



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

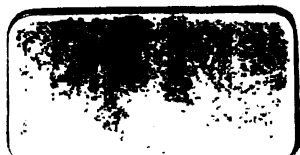
### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



1230

Per. 3977 d.  $\frac{162}{N.S. 5}$











**LE**  
**CORRESPONDANT**



---

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ENFURTH, 1.

---

LE  
**CORRESPONDANT**

**RECUEIL PÉRIODIQUE**

---

**RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE**  
**— SCIENCES —**  
**LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS**

**TOME QUARANTE-UNIÈME**

**DE LA COLLECTION.**

**NOUVELLE SÉRIE — TOME CINQUIÈME**

---



**PARIS**

**CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR**

**RUE DE TOURNON, 19.**

---

**1857**



LE

# CORRESPONDANT

---

L'an mil huit cent cinquante-sept, le vingt-neuf avril, à six heures et demie de relevée,

Nous, Charles-Gabriel Nusse, commissaire de police de la ville de Paris, Avons notifié à M. Douniol, gérant du journal le *Correspondant*, et à M. de Montalembert, signataire d'un article intitulé : *de l'Appel comme d'abus*, contenu dans le numéro de ce journal, du 25 avril 1857,

Dans les bureaux dudit journal, situés rue de Tournon, n° 29, en parlant à M. Douniol,

L'avertissement dont la teneur suit :

« Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,

« Vu l'article 32 du décret organique sur la presse, du 17 février 1852,

« Vu le premier avertissement donné au journal le *Correspondant* le 6 février 1856,

« Vu l'article publié par ce journal dans son numéro du 25 avril 1857, intitulé : *de l'Appel comme d'abus* ;

« Considérant que cet article contient une excitation au mépris des lois et tend à semer la discorde entre l'État et l'Église ;

« Sur la proposition du directeur général de la sûreté publique,

« Arrête :

« Art. 1<sup>er</sup>. Un avertissement est donné au *Correspondant* dans la personne de M. Charles Douniol, gérant, et de M. de Montalembert, signataire de l'article ;

« Art. 2. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Signé : BILLAULT. »

« Paris, le 29 avril 1857. »

Et, pour que MM. C. Douniol et de Montalembert n'en ignorent, nous leur avons laissé la présente copie, en parlant comme il est dit plus haut.

CH. NUSSÉ.

# CONFÉRENCES DE TOULOUSE

---

## SIXIÈME ET DERNIÈRE CONFÉRENCE<sup>1</sup>.

DE L'INFLUENCE DE LA VIE SURNATURELLE (SUR LA VIE PRIVÉE ET LA VIE PUBLIQUE.

MONSIEUR, MESSIEURS,

Nous avons conduit la vie humaine au point le plus élevé qu'elle puisse atteindre ici-bas. Après l'avoir prise dans les régions inférieures de l'instinct, là où elle n'est en rapport qu'avec la nature et où elle ne produit que des passions, nous l'avons introduite dans les sphères de l'intelligence, en face des idées d'ordre, de justice et de bonté, qui ont Dieu pour siège éternel, et nous l'avons vue s'y épanouir en vertus, c'est-à-dire en habitudes fortes, filles à la fois de la raison et de la liberté. A ce sommet déjà si haut, une troisième vie s'est montrée. Les heurs et les émotions de l'instinct étaient les éléments de la première; les clartés et les directions de l'intelligence étaient les sources de la seconde : ici nous rencontrons une lumière plus pure et plus vive encore, un élan plus hardi; et, tandis que la nature était l'objet de la vie instinctive et les idées l'objet de la vie raisonnable, ici c'est la personnalité divine qui est le terme de la vision et de l'impulsion de l'âme, en attendant qu'au seuil ouvert de l'éternité elle contemple et possède l'essence même de Dieu. Voilà l'homme tout entier, un et triple dans les ascensions progressives de sa vie, s'arrêtant au point qu'il choisit, au plus bas même, s'il le veut, mais ne trouvant sa félicité et sa perfection qu'en s'approchant de Dieu, qui est son seul principe et sa seule fin.

Or, messieurs, il ne nous est pas accordé que la vie surnaturelle, que nous appelons aussi chrétienne et divine, soit ici-bas la plus haute de toutes et la plus parfaite. On le nie et on doit nécessairement le nier si l'on n'est pas chrétien. Car, la vie étant l'expression et la mesure

<sup>1</sup> Voir le *Correspondant* des 25 mars, 25 mai, 25 juillet, 25 novembre 1856, et du 25 février 1857.

de toutes les facultés de l'homme, là où est la vie par excellence, là aussi sont les facultés les plus élevées, et par conséquent la vérité, à moins que la vérité n'appartienne aux courtes vues et aux froides inspirations. C'est de cette manière, accessible à tous, parce qu'elle est intime, que le christianisme démontre chaque jour au monde sa divinité. Invincible sur le terrain de la métaphysique et de l'histoire, il l'est bien davantage encore sur le terrain de la vie, et ses adversaires ne peuvent l'y suivre que pour en abaisser la hauteur par d'implacables dénigrements. Tel fut, dès l'origine, l'art des païens contre nous. Avertis de la puissance cachée dans cette nouvelle vie qui se révélait à eux, ils ne négligèrent rien pour la déshonorer. Aucune insulte, aucune calomnie ne leur coûta. Ils inventèrent des monstres contre les chrétiens; et Tacite lui-même, cet historien si grave, qui a plus fait par sa plume contre la tyrannie que ne fera jamais l'épée, Tacite ne dédaigna pas une fois de méconnaître les victimes et de les outrager, parce qu'elles étaient chrétiennes. Au dernier siècle, l'incrédulité ressaisit cette arme, que le temps avait émoussée. Gibbon, peignant la *décadence de l'empire romain*, ne manqua pas d'en imputer la honte au christianisme; et Voltaire écrivit son *Essai sur les mœurs des nations* pour étouffer dans le mépris la gloire historique des peuples chrétiens. Ces injures ont vieilli, mais elles renaissent de leurs cendres comme toutes les passions de l'homme, et il n'est aucun d'entre nous qui n'en ait entendu l'écho. On reproche au christianisme d'avoir retiré ses fidèles de la vie publique pour les préoccuper uniquement de l'œuvre solitaire de leur perfection; on lui reproche d'avoir substitué aux agitations du forum humain la paix égoïste de la conscience et le charme tranquille du commerce avec Dieu. De là, dit-on, l'infériorité politique des nations chrétiennes, comparées aux peuples de l'antiquité; un abaissement des caractères et des institutions; je ne sais quoi de faible qui appelle la servitude sous le nom d'obéissance et la justifie par l'idée de l'honneur.

Heureusement, messieurs, nous ne sommes plus aux premiers jours de l'ère chrétienne; nous avons derrière nous dix-huit siècles d'histoire; et les catacombes, qui livraient nos ancêtres à la calomnie en les déroband à la persécution, sont sorties de dessous terre avec un éclat qui permet au monde de nous voir. C'est à cette lumière que j'en appelle pour juger le christianisme dans la vie qu'il a faite et dans l'humanité qui est issue de cette vie.

Je le reconnais tout d'abord et sans peine, le christianisme a exalté l'homme intérieur. Tandis que les anciens passaient leurs jours sur la place publique, l'Évangile a ramené l'homme à lui-même, et sinon créé, du moins étendu la vie privée. La vie privée est cette conversation que nous avons avec nous dans notre âme. Aucun homme ne peut lui

échapper entièrement ; quoi qu'il fasse pour se répandre au dehors, il se retrouve chez lui malgré lui, il se parle, il s'entend ; et, si muette ou dévastée que soit la solitude intime de son être, il en est pourtant l'hôte et le gardien, mais le gardien plus ou moins fidèle, l'hôte plus ou moins exact. Comme on revient avec peine dans une maison pauvre et mal tenue, ainsi on revient difficilement à soi-même lorsque le foyer est vide et la flamme éteinte. Mais, quand l'âme est remplie, elle est à elle-même son lieu préféré. Les entretiens y sont vifs, parce que la pensée y abonde ; ils y sont doux, parce que l'amour y est avec la pensée. Or, quand Dieu se fut fait voir à l'homme et que l'Évangile lui eut parlé, il est manifeste que la pensée dut s'élever, l'amour s'accroître, et que l'âme remplie jusqu'au bord ne put échapper à la conséquence de cette plénitude, qui était un accroissement de son intimité avec elle-même. L'homme antique n'avait que la nature pour horizon, et c'est en regardant le ciel qu'il allumait la lampe obscure de ses idées. Le chrétien, au lieu du ciel, eut Dieu lui-même pour spectacle ; tout devint profond en lui, jusqu'à son regard extérieur. Une vie cachée se forma dans son âme ; des aspirations inconnues y naquirent ; le monde, déjà si petit, s'abassa d'un degré, et les saints purent dire avec une vérité dénuée d'orgueil : *Toutes les fois que je suis revenu du milieu des hommes, j'en suis revenu moins homme*<sup>1</sup>.

Cependant la vie privée n'est pas tout entière dans l'âme ; elle en franchit le cercle et déborde dans la famille. Là, près de Dieu et de notre âme, nous apparaissent trois personnes : la femme, l'enfant et le serviteur, trois faiblesses devant une force unique qui est l'homme. L'homme en abusait avant le christianisme, parce qu'il aimait mal et peu ; et il ne connaissait qu'imparfaitement les joies de la famille, parce qu'il n'en remplissait qu'imparfaitement les devoirs. L'Évangile, en dilatant son cœur, lui a donné aussi des épanouissements plus purs et des attachements plus vrais. Le sanctuaire domestique s'est transformé. La femme, qui n'était qu'un bien d'un ordre inférieur, mal protégée par une jeunesse trop courte, est devenue, après Dieu, le bien premier de son époux ; des serments inflexibles ont consacré sa destinée ; et, la vertu couronnant sa beauté, elle a pu braver l'âge et conquérir un respect qu'elle emporte au tombeau. Ses fils croissent autour d'elle comme des rejetons inséparables ; et, à mesure que décline sa vie, la leur, en s'embellissant et en se fortifiant, lui fait à la fois un trône et un rempart. La majesté maternelle succède lentement à la royauté de ses jeunes années ; et ce passage insensible d'une puissance à une autre, toujours soutenue par l'image inviolable du Christ, lui donne une immortalité que l'injure peut atteindre, mais non pas dé-

<sup>1</sup> *Imitation de Jésus-Christ.*

ruire. La mère renouvelle l'épouse; et, en présentant un jour les fruits de ses entrailles aux autels où elle les a conçus, elle reprend dans leur fête nuptiale ses propres habits de noces; et, déjà veuve ou compagne encore, elle rentre à son foyer demi-séculaire avec une seconde postérité pour avant-garde de sa mort. L'enfant, à son tour, hérite des droits et des sentiments que le christianisme a fait germer dans le sein de sa mère. Introduit, dès sa naissance, aux portes de l'éternité, il puise dans l'eau sainte répandue sur son front un caractère invisible, mais tout-puissant; la main de son père ne le touchera qu'avec épargne; il grandira sous le toit qui l'a reçu comme un ancêtre qui doit y régner, et le pressentiment de son règne le couvrira du bouclier qui fait les forts, en même temps que la grâce de son âge lui donnera la tendresse qui fait les heureux. Le serviteur aussi, revêtu de la même onction sortie des plaies du Christ, n'a point été oublié dans le changement des destinées. Esclave autrefois, il est devenu libre; étranger à tout le moins, il est devenu frère. Au lieu des stigmates de la servitude ou des signes de l'indifférence, il porte à son visage l'honneur du service utile, et dans ses mains l'étreinte généreuse de la fidélité. Ses ans ne l'effrayent pas; il sait que la reconnaissance lui donnera le temps de mourir, et que la charité ne lui refusera pas la prière qui obtient et la mémoire qui glorifie.

Ainsi, messieurs, s'est accrue la vie privée par le christianisme. Ainsi l'homme, retrempé dans ses bénédictions antiques, a-t-il retrouvé dans son âme et dans sa maison quelque trace des fortunes de son premier berceau. Était-ce un crime de ne pas les rejeter? était-ce un abaissement que d'aimer davantage?

Cependant, je ne veux pas vous le dissimuler, l'attaque est sérieuse; il s'agit de savoir si la vie privée n'a pas, chez les chrétiens, étouffé ou du moins affaibli la vie publique; et, pour comprendre l'importance de ce doute, il faut nous rendre compte de ce qu'est cette autre vie que nous appelons publique.

Dans la vie privée, l'homme est en face de lui-même; dans la vie publique, il est en face d'un peuple. Là, ce sont ses devoirs et ses droits personnels, son perfectionnement et sa félicité propre qui commandent sa sollicitude; ici, ce sont les devoirs et les droits, le perfectionnement et la félicité d'un peuple qui préoccupent sa pensée. Et, comme évidemment un peuple est plus qu'un homme, évidemment aussi la vie publique est supérieure à la vie privée. La vie privée, toute seule, touche à l'égoïsme; ses vertus mêmes, si elles ne prennent leur vol dans une région plus vaste, se corrompent aisément sous l'empire d'une étroite fascination. En voulez-vous la preuve? ouvrez l'histoire. Elle ne nous montre jusqu'ici que deux sortes de peuples: les uns façonnés à la vie publique; les autres frustrés de toute part à



la direction de leurs affaires et tenus en tutelle sous un maître qui ne leur accorde que de vivre sans se plaindre à l'abri des lois qu'il leur fait. Or voici pour ces peuples-là les conséquences de leur condamnation à la vie privée.

Toute activité publique leur étant impossible, il ne leur reste comme moyen d'élévation que la richesse, et pour occupation sérieuse que de l'acquérir. L'esprit de lucre s'empare des cœurs. La patrie, qui est le lieu des grandes choses, se change en une place de commerce. Elle a des facteurs pour citoyens, des comptoirs pour tribune, et la Banque ou la Bourse pour Capitole. Les générations y dédaignent les lettres, parce qu'elles ne conduisent pas à la fortune ; et, si la nature, toujours féconde malgré les hommes, y produit encore de vifs esprits, on les voit, déserteurs de leurs dons et renégats du génie, transformer leur muse en courtisane et trahir, par soif de l'or, la pudeur et la vérité. Les poètes aspirent à la dignité d'hommes de finances, et le bruit de la gloire leur paraît un songe devant le bruit de l'écu. Toute charge se mesure à son traitement, tout honneur à son profit. Les plus grands noms, s'il y a de grands noms dans une telle société, apparaissent derrière des œuvres d'industrie ; et ces œuvres, utiles à la troisième ou quatrième place, prennent avec ingénuité le premier rang, qu'on ne leur conteste pas. Ceux-là même qui administrent les intérêts généraux ne dédaignent pas de s'enrichir comme de simples particuliers. Nul ne sait être pauvre, pas même les riches. Le luxe croît avec la cupidité, et ce débordement des goûts partage le peuple en deux fractions qui n'ont plus rien de commun : ceux qui jouissent de tout et ceux qui ne jouissent de rien. Au lieu que, dans les pays de vie publique, l'honneur de prendre part aux affaires excite une généreuse ambition et place au sommet de la cité un glorieux contre-poids des basses tendances de la nature humaine ; ici, chez les peuples de vie privée, rien n'arrête le cours du sang et de l'abjection. La cupidité commence, le luxe suit, la corruption des mœurs achève.

Car une conséquence de la richesse dans les nations tenues en tutelle, pour ne pas dire en servitude, c'est l'oisiveté ; et l'oisiveté est la mère inévitable de la dépravation. Que faire de soi quand on n'a plus à gagner son pain ni sa fortune, et qu'au milieu d'une abondance, qui épargne toute peine, on n'aperçoit rien sur sa tête qui appelle le travail par la responsabilité ? Là où la vie publique est établie, tout homme riche est patricien ou peut le devenir. A l'instant où cesse l'occupation de ses propres intérêts, les intérêts de la chose commune lui apparaissent et sollicitent son génie et son cœur. Il lit dans l'histoire de ses pères l'exemple de ceux qui ont honoré un grand patrimoine par un grand dévouement ; et pour peu que l'élévation de sa nature réponde à l'indépendance qu'il s'est acquise ou qu'il a reçue, la pensée

de servir l'Etat lui ouvre une perspective de sacrifices et de labeurs. Il lui faudra parler, écrire, commander par son talent, et soutenir ce talent, quelque noble qu'il soit en lui-même, par cette autre puissance qui ne souffre jamais impunément d'éclipse, la vertu. Dès ses jeunes années, le fils du patricien, c'est-à-dire de l'homme public, envisage avec passion l'avenir qui l'attend en face de ses concitoyens. Il ne dédaigne pas les lettres, car les lettres, il le sait, c'est la suprématie de l'esprit; c'est, avec l'éloquence et le goût, l'histoire du monde, la science des tyrannies et des libertés, la lumière reçue des temps, l'ombre de tous les grands hommes descendant de leur gloire dans l'âme qui veut leur ressembler, et lui apportant, avec la majesté de leur souvenir, le courage de faire comme eux. Les lettres sont le palladium des peuples véritables; et, quand Athènes naquit, elle eut Pallas pour divinité. Il n'y a que les peuples en voie de finir qui n'en connaissent plus le prix, parce que, plaçant la matière au-dessus des idées, ils ne voient plus ce qui éclaire et ne sentent plus ce qui émeut. Mais, chez les peuples vivants, la culture des lettres est, après la religion, le premier trésor public, l'arome de la jeunesse et l'épée de l'âge viril. Le jeune patricien s'y plaît et s'y donne; il s'y plaît comme Démosthène, il s'y donne comme Cicéron; et toutes ces images du beau, en le préparant aux devoirs de la cité, lui font déjà une arme présente contre les erreurs trop précoces de ses sens. Des lettres il passe au droit. Le droit est la seconde initiation à la vie publique. Si chez les peuples serfs il ne conduit qu'à la défense des intérêts vulgaires, chez les peuples libres il est la porte des institutions qui fondent ou qui sauvegardent. Ainsi se forme, en de hautes méditations et de magnanimes habitudes, l'élite nationale d'un pays. Si la richesse y produit encore des voluptueux, elle y produit aussi des citoyens. Si elle énerve des âmes, elle en fortifie d'autres. Mais là où la patrie est un temple vide, qui n'attend rien de nous que le silence et le passage, il se crée tout autour, dans une oisiveté formidable, une énergique débauche. La force des âmes, s'il leur en reste, se dépense à se flétrir. Des têtes vides portent le poids des grands héritages, et des cœurs usés se traînent après des dignités qui leur ressemblent. Un échange se fait entre la corruption des sujets et la corruption de leurs maîtres. Ceux-ci, n'ayant rien à faire non plus, parce que tout leur est permis, donnent le branle à la dévastation des mœurs; et tout s'en va, d'un pas unanime, au lieu où la Providence attend les peuples indignes de vivre.

Ajoutons, pour finir, un dernier trait.

Dans les pays de vie publique, le citoyen est inviolable; c'est-à-dire que ses biens, son honneur, sa liberté et sa personne, sont à l'abri de toute atteinte arbitraire, et que, protégé à la fois par une législation

souveraine et une invincible opinion, la loi seule dispose de lui ; non pas une loi morte, mais la loi vivante dans une magistrature qui elle-même est indépendante de tout, excepté de ses devoirs. Cette sécurité profonde, que le crime seul peut troubler, élève les caractères. Chacun se sent chez soi serviteur du juste par une obéissance honorable, mais tout-puissant contre les erreurs du pouvoir, quel qu'il soit. Un noble respect de la chose publique, un dévouement sincère pour une autorité qui ne peut pas le mal, naissent de cette confiance en soi-même. La patrie tout entière respire à l'aise sur le sol que Dieu lui a donné ; les injustices ou tels maux qui la traversent encore ne sont plus que des accidents attachés aux choses humaines, semblables à ces nuages qui passent sur le ciel dans les climats les plus fortunés. Combien il en est autrement dans les pays de vie privée ! La loi elle-même s'y abaisse devant le caprice d'une volonté qui ne peut pas être prévue ; la magistrature, mobile et dépendante, y obéit à d'autres ordres que ceux de la justice ; et chacun, averti que son sort est entre les mains d'un seul homme, se retire dans une crainte qui domine ses actes, ses paroles, et jusqu'à sa pensée. Le plus bas des sentiments, la peur, devient l'âme de ce peuple. L'hypocrisie se glisse derrière la peur, pour la diminuer ; l'adulation, pour la dissimuler. Entre ces trois vices qui s'invitent et se justifient l'un par l'autre, les cœurs s'avilissent, les caractères tombent ; il ne reste debout que la servitude, et de certain que le mépris.

Voilà, messieurs, en peu de mots, où la vie privée, quand elle est toute seule, conduit les nations. L'homme est un être complexe : il a reçu de Dieu un corps qui lui donne la vie naturelle, une intelligence qui lui commande la vie intellectuelle, une âme qui l'élève à la vie religieuse, une famille qui lui permet la vie domestique ; mais il a reçu aussi de la même main une patrie, le droit et la nécessité de vivre en commun avec ses semblables ; et il ne peut abdiquer cette vie, pas plus qu'aucune autre, sans déchoir de lui-même et se vouer à une infaillible dégradation, qui est l'instrument et le précurseur de la mort. Quand donc on accuse le christianisme d'avoir étouffé la vie publique sous la vie privée, on lui porte incontestablement un coup profond, puisque c'est l'accuser d'être dans le genre humain le propagateur de la cupidité, de la corruption des mœurs et de l'avilissement des caractères.

J'affirme d'avance qu'il n'en peut être ainsi ; je suis certain, avant tout regard jeté au dehors, qu'un principe de vie fondé sur l'Évangile ne peut amener de tels résultats, et que la vie des chrétiens, honorable et utile dans l'ordre privé, l'a été aussi dans l'ordre public.

Recourons à l'histoire ; c'est elle qui doit nous juger. Depuis Jésus-Christ, l'histoire n'a que deux pages : l'Orient et l'Occident. La page

de l'Orient est courte. Jamais l'Orient n'a pu arriver à la vie publique. Mélange impur des traditions asiatiques et de la décadence grecque, il a languï mille ans, de Constantin à Mahomet II, entre des sophistes, des eunuques et des baladins ; et après, avoir enfanté un schisme inepte, lui qui avait vu naître la vérité, il est tombé de tout le poids de sa bassesse entre les mains de l'étranger. Le Koran, son vainqueur, le tient à ses pieds ; et, incapable lui-même d'en régénérer la poussière, il continue sous une autre forme la lamentable destinée de cette partie du monde, la première en beauté et depuis trop longtemps la première en malheurs. Dieu a voulu nous montrer, par ce solennel exemple, que la vie chrétienne elle-même, là où la vie publique n'existe pas, ne peut éviter tôt ou tard les désolations du schisme et la captivité de sa doctrine.

Laissons là l'Orient. Terre de la servitude et de l'abjection, le christianisme n'a pu y vivre sous sa forme vraie, qui est la forme catholique. Laissons-le jusqu'au jour où la Providence, satisfaite de nous avoir donné dans ses misères de si grandes leçons, lui rendra d'un même coup la gloire des peuples libres et la plénitude de la vérité. C'est l'Occident qui est le centre vivant du christianisme, c'est là qu'il nous faut étudier son influence sur la vie publique des nations.

Comme l'Orient, et plus tôt que lui, l'Occident avait été la proie des Barbares ; et si, maîtres de son sol, ils le fussent aussi devenus de sa foi, c'en était fait du christianisme dans l'humanité. Dieu ne le permit pas. Ces fortes-génération, qui ne connaissaient que le charme de la guerre et l'ordre des camps, s'émurent d'une civilisation plus douce que la leur ; et le flot de l'Évangile, qui couvrait déjà tout l'empire romain, monta jusqu'à leur âme pour la subjuguier. Le Sicambre courba sa tête devant celle du Christ ; sa framée s'abaissa devant la croix ; et ceux que ni le Rhin, ni les Alpes, ni les Pyrénées, ni les légions romaines, n'avaient arrêtés, se suspendirent à la voix des évêques leur annonçant un Dieu faible et humilié par amour. Au moment même où le vieux monde grec, s'acheminaut à sa ruine morale, torturait l'Évangile dans des hérésies persécutrices et avilissait dans de faux conciles présidés par la puissance impériale la majesté de la hiérarchie apostolique, les Barbares acceptaient avec simplicité la parole de Dieu ; et, non contents de lui ouvrir leurs cœurs, ils élevaient ses évêques à la dignité d'hommes d'État, en leur donnant une part aux affaires et aux délibérations de la patrie.

Toutefois ces magnifiques rudiments pouvaient échouer dans la théocratie. En élevant l'épiscopat, et, par une conséquence nécessaire, le souverain pontificat, à la vie publique, les nations modernes avaient à craindre de se placer temporellement sous une tutelle qui leur ôterait la direction des choses propres de la cité. La Providence et leurs

traditions les délivrèrent de ce péril. Accoutumés, soit comme tribus, soit comme soldats, à se choisir des chefs, nos ancêtres conservèrent dans la soumission de leur foi le souvenir de leur liberté patrimoniale, et greffèrent sur le christianisme les institutions qu'ils avaient apportées de leurs forêts. Une monarchie humaine se fonda par eux à côté de la monarchie divine; une aristocratie civile et guerrière à côté de l'aristocratie de l'épiscopat. Tacite, racontant à son siècle les mœurs des Germains, avait dit cette parole célèbre : *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt*. — Ils demandent leurs rois à la naissance, leurs chefs militaires au courage. Cette parole fut comme la loi du monde nouveau. Tandis que l'Orient courbait sous le césarisme un front déshonoré et s'enveloppait fastueusement dans la toge d'une noblesse fictive, l'Occident s'asseyait sur une hérédité tempérée d'élection, et se créait un patriciat par l'épée et par la terre, par l'épée qui fait le dévouement, par la terre qui fait l'indépendance. Les affaires générales, au lieu de se traiter dans un conseil de fonctionnaires révocables ou dans un sénat aussi nul par l'empire que grand par le nom, durent se traiter dans des assemblées qui avaient tout à la fois le prestige et la réalité de la grandeur. Les évêques y parurent à la droite des barons; et la parole humaine, silencieuse depuis César, se retrouva sous une forme qu'elle n'avait pas connue, tout ensemble religieuse et civique, empruntant à l'Évangile son onction, aux camps leur virilité, à la nation sa majesté souveraine. Par là, tout d'un coup l'Occident se trouva placé, à l'origine même de ses destinées, sous l'inspiration de la vie publique. Les vieilles libertés germaniques s'alliant aux jeunes libertés de l'Évangile, on vit la cité des temps nouveaux s'élever sur les débris de l'antiquité; et Rome, déjà morte, Athènes, qui n'était plus, Jérusalem, ensevelie sous sa malédiction, toutes les trois éteintes, mais immortelles, se réveillèrent vivantes dans une république plus vaste et plus sacrée que la leur, qui avait le Christ pour chef, l'Évangile pour charte, la fraternité des hommes et des nations pour ciment, l'Europe pour frontière et l'éternité pour avenir. Ce qui avait manqué au christianisme jusque-là, un peuple, lui était donné. Au lieu de ce cadavre sanglant qu'on appelait l'empire romain, et de cette société ridicule qui s'appelait l'empire grec, le christianisme avait un peuple, barbare, il est vrai, mais jeune de corps et sain d'esprit, capable de racheter de grandes fautes par de grandes vertus, et assuré de se polir par le seul cours du temps et de la vérité.

Tous ces éléments, mêlés ensemble sous des formes nouvelles, la religion et la guerre, la naissance et l'élection, l'indépendance et la fidélité, préparèrent les âmes à quelque chose qui n'avait pas de nom dans l'histoire, et qui est demeuré célèbre et cher après avoir disparu. Les anciens avaient connu le courage, mais un courage mis au service

de la patrie pour la défendre et l'agrandir ; et qui, ne se rattachant à aucune autre vertu que lui-même, à aucun autre sentiment plus doux et plus vaste, ne laissait au héros qu'un nom, celui de soldat, à la gloire qu'un titre, le mépris de la mort. Noble métier, sans doute, et digne de respect ! Le Barbare aussi était soldat ; comme le Grec ou le Romain, il méprisait la mort ; et, comme eux, il aimait sa patrie. Cependant, baptisé dans la lumière et la douceur du Christ, il avait eu de son épée une autre révélation, une parole qu'elle n'avait pas dite à Thémistocle, et que les Scipions n'entendirent jamais. L'épée disait à Thémistocle : Sois fort pour ton pays et grand pour toi-même. Elle disait au chrétien : Sois fort pour ton Dieu, clément pour les faibles, esclave de ta parole, et jusque dans la fureur du sang n'oublie pas l'amour promis et songe à tes couleurs. C'était la chevalerie. Le chevalier était l'homme de guerre attendri par l'amour de Dieu et par un autre amour délicat né de l'élévation que la femme avait reçue du christianisme. Dès son enfance, le fils du baron chrétien apprenait à manier les armes, mais il apprenait aussi à aimer Dieu pour le servir ; et, quand une glorieuse puberté avait passé de son cœur à ses sens, il avisait dans une affection respectée de lui-même le secours tout-puissant de sa vertu. Entouré de ses proches vivants, en face de ses ancêtres morts, il venait à l'autel ; il y prononçait des serments où Dieu, la patrie, le pauvre et l'amour se rencontraient sans s'étonner ; et, ce grand jour dans sa mémoire, il partait pour les champs inconnus de l'avenir, incertain de ce qu'il trouverait sur sa route, mais sûr de ne trahir jamais la foi jurée et de mourir en preux, s'il lui fallait mourir. Quelquefois il cachait son nom, ses chiffres, sa gloire, mais il en restait assez pour reconnaître le chevalier ; et, dans ces occasions même où la prudence conduisait le courage, il disait avec Tancrède :

Conservez ma devise, elle est chère à mon cœur,  
Les mots en sont sacrés : c'est l'amour et l'honneur.

L'honneur ! j'allais l'oublier. L'honneur fut dans tout l'Occident l'âme et l'aurole de la vie publique. Ce n'était pas la gloire trop chère à l'orgueil, ce n'était pas la vertu toute seule, avec ses sobres inspirations : c'était plus que la gloire et plus que la vertu : un sentiment chaste de soi-même, une crainte infinie de toute honte méritée, la plus haute délicatesse dans la plus sainte pudeur. C'était saint Louis captif et disant à son vainqueur, sous la menace de la mort : *Fais-toi chrétien, et je te ferai chevalier*. C'était Duguesclin, Bayard, Godefroy de Bouillon, caractères nouveaux qu'ignorait l'antiquité, qui eussent ravi Plutarque, tout accoutumé qu'il fût à aux âmes illustres, et dont le resplendissement, conservé d'âge en âge, illuminait encore les temps dé-

général de Louis XIV. L'honneur est la ligne équinoxiale de l'humanité; l'humanité s'échauffe et se purifie à mesure qu'elle en approche, elle se glace et se ternit à mesure qu'elle s'en éloigne.

Retournons maintenant par la pensée aux murs de Constantinople; entrons dans ces arènes où d'ignobles factions se disputent devant l'empereur les applaudissements de la multitude. Pénétrons dans ces palais qu'habite la manie théologique, que la persécution ensanglante et que la mollesse diffame; regardons ces eunuques qui gouvernent, ces sénateurs qui se courbent, ces soldats qui achètent la paix, ne pouvant plus la conquérir, cette ruse qui trahit ceux-là mêmes qu'elle implore pour sauver l'empire: voilà l'Orient, c'est-à-dire une chrétienté où la vie publique avait péri.

Cependant, messieurs, l'Occident ne vous est pas connu tout entier. Sous le sceptre des rois chrétiens, au-dessous des évêques et des barons, il y avait le peuple. Le peuple est le fond de la société humaine. Il se compose de tous ceux qui travaillent pour vivre, parce que le travail de leurs ancêtres ou le leur propre ne les a pas encore élevés à l'indépendance d'un patrimoine suffisant. Le peuple est le sol vivant de la patrie. C'est de lui que part tout ce qui monte, c'est en lui que rentre tout ce qui descend. Incapable de gouverner, parce que le temps et la science lui font défaut, il a besoin cependant aussi de la vie publique, soit pour n'être pas opprimé, soit pour ne pas se flétrir au contact uniforme des intérêts et des besoins. On vit donc en Occident, par le progrès naturel des choses, les communes se fonder. L'Eglise avait été la première citadelle de la liberté, le château la seconde: la commune fut la troisième. République obscure, mais respectée, elle eut la charte de ses droits, elle eut son conseil, ses chefs, sa milice et son drapeau. Sous cette protection sérieuse, qui liait l'honneur des classes plus faibles à celui des classes plus fortes, se forma dans la société chrétienne, non pas seulement par les arts libéraux, mais encore par le commerce et l'industrie, si méprisés des anciens, une arrière-garde de savoir et de probité qui prit rang dans les destinées de l'Europe, et se prépara pour elle-même un avènement plus complet à la vie publique. Ce qui restait de l'esclavage légué par le monde ancien au monde nouveau tendit chaque jour à s'adoucir, puis à disparaître. L'ouvrier fut libre, et, averti par l'exemple de l'Eglise, de la noblesse et de la bourgeoisie, que tout homme isolé est un homme perdu, il s'associa pour être respecté. S'il eut encore des maîtres, il eut aussi des droits; il ne fut plus seul en présence de la richesse, ni seul non plus en présence du malheur.

Ainsi, messieurs, du prince au pauvre, du souverain pontife à l'artisan, s'établit dans la chrétienté politique une hiérarchie où chacun avait sa place, son pouvoir et son honneur, et où, nul n'étant seul, tout

le monde était quelque chose ; vaste assemblée d'hommes divisés par nations, et où se réalisait, malgré les vestiges subsistants des mœurs barbares, cette forme de gouvernement, composé de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, qu'Aristote estimait la meilleure, et dont saint Thomas d'Aquin donnait après lui cette description : « Le gouvernement est parfait dans une ville ou dans un peuple lorsqu'un seul y préside à tous selon la vertu, qu'il a sous lui des grands qui partagent son autorité selon la vertu, et qu'enfin l'un et l'autre principal est la chose de tous, soit parce que tous peuvent élire, soit parce que tous peuvent être élus<sup>1</sup>. »

Mais, messieurs, ce sont les actes qui décident de la valeur des hommes et des institutions : sachons donc quels furent les actes de l'Occident chrétien.

Depuis que l'histoire existe, et que Moïse d'une part, Homère et Hérodote de l'autre, en ont tracé les premiers linéaments, nous n'apercevons dans le monde qu'une grande lutte, celle de la plus formidable masse de terre qui existe contre la moindre de toutes, la lutte de l'Orient contre l'Occident. Berceau de l'homme et de ses races, terre religieuse, mais servile, l'Orient n'a cessé d'aspirer à la domination de toute sa postérité. La Bible nous le montre fondant les premiers empires et menaçant du fond de ses capitales le reste de la terre. Dieu, qui avait d'autres vues, lui opposa l'Europe, et Homère, historien de sa providence, nous a raconté dans la chute de Troie le prélude des deux prédestinations. Marathon et Salamine succédèrent ; le grand roi tourna le dos à ces petites républiques, dont la parole allait jusqu'à Persépolis importuner son sommeil. Alexandre porta le troisième coup, et du Granique à l'Indus, l'Asie s'étonna d'obéir à la pensée d'un Macédonien. Il lui fallut mille ans pour obtenir un vengeur. L'Arabie le donna, et Mahomet, pontife, législateur et conquérant, se présenta, des colonnes d'Hercule au Pont-Euxin, sur une ligne de douze cents lieues, au christianisme campé sur l'autre rive des destinées. L'Europe et le Christ retrouvaient le vieil ennemi, mais bien autrement formidable qu'il l'eût jamais été. Ce n'était plus l'Asie retenue à ses extrémités dans les langes de Confucius et de Bouddha, contenue à son centre par les doctrines pacifiques de Zoroastre ; c'était l'Asie armée d'une religion toute jeune et conduite par un esprit qui faisait de l'épée une croyance et un apostolat. Il fallut voir tomber sous le joug les conquêtes d'Alexandre et des Romains, les églises primitives, et jusqu'aux lieux sacrés où reposaient la mémoire des patriarches, les os des prophètes et les traces encore chaudes du Sauveur des hommes. Un déisme facile servant de support à des mœurs dépravées, une ado-

<sup>1</sup> *Somme théologique*, première-seconde, quest. 105, art. 1.



ration de Dieu dans la guerre et le succès, une obéissance aveugle aux lieutenants de l'islam, c'était l'Asie telle que Mahomet l'avait faite, telle qu'elle régnait sur une moitié du monde, en convoitant l'autre et en y poussant d'heure en heure ses fanatiques escadrons.

Constantinople n'y pouvait rien, qu'y périr un siècle plus tôt ou un siècle plus tard. Ce fut l'Occident qui se chargea de sauver le monde encore une fois. La chevalerie, reprenant les routes d'Alexandre, y arrêta pendant trois siècles le flot de l'erreur. Jérusalem revit la croix, tandis qu'à l'autre extrémité du champ de bataille l'Espagne chrétienne regagnait pied à pied le terrain perdu de la civilisation, et renfermait dans Grenade les restes d'une fortune qui devait s'achever sous le regard d'Isabelle et de Ferdinand. Je sais, messieurs, que le dix-huitième siècle vous a tenu sur ces guerres héroïques un autre langage que le mien ; mais le dix-huitième siècle était trop jeune pour l'histoire : il la lisait en enfant, et, grâce aux révolutions qui ont mûri notre âge, nous la lisons en hommes. Deux fois dans cinquante ans nos armées ont retrouvé les vestiges des croisés, et l'Orient a vu le christianisme décider de son sort sous des drapeaux dont les couleurs étaient changées, mais dont l'ascendant n'avait plus de rival. Le croissant, vaincu sous les murs de Poitiers par les Francs de Charles-Martel, aux champs de Grenade par Ferdinand, dans les eaux de Lépante par un autre Espagnol, devant Vienne par Sobieski, le croissant a reçu de nous, tout à l'heure, l'injure dernière que la fortune fait à ceux qu'elle a condamnés : nous l'avons défendu, et l'épée de Godefroy de Bouillon a signé le sursis accordé par le Christ à son adversaire expirant.

Maîtres de l'Orient par la route des Croisades, nous l'avons pris à revers par un chemin que l'antiquité ne connaissait pas. L'Atlantique, ouvert à nos vaisseaux, nous a révélé le monde, et nulle terre, si protégée qu'elle fût par ses glaces ou par son soleil, n'a pu échapper à la curiosité de notre science ni à l'ardeur de notre foi. Jésus-Christ a promené son pavillon sur toutes les mers, en y portant avec lui la suprématie de ceux qui l'adorent, et désormais nos lois, nos mœurs, nos armes, notre commerce, notre industrie, tous nos arts et tous nos desseins, planent sur l'univers, étonné d'avoir pour dominateur le plus étroit et le plus faible des continents sortis de la main de Dieu. En trois siècles, d'Auguste à Constantin, le christianisme a conquis Rome ; en cinq siècles, de Clovis à Charlemagne, il s'est assujéti les Barbares, dont il a fait les peuples nouveaux ; en six siècles, de Godefroy de Bouillon à Sobieski, il a surmonté l'islamisme et l'a réduit à cette impuissance, qui est le prélude de la mort ; en trois siècles, de Vasco de Gama aux jours encore sans nom de notre vie présente, il a pris possession de tous les rivages baignés par des flots, en attendant le jour inévitable où il régnera sur les portions de l'humanité que l'éloignement ou

la profondeur des terres a jusqu'ici soustraites à son action. On peut se persuader, il est vrai, que lui-même périra dans son triomphe, en laissant sur son tombeau la raison humaine dégagée tout ensemble des obscurités de l'ignorance et des mystères de la foi. C'est là une illusion permise à notre liberté, et dont il est inutile de discuter ici le mérite, puisque toujours est-il que l'Occident chrétien a fait son œuvre, l'œuvre la plus vaste et la plus forte dont l'histoire, en six mille ans, ait immortalisé le bienfait.

Soit donc que l'on considère au dedans et au dehors, dans leur organisation politique ou dans leur épanchement, les nations modernes formées par le christianisme, il reste que la vie publique, loin d'y avoir été étouffée sous la pression de la vie surnaturelle, y a puisé une incomparable vigueur, une sève originale qui a exalté toute chose; l'honneur, la liberté, les lettres, les sciences, les arts, et a porté enfin la puissance militaire et civile de l'humanité régénérée à un point de grandeur qui n'avait pas d'exemple. Si le sénat romain pouvait ressusciter, si la Grèce pouvait s'assembler encore une fois aux champs d'Elis ou d'Olympie, et consacrer un jour à entendre Bossuet après Hérodote, ah ! sans doute, malgré leur patriotisme revivant avec eux; les mânes généreux de ces grands peuples ressentiraient une émotion digne d'eux et digne de nous, et leur acclamation saluerait un avenir accompli qu'ils n'avaient pas même prévu.

Cependant, messieurs, en est-il du siècle où nous vivons comme des siècles qui nous ont précédés ? Si la vie publique a eu, en Europe, depuis Clovis, un admirable développement, ne s'y est-elle pas à la longue épuisée, et les nations chrétiennes sont-elles autre chose aujourd'hui qu'une ruine tourmentée par le feu, une poussière soulevée par le vent ? Que reste-t-il en eux de l'unité ? et qu'y reste-t-il de la liberté ? Une horrible division y produit à la fois la servitude et l'anarchie. On ne sait plus où marche ce grand corps de la chrétienté, qui tantôt se heurte à une démocratie sans limites, tantôt à une autocratie sans contre-poids, incertain de sa route et de son but, et plutôt semblable à un homme ivre qu'à une société. Que si le pouvoir et le droit y survivent quelque part, ce n'est point dans la portion soumise à l'autorité de l'Eglise, mais au sein des peuples qui se sont séparés d'elle par le schisme et l'hérésie. L'Angleterre, en Europe, les États-Unis, en Amérique, sont les derniers représentants d'un ordre à la fois libéral et assis. Partout ailleurs les nations chancellent, et leur repos, si elles en ont, n'est qu'une halte sous la main qui comprime leur respiration. D'où vient cet état de choses, et n'accuse-t-il pas l'impuissance d'une religion qui ne sait plus diriger ni contenir ses croyants ?

Messieurs, c'est d'abord une erreur, quand il s'agit de l'influence du christianisme, de le découper en tronçons et d'arguer contre lui de la

faiblesse de telle ou telle de ses parties, au lieu de le prendre dans son action totale sur l'humanité. Sans doute l'Église catholique seule renferme le christianisme tel que Dieu l'a fait, avec sa hiérarchie, ses dogmes, son culte, et la pleine efficacité sur les âmes de son intercession et de sa juridiction. Mais l'Église catholique n'a pas les bornes que vous lui croyez en la mesurant aux contours extérieurs de son existence visible. Partout, même dans les branches ostensiblement séparées de leur tige primordiale, l'Église entretient une sève régénératrice et produit des effets dont l'honneur lui appartient. C'est elle qui est encore le lien du schisme, le ciment tel quel de l'hérésie; ce qui y reste de substance et de cohésion vient du sang qu'elle y a répandu et qui n'est pas encore desséché, comme on voit des rameaux tombés à terre sous le tronc qui les porta conserver encore une végétation sensible à la lumière et à la rosée. La mort ne se fait pas en un jour au sein des esprits que la vérité illumina. Ils en gardent longtemps des reflets qui les éclairent, des impulsions qui les animent; et les opposer à la source d'où ils sont sortis et qui agit encore sur eux, c'est attribuer à un fils ingrat les mérites qu'il tient de sa race, et dont la trahison ne l'a pas tout à fait dépouillé. Ainsi l'Angleterre, dont vous venez de parler comme d'une exception à la décadence sociale des pays chrétiens, l'Angleterre, qui l'a fait ce qu'elle est? Est-ce depuis son schisme qu'elle a fondé les institutions à qui elle doit la paix dans la liberté, l'honneur dans l'obéissance, et la sécurité jusque dans l'agitation? Il n'en est rien, vous le savez. Les institutions britanniques sont le monument d'un âge où l'Angleterre payait au siège apostolique le tribut qu'elle appelait elle-même *le denier de saint Pierre*, et la main d'un archevêque catholique de Cantorbéry, la main fidèle et magnanime d'Étienne Langton, est à jamais empreinte sur les pages où remontent, de notre siècle à saint Louis, les traditions politiques de la Grande-Bretagne. Son esprit et ses lois se sont formés sous l'influence de l'Église, au même sanctuaire et dans la même foi qui lui avaient donné pour souverain saint Édouard le confesseur. Les États-Unis, à leur tour, fils de la vieille Angleterre, en ont emporté les mœurs aux champs vierges de l'Amérique, et, n'y trouvant aucune trace d'antiquité qui leur permit de s'y asseoir à l'ombre d'une monarchie héréditaire et d'une aristocratie de naissance, ils ont fait de ce nouveau monde une république animée d'un souffle chrétien, quoique imparfait, montrant par cet exemple que la vie publique n'est pas attachée à une seule forme de gouvernement, mais qu'elle dépend surtout de l'esprit qui anime les peuples et de la sincérité qui coordonne leurs institutions. L'Angleterre règne chez elle et hors d'elle parce qu'elle a conservé son droit public, en l'appropriant avec lenteur et sagacité au développement des âges, des idées et des besoins; les États-Unis règnent chez

eux et sur eux, parce que, possesseurs d'une terre nouvelle, mais héritiers d'un esprit ancien, ils ont transporté les mœurs de leur illustre métropole aux rivages de leur jeune civilisation. C'est le christianisme qui est le père de ces deux peuples et le gardien de leurs chartes. Aussi le comte de Maistre, parlant de l'avenir du monde, ne souhaitait pas à l'Angleterre de devenir chrétienne, mais seulement catholique, entendant par là, dans son langage à la fois orthodoxe et pénétrant, que ce qui manque à l'Angleterre, ce n'est pas la foi qui inspire, mais l'autorité qui conduit. Il n'en est pas, en effet, d'un peuple voué traditionnellement à l'hérésie comme d'un hérétique qui l'est devenu par un égarement de cœur personnel. Celui-ci s'est révolté, le peuple a reçu son erreur ; il ignore la vérité plus qu'il ne la contredit, et, encore que tous ne soient pas innocents de leur ignorance, parce qu'ils pourraient la vaincre, beaucoup n'ont ni le temps ni la lumière qui rendraient leur état criminel devant Dieu. Ils appartiennent, selon l'admirable expression de la doctrine catholique, à *l'âme de l'Église*, enfants inconnus de leur mère, quoique portés dans ses entrailles, et qui vivent encore de sa substance comme ils sont issus de sa fécondité.

Cette remarque faite, messieurs, et elle est de la plus haute importance pour apprécier l'action du christianisme sur les destinées humaines, je confesse que la plupart des peuples catholiques sont aujourd'hui dans une crise violente qui ne permet ni à la liberté de s'établir ni au pouvoir de compter sur le lendemain. Cela est vrai, il serait puéril de le nier, comme il est puéril de n'en pas voir la cause et d'en accuser le christianisme. A la différence de l'Angleterre, qui a conservé son droit public, les peuples du continent européen ont perdu le leur et ne l'ont pas encore recouvré ou remplacé. Ils l'ont perdu peu à peu, sous l'influence progressive d'une souveraineté gênée par le droit chrétien, et qui, usant avec une habileté persévérante des fautes et des maux de chaque siècle, a su, à la longue, dépouiller l'Église, la noblesse et les communes de leurs garanties acquises et les réduire à une impuissance politique absolue, pour ne laisser debout et d'actif que le sommet de la société. Si cette œuvre une fois close, les peuples modernes l'eussent acceptée, c'eût été l'Orient devenu le maître du monde, le Bas-Empire passé à l'état universel, toute vie publique éteinte, et l'Église elle-même menacée tôt ou tard de ce legs terrible que Constantinople a fait à Saint-Pétersbourg. Cela ne pouvait pas être. La race de Japhet, de Charlemagne et de saint Louis, c'est-à-dire la France, secoua en un seul jour l'œuvre de vingt générations, et l'on vit par terre, après tout le reste, ce qui avait espéré et tenté d'être seul quelque chose. Mais, par un malheur qui dure encore, la ruine du droit public avait entraîné dans la

foi des peuples une ruine parallèle ; le christianisme avait souffert en Europe une effrayante diminution de son règne, et, lorsque éclata l'effort de la France pour ressaisir son ancienne vie sous un aspect nouveau, l'irréligion conduisit ou plutôt égara ses coups. Tandis que la révolution d'Angleterre s'était accomplie sous l'empire du christianisme, la nôtre s'inspira du doute et de la négation ; elle détruisit le sanctuaire sous prétexte de relever la France, ne se souvenant pas que les Romains avaient placé dans la même enceinte la tribune d'où parlaient leurs orateurs et les temples d'où parlaient leurs dieux. Cette méprise a, depuis soixante ans, bouleversé le monde et condamné à l'impuissance les plus généreux desseins. Toute cause dont la religion est absente, et à plus forte raison toute cause qui répudie la religion, est une cause où manque le premier fondement de l'humanité. Si la France eût accepté le concours de sa foi séculaire, concours qui vint au-devant d'elle avec un désintéressement dont la postérité n'oubliera pas le mérite, elle eût sans doute beaucoup souffert encore, parce que le rétablissement d'un droit public perdu est l'œuvre la plus laborieuse d'un peuple et d'un âge, mais du moins elle eût gardé dans ses tourments l'élément de la tradition et de la stabilité, la présence efficace de Dieu, et l'Europe, au lieu d'être à peine au seuil de son avenir, porterait déjà le noble fardeau d'un édifice sérieusement commencé.

Mais, si malheureuse que soit une telle situation, si féconde en épreuves qu'elle puisse être encore, le christianisme n'en porte point la responsabilité, ou, plutôt, il y puise une nouvelle démonstration de sa généreuse influence sur la vie publique des sociétés humaines. D'une part, les peuples qu'il avait élevés n'ont pu s'accoutumer à la destinée de l'Orient ; après un court sommeil, ils ont réclamé leur droit public, incapables de vivre hors d'une cité régulière et de ployer mollement sous un repos acheté au prix de toutes les libertés qu'ils tenaient de leurs aïeux. Il en ont appelé de Louis XIV à saint Louis, de Charles-Quint à Charlemagne, comme l'Angleterre en avait appelé de Henri VIII et d'Élisabeth à son antique parlement. D'une autre part, le christianisme ayant été repoussé par une révolution mal conduite, ce mouvement, si juste dans ses causes, n'a pu s'asseoir après plus de soixante ans d'efforts, au tant ainsi par ses chutes qu'il avait trop présumé de lui, et que les peuples chrétiens, quoi qu'ils veulent tenter, ne l'accompliront jamais sans le secours de la foi qui les a faits ce qu'ils sont.

Voici maintenant l'avenir, et le voici, messieurs, sous une inflexible alternative. Jamais encore une nation n'a recouvré ou remplacé son droit public perdu, si ce n'est une nation chrétienne. Les peuples païens avaient pu mettre au monde d'illustres cités ; mais, une fois le premier souffle de leur vie publique évanoui, ils n'ont pu en ressusciter

**l'inspiration.** Ni Athènes, ni Sparte, ni Rome, n'ont ravivé leurs institutions détruites et leur patriotisme éteint ; elles ont peut-être encore produit de grands hommes , elles n'ont plus produit de citoyens. La liberté ne renaît pas de ses cendres par sa propre vertu, et, quand l'Angleterre, après le règne que je citais tout à l'heure, eut reconquis son droit national, ce fut un miracle qui n'avait pas d'exemple et qui, à lui seul, est une preuve saisissante de la divinité du christianisme. De même que naître est une chose naturelle, et que ressusciter est une chose miraculeuse, de même aussi, naître à la vie publique est, dans un peuple, l'effet des lois générales qui gouvernent la société ; mais ressaisir la vie publique après l'avoir perdue, c'est l'effet d'une régénération qui vient de plus haut. L'Angleterre l'a pu parce qu'elle était chrétienne, et que, tout en gardant l'hérésie que lui avait infligée le pouvoir absolu, elle a rejeté avec horreur le scepticisme et l'incrédulité. C'est là ce qui a fait sa force contre les traditions politiques de Henri VIII et d'Élisabeth, et c'est ce qui la fait encore contre les agitations trop souvent impuissantes où le continent se débat sous ses yeux.

Il arrivera donc l'une de ces deux choses : ou l'Europe rentrera d'elle-même sous la lumière de l'Évangile, et par l'Évangile qui lui avait donné ses institutions elle en recouvrera le glorieux patrimoine ; ou, persévérant dans l'orgueil d'une raison trompée, elle continuera de repousser Jésus-Christ, et, victime d'une corruption qui ne cessera de s'accroître, elle s'en ira, de chimère en chimère et de chute en chute, au repos des générations qui n'ont plus d'autre liberté que celle du déshonneur. Alors aussi le christianisme deviendra le dernier asile des grandes âmes. Dégoûtées du spectacle de la servitude, elles se retireront plus à fond dans la vraie cité du chrétien qui est l'éternité, et de là elles répandront sur le monde cette gloire des saints qui fleurit sur toutes les ruines, pour être aux temps les plus malheureux un témoignage et une espérance.

Messieurs, j'ai achevé ce que j'avais à vous dire de général sur la vie et ses différentes formes. Après vous avoir conduits de degrés en degrés jusqu'à la vie surnaturelle, la plus haute de toutes, je devrais vous entretenir des vertus qui en jaillissent comme son fruit et son expression. Mais déjà bien auparavant, dans une autre assemblée que celle-ci, j'ai traité de toutes les vertus surnaturelles, telles que la foi, l'humilité, la chasteté, la charité, la religion et la sainteté, ne négligeant pas un plus de faire ressortir l'influence de ces vertus sur la société humaine quant au droit, à la propriété, à l'autorité, à la famille et à l'économie politique. C'est donc une œuvre accomplie, et il ne me resterait ici qu'à vous parler des moyens établis de Dieu pour nous communiquer la vie surnaturelle, je veux dire les sacrements, que je n'ai envisagés qu'une fois, à propos du commerce de l'homme avec Dieu et sous leur

aspect le plus général. Me sera-t-il permis, messieurs, de vous en exposer la doctrine et de terminer ainsi, après plus de vingt ans, l'apologie totale de la foi chrétienne? Je l'ignore. Mais, que je doive vous retrouver ici ou ne vous y revoir jamais, que Dieu ferme ma bouche ou daigne l'ouvrir une dernière fois, je ne vous quitterai pas sans m'estimer heureux d'avoir fait une part dans mon ministère à cette ville qui fut le berceau de mon ordre, où saint Dominique eut la première vue et les premiers amis de sa pensée, et où j'ai rencontré, dans un digne archevêque, le successeur de cet illustre Foulques, bienfaiteur de mes pères et bouclier de la foi.

H.-D. LACORDAIRE.

DE

## L'AGRICULTURE EN FRANCE

---

Jamais on n'a parlé davantage des progrès de l'agriculture française; la dernière et magnifique Exposition universelle a causé un redoublement d'admiration pour les races surprenantes d'animaux perfectionnés, pour les machines agricoles, les nouvelles méthodes agricoles, les grands travaux agricoles qui doivent sous peu doubler la production; jamais on n'a fait plus de compliments, donné plus de médailles, de prix, de croix, porté plus de toasts à l'agriculture, et jamais l'insuffisance des récoltes et des produits n'a été plus manifeste et plus prolongée; c'est à n'y rien comprendre, au moins pour le bon public assez disposé à prendre le bruit pour la chose.

Nous avons des merveilles de toute espèce, des industries de luxe à se pâmer d'admiration, des théâtres plus beaux que des cathédrales, des kilomètres de tableaux et de statues dans des galeries aux voûtes immenses, couvertes de fresques et d'or, des fêtes publiques qui éclipsent les fêtes données jadis par ses maîtres au peuple-roi, des villes de palais et des palais comme Babylone et Rome n'en eurent jamais, nous avons de la gloire à donner de l'envie à toutes les nations du monde; il ne nous manque que peu de chose, de quoi manger suffisamment. Si c'était le grain de sable dont parle Pascal et qui arrête les plus vastes projets? si nous allions ressembler à l'astrologue qui, ne pensant qu'à porter ses regards dans les cieux, ne s'aperçoit pas qu'il va tomber dans un puits?

Cette question importune de l'alimentation publique commence à préoccuper sérieusement les hommes de bon sens et même un peu tout le monde, elle inquiète beaucoup les vrais patriotes et même un peu les gens de bourse et les financiers cosmopolites; aussi Dieu sait combien on écrit à ce sujet de brochures sentimentales, de feuilletons humanitaires; c'est merveille de quelle quantité de conseils, de découvertes, d'espérances on reconforte l'humanité souffrante.



Serait-il permis à un homme qui, malgré ces belles choses, n'est pas très-rassuré, qui n'a pas l'honneur, je l'avoue, d'être un agronome de Paris ni un fonctionnaire public, encore moins un inventeur de spécificiques agricoles, mais qui a quelque peu vu de ses yeux, pratiqué et réfléchi, d'examiner cette grande et capitale question de l'agriculture française avec une indépendance complète des hommes et des préjugés ? Un paysan du Danube par le temps qui court, ce sera peut-être original.

## PREMIÈRE PARTIE.

## I

Prétendre que la France n'a fait nul progrès en agriculture, ce serait soutenir un paradoxe et commettre une erreur. Depuis la fin des grandes guerres de l'Empire notamment, la terre, recevant plus de travail de bras plus nombreux, améliorée sur plus d'un point par la marne, la chaux, des engrais plus abondants; la terre, dont une partie des landes a été défrichée, a donné de quoi nourrir les six millions d'hommes dont la population de la France s'est accrue depuis 1815.

Je sais, d'un autre côté, que des maladies sur certaines plantes, l'intempérie persistante des saisons, sont une des principales causes de la pénurie actuelle; tandis qu'à une époque rapprochée, de 1848 à 1851, nous avions eu des récoltes si abondantes; qu'elles nous avaient permis de vendre à l'étranger une quantité considérable de grains.

Mais il n'en est pas moins vrai que les progrès de l'agriculture sont très-lents et très-insuffisants, comme le prouvent des faits et des documents certains.

Parmi les nombreux volumes que publie chaque année le gouvernement pour l'instruction et l'édification de ses administrés et qui servent trop souvent à garnir les étagères des bouquinistes sur les quais de Paris, sans que les feuillets en aient été coupés, il en est qui, je le reconnais, sont fort lourds et fort ennuyeux, mais très-instructifs; ils renferment les immenses tableaux des douanes. J'y ai trouvé, et tout le monde pourra en faire autant que moi, les preuves de ce que j'avance.

D'abord, quant aux céréales, qu'y voyons-nous? que, le plus souvent, la France ne récolte pas assez de blé pour sa consommation. J'ai fait moi-même le relevé des importations et exportations; mais, de crainte qu'on ne m'accuse d'erreur, j'aime mieux prendre les

chiffres d'un document officiel. La préfecture de la Seine vient de publier un assez gros livre intitulé : *Compte moral et financier de la caisse de service de la boulangerie*. (On met maintenant de la morale partout; c'est éditant.) Parmi les pièces justificatives au tableau A, j'ai vu ceci : de 1816 à 1855 inclusivement, pendant quarante ans, on a importé en France cinquante-sept millions d'hectolitres de blé (57,275,918), et exporté vingt-cinq millions (25,203,399); excédant des importations, trente-deux millions (32,072,519); les sommes sorties de France, par l'effet des importations, s'élèvent à deux cent seize millions (216,613,232), et les sommes rentrées en France par l'effet des exportations s'élèvent à deux cent soixante-seize millions (276,789,137), excédant neuf cent quarante millions (939,824,095).

Dans ce relevé, ne se trouvent pas les autres grains dont les importations sont considérables. Ainsi, en 1855, on a importé en France en seigle, maïs, orge et avoine, déduction faite des exportations, quatre cent vingt-sept mille hectolitres, valant six millions trois cent quatre-vingt-cinq mille francs.

Combien de fois j'ai entendu, dans des années de cherté, des ouvriers de la ville et de la campagne me dire très-sérieusement et de la meilleure foi du monde : « La France est le pays le plus fertile de la terre; elle récolte ordinairement, dans une année, de quoi se nourrir pendant deux ou trois ans. On nous dit que la France est obligée d'acheter du blé aux Russes; allons donc! s'il entre du blé en France, c'est qu'on l'en avait d'abord fait sortir pour affamer le peuple et avoir un prétexte de le vendre à sa rentrée un prix fou. Canailles d'accapareurs; on devrait les pendre tous! » Les pauvres gens, ils n'ont pas la les gros livres de la douane ni le *Compte moral*. Ne serait-il pas bon qu'ils pussent en avoir un peu connaissance? Ce patriotisme peu éclairé, cette ignorance singulière, pourraient à un moment donné causer bien des malheurs.

Et qu'on ne croie pas que cette quantité de grains achetée de l'étranger ait satisfait à tous les besoins et remplacé complètement le déficit des mauvaises récoltes en France. Dans les années de disette, il se fait toujours une grande économie parmi le peuple. Il faut se serrer le ventre, disent les pauvres gens avec un accent qui fait mal. Non-seulement on mange moins, mais on a recours à des grains inférieurs pour remplacer le blé ou le seigle; on mange de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, même de l'espèce grossière de Tartarie. J'ai vu, l'année dernière, du pain fait entièrement de sarrasin et que mangeaient de très-petits propriétaires du Morvan qui n'avaient plus de seigle; quant au froment, ils n'en mangent jamais : ce pain était couleur de suie et le goût répondait à la couleur. Le marquis d'Argenson, parlant dans ses Mémoires de la misère des provinces, ra-

conte que le duc d'Orléans dit un jour à Louis XV, dans son conseil, en lui présentant un pain de fougère : « Voilà, Sire, de quoi se nourrissent vos sujets. » Ne pourrait-on pas redire aujourd'hui ces mots et peut-être avec plus de raison, car il ne m'est pas prouvé qu'on ait jamais pu manger du pain de fougère, et de pauvres gens, sous nos yeux, au dix-neuvième siècle, mangent tous les jours du pain de sarrazin et à peu près rien autre chose. Quoi qu'il en soit, il est bien évident que si, depuis quarante ans, on avait mangé dans les années de disette si nombreuses autant de blé que dans les bonnes années, les importations de froment auraient été plus que doublées.

Un autre fait aussi grave que l'insuffisance des récoltes de grains, plus grave peut-être, c'est l'insuffisance permanente des bestiaux. A dater de 1853, le gouvernement français a réduit le droit d'entrée sur les bestiaux étrangers à un chiffre insignifiant. La valeur des bestiaux (sans parler des chevaux) importés en France pour la consommation qui était en moyenne, dans les cinq années précédentes, de cinq millions trois cent mille francs, s'élève, en 1853, à seize millions deux cent mille francs ; en 1854, à trente-neuf millions deux cent mille francs ; en 1855 enfin, à cinquante-sept millions neuf cent mille francs, sans compter cinq millions cent vingt-six mille francs de viande. Si, en 1856, l'importation des bestiaux a été un peu moindre, ce n'est pas que les besoins aient diminué, puisque le prix de la viande n'a fait qu'augmenter, c'est qu'à l'étranger les prix tendent à se niveler avec les nôtres et qu'on a moins à nous vendre, parce qu'on nous avait d'abord trop vendu de bestiaux au moment où les barrières s'étaient abaissées.

Et croit-on qu'avec cette importation si considérable tout le monde en France mange de la viande ? Sans doute je ne prétends pas dire qu'il n'y ait nul progrès dans la consommation de la viande, je sais que les ouvriers de nos immenses travaux publics mangent plus de viande qu'ils n'en mangeraient s'ils étaient restés dans leurs villages, mais l'insuffisance du bétail est manifeste. Si Henri IV revenait dans ce monde, il pourrait voir que son vœu n'est pas encore exaucé ; dans les trois quarts des ménages de notre belle France, il ne trouverait ni poule au pot, ni pot-au-feu, pas même le dimanche. Et, si ces ménages n'ont ni l'un ni l'autre, je vous prie de croire que ce n'est pas l'appétit qui leur manque ; qu'on en invite à de bons dîners, et l'on verra s'ils sont de la secte des légumistes.

Des philanthropes, désolés de cette insuffisance de la viande dans l'alimentation du peuple, ont proposé de lui faire manger des chevaux, et, pour prêcher d'exemple, ils ont fait des dîners de cheval qu'ils ont déclarés excellents. Certes, j'ai pleine confiance dans ces messieurs, je crois que la chair de cheval n'est pas à dédaigner, que son bouillon est

parfait et ses bifstecks tendres et savoureux ; je crois sur parole, mais il est plus facile, en France, de faire deux ou trois révolutions politiques qu'une révolution culinaire aussi radicale, et j'ai peur que toute cette discussion, toute cette réclame, ne servent qu'à prouver une fois de plus l'insuffisance de la viande en France.

Si nous examinons les autres productions agricoles, nous voyons par les tableaux de la douane que la France achète en moyenne chaque année à l'étranger :

Pour cinq à six millions de suif, d'os, sabots et cornes de bétail,  
 Pour huit à neuf millions de chevaux,  
 Vingt à vingt-cinq millions d'huile d'olive,  
 Vingt à vingt-cinq millions de lin et de chanvre,  
 Trente à quarante millions de peaux brutes,  
 Trente à quarante millions de graines oléagineuses,  
 Quarante à cinquante millions de laine,  
 Quarante à cinquante millions de bois,  
 Quatre-vingts à cent quarante millions de soie.

La France achète chaque année d'une manière normale, régulière, pour plus de trois cent millions de produits agricoles analogues à ceux de son sol ; les tableaux de la douane ne disent pas même tout, car la contrebande n'y figure pas.

Je sais très-bien que, si nous achetons tous ces objets, c'est que nous pouvons les payer, ce qui suppose d'autres sources d'aisance et de richesses que l'agriculture. Je n'ignore pas qu'une partie de ces objets, la soie, la laine, les peaux brutes, servent à nos industries, qui en exportent une partie plus ou moins considérable lorsqu'ils sont manufacturés ; mais, si notre agriculture était très-prospère, elle suivrait les progrès de notre industrie et satisferait à nos besoins croissants. Puisque les étrangers nous vendent une quantité de plus en plus considérable de matières premières et de denrées alimentaires analogues à celles de notre agriculture, c'est évidemment parce qu'ils accroissent leurs produits plus que nous. Tout cela est un peu humiliant pour notre amour-propre national et ne cadre guère avec plus d'un discours pompeux, mais n'est que trop vrai malheureusement. Les phrases peuvent bien déguiser, mais ne changent pas les faits.

## II

Cette insuffisance des produits de l'agriculture française tient-elle à des obstacles insurmontables opposés par le sol ou le climat ? Sans avoir le patriotisme fanatique des ouvriers dont je parlais tout à

l'heure, on peut bien dire que la France est certainement un des pays les plus favorisés du ciel sous tous les rapports.

Cette insuffisance tient-elle à un accroissement prodigieux de la population ? Mais, de tous les grands États de l'Europe, la France est, au contraire, celui où la population augmente le moins ; elle est même, sous ce rapport, au-dessous de bien des petits États, comme le royaume de Naples, les États pontificaux, la Suède et la Norvège, la Suisse. Certaines personnes trouvent dans ce fait singulier une preuve de prospérité, de sagesse, et en font presque un titre de gloire pour les Français, ce qui m'a semblé, par parenthèse, fort original, et m'a rappelé le médecin de la comédie, qui conseillait de se couper un bras parce qu'il prenait trop de substance aux dépens de l'autre, qui, resté seul, serait bien mieux nourri et plus vigoureux.

Depuis 1816, la population ne s'est accrue en France que de vingt pour cent, tandis qu'elle s'est accrue de trente-quatre pour cent en Russie et en Autriche, de quarante-un en Angleterre et de soixante-dix pour cent en Prusse. Et cet accroissement de vingt pour cent, déjà si faible pour la France, résulte de l'ensemble des quarante dernières années ; mais, si l'on compare entre eux les divers recensements qui ont eu lieu dans cette longue période, on verra avec effroi que les deux derniers, de 1851 et 1856, accusent un accroissement de plus en plus faible. Dans les trente premières années il est en moyenne de cent quatre-vingt-trois mille âmes par an, dans les dix dernières il n'est plus que de soixante-trois mille. Le dernier recensement de 1856 donne le plus faible accroissement qu'on ait eu depuis 1816 : deux cent cinquante-six mille âmes seulement en cinq ans.

La population de la Confédération germanique qui comprend, comme chacun sait, la plus grande partie de la Prusse et un tiers environ de l'empire d'Autriche, n'avait, en 1816, que trente millions d'habitants, comme la France, à très-peu de chose près. En 1853, sa population dépasse quarante-trois millions ; la nôtre atteint à peine trente-six millions, plus de sept millions de différence. Remarquons en passant qu'il est assez étrange, n'est-il pas vrai, qu'un pays divisé, morcelé en souverainetés séparées, sans unité de loi et d'administration, fédératif enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom, se permette de faire des progrès plus rapides que la France. Si au moins on avait la ressource de dire que les Allemands meurent de faim comme mouraient les Irlandais ; mais ces Allemands se nourrissent, au contraire, généralement assez bien, peut-être mieux que beaucoup de Français.

Quant aux autres peuples, dira-t-on que leur population s'accroît plus rapidement parce qu'elle est plus mal nourrie, plus misérable qu'elle ne l'était il y a quarante ans ? ce serait une raison bizarre. Si,

en France, il y a des progrès sous le rapport de la nourriture, des logements, de l'aisance, en un mot, croit-on qu'il n'en soit pas de même chez ces peuples ?

Cette comparaison de l'accroissement des diverses populations démontre à elle seule l'infériorité des progrès de l'agriculture française; car, s'ils étaient dans la même proportion que ceux des autres nations, je ne vois pas ce qui empêcherait notre population de croître aussi rapidement. M. Ampère, dans ses *Lettres sur l'Amérique*, raconte qu'étant au Canada, il témoignait un jour son étonnement sur l'accroissement si rapide de cette population toujours française sous le sceptre anglais : « Oh! monsieur, lui répondit un bon Canadien, nous sommes terribles pour les enfants. » Si les Français de France sont, sous ce rapport, si peu terribles, ce n'est pas qu'ils soient dégénérés. A côté d'un pain il naît un homme, dit le proverbe économique : le pain manque, voilà tout.

On fera remarquer, je le sais, qu'en Russie, dans une partie de l'empire d'Autriche et même de la Prusse, l'espace ne manque pas, et que les produits agricoles ont augmenté rapidement beaucoup moins en raison des bonnes méthodes et des progrès véritables de l'agriculture qu'en raison du défrichement de terrains incultes; c'est fort possible, mais, quelles que soient les causes de cet accroissement de production plus rapide qu'en France, il n'en existe pas moins; ensuite on ne peut faire cette objection pour la Confédération germanique où la population est maintenant plus dense qu'en France, ni pour l'Angleterre où elle l'est beaucoup plus.

Sous le rapport militaire, nous pouvons, sans fausse modestie, nous donner le premier rang : nul peuple ne peut se vanter d'avoir fait autant de progrès dans l'art de tuer les hommes; mais, pour l'art de les nourrir, pour l'agriculture, nous n'occupons pas le premier rang, il faut bien l'avouer, pas même le second, car nous avons des voisins en Italie et en Belgique, de petits peuples insignifiants qui pourraient bien nous vaincre dans ces luttes pacifiques.

### III

Pourquoi cette infériorité de la France en agriculture, cette base fondamentale du bien-être des peuples, de la prospérité, de la puissance, de la grandeur des États ?

Quelques personnes voient une des grandes causes de l'insuffisance des produits agricoles dans cette multitude de routes, de canaux, de chemins de fer qui enlèvent à la culture des portions notables des

terrains les plus fertiles dans les plus riches vallées. Cette cause de diminution est tout à fait secondaire ; si ces voies de communication stérilisent quelques milliers d'hectares, elles donnent les moyens d'en fertiliser des centaines de mille par la facilité de leur procurer des engrais et de vendre mieux leurs produits.

D'autres personnes accusent les plantes industrielles, comme le colza et les betteraves, de prendre la place du blé ; mais le colza donne de l'huile dont nous manquons et nous dispense d'en acheter d'autant à l'étranger, ses tourteaux sont un excellent engrais qui conserve la fertilité de la terre ; les betteraves font du sucre, et, par leurs résidus, nourrissent et engraisent de nombreux bestiaux qui non-seulement nous donnent de la viande, mais rendent par leurs engrais la terre plus féconde et assurent des récoltes admirables en céréales. Bien des gens s'imaginent que plus on sème de blé, plus on en récolte ; ils sont dans une grande erreur ; le blé ne rend qu'en raison du travail, du soin, des engrais qu'on lui a donnés. Un hectare bien fait rapporte autant que trois hectares mal faits, sans compter qu'on aura épargné deux tiers de semence, et la semence n'est pas une petite affaire ; on sème chaque année, en France, du froment et du seigle de quoi nourrir sept millions d'hommes. On pourrait dire peut-être, avec plus de vérité : moins on fait de blé, plus on en récolte.

Pour se rendre compte des causes de l'insuffisance des progrès de l'agriculture en France, il ne faut point considérer la question par ses petits côtés, mais voir les choses de haut.

Il est des gens dont la prétention est d'être positifs, qui vous disent avec un air de supériorité : « Entre nous, s'il y a peu de progrès en France, c'est qu'il y en a très-peu à faire. Dans ce qu'on appelle le monde agricole, on parle, on s'agite, on fait des calculs et des projets merveilleux : rêveries que tout cela ; l'agriculture française est arrivée à peu près au point qu'elle ne peut plus dépasser. Laissons le peuple espérer et croire à des progrès chimériques, ça lui donne de la patience ; mais les hommes sérieux savent à quoi s'en tenir. » Les personnes qui s'expriment ainsi ne sont ni des agriculteurs ni des observateurs attentifs des faits.

Certaines provinces de France, comme l'Alsace, la Flandre, la Normandie, l'Île-de-France, sont très-bien cultivées, les produits sont considérables, prodigieux ; il semblerait, au premier coup d'œil, qu'il n'y a plus aucun progrès à faire, et cependant c'est là que l'on en fait chaque jour, que l'on en fait le plus. Si l'on compare ces provinces à beaucoup d'autres du centre et du midi de la France, on est surpris d'une différence énorme : on voit des bestiaux rares et chétifs, des céréales sans vigueur, une agriculture misérable ; et cependant, si vous considérez dans leur ensemble les sols de provinces si différentes

dans leurs produits, vous serez étonnés de voir que les derniers ne valaient primitivement guère moins que les premiers. Si ceux-ci donnent de si beaux produits, c'est que, pendant de longues années, des hommes actifs, intelligents, les ont améliorés par des travaux et des soins bien entendus, des engrais abondants, des cultures raisonnées, des capitaux utilement dépensés. Qu'on fasse de même dans les pays arriérés, et on arrivera aux mêmes résultats. Quels merveilleux accroissements pourraient alors avoir lieu dans la fortune de la France! Cultivée partout comme sont cultivées certaines parties de ses provinces du nord, la France pourrait, dans un demi-siècle, doubler sa production et avoir soixante millions d'hommes mieux nourris, plus robustes, plus heureux que les trente-six millions qu'elle possède aujourd'hui. De 1801 à 1851, l'Angleterre proprement dite et l'Écosse ont doublé leur population et leur production agricole <sup>1</sup>.

Pour bien connaître les causes de l'insuffisance et de la lenteur des progrès de l'agriculture, il faut d'abord connaître l'état du sol cultivable en France et des propriétaires et cultivateurs ruraux; là doit se trouver l'explication de plus d'une énigme, la clef de bien des choses. Nous avons heureusement sur ce sujet les documents les plus précieux. Avant la Révolution, je parle de celle de 1789, qui a eu tant de filles plus ou moins légitimes, le gouvernement n'avait pas pu faire deux choses dont le travail lui semblait gigantesque, le recensement général de la population et le cadastre général de la France. Grâce à Dieu, nous les avons maintenant et au grand complet. Il est vrai que, comme le cadastre n'a été terminé qu'après quarante ans de travaux, il s'est fait bien des changements. Pour être toujours vrai, le cadastre serait à refaire continuellement; il ressemblerait alors à la toile de Pénélope, mais, tel qu'il est, il n'en jette pas moins, ainsi que les recensements et les registres des hypothèques et de l'enregistrement, une vive lumière sur la question qui nous occupe.

#### IV

D'après les résultats du cadastre donnés dans le volume officiel de la statistique de France, publié en 1854, le nombre des parcelles, c'est-à-dire de portions de terrain appartenant à des propriétaires différents ou d'une nature de cultures entièrement différentes, s'élève pour la France continentale à cent vingt-six millions (126,210,194). Mais ce n'est pas l'état actuel des faits: le cadastre commencé en 1808 et terminé en 1847 (sauf en Corse) répond à l'année moyenne de 1827; c'est ce qu'on a soin d'expliquer à la première page des résumés généraux.

<sup>1</sup> La Grande-Bretagne avait, en 1801, 10,917,453 habit.; en 1851, 21,121,967.

X. SEM. T. V. 26 MAI 1857. 1<sup>o</sup> LIV.



Et cependant on voit à chaque instant dans des écrits récents, dans des rapports même de personnages officiels, que le sol de la France est divisé aujourd'hui en cent vingt-six millions de parcelles. S'il pouvait rester le moindre doute sur cette erreur, qu'on voie les tableaux de la page 5 à la page 7 dans la statistique de la France; le chiffre de cent vingt-six millions est formé par l'addition des parcelles résultant, dans chaque département, des travaux du cadastre faits à diverses époques de 1808 à 1847.

Le nombre des parcelles est aujourd'hui beaucoup plus considérable, comme le prouve l'accroissement des cotes foncières.

Le nombre des cotes foncières, c'est-à-dire des bordereaux indiquant l'impôt total dans chaque commune de chaque propriétaire foncier, n'était, d'après les résultats du cadastre, pour l'année moyenne 1827, que de onze millions (11,055,702); mais en 1842 il s'élève déjà à onze millions et demi (11,511,841); au 1<sup>er</sup> décembre 1854 il dépasse treize millions (13,125,758) (page 12 de la statistique).

Sans doute beaucoup de ces nouvelles cotes sont dues à des constructions nouvelles; mais un plus grand nombre ont eu nécessairement pour cause des divisions d'immeubles ruraux. Voici à ce sujet ce que dit M. Casabianca dans un rapport qu'il vient de présenter au Sénat sur un projet de Code rural. Il y a quelque cinquante à soixante ans que l'on réclame un code rural en France, qu'on le prépare; si le Sénat parvient à en doter la France, il aura fait ses preuves et me rappellera ce mot de Descartes : *Je pense, donc je suis*. Voici les paroles de M. Casabianca :

« Si nous examinons le mouvement opéré pendant ces quatre années (de 1850 à 1854), nous trouvons une augmentation de cotes foncières de.

428,372	
« Celles qui proviennent de constructions nouvelles imposées aux rôles se montent à.	164,479
« Toutes les autres sont afférentes à des immeubles ruraux : le nombre de ces immeubles qui se sont fractionnés dans le cours de ces quatre années est donc de	263,893.

On voit que plus des trois cinquièmes de l'accroissement des cotes foncières s'appliquent à des propriétés rurales. Je serais même disposé à croire que cette proportion est au-dessous de la vérité. Presque toujours les personnes qui construisent, et surtout dans les campagnes, ont déjà des terrains et par conséquent une cote foncière; la construction accroît le chiffre de leurs cotes, mais ne fait pas une cote nouvelle.

Les partisans de la petite propriété doivent être contents; la division marche assez rapidement, comme on le voit. Il est vrai que cette division est contestée quelquefois. M. Hyppolite Passy a fait une bro-

chure intéressante où il prétend prouver, par l'exemple de certains cantons dont il a relevé les mutations, que le sol ne se morcelle plus en France. Je crois qu'il a, dans cette circonstance, fait preuve de talent plus que d'exactitude, c'est ce qui arrive quelquefois aux hommes d'esprit. Et, à ce propos, je ne conçois pas bien, je l'avoue, les personnes qui trouvent que notre législation est parfaite, que la petite propriété est chose excellente; plus la loi porte ses fruits, plus la division augmente, plus ils devraient être satisfaits.

En présence des chiffres officiels que je viens de faire connaître, peut-il y avoir le moindre doute sur les progrès du morcellement pour l'ensemble de la France? L'agglomération des parcelles est presque une impossibilité; leur morcellement, une nécessité. Faire des domaines en achetant une à une des parcelles à des paysans ne peut être qu'une exception, car les plus grosses fortunes pourraient s'épuiser à faire ce métier de dupes. Le morcellement est accru non pas tant par la loi qui prescrit les partages égaux que par les ventes des domaines en détail et la manie de la plupart des paysans de partager dans une succession chaque champ entre chaque héritier. Ce morcellement est encore accru par deux causes nouvelles. Toutes ces routes, tous ces chemins de fer que l'on construit partout sur de si grandes longueurs, coupent en deux une multitude de propriétés, et, d'une parcelle, en font deux. Ensuite beaucoup de terrains communaux incultes sont vendus par petites pièces, découpées dans une grande bande qui ne formait qu'une seule parcelle. Je ne prétends pas dire qu'on ait tort de vendre des biens communaux, je constate seulement cette nouvelle cause d'accroissement des parcelles.

Si cet accroissement avait suivi la même marche que celui des cotes foncières, il serait de vingt-cinq millions, et le nombre total des parcelles s'élèverait aujourd'hui à cent cinquante et un millions; mais, pour être sûrs de ne rien exagérer, ne comptons que les trois cinquièmes, soit quinze millions, et en totalité cent quarante et un millions de parcelles.

Pour l'objet qui nous occupe, c'est-à-dire l'agriculture, il faut déduire les parcelles provenant des propriétés bâties qui, en 1846, date du dernier dénombrement, s'élevaient à près de sept millions et demi (7,462,54). Ensuite il faut en déduire les propriétés bâties depuis 1846. D'après les observations de M. Casabianca, le chiffre annuel de ces constructions nouvelles est à peu près de quarante et un mille cent dix-neuf, pour dix ans, quatre cent onze mille. Mais, comme ces propriétés bâties peuvent former plus d'une parcelle, je double ces chiffres et je déduis des cent quarante et un millions de parcelles : seize millions, restent cent vingt-cinq millions de parcelles pour les propriétés rurales.

Pour avoir une juste idée de ce que c'est que cent vingt-cinq millions de parcelles pour notre propriété rurale, il faut savoir l'étendue de la France. Elle ne contient que quarante-neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille hectares en propriétés non bâties imposables (p. 11); la moyenne de chaque parcelle ne serait donc que de trente-neuf ares quarante-deux centiares.

Mais, sur ces quarante-neuf millions d'hectares plus de sept millions et demi (7,702,435) sont en bois, et plus de sept millions (7,176,203) en marais et landes et possédés généralement en grandes masses par l'État, les communes et des particuliers riches. Ces chiffres sont donnés par le cadastre; mais, en raison des défrichements et ventes de terrains communaux qui ont eu lieu depuis, ne mettons pour le tout que quatorze millions et demi. En supposant que chaque parcelle de ces bois et landes soit en moyenne de cinq hectares seulement, ce qui est au-dessous de la vérité, ce serait trois millions de parcelles environ à déduire, et il resterait cent vingt-deux millions de parcelles pour trente-cinq millions d'hectares à peu près en culture, soit, en moyenne, vingt-huit ares soixante-huit centiares par parcelle.

Mais il existe encore un assez grand nombre de domaines agglomérés où cependant on aura indiqué autant de parcelles qu'il y avait de cultures entièrement différentes ou d'enclos séparés; plusieurs même sont considérables en étendue: on en trouve dans toutes les provinces de France, et notamment dans la Brie, la Beauce, le Berry, le Bourbonnais. Supposons, ce qui doit approcher de la vérité, qu'il y ait en moyenne par commune deux cents hectares composant des domaines assez bien agglomérés, ce serait pour la France plus de sept millions d'hectares. En admettant que ces domaines présentent au cadastre des parcelles de quatre hectares en moyenne, on devrait déduire alors des trente-cinq millions d'hectares cultivables sept millions, et des cent vingt-deux millions de parcelles deux millions environ; la moyenne des parcelles ne serait plus pour les vingt-huit millions d'hectares restant que de vingt-trois ares trente-trois centiares, c'est-à-dire ce que peut labourer une charrue en trois ou quatre heures.

Si l'on disait que je ne porte pas assez haut le nombre des domaines agglomérés, je ferais remarquer que le morcellement du reste serait encore dans ce cas bien plus grand. Si par exemple l'on prétendait, ce que je crois tout à fait contraire à la vérité, que le tiers du sol cultivable est en domaines agglomérés ayant en moyenne des parcelles de quatre hectares, les vingt-trois millions un tiers qui resteraient n'auraient plus en moyenne que dix-neuf ares quatre-vingt-sept centiares.

Il est évident que les deux tiers au moins du sol cultivable de la France sont divisés en petites parcelles. Nous approchons, en fait de morcellement, du beau idéal.

## V

Dans la statistique générale on voit aussi l'état, en 1842, des cotes foncières par catégories (p. 12); le total n'était encore que de onze millions cinq cent onze mille; il confirme complètement ce que nous venons de dire sur l'état du sol. Les cotes au-dessous de cinq francs s'élèvent à près de cinq millions et demi (5,440,580), de cinq francs à cent francs à plus de cinq millions et demi (5,577,049). Ces cotes à elles seules ont payé en 1842 cent trente-cinq millions à peu près sur deux cent soixante-huit millions montant de l'impôt foncier total de cette année. On a dit et on répète souvent que les cotes au-dessous de cent francs s'appliquent au tiers du sol; ces chiffres incontestables prouvent qu'elles s'appliquent à la moitié. Mais quel revenu net suppose en propriétés rurales une cote même de cent francs ? six fois à peu près l'impôt, soit six cents francs nets, c'est-à-dire une somme bien inférieure à ce qui serait nécessaire à un homme, et à plus forte raison à une famille, pour vivre de ses rentes. Si vous ajoutez la moitié seulement de l'impôt payé par les cotes de cent à trois cents francs, c'est-à-dire vingt-sept millions à la somme produite par les cotes au-dessous de cent francs, vous trouverez que près des cinq huitièmes de l'impôt total étaient payés en 1842 par des cotes qui supposent un revenu trop faible pour que leurs propriétaires ne travaillent pas pour vivre. Sans doute un propriétaire peut avoir plusieurs cotes dans différentes communes, et leur nombre peut, malgré leur modicité, faire supposer une fortune assez considérable, mais ce ne peut être que l'exception. D'un autre côté les cotes foncières comprenaient l'impôt des propriétés bâties, et dans presque toutes les petites cotes se trouvent des maisons qui accroissent l'impôt sans accroître le revenu; beaucoup de grosses cotes comprennent les impôts des grandes maisons dans toutes les villes, de presque tous les bois possédés par grandes masses, et enfin le nombre des cotes s'est accru depuis 1842 de près d'un septième; lorsqu'on réfléchit à ces faits, on demeure convaincu qu'aujourd'hui les deux tiers au moins des trente-cinq millions d'hectares en culture sont dans les mains des petits propriétaires, dont l'immense majorité cultive son bien.

Beaucoup de ces propriétaires n'ont que fort peu de chose, comme on le pense bien. Voici ce que dit M. Casabianca, dans son rapport :

« Du recensement général qui a eu lieu en exécution de la loi du 7 août 1850, il résulte que, sur les sept millions huit cent quarante-six mille propriétaires portés aux rôles, trois millions, c'est-à-dire près

de la moitié, ne payent point de contribution personnelle. Cette exemption, pour la plupart d'entre eux, n'a d'autre cause que leur indigence reconnue par l'autorité municipale.

« On en compte six cent mille dont l'impôt n'excède pas en principal cinq centimes par an. »

Ces chiffres si élevés de propriétaires indigents m'auraient semblé exagérés s'ils n'étaient pas cités par un sénateur parlant au nom d'une commission ; il a dû trouver au ministère des finances des documents officiels qui ne sont pas encore livrés à la publicité. Le ministère des finances a dans ses cartons bien des trésors cachés ; je ne suis pas le seul à désirer les avoir pendant quelques jours à ma disposition ; ce que nous a révélé M. Casabianca nous indique assez combien la moisson de l'économiste pourrait être riche.

## VI

Voyons maintenant quel est l'état des dettes de la propriété foncière. Au 1<sup>er</sup> juillet 1852, les inscriptions hypothécaires non rayées ni primées s'élevaient à plus de onze milliards (11,255,265,778) ; vingt ans plus tard l'administration des finances donnait à la Société du Crédit foncier un tableau de cette dette, qui s'élevait à douze milliards sept cent vingt et un millions ; l'augmentation était d'un milliard et demi.

En déduisant de ces chiffres les créances éventuelles sur les biens des comptables, des tuteurs, et qui, en 1840, s'élevaient à douze cent cinquante millions, il existe aujourd'hui, cinq années après le dernier état des dettes, au moins onze milliards et demi d'hypothèques ou privilèges de vendeurs portant intérêts.

Je sais très-bien que parmi ces inscriptions il en est qui font double emploi, et pour beaucoup d'autres la dette a été remboursée ; afin d'éviter des frais, on attend que l'hypothèque soit périmée, une inscription non renouvelée étant éteinte au bout de dix ans. Mais l'accroissement considérable de nouvelles inscriptions prouve que les dettes qui s'éteignent sont plus que remplacées par de nouvelles dettes, et d'ailleurs combien de propriétaires ont des dettes sur simples billets ou sur obligations sans hypothèques ! Le propriétaire n'emprunte sur hypothèque que lorsqu'il est déjà gêné, lorsqu'il n'a plus de crédit. On peut affirmer que les dettes non inscrites sont bien supérieures au chiffre des inscriptions faisant double emploi ou dont la dette a été remboursée.

L'intérêt payé par les propriétaires fonciers pour leurs dettes ne peut pas être estimé en raison des frais d'actes à moins de six pour cent et pour la totalité à moins de sept cents millions par an.

Les maisons hypothéquées supportent sans doute une portion de ces intérêts, mais évidemment la plus grande partie est au compte de la propriété rurale, probablement plus des trois quarts. Quelle charge effroyable et qui explique bien des choses agricoles et politiques !

N'oublions pas que la plus forte partie des dettes frappé, en France, sur des propriétaires qui cultivent eux-mêmes leurs biens et que leur culture en est directement affectée.

En Angleterre, où, en général, les domaines sont loués à des fermiers riches et intelligents, le propriétaire peut avoir des dettes sans que pour cela la terre soit moins bien cultivée.

D'un autre côté, les ventes d'immeubles s'élèvent chaque année à des sommes très-considérables. Dans les huit années, de 1853 à 1840, les droits payés à l'enregistrement pour ventes d'immeubles ont rapporté en moyenne au Trésor soixante-dix-neuf millions par an (79,157,000); les droits se sont élevés en moyenne dans les sept années, de 1841 à 1847, à quatre-vingt-quinze millions par an (95,079,000) (voir les comptes rendus des finances); ce qui suppose pour cette dernière période, à six francs cinq centimes de droits par cent francs, des ventes annuelles pour une valeur de quinze cent soixante et onze millions, et chacun sait que dans la plupart des actes on dissimule une partie du prix, le plus que l'on peut; la valeur réelle a dû être de deux milliards au moins.

Si, dans les années qui ont suivi la révolution de 1848, les droits de vente n'ont produit en 1849 et 1851 que soixante-quatorze millions par an, c'est que les propriétaires obérés retardaient le plus possible le moment de se défaire de propriétés dépréciées. Depuis cette époque les ventes ont repris leur marche ascendante.

Cette masse énorme d'immeubles vendus chaque année, dont les trois quarts au moins sont des propriétés rurales, n'indique pas une position bien satisfaisante des propriétaires : beaucoup vendent parce qu'ils y sont forcés par leurs créanciers, d'autres parce qu'ils ne peuvent plus vivre avec leurs biens et afin d'avoir des revenus plus forts en plaçant leur argent.

D'après le rapport de M. Casabianca, si l'on en croit le recensement général fait en 1850, la valeur totale du sol, y compris les maisons et les usines, était de quatre-vingt-trois milliards sept cent quarante-quatre millions, et le revenu net de deux milliards six cent quarante-trois millions. Il résulte de ce que je viens de dire que l'intérêt des dettes absorberait, si l'on commence par prélever l'impôt foncier, le tiers à peu près du revenu net, et qu'au bout de quarante et un ans on aurait vendu la valeur de tout le sol de la France.

Mais ces chiffres de deux milliards six cent quarante-trois millions et de quatre-vingt-trois milliards sont-ils exacts ?

En 1820 on avait fait un recensement général ; le revenu n'était alors que de un milliard cinq cent quatre-vingts millions, et le capital de trente-neuf milliards cinq cent quatorze millions (voir le rapport Casabianca).

Ainsi en trente ans le revenu aurait augmenté de un milliard soixante-deux millions et le capital de quarante-quatre milliards deux cent trente millions ! Ces chiffres font pousser des cris d'admiration, on les oppose comme une réponse triomphante à toutes les observations sur la lenteur des progrès de l'agriculture : mais ne sont-ils pas un peu fantastiques ?

Sans doute la fortune immobilière de la France s'est grandement accrue depuis trente ans ; mais un accroissement de soixante-sept pour cent dans le revenu foncier et de cent vingt-six pour cent sur le capital, tandis que la population ne s'est accrue que de dix-sept pour cent à une époque où nulle découverte extraordinaire de mines d'or ou d'argent n'avait encore changé la valeur des monnaies, c'est absolument impossible.

Par qui a été fait ce recensement ? par des agents du fisc, toujours disposés à exagérer les revenus pour augmenter les recettes, fondant leur espoir d'avancement sur les preuves de leur zèle et de leur intelligence financière, stimulés par les ministres qui veulent croire et faire croire que tout prospère sous leur administration. Ceci me rappelle un passage du livre d'Arthur Young, le grand agriculteur anglais qui, à l'aide de longs voyages et de longues recherches, était parvenu à connaître mieux que personne la fortune agricole de l'Angleterre et de la France. Il écrivait en 1790, lors de son dernier voyage en France : « Il serait à souhaiter qu'on fit encore le tour de l'Angleterre avec les « mêmes vues que je l'ai parcourue il y a vingt ans, afin de pouvoir « donner une estimation certaine de ses progrès ; une pareille connaissance est utile à tout homme qui veut bien entendre la situation de « son pays ; elle est si utile, qu'elle devrait s'acquérir aux dépens, non « pas du gouvernement, mais du Parlement indépendamment des ministres, s'il est possible, parce que ceux-ci ont toujours intérêt à re- « présenter la nation comme florissante, car la plupart d'entre eux « s'attribuent la prospérité du royaume, quoiqu'ils n'y contribuent peut- « être pas d'un atome. »

Comme il était facile pour les agents du fisc, si bien excités dans leurs recherches, de se tromper et d'exagérer dans un pays où les quatre cinquièmes du sol sont cultivés par les propriétaires eux-mêmes ou par des métayers ou petits fermiers sans baux authentiques, où l'on peut confondre les frais et le bénéfice de l'exploitant avec le revenu net du propriétaire !

Il y a un moyen bien simple et beaucoup plus sûr de connaître à

peu près le revenu foncier de la France. L'impôt foncier en principal était, en 1854, de cent soixante millions cinq cent soixante-seize mille francs ; l'administration financière elle-même estimait, il y a quelques années, que ce chiffre devait être multiplié par douze et demi pour connaître le revenu net; il serait dès lors de deux milliards sept millions.

La totalité de l'impôt foncier, y compris les centimes additionnels de toute espèce, s'élevait, la même année, à deux cent soixante-quatre millions trois cent quarante cinq mille francs (page 94 du budget). Admettons, ce que je crois encore au delà de la vérité, que l'impôt n'atteigne, en considérant l'ensemble de la France, que le huitième du revenu, dans bien des pays il est le sixième et même le cinquième. Le revenu serait de deux milliards cent dix-sept millions, et, déduction faite de l'impôt, de un milliard huit cent cinquante millions.

Quant au capital, s'il atteint soixante milliards, c'est beaucoup, car ce serait l'estimer à trois pour cent du revenu net, et dans la masse se trouvent les maisons et les usines qui se vendent ordinairement à cinq pour cent au plus.

Lors donc que l'on compare les dettes et les ventes de propriétés foncières avec les revenus et la valeur de tous les immeubles de la France, on reconnaît que les intérêts des dettes absorbent plus du tiers du revenu total, et que, dans l'espace de trente ans, on a vendu la valeur de tout le sol de la France.

J'entends tous les jours citer les recettes de plus en plus considérables de l'enregistrement comme une preuve de prospérité : il faut avoir la bonne humeur et les yeux du docteur Pangloss pour trouver là une preuve de prospérité. A ce compte, la fortune rapide des avoués et des huissiers d'un arrondissement prouverait l'activité des gens du pays et la prospérité du commerce et de l'agriculture ; cependant leur embonpoint n'indique pas celui des plaideurs.

Depuis cinq ans, les recettes provenant des droits sur les boissons n'ont pas cessé de s'accroître; cela prouve-t-il la prospérité des propriétaires de vignes ruinés ou obérés pour la plupart par cinq récoltes détestables ?

Et à ce propos je ne serais pas fâché de dire un mot de l'extase où tombent beaucoup de gens sur l'immensité de la richesse publique : « Sans parler, disent-ils, de la propriété foncière, dont les revenus dépassent deux milliards et demi et le capital quatre-vingt milliards, sans parler des capitaux placés dans le commerce et l'industrie ordinaire avec des bénéfices sans cesse croissants et qui doivent approcher des revenus fonciers, voyez près de trois milliards mis dans les chemins de fer rapporter plus de cent cinquante millions nets par an, plus de six milliards dus par l'État et de douze milliards prêtés aux pro-



priétaires donner à une multitude de rentiers et de créanciers au moins neuf cents millions de revenu; que de capitaux, que de richesses, que de progrès! » Ces discours sont tenus ordinairement par ceux qui ont de bonnes rentes et de bons appointements et me rappellent ces mots si naïfs du personnage de Molière : « Quand j'ai bien bu et bien mangé, je prétends que tout le monde soit content dans la maison. »

Certes, je suis loin de nier l'accroissement très-considérable de la fortune mobilière; mais permettez : dans ce que vous venez de dire, ne comptez-vous pas deux fois la même chose? D'abord, dans le commerce et l'industrie les grandes prospérités nouvelles que l'on voit ne sont produites souvent, au moins en partie, que par la ruine d'une foule de petites prospérités que l'on ne voit plus; tandis que la propriété foncière se multiplie, la petite propriété industrielle tend à disparaître; de chef d'industrie on devient ouvrier.

Quant aux bénéfices des chemins de fer, pour calculer avec exactitude l'accroissement de la fortune publique, il faudrait déduire quelque chose, à ce qu'il me semble, pour les immenses capitaux des anciennes industries de transport et autres anéantis par ces chemins.

Si vous mettez en ligne de compte les neuf cents millions d'intérêts annuels dus par l'État et les propriétaires, ôtez-les donc du revenu du sol, car c'est le sol qui est chargé de les payer. La richesse n'est pas ainsi augmentée; elle est seulement déplacée et souvent de la manière la plus fâcheuse, car faites que cette richesse mobilière soit encore plus multipliée, qu'il y ait trois ou quatre fois plus de créanciers, de capitaux ainsi placés, et il n'y aura plus de propriété foncière, il n'y aura plus que des malheureux cultivant à la sueur de leur front des terres mises sous leurs noms, mais dont le fisc et les créanciers absorberont la substance.

## VII

Lorsque l'on considère l'ensemble et la marche des faits économiques en France, on est frappé du contraste entre l'agriculture et l'industrie. La première avance lentement, l'autre court; l'agriculture manque de capitaux, l'association en donne d'immenses à l'industrie. Tout ce que les sciences exactes, tout ce que le génie du gain découvrent et inventent, est à l'instant, mis en œuvre par de puissantes machines, dans de vastes usines dirigées par des hommes intelligents et dont les nombreux ouvriers travaillent avec la régularité d'un régiment bien discipliné; le progrès ne s'arrête pas, il écrase, il est vrai, dans sa marche une foule de petites industries, mais il accroit sans cesse les produits. Le commerce de la France avec les étrangers, dont le chiffre s'aug-

mente chaque année de centaines de millions, ne doit cette prospérité qu'aux fabriques, à l'industrie; l'agriculture n'est pour rien dans ces exportations naissantes.

L'exemple de fortunes considérables, éclatantes, faites dans l'industrie et le commerce, frappe, excite, enflamme les esprits; tout y court, les capitaux et les hommes. Aussi les industriels forment dans l'Etat une classe de plus en plus influente: le gouvernement, même le plus fort, le plus absolu, doit compter avec elle; nous en avons des exemples.

Sous la dernière république l'ouvrier fut un moment à la mode; tout le monde voulait être ouvrier: le propriétaire qui faisait valoir son bien était ouvrier cultivateur, l'homme de lettres ouvrier de la pensée, le fonctionnaire ouvrier de l'Etat. Mais cet engouement a peu duré. Dans les temps qui avaient précédé, l'industriel était en vogue; on se targuait d'être manufacturier, maître de forges, comme à une autre époque d'être cordon rouge ou cordon bleu; plus d'un gentilhomme aspirait au titre d'industriel. On vous décorait, on vous honorait pour avoir trouvé des moyens de faire fortune. Ces temps sont-ils changés? je le demande. Seulement le manufacturier doit partager le sceptre avec le spéculateur capitaliste, l'homme d'Etat de la Bourse. On disait autrefois qu'il y avait un quatrième pouvoir dans l'Etat et qui dominait les autres, la presse; ce pouvoir n'a-t-il pas été remplacé par la Bourse?

Au-dessous des hautes régions de l'industrie et des spéculateurs en grand on voit se presser la foule toujours croissante des petits spéculateurs, des petits commerçants, des détaillants; le nombre des patentés était, en 1828, de 1,109,715; en 1846, de 1,352,807; en 1853, il s'élève à 1,566,913. Il s'accroît de 214,000 en sept années.

Sans doute l'industrie a fait quelque bien à l'agriculture en accroissant ses débouchés. L'emploi dans certaines fabriques d'une plus grande quantité de matières premières produites par le sol français, les agglomérations d'ouvriers bien payés et pouvant consacrer plus d'argent à leur nourriture, ont donné un stimulant à la production agricole. Mais ce bien peut-il compenser le mal? Combien de capitaux ont abandonné l'agriculture pour l'industrie! combien d'hommes actifs, intelligents, ont abandonné les champs pour les usines et les boutiques! «Tant vaut l'homme, tant vaut la terre,» dit le proverbe; eh bien, l'homme qui pourrait la fertiliser s'en va! On peut rêver de faire fortune dans l'industrie; mais comment espérer rien de pareil dans l'agriculture pour les trois quarts des villages de la France, où il n'y a pas même une ferme un peu importante?

## VIII

Si l'industrie, tout en développant les débouchés, est cependant un

obstacle aux progrès de l'agriculture, que dirons-nous de l'ensemble du système gouvernemental et financier qui domine en France depuis de bien longues années ?

La France est un pays de fonctionnaires ; leur nombre est immense et va toujours croissant ; celui des aspirants aux places est vingt fois plus considérable encore. J'ai été représentant, j'ai eu ma petite part d'influence et de souveraineté, et j'en sais quelque chose, j'en sais trop ; avoir une place, c'est le rêve des père et mère de famille, c'est le rêve des enfants ; nobles, bourgeois, hommes du peuple, tout le monde en veut. Cette monomanie enlève aux champs, à la vie rurale les petits et les grands, et ces fonctionnaires, s'ils ont des propriétés, ne les aperçoivent même plus ; on les envoie loin de chez eux, ils passent leur vie à courir d'un bout de la France à l'autre à la poursuite de l'avancement.

Tandis que l'industrie et le fonctionarisme enlèvent aux champs les hommes les plus actifs et les plus intelligents, le système financier les accable. L'impôt foncier, à considérer les choses dans leur généralité, prend à la propriété le septième à peu près du revenu net, c'est-à-dire plus de quatorze pour cent, tandis que nul impôt direct ne frappe les énormes revenus des valeurs mobilières ; mais encore s'il était le seul !

Les droits de mutation pour les biens-fonds rapportent au trésor cinquante millions chaque année environ. Toute personne qui devient propriétaire foncier par succession ou donation est obligée de payer un droit qui, selon les degrés de parenté, varie depuis un franc vingt centimes jusqu'à dix francs quatre-vingts centimes pour cent, en prenant le texte de la loi, mais en réalité à une somme presque toujours supérieure, car pour établir les bases de ce droit on ne fait nulle déduction des dettes de la succession, de sorte qu'on peut être obligé de payer vingt, trente, cinquante pour cent et plus. Chaque propriétaire nouveau est obligé d'emprunter presque toujours pour satisfaire le fisc ; je vous laisse à penser s'il est alors en état d'améliorer son bien ! A ce propos, pourrais-je faire remarquer que cet impôt est socialiste et dangereux au plus haut degré ? Je me rappelle que l'un de mes collègues à l'Assemblée nationale, socialiste savant, polytechnicien, disait, non pas à la tribune, mais dans la conversation : « Que nos amis ont donc été bornés de se jeter dans les grandes phrases et dans les lois compliquées ! il n'y avait qu'un seul article du tarif de l'enregistrement à changer : en élevant les droits de mutation à quatre-vingts pour cent, par exemple, notre affaire aurait été bientôt faite et de la manière la plus simple. »

Les droits perçus par l'enregistrement sur les ventes d'immeubles sont actuellement de six francs soixante centimes par cent du prix

d'acquisition et prélèvent chaque année, sur la propriété foncière, près de cent millions.

L'impôt sur les boissons, qui pèse sur les produits de l'agriculture, dépasse cent millions.

Les tarifs des octrois des villes et bourgs frappent les produits de l'agriculture, jamais ceux de l'industrie, et cet impôt rapporte plus de quatre-vingts millions.

Ajoutez à toutes ces charges actuelles et certaines toutes les éventualités qui peuvent frapper la propriété foncière.

Qu'il se fasse une grande guerre, des dépenses excessives; qu'une grande crise se déclare, les recettes des contributions indirectes diminueront, des besoins d'argent immenses, impérieux, se déclareront, on aura recours alors à la propriété foncière, qui ne peut échapper à l'impôt et qui est possédée par des gens paisibles, incapables de se révolter jamais et de faire des révolutions. Cette propriété a toujours suspendue sur sa tête l'épée de Damoclès.

Que dirais-je d'autres fardeaux que doit supporter cette propriété? *Qui terre a guerre a*, dit le proverbe. Les propriétaires sont exposés à des difficultés, à des procès dispendieux avec des voisins, des fermiers, des délinquants; ils sont exposés aux accidents d'incendies, d'épizooties, aux intempéries des saisons qui peuvent détruire les récoltes, le fruit de longs travaux; il est fort rare que leurs revenus arrivent bien entiers et à jour fixe.

Tandis que tel est l'état du propriétaire foncier, le gouvernement fait des emprunts qui assurent aux souscripteurs des revenus beaucoup plus élevés, payés deux fois par an, à jour fixe, sans mécomptes, sans embarras, exempts de tout impôt, sauf le droit de mutation par décès ou donation. De grandes compagnies, patronnées par le gouvernement, qui leur garantit un minimum d'intérêt et dont les dividendes sont presque toujours beaucoup plus élevés que cet intérêt, présentent aux capitaux l'appât de leurs actions, de leurs obligations; les arrérages sont payés à jour fixe et sans frais. Ces rentes, ces actions, ces obligations, qui ne craignent ni grêle, ni gelée, ni incendie, ni épizootie, qui ne donnent lieu à aucun procès, à aucun mécompte, se vendent avec la plus grande facilité sans payer aucun droit à l'État.

Jusqu'à ces derniers temps la terre, par les institutions politiques, par les lois électorales et l'opinion publique, avait conservé encore une sorte de supériorité morale sur la fortune mobilière. Le sentiment de l'importance et de la considération que la terre donnait à ses possesseurs accroissait sa valeur. Ce sentiment s'en va depuis surtout que chacun comprend bien que personne n'est quelque chose par lui-

même ou par ses concitoyens et que les capitalistes ont à peu près seuls quelque importance.

Aussi vous trouvez partout bien des gens qui vous disent très-sérieusement : « C'est une duperie d'être propriétaire foncier, un esclavage; les gens de bons sens et d'esprit transformant leurs terres en bons capitaux qui leur permettent de vivre largement et libres; laissons le paysan se tuer à remuer la terre. » Ces discours sont tenus non-seulement par presque toute la jeunesse des familles riches, mais par les hommes graves. On veut jouir.

Depuis quelques années surtout il se fait un grand changement pour le mode de placement des capitaux. Dans les villes moyennes et les petites villes, les capitaux formés par l'économie ou provenant de la vente des domaines en détail se plaçaient en grande partie dans les campagnes voisines; il n'en est plus ainsi. Depuis la grande extension prise par les caisses d'épargne qui reçoivent les économies du peuple de toute la France, centralisées au trésor et employées à toute autre chose qu'à l'agriculture; depuis surtout les emprunts nationaux, les capitaux sont retirés des campagnes en y laissant un vide immense et sont placés sur la rente, sur les chemins de fer, sur les actions industrielles de toute espèce qui se négocient à la bourse de Paris, où tout se concentre. Il n'est pas un notaire en province qui fasse aujourd'hui le quart des placements d'argent qu'il faisait il y a vingt ans. Aussi parlez-leur de la prospérité toujours croissante, ils lèveront les yeux au ciel sans oser vous répondre.

## IX

L'argent de ces impôts qui accablent la propriété foncière est-il dépensé et réparti au moins avec justice? On va en juger.

Prenons, par exemple, le compte général de l'administration des finances de 1850 (pages 90 et 150) et nous y verrons où et comment se produisent les excédants de dépenses publiques sur les recettes.

Pour l'armée d'Italie et l'Algérie l'excédant a été de soixante-quatre millions neuf cent cinquante-deux mille francs. Il a été payé par la France entière et ne peut donner lieu à aucun reproche d'injustice.

Viennent ensuite vingt-deux départements, sans compter celui de la Seine, qui ont reçu soixante-dix millions cent quatre-vingt-sept mille francs de plus qu'ils n'ont donné. Ce sont les départements suivants : Alpes (Hautes et Basses), Charente-Inférieure, Cher, Corse, Côte-d'Or, Finistère, Indre-et-Loire, Manche, Meurthe, Meuse, Morbihan, Moselle, Nièvre, Pyrénées (Hautes, Basses et Orientales), Bas-Rhin, Seine-et-Oise, Var, Haute-Vienne et Yonne.

Ces soixante-dix millions d'excédant de dépenses s'expliquent, pour quelques départements de l'intérieur, par des constructions de chemins de fer ou de grandes usines travaillant au matériel de la guerre ou de la marine, et pour presque tous les autres par les garnisons nombreuses veillant aux frontières ou par les grands ports de la marine militaire. C'est l'intérêt de la défense nationale, c'est la grandeur de la France qui nécessitent cet excédant de dépense.

Maintenant examinons à part le département de la Seine. Sans doute nous allons trouver pour ce département, siège du gouvernement et séjour d'une foule de rentiers de l'État, un excédant considérable ; mais quel est-il ?

Les recettes publiques se sont élevées à . . .	163,074,525 francs.
Les dépenses à . . . . . , . . . . .	497,556,135 »
	<hr/>
Différence. . . . .	334,281,608 francs.

Trois cent trente-quatre millions d'excédant. Certes, le chiffre est éloquent.

Que l'on ne croie pas que l'année 1850 soit exceptionnelle ; dans toutes les années antérieures, cest à peu près la même chose. Quant à ce qui se passe en finances depuis quelques années, je l'ignore, mais il est évident que nous n'avons pas une réaction contre les dépenses exagérées faites à Paris et dans les grandes villes et que cet excédant de dépenses à Paris doit être bien dépassé.

Les sommes immenses prises sur toute l'étendue du territoire pour être dépensées sur un point expliquent, sans doute, la prospérité des départements qui, par leur voisinage, peuvent profiter de ce pactole ; mais aussi l'appauvrissement, la misère de ceux qui ont contribué à le former et que leur éloignement empêche d'en profiter.

D'ailleurs, l'impôt n'est pas seul malheureusement à faire le vide sur une vaste étendue et le trop plein sur un point.

Beaucoup des plus riches propriétaires de France font pour la répartition du produit du sol un effet analogue à celui de la répartition du produit de l'impôt. Ils dépensent à Paris ou dans quelques grandes villes une grande partie des revenus de leurs propriétés ; ils sont une nouvelle pompe aspirante et précisément pour les pays les plus arriérés, les plus pauvres ; car ce sont ceux-là que les gens riches aiment le moins à habiter, parce qu'ils y trouvent le moins d'agrément et de ressources. L'absentéisme des propriétaires était une des grandes causes de la misère de l'Irlande. Eh bien, je connais en France plus d'une petite Irlande, d'où il faut aussi s'exiler pour ne pas mourir de faim.

D'un autre côté, le commerce, ses bénéfices et ses richesses ten-

dent de plus en plus à se concentrer à Paris, qui devient la ville centrale de toutes les affaires. Ensuite on voit sans cesse affluer dans cette ville maîtresse et y dépenser l'argent de la province la foule de plus en plus nombreuse des solliciteurs, des curieux, des amis du plaisir. Les chemins de fer, qui presque tous partent de Paris, favorisent cette centralisation universelle.

L'ensemble de cet état de choses n'explique-t-il pas le peu de progrès de l'agriculture dans beaucoup de départements? La terre, dont on enlèverait chaque année les récoltes sans lui rien rendre, ne s'épuiserait-elle pas?

## X

Il se produit un fait très-grave, conséquence de tout ce que je viens de dire. Depuis nombre d'années on remarquait que la population des grandes villes et surtout de Paris s'accroissait aux dépens des campagnes; depuis cinq ans cette émigration a pris un développement inouï. Si l'on compare le recensement de 1856 avec celui de 1851, on voit que la population du département de la Seine, qui n'est qu'une ville, pour ainsi dire, a augmenté de trois cent cinq mille habitants, que Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Saint-Étienne et d'autres grandes villes ont augmenté considérablement. Le chiffre total de l'augmentation du département de la Seine et des villes au-dessus de dix mille âmes est de six cent quatre-vingt-quatre mille; si on y ajoute quarante-huit mille pour l'accroissement de population des villes de cinq à dix mille âmes, l'augmentation totale est de sept cent trente-deux mille, déduction faite, bien entendu, de la diminution qui a eu lieu dans quelques villes. Tandis que la population de cinquante-trois départements essentiellement agricoles a diminué de quatre cent quarante-un mille habitants, un seul département de la Franche-Comté, la Haute-Saône, a trente-cinq milles âmes de moins. Il est évident que tout le déficit porte, en définitive, sur les campagnes. Dans beaucoup de villages la population a diminué d'un quinzième, d'un dixième, d'un cinquième et même davantage, et presque toujours, sans parler des jeunes gens d'élite enlevés aux campagnes en plus grand nombre par le recrutement de l'armée, ce sont des ouvriers jeunes et robustes qui ont quitté leurs villages. Comment en serait-il autrement avec l'extension incroyable de l'industrie et du commerce, avec ces transformations inouïes faites dans la capitale et dans toutes les grandes villes, avec ces prodigieux travaux publics entrepris par l'Etat ou les compagnies? L'agriculture peut-elle donner des salaires capables de retenir tous ces ouvriers sollicités de toutes parts de

quitter la campagne ? Et, lorsque le paysan a goûté de l'existence des villes, il ne veut plus, en général, retourner dans son village; le travail de la terre lui semble trop pénible et trop bête, la vie trop pauvre, trop ennuyeuse.

Ces jours derniers, un notaire me racontait qu'il était allé dans un village tenter une vente d'immeubles, il n'avait pas trouvé d'acquéreurs. Surpris de voir des champs en friche, il en avait témoigné son étonnement : « Que voulez-vous, lui répondit un ancien du village, les jeunes s'en vont, les vieux font ce qu'ils peuvent, mais pas tout. »

Dans les pays à grands domaines cultivés par des fermiers riches, la désertion des campagnes peut être combattue dans ses mauvais effets pour la production agricole par l'introduction de machines qui remplacent les bras de l'homme; c'est ce qui arrive en Angleterre; mais dans les pays de petite culture, à champs morcelés, la plupart de ces machines sont impossibles et la diminution des bras amène nécessairement une diminution de soin, de travaux et, par conséquent, de production. Si cette désertion continue, nous aurons la disette en permanence.

Il résulte de tous ces faits que le nombre des immeubles à vendre a augmenté et que leur prix a diminué dans la plus grande partie de la France, tandis qu'il aurait dû beaucoup augmenter, au contraire, non-seulement par le cours ordinaire des choses, mais par l'abondance extraordinaire de l'or. Lorsqu'on calcule les accroissements de la richesse mobilière en France, on devrait mettre un peu en regard la dépréciation de la propriété foncière.

Pour bien des personnes le cours de la Bourse est le thermomètre de la fortune mobilière de la France. Du temps de la République, par exemple, en 1848 et 1849, j'ai entendu souvent faire le calcul du nombre de milliards que la France avait perdu en comparant les cours de cette époque avec les cours de 1847. Je n'approuve pas complètement cette manière de compter; car si, dans les temps de grande hausse, chacun voulait réaliser ces milliards de richesse croissante, ils s'évanouiraient en grande partie; mais enfin si nous appliquons cette manière d'estimer la fortune publique aux immeubles ruraux, je suis convaincu que la France a perdu depuis dix ans huit à dix milliards.

## XI

Toutes les propriétés rurales de la France entière, dont les unes sont parfaitement cultivées, tandis que d'autres le sont médiocrement ou mal, donnent actuellement une certaine somme de produits. Pour



les accroître, il faut que l'agriculture fasse des progrès, c'est-à-dire que les propriétaires, ou les fermiers, ou les métayers, aient l'intelligence, la volonté, le pouvoir d'améliorer et de faire rendre à la terre plus qu'elle ne donne aujourd'hui. Cela est évident, les produits supérieurs ne viendront pas tout seuls.

Les fermes grandes et moyennes, bien réunies, sont dans d'excellentes conditions pour tenter des innovations et les faire réussir ; mais la volonté de les faire existe-t-elle ? Toute amélioration agricole importante exige des avances considérables. L'argent est le nerf de l'agriculture, comme de la guerre : pour récolter, il faut avoir semé. Eh bien, je demande combien il y a en France, aujourd'hui, de propriétaires de domaines grands ou moyens qui soient disposés à faire des avances considérables, nécessaires, pour en augmenter plus tard les produits et les revenus ? Il s'en trouve sans doute ; mais, si nous considérons l'ensemble de la France entière, y en a-t-il bien un sur cinquante ? J'en doute.

Il y a encore dans plus d'une province de grandes terres divisées en plusieurs domaines, mais louées à un fermier général qui les sous-loue à de petits fermiers ou à des métayers ; pour ces propriétaires qui ont cherché à se débarrasser ainsi de tout souci, la proportion est encore bien plus faible.

Ces fermes, ces grandes terres, sont possédées en général par des personnes riches qui demeurent ordinairement à Paris ou dans d'autres grandes villes et ne passent que quelques mois à la campagne où elles ne s'occupent guère d'agriculture d'une manière un peu sérieuse. D'ailleurs, ces personnes ont bien d'autres sujets de dépenses, et comme le luxe et ses exigences croissent sans cesse et beaucoup plus vite que les revenus, la plupart des propriétaires de ces belles terres sont pauvres ; car on est riche plus en raison de ses goûts, de son genre de vie, de sa sagesse que de ses revenus.

Quant aux propriétaires moyens, les idées, les exigences, sont les mêmes dans une sphère moins élevée. Que de gens en France me rappellent la grenouille de la fable qui veut se gonfler à l'égal du bœuf ! Le nombre de ceux qui ont la volonté, le pouvoir de dépenser de l'argent pour améliorer n'est pas plus considérable.

J'oublie de parler d'une chose capitale. En Angleterre, les femmes aiment la vie rurale ; en France, elles n'aiment en général le séjour de la campagne qu'en passant et à la condition d'y retrouver une bonne partie des plaisirs de la ville. Que peuvent faire de pauvres maris qui auraient le goût d'améliorer leurs champs ? Beaucoup de dames élégantes ont fort goûté la dernière exposition agricole ; elle était si belle, si coquette, le jardin improvisé sous cette voûte magnifique était si gracieux, les animaux étaient si jolis, si luisants, leurs valets de

chambre si soigneux et leurs costumes si pittoresques, l'agriculture paraissait si bon genre ! Plût à Dieu que cette exposition eût converti au goût de la campagne toutes ces dames aux riches et volumineux atours ; elle aurait opéré un grand miracle et plus fait pour les progrès de l'agriculture que tous les encouragements du gouvernement.

En attendant ce miracle, on peut dire sans exagération que les propriétaires grands et moyens sont disposés en grande majorité à retirer de leurs domaines le plus qu'ils peuvent sans jamais rien leur rendre. Je n'ignore pas cependant qu'un certain nombre de propriétaires riches demeurent à la campagne, s'occupent d'agriculture, donnent de bons et salutaires exemples, n'appauvrissent pas le pays, mais l'enrichissent. Honneur à ces hommes qui comprennent leurs vrais intérêts et leurs devoirs ! ils m'inspirent une profonde sympathie, mais malheureusement ils ne sont que l'exception.

Les fermiers pourraient-ils faire les améliorations nécessaires ? combien ont assez de capitaux, d'intelligence, de persévérance ? combien ont des houx assez longs pour n'être pas dupes de leurs dépenses et de leurs efforts ? Y en a-t-il bien un sur cent ? J'en doute fort. Dans beaucoup de pays les fermiers sont presque tous de pauvres gens qui n'ont que leurs bras ou de petits propriétaires endettés auxquels il faut confier un cheptel pour qu'ils puissent exploiter vaille que vaille. « Si nous ne réussissons pas, se disent-ils, nous aurons au moins vécu pendant les quelques années que nous resterons sur la ferme. »

Quant aux métayers, et le nombre en est grand en France, s'ils sont livrés à leurs propres forces, les améliorations leur sont complètement impossibles.

Les petits propriétaires cultivateurs ne peuvent donner à leurs champs que leurs soins et leurs bras. Tout ce qu'un travail opiniâtre peut faire, ils le font, quoique cependant on remarque un ralentissement depuis quelques années, et que plusieurs membres de ces familles, découragés par une suite de mauvaises récoltes et tentés par des salaires élevés ou des petites places flattant leur vanité, aient quitté les champs pour les villes ou les grands travaux publics. Mais quelque soit l'esprit laborieux et intéressé du petit propriétaire cultivateur, il ne fera jamais de lui-même des progrès en agriculture. Le paysan est dédaigneux pour les nouveautés et, à bien prendre, il a raison, car il n'a pas d'argent à perdre en essais peut-être infructueux. S'il voit près de lui des innovations qui aient réussi, non pas une année seulement, mais plusieurs années de suite, il les imitera sans nul doute ; mais sans exemple sous les yeux, il restera éternellement dans sa routine. Supprimez, par la pensée, tout domaine important, tout

propriétaire ou fermier assez riche pour faire des essais et donner des exemples de succès, n'ayez plus que des paysans cultivateurs, et l'agriculture sera stationnaire à jamais.

Mais, lors même que ces petits propriétaires veulent imiter les bons exemples, il y a presque toujours un obstacle qui les arrête et qui arrête aussi bon nombre de propriétaires de domaines et de fermiers.

Dans les pays où toute la terre est morcelée, quelles améliorations notables peut-on faire? même avec la loi du drainage, pourra-t-on drainer? même avec la loi sur les irrigations, pourra-t-on irriguer? Ira-t-on intenter des actions, passer des actes dispendieux avec un grand nombre de propriétaires voisins, payer des indemnités, faire des travaux importants pour arroser ou assainir quelques dizaines d'ares seulement? Comme dit le proverbe : *Le pré ne vaudrait pas la fauchure*. On a déjà bien assez de difficultés et d'occasions de disputes et de procès avec des champs morcelés sans en chercher de nouvelles.

Dans les pays où la vaine pâture existe, c'est-à-dire dans les trois quarts au moins de la France, il est à peu près impossible, avec de petits champs enchevêtrés et enclavés, de changer les assolements, de tenter des cultures nouvelles, parce que la dent affamée des vaches et des moutons menacerait sans cesse de les détruire, parce qu'en cultivant autrement et mieux que les autres vous passeriez plus souvent sur les champs des voisins, vous vous mettriez fort mal avec tous ceux qui sont accoutumés à faire vivre un peu chez vous leurs vaches, moutons et chèvres, parce que vos améliorations seraient un sujet de disputes perpétuelles qui lasseraient l'homme le plus énergique; tout est frappé d'immobilité.

## XII

Si au moins l'état présent des choses donnait des produits un peu satisfaisants! Dans les pays où la culture est depuis longtemps très-améliorée, où les paysans sont accoutumés de temps immémorial aux bonnes méthodes, comme en Flandre, les produits du sol sont sans doute très-considérables; mais ailleurs quelle production misérable en comparaison de ce qu'elle pourrait être!

Je parle ici de la culture proprement dite et non pas des jardins et des vignes : pour cette nature d'immeubles qui exigent un soin et une main-d'œuvre continuel, le morcellement n'a pas de grands inconvénients; mais pour les champs et les prés, le morcellement est un fléau.

Sauf quelques coins de terre privilégiés, la terre a besoin d'engrais abondants pour donner de belles récoltes. Or il n'y a qu'un seul moyen

d'obtenir les engrais en abondance, c'est d'avoir beaucoup de bétail bien nourri. Par un admirable bonheur, ces animaux qui servent à multiplier toutes les plantes utiles à l'homme sont encore par eux-mêmes la plus grande richesse du pays. Presque toutes les manufactures ne font que travailler et transformer les dépouilles des animaux pour satisfaire à nos besoins; et, si l'on calcule la valeur du lait et de la viande dans un pays riche, on reconnaîtra que les bestiaux fournissent à l'homme la moitié au moins de la nourriture.

Que se passe-t-il dans les pays où l'agriculture est peu avancée, le sol morcelé, où la vaine pâture existe? Chaque habitant tâche d'avoir une vache ou deux qui, pendant l'hiver, reçoivent souvent une nourriture insuffisante et, pendant la bonne saison, sont conduites sur les communaux, dans les prés non clos après fauchaison, dans les champs après la récolte, enfin le long des chemins, soit par un pâtre commun, soit par les enfants ou la femme de chaque propriétaire. Les taureaux destinés à perpétuer la race sont pris sans choix, au rabais pour ainsi dire. Tous ces bestiaux sont petits, chétifs, et entre eux et les magnifiques animaux que nous avons vus à l'Exposition universelle il y a autant de différence qu'entre le jour et la nuit.

Quant aux moutons, c'est encore pis : j'ai vu souvent, dans bien des villages, le troupeau commun composé pêle-mêle de brebis, d'agneaux, de moutons, de chèvres, de cochons appartenant à une foule de personnes, conduit par le berger de la commune, pauvre hère, souffre-douleur et qui ne ressemble guère aux Tircis et aux Mélébéés chantés par Virgile. Presque toujours ces troupeaux sont dans l'état le plus pitoyable : non-seulement les béliers sont misérables, les brebis chétives, mais elles sont ordinairement plus ou moins attaquées de maladies qui font tomber leur laine; la négligence d'un seul petit propriétaire pouvant infecter tout le troupeau. Comme ce troupeau sort à peu près par tous les temps, les propriétaires ayant à peine de quoi nourrir leurs bêtes pendant les rigueurs de l'hiver, arrive de temps à autre une maladie qui en emporte la moitié ou les trois quarts.

Un troupeau de trois cents bêtes bien soigné et bien nourri, vivant sur une seule ferme agglomérée et cultivée par un propriétaire ou fermier intelligent qui n'aura que des béliers d'élite, rapportera plus, je l'affirme, en laine, en viande, en engrais, que deux mille bêtes du village.

Voilà l'état vrai des troupeaux dans une grande partie de la France. Cela ne s'accorde guère avec certaines statistiques, certains discours officiels, beaucoup d'articles de journaux qui ne parlent que de progrès et battent la grosse caisse. Ces troupeaux tendent-ils à s'améliorer? Sauf de rares exceptions, ils restent dans le même état ou

même se détériorent encore plus à mesure que le morcellement augmente.

Voyons maintenant dans ces villages l'état de la culture. Avec une si petite quantité de bestiaux mal nourris, dont l'engrais est en grande partie perdu sur les communaux et le long des chemins, on peut déjà préjuger quel est le rendement des récoltes. Mais ce n'est pas tout. Chacun de ces petits cultivateurs ne peut avoir une charrue; ceux qui en ont une ne peuvent l'occuper entièrement; ils labourent les champs des autres qui les payent bien entendu, mais de manière à ménager le plus possible leurs attelages, à finir vite; ils les labourent lorsque le temps n'est pas propice pour cultiver leurs propres champs, en un mot, ces cultures sont fort mal faites. Il résulte de tout cela que, malgré les soins très-grands que donne le petit propriétaire à son champ, ses récoltes sont en général fort médiocres.

On me citera, par contre, des fermes assez bien réunies qui sont tout aussi mal cultivées et dont les récoltes sont encore plus mauvaises; c'est vrai. J'en ai expliqué les causes plus haut. Mais, dans ces fermes, le jour où le propriétaire le voudra, le jour où il aura un fermier intelligent et à son aise, l'agriculture pourra y faire des progrès; dans les champs morcelés, déchiquetés, jamais le progrès ne sera possible.

Tout ce que je viens de dire là semblera étrange, paradoxal, absurde à bien des gens habiles, agriculteurs théoriciens, économistes satisfaits, démocrates vrais ou faux. Appuyés sur les recensements de 1820 et de 1850, sur les écrits officiels, ils me diront en souriant de pitié : « Mais il a été reconnu qu'entre ces deux recensements, dans l'espace de trente ans, la petite propriété avait quadruplé et souvent quintuplé de valeur, tandis que la grande propriété s'est à peine accrue d'un tiers ou d'un quart. Ce seul fait renverse de fond en comble tout ce que vous venez de dire. »

Je voudrais bien savoir, messieurs, comment ce fait extraordinaire a pu être constaté. S'il était vrai, comme les deux tiers de la France sont entre les mains de la petite propriété, les vingt-six milliards formant les deux tiers de la fortune foncière de la France en 1820 s'élèveraient donc aujourd'hui à plus de cent quatre milliards; c'est tout simplement absurde.

J'entendais dernièrement un maire rire de bon cœur de la manière dont il avait répondu à une circulaire ministérielle qui lui demandait combien ses administrés avaient mangé, dans l'année, de turbots, de saumons, de merlans, de harengs, d'oies, de dindons et de pigeons. A Paris on a dû être émerveillé de l'appétit miraculeux de cette excellente commune. Eh bien, en 1850, alors que la petite propriété était plus que jamais à la mode et la grande propriété assez mal vue, les employés

ont constaté que la première avait fait des merveilles ; ils ont donné des chiffres aussi satisfaisants que ceux du maire pour les merlans et les dindons.

Supposons que, par miracle, la thèse contraire à la petite propriété soit populaire et que le gouvernement veuille prendre la cause de la grande propriété ; j'affirme qu'il pourrait avoir bientôt des rapports officiels démontrant, par des exemples certains, que les grands domaines rapportent beaucoup plus que les petits champs morcelés, que leurs produits ont fait des progrès beaucoup plus rapides et que, par conséquent, la valeur réelle de la grande propriété s'est beaucoup plus accrue que celle de la petite propriété.

Ces rapports seraient au moins aussi vrais que les premiers.

### XIII

L'extrême morcellement du sol a des conséquences d'un autre genre. Lorsqu'onensemence une terre, il est impossible de ne pas jeter de la semence sur le champ du voisin pour qu'il y en ait assez sur le vôtre ; avec le morcellement excessif, que de semences perdues, sans compter les raies faites par la charrue pour délimiter les champs et où il ne viendra rien !

Mais la perte est bien plus grande sur un autre objet. Un bon attelage d'une charrue pourra cultiver une ferme de cinquante hectares dont toutes les pièces seront autour des bâtiments ruraux ; il faudra moitié plus d'animaux pour cultiver une ferme de même étendue divisée en cent pièces disséminées dans la campagne loin des bâtiments ruraux. Que de temps perdu, en effet, pour aller d'une pièce à l'autre, pour tourner à l'extrémité de sillons trop courts !

Et, s'il n'y a pas même de domaine assez important dans une commune pour occuper complètement une charrue, alors des cultivateurs qui ont des fragments de domaine ou un peu plus de champs que les autres possèdent des charrues, labourent d'abord leurs champs, puis ceux des autres et fort mal, comme nous venons de le dire. Aussi tout petit propriétaire aspire à mener sa propre charrue et tâche d'en avoir une, sauf à ne pas l'occuper complètement. Il résulte de cet ensemble de choses que dans les trois quarts de la France il y a beaucoup plus d'animaux de trait qu'il n'en faudrait avec des domaines réunis. J'ai la conviction profonde qu'il y a dans ce moment, en France, au moins un tiers des animaux de trait qui sont en trop, par suite du morcellement des propriétés rurales.

Lavoisier, dans ses *Études sur la richesse territoriale de la France*,

porte, en 1790, le nombre des charrues en France à neuf cent vingt mille; aujourd'hui il est au moins d'un million. Ce serait à peu près vingt-six hectares de terre labourable par charrue en moyenne. En supposant, ce qui est le minimum, que ces charrues aient en moyenne trois bêtes de trait, il y en aurait en trop un million. Si elles étaient remplacées par des animaux de rente comme des vaches laitières, par exemple, qui ne mangeraient pas davantage et même moins, quelle différence dans les produits! Sans compter les veaux, chaque vache donnerait en moyenne six litres de lait par jour; pendant trois cents jours, mille huit cents litres par an. Comme quatre litres de lait peuvent équivaloir pour la nourriture de l'homme à un kilogramme de pain, chaque vache donnerait l'équivalent de quatre cent cinquante kilogrammes de pain ou de six hectolitres de blé. On compte qu'il faut trois hectolitres par an pour la nourriture de chaque personne en moyenne, le million de vaches nourrirait deux millions d'hommes de plus.

Le morcellement multiplie les animaux improductifs aux dépens des hommes.

#### XIV

L'accroissement de la population est encore entravé d'une autre manière par le morcellement et l'égalité des partages pour les biens ruraux.

Dans les classes riches ou aisées, les dépenses multipliées et inévitables d'une nombreuse famille qui coûte toujours et ne rapporte rien, les dots à donner à ceux qui se marient, les exigences du luxe, le désir de laisser à chacun de ses enfants une position à peu près égale à la sienne, tout cela fait qu'en général on a un petit nombre d'enfants. Ce fait frappe tous les yeux. Mais, si l'on veut bien regarder dans les campagnes, on verra, contrairement à l'opinion commune, le même fait se produire. Les paysans propriétaires qui ont la passion de la terre, qui la divisent presque toujours dans leurs successions morceau par morceau dans la crainte d'être trompés en faisant des lots comprenant des pièces différentes, savent parfaitement néanmoins que le morcellement excessif déprécie la propriété, rend la culture plus difficile et plus dispendieuse, chacun d'eux voudrait bien conserver intact ce qu'il a et même l'arrondir. Les paysans sont aristocrates; les gros ne voudraient pas déchoir. Pour éviter l'action de la loi qui diviserait leurs champs entre tous leurs enfants également et les émietterait encore davantage, ils n'ont plus que très-peu d'enfants. Voilà une des grandes causes de ce fait capital que M. Legoyt, le chef si éclairé du bureau de la statistique, a signalé à l'attention publique, la diminution graduelle en France du nombre moyen des enfants par ma-

riage. De 1822 à 1831, ce nombre était de  $\frac{3}{64}$ , de 1832 à 1841 de  $\frac{3}{51}$ , de 1842 à 1851 de  $\frac{3}{19}$  ( p. 7 de l'*Annuaire de l'économie politique* de 1856).

Je connais un village de quatre cents habitants, tous petits propriétaires extraordinairement attachés à leurs champs, se disputant au poids de l'or ceux qui sont à vendre, très-laborieux, très-économés, fort religieux au moins à en juger par les actes extérieurs; il y a maintenant plus de trente ménages qui n'ont qu'un enfant unique; ils se moquent de l'égalité des partages.

L'accroissement si faible de la population en France se fait à peu près exclusivement par ceux qui n'ont rien, grave sujet de réflexions.

L'école philosophique du dix-huitième siècle soutenait que le célibat religieux était un obstacle à l'accroissement de la population, qu'il fallait le proscrire, que rien au contraire n'était plus favorable à la population que les familles de petits propriétaires cultivateurs. J'ai lu bien des pages éloquentes, bien des dissertations profondes, bien des phrases pleines de sentiment sur ce sujet; si ces philosophes revenaient dans ce monde, ils seraient sans doute fort étonnés du résultat de l'application de leur principe.

Du reste, la population ne serait pas entravée dans son accroissement par cette cause qu'elle le serait par une autre plus puissante, l'insuffisance de la production et le défaut de vivres. L'effroyable dépopulation de l'Irlande est là pour nous prouver que la faim et la mort ramènent les populations au niveau des subsistances.

Mais cette lenteur dans l'accroissement de la population n'en est pas moins chose fort grave. Au commencement de ce siècle la France était l'Etat qui, en Europe, avait la population la plus nombreuse: supposons que les choses suivent la marche qu'elles ont maintenant, que nos voisins continuent à faire deux ou trois pas quand nous en faisons un seul, dans un siècle la Russie aura cent vingt millions d'habitants, l'Allemagne soixante-quinze, l'Angleterre cinquante-sept, sans compter ses colonies, et la France cinquante seulement; qu'arrivera-t-il alors? La France sera-t-elle encore la première des nations?

**RAUDOT,**

Ancien représentant, ancien vice-président du Congrès central d'agriculture.



# HENRI HEINE

---

Un an à peine s'est écoulé depuis que la tombe s'est fermée sur un des poètes les plus populaires de l'Allemagne, Henri Heine qui a été l'objet d'éloges passionnés et de critiques amères. Il est facile de se rendre raison de ces appréciations contradictoires, quand on se rappelle que, durant vingt-cinq ans environ, Heine a laissé échapper de sa plume des productions pleines de poésie, et a jeté l'outrage à la face de tous ceux que son pays était habitué à respecter, dans le domaine de la science, de la littérature ou de la politique. Tantôt sous la forme d'articles envoyés à un journal célèbre, tantôt dans des poèmes brefs, incisifs et d'une rare perfection, il venait caresser dans les masses ce haineux penchant qui couve au fond du cœur humain, ce besoin de dénigrer les grands hommes et les grandes choses. Retranché dans Paris, comme dans une forteresse inexpugnable, il se plaisait à soulever au delà du Rhin des colères inextinguibles, se montrant tour à tour cynique comme Aristophane, virulent comme Juvénal, licentieux comme Catulle, sans jamais les égaler en grâce, en énergie ou en profondeur.

Cependant, méconnaître le talent éminent de Heine, ce serait insensé : quand un poète compte une douzaine d'éditions de ses œuvres, dont chacune a été tirée à cinq ou six mille exemplaires ; quand ni la censure ni même un décret formel de la diète de Francfort ne peuvent les empêcher de se répandre à travers l'Allemagne ; quand on le compare à Goethe et à Schiller, il y a là évidemment autre chose qu'un engouement passager, et l'auteur a droit, de notre part, à un examen sérieux et impartial. Le moment est d'ailleurs favorable pour nous y livrer, puisque nous pouvons profiter des révélations intimes et tristement véridiques que nous a faites un ami de Heine sur ses dernières années et ses derniers moments. Ces révélations portent aussi avec elles leur morale : jamais peut-être on n'a montré sous un jour plus frappant les lamentables conséquences de cette vie appelée dans l'argot du jour la *bohème*.

## I

## NOTICE BIOGRAPHIQUE.

Henri Heine naquit à Düsseldorf, le 1<sup>er</sup> janvier de l'année 1800, en pleine révolution française, circonstance qui paraît n'avoir pas peu contribué à donner au cours de ses idées ce caractère incohérent qu'on y remarque. Sa famille était juive; aussi le poète conserva-t-il toujours pour ses coreligionnaires un attachement dont la source n'était pas dans une communauté de foi et d'espérances religieuses (Heine, s'il fut quelque chose en matière de religion, était païen), mais dans ce sentiment honorable qui nous porte à embrasser le parti des malheureux et des persécutés. On reconnaît partout cette origine à la haine profonde que cet écrivain a gardée contre le christianisme, malgré l'admiration dont il ne peut se défendre en contemplant les traits divins de son fondateur. D'autre part, élevé au bruit des trônes qui s'éroulaient et de la gloire naissante de l'Alexandre moderne, le futur poète se prit à la fois de passion pour la liberté démocratique et pour ce despotisme brillant de l'homme de génie, qui fut un des plus ardents, un des plus constants ennemis de toute liberté. Cette contradiction domine la vie entière de Heine.

Et, comme si cette contradiction eût dû se produire sous toutes ses faces, il fit ses premières études dans un ancien établissement de franciscains à Düsseldorf, peut-être sous la direction d'un certain chanoine dont il paraît avoir conservé un bon souvenir. Quelle impression devait faire cet enseignement sur ce jeune israélite livré dès sa plus tendre enfance aux influences de deux religions opposées? Lui-même va nous l'apprendre. « J'étais au mieux, dit-il, dans la classe de français d'un certain abbé d'Aulnois, un émigré qui avait écrit je ne sais combien de grammaires et portait une perruque rousse. C'était merveille de le voir bondir lestement dans sa chaire en nous déclamant l'*Art poétique* ou en nous faisant un cours sur l'histoire d'Allemagne. En fait, c'était le seul homme au collège qui nous parlât de l'histoire de notre pays. Je vous avoue, du reste, que l'étude du français a bien ses difficultés; que de *retours*, de *pensum*, de choses à apprendre par cœur! Ma foi, il ne fallait pas être une *bête allemande* pour en venir à bout. Il y avait force mots durs à se mettre dans la tête: celui de *foi*, par exemple, me rappelle une foule de tribulations telles, qu'il me semble que c'était hier. Pour la sixième fois on me faisait cette question: « Henri, comment traduit-on *glaube* en français? — Le *crédit*, répondis-je en pleurant. — Non, la *foi*,

reprit le maître la figure en feu et le regard furieux, en accompagnant le mot d'une grêle de coups, dont mes camarades riaient aux éclats. Que voulez-vous, le mot allemand a les deux sens, et je m'en tenais toujours au premier. Aussi, depuis ce temps, je ne puis entendre le mot de foi sans que le dos ne me fasse mal, sans que mes joues ne rougissent de honte. Et au fond, le crédit, comme la foi, ne m'a servi à rien dans la vie. Le premier mot me rappelle que je dois encore cinq thalers à un hôtelier de Bologne; je crois même lui en devoir davantage toutes les fois que j'entends prononcer le second. »

Ce ton de moquerie irréligieuse ne quittera plus Heine et l'accompagnera jusque sur son lit de mort. A travers les épreuves d'une existence assez longue, malgré des souffrances qui feront de ses derniers jours un douloureux martyr, nous retrouverons sur ses lèvres ce rire affreux qui crispe la figure de Voltaire, et qui révèle chez certains hommes une absence complète de sens moral. Je ne saurais dire combien ce ricanement perpétuel est choquant : nous sommes si habitués aux larmes dans cette éternelle lamentation qui s'appelle la vie, que le rire, quand il se prolonge, nous semble quelque chose de hideux et de stupide dont nous nous détournons avec effroi ou avec dégoût.

Pendant le jeune Heine montra de bonne heure une imagination et un penchant innés pour ces légendes populaires qui semblent un produit naturel du sol germanique. Si nous devons en croire ses propres paroles, l'antiquité classique aurait eu peu d'attraits pour lui : on ne s'en douterait guère néanmoins à voir la passion presque insensée qui le saisit plus tard pour le paganisme de la Grèce. C'était le moment d'ailleurs où l'Allemagne se prenait, à la suite de Goëthe, de cet amour ardent pour l'hellénisme, qui rappelle les folies de la Renaissance et cette académie fondée à Florence, sous Laurent le Magnifique, où l'on revêtait gravement le manteau de philosophe pour faire croire à une résurrection du platonisme au quinzième siècle de l'ère chrétienne. Je suis convaincu que Heine eût été un membre zélé de cette académie, j'ai presque dit un acteur de ce travestissement.

Toutefois il resta plus fidèle qu'il ne le pensait peut-être lui-même à la muse populaire de l'Allemagne. Il touchait encore à l'enfance et déjà il écoutait d'une oreille avide toutes ces traditions poétiques dont retentissent les rives du fleuve national et la Souabe, cette patrie des *Minnesænger* et des *Lieder*. A ce seul souvenir de sa jeunesse, voyez comme son âme s'émeut. « Ah! s'écrie-t-il dans ses *Reisebilder*, quel beau pays que ces bords du Rhin, si pleins de douceur et de soleil! Dans les ondes azurées du fleuve, on voit se mirer les collines de la rive; elles se prélassent sous leurs ruines féodales, leurs sombres forêts et leurs vieilles cités. Les bons bourgeois, assis

aux soirs d'été sur le pas de leurs portes, vident leurs grands pots et devisent joyeusement sous l'influence d'un vin généreux... Pour moi, je ne me mêlais pourtant jamais à ces bavardages ; j'aimais bien mieux m'asseoir à une fenêtre gothique auprès de quelques jeunes filles, rire de leur rire, me faire foner le visage avec les fleurs qu'elles portaient à la main, boudier jusqu'à ce qu'elles m'eussent révélé leurs grands secrets ou raconté quelque vieille histoire. La belle Gertrude était comme une folle quand je me mettais à la taquiner ; c'était une jeune fille fraîche comme une rose, ardente comme un volcan ; et un jour qu'elle se jeta à mon cou en jouant, je crus qu'elle allait brûler ou se fondre. Chez Catherine, sa sœur, il y avait plus de douceur ; ses yeux étaient d'un bleu si pur, que je n'en ai jamais rencontré de pareil, ni chez les hommes, ni chez les animaux, ni même dans les fleurs. On aimait à se regarder dans ces yeux, où respirait tout un monde de bonté. Quant à la belle Hedwige, elle m'aimait, celle-là : dès que je l'abordais, elle baissait la tête et laissait tomber ses boucles noires sur ses joues empourprées, tandis que son regard brillait comme les étoiles dans un ciel sombre. De ses lèvres pudiques il ne s'échappait pas une parole ; et, de mon côté, je restais muet en sa présence. Que de fois elle me fit prier par ses sœurs de ne point gravir les rochers avec autant de témérité, de ne point me baigner dans le Rhin quand j'avais chaud ? Un jour, je m'en souviens, j'entendis sa pieuse prière devant une petite statue de Marie, que des ornements et une lampe allumée entouraient d'une auréole au fond de sa niche placée dans le vestibule de la maison. « Sainte mère de Dieu, disait-elle, « défendez lui de grimper si haut, de boire ou de se baigner quand il « a chaud ! » Assurément j'aurais fini par aimer cette jeune fille si elle avait eu pour moi de l'indifférence, comme j'en avais pour elle. Mais voilà comme j'ai toujours été : si l'on veut se faire aimer de moi, il faut me traiter *en canaille*. »

Par ce mot cynique qui termine ce frais souvenir de jeunesse, Henri Heine laisse apparaître le secret de son indifférence : dans sa nature sensuelle et voluptueuse, il y avait quelque chose de trop disparate pour qu'il pût comprendre et encore moins sentir les pures aspirations de cette vierge chrétienne. Mais poursuivons :

« Ces trois sœurs avaient une tante à peu près aussi belle : elle s'appelait Jeanne. Or rien ne me ravissait autant que de m'asseoir auprès de tante Jeanne. Elle savait par cœur les plus belles légendes ; et quand, de sa blanche main, elle montrait au loin les montagnes où s'étaient passés les faits qu'elle racontait, j'étais vraiment sous un charme, et je croyais voir les vieux chevaliers sortir des tours en ruines, puis se frapper d'estoc et de taille ; la fée Loreley m'apparaissait au sommet de la montagne en chantant son doux chant de sirène ; le Rhin

aussi laissait couler ses flots avec tant d'abandon, avec un attrait si irrésistible; enfin tante Jeanne elle-même me regardait d'un air si mystérieux, qu'elle finissait, à mes yeux, par faire partie de l'histoire. Tante Jeanne était une personne maigre, pâle et atteinte d'une maladie mortelle; ses yeux étaient purs comme la vérité; autour de ses lèvres se jouait je ne sais quel parfum de piété, et dans l'ensemble de ses traits on lisait toute une longue histoire: était-ce une histoire de sainteté ou d'amour? Je l'ignore encore, car je n'osai jamais le lui demander. Lorsque je l'avais regardée longtemps, je me sentais heureux et reposé, comme s'il y avait eu dimanche dans mon cœur et que les anges y eussent chantés les louanges de Dieu.

« Durant ces heures si douces je lui racontais aussi les détails de mon enfance, qu'elle écoutait avec un profond sérieux, et, chose singulière, si les noms venaient à m'échapper, elle me les rappelait soudain. Alors, à mes questions étonnées, elle répondait en souriant: « Tu me demandes comment je sais ces noms? Les oiseaux me les disent quand ils viennent se percher au bord de ma fenêtre. » Puis elle essayait de me faire croire que c'étaient les mêmes oiseaux que, dans mon enfance, j'avais achetés d'un petit paysan avec mon argent de poche, et auxquels j'avais donné la liberté. Pour moi, je crois qu'elle savait tout, tant elle était pâle. D'ailleurs elle mourut bientôt après. Elle savait aussi qu'elle allait mourir et me fit quitter Andernach avant cet événement. Au moment de nous séparer, elle me donna ses deux mains douces, blanches et transparentes comme une hostie, puis elle me dit: « Tu es encore bon, Henri; mais, quand tu seras méchant, pense à la petite Véronique morte. »

Il y pensa souvent dans la suite, et plutôt à Dieu qu'il y eût pensé plus souvent encore; car chaque fois que la tante Jeanne ou la petite Véronique (c'est tout un) apparaît au poète dans ses rêves, il en devient meilleur et tel que nous voudrions le voir toujours. Heine semble en être convaincu lui-même, comme le prouvent les paroles suivantes: « Parfois, quand j'avais eu un accès de folie irréligieuse, la pauvre Véronique me donnait, de ses doigts amaigris, une tape sur la joue; mais bientôt se repentant de cette correction, je la voyais prendre un gâteau, le couper gravement en deux, m'en offrir une moitié, l'autre à son chien Dachs; puis elle disait en riant: « Vous êtes deux bêtes qui n'avez aucune idée de la religion, et votre sort sera malheureux dans la suite: il faut donc vous assurer des gâteaux ici-bas, car je crains bien que vous n'en trouviez point dans le ciel. » Et, au fond, elle avait raison, j'étais déjà fort irréligieux; je lisais Thomas Payne, le *Système de la nature*, je voulais former mon esprit. Ah! quand la blanche main me frappait au front, la raison s'arrêtait du coup, dans ma tête bourdonnaient les plus doux songes,

je croyais entendre encore les pieux chants adressés à la Vierge, et je ne pensais plus qu'à la petite Véronique.

« Hélas ! la pauvre petite Véronique, qu'elle était belle, même dans son petit cercueil ! Les cierges allumés tout autour laissaient tomber leurs rayons tremblants sur ce pâle et souriant visage, ainsi que sur les petites roses de soie rouge qui ornaient la tête et le suaire. La veille au soir, la pieuse Ursule me fit entrer dans la chambre silencieuse. A la vue de ces cierges et de ces fleurs, je crus voir d'abord une belle statue de sainte en cire, mais je ne reconnus que trop tôt les traits chéris, et je demandai en riant : « Pourquoi la petite Véronique est-elle si tranquille ? — C'est la mort qui l'a faite ainsi, répondit Ursule. »

Prenons à regret congé de ce cercueil où fut enseveli de si bonne heure le seul sentiment pur que paraît avoir connu Henri Heine, si l'on en excepte l'amour profond qu'il conserva pour sa mère. Désormais sa vie ne sera plus qu'une série d'orages, toujours provoqués par ses propres fautes et qu'il lui eût été si facile d'éviter, sans même renoncer à ses opinions libérales. A l'université de Bonn, où Heine se rendit pour achever ses études, il se distingua par la légèreté de ses mœurs et par le ton de persiflage qui ne le quittera plus. Il faut lire dans les *Reisebilder* la caricature qu'il fait des cours auxquels il assistait en 1819. L'Allemagne retentissait encore tout entière de cette lutte mémorable qui avait abouti pour elle à l'affranchissement, pour la France à une terrible catastrophe. Il n'est donc pas étonnant que dans les universités allemandes le sentiment patriotique se soit reporté avec amour sur ces antiquités nationales qui ont valu, en définitive, à la science les beaux travaux des Grimm, des Schlegel, des Humboldt, des Savigny ; à la muse germanique, les poésies des Uhland, des Kœrner, et, en partie, de Heine lui-même. Qui le croirait cependant ? aux yeux de ce dernier, Schlegel n'offre que les hypothèses les plus baroques ; Arndt cherche dans la Germanie de Tacite les vertus qu'il ne trouve plus dans les salons ; Hüllemann n'a sur le droit allemand que des aperçus vagues, et ainsi des autres. Nous insistons sur ce fait, parce que nous croyons y voir la cause réelle de la réprobation universelle que le poète souleva plus tard dans sa patrie, dont il blessa constamment, systématiquement, les élans patriotiques. Il se représente lui-même comme bondissant de rage sur son banc quand il entendait un professeur dire un mot contre le héros tombé. Et cela se passait au milieu de jeunes gens qui venaient de quitter l'épée pour reprendre la plume et cette vie de *Bursch*, si chère à tout véritable étudiant de l'autre côté du Rhin. Heine pouvait, il est vrai, alléguer pour excuse qu'il avait appris l'histoire de la Révolution française et celle de l'Empire d'un certain tambour-major, M. Legrand, dont les

*Has* et les *ras* ne peuvent pas cependant être pris trop au sérieux. Il est vrai aussi que lui-même, tout enfant encore, avait vu le grand empereur passer une revue de ses troupes dans les rues de cette paisible ville de Düsseldorf, dont Napoléon avait chassé le prince souverain en s'emparant de ses États! L'occasion était bonne, on le voit, pour voter au comitairil un culte idolâtrique; nous doutons toutefois que les Allemands aient beaucoup goûté le dithyrambe hyperbolique chanté par Heine à cette occasion.

Il s'occupait d'ailleurs déjà de cette poésie à laquelle le conviait son génie naissant. Dès l'année 1817, nous le trouvons lire tout ensemble aux inspirations de la muse anacréontique et à celles qu'il puisait dans les vieilles ballades de la patrie. Il n'est donc pas aussi éloigné qu'il veut le faire paraître de ces sources auxquelles il jette l'anathème quand il s'agit de travaux plus graves. Cependant l'Allemagne, dans le moment de sa lutte suprême où elle s'était vue engagée, avait reçu de ses princes des promesses d'affranchissement et de liberté civile et politique, promesses qui ne tardèrent pas à être étouffées. Ce fut un moment d'angoisse, d'amère déception pour les esprits généreux, dont un grand nombre se jetèrent en désespoir de cause dans ces sociétés secrètes qui aboutirent toutes à un matérialisme pratique et aux doctrines sociales les plus funestes. Or c'est ce qu'il en coûte plus tard aux gouvernements de manquer ainsi à leurs engagements les plus solennels; les révolutions se chargent de les en punir. Henri Heine fut de ceux qui se précipitèrent avec ardeur dans la lutte politique, lutte pour laquelle ne l'avaient fait ni ses études, ni le caractère de son talent. A peine à-t-il quitté les universités, qu'il fut à Francfort en rencontre d'un publiciste dont l'ascendant paraît avoir exercé sur lui une influence réelle. Louis Börne, dont il s'agit ici, se distingua d'abord par des articles de critique dramatique avant de se lancer dans l'arène politique, où il ne tarda pas à soutenir les doctrines de la démocratie la plus enfreinte. Börne était un homme d'une grande originalité, quoique dépourvu des qualités qui font l'écrivain de premier ordre. En 1825, lorsque Heine le rencontra pour la seconde fois il était déjà connu lui-même par ses premiers *Leiden* et par ses *Reisebilder*. Les deux écrivains étaient donc attirés l'un vers l'autre par une sympathie réelle, et néanmoins l'on sent au portrait que trace Heine de son ami, que plus tard ils finirent par se détester. Dans ces premiers moments, Börne confirma le poète dans ses idées révolutionnaires, tout en combattant son fétichisme pour Napoléon et son athéisme théorique; car, si l'on bien le dire, Heine, à cette époque, se proclamait athée. Nous aurions voulu trouver chez ce dernier un souvenir plus profond qu'il n'en trouva dans la suite, pas un homme d'un grand cœur après tout, et qui s'était senti pris d'un intérêt

grave et bienveillant pour le jeune poète. Écoutons Heine lui-même à ce sujet.

« Ces trois jours passés à Francfort dans la compagnie de Boerne s'écoulèrent dans une charmante tranquillité. Il s'étudiait sans cesse à me plaire. Il faisait pétiller de leur feu le plus vif les fusées de son esprit : semblable aux mille jets de flamme d'un bouquet de feu d'artifice, sa conversation s'élançait avec une *humour*, un brillant, une hardiesse folle, qui le portaient à ne point s'épargner lui-même. Au fond, il n'avait pas plus de méchanceté qu'un enfant. Jusqu'au dernier moment de mon séjour à Francfort, il courait gaiement à mes côtés et me couvait du regard, comme s'il eût cherché dans mes yeux l'occasion de me donner quelque nouvelle preuve d'affection. Il savait que je me rendais à Munich pour y prendre la direction des *Annales politiques* et consacrer mon activité à la réalisation de quelques autres projets littéraires. Il s'agissait alors, pour la presse libérale, de fonder des organes qui pussent exercer sur l'avenir une influence heureuse ; il s'agissait de semer pour cet avenir ; mais, pour le moment, l'ennemi seul avait les yeux fixés sur la semence, et le pauvre semeur ne recueillait que des ennuis et des injures. On ne connaît que trop les persécutions et le venin que dirigea contre mes amis et moi l'ultramontanisme joint à l'aristocratie de Munich.

« A Munich, gardez-vous bien, me dit Boerne au moment de nous séparer, gardez-vous bien d'avoir maille à partir avec la prétraille. » J'étais déjà dans le coupé de la diligence, qu'il me regardait encore d'un air mélancolique, absolument comme un vieux marin qui, ayant pris congé de l'Océan, se sent ému de pitié à la vue du mousse qui en affronte, pour la première fois, les dangers. Il croyait, le vieux Boerne, avoir dit un éternel adieu à l'élément perfide, et pouvoir se fixer tranquillement dans un port sûr. Le pauvre homme ! les dieux ne voulurent pas lui accorder ce repos. Il lui fallut bientôt se lancer de nouveau dans la pleine mer, où nos vaisseaux se rencontrèrent, tandis que sévissait la tempête furieuse où il finit par sombrer. Comme le vent mugissait, comme le bordage craquait ! A la lueur des éclairs fauves qui s'échappaient des nuages, je pus voir très-distinctement quel courage et aussi quelle douleur se peignaient successivement sur les traits de Boerne ! Il était là à la barre de son navire, défiant la fureur des vagues qui tantôt menaçaient de l'engloutir, tantôt l'arrosaient seulement. Il en résultait un effet, parfois si triste et si comique tout ensemble, qu'on était tenté de pleurer ou de rire dans le même instant. L'autre homme ! son navire n'avait plus d'ancre, son cœur plus d'espoir... Je vis son mât se briser, je vis l'ouragan mettre en pièces le grément ; je le vis aussi, lui, me tendre la main... mais non, je n'osai pas la saisir, je dus ne pas accepter cette offre loyale



pour ne pas exposer à une perte certaine les trésors qui m'étaient confiés. Je portais sur mon bord les dieux de l'avenir.»

Pour parler sans métaphores et sans langage poétique, cela veut dire que Poerne fut obligé, par la violence même de sa polémique, de se réfugier en France; où il continua à guerroyer de loin. Quant à Heine, il ne paraît pas avoir conservé longtemps la direction des *Annales politiques*, puisqu'en 1826 nous le trouvons à Helgoland, dans la mer du Nord. Après une étude attentive de ses écrits, nous n'hésitons pas à affirmer qu'en se lançant dans la politique le poète faisait fausse route; il était par trop l'enfant des impressions du moment, trop humble serviteur de la folle du logis; il avait enfin trop peu de connaissances solides et pratiques. A Munich d'ailleurs, dans la guerre qu'il avait dénoncée et au christianisme et aux institutions politiques de son pays, il rencontrait de roides jouteurs: c'étaient Joseph Goetres, Moehler, Phillips, Doellinger et toute la phalange dévouée qui se serrait derrière ces chefs, en tenant haut et ferme le drapeau du catholicisme. Chose triste à dire! Henri Heine semble n'avoir recueilli de sa polémique avec ces hommes éminents qu'une haine sauvage. «J'ai les griffes et les dents du tigre,» disait-il à un de ses amis, et il le fit voir plus d'une fois. Dans ses *Reisebilder*, œuvre de sa jeunesse, il n'a pas assez de sarcasmes ni d'insultes contre ceux qui ont eu le malheur de le combattre même avec des armes courtoises et loyales. Pour n'en citer qu'un ou deux exemples, l'illustre Goerres est un *drôle*; quant à Doellinger, c'est tout simplement un *infâme*, et Jarké, un *des plus tristes insectes qui rampent dans la littérature du droit!*

Durant les quatre années qui précédèrent la révolution de 1830, Heine visita tour à tour l'Italie et l'Angleterre. La première a toutes ses sympathies, la seconde toutes ses haines, tous ses mépris. Pour cette nature plus voluptueuse que délicate et élevée, pour cette imagination toute de feu et de grâces, grâces parfois un peu méchancées, le beau ciel, les femmes et la luxuriante végétation de la péninsule ont un attrait indicible. Aussi ne cesse-t-il de répéter sur tous les tons: «Connais-tu la terre où fleurit le citronnier? En revanche de la Grande-Bretagne, avec ses bromes éternelles, avec la roideur proverbiale de son peuple, sa gigantesque industrie, avec son aristocratie surtout, lui fut antipathique comme l'enfer. Elle lui fut antipathique encore, faut-il le dire, parce qu'elle ne voulait pas signer de révolution. Aussi avec quel enthousiasme Henri Heine salue les événements de 1830! Il était à Norderney quand ils éclatèrent, et il entonne sur-le-champ un dithyrambe en leur honneur. Bientôt même il se fit à Paris, d'où il envoie périodiquement à la *Gazette d'Augsbourg* une série d'articles dans lesquels se reflètent avec vivacité toutes les passions de ces temps agités. Malgré la censure on peut être à cause

de la censure, on s'arrachait ces lettres écrites au contact de la plume. C'est que Heine ne pouvait rien être à demi, ni rien dire comme les autres hommes; et, comme aussi il ne respectait aucune convenance ni aucune réputation, il ne diminuait guère le nombre de ses ennemis. Si l'on en croit même une de ses lettres, quelques gouvernements allemands allèrent jusqu'à demander à celui de la France d'expulser le poète réfugié. On s'y refusa, bien entendu, et l'on eut raison; car, assurément, eût été accordée une trop grande importance aux révéries d'un esprit peu sérieux. Le vent était, d'ailleurs, favorable aux nouvelles doctrines, et l'on souriait à ces excentricités littéraires ou sociales dont nous avons récemment recueilli les bénéfices. Une grande revue française lui ouvrit ses pages, dans lesquelles parurent successivement la plupart des poésies et des récits que l'auteur publiait en même temps dans sa patrie. Durant un séjour de vingt ans et plus, Heine s'était complètement identifié avec les mœurs françaises, mais surtout avec ces mœurs faciles que le théâtre contemporain nomme la *demi-monde*. Certes je ne pense rien de plus pénible que le spectacle d'un homme de génie se prostituant sans façon à ces caresses banales dont le vice même rougit, mais que Henri Heine ne craint pas d'étaler au grand jour! Ses propres écrits, non, moins que les confidences indiscrettes d'un ami, contiennent à cet égard de tristes révélations qui confirment encore les souffrances de ses dernières années. Quelque répugnance que nous éprouvions à entrer dans ces détails, nous les ferons cependant, tout en respectant le caractère de ce recueil. Il est bon parfois de soulever le voile qui couvre certaines existences, ne fût-ce que pour montrer la morale de la fable. Que le lecteur juge.

Henri Heine, dit son ami M. Meissner, avait vécu plusieurs années avec sa femme sans être marié. C'était une de ces liaisons si communes à Paris, qu'aux yeux du monde elles deviennent presque légitimes sous le nom de *ménages parisiens*. Les unions de cette sorte sont innombrables, principalement parmi les artistes. La femme jouit de tous les avantages d'une épouse légitime, et un petit nombre d'intimes savent seuls que la bénédiction religieuse et le contrat civil font défaut. Ambour de quelques années, quand des enfants sont nés de ces relations, ils y sont liés d'une façon indissoluble, et l'on dit, avec M. Mérimée, se heurtant à elle, que si elle n'est pas un mariage de convenance, elle est un mariage de nécessité.

Les deux époux ont mis enfin par leur mariage un point définitif à leur liaison. De leur mariage sont nés deux enfants, Mathilde et Louis. Heine n'avait pas eu d'enfants, il lui fallut donc une autre raison pour le décider à épouser Mathilde M. Il le fit à l'occasion de son duel avec M. S. Il s'y détermina pour lui faire une position. Ce dut être

pour le poète de *l'amour libre* une résolution terrible à prendre; et il l'accomplit d'une façon toute particulière. Il invita à sa noce ceux de ses amis qui se trouvaient dans une situation semblable, afin, disait-il, de les porter à suivre son exemple. Dans ce but, il leur adressa à la fin du repas un discours des plus originaux. Il y avait là des écrivains et des artistes éminents; mais c'étaient des gaillards aux mœurs incorrigibles, et je doute qu'un seul d'entre eux ait été touché par l'allocution de Heine au point de marcher sur ses traces. »

C'est avec une légèreté aussi incroyable que le poète allemand procédait à un des actes les plus sérieux de la vie : aussi le lecteur ne sera-t-il pas étonné d'apprendre que peu de temps après il ne craignait pas de faire de son mariage le sujet d'une lettre publique en Allemagne. Il crut devoir se défendre contre la grave inculpation d'avoir été vu dans une église. « Henri Heine va se convertir, disait-on; il est en- »  
« très naguère à Saint-Sulpice. — Fi donc ! reprend-il de sa plus belle »  
« voix, je n'y suis allé que pour me marier; ne fallait-il pas à ma »  
« femme la bénédiction du prêtre ? »

Hâtons-nous d'ajouter cependant que le caractère de madame Heine paraît avoir été digne de la confiance de son mari. C'était une de ces natures tendres et dévouées qui peuvent bien oublier leurs devoirs dans un moment d'entraînement, mais qui conservent malgré tout un fond réel de convictions religieuses. Heine eut le bon sens de les respecter, sans jamais arriver à les partager; pour lui, sa femme ne fut qu'un jouet, qu'une enfant à laquelle il fallait des promenades au Bois, des spectacles et son perroquet ! Quant à une âme qui comprit et ses sentiments et ses pensées, il la cherchait ailleurs. Ce fut probablement une bonne fortune pour madame Heine.

On a vu qu'un duel avait été l'occasion de ce mariage. Voici le fait : Louis Boerne avait eu pendant longtemps une liaison analogue à celle de Henri Heine; mais la personne qui en était l'objet avait fini par se marier. Le poète, dont la conduite ne paraît pas très-claire en cette occasion, se permit des plaisanteries peu convenables et sur Boerne, et sur la dame en question, et sur M. S..., le nouvel époux. Celui-ci se crut offensé; de là le duel dont chaque adversaire sortit sain et sauf. Voilà comment les choses se passaient parmi ces grands réformateurs du genre humain. Du reste Heine en vint à écrire contre Boerne un livre où, sans contester la loyauté de ses intentions, il attaqua avec acharnement ses vues, ses idées et jusqu'à son style. Boerne était évidemment de trop pour lui à Paris, où il attirait autant, sinon plus que le poète, l'attention et l'admiration des rêveux politiques qui y affluaient alors de l'Allemagne. Pour moi, je ne puis trouver d'autre raison à cette sortie brutale contre un ancien ami et contre un homme dont les opinions, au fond, ressemblaient beaucoup à celles de Heine.

Il est juste d'ajouter qu'il regretta plus tard une publication inspirée sans doute par un mouvement de colère irréfléchie, sinon de jalousie mesquine.

Nous allons voir désormais le poète aux prises avec une maladie incurable : terrible épreuve dont il sortit plus réellement vaincu qu'on ne veut bien l'avouer. Dès avant l'année 1847, une attaque apoplectique avait privé d'un œil ; mais à partir de 1849 il eut à lutter contre un dessèchement graduel de la moelle épinière, qui le réduisit à garder presque continuellement le lit ou la chambre. Peu à peu l'isolement se fait autour de lui : les amis des temps heureux l'abandonnent, la joie s'éloigne de son foyer ; d'atroces souffrances le clouent sur sa couche, ses nuits sont troublées par des insomnies pleines de fantômes et de rêves pénibles auxquelles succèdent de longs jours d'ennui et de tristesse. Heine n'est plus qu'un cadavre vivant, qui invoque la mort longtemps sourde à son appel. Nous avons suivi cette dernière phase de sa vie avec un intérêt douloureux qui sera sans doute partagé par nos lecteurs.

Malgré son penchant pour les doctrines du matérialisme, le poète avait fini par admettre l'existence d'un Créateur, et même par admirer le grand être du Sauveur du monde. Une lecture attentive des Écritures dans l'original l'avait conduit à ce résultat : il proclamait la Bible le plus grand des livres. Mais la s'arrêta son retour aux vérités religieuses, et la maladie elle-même ne put jamais lui arracher un cri en faveur de la Providence, aux exhortations de quelques amis plus sérieux. Il opposait en face de la mort un dédaigneux silence ou un rire affreux qui semblait celui de Satan lui-même. Pour qu'on ne nous accuse pas d'exagération (et qui aurait le triste courage d'exagérer en pareille matière ?), citons encore les paroles de M. Meissner.

« Dans la plénitude des forces physiques et lorsqu'il semble que la vie n'a point de fin, on se passe volontiers de la loi et de la métaphysique. Heine, comme tant d'autres, s'en était passé et croyait avoir fait son deuil de l'autre monde ; mais, sur son lit de douleur, quand il se vit la proie de souffrances sans nombre, quand il eut la mort sous les yeux dix fois par jour, il fut saisi de cette pensée, que son athéisme doctrinal pourrait bien avoir besoin tout au moins d'une révision. La question religieuse s'offrit donc à lui dans son énergique réalité. Ayant déjà un pied dans la tombe, il se posa cette question : « Où vais-je ? » et dès lors il se trouva en présence de l'idée d'un Dieu. L'athéisme tel qu'il s'est formé en Allemagne depuis quelques années lui paraissait odieux. Un système de la nature, qui non-seulement ne laisse aucune place à un Dieu personnel et indépendant de l'univers, mais qui même lui refuse toute participation à l'organisation du monde, était, à ses yeux, un système non moins plat

qu'absurde. Ces questions l'occupaient beaucoup plus, qu'on ne pourrait le croire. Quoi! la nature n'aurait-elle aucun principe intime et vital? Comment la matière arrive-t-elle donc à créer des organismes si pleins d'un art merveilleux? Est-ce qu'un système d'affinités chimiques et de métamorphoses successives suffisent à expliquer des formes si riches, si variées, dans lesquelles tout s'enchaîne si admirablement pour se compléter? Pour, chaque produit de la création ne doit-il pas y avoir un plan, une idée première, une pensée-mère résidant dans un Esprit qui préexiste à toutes choses?

« Et pourtant, qu'est-ce qu'un Esprit qui nous est étranger, qui est impitoyable, avec lequel nous ne pouvons jamais nous mettre en rapport? La nature ne change jamais son ordre universel en faveur de l'individu. Encore une fois, qu'est-ce donc que l'Esprit? Rien; aussi ne peut-on empêcher les événements de s'accomplir; aussi la prière, du désespoir n'est-elle qu'un cri pour se tromper lui-même.

« Sombres problèmes dont Heine s'occupait sans cesse, et sur lesquels ses conclusions d'autrefois lui paraissaient insuffisantes. Eh bien! c'était précisément ce qui le poussait à railler sur un sujet dont la gravité l'attirait par-dessus tout. Jamais il ne réussit à se convertir lui-même. Il en revenait toujours au doute, au rire, à la négation et aux jeux d'esprit. Son frère Gustave, étant accouru de Vienne pour le voir, lui dit un jour: « J'ai appartenu au *es*, devenu dévot. — Non, non, reprit Heine « d'un ton dolent, tout au plus un petit patenôtrier, demandant chaque jour au bon Dieu de s'inspirer une meilleure politique. — Soit, « répondit le frère qui dirigeait un journal; mais enfin au crois, donc, « cher Henri, à l'existence d'un Être suprême? — Si, y a un Dieu, « repartit le poète en riant il a sans doute des attributs de la perfection, il peut tout, il sait tout. Eh! qu'importe alors à cet Être suprême d'être reconnu par une pauvre petite souris logée dans la rue « d'Amsterdam? » Et, comme si ce n'était assez, trois jours avant sa mort, Heine répond à un ami qui lui demande s'il est en paix avec Dieu: « Soyez tranquille, Dieu me pardonnera, c'est son métier. » Affreux blasphème qui fait frémir et que la plume d'un ami aurait dû ne pas rappeler, au moins pour la gloire de son héros.

Mais ce rire lui-même, courant d'une oreille à l'autre, comme dit une ballade anglaise, n'était que factice; ce n'était qu'un mensonge en face de cette mort dont le malheureux Heine ressentait depuis longtemps les étreintes. Malgré une énergie réelle qui lui inspira alors, dans l'intervalle de ses douleurs, quelques-unes de ses plus suaves mélodies, malgré le masque dont il se parait devant le visiteur du moment, il était secrètement la proie d'une sombre mélancolie, disons mieux, du désespoir. Cette âme faible, sous une apparence de force, ne pouvait se laisser arracher, sans crier, à ces joies dont il avait fait ses

délices. Si Heine se montrait d'une sensibilité malade et irritée lorsqu'il s'agissait de la plus légère attaque contre ses travaux littéraires, il était encore peut-être plus sensible à la privation des jouissances de la vie. Un jour du mois de mai 1848 il fit sa dernière promenade sur les boulevards. La foule circulait autour de lui, bruyante et animée comme en ces temps de bouleversements politiques. Le poète, presque aveugle, boiteux, courbé sur un bâton pour soutenir ses pas chancelants, et désireux de fuir ce tourbillon vivant, se réfugia dans le Louvre. Le palais était désert et il se mit à errer parmi les chefs-d'œuvre de la sculpture antique. Soudain il se trouva en face de la Vénus de Milo, cet idéal de la beauté plastique, dont les siècles ont respecté les formes. Saisi, ému, absorbé dans la contemplation, presque hors de lui-même, Heine chancela et tomba épuisé sur un siège, tandis que des larmes amères coulent le long de ses joues. Les belles lèvres de la déesse semblaient cependant et rire et respirer, *vivre de cette victime infortunée de sa puissance!* Il y avait dans ce moment solennel tout un monde de douleur. D'autres fois cette douleur éclatait en accents vraiment déchirants : témoin ces poésies composées par le poète peu de temps avant sa mort.

« Les amis que j'aimais et caressais m'ont fait subir d'horribles tortures ; mon cœur se brise, et pourtant là-haut le soleil salue en riant le mois des fleurs!

« Le printemps fleurit. Dans la verte forêt retentissent les chants joyeux des oiseaux ; jeunes fleurs et jeunes filles se sourient à l'envi. O beau monde, que tu es affreux!

« Ah ! je louerais volontiers le sombre Orcus ; là du moins il n'y a point de contraste choquant. Qui, les bords du Styx conviennent bien mieux aux cœurs souffrants.

« Le murmure de son onde mélancolique ; les sauvages grincements des Stymphalides ; les cris aigus des Furies, entremêlés des aboiements de Cérbère ;

« Tout cela s'harmonise avec la douleur et l'angoisse. Au royaume des ombres, dans la triste vallée, dans l'empire maudit de Proserpine, tout est à l'unisson de nos larmes.

« Mais ici, sur cette terre, ah ! comme le soleil et les roses me percent le sein ! Et le ciel ! Il me raille, lui si beau, si vivant ! O beau monde, que tu es affreux !

De strophes en strophes, continue l'ami de Heine, maix émotion avait augmenté. A la fin de ma lecture, les traits du malade avaient pris une expression effrayante, tant cette poésie était littéralement vraie. Le soleil éclairait les rues, les carrosses couraient au bois de Bou-

logne, les amis d'autrefois passaient en flânant sous les fenêtres, tandis que l'infortuné gisait seul sur son lit de souffrances.

« — Lisez, lisez toujours, reprit Heine, viennent maintenant des poésies religieuses.

« Laissez donc les saintes paraboles, laissez les pieuses hypothèses : cherchez à nous expliquer sans ambages toutes ces damnées questions :

« Pourquoi le juste malheureux, couvert de sang, se traîne-t-il courbé sous le fardeau de sa croix ? Pourquoi le méchant, heureux et vainqueur, chevauche-t-il fièrement sur son coursier d'honneur ?

« A qui en est la faute ? Le Seigneur ne serait-il pas tout-puissant ? ou bien lui-même serait-il l'auteur du désordre ? Ah ! vraiment, que cela serait lâche !

« Ainsi nous questionnons sans cesse, mais sans une poignée de terre qui nous bâillonnera. Mais quoi ! Est-ce là une réponse ? »

« — Et vous appelez cela religieux, s'écria M. Meißner. Mais c'est de l'athéisme !

« — Non, non, c'est religieux, c'est religieusement blasphématoire. répliqua Heine en riant. »

En dépit de ce rire, son ami vit bien qu'au fond de cette âme il y avait une plaie secrète qui la rongéait. Le poète fut lui-même épouvanté de l'impression qu'il avait produite et s'efforça de l'effacer par des plaisanteries. Mais l'émotion avait été trop forte, Heine fut saisi tout à coup d'une nouvelle attaque ; il resta là, étendu, pâle comme un cadavre, sans mouvement aucun, comme si la vie se fût retirée de lui. De temps en temps seulement une contraction subite et rapide de son visage révélait encore la présence d'une âme humaine.

Tirons un voile sur ces lamentables tableaux que nous n'avons pas le courage de contempler plus longtemps. Henri Heine mourut le 16 février 1856. Déjà depuis quelque temps le silence s'était fait autour de son nom en Allemagne : ce fut une de ses dernières et plus cruelles douleurs. Lui-même avait paru le pressentir, en des années plus heureuses, lorsqu'il disait dans ses *Reisebilder* : « Un jour viendra où le feu s'éteindra dans mes veines, où l'hiver habitera dans mon sein, couvrant ma tête de ses blancs flocons et mes yeux d'un nuage ténébreux. Mes amis seront déjà dans la tombe que je resterai seul, comme un épi oublié par le moissonneur. Autour de moi s'élèvera une nouvelle génération, animée de nouveaux désirs, de nouvelles pensées ; j'entendrai avec étonnement des noms et des chants nouveaux, tandis que les anciens se seront évanouis, et que moi-même j'aurai disparu, honoré peut-être encore de quelques-uns, raillé de beaucoup, aimé de personne ! »

## POÉSIES

Au moment où Henri Heine commença sa vie littéraire, l'Allemagne subissait deux influences parallèles. Elles agirent, si fortement sur le poète naissant, que jamais il ne put s'en dégager complètement. Goethe et Schiller venaient de féconder tour à tour la muse germanique, et de cette union, était sortie une soule de créations vigoureuses qui firent l'admiration du monde entier. Goethe surtout réagit sur ses compatriotes avec une puissance, avec une énergie dont on se ferait difficilement une idée dans nos jours d'indifférence universelle. Doué d'une force d'assimilation prodigieuse, ce grand génie répondait merveilleusement à ce je ne sais quoi de sensuel qui se cache sous le mysticisme allemand, comme aussi à ce besoin de netteté, de précision qui caractérise le génie français. Tantôt, dans des poésies d'une incroyable harmonie et d'une perfection désespérante, on croit entendre mugir le vent à travers la vieille forêt hercynienne, folâtrer la jeune fille sous les tilleuls si parfumés et si aimés des Allemands, ou bien voir s'épanouir le myrte et l'oranger dans la Grande-Grèce aux alentours de Parthénope ou de Capoue. Tantôt vous suivez l'écrivain à travers une prose si limpide, si claire, si spirituelle, que vous vous surprenez à demander si vous n'avez pas sous les yeux une admirable traduction de Voltaire. En somme cependant Goethe appartient au génie grec; si, par son panthéisme plus artistique que réel, il se rattache à son pays, il s'en détache aussi par ce culte exclusif de la forme plastique et du beau qui caractérise à un si haut degré la littérature hellénique. De son vivant on l'appela le grand poète; *der grosse Heine*, et, de fait, il y a quelque chose d'olympien dans le poète de Weimar.

Il ne faut donc pas s'étonner de l'enthousiasme qui accueillit ces productions si neuves, ni du culte dont on entourait Goethe, même de son vivant. Que dans sa majesté tant soit peu dédaigneuse et égoïste, comme toutes les royautés absolues, il ait souri de ces adorations souvent puériles à force de naïveté, cela se conçoit; mais il se garda bien de les rejeter ou simplement de les détourner. Je ne sais s'il est possible de mieux caractériser cette prostration universelle des intelligences devant un seul génie que ne l'a fait Heine lorsqu'il nous montre un brave homme déclarant gravement que, si Dieu avait chargé Goethe de créer l'univers, celui-ci n'en eût été nullement embarrassé; peut-être même s'en fut-il acquitté mieux que Jehovah en personne. Sans



trop s'en douter, Heine est un peu cousin du bonhomme, et très-certainement il est fils légitime de l'auteur de *Faust* ; mais, comme il arrive souvent, il outra les qualités de son père, les changeant ainsi en défauts trop réels. En tout cas, l'influence de Goethe sur son talent fut non moins positive que durable.

La seconde influence, qui se rattache en partie à la première, fut la direction imprimée depuis le commencement du siècle aux études scientifiques et littéraires en Allemagne. Comprimée sous la main victorieuse de Napoléon, elle cherchait à oublier ses défaites en s'enfonçant dans les antiquités nationales. Jamais les soldats de Hermann n'avaient adoré avec plus de ferveur les vieilles divinités que ne firent les jeunes étudiants allemands, qui semblaient demander ardemment à Thor de remettre son marteau au *Tugendbund*, pour l'aider à repousser l'étranger du sol national. Mais cette passion du moment survécut à la cause qui l'avait fait naître ; et l'on se prit gravement à regretter que le christianisme fût venu souiller la pureté primitive, déformer la vigueur naturelle du caractère germanique. Quel dommage, disait-on dans les gros livres, comme dans les salons des précieuses de Berlin, quel dommage que nous n'offrions pas encore des sacrifices sous les chênes de nos forêts, que nous ne suivions pas le char de la déesse Hertha, de la déesse aux larges mamelles, dans sa procession annuelle à travers l'île de Rugen ! A ces doléances les savants joignaient leurs doctes commentaires sur les vieilles coutumes teutonnes, dont ils prouvaient l'évidente supériorité sur cette pauvre et triste morale qu'a introduite l'Évangile<sup>1</sup>.

Ce fut donc sous cette double influence que M. Heine composa toutes ses poésies : aussi lui dut-il quelques-unes de ses qualités et la plupart de ses défauts. La nature l'avait doué d'un sentiment profond du beau et de l'harmonie qui en est l'effet immédiat. La pensée toujours gracieuse n'est pas moins vive que saisissante, grâce au ton original que le poète sait lui donner. Le rythme de ses vers est tellement cadencé, la coupe en est si élégante et si simple à la fois, les assonances en sont si musicales, que souvent on les écoute comme on écouterait les accords d'un instrument touché de main de maître. Personne ne l'a surpassé en fait d'harmonie imitative ; le vers chante, siffle, tonne, gémit ou s'éteint en murmurant, selon l'impression que Heine veut produire. Avec de telles qualités, il n'est pas surprenant que des compositeurs éminents se soient emparés de ces délicieuses productions pour s'inspirer de leur musique vivante.

Le genre qu'avait adopté H. Heine convenait d'ailleurs admirablement à la nature de son talent. Les *Lieder* ou ballades qui, sous une forme tau-

<sup>1</sup> Voyez entre autres ouvrages le savant *Recueil des lois barbares*, publié par M. Daoud Oglou, sous le patronage des frères Grimm.

tôt concise, tantôt développée, permettent de cacher une pensée ou de raconter quelque légende, ont toujours joui d'une grande popularité chez les nations teutoniques. Par une exception qu'on s'attendrait peu à trouver chez les Anglais, le *Lied* saxon est aussi naïf, aussi simple, aussi cadencé que chez leurs aînés de la Germanie. Toutefois l'idiome allemand, plus riche en images et surtout en mots composés, garde un avantage marqué dans la description des beautés naturelles dont l'amour est si profond chez les populations d'Outre-Rhin. Mais dans les deux pays, chose remarquable, le *Lied* s'arrête presque toujours à cette limite où le beau moral disparaîtrait dans la peinture trop crue du vice. On voit que la pureté chrétienne a passé par là, et il en sort un parfum suave qui charme et rassérène l'âme. Les passions se montrent bien comme dans la vie, mais elles sont ou touchantes par le repentir ou vaincues par une force supérieure : de toutes les façons, il en résulte pour nous-mêmes soit un profit réel, soit une émotion saine qui nous honore.

Or ce caractère élevé manque complètement aux œuvres de H. Heine. Sa pensée, simple dans la forme, l'est rarement au fond; et, quant à la morale même la plus vulgaire, on l'y chercherait vainement. Par suite d'un contresens qui a sa source dans le dévergondage du cœur non moins que de l'esprit, l'écrivain allemand a fait du *Lied* une poésie essentiellement érotique, qui se complique toujours de l'aiguillon aristophanesque. Goethe, son maître, lui avait donné cependant à cet égard d'excellents exemples : qu'on parcoure chacune de ses ballades, à peine en trouverait-on une à laquelle on puisse adresser un pareil reproche, tant ce grand génie avait à un haut degré le sentiment des convenances littéraires. Il s'est bien gardé, lui, de faire appel aux sentiments les plus délicats, comme aux plus doux de notre nature, pour les froisser brusquement par un mot cynique ou par un ricanement amer. On a beau donner à cela le nom d'originalité; malgré moi je m'indigne, j'en éprouve une douleur réelle au fond de l'âme et je m'éloigne du poète comme d'un jodellet que je découvrirais sous les habits d'un marquis.

Que voulez-vous d'ailleurs que me fassent toutes ces Elise, ces Emma, ces Hortense, auxquelles s'adressent vos chants? J'y vois peints sous les couleurs les plus animées les effets d'une passion sensuelle; mais c'est là précisément l'écueil; disons mieux, le châtiment de ce genre qui flatte les mauvais instincts de l'homme : c'est un privilège de notre nature élevée de ne pouvoir nous intéresser d'une manière vive et durable qu'à la passion vraie, profonde, qui s'empare de toutes les facultés. Aussi voyez comme les grands maîtres ont su mettre à profit cette disposition de notre cœur. Comme ils concentrent nos sympathies et notre attention sur une ou deux figures que les

autres personnages contribuent seulement à mettre en relief! Que le héros s'appelle le Cid, Othello, don Carlos, Wallenstein, ou Godefroy de Bouillon, Faüst, Egmont, Alceste, Tartufe, voire même M. Jourdain, nous nous identifions avec lui, nous rions, nous pleurons, nous vivons avec lui. Et assurément, ce que nous disons des hommes s'applique aussi bien aux femmes; les exemples se présentent en foule à l'esprit du lecteur, sans que nous ayons besoin d'insister sur ce sujet. Mais chez Henri Heine, rien de pareil: ses Elvires sont des femmes telles qu'on en voit partout, avec une taille plus, ou moins fine des joues, tantôt pâles, tantôt rosées, une bouche en cœur, et le reste. Qui ne connaît ces beautés banales? Et comment s'intéresser à elles quand on les transporte dans le domaine de la poésie? Est-ce bien la femme même qu'on nous présente ici? Nous répondons hardiment: Non, et M. Heine a toujours ignoré, comme poète, peut-être même, hélas! comme homme ce trésor de pureté, de grâce, de passion qui, Dieu merci, se rencontre encore assez souvent ici-bas, et qui, sur une scène tragique, s'appelle Desdemona, Chimène ou Esther. C'est une chose curieuse à remarquer, que, les seules fois où le poète s'élève au-dessus du genre *Lisette*, c'est quand il reproduit, à peu près, textuellement certaines légendes, du moyen âge, comme dans son *Romancero*.

En revanche nul ne réussit mieux que lui, nous l'avons dit, à peindre les beautés de la nature. Il faut lire dans l'original la peinture des sombres scènes, que présentent les aspects si changeants de la Baltique. Il y a là des tableaux dignes des grands maîtres des beautés de premier ordre, mais qu'il est impossible de faire passer dans une froide traduction. Nous essaierons au moins pour ceux qui ne savent pas l'allemand

Seul et pensif, j'étais assis sur la grève aux teintes pâles. Le soleil s'enfonçait de plus en plus, en jetant sur les ondes ses rayons empourprés, et les vagues énormes, poussées par le flux, venaient à chaque minute, leur flot d'écume avec un bruit rauque et strident. C'était tout ensemble un bruissement, un chuchotement, un sifflement sans fin, des zaps et des murmures, des soupirs et des cris sauvages, entrecoupés de je ne sais quel chant de berceuse. Il me semblait entendre la voix des sages oubliés de ces sœurs primitives que, dans notre enfance, nous nous racontions les unes aux autres durant un beau soir d'été, accroupis sur le seuil de la maison paternelle, pour écouter le récit fait à mi-voix, nous étions là, le cœur ému, l'oreille tendue, les yeux ardents; tandis qu'en face de nous les grandes jeunes filles, as-

sises à la fenêtre et à demi cachées par les fleurs odorantes, riaient joyeusement en laissant voir les roses de leur visage qu'adouçissait un rayon de la lune.

Le grand mérite de Heine, c'est de savoir ainsi rattacher toujours la pensée de l'homme à la description des beautés de la nature. C'est par là qu'il nous émeut, c'est par là qu'il se montre véritablement poète. Malheureusement son esprit cynique et railleur gâte souvent ses plus charmantes compositions. Le lecteur nous saura gré de citer seulement les morceaux où l'originalité et la fraîche imagination brillent de tout leur éclat, sans laisser derrière elles ces ombres qui font tâche sur l'ensemble. Telle est, ce me semble, la pièce qu'on va lire :

## PURIFICATION.

« Reste dans les profondeurs de la mer, rêve insensé, qui si souvent  
as tourmenté mes nuits et mon cœur par le mirage d'un faux bonheur.  
Reste au fond, toi qui aujourd'hui encore, à la clarté du soleil, me  
menaces comme un fantôme des mers ! On, restes-y pour me dire, je  
te jette et mes douleurs, et mes larmes et les gretots de ma robe, qui  
retentissent depuis si longtemps autour de ma tête. Ah ! prends-le,  
prends-le aussi ce serpent froid et glissant de l'hypocrisie qui'enve-  
loppe de ses plis mon âme malade, cette âme qui rend Dieu, qui renie  
les anges.

« Ohé ! ohé ! voilà venir le vent haut la voile ! Elle frémit, elle  
s'enfle. Le vaisseau glisse sur la surface perfide de la plaine liquide, et  
mon âme affranchie bondit de joie.

Tel est le poète du délire, de la folie, de l'amour libre. Étrange et  
amère contradiction ! Presque invariablement ses chants se terminent  
par les larmes, sinon par le désespoir. Et cette corde plaintive, la-  
mentable parfois, elle retentit partout, toujours, sous toutes les formes,  
dans la santé comme dans la maladie, dans la peinture d'une orgie  
comme dans celle d'une forêt silencieuse. En lisant ces poésies, on se  
rappelle involontairement cette peinture de M. Couture, où l'aube  
blanchissante éclaire d'une lumière douteuse les tristes figures des  
Romains dégénérés. Il y a cependant deux personnages qui man-  
quent chez Heine : je veux dire les deux philosophes contemplant  
d'un air grave et presque compatissant ce tableau du vice hébété par  
les excitations de la nuit.

Une ou deux fois néanmoins le poète de Dusseldorf puisa ses inspi-  
rations ailleurs, et l'on se prend alors à regretter plus encore qu'il n'ait  
pas suivi une autre voie. Qu'on en juge par ce récit, intitulé *Un pé-  
lerinage à Kevlaar*.

« Une mère se tenait à la fenêtre, contemplant son fils malade. — Enfant, dit-elle, ne veux-tu pas te lever? — voici venir la procession.

« — Mère, reprit le fils, — je suis si malade, que je ne puis ni voir ni entendre. — Je songe à la petite Marguerite, — qui est morte, hélas! — et je souffre au fond de mon cœur.

« — Lève-toi, nous irons à Kevlaar; — prends ton livre et ton cha-  
pelet, — la mère de Dieu guérira ton cœur malade.

« — Je vois ondoyer les bannières, j'entends le bruit des chants; — c'est la procession qui passe à Cologne, — aux bords du Rhin.

« La mère suit la foule en conduisant son pauvre fils, — et tous les deux chantent en chœur: — *Soyez bénie, ô Marie!*

II  
« Notre-Dame de Kevlaar est revêtue de ses plus beaux ornements; c'est aujourd'hui un jour solennel, et il vient une foule de gens souffrants.

« Ils apportent, ces pauvres malades! — leurs petites offrandes: — une main de cire, la nu pied de cire.

« Et quiconque offre une main de cire voit la blessure de sa main guérie, ou quiconque apporte un pied de cire trouve aussitôt son pied guéri...

« La pauvre mère prend un cierge, — puis le pétrit en forme de cœur. — Offre-le, dit-elle, à la mère de Dieu; — bien sûr elle guérira ton cœur malade.

« Le fils prit en soupirant le petit cœur de cire. — En soupirant il s'avança vers la sainte image; — les larmes coulent de ses yeux; — larmes sorties de son cœur en même temps que ces paroles:

« O femme béate entre toutes, — vierge très-pure; reine du ciel, — plaignez, oh! plaignez ma souffrance!

« J'habitais avec ma mère dans Cologne, la grande ville, la ville aux cent clochers.

« A côté de nous demeurait la petite Marguerite, — qui est morte, hélas! au jour d'aujourd'hui. — Marie, je vous apporte un petit cœur de cire, — guérissez mon cœur malade.

« Guérissez mon pauvre cœur, — et, du matin au soir, je prierai de fond de mon âme en chantant: — *Béni soyez, ô Marie!*

## III

« La pauvre mère et le pauvre fils dormaient dans une pauvre chambre, — quand la Mère de Dieu s'y montre soudain.

« Elle se penche sur le malade — et pose légèrement la main sur son cœur ; — puis elle sourit d'un air doux et disparaît.

« La pauvre mère a vu tout en rêve.

— Elle s'éveille de son sommeil : — les chiens aboyaient haut et fort.

« Son fils était toujours là, — mais il était mort, — et sur ses blanches joues se jouaient les teintes rosées du matin.

« La pauvre mère joint ses deux mains ; — Dieu sait ce qu'elle éprouve : néanmoins elle murmure pieusement : — *Soyez bénie, ô Vierge Marie !* »

N'avions-nous pas raison de dire qu'à travers tout ce morceau il règne un parfum de poésie vraie et pure, une sensibilité exquise qu'on serait heureux de trouver plus souvent chez Heine ? Mais, ici même, nous avons dû supprimer une strophe où retentit encore son rire de démon, qui choque au plus haut degré le goût, même à ne considérer uniquement que les convenances littéraires.

Deux fois en sa vie notre poète a essayé de prendre un rôle plus élevé que dans le *Lied* en abordant la scène dramatique, et, selon nous, il a échoué dans chaque occasion. A quoi cela tient-il ? Selon nous encore, à ce que H. Heine manqua de ce caractère viril et sérieux qui seul peut conduire l'homme de génie à créer des personnages vrais dans leurs passions, dans leur langage, qui soient hommes en un mot. Peu m'importe que j'aie des coquins devant moi, je m'y intéresse, je m'émeus : dès que je les retrouve tels que la nature les fait, tels que je serais moi-même si une voix intérieure ne me criait à chaque instant : *Arrête !* Les exemples abondent : voyez Tartuffe ! voyez Iago ! Et c'est ce que H. Heine n'a jamais compris, voilà aussi pourquoi il n'a point réussi dans ses deux tentatives dramatiques.

La première fois, il s'est attaqué à Faust pour en faire un ballet ! L'entreprise était audacieuse après Goethe ; nous concevons toutefois qu'elle ait été tentée par un poète. Bien de plus populaire depuis plusieurs siècles que cette sombre légende, chez les nations germaniques. De nos jours même, les théâtres de marionnettes en donnent la représentation dans les foires d'Allemagne, et dans un langage emprunté à de vieilles pièces qui méritent bien l'attention des savants. Ce Faust, qui, après avoir épuisé tous les secrets de la science humaine, demande à

la magie ceux du monde supérieur et inférieur, et comme châtiment de sa vaine curiosité tombe dans les excès les plus honteux, est une ancienne histoire dont l'origine paraît appartenir à l'Angleterre. Elle précéda la réforme; mais, transportée en Allemagne, elle en ressentit l'influence, et Faust devint un docteur de Wittenberg, la cité de Luther. Néanmoins la légende conserve son caractère primitif sur la scène anglaise, et il se trouva à point nommé un homme d'un grand génie pour s'en emparer. Cet homme fut Marlowe, contemporain de Shakespeare. Tout en cédant aux passions du jour, puisqu'il fait du pape et des cardinaux autant de victimes ridicules de Faust et de Méphistophélès, il se garde bien d'enlever au sujet cette profonde terreur qu'inspirait alors aux esprits la vue d'un homme qui sacrifie son âme au génie du mal et de la fausse science. Aussi tire-t-il des contrastes qu'offre une pareille situation des effets d'un pathétique ou d'une horreur que ne désavouerait certes pas le dramaturge anglais par excellence. Pour moi, je ne sache rien de plus émouvant que cette scène où Faust, parvenu au terme de sa coupable et trop heureuse carrière, est abordé par un vieillard qui veut encore le sauver. Qu'on me pardonne une citation.

« LE VIEILLARD. — Cher Faust, je t'en supplie, abandonne cette science maudite. Quitte cette magie qui charme sans doute, mais qui conduira ton âme à l'enfer et t'enlèvera ton salut. Bien que tu aies offensé le ciel comme les autres hommes, n'y persiste pas comme un démon. Oui, oui, tu as encore une âme digne d'amour, pourvu que l'habitude ne te fasse pas du péché une seconde nature. Cher Faust, alors seulement le repentir viendrait trop tard : alors seulement tu serais banni du ciel. Personne ne peut décrire les peines de l'enfer. Peut-être ma remontrance te paraît-elle dure, déplaisante; ah! qu'il n'en soit pas ainsi, je t'en conjure. Mon fils, mon doux fils, je ne l'ai pas faite avec colère ni poussé par des sentiments d'envie; j'y ai été porté par un tendre amour, par la pitié pour ton malheur à venir, dans l'espoir que, grâce à mes reproches, ton âme pourra s'amender.

« FAUST. — Misérable Faust! où en es-tu venu? qu'as-tu fait? (Méphistophélès lui offre un poignard.) L'enfer réclame ses droits, et, de sa voix furieuse, il me crie : « Viens, Faust, viens! ton heure est « presque arrivée! » Eh! oui, je viens, je réponds à ton appel.

« LE VIEILLARD. — Arrête! oh! arrête, mon bon Faust! arrête tes pas désespérés. Je vois un ange planer sur ta tête; dans ses mains il tient un vase plein de grâces précieuses, tout prêt à les verser dans ton âme. Arrête! demande grâce! Fuis le désespoir!

« FAUST. — Ami, je sens tes paroles relever mon âme torturée; laisse-moi rêver quelques instants à mes péchés.

« LE VIEILLARD. — Cher Faust, je te quitte... et pourtant c'est avec douleur; je crains l'ennemi de ton âme infortunée.

« FAUST, seul. — Faust, tu es maudit! Misérable! Qu'as-tu donc fait? Je me repens... et néanmoins... je désespère! L'enfer lutte avec le ciel pour s'emparer de mon âme. Ah! que faire pour éviter les étreintes de la mort?

Ici, Méphistophélès se présente pour rappeler Faust à son vœu fatal, c'en est fait, et, en un instant, nous arrivons à ce trait digne de Corneille :

« FAUST. — Ami, châtie donc ce vieillard vil et infirme qui a osé me détourner de ton Lucifer; accable-le de tous les tourments que produit notre enfer.

« MÉPHISTOPHÉLÈS. — Lui! Sa foi est trop grande! Je ne puis atteindre son âme. Mais j'essaierai de mon pouvoir sur son corps. Après tout, c'est bien peu de chose.

Et quand on pense que tout le cinquième acte est de cette grandeur, de ce vrai pathétique digne de l'antiquité, on s'étonne que ni Goethe, ni même H. Heine, n'en aient profité. Cela est d'autant plus étrange, que ce dernier insiste sur les beautés de Marlowe, et se plaint que l'auteur du Faust allemand en ait fait un homme du dix-huitième siècle. Il a bien raison, certes; mais, lui, qu'en a-t-il fait? Un coureur d'aventures, vulgaires, qui donne son âme au diable pour se procurer le plaisir de danser avec des sorcières! Quant à cette soif de connaître qui est la note dominante de la légende, qui lui prête un charme pathétique et qui rejette ainsi sur le second plan le sensualisme, corollaire ordinaire des sciences occultes, M. Heine ne s'en occupe pas. En effet, cela ne concordait guère avec le libretto d'un ballet.

Je ne sais si je dois parler de *William Ratcliffe*, œuvre de la jeunesse de Heine, et qu'il appelle une tragédie. Imaginez un amas de meurtres fondés sur des quiproquo, et qui conviendraient parfaitement à un mélodrame des boulevards; imaginez le héros se faisant brigand à la façon de Karl Moor dans Schiller, moins ces sentiments élevés, qui nous intéressent malgré les paradoxes dont ils sont entremêlés, et vous aurez une idée de la tragédie de H. Heine. C'est une pâle et plate imitation des *Brigands* et de Walter Scott; décidément, il vaut mieux ne pas nous y arrêter.

L'auteur des *Lieder* était un homme politique et même un profond politique, si nous devons en croire ses écrits. Aujourd'hui, on



le sait, dès que la main a touché de sa baguette enchantée quelque heureux mortel, celui-ci acquiert par là même le droit de régenter le genre humain et de réformer l'univers. Le lecteur a sans doute conservé le souvenir de plus d'une préface curieuse en ce genre; qu'il nous suffise de rappeler le fait, nous n'avons nulle envie de ranimer un feu mal éteint. Donc M. Heine, contemporain de cette période de notre histoire littéraire, put bien entretenir la même illusion; la *Gazette d'Augsbourg* l'avait d'ailleurs choisi pour un de ses correspondants à Paris, et dès lors il dut en remplir les fonctions. Disons d'abord quelques mots de ses principes.

Mais me voici arrêté tout d'abord. J'ai là sur ma table les dix ou douze volumes que M. Heine a publiés en vers ou en prose; la plume à la main, je les ai lus consciencieusement deux fois, et, je l'avoue à ma honte, j'en suis encore à me demander quelles étaient, au fond, ses convictions philosophiques et politiques. Essayons cependant, car, en fin de compte, Heine a joué ou cru jouer un rôle dans les affaires de ce monde; et, à voir l'ardeur avec laquelle on évoque son ombre en ce moment, d'autres semblent partager cette erreur.

Ce qui distingue cet écrivain, c'est un sincère amour de la liberté. Il le dit, il le proclame sur tous les tons jusqu'à satiété. — Bien : sur ce terrain-là, nous serions fort près de nous entendre. On croirait donc qu'il aimerait les institutions, les formes politiques où cette liberté s'est le plus largement développée, le plus sincèrement pratiquée, comme en Angleterre ou en Amérique, par exemple. Nullement. Il a la nation anglaise tellement en horreur, qu'il voudrait la voir anéantir à tout prix, *per fas et nefas*. Cette anglophobie apparaît à chaque ligne, du plus loin qu'il voit venir un de ces malheureux insulaires, coupables d'avoir vu le jour dans Albion. Et savez-vous pourquoi? C'est parce que l'Angleterre a le malheur d'avoir une aristocratie, qu'elle a même eu l'incroyable folie de la conserver. — Mais, dites-vous, dans cette île, l'aristocratie a toujours été l'arc-boutant de la liberté. — N'importe, elle devait être abattue à coups de révolutions. — Et pourquoi donc? — Encore une fois, parce que c'est une aristocratie; Henri Heine ne sort pas de là, c'est son dernier mot. Que si vous ajoutez : — Mais les Anglais aiment mieux des réformes que des révolutions; à leurs yeux, celles-ci coûtent plus cher qu'elles ne valent. — Et donc! répondra-t-il de sa voix la plus aiguë, les révolutions seules établissent la liberté, l'égalité et la fraternité. Les aristocrates empêchent les rois et les peuples de s'aboyer. Malheureux peuples, malheureux rois! Raisonnez avec un pareil homme!

Va cependant pour la liberté à tout prix, et sans aristocratie. Au fait, c'est une thèse soutenable. C'est donc sur la Révolution française que s'appuie M. Heine. Vous croyez peut-être qu'il s'agit des

fameuses libertés de 89. Vous n'y êtes pas. Il s'agit de la belle liberté octroyée par M. de Robespierre, par Saint-Just et leurs pareils. Ce n'est pas, j'e valomte encore moins, écoutez

« Quand j'étais enfant, je pleurais sur l'héroïsme aventureux de don Quichotte; mais ces pleurs de mon enfance n'ont pas été vains. Elles n'ont pas été non plus répandues en vain; celles qu'arracha plus tard à ma jeunesse la mort des plus saints héros de la liberté: la mort d'Agis à Sparte, des Græques à Rome, de Jésus à Jérusalem, de Robespierre et de Saint-Just à Paris! Maintenant que j'ai revêtu la toge virile, aujourd'hui que j'ai résolu d'être un homme, il faut, non plus pleurer, mais agir en homme, mais marcher sur les traces de ces glorieux ancêtres, et, si Dieu le veut, faire pleurer à mon tour les enfants et les jeunes gens, etc. » (*Reisebilder*, IV<sup>e</sup> Part., p. 126, édit. allem.) Écoutez encore :

« J'aime les souvenirs de la première Révolution et des héros qui combattirent pour elle; je les vénère tout autant que n'importe quel jeune homme de France, et j'admire Robespierre, Saint-Just et la Montagne bien avant les journées de Juillet. Mais, par exemple, je n'aurais pas voulu vivre sous le gouvernement de ces hommes sublimes (*solcher Erhabenheit*); je n'aurais pas tenu à être guillotiné tous les jours. Personne n'a pu y tenir, et la République française pouvait seule triompher tout en perdant son sang. » (*Franzoesische Zustände*, p. 239.) M. Heine ajoute, il est vrai, qu'il n'en voudrait pas de ce régime pour l'Allemagne, bien qu'il désire le voir ressusciter en France. Il y a peu de gens en ce pays qui seront de son avis.

Ainsi donc, avec un pareil amour d'une liberté qui ne recule pas même devant M. de Robespierre, on serait tenté de croire M. Heine l'ennemi déclaré de tout gouvernement absolu. On le dit en plus d'un endroit, et pourtant on se tromperait étrangement en le prenant au mot. Je ne dis rien de son incroyable félicisme pour Napoléon, qu'il a l'impudence d'assimiler à Dieu lui-même et au Sauveur crucifié sur le Golgotha; mais que penser d'un homme qui se confond en admiration devant Nicolas, le czar de toutes les Russies? C'est à peine si l'on en croit ses yeux; le plus court est encore de citer :

« De fait, par suite du changement prodigieux qui s'est accompli à la fois dans le langage et dans les représentants de la grande question de l'émancipation universelle, les choses sont ainsi faites que le plus ardent ami de la Révolution voit le salut uniquement dans la victoire de la Russie; et il considère l'empereur Nicolas comme le gendarme de la liberté. Étrange évolution! Il y a deux ans, nous investissions de cette charge un ministre anglais; et, en entendant les hurlements haineux des Tories, en voyant les lâches affronts que George Canning avait à subir, nous y trouvions la garantie de sa fidélité; puis,

quand il mourut de la mort des martyrs, nous en avons tous porté le deuil : le 8 août 1828 est devenu un jour férié dans le calendrier de la liberté. Mais aussitôt, saisissant l'étendard, et l'emportant loin de Downing Street, nous l'avons planté à Saint-Petersbourg ; nous l'avons confié à l'empereur Nicolas, le chevalier de l'Europe, qui, dans la lutte pour les livres ou les orphelins grecs contre la barbarie, a noblement gagné ses éperons. Vient alors une sortie contre l'aristocratie féodale et stérile, une apologie du kirout et l'attaque de rigueur contre l'Angleterre ; puis l'auteur ajoute :

« Si l'on veut à considérer l'Angleterre et la Russie sous le point de vue de la liberté, on voit facilement quel côté on doit embrasser. En Angleterre, la liberté a son origine dans des faits historiques ; en Russie, elle repose sur des principes. Chez la première, ces faits eux-mêmes portent, ainsi que leurs résultats moraux, l'empreinte du moyen âge ; oui, toute l'Angleterre s'est peignée dans des institutions féodales qui ne peuvent se rejeter, et derrière lesquelles l'aristocratie se retranche pour attendre le combat à mort. Au contraire, les principes dont est sortie la liberté russe, les plutôt dont elle sort chaque jour, sont les idées libérales de nos derniers temps. L'administration russe est toute pénétrée de ces idées ; son despotisme sans bornes n'est qu'une dictature qui paraît donner à ces idées une vie immédiate ; cette administration n'a point ses racines dans la féodalité ni dans le clergé ; elle lutte même directement contre la sottise et contre le pouvoir spirituel. Catherine a déjà posé des bornes à l'Église ; la noblesse s'acquiert en Russie par le service de l'État, donc la Russie est un État démocratique. Je rappellerai volontiers cet État chrétien, si j'osais employer un mot dont on a si souvent abusé dans la signification la plus dure et la plus haineuse. Les Russes, en effet, grâce à la vaste étendue de leur empire, sont affranchis d'un sentiment de nationalité étroite ou patriote ; ce sont des cosmopolites ou plutôt un sixième de cosmopolitisme, puisque la Russie comprend un sixième du globe habité. (Revue de l'Empire, p. 188-189.) »

« Est-ce assez de contradictions et d'incohérences ? Non ! H. Heine, en ardent apôtre de la liberté, aime beaucoup le peuple, mais non le peuple qui abuse de sa puissance, vous et moi, le peuple aux mains devues caillées par un honorable travail, le peuple aux vêtements pauvres et content de ses biens, le peuple aux habitudes saines et mal-saines, hélas ! Ce peuple-là, le peuple d'en dessous, il l'appelle la plèbe (*die Plebe*), et il le fait presque avant que le prétrille (*die Pfaffen*) n'ait fait les fleurs et la musique, et les gants jaunes et l'asphalte du boulevard, et l'annable manerie et les conversations spirituelles ; mais, par-dessus tout, le bien vivre aiguillonné par le vin du Rhin ou le champagné. J'épargne au lecteur les citations ; il peut m'en

croire sur parole : au besoin les preuves ne seraient pas défaut.

Tel est donc l'homme politique qui entreprit de faire connaître l'Allemagne philosophique à la France, la France politique à l'Allemagne. Quant aux philosophes d'outre-Rhin, ils ont dû avoir assez de peine à se reconnaître dans ces esquisses toutes superficielles, où l'écrivain traite, d'aussi graves sujets avec un ton de persiflage avec un sans façon qui sont de mise peut-être dans un journal de troisième ou de quatrième ordre, mais qui sonnent moins, et semble à une feuille vraiment sérieuse. Dans la patrie de Heine, on fut un *tolle* général contre ces caricatures de systèmes qu'il n'avait eues ni la volonté ni le temps d'étudier, à fond. Laissons-les donc pour ce qui elles valent. On peut être un grand poète et fort mauvais philosophe. Herquin, dont nous parlons, l'a prouvé surabondamment, une seule fois, par son

Son ouvrage sur la France, *Études sur la France*, se compose d'une série d'articles envoyés de Paris à la *Gazette d'Amsterdam*, durant les premières années qui suivirent la révolution de 1830. Heine était accouru des côtes de la mer du Nord, pour être témoin des suites de ce grand événement. Dans les premiers temps d'enthousiasme du poète n'a point de bornes : il ne voit, il ne rêve, partout qu'une seule chose, la république universelle ; et à ses yeux, la royauté n'oyenne était chose si faible, si faible, qu'un souffle aurait suffi pour la renverser. Aussi décoche-t-il ses railleries, les plus fines, les plus mordantes contre ce souverain qui s'en allait en un tapage gris et le perd rapluie sous le bras, donner des poignées de main à l'ajoncie du coin et à l'ouvrier de la rue. Il semble à peine sa douler des obstacles énormes qu'il avait à surmonter en monarque sorti d'un coin d'une édicte, et qu'une nouvelle émeute pouvait renverser. Assurément, nous aurions mauvaise grâce à évoquer des souverains encore présents à la mémoire de la plupart de nos lecteurs, et aussi, nous n'essayerions pas. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de sourire du mal que se donna Henri Heine pour décrire spirituellement la fameuse pierre comme on souriait à la charge de Philippe, ou comme on soulevait encore à la suite d'une caricature de Cham. Mais de pareils travestissements ne sont guère du domaine de la politique sérieuse.

Ce qui prouve surtout la peu d'aptitude du poète pour le rôle dont il s'était chargé, c'est qu'il ne comprend absolument rien à la mission que s'était imposée Casimir Périer, celle de résoudre le *dos* toujours grondant de la démagogie. Ce ministre, qui mourut à la pointe et auquel ses adversaires eux-mêmes ne purent refuser parfois un tribut d'admiration, paraît au correspondant de la *Gazette d'Amsterdam*, bien inférieur à M. de La Fayette, l'unique, le véritable héros de la Révolution. Au fond, les sociétés démocratiques que fréquentait de préférence H. Heine devaient nécessairement le faire tomber dans des erreurs gros-

sières relativement aux tendances de la grande société française. Dans ces réunions à huis clos, où l'on ne se repaissait que de trois ou quatre idées surannées de 95, où l'on se croyait un républicain pur sang, parce qu'on était coiffé d'un chapeau conique et qu'on portait une barbe moyen âge, il devait être fort difficile de se reconnaître. Il faut même savoir bon gré au poète de n'avoir pas été trop loin dans le sens des divagations révolutionnaires, d'avoir su s'arrêter à temps. J'en excepte pourtant l'apothéose de Robespierre, qui resta décidément son dala. Après tout, nous qui voyons encore des tendances historiques si extraordinaires, nous ne pouvons guère nous étonner de cette aberration d'un étranger. Il est bon même d'ajouter, pour être impartial jusqu'au bout, que peu à peu l'attitude des *Lieders* se rapprocha insensiblement du système constitutionnel en fait de gouvernement. S'il ne put se dégager complètement de son entourage immédiat ni de ces utopistes qui, sous le nom de réfugiés, venaient le chercher à Paris de toutes les parties de l'Allemagne, il voulut du moins se rendre compte des faits réels. L'assassinat politique lui fait horreur; il a même de l'attrait pour les principes de M. Guizot, quoique, à vrai dire, la prestasse d'évolutions de M. Thiers lui aille encore mieux. En tout état de cause, il fallait beaucoup de bon sens pour écrire, dès 1851, les lignes suivantes : « Je ne me donnerai pas la peine de combattre la brillante illusion d'une république en France, royaliste par sentiment inné, je le serais dans ce pays-ci par raison. Je suis convaincu que les Français n'en dureraient aucune forme de république, ni celle de Sparte, ni celle d'Amérique. »

Mais il est un domaine qui resta et devait rester toujours fermé à M. Heine, celui de la polémique religieuse, dont le langage et l'esprit furent, si j'aimais libéraux durant les dix dernières années de la monarchie de Juillet. Il ne comprend absolument rien à la grande lutte de la liberté de l'enseignement, qu'il considère comme une entreprise du parti légitimiste. Jusqu'au dernier moment de sa vie, prêtre et fripon, légitimiste et valet intrigant, furent pour lui des mots synonymes. Dans le monde où vivait Heine, on le comprenait ainsi; mais on peut juger par là de la valeur réelle qui avait ses appréciations. Tantôt l'argent coule à flot, versé par le faubourg Saint-Germain, pour acheter tout ce qui est vénal; tantôt les pieuses machinations des robes noires vont toujours leur train dans les provinces; cela se glisse, cela siffle, cela ment partout au nom de Dieu. Ailleurs, Heine place le paillassé Debureau au-dessus de M. de Quélen; ou bien encore il écrit ces paroles : « Dans ce pays-ci, depuis les personnages les plus élevés jusqu'aux gens de rien, il n'y a plus aucune autorité. Non! personne n'est en possession d'une gloire incontestée, et non-seulement la foi aux personnes, mais la foi aux choses existantes est enfantine. Dans

le plus grand nombre des cas, on ne se donne pas même la peine de douter, car enfin le doute présuppose une foi quelconque, et l'on n'est pas athée : il ne reste plus assez de respect envers Dieu pour qu'on se donne la peine de le nier. La vieille religion est bien réellement morte et déjà en proie à la corruption; la majorité des Français ne veulent plus entendre parler de ce cadavre; et se bouchent le nez avec leur mouchoir quand il est question du catholicisme.<sup>1</sup> Voilà donc ce qu'écrivait un des hommes les plus spirituels de l'Allemagne précisément au moment où commençaient, avec les grandes conférences de Notre-Dame, ce mouvement régénérateur des âmes, qui sera une des merveilles de notre siècle, et des luttes magnifiques de la parole catholique, qui seront l'éternel honneur de la tribune française.

Nous ne voudrions pas pousser plus loin des citations que le lecteur trouve déjà trop longues; il peut maintenant juger par lui-même de la valeur de H. Heine comme écrivain politique. Ce qu'il est difficile de lui faire comprendre, c'est le mélange de cynisme effronté et d'ironie amère avec lesquels il se joue des noms les plus respectés, comme des choses les plus saintes. Au fond, on ne pouvait guère compter que l'homme qui fut toujours si méprisant, si haineux pour ses propres compatriotes, pût respecter les Français, malgré ses protestations d'amour pour eux. N'a-t-il pas des professions pour le moins aussi emphatiques pour son pays? Et pourtant ce même homme, par une contradiction nouvelle, appelle sur l'Allemagne un 93 et un terrorisme plus affreux mille fois que celui de la révolution qui ébranla le monde entier à la fin du siècle dernier. En vérité, y a-t-il lieu de s'étonner que la Diète de Francfort ait cru devoir proscrire, par un décret exceptionnel, les œuvres de Heine, lui qui ne respecta jamais ce que tous les hommes apprennent à aimer, à vénérer dès leur enfance?

En résumé, le poète dont nous avons essayé de caractériser et d'analyser les œuvres était doué d'un talent prodigieux, dont il a prodigieusement abusé. Comme il arrive presque toujours, il est tombé par sa propre faute, et le vide s'est fait autour de lui durant ses dernières années, parce qu'il n'avait lui-même épargné personne. Jamais aucun n'endura moins que lui la critique et n'en souffrit davantage; c'est encore M. Meissner qui nous révèle ce trait de mœurs. L'Allemagne a donc pu saluer en lui un écrivain de premier ordre, qu'elle entoure encore d'une admiration sincère, dont elle répète avec amour les chants mélodieux; mais elle s'est détournée avec tristesse de l'homme privé dont les tendances antisociales et le caractère essentiellement haineux la blessaient dans ses plus chères affections.

<sup>1</sup> *Französische Zustände*, p. 256. Hamb. 1838.

Ce jugement est sévère sans doute, mais il est équitable. Aujourd'hui qu'on a la manie de se faire des *fétiches littéraires* et que certaines revues tressent des couronnes civiques à H. Heine, le devoir de la saine critique est de l'apprécier avec équité en dehors de tout esprit de parti. C'est ce que nous avons voulu tenter : le lecteur décidera si nous avons accompli ce devoir avec conscience.

LE POÈTE ET LE CRITIQUE

C. F. AUDLEY.

Die Geschichte der deutschen Literatur seit dem Aufbruch der Aufklärung bis zur Gegenwart. Von Dr. phil. Hermann Paul. Leipzig, 1880. 2 Bände. 12 Mk.

Il est un préjugé généralement répandu dans le monde que la médecine est une science exacte, rationnelle, dépourvue de débats. Il n'en est rien. Les progrès, cependant, ont été si rapides dans les sciences naturelles la plus belle découverte des temps modernes, la plus utile à l'humanité, celle de la vaccination.

L'investigation est l'art de rendre l'homme insensible à la douleur physique, non de personnes en connaissance l'histoire. Les noms de Bayle, de Maffei, de Jackson, auteurs d'un si grand nombre de livres de physique inconnus.

L'étude que nous entreprenons ici sera d'expliquer à grands traits le rôle de la physique dans le développement de l'esprit humain pour arriver à un résultat satisfaisant.

Das Gehirn und die Sinnesorgane. Von Dr. phil. Hermann Paul. Leipzig, 1880. 12 Mk.

Die Geschichte der deutschen Literatur seit dem Aufbruch der Aufklärung bis zur Gegenwart. Von Dr. phil. Hermann Paul. Leipzig, 1880. 2 Bände. 12 Mk.

Die Geschichte der deutschen Literatur seit dem Aufbruch der Aufklärung bis zur Gegenwart. Von Dr. phil. Hermann Paul. Leipzig, 1880. 2 Bände. 12 Mk.

# L'ANESTHÉSIE

## HISTOIRE DE LA DOULEUR.

Se peut-il donc ? On dit qu'un moment aspirée,  
Une vapeur subtile, une essence éthérée,  
Au système nerveux impose la torpeur,  
Et d'un double néant donne l'aspect trompeur !  
Qu'en ce moment le corps, sans qu'un muscle se plisse,  
Subit à son insu l'instrument du supplice  
Que l'Hôtel-Dieu n'est plus l'arène du martyr,  
Que de ses corridors on n'entend plus sortir  
Ces hurlements aigus qui nous traversaient l'âme,  
Et montaient du parvis aux tours de Notre-Dame.

L'un, de son être encor, garde la conscience,  
Il entend sur ses os grincer l'expérience ;

L'autre, pareil aux morts couchés au cimetière,  
N'est qu'un bloc insensible, une inerte matière.

BARTHÉLEMY. *Zodiaque poétique*, 1843.

C'est un préjugé facilement reçu dans le monde, que la médecine est une science vague, stationnaire, qui depuis Hippocrate a fait peu de progrès ; cependant notre siècle a vu paraître dans les sciences médicales la plus belle découverte des temps modernes, la plus utile surtout, celle de l'*anesthésie*.

L'*anesthésie* est l'art de rendre l'homme insensible à la douleur physique : peu de personnes en connaissent l'histoire. Les noms de *Davy*, de *Morton*, de *Jackson*, auteurs d'un si grand bienfait, sont restés presque inconnus.

L'étude que nous entreprenons ici sera d'esquisser, à grands traits, la marche de l'esprit humain pour arriver à cet admirable résultat :

<sup>1</sup> *Davy*, Chemical and philosophical researches, chiefly concerning nitrous oxide or dephlogisticated nitrous air and its respirations. London, 1800, in-8°. — *Jackson*. Défense des droits du docteur Ch.-T. Jackson, à la découverte de l'éthérisation, par les frères Lord, conseillers. — *Morton*. Mémoire sur la découverte du nouvel emploi de l'éther sulfurique, suivi de pièces justificatives. Paris, 1847. — *Bouisson*. Traité théorique et pratique de la méthode anesthésique. Paris, 1855. — *Figuier*. Histoire des principales découvertes modernes. Paris, 1855.



il est toujours intéressant de suivre la vie d'une idée à travers les siècles, depuis le jour où elle n'était qu'une simple abstraction de l'esprit, une pure théorie, une âme sans corps, jusqu'à celui où elle arrive à son état parfait, au milieu de transformations bien diverses.

Et que pourrait-on imaginer de plus admirable, de plus magique ? D'un côté, de pauvres malades, brisés par la douleur, anéantis par la souffrance, qui ne peuvent espérer de prolonger leurs jours qu'au prix de souffrances plus grandes encore ; il faut qu'ils soient éprouvés par le fer ou par le feu pour garder les restes d'une languissante vie. Or voici qu'une main bienfaisante fait passer dans leur haleine une douce vapeur, comme un souffle embaumé ; cet élément subtil et puissant pénètre dans les profondeurs de l'être, anéantit aux sources mêmes de la vie la sensibilité, porte partout le calme, l'oubli de la douleur transforme le supplice en plaisir et la souffrance en joie.

#### § 1<sup>er</sup>. — DE L'ANESTHÉSIE AVANT L'ÉTHER.

La pierre de memphite. — La mandragore. — Le hatschisch. — Les solanées vireuses. — Le magnétisme.

*Nil sub sole novum*, rien n'est nouveau sous le soleil ; quelle que soit la profondeur des découvertes modernes, une critique sévère peut en retrouver l'origine dans des temps reculés ; on en suit pour ainsi dire la généalogie, jusqu'au jour où elles éclosent dans toute leur splendeur, avec toute leur utilité pratique.

L'idée de calmer la douleur fut le rêve de tous les siècles ; et la médecine ancienne dut s'en préoccuper pour ainsi dire au chevet du premier malade.

La nature elle-même semblait mettre sur la trace de cette découverte ; l'homme est, en effet, le seul être qui ne puisse supporter qu'une certaine somme de douleur. L'animal souffre jusqu'à la fin, jusqu'à la mort ; mais, pour l'homme, Dieu permet qu'arrivé à un certain degré de souffrance il tombe dans un anéantissement qu'on appelle *défaillance*, et dans lequel la sensibilité s'éteint comme dans l'anesthésie.

Mais, entre l'idée et l'application, quelle distance, que d'espais infructueux, que d'efforts inutiles ! Combien de vies entières devront s'être à poursuivre un projet avant de le réaliser ! Plus d'un fois la science épuisée s'arrêtera, comme s'il lui fallait reprendre haleine, avant de pouvoir aller plus loin.

Il faut remonter jusqu'à *Pline* pour trouver les premières notions sur les différents moyens d'arrêter la douleur. Ce célèbre naturaliste nous cite dans ses écrits le grand marbre du *Caire*, appelé *memphitis* ;

sa poudre, dit-il, mêlée à du vinaigre, endort tellement les parties où on l'applique, qu'on peut couper ou cautériser, sans que le malade sente le mal (*obstupescit ita corpus, nec sentit cruciatum*)<sup>1</sup>.

*Dioscoride*, rappelle le même fait, et dit que cette pierre de *mandragore* est de la grosseur d'un talent, grasse et de diverses couleurs. Mais cette pierre, si vantée, fut bientôt oubliée, et nul n'en a parlé depuis. Ce fait, tout merveilleux qu'il paraît, peut cependant s'expliquer scientifiquement. La science moderne a démontré, en effet, que l'*acide carbonique* agit localement comme anesthésique sur le marbre, formé de carbonate de chaux; se décompose sous l'influence d'un acide plus puissant, le vinaigre (*acide acétique*), et laisse dégager une certaine quantité d'*acide carbonique*; lequel, à l'état naissant, agit plus efficacement encore qu'en couches gazeuses. C'est donc à tort souvent que l'on dédaigne l'antiquité. Par les seules lumières de l'expérience directe, elle a parfois trouvé des résultats importants; et, si elle les cache sous une forme obscure, il arrive tôt ou tard un moment où la science vient dégager l'inconnu et démontre ce que les anciens n'avaient fait qu'affirmer.

Vint ensuite le tour de la *mandragore* et des plantes stupéfiantes.

*Dioscoride* et *Martial* en parlent dans les termes suivants:

« Il en est qui font cuire la racine de mandragore avec du vin, jusqu'à réduction de 4; après avoir laissé refroidir la décoction, ils la conservent en admettent un verre pour faire dormir ou anéantir une douleur véhémente, ou bien avant de cautériser ou de couper un membre, afin d'éviter qu'on en sente la douleur. Il existe une autre espèce de mandragore, appelée *morion*; on dit qu'en mangeant un drachme de cette racine, mélangée avec des aliments ou de toute autre manière, l'homme perd la sensation et demeure endormi pendant trois ou quatre heures; les médecins s'en servent quand il s'agit de couper ou de cautériser un membre.

*Dioscoride* affirme aussi que le vin de mandragore s'administre généralement à ceux auxquels on veut couper, scier ou brûler quelque partie du corps, afin qu'ils ne sentent pas la souffrance.

Quand il s'agit d'antiquité, on ne doit point oublier la *Chine*. Cette nation qui nous a devancés dans l'invention de la poudre à canon, des cloches, des porcelaines, de l'imprimerie, etc., avait dès le troisième siècle des moyens puissants d'endormir la douleur chez les malades. Notre avant professeur de chinois, *M. Stanislas Julien*, a retrouvé en

<sup>1</sup> *mel. 200 p. 111. 200 p. 111. 200 p. 111.*

<sup>2</sup> *Chine, exp. 1111.*

<sup>3</sup> *Ahimsa, Mandragore.*

<sup>4</sup> *Annales des plantes, traduites de Charles de l'Écluse, p. 207.*

effet, un ouvrage intitulé *Kou kin i tong* ou *Recueil de médecine ancienne et moderne*.

Dans ce livre, il est question du célèbre médecin *Moa tho* : « Il donnait, dit-on, aux malades une préparation de chanvre (ma-yo), et au bout de quelques instants ils devenaient aussi insensibles que s'ils eussent été dans l'ivresse ou privés de vie ; alors, suivant le cas, il pratiquait des ouvertures, des incisions, des amputations, et enlevait la cause du mal. Après un certain nombre de jours, les malades se trouvaient remis, sans avoir éprouvé, pendant l'opération, la plus légère douleur. »

Toute cette science, oubliée ou méconnue, parut renaître au moyen âge. La préparation de chanvre, usitée chez les Chinois, c'est le *hatschisch* de la médecine moderne, préparation toute orientale, que le Vieux de la montagne faisait prendre à ses seldes pour les mettre dans un état d'exaltation d'esprit et d'insensibilité corporelle, avant de les envoyer commettre quelque crime important, d'où le nom d'assassin, *hatschischin* (qui a pris le hatschisch).

Les Indiens inventèrent la fameuse *aqua tossava* ; puis toutes les solanées vireuses, toutes les plantes stupéfiantes, furent tour à tour distillées pour en recueillir de subtils poisons ou des filtres qui rendissent insensibles au mal. L'opium, la morelle, la mandragore, la ciguë, la toadé si préconisée de nos jours sous le nom de *thridacé* et de *lactucarium*, tout fut employé tour à tour. Les chirurgiens y cherchaient l'art de calmer et d'endormir leurs malades, les prisonniers, un moyen d'échapper aux souffrances de la torture, et plus d'une fois le bourreau se plaignit que, malgré ses efforts, le patient avait paru impassible, par suite de l'effet de quelque filtre magique.

Enfin, le crime s'empara aussi de cette arme facile et qui frappe dans l'ombre ; on vit paraître alors toute la série des empoisonnements célèbres, l'adoration des fleurs somnifères, les lettres empoisonnées. C'est ainsi que le pape Clément VII, au dire de *Zacchius*, aurait été empoisonné par l'exhalation d'un flambeau, dont la mèche était imprégnée de poison.

La marquise de Brinvilliers se rendit célèbre dans cet art ; elle en tenait les secrets d'un Italien nommé *Exill*, et de *Gaudin de Sainte-Croix*. Ce dernier, dit-on, mourut en préparant un poison subtil : le masque de verre dont il se servait pour se garantir vint à tomber et il mourut sur le champ.

Mesmer et le magnétisme animal, en 1776, firent revivre l'espérance de vaincre la douleur ; mais tous leurs essais furent tellement

<sup>1</sup> *Qua est pred leg.*, p. 60.

entourés de mystère et de jongleries, que les esprits sérieux renoncèrent à démêler ce qu'il pouvait y avoir de vrai.

La question en était restée à ce point, lorsque, en 1829, M. le docteur *Chapelain*, qui s'occupait beaucoup de magnétisme, eut à traiter une dame atteinte de cancer au sein; ayant obtenu, sous l'influence du magnétisme, le sommeil et l'insensibilité, il proposa à M. *J. Cloguet*, professeur à l'École de médecine, aujourd'hui membre de l'Institut, de l'opérer pendant ce sommeil.

L'opération était indispensable; on la fixa au 12 avril. La malade fut magnétisée, elle se déshabilla elle-même, s'assit sur le fauteuil, et soutint l'opération, qui dura douze minutes, sans donner signe de douleur, sans que le pouls fut modifié, réveillée plus tard, elle ne se souvint de rien.

Depuis lors, M. *Topham*, à Londres, M. *Louzel*, à Clermont, M. *Kühnholtz*, de Montpellier, ont publié des faits semblables, mais nulle part ce moyen n'a été poussé plus loin qu'à *Calcutta*, où le docteur *Esdaile* est parvenu à pratiquer les opérations les plus difficiles, les plus graves, sur des sujets endormis par le magnétisme et ses expériences, faites à *Calcutta* sous les yeux d'une commission nommée par le gouvernement des Indes, offrent trop le caractère de la vérité scientifique pour pouvoir être révoquées en doute.

Si le magnétisme animal était une science régulière, accessible à tout le monde, nul doute qu'il ne fournît à notre art la réalisation la plus complète de l'anesthésie opératoire. En effet, on peut endormir un sujet et le laisser dans cet état plusieurs heures, plusieurs jours même sans qu'il en souffre, sans qu'il y ait aucun danger pour lui; toutes les fonctions importantes de la vie s'exécutent à l'état normal, il n'y a de déplacée que la sensibilité, il n'y a de modifié que le rapport de l'âme avec le corps.

Mais il n'en est point ainsi; le magnétisme n'est point une science, il n'a pas d'axiomes, il n'a pas de lois et de corollaires, qui permettent d'agir avec régularité; c'est, au contraire, un état en dehors des lois de la nature, un état *extra-naturel* et non point *naturel*, encore moins un état *supra-naturel*, comme le croient certaines personnes. Si le magnétisme existe, c'est comme manifestation irrégulière de la vie; aussi les résultats sont-ils contingents et variables comme les individus.

Peu de sujets peuvent être magnétisés au point de perdre la sensibilité, et jusqu'à présent tous ces essais n'ont pu constituer une science véritable.

Il fallait donc chercher encore.

<sup>1</sup> Larrey. Rapport à la Société de chirurgie sur l'éléphantiasis, 1846. In-4°.

## § II. — DE L'ANESTHÉSIE MODERNE.

Davy. — Le gaz protoxyde d'azote,

« Si l'idée primitive d'éteindre la sensibilité par la respiration des gaz devait être attribuée à un seul homme, ce serait à sir *Humphry Davy*, né en 1779, à *Pesance*, comté de Cornouailles. Ce savant, qui s'éleva par son seul mérite, après avoir servi quelque temps dans la boutique de l'apothicaire *Dorlaste*, ne tarda pas à être distingué de la sorte, le docteur *Beddoes* et *James Watt* le choisirent pour diriger l'institut pneumatique qu'ils venaient de fonder à Bristol. Cet établissement était consacré aux expériences et aux leçons publiques de chimie, et contenait, de plus, un hôpital où les malades devaient être traités par les inhalations gazeuses.

Davy, chargé d'étudier les propriétés chimiques des gaz, commença par l'oxyde d'azote, et, voulant reconnaître ses effets physiologiques, il osa le respirer. Le premier essai date du 11 avril 1799. C'était la première fois qu'un homme osait remplir sa poitrine d'un air différent de celui que tout mortel respire. Davy éprouva d'abord un vertige, puis la vue et l'ouïe s'exaltèrent; il survint un besoin continuel d'agir, et enfin une sorte de délire caractérisé par une gaieté extraordinaire et l'exaltation des facultés intellectuelles. Il renouvela souvent ces expériences, et à chaque fois il éprouvait une sorte de joie, de gaieté, avec exaltation, qui lui fit donner à ce gaz le nom de *gaz hilariant*. L'imagination surtout était développée. Un jour, au moment où on le réveillait avec peine de cet état demi-déirant, il s'écria avec feu : « Rien n'existe que la pensée; l'univers n'est composé que d'idées, d'impressions de plaisir et de souffrance. »

Davy ne tarda pas à songer que ce gaz pourrait être utile pour calmer les souffrances; qu'il serait *anesthésique*, comme nous dirions aujourd'hui. Deux fois il calma une céphalée violente, et une fois un mal de dents, par l'inspiration du gaz; et toujours la souffrance fut en quelques minutes effacée par le plaisir. Aussi Davy termine-t-il son mémoire par ces remarquables paroles, qui contiennent l'idée entière de la découverte moderne :

« Le protoxyde d'azote paraît avoir, entre autres propriétés, celle de détruire la douleur; on pourrait probablement l'employer avec avantage dans les opérations de chirurgie, qui ne s'accomplissent pas d'une grande effusion de sang. »

*Davy*, *Chemical and philosophical researches, chiefly concerning nitrous oxyde, or dephlogisticated nitrous air and its respirations. London, 1808. III-8°.*

Le bruit de ces expériences ne tarda pas à se répandre, et bientôt on les répéta de toutes parts ; quelques-unes furent favorables, d'autres échouèrent complètement. Douze expérimentations, faites à Toulouse par une société de médecins et de savants, firent reconnaître que les effets étaient variables comme les individus.

Les résultats contradictoires peuvent aussi s'expliquer par l'impureté du gaz oxyde d'azote, qui devait souvent contenir de l'acide hypoazotique ; cependant on continua, dans les cours de chimie et dans les écoles de science, à répéter ces curieux essais, et on chercha en même temps à remplacer ce gaz, dont l'emploi paraissait dangereux, par un autre, qui pût aussi donner d'agréables sensations. C'est ainsi qu'on arriva à respirer l'éther. Quel fut le premier de ces expérimentateurs hardis ; nul ne le sait. Mais ce fut bientôt une habitude générale parmi les élèves des laboratoires. Les étudiants de l'université de Cambridge, en particulier, s'amuserent souvent à se plonger, par l'emploi de l'éther, dans une ivresse agréable ou dans un sommeil plein de douceur. Ils ne songeaient pas que, sous cette apparence dont ils se vantaient comme d'un jeu, se trouvait la plus grande des découvertes, la plus utile des applications.

§ III. — L'ANESTHÈSE EN AMÉRIQUE. — Le protoxyde d'azote et l'éther.

L'Europe peut revendiquer pour elle l'idée première de l'anesthésie, mais c'est à l'Amérique qu'appartient la découverte des substances vraiment anesthésiques et leur première application à la chirurgie. L'Américain, brave et audacieux, ne doute jamais. En Europe on élabore longtemps une idée, on l'approfondit, mais une lente prudence empêche d'expérimenter *in anima vili*.

L'Américain prodigue de sa vie l'est aussi de celle des autres ; chez lui l'application suit l'idée, et souvent même l'idée est à peine ébauchée, vaguement qu'il cherche déjà à la réaliser ; cette heureuse audace devait être un jour couronnée de succès.

Horace Wels était né à Hartford dans le Connecticut, Dentiste de profession, il eut l'idée, en 1844, de vérifier les travaux de Davy sur l'abolition de la douleur par l'inspiration du protoxyde d'azote ; il l'essaya sur lui, se fit arracher une dent, et ne sentit aucun mal. Enthousiasmé de ce résultat, il répéta ces expériences, et douze fois il put arracher des dents sans douleur. Il essaya même, dit-on, l'éther, mais, le trouvant trop violent, il l'abandonna pour revenir au gaz bi-

Dans le cours de l'hiver 1844, il vint à Boston pour vulgariser sa découverte ; il en fit part au dentiste *Morton* dont il avait été autrefois l'associé, le priant de l'aider à trouver l'occasion d'administrer le gaz oxyde nitreux. *Morton* le présenta au docteur *Hayward*, chirurgien distingué, qui voulut bien permettre l'expérience ; mais la plus proche opération ne devait avoir lieu que dans deux ou trois jours. L'inventeur était pressé, il ne voulait pas attendre ; on se rendit alors chez le professeur *Warren* qui faisait son cours ; on lui proposa d'expérimenter le gaz qu'*Horace Wels* affirmait devoir détruire ou soulager beaucoup la douleur.

*Warren* se rendit à ce désir : « Mes élèves, dit-il, se réunissent ce soir à l'hôpital pour s'amuser à respirer de l'éther ; je leur ferai part de votre proposition. Préparez votre gaz, rendez-vous à l'amphithéâtre ; nous ferons l'essai sur un malade auquel on doit arracher une dent. »

Le soir, il y avait grande affluence. *Horace Wels* se trouvant au rendez vous, le malade aspira le gaz ; on arracha la dent, mais, ô malheur ! le patient poussa de grands cris ; la douleur avait été fort vive, soit que le gaz fût mal préparé, soit que son action si variable eût été cette fois infidèle. Les spectateurs se mirent à rire, à siffler ; le malheureux *Horace Wels* n'eut pour lui que la honte et la confusion. Découragé par son aventure, il rapporta le lendemain matin à *Morton* les instruments qu'on lui avait prêtés ; puis il partit pour son pays où il se mit à diriger une exposition d'oiseaux. Plus tard, quand il vit le rapide succès de la découverte de l'éther, il voulut faire valoir ses droits, mais il ne put se faire écouter. Le malheureux tomba alors dans le désespoir et mit fin à ses jours.

Nous arrivons à l'époque où la découverte va se compléter ; deux noms s'en disputent l'honneur : MM. *Morton* et *Jackson*. Chacun d'eux en effet y concourut pour sa part ; l'un donna ses idées et sa science, l'autre son intuition de la vérité, son audace. Mais ni l'un ni l'autre ne peut réclamer l'honneur absolu de la découverte. C'était trop de gloire pour un seul homme.

*Charles Jackson*, docteur en médecine de l'université de *Harvard* (1829), était en même temps un chimiste habile et un géologue distingué ; il avait fait son tour d'Europe et avait vu à Edimbourg les étudiants s'enivrer avec l'éther. Cette coutume, qu'il retrouva en Amérique, lui inspira l'idée d'étudier la nature du sommeil éthéré, et, dès 1842, expérimentant sur lui-même, il reconnaissait le pouvoir de l'éther à produire l'insensibilité.

Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet au docteur *Abbot* : « L'expérience qui me fit conclure que l'éther sulfurique produisait l'insensibilité fut faite de la manière suivante : je pris une bouteille d'éther

« sulfurique purifié que j'avais dans mon laboratoire. J'allai dans mon  
 « cabinet, je versai de cet éther sur un morceau de linge, et, l'ayant  
 « pressé légèrement, je m'assis sur une berceuse. Ayant appuyé ma  
 « tête sur la berceuse, je posai mes pieds sur une chaise, de manière  
 « que je me trouvasse dans une position fixe; je plaçai alors le morceau  
 « de toile sur ma bouche, et sous mes narines, et je commençai à res-  
 « pirer l'éther. Les affets, que je ressentis d'abord, furent un peu de  
 « toux, puis de la fraîcheur qui fut suivie d'une sensation de chaleur.  
 « Il me vint bientôt de la douleur à la tête, et dans la poitrine, des  
 « envies de rire et du vertige. Mes pieds et mes jambes étaient en-  
 « gourdis et insensibles; il me semblait que je flottais dans l'air; je ne  
 « sentais plus la berceuse sur laquelle j'étais assis. Je me trouvai,  
 « pendant un espace de temps que je ne puis définir, dans un état de  
 « aréerie et d'insensibilité. Lorsque je revins, j'avais toujours du  
 « vertige, mais point envie de mouvoir. La toile qui contenait l'éther  
 « était tombée de ma bouche; je n'avais plus de douleur dans la poi-  
 « teine ni dans la gorge; mais je ressentis bientôt un trouble inexpri-  
 « mable dans tout le corps, le mal de gorge, et de poitrine, revint  
 « bientôt; toutefois avec moins d'intensité qu'auparavant. Comme je  
 « n'étais plus aperçu de la douleur, non plus que des objets, exté-  
 « rieurs, peu de temps après que j'eus perdu connaissance, je con-  
 « cludis que la paralysie des nerfs de la sensibilité serait si grande,  
 « tant que durerait cet état, que l'on pourrait opérer un malade soumis  
 « à l'influence de l'éther sans qu'il ressentit la moindre douleur. Me  
 « étant à cet égard, je prescrivis l'emploi de l'éther, persuadé que  
 « l'expérience serait couronnée de succès, un jour ou l'autre.

De son côté, *W. T. G. Morton*, dentiste de Boston, était à la re-  
 cherche de la grande chimère du moment; il pensait que, s'il pouvait  
 trouver un moyen d'arracher les dents sans douleur, il aurait bientôt  
 fait sa fortune. Peu versé dans la chimie, il s'adressait aux pharmaciens,  
 aux chimistes, et particulièrement à Jackson, chez lequel il avait  
 étudié. Il apprit de Jackson, en 1844, les effets calmants de l'éther  
 directement appliqué sur une dent malade et, aussi, l'habitude, qui  
 était des élèves de Cambridge, de s'endormir, en respirant de l'éther.  
 Ce fait fut confirmé par ses lectures et par l'un de ses élèves, *Spencer*,  
 qui en avait respiré lui-même, lorsqu'il fut expérimenté, dans sa pratique,  
 dans une dent enrouée et scellée avec de la cire, rendait graduellement  
 le merc insensible.

Dans le cours de l'hiver (1844 à 1845), il vint à *Harvard*, *Wells*, dans  
 ses expériences sur les inhalations de gaz oxyde nitreux, nitroux oxyde

Figures: *Histoire de la médecine*, plusieurs gravures et ob. sicut tot stitida.



gaz), pour détruire la douleur résultant des opérations. Ainsi préparé par l'expérience des autres, Morton était en bonne voie d'achever la découverte. Homme de pratique, courageux, audacieux même, il n'était pas homme de science; mais, dès qu'il croyait entrevoir la vérité, il se mettait en devoir de la vérifier par l'expérience.

Il pensa donc que, si l'éther, directement appliqué, pouvait rendre un nerf insensible, il pourrait aussi, par le moyen de l'inhalation, détruire le sentiment de la douleur en général.

Le docteur Jackson lui ayant envoyé une bouteille d'éther chlorique (*chloric ether*) rectifié pour appliquer sur les dents, il eut l'idée de le respirer; il l'inhala en se servant d'un mouchoir; mais il en restait peu, il ne put obtenir qu'une sorte de gaieté (*exhilaration*) suivie de mal de tête.

La découverte n'était point faite. Morton tomba malade; il fallut interrompre. Mais Morton était persévérant. Au printemps 1846, *Thomas B. Spear* vint étudier auprès de lui, et, lui entendant parler de ses recherches, il lui dit qu'il avait inhalé de l'éther sulfurique à l'université de *Lexington* et il lui en décrivit les effets. Morton, ranimé dans ses anciennes espérances, résolut de tenter les derniers efforts pour éclaircir cette question.

Il fit une première expérience sur un chien de Terre-Neuve, lui plongea la tête dans une jarre dont le fond était couvert d'éther sulfurique; le chien fut étourdi complètement et tomba entre ses mains. Il éloigna la jarre; au bout de trois minutes, l'animal se releva, hurla très-fort et courut se plonger à dix pieds au moins dans une mare.

Morton s'occupa aussitôt de trouver un jeune dentiste qui pût le remplacer dans ses fonctions, prendre la direction de ses affaires, afin qu'il pût se consacrer à son étude chérie d'une manière exclusive.

La convention fut rédigée par *R. H. Dana Junior*, esquire, et le docteur *Grenville G. Hayden*, jeune dentiste, se chargea du cabinet de Morton.

Délibéré de toute préoccupation, celui-ci commença à se consacrer entièrement à ses expériences; il inhala un peu d'éther chlorique et de morphine; l'effet fut un assoupissement suivi de courbature et de mal de tête.

Au mois d'août, il se fit acheter par *Hayden* une fiole d'éther sulfurique de quatre onces chez le droguiste *Burnett*; il en emporta la moitié à la campagne, afin de tenter encore l'expérience sur le chien; mais celui-ci fit un bond, renversa la jarre et tout fut perdu.

Morton, contrarié, résolut de prendre lui-même l'éther; il s'enferma dans son cabinet, versa de l'éther sur son mouchoir, le respira et tomba dans un état de demi-sommeil où il ne perdit pas connaissance; mais la sensibilité était fortement émoussée.

Il n'avait plus d'éther, il ne voulut pas en redemander à Barnett pour ne pas divulguer son secret ; il envoya l'élève *William P. Leavitt*, dans un autre quartier, pour en acheter chez *Brewers Stewens*. Il parvint aussi à déterminer *Spear*, qui en avait pris à la pension, à inhaler de l'éther; celui-ci en prit, et son insensibilité fut telle, qu'il laissa tomber le mouchoir et parut complètement assoupi; mais bientôt il entra dans une si violente excitation, qu'il fallut le maintenir de force sur le fauteuil. Une fois réveillé et calmé, il dit qu'il était charmé des sensations qu'il avait éprouvées. *Leavitt* en prit à son tour ; les mêmes effets se reproduisirent, *Morton* fut découragé ; il n'avait pas prévu cette surexcitation effrayante. Il était bien loin de la période de calme qu'il voulait atteindre pour opérer ; mais on doit remarquer que, si l'éther dont il s'était servi avait été pur, il aurait obtenu dès lors un succès complet. Il résulte en effet des *affidavit* (déclarations sous serment) relatés dans la défense du docteur *Morton*, que cet éther analysé contenait une forte proportion d'acide sulfurique alcoolisé et d'autres impuretés. Tout ceci avait lieu en août. *Morton* se rendit à la campagne et abandonna ses expériences jusqu'à la mi-septembre. Il les reprit alors et chercha s'il réussirait mieux avec un appareil ; il voulait un ballon ou un sac à gaz. Il consulta le docteur *Gay*, qui le renvoya à *Jackson* : « Les chimistes, lui dit-il, sont familiarisés avec ces choses-là. » *Morton* se rendit donc chez *Jackson* pour lui demander quelques renseignements sur les diverses préparations d'éther et les appareils ; mais il voulait cacher en même temps son véritable but, de peur qu'on prit l'avance sur lui. Ce fut un tort, car, pour mieux se cacher, il feignait plus d'ignorance qu'il n'en avait, et ce fait lui fut constamment reproché. Voici, d'après les textes, quelle fut leur conversation en ce jour décisif<sup>1</sup>.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1846, *Morton* entre dans le laboratoire de *Jackson* et lui demande un petit sac à gaz (*gaz-bag*) ; il devait, disait-il, s'en servir pour administrer l'air atmosphérique ou autre chose à une dame, afin de calmer ses craintes et de pouvoir lui enlever une dent.

*Jackson* lui répondit que ses instruments étaient dans son atelier et qu'il faudrait une certaine peine pour se le procurer. *Morton* se rendit dans l'atelier et revint au laboratoire tenant un petit sac à gaz<sup>2</sup>.

« — Eh bien, docteur, lui dit *Jackson*, voilà votre équipement complet ; il ne vous manque plus que le gaz.

« — Il n'y aura peut-être pas besoin de gaz, dit *Morton*, si la personne peut être amenée à croire qu'il y en a réellement. Je veux faire de l'effet sur son imagination à peu près comme on raconte que l'on

<sup>1</sup> *Figuier. Hist. de l'anesthésie.*

<sup>2</sup> *Morton. Mémoire sur la découverte du nouvel emploi de l'éther.*

« agit à l'égard d'un criminel condamné à la peine de mort. On faisait  
 « couler de l'eau chaude sur une partie de son corps blessée ou lacérée  
 « pendant que ses yeux étaient bandés.

« — Mais, lui dit Jackson, cette épreuve échouera, et vous vous ren-  
 « drez ridicule ; je préférerais que vous ne tentassiez pas cette expé-  
 « rience, de peur qu'on ne vous croie un plus grand blagueur (*greater*  
 « *humbug*) encore que Wels avec son oxyde nitreux.

« — Aussi, répondit Morton, n'ai-je point l'intention de faire ce  
 « tour. Mais pourquoi ne pourrais-je pas donner l'éther ?

« — Sans doute vous feriez beaucoup mieux, répliqua Jackson. Si vous  
 « pouvez décider cette dame à l'inhaler, vous l'endormirez, comme cela  
 « arrive aux étudiants qui en prennent pour se griser, et vous pourrez  
 « extraire sa dent. Elle ne pourra pas se défendre et ne vous empê-  
 « chera d'agir par aucune résistance. »

Le docteur Morton lui fit alors des questions sur le danger et le mode  
 d'emploi de l'éther.

« Jackson lui dit : « Vous pourriez saturer d'éther une éponge ou du  
 « drap et l'appliquer à sa bouche ou à son nez. Vous en trouverez de  
 « parfaitement rectifié chez Burnett. »

« Je partis, ajoute Morton ; j'achetai de l'éther chez Burnett, et,  
 « m'enfermant dans mon cabinet, sur le fauteuil d'opération, je res-  
 « pirai l'éther versé sur mon mouchoir ; je regardai ma montre ; je  
 « perdis bientôt connaissance. En revenant à moi, je sentis de l'en-  
 « gourdissement dans mes jambes, avec une sensation semblable à  
 « celle d'un cauchemar. J'aurais donné le monde entier pour que  
 « quelqu'un vint me réveiller ; je crus un instant que j'allais mourir  
 « dans cet état, et que le monde ne ferait que prendre en pitié ou  
 « tourner en ridicule ma folie. A la fin, je sentis un léger chatouille-  
 « ment du sang à l'extrémité de mon doigt et je m'efforçai de le tou-  
 « cher avec le pouce, mais sans succès. Un deuxième effort m'amena  
 « à le toucher, mais sans éprouver aucune sensation. Peu à peu je  
 « me trouvai solide sur mes jambes et je me sentis revenu entière-  
 « ment à moi. Je regardai de nouveau à ma montre et je calculai que  
 « j'étais demeuré insensible l'espace de huit minutes. Enchanté du  
 « résultat de cette expérience, j'annonçai immédiatement mon succès  
 « aux personnes employées chez moi, et j'attendis impatiemment que  
 « quelqu'un voulût bien se prêter à une épreuve complète. Dans la  
 « soirée, un homme, demeurant à Boston, se présenta chez moi ; il  
 « souffrait beaucoup et demandait l'extraction d'une dent. Il re-  
 « doutait l'opération et voulait être magnétisé ; je lui dis que j'avais  
 « quelque chose de mieux que cela, et, saturant d'éther mon mouchoir,  
 « je le lui fis inhaler ; il perdit connaissance presque immédiatement. Il  
 « faisait nuit. Le docteur Hayden tint la lampe pendant que je procédais

« à l'extraction d'une dent barrée qui tenait par de fortes racines. Il « n'y eut pas beaucoup d'altération dans le pouls et aucun relâchement « dans les muscles. Revenu à lui au bout d'une minute, il ne savait « rien de ce qu'on lui avait fait. Il resta quelque temps à causer de l'expé- « rience, et je lui fis signer un certificat. C'était le 30 septembre 1846. « Je considère cette opération comme étant la première démonstration « de ce fait nouveau dans la science. Je ne sache pas que personne « puisse citer une démonstration antérieure à cette date. Si quelqn'un « peut le faire, je suis tout prêt à lui céder la priorité en matière de « temps. »

Telle fut l'origine de cette méthode anesthésique, qui, peu de temps après, devenait universelle; sans doute Jackson y avait une grande part; le premier il avait respiré l'éther en 1842; il avait remarqué des effets d'insensibilité; ce fut lui qui encouragea Morton dans cette voie, et qui lui donna de précieux renseignements sur l'éther, lui recommandant l'éther parfaitement rectifié (*hiably rectified ether*). Mais il ne prévoyait comme résultat que la stupéfaction qui rendait le patient incapable de résistance, sans apercevoir toute la portée de cette découverte; ceci résulte de la conversation qu'il eut avec *Caleb Eddy*, le 23 octobre 1846. « Docteur Jackson, lui dit Eddy, saviez-vous, « à cette époque, qu'une personne ayant inhalé de l'éther et étant en- « dormie, on pouvait entamer sa chair avec un couteau sans qu'elle « ressentit aucune douleur?— Non, répondit Jackson, et Morton non « plus; c'est un étourdi de faire ce qu'il fait; il pourrait bien arriver « qu'il tuât quelqu'un. »

Morton, en possession de son certificat, s'entretint avec Hayden de la meilleure manière de faire valoir sa découverte; ils furent d'avis que le mieux était d'en faire part aux chirurgiens de l'hôpital. Morton se rendit donc chez le docteur *Warren*, après avoir passé chez Jackson pour l'instruire du succès de l'opération. Le docteur Warren promit une expérience publique dans son hôpital; en attendant ce jour, Morton continua d'employer l'éther pour arracher les dents; les effets ne furent pas constants. Un petit garçon n'éprouva que du malaise et des vomissements. On le conduisit chez lui en voiture; un médecin déclara qu'il avait été empoisonné. Ses amis étaient furieux. On parlait d'attaquer Morton en justice. Une autre dame fut éthérisée tout en gardant sa connaissance; elle ne voulut pas se laisser arracher la dent; on eut de la peine à la décider, cependant l'opération fut faite sans aucune douleur. Une demoiselle de vingt-cinq ans éprouva, sous l'influence de l'éther, des effets alarmants; elle bondit de dessus le fauteuil en criant; on parvint à la calmer; elle fit encore quelques inhalations, et on put lui arracher deux molaires sans douleur. Cepen-

dant le grand jour de l'expérience publique, à l'hôpital, arrivait; Morton, très-inquiet, se rappelait le sort de Wels.

« L'opération devait avoir lieu à dix heures; Morton se leva au petit jour, il se rendit chez M. *Chamberlain*, fabricant d'instruments; en le pressant vivement, il obtint l'appareil après dix heures sonnées; il entra dans la salle au moment où le docteur Warren allait commencer l'opération. Il y avait grande affluence, l'intérêt excité était à son apogée; on désirait vivement être dans le secret des sensations du patient. Après l'opération, le malade fit la description de son état, et le docteur Warren déclara qu'il croyait que l'opéré avait été insensible à la douleur. « On se figurera, dit Morton, ce que j'éprouvais, mieux que je ne le saurais dire; je fus invité à administrer l'éther le lendemain, dans une opération sur une tumeur. L'opération fut pratiquée avec un succès parfait par le docteur *Hagward*. »

Le 7 novembre, Morton administra l'éther dans un cas d'amputation; le succès fut complet. Mais Morton fut obligé de dire quelle était la substance employée: les chirurgiens de l'hôpital ayant déclaré qu'ils croyaient de leur devoir de refuser l'usage de la préparation jusqu'à ce qu'ils connussent sa composition.

C'était le premier cas d'amputation. Jackson n'y assistait pas, mais il vint à une opération qui fut faite à *Brownfield-House*. Le 21 novembre, Morton donna encore l'éther avec succès.

Dès lors son emploi fut général; mais Morton eut le tort de vouloir prendre un brevet pour vendre aux chirurgiens le droit d'employer l'éther; la question était trop importante; elle intéressait non pas une classe d'individus, mais bien l'humanité tout entière: aussi Morton fut-il débordé de toutes parts, et bientôt l'emploi de l'éther tomba dans le domaine public.

#### § IV. — L'ÉTHÉRISATION EN EUROPE.

Ce fut Morton qui fit, le premier, connaître sa découverte en Europe, dans une lettre au dentiste *Booth*, de Londres (17 décembre 1846). *Booth* en parla à *Robinson*, qui fit aussitôt construire un appareil. administra l'éther et put arracher une dent sans douleur. Deux jours après, le 19 décembre, le célèbre chirurgien *Liston* pratiquait, à l'hôpital, une amputation de cuisse et un arrachement d'ongle incarné; les malades ne s'aperçurent même pas de l'opération. Bientôt *Guthrie*, *Lawrence*, *Morgan*, *Fergusson* et *Tattum* employèrent à l'envi le nouveau procédé.

Mais vers le même temps, le 22 décembre, l'éther traversait la Manche, et M. *Jobert*, à l'hôpital Saint-Louis, assisté par un jeune

chirurgien américain, faisait un premier essai d'anesthésie, qui échoua.

Deux jours après, une deuxième expérience réussit parfaitement.

MM. *Malgaigne*, *Velpéau*, *Roux* et *Laugier*, initiés bientôt à cet art, en firent part aux académies. M. *Magendie* seul protesta, au nom de la morale et de la sécurité publique, contre des essais imprudents, l'ardeur de la découverte se répandit sur toute la France; MM. *Sédillot*, à Strasbourg, *Simonin*, à Nancy, *Bonnet* et *Bouchacour*, à Lyon, *Bouisson*, à Montpellier, *Roux*, à Toulon, perfectionnèrent tour à tour et régularisèrent les procédés; tous les autres pays suivirent cet exemple; ce fut à cette époque et pendant que *Morton* et *Jackson* excitaient, par leur découverte, l'enthousiasme de l'Europe reconnaissante, que le pauvre *Horace Wels*, rejeté, éconduit de capitale en capitale, d'académie en académie, ne pouvant nulle part faire valoir ses droits, retourna aux États-Unis et résolut de se couvrir, pour linceul, de cette découverte qui était sienne aussi, et qui lui échappait, faute de persévérance; il se mit dans un bain, s'ouvrit les veines, et aspira l'éther jusqu'à la mort. Que lui avait-il manqué pour être un génie? ce n'était ni le talent ni l'idée; c'était la force d'âme, et cette longue vertu qu'on nomme la persévérance.

## § V.

Le chloroforme. — *Soubeiran*, *Flourens*, *Simpson*.

A peine l'éther semblait-il régner en maître, qu'il était détrôné. Le génie français ne tarda pas à féconder cette découverte, que l'Amérique nous apportait toute brute comme l'or de ses mines. Le chimiste, le physiologiste, généralisant la question, recherchèrent si d'autres corps ne seraient pas aussi anesthésiques. M. *Sédillot*, le premier, signala les effets anesthésiques de l'éther *chlorhydrique*. M. *Flourens* indiqua les éthers *nitreux*, *acétique* et *oxalique*. Chacun apporta son tribut à la science, et l'on reconnut bientôt un pouvoir anesthésique à un grand nombre de substances.

Parmi tous ces corps, un seul se distingua des autres et sortit vainqueur, ce fut le *chloroforme*.

Découvert en 1830, par M. *Soubeiran*, professeur actuel de pharmacie à la Faculté de médecine, ce corps, peu connu, était resté sans application.

M. *Flourens*, jugeant par analogie et d'après la composition du chloroforme, si semblable à celle des éthers, expérimenta sur les animaux et déclara ce corps un puissant anesthésique.

Mais c'est à *Simpson* que revient l'honneur d'avoir expérimenté sur

l'homme, et d'avoir fait au chloroforme la part glorieuse qui lui était réservée (10 novembre 1847).

Le chloroforme avait, en effet, une action plus forte, plus rapide, plus régulière que l'éther; il était moins excitant et plus anesthésique. Au lieu de huit ou dix minutes pour endormir un malade, quelques aspirations suffisaient; et au bout de deux minutes à peine, la connaissance et le sentiment étaient abolis.

Cette action était si fidèle, si régulière, elle procurait au chirurgien un si grand calme pour les opérations, que bientôt le chloroforme remplaça par toute l'Europe l'éther détrôné.

Mais bientôt on apprit que des accidents étaient survenus par l'emploi du nouveau corps; on parlait de mort subite. Au mois de juillet 1848, une jeune femme de Boulogne, mademoiselle *Stock*, chloroformée pour une petite opération, était tombée comme foudroyée.

La même année, les journaux anglais rapportèrent la mort subite d'*Hannah Greener*, jeune fille de quinze ans, opérée d'un ongle rentré dans les chairs. Chloroformée par M. *Meggisson*, elle fut endormie en une demi-minute; on commença l'opération, mais tout à coup les lèvres pâlirent; un peu d'écume sortit de la bouche; on étendit la malade sur le plancher, on lui jeta de l'eau à la figure, on lui mit quelques gouttes d'eau-de-vie dans la bouche, on ouvrit la veine du bras, le sang ne coulait plus: la jeune fille était morte, et depuis le début de l'opération c'est à peine s'il s'était écoulé trois minutes.

Deux jours après, *Arthur Walker*, jeune apprenti droguiste, ayant voulu s'endormir seul, en respirant le chloroforme, dans un coin de la boutique, fut trouvé mort par son père, qui arriva vingt minutes après.

Par une coïncidence inexplicable, quinze jours ne s'étaient pas écoulés qu'un cas de mort était signalé en Amérique. *Mistriss Martha Simmons*, âgée de 35 ans, mourut subitement pendant qu'on lui arrachait une dent.

Aussi la science s'est-elle préoccupée de rendre moins dangereux l'emploi d'une substance si précieuse, d'ailleurs; on y est parvenu, en grande partie, en posant les règles suivantes:

1° Chloroformer, quand les sujets sont à jeun, dans une chambre vaste et aérée, et faire respirer en même temps que le chloroforme une bonne quantité d'air, en ne mettant l'appareil qu'à distance marquée de la bouche, et s'arrêter dès que l'insensibilité est obtenue.

2° Ne point chloroformer pour des opérations insignifiantes.

3° Ne point chloroformer les personnes atteintes de maladie de cœur avancée ou de quelque maladie pouvant entraîner déjà la mort subite.

Ces précautions ont eu un résultat favorable; car, depuis neuf ans que le chloroforme est employé sur une masse d'individus anesthésiés,

qu'on peut estimer à un million, c'est à peine si l'on peut compter trente morts subites (un sur trente mille).

Nous ne cherchons pas à dissimuler la vérité ni à dire, comme l'ont fait plusieurs savants distingués, « que la mort ne saurait être attribuée à l'action tonique du chloroforme, mais à l'introduction de « l'air dans les veines. »

Il n'en est point ainsi ; mais le puissant modificateur de la sensibilité, que la chirurgie appelle à son secours, atteignant parfois le but avec trop de rapidité sur certains sujets, paralyse subitement les nerfs de la respiration et ceux du cœur, et la mort arrive aussitôt.

Mais, si nous devons déplorer les accidents survenus, est-ce une raison pour bannir l'emploi du chloroforme et de la méthode anesthésique, comme le veulent certains moralistes sévères ? Non, sans doute ; l'homme n'obtient rien en cette vie qu'au prix de ses efforts et de sa vie même. — Il n'y a pas un chemin de fer qui n'ait à déplorer plus de victimes que le chloroforme, et cependant qui songe à blâmer l'industrie ?

Ce n'est point en supprimant la science, mais en l'éclairant, qu'on doit servir l'humanité.

Deux séries de découvertes nouvelles viendront en aide à l'anesthésie :

L'une, c'est la méthode de *l'anesthésie locale* ;

L'autre, la découverte d'un corps anesthésique que l'on puisse employer sans danger.

Sur ces deux points, la science avance à grands pas.

En 1854, le docteur *Hardy*, de Dublin, fit connaître qu'en dirigeant sur une partie du corps un jet de chloroforme, vaporisé à l'aide d'un soufflet, on déterminait l'insensibilité ; on obtint plusieurs fois des succès, mais souvent aussi on échoua.

En 1856, *Simpson* proposa, dans le même but, les douches d'acide carbonique. Les expériences de *M. Follin*, en France, ont démontré qu'elles pourraient être utiles, quoique leur action soit faible.

La même année, dans un mémoire sur *l'oxyde de carbone*, entrepris avec le bienveillant concours de *M. Paul Blondeau*, et présenté à l'Académie des sciences, j'ai démontré que ce gaz, plus puissant que le précédent, pouvait produire une anesthésie locale plus énergique. *M. le professeur Tourdes* et *M. Coze*, de Strasbourg, ont confirmé, par leurs travaux, la réalité de ces faits.

Dans un prochain mémoire, je ferai voir que le gaz cyanogène et l'acide cyanhydrique sont encore plus efficaces. Enfin, tout porte à croire que d'ici à peu de temps la science possédera de nombreux moyens d'éteindre la sensibilité localement, lorsqu'il ne s'agit de porter



l'instrument qu'à la surface du corps, sans pénétrer trop profondément les tissus.

Quant au second point de vue de la question, il n'est point impossible de trouver un corps moins dangereux que le chloroforme. Déjà le docteur *Snow* a publié de nombreuses observations sur l'*amylène*, substance éthérée extraite de l'alcool de pomme de terre, et dont l'emploi paraît être plus innocent.

Pour nous, nous penchons à croire que l'acide carbonique en inhalations sera tôt ou tard reconnu comme le corps le plus propre à produire une anesthésie suffisante, et cependant sans danger. Ce corps est, en effet, le calmant le plus rationnel du système nerveux; il se trouve naturellement dans le sang, pénètre l'organisme sans y introduire d'éléments nouveaux, sans s'y décomposer, et s'élimine promptement quand on cesse de l'administrer.

On est porté à croire, au premier abord, que, lorsqu'une découverte vient de se faire, le champ de la science doit être plus épuisé, et que de longtemps on ne pourra accomplir de nouveaux progrès. Il n'en est point ainsi; l'esprit de l'homme, créé à l'image de Dieu, féconde tout ce qu'il touche, et d'une première découverte en jaillissent d'autres, qui bientôt en feront naître de nouvelles à leur tour. Telle est la question de l'anesthésie. Depuis le jour où Morton et Jackson, guidés par de faibles inductions, découvrirent les vertus de l'éther, l'esprit synthétique des savants européens, plus fécond dans ses résultats, plus sûr dans ses prévisions, ne tarda pas à multiplier presque à l'infini le nombre des corps qui jouissent de propriétés analogues.

On reconnut le pouvoir d'éteindre la sensibilité à des séries entières de substances, aux éthers *chlorydrique* (Sédillot), *chloré*, *bromhydrique*, *sulhydrique*, *tellurhydrique*, *cyanhydrique*, *sélenhydrique*, *nitreux* (Flourens), *azotique*, *acétique* (Flourens), *oxalique* (Flourens), à la *liqueur des Hollandais* (Aran), à l'*aldéhyde*, au *formo-méthylal*, au *naphte*, à l'*hydrogène carboné* (Tourdes, Dumoulin), au gaz *chloroxy-carbonique*; et enfin, dans ces derniers temps, à l'*acide carbonique* (Simpson, Follin), à l'*oxyde de carbone* (Dumoulin, Ozanam, Tourdes), au *cyanogène* (Ozanam), et à l'*ammétyne* (Snow).

Quelle est donc la loi générale qui domine toute la question des anesthésies? quelle est, dans toutes ces substances différentes, le principe actif dont la forme varie, mais qui garde son pouvoir?

Tel a été le but de nos recherches personnelles, dans un travail présenté à l'Académie des sciences, le 26 décembre 1856. Nous avons posé cette loi générale: « Tous les corps carbonés volatils ou gazeux » sont doués du pouvoir anesthésique; plus un corps est carboné, plus « il possède ce pouvoir. » Un coup d'œil rapide jeté sur la série précédente éclaire facilement la question.

L'*acide carbonique*, corps faiblement carboné, est un anesthésique faible.

L'*oxyde de carbone*, corps plus carboné, est un anesthésique énergique.

Le *cyanogène*, corps très-carboné, est un anesthésique foudroyant.

Les *éthers* ne sont autres que des corps carbonés volatils.

Le *chloroforme*, plus carboné encore, agit avec plus d'intensité.

L'*oxygène* et le *carbone* sont les deux pôles de la vie. L'*oxygène* vivifie le sang, excite les organes et le système nerveux ; c'est l'*hypéresthésique* par excellence.

Le *carbone* arrête les manifestations vitales, brunit le sang, empêche l'hématose et paralyse le système nerveux ; c'est le corps *anesthésique* par excellence.

La juste pondération de ces deux corps dans l'organisme modère ou active, dans une juste mesure, tous les phénomènes vitaux, et produit en même temps par leurs combinaisons une combustion lente, d'où naît la chaleur des corps organisés. Mais, dès que le carbone domine, on voit se produire aussitôt les phénomènes d'insensibilité (asphyxie, strangulation, respiration de gaz neutres, qui remplacent l'oxygène, gaz carbonés anesthésiques). Nous avons donc raison de dire : le carbone est l'anesthésique par excellence. Mais il faut, pour qu'il agisse, qu'on lui fasse quitter sa forme cristalline (diamant), métallique (graphite), ou amorphe (charbon), pour la forme volatile (éther), ou gazeuse (gaz carboné), qui lui permet alors de pénétrer dans les profondeurs de l'organisme pour porter son action stupéfiante sur le système nerveux.

Le domaine de l'anesthésie, borné d'abord aux opérations chirurgicales, n'a point tardé à grandir. L'art des accouchements le réclama bientôt ; et les femmes purent, dès ce moment, espérer d'enfanter sans douleur. On rapporte à ce propos une anecdote assez piquante. Le docteur *Simpson*, appelé pour l'accouchement de la reine d'Angleterre, lui fit prendre le chloroforme avec succès ; mais le clergé anglican réclama avec force comme d'abus, soutenant qu'une pareille conduite était contraire au texte de la Bible, qui dit à la femme : « Tu enfanteras dans la douleur. » Le célèbre chirurgien ne se tint pas pour battu ; et, aussi fort sur les Écritures que sur la chirurgie, il répondit, la Bible à la main, que Dieu avait envoyé à Adam un doux sommeil quand il avait dû prendre une de ses côtes pour former le corps d'Ève ; que l'origine de la méthode anesthésique se trouvait donc dans la Bible, et que Dieu lui-même avait ainsi révélé à l'homme ce moyen de calmer la douleur.

La médecine s'empara aussi de la nouvelle panacée ; on l'employa pour calmer les *névralgies*, les *crises nerveuses*, les *maladies spasmo-*

diques, et même contre la *pneumonie*. Mais là ne se borne pas le rôle de ce nouveau moyen. Ses plus beaux aperçus seront pour la physiologie, pour la psychologie. En *physiologie*, le chloroforme et l'éther seront comme un nouveau scalpel, dont l'action subtile disséquera, pour ainsi dire, toutes les parties du système nerveux, les isolera et permettra de reconnaître leur rôle important et jusqu'aux nuances de leurs actions. En *psychologie*, ces corps permettront au philosophe d'analyser la pensée, d'étudier plus à fond les opérations diverses de l'entendement, les facultés de l'âme; de voir leur liaison mutuelle, leur plus ou moins grande importance, leur ordre de succession, la loi de subordination des facultés humaines et leur disparition successive jusqu'à la mort apparente, puis réelle. Cette œuvre importante est digne de l'attention des philosophes. Jusqu'ici ils ont trop négligé l'étude de la psychologie. *Bossuet*, *Descartes*, *Leibnitz*, n'agissaient point ainsi; ils appelaient à leur aide toute la science de leur siècle. Mais, depuis eux, la philosophie a singulièrement abandonné l'étude physiologique; il est cependant indispensable de mener de front les deux études. L'homme n'est point, en effet, un corps seulement, comme le disent les matérialistes; ni une âme, un esprit, comme le déclarent les philosophes; mais bien une âme unie à un corps et ne formant avec lui qu'un seul être, qu'une substance mixte, pour ainsi dire.

## § VI. — TABLEAU DES PHÉNOMÈNES DE L'ÉTHÉRISATION.

### 1° L'HOMME PHYSIQUE.

Dès que l'on commence à respirer l'éther, ses vapeurs, absorbées par le poumon, passent dans le torrent circulatoire et, suivant les ramuscules artériels, arrivent jusqu'au système nerveux. Celui-ci est donc impressionné en même temps dans sa totalité; mais toutes ses parties ne sont pas également résistantes, également affectées. Celles qui ne sont pas indispensables à la vie, celles qui correspondent au *mouvement*, perdent d'abord leurs propriétés, puis les organes des *sens* et la *sensibilité*; chaque fonction s'éteint à son tour d'après son ordre d'importance, jusqu'à ce que la vie se renferme dans son sanctuaire le plus inviolable, le *nœud vital*. Ce point du cerveau d'où partent les nerfs du cœur et de la respiration est en effet le dernier qui cesse d'agir; c'est véritablement l'*ultimum moriens*; et s'il s'arrête, la mort existe, car son irritabilité ne cesse que quand elle est depuis longtemps éteinte partout ailleurs. Cette limite, l'opérateur ne doit pas la franchir; s'il voit faiblir le cœur ou disparaître la respiration, qu'il s'arrête aussitôt, car il touche au nœud vital, et il doit craindre de le trancher.

Mais l'examen particulier des fonctions offre aussi une curieuse étude.

Chacune d'elles éprouve en effet successivement trois modifications, étant tour à tour *pervertie*, *diminuée*, puis *abolie*.

La première modification, c'est un trouble dans la coordination.

L'acte fonctionnel n'a plus sa régularité, son aspect ordinaire, il est *perverti*.

Le *mouvement* est altéré de prime abord, car le mouvement, c'est le surplus de la vie; c'est son épanouissement, une expression de sa surabondance.

On ressent une surexcitation, une force plus grande; puis les muscles s'agitent et se contractent, le mouvement devient convulsif et désordonné; bientôt il s'affaiblit et cesse complètement.

C'est alors le tour des organes des sens : l'*olfaction*, le *goût*, disparaissent les premiers; puis la *vue*, l'*ouïe* plus tard et enfin le *tact*; chose remarquable, l'anesthésie pourra devenir complète, le malade ne sentira plus le couteau qui entame ses chairs, et cependant il sera sensible à un choc ou à une main qui pressera la sienne; il sentira le froid du fer, il n'en sentira pas le déchirement. Or, si l'on porte ses regards sur toutes les misères qui affligent l'espèce humaine, on voit que le tact est de tout les sens le plus utile, le plus inattaquable; répandu sur toute la surface du corps, il en est le gardien immédiat, et ne s'éteint jamais partout en même temps.

Si donc l'*ouïe* et le *tact* disparaissent les derniers pendant l'éthérisation, c'est qu'ils constituent les deux manifestations les plus importantes, les plus intimes de la vie de relation.

Dès que les organes des sens ont partagé le sommeil anesthésique, la sensibilité des organes internes a disparu complètement.

L'opérateur peut agir à coup sûr; il ne développera ni douleur ni souffrance; mais qu'il se presse, et qu'il porte d'une main exercée l'instrument à la source du mal, car il n'a que peu de minutes devant lui; en effet, si le sommeil magique commence à se dissiper, la douleur, sentinelle vigilante, renaît aussitôt; si, au contraire, le sommeil continue et augmente, que le chirurgien prenne garde, il va bientôt atteindre le nœud vital; un souffle, une aspiration de plus peut suffire à le délier: nul sommeil n'est plus voisin de la mort, *consanguineus lethi sopor*.

Mais l'opération est terminée, l'*éther*, le *chloroforme* ou l'*amylène* sont retirés; le patient reprend possession de l'atmosphère, et ses organes en aspirent la partie vivifiante; aussitôt cette vie éteinte se réveille, toutes les fonctions renaissent tour à tour, l'homme est rendu à lui-même; il a vaincu la douleur, il n'a pas souffert.

Mais la règle que nous traçons ici pour l'ordre de disparition des fonctions est souvent intervertie par suite du défaut de coordination; c'est ainsi que la sensibilité générale peut s'éteindre avant les organes

des sens, et l'on voit alors des malades possédant encore toute leur intelligence assister en témoins intéressés, mais indifférents, à l'opération qu'on leur pratique; ils voient l'opérateur et l'instrument; ils entendent le bruit des chairs que l'on brûle et restent impassibles comme s'il ne s'agissait pas d'eux. D'autres fois, sous l'influence d'une perversion plus complète encore, c'est par le nœud vital que commencera l'anesthésie; alors le malade qui était vivant et parlant tout à l'heure entre vos mains tombe subitement comme foudroyé, quand il ne devrait point encore être endormi; telle est l'explication rationnelle et physiologique de ces cas de mort subite qui ont plus d'une fois désolé le chirurgien, et dont on ne peut, en vérité, le rendre complètement responsable, puisqu'elle résulte de l'irrégularité de la nature elle-même, de la perversion de la vie qui n'aurait dû s'éteindre que progressivement.

## 2° L'HOMME MORAL.

*Esse, vivere, sentire, intelligere* : Être, vivre, sentir, comprendre. C'est par ces quatre termes qu'un profond scrutateur du cœur humain, saint Ignace de Loyola, caractérisait longtemps avant nos savants les quatre classes d'êtres qui remplissent la terre <sup>1</sup>.

Le *minéral* existe, la *plante* existe et vit, l'*animal* existe d'une vie qui se manifeste par la sensibilité et l'instinct.

Mais l'*homme* existe d'une vie dont les manifestations sensibles sont perçues par une âme intelligente, c'est-à-dire par un principe capable de se connaître et d'agir librement.

Ces quatre conditions ainsi subordonnées constituent l'échelle des êtres; et leur juste proportion chez l'homme, la subordination obéissante des trois premières à la dernière constitue la liberté humaine. La liberté, c'est l'intelligence exerçant son pouvoir sur les autres facultés, sur le corps même, sans effort ni résistance, c'est l'*intelligence servie par les organes* de Bonald <sup>2</sup>.

Quand l'homme se soumet au chloroforme, il redescend pour un instant dans l'échelle des existences jusqu'au point où l'être végétatif peut seul se manifester, *esse, vivere*; alors l'insensibilité est complète, alors on peut opérer sans douleur.

Le fluide éthéré qu'aspire le patient agit sur le cerveau, sur l'organe qui sert d'intermédiaire entre l'âme et le corps et le paralyse progressivement, séparant pour ainsi dire ces deux expressions de l'homme.

La première modification qui se manifeste, c'est le défaut de coor-

<sup>1</sup> Voyez Babinet, *Revue des Deux Mondes*, 1856.

<sup>2</sup> Si ce grand philosophe eût dit: C'est l'intelligence unie à des organes, la définition eût été fautive.

dination des facultés intellectuelles, l'arrêt de la liberté humaine. L'homme n'est plus maître de lui-même, *potens sui, sui conscius*; il pense encore, mais la pensée n'est plus en rapport avec le jugement, le libre arbitre manque, cette pensée n'est plus une pensée, c'est un rêve.

J'insiste sur ce fait, que la liberté morale est la première faculté qui disparaît pendant l'anesthésie, comme la coordination fonctionnelle est la première altération physiologique. Chose remarquable ! c'est presque toujours aussi la première atteinte portée à l'homme dans les circonstances les plus différentes de la vie. Elle se manifeste par le délire dans les maladies aiguës, par la folie dans les maladies chroniques, par le rêve dans le sommeil, par le rêve encore dans l'anesthésie.

Cette première période d'excitation est caractérisée par l'agitation physique, par les hallucinations, les rêves délirants, les paroles vagues et sans suite. C'est qu'en même temps l'imagination acquiert une force plus grande, mais désordonnée. Le malade forme toutes sortes de projets, et, les facultés n'étant plus unies par leur lien régulier, s'il éprouve quelque douleur, s'il a le sentiment du mal qu'on lui fait encore, il le rapporte, non point à la réalité, mais à son rêve, et rêve d'assassins, de meurtres ou des feux de l'enfer.

Voici donc l'homme dépouillé de la *liberté*, du *jugement*; mais bientôt l'*imagination* faiblit à son tour, la *pensée* se décolore et s'efface; en même temps l'insensibilité fait des progrès, puis enfin elle est complète quand la *perception* est abolie.

La *perception* est la faculté qui transmet à l'âme les impressions ressenties par le corps et le cerveau.

La perception est la limite inférieure de l'homme moral, comme le cerveau est la limite supérieure de l'homme physique. Ce sont les points d'union de ces deux grandes moitiés humaines, le lieu où elles se rencontrent et où s'opère la mystérieuse fusion des deux natures.

Ce point une fois franchi, il ne reste plus de l'homme que la partie végétative : *liberté*, *jugement*, *imagination*, *pensée*, *perception*, tout est aboli, et cependant, à ce degré d'anesthésie, il est certains malades qui, pendant l'opération, paraissent souffrir encore; ils s'agitent, se plaignent et poussent des cris; puis, une fois revenus à eux-mêmes, ils disent ne se souvenir de rien et n'avoir point souffert. A quelle cause faut-il alors rapporter ces cris, ces manifestations douloureuses? L'étude précédente nous en donne la clef, et nous en trouvons dans l'ouvrage de M. Bouisson l'expression nette et précise. Sur l'homme ainsi redescendu pour un instant dans l'échelle des êtres : « L'impression douloureuse se restreint dans le domaine de la vie; « elle ne s'élève pas jusqu'à celui de l'intelligence. Le scalpel de l'opérateur ne détermine plus alors qu'une sensation purement vitale,

« qui se traduit en mouvements instinctifs et réflexes, sans participation de l'intelligence. La faculté de percevoir ayant été abolie, la douleur ne peut arriver jusqu'à la partie spirituelle de l'être, jusqu'à moi. »

Il est facile de voir, d'après le court tableau que nous venons de donner, quelle lumière toute nouvelle la philosophie peut tirer de cette nouvelle étude. L'observation attentive et soutenue dévoilera sans doute des résultats curieux et importants ; qu'il nous suffise ici de faire ressortir ce fait, que la liberté morale domine et couronne toutes les autres facultés intellectuelles. Sa perte est la première atteinte que subit l'être pensant ; et, quand au réveil l'âme reprend peu à peu son empire, toutes les facultés reparaissent avant que celle-ci soit complète, puisqu'elle les coordonne et les dirige toutes. Aussi, l'homme n'a-t-il atteint la perfection de son être que lorsqu'il la possède dans son intégrité ; sans elle il n'est qu'un enfant, un fou, un délirant ou un rêveur.

Si nous avons à choisir entre toutes les facultés de l'âme pour définir la nature humaine, nous ne dirions point comme les anciens : « L'homme est un animal raisonnable, » ou comme certains philosophes : « L'homme est une intelligence, » ou bien encore : « La volonté, c'est l'homme ; » mais, prenant la liberté morale comme le point culminant de la perfection spirituelle à laquelle l'homme peut atteindre, nous dirions : *La liberté, c'est l'homme.*

Docteur OZANAM,

[Ancien bibliothécaire de l'Académie de médecine.]

HISTOIRE

# DU DIRECTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PAR M. DE BARANTE

De l'Académie française <sup>1</sup>.

---

L'histoire du Directoire se lie d'une manière étroite à l'histoire de la Convention; car la réélection forcée des deux tiers des Conventionnels contribua à perpétuer, plusieurs années encore, l'esprit, les agitations, et, peu s'en fallut, les excès de ces étranges législateurs, jusqu'au moment où un homme d'épée vint trancher le nœud gordien de nos dissensions.

La tâche que s'était proposée M. de Barante n'était donc pas complète tant qu'il n'avait pas raconté jusqu'au bout les manœuvres de ceux qui mirent la France à deux doigts de sa perte, parce qu'ils avaient entrepris de l'abaisser à leur niveau. L'histoire de la Convention entraînait nécessairement après soi une histoire du Directoire, et, de la sorte, naissaient pour l'historien de nouvelles et singulières difficultés.

S'il est difficile, en effet, de se soustraire, dans l'appréciation d'un passé lointain, aux préoccupations du siècle où l'on vit, il ne l'est pas moins d'exposer des événements presque contemporains sans les teindre des couleurs de l'imagination, ni les obscurcir des ombres du parti pris. Pour se placer à ce centre de perspective, d'où l'objet embrouillé, en regardant de tout autre endroit, se découvre avec le relief saisissant de la vérité, le talent, la pénétration, la profondeur, ne suffisent pas, — ces rares qualités s'élevassent-elles jusqu'au génie. Ce qui importe, avant tout, c'est la probité.

Oui, il en est de l'historien comme de l'orateur. Il brille sans éclairer, plait sans émouvoir et séduit sans instruire, n'exerçant sur ceux qui l'écoutent qu'une influence pernicieuse souvent et toujours éphémère, si son discours, savante mélodie ou dialectique enflammée, n'a d'ailleurs point d'accents qui révèlent l'homme grave, désintéressé, convaincu, l'homme probe en un mot.

<sup>1</sup> 3 vol. 1855. Paris. Didier, 35, quai des Augustins.



Or la gravité, le désintéressement, la conviction, ces éléments essentiels de la probité historique comme de la probité oratoire, jamais peut-être M. de Barante n'a mieux témoigné qu'ils étaient chez lui le trait distinctif de son caractère qu'en écrivant les volumes de la Convention et du Directoire. Et cette gravité ne dégénère point en froideur, ce désintéressement en indifférence, cette conviction en système. Car ce n'est pas manquer de vie que d'être exempt de haine ; ce n'est pas davantage tout amnistier que de rapporter avec une fidélité scrupuleuse les démarches les plus contraires, les fautes ou les bonnes intentions de tous ; enfin ce n'est pas défendre une doctrine particulière que de se montrer invariablement attaché à ce qui honore les sociétés et les protège, à la liberté, à l'ordre, au progrès.

Nous l'avouons sans détour. Lorsqu'un historien, soutenu par de telles dispositions, a raconté exactement les faits et les a mis en lumière, son œuvre, suivant nous, est achevée. Dès lors, l'auteur disparaît, ou plutôt il n'a jamais paru. Sous son souffle créateur, la réalité, naguère oubliée, reléguée, évanouie, a repris forme, couleur, consistance. et, toute frémissante en quelque sorte, elle semble dire : « Regardez et jugez ! » Ce simple appel au sens commun ne vaut-il pas un appel aux passions ? Cette restitution sincère de ce qui a été n'est-elle pas préférable aux dissertations alambiquées sur ce qui aurait dû être ? Au lieu de se trouver le jouet d'une fantasmagorie capricieuse qui tour à tour grossit ou rapetisse les objets, ne doit-on pas se féliciter de voir de ses yeux, d'entendre de ses oreilles, ni embellis, ni défigurés, mais réduits aux proportions qui leur appartiennent, les personnages divers de cette épopée à la fois divine et humaine qu'on appelle l'histoire ?

Grâce à la netteté du récit, à la sûreté des affirmations, à l'incontestable précision des détails, nous avons déjà pu nous donner, dégagé ainsi d'illusions, le spectacle douloureux mais éloquent des hommes et des choses de la Convention<sup>1</sup>. Nous avons successivement étudié l'émigration, l'étranger, l'armée, l'opinion, le roi, les factions. Nous nous sommes efforcé d'établir, par la seule évidence de l'analyse, qu'au milieu du conflit des intérêts privés l'intérêt général ne devint bientôt plus qu'un prétexte d'emportements odieux, et que, tous s'éloignant de la juste médiocrité qu'il fallait poursuivre, les uns en dépassant le but, les autres en restant en deçà, on se précipita, de chute en chute, aux abominations de 1795, pour n'avoir pas voulu accepter les réformes de 1789, ou s'y tenir.

Serons-nous parvenu à accréditer la distinction, pourtant si nécessaire, de ces deux dates, l'une exécration et désastreuse, l'autre mémorable et imprescriptible ? A dire vrai, nous ne l'espérons guère.

<sup>1</sup> Voir le *Correspondant*. Décembre 1855.

Semblable à la lady Macbeth de Shakspeare, la Révolution française n'apparaît à plusieurs que les mains souillées d'un sang que les flots mêmes de l'Océan ne pourraient laver. Atteints dans leurs ancêtres, troublés dans leur foi, blessés dans leurs affections, leur horreur se prolonge avec leur deuil. Tout en compatissant à ces incurables tristesses, sachons purger notre esprit de préjugés, et, puisqu'il est impossible d'abolir tant de crimes, mettons du moins à profit les terribles leçons qu'ils renferment.

C'est en gardant la même mesure que nous voudrions aborder aujourd'hui, à la suite de M. de Barante, l'examen de cette époque bizarre, où les raffinements de la corruption succédèrent aux fiévreuses ardeurs de la démagogie; où un gouvernement fut institué comme définitif, qu'on regarda toujours comme provisoire; où les tentatives des partis vinrent échouer contre la résistance passive de la nation; où, malgré la détresse intérieure, nos armes se couvrirent au dehors d'un éclat incomparable; où enfin des volontés dévoyées, languissantes, divisées, plièrent à une volonté impétueuse, imperturbable, réparatrice. L'époque du Directoire est évidemment une époque de transition, une halte entre deux souverainetés indiscutables, une préparation immédiate, par la conquête et l'anarchie, à l'établissement prodigieux, mais prévu, du général Bonaparte. Aussi est-ce sur cet homme extraordinaire que se concentre le principal, sinon l'unique intérêt. Vainement les Jacobins chercheront à retenir le pouvoir, les Royalistes à le ressaisir. Jacobins et Royalistes seront déjoués, repoussés, contenus par les Directeurs. D'un autre côté, vainement les Conseils essayeront d'affecter quelque indépendance. Les Directeurs ne craindront pas d'employer la force pour les réduire, et cette outrageuse audace leur réussira comme aux jours les plus néfastes de la Terreur. Contre le seul général Bonaparte ils ne pourront rien, ni s'en passer, ni l'éloigner, ni le dominer, et, de maîtres devenant en peu de temps maîtrisés, ils finiront par se trouver les témoins avilis ou les complices honteux de leur propre défaite et de son triomphe populaire. Car l'opinion, qui les soutint dans leurs luttes avec les partis et les Conseils, l'opinion leur préféra hautement le vainqueur de Rivoli, le négociateur de Campo-Formio, lequel, après avoir donné à la France de la gloire, lui promettait la sécurité.

Ainsi l'opinion et ses instincts, les Jacobins et leurs complots, les Royalistes et leurs intrigues, les Conseils et leurs tendances, les Directeurs et leurs vellétés, le général Bonaparte et les commencements de sa fortune, tels sont les différents aspects que nous offre l'histoire du Directoire.

## I

On a heureusement comparé l'opinion au chœur de la tragédie antique, qui inspire ou interprète les sentiments des acteurs, et, sans concourir lui-même au développement de l'intrigue, représente néanmoins tout ensemble et les nécessités du moment et les données éternelles de raison, de justice, de moralité, qui doivent enfin prévaloir. L'opinion, en effet, n'est pas la faction, le cri de coteries ambitieuses ou d'individualités mécontentes. Dans une société adulte, émancipée de la tutelle féodale, l'opinion est le sens commun appliqué aux affaires de l'État. C'est pourquoi il est également dangereux de résister à ses instincts par l'immobilité, ou de les mépriser par un téméraire empressement. Tôt ou tard, et quelquefois à travers de pénibles détours, il faut en venir ou s'arrêter au point fixe que ce suprême régulateur a marqué.

Or, si l'on considère froidement quel était en France, au dix-huitième siècle, l'état de l'opinion, on n'aura pas de peine à reconnaître que sa puissance contre-balançait déjà la puissance de la royauté. Ce fut elle, en effet, qui exigea d'abord la convocation des États-généraux. Puis, trompée, et par conséquent défiante, elle réclama dans la constitution de 1791 une garantie. Au delà elle ne prétendait rien et subit la constitution de 1793, dont la constitution de l'an III lui parut être une délivrance. Il lui semblait que l'avènement du Directoire dût briser le cercle de fer où la nation tout entière gémissait consternée, et permettre un repos si nécessaire après tant d'agitations sanglantes et un si long épuisement. Mais cet espoir ne tarda pas à être complètement déçu. L'incapacité notoire de la plupart des Directeurs, leurs obligations d'origine, leur politique vénale ou incendiaire, les eurent bientôt rendus suspects et méprisables à l'opinion. D'une autre part, la presse, réprimée par la peur tant que subsista le tribunal révolutionnaire, déchaînée après le 9 thermidor, intimidée au 13 vendémiaire, la presse, reprenant courage, se fit l'organe irritant d'une défiance et d'un mécontentement trop justifiés.

En effet, à l'intérieur, nulle sûreté : des troubles, des assassinats, des massacres, le désordre sous toutes les formes et partout, l'industrie, le commerce anéantis. De là une extrême pénurie dans les finances. Les assignats dépréciés par la multiplication, les mandats territoriaux dévorés par un agiotage effréné; on avait abouti, pour dernier expédient, au tiers consolidé, c'est-à-dire à une banqueroute partielle et mal déguisée.

Il est vrai qu'au dehors l'irrésistible valeur de nos armées, l'habileté de leurs généraux, une suite non interrompue de succès, procuraient satisfaction à l'orgueil national. Mais l'enthousiasme s'allie mal avec la misère publique, et la gloire militaire n'est qu'un palliatif qui aggrave les maux de l'État en paraissant les soulager. L'opinion applaudissait donc aux triomphes de notre drapeau; mais elle s'inquiétait, avant tout, des conséquences de la guerre. Quel serait le terme de tant de combats? Quel fruit recueillerait-on de tant de victoires? Obtiendrait-on enfin une paix durable, et par la paix avec l'étranger, la paix avec soi-même, qui cicatriserait les blessures, comblerait les abîmes du passé, assoirait sur une base solide la prospérité de l'avenir? Voilà quelle était la pensée dominante des esprits.

Et, en même temps, l'opinion cherchait d'un averse regard l'instrument de cette pacification si ardemment souhaitée. Dégoûtée des Directeurs, livrée à l'éparpillement sans lien d'individualités sans puissance, elle appelait de tous ses vœux un homme qui se révélât par ses œuvres, un homme énergique et prudent, capable de fonder sur des ruines et de réprimer les dissolvantes prétentions des partis. Elle répugnait également au Jacobinisme, qui avait compromis la révolution par ses fureurs, et au Royalisme qui ne cessait d'opposer à un régime nouveau la résistance la plus opiniâtre. Contre les Royalistes, c'était une antipathie manifeste; contre les Jacobins, une profonde aversion.

## II

Nous avons retracé précédemment les tragiques évolutions des partis. Spontanément ligués pour la perte des Girondins, divisés après l'attentat, Robespierre et Danton n'avaient pu se résigner à partager le pouvoir, objet de leur convoitise, et, avec Robespierre, juridique assassin de Danton, s'était installée l'ochlocratie des Jacobins. Désarmés au 9 thermidor, les Jacobins ne s'avouaient ni réduits ni changés. C'étaient les mêmes atroces desseins, les mêmes menaces, la même illusion. « Aujourd'hui, comme hier, ils appelaient patriotisme l'impossibilité de supporter les règles nécessaires au maintien de toute société; l'ordre leur semblait tyrannie; toute autorité autre que leur volonté était une oppression; leur orgueil, et non pas leur amour de l'égalité, les mettait en fureur à la pensée d'une supériorité quelconque; de là ils se croyaient le droit naturel de disposer à leur gré de la propriété et de la vie de quiconque ils enviaient ou haïssaient. Leurs opinions, leurs chimères, dérivait de cette source<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Histoire du Directoire*, t. I, p. 269.

Et cependant on aurait pu croire que les condescendances du régime directorial adouciraient ces farouches ambitions. Les Directeurs se montraient indulgents, favorables même à un parti, dont, après tout, ils s'étaient fait un marche-pied vers la dictature; ils en professaient les turbulentes maximes; ils en traduisaient en acte les principes, quoi qu'ils y apportassent le tempérament inévitable qu'imposent les nécessités de la pratique aux théories les plus absolues. Mais de tels ménagements n'étaient pas pour rallier les Jacobins. « Pourquoi, en effet, les Directeurs se trouvaient-ils les supérieurs et les maîtres des patriotes restés en arrière, qui n'avaient pas su se saisir du pouvoir et des situations supérieures? Pourquoi avaient-ils la prétention de gouverner, et, au besoin, de punir leurs frères en révolution? » La lutte était donc suspendue, non terminée, et la conspiration de Babeuf allait découvrir, plus ouvertement peut-être que ne l'avait fait la scélératesse calculée de Robespierre, le fond du Jacobinisme, sa déraison sanginaire, sa manie furieuse de crime et de subversion.

En effet, le nom de Babeuf résume le Jacobinisme de cette époque. Il y a plus; ce nom devait avoir le triste privilège d'être invoqué par la plupart des agitateurs futurs et servir de symbole à leurs ténébreuses machinations. C'est pourquoi M. de Barante a cru devoir s'arrêter, avec quelque insistance, sur les propos et les enseignements de cet apôtre d'anarchie.

Qu'était-ce que Babeuf? Que voulait-il? Que restait-il de praticable de ses plans avortés?

Fils d'un ancien sous-officier; dans sa première jeunesse, occupé par un gentilhomme en qualité de régisseur et renvoyé; puis, commissaire à terrier, poursuivi judiciairement par ses clients, condamné enfin, en 1793, à vingt ans de fer pour avoir commis un faux dans l'adjudication d'un bien national, Camille Babeuf vint chercher à Paris un refuge et trouva place parmi les employés de la Commune. Mais il ne devait pas se contenter d'une obscurité qui lui assurait pourtant l'impunité. Irrité contre un ordre social qui avait le tort de rester, malgré tout, une hiérarchie, et de décerner encore des peines contre certains crimes, son humeur brouillonne et sauvage l'emporta hors de tout sens. Prenant alors le prénom de Gracchus, il fit paraître les premiers numéros du journal la *Liberté de la Presse*, qui fut intitulé plus tard le *Tribun du Peuple*. Voilà l'homme, voici la doctrine.

Cette doctrine n'était ni nouvelle ni compliquée. C'était d'abord la revendication « de la sainte, de la sublime constitution de 1793. » C'était ensuite, dégagée des politiques ambages où s'enveloppait Robespierre, l'application pure et simple des conséquences monstrueuses de

<sup>1</sup> *Histoire du Directoire*, t. I, p. 269.

cette législation monstrueuse; c'est-à-dire, par la violence, le complet nivellement social. « La propriété individuelle, disait Babeuf, est la source de tous les maux qui pèsent sur la société. La société est une caverne; l'harmonie qui y règne est un crime. Que vient-on parler de lois et de propriétés? Les propriétés sont possédées par des usurpateurs; les lois sont l'ouvrage du plus fort. Le soleil luit pour tout le monde et la terre n'est à personne. Allez donc! mes amis, dérangez, bouleversez, culbutez cette société qui ne vous convient pas. Prenez tout ce qui vous conviendra; renversez sans scrupule les barrières et les constitutions; égorgez sans pitié les tyrans, les patriciens, le million doré, tous les êtres immoraux qui s'opposent au bonheur commun. Vous êtes le peuple, le vrai peuple, le seul digne de jouir de tous les biens de ce monde. La justice du peuple est majestueuse comme lui. Tout ce qu'il fait est légitime; tout ce qu'il ordonne est sacré! »

A coup sûr, la Convention elle-même n'avait pas entendu de plus abominables folies. Et il n'y avait pas seulement là une invocation frénétique de principes abstraits. Car, en même temps qu'il réclamait l'abolition de la constitution de l'an III, Babeuf n'épargnait pas davantage les Directeurs. « Le Directoire, écrivait-il, est un gouvernement perfide, une tyrannie qui perd la tête; séquelle infâme de Luxembourgais, cinq mulets empanachés, nouveaux Tarquins qu'il faut faire disparaître, dont chaque acte est un délit national dont les preuves sont tracées en caractères de sang<sup>1</sup>. »

Néanmoins telle était la solidarité par où les Directeurs se croyaient liés au parti dont Babeuf se prétendait l'organe, qu'ils hésitèrent à le décréter d'accusation. Ils ne l'osèrent même qu'en traduisant avec lui devant la justice Richer Serizy et Suard, rédacteurs de journaux suspects de royalisme. Mais cette montre d'impartialité ne trompa personne. On ne vit, au demeurant, qu'hypocrisie et pusillanimité dans cette assimilation gratuite d'écrivains constitutionnels et modérés au déclamateur le plus forcené de la démagogie. Aussi bien, la police ne parvint pas à arrêter Babeuf, qui, dès lors, du fond de la retraite où il vivait caché, continua ses provocations insurrectionnelles, et put, à loisir, organiser le complot qu'il méditait.

Babeuf, en effet, n'était pas isolé. Autour de lui s'étaient groupés quelques Jacobins fougueux, quelques utopistes sanguinaires, quelques-uns de ces hommes flétris dont les noms rappelaient tous les opprobres. Les plus notables d'entre eux formaient une sorte de comité directeur, qui avait un représentant dans chacun des douze arrondissements de Paris. Il fallait d'ailleurs à cette association secrète un pro-

<sup>1</sup> *Histoire du Directoire*, t. I, p. 55.

<sup>2</sup> *Ibid.*

gramme. L'auteur du *Dictionnaire des Athées*, Sylvain Maréchal, se chargea de le rédiger. De là cette pièce inqualifiable, saturée d'impudence, de perversité et de sottise, qu'on appela le *Manifeste des Égaux*.

« Qu'il cesse enfin, écrivait Maréchal, ce grand scandale que nos neveux ne voudront pas croire. Disparaissez, révoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernants et de gouvernés.

« Qu'il ne soit plus d'autre différence parmi les hommes que l'âge et le sexe; tous ont les mêmes besoins et les mêmes facultés; qu'il n'y ait donc plus pour eux qu'une même éducation et une même nourriture. Il n'y a qu'un seul soleil, un seul air pour tous; pourquoi la même portion et la même quantité d'aliments ne suffiraient-elles pas à chacun? »

Toutefois les Égaux devaient se contenter de la constitution de 1793, et partir de là pour arriver à l'égalité de fait, « dernier but de l'art social. »

On croit rêver quand on pense que ces inepties ne furent pas unanimement repoussées avec horreur, et qu'elles eurent même quelque chance d'un triomphe passager.

Quoi qu'il en soit, le moment arriva où Babeuf et ses sectateurs résolurent de frapper un coup d'éclat. De connivence avec quelques anciens Montagnards du conseil des Cinq-Cents; occupés depuis un certain temps à embaucher les soldats campés autour de Paris et persuadés qu'ils y avaient réussi, ils poussèrent leur confiance en eux-mêmes jusqu'à refuser le concours que Barras leur fit secrètement offrir. Ils s'imaginèrent qu'il leur suffirait de paraître pour soulever aussitôt toute la population, en quoi ils se trompaient lourdement. Mais cette manifestation fut prévenue. Averti par un faux conjuré, le Directoire jugea qu'il était nécessaire d'en venir, cette fois, à une répression effective, et, la veille du jour marqué pour l'explosion, on arrêta dans leur cachette ou à leur domicile les complices de Babeuf, et Babeuf lui-même, au moment où il écrivait : « Le peuple a vaincu ! la tyrannie n'est plus ; vous êtes libres ! »

« L'armée de l'intérieur, sous les armes, protégea cette expédition contre la démocratie, et le peuple Parisien, à qui l'on fit croire qu'on venait d'arrêter des voleurs, fut spectateur immobile de l'emprisonnement des conjurés<sup>4</sup>.

Ce n'était pas sans regret que les Directeurs s'étaient décidés à cette extrémité. Une procédure bien conduite pouvait remonter jusqu'à l'un d'entre eux. En outre, en sévissant contre les Babouvistes, n'allaient-ils pas décimer leur propre parti, encourir le reproche de contre-révo-

<sup>4</sup> *Histoire du Directoire*, t. I, p. 263.

lution, fournir des armes à leurs adversaires? Ils s'appliquèrent du moins à tempérer par les indulgences de l'enquête, par les lenteurs de l'instruction, par l'observation la plus minutieuse des formes juridiques, les nécessités où les réduisait leur rôle de gouvernants. Arrêtés le 11 mai 1796, les conjurés, malgré les aggravations du complot de Grenelle, ne furent traduits devant la haute-cour de Vendôme que le 20 février 1797, et leur procès ne dura pas moins de trois mois. Il y eut de nombreux acquittements; quelques conspirateurs furent condamnés à la déportation; Babeuf et un nommé Darthé, son confident le plus intime, montèrent sur l'échafaud.

On lira dans M. de Barante le récit de ces débats scandaleux, où l'on s'étonne que la longanimité des juges n'ait pas été vaincue par l'insolence des accusés et l'indiscipline de leurs défenseurs<sup>1</sup>. Quant à nous, nous le répétons, que restait-il de praticable des plans avortés de Babeuf? Que prétendent ceux qui oseraient encore se relever des paroles et des exemples de cet énergumène? Ont-ils aboli en eux toute conscience? ou, de bonne foi, espèrent-ils « installer le bonheur commun » par le pillage et par l'incendie? En vérité, si l'histoire n'était là pour nous en convaincre, on douterait que l'espèce humaine pût jamais descendre à ces abîmes de démenche et de scélératesse.

Dans la personne de Babeuf, le Jacobinisme venait d'essuyer un nouveau, sinon un dernier échec. Le Royalisme, qui avait applaudi au Babouvisme comme à un moyen assuré de décréditer toute république, le Royalisme ne devait pas avoir une meilleure fortune.

### III

Tant qu'avait duré la dictature anarchique de la Convention, le Royalisme, c'est-à-dire l'émigration, avait pu espérer que les violences de cette assemblée aboutiraient à l'épuisement et que, les armes des étrangers coalisés triomphant au dehors, celles des Vendéens au dedans, la France soumise et détrompée subirait enfin, ou, mieux encore, acclamerait une restauration. Mais, à mesure que se succédaient les événements, ces illusions se trouvaient cruellement contredites. Il devenait clair pour tout spectateur impartial que le bouleversement des anciennes institutions tenait à une radicale modification dans les mœurs, de telle sorte que, si la nation revenait jamais à la royauté, ce ne serait, en aucun cas, à l'ancien régime.

La nation française, en effet, en exigeant un régime nouveau, avait

<sup>1</sup> *Histoire du Directoire*, t. II, p. 183.



fait acte de virilité, et, depuis lors, rien ne lui avait coûté pour continuer et soutenir cette décisive démarche vers l'émancipation. Au plus fort des discordes civiles, son attitude était restée la même, énergique, redoutable envers ses ennemis. Aussi l'étranger, qui, au début, n'avait accueilli l'émigration qu'avec froideur, témoignant vouloir beaucoup moins se mettre à ses ordres et faire ses affaires que profiter, s'il était possible, de l'occasion d'amoindrir la France; l'étranger, repoussé, vaincu, forcé, à son tour, de défendre son territoire, avait bientôt désiré entrer en arrangements. L'avènement d'une sorte de gouvernement régulier devait d'ailleurs accroître ces pacifiques dispositions.

Déjà l'Espagne et la Prusse avaient accepté l'alliance de la république. L'échange de Madame Royale avec les représentants livrés par Dumouriez, touchant épisode que M. de Barante a raconté en des termes d'une sensibilité exquise<sup>1</sup>, présageait le rapprochement de l'Autriche. En Allemagne, les États de l'Empire désiraient ouvertement la paix. L'attitude comminatoire de la Russie n'était pour personne ni un danger ni un secours. Enfin l'Angleterre elle-même ne continuait la guerre qu'en luttant contre l'opinion publique. L'émigration se voyait donc, en définitive, à peu près abandonnée par les grandes puissances de l'Europe. Mais, persistance singulière de ses prétentions! au moment où il ne lui était plus guère permis d'espérer dans la guerre extérieure, elle espérait encore dans la guerre de la Vendée.

Et cependant, nous l'avons constaté, c'était beaucoup moins par dévouement à la royauté que pour avoir été troublés dans leur foi, troublés dans le calme de leur existence, que les Vendéens s'étaient soulevés contre la Convention. La persécution des prêtres insermentés, les rigueurs de la conscription, tels avaient été les véritables motifs de leur révolte. De là l'intrépidité, la résistance à outrance, l'héroïsme inattendu de ces paysans qui combattaient pour leurs autels et pour leurs foyers.

Mais, évidemment, si son audace pouvait lui assurer des succès partiels, un triomphe définitif n'était point permis à cette population rurale, dont une guerre de plusieurs années avait épuisé les ressources et rompait les habitudes. C'est pourquoi, décimée par la misère, terrifiée par les colonnes infernales qui, en tout sens, ravageaient affreusement le pays, elle céda surtout à l'habile et humaine tactique du général Hoche. Au lieu de continuer les atrocités de ses prédécesseurs, Hoche prit à tâche de réconcilier par la mansuétude les Vendéens avec la république. Et, nonobstant l'abandon où le laissa souvent le pouvoir directorial, cette conduite lui réussit. Bientôt il n'y eut debout dans les provinces de l'Ouest que quelques milliers de partisans, qui, ren-

<sup>1</sup> *Histoire du Directoire*, t. I, p. 27.

fermés et contenus dans un asile chaque jour plus étroit, devaient être nécessairement réduits à poser les armes. Certes, lorsque les choses en étaient là, il ne fallait pas de bien amples informations pour reconnaître que le Royalisme n'avait plus en France une base militaire d'opération. Néanmoins, trompé par de faux rapports, abusé par des intrigants tels que l'abbé Bernier, séduit par ses propres désirs, le Comte d'Artois, qui s'était fait l'épée de l'émigration, s'obstinait à considérer la Vendée comme une terre où il régnait en maître et où il comptait une armée vaillante, nombreuse, disciplinée. Les chefs de l'insurrection se trouvaient-ils divisés, chacun d'eux revendiquant pour soi le commandement suprême? il leur ordonnait royalement de se raccommoier. Se plaignaient-ils d'être délaissés? il les gratifiait de grades, de décorations, ou leur envoyait quelques émigrés hautains, inhabiles, embarrassants. Enfin, il leur promettait de venir, de sa personne, se mettre à leur tête et de vaincre ou de périr avec eux.

Cette promesse ne put être tenue, et la tentative de l'île Dien, protégée par les Anglais, doubla, surpassa même le désastre de Quiberon. Il ne resta plus aux braves témérairement engagés dans une folle entreprise qu'à se rendre ou à se faire tuer. Traqués comme des bêtes fauves, Charette et Stofflet furent pris et exécutés. Sapinaud, Scépeaux, Georges Cadoudal firent leur soumission, et vainement MM. de Frotté et de Boisguy persistèrent à tenir seuls avec M. de Puisaye; en réalité la guerre avait pris fin, et le général Hoche avait laborieusement conquis le titre glorieux de pacificateur de la Vendée.

Or, en même temps que le comte d'Artois, par une conduite qu'il nous répugne de qualifier trop sévèrement, réduisait à néant tant d'efforts, Monsieur, qui semblait s'être réservé le rôle diplomatique de la situation, faisait imprimer et répandre une déclaration, datée de Vérone, le 8 juillet 1795, aussitôt après la mort de Louis XVII.

« Cet acte royal, remarque M. de Barante<sup>1</sup>, écrit avec soin et dans des idées de prudence et de modération dont le prétendant faisait profession, est curieux comme expression d'un immuable sentiment de son droit et d'une conviction que sa légitime autorité ne pouvait souffrir ni interruption ni diminution. L'idée d'une transaction, d'une concession à faire, soit à la nation qui le rappellerait, soit au parti qui pourrait le ramener, ne se présentait pas à son esprit. Il se comparait à Henri IV, sans se souvenir que le chef de sa race, encore qu'il eût vaincu par les armes, avait su discerner les nécessités de la situation, et que les inspirations de son caractère généreux avaient été conformes aux conseils de sa politique.

« Ainsi Louis XVIII, en parlant de clémence, supposait qu'elle ne

<sup>1</sup> *Histoire du Directoire*, t. I, p. 137.

lui serait nullement commandée par les circonstances, et qu'on lui devrait une grande reconnaissance s'il n'agissait point avec une juste rigueur.

« Le roi s'engageait ensuite dans la controverse, si souvent essayée, sur l'existence d'une constitution française, datant de l'origine de la monarchie; il confondait ce qui constitue l'existence d'une nation, c'est-à-dire son unité, ses mœurs, ses traditions, ses lois civiles, avec les lois politiques fixes et positives, qui peuvent garantir les droits de tous et de chacun, qui déterminent la forme du gouvernement, qui règlent les attributions de chaque pouvoir...

« Il s'affligeait et s'indignait qu'on le peignît, aux yeux des Français, comme un vengeur irrité. Il assurait d'avance qu'à ses yeux les crimes ne paraîtraient que de simples erreurs; que tous les Français qui, abjurant des opinions fausses, viendraient se jeter aux pieds du trône, y seraient reçus; que les Français coupables trouveraient en lui, non plus un juge inflexible, mais un père compatissant.

« C'étaient de nobles sentiments; toutefois leur expression supposait que le roi reviendrait et régnerait comme un vainqueur et un maître, et que les pardons et les amnisties dépendraient uniquement de sa clémence et de sa générosité; mais son entourage, mais les émigrés, mais les courtisans et les conseillers intimes de la contre-révolution, ne tenaient point ce langage.

« D'ailleurs, sans se conformer aux chrétiennes intentions du roi martyr, sans réfléchir que la politique pouvait conseiller la même clémence, Louis XVIII appelait le glaive de la justice sur la tête des Conventionnels qui, le 21 janvier, avaient voté la mort.

« Enfin les paroles adressées à l'armée étaient offensantes; car le roi lui reprochait d'avoir été l'appui, d'avoir fomenté l'audace d'exécrables tyrans... Cette déclaration, conclut M. de Barante, n'était donc pas une espérance de paix, de bonheur, de sympathie pour la France; c'était un manifeste de guerre civile. » Elle passa presque inaperçue.

L'opinion ne s'émut pas davantage des intrigues que les princes cherchèrent à nouer au dedans, ni de la trahison de Pichegru, qu'on ne découvrit, il est vrai, que fort tard, ni du ridicule complot de quelques royalistes obscurs, La Villehurnois, Brotier, Duverne de Presle et Proli, auxquels Louis XVIII n'avait pas hésité à confier des pouvoirs écrits. Mais, pendant que le prétendant, chassé de retraite en retraite, obligé de quitter Venise, et après Venise, Blankenbourg, n'avait enfin d'autre ressource que d'accepter de l'empereur de Russie, Paul I<sup>er</sup>, une pension et le palais des ducs de Courlande, à Mittau, les tentatives répétées, et sous toutes les formes, de restauration violente, tournant contre leur but, aigrissaient de plus en plus les esprits.

« La haine des émigrés, dit M. de Barante, était devenue le senti-

ment dominant dans le parti révolutionnaire. Sur ce point, il se trouvait en accord avec les républicains les plus modérés. Les malheurs de la révolution, la guerre étrangère, la guerre civile, étaient généralement imputés à l'émigration. On avait oublié que c'étaient les Girondins et les Jacobins qui avaient décidé la guerre, afin d'amener une révolution nouvelle, révolution qui était devenue le régime de la Terreur.

« On se souvenait seulement que les émigrés avaient souhaité et sollicité l'intervention armée des puissances étrangères. Une vive et profonde rancune était attachée à ces souvenirs, même parmi des hommes qui, étrangers au 10 août, au 21 janvier et au gouvernement révolutionnaire, n'avaient pas à redouter les vengeances dont les correspondances, les pamphlets et les proclamations des Royalistes du dehors annonçaient le désir et l'espérance<sup>1</sup>. »

Les Royalistes trouvaient-ils du moins dans les Conseils quelque appui ? Et, répudiés par le gros de la nation, avaient-ils influence auprès de ses représentants ?

Il le faut avouer. Nulle part le Royalisme n'était en plus grande détestation qu'au sein du Corps législatif, et si, au milieu de leurs divisions incessantes, la majorité des Anciens, celle des Cinq-Cents, s'accordaient en un point, c'était dans une commune haine du Royalisme, prétexte d'interminables débats, occasion de machinations odieuses. C'est ce qui apparut à plein dès les premières séances de la nouvelle législature.

#### IV

Lors des élections de l'an IV, en se maintenant au pouvoir par l'arbitraire, les Conventionnels se proposaient moins sans doute d'asseoir un régime politique que de satisfaire une vulgaire et insatiable ambition. Rendus à la vie privée, ils retombaient dans le néant d'où ils étaient sortis ; un rôle officiel pouvait seul continuer leur factice et anormale importance. D'ailleurs, ce n'était plus, pour eux, le temps de peser sur la France par la menace, la persécution, l'échafaud. Ce règne de cruauté sauvage avait cessé, et la modération du nouveau tiers, expression évidente, actuelle, des sentiments de la population, les avertissait clairement qu'ils avaient assez de se tenir sur la défensive et de s'opposer à la réaction. C'est pourquoi, tout en prenant pour tactique d'invectiver contre l'anarchie, leurs injures et leurs colères s'adressaient surtout aux réfugiés de Blankenbourg. Une des premières lois qu'ils exigèrent eut par conséquent pour objet de prévenir toute provocation

<sup>1</sup> *Histoire du Directoire*, t. I, p. 89.

au rétablissement de la royauté ou de la constitution de 1793. Or personne ne se pouvait méprendre sur le sort de cette alternative calculée. Ce qui effrayait les Conventionnels, ce n'était pas le souvenir sanglant de 1793, souvenir de leur propre origine et qu'ils devaient chérir au fond du cœur; c'était le spectre de la royauté toujours errant à la frontière; et, à leurs yeux, la royauté se personnifiait surtout dans l'émigration et le clergé, suppôt présumé de l'émigration.

De là les mesures les plus sévères et même les plus iniques. Ainsi on commença par exclure du sein de la représentation nationale les parents d'émigrés. On voulut ensuite, en vertu d'une anticipation inouïe, confisquer l'héritage des émigrés, avant que la succession de leurs ascendants fût ouverte, en même temps qu'on s'efforçait d'assurer la successibilité des enfants naturels. Enfin on attribua au Directoire la décision suprême des demandes en radiation formées par ceux qui, désirant profiter du droit commun, cherchaient à prouver qu'ils n'avaient pas quitté le territoire. De leur côté, oubliés depuis quelque temps par une tolérante indulgence, les prêtres non assermentés virent se renouveler contre eux les dénonciations les plus passionnées.

« Si quelque chose est fait pour indigner, s'écriait Chazal, c'est d'entendre demander le retour des émigrés au nom de la constitution, où un article formel interdit à jamais leur rappel. Les lois sont faites pour les citoyens; les émigrés ne sont pas des citoyens.

« Non, vous n'ouvrirez pas des portes cochères aux plus odieux coupables, aux plus grands ennemis du peuple, pour qu'ils reviennent parmi nous se livrer à toutes leurs fureurs<sup>1</sup>. »

« Quelle est donc cette classe d'hommes à laquelle on prend un si vif intérêt? disait Berlier, dans la discussion sur les prêtres qui n'avaient pas reconnu la constitution civile du clergé: Pour qui cherche-t-on à vous apitoyer? Voudrait-on nous faire croire que les hommes qui ont été les ennemis les plus ardents de nos lois en sont devenus les amis les plus chauds? Cette conversion n'est pas présumable. Celui qui la croirait possible ne connaît pas le caractère des prêtres. Non, ils ont méconnu nos lois et ne respirent que pour les renverser<sup>2</sup>. »

Tel était le langage qui retentissait au conseil des Cinq-Cents; tels étaient les emportements que tempérait à grand'peine l'esprit conservateur, réglé, magistral du conseil des Anciens.

Au milieu de ces débats tout révolutionnaires, où le Jacobinisme, d'accord avec le Directoire, s'occupait, non point d'élaborer des lois, mais de proscrire, le nouveau tiers se montrait invariablement attaché à la constitution, n'éprouvant pour l'autorité établie ni confiance ni

<sup>1</sup> *Histoire du Directoire*, t. I, p. 84.

<sup>2</sup> *Id.*, p. 237.

estime, mais se refusant à entraver ses mouvements. Patient comme tout ce qui est fort, il comprenait que l'avenir lui appartenait.

En effet, les élections de l'an V, qui excluaient un second tiers des Conventionnels, vinrent donner une consistance singulière au parti constitutionnel. On put bien signaler au nombre des membres récemment élus quelques royalistes déclarés, tels que Imbert Colomès, ou quelques terroristes, tels que Barrère. Au fond, cette nouvelle législature rappelait l'esprit gouvernemental et sobrement réformateur des hommes qui avaient marqué dans les derniers États-généraux. Sans chercher directement, non plus que par des voies détournées, à ruiner l'établissement de l'an III, ils étaient décidés à obtenir la cessation des plus criants abus, du gaspillage dans les finances, de l'oppression religieuse où gémissait la conscience publique, de la guerre de propagande, qui, gratuitement, se poursuivait à l'étranger. Ce fut là le sens du rapport de Gibert-Desmolières, de l'éloquent discours par lequel Camille Jordan révéla son talent et son caractère, des réclamations moins mesurées de Dumolard.

A coup sûr, de semblables prétentions n'avaient rien qui ne fût acceptable au patriotisme le plus pur, à l'honnêteté politique la plus scrupuleuse. Mais, pour les adversaires du parti constitutionnel, ce n'était ni de patriotisme ni d'honnêteté politique qu'il s'agissait. Ce qui leur importait, avant tout, presque uniquement, c'était de riper les chaînes qu'ils avaient imposées à la nation française, et dont ils tenaient les premiers anneaux. Entre les modérés, devenus majorité, et les restes amoindris de la Convention, commença donc bientôt une guerre ouverte.

Et peut-être l'entente, la conduite, la discipline, eussent-elles été un rempart contre la violence. Malheureusement, divisés, comme trop souvent il arrive, plus irritants chaque jour par leurs réunions de la rue de Clichy, sans se rendre plus redoutables, les modérés ne surent ni prévenir le péril ni le repousser. Ce péril était pourtant manifeste, et nul ne pouvait révoquer en doute les desseins du Directoire et du Jacobinisme conjurés. Des régiments avaient été appelés, lesquels avaient franchi la limite, qui, aux termes de la loi, devait mettre les Conseils hors des atteintes de la force armée. Pour le public même, peu à peu le bruit d'un coup d'État s'était tourné en certitude.

Il est vrai que le parti constitutionnel s'émut, quand apparurent les dernières extrémités. Il y eut des interpellations sur la marche des troupes; on parla de réorganiser la garde nationale; on interdit les clubs; de secrets pourparlers s'échangèrent entre quelques-uns des députés les plus menacés et Carnot et Barthélemy, qui semblaient destinés à être les victimes, non les complices des autres Directeurs. On alla même jusqu'à sonder Barras, âme vénale à tous et prête à tout.

Mais, en somme, les modérés ne s'arrêtèrent à aucune résolution efficace. Perclus et comme fascinés par leur détresse, ils n'opposèrent au 18 fructidor que de stériles protestations. Le pamphlet de Bailleul donna le signal de l'attentat, et, au défaut de Hoche, qui s'était d'abord chargé de cette odieuse mission, le général Augereau accepta avec empressement le rôle d'exécuteur de ces hautes-œuvres d'une politique effrontée. Le sabre fut la loi. Sans résistance aucune, à la faveur de cette inertie que produisent chez les gouvernés et la lassitude des commotions et le mépris où ils tiennent les gouvernants, deux Directeurs, douze membres du conseil des Anciens, quarante membres du conseil des Cinq-Cents, lâchement abandonnés ou trahis par leurs collègues, des centaines de prêtres, un grand nombre de journalistes furent frappés de proscription. Beaucoup échappèrent. Les plus considérables, maltraités à l'égal des criminels de la pire espèce, furent déportés dans les marais de Sinamary, où les attendait une mort plus horrible, parce qu'elle était plus lente, que celle de l'échafaud. Aussi, lorsque les vainqueurs du 18 fructidor se vantaient de leur humanité et répétaient sur tous les tons : « Nous n'avons pas répandu une goutte de sang. » M. de Barante observe tristement que ces paroles n'étaient qu'une cruelle dérision. « Le public, dit-il, se rappelait, sans qu'aucun journal pût l'imprimer, le souvenir de ce prélat guerroyant qui, au moyen âge, pour obéir au précepte de l'Église et ne point verser de sang, assommait ses ennemis avec une masse d'armes. »

L'intention du 18 fructidor était manifeste. Les élections d'environ cinquante départements annulées, les constitutionnels traités en factieux, toute légalité violée, c'était l'oppression inique, avilissante de la représentation nationale, par la cabale jacobine des Conseils et du Directoire. Les Conseils par leurs plates harangues, le Directoire par ses messages et ses manifestes, tous les apologistes gagés, eurent beau faire, ils ne persuadèrent à personne que ce coup d'État honteux fût autre chose qu'un coup de parti, un triomphe de plus subrepticement remporté par une tourbe d'agitateurs avides, envieux, pleins d'orgueil et de rancune, subordonnant tous les principes à la souveraineté du but, et n'admettant d'autre but que leur domination personnelle. La loi de bannissement contre les nobles que proposa Sieyès, dont l'influence était pour lors croissante, achevait de mettre en lumière cette incurable aversion des supériorités.

Ces excès, qui désolaient l'opinion, ne parvenaient pas néanmoins à la dérouter. Toujours hostile au Royalisme, mais aussi toujours effrayée des retours possibles à la Terreur, elle ne consentait, en aucune

façon, à se laisser ramener à la législation de 1793. Lès élections de l'an VI arrivant, elle déclara de nouveau ce qu'elle voulait, par la modération de ses choix. Sous peine de succomber, le Jacobinisme devait donc, à son tour, recourir à de nouvelles machinations. Il n'y manqua point, et, cette fois encore, le Directoire prêta les mains à ses infâmes pratiques. En conséquence, une fraction révolutionnaire s'étant, dans tous les collèges électoraux, systématiquement isolée de la masse des électeurs, la loi du 22 floréal intervint, qui valida les seules nominations émanées des dissidents, et infirma toutes les autres. De cette manière, une minorité infime prima l'immense majorité.

Cependant que pouvait-il résulter de ces renversements inqualifiables? Évidemment les Jacobins marchaient à leurs fins, et leur conduite convenait en perfection avec leurs projets. En était-il de même du Directoire? Sans doute, si le Royalisme lui avait jamais inspiré des inquiétudes sérieuses, la persécution le dégageait, à cet endroit, de tout souci. Sans doute encore, s'il avait cru nécessaire d'anéantir le parti constitutionnel des Conseils, il y avait réussi complètement; mais, en croyant s'élever par là à la dictature, il s'était mépris. Auxiliaire imprudent des Jacobins, il ne s'était pas aperçu qu'on ne pouvait contracter avec eux qu'une société léonine, et que, ces alliés de destruction devenant bientôt des rivaux de commandement, ce serait en vain qu'il invoquerait contre eux une opinion abusée, exténuée, affligée du présent autant qu'écœurée du passé, n'ayant plus foi que dans un avenir inconnu. L'événement ne tarda pas à punir le pouvoir exécutif de sa coupable imprévoyance.

En 1797 il avait déporté ou destitué les élus qui ne votaient pas à son gré. En 1798, les élus qu'il soupçonnait d'un esprit d'opposition n'avaient pas été admis. L'année suivante, maîtres d'une situation que les honnêtes gens laissaient en déshérence, les Jacobins firent et lui imposèrent les élections de 1799. Puis, les violences du 30 prairial éclatant comme une sorte de réplique aux violences du 18 fructidor, et la société du Manège s'instituant la surveillante soupçonneuse et despotique des Conseils, le Directoire déconcerté n'eut plus le choix qu'entre l'abdication et le suicide.

Qu'était-ce donc que le Directoire ?



On trouvera dans l'ouvrage de M. de Barante le portrait fidèle des hommes qui, de 1795 à 1799, composèrent la commission directoriale. Notés par le régicide, plusieurs d'une médiocrité déplorable, les uns diffamés par leur corruption, les autres réduits à l'impuissance par des



idées étroites ou systématiques, tous révolutionnaires jusqu'à la moelle des os, on s'étonnera moins, à les connaître, de la stérilité de leur administration, des fautes et des crimes qu'ils commirent, du terme où aboutirent leurs conduites. Mais, afin de mieux saisir l'étroit enchaînement des vicissitudes par où passa le pouvoir exécutif à cette époque, peut-être n'est-il pas inutile de dresser une liste synoptique de ceux qui en furent successivement les représentants.

En 1795	{ Rewbell, Barras, Carnot, Letourneur,	} Laréveillère.
En 1796	{ Rewbell, Barras, Carnot, Barthélemy,	} Laréveillère.
En 1797	{ Rewbell, Barras, Merlin, François de Neufchâteau,	} Laréveillère.
En 1798	{ Rewbell, Barras, Merlin, Treilhard,	} Laréveillère.
En 1799	{ Barras, Sieyès, Merlin, Gohier, Barras, Sieyès, Gohier, Moulin,	} Laréveillère. Roger-Ducos.

Il suffit de jeter les yeux sur ces groupes de noms, qui devinrent tour à tour comme la raison sociale du pouvoir directorial, pour remarquer que presque jusqu'à la dernière heure les mêmes individus composèrent la majorité, et qu'une même pensée, par conséquent, présida à leurs résolutions. Dès le début, Rewbell, Barras, Laréveillère, au sein de la pentarchie dont ils étaient membres, formèrent un indissoluble et dominant triumvirat. Plus tard, avec plus de fermeté de sens et une plus nette intelligence, Sieyès, en remplaçant Rewbell, ne changea pas les dispositions de cette majorité, et l'on peut dire que ce fut entre ses mains et celles de Barras que se concentra toute l'autorité lorsque Laréveillère eut disparu. De cette façon, l'esprit du Directoire ne cessa pas un seul instant d'être révolutionnaire. Il n'y a pas d'ailleurs à s'occuper ici des ministres, qui ne furent que des commis aux ordres des Directeurs, et des commis révocables à volonté. D'où provenait une telle perpétuité de tendances par la perpétuité même des personnes qui en étaient l'expression? Le sort qui, chaque année, devait exclure un des cinq Directeurs, avait-il été constant à frapper les uns, à épargner les autres? Ou bien s'était-on décidé à prévenir par la fraude les caprices mévitable de la fortune? On pouvait le supposer ainsi, d'autant plus que le Directoire, sans obéir à la loi, procédait au tirage en séance secrète. Toutefois, il faut le dire, en ce qui

concerne du moins l'exclusion de Lefebvre, le mémoire de Carnot atteste le contraire.

« La soif du pouvoir était inextinguible chez Rewbell. Lors du tirage au sort, sa vue était tellement troublée en ouvrant le billet, qu'il, quoique ce billet fût pour rester, il lui échappa de dire : « C'est mort » Je lui en fis quelques plaisanteries, et il convint de son trouble. »

Mais, si la permanence d'une autorité toujours la même ne doit pas être rapportée à la supercherie, on ne saurait nier qu'elle n'ait été le résultat d'une permanente conjuration. En effet, ce fut le 18 fructidor qui maintint la faction jacobine au Directoire, comme elle fa maintenit dans les Conseils. De même, ce fut encore au profit des Jacobins de la Commission exécutive et du Corps législatif que s'accomplirent les violences du 22 floréal. En un mot, Directeurs et représentants s'entendirent pour le triomphe du Jacobinisme, jusqu'à ce que les Jacobins des Conseils, devenant les plus forts, consommèrent le 30 prairial contre les Jacobins du Directoire affaiblis : le Directoire n'ayant plus dès lors qu'à subir ou à repousser par la violence une violence qu'il avait, de longue main, criminellement et solemnellement préparée. Car c'est la loi de toute politique équivoque, cauteleuse, hypocrite, d'aboutir à l'impuissance ou à l'avilissement. Et telle avait été la politique du Directoire.

« Nous sommes résolu, disait-il à l'époque de son installation, à maintenir la liberté ou à périr. Notre ferme volonté est de consolider la république, et de donner à la constitution toute son autorité et toute sa force. Républicains ! le sort du Directoire ne sera jamais séparé du vôtre. L'indéfectible justice et l'observation stricte des lois seront sa règle. Lutter une guerre active au royalisme, raviver le patriotisme, réprimer toutes les factions, éteindre tout esprit de parti, apaiser tout esprit de vengeance, faire régner la concorde, ramener la paix, régénérer les mœurs, ouvrir les sources de la production, ranimer le commerce et l'industrie, étouffer l'agiotage, donner une nouvelle vie aux arts et aux sciences, rétablir l'abondance et le crédit public, remettre l'ordre social à la place du chaos inséparable des révolutions : voilà la tâche de la législature et du Directoire exécutif. »

Ce programme était sensé ; les circonstances et la raison n'en permettaient pas d'autre. Nous avons vu combien les Directeurs y furent promptement infidèles, démantant par leurs actes, l'impartialité de leurs paroles, ne suivant d'autre règle qu'un intérêt mal entendu, d'autre loi que les événements de chaque jour, et, au lieu de défendre, intacte, souveraine, la constitution de l'an III, la pliant aux caprices de la démagogie législative, ou s'en faisant une arme vengeresse contre les modérés, qu'ils affectaient de confondre avec les Royalistes.

Le Directoire, qui n'accepta jamais le contre-poids des Conseils, ne se soumit jamais bon plus au contrôle de l'opinion. Loin de là, tous ses efforts tendirent à la dénaturer. Il la trouvait oisive, languissante; il s'appliqua à la radimer par les cérémonies que Robespierre avait tant recommandées. On célébra la fête de la Vieillesse, des Époux, de l'Agriculture, de la Jeunesse, avec des chœurs, des hymnes, des processions, des décorations en plâtre et en soies peintes. On célébra le 14 juillet, le 10 août, le 1<sup>er</sup> vendémiaire, le 21 janvier, le 9 thermidor, et, chaque fois, on y entendit chanter un hymne de Chénier. On eût dit que la France n'était qu'un théâtre, où il s'agissait principalement de désenneyer le parterre. Le gouvernement ne comprenait pas que ces représentations ridicules étaient passées de mode, et que le respect de la justice qu'il violait à tout propos, qu'il viola indignement surtout dans l'affaire des naufrages de Calais, pouvait seul lui concilier la faveur publique, tandis que ces parades grotesques ne contribuaient qu'à le décréditer.

La politique extérieure répondait en tout à cette politique du dedans, par sa malhonnêteté, ses ardeurs de bouleversement, son inexpérience et sa guerroyante léthie. « Le Directoire, qui n'était autre que le Comité du salut public sous une nouvelle forme, ne pouvait, dit M. de Barante, avoir une politique différente. Il était encore l'organe et le représentant de l'orgueil et de la présomption aveugle de l'esprit démocratique. D'ailleurs, il était de toute évidence que l'intérêt de la action révolutionnaire, qui continuait à dominer la France et à régner sur elle, serait compromis par la paix. Les motifs déduits de la défense du territoire, de l'honneur de la patrie, du salut de la république, ne pourraient plus être allégués pour perpétuer ou aggraver les mesures de rigueur, les lois d'exception, les actes arbitraires. Les opinions modérées et libérales acquerraient une force irrésistible; elles détrôneraient les hommes du 21 janvier et s'empareraient du gouvernement; on en viendrait peut-être à la rentrée des émigrés et même à une restauration. Si le Directoire n'avait pas conçu de telles craintes, il eût été averti des dangers de la paix par les vœux qu'exprimait, pour l'obtenir, le parti qui travaillait à briser le joug révolutionnaire. Aussi devait-on voir, pendant tout le cours du gouvernement directorial, une volonté constante de continuer la guerre et même de la renouveler lorsque les traités l'interrompraient. »

C'est ce que rendirent surtout évident les refus successifs et presque outrageux qu'essuya lord Malmesbury, chargé de négocier avec la république, et de préparer ainsi une pacification générale. On lui répondit

<sup>1</sup> *Histoire du Directoire*, t. II, p. 4.

<sup>2</sup> *Id.*, t. I, p. 174.

par la menace et le projet armé d'une descente en Angleterre. Les triumvirs, ivres de souveraineté, semblaient ne vouloir plus pour alliés que des peuples soumis, et, peu s'en faut, tributaires. Les colères de Barras, prodigue, insouciant, perdu de luxe et de débauche, tombaient, il est vrai, devant un peu d'or, et Venise, par exemple, ou les États-Unis, auraient pu dire à quel prix il mettait sa voix dans les délibérations. Mais il n'en était pas de même de ses deux collègues, dont la passion jacobine n'altérait pas, du moins, l'intégrité. « Persécuteur, le fond de la politique de Lacroix était la propagande de sa théophilanthropie, l'anéantissement de la religion catholique, et la répression tyrannique et méfiante de toute opinion contraire à la république révolutionnaire. » Pour Rewbell, « il était un homme de gouvernement, mais de gouvernement révolutionnaire. L'intérêt général du pays, la prévoyance de l'avenir, l'ordre procédant de la justice et de la modération, la connaissance de la véritable opinion publique et des sentiments réels de la nation : tous ces éléments de politique raisonnable, Rewbell ne les avait point... Il ne comprenait le pouvoir que comme une dictature chargée de préserver de tout détriment la république du 10 août... Sans avoir le même orgueil et la même ambition que Robespierre, il aurait pu aller aussi loin en tyrannie et en cruauté. Je n'ai jamais eu qu'un reproche à faire à Robespierre, disait-il un jour, c'est d'avoir été trop doux. »

Tels étaient les hommes qui avaient pris à tâche de propager et de prolonger la conflagration européenne. Leurs plénipotentiaires mêmes, assez souvent littérateurs obscurs ou philosophes de coterie, altiers, emphatiques, insuffisants, François de Neufchâteau à Seltz, Ginguéné à Turin<sup>1</sup>, Garat à Naples<sup>2</sup>, recevaient moins pour mission d'opérer des transactions utiles que de provoquer des ruptures ou le renversement des souverains auprès desquels on les accréditait. C'était une guerre universelle, indéfinie, dont les nécessités croissantes amenaient l'établissement de la conscription.

Encore, tant que la commission exécutive avait eu à son service les lumières de Carnot, son exactitude, son amour de l'ordre, son habile prévoyance avaient été pour les opérations militaires une garantie, et un secours. Carnot, exclu, le Directoire ne sut que compromettre le succès de nos armes. En s'obstinant à ne pas confier à un seul général les armées du Nord, par sa négligence à pourvoir à leurs

<sup>1</sup> *Histoire du Directoire*, t. I, p. 15.

<sup>2</sup> *Id.*, t. I, p. 15.

<sup>3</sup> *Id.*, t. III, p. 292. Il faut lire le piquant récit du séjour de Ginguéné à la cour de Charles-Emmanuel.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 248. Voir le discours déclamatoire que Garat adressa au roi Ferdinand, en lui remettant ses lettres de créance.

besoins, il annula leurs conquêtes, neutralisa leur héroïsme, les força à faire retraite et à repasser le Rhin. La brutale invasion de la Suisse, Berne, Fribourg, Soleure, mis à contribution afin de combler le vide des finances, transformèrent nos soldats en pillards, et, par la dégradation du caractère, les conduisirent à l'indiscipline. Il n'y eut pas jusqu'aux prestigieux triomphes d'Italie que des échecs multipliés et la défaite de Novi ne menaçèrent d'un complet effacement. La coalition, un instant dissoute, se reformait plus formidable que jamais sous les auspices de la Russie et de l'Autriche réunies.

Ainsi, au dehors, une diplomatie discréditée, toutes négociations rendues impossibles, une hostilité flagrante contre les grandes puissances de l'Europe; à l'intérieur, les Conseils avilis, le Jacobinisme décliné, les haines envenimées par la loi des otages, l'opinion irréparablement aliénée, les sources du crédit et de la richesse taries dans les populations, une misère profonde : c'était là, en définitive, la situation que le Directoire avait faite à la France. On peut dire, à tout le moins, qu'au lieu de lever les difficultés, il les avait accrues et y succombait.

En présence de cette réalité désolante, les deux seuls Directeurs qui fussent doués de quelque pénétration politique, Sieyès et Barras, s'aperçurent aisément de la caducité du système, dont la constitution les déclarait les appuis. C'est pourquoi, à cette situation embarrassée ils cherchèrent une issue, préoccupés surtout d'eux-mêmes, se méfiant l'un de l'autre, suivant chacun la pente de son esprit. Sieyès imaginait une restauration monarchique, dont le mariage de l'archiduc Charles et de Madame Royale d'abord, dont l'intronisation du duc de Brunswick ensuite, ou celle d'un prince de la maison de Prusse, aurait couvert les éventualités. Barras, plus personnel encore et moins chimérique, obtenait de Louis XVIII des lettres patentes, où sûreté et indemnité lui étaient promises, en récompense des services qu'il consentait à rendre pour le rétablissement de la monarchie. Mais ni l'un ni l'autre ne songeaient à hâter l'événement. Sans le vouloir, contre leur gré, ils avaient préparé les voies au conquérant qui, fils de ses œuvres, à vingt-huit ans, avait vaincu les plus renommés capitaines de son temps, dicté la paix, partagé des territoires, étonné le monde par son audace, son génie et ses exploits.

Nous n'entreprendrons pas de retracer ici la première et merveilleuse campagne d'Italie, ni cette expédition d'Égypte qui, rappelant les projets confus d'Alexandre, semble nous reporter aux temps anciens. Après tant de pages écrites avec science ou éclat sur ces faits d'armes admirables, M. de Barante a su presque les rajeunir en les racontant. Par conséquent, c'est dans son ouvrage que les lecteurs iront chercher l'exposition claire, animée, accessible à tous, des opé-

rations militaires de cette époque. Mais ce qui, évidemment, leur offrira un intérêt particulier, c'est la peinture vive, profondément étudiée, du caractère enthousiaste et calculateur que révéla, dès les premiers jours, le général Bonaparte; et, après avoir envisagé cette grande figure, les circonstances étant données et un tel homme se rencontrant si hors de pair avec ses contemporains et ses rivaux, ils n'auront pas de peine, sans doute, à s'expliquer le 18 brumaire.

Si maintenant, des événements qu'a racontés M. de Barante, nous reportons notre attention sur la méthode qu'il a suivie, ne serons-nous pas en droit d'affirmer qu'une fois de plus il a justifié d'une manière irréfragable l'épigraphe de ses premiers écrits : « *Historia scribitur ad narrandum, non ad probandum?* » « L'histoire est un récit et non pas un plaidoyer. » C'est, en effet, à travers une narration lumineuse, et non point le dédale obscur d'idées préconçues, de déclamations traînantes, d'anecdotes sans portée ou de rêveries, que l'illustre historien a su conduire ses lecteurs, les instruisant et les charmant tour à tour, faisant pénétrer bien avant dans leurs âmes les hauts enseignements qui résultent d'une attentive considération du passé.

NOURRISSON.

## DES TRANSACTIONS EN MATIÈRE DE FOI

C'est une belle pensée de saint Augustin, que la Vérité, fille de l'Éternité, est encore « la fille du temps. » Deux mondes, en effet, partagent sa vie : elle vit dans le sein de Dieu, glorieuse, inviolable, toute-puissante, et elle vit parmi les hommes, discutée, méconnue, violentée. Elle règne et elle combat. Triomphante au ciel, elle est immuable comme la jeunesse de la beauté éternelle; militante sur la terre, elle emprunte à cette seconde destinée un principe nouveau qui, sans la rendre variable en elle-même, la soumet dans les esprits à la puissance des âges.

Or il arrive que, dans le parcours de sa carrière terrestre, des dangers nouveaux s'élèvent sans cesse contre elle avec des temps nouveaux, et que la vigilance de ses défenseurs ne peut jamais se reposer dans le sommeil. Ainsi Dieu l'a voulu pour tenir nos cœurs éveillés par une crainte salutaire jusqu'au jour de l'éternelle paix.

La disgrâce des temps qui sont encore près de nous a fait, en France, aux défenseurs de la vérité catholique une position plus périlleuse qu'ils n'en avaient peut être jamais connue. Vivant au sein d'un monde échappé d'hier à la tempête du dix-huitième siècle, ils rencontrent partout, dans la vie publique et dans la vie privée, au foyer de leurs demeures et à la table de la famille, dans leurs églises même et aux pieds des autels, des naufrages du grand orage. Il s'agit de savoir quels doivent être, à l'égard de ces âmes, leurs sentiments, leur langage, leur apostolat; ce que permet la religion, ce que permet la sainte Eglise aux désirs de leur charité; jusqu'où l'ardeur de ramener ces esprits peut conduire leurs pas, jusqu'où leur zèle sera sage et digne de Dieu.

La question, qui paraît d'abord fort simple, cache de sérieuses difficultés. Si l'affaire de la vérité était uniquement une affaire de cœur, il ne faudrait connaître ni terme ni limite. Le bon pasteur n'ira jamais trop loin à la recherche de la brebis perdue. Mais les choses ne sont point telles. Il ne s'agit pas seulement de sentir, il s'agit de croire; il ne s'agit pas seulement de charité, il s'agit de doctrines; il ne s'agit pas de doctrines humaines où les opinions se peuvent tempérer l'une par

l'autre et accommoder entre elles, il s'agit de doctrines divines, révélées de Dieu, et immuables en ce sens qu'elles ne peuvent changer.

Or c'est un danger de ces temps que, sollicités sans cesse par leur désir d'entraîner le siècle dans le sein de l'Église, des catholiques pourraient être tentés de plier la doctrine aux exigences du siècle. Ce danger est réel, pour la même raison. Il faut, si l'on n'a jamais combattu sur les frontières de la foi, il faut n'avoir jamais connu l'entraînement de cette heure où l'apologiste de l'Église, aux prises avec l'incrédulité, voudrait à tout prix vaincre d'injustes répugnances et de fatals malentendus.

Nous savons que ce danger préoccupe aujourd'hui de hautes intelligences. Il nous a donc semblé qu'il ne serait pas inopportun de le méditer, de le définir nettement, d'en connaître les conséquences et de fixer quelques principes à l'aide desquels on le pût prévenir.

Existe-t-il, oui ou non, dans les divers pays chrétiens, et notamment en France, une tendance à un semblable affaiblissement de la foi? Existe-t-il, parmi les défenseurs du catholicisme, une école de transaction, disposée à une sorte de compromis entre la révélation divine et le rationalisme? Nous avons le bonheur, pour notre part, de ne connaître aucun partisan d'une semblable école.

Mais parce que le seul danger de sa formation suffirait à légitimer les plus vives craintes, parce que l'existence d'une telle école serait un immense danger pour l'Église de France, parce qu'elle serait un piège pour les catholiques qu'elle entraînerait à des sacrifices à la fois sacrilèges et stériles, parce qu'elle serait un piège pour nos frères séparés qu'elle engagerait dans de fatales illusions, il nous semble qu'il y a bien quelque raison de méditer ces choses, et de les soumettre à un sérieux examen.

Ne voulant, au reste, entrer en rien dans le domaine de faits, mais demeurer absolument dans l'ordre d'une méditation spéculative; et cherchant uniquement à prévoir de quels éléments pourrait se composer une semblable école, nous distinguerons deux fractions parmi les esprits qu'elle pourrait séduire. Il y a d'abord les esprits flottants, presque gagnés à l'erreur, séparés partiellement de la vérité, conduits par la contagion du naturalisme à l'abandon volontaire, réfléchi, de certains droits de l'Église; tourani eux-mêmes à l'idée d'avoir voulu guérir du doute, et hantés de ce singulier étoge, très-ennemi dans certaines régions intellectuelles. Voilà un homme hautement impartial et d'une tolérance parfaite.

Ces esprits se croient-ils plus avec l'Église que contre l'Église? leur absolue tolérance embrasse-t-elle plus de préjugés rationalistes ou plus de croyances catholiques? Ils ne sauraient le dire. Chaque jour affaibli, leur foi ne sait plus refuser un sacrifice à ses logiques adver-



saires, et, désormais incapables de rien défendre ou de rien contredire, de concession en concession, elle s'évapore en dithyrambes sur la liberté de conscience et sur la facilité que l'on trouve toujours à s'entendre entre gens d'esprit.

Une autre fraction serait composée de catholiques sincères, enfants zélés, dévoués, soumis de l'Église, non d'une soumission chagrine qui élude tant qu'elle peut le commandement, mais de cette soumission d'amour qui n'attend pas les ordres et cherche à deviner jusqu'aux désirs. Il y aurait donc parfaite bonne foi dans ces âmes, mais aussi faiblesse et charité mal entendue. Pressés du désir de réconcilier plus vite les fils du dernier siècle avec l'Église, ces catholiques croiraient pouvoir cacher certains rayons de l'Évangile. Ils prendraient à leur insu l'habitude de ne défendre jamais la foi que dans ses convenances naturelles et rationnelles, et peu à peu, en même temps qu'ils conduiraient la raison séparée du siècle dans des voies d'illusion, ils laisseraient pâlir dans leurs propres âmes ce rayon surnaturel d'en haut qui seul fait les chrétiens.

Nous n'avons en vue que le danger de ces esprits; car, pour ceux dont nous parlions d'abord, l'excès de leur faiblesse leur est un assez sévère avertissement; et nous laissons aux rationalistes sérieux l'avantage de leur rappeler, comme il arrive, que lorsqu'on a le bonheur d'être catholique, on ne peut pas ainsi trafiquer de sa foi.

Quant aux catholiques sincères qu'entraînerait hors de leurs propres convictions l'ardeur d'un zèle mal contenu, ils ne refuseront pas de méditer avec nous les dangers de leur faiblesse, et les funestes effets de ces prétendues transactions où chacun perdrait tout, et où personne ne gagnerait rien. Nous ne discuterons pas avec eux, nous les savons persuadés d'avance. Nous nous bornerons à leur redire nos propres réflexions sur ce sujet, et celles que nous avons recueillies sur des lèvres plus autorisées que les nôtres.

Qu'est-ce d'abord qu'une *transaction*? Chacun sait que ce terme appartient à la langue juridique. Ne craignons donc pas de chercher quelques précisions dans les écrits des jurisconsultes. Nous les croyons fort utiles à l'éclaircissement de la question présente, en même temps que le lecteur nous doit peut-être, à l'égard de la jurisprudence, une indulgence exceptionnelle qu'il ne nous refusera pas.

Voici comment le célèbre Cujas définit la transaction: « *Transactio est species pacti quæ inter duos pluresve de re dubiâ et incertâ, neque finita componitur*. — La transaction est une espèce de pacte consenti entre deux ou plusieurs personnes, au sujet d'une affaire douteuse, incertaine et non terminée. Il n'y a de transaction, poursuit

<sup>1</sup> Jac. Cujacii *Comment.* in tit. III, de Pact.

« le jurisconsulte, que sur une chose douteuse<sup>1</sup>. — La transaction n'est  
 « possible que sur un procès incertain et non jugé; car, après le  
 « jugement prononcé, il n'y a plus à proprement parler de transac-  
 « tion. La transaction s'applique donc toujours à un procès, ou  
 « à une chose ambiguë, et elle diffère ainsi de la donation, qui  
 « est la remise d'une chose certaine, non litigieuse ni controversée<sup>2</sup>.  
 « — Il n'y a point de transaction, disait la loi romaine, si rien  
 « n'est donné, ni retenu, ni promis<sup>3</sup>. Ainsi, ajoute le commentateur, si  
 « celui qui, dans un procès, se désiste pour transiger, ne reçoit rien, ni  
 « dons ni promesses, et s'il ne retient aucune partie des biens sur les-  
 « quels il transige, la transaction est nulle et rien n'a été fait<sup>4</sup>. — Les  
 « Grecs prennent souvent *céder* pour *transiger*: ils traduisent alors *ce-*  
 « *dere* par *διαλύομαι*, et non sans raison; car celui qui transige cède  
 « toujours tout ou partie de son droit<sup>5</sup>. — Celui qui n'exécute pas la  
 « transaction n'a pas le droit d'en réclamer les effets. Qui ne garde pas  
 « la foi jurée ne peut l'exiger des autres. Un procès est censé terminé  
 « par transaction, si elle est exécutée fidèlement par l'une et l'autre des  
 « parties; mais, si l'une des parties l'exécute seule, le procès de-  
 « meure<sup>6</sup>. »

Contentons-nous de ce peu de paroles nettes et exactes; qu'elles  
 soient la mesure de notre jugement. Le lecteur nous permettra d'abu-  
 ser encore de sa patience et d'établir, afin de faciliter son attention, une  
 division qui ressort naturellement des textes cités. Il est évident, en  
 effet, que l'on peut considérer distinctement trois éléments dans toute  
 transaction: la chose qui en est l'objet, les parties transigeantes qui en  
 sont les sujets, et enfin le but des parties, les conditions et les effets de  
 la transaction.

<sup>1</sup> « *Transactio fit de re dubia.* » (*Id. Comment.* in tit. vi, de *Cond. indeb.*)

<sup>2</sup> *Transactio fit tantum de lite incerta et nondum finita. Nam finita lite, id est post rem judicatam, non valet transactio, neque potest appellari transactio. Pactum potest esse liberalitas, nulla est transactio liberalis, et ita separatur semper transactio a donatione diligenter. Transactio igitur ad litem refertur, vel ad negotium aliquod ambiguum.* (Cuj., ad lib. II, cod. tit. iv.)

<sup>3</sup> *Transactio nullo dato, vel retento, seu promisso minime procedit* (Cod. lib. III, tit. iv, de *Trans.*, l. XXXVIII.)

<sup>4</sup> *Qui discedit a lite transigendi animo, si nihil ei deitur, vel promittatur, vel si ipse nihil retineat ex bonis de quibus transigit, transactio nulla est, et qui ita transigit, nihil agit.* (*Id. Comment.*, in tit. xxxii, *quemadmod.*, lib. VI, cod.)

<sup>5</sup> *Græci non male accipiunt cedere pro transigere; cum cedere veritant διαλύομαι: nam qui transigit de jure suo cedit partem vel totam.* (*Id. Comment.*, in tit. iii, de *Pact.*)

<sup>6</sup> *Qui transactioni non parat, uti eam non potest. Qui fidem non præstat, eam exigere non potest. Lis transactione finita intelligitur si est impleta fides ex utraque parte: impleta ex una parte tantum nondum est finita.* (*Id. Comment.*, in tit. iii, de *Pact.*, ad leg. XXI.)

Or quel serait l'objet de cette transaction dont on parle entre le Rationalisme et certains catholiques? Ce serait la foi catholique elle-même. Mais, qu'on y prenne garde, cette foi, dans son symbole, dans ses sources, dans l'autorité de ses gardiens sacrés, réunit-elle les conditions qu'exige le jurisconsulte pour tout objet d'une transaction? Reprétons ses termes: de quoi s'agit-il entre nous et nos frères séparés? S'agit-il d'une chose douteuse? incertaine? d'un procès non jugé? d'un objet ambigu? mal déterminé? non défini? de droits incertains? qui ne voit d'abord que cette terminologie seule exclut jusqu'aux premiers principes du Catholicisme? Si la chose est certaine, dit la jurisprudence, si le procès est jugé, si rien n'est plus douteux, la transaction n'est plus possible, elle perd jusqu'à son nom: « Neque potest appellari, » mais qui ne sait que c'est la première prétention de la foi catholique d'être absolument reine dans la certitude? Tout est certain, tout est fixé dans ses éléments divins. S'il y a sur certaines questions des points incertains qu'elle abandonne à la liberté des écoles, ces points sont d'une importance secondaire et ne soustiennent en rien l'édifice. Si l'avenir peut quelque chose pour le développement et l'explication de la doctrine, nous savons qu'il ne peut rien pour son changement. Si la raison humaine, dans ses continuelles recherches, soulève un jour des problèmes nouveaux et jusqu'alors inconnus, nous savons quelle autorité décidera, nous savons quelle obéissance lui sera donnée. Où donc est l'ambiguïté? Où est l'indécision? Où est l'incertitude? Où sera le propre terrain de la transaction? Car, dans les choses qu'il faut croire, tous doivent croire, et dans celles où l'on peut douter, tous peuvent douter. Où sera le partage? Où la séparation est-elle possible? Car nous voyons la loi romaine assimiler le partage à la transaction<sup>1</sup>, comme si le doute se devait partager pour la paix; mais ce qui est possible dans la législation des intérêts terrestres ne l'est plus dans la législation des intérêts éternels. On le voit, l'objet contesté, l'objet du procès qui se plaide entre nos frères séparés et nous, ne peut être l'objet d'une transaction. Rien en lui n'est douteux. Nous prétendons au complet triomphe de la vérité catholique, nous réclamons l'intégrité de ses droits. Si nous en relâchons quelque chose, nous sommes des défenseurs infidèles, et qui devons rendre à Dieu un compte sévère de notre faiblesse.

Mais poursuivons; nous avons parlé de l'objet, disons un mot des parties de ces transactions prétendues. Quelles seraient donc ces parties? Des catholiques d'un côté, de l'autre des rationalistes. Or nous

<sup>1</sup> Inter alios factam transactionem, etc... Neque enim si te absente divisionem fecerunt, aliquid juri tuo derogari potuit. (Cod. l. VII, tit. IX, l. 2.)

avançons que ni les uns ni les autres, s'ils sont sincères, ne se pourraient satisfaire par un semblable accommodement.

Encore une fois le catholique est l'homme du surnaturel, il n'abdique pas sa raison pour y recevoir les lumineux et chauds rayons de la foi; il doit même appuyé sur l'autorité de l'Eglise, reconnaître les droits de la raison plus nettement que la philosophie séparée, mais enfin il a la foi et il vit de la foi; il ne la possède pas à la manière des protestants, c'est à dire d'une possession arbitraire, isolée, indépendante jusqu'à l'erreur; il la possède avec l'Eglise, il l'interprète par l'Eglise, il est libre de la vraie liberté, qui est l'affranchissement de l'erreur, libre avec l'Eglise. Le catholique ne fait pas sa foi, il la reçoit de Dieu par l'Eglise. S'il donne accès dans son cœur à des instincts d'isolement, s'il veut suivre ses propres voies, si, contestant à l'Eglise le droit de repousser de son sein les fausses doctrines, il veut lui arracher ces armes spirituelles sans lesquelles c'en est fait de l'unité, s'il veut marcher plus vite et mieux que l'Eglise à l'établissement du royaume de Jésus-Christ sur la terre, il n'est déjà plus catholique, certainement il ne le sera plus demain; nos frères séparés ne doivent plus se fier à lui comme au défenseur intègre des doctrines qu'ils discutent.

Et, quant aux rationalistes sérieux, sincères, lorsqu'ils s'approchent de l'Eglise pour l'interroger sur sa doctrine, ils cherchent, nous l'affirmons, une autre lumière que la leur, malade de cette foi qui doute. Ils sentent alors, comme nous, le besoin de croire selon les règles d'une certitude supérieure; ils envient la paix que donnent ces lumières d'en haut. Nous en avons entendu, après de longues discussions, impatientés de voir un timide adversaire faiblir et désertier trop facilement le côté surnaturel de la foi, lui dire un peu rudement: « Si vous parlez ainsi, ne prétendez plus être catholique. »

Nous le croyons donc, notre âge sera sincère en matière de doctrines. Il sera complètement chrétien ou il sera complètement déiste. La France, surtout, semble être lasse des perpétuels malentendus du dernier siècle. Elevées au grand air de la liberté religieuse, les âmes s'y sentent soumises aux lois d'une rigoureuse bonne foi. Quand elles reviendront à Jésus-Christ, elles lui rapporteront tout elles-mêmes. Comme elles étaient sincères dans leurs doutes, elles seront logiques dans leur amour. Nous en avons pour preuves ceux de nos frères séparés qui, rentrés dans le sein de l'Eglise, en sont devenus, dès le premier jour, les défenseurs les plus jaloux et le plus pur honneur.

Pas plus que la foi catholique elle-même, les catholiques ni les rationalistes sérieux ne s'accommoderaient donc de semblables confusions. Mais, pour achever de connaître le vain et coupable contrat

dont on parle, il nous reste à voir l'intention qui dirigerait les parties, les conditions et les effets de ces transactions prétendues.

Quelle pourrait être, dans cette œuvre de concession, l'unique intention des catholiques? Ce serait sans doute de gagner à la foi la raison séparée du siècle, de détruire ses répugnances, de renverser les barrières qui la retiennent loin de l'Évangile, de la jeter, soumise et persuadée à force d'amour, dans le sein de l'Église. Cependant rappelons-nous les précisions du législateur: « Il n'y a point de transaction, » dit-il, si rien n'est donné, ni retenu, ni promis. » Mais, encore une fois, quel point de la révélation divine les catholiques abandonneraient-ils au rationalisme? quelle partie, quelle parcelle du symbole? quel doute lui permettraient-ils de retenu? quelle promesse lui seraient-ils que ne démentit pas le premier regard jeté par ces nouveaux venus sur le saint visage de l'Église? « Cependant il n'y a point de transaction gratuite: la transaction ne saurait être une simple libéralité; si celui qui transige ne reçoit rien, ni dons, ni promesses, s'il ne retient aucune partie des biens litigieux, le pacte est nul, rien n'a été fait, tout le procès demeure. » Il faudrait donc que la raison incrédule gagnât quelque chose à la transaction: mais que gagnerait-elle qui ne fût une perte fatale à la foi catholique? que gagnerait-elle encore qui ne fût une perte fatale à elle-même?

Frausée par ceux qui prétendaient l'éclairer, elle apporterait, sans le savoir, jusque dans le sein de l'Église, le germe d'erreurs inconciliables avec la foi; semblable peut-être à ces peuples que l'arianisme arrachait à l'idolâtrie, et qui, renonçant à leurs dieux pour être chrétiens, n'avaient pas même le bonheur de connaître la divinité de Jésus-Christ: Qu'auraient gagné les catholiques à donner de tels fils à l'Église? Et qu'auraient-ils gagné, nos frères séparés, à embrasser un tel catholicisme? Cette révélation mixte, moitié divine et moitié humaine, cette lumière de Dieu déclarée trop vive et mise au degré du regard humain, ne serait digne ni d'être donnée au nom de l'Église, ni d'être reçue au nom de la raison. Chacun perdrait tout dans cette transaction vraiment prise ici au sens des Grecs, qui disaient céder, abandonner, perdre: pour transiger; chacun céderait tout ou partie de son droit, comme parle le jurisconsulte, mais personne n'aurait rien gagné. Entre un rationalisme devenu dévot sans savoir pourquoi, et un catholicisme devenu inquiet, frondeur et rationaliste, je ne sais le choix qu'une âme noble pourrait tenter, mais à coup sûr je ne vois là ni le trésor d'une conviction sainte, ni la paix de l'âme, ni la joie de la conscience; mieux vaut la franchise d'aujourd'hui.

Nous avons parlé de franchise: ce mot nous rappelle un autre écueil des présentes controverses. Veut-on nous permettre de le signaler en terminant? Nous en demanderons encore comme la description au

savant jurisconsulte dont la ferme, logique nous a fourni plus d'une clarté. « Celui-là, dit-il, qui ne se conforme pas à la transaction, n'a pas le droit d'en exiger les effets. Qui réclame la foi jurée doit d'abord l'avoir gardée soi-même. » C'est le fondement des contrats, c'est l'honneur des pactes, c'est une règle de cette naturelle bonne foi qui supporte l'édifice des législations positives. Elle condamnerait d'avance, s'il en était besoin, ceux des catholiques qui, dans leurs controverses avec nos frères séparés, se laisseraient emporter à la tentation d'abandonner provisoirement au dehors ce qu'ils retiendraient fidèlement au dedans, comptant sur l'excellence de leurs intentions pour se faire parler cette manière de diplomatie. Mais qui ne voit que servir ainsi la vérité, c'est la compromettre? qui ne sent qu'une habileté si étrangère à la politique de Dieu n'aboutirait enfin qu'au trouble et à la confusion? Ce n'est pas en vain qu'on transige. Qui transige cède, qui cède perd, et qui a consenti à perdre doit d'abord exécuter le contrat avant d'en réclamer les effets. Le jour donc où de tels catholiques demanderaient à la raison du siècle le témoignage de leur victoire, celle-ci aurait le droit d'exiger d'abord l'accomplissement de leurs concessions. Que s'ils refusaient alors d'aller jusqu'au bout et de consommer le sacrifice, toute la séparation recommencerait, et le siècle, trompé dans sa bonne foi, serait peut-être irréconciliable. Voilà les grands effets auxquels auraient abouti tant de séduisantes espérances, tant de désirs charitables mais trompés, tant de faiblesse aussi, et, disons-le, tant d'ignorance des vrais intérêts de l'Église.

Nous n'ajouterons rien à ces aperçus. Nous avons indiqué, selon nos forces, l'impossibilité d'une transaction entre la foi catholique et le rationalisme à tous les points de vue de l'objet, des parties, de l'intention, des conditions et des effets de cette transaction prétendue. Nous concluons une dernière fois à son illégitimité, à la parfaite nullité de ses effets, à la défiance qu'en doivent avoir les rationalistes sincères, à l'énergique et absolue condamnation qu'en doivent porter les catholiques.

Nous n'aurions dit que la moitié de notre pensée si nous arrêtions là ces réflexions. Le lecteur nous accordera de la compléter. Nous avons parlé des *transactions en matière de foi*, nous voudrions, en terminant, dire un mot de la *charité en matière de foi*, car il y a aussi une telle charité.

Nous ne parlerons point ici de cette douceur évangélique, de cet esprit de miséricorde et de paix, sans lequel on est absolument indigne de traiter les intérêts de Jésus-Christ; des voix accoutumées à notre respect ont prononcé sur ces matières, et la nôtre ne pourrait qu'affaiblir leur doctrine en la redisant, loin qu'elle pût y ajouter. L'une d'elles, chère entre toutes à l'Église de France, disait naguère :

« Dieu a voulu qu'aucun bien ne se fit à l'homme qu'en l'aimant. » C'est, en deux mots, toute l'histoire du Christianisme. Malheur au chrétien duquel on pourrait dire : Cet homme n'aime pas les hommes !

Mais, encore une fois, ce n'est pas de cette charité fondamentale que nous entendons parler. Nous voulons dire seulement une de ses applications particulières, une de ses œuvres, un de ses chefs-d'œuvre, qui est l'explication doctrinale de la foi, l'apologie et le patient labeur de la controverse.

Oui, l'explication de la doctrine, qui, le travail de l'apologiste est une œuvre d'amour. Oui, c'est surtout dans cette œuvre que peut s'exercer la plus pure, la plus ardente, la plus zélée, la plus discrète, la plus accentée, la plus persuasive des charités envers ces âmes séparées de Jésus-Christ par la disgrâce des temps, et que l'Église appelle, qu'elle attend, sur le retour desquelles elle compte comme une mère sur le retour d'un fils.

Qui ne sait que le poste de l'apologiste est précisément à la frontière, au lieu où l'erreur et la vérité combattent, et que son devoir est de suivre comme d'un point plus élevé la mêlée de la lutte, d'observer les mouvements des esprits, d'étudier les répugnances des âmes, leurs objections, leurs ignorances, pour porter aussitôt la lumière sur les points obscurs, pour satisfaire s'il se peut cette raison de l'homme d'autant plus ombrageuse qu'elle est moins éclairée, pour suivre le progrès des lumières profanes, et le faisant tourner tout à la gloire de la foi, pour donner enfin au siècle une science chrétienne toujours renaissante, toujours renouvelée dans ses preuves, capable de parler à tous avec honneur, et de commander partout le respect des hommes ?

L'apologiste domine les plans de l'attaque, et il doit dresser sur eux le plan de la défense, mais ces plans changent avec les âges.

De nos jours l'erreur ne séduit plus les âmes, comme elle le fit plus d'une fois par l'appât du surnaturel, mais par l'appât de la logique et des droits sauvegardés de la raison. Tous les grands apologistes de la foi l'ont, parmi nous, suivie et combattue sur ce terrain. Ils lui ont démontré la nécessité d'un ordre supérieur et divin par des raisons à dessein tirées de l'ordre naturel, ils ont été philosophes pour être entendus des philosophes. Envoyés par Dieu pour prêcher l'Évangile à une société rationaliste, ils ont commencé par reconnaître et par défendre les légitimes droits de la raison ; l'Église a couronné leurs efforts par une confirmation solennelle, et la grâce de Dieu, en fécondant leurs travaux, a prononcé qu'ils ont bien fait.

Non, défendre l'éternelle vérité par des moyens accommodés au génie des temps, ce n'est pas transiger avec l'erreur ; pas plus que guérir une maladie par son propre remède ne serait transiger avec la mort. C'est

imiter la divine économie du Seigneur, qui, selon une belle doctrine de saint Bernard, « tandis qu'il pourrait faire toujours son œuvre sans « craindre ni ménager aucun obstacle, parce qu'il fait tout non-seulement avec force, mais avec sagesse, a coutume d'observer, dans l'accomplissement de tous ses ouvrages, certaines convenances de choses « ou de temps, et cela pour la beauté de l'ordre<sup>1</sup>. » Image, si j'ose le dire, du tact infini de Dieu, ce tact intelligent et sûr de l'apologiste, loin d'être une trahison de la vérité, est une vertu de plus à son service, c'est au service des hommes un acte d'amour, un chef-d'œuvre d'amour intellectuel.

Aurait-on tout fait, et ne resterait-il plus rien à tenter pour le salut des âmes après qu'on aurait dit à la raison du siècle : « Voilà notre foi, « voilà notre doctrine, tout y est surnaturel. Dans notre symbole tout « est mystère, comme tout est miracle dans notre histoire. C'est à « prendre ou à laisser. » Un tel langage si fier, je voudrais dire si cavalier, en même temps qu'il irrite la raison, blesse le cœur de l'Église. Non, la reine des docteurs n'est pas cette divinité implacable, jalouse de l'obscurité de la foi et ne promettant de paix à la raison qu'à la condition d'un suicide. Pour toucher si brusquement aux blessures des âmes, pour leur marchander si durement le salut, il faudrait d'abord qu'elle oubliât ce que le salut des hommes coûta de sang à son divin époux. Elle a mieux appris au calvaire à connaître le prix d'une âme ! Elle s'efforce, au contraire, de provoquer le désir de ces âmes par l'attrait d'une lumière douce et sans blessante ardeur ; vraiment mère, elle mesure ses dons à l'âge, à la force de ses enfants. Elle sait ce « qu'ils ne peuvent pas encore porter<sup>2</sup>, » comme disait le Christ ; elle ne « leur « donne pas la nourriture virile avant le lait de l'enfance<sup>3</sup>, » comme parle saint Paul ; elle les amène « à désirer d'eux-mêmes, dit saint « Pierre, ce lait raisonnable et pur qui fait grandir pour le salut<sup>4</sup>. »

Participant de cette sagesse éternelle « qui atteint avec force des « extrémités aux extrémités, et qui dispose tout avec douceur<sup>5</sup>, » l'Église est maîtresse des siècles, parce qu'elle connaît leurs instincts et qu'elle les ménage. Avant de bercer au moyen âge la piété de nos pères par les jeux de ses mystères et la grâce naïve de ses légendes, elle avait fait taire la gloire d'Athènes et d'Alexandrie devant la gloire

<sup>1</sup> Quia ipse qui non solum potenter, sed etiam sapienter quæcumque voluit fecit, in omnibus operibus suis quasdam rerum vel temporum congruentias, propter ordinis pulchritudinem servare consuevit. (S. Bern., Hom. II, sup. *Missus est*)

<sup>2</sup> Joann., xvi, 12.

<sup>3</sup> I. Cor., iii, 2.

<sup>4</sup> I. Petr., ii, 2.

<sup>5</sup> Sap., viii, 1.



d'un saint Athanase, d'un saint Grégoire de Nazianze, d'un saint Basile, d'un saint Jean Chrysostome, d'un saint Ambroise, d'un saint Jérôme et d'un saint Augustin.

Voilà pourquoi nous ne laissons pas dire que l'Église soit avare de lumières, ni ne souffrons qu'on l'accuse de refuser à la sagesse humaine la justification de sa doctrine. Elle ne repoussa jamais les questions et les recherches de la bonne foi, elle ne leur répondit point par des anathèmes, mais par un épanchement consolateur de la vérité.

Mais nous, maintenant, serons-nous plus difficiles que la sainte Église de Dieu ? Abuserons-nous des dons surnaturels jusqu'à oublier que nous les tenons d'emprunt, jusqu'à regarder comme d'une propre et personnelle hauteur les âmes auxquelles Dieu n'a pas fait les mêmes faveurs, auxquelles demain il les aura faites ? jusqu'à trouver une sorte de fière complaisance à ne point compter avec la raison du siècle, à méconnaître les épreuves de son passé, à ne ménager en rien ses répugnances, à ne plus consulter ses besoins même légitimes et justes ? Par crainte des transactions qui trahissent, trahirons-nous la charité qui sauve ? Loin de nous un tel crime ! « Absit. »

Au fond de ces grands dédains pour la raison humaine, il y a un immense orgueil. Singulière chose, historique pourtant ! Il y a autant d'orgueil à trop abaisser l'homme qu'à trop l'élever. Mais il se trouve que Dieu n'aime pas l'orgueil, et que, s'il châtie l'orgueil de l'erreur, il châtie de la même verge le dur orgueil de la vérité. Quand ces riches de foi et de lumière qu'il avait choisis pour docteurs s'enivrent de la flamme divine et commencent à mépriser les hommes, il retire la main, cette main qui tient les astres, et le monde regarde avec effroi tomber ces brillants météores.

De Tertullien à M. de Lamennais, la leçon n'a pas cessé d'être constante.

Demandons donc au Seigneur de nous confirmer dans la foi, et d'éloigner de nos cœurs la tentation de tout accommodement sacrilège, de toute transaction coupable avec l'erreur, avec l'erreur, entendons-le, des hommes que nous aimons. Mais enfin ne cessons pas d'aimer. Aimons la vérité pour elle-même, et les hommes pour la vérité. Ne cédon's rien de ses droits, mais expliquons ses droits, si Dieu nous en donne la mission ; ou, plutôt, quel chrétien ne l'a point reçue ? quelle mère ne la reçoit pas pour son fils ? quelle épouse pour son époux ? quel frère pour son frère ? Soyons ainsi, partout où la grâce de Dieu nous le donnera, « des fils de lumière<sup>1</sup> ; » nous ne croyons pas qu'une ambition plus noble, plus opportune, plus pleine d'amour, puisse être aujourd'hui proposée à des cœurs chrétiens.

<sup>1</sup> *1 Thess.*, v, 5.

Entendons l'apôtre saint Pierre, en même temps qu'il nous confie l'inviolable dépôt de la foi, tournant son regard vers tant d'esprits altérés qui cherchent autour de nous les sources éternelles, nous recommander d'être toujours prêts à leur rendre raison de nos espérances, mais avec crainte et modestie : « Parati semper ad satisfactionem » « omni poscenti vos rationem de eâ quæ in vobis est spe... sed cum » « modestiâ et timore<sup>1</sup>. »

Ainsi se trouveront unis, dans le même respect des cœurs, les devoirs de la foi et les devoirs de la charité. Foi et Charité, vortus sorors, rayons du même foyer, lumière de la même lumière l'Entree des deux sœurs nous demande-t-on maintenant d'établir la guerre et de choisir une victorieuse? nous ne le savons, nous ne le pouvons. Nous demande-t-on du moins d'établir entre elles un ordre d'honneur et de hiérarchie? saint Paul parle, et dit que la charité est la plus grande : « Major autem horum est caritas. » C'était la devise d'un Pasteur digne par sa charité de bénir le troupeau jusque dans son dernier soupir : ses fils l'ont recueillie dans son sang et ne l'oublieront pas.

L'abbé HENRI PERREYVE.

<sup>1</sup> I Pet., III, 15.

## TRAVAUX PUBLICS

## LES COURS D'EAU

L'année dernière, le tableau lamentable des inondations dans la vallée de la Loire nous suggérerait quelques idées sur les moyens destinés à prévenir ou du moins atténuer les ravages causés par les fleuves et rivières à fond mobile et à régime torrentiel. Peu de temps après, le *Moniteur*, dans sa partie officielle, proposait « d'élever dans tous les « affluents des rivières et des fleuves, au débouché des vallées, partout « où les cours d'eau sont encaissés, des barrages ayant pour effet de « modérer le cours des eaux ». » Enfin, lorsqu'à l'ouverture de la session législative de 1857 a retenti la promesse de faire rentrer définitivement les fleuves dans leurs lits comme la révolution dans le sien<sup>1</sup>, il a été permis de révoquer en doute la réalisation prochaine, soit de l'un, soit de l'autre terme de la métaphore, tout en rendant hommage au sentiment qui a inspiré ces paroles mémorables.

L'homme aux prises avec les forces de la nature ne peut les dompter que par l'art, en les combinant entre elles de manière à les faire tourner à son profit. Sans doute, lorsqu'il s'applique avec succès à régler la distribution et le cours des eaux à la surface de la terre, il continue en quelque sorte l'œuvre divine de la création, puisqu'il achève de débrouiller une espèce de chaos où sont encore mêlés les éléments préparés à son industrie par la Providence; mais le plus souvent il lui est plus avantageux de transiger qu' de lutter de front. C'est pour cela qu'en ce qui concerne les grands cours d'eau, sans

<sup>1</sup> *Journal de la Nièvre* du 26 juin 1856, et *Journal des Débats* du 1<sup>er</sup> juillet suivant.

<sup>2</sup> Lettre de l'Empereur au ministre des travaux publics, publiée par le *Moniteur* du 21 juillet 1856.

<sup>3</sup> Discours prononcé par l'Empereur. « Plusieurs départements ont été atteints « cette année par le fléau de l'inondation. Tout me fait espérer que la science « parviendra à dompter la nature. Je tiens à honneur qu'en France les fleuves « comme la révolution rentrent dans leur lit et qu'ils n'en puissent plus sortir. »

dédaigner, tant s'en faut, ni les digues et autres ouvrages défensifs, ni les barrages au débouché des vallées, quand l'application de ce système sera possible, ni surtout les tentatives à faire pour le reboisement des montagnes, nous avons encore plus de confiance dans le colmatage, procédé qui consiste à niveler, autant que possible, les parties basses des vallées en y provoquant la formation de dépôts sédimentaires. Depuis que, dans la nuit des âges, le noyau des terrains primitifs a commencé à être revêtu par les enveloppes successives des terrains stratifiés (la même loi a pas cessé de régir le monde physique; par le colmatage, l'homme en fait l'application dans la mesure concédée à sa faiblesse.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons point, dans la présente étude, affaire à ces torrents dévastateurs, qui trop souvent défient la science des ingénieurs, mais aux seuls cours d'eau non navigables ni flottables. Les maux auxquels il s'agit ici de porter remède, pour être de leur nature moins violents, n'en sont pas moins nuisibles à la société.

Que l'existence des cours d'eau soit en elle-même un grand bienfait pour les contrées qu'ils sont destinés à arroser, cela n'est pas douteux; la législation de tous les peuples civilisés témoigne de l'importance qu'ils ont attachée à ces biens, qui sont le patrimoine commun de l'humanité. Les grands cours d'eau font partie du domaine public; les autres sont toujours susceptibles d'y rentrer en vertu du principe de l'utilité générale, par une simple déclaration de l'autorité, suivie des travaux appropriés à cette nouvelle destination. La rivière non classée, soit comme navigable, soit comme flottable, constitue encore une chose commune à tous, à ce point que l'État peut, dans certains cas, s'en emparer sans indemnité, par exemple pour la faire servir à l'alimentation d'un canal navigable. Le droit commun est, d'une part, pour les riverains, la jouissance dans des conditions déterminées; pour l'État, la surveillance et la police. L'État ne doit pas souffrir que l'incurie, le mauvais vouloir et la cupidité de quelques-uns convertissent le bienfait de la nature en un fléau. L'œil vigilant de l'administration doit donc suivre les eaux du point où elles commencent à couler, soit dans leur lit principal, soit dans leurs affluents, jusqu'au point où leur produit total va se confondre avec un cours d'eau d'ordre supérieur.

Le but vers lequel il faut tendre sera de prévenir par un sage aménagement l'affluence excessive des eaux ou leur pénurie, d'en procurer pour l'agriculture l'emploi raisonné, sans préjudice du maxi-

man de la force motrice, qui est en elles et que réclame l'industrie. Le charbon de terre et la vapeur, qui elle-même est encore de l'eau, agents puissants de l'art moderne, n'ont pas entièrement dépréciés ceux qui sont restés plus rapprochés de la nature. De même qu'on aurait tort de négliger les canaux parce qu'on possède des chemins de fer, la pesanteur de l'eau n'est pas plus à dédaigner que sa force expansive; toutes deux doivent concourir à la production; et, après tout, les chutes d'eau fournissent à l'industrie les ressources les plus économiques et les plus abondantes.

Une vallée bien réglée serait celle qui réunirait les conditions suivantes. A son origine, dans la partie de la contrée où généralement les terrains ont le moins de valeur, on aurait un réservoir calculé selon des données odométriques, sur un espace de pays assez étendu pour remplir ce réservoir au moyen de l'excédant des pluies. C'est précisément ce qu'a proposé M. Barward, inspecteur général des ponts et chaussées; dans son étude intéressante sur la Brenne, lorsqu'il a conseillé de conserver ceux des trop nombreux étangs de cette contrée qui sont situés à la partie supérieure des vallées. Heureux les pays où la nature elle-même nous a dispensés de ce soin! Elle l'a fait dans certains pays calcaires, abondants en cavernes, où les rivières sortent, pour ainsi dire, tout armées du sein de la terre, comme le trop-plein de quelque grande masse d'eau intérieure: la fontaine de Vaucluse en est le plus poétique exemple.

Par le moyen du réservoir supérieur, la vallée est à l'abri des inconvénients d'une saison trop sèche; il faut se garantir à présent d'un autre excès, celui de l'humidité. A cet effet, le lit principal et ses affluents, se rapprochant le plus possible de la ligne droite, auront des proportions suffisantes pour contenir les eaux moyennes et leur procurer un écoulement aussi rapide que permettra le profil longitudinal. Dans les crues, il arrivera peut-être que la vallée entière sera recouverte d'une nappe d'eau; mais cette inondation temporaire ne causera pas de grands dégâts, et même elle pourra être un bienfait si elle a lieu pendant le temps où la végétation est en repos, à la condition qu'en tout cas, par l'ouverture de canaux de décharge utilisant à leur tour la pente générale de la vallée, il ait été pourvu à la fuite de ces eaux surabondantes.

Cependant, sur plusieurs points, les lits principaux ou naturels, ou creusés de main d'homme, ont été convertis en biefs d'usines, au moyen de retenues qui ont fait refluer les eaux de proche en proche jusqu'à une certaine distance en amont. Il n'en résultera pour les propriétés riveraines aucun dommage: ni submersion; puisque les lits de décharge seront là tout prêts à recevoir et à emporter au loin le trop-plein des biefs; ni infiltration, car l'usinier aura intérêt à maintenir

dans son bief l'eau qu'aure laissée à sa disposition le jeu des déversoirs libres ou non, dont la hauteur aura été au préalable réglée contradictoirement. L'agriculture, loin d'avoir à se plaindre, se félicitera de trouver dans l'exédant des biefs, transformés ainsi à son profit en autant de réservoirs supplémentaires, une ressource pour alimenter des dérivations destinées à accroître la zone des prés, et ceux qu'on aura ainsi formés seront les meilleurs. Le cultivateur se débarrassera ensuite du superflu de l'eau par un drainage d'autant plus facile que les canaux de décharge dont nous avons déjà parlé auront été mieux combinés pour en recevoir le produit.

Tel est, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'idéal d'une vallée bien réglée. Dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, aspirer au progrès, c'est se proposer sans cesse un modèle supérieur, dût-on ne jamais l'atteindre; trop heureux si, à défaut de la perfection, qui n'est pas de ce monde, on peut corriger le mal et réaliser quelque bien. En fait, nous connaissons des vallées qui se rapprochent beaucoup de cet idéal; mais ce n'est guère chez nous qu'il faut en chercher la réalisation; nous sommes obligé d'en faire le triste aveu.

Trop souvent nos vallées, desséchées dans le fort de l'été, noyées plutôt qu'arrêtées pendant tout le reste de l'année, présentent un aspect de désordre et de désolation. Rivières sinuées et encombrées, insuffisance ou même absence de ces canaux de décharge que nous appelons fausses rivières; partout des pentes faibles et mal ménagées. En travers de la vallée, une foule de barrages; les uns naturels, espèces de seuils formés par les assises inférieures des collines voisines, faisant office de chaussées d'étangs et qu'il aurait fallu entamer par de larges coupures; les autres artificiels, formés des levées construites pour le passage des voies publiques d'un côté à l'autre de la vallée, et dans lesquelles il n'a été ménagé pour les eaux que d'étroits débouchés.

Les moulins et autres usines ont aussi leur grande part de responsabilité dans un pareil état de choses. Dans les temps reculés où ils furent établis, on avait surtout cherché à profiter le plus possible des chutes entre lesquelles se répartit la pente générale, et l'on s'était moins préoccupé du sort de prairies d'une valeur alors moindre qu'aujourd'hui, soit que, les deux natures de biens étant alors concentrées dans les mêmes mains, il fût parfaitement loisible au propriétaire de faire prévaloir un intérêt sur l'autre, soit que, le moulin appartenant au seigneur et la prairie aux vassaux, le premier ait abusé contre ceux-ci de ses privilèges. En conséquence, il arrive souvent que les moulins retiennent les eaux dans leurs biefs, au-dessus du niveau du sol avoisinant, qui en est imbibé sans qu'il y ait d'écoulement possible d'aucun côté, par exemple lorsque le bief, s'appuyant à la base de deux

promontoires, séparé du reste de la vallée des terrains entièrement plats.

On a plus de peine à comprendre que là où l'administration supérieure avait les meilleures occasions de transformer, pour ainsi dire, une vallée, non-seulement elle n'y ait pas toujours songé, mais qu'il lui soit arrivé d'aggraver elle-même le mal. C'est ce qu'atteste le tracé de certains canaux de navigation, conçus et exécutés au seul point de vue d'une voie commerciale, sans aucun ménagement pour la propriété, sans se soucier de régulariser en passant le cours d'eau voisin, ni d'améliorer la contrée. On aurait obtenu ces résultats avec une faible augmentation de dépenses, si l'on avait pris seulement la peine de combiner les ouvrages du canal, aqueducs et contre-fossés, de manière qu'ils pussent servir à l'assainissement de la vallée. Non-seulement cette idée si simple ne s'est pas présentée, mais nous pourrions citer des localités où le canal a intercepté les anciennes voies d'écoulement.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si, au lieu de prairies qu'il aurait été, sinon facile, du moins possible de rendre excellentes, on n'a souvent que des marécages. Le botaniste peut y trouver son compte, mais l'agriculteur intelligent en gémit. Autant le premier recherche la diversité des espèces, abstraction faite de leur utilité, autant il fait cas même de ce qu'on appelle les mauvaises herbes, des cypéracées, des joncées, des individus les plus obscurs de la grande famille des graminées, etc., autant l'autre s'applique à faire régner l'uniformité par le choix des espèces les plus profitables.

Qui ne voudrait en ce qui concerne l'influence délétère des eaux stagnantes? Notre Sologne et notre Brenne, désolées par les fièvres intermittentes, n'en fournissent que trop de preuves. Le département de l'Indre tout entier a été étudié sous ce rapport par M. de la Trémblais; il s'est appuyé sur les notions de la géologie pour éclairer la statistique: les effets dénoncés par les tables de la mortalité ont été rattachés méthodiquement à leur cause principale, l'imperméabilité naturelle du sol. Nous ajouterons que cette cause sévit surtout dans les petites vallées qui prennent naissance au sein des terrains tertiaires et secondaires, dont les débris, entraînés au loin, sont le plus souvent au fond de la différence des vallées provenant des terrains primitifs, où les dépôts siliceux dominent. C'est dans les premières qu'il importe le plus de favoriser l'écoulement des eaux.

Dans quelques localités, l'intérêt de la salubrité publique et celui de l'agriculture ont triomphé des obstacles naturels, de ceux que l'imprévoyance des hommes, mêmes, y avait ajoutés, et des tendances de l'industrie en ce qu'elles pouvaient avoir eu d'exclusif et de nuisible à la propriété rurale. Pourquoi les bons exemples en ce genre sont-ils

si rares? On le comprend quand on se rend compte non-seulement des habitudes, des sentiments qui animent en général les personnes intéressées dans la question, mais encore de ce qui a manqué, pour les diriger dans une meilleure voie, à la législation et à la jurisprudence administrative.

En effet, on aurait tort de penser que le principal obstacle provienne du manque de capitaux pour réaliser les améliorations que la science aurait conseillées. Sans doute les vallées, qu'il s'agit d'améliorer ne sont, par cela même, pas riches. Mais il faut s'en prendre, avant tout, à l'ignorance des véritables conditions du progrès, d'où naît l'antagonisme des intérêts. L'obstacle est encore moins dans l'insuffisance de la législation destinée à mettre d'accord les intérêts par la persuasion ou l'autorité, que dans l'absence presque totale au sein de nos campagnes de cet esprit d'association qui a fait tant de prodiges en Angleterre, esprit fondé sur la déférence envers les supériorités, surtout celle de l'instruction, et qui exclut l'envie par le sentiment de l'intérêt bien entendu.

On ne saurait croire, ce qu'il faut chez nous d'habileté, de persévérance et souvent de courage pour former un syndicat de rivière et assurer le succès de ses opérations. Nous en avons vu récemment, dans le département de l'Isère, un exemple bien honorable pour des personnes qui nous sont chères, pour d'anciens administrateurs qui n'ont pas hésité à se dévouer pour le salut commun des propriétés de plusieurs communes, dans la belle vallée du Grésivaudan; entreprise des plus difficiles, hérissée d'obstacles de toute nature et qui n'était pas sans danger pour ses promoteurs; aujourd'hui qu'ils ont réussi, on leur élèverait des statues. En Angleterre, on se serait plus aisément entendu et l'on aurait réussi du premier coup. Puisque en France nous sommes habitués à compter moins sur l'esprit public que sur l'administration, c'est à elle qu'il appartient de prendre l'initiative et de donner l'impulsion.

Sans doute les lois en vertu desquelles l'autorité publique est appelée à agir ont, sous plusieurs rapports, besoin d'être complétées et surtout remaniées, rangées dans l'ordre méthodique d'un Code approprié aux besoins du temps actuel: c'est le service que nous sommes en droit d'attendre de la proposition faite dernièrement au Sénat par M. le baron de Ladoucette, et qui a été prise en considération pour la rédaction d'un Code rural. On profitera sans doute de l'occasion pour réformer certaines parties évidemment défectueuses de la législation

<sup>1</sup> Syndicat d'assainissement de la plaine de Villarbonot, Versoud, Domène, Murianette et Gières (Isère), autorisé par un arrêté du général Cavaignac, chef du Pouvoir exécutif, en date du 25 septembre 1848.



actuelle en matière de cours d'eau : le code civil lui-même n'en est pas exempt. Croirait-on, par exemple, qu'il soit permis à celui qui a une source dans son fonds (c. c. art. 641), d'en changer le cours naturel et d'en transférer le produit dans une autre vallée, au détriment des usines dont cette source entretenait l'activité de temps immémorial? Un pareil détournement est pourtant interdit par l'article 643 à ce même propriétaire, à l'égard d'une agglomération d'habitants à laquelle cette eau est nécessaire; par l'article 644, à celui dont une eau courante traverse l'héritage, à l'égard des fonds inférieurs. Or, sur quoi se fondent ces interdictions, si ce n'est sur le principe de droit naturel autant que de droit civil d'une sorte de communauté, sinon dans la propriété, au moins dans la jouissance du cours d'eau entre tous les habitants de la vallée? D'ailleurs, le maître, nous ne dirions pas le propriétaire de la source, n'est-il pas en même temps riverain du cours d'eau sur une étendue quelconque, à partir du point où elle sort de la terre, et sous ce rapport n'y a-t-il pas contradiction entre les articles 641 et 644? Le code ne reconnaît pas d'autres restrictions au droit du maître de la source que celles qui résulteraient, soit de l'article 643, soit d'un titre contraire émané de lui-même ou de ses auteurs, soit enfin de la prescription acquise par suite d'ouvrages apparents destinés à faciliter la chute et le cours de l'eau dans la propriété inférieure. S'agit-il ici d'ouvrages exécutés sur le fonds inférieur, par exemple de ceux qui constituent une usine ou bien d'ouvrages faits sur le fonds même du maître de la source, à la manière des servitudes continues et apparentes (art. 688 et suiv.)? La jurisprudence a hésité sur cette interprétation, mais elle a fini par se fixer dans le sens contraire aux usines. Personne, d'ailleurs, ne contestait que l'intérêt des fonds inférieurs ne dût céder à un intérêt public prépondérant, par exemple lorsque le détournement de la source aura pour motif l'alimentation d'une population urbaine ou rurale. Dans tous les cas, la cour de cassation, se fondant sur les termes absolus de l'article 642, refuse aux propriétaires des fonds inférieurs toute action, même en indemnité contre le maître de la source. Jamais, peut-être, la définition que les jurisconsultes donnent du droit de propriété, *ius utendi et abutendi*, n'a reçu dans son second terme une application plus rigoureuse<sup>1</sup>. Nous signalerons plus bas, à propos des associations formées pour l'amélioration des cours d'eau, une autre lacune dans le code civil en cette matière.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les circulaires, les ordonnances, les arrêtés, n'ont jamais manqué; mais, il faut le dire, trop souvent la volonté a été molle, l'exécution imparfaite.

<sup>1</sup> Arrêt du 22 mai 1854. Autres du mois de mars 1855. (*Gazette des Tribunaux*.)

Considérons maintenant le mal dans ses divers degrés d'intensité pour y mieux appliquer les remèdes existants.

Il y a des cas extrêmes : ceux où, une certaine étendue de terres, étant habituellement submergées et réduites à l'état de marais, il n'y a possibilité de les rendre à l'agriculture qu'au moyen de travaux d'ensemble souvent très-dispendieux. Les localités de ce genre qui, grâce à des travaux de ce genre, ont changé de face dans ces derniers temps, sont de deux sortes : les unes constituant de vastes dépressions du sol, Aigues-Mortes dans le Gard, Bourgoïn dans l'Isère, l'étang de Marseillette dans l'Aude ; les autres, qui sont de notre sujet, sont des vallées à cours d'eau paresseux, telles que la vallée de l'Authie, qui s'étend sur les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Les marais, quelle que soit la cause de leur formation, sont, à cause de leurs effets nuisibles de tout genre, soumis depuis Henri IV à une législation exceptionnelle : l'édit de 1599 en a posé les bases essentielles avec une touchante sollicitude. C'est une question de savoir si la loi du 16 septembre 1807 a perfectionné l'œuvre du grand roi et de son sage ministre : des personnes très-compétentes pensent au contraire qu'en multipliant outre mesure les précautions en faveur de la propriété, elle a retiré à l'industrie une partie des encouragements qui lui sont nécessaires. Elles se plaignent surtout que le principe de la prépondérance accordée à la majorité des propriétaires sur une minorité récalcitrante, posé d'une main si ferme dans l'art. 3 de l'édit, ait été affaibli par la loi de 1807. Quoi qu'il en soit, cette loi, en ce qui concerne les marais (car il y a été annexé une foule de dispositions relatives à d'autres travaux publics), peut se résumer dans les termes qui suivent : Quand l'utilité d'un dessèchement aura été reconnue, les propriétaires sont mis en demeure de se concerter pour l'exécuter eux-mêmes ; à défaut d'accord entre eux, l'opération peut être concédée dans de certaines formes à un entrepreneur. Une première estimation du fonds est faite contradictoirement ; la rémunération de l'entrepreneur consiste dans une part, fixée d'avance par l'acte de concession ; de la plus-value à obtenir comme résultat de l'opération. Après le dessèchement, la plus-value est fixée par une seconde estimation ; les propriétaires peuvent se libérer vis-à-vis de l'entrepreneur soit en lui laissant une portion relative du fonds calculée sur le pied de

<sup>1</sup> Rapport sur le régime des eaux, fait par M. de Pistoye, au congrès central d'agriculture, session de 1850, p. 12.

la dernière estimation, soit en lui constituant une rente sur le pied de quatre pour cent toujours remboursable, même par portions d'un dixième. La loi de 1807 pourrait être appliquée avec profit pour tout le monde et sur d'assez grands espaces dans les parties les plus marécageuses de plusieurs vallées.

Le cas le plus fréquent est celui des vallées dont le fonds n'est pas précisément un marais, classé comme tel dans les états de section de la matrice cadastrale, mais où ce fonds est formé par de prétendues prairies, noyées à la moindre crue de la rivière, toujours humides, à végétation tardive et de mauvaise qualité, et qui ne sont abordables chaque année, pour un temps assez court, que grâce à l'évaporation naturelle causée par les chaleurs de l'été. Les propriétaires, soit incuries, soit craintifs de la dépense, n'ont jamais rien fait pour sortir d'une situation si fâcheuse, ou bien, s'ils ont tenté quelque chose, leurs efforts mal concertés n'ont pas eu d'autre résultat que de les décourager davantage.

En fait de cours d'eau, l'administration, entre les moyens plus ou moins efficaces que la loi de 1807 met à sa disposition, intervient de deux manières, trop souvent indépendantes l'une de l'autre, et presque toujours par des agents différents, en vertu, soit de la loi du 14 floréal an XI sur le courage, soit des lois de 1790 et 1791 sur le règlement des usines.

### III

L'exécution de la loi du 14 floréal an XI ressortissait d'abord au ministère de l'intérieur, duquel dépendait d'ailleurs à cette époque la direction générale des ponts et chaussées. Trente ans après, un ministère nouveau, celui des travaux publics, reçut dans ses attributions tous les cours d'eau sans exception. Réabsorbé peu de temps après par le ministère de l'intérieur, il en a été séparé de nouveau d'une manière définitive, sans qu'aucune règle fixe ait été posée entre eux au sujet des cours d'eau. Le partage des attributions, en ce qui touche les rivières non navigables ni flottables, s'est fait le plus souvent au hasard et selon ce qu'il semblait y avoir de prédominant dans les projets, soit du côté de l'art, soit du côté communal. De là une divergence de doctrine, des incertitudes dans la marche des administrations locales, surtout des préfectures appelées à agir tantôt de concert avec les ingénieurs des ponts et chaussées, tantôt et exclusivement par l'intermédiaire des agents voyers et des maires. Dans les cas où le règlement des usines était en question, le ministère des travaux publics, essentiellement compétent dans cette matière, attirait assez facilement à lui

toute l'affaire. Le plus souvent l'hésitation se traduisait, pour un trop grand nombre de localités, par le maintien d'un *statu quo* déplorable. Cet état de choses aurait dû cesser depuis la création, dans les départements, du service hydraulique dont nous parlerons plus bas; mais cette création, du fait du ministère des travaux publics, résultant d'une simple circulaire du 47 novembre 1848, attend encore le décret qui doit l'organiser et lui donner, aux dépens de ce que le ministre de l'intérieur en retient encore, une existence à part.

On n'était pas même d'accord sur ce qu'il fallait entendre par curage. Le mot, dans son acception la plus simple, signifie l'enlèvement des matières vaseuses ou autres qui encombrent ou obstruent le lit d'un cours d'eau. On n'a jamais mis en doute que le curage ne dût comprendre le fauchage (dit faucardement), tant ordinaire et périodique qu'extraordinaire, des herbes croissant dans le lit ou sur les bords, l'enlèvement et le recépage des arbres, buissons, branches et souches formant saillie sur la ligne des berges, le dépôt à une certaine distance des bords et même l'emploi, pour consolider les berges, des vases, déblais et matières quelconques provenant du curage. On convenait aussi généralement que ces diverses opérations étaient applicables non-seulement au lit principal, mais aux bras et canaux de décharge. Mais, à partir de ce point dans la question, de graves dissentiments s'étaient manifestés, qui portaient sur l'interprétation de la loi en ce qui concerne : 1° l'élargissement qu'il pouvait être utile de donner au lit; 2° les rectifications; 3° l'ouverture, sur une certaine étendue, de lits nouveaux, principaux ou accessoires; 4° le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique, sans lequel ces divers travaux sont souvent impossibles; 5° enfin le droit de contraindre le propriétaire récalcitrant à supporter les charges résultant de l'application des quatre principes précédents.

Ces scrupules étaient exagérés. En premier lieu, si l'affluence des eaux est telle que le lit ne soit pas assez vaste pour contenir, non pas le produit des grandes crues auxquelles on peut dire que la vallée elle-même est condamnée par la nature à servir de lit majeur, mais les eaux moyennes, n'est-il pas manifesté qu'il y a nécessité absolue d'en augmenter la section, et que cette opération est le complément indispensable du curage? Tel lit ancien qui pouvait suffire autrefois peut être devenu insuffisant par suite des changements que le défrichement des forêts, la suppression des étangs, l'amélioration des affluents, le drainage des territoires voisins, auront apportés au régime du cours d'eau principal. Par ces motifs et beaucoup d'autres, il arrivera que le curage dit à vieux bords serait illusoire. On peut en dire autant des rectifications d'un lit tellement sinueux, que, par ce seul fait, les eaux sont gênées dans leur écoulement. Souvent même on ne pourrait pas

obtenir, par des rectifications partielles, bornées à de petits espaces, le but que l'on doit essentiellement se proposer, le libre écoulement des eaux. La disposition générale aura donc été reconnue vicieuse, et l'on se trouvera dans l'alternative ou de renoncer à toute amélioration, ou de recourir à l'ouverture de lits nouveaux sur une certaine étendue.

Ces divers cas conduisent, d'une part, à employer la ressource de l'expropriation ; d'autre part, à l'association des intéressés.

Dans quels cas et selon quelles formes l'expropriation peut-elle avoir lieu ? Nous voyons qu'aux termes de la loi de floréal an XI, à défaut d'anciens réglemens ou d'usages locaux, il y a lieu de procéder au curage par un règlement nouveau ; or le décret du 25 mars 1852, relatif à la décentralisation administrative, autorise les préfets à prendre à ce sujet des arrêtés tenant lieu de règlement d'administration publique. La circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 5 mai 1852, raisonnant dans cette hypothèse, ne semble prévoir qu'un cas d'expropriation, celui de l'élargissement de l'ancien lit. Quant aux frais d'acquisition de terrain nécessaire à l'élargissement, ce serait, selon le ministère de l'intérieur, à la commune d'y pourvoir ; mais, comme la loi du 21 mai 1836 sur l'organisation municipale n'a pas compris cette nature de dépenses dans la catégorie des dépenses obligatoires, c'était en réalité faire dépendre l'opération de la bonne volonté de la commune.

Le ministère des travaux publics, au contraire, avait une tendance à faire prévaloir, non seulement pour l'élargissement, mais pour tous les autres cas, le principe de l'expropriation à la charge des intéressés, comme dérivant virtuellement du curage. Il n'entendait pas cependant donner une sorte de blanc-seing au préfet, de telle sorte que le principe, une fois posé dans un arrêté préfectoral en vertu duquel les travaux s'exécutent, devint applicable de plein droit à tous les cas particuliers qui pouvaient se présenter dans le cours de cette exécution. Selon le degré d'importance du projet des travaux que le curage devait entraîner, le ministère des travaux publics en abandonnait la connaissance au préfet ; qu'on opposait alors suffisamment au droit de procéder, comme, en cas d'alignement sur un chemin vicinal, à l'occupation des terrains nécessaires à un élargissement modéré ; ou bien le ministre se réservait de régler lui-même les conditions du curage par un décret portant déclaration d'utilité publique, c'est-à-dire emportant le droit d'expropriation sur une plus grande échelle, dans des cas spécifiés à l'avance par le projet même et sur un plan annexé.

Le principe de l'association et de la contribution forcée des intéressés est posé dans la loi de floréal an XI ; il existe aussi dans l'article 55 de la loi du 16 septembre 1807, statuant pour tous les cours d'eau.

fleuves, rivières et torrents navigables ou non navigables, en tant qu'il s'agit de construire des digues pour se préserver de leurs ravages. On a tiré de cet article 33 la conséquence quelque peu forcée que, le redressement ou l'élargissement d'un cours d'eau, tendant au même but de préservation des propriétés riveraines que les endiguements, et pouvant dans beaucoup de cas remplacer ces derniers travaux, avec avantage pour les propriétaires, les dispositions de l'article 35 de la loi de 1807 ne pouvaient pas être séparées de la loi de l'an XI; et c'est ainsi que la loi de 1807 se trouve visée dans une foule de décrets et arrêtés de curage. Selon nous, la loi de l'an XI, bien interprétée, suffit à l'objet qu'elle s'est proposé; elle a même souffert du contact de la loi de 1807, lorsque, comme nous l'avons expliqué ailleurs<sup>1</sup>, l'article 35, au point de vue du concours obligatoire des riverains aux travaux exécutés par l'État, a été soumis, dans les sessions législatives de 1835, 1837 et 1838, à une révision qui est restée sans résultat. Un respect timoré de la propriété avait paralysé les efforts de ceux qui attachaient à une réforme de la législation fluviale une importance que les désastres subséquents n'ont que trop cruellement fait ressortir. La loi de l'an XI ressentit dans son application, pour ainsi dire journalière, le contre-coup de ce fâcheux ajournement: l'hésitation du législateur s'était communiquée à l'administration. L'association et la contribution forcée des riverains étaient sans doute restées le principe fondamental du curage; mais il avait beaucoup perdu de son efficacité, puisque, comme nous l'avons vu plus haut, on en contestait l'application précisément aux cas où elle était le plus nécessaire.

C'est ainsi que successivement on s'était écarté du véritable esprit de la loi de l'an XI, attesté par l'exposé des motifs de cette loi et le rapport qui en précéda le vote au Corps législatif. Le meilleur commentaire qui pût en être donné se trouvait pourtant dans les décrets spéciaux qui en suivirent immédiatement la promulgation: décrets du 16 germinal an XI pour le curage et le redressement des canaux dits Landgraben, du 24 messidor an XI pour le curage et le redressement de la rivière du Cosson à la charge de tous les propriétaires de fonds sujets aux inondations, du 12 décembre 1856 pour le curage et le redressement de la rivière d'Albe et du ruisseau de Zell, etc. Dans l'affaire du Cosson, le curage avait été contesté par un certain nombre de propriétaires qui furent forcés de se soumettre au vœu de la majorité, et la loi de l'an XI avait été seule visée en tête du décret.

Les partisans du curage exclusif à vieux fond et à vieux bords faisaient pourtant cette concession, que le curage pût s'étendre à quelques cas de redressement et d'élargissement exceptionnels ou d'urgence, à

<sup>1</sup> Article précité sur les inondations.

l'atténuation de quelques petits coudes portant sur des alluvions ; dès lors il ne s'agissait plus entre eux et leurs adversaires que d'une question de plus ou de moins. Mais ce que les premiers contestaient absolument, c'était qu'on pût aller jusqu'à innover d'une manière notable dans le régime du cours d'eau ; que, sous prétexte de curage, on pratiquât de grandes rectifications, une véritable canalisation, et sous cette dernière expression se cachait une équivoque. Ils avaient raison sans doute lorsqu'ils excluaient du cercle d'application de la loi de l'an XI les travaux ayant pour but de rendre navigable une rivière qui n'aurait pas eu ce caractère ; mais ils avaient tort de contester les travaux destinés à resserrer les eaux dans un lit régulier, qu'on l'appelle canal, bief, ou de tout autre nom.

Il faut en convenir cependant, ces défiances, qui s'étaient manifestées notamment dans le conseil d'État, étaient jusqu'à un certain point justifiées par l'abus que, dans des cas fort rares, les administrations locales avaient pu faire du principe. C'est ainsi qu'on avait reproché à un préfet d'avoir fait ouvrir un lit nouveau à une rivière sans autre indemnité, pour le propriétaire dépossédé, que l'abandon dérisoire du lit ancien : on se plaignait avec raison que dans cette circonstance les garanties dont la loi a eu soin d'entourer le droit de propriété eussent été méconnues. Mais la réaction contre une application excessive de la loi de l'an XI allait aussi trop loin, lorsqu'en 1851 le conseil d'État, statuant sur le curage des rivières de l'Essonne et de la Juine, décidait que les dépenses de redressement et d'élargissement du lit ne pouvaient être mises à la charge des riverains et réparties entre eux, à moins qu'ils n'y eussent unanimement consenti. En 1853, le conseil d'État introduisit, dans un décret relatif aux travaux d'amélioration de la Claise, un article qui, tout en autorisant le syndicat de cette rivière à exécuter des élargissements et rectifications, subordonnait cette faculté à la condition que les subventions de l'État, du département et des communes, fussent assez abondantes pour permettre d'entreprendre ces travaux. Une pareille restriction semblait être la négation du droit réclamé par l'administration de mettre ces dépenses, comme celles du curage proprement dit, à la charge des intéressés, toutefois après l'accomplissement des formalités légales.

#### IV

Dans ces derniers temps, le ministre des travaux publics s'est ému à juste titre d'une jurisprudence tendant à paralyser son administration en matière de curage, et il a profité d'une occasion favorable pour demander au conseil d'État de revenir sur sa décision précitée de 1851 et

de reconnaître que le redressement et l'élargissement, quand ils ne sont que le complément du curage et n'ont aussi pour effet que de procurer l'écolement des eaux dans des conditions normales, sont à la charge des propriétaires intéressés ; par conséquent qu'il y a lieu dans ce cas de faire application de la loi de l'an XI. Cette démarche du ministre eut lieu à propos d'un projet ayant pour but de faire déclarer d'utilité publique les travaux à exécuter sur la rivière de la Chalaronne, dans le département de l'Ain, et de constituer en syndicat les propriétaires intéressés à l'amélioration de cette rivière et de ses affluents.

Un rapport lumineux sur cette affaire fut présenté au nom de la section des travaux publics par M. le conseiller d'État Corundet, et suivi, dans l'assemblée générale du conseil, d'une discussion approfondie à laquelle le ministre prit une grande part. Le fond de son argumentation consiste dans les raisons que nous avons déjà alléguées et qui peuvent se résumer dans cet axiome de bon sens : qui veut la fin veut les moyens. Mais de plus il fit remarquer que l'article 2 de la loi de floréal an XI, en parlant de dispositions nouvelles à prendre à défaut d'usages et de règlements anciens, avait en vue, entre autres cas, celui où le curage à vieux lit et à vieux bords serait reconnu insuffisant. Et, comme on avait prétendu qu'il était pourvu à l'intérêt collectif des propriétaires dont se prévalait l'administration, non par la loi de l'an XI, mais par l'article 33 de la loi de 1807 destinée à les associer moins, disait-on, à titre de riverains que de protégés, le ministre répondait que précisément l'article 2 de la loi de l'an XI ne se servait pas du terme de riverains, mais de celui d'intéressés aux travaux.

Le ministre ajoutait qu'il n'y avait aucun abus à craindre dans l'application de la loi ainsi interprétée, que la loi ne pouvait se borner au curage à vieux lit et à vieux bords le préfet, seul compétent, aux termes du décret de 1852 sur la décentralisation, veillerait à ce que la contribution de chaque imposé fût toujours relative au degré d'intérêt que celui-ci aurait aux travaux ; que, dans le cas de redressement et de rectification, comme il y avait lieu pour parvenir à l'expropriation des terrains, à une déclaration d'utilité publique, l'intervention du conseil d'État à la rédaction du décret devenait indispensable ; que dès lors chaque espèce, dans ses circonstances particulières, serait appréciée isolément sur le vu des plans et projets à annexer au décret ; que le conseil d'État, préposé à l'exécution régulière de la loi, garantirait les propriétaires du danger qu'on redoutait en tenant la main à ce que par une extension abusive on ne mit pas à la charge des propriétaires des élargissements ou redressements tels, qu'ils pussent équivaloir à une véritable canalisation. D'autre part, il ajouta sans dire que ces travaux étaient applicables aux lits accessoires, canaux de décharge, fausses rivières, comme au lit principal.



En outre, le ministre ne manqua pas de représenter combien la jurisprudence qu'il combattait était fâcheuse au point de vue des intérêts du trésor public, puisqu'elle tendait, dans une foule de cas où l'état ancien d'une rivière était intolérable, à mettre à la charge de l'administration, sous forme de subvention, tout ou partie des travaux, en exonérant d'autant les propriétaires intéressés, souvent fort en mesure d'y pourvoir. Déjà cet article de dépenses dans son budget avait beaucoup grossi : il était temps de le restreindre en employant ces subventions selon les circonstances, soit à de simples encouragements, soit, dans une plus large mesure, à suppléer à l'impuissance où les propriétaires seraient de réaliser avec leurs seules ressources des améliorations reconnues indispensables dans l'intérêt de la salubrité publique et de l'agriculture.

L'analyse que nous venons d'offrir de cette discussion remarquable fera sans doute partager à nos lecteurs la conviction qui a porté le conseil d'État à s'associer aux vues du ministre dans la rédaction du décret relatif à la Chalaronne; décision solennelle qui a toute la valeur d'un acte législatif, puisqu'elle permet à l'administration de rentrer dans la voie qu'une interprétation erronée de la loi lui avait interdite. Désormais toutes les améliorations sur les cours d'eau non navigables ni flottables sont possibles. Il faut savoir gré à l'administration des travaux publics, et en particulier au ministre, d'avoir fait triompher une doctrine d'une si haute portée, dont les résultats peuvent être d'une si grande utilité pour le pays. Il leur reste à provoquer législativement une modification de l'article 644 du code civil, à l'effet d'étendre à tous les propriétaires de fonds submersibles d'une vallée, ayant contribué à l'assainissement, la faculté de profiter de l'eau pour l'irrigation, au même titre que le riverain immédiat. Cette disposition manque à la loi sur les irrigations, et serait un puissant encouragement donné aux associations pour l'amélioration des cours d'eau.

## V

Une loi récente, celle du 10 juin 1854 sur le libre écoulement des eaux provenant du drainage, est venue apporter un puissant secours à l'administration et aux propriétaires de bonne volonté, dans l'œuvre de l'assainissement des fonds sujets à inondation. Aux termes de cette loi, la servitude établie en faveur de ceux qui voudront conduire les eaux à travers les propriétés voisines qui séparent leurs fonds d'un cours d'eau ou de toute autre voie d'écoulement, s'étend non-seulement à l'opération spéciale qu'on appelle drainage, mais à tout autre moyen

d'assèchement, même à ciel ouvert. La loi de 1807 ne concerne, parmi les terrains inondés ou submergés, que ceux dont l'État prend le dessèchement à sa charge ou qu'il concède : la loi sur le drainage entre dans le cadre tracé par celle de floréal an XI, puisque le but de l'une comme de l'autre est l'assainissement ; elle s'y adapte même expressément en ce que, aux termes de l'art. 4, les associations ayant pour objet l'exécution de travaux d'ensemble peuvent être constituées en syndicat, auxquels sont applicables les articles 3 et 4 de la loi de l'an XI. Même règle aussi pour la déclaration d'utilité publique, par décret rendu en conseil d'État. Quant au règlement des indemnités, la procédure est améliorée par l'attribution au juge de paix non-seulement des questions de dommages, mais aussi de celles qui sont relatives aux servitudes, et par la réduction du jury au nombre de membres prescrit par la loi de 1836 sur les chemins vicinaux.

Il pourrait sans doute arriver que deux syndicats procédant en exécution, l'un de la loi de l'an XI, l'autre de celle de 1854, fussent appelés à opérer simultanément sur le même territoire : le plus souvent, les propriétaires trouveront de l'avantage à se réunir en un seul syndicat pour mieux combiner leurs efforts en vue d'améliorer le régime du cours d'eau principal de la vallée.

## VI

Après nous être rendu compte de ce que sont en matière de curage et de drainage les droits de l'autorité publique et ceux des particuliers, il nous reste à parler du règlement d'usines, objet de contestations sans nombre et d'une rivalité incessante entre l'agriculture et l'industrie. Non pas que nous ayons l'intention de traiter ici ce sujet dans l'extrême variété, la complication des questions qu'il présente chaque jour à la décision des tribunaux civils et de l'administration : nous nous bornerons à rappeler sommairement les principes qui dominent cette matière, et l'usage qui en a été fait dans la pratique.

L'Assemblée constituante, dans ses instructions adressées en août 1790 aux administrations départementales, leur recommande « de rechercher et indiquer les moyens de procurer le libre cours des eaux ; d'empêcher que les prairies ne soient submergées par la trop grande élévation des écluses des moulins et par les autres ouvrages d'art établis sur les rivières. » Elle y joint le sage précepte « de diriger, autant qu'il sera possible, toutes les eaux de leur territoire vers un but d'utilité générale, d'après les principes de l'irrigation ; » d'où il suit qu'on doit essayer de tirer parti, sous ce rapport, de la surélévation des eaux dans les biefs d'usines.

Bientôt après, la loi du 6 octobre 1791, concernant les biens et usages ruraux et la police rurale, posa ce principe, que « les propriétaires ou fermiers des moulins et usines construits ou à construire... seront forcés de tenir les eaux à une hauteur qui ne nuise à personne et qui sera fixée par le directoire du département » (aujourd'hui le préfet). Il est de plus établi par la jurisprudence administrative que l'autorité qui a permis des constructions sur un cours d'eau pour l'établissement d'une usine, et qui ensuite les reconnaît nuisibles à l'écoulement des eaux, peut revenir sur son arrêté (décret du 18 septembre 1807).

Rien de plus absolu en apparence : c'est un pouvoir exorbitant remis à l'administration. Mais il faut reconnaître qu'à toute époque, sauf de rares exceptions, elle n'en a usé qu'avec de sages tempéraments, de manière à concilier autant que possible les intérêts divers dont la tutelle lui était confiée. Elle a toujours considéré que la loi de 1791 a marqué le but vers lequel on doit tendre, mais n'a pas prétendu qu'il fût juste ni possible de l'atteindre à tout prix. Il est d'ailleurs telle vallée dont le régime, soit naturellement, soit par suite d'une longue négligence, est tellement vicieux, que la destruction totale des usines ne l'améliorerait que d'une manière insignifiante. Partout le problème est complexe, et ne peut être résolu que par un examen attentif de toutes ses données, et par le concours des divers intérêts qu'on aura amenés, moitié par persuasion, moitié par autorité, à se faire des concessions réciproques. Telle est la mission de l'ingénieur chargé d'un règlement de ce genre. Il démontrera aux propriétaires d'usines que, pour procurer, sans préjudice pour leur force motrice, le libre écoulement des eaux arrêtées sur le fonds du voisin, tels ou tels travaux sont indispensables : par exemple, dans le cas que nous avons énoncé plus haut d'un bief appuyé sur deux promontoires avancés dans la vallée et séparant une prairie des canaux de décharge, il sera facile d'assainir la prairie en établissant sous le bief un aqueduc en maçonnerie ou en tuyaux de fonte. Faites-en la dépense, dira l'ingénieur au propriétaire de l'usine, ou contribuez-y dans telle proportion : en compensation, vous serez autorisé à consolider les rives de votre bief, à en boucher toutes les fuites, de manière à ne rien perdre de votre eau, car elle pourra désormais être impunément suspendue comme les canaux de la Hollande au-dessus des prairies ; le maintien de votre bief à sa hauteur d'eau actuelle est à ce prix. Puis l'ingénieur, se tournant du côté des propriétaires de la prairie envers lesquels il n'aurait pas le droit de contrainte, leur prouvera qu'ils ont intérêt à contribuer à l'établissement de l'aqueduc et de ses accessoires dans une certaine proportion, ou bien il estimera, selon les circonstances, qu'il y aurait équité à les exonérer entièrement de ces dépenses ; en tout cas, il les engagera à s'entendre entre eux

pour ouvrir en commun les fossés et rigoles destinés à diriger les eaux surabondantes vers l'aqueduc, et leur fera comprendre qu'en résistant à ces indications ils s'exposeraient à voir ajourner le règlement de l'usine et prolonger pour ainsi dire indéfiniment la situation dont ils se plaignent. C'est ainsi qu'en éclairant les parties d'abord sur ce qu'il y a de mieux à faire sous le rapport de l'art, ensuite sur l'étendue respective de leurs droits et de leurs obligations, l'ingénieur aura, sans violenter personne, amené une transaction dont il pourra, séance tenante, être le notaire.

Mais, pour que l'ingénieur puisse s'emparer de ce rôle bienfaisant dans toutes les espèces qui pourront se présenter, il faut qu'il ne soit pas pour ainsi dire renfermé, par l'arrêté qui l'aura mis en œuvre, dans la question de règlement d'usine, posée de telle façon, qu'elle se réduise, abstraction faite du curage et des travaux qu'il comporte à savoir si telle hauteur d'eau doit être maintenue ou abaissée et de quelle quantité. La question ainsi posée est à peu près insoluble autrement que par l'arbitraire, contre lequel les recours à l'autorité centrale, soit au ministre, soit au conseil d'État, sont, pour beaucoup de petits intérêts, des garanties insuffisantes. C'est ainsi pourtant que des ingénieurs ont été condamnés à opérer en présence d'un état général de la vallée qu'ils déploraient autant que personne; mais ils n'avaient pas qualité pour le modifier efficacement, parce que d'autres fonctionnaires, agents-voyers et maires, étaient censés s'occuper du curage.

Le règlement des usines et le curage tel qu'il est défini aujourd'hui par la nouvelle jurisprudence du conseil d'État sont des termes corrélatifs, nécessaires d'un même problème, l'assainissement; ces diverses opérations doivent être préparées simultanément dans un travail d'ensemble ressortissant, pour son approbation après enquête, d'une administration unique, et devant s'exécuter sous l'impulsion et la surveillance d'un seul fonctionnaire. Encore si les ingénieurs des ponts et chaussées avaient eu plus de temps à consacrer aux affaires de ce genre, en auraient ils absorbé plus facilement l'entière direction; la juste confiance qu'inspirent au public leur savoir et leur intégrité aurait fait naître et mené à bonne fin un plus grand nombre de projets d'amélioration des cours d'eau. Mais, distraits par d'autres attributions, dont plusieurs ont pris dans ces derniers temps une grande extension, ils n'ont pu donner à cette partie difficile de l'administration qu'une attention fort partagée. Le service des cours d'eau n'était qu'un accessoire trop souvent négligé des autres services.

## VII

On voit, d'après tout ce qui précède, combien était nécessaire la création, au sein du ministère des travaux publics, d'un service spécial pour centraliser « toutes les études relatives au régime des cours d'eau, « le règlement des usines hydrauliques, la rédaction des projets de « dessèchements, d'irrigations, de colmatage, de réservoirs ou de tous « autres ouvrages destinés à utiliser les eaux pluviales et à créer des « ressources pour les époques de sécheresse, l'organisation et la sur- « veillance des associations formées en vue de l'exécution de travaux « publics intéressant l'agriculture, enfin l'examen et la proposition de « toutes les mesures propres à assurer le bon emploi des eaux et leur « équitable répartition entre l'agriculture et l'industrie. » Ce sont les termes de la circulaire du 17 novembre 1848. L'honneur de cette conception, dont la loi sur le drainage est venue, quelques années après, relever encore le mérite, appartient à un ministre, homme de bien et de talent, M. Vivien. Nous nous honorons d'avoir été son collègue en 1840, dans un cabinet qui a été en butte à des critiques passionnées, mais auquel l'histoire du dernier règne ne refusera pas le témoignage d'avoir eu, avec un vif sentiment de l'honneur national, la volonté de favoriser par une large extension des travaux publics l'essor industriel du pays.

M. Vivien profita du ralentissement forcé des autres travaux publics, notamment des chemins de fer, dans le temps agité où il fut rappelé au pouvoir, pour signaler son second passage aux affaires par un bienfait. Le temps lui manqua encore pour en développer les conséquences. Plusieurs de ses successeurs s'y sont appliqués ; mais il reste beaucoup à faire. Il s'en faut que dans tous les départements le service hydraulique soit entièrement distinct de celui des routes et autres travaux publics, et remis entre les mains d'un ingénieur spécial dont ce soit le principal souci. Nous aimons à penser que M. Vivien, en créant le service hydraulique, s'est souvenu d'un vœu exprimé il y a quelques vingt ans à la tribune de la Chambre des députés, quand nous avons dit que chaque rivière devrait recevoir de la science moderne son ingénieur, comme elle a reçu jadis de la fable sa naïade : Nous voulions aussi, et notre vœu doit se réaliser aujourd'hui complètement, que l'ingénieur fût en mesure d'intervenir, à son point de vue, auprès de ses collègues du service des routes, de ceux des chemins de fer, des canaux, de la voirie urbaine, etc., pour faire introduire dans leurs projets les perfectionnements qui sont de sa compétence, ou mettre à

profit, pour l'écoulement et le bon emploi des eaux, les dispositions déjà préparées.

Entre beaucoup d'exemples de ce qu'on peut faire en ce genre, nous mentionnerons, d'après un numéro récent des *Annales des ponts et chaussées*<sup>1</sup>, l'aide que fournit aux travaux considérables d'assainissement et de défrichement qui s'exécutent dans les Landes la construction du chemin de fer de Bordeaux à Bayonne, non-seulement par l'effet que doit produire la circulation sur une ligne si importante, mais parce qu'on a eu le bon esprit d'adapter les fossés latéraux du chemin de fer à l'évacuation des eaux fournies en abondance par les canaux de dessèchement. C'est là précisément le genre de secours que nous avons vainement attendu du canal du Berry sur beaucoup de points, et que tous les canaux pouvaient également donner à l'agriculture, si l'on avait réglé convenablement la pente des contre-fossés. L'étude géologique des Landes a suggéré au même ingénieur le moyen de corriger une des grandes causes d'insalubrité de ce pays, l'absence de sources d'eaux vives. Autant les eaux superficielles, arrêtées par une couche peu perméable du sol, sont favorables à l'arrosage à cause des produits azotés que la putréfaction des végétaux y développe, autant elles sont funestes à la santé des hommes et des animaux. Il s'agissait de recueillir à une certaine profondeur la portion de ces eaux qui, à la longue, y est parvenue par filtration, et de la préserver de toute communication avec les eaux supérieures encore impures. Un système économique de puits exécutés d'après ce principe a donné les résultats les plus satisfaisants.

L'avantage inappréciable d'une eau saine et abondante dont la population des Landes sera redevable au service hydraulique, nos ingénieurs devront le procurer, par d'autres moyens, à celles de nos villes en si grand nombre où l'eau ne se distribue encore qu'avec une regrettable parcimonie.

Quels bienfaits le service hydraulique n'est-il pas encore appelé à répandre dans les pays de montagnes ! soit en combinant ses efforts avec ceux de l'administration des forêts pour arrêter les funestes effets du déboisement, soit pour fixer, au profit de l'agriculture, à l'aide des principes si bien exposés par M. l'ingénieur Surell<sup>2</sup> les détritrus pré-

<sup>1</sup> Rapport sur l'assainissement et la mise en valeur des Landes, par M. Chamberlent, ingénieur des ponts et chaussées.

<sup>2</sup> Sur les torrents des hautes Alpes 1841. — Nous signalons aussi, avec le plus complet éloge, l'étude remarquable publiée récemment par M. Charles de Ribbes, sous ce titre : *La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations avant et après 1789*. Paris, chez Guillaumin. Nous en rendrons compte. (Note de la rédaction.)

cieux des montagnes, éléments de terres nouvelles de la plus grande fertilité.

Nous fondons sur le service hydraulique les plus grandes espérances : nous le croyons destiné à marquer dans les travaux publics une ère nouvelle. Mais il est temps de l'organiser définitivement, de l'implanter en quelque sorte partout, de le faire passer de l'état, pour ainsi dire, latent où il est resté dans un trop grand nombre de départements, à l'état d'action énergique et persévérante. Il est temps de donner à la pensée féconde de M. Vivien tout le développement dont elle est susceptible, d'appeler un plus grand nombre d'ingénieurs à y prendre part : leur dévouement, nous le savons, ne fera pas défaut aux besoins du pays. Quant à nous, si nous avons l'honneur de faire partie du corps des ponts et chaussées, le service hydraulique aurait notre prédilection.

Nous le répétons, il en est temps. De sinistres révélations sur l'état stationnaire et même, sur certains points, rétrograde du chiffre de la population en France, sur la tendance des habitants de la campagne à s'entasser dans les grands villes<sup>1</sup>, préoccupent en ce moment les esprits réfléchis. En dépit des brillantes expositions, des félicitations officielles, on sait à quoi s'en tenir sur les souffrances réelles de l'agriculture, délaissée par les capitaux qu'attire à Paris le jeu effréné de la Bourse, et sur la décadence qui s'ensuit sous plus d'un rapport. Revenons à l'agriculture, comme l'enfant prodigue est revenu à son père : que les travaux, que les branches de l'administration qui ont spécialement pour objet les progrès de l'agriculture, occupent le premier rang dans nos affaires publiques : tout le reste, force nationale, influence durable, dignité morale et bien-être réel, nous sera donné par surcroît !

C<sup>te</sup> JAUBERT,

Ancien ministre des travaux publics.

<sup>1</sup> *Non sine causâ majores nostri ex urbe in agros redigebant suos cives, quod et in pace à rusticis aiebantur et in bello ab his tuebantur. — VARRO, de Re rusticâ. III, 1.)*

# MÉLANGES

---

## EXPOSITION DES OUVRAGES DE PAUL DELAROCHE.

Au moment où j'écris, s'achève l'exposition des œuvres de Paul Delarocbe dans le palais de l'école des Beaux-Arts<sup>1</sup>. Une pareille entreprise, il y a quelques années encore, aurait offert des obstacles insurmontables : aujourd'hui il a suffi, pour les vaincre, du dévouement de quelques amis. C'a été comme un supplément à l'Exposition universelle de 1855 : la lacune que faisait l'absence des ouvrages de Paul Delarocbe se trouve comblée, avec cet inconvénient toutefois que la mémoire la plus fidèle ne peut suppléer à la comparaison immédiate qui se serait faite entre les ouvrages du maître et ceux de ses rivaux ; sans parler surtout de ce qu'a de douloureux le principal motif de la réunion dont nous venons d'être témoins.

Le succès dépasse toutes les prévisions. Un triomphe si complet excite, dans beaucoup d'esprits, des impressions opposées : on s'étonne et on s'afflige de voir un peintre auquel ont manqué quelques-unes des prérogatives les plus élevées de l'art, satisfaire sans restriction non-seulement les instincts de la foule, mais encore le besoin d'idéal qu'on s'attendrait à trouver plus difficile dans beaucoup de personnes d'une intelligence cultivée et d'une organisation délicate. En même temps, on ne peut se soustraire à l'impression de respect et à l'extrême intérêt qu'inspire le spectacle des efforts d'un talent remarquable et d'un noble caractère pendant trente-cinq années d'un travail persévérant.

On a fait tout ce qu'on a pu pour que l'exposition fût complète : pourtant il manque plusieurs ouvrages capitaux du maître : les *Enfants d'Edouard* ont été prêtés pour l'exposition d'Édimbourg ; la mort de lord Ellesmere a fait mettre sous les scellés *Charles I<sup>er</sup> insulté par les soldats de Cromwell* ; la *Vierge à la vigne* a été détruite dans un incendie, et il n'en reste que l'estampe de Jesi ; et l'on n'a de la *Sainte Amélie* qu'un beau dessin, qui appartient à M. Goupil. Enfin la ville de Nîmes a refusé d'envoyer le *Cromwell*. Personne n'a compris le sens de ce refus ; personne n'a compris qu'à côté des particuliers qui ont noblement payé les travaux de Paul Delarocbe, et n'en ont pas moins consenti à se séparer momentanément d'objets d'un grand prix et à leur laisser courir les chances d'un déplacement, une ville qui tient de la seule libéralité de l'État un tableau dans lequel il n'y a rien

<sup>1</sup> On vient de la proroger jusqu'au 5 juin.



qui se rattache à son histoire et à ses souvenirs ait tenu avec persévérance contre les invitations officielles. Le musée de Königsberg a prêté la *Scène de la Saint-Barthélemy*, et une ville française n'a pas voulu contribuer à ce qu'on faisait pour la gloire d'un artiste national! Nous n'entendons pas souvent parler d'actes d'indépendance municipale : lorsqu'une semblable conduite est si peu à l'ordre du jour, tout le monde regrette qu'on n'ait pas choisi une meilleure occasion pour en donner l'exemple.

Quoi qu'il en soit, Delaroche, sans le *Cromwell*, le *Charles I<sup>er</sup>* et les *Enfants d'Edouard*, reste nécessairement incomplet. Il ne suffit pas du *Strafford* et de la *Jane Grey* pour donner une idée vraie de ce qu'on pourrait appeler la phase anglaise de l'existence du maître. *Jane Grey* agit peu sur les vrais amateurs; le *Strafford*, au contraire, offre des qualités d'ensemble, un ton austère, un aspect grave, qui conviennent à l'histoire. Si l'on avait de plus les trois ouvrages dont nous déplorons l'absence, on comprendrait mieux l'habileté surprenante avec laquelle l'artiste, substituant des sujets conformes aux idées de notre époque à ceux qu'il n'aurait pu traiter en homme supérieur, s'est élevé positivement au-dessus de l'anecdote et du genre, tout en évitant une lutte, avec les grandes difficultés de l'art, dans laquelle il aurait probablement succombé.

En revanche, nous avons rencontré à l'exposition des ouvrages que nous ne connaissions pas, et qui achèvent de nous initier aux efforts d'une volonté puissante contre une éducation inachevée et une organisation quelquefois rebelle. On se souviendra peut-être de ce que nous avons dit, dans ce Recueil <sup>1</sup>, de l'ardeur avec laquelle Delaroche avait embrassé l'exécution des peintures de la Madeleine. Au moment de son départ pour l'Italie, je le trouvais déjà emporté au-dessus de lui-même, et il a laissé la trace de cet élan dans plusieurs têtes d'étude peintes d'après des religieux du couvent des Camaldules, auprès de Florence. Ces têtes, qui ont passé au musée de Nantes avec la collection du duc de Feltre, offrent une vie, une vérité, une noblesse, une perfection dans le modelé des chairs, dans l'exécution des cheveux et des poils, dans le maniement du pinceau, auxquelles Delaroche n'a plus atteint dans le reste de sa carrière. Si, à côté de ces moines jeunes et vieux, on avait, du même faire et avec le même cachet, des têtes de femmes et d'enfants, si le maître avait donné les mêmes preuves de supériorité dans l'imitation des modèles qui demandent de la délicatesse et de l'amour, il n'aurait point connu de rivaux à notre époque, et il aurait égalé les plus grands peintres.

L'exposition, très-judicieusement partagée entre trois salons, représente avec une clarté saisissante les trois manières de l'artiste. Au début, à côté de la *Josabeth*, ouvrage d'un écolier riche en promesses, se déroulent de premiers tâtonnements, où l'artiste, travaillant pour ainsi dire au jour le jour, hésite entre la fermeté et le tapage, entre l'expression vraie et une certaine tendance romanesque qui touche au mélodrame.

Le *Strafford* le fait définitivement entrer dans la voie conforme à sa nature : il sent, pour la première fois, qu'il a touché le but; mais la carrière

<sup>1</sup> V. t. III de la nouvelle Série, p. 336.

est encore trop circonscrite pour son ambition, et, de même qu'il est arrivé à son beau-père, Horace Vernet, la vue des grands maîtres le trouble : il rêve de retrouver leurs procédés d'exécution, comme si le secret du génie se trouvait dans des procédés. Il voudrait atteindre à la pureté des formes, à la délicatesse des chairs, à la beauté limpide des expressions ; et l'amour comme la religion lui manquent à la fois. C'est à coup sûr le moment de sa plus grande souffrance intérieure, et l'on prévoit qu'après avoir commencé un combat impossible, il abandonnera bientôt une arène interdite à ses efforts. La *Sainte Cécile*, dans cette période de son talent, répond à ce qu'est le *Michel-Ange et Raphaël* d'Horace Vernet. Les deux maîtres ont été désarçonnés par Bucephale.

Alors le peintre vaincu se replie sur lui-même : il se souvient qu'il a atteint à une perfection relative dans la toile du *Duc de Guise*, où se résument, sous la forme la plus attrayante, ses plus précieuses qualités : intelligence du sujet, noblesse vraiment historique des figures, surtout dans le prince assassiné, exécution souple et fine, couleur agréable, harmonie séduisante, et, à mesure que des pensées plus graves et plus religieuses s'emparent de son esprit, il se préoccupe de la possibilité d'appropriier les qualités où il excelle à des sujets d'une portée supérieure.

A ce moment de sa carrière, une douloureuse impression s'empare de nous : nous voudrions prolonger pour l'artiste les années de son expérience. On admire justement le *Duc de Guise* ; mais, à notre sens, les *Derniers adieux des Girondins* sont supérieurs au premier tableau. A part une certaine indécision dans l'action (pourquoi toutes ces mains levées en même temps ?) la toile des *Girondins* nous semble irréprochable. L'artiste y a mis à la fois toute son intelligence, tout son talent, et je dirais tout son cœur, si le sujet (peu sympathique à qui sait l'histoire) était de nature à causer une véritable émotion. Quelle habileté dans la disposition générale et dans le rapprochement des groupes, quelle heureuse distribution de lumière, quelle vérité et quelle passion dans les têtes ! l'histoire, à moins de se guinder elle-même hors de toute mesure et de toute vérité, n'a pas le droit d'élever très-haut les héros de la Gironde, tout convertis du sang de leur roi ; mais si, dans ces disciples de Rousseau, il n'y a rien d'achevé, ni pour la sympathie de l'âme, ni pour la satisfaction de l'œil, ce sont des hommes, et ces hommes sont les acteurs d'une révolution sans égale dans l'histoire du monde. La scélératesse de leurs ennemis les absout, le martyre les purifie, et l'art qui sait les rendre sans exagération dans la solennité de leur sacrifice a droit à toute notre admiration.

Il existe une analogie singulière et inattendue entre les *Girondins* et les derniers tableaux religieux de Paul Delaroche : c'est un peu (et je voudrais le dire dans le sens le plus favorable du mot) ce qu'au dernier siècle on appelait de la tragédie bourgeoise. Mais le côté humain, la vérité simple et pénétrante des sentiments de la Passion, n'ont-ils pas laissé leur trace dans les œuvres les plus hautement inspirées de l'art chrétien ? Sans parler ni des peintres antérieurs à la Renaissance, ni des premiers peintres flamands, ni de Murillo, le *Spasimo* de Raphaël lui-même n'est si profondément pathétique que parce qu'il a fait la part la plus large aux douleurs de la Vierge et des saintes

femmes. Quand on a étudié la suite des erreurs religieuses de l'humanité, je ne connais rien de plus surprenant qu'une Passion prêchée le Vendredi saint dans une église catholique. L'orateur n'a pas besoin d'un grand talent, et la plupart du temps il s'en dispense : mais il raconte tout simplement l'histoire du juste trahi, insulté, martyrisé, supplicié, et alors il n'est âme si rebelle ou si indifférente qui ne soit subjuguée par l'émotion : tous les cœurs vibrent à l'unisson ; et quand, au moment de l'expiation suprême, le prêtre approche le crucifix des lèvres du pécheur, il revient à l'âme effrayée d'elle-même et tremblante devant l'imminence du jugement de Dieu, un salutaire souvenir des impressions du Vendredi-Saint. L'homme se sauve, parce qu'en pleurant sur la mort d'un homme il s'est uni à la mort d'un Dieu.

Ne nous exposons pas à méconnaître les vrais caractères de l'Évangile en nous montrant trop rigoureux pour la familiarité des dernières compositions de Paul Delaroche ; en exprimant l'humanité, il a touché le divin. Si quelques observateurs plus sévères que nous sentaient s'élever encore de trop fortes objections dans leur âme, qu'ils reviennent un moment sur eux-mêmes : est-ce qu'en s'interrogeant ils ne sentent pas déjà que l'impression de ces petits tableaux est ineffaçable ? qu'importe d'où vient la flèche et par où elle a passé, si l'imagination est saisie et si le cœur est pénétré ? J'en dirai autant de la *Jeune Martyre*. On a beau lui trouver quelque chose de moderne ; pourquoi s'arrêter à cette enveloppe effectivement un peu mondaine ? Le tableau, d'un effet sourd, a besoin, pour être goûté, d'une pleine lumière comme celle dont nous jouissons ces jours derniers : alors l'effet est assuré, la poésie domine, on sent passer sur soi comme un souffle adouci des catacombes, et l'artiste est vainqueur.

Mais où son mérite éclate en traits irrésistibles, c'est dans la collection des portraits. Delaroche a-t-il pleinement réussi en peignant une femme ? L'exposition, qui renferme quelques têtes d'études pleines de charmes (entre autres une tête avec l'inscription : *À ma cousine*), ne répond pas d'une manière satisfaisante à la question que je viens de poser ; mais, quant aux hommes et surtout aux hommes connus, à ceux dont on n'ignore ni l'histoire ni les ouvrages, je ne crois pas qu'aucun maître ancien ou récent ait plus constamment réussi à rendre le caractère, l'intelligence, les habitudes et les passions de ses modèles.

Un homme qui sait porter dignement un des noms les plus historiques de France, un orateur et un écrivain, — M. le duc de Noailles ;

Un rejeton du sang des Stuarts, brave comme ses pères, mais sans éclat d'intelligence, — M. le marquis, depuis duc de Fitzjames ;

Un banquier-gentilhomme, unissant la distinction des manières à l'honneur commercial, — M. le baron Mallet ;

Un noble étranger, courbé en chrétien sous les sévères arrêts de la Providence, mais relevant avec fierté sa tête mélancolique au souvenir des grandeurs catholiques de la Pologne, — le prince Adam Czartoryski ;

Un Parisien qui ressemble aux Genevois de la ville haute, portant avec une dignité exacte un nom que les sciences naturelles ne prononcent pas sans reconnaissance. — M. François Delessert ;

Un collecteur, dont le souvenir est tout entier dans les objets d'art qu'il

avait rassemblés avec une passion intelligente, — le comte de Pourtalès-Gorgier ;

Un militaire dont le nom est devenu le symbole populaire de la fidélité, — le général Bertrand ;

Le puissant industriel qui montrait naguère au grand-duc Constantin les dix mille ouvriers du Creusot, — M. Schneider ;

Le roi du crédit mobilier et de tous les crédits, — M. Émile Pereire ;

Un penseur éminent et un homme du monde, sceptique d'esprit et croyant de cœur, — M. Charles de Rémusat ;

Un grand écrivain et un homme d'état illustre, dédaigneux du présent et sûr de l'avenir, — M. Guizot ;

Son rival longtemps heureux et toujours populaire, M. Thiers ;

Et, pour passer des habits de ville aux costumes officiels :

Un professeur de la Faculté de médecine, confident habile et désiré des misères humaines, — M. Chomel ;

Un grand maître de l'Université, ami des lettres et cher à ses amis, — M. de Salvandy ;

Un président du tribunal de commerce, couronnant une vie de probité par les honneurs de la magistrature populaire, — M. Aubé ;

Le chancelier du roi Charles X, le marquis de Pastoret, magistrat qui a traversé l'histoire avec le degré d'importance que donnent les grandes occasions à défaut d'une vraie distinction personnelle ;

Enfin, un pape, religieux tiré de la solitude pour présider aux destinées de l'Église dans un temps de troubles et d'angoisses, pontife digne d'être comparé à Benoît XIV pour le succès et à Pie VII pour la bonté, — Grégoire XVI :

Quelle étonnante galerie, quelle diversité, quels contrastes ! L'artiste n'en a rien laissé échapper.

En résumé, les ordonnateurs de cette exposition ont lieu d'être satisfaits ; le public de toutes les classes s'y est porté en foule. Malgré l'élévation des frais, je ne doute pas que le but charitable de l'entreprise n'ait été atteint, et que, tout en servant la gloire de Paul Delaroche, on n'ait rempli le désir de son cœur, par un accroissement notable des ressources de l'association fondée pour secourir les artistes malheureux.

CH. LENORMANT.

# BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

ÉTUDE SUR L'ART DE PARLER EN PUBLIC, par M. l'abbé BATAIN<sup>1</sup>.

Peu de livres sont plus décriés que les rhétoriques, et cela se conçoit.

Dans l'antiquité, la parole était un moyen de gouvernement et le plus puissant de tous. L'art de bien parler était donc le premier des arts, celui qui appelait, avant tous, les méditations du philosophe comme celles de l'homme qui se vouait à la vie politique. Doit-on s'étonner, dès lors, que le plus vaste esprit de la Grèce, Aristote, que le plus grand orateur de Rome, Cicéron, aient écrit des rhétoriques? Doit-on s'étonner que ces rhétoriques fussent dans toutes les mains, occupassent tous les esprits?

Chez nous, rien de pareil ne s'est produit; si l'on excepte les fruits tardifs de notre arrière-saison politique et littéraire, la parole, en France, n'a été puissante que dans la chaire, et encore nul de nos grands orateurs chrétiens ne paraît avoir songé à nous faire jouir de ses études et de ses réflexions sur son art: les rhétoriques ont été rédigées par des hommes de troisième ou de quatrième ordre, dont pas un n'avait parlé en public; de là le discrédit mérité de ces sortes d'ouvrages<sup>2</sup>.

Mais qu'un homme du métier vienne à s'en mêler, Maury, par exemple, par cela seul qu'il a paru avec quelque éclat dans la chaire et à la tribune, on l'écoute avec curiosité, on le lit avec intérêt.

A combien plus forte raison en est-il ainsi de M. Batain! Élève de l'école normale de la Restauration, placé, dans l'opinion de ses maîtres et de ses condisciples, à la tête de cette mâle génération de jeunes hommes contemporains du P. Lacordaire, du P. Gratry, et de tant d'autres qu'il serait trop long de nommer; professeur de faculté à vingt et un ans, et, dès son début, hors de ligne par l'autorité précoce de son enseignement; philosophe éminent, prédicateur célèbre, il s'est fait de bonne heure une loi de ne parler que de ce qu'il sait. Il n'a point voulu faire ici une théorie de l'art oratoire; il a voulu dire aux autres ce qu'il a fait pour apprendre à parler aux hommes assemblés, et il l'a dit comme il le pratique, en toute simplicité, sans emphase aucune, sans le moindre artifice de langage; en sorte qu'on peut lui appliquer le mot qui est resté dans toutes les mémoires pour caractériser César écrivain: *Eodem animo scripsit quo BELLAVIT*.

<sup>1</sup> Paris, Douziol, in-12.

<sup>2</sup> Les *Dialogues sur l'éloquence* ne sont pas une rhétorique proprement dite, et Fénelon, tout admirable écrivain qu'il est, ne compte point parmi nos grands orateurs. Le succès littéraire de ses *Dialogues* confirme d'ailleurs ce que je vais dire.

En effet, rien ne caractérise mieux M. Bautain que son désintéressement oratoire, si cette alliance de mots peut être permise. C'est quelque chose de merveilleux que la puissance de cette parole si naturelle, si éloignée de tout charlatanisme, si exempte de toute rhétorique, j'ai presque dit de tout ornement, mais en même temps si pleine, si substantielle, si juste, si nette, si animée; image de la force vraie, qui n'a pas besoin de s'exagérer, parce qu'elle est sûre d'elle-même. Jamais le mot propre ne fait défaut à M. Bautain : même quand il improvise, il ne le cherche pas un instant, et il le rencontre toujours. On ne saurait concevoir une autre expression à la place de celle qui lui vient, tant cette expression est fidèle à la pensée. Nul, de nos jours, n'a mieux mérité cet éloge à bon droit décerné à l'un des maîtres de notre langue par M. Cousin : « En lui, la forme n'est autre chose qu'un vêtement transparent que prend la pensée pour paraître le plus possible telle qu'elle est, créant elle-même l'expression qui lui convient, et qui n'ôte, *mais surtout n'ajoute rien* à sa valeur propre ».

C'est précisément le contre-pied de la déclamation. « Apprenez, madame, disait Voltaire, que je n'ai jamais fait une phrase de ma vie, et que je m'en vante. » Aucun orateur contemporain n'a autant que M. Bautain le droit de revendiquer ce mérite, et il est grand.

M. Bautain en possède un autre qui n'est pas moins rare : il ne parle jamais sans rien dire, il est plein de choses, il pense beaucoup et il fait penser. Jamais il ne touche une question sans aller au fond.

Ainsi est-il dans sa chaire de la Sorbonne; ainsi dans la chaire évangélique; ainsi dans son livre.

Le sujet n'est jamais assez tôt expliqué.

M. Bautain définit et circonscrit nettement le sien. Il ne s'agit pas, dans son ouvrage, du discours écrit et appris par cœur; il s'agit du discours improvisé, de celui que l'auteur est obligé de faire au moment même, non (comme plusieurs le rêvent) sans y avoir pensé d'avance, mais seulement sans avoir préalablement arrangé ses phrases. M. Bautain, en un mot, s'occupe uniquement des *improvisations préparées*, c'est-à-dire du discours qu'on est appelé à prononcer en public, devant un auditoire connu d'avance, à tel jour, sur tel sujet et pour obtenir tel résultat. Or, en pareil cas, il est bien évident qu'on ne peut improviser que la forme du discours; car, pour parler, il faut bien avoir quelque chose à dire, et ce quelque chose, apparemment, doit se trouver à l'avance dans l'esprit, ou plus profondément encore dans le sentiment intime de l'orateur.

Rien de plus opportun, d'ailleurs, que l'ouvrage de M. Bautain. Il fut un temps où, même au palais, on ne connaissait que le discours écrit; peu s'en faut, au contraire, aujourd'hui, que le discours appris par cœur ne soit banni de la chaire chrétienne, comme il l'est depuis longtemps du barreau et de la chaire académique. L'improvisation est donc une nécessité désormais, et le moment est venu d'en faire un art sérieux, non un flux de mots quelconques, dignes de ces manœuvres oratoires que Cicéron nomme quelque part *operarios lingua celeri et exercitata*.

M. Bautain fait bonne guerre à ces enfileurs de mots, à ces marchands de paroles. Il montre fort bien que, pour affronter sans témérité les périls de la parole publique, il faut la réunion des facultés les plus rares, une sensibilité vive, un naturel expansif, une intelligence pénétrante, une imagination prompte, une rectitude de sens toujours en éveil, une volonté pleine de décision, et par-dessus tout cela une vocation naturelle; car, n'en déplaise à Quintilien, on nait orateur tout comme on nait poète, et si la vocation manque, vainement aurait-on sensibilité, intelligence, raison, volonté, jamais on ne serait improvisateur par la parole. La vocation, au contraire, implique tout le reste, et de plus un certain équilibre entre ces dons si divers; elle implique en outre comme un élan inné qui leur donne le branle; comme une flamme intérieure qui embrase l'âme tout entière et qui s'en échappe en traits brûlants, flamme divine que l'homme ne crée pas et qui seule le fait éloquent.

M. Bautain croit la vocation oratoire; il pense à bon droit qu'il y a des hommes naturellement organisés pour bien parler, comme le rossignol l'est pour bien chanter, et qu'à ceux-là seuls peut profiter son livre. En effet, si l'on ne peut se donner le feu sacré, on peut du moins l'exciter en soi, on peut le nourrir et le diriger; de là l'utilité du maître, de son expérience et de ses conseils.

Le premier de tous, c'est que, pour savoir parler, il faut apprendre à penser; c'est ce qu'on a trop oublié de nos jours. De ce que la pensée nous est naturelle comme l'est la parole, il ne s'ensuit point assurément que l'homme ne doive pas apprendre à penser tout comme il apprend à parler. « Dans tout ce que l'homme opère volontairement, dit excellemment M. Bautain, la liberté a sa part; et le sain exercice de la liberté, qui est inséparable de l'intelligence, est partout la source du perfectionnement et du progrès. »

Est-il bon, oui ou non, de penser *au hasard*? Voilà la question. La poser, n'est-ce pas la résoudre? Écoutons sur ce point M. Bautain.

« C'est la logique qui enseigne l'art de penser. Il faut donc que l'orateur soit bon logicien... Ce n'est point la didactique, c'est l'usage de la logique, qui est nécessaire, et cet usage, prompt et habile, vous ne l'acquerrez que par des exercices multipliés, sous la direction d'une personne expérimentée, d'un artiste de la pensée, qui vous enseignera à faire aisément ce qu'il sait faire lui-même.

« Nous regrettons, sous ce rapport, et dans une certaine mesure, la méthode syllogistique de l'École; car nous avons la conviction qu'appliquée à *propos* et dirigée sérieusement, elle donne à l'esprit de l'agilité, de la netteté, et quelque chose de sûr et de ferme qu'on trouve rarement dans les penseurs d'aujourd'hui.

« On péchait peut-être alors par un excès de dialectique, et il y avait souvent dans le style de la sécheresse, de la pesanteur, une apparence de pédanterie. Mais on savait poser une question et la traiter; on savait par où l'attaquer pour la développer et la résoudre, et la marche du raisonnement, exactement tracée, menait droit au but et à une conclusion.

« Aujourd'hui l'on pêche par l'absence ou le défaut de méthode. On reste longtemps devant son sujet sans savoir par où l'entamer, si même on en comprend bien les termes. Ce qui amène des préparations interminables, des

prolézomènes diffus, et, en général, une exposition confuse, un développement désordonné, et, finalement, point de conclusion, ou du moins rien de décisif. »

Certes, on ne saurait mieux voir et mieux dire. Il n'y a rien de plus vrai, de plus *actuel*, de plus capital, que ces réflexions.

Et ce ne sont pas là des paroles en l'air, des lamentations perdues sur un mal déclaré sans remède. Le remède, M. Bautain l'indique. Pour ceux qui se destinent à parler en public, il voudrait un cours de logique plus pratique que théorique, où l'esprit fût fortement exercé à diviser et à combiner les idées sur des matières intéressantes et instructives. Ces exercices seraient écrits ou oraux. Tantôt ce serait une dissertation sur un point de littérature, de morale ou d'histoire; et il faudrait s'habituer à composer avec ordre et méthode, en indiquant, à mesure qu'on avance, les parties du discours les degrés du développement, les moyens de preuve, en un mot tout ce qui sert à traiter convenablement un sujet. Tantôt ce serait une discussion entre plusieurs interlocuteurs, sous la direction du maître, avec les règles sévères de la *disputation* dialectique; et il ne serait point permis de procéder ni de conclure sans réduire sa pensée dans les formes de l'argumentation syllogistique, ce qui donne un peu de longueur et même de lourdeur au discours, mais aussi plus de clarté, plus d'ordre, plus de sûreté. D'autres fois, la discussion pourrait être improvisée, et là, dans l'imprévu du discours et par tout ce qu'il fait jaillir de l'intelligence, se montreraient les esprits distingués, qui savent s'emparer tout à coup d'une idée, la pénétrer, la diviser et l'exposer. A toutes les positions ou thèses, il y aurait des oppositions ou antithèses, et quelqu'un pour les soutenir; car il y a des raisons pour et contre en chaque sujet; on apprendrait ainsi à envisager les choses sous plusieurs aspects, et à ne pas se laisser absorber par un seul point de vue ou par une opinion préconçue.

« Mais il faut, dit très-bien encore M. Bautain, que *cette gymnastique de la pensée soit menée par un maître entendu, qui ne se laisse pas dominer lui-même par la forme ni envahir par la routine*. Il faut qu'on pense réellement sous toutes ces formes de disputation et d'argumentation, et que la lettre du discours n'en tue pas l'esprit, comme il arrivait souvent dans les anciennes écoles. Je suis convaincu, — et j'en ai fait l'expérience pendant de longues années à la Faculté des lettres de Strasbourg, où j'avais institué ces exercices, — je suis convaincu que des jeunes gens qui s'occuperaient ainsi pendant un ou deux ans à manier et remanier beaucoup de questions, à remanier beaucoup d'idées, et qui à cette fin écriraient et parleraient beaucoup, toujours avec ordre, avec méthode et sous une bonne direction, deviendraient d'habiles penseurs, et s'ils étaient doués d'une haute intelligence, des *hommes très-forts par la parole ou par l'action*, ou par l'UNE ET L'AUTRE A LA FOIS, suivant leur capacité, leur caractère et leur nature <sup>1</sup>. »

Au reste, il ne suffit pas d'apprendre à penser, il faut apprendre encore à

<sup>1</sup> En lisant cette page, comment ne point songer à tout de jeunes gens qui sont aujourd'hui des hommes et qui ont passé par la gymnastique intellectuelle instituée à Strasbourg par M. Bautain; M. de Bonnechose, évêque d'Évreux; le P. Grairy; M. Carl, directeur de Juilly; MM. Gochler et Ratisbonne (l'historien de Saint-Bernard) Mgr Level, supérieur de Saint-Louis des Français à Rome; M. de Parieu, ancien ministre, etc., etc.



bien dire. M. Bautain recommande ici par-dessus tout la fréquentation des maîtres de la parole et l'exemple des petits oiseaux, « qui commencent à sortir du nid maternel, essayent d'abord leur vol novice à la suite de leurs parents, guidés et soutenus par leurs ailes, et ne s'aventurent qu'en les regardant. »

« C'est un grand bonheur, ajoute-t-il, que d'avoir un homme de talent pour maître . cela vaut mieux que tous les livres. C'est un flambeau qui en allume un autre.... J'ai eu ce bonheur, et j'en ai toujours été profondément reconnaissant envers Dieu qui me l'a procuré et envers l'homme illustre qui a été pour moi l'instrument de ce bienfait. » Et il nomme M. Villemain.

Après l'inspiration vivante d'un vrai maître, rien ne forme plus à bien parler que de s'exercer à bien écrire : *Nulla res magis ad dicendum proficit quam scriptio.*

Qui a dit cela ? Un homme qui en savait quelque chose : Cicéron.

De nos jours, pourtant, rien de plus oublié, si ce n'est la logique en faveur de laquelle réclamait tout à l'heure M. Bautain. Je lui sais gré d'avoir également réclamé en l'honneur de l'art d'écrire. On ne sera jamais capable de la parole publique si l'on ne devient maître de sa pensée, et l'on n'ex devient maître qu'à force d'écrire et de bien écrire. Ce n'est que la plume à la main qu'on parvient à distinguer nettement tout ce qu'il y a dans une conception, à *s'en donner la claire objectivité*, pour parler la langue de la philosophie allemande. Mais, là encore, il faut un maître; on n'apprend à peindre que sur de bons modèles et avec de sages avis.

Sur de bons modèles, ai-je dit avec M. Bautain, et c'est ainsi qu'il justifia en passant les anciennes études classiques. Les hommes superficiels ou *positifs* (notez, s'il vous plaît, cette synonymie) s'imaginent que le but de ce long travail, qui a rempli les plus belles années de notre enfance, a été d'apprendre une langue morte. On l'a dit bien des fois, mais il ne faut pas se laisser de le redire, ils ne voient pas, ces hommes *positifs*, que l'instrument nécessaire, l'outil indispensable de la pensée, c'est le langage; que, si l'on veut devenir un habile ouvrier de la parole (et, ainsi, de la pensée), il faut arriver à posséder en maître son instrument, et que tel était le fruit véritable de ces huit ans de grammaire comparée, de ces huit ans de joutes intellectuelles, de luttes corps à corps avec les plus belles intelligences qui furent jamais, pour s'assimiler leurs pensées, pour les concevoir, pour les rendre dans sa langue propre. La grammaire comparée, n'est-ce pas, après tout et au fond, de la logique; une logique implicite, la seule logique dont l'enfance soit capable? N'est-ce pas le noviciat le plus facile de la pensée, par les mots et à travers les mots, qui en sont les signes sensibles? Qui ne voit tout d'abord quelle dextérité acquiert l'esprit par cette comparaison perpétuelle des termes et des locutions de deux langues, dont l'une est la mère de l'autre, et combien la pensée s'affine, quand, en face d'une idée qu'il faut dire, on mesure, on pèse sans cesse les expressions des deux idiomes qu'il faut ajuster l'un sur l'autre, et que l'on compare ces expressions entre elles et avec l'idée, pour choisir celle qui la rendra le mieux? Bossuet lui-même (j'en citerais un autre si je connaissais un génie plus mâle) ne déclare-t-il pas que tout ce qu'il savait de l'art de parler et d'écrire en français, il le tenait des Romains et un peu des Grecs?

Ce ne sont là que deux ou trois points de la première partie de l'*étude* de M. Bautain : j'ai hâte d'arriver à la seconde.

Je néglige donc tout ce qu'il dit du savoir nécessaire à l'orateur, comme de ses dispositions physiques, naturelles ou acquises, la voix, la prononciation, l'action oratoire. Je vais droit à la meilleure moitié du livre, à ce qui touche l'élaboration même du discours improvisé : la détermination du sujet, d'où jaillit la conception de l'idée-mère de l'*oraison* (comme on disait au dix-septième siècle), la préparation première directe ou indirecte, l'incubation et l'organogénésie de l'idée, la réduction du plan, ses qualités, enfin la préparation dernière, intellectuelle, morale, physique, puis l'*oraison* même, l'exorde, l'entrée en matière, le développement, la crise ou l'effort suprême du discours et la péroraison qui le couronne.

Tout cela est vivant dans l'ouvrage de M. Bautain ; on sent qu'il a passé lui-même par tous ces degrés de l'élaboration oratoire. Il ne pose pas de préceptes, il raconte sa propre histoire ; il dit sans détour comment il s'y est pris pour devenir un improvisateur. Et, tout en reconnaissant que chaque esprit, par cela qu'il est une personne, a sa façon propre de sentir et de dire, qui fait l'originalité dans l'ordre intellectuel et la responsabilité dans l'ordre moral, il ne manque pas d'ajouter qu'après tout l'humanité n'en est pas moins au fond partout la même ; qu'ainsi nous devons tous, dans des circonstances semblables, agir d'une manière analogue, sauf les diversités de la forme, et que dès lors l'expérience d'un seul peut, à un certain degré, être utile à tous ou du moins à plusieurs.

Il ne pouvait toutefois échapper à M. Bautain que l'élaboration oratoire se modifie naturellement, suivant le sujet et selon les circonstances.

Or dans l'état régulier des sociétés humaines, il y aura toujours des conseils où seront traitées les affaires de l'État, des tribunaux devant qui se débattront les intérêts de la justice, un enseignement public des sciences et des lettres, une chaire chrétienne dispensatrice de l'instruction religieuse. De là quatre institutions, la tribune, le prétoire, l'académie, et l'église, et quatre sortes d'improvisateurs, l'improvisateur politique, l'orateur du barreau, le professeur, le prédicateur.

M. Bautain ne dit qu'un mot, et en passant, de la tribune et du prétoire, n'en ayant pas eu l'usage et ne voulant parler que d'expérience.

Le peu qu'il dit de la tribune est plus que sévère. Cette sévérité pourtant est désarmée devant la tribune anglaise, où le sens pratique domine tout le reste et où l'on ne parle guère d'autre langue que celle des affaires. Mais M. Bautain réproouve indistinctement et sans rémission toute délibération, tout débat sur les *questions de principes*, et par conséquent toute l'éloquence de nos orateurs politiques, depuis Mirabeau jusqu'à M. Berryer. Selon lui, ce qu'a de mieux à faire l'orateur politique, s'il est sincère et honnête, c'est de se taire.

*Durus est hic sermo.*

Sans doute, il n'y a rien de plus déplorable pour un peuple, qu'une assemblée constituante, c'est-à-dire, une réunion de médecins improvisés qui remettent en question le régime de vie d'une nation, et qui en décident tumultuairement à la majorité des voix. Mais, quand ce malheur arrive quelque

part, le devoir du sage est-il donc de s'envelopper de son manteau et de garder le silence? Qui oserait dire que la parole publique a été inutile à la France en 1848 et en 1849? Faut-il bannir ceux qui se sont jetés alors dans la mêlée législative, ceux qui ont affronté la tribune révolutionnaire, ceux qui ont hâté la dissolution des ateliers nationaux, sauvé l'inamovibilité des magistrats, entraîné l'abdication de l'assemblée présidée par M. Marrast? Non, mille fois non. En ces sortes de crises, pas n'est besoin, quoi qu'en dise M. Bautain, de commencer par lire *tous* les systèmes des philosophes sur l'origine des sociétés et sur les droits de l'homme : il suffit d'avoir l'instinct, le sentiment et le courage de la situation, de voir clairement le péril social comme le remède et de se dévouer pour son pays. La parole, sans doute, ne suffit pas toujours au salut public ; souvent il faut, de plus, l'action. Mais l'éloquence au service du droit prépare l'action et en développe les fruits. Cicéron avait chassé Catilina du sénat avant que Pétréius l'achevât sur un autre champ de bataille ; et c'est l'éloquence du Consul qui en finit avec la faction, bien plus que le fait d'armes de Pistoie. Ne divinisons point les gouvernements qui s'appuient sur la tribune, ils ont leurs misères et leurs défaillances ; mais ne les railons pas quand ils sont par terre, ce n'est ni généreux ni juste.

M. Bautain regarde, avec raison, l'éloquence du barreau comme la plus facile de toutes, comme celle qui exige le moins d'invention et le moins d'imagination, puisque la nature du sujet (les faits de la cause mis en regard de la Loi) en fait presque tous les frais. Mais il remarque à bon droit que la prolixité est l'écueil naturel de ce genre d'éloquence, et qu'il faut un esprit très-net et un talent bien distingué pour ne pas tomber dans la surabondance et dans la faconde : c'est au barreau surtout qu'il faut s'attacher, non point à dire beaucoup, mais à ne pas dire trop. Là encore M. Berryer est un grand maître.

Nous voici arrivé à la partie la plus neuve du livre de M. Bautain, à celle qui appartient le plus à l'auteur, mais aussi à celle qui se refuse le plus à l'analyse, tant elle est substantielle et pratique.

M. Bautain ne se borne pas, en effet, aux généralités, aux banalités des rhétoriques ordinaires. Il prend son élève par la main et décompose devant lui les procédés successifs qu'il doit employer pour mener son travail à bonne fin. Ainsi, par exemple, il lui choisit en quelque sorte les livres qu'il doit lire pour se pénétrer de tel ou tel sujet. Il lui interdit ces lectures interminables qu'on prolonge indéfiniment sans en rien extraire, lectures qui encombrant l'esprit et n'aboutissent à rien : il lui apprend à lire le crayon à la main, marquant les endroits qui le frappent le plus ; puis, la lecture achevée, prenant une note, mais une note caractéristique, une note qui ne soit point une simple transcription, un extrait, mais qui écrème le livre, qui en soit comme la quintessence et qui vous en assimile la substance tout entière. Il veut que ces notes soient courtes, claires, faciles à embrasser d'une seule vue ; puis, ce travail accompli ou répété sur plusieurs ouvrages, M. Bautain conseille un moment de repos, afin que la digestion intellectuelle se fasse et que le moment de penser par vous-même soit arrivé.

Il est impossible de suivre M. Bautain dans cette savante et féconde analyse

de tous les procédés de l'élaboration oratoire. Je dirai seulement qu'on y retrouve partout le cachet d'une expérience personnelle et supérieure, qu'on y reconnaît sans cesse le savant, le philosophe, l'orateur et le chrétien. Peut-être le physiologiste ne s'y dissimule-t-il pas toujours assez. Certes, la nature corporelle et la nature morale ont un même auteur et un auteur divin; certes aussi les lois qu'il leur a données ont entre elles d'éclatantes analogies; mais n'y a-t-il pas une certaine délicatesse littéraire à ne point feuilleter trop avant dans ces arcanes de la génération et de la vie?

Cela dit, je n'ai plus qu'à remercier M. Bautain de nous avoir donné un bon livre de plus. La fausseté rhétorique a tant gâté d'esprits, a fait tant de mal, qu'on ne saurait savoir trop de gré à un homme de la trempe de M. Bautain de n'avoir pas dédaigné de nous faire un traité complet et vrai de l'art oratoire, un traité d'une justesse de vue achevée, d'une clarté d'expression parfaite, d'une précision de burin incomparable, un traité de main de maître, où perce à chaque page l'esprit d'observation le plus pénétrant ou la philosophie la plus profonde, sans qu'il fasse éprouver jamais (Dieu merci) la fatigue attachée à la lecture de tant d'écrits prétendus philosophiques de l'ère présente. Ce qui distingue par-dessus tout M. Bautain, c'est un don supérieur d'exposition: il est admirable d'entraînement et de suite. Ce ne sont pas les divisions compassées de l'ancienne école; mais les pensées naissent les unes des autres par une génération qu'on croirait spontanée, sans que jamais le vide se fasse. Aucun développement n'est hâtif ni écourté; aucune nuance n'est omise. Le flot succède au flot par un mouvement naturel et continu: c'est un fleuve qui s'épanche sans effort et qui coule à pleins bords dans le lit qu'il s'est creusé.

FOISSET.

---

PENSÉES DIVERSES, œuvre posthume de M. NAULT, ancien procureur général à Dijon.  
1 vol. in-8°.

Ce livre n'est pas dans le commerce, mais il n'en a que plus de prix. De l'avis d'un bon nombre d'hommes compétents, les *Pensées diverses* sont un des meilleurs écrits de notre temps. Montaigne nous divertit, mais il nous déconcerte; la Rochefoucauld nous désole, Pascal nous effraye, il arrive à Nicole de nous assoupir quelquefois: M. Nault nous attache et nous fortifie. On ne se lasse point de lire son livre, et, quand on le quitte, c'est pour y revenir bientôt. Sa morale n'a rien d'excessif ni de farouche; elle comprend les faiblesses de notre nature; elle ne se mélange ni d'amertume ni de raillerie. C'est un trait éminent de caractère de l'auteur que, d'écru par le monde (car qui ne l'a pas été?), trompé par les événements qui l'avaient enlevé à une grande position, éprouvé par la nature qui l'avait créé débile et qui ne lui a pas épargné la souffrance, aucune pensée amère n'a trouvé accès dans ce cœur chrétien.

J'ai lu et relu ce volume avec un extrême recueillement. Les *Pensées de littérature* ne m'ont pas moins satisfait que les *Pensées morales*. C'est toujours le même tact, la même finesse, la même précision, avec une grâce et un ton de bonne compagnie qui ajoutent au pinceau un charme de plus.

C. ROSSIGNOL.

DE LA CONNAISSANCE DE L'ÂME, par A. GRATRY, prêtre de l'oratoire de l'Immaculée-  
Conception. — Paris, Ch. Douniol et J. Lecoffre. 2 vol. in-8°.

Je quitte un moment le R. P. Gratry : j'interromps la lecture, ou plutôt étude de son nouveau livre (car comment lire un pareil ouvrage sans l'étudier ?) pour dire aux lecteurs du *Correspondant* : *Ecce evangelio vobis gaudium magnum*, j'annonce à tous ceux qui pensent et qui croient une grande joie, une jouissance parfaite. L'œuvre de l'illustre oratorien s'étend et se poursuit ; la *Connaissance de l'âme* ajoute un fleuron à la couronne de la nouvelle philosophie. Le dix-neuvième siècle ne dément pas son origine et ses débuts : après avoir rappelé la loi de grâce de l'exil auquel l'avait condamné l'âge précédent, il la pare et l'éclaire par des travaux d'une profondeur attrayante et d'une éloquence inspirée. Après Chateaubriand, Bonald, de Maistre et Lamennais à ses débuts, la France, redevenue catholique, n'a rien produit de comparable aux travaux philosophiques du R. P. Gratry.

Puis-je dès à présent entrer dans plus de détails ? est-ce à moi de le faire ? Si quelques personnes se souviennent que j'ai été le premier à signaler la *Connaissance de Dieu*, et avant même ce grand ouvrage, l'*Essai sur la sophistique contemporaine*, comme une apparition solennelle, comme un événement de la plus haute importance dans le développement de la philosophie religieuse, elles comprendront que j'aie tenu à honneur d'annoncer la *Connaissance de l'âme*, et d'aller au-devant de l'inquiétude involontaire qui s'empare des admirateurs d'un écrivain, quand ils le voient tout près de mettre en question ses titres de gloire par une publication nouvelle. Ce qu'on a dit de la *Logique* doit se répéter, à plus forte raison, quand il s'agit de la *Connaissance de l'âme*. Le penseur, l'écrivain n'est pas seulement égal à lui-même : il y a progrès dans sa manière ; qu'il s'agisse, soit de marquer de l'empreinte d'une poésie céleste ses aspirations vers le monde des idées, soit d'enfermer un raisonnement vrai, une observation fine et saisissante dans les limites d'une énonciation exacte, c'est un modèle achevé d'éloquence parénétiqne et de style approprié à la philosophie.

Quant au fond même des questions, puis-je me permettre d'en porter un jugement, avant d'avoir achevé de m'en rendre compte ? Il est de la nature de toute philosophie d'aspirer à la démonstration absolue, à la méthode unique et complète, et de fournir toujours des sujets de contradiction ; celle qui s'appuie sur la foi, par cela même qu'elle se hasarde en dehors des questions de foi, n'est pas plus exempte qu'une autre de cette disproportion entre les efforts et le résultat. Lorsqu'il s'agissait pour le R. P. Gratry de tirer des grands penseurs de tous les temps une formule conciliante pour l'appliquer à la réfutation des sophistes, il naviguait à pleines voiles. En expliquant, dans la *Logique*, le procédé de l'induction, et en défendant la portée à la fois métaphysique et scientifique qu'il attribue à ce procédé, l'illustre penseur s'exposait déjà d'avantage à soulever des objections et à provoquer une séparation entre les intelligences qui le suivent par affinité d'organisation et de tendance, et celles que les arguments tirés des mathématiques mettent plutôt en défiance. Aujourd'hui la *Connaissance de l'âme* sert à faire

connaître la philosophie propre au R. P. Gratry; c'est ici qu'il s'affirme lui-même et qu'il jette les fondements du système qui le distinguera à jamais de tous les autres penseurs.

Toutefois, je crois pouvoir le dire d'avance, si j'avais le droit de posséder une philosophie, celle de mon éloquent ami ne serait pas identiquement la mienne. Je suis (d'instinct, je le reconnais, encore plus que de raisonnement), je suis avec ceux qui ouvrent la porte et font entrer le premier grand rayon de lumière, plutôt qu'avec ceux qui organisent, complètent et qui semblent perfectionner. Dans les trois grands âges de la philosophie, Aristote succède à Platon, saint Thomas à saint Anselme, Leibnitz à Descartes; le R. P. Gratry est indulgent pour Aristote, partial pour Leibnitz, et satisfait de saint Thomas où il trouve tout, je ne vois pas qu'il éprouve le besoin de suivre jusqu'au bout la flèche de saint Anselme. Il se complait dans l'éblouissement du point de départ et ne recherche la clarté que dans la richesse des applications; d'autres ont préféré et préféreront encore, au début, une lumière nette, sauf à s'éblouir ensuite ou plutôt à laisser se faire les développements ultérieurs par une distribution du travail, modeste dans chacun de nous, résignée aux lacunes, et dégagée de toute prétention encyclopédique. Aristote, saint Thomas, Leibnitz, c'est encore une sublime compagnie, et je conçois qu'on s'y trouve bien; mais, en présence des trois autres, le souvenir du secours qu'ils m'ont prêté pour m'élever au-dessus des ténèbres, non-seulement des sens, mais encore du sens intérieur, m'engagerait, tout en me courbant devant ceux qui, comme Marthe, se donnent tout, le mal afin de mettre la maison en ordre, d'appliquer à leurs devanciers la parole du Sauveur : « Marie a choisi la meilleure part, et elle ne lui sera point ôtée. »

CH. LENORMANT.

---

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES SIX PREMIERS VOLUMES DE L'HISTOIRE DE FRANCE DE M. HENRI MARTIN, par M. d'ARBOIS DE JURAINVILLE, ancien élève de l'École des chartres. in-8°. — Paris, Durand, rue des Grés. — UN DERNIER MOT A M. HENRI MARTIN, par M. DUPRÈS DE BEACOURT, *ibid.*

On sait qu'il y a un an, après la mort de M. Augustin Thierry, l'Académie française décerna à M. Henri Martin le prix dont l'illustre défunt était depuis longtemps en possession. Cette distinction causa de la surprise. On se demanda quels étaient les titres de l'*Histoire de France* à la succession de l'*Histoire de la Conquête d'Angleterre*, et ce qu'il pouvait y avoir de comparable entre une œuvre monumentale où, malgré de graves erreurs, éclate un savoir profond uni à un sincère amour de la vérité, et une compilation systématique et légère d'étude, dont le principal mérite est un style assez correct. Même dans le monde, où l'ouvrage couronné était en crédit, on s'étonna de sa fortune. Pour nous, catholiques, le choix de l'Académie nous fut pénible; car l'objet principal que semble s'être proposé M. Henri Martin est d'amoindrir, de nier même l'action du catholicisme sur le développement de notre histoire. On réclama de toutes parts.

La première, notre savante et laborieuse École des chartes protesta, au nom de l'érudition et de la science positive, contre les erreurs et les fantaisies historiques que le jugement de l'Académie semblait, au moins implicitement, consacrer. Nous regrettons de n'avoir pu jusqu'ici faire connaître les solides travaux qu'ont publiés à ce sujet quelques-uns de ses membres, et notamment ceux qu'a insérés M. Vallet de Viriville dans le journal même de l'École. Mais nous reviendrons sur cette polémique. En attendant, nous voulons dire un mot aujourd'hui des deux brochures dont nous avons transcrit le titre plus haut. Nous commençons par la seconde, car elle n'est que le complément et la conclusion d'une autre dont nous avons parlé il y a six mois.

A cette époque, M. Dufresne de Beaucourt avait publié, sur un passage de l'histoire de M. Henri Martin, des remarques critiques où il cherchait à venger la mémoire de Charles VII et à rétablir plusieurs faits dénaturés de la vie de Jeanne d'Arc. (*Le règne de Charles VII d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines*. Paris, Durand.) Après une indifférence feinte durant quelques mois, M. H. Martin répondit, dans la *Revue de Paris*, à l'attaque de son adversaire, dont la jeunesse avouée était du reste évidente, et avec lequel il le prit, en conséquence, de très-haut. Nous avons lu cette réplique : malgré ses grands airs, elle était faible. Aux textes formels que lui opposait M. de Beaucourt, M. H. Martin répondait par une fin de non-recevoir, argument assez étrange en matière d'érudition. « Vous ne comprenez pas, disait-il ; votre zèle monarchique et religieux vous aveugle. Chevalier de la royauté, vous ne sauriez admettre la sévérité de l'histoire envers les rois. Nous ne pouvons nous entendre sur Charles VII. »

Même réponse au sujet de Jeanne d'Arc : « Vous êtes catholique ; votre foi et votre piété vous mettent dans l'impossibilité de comprendre le mystère de la vie de l'héroïne et *les faits de subjectivité* qui constituent son inspiration. Il faut être plus détaché que vous ne pouvez l'être des entraves d'une religion positive et étroite, pour concevoir « les révélations du *ferouer* mazdéen, « du *bon démon*, de l'*ange gardien*, de cet autre moi, qui n'est que le moi « éternel enveloppé dans les ombres de cette vie. » Et là-dessus, enfourchant son péglise philosophique, M. H. Martin s'élançait dans les nuages du panthéisme pour expliquer, autrement que par la pure intervention divine, une énigme dont le catholicisme peut seul donner le mot.

C'est à montrer l'obscurité, l'embarras, la faiblesse, disons mieux, la nullité de la réponse faite à sa première brochure, que M. de Beaucourt consacre aujourd'hui la seconde. Elle est comme la précédente polie, grave, et témoigne d'une sérieuse étude de la question.

M. d'Arbois de Jubainville ne s'est pas attaché, comme M. de Beaucourt, à la réfutation d'un point particulier de l'ouvrage de M. H. Martin ; sa brochure est un relevé des erreurs, des contradictions, des oublis, des inadvertances, dont fourmillent les premiers volumes de l'édition qu'en donne en ce moment l'auteur, la plus complète cependant, et celle à laquelle il semble s'arrêter. Bien qu'il professe pour le talent littéraire de M. Henri Martin une admiration complète et que nous déclarons, pour notre compte, ne point partager au même degré, M. d'Arbois de Jubainville ne se dissimule

pas que, même sous le rapport de la composition, son Histoire a de graves défauts. Les parties n'en sont point proportionnées, les faits y sont souvent mal distribués, l'érudition y prend parfois la place du récit et réciproquement; souvent les notes renferment des détails qui devraient être dans le texte, et le texte des pièces dont la place naturelle serait dans les notes. Quels autres reproches n'aurait-il pas à lui faire s'il l'examinait au point de vue sévère du genre; s'il y cherchait la science, l'impartialité, le désintéressement de tout système et de toute idée préconçue! Mais M. d'Arbois de Jubainville a écarté formellement les questions de principe pour s'en tenir à la critique des faits. Encore n'en a-t-il choisi qu'un petit nombre parmi ceux que lui ont offerts les assertions téméraires de M. Henri Martin.

Le premier qu'il relève est le prétendu maintien des institutions celtiques sous la domination romaine et la prétendue renaissance du druidisme au douzième siècle. Cette influence persévérante de l'élément gaulois à travers les deux conquêtes romaine et germanique, que l'auteur de l'*Histoire de France* donne comme un fait positif, dont il s'attribuerait volontiers la découverte, n'est au fond qu'une vieillerie depuis longtemps repoussée par les savants et destinée à tomber encore une fois sous le ridicule. Elle ne repose en effet sur rien de solide. Nous ne connaissons la civilisation gauloise que par les rares et incomplètes notions que nous en donnent les Romains et les Grecs, mais certes ce qu'ils nous apprennent de la religion, des lois et des mœurs des Gaulois n'est pas de nature à faire supposer que nos mœurs et notre civilisation actuelles y aient rien puisé. Le tort de M. Henri Martin, sur ce point comme sur plusieurs autres, n'est pas d'avoir embrassé l'opinion qu'il professe, mais de l'avoir donnée comme certaine à un public hors d'état de la contrôler et naturellement disposé à le croire sur parole.

Après avoir traité comme il convient cette insoutenable prétention de faire tout sortir chez nous, philosophie, législation, art et poésie, de notre vieux fonds gaulois (comme si Rome et le christianisme n'avaient pas transformé de bonne heure la plus impressionnable des races!) et ridiculisé cette grotesque idée de nous faire prendre Abailard pour un Druides et Jeanne d'Arc pour une Velleda, M. d'Arbois de Jubainville attaque M. Henri Martin sur le terrain de l'orthographe et de la géographie historiques et sur celui de l'érudition.

M. Martin a suivi M. Augustin Thierry dans sa puérile tentative de rendre aux noms des rois de la première et de la seconde race leur orthographe et leur prononciation originelles; mais, dans cette restauration, devenue impossible par l'absence à peu près complète des documents qui pourraient nous guider, il ne suit aucun système, et c'est bien des noms fabriqués par lui qu'on peut affirmer, avec Charles Nodier, qu'ils ne s'écrivaient pas ainsi et se prononçaient autrement. D'ailleurs, le reproche qu'il fait aux annalistes latins d'avoir altéré l'orthographe et la prononciation dans les noms de leurs contemporains, il l'encourt lui-même en écrivant les noms des rois de la troisième race à la façon du dix-neuvième siècle qui n'est pas, on le voit par les monuments, celle du douzième ou du treizième. Quand on fait de la couleur locale, il faudrait être assez conséquent pour en faire jusqu'au bout, et écrire *Lois* ou *Loeys* pour Louis, comme on écrit *Chlodovig* pour Clovis.



Mais ces caprices romantiques et quelque peu surannés ont une médiocre importance. Ce qui en a davantage, ce sont les distractions géographiques du nouvel historien qui prend, par exemple, Yèvre (Loiret) pour Ivry (Eure), le château de Gaillon pour le château du Goulet et le pays de Caux pour la ville de Calais. Une méprise un peu moins explicable (*caletum* pour *calesium* peut se comprendre après tout), c'est celle qui lui fait confondre saint Bernard, abbé de Clairvaux, mort en 1153, avec saint Bernard de Menthon, mort en 1008. Après cela, il ne faut plus s'étonner s'il fait d'Albéric de Troifontaines, qui écrivait encore en 1241, le contemporain du roi de France Henri I<sup>er</sup>, mort en 1060; s'il supprime des comtes de Champagne et intervertit leur ordre de succession, bien qu'il eût pu se guider sur ce point le manuel de tout le monde, l'*Art de vérifier les dates*. Mais est-ce aussi par inadvertance que M. Henri Martin met des sous d'or en circulation comme monnaie courante au temps de la première croisade, quand depuis quatre cents ans on ne frappait plus que de la monnaie d'argent, et que, en revanche, il place au quatorzième siècle les francs d'argent qui ne datent que de la seconde moitié du seizième? Alors c'est par inadvertance également qu'il interprète plusieurs fois le titre de *chambellan* par celui de *chambrier*, qui sont loin, comme l'explique Ducange, de désigner des fonctions identiques, et qu'il append des sceaux (*sigilla*) à des pièces où il n'y avait que des signatures (*signa*).

Voilà bien des étourderies dans un sujet qui n'en comporte point. Puisqu'on l'avait traité en grand historien, c'était, ce semble, un devoir à M. Henri Martin de se montrer digne de l'honneur qui lui était fait, en corrigeant dans son ouvrage ces négligences inouïes qu'on aurait tout droit d'appeler d'un autre nom. Au lieu de se fatiguer à ressusciter le druidisme et à faire croire à sa lutte incessante contre le christianisme, il eût mieux valu étudier de près l'action de celui-ci, chercher à comprendre l'esprit de ses doctrines sévères à l'endroit du mariage, étudier l'influence civilisatrice de ses moines, dont il n'est fait qu'une mention dédaigneuse dans la nouvelle *Histoire de France*, moins déclamer contre le célibat, l'Inquisition et autres lieux communs philosophiques et s'occuper un peu de diplomatique, d'art héraldique et d'archéologie, sinon pour parler avec équité du moyen âge, au moins pour ne pas prêter à rire aux hommes spéciaux en se trompant aussi gravement et tant de fois. Nous ignorons si, dans les volumes qui lui restent à donner au public, le lauréat de l'Académie mettra à profit les critiques dont son livre a été l'objet. Du moins ne pourra-t-il pas objecter qu'on l'a laissé s'endormir dans son triomphe et qu'on s'y est mal pris pour le conseiller. Il y a, dans la brochure de M. d'Arbois de Jubainville, une urbanité dont l'érudition n'est pas coutumière et dont la grande histoire elle-même n'a pas toujours donné l'exemple.

P. DOUBATRE.

L'un des gérants, CHARLES DOUNIOL.

# LA LOI DE LA CHARITE EN BELGIQUE

---

Il y a peu de semaines encore, la Belgique présentait un beau spectacle. Détournant son attention de ces intérêts matériels qui sont aujourd'hui la principale et trop souvent l'unique affaire des nations comme des individus et qui contribuent plus à leur fortune qu'à leur grandeur, elle était tout entière à la discussion d'une question à la fois morale et religieuse. Une loi sur la liberté de la charité occupait la tribune, la presse, l'opinion publique: les droits de l'État et de l'Église, les intérêts de la société, de la liberté, les intérêts si touchants des pauvres étaient en présence; les grands principes qui gouvernent et se disputent le monde trouvaient tour à tour pour les invoquer et les défendre des voix éloquentes, convaincues, passionnées: c'était une grande joie et un immense intérêt pour ceux qui croient que les peuples valent plus encore par ce qu'ils pensent que par ce qu'ils font, et que les grandes idées conduisent aux grandes choses, de voir un noble pays, fidèle à ses habitudes et à ses traditions, faire de la liberté de la discussion un si bel et si généreux usage, et, au lieu de s'agiter à la poursuite du gain ou de s'endormir dans la jouissance du bien-être, se passionner pour des droits et pour des devoirs.

Après une lutte de plus d'un mois, où la lumière s'était faite sur tous les replis de la question, où chacun avait eu le loisir de dire sa pensée, l'opposition ses griefs et ses craintes, le gouvernement ses arguments et ses espérances, où chaque article de la loi avait rencontré son objection, chaque objection sa réponse, un premier vote à la majorité de 60 voix contre 41 avait donné gain de cause à la loi et au ministère qui l'avait présentée; les deux articles qui en contenaient le principe avaient été adoptés, le reste n'en était plus que l'application et la conséquence, lorsqu'un incident est venu interrompre le mouvement régulier et pacifique des institutions constitutionnelles. L'émeute, cette ressource désespérée et maudite des causes légalement vaincues, a entrepris d'arrêter une discussion, qui n'allait pas au gré de ses désirs; le blasphème à la bouche, la violence à la main, s'attaquant à ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré, elle est venue sub-

stituer aux séances de l'assemblée les désordres de la rue, injurier au lieu de répondre, frapper au lieu de convaincre, et souiller de sa bave impure et sanglante la cause qu'elle prétendait faire triompher; en présence des excès du dehors, et pour qu'on ne délibérât pas sous le coup de l'émeute, le vote a été suspendu, les chambres ajournées; l'émeute satisfaite est rentrée dans son repos avec la prétention d'avoir tué la loi; l'opposition s'en est adjugé le bénéfice, et, par une tactique trop habituelle aux partis, elle accuse du désordre ceux contre lesquels ont été dirigées les menaces et les insultes. En France même, plus loin des excitations et des passions de la hataille, un journal, qui n'aime pas les mouvements populaires, qui n'a aucun goût pour l'anarchie et a plus d'une fois reproché aux auteurs des révolutions d'accuser de leurs révoltes ceux que les révolutions ont renversés, n'a pas craint d'adopter la même thèse; à son avis, la majorité de la chambre, le ministère qui en était l'organe, sont les vrais auteurs du mal; et c'est sur la loi qu'elle était destinée à tuer qu'il faut faire retomber la responsabilité de l'émeute.

Quelle était donc cette loi dont la présentation, aux yeux du *Journal des Débats* et de tant d'autres ennemis des révolutions, explique, si elle ne justifie pas, une des plus graves atteintes à la constitution belge, une des plus profondes blessures faites à la considération morale et politique d'un pays? quel dangereux principe avait-elle pour but d'inaugurer? Voilà la question loyale que M. le comte de Mérode, fidèle aux glorieuses traditions paternelles, adressait, le 10 juin, au *Journal des Débats*; voilà ce qu'il importe d'examiner, sans parti pris, sans colère, le texte à la main, la discussion sous les yeux, afin que ceux qui jugent les affaires de ce monde, non avec leurs préjugés de secte ou leurs passions de parti, mais avec leur bon sens et leur impartialité, et dont le plus grand nombre n'ont pas lu un seul article de cette terrible loi et ne la connaissent que par le bruit qu'on a fait autour d'elle, puissent apprécier ce qu'elle valait en elle-même indépendamment de sa destinée. Dans ces derniers temps, les écrivains les plus favorables à sa cause se sont peu inquiétés de ses mérites ou de ses torts, elle a disparu devant la question constitutionnelle dont elle est devenue l'occasion; pendant que d'un côté on incriminait son origine, son principe, ses résultats, de l'autre la politique avait pris le pas sur la charité, et on insistait davantage sur l'illégalité que sur l'injustice des attaques; le courageux ministre, M. Nothomb, qui a présenté la loi, les catholiques qui l'ont soutenue de leurs paroles et de leurs votes, ont droit à une étude plus approfondie de sa portée et de son but. En dépit des outrages qui l'ont poursuivie et des reproches qu'elle leur attire, ils la revendiquent comme l'honneur de leur vie politique et un titre à l'estime des gens de bien; ils affirment qu'en cette circonstance leur

cause n'est pas seulement celle du droit et de la liberté, mais surtout celle de la miséricorde et des pauvres, et qu'avant la question constitutionnelle il y avait une grande et belle question charitable. Nous devons à leur énergie, à leur talent, aux calomnies dont ils sont l'objet, de discuter sérieusement leur œuvre.

Le christianisme, qui charge les vertus qu'il inspire de corriger les faiblesses et les imperfections humaines, a confié aux dévouements, aux sacrifices volontaires des uns la douce et belle mission d'alléger le fardeau des privations et des souffrances qui pèsent si lourdement sur les autres, et la société, qui tôt ou tard souffre et languit du malaise extrême de ses membres, est intéressée au développement d'une vertu qui diminue ses charges, rassure la conscience publique et, par le bien qu'elle procure aux âmes et aux corps, travaille efficacement au but que tout gouvernement doit poursuivre : rendre les hommes plus heureux et meilleurs. Les efforts individuels, dont le but est de diminuer la misère, doivent donc compter sur les encouragements et la faveur de la législation et de l'État, et il serait aussi inhabile qu'injuste d'entraver les progrès des œuvres et des associations charitables; car ce n'est pas seulement apporter un grand profit à son pays que d'augmenter les secours destinés au soulagement de ses pauvres; c'est ajouter à sa gloire et à sa sécurité que d'accroître la somme des dévouements et le nombre des belles et des bonnes actions.

La constitution belge accorde aux associations charitables la liberté absolue qui appartient à toute espèce d'association, et ce principe est tellement aujourd'hui dans les mœurs publiques des nations chrétiennes, qu'aux pays mêmes où les associations ne sont pas libres, où la loi exige, pour faire le bien en commun, l'autorisation administrative, la tolérance du gouvernement pour les sociétés de charité non autorisées va jusqu'à la protection la plus bienveillante et aux secours sans cesse renouvelés de la commune et de l'État.

Mais, à côté de cette action de l'individu et des associations qui vient en aide à la plainte aussitôt qu'elle s'exhale, panse la blessure saignante et répond par des ressources éphémères aux besoins du jour, il est une charité qui a plus de portée et voit au delà du moment; celle-ci ne s'inquiète pas seulement de la misère actuelle et ne passe pas avec celui qui l'exerce, elle travaille à faire jouir l'avenir du bien que fonde le présent. Ce n'est pas un secours passager qu'elle apporte, mais une institution qu'elle crée; elle ne se contente pas d'accourir auprès du malheureux qui frappe ses regards, elle étend sa main sur les générations futures pour y répandre des bienfaits, qui vivront longtemps après les bienfaiteurs; c'est elle qui a peuplé le monde chrétien de ces hôpitaux, de ces asiles, de tous ces établissements de protection, d'enseignement et de secours que notre temps est heureux d'opposer à l'inva-

sion du paupérisme, et que tous les efforts de sa bienfaisance seraient impuissants à créer, monuments de la piété et de la charité de nos ancêtres qui recommandent leur souvenir à la reconnaissance publique, font de leur bonne volonté et de leur richesse la consolation et la fortune du pauvre de longs siècles après qu'ils ne sont plus, et donnent la perpétuité à leurs œuvres.

Cette charité de l'avenir a pour moyen les fondations et pour principales ressources les donations et les legs; elle était en grande faveur pendant le moyen âge, lorsque l'ardeur de la foi balançait la fougue des instincts et les emportements de la jeunesse; car elle allait à tout le monde : ceux qui, oublieux des autres, pendant leur passage sur cette terre, les avaient sacrifiés à leur ambition ou à leurs passions mauvaises, voulaient au dernier moment rendre moins sévère le compte que Dieu allait demander de leurs biens mal acquis ou de leur fortune inutile, en laissant tomber une part de leur héritage dans la bourse des pauvres; et les âmes meilleures et plus dignes du ciel, après avoir fait le bien dans ce monde, désiraient qu'il restât après elles pour protéger leur mémoire, et que leur charité survécût à leur vie. De nos jours encore, la générosité des mourants est active et libérale, et, chaque année, des successions considérables viennent enrichir le patrimoine de la bienfaisance.

A la suite des révolutions et des changements dans les lois et les mœurs, la puissance publique est aujourd'hui chargée, en Belgique, comme dans presque tous les États de l'Europe, de l'administration des fondations du passé; personne ne songe sérieusement à contester le droit des commissions hospitalières et des bureaux de bienfaisance sur les biens qui appartiennent à l'assistance publique. Établis par la loi tuteurs des indigents et des orphelins, administrateurs de leur fortune, directeurs de leurs maisons, ils reçoivent les dons et les legs qui leur arrivent, gèrent leurs propriétés, agissent en leur nom; la loi détermine elle-même le mode d'élection de ces représentants de la bienfaisance officielle, les conditions de leur gérance, entoure de garanties et de surveillance l'emploi des fonds qui leur sont confiés, et leur donne la mission d'exercer la charité au nom des fondateurs et de la société tout entière. Mais cette charité doit-elle s'exercer par des administrateurs légaux, alors même que le fondateur a exprimé une volonté contraire? Lorsqu'il désigne lui-même l'institution qu'il veut créer, les personnes en qui il a confiance pour la diriger; lorsqu'au lieu de remettre le soin de réaliser sa pensée ou de perpétuer sa fondation à des personnes dignes assurément de son estime, mais qu'il ne connaît pas, dont il ne partage peut-être ni les sentiments ni les idées, il a préféré s'adresser à un membre de sa famille, à un ministre de son Église, à celui qui pendant sa vie a eu toute sa con

fiance, dont il a vénéré le dévouement et la vertu, qui lui a enseigné la charité, à qui il doit la première idée de son œuvre, l'État lui imposera-t-il, sous peine de nullité, les agents et les représentants de la charité officielle; privera-t-il les pauvres de cette succession, parce qu'elle ne passe pas par son intermédiaire; ou, effaçant, sans respect pour la mort, les dernières expressions d'une voix éteinte et d'une main glacée, refera-t-il le testament et mettra-t-il sa volonté à la place de celle du testateur? La charité privée, mise par la constitution en possession du présent, devra-t-elle abandonner l'avenir à l'assistance publique? Lorsque, après être parvenue, à force de sacrifices, à jeter les premières pierres d'un édifice destiné à recueillir des orphelins, à abriter de pauvres vieillards, à entourer de soins, d'affection, de dignité, les derniers jours d'une vie qui n'a connu que l'abandon et le dédain, une association charitable aura acquis l'estime et l'admiration publique, lui refusera-t-on la liberté de compléter son œuvre, d'achever sa tentative, et de recevoir les donations et les legs que lui attirent la vénération qu'elle inspire et le désir de perpétuer le bien qu'elle fait?

Telle est la question que le ministère belge avait à résoudre, non de son propre choix et par un empressement louable assurément, mais qu'après l'événement des sages et des prudents seraient tentés peut-être de trouver irréfuté, mais par la force même des choses, par la nécessité de la position, par l'état où se trouvait la question elle-même au moment de son avènement au pouvoir. En effet, depuis l'établissement, en Belgique, des bureaux de bienfaisance, des commissions hospitalières et de toute la législation française en matière de charité publique, grand nombre de donations et de legs avaient été faits, avec désignation de personnes chargées de les appliquer; beaucoup avaient désiré en mourant fonder une école gratuite, en y appelant des frères ou des sœurs, confier aux curés la distribution de leurs aumônes posthumes, et, sous le régime français, sous le règne du roi Guillaume, sous les ministères de différentes opinions qui se sont succédé depuis l'érection du royaume de Belgique, ces legs, ces donations, avaient été autorisés à la condition de remplir le vœu des donateurs. Des administrateurs spéciaux, choisis suivant l'acte de donation ou le testament, administraient, distribuaient les secours, nommaient les instituteurs, remplissaient toutes les fonctions attribuées aux bureaux de bienfaisance, ceux-ci servant seulement d'intermédiaires pour recevoir et transmettre à qui de droit les biens légués. Les lois du 16 vendémiaire et du 7 frimaire an VI avaient été interprétées dans le sens le plus large. Les gouvernements, si opposés entre eux sur tous les autres points de la politique et de l'administration, s'étaient trouvés d'accord dans l'intérêt des pauvres; aucun n'avait craint d'aller trop loin dans la générosité de son interpré-

tation et ne s'était fait scrupule d'autoriser les donations et les legs dont les conditions ne rentraient pas d'une manière rigoureuse dans le mode d'administration ordinaire des hospices et des bureaux de bienfaisance<sup>1</sup>. Avec une telle jurisprudence, la Belgique pouvait se passer d'une loi de charité; mais, en 1847, un système plus restrictif a tout à coup prévalu.

Une interprétation nouvelle a été donnée à ces lois; elles ont été entendues et appliquées en ce sens, que les établissements de bienfaisance publique étaient seuls capables légalement de recevoir et de posséder au profit des pauvres, d'administrer les biens donnés et légués et d'en distribuer les fruits.

C'était d'un trait de plume enlever à tout citoyen belge le droit dont jusque-là il avait joui, de choisir la main par laquelle après sa mort il ferait passer sa charité, la voix qui parlerait de lui à ceux qu'allait faire vivre son bienfaisant souvenir; c'était le forcer d'accepter pour sa fondation un autre esprit que le sien, et imposer à son aumône une autre valeur. Car, dans l'assistance du pauvre, le bénéfice du secours dépend surtout de la manière dont il arrive; il y a dans la personne qui le distribue, dans les paroles qui l'accompagnent quelque chose qui en double l'action, qui en multiplie la portée, et lui donne une puissance de consolation et de moralité indépendante de sa valeur matérielle.

De telles exigences, après tant d'années de liberté, ne pouvaient passer sans résistance; les hommes charitables se sentirent blessés dans leurs droits et leur conscience, les tribunaux se divisèrent sur la légalité de la

<sup>1</sup> Un document historique, distribué à la Chambre et se rapportant aux faits accomplis depuis l'institution des hospices et des bureaux de bienfaisance, témoigne que tous les gouvernements et toutes les administrations qui se sont succédé de 1804 à 1847 ont autorisé, sous des formes diverses, des fondations ayant des administrateurs ou des distributeurs spéciaux: il serait impossible d'analyser ici toutes ces formes. Dans la plupart des cas, les fondations autorisées dérogent, selon la volonté des fondateurs, d'une manière plus ou moins étendue aux règles établies pour les hospices et les bureaux de bienfaisance. Des distributions d'aumônes sont confiées à des personnes civiles de l'ordre religieux; des fondations d'écoles charitables sont confiées à des fabriques d'église, à des administrations de bienfaisance, ou à des ministres des cultes; des établissements de charité plus ou moins indépendants des administrations de bienfaisance publique sont autorisés; ces administrations elles-mêmes sont chargées de l'exonération de services religieux, etc., etc. En fait, de 1804 à 1847, la bienfaisance officielle n'a jamais été considérée comme un service public exclusif, comme un monopole; la spécialité des attributions des personnes civiles reconnues n'a pas été considérée comme un principe absolu et inflexible: les gouvernements ont sanctionné, sans esprit de système, les manifestations de la volonté libre des fondateurs, en les conciliant au besoin avec les règles d'une bonne administration, mais sans en changer le caractère ou les effets. (Rapport de M. Malou au nom de la section centrale, p. 5.)

nouvelle interprétation; la presse réclama, l'opinion publique s'émut, et la nécessité d'une loi qui dit le dernier mot sur les variations et la controverse de la jurisprudence charitable parut évidente à tous les yeux. Les ministères qui succédèrent aux auteurs du système exclusif reconnuent eux-mêmes l'opportunité d'une loi nouvelle qui, en brisant le cercle où la charité était enfermée par l'interprétation de 1847, pût concilier la liberté des bienfaiteurs et l'intérêt des pauvres avec les droits de l'État. Deux projets furent successivement présentés, annonçant l'espérance de terminer ce débat par une transaction; aucun ne put venir à la discussion et ne parut répondre suffisamment aux conditions du problème. Lorsque la majorité amenée par les dernières élections appela au ministère des hommes qui représentaient ses principes, la loi de la charité était depuis longtemps à l'ordre du jour; il n'était pas possible de l'ajourner devant l'attente et l'impatience universelles: le ministre de la justice, M. Nothomb, la présenta à la chambre des représentants le 25 janvier 1856. Le rapport de la section centrale qui proposait son adoption fut lu le 20 décembre de la même année par M. Malou, et la discussion s'ouvrit le 21 avril 1857.

Une loi de transaction avait à compter avec les deux opinions extrêmes et devait rencontrer des adversaires dans les deux camps opposés. Les partisans absolus de la liberté de la charité réclamaient pour les fondations le même régime que pour les associations, une liberté entière sans restriction, sans autre contrôle que celui qu'exerce l'État sur toutes les parties du droit commun. Lorsqu'en respectant la loi qui régit les successions et en ne disposant que de la part laissée au libre arbitre du testateur, chacun, disaient-ils, a le droit de transmettre son héritage aux personnes les moins dignes de respect et dont les titres à la libéralité sont trop souvent de mauvaises actions et une conduite de nature à faire rougir, pourquoi des réserves, des entraves, quand il s'agit d'une bonne œuvre, de l'exercice d'une vertu, de services rendus à la société dans la personne de ses pauvres? S'il fallait sortir du droit commun, ne serait-ce pas pour favoriser, et non arrêter l'essor des donations et des legs? Mettre des restrictions aux libéralités testamentaires, ne pas s'en rapporter aux lumières, à la volonté du bienfaiteur du soin de déterminer le mode et la forme de sa générosité, imposer des interprètes à ses intentions, des exécuteurs à ses désirs, ou même des surveillants aux hommes de son choix et de sa confiance, n'est-ce pas refouler en lui la pensée de son bienfait, diminuer ou tarir une des sources les plus abondantes de la charité et justifier cette plainte de la duchesse de Montmorency qui, voulant léguer une somme considérable aux pauvres de Belgique et découragée par les difficultés et les exigences qu'elle rencontrait sous le régime de 1847, s'écriait, en renonçant à l'œuvre qu'elle avait voulu fonder: Il est



plus difficile de donner en Belgique son bien aux pauvres que de le défendre en France contre les socialistes?

A cette doctrine les partisans absolus de la charité officielle répondaient : il ne faut pas confondre les libéralités faites directement à un pauvre par son bienfaiteur avec celle qui se fait après la mort et par l'intermédiaire d'une autre personne; car le bienfaiteur choisit lui-même l'indigent qu'il secourt, l'orphelin qu'il adopte; personne que lui n'a droit sur les formes, sur la condition, sur les limites de sa libéralité. Mais le jour où il n'est plus, il y a un intérêt qui naît du testament même, et ne dépend plus de la volonté d'autrui; cet intérêt, c'est celui des pauvres; à l'instant où la succession s'ouvre, le pauvre a un droit positif sur les biens qui lui ont été légués, quel que soit l'individu chargé de les lui remettre, et ce droit a besoin d'être défendu, représenté; en vain invoquerait-on l'action tutélaire de celui qui a été désigné par le testateur pour agir à sa place. Son intérêt n'est pas identique avec ceux des légataires véritables. Il peut détourner le legs, lui donner une autre destination. Qui se plaindra du détournement, qui réclamera contre la fraude ou l'erreur? Les pauvres ne le peuvent pas; ils ne forment pas un corps, une société; ils n'ont pas de personnalité positive et saisissable; c'est à l'État, le défenseur de ceux qui ne sauraient se défendre, de protéger les droits des pauvres et d'assurer l'accomplissement du vœu du testateur. D'ailleurs, il est d'autres intérêts dignes de respect que l'État seul peut utilement sauvegarder, celui des familles, qui ne doit pas être livré sans défense à tous les dangers d'une libéralité imprudente et d'un entraînement irréflecti; celui de la société, qui serait bientôt menacée de voir une grande partie de ses propriétés enlevées par la main-morte à la circulation; enfin, celui même des congrégations religieuses, que la charité privée abandonnée à elle-même, sous l'influence des terreurs du dernier moment, doterait en peu de temps de biens immenses et exposerait ainsi aux reproches de captation et d'accaparement, qui, à la fin du dernier siècle, ont soulevé tant de haines et amené de si terribles vengeances. De tous ces arguments en faveur de la surveillance des institutions privées par l'État, ils concluaient la nécessité de la mettre à la place de toute charité libre et déclaraient utile aux pauvres, aux familles, à la société, à la religion, à la charité elle-même, de ne reconnaître qu'aux bureaux de bienfaisance et aux commissions hospitalières le droit de recevoir, de posséder et d'administrer pour les pauvres.

La loi belge n'a pas choisi entre ces deux systèmes, elle leur a emprunté ce que chacun avait de sage et de praticable, et, tempérant l'un par l'autre, elle a posé entre les deux extrêmes les bases de la conciliation.

Elle reconnaît avec les partisans de la liberté qu'il est juste et dans l'intérêt des pauvres de permettre à leurs bienfaiteurs de déterminer le mode, la nature, les conditions de leur fondation, et de dési-

gner eux-mêmes ceux qui les administreront après eux; mais elle reconnaît avec les défenseurs de l'Assistance publique les dangers d'une administration particulière sans contrôle et sans responsabilité. La volonté du testateur sera exécutée, à la condition qu'elle sera raisonnable, qu'elle respectera les intérêts légitimes, n'aura pas cédé à la captation, ou, victime de l'aveuglement ou de l'inexpérience, n'aura pas livré son bienfait à des mains incapables ou infidèles; et le juge de l'utilité, de l'opportunité de la fondation, de la convenance du legs, du bon emploi des fonds, ce sera l'État lui-même. L'État aura le droit d'accorder ou de refuser son autorisation à la création de l'institution, à l'acceptation des libéralités; les administrateurs spéciaux sont soumis aux mêmes règles, aux mêmes garanties, à la même responsabilité que les commissaires de la charité publique; leur budget est approuvé par le conseil communal ou la députation permanente, leurs dépenses contrôlées, leurs actes surveillés par les inspecteurs du gouvernement, leur révocation prononcée par les tribunaux en cas d'inexécution des conditions ou de la violation de la loi<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Art. 71. Les fondations sont autorisées par le Roi sur la délibération de la commission administrative du bureau de bienfaisance et sur l'avis tant du conseil communal que de la députation permanente.

Elles sont, après l'autorisation du Roi, acceptées par le bureau de bienfaisance.

Art. 78. Les fondateurs peuvent réserver, pour eux-mêmes ou pour des tiers, l'administration de leurs fondations, ou instituer comme administrateurs spéciaux les membres de leur famille, à titre héréditaire, ou les titulaires qui occuperont successivement des fonctions déterminées, soit civiles, soit ecclésiastiques.

Ils peuvent subordonner le régime intérieur des établissements et des œuvres de bienfaisance qu'ils fondent à des règles spéciales, mais sans déroger aux dispositions du présent titre.

Art. 80. Les administrateurs, collateurs et distributeurs spéciaux doivent réunir les conditions d'indigénat, de domicile et d'âge, exigées par l'article 13, pour les membres des commissions administratives des bureaux de bienfaisance.

Ne peuvent être ni rester administrateurs, collateurs ou distributeurs, les individus désignés à l'art. 12 de la loi communale.

Art. 86. Les administrateurs, collateurs ou distributeurs spéciaux sont responsables de leur gestion au même titre et de la même manière que les commissions administratives des bureaux de bienfaisance et des hospices civils.

Art. 87. Les administrateurs spéciaux sont tenus de gérer les biens de la fondation et de veiller à leur conservation, d'après les règles qui sont ci-dessus prescrites pour les biens des hospices et des bureaux de bienfaisance et qui sont rendues communes aux fondations.

Néanmoins les acquisitions, aliénations, échanges, changements dans le mode de jouissance des biens et transactions ne seront autorisés qu'après que le bureau de bienfaisance aura délibéré sur la demande et que le conseil communal et la députation permanente, selon les cas prévus par les art. 49 et 54, auront donné leur avis.

Art. 88. Les budgets et les comptes des fondations sont soumis à l'approbation du conseil communal ou de la députation permanente, selon les distinctions établies par l'art. 57; ils sont déposés à la maison commune et reçoivent la publi-

Entin, pour prévenir la négligence, la complaisance ou la partialité du gouvernement, dans les autorisations qu'il accorde et la surveillance qu'il exerce, un rapport doit chaque année être présenté aux Chambres, indiquant la situation des établissements de bienfaisance et des fondations, leurs ressources, leurs dépenses, leur personnel, le nombre des individus secourus, les frais d'administration, les budgets et les comptes, les libéralités charitables dont l'acceptation aura été approuvée ou refusée, les fondations qui auront été autorisées, ou dont l'autorisation n'aura pas été obtenue<sup>1</sup>; en sorte que chaque année le pays lui-même soit appelé à se prononcer sur la bonne ou mauvaise exécution de la loi. Tel est, dans la partie qui regarde les institutions de la charité privée, le système de la loi belge : tous les hommes impartiaux en conviendront, il n'y a rien là qui sente l'esprit de parti, l'essai d'une domination occulte et d'une influence illégale. Il n'y a là rien d'excessif, rien même de nouveau, mais seulement l'expression de la jurisprudence suivie en Belgique de 1804 à 1847, avec des précautions, des réserves, des garanties qu'elle n'exigeait pas<sup>2</sup>; quelque chose de moins libéral que la législation française, d'après laquelle une œuvre, une fondation particulière reconnue comme établissement d'utilité publique, par une ordonnance ou un décret du chef de l'État, jouit de plus grands privilèges et est soumise à de bien moindres exigences.

Assurément, plus d'un partisan de la liberté de la charité a dû regretter ce luxe de précaution, cette exagération de défiance, et l'action de l'État intervenant sans cesse pour surveiller d'un œil inquiet et régler d'une main puissante l'exercice de la liberté. Mais, dans la Chambre des représentants, les catholiques les plus dévoués à cette cause n'ont fait entendre aucune plainte, n'ont élevé aucune réclamation; tous ont sacrifié leur opinion, leur désir, tous ont accepté cette transaction, et se sont montrés disposés à mettre la charité privée sous la tutelle et la conduite de l'État. Dans la séance du 21 avril, à l'ouverture de cette mémorable discussion, M. Nothomb a pu dire à la charité

cité prescrite par l'art. 59 pour les budgets et comptes des bureaux de bienfaisance.

Le gouvernement fera visiter les établissements érigés en fondation pour s'assurer s'ils reçoivent leur destination charitable d'après la volonté des fondateurs.

L'inspecteur sera accompagné dans cette visite par le bourgmestre de la commune ou par l'échevin délégué à cet effet.

Art. 95. Dans le cas où les revenus de la fondation seraient détournés de leur destination, les administrateurs, collateurs ou distributeurs spéciaux peuvent être révoqués par les tribunaux.

<sup>1</sup> Amendements présentés par M. le ministre de la justice, séance du 8 mai.

<sup>2</sup> Un arrêt de la Cour de cassation, en brisant, sous le point de vue de la légalité, le système de 1847, vient de rendre au gouvernement le droit de revenir à la jurisprudence antérieure, et par conséquent laisse aux fondations privées une plus grande latitude que celle accordée par la loi nouvelle.

privée, avec l'assentiment de toute la droite : « Vous avez l'avenir comme le présent, vos œuvres auront aussi le temps pour elles, au lieu de mourir avec vous, mais en vous inclinant devant la loi, en subissant le contrôle continu des pouvoirs publics et de la publicité elle-même, qu'on a appelé à juste titre le quatrième pouvoir dans l'État. »

L'opposition n'a pas été si facile : prétendant pour l'État le monopole absolu de la charité, elle n'a voulu à aucun prix de cette transaction; repoussant tous les principes, tous les articles de sa loi, elle n'a cessé de lui faire une guerre à mort; du haut de la tribune, ses hommes d'État les plus distingués, ses orateurs les plus éloquents, l'ont dénoncée au monde comme un retour aux abus de l'ancien régime, comme un lâche abandon des droits et des devoirs de l'État, et ont attaché à son rejet ou à son acceptation le salut ou la perte de la Belgique. En présence des articles que nous avons énumérés, on a droit de s'étonner qu'un parti qui se dit libéral et progressif, qui compte dans ses rangs des hommes de gouvernement et des fondateurs de la liberté, ait pu accueillir un semblable projet avec de telles colères; on se demande comment la faculté si contenue, si surveillée, laissée à un homme généreux de faire le bien comme il l'entend, de disposer en faveur des pauvres d'une partie de son héritage, avec la permission de tous les pouvoirs publics, a pu soulever tant de tempêtes dans l'assemblée. Mais, pour se rendre compte de ce qui vient de se passer en Belgique, il ne faut pas s'arrêter à la surface; en allant au fond des choses, on découvre bien vite le secret de ces irritations et de ces résistances. Sous la question de charité se rencontre une question plus grande, plus difficile encore; s'il ne s'agissait que de personnalité civile et même de l'extension de la mainmorte, il ne se ferait pas tant de clameurs et tant de bruit. En 1851, la loi qui accorde les privilèges de la personnalité civile aux sociétés de secours mutuels n'a pas rencontré d'objection, elle a été votée par les opposants d'aujourd'hui.

A cette heure, en rejetant les administrateurs spéciaux à qui le projet de loi ne permet de conserver que les immeubles indispensables à l'établissement même de la fondation<sup>1</sup>, et qui sont obligés de

<sup>1</sup> Art. 75. L'arrêté qui autorise une fondation ou l'acceptation de libéralités faites au profit d'une fondation détermine en même temps les immeubles qui seront conservés, et prescrit la vente, dans un délai de deux ans au plus, de tous les autres immeubles légués ou donnés.

Les immeubles conservés devront se borner aux bâtiments, cours, jardins et terres formant l'établissement même qui fait l'objet de la fondation, sans que ces immeubles puissent excéder les besoins de l'institution d'après sa destination charitable. La transcription en sera faite, le cas échéant, au bureau des hypothèques de leur situation, au nom du bureau de bienfaisance et de la fondation.

Le produit de la vente des immeubles réalisés sera placé en rentes sur l'État, inscrites également au nom du bureau de bienfaisance et de la fondation.

vendre le reste, en demandant que tous les legs et les donations aillent aux bureaux de bienfaisance, qu'aucune loi ne force à vendre leurs immeubles, l'opposition travaille à augmenter le domaine si effrayant de la mainmorte<sup>1</sup>; mais, encore une fois, à ses yeux, la question n'est pas là; à travers l'intérêt charitable, elle aperçoit l'intérêt religieux; l'autorité du clergé, l'influence du prêtre, lui apparaissent derrière la liberté du donateur; elle craint les congrégations et les couvents sous le nom des fondations et des œuvres. Voilà ce que l'opposition combattait à la tribune avec passion, au nom de l'indépendance de l'État qu'elle disait menacée de périls imaginaires, puisque la loi, accusée de préparer la domination sacerdotale sur les institutions charitables, donnait à l'État lui-même les moyens d'en arrêter l'extension et d'en réprimer les abus. Malheureusement pour l'opposition, d'autres sont venus qui ont trouvé sa résistance trop parlementaire et se sont chargés de traduire ses colères en violence et ses indignations en désordre, sans que personne de ceux qui avaient parlé avec tant de vivacité et d'abondance contre l'influence de l'Église et pour la liberté des pouvoirs politiques ait pu trouver un seul mot de protestation contre l'influence de l'émeute et l'oppression de la rue.

Triste épisode de la grande querelle qui depuis longtemps divise le monde, de la lutte entre l'Église et l'État, entre le pouvoir religieux et civil, lutte que les partis extrêmes veulent finir par la domination de l'une et la subordination ou l'extinction de l'autre, mais qui ne s'apaise et ne se termine que par un accord amical et une bienveillante conciliation.

On a beaucoup disputé à la Chambre des représentants belges, comme à toutes les tribunes où la question a été soulevée, sur les droits de l'Église en matière de charité, sur la part qui lui a été faite dans la direction et l'administration des institutions de bienfaisance; on a cherché de part et d'autre des arguments dans le passé pour et contre son action, et suivant les faits invoqués, et surtout la manière de les interpréter, on en a tiré des conséquences qui lui étaient favorables ou contraires. Le passé, interrogé d'un regard impartial, répond qu'au moment où le christianisme devient la loi religieuse du monde et initie

<sup>1</sup> « On parle toujours des mainmortes à propos de la charité libre; mais vous pouvez donner, constituer des mainmortes tant que vous voudrez, si c'est au profit de la charité légale, alors personne ne dira rien; quelque considérables que soient les dons, tant que vous ne donnerez qu'à la charité légale, il n'y aura pas de mainmorte pour nos adversaires. On ne dira pas que le pays s'appauvrira par l'immobilisation des biens, lorsqu'il s'agira de donner aux bureaux de bienfaisance. Mais, si vous avez le malheur de donner à la liberté, à cette charité qui compatit avec l'infortune et qui soigne les plaies de l'âme avec celles du corps, oh! alors on crie haro, c'est l'appauvrissement du pays, c'est la mainmorte et toutes les calamités qu'elle traîne à sa suite. » (M. DUMORTIER, séance du 15 mai.)

les nations à la vie morale, dans cet empire romain qui se fait chrétien, dans ces royaumes nouveaux, formés de ses débris et fondés par les évêques, comme parle Montesquieu, le clergé prend, dans la société qu'il civilise, le gouvernement des choses spirituelles et l'administration des vertus publiques et privées; il a dans son domaine l'exercice de la charité, il assiste le pauvre au nom de l'État et de l'Église. Les lois romaines reconnaissent à l'évêque le droit de recevoir les dons et les legs pour les pauvres, d'administrer leurs biens, d'en déterminer l'emploi et de les représenter en justice; en un mot, ils sont investis de tous les pouvoirs publics, de toutes les fonctions officielles qui appartiennent aujourd'hui aux commissions des hospices et aux bureaux de bienfaisance. Pour remplir cette mission qu'il tenait de Dieu et de la société, le clergé consacra un grand nombre de ses membres au service exclusivement charitable, érigea un Hôtel-Dieu à l'ombre de chaque cathédrale, fit de chaque couvent une maison de secours, et fut l'intermédiaire accepté de tous entre la puissance et la faiblesse, la richesse et la pauvreté. Mais, peu à peu, la société civile émancipée par le temps et l'expérience voulut sortir de la tutelle de l'Église; elle réclama à son tour le droit de faire ses aumônes et de veiller à l'intérêt de ses pauvres. Elle eut ses fondations, ses œuvres, ses administrations distinctes, et pendant de longs siècles les charités de l'Église et de l'État marchèrent à côté l'une de l'autre dans une mutuelle indépendance, se prêtant souvent un mutuel appui, et unissant leurs efforts contre la misère. Plus d'une fois l'Église emprunta aux laïques leur expérience, les pratiques régulières de l'administration civile, pendant que la bienfaisance publique lui demandait en échange, pour les établissements qu'elle dirigeait, le dévouement de ses sœurs et le zèle de ses religieux. Qu'à travers cette longue période de temps beaucoup d'abus se soient glissés, que plus d'une fondation pieuse ait été détournée de sa destination, plus d'une plainte se soit élevée contre l'erreur ou même les infidélités de la gestion, que les conciles comme les parlements aient dû plus d'une fois employer l'autorité religieuse et civile pour redresser les torts, réprimer les excès, et rappeler les fondations à leur but charitable, faut-il s'en étonner puisque, dans l'Église comme dans l'État, les administrateurs étaient des hommes? Mais, en faisant la part des excès et des abus inévitables, il y aurait une injustice souveraine à ne pas rendre hommage à ces innombrables fondations dont notre temps profite encore, témoignages irrécusables des sacrifices de ceux qui les ont élevés, et du dévouement des âmes généreuses qui, pendant tant de siècles, sous l'inspiration de l'esprit chrétien, y ont dépensé leur jeunesse, leur force et leur vie au service des pauvres.

Au siècle dernier, la société civile voulut faire un pas de plus: comme il arrive toujours, à mesure que sa force augmentait, elle devint

plus exigeante et prit ombrage de l'influence religieuse ; elle prétendit régner seule ; la philosophie lui vint en aide ; en s'attaquant à la religion, elle essaya aussi de se passer de charité ; et, quand de la théorie on arriva à la pratique, on exila par le même arrêt le prêtre et l'hospitalière ; mais l'humanité, épouvantée de l'impitoyable logique de la République française, recula devant son œuvre. La tentative avait dépassé les forces humaines ; Dieu, retiré du monde, le menaçait du chaos. D'accord avec la foi, l'instinct de la conservation le fit rappeler, et le jour où le prêtre est rentré dans l'église, la sœur est revenue aux hospices, le frère aux écoles, et la charité religieuse a repris sa place dans la société. Depuis le commencement du siècle, elle ne cesse d'animer de son souffle bienfaisant et pur les œuvres innombrables qui se partagent les misères et luttent avec persévérance contre l'accroissement du malheur dans le monde. Les législations les plus empreintes de l'esprit moderne, les gouvernements qui représentent le mieux les idées d'émancipation et les principes nouveaux, témoins de ce que la charité inspirée par la religion apportait de consolations aux souffrances, d'apaisement aux irritations, de lumière à l'ignorance, ont cherché à rendre facile et douce son héroïque mission et se sont montrés pour elle conciliants et favorables. La France, qui a fait pénétrer si profondément dans ses lois et dans ses mœurs l'indépendance du pouvoir civil, qui est si fière de son émancipation et prend si facilement ombrage de tout ce qui ressemble à la puissance du prêtre dans l'ordre politique, accorde tous les jours sans difficulté et sans inquiétude aux congrégations hospitalières et enseignantes le privilège de la personnalité. Ici, les hommes d'État, comme les hommes du peuple, ont compris, quoique les uns et les autres aient grand'peur de la domination de l'Église, que le frère, que la sœur, donnaient le meilleur enseignement et les soins les plus salutaires, et qu'étendre leur mission, multiplier leur influence, c'était ajouter une chance de plus au progrès de la civilisation et au bonheur de tous<sup>4</sup>.

En Belgique, cette terre si généreuse et si chrétienne, la charité religieuse est plus forte, plus utile, plus naturelle que partout ailleurs :

<sup>4</sup> La loi française, en laissant au chef de l'État le droit de reconnaître les congrégations de femmes et les institutions d'utilité publique, présente, il est vrai, une garantie contre la surprise ou la faiblesse de l'administration, dans l'intervention du conseil d'État chargé d'examiner les statuts et de se prononcer sur l'opportunité de toutes les autorisations. Le conseil d'État n'existe pas dans l'organisation administrative de la Belgique. Ne serait-il pas possible d'y suppléer par la création d'une commission supérieure, composée de représentants des grands corps de l'État, du clergé, de la magistrature, dont la loi déterminerait le mode d'élection, et qui interviendrait lorsqu'il s'agirait d'autoriser une fondation, une donation ou un legs, veillerait à la stricte exécution de toutes les prescriptions de la loi, et dont l'autorité, l'expérience et la haute et libérale origine

elle est dans les habitudes, dans les besoins, dans la conscience du pays, et la législation aurait mauvaise grâce à lutter contre ses inspirations. Il n'est au pouvoir de personne d'empêcher les bienfaiteurs de faire arriver leur secours par les mains du prêtre, lorsqu'ils ont la conviction, partagée par tant d'hommes qui ont étudié le pauvre dans les tristes décadences de sa misère, que le secours est stérile lorsqu'il ne moralise pas, et que la religion seule peut donner de la moralité au secours. La défense légale de telles aumônes serait sans cesse éludée, et une semblable prohibition ferait perdre à la loi le respect des honnêtes gens, aux donations les garanties que leur assurait une législation plus conciliante, à la charité une franchise qui sied si bien à la vertu, et aux pauvres eux-mêmes de grands secours et un puissant soulagement; car beaucoup ne voudraient ni violer ni suivre la loi, et renonceraient à une générosité qui ne serait plus libre et à une bienfaisance imposée.

Sous l'empire de ces sentiments, de cette forte conviction, qu'exprimaient si bien les orateurs catholiques<sup>1</sup>, la majorité n'a pas hésité à donner son adhésion complète à une loi qui appelait la charité religieuse, non à partager le pouvoir (le projet ne fait que constater et fortifier celui de l'Etat), mais l'action, qui ne lui accordait pas même la liberté, mais

feraient taire toutes les défiances et décourageraient toutes les usurpations? Je ne sais si une telle institution s'accorde avec les mœurs et la législation du pays; mais, si elle est possible, elle répond victorieusement à la crainte exprimée si souvent par les orateurs de l'opposition, que les fonctionnaires ou les corps chargés de faire exécuter la loi ne se trouvent trop faibles contre les influences qui prétendraient se mettre au-dessus d'elle.

<sup>1</sup> Quel catholique n'applaudirait pas aux belles et nobles paroles que M. de Lièdekercke adressait à l'opposition et par lesquelles il résumait toute la pensée de la loi :

« Nous ne voulons pas plus que vous l'absolutisme de l'Église; mais nous ne voulons pas non plus l'absolutisme de l'État. Ce que nous demandons, ce que nous désirons, c'est que les inspirations de notre conscience, de notre foi, puissent librement s'épanouir sur le sol libre de notre pays.

« Écartez donc toutes ces accusations injustes, ces craintes chimériques, ces doutes sur la sincérité de notre patriotisme, et cette parodie de terreur qui n'est pas sérieuse, car, autant que vous, nous aimons la liberté et notre patrie, et nous rechercherons tout ce qui peut contribuer à sa prospérité. Autant que vous, nous aimons le pouvoir, mais le pouvoir nécessaire et légitime.

« Portons donc le débat ailleurs, luttons sur un autre terrain digne de vous et de nous, plus digne du pays, de son avenir, de son bien-être, de ses impérissables intérêts! Laissez vivre parallèlement, dans une sainte émulation, la charité publique et la charité privée, la charité religieuse et la charité civile!

« Qu'elles se concertent; qu'elles s'entendent; qu'elles s'entraident, mais au nom de la liberté et libres elles-mêmes; qu'elles apparaissent au sein des populations, non comme de jalouses rivales, mais comme des sœurs tendrement unies; qu'ainsi que deux courants partis d'une même source elles fécondent toutes deux le triste et vaste champ de la misère! »

(Séance du 25 avril.)



seulement la permission de faire un peu plus de bien sous les yeux de tous les pouvoirs publics, avec leur surveillance de tous les moments, leur consentement de tous les jours, avec leur droit positif de l'arrêter si elle se détourne, de l'avertir si elle se trompe, de la réprimer si elle a tort.

Ce traité qui allait être signé en faveur des pauvres, cet accord de toutes les forces, de toutes les influences de la société contre la misère, une émeute l'a remis en question : un esprit fatal de désordre et d'anarchie a soufflé un jour sur la Belgique ; si sa voix tumultueuse a prévalu, s'il a emporté la loi dans ses tourbillons, ce jour aura fait à la charité une profonde et douloureuse blessure, mais, du même coup, elle en aura fait une plus grande encore à la liberté.

Jusqu'ici, par un singulier et merveilleux privilège, la Belgique semblait seule, sur le continent, avoir trouvé la solution des problèmes politiques et sociaux qui paraissent encore insolubles ailleurs ; pendant que des peuples qui l'avaient précédée ou accompagnée dans la voie de la liberté avaient vu plus d'une fois succomber leurs lois, leur constitution, sous la domination successive de principes qui devaient marcher ensemble, avaient trouvé, dans l'impossibilité de les concilier, de nombreuses révolutions, et avaient compromis en quelques heures d'anarchie les travaux et les conquêtes d'un demi-siècle, cette dernière venue dans la famille des nations, devançant l'expérience par la modération et la sagesse, avait su mettre d'accord les principes en apparence les plus opposés, et les faire concourir, sans en rien sacrifier, au bien-être et à la dignité de ses citoyens. Immuable au milieu de l'universelle mobilité, restée pure de tout désordre, lorsque les révolutions s'agitaient alentour, n'en appelant jamais, dans les luttes des opinions et des influences de ses différents partis, qu'au jeu régulier et pratique de ses institutions, elle était une protestation vivante contre les théories qui déclarent l'humanité incapable et indigne de se gouverner elle-même, et présentait au monde le rare et magnifique spectacle d'un peuple qui, par un respect religieux pour les lois, parvient à conserver sa liberté. Un problème restait à résoudre, une conciliation était encore à faire dans le domaine de la charité : il fallait, comme partout ailleurs, faire marcher ensemble la liberté individuelle et les droits de l'État, et la loi présentée, discutée, presque votée, résolvait le problème dans le sens des traditions, des mœurs, des instincts du pays ; mais cette fois la plus fatale ennemie de la liberté, l'émeute, est descendue dans la rue : elle a opposé son *veto* à la loi, sa volonté à celle de la majorité des représentants légaux du pays, et on se demande avec anxiété à qui l'avenir donnera raison de l'émeute ou de l'Assemblée ?

Si les émeutiers l'emportent sur les représentants, si ceux qui cas-

sent les vitres, brûlent le mobilier des écoles chrétiennes, attentent à la propriété, frappent les sœurs, insultent à la religion, font prévaloir leur opinion sur ceux qui discutent et votent légalement, pacifiquement les lois qu'ils ont reçu mandat de discuter et de voter, quelle sera dorénavant en Belgique la valeur des lois, l'autorité de la Constitution?

Il ne s'agit plus ici de la lutte entre l'Église et l'Etat, entre la charité religieuse et officielle, dans des conditions légales, se disputant entre elles à qui fera le plus de bien; mais là se trouvent en présence le désordre et la loi, l'oppression et la liberté, l'émeute et le gouvernement. La Belgique admettra-t-elle ce pouvoir qu'elle avait jusqu'ici ignoré, acceptera-t-elle le vote de la rue; restera-t-elle sous la honte d'un pareil précédent? La sagesse éprouvée de son roi, le patriotisme de ses chambres, le bon sens pratique de ses habitants, la sauveront sans doute de ce terrible choc, et nous ne pouvons regretter que le gouvernement n'ait pas appelé au secours de la charité les sévérités de la force et les rigueurs de la répression. Mais, que la Belgique y prenne garde, déjà par ce triste incident elle a perdu quelque chose de la dignité, de la grandeur de sa position; déjà ceux qui aiment ses institutions et qui les admirent se taisent tristement et n'osent plus invoquer son exemple pour se donner courage et espérer en l'avenir; qu'elle réfléchisse à leur tristesse, et surtout qu'elle écoute la voix de ceux qu'importunait son bien-être et que déconcertait sa tranquillité; il y a dans leurs cris de triomphe, dans leurs prophéties, dans les conclusions qu'ils tirent des derniers événements, un profond et sérieux avertissement.

Mais, quelle que soit la destinée de la loi de la charité, qu'elle survive à ce coup terrible ou qu'elle y succombe, ses auteurs et les catholiques qui l'ont soutenue ne doivent éprouver ni découragement ni repentir. On les poursuit aujourd'hui, on les accuse, on les dénonce comme les auteurs du mal dont ils sont les victimes; peut-être même espère-t-on que le mouvement qui emporte certaine partie de la Belgique les éloignera du pouvoir; que, sous l'influence du mensonge et de la calomnie, ils seront punis par le peuple d'avoir voulu lui faire du bien. N'importe: la loi dont on leur fait un crime a reçu des événements un magnifique témoignage; tant que le sort a été entre les mains des vrais représentants du pays, tant que la tribune a été ouverte, tant que la raison, la justice, la modération, ont pu se faire entendre, tant que la force est restée avec le droit, elle a triomphé de toutes les attaques, elle est sortie victorieuse de tous les scrutins; pour la repousser, il a fallu amener contre elle la violence et le désordre, toutes les passions honteuses et coupables, et ce sera son plus grand titre à l'approbation des honnêtes gens d'avoir eu contre elle les blasphèmes et le vote à coups de pierres de la rue.

Quant à eux, qu'ils soient encore plus fiers de leur défaite que de leur triomphe; quiconque lira ces longs débats sans parti pris, sans préventions, éprouvera une profonde sympathie pour tout ce qu'ils ont montré, dans cette discussion, d'amour du bien, de charité pour les pauvres, de respect pour la liberté; mais leur rôle est encore plus beau et leur part meilleure, lorsqu'ils sont confondus dans une même haine et dans un même outrage avec ce qu'il y a de plus vénéré, de plus admirable sur la terre, avec le frère des écoles chrétiennes, la fille de saint Vincent de Paul, les petites sœurs des pauvres. Nul jugement n'a jamais été plus glorieux qu'une pareille confusion, qu'une telle similitude. Maintenant qu'ils imitent ceux dont ils ont eu l'honneur de partager le sort. Le lendemain de l'émeute, la sœur retournait tranquillement à son hôpital, le frère à son école, prêts à soigner les malades, à instruire les enfants de ceux qui les avaient frappés et maudits. Eux aussi, qu'ils demeurent à leur poste, qu'ils restent, ce qu'ils ont été dans cette longue discussion, fidèles à la modération, à la vérité et à la justice; qu'ils continuent, même au risque de nouveaux outrages, à défendre les intérêts des pauvres, à poursuivre la conciliation entre l'Église et l'État, à appeler la surveillance sur leurs institutions, la lumière sur leurs œuvres, à ne demander ni la domination ni la subordination de personne, mais la liberté de tout le monde; que, malgré la prévention contraire, trop souvent justifiée par les abus, ils soient toujours les défenseurs de la libre discussion, les amis dévoués de la constitution de leur pays, se rappelant qu'aux jours mauvais il a fallu, pour les vaincre, étouffer l'une et violer l'autre. Tôt ou tard, l'orage passera, les passions feront silence, la loi de charité retrouvera son heure et son vote; ceux-là même qui la combattent à outrance en seront peut-être les promoteurs, et, si on la retire aujourd'hui, il faudra songer à la représenter demain; car elle n'a pas seulement pour la demander et la défendre l'éloquence et la persévérance des hommes de cœur et de bien; les malheurs parlent en sa faveur, les souffrances lui donnent des voix, et, comme le christianisme dont elle émane, elle est sûre de gagner sa cause, puisqu'elle a pour elle tous ceux qui souffrent, qui pleurent et qui ont besoin d'être consolés.

Le vicomte DE MELUN.

# LA POLITIQUE DE HENRI IV

PREMIÈRE PARTIE.

---

*Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut <sup>1</sup>. — *Histoire du règne de Henri IV*, par M. A. Poirson <sup>2</sup>.

## I

La gloire de Henri IV a survécu aux vicissitudes des temps, et les révolutions, qui ont renversé tant d'institutions et de souvenirs, ont passé devant elle sans l'ébranler. Ce prince, qui a conquis son royaume; que sa naissance appelait au faite des conditions humaines, et que sa fortune a réduit aux plus pressantes extrémités; ce prince, qui sut rendre la royauté à la fois puissante et aimable, dont les mots heureux sont demeurés immortels comme ses victoires, qui pacifia une nation tout émue de luttes sanglantes, et qui apparaît, au sortir d'une époque de deuil, avec ses vues magnanimes, ses hauts faits, les libertés fondées ou préparées de ses mains, et le bonheur des peuples réconciliés à l'ombre de son trône; ce prince a séduit la postérité. Sa mort même, interrompant son règne par la plus tragique et la plus imprévue des calamités, l'a revêtu d'une majesté triste qui ajoute au charme de sa mémoire.

Quel temps n'a pas gardé le souvenir de Henri IV? Quelle œuvre, politique ou guerrière, quelle réforme, généreuse ou utile, ne sont pas nées de ses exemples? Son éloge ouvre les Mémoires, et, malgré des différences profondes, son inspiration veille derrière les conseils du cardinal de Richelieu. Le précepteur de Louis XIV dédie à Mazarin l'histoire de Henri IV, et l'enfance du grand roi s'instruit aux leçons de cette vie dont la poésie tentera de redire au siècle suivant l'héroïque et familière grandeur. Aux années trop nombreuses de misère ou d'inquiétude qu'a subies la France, c'est toujours lui qu'on invoque. En

<sup>1</sup> 6 vol. ont paru.

<sup>2</sup> Louis Colas, 5 vol. in-8, 1856.

1771, les parlements, persécutés et dissous, abritent leur résistance sous le nom de Henri IV<sup>1</sup>; et quand, vingt-sept ans plus tard, les espérances de liberté se raniment autour du roi qui les provoque, c'est encore le nom de Henri IV qui s'élève comme un symbole de justice et un augure de prospérité. Son souvenir marche devant ses descendants qui reviennent de l'exil, et, quels que soient les pouvoirs issus de ces révolutions dont il avait arrêté le cours, ils aspirent tous à se couvrir de ce nom, resté pour les meilleurs souverains le plus glorieux éloge.

Cependant, oserons-nous le dire, peu de règnes sont moins connus, et cette longue popularité semble plutôt une idée confuse de ce que ce prince a dû être qu'une notion exacte de ce qu'il a été. Le mouvement des circonstances et l'inclination particulière des esprits ont mis successivement en relief certains côtés de son caractère; peut-être ne les a-t-on jamais tous indiqués ni tous embrassés dans leur ensemble. La bonhomie du roi Henri a nui à sa grandeur. La légende a amoindri l'histoire. Elle a retiré au génie du souverain ce qu'elle prêtait au charme de l'homme, et, en le faisant plus aimer, elle l'a fait moins admirer. Exagération bientôt suivie de retours contraires! Ces qualités qu'avait enflées une louange exclusive, on en est venu à les révoquer en doute et à soupçonner en elles une manière d'habileté trop raffinée pour être louable. De semblables variations se sont rencontrées dans l'examen de sa politique. On a vu dans ce prince qu'invoquaient au dix-huitième siècle les parlements l'un des premiers destructeurs des franchises nationales; dans ce roi qu'avait acclamé la liberté renaissante l'un des fondateurs de la monarchie absolue. Et, chose remarquable! à tant de souffles divers cette renommée n'a point pâli: elle a traversé ces épreuves sans en être atteinte, et s'est retrouvée, après chacune d'elles, dans tout l'éclat d'un immortel prestige.

Le meilleur historien de Henri IV, ç'a été jusqu'ici Henri IV lui-même. Il est quelquefois dangereux pour les grands hommes de se montrer à découvert. Leur âme n'égale pas toujours leur génie. La mémoire de Henri IV n'a point eu à redouter ce péril, et nul regret ne s'attachera à la noble inspiration du ministre qui ordonna, en 1843, la publication des *Lettres missives* de ce prince. Cette publication, confiée par M. Villemain aux soins éclairés de M. Berger de Xivrey, a plus fait pour Henri IV que les plus ardents panégyriques. Elle laisse entrevoir tout ce que ce règne garde encore de grandeur ignorée, et, s'il faut l'avouer, c'est en la lisant que nous avons conçu le projet d'une étude sur la politique de Henri IV.

<sup>1</sup> *Recueil des remontrances des parlements.* — On y voit rappelée cette maxime de Henri IV : *La première loi d'un souverain est de les observer toutes.*

A ce recueil, qui sera, nous l'espérons, bientôt achevé, vient de s'ajouter une *Histoire du règne de Henri IV*, laborieux et savant ouvrage, rassemblant dans ses vastes recherches les documents épars sur ces temps, et démêlant avec une patriotique patience les confusions inévitables des guerres civiles pour exalter le génie qui sut y mettre fin. M. Poirson aime son héros, et son récit justifie sa prédilection. Il fait admirer le grand esprit et la merveilleuse activité de ce prince, qui, pressé de toutes parts, en butte aux préjugés les plus contraires et à des conspirations sans cesse renouvelées, jette parmi les orages les fondements de réformes durables, et, interrogeant tous les besoins, redressant toutes les institutions, porte de tous côtés, dans la justice comme dans les finances, dans l'industrie comme dans l'instruction, dans la religion comme dans la guerre, pour le bien-être de ses peuples comme pour leur élévation, son initiative hardie et protectrice. Ce n'est pas que nous suivions l'historien dans tous ses développements. Il a supérieurement traité la portion administrative de ce règne. Peut-être en a-t-il moins nettement saisi et moins complètement exposé la politique extérieure, sur laquelle les *Lettres missives* jettent une lumière si vive. Ce qui touche à la religion laisse plus encore à désirer, et, tout en rendant hommage aux intentions de l'auteur, nous aurons à poser des réserves qu'il nous suffit, dès maintenant, de faire pressentir.

Quel fut donc ce règne? Quelle fut sa politique? Mais, avant tout, comment s'est-il formé? Les temps qui le précédèrent, les difficultés qu'il eut à vaincre, nous feront mieux apprécier l'œuvre qu'il a entreprise et les prospérités qui l'ont couronnée.

## II

La France a connu peu d'époques comparables à ces temps où parut Henri IV, peu d'époques où elle ait touché de plus près à la ruine et se soit plus rapidement élevée d'une agitation désespérée à une paix glorieuse. Un royaume se reposant à peine de guerres opiniâtres pour tomber sous la menace de l'hérésie; les dissensions religieuses suscitant des luttes que déshonore le meurtre et qui s'abîment en un massacre immense; la couronne ébranlée par des maisons rivales et trouvant tour à tour dans le crime sa vengeance et son châtiement; un prince que sa naissance appelle au trône et que ses croyances semblent à jamais en écarter; la misère, la famine, les progrès de l'étranger, se mesurant aux malheurs de la France; et, au milieu de tant de vicissitudes, une nation qui ne sait où se prendre et aux mains de qui placer son sort: quelles scènes! quelles années!

C'est cette grandeur des événements, c'est cette majesté orageuse et confuse, qui, se répandant sur la Ligue, font hésiter à la juger. La Ligue offre, dans les choses et dans les hommes, de si frappants contrastes; elle a traversé tant de phases diverses et comprises, sous un nom unique, tant d'inspirations différentes, qu'on ne saurait l'envelopper tout entière dans une seule et même appréciation. Et pourtant que d'opinions contraires sur cette lutte tour à tour exaltée sans réserve et flétrie sans mesure! M. Poirson a suivi la pente ordinaire: il ne distingue rien, et, comme d'autres ont tout loué dans la Ligue, il condamne tout en elle. Cette rigueur est-elle juste? est-elle conforme à l'histoire, telle que nous la présente M. Poirson lui-même? Nous en doutons.

Ce qui nous sépare du savant auteur, ce n'est pas qu'il réprovoie dans la Ligue l'atteinte portée au principe de l'hérédité royale, c'est qu'il fasse de ce principe, au seizième siècle, l'unique fondement de la monarchie. A ses yeux, le droit public de la France se trouvait tout entier du côté de Henri IV; pour nous, ce droit public était scindé. L'avènement de Henri IV mettait en opposition deux principes jusque-là réunis: l'hérédité monarchique que représentait ce prince, et la religion nationale que contrariait sa propre croyance. Peut-on nier, à moins de porter dans l'examen de ces temps les idées modernes, que l'union de la royauté et du catholicisme ne fût alors entrée, comme la royauté même, dans la constitution, et cette union, la première des lois imposées au souverain, la nation n'avait-elle pas, en dehors de toute influence étrangère, quelque raison d'en réclamer l'accomplissement? Nous n'entendons pas insister sur cette discussion, assez vaine d'ailleurs, des droits de la Ligue. Les questions qu'elle fait naître sont de celles qui, selon le mot du cardinal de Retz, ne s'accordent si bien ensemble que dans le silence, et, quand des mouvements irrésistibles les ont livrées aux peuples surpris et emportés, les raisonnements n'ont guère d'empire. La conversion de Henri IV fut à la fois le triomphe de la Ligue et la ruine des ligueurs: n'est-ce pas dire que le principe de la Ligue était juste, et que les ligueurs le détournèrent? Une chose demeure certaine, c'est qu'avant 1589 la royauté et la religion catholique avaient toujours marché réunies; c'est qu'après la Ligue cette union fut rétablie et la paix avec elle; c'est que Henri IV, dès son avènement, avait reconnu cette union par la promesse de se faire instruire; c'est qu'à part quelques esprits « supérieurs à leur temps, » suivant l'historien, les meilleurs d'entre les royalistes, les évêques, ces cent évêques si fermes à soutenir le roi<sup>1</sup>, les principaux chefs de son armée, les parlements, invoquaient ou rappelaient sans

<sup>1</sup> Poirson, I, p. 7.

relâche cette promesse du prince, soit pour attirer à lui les ligueurs, soit pour le ramener lui-même à l'antique croyance ; c'est qu'enfin la nation épuisée, en proie aux horreurs des guerres civiles et au joug menaçant de l'Espagne, ne se rallia à Henri IV qu'après son abjuration, et que, cette abjuration une fois prononcée, elle courut toute à lui.

L'ouvrage de M. Poirson l'atteste : le sentiment universel était celui de ce Puicheric, gouverneur d'Angers, et bientôt rallié à Henri IV, qui trouvait dur « de digérer un roi huguenot<sup>1</sup>. » Et qui ne comprendrait qu'une nation nourrie dans la religion catholique, accoutumée à mêler ensemble sa foi et son histoire, trouvant dans les plus catholiques de ses princes ses plus grands rois, et ne connaissant les protestants que par les haines malheureuses, nées de leurs fureurs et de ses vengeances, qui ne comprendrait qu'une telle nation eût répugné à laisser monter sur le trône, où se rassemblaient ses traditions, la croyance qui les brisait ? La promesse qu'avait faite Henri IV de respecter la religion nationale était-elle une garantie suffisante en ces temps où les partis erraient débordés, où la loi politique, partout unie à la loi religieuse, avait partout suivi ses vicissitudes, et où nulle part encore ne s'était vu l'exemple d'un souverain professant une religion différente de la religion nationale ? Et, pour tout dire, en présence des luttes que Henri IV, même catholique, eut à soutenir, et des ménagements qu'il dut garder, pense-t-on qu'avec une autre croyance il n'eût pas été entraîné vers une autre politique ?

En tenant compte de ces circonstances, M. Poirson aurait mieux servi, ce nous semble, l'inspiration de son livre. Pour accuser la Ligue, il faut montrer en elle autre chose « qu'une grande moitié des catholiques aimant mieux périr que de subir un roi calviniste<sup>2</sup>. » Ce mouvement, tendant à maintenir, en dehors de tout calcul politique, la religion catholique sur le trône de saint Louis, ce fut l'élan de toute la nation, et, à ce titre, ce n'est pas seulement la Ligue, ce sont les royalistes, c'est la France même que l'historien doit flétrir.

Mais la Ligue ne fut pas là tout entière.

Comment oublier, en effet, à côté du principe qu'elle fit triompher, tant d'excès dont elle précipita le cours, les intérêts exploitant ou effaçant les croyances, les fureurs des Seize qu'il suffit de nommer, les théories révolutionnaires ou tyranniques tour à tour invoquées, la

<sup>1</sup> *Id.*, p. 51.

<sup>2</sup> « ... Parmi les catholiques, dit M. Poirson, une grande moitié soumise aveuglément (hélas ! non, elle ne le fut pas) aux décisions du pape, docile à la voix des prêtres et des moines qui prêchaient cette doctrine, animée enfin par trente ans de guerre et de haines contre les huguenots, aimait mieux périr que de subir un roi calviniste. » *Introd.*, p. 1.



royauté menacée par la Ligue avant même de l'être par l'hérésie<sup>1</sup>, et cette alternative née de l'entraînement des partis, ou d'un roi catholique qui ne fût pas légitime, ou d'un roi légitime qui ne fût pas catholique? Jamais on ne sentit plus le besoin de séparer des agitations des hommes les conseils de Dieu, et la main de la Providence, arrêtant à une fin commune ces ambitions dispersées vers des buts si divers, n'apparut jamais en une lumière plus éclatante. Sans doute, la réunion des deux principes qui constituaient la monarchie trouvait dans l'un et l'autre camp ses partisans et ses adversaires. Dans les deux camps se rencontraient ces factions turbulentes, ennemies de toute paix, érigeant les haines en doctrines et les divisions en principes, exagérant, celles-ci les droits du roi, celles-là les droits du pape, sauf à les compromettre de leurs violences, ou à les méconnaître, dans le mutuel rapprochement du pape et du roi, par leur révolte. Dans les deux camps aussi, des esprits sages et modérés, véritables interprètes de la religion et de la France, conspiraient par des voies opposées au même but. Jeannin, Villeroy, et peut-être à de certains moments le duc de Mayenne, marchaient sur ce point d'accord avec Luxembourg, le duc de Nevers, l'évêque de Paris ou l'archevêque de Bourges<sup>2</sup>. Mais les royalistes eurent cette fortune de trouver à leur tête un prince qui, personnifiant un des deux principes, devait bientôt se soumettre au second; tandis que les ligueurs, divisés en eux-mêmes, sans chef reconnu de tous, révoltés contre l'autorité monarchique sans représenter de droit la religion catholique, s'égarèrent dans la mobilité de leurs prétentions.

C'est le malheur des peuples qu'a soulevés une grande passion politique ou religieuse, de ne pas savoir se contenir dans les limites du vrai, et de se précipiter toujours au delà du terme qu'ils entreprennent d'atteindre. Incapables de se fixer à une idée pure, il leur faut lui donner un nom, l'animer dans un chef, et ce chef, une fois choisi, devient tout ensemble leur instrument et leur maître. Ils le poussent en avant et ils le suivent à l'aveugle; leur impatience s'ajoute à sa témérité pour l'enflammer et l'exalter à mesure, jusqu'à ce qu'enfin, emportés par ces

<sup>1</sup> La Ligue commença à Péronne en 1576, à une époque où l'héritier présomptif de la couronne était, non pas Henri de Navarre, mais le duc d'Anjou, frère du roi Henri III.

<sup>2</sup> « Ce sont discours de dire, répondait aux Ligueurs le comte de Chavigny, que nous combattons contre la religion catholique, laquelle nous avons toujours défendue, sans y espargner nos vies : de quoy nous avons donné de très signalez tesmoignages et garderons bien, avec l'ayde de Dieu, qu'elle ne se perde en France. Car nous combattons seulement pour l'Etat contre ceulx qui le veulent usurper, lesquels vous soustenez contre tout droict et vostre devoir. » Palma-Cayet. *Chron. noven.*, t. XLI de la collect. Petitot, p. 336.

ambitions dont ils ont enflé les voiles, ils courent tristement échouer : heureux, lorsqu'à bout d'efforts et de périls, il leur est donné d'abriter sous le principe même qu'ils combattaient leur cause compromise et leurs espérances ruinées.

Telle fut la destinée de la Ligue et de ses chefs, les princes de la maison de Guise. L'histoire des Guises est intimement liée à l'histoire de la Ligue. Leurs grandes actions, comme leurs fautes, sont sorties de cette lutte et composèrent son cours. Entre leurs mains la Ligue commence avant le moment où elle eût été juste, et ne finit qu'après celui où elle devenait inique. « En quelle école ont-ils appris qu'il faille former des partis contre un prince légitime? » disait Sixte-Quint. Ce caractère de révolte que le pontife dénonçait en ces termes, ce fut l'ambition, tour à tour hâtive et opiniâtre, des Guises qui l'imprima à la Ligue.

### III

A peine arrivés en France, les Guises remuent autour d'eux comme un pressentiment de leur puissance. Nouveaux-venus à la cour, ils prétendent y tenir la première place<sup>1</sup>; ils trouvent dans les dissensions religieuses un prétexte à leur élévation, imposent à la royauté une protection qui la détrône, et, en même temps que se publient des généalogies pour rattacher à Charlemagne l'origine de leur maison, ils suscitent par toute la France ces associations qui, sous l'ambiguïté de leurs formules, cachent une menace à la dynastie et un encouragement à ses rivaux. Chose remarquable! les prétentions des Guises s'accroissent à mesure que diminue leur génie, et ceux d'entre eux qui semblent le plus près du trône en paraissent aussi les moins dignes.

Le premier de tous, c'est François de Guise : sa grandeur tient de l'inspiration. Il voit le protestantisme en armes, les consciences effrayées, la royauté affaiblie : il n'hésite pas, et, agité du sentiment confus d'une grande mission, ne trouvant autour de lui nul chef pour guider les résistances, et comme sollicité par les regards d'une nation que son bras a déjà sauvée, il prend le glaive et engage la lutte, comme d'autres prennent le cilice et fondent les ordres religieux. C'est la même ardeur, née du même péril et s'exaltant avec lui. L'ambition peut se mêler à ce transport, elle n'a point le temps de le détourner et n'atteint pas à ces hauteurs de l'âme, tout illuminées d'une croyance qui, s'échappant, à ses derniers instants, en un pardon sublime, répand sur cette vie guerrière l'auréole d'une sainte mort.

<sup>1</sup> Mém. de Fontenay-Marcueil.

Henri de Guise continue le rôle, mais non la gloire de son père. C'est un frondeur transporté dans la Ligue. Il retire à l'entraînement religieux tout ce qu'il donne à l'intérêt politique, moins ambitieux peut-être de pouvoir que de renommée, et, par goût comme par aptitude, mieux fait pour soulever un parti que pour le conduire, pour ébranler un trône que pour s'en emparer. Nature généreuse, mais inachevée, mélange de légèreté et de bravoure, d'insouciance et de présomption, de hardiesse et d'indécision, il précipite les occasions et ne sait pas les saisir; il essaye et délaisse tous les projets, y intéressant tour à tour Henri III, Philippe II, le roi de Navarre lui-même, et ce héros de Lépante qui, tout ardent aux entreprises, se reposait impatiemment dans sa gloire<sup>1</sup>. Il voit conspirer à ses fins la faveur populaire, les événements, l'indolence du souverain, et, agitant d'une main plus téméraire que ferme ces puissants ressorts, il insulte la cour, il encourage les factions, il les pousse à des extrémités qu'il n'ose pas franchir, et n'arrive en définitive qu'à jeter dans l'âme épouvantée du roi une perturbation dont, le premier, il tombera victime.

Avec lui commença ce qu'on appelle proprement la Ligue : ligue depuis longtemps formée, reposant, dès 1576, sur une constitution menaçante pour la royauté, et que consacra, en 1585, le traité de Joinville. Dès le principe, Henri de Guise avait imprimé à la Ligue les deux caractères qui devaient la compromettre et la perdre. En la tournant contre Henri III, il forçait ce prince, comme le prévoyait Sixte-Quint, à s'appuyer sur les huguenots; il divisait les catholiques, et, selon le mot du cardinal d'Ossat<sup>2</sup>, il faisait de la sainte union l'*union des hérétiques et la désunion des catholiques*. En invoquant les secours et en acceptant la prééminence de l'Espagne, il préparait le jour où le soin de combattre son parti deviendrait la cause nationale.

Cette alliance avec l'Espagne n'eut pas le seul inconvénient de dénationaliser la Ligue; elle répandit dans les esprits les idées de despotisme qui dominaient le gouvernement de Philippe II. Avant de prétendre entamer la France, l'Espagne l'envahit moralement; elle inspira les demandes des ligueurs, et on eut ce singulier spectacle d'un grand mouvement populaire, fait au nom de la liberté contre la liberté, mêlant en soi les idées les plus opposées d'oppression religieuse et d'anarchie civile, et réclamant à la fois le rétablissement des franchises provinciales « dans l'état où elles étaient du temps de Clovis, » et les persécutions contre les dissidents. Il faut le dire : si tristement représenté que fût le pouvoir à cette époque, si naturel que parût l'ascendant des Guises, en face de princes tels que les derniers Valois, c'était encore

<sup>1</sup> Ranke. *L'Espagne sous Charles V, Philippe II et Philippe III*, p. 190.

<sup>2</sup> *Mémoire sur la Ligue*, par le cardinal d'Ossat, en tête de sa *Vie*.

la royauté qui maintenait ici la vraie politique. La volonté de Henri III, toutes les fois qu'elle ose se montrer, est de mettre fin aux édits de répression et de laisser à la persuasion le soin de ramener les âmes<sup>1</sup>. S'il cède aux exigences des factieux, il défend du moins contre eux l'intégrité du territoire, et il conjure ses sujets d'épargner à leur patrie une intervention étrangère. La mort de ce prince, en laissant le trône vide et l'autorité disputée, ouvrit à l'Espagne les voies de la France. Appuyé sur la détresse des ligueurs et sur la connivence des Seize, suscitant les divisions parmi les chefs, exploitant leur misère pour leur faire invoquer ses secours, et les leur laissant désirer, pour avoir le droit de les vendre, Philippe II voyait sa puissance monter chaque jour. Il trouva dans le fils du Balafré une âme toute à lui, et ce n'est pas sans un regret amer qu'on voit ce jeune prince, s'armant d'une sorte de droit héréditaire aux luttes de parti, s'abaisser envers le roi d'Espagne à « des vœux de submission et d'obéissance<sup>2</sup>. »

Le duc de Mayenne, pour qui M. Poirson nous semble plus que sévère, restait seul à soutenir la gloire des Guises. Les événements voulurent qu'avec des talents supérieurs, qui font peut-être de lui l'esprit politique de sa maison et qu'employèrent utilement Henri IV et Louis XIII, ce prince se trouva engagé, par une sorte de fatalité à la fois irrésistible et volontaire, dans une querelle où ses qualités tournaient souvent en défauts et demeuraient stériles. D'une prudence qui inclinait à l'irrésolution et s'alliait mal avec la rapidité des faits, on le voit, dès le principe, incertain de sa marche, et écoutant tour à tour les conseils de Jeannin qui l'engage à soutenir le trône, et les emportements de son frère qui l'anime contre Henri III<sup>3</sup>. Devenu chef de la Ligue par la mort du Balafré, il hésite, donne des gages à tous les partis et ne satisfait personne; il se défie des Espagnols, et il cède à leurs exigences; il réprime courageusement les fureurs des Seize, et il approuve leurs projets insensés<sup>4</sup>; il tente « d'esbaucher la paix avec le Béarnais, » et, au moment où celui-ci, par son abjuration, lui en ouvre l'occasion, au moment où ses amis, Villeroy, la Châtre, Vitry, se rallient à la royauté, où, comme dit Villars : « la Ligue est de crier *Vive le roi!* » où le président Jeannin, attaché jusqu'au bout à sa for-

<sup>1</sup> Palma-Cayet. *Chron. noven.* — Jeannin, mém. pour Louis XIII. *S'il est plus expédient de faire la paix avec ceux de la religion prétendue réformée que de continuer la guerre.*

<sup>2</sup> R. de Bouillé. *Histoire des ducs de Guise*, IV, p. 207.

<sup>3</sup> *Disc. apolog. du président Jeannin.* Éd. Buchon, p. 752.

<sup>4</sup> Quelques fanatiques ayant juré de ne jamais reconnaître le roi, quand même il se ferait catholique, « ains de s'opposer de fait et de force à ceux qui le voudroient entreprendre (Lestoile), » Mayenne dit : « Tout ce qu'ils y ont arrêté est selon mon intention. » R. de Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, IV, p. 123.

tune, l'exhorte à l'union et lui dévoile les intentions de l'Espagne. c'est vers l'Espagne qu'il se retourne<sup>1</sup> ; il réclame son secours ; il entretient la guerre et il faut une victoire nouvelle pour obtenir raison de ses résistances.

#### IV

La Ligue reflète dans son histoire les vicissitudes de la maison de Guise. Née de l'entraînement religieux, comme le suprême effort des croyances menacées, elle laisse peu à peu s'obscurcir cette inspiration, et, après des luttes héroïques, mêlées de revers et de crimes, elle se traîne aux derniers jours, misérablement ballottée entre les menées étrangères, les fureurs des fanatiques, les ambitions opposées des chefs et les lassitudes des peuples trompés. Les États de 1593 semblèrent une tentative de la nation pour ressaisir sa liberté et retrouver le sens de sa mission. Quel que fût le vice de leur origine, quelle qu'ait pu être la corruption d'une partie de leurs membres, ils surent du moins déconcerter de leurs lenteurs l'ambition de l'Espagne, et, en signalant le péril qui menaçait la France, préparer à la lutte une issue nationale.

Les desseins de Philippe II s'étaient déclarés. A travers les guerres religieuses, il visait au trône. Quatre fois il renouvela ses prétentions devant les États, et quatre fois les États les repoussèrent, et ce fut du sein de cette assemblée qu'un évêque, jusque-là ardent ligueur, fit entendre une protestation contre les envahissements de l'étranger. « Les politiques avaient bon nez, s'écria Roze, évêque de Senlis, et avaient bien senti quand ils disaient que chez les Espagnols il y avait de l'ambition mêlée à la religion. Nous nous sommes souvent courroucés en chaire, mes compagnons et moi, pour maintenir qu'il n'y avait rien autre chose que le zèle de la religion : je reconnais aujourd'hui que nous nous sommes trompés. Le royaume de France s'est conservé douze cents ans sous la domination des rois, selon la loi salique et coutume du royaume. Si l'on rompait cette loi et que par élection on nommât une fille, elle pourrait se marier avec un prince étranger : avec le temps, ce prince changerait les lois du royaume, et le royaume lui-même pourrait risquer d'être dissipé<sup>2</sup>. »

Dès lors le dénoûment était marqué. Les manœuvres de l'Espagne servaient à démêler les intentions, et, en regard des exaltés qui, avec les Seize, conspiraient à ses fins, en regard de ces princes s'efforçant

<sup>1</sup> *Id.*, p. 121, 207. — Poirson, I, p. 240.

<sup>2</sup> Poirson, t. I, p. 184.

de retenir les derniers restes de leurs projets, la nation se repliait en elle-même et mêlait dans des relations mutuelles les meilleurs esprits des deux partis. Une seule pensée les réunissait : il n'y avait plus qu'un danger, l'Espagne, et pour le conjurer, qu'une ressource, l'abjuration de Henri IV. C'est la conviction qui domine après deux siècles : quand on revient sur cette histoire dont le temps n'a pas détruit l'émotion, on appelle ce grand acte qui devait sauver la France, et, comme alors, tous les regards, toutes les espérances, se portent vers ces conférences de Saint-Denis où il se préparait. Ainsi tant de prétentions contraires n'avaient fait qu'irriter les désirs de ce peuple *affamé de voir un roi* et que révéler davantage l'impuissance de lui en créer un qui ne fût pas le roi légitime. Salutaire impuissance ! Décisive influence de ce principe héréditaire si profondément imprimé au cœur de notre histoire, et qui respire en cette fière maxime d'un contemporain : « Les vrais François ont toujours eu en mépris cette forme d'eslire les roys, qui les rend maîtres et valets tout ensemble <sup>1</sup>. » Cette fois encore, la France trouvait son salut contre l'Espagne, comme elle l'avait trouvé deux siècles auparavant contre l'Angleterre, comme elle devait le trouver deux siècles plus tard contre l'Europe coalisée, dans la monarchie.

## V

Cette monarchie, qui pouvait mieux la représenter que Henri IV ? Quel prestige le caractère de ce prince n'ajoutait-il pas à sa naissance ? Destiné, par les croyances de sa mère, à se mêler aux luttes religieuses, et par son rang à les diriger, il se trouve tout à coup engagé dans la guerre. Il envisage d'abord sa condition avec indifférence, faisant aux nécessités du temps des concessions qu'il pourra regretter un jour et ne retirant des excès des partis que le désir d'y mettre fin. Dès que la lutte l'intéresse plus directement, il se montre, et le voilà tel qu'il sera toujours ! D'une bravoure qu'il communique aux siens et qui devient l'âme de son armée, généreux, aguerri, aussi ardent au combat que doux après la victoire, entouré d'une popularité qui court au-devant de lui, mêlant à l'intrépidité du héros la prudence du politique et l'autorité du roi, plein d'attrait pour gagner les hommes et d'habileté pour les gouverner, le voilà ! Et le rayon de Dieu resplendit sur ce front « fait exprès pour la couronne de France <sup>2</sup> ! »

<sup>1</sup> Palma-Cayet.

<sup>2</sup> « La tête de ce prince, disait Sixte-Quint, est faite exprès pour la couronne de France. » *Vie de Sixte-Quint*, par Gregorio Leti, t. X, cité par M. Cretineau-Joly, *Hist. des Jésuites*, II, p. 437.

Ce qui manque aux ligueurs, ce n'est pas seulement l'unité, c'est la constance dans les projets. Leurs prétentions sont mobiles comme leurs succès ; une victoire les élève, un revers les abat, et l'appui de l'Espagne est toujours au fond. Du reste, nul plan politique, des aspirations confuses vers des fins opposées, et l'avenir livré tout entier aux hasards du triomphe. Henri IV, au contraire, sait ce qu'il veut, la royauté. Loin de laisser son entreprise se perdre dans l'incertitude d'une ambition personnelle, il s'attache à lui donner, dès l'abord, l'immobilité d'un principe. Roi de Navarre, il unit sa cause à celle du roi de France : il se rapproche d'autant plus du trône qu'il voit monter la hardiesse des ligueurs, et, prodiguant au roi ses assurances de fidélité<sup>1</sup>, rappelant sans cesse le titre qui fait de lui le premier de ses sujets, il respecte dans Henri III le droit qu'il doit lui-même exercer. Le jour où le conseil de la Ligue (4 mars 1589) nommait un chef qui « feist estat de roy, en attendant les États, » Henri écrit aux États pour les convier à la paix et rassembler dans une obéissance commune au roi le royaume tout entier. « J'appelleray Dieu, dit-il dans cette admirable lettre, Dieu tesmoing de mes actions passées à mon aide, pour celles de l'avenir ; et, vray serviteur de mon roy, vray François, digne de l'honneur que j'ai d'estre premier prince de ce royaume, quand tout le monde en auroit conjuré la ruïne, je proteste, devant Dieu et les hommes, qu'au hasard de dix mille vies j'essayeray tout seul de l'empêcher<sup>2</sup>. »

Protestant, il s'efforce de calmer les haines religieuses ; il garde dans le feu de la lutte une impartialité qui étonne les peuples et suscite les murmures de ses coréligionnaires par son zèle à entretenir la paix ; appliquant les édits, réprimant les excès des huguenots, aidant à restreindre ceux de leurs privilèges qui contrarient l'ordre public<sup>3</sup>, ouvrant à tous, quelle que soit leur croyance, l'entrée des conseils provinciaux, reconnaissant d'avance par sa promesse de se faire instruire l'union nécessaire du catholicisme et de la royauté, ét demandant pour sa conversion une liberté qui la garantisse :

« Que diroient de moy les plus affectionnez à la religion catholique, dit-il encore aux États, si, après avoir vecu jusqu'à trente ans d'une sorte, ils me voyoient subitement changer ma religion, soubz l'esperance d'ung royaume? Que diroient ceulx qui m'ont veu et esprouvé courageux, si, honteusement,

<sup>1</sup> *Lettres missives*, t. I, p. 294-297 ; t. II, p. 95, 138, 140, 297.

<sup>2</sup> *Lettres missives*, t. II, p. 457.

<sup>3</sup> *Id.*, t. I, p. 113, 153, 157, etc... « Je scay bien que pour la conservation de la tranquillité publique, il y a des choses qui ont esté accordées à ceulx de la religion par l'édict de pacification dernier qui ne peuvent servir leur effect, et doibvent estre diminuées et retranchées. Et, pour ceste occasion, je ne faudray à la prochaine assemblée qui se doit faire à Montauban de le remonstrer. » 1577. — Au duc de Montpensier. *Lettres missives*, I, p. 147.

je quittois, par la peur, la façon de laquelle j'ay servi Dieu dès le jour de ma naissance? Voilà des raisons qui touchent l'honneur du monde. Mais, au fond, quelle conscience? Avoir esté nourri, instruit et eslevé en une profession de foy; et, sans ouïr et sans parler, tout d'un coup, se jeter de l'autre costé? Non, messieurs, ce ne sera jamais le roy de Navarre, y eust-il trente couronnes à gagner. Tant s'en fault qu'il luy en prenne envie, pour l'esperance d'une seule. Instruisés-moi, je ne suis point opiniastre. Prenés le chemin d'instruire, vous y profiterez infiniment. Car, si vous me montrés une autre verité que celle que je crois, je m'y rendray, et feray plus; car je pense que je ne laisseray nul de mon party qui ne s'y rende avec moy. Vous ferés un beau gain à Dieu, une belle conquête de consciences en la mienne seule. Mais de nous conter des paroles, et, sans raisons, nous persuader qu'à la seule vue des armes nous devons estre persuadez, jugés, messieurs, s'il est raisonnable ? »

Enfin, roi de France ou roi de Navarre, il invoque toujours le sentiment national : « Nous sommes tous Français et concitoyens d'une même patrie<sup>1</sup>, » et, tandis que les Guises assignent d'avance au roi d'Espagne une part dans le démembrement de la France<sup>2</sup>, Henri IV, à la dernière extrémité, refuse à l'Angleterre de lui livrer Calais et maintient contre tous l'intégrité du royaume. Sans doute il avait imploré les secours de l'Angleterre et ceux de l'Allemagne; mais c'était pour les diriger lui-même. Si les ligueurs sont trop souvent obligés de céder à l'Espagne; si Henri de Guise promet à Philippe II de ne point s'unir à Henri III<sup>3</sup> pour lui faire la guerre; si, Mayenne, livrant, malgré lui, des batailles qu'il perd<sup>4</sup>, s'efface derrière le duc de Parme, il en est tout autrement dans le camp de Henri IV. Tout roule autour de lui. C'est lui qui organise les troupes, c'est lui qui marque aux alliés la mesure de leur concours et qui les fait servir à sa victoire; lui seul parle à la France et en son propre nom. S'il introduit des troupes étrangères, ce n'est point comme une menace au roi, mais comme un moyen « de le délivrer de l'oppression et de la tyrannie des Lorrains. » Détruire une autorité étrangère, rendre au roi son trône et à la France son roi, et par là « établir une paix ferme et solide dans le royaume<sup>5</sup>, » c'est là son but. Partout il maintient à sa cause cette ligne nationale; partout il distingue les

<sup>1</sup> *Lettres missives*, t. II, p. 448.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> Par le traité de Joinville (1585), les princes français restituaient Cambrai, promettaient des secours à l'Espagne pour achever la conquête des Pays-Bas, et lui réunissaient dans des articles secrets la Basse-Navarre et le Béarn. — Ranke, *Histoire de la France au dix-septième siècle*, II, p. 43.

<sup>4</sup> *Id.*

<sup>5</sup> A Ivry, par exemple, où le comte d'Egmont et les Espagnols le forcèrent à engager le combat.

<sup>6</sup> *Lettres miss.*, II, p. 296.



Espagnols des Français : « Main basse sur l'étranger, s'écrie-t-il à Ivry ; mais sauvez les Français. » C'est à l'Espagne et à ses partisans qu'il en veut ; et, quand le duc de Mayenne prétendra plus tard placer son traité avec lui sous l'approbation de Philippe II, il écartera cette médiation et n'invoquera pas celle d'Élisabeth ou des princes allemands. La France a entendu ainsi sa cause : elle s'est reconnue dans ses victoires, et les journées d'Arques, d'Ivry, de Fontaine-Française sont demeurées parmi les gloires de la patrie.

## VI

Ces victoires ne suffisaient pas à consolider la puissance de Henri IV. Le trône une fois conquis, il le fallait garder, et les obstacles renaissaient à mesure qu'ils paraissaient vaincus. Après son entrée dans Paris, après que l'absolution du pape l'a proclamé fils de l'Église, il voit ses ennemis tenir encore, et la main du souverain pontife, étendue pour le bénir, ne préserve pas de leur haine le monarque reconcilié. L'Espagne, vaincue à Rome, cherche dans les troubles de la France une plus heureuse issue, et, par ses luttes couvertes au sein du royaume, force le roi à engager la guerre. « J'ay en teste un ennemy, écrit Henri IV au duc de Piney, qui me donne assez d'exercice pour m'occuper entièrement, et, *comme il n'a fait conscience du temps du feu* roy de me faire offrir argent et forces pour me deffendre de luy, « lorsque j'étais assailly de toutes parts avec ceux de la dicte religion, « *comme il n'en a fait de faire la treve avecle Turc pour pouvoir mieux* « *troubler la France, je sçay qu'il fait encore ce qu'il peut pour allumer* « un nouveau feu en mon royaume<sup>1</sup>. » Efforts trop souvent couronnés de succès ! En vain Henri IV invoque le sentiment national : « On est Français ou Espagnol ; » en vain il étale les misères de l'État, les progrès de l'ennemi « dévorant en esperance la ruine du royaume, » ses propres périls, son extrémité, son désir de rendre la paix à la France, au prix même de sa vie, ne pouvant, dit-il, « eslire un plus honorable tombeau<sup>2</sup> ; » rien n'arrête les défections. Si Mayenne et les catholiques sincères sont auprès de lui au siège d'Amiens, il voit les plus grands noms du protestantisme l'abandonner et appuyer de leurs rancunes insensées les entreprises de l'Espagne. Cette situation de Henri IV revit tout entière dans ses lettres : quand on lit ce récit animé de toute l'éloquence du désespoir, quand on entend ce prince

<sup>1</sup> *Lettres miss.*, IV, p. 921, 7 mars 1598.

<sup>2</sup> *Id.* au connétable de Montmorency, p. 718.

parler de ses périls, des ingratitude qu'il lui faut subir, des maux qu'il endure; quand on le voit, obligé de se multiplier, d'être partout à la fois, ici pour combattre les ennemis, là pour réprimer une révolte ou pour obtenir l'enregistrement d'un édit, porter seul le poids de ces luttes où tout semble conspirer contre lui, on est saisi d'une sorte d'admiration pleine d'angoisses devant tant de génie, tant de courage, tant de ressources, et une fortune qui semble les déjouer à plaisir de son implacable malignité.

Comment triompher de ces obstacles? comment résister seul? quel parti prendre? — Veut-il continuer la guerre? Mais ses ennemis s'accroissent et s'enhardissent chaque jour; mais le souverain Pontife demande l'union des nations chrétiennes; mais le peuple est là, ruiné, exploité, mangé, impuissant à guérir ses propres blessures, et victime des exactions que la guerre traîne après elle. Henri IV envisage ces calamités et songe à traiter. Alors s'élèvent d'autres difficultés; le bruit de ses desseins alarme ses alliés; l'Espagne se plaît à exagérer la portée des négociations, et, tout en poursuivant la guerre, menace l'Angleterre et la Hollande d'une paix qui les irrite contre la France. La Grande-Bretagne, désireuse de recueillir les avantages de la lutte sans en affronter les malheurs, marchandé à Henri IV ses secours à des conditions que ce prince refuse noblement de subir. Aux premiers bruits de la paix, elle se ranime, elle prie, elle s'emporte, elle promet des troupes et s'oppose par toutes les voies à la conclusion des traités<sup>1</sup>. Telle est la position de Henri IV. Seul, ayant à redouter ses alliés presque à l'égal de ses ennemis, et ne trouvant autour de lui qu'hostilité et misère: « Je ne sçays quasy plus à quel saint me vouer, » écrit-il à Schomberg; et à du Plessis: « Si vous voyés ma condition, vous la trouveriez pire que du roi de Navarre, car je ne suis assisté de personne<sup>2</sup>. »

Pendant il suffit à tout. Dans les dernières extrémités, au risque de perdre une armée, il réprime les compagnies qui se déshonorent par leurs déprédations; il médite, au milieu des combats, la réorganisation de ses finances et les grandes réformes de son règne; il enveloppe dans un simulacre de guerre des négociations que traversent à chaque instant les défiances de l'Angleterre et les trahisons de l'Espagne. Enfin, au jour décisif, alors que, partagé entre les protestants qui réclament des réformes et les catholiques qui demandent la paix, il semble obligé de choisir entre deux partis contraires et également dangereux, l'un qui, en le réconciliant avec l'Espagne, lui aliène les protestants et les États

<sup>1</sup> « Ils (les Anglois) eussent bien voulu par leurs délations et remises me faire perdre l'occasion qui se présente de pacifier mon royaume, pour faire toujours leurs affaires à mes despens, gaudir et profiter de mes travaux. Mais je n'ay pas esté conseillé de les croire. » *Lettres miss.*, IV, p. 973. Au connétable.

<sup>2</sup> *Id.*, p. 732.

du Nord, l'autre qui, en calmant les protestants, ranime l'Espagne et tourne contre lui le Saint-Siège, il prend à la fois ces deux partis; il s'expose à ces deux périls. La même année voit signer la paix de Vervins et l'édit de Nantes; elle les voit, et, rencontre à jamais mémorable! elle voit commencer de ce jour le triomphe et la puissance de Henri IV. De ce jour il est roi, de ce jour il gouverne la France et dirige l'Europe. C'est ici qu'il faut le contempler et qu'apparaît aux regards la politique de son règne.

## VII

Il y a un danger à tenter de décrire la politique d'un règne : c'est d'en faire un système, c'est de la représenter comme une théorie tracée d'avance et dont toutes les combinaisons, formées en dehors des faits, s'enchaînent les unes les autres dans un ordre invariable et préconçu. Un tel point de vue serait le plus souvent inexact, appliqué surtout à une époque de désordres et de luttes, où les principes changent sur des terres sans cesse mouvantes, où les surprises des événements déconcertent les plus sûrs calculs et triomphent des résolutions les mieux établies. Mais, lorsqu'on envisage un règne en son ensemble, lorsqu'on rapproche ses différents actes des circonstances au milieu desquelles ils se sont produits, on peut, sans aspirer à une précision idéale, leur assigner certains caractères, et démêler, à travers la succession des événements, une unité qui, pour n'être pas née tout à coup dans l'esprit du souverain, n'en a pas moins dominé tous ses plans. C'est ce que nous voudrions essayer pour le règne de Henri IV. Si nous sommes exposés à contredire de graves appréciations, si, par exemple, il nous semble d'une part insuffisant et d'autre part inexact de résumer ce règne en deux grands faits, l'un réalisé par Henri IV, l'autre préparé, dit-on, par ses conseils, l'édit de Nantes et la paix de Westphalie, une chose nous rassure au seuil de ces divergences : c'est la merveilleuse correspondance de la politique de Henri IV, telle qu'elle nous apparaît dans ses lettres, avec les besoins de son temps. Ces besoins étaient les mêmes en France et hors de France, et c'est ce qui imprime, à part quelques déviations passagères, une harmonie singulière aux deux politiques, intérieure et extérieure, de Henri IV.

Au dedans comme au dehors, une œuvre à la fois civile et religieuse était à accomplir. Au dedans, le libre exercice des sectes dissidentes à régler, la prépondérance du culte national à maintenir, et le soin de la défendre, usurpé par une faction, à replacer entre les mains de la

royauté très-chrétienne. Au dehors, même tâche : d'une part, la liberté de conscience à réclamer pour les catholiques, persécutés partout où triomphait la Réforme; d'autre part, l'Église à protéger contre les envahissements d'une puissance qui couvrait de religion ses projets de conquête, la Papauté à dégager d'une solidarité qu'elle désavouait, et sa suprématie morale, compromise par l'Espagne, à relever d'autant plus que sa juridiction temporelle semblait détruite. Voilà pour l'œuvre religieuse. L'œuvre politique ne faisait que refléter ces caractères. Au dedans, c'étaient les institutions ébranlées à raffermir, une nation, déchirée par des tentations contraires de révolte ou de lassitude, à reconstruire sur les ruines des factions, unie et libre sous l'inspiration de la royauté. Au dehors, l'équilibre européen à assurer, les accroissements démesurés de l'Espagne à réduire, les États faibles à protéger, et la France trouvant dans sa seule influence ce pouvoir que l'Espagne avait en vain demandé à son ambition. Tel était le besoin du temps; telle fut l'entreprise de Henri IV.

Soit qu'il promulgue l'édit de Nantes ou qu'il rappelle les Jésuites, soit qu'il s'efforce de ruiner les projets de l'Espagne ou qu'il entre dans les conseils de la Papauté, soit qu'il rassemble autour du trône les classes divisées de son royaume, soit enfin qu'il délivre les Provinces-Unies, et qu'intéressant à la prépondérance de la France la liberté de l'Europe il médite l'expulsion des Turcs et l'union des nations chrétiennes, c'est toujours la même inspiration qui le guide et le même but qu'il poursuit. Associer dans une œuvre commune le sentiment national et la pensée religieuse, et, pour mieux assurer leur victoire, substituer, dans tous les ordres, le droit à la force et l'influence à la conquête; c'est là tout le plan de ce règne, catholique et français.

Nous essayerons de retracer aujourd'hui la politique religieuse de Henri IV à l'intérieur du royaume. C'est celle que M. Poirson, malgré quelques appréciations très-justes, a le plus laissée dans l'ombre. Si nous avons, sur ce point, des inexactitudes regrettables à relever dans son livre, si nous pouvons lui indiquer quelques traits nouveaux, dus pour la plupart à ces *Lettres missives* qu'il ne paraît pas avoir assez consultées, nous aurons occasion de revenir à lui, en parlant de l'administration civile de Henri IV. Non pas que là même, il ait tout dit et qu'il n'ait pu, en étudiant si profondément le règne, interroger davantage le roi dans sa correspondance : du moins nous aurons alors beaucoup à lui emprunter, et nous serons heureux de le dire.

Le premier acte qui signale la politique religieuse de Henri IV, c'est l'édit de Nantes.

## VIII

La Ligue ne s'était pas évanouie tout entière quand parut l'édit de Nantes. Elle survivait dans l'opinion, activement entretenue, qui, en dépit des événements, persistait à voir dans le roi très-chrétien l'ancien hérétique, et à chercher hors du trône les véritables appuis de la foi catholique. Cette rivalité sourde, posée dans les consciences entre la Ligue et lui, Henri IV eut dès le principe à cœur de la détruire. Le soin de veiller aux intérêts de l'Église et d'assurer sa liberté ne lui apparaissait pas seulement comme le devoir de sa conversion, mais comme le droit de sa couronne, et ce droit, il n'entendait le soumettre à aucune discussion ni à aucun partage. Aussi ferme dans le maintien de son pouvoir que modéré dans son exercice, il souffrait impatiemment que des sujets prétendissent mieux servir l'Église qu'il ne le faisait lui-même. « La religion catholique, s'écrie-t-il devant le parlement, je l'aime plus que vous ; je suis plus catholique que vous. Je suis fils aîné de l'Église : nul de vous ne l'est ny le peut estre ! » *Je suis fils aîné de l'Église : nul de vous ne l'est ni le peut estre.* C'est là sa réponse aux détracteurs de sa foi : c'est là le privilège qu'il oppose à leurs contestations, privilège que lui seul a reçu, que lui seul peut revendiquer, et dont il veut en quelque sorte imprimer la conviction au cœur de la France. Entreprise d'autant plus difficile, qu'en arrachant à la ligue son principe il ne lui empruntait pas ses armes, et qu'à la persécution il substituait la tolérance !

La tolérance était, comme l'hérésie, une nouveauté pour la France. Sans doute, comme l'hérésie dans la société, elle avait plus d'une fois pénétré dans les lois. Mais ces apparitions n'avaient été que passagères, et, les dissidences religieuses n'étant jamais parvenues à s'établir en France, la tolérance était devenue sans objet au sein d'une nation où l'unité de foi s'était conservée. Les siècles précédents avaient vu rassemblés dans une même croyance tous les peuples de l'Europe. La religion catholique était tellement entrée dans la société, qu'elle formait le fond des idées aussi bien que la loi morale, et comme celle-ci est encore de nos jours la limite où s'arrête la liberté de conscience, celle-là traçait alors le cercle dans lequel devait se renfermer la liberté des croyances. Elle n'était que la plus haute expression des lois morales, et, à ce titre, la première des lois politiques, à la fois leur base immuable et leur suprême sanction. Et ces deux ordres venaient

<sup>1</sup> *Lettres miss.*, t. V, p. 91.

se confondre dans l'autorité du souverain Pontife, que le moyen âge avait vu maintenir contre les puissants les principes de justice naturelle, de la même main qui répandait les grâces spirituelles sur les plus humbles de la chrétienté. Cette unité, dont les bienfaits n'ont jamais été mieux célébrés que par les écrivains protestants, cette unité était brisée ; et, sans nous arrêter à examiner si c'était un progrès que cette division des croyances jetée sur l'antique union des âmes, un état de choses nouveau commençait.

Tour à tour consacrée et proscrite, la tolérance suivit en France les vicissitudes de la Réforme, et lorsque enfin la paix vint éclairer les ravages des guerres civiles et les envahissements de l'erreur, elle n'eut plus qu'à prendre dans la loi une place définitive. Avec les événements changeait la politique. Ces nécessités, qui ne retombaient point sur le passé, et qui ne contredisaient pas des temps où d'autres circonstances avaient autorisé d'autres règles, la plupart des ligueurs se refusaient à les admettre ; ils entendaient maintenir dans la loi une unité rompue dans les consciences, et réprimer par la force ce que la force n'avait pas su prévenir, aussi inhabiles à apprendre la tolérance que les protestants à la leur enseigner.

Tel était, en effet, le mutuel emportement des esprits. Les uns et les autres roulaient, poussés par des passions contraires, dans les mêmes exagérations. Provocateurs des guerres civiles, les huguenots reproduisaient les excès nés de leur agression, et les prolongeaient par leurs exemples. Ce qu'ils sollicitaient, ce n'était pas la liberté de conscience, *idée diabolique*, suivant Théodore de Bèze, et que les pays soumis à leur empire avaient vue impitoyablement proscrite : c'était la prépondérance politique en France, où ils se trouvaient en minorité. Au fond, ils avaient peu de réclamations à élever. Des édits successifs<sup>1</sup> leur avaient rendu, dès le règne de Henri III, la jouissance presque entière de leurs droits, et si ce prince, contraint par les ligueurs, en suspendit l'effet, sa réconciliation avec le roi de Navarre les remit, quelques années après, en vigueur. Henri IV, par le même acte qui contenait sa promesse de se faire instruire dans la religion catholique, confirma les garanties des huguenots ; il les développa, à mesure que se fortifia son pouvoir, et, comme le prouve très-bien M. Poirson, en réponse à un pamphlet du temps<sup>2</sup>, qu'ont rappelé, en l'interprétant mal, des assertions récentes, ce que le texte de la loi leur refusait encore, la bienveillance du roi le leur accordait. Cela eût suffi, pour l'époque, à tout ce que le protestantisme renfermait d'esprits con-

<sup>1</sup> Édît de Bergerac et de Poitiers (1577), complété par les conventions de Nérac et de Fleix.

<sup>2</sup> *Plaintes des Églises réformées de France*. V. Poirson, t. I, p. 340. Toute cette étude est du plus sérieux intérêt.

vaincus et amis de la paix ; cela ne faisait pas le compte des chefs, de cette noblesse factieuse qui avait rêvé, à travers les dissensions religieuses, une sorte de féodalité indépendante, et dont les espérances, tout à coup déconcertées, se tournaient en révoltes. L'abjuration de Henri IV avait enlevé à ces ambitieux à la fois leur soutien et leur modérateur ; ils se trouvaient dans la situation où avaient été les ligueurs, privés comme eux d'un principe qui pût les fixer, et, sans avoir aucun de leurs droits, ils dépassaient toutes leurs violences. On a vu les premiers d'entre eux, Bouillon, la Trémouille, et du Plessis-Mornay lui-même, complice et dupe de ces désordres, refuser à Henri IV devant Amiens le secours de leurs armes. Ils préparent la guerre dans leurs synodes, et, prouvant par leurs excès la liberté dont ils jouissent, ils tracent le plan d'un gouvernement à part, divisant la France en neuf provinces, ayant au sein de la nation leurs places fortes, leurs finances, leur armée, et cherchant, pour assurer ce nouvel ordre, un protecteur à l'étranger<sup>1</sup>. Bel effet, dira-t-on, de la tolérance accordée ! Cette tolérance avait un défaut : elle n'était que provisoire, et les droits mal définis qu'elle autorisait flottaient abandonnés à la discrétion de la royauté. C'était là le prétexte dont se couvraient les factieux pour exagérer leurs demandes<sup>2</sup>, pour reprocher d'avance l'oppression de leurs croyances au prince qui les avait abjurées, et pour engager leur parti dans des conspirations sans fin.

Ce prétexte, l'édit de Nantes les en désarma.

Dans cet édit, comme dans presque toutes les mesures prises en des temps de troubles, il faut distinguer deux parts : l'une passagère et donnée aux circonstances, l'autre durable et inspirée par les principes. On a tout dit sur l'excès des privilèges que l'édit de Nantes conférait aux huguenots<sup>3</sup>. Cette organisation spéciale, leur conservant dans l'État une situation déréglée, ces deux cents villes de sûreté mises pour un temps entre leurs mains, ces places capables de soutenir un siège et contre lesquelles durent se rassembler toutes les forces de la monarchie, livrées à leur pouvoir ; c'étaient là autant de concessions incompatibles, comme l'avouait Sully, avec la sûreté d'un gouvernement, et le cardinal de Richelieu, en les réduisant après deux guerres civiles, sans attenter à la foi des protestants, prouva qu'elles n'étaient point nécessaires à la liberté de conscience.

<sup>1</sup> Poirson, t. I, 356.

<sup>2</sup> C'est ce que Henri IV exprimait, lorsque, dans sa réponse aux remontrances du Parlement de Paris, il disait : « Si les aultres parlemens, pour ne m'avoir assisté à ma volonté, ont esté cause que ceulx de la religion ont demandé choses nouvelles, je ne veux pas que soyés cause d'aultres nouveautés par un refus. » *Lettres miss.*, V, 92.

<sup>3</sup> Poirson, t. I, p. 372. Voir aussi, *Histoire de madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, t. II.

Les mesures qui assuraient cette liberté faisaient le fond même de l'édit de Nantes. C'était le culte réformé s'exerçant en paix sur la plus grande partie du royaume, sauf dans certaines villes de la Ligue où les calvinistes avaient reconnu qu'il valait mieux pour eux ne pas s'établir. C'étaient les droits civils accordés aux dissidents comme aux catholiques, et cette clause d'exhérédation pour cause de religion, que la loi anglaise devait formellement ordonner contre les catholiques, formellement interdite par la loi française contre les protestants. C'étaient enfin, à ne parler que des dispositions principales, une chambre dite de l'Édit, créée dans les parlements, une allocation accordée aux protestants pour leurs ministres et leurs écoles, et leur admission aux dignités et aux offices de l'État.

La vraie pensée de l'édit de Nantes, momentanément contredite par les privilèges qu'il reconnaissait aux protestants, se trouve dans ces dernières dispositions : c'était de retirer à la Réforme tout caractère politique. A une époque où les souverains et les peuples couvraient du nom de religion leur ambition et leurs excès, Henri IV tentait, et cela dans toute sa conduite, dans ses relations avec les puissances étrangères comme dans son propre royaume, de séparer les deux ordres et de maintenir au sein des dissensions religieuses l'unité civile. Unité qui n'était pas seulement à ses yeux un gage de paix, mais encore le présage d'une unité plus haute. Au delà de cette tolérance accordée aux protestants, apparaît le dessein de favoriser le retour des âmes apaisées, et d'éteindre, avec les persécutions, les dissidences. Henri IV avait vu à l'œuvre les persécutions ; il avait vu que, loin d'étouffer les contradictions, elles ne servaient qu'à les exciter et qu'à s'exciter elles-mêmes. C'est ce qu'il exprimait au parlement de Paris avec sa vive éloquence <sup>1</sup>. « Incontinent après la Saint-Barthélemy, quatre qui joions aux dez sur une table, y vismes paroistre des gouttes de sang, et voyant qu'après les avoir essuyées par deux fois, elles revenoient pour la troisieme, je dis que je ne jouois plus ; que c'estoit un mauvais augure contre ceulx qui l'avoient res-pandu. M. de Guise estoit de la troupe. » Il avait dit ailleurs : « C'est un argument de passion toute évidente de commencer la conversion par la subversion, et l'instruction par la destruction, par l'extermination et par la guerre, qui doit commencer par la fraternité, l'admonition et la douceur <sup>2</sup>. »

Et en même temps qu'il affranchissait les protestants, en même temps que, développant les conséquences de l'édit, il en ordonnait l'application au Béarn <sup>3</sup> et aux pays où les catholiques se trouvaient en

<sup>1</sup> *Lettres miss.*, t. V, p. 159, 423, etc.

<sup>2</sup> *Lettres miss.*, t. II, 140.

<sup>3</sup> *Lettres miss.*, t. V, p. 90.



minorité, en même temps qu'il invoquait son propre exemple pour protéger ceux-ci contre les rigueurs des souverains protestants, il se retournait du côté de l'Église ; il travaillait à satisfaire ses demandes, à assurer sa liberté, et, par sa liberté, son triomphe. « Je sçay, disait-il en 1598 aux députés du clergé, que la religion et la justice sont les colonnes et fondement de ce royaume, qui se conserve de justice et de piété, et, quand elles ne seroient, je les y voudrois établir, mais pied à pied, comme je feray en toutes choses. Je feray en sorte, Dieu aydant, que l'Église sera aussy bien qu'elle estoit il y a cent ans. J'espère en descharger ma conscience et vous donner contentement<sup>1</sup>. »

## IX

Ici deux questions se présentent. Ce prince, à qui nous prêtons des vues si religieuses, s'était-il sincèrement converti ? Et ces protestations qu'il faisait à l'Église, comment l'Église les accordait-elle avec l'édit de Nantes ?

Les témoignages ne nous manqueraient pas pour répondre à la première question. Nous pourrions, écartant d'abord des mots douteux ou sans valeur<sup>2</sup>, montrer, avec les auteurs contemporains, Henri IV déterminé à refuser sa conversion à des violences qui l'eussent rendue suspecte, et cependant la préparant, au sein des camps, par ses méditations et ses entretiens. Nous pourrions, avec Palma Cayet, le montrer disputant contre les théologiens de son parti jusqu'à les embarrasser, dissipant peu à peu ses doutes sur les enseignements de l'Église<sup>3</sup>, et dans cette lumière que son bon sens, aidé de la grâce, lui faisait entrevoir, disant à un des ministres de sa maison : « Je ne vois ni ordre ni dévotion en ceste religion ; elle ne git qu'en un presche, qui n'est autre chose qu'une langue qui parle bien François ; bref,

<sup>1</sup> *Lettres miss.*, t. V, p. 33.

<sup>2</sup> Le fameux : *Paris vaut bien une messe* n'est pas de Henri IV, mais de Sully, comme l'a établi M. Édouard Fournier dans son livre de *l'Esprit dans l'Histoire* ; quant à l'autre mot sur le *saut périlleux*, nous n'avons pas besoin de dire que nous le regrettons. Mais il nous suffit, pour lui assigner sa véritable portée, de nous rappeler les habitudes et les discours de Henri IV, et cette familiarité de langage, même sur les plus graves sujets, que le caractère et la naissance, l'éducation et la vie des camps avaient donnée au Béarnais.

<sup>3</sup> Palma Cayet, *Chronique noven.* 1593. « Dieu, dit cet historien, lui-même ancien ministre protestant et depuis catholique, Dieu dès longtemps avait touché le roy sur la réalité au sacrement de l'Eucharistie, et qui toutefois estoit encore en doute sur trois points, sçavoir, de l'invocation des saints, de la confession auriculaire et de l'autorité du pape. »

« j'ay ce scrupule qu'il faut croire que véritablement le corps de Nostre-Seigneur est au sacrement, autrement tout ce qu'on fait en la religion n'est qu'une cérémonie <sup>1</sup>. » Conviction qu'il devait plus tard exprimer de nouveau à Sully, en formant le désir de la lui voir embrasser <sup>2</sup>. Nous pourrions enfin invoquer l'autorité des protestants eux-mêmes, et nous entendrions l'un d'eux nous dire : « Quels que fussent les motifs qui dans l'origine ont porté Henri IV à laisser le culte réformé, auquel il avait paru si attaché, toute sa conduite suivante prouve qu'il fut convaincu de la sainteté de celui auquel il retourna et qu'il fut catholique de cœur et d'âme jusqu'à sa mort <sup>3</sup>. » Mais, sauf à revenir sur ce point au terme de ce travail, il nous semble suffisant d'interroger simplement Henri IV, et si nous pouvons prouver que le fond de sa politique a été le dévouement au catholicisme aussi bien qu'à la France, nous croirons avoir rendu de sa foi comme de son patriotisme le plus sûr témoignage.

Maintenant, comment l'Église jugeait-elle cette foi du nouveau converti, et que pensait-elle de la manière dont il entendait la propager?

Il n'est pas inutile, à ce propos, de revenir sur l'attitude des papes dans le cours de la Ligue. Faut-il, comme on l'a tenté pour des fins opposées, mêler leur nom aux excès de cette époque? Faut-il, comme semble le faire M. Poirson, voir en eux des « souverains étrangers » poussés dans les troubles de la France par un intérêt personnel, et confondre avec l'Espagne cette puissance qui ne connaît pas d'ennemis parmi les peuples<sup>4</sup>, et qui n'a d'autre nationalité que l'humanité même? La Ligue, avec ses variations et ses incertitudes, est une de ces luttes où l'on peut parler en toute liberté de la conduite des papes, et c'est le cas de répéter le mot de M. de Maistre : on ne leur doit que la vérité. Qu'ils aient pu se méprendre sur l'état et sur la constitution de la France; qu'ils aient mal connu les intentions du roi comme celles des ligueurs, et qu'entraînés par une influence enne-

<sup>1</sup> Palma Cayet, *Chronique noven.* 1593.

<sup>2</sup> « Passant un jour par la rue, assez près du Louvre, dit Péréfixe, il rencontra un prêtre qui portait le Saint-Sacrement; il se mit aussitôt à genoux et l'adora fort respectueusement. Le duc de Sully, huguenot, qui l'accompagnait, lui demanda : Sire, est-il possible que vous croyiez en cela, après les choses que j'ai vues? Le roi lui répartit : Oui, vive Dieu, j'y crois, et il faut être fou pour n'y pas croire; je voudrais qu'il m'eût coûté un doigt de la main, et que vous y crussiez comme moi. » *Hist. du roi Henri le Grand*, p. 445.

<sup>3</sup> Schoell, *Cours d'hist. des États européens*, t. XVI.

<sup>4</sup> On sait la belle parole du pape Pie VII, qui, pressé par Napoléon de se prêter à ses vues contre les Anglais, lui répondit : *Qu'étant le père commun de tous les chrétiens, il ne pouvait avoir d'ennemis parmi eux.* (Note datée du Qujrinal, 19 avril 1808.)

mie ils se soient portés à des mesures extrêmes, il est permis de le croire. Mais leur imputer dans cette querelle la pensée d'une ambition particulière, prêter un mobile personnel à cette autorité qui sacrifia l'Angleterre plutôt que de faire aux passions de Henri VIII ces concessions que les réformateurs devaient si libéralement accorder à leurs princes, cela ne se soutient pas<sup>1</sup>. Les actes des papes varièrent avec leurs informations; leur intention demeura la même: conserver à la France un roi catholique. C'était le vœu de Grégoire XIII, refusant d'approuver la Ligue, quand Philippe II signait avec les Guises le traité de Joinville. C'était le vœu de Sixte-Quint, condamnant tout ensemble les révoltés contre la foi et les révoltés contre le trône, recevant en plein consistoire l'envoyé des royalistes, le duc de Luxembourg, aux regards de l'Espagne irritée et impuissante, comblant d'éloges la modération de son légat Morosini, et désavouant les violences de Gaëtano, son infidèle représentant, et à mesure qu'approche le terme de sa carrière, se tournant de plus en plus vers ce prince dont il pressent la conversion et la gloire. C'était, enfin, le vœu de Clément VIII. Entendez-le déplorer les égarements des

<sup>1</sup> Ce serait ici le lieu de relever dans l'historien du règne de Henri IV certaines idées qui paraissent n'être pas étrangères à ses jugements sur les papes. En ce qui touche les « libertés de l'Église gallicane, » dont il vante les grands avantages (p. xiv de la préf.), nous nous contenterons de lui faire observer que les évêques, qui les soutinrent, en des temps d'ailleurs si différents des nôtres, eurent toujours à cœur, et Bossuet le premier, de distinguer leurs opinions de celles de Pithou et des parlementaires. Or nous craignons que M. Poirson n'incline beaucoup plus vers ces derniers, et même ne les dépasse, surtout quand nous le voyons s'étonner que, pour la rupture du mariage entre Marguerite et Henri IV, « on se soit adressé, non pas aux Parlements, à la Cour des pairs, aux États généraux, mais au pape » (I, p. 388), ou quand nous l'entendons nous citer, à propos des libertés gallicanes, Napoléon (p. xxv). Une telle autorité, au sujet des rapports des papes et des princes, ne nous semble pas, nous l'avouons, heureusement invoquée. Ce qui ne diminue pas nos craintes, ce sont les assertions de M. Poirson sur le dessein qu'aurait eu quatre fois la France, en 1595, sous Richelieu, sous Mazarin, et en 1682, de se détacher du pape, et, « en continuant d'être catholique apostolique, de cesser d'être romaine. » La chose était d'abord impossible: en cessant d'être romaine la France eût cessé d'être catholique-apostolique. Voilà ce qu'eussent appris à M. Poirson ces grands évêques, « le dernier père de l'Église, Bossuet, et après lui, tous les prélats éminents par leurs lumières jusqu'au cardinal de la Luzerne et à M. de Beauvet. » (p. xxv) De plus, à ne parler que de l'époque qui nous concerne, on comprend que le duc de Nevers, ne négligeant aucun moyen pour fléchir Clément VIII, lui ait allégué comme une dernière raison le danger de jeter la France hors des voies du Saint-Siège. Mais comment un historien peut-il s'appuyer (car nous ne voyons pas d'autre témoignage) sur ces paroles d'un ambassadeur, paroles beaucoup moins affirmatives du reste que l'expression de M. Poirson, comment peut-il s'appuyer sur ces paroles pour supposer une telle intention à une nation qui vient de se réduire elle-même aux extrémités plutôt que d'abandonner sa foi?

l'igueurs : « Il y a tant d'intérêts particuliers, s'écrie-t-il, que j'en désespère <sup>1</sup>. » Et, en 1595, comme pour marquer jusqu'au bout la différence entre la papauté et l'Espagne, au moment où celle-ci s'efforce de peser par l'or ou les menaces sur les délibérations des États, Clément VIII exhorte son légat à veiller « à ce que ni la violence, ni la corruption, ne puissent influencer les votes, » et il le conjure « d'éviter toute précipitation en une affaire si grave <sup>2</sup>. » Voilà le contraste entre les deux politiques, et à quels signes on distingue le souverain étranger et le père commun des nations chrétiennes.

Quelle fut donc l'impression du Pape en apprenant l'édit de Nantes ? Le premier mouvement fut l'étonnement et la douleur : il en devait être ainsi. Ce qui avait toujours préoccupé Clément VIII, ce qui avait, malgré son attrait pour Henri IV, commandé sa réserve envers lui et ses ménagements pour les Espagnols, c'étaient ses doutes sur la sincérité de ce prince, et le sentiment de la responsabilité qui peserait sur le Saint-Siège, si le roi, une fois reconnu par l'Église, allait la trahir <sup>3</sup>. Tout son désir est de découvrir la vérité, et de ne s'engager d'aucune façon, jusqu'à ce qu'il l'ait démêlée. Il cherche dans les actes privés la lumière que l'incertitude des événements ne lui permet pas de demander aux démonstrations publiques : il reçoit avec une froideur apparente le duc de Nevers, mais il donne à un agent secret l'assurance que, « si le roi se montrait un parfait catholique, l'absolution ne lui serait point refusée <sup>4</sup>. Une fois sa conviction, formée, on le voit déjouer les manœuvres des Espagnols, amener lui-même à ses vues les cardinaux, leur lire avec attendrissement les lettres de Henri IV, et cependant, préoccupé parfois de prédictions sinistres, se prendre à douter de son œuvre, interroger le ciel de ses larmes et de ses prières, et se préparer, dans les veilles et les austérités, à cette absolution, qui, selon lui, devait rendre la paix à l'Église, et selon d'autres, prolonger ses malheurs <sup>5</sup>. C'était à Henri IV

<sup>1</sup> R. de Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, t. IV, p. 119.

<sup>2</sup> Ranke, *Hist. de la Papauté*, t. III, p. 296.

<sup>3</sup> C'est le sentiment qu'exprimait un gentilhomme italien, en réponse aux plaintes des Français : « Si Sa Sainteté eut rebeny votre roy aussi tost qu'il l'a demandé, qu'il fust retombé encor en l'heresie, ce qu'il plaise à Dieu que jamais cela n'advienne, toute la chrestienté eut accusé le Pape de legereté et de trop de simplicité, et aurait-on dit de vostre Roy qu'il aurait eu un royaume pour une rebenediction, pource qu'il ne faut point doubter que le monde juge des effêts qui se voyent et non des choses incognués. Aux choses douteuses et de grande conséquence, il faut estre plustot timide et irresolu que trop ardent et précipiteux. » Il faut lire en entier ce discours attribué au cardinal Toletto, et qui justifie merveilleusement la conduite du Pape. (*Chronol. noven.* de Palma Cayet, t. VI, p. 106.)

<sup>4</sup> Ranke, *Hist. de la Papauté*, t. III, p. 305.

<sup>5</sup> *Amb. et Négot.* du cardinal du Perron, 258.— *Lettres du cardinal d'Ossat*, t. I.

à justifier les espérances de Clément VIII. Rome était comme suspendue dans l'attente du parti que prendrait le roi, quand elle apprit la promulgation de l'édit de Nantes. Faut-il s'étonner que cette mesure, avec ses concessions excessives et ses nouveautés hardies, ait, au premier abord, contristé le cœur du Pontife? Faut-il s'étonner qu'à une époque où les États protestants accablaient les catholiques de leurs rigueurs, où l'Espagne multipliait autour du Saint-Siège les préventions contre la France, faut-il s'étonner que Clément VIII se soit effrayé, et qu'il ait cru voir dans l'édit de Nantes ce retour au protestantisme dont l'accusation retentissait d'avance contre Henri IV? Pour nous, si quelque chose nous surprend ici, ce n'est pas la surprise du Pape; c'est bien plutôt la persévérance de ses dispositions pour la France et de son attachement pour un prince en apparence infidèle.

Les lettres de Henri IV permettent de suivre toutes les phases de cette affaire: d'abord, il prévoit l'étonnement du Saint-Père et s'efforce de le préparer à la mesure qu'il médite: « Si j'estois contrainct d'accorder plus aux huguenots qu'en l'édit de 1577, que sa saincteté croye

— Nous ne pouvons résister au désir de citer, à ce sujet, une conversation de Clément VIII avec le cardinal d'Ossat, telle que ce dernier la rapporte à Henri IV. « Il me répondit, écrit le cardinal, qu'en ces affaires de France il ne s'étoit jamais proposé que la conservation de la religion catholique et de l'État, et en appelloit Dieu à témoin; que plusieurs, qui ne savoient le fond de ses intentions, et jugeoient par quelques apparences extérieures, avoient pensé de lui tout autrement, et qu'il fut Espagnol; mais que qui voudroit bien considérer la personne qu'il soutenoit, et l'état auquel les choses étoient, quand il fut élevé Pape, jugeroit aisément qu'il n'avoit peu faire de moins, que de ce qu'il avoit fait, pour le regard de ce qui avoit dépleu par-delà: que lors de son assumption au Pontificat, trouvant qu'il y avoit une armée du Saint-Siège par-delà, il ne pouvoit alors faire autre chose que ce qu'il fit, s'il n'eût voulu (et ici il hésita), et après avoir attendu un peu, ne lui venant à la langue rien de meilleur, il acheva par ces mots: renverser le monde sans dessus dessous; que nonobstant il fit des choses dont tous autres auroient plustost à se plaindre que V. M. et les vôtres, lesquelles il me diroit, me tenant personne discrète, qui n'en useroit sinon en bien: que premièrement, et tout incontinent, il réduisit la somme que les Papes donnoient à quinze mille écus par mois: et puis, à la première occasion qui se présenta, il licencia les Suisses; et depuis, à une autre occasion, il acheva de renvoyer tout le reste de ses forces; que, s'il étoit licite de montrer les choses qu'il avoit écrites et çà et là, et les réponses qu'il en avoit reçues, il pourroit faire voir tout le contraire de ce qu'on a pensé. Et puis, étendant son bras droit et l'empoignant au-dessus du coude avec sa main gauche, il dit avec grande affirmation que, si avec ce bras-là il pouvoit remettre le royaume de France en l'état auquel il étoit du tems de Henri II, il le donnerait fort volontiers, et en appelloit de rechef Dieu à témoin, regardant un crucifix qui étoit à un bout de la chambre. Et, après avoir été un peu de tems, ajouta qu'il prioit Dieu pour la France tous les jours, et qu'il vous fist bon catholique, et vous inspirast toutes bonnes choses. » (*Lettres du cardinal d'Ossat*, t. I, p. 63. Lettre X au roi, 22 décembre 1594.)

que je le feray pour éviter un plus grand mal, et pour favoriser et fortifier la religion catholique d'autant ; que je le feray pour contenter et rassurer le général de ceulx de la dicte religion, et en ce faisant, renverser plus aisément les desseings desdicts ambitieux et factieux, lesquels font ce qu'ils peuvent pour désespérer les autres de ma protection, et les irriter contre les catholiques qui vivent encore en grand nombre dedans les villes qu'ils occupent, dont ils les eussent déjà chassés, si je n'y eusse remédié... » (7 mars 1598, à M. de Rennes. Lettres miss. iv, p. 921.) L'édit paraît : l'Espagne triomphe, le Pape s'inquiète et le cardinal d'Ossat transmet au roi l'expression de ses plaintes<sup>1</sup>. Henri IV ne se décourage pas; il attend de l'expérience la justification de sa conduite (V. p. 115 au c. de Joyeuse. 8 mai 1599). « J'ay bien considéré le langage que vous a tenu Sa Sainteté sur l'édit que j'ay fait pour maintenir mon royaume en repos, et j'espère que le temps luy fera cognoistre que les assurances que vous lui avez données de mon intention sont plus véritables que les rapports qui lui ont été faits à mon désavantage... » Et il écrit au Pape lui-même (V. p. 184, nov. 1599) : J'auray tel soing aussi à ménager l'edict que j'ay fait pour la tranquillité de mon royaume, que la religion catholique en recoive le principal et le plus asseuré fruit, comme elle a bien commencé. »

Mais déjà Clément VIII était revenu de ses craintes, et moins d'un an après l'édit de Nantes, Henri IV pouvait se féliciter, avec le cardinal de Joyeuse, d'avoir recouvré la faveur du Souverain Pontife.

« Je vous remercie aussy de la bonne remonstrance que vous avez prins occasion de faire à sa sainteté, pour excuser la publication de l'edict, que j'ai renouvelé pour le repos de mon royaume, et loue Dieu que sa Sainteté commence à prendre fiance de moy et de mes intentions, en ce qui concerne l'honneur de Dieu et la restauration de son Église... Je sçay, mon cousin, que je dois aux bons offices que vous m'avez faicts à l'endroit de Sa Sainteté, une bonne partie du contentement qu'elle vous a dict avoir de moy » (24 juillet 1599, V. p. 149)... En effet, Clément VIII, qui, selon Sully, « avait toujours desconseillé d'user des armes ny de persecution pour amener ceux de la religion à la foy (OËc. roy. T. V. p. 156); Clément VIII, « Pape pacifique et bon François, disait l'Estoile, qui était la cause que le roy l'aimoit et l'honoroit beaucoup, » que « ceux de la religion même ne haïssoient pas, s'étant toujours comporté en leur endroit fort gracieusement, jusqu'à leur octroyer des passeports pour aller et venir librement à Rome. » (Coll. Petitot, XLVII, p. 487); Clément VIII ne pouvait blâmer dans l'édit de Nantes l'abandon des voies répressives. Il eût plutôt suivi l'exemple de ce pon-

<sup>1</sup> Lettres du cardinal d'Ossat, t. II, p. 44.

tife, l'un de ses prédécesseurs, qui intercédait auprès de François I<sup>er</sup> en faveur des protestants et qui demandait pour eux *grâce et pardon*<sup>1</sup>. Ce qu'il redoutait, c'était de voir Henri IV sacrifier sa foi nouvelle à ses anciennes croyances, et donner ainsi raison aux prophéties « des plus grands et puissants princes chrétiens, qui alors (au moment de l'absolution) lui prédisaient qu'il s'y trouverait trompé. »<sup>2</sup> Quand il vit le roi de France, s'entourant des principaux chefs de la Ligue, Villeroy, Mayenne, Jeannin, marquer tous ses actes de son respect pour le Saint-Siège, quand il apprit les progrès de la religion au sein du royaume, les ordres religieux protégés, les conversions se multipliant chaque jour, les discussions théologiques tournant au triomphe de la vérité, et l'Église reprenant, sous les douces influences de la royauté, une possession paisible de tant d'âmes, que les orages de la persécution eussent à jamais écartées d'elle, il bénit son œuvre et applaudit à cette politique généreuse qui ramenait à la foi par la persuasion. Un bref, qu'il adressa à l'évêque d'Évreux, du Perron, après la célèbre conférence de Fontainebleau, rend de ses sentiments un éclatant témoignage : « ... Nous avons reconnu, écrit-il, la *piété éprouvée et la prudence* de N. T. C. F. Henri, roi des Français, qui, *sans rien s'attribuer de ce qui touche à l'Église, mais en professant qu'il n'a sur elle aucun doute, rapporte au Saint-Siège la connaissance de ces matières...* »<sup>3</sup>

Ces paroles du Saint Père résumaient à merveille l'attitude de Henri IV. La tolérance religieuse n'impliquait pas, dans la pensée de ce prince, l'indifférence, et en laissant aux réformés la liberté de leur croyance, il maintenait à l'État le droit d'avoir et de proclamer la sienne, *palam professus*, comme s'exprimait le Pape. Peu d'esprits savaient alors garder cette mesure. La plupart ne voyaient dans la tolérance qu'une transaction entre les diverses religions, et à ce titre, les uns la repoussaient, les autres cherchaient à l'établir : ainsi l'avaient entendue ses plus fermes défenseurs, du Ferrier, Sully, l'Hôpital. Ce n'est qu'avec la plus grande réserve que nous voudrions parler de l'Hôpital ; âme héroïque dans la vie civile, sa mémoire s'élève trop pure au-dessus des excès de son temps, pour ne pas imposer le respect ; mais il nous sera permis d'observer que, soit conviction particulière, soit résistance aux entraînements contraires, l'illustre chancelier inclinait à envelopper dans une égale approbation les sectes chrétiennes et le catholicisme, et que, pour éviter l'exclusion, il penchait vers l'indifférence. Cette tendance qu'il porta dans la vie domestique comme dans l'ordre politique, égalant, non-seulement devant la loi, mais encore devant la

<sup>1</sup> Paul III. v. Cheruel, *Admin. de la France*, t. I, p. 171.

<sup>2</sup> D'Ossat, Lettre déjà citée.

<sup>3</sup> (*Amb.* du cardinal du Perron, p. 240.)

conscience, des croyances opposées, s'alliait mal avec l'intégrité de la foi catholique. Ce fut la gloire de Henri IV de réunir deux choses en apparence incompatibles, de professer une religion d'État sans offenser la liberté des cultes, de protéger l'Église sans opprimer les sectes.

Nous citons tout à l'heure le témoignage que cette politique avait reçu d'un saint Pontife. Qu'on nous permette d'y ajouter celui de l'un de ses successeurs, proposant l'exemple de Henri IV à un conquérant de qui il ne devait pas recevoir les consolations que Clément VIII avait reçues du premier des Bourbons. « La profession solennelle, disait le pape Pie VII à Napoléon, que Henri IV, chef de la dynastie déchue des derniers rois de France, fit du catholicisme qu'il soutint toujours comme religion dominante (sans pour cela laisser de garantir, ainsi que l'exigeaient les circonstances, le libre exercice et les prérogatives politiques de la secte calviniste), non-seulement n'ôta rien, mais encore ajouta à l'éclat de sa renommée et aux transports de la nation pour lui. Il fut les délices de la France, il en fut nommé le Titus, et en obtint le nom de Grand<sup>1</sup>. »

Cette politique, Henri IV fit plus que de la concevoir, il la pratiqua. Plein de foi dans la vérité qui a tout à coup éclairé sa vie, il laisse, durant tout son règne, les protestants se mouvoir en paix et accomplit pour eux ce que Fénelon devait enseigner plus tard au fils déshérité de Jacques II : « Accordez à tous la tolérance, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par la persuasion. » En même temps, il ne néglige aucun moyen pour rendre à la vérité ces réformés auxquels il a accordé des villes de sûreté. Sully est son ministre; Duplessis-Mornay son ami; mais sa confiance dans le premier ne va pas jusqu'à écouter ses plans singuliers de réforme religieuse, et s'il s'offre pour second à son ancien compagnon d'armes, il le laisse volontiers battre, dans les controverses théologiques, par du Perron. Avec quelle émotion, par exemple, il assiste à cette conférence de Fontainebleau où du Perron réfute Duplessis<sup>2</sup> ! Et quel transport, quelle joie respirent dans cette lettre qu'il écrit à d'Épernon :

« A mon cousin le duc d'Épernon. Mon amy, le diocèse d'Évreux a gagné

<sup>1</sup> Mémoire présenté par Pie VII à Napoléon au moment du sacre, sur les besoins de l'Église. *Inédit*. Cette pièce se trouve entre les mains d'un vénérable prélat.

<sup>2</sup> La préoccupation du roi fut universellement remarquée. « Fut remarquée en Sa Majesté, dit madame de Mornay, une telle anxiété qu'il ne pouvoit mettre son esprit en repos, dont M. de Lomenie, secrétaire du cabinet, ne put se tenir de luy dire que la veille de Coutras, d'Arques et d'Ivry, il ne monstroit pas estre en si grand'peine, ce qu'il advoua. » (Cité par M. B. de Xivrey, *Lett. miss.*, t. V, p. 228.)



celuy de Saumur, et la douceur dont on y a procédé oste l'occasion à quelque huguenot que ce soit de dire *que rien y ayt eu force que la vérité*. Ce porteur y estoit, qui vous contera comme j'y ai faict merveilles. *Certes, c'est un des grands coups pour l'Eglise de Dieu, qui se soit faict il y a longtemps. Suivant ces erres, nous ramenerons plus de separez de l'Eglise en un an que par une aultre voye en cinquante*. Il y a ouy le discours d'un chacun, qui serait trop long à discourir par escript; il vous dira la façon que je veux que mes serviteurs tiennent pour tirer fruit de cette œuvre. Bonsoir, mon amy; sachant le plaisir que vous en aurés, vous êtes le seul à qui je l'ay mandé. De Fontainebleau, ce 5 mars 1600. Henry. <sup>1</sup>

C'est la grandeur de l'homme que ses croyances ne puissent s'effacer au gré de la force, et que la persuasion ait plus d'empire sur son âme, spirituelle et libre, que la persécution. Et cette grandeur est en même temps une salutaire leçon. Elle lui enseigne à chercher dans son propre effort cette puissance que ne donne pas la violence, et lui montre dans la pratique de la vérité le moyen le plus sûr d'en propager l'influence. Les succès passagers de l'oppression nuisent plus à leurs auteurs qu'à leurs victimes : ils énervent et aveuglent les premiers, ils fortifient les autres et les épurent dans la souffrance. Sécurité trompeuse ! Épreuves caressantes, comme parle saint Augustin, qui entretiennent la décomposition sous la prospérité, et ne suscitent plus contre les menaces du mal une pensée d'expiation et de lutte, mais seulement un appel au pouvoir et une malédiction sur la liberté !

On peut désirer, — et quel vœu serait plus cher au cœur d'un chrétien ? — que l'unité de foi se rétablisse et laisse sans objet la tolérance. Mais la meilleure voie pour atteindre à ce but, c'est encore la tolérance. Elle répare les maux dont elle est l'effet ordinaire, par les bienfaits dont elle est cause. Quelle preuve plus éclatante de ces bienfaits que l'histoire même de l'Église ? L'Église a connu le péril des faveurs humaines. On l'a entendue déplorer des honneurs, qui altéraient son caractère, sans garantir sa liberté. On l'a entendue, inquiète d'une protection oppressive, s'écrier avec un grand évêque<sup>2</sup> : « L'empereur ne proscrie pas nos têtes, mais il nous enrichit pour nous perdre ; il ne nous pousse pas à la liberté chrétienne par des cachots ; mais il nous honore dans son palais pour nous asservir. » La lutte a-t-elle pu jamais lui inspirer ces craintes ? Quel combat n'a pas été pour elle une victoire ? C'est quand elle est seule en face de l'erreur, n'ayant d'autre arme que sa parole et d'autre appui que sa doctrine, c'est alors qu'elle éclate. Alors elle déploie en un instant toutes ses ressources, ses docteurs, ses saints, ses apôtres, et, s'il le faut, ses martyrs : ses vertus

<sup>1</sup> *Lett. miss.*, t. V. p. 230.

<sup>2</sup> Saint Hilaire. *Tableau de l'éloquence chrétienne*, par M. Villemain.

rendent témoignage aux vérités qu'elle enseigne, et ses œuvres surhumaines sont comme la révélation du Dieu qui l'inspire.

Il semble que des faits, déjà remarqués, aient rendu sensible cette divine économie. Saint Augustin naît le même jour que Pélage, et saint Ignace de Loyola est blessé à Pampelune au moment où Luther se lève contre la papauté : comme pour rappeler au monde comment l'Église doit combattre et vaincre.

Henri IV avait éprouvé cette puissance incomparable lorsqu'il était roi de Navarre, et se rappelant les effets de la tolérance accordée par Henri III, il disait au président Jeannin « que la guerre ouverte n'avait jamais fait tant de mal aux protestants que cette paix <sup>1</sup>. » Ce fut bien pis après l'édit de Nantes. Ce qui affaiblissait l'Église était la force du protestantisme. Celui-ci n'était à craindre qu'à condition de rester un parti ; du moment où la lutte devenait purement religieuse, il était vaincu. L'édit de Nantes, par ses privilèges, laissait, il est vrai, des armes aux protestants ; mais, comme il assurait leur liberté, il leur ôtait toute raison de les prendre. Dès lors, les protestants se divisent dans leur conduite, comme dans leurs croyances. Les plus emportés, qui, après avoir réclamé toutes les garanties contenues dans l'édit de Nantes, eussent voulu, dit Sully, « le faire absolument refuser, afin qu'il servit de sujet pour rejeter la France dans les malheurs des guerres civiles <sup>2</sup>, » se consomment stérilement dans leurs intrigues. Ils rêvent, au sein de leurs synodes, de se bâtir des républiques éparses, tandis que l'unité nationale se relève avec la royauté ; ils invoquent la protection de l'Angleterre ou de l'Espagne elle-même, et on voit le duc de Bouillon concerter avec le roi, persécuteur de ses croyances, le renversement du prince qui leur a rendu la liberté. Bien plus, à Nîmes, dans le Béarn, là où ils dominent, ils refusent cette liberté aux catholiques, et il faut, pour les contraindre, les instances réitérées et l'impérieuse volonté de Henri IV <sup>3</sup>. Ces excès demeuraient isolés et impuissants : comme l'avait prévu Henri IV, il ne devait plus y avoir de guerres religieuses, mais seulement « des guerres d'Etat. » La plupart des protestants embrassèrent la paix avec transport, et trouvant la liberté à l'ombre du catholicisme, un grand nombre, sous l'influence des prédications, des exemples, des controverses, de ces rapproche-

<sup>1</sup> *Mém. de Jeannin, consulté par Louis XIII. S'il est plus expédient de faire la paix avec ceux de la religion prétendue réformée que de continuer la guerre.*

<sup>2</sup> *Œc. royales, t. III, p. 281.*

<sup>3</sup> *Lett. miss., t. V, p. 148, 159, 425.* « Le président de Pont vous déclarera mon intention sur le rétablissement de la religion catholique en Béarn. Je trouve fort mauvais que ceux de mon conseil y apportent telles langueurs, puisque par vous je leur avois fait entendre ma volonté. Quoique ce soit, je veux estre obéi, sans rien retrancher de mon esdit. » (P. 159.)

ments de chaque jour où les préjugés se dissipent au contact de l'expérience, laissa peu à peu tomber ses croyances et ses haines. C'était, parmi ceux qui revenaient à l'Église, Harlay de Sanci, habile et ferme négociateur; c'était de Fresnes-Canaye, ébranlé par ces conférences de Fontainebleau et de Nîmes, où il avait entendu l'évêque d'Evreux et le P. Cotton, et qui devait, comme ambassadeur, seconder l'admirable conduite de son roi dans le démêlé du Pape et de Venise; c'était Palma Cayet, ministre dans les camps du roi de Navarre, et qui, à l'âge de soixante-dix ans, entra dans les ordres sacrés et se faisait recevoir docteur en théologie. « Sous Henri IV, dit le protestant Ranke, les réformés se virent cernés et mis en danger par l'activité aussi énergique qu'étendue des opinions catholiques; ils commencèrent à ne plus faire de progrès, puis, ils ne tardèrent pas à éprouver des pertes; ils se plaignaient, dès le règne de Henri IV, de la défection qui se manifestait dans leurs rangs <sup>1</sup>. » Henri IV encourageait ce mouvement par tous ses efforts; il ne dépendait pas de lui et de ses vives instances que Sully ne se convertît <sup>2</sup>, et retirant d'entre les mains des huguenots le jeune prince de Condé, il rendait à l'Église de France une race de héros.

Quelques mois après la conférence de Fontainebleau, un grand fait semblait justifier les pressentiments de Henri IV: le pape Clément VIII avait accordé les indulgences du jubilé de 1000 à ceux qui, au lieu d'aller à Rome, visiteraient la cathédrale d'Orléans. Une affluence prodigieuse s'y rendit: dans cette église, ruinée par les huguenots, et que devait, l'année suivante, rebâtir Henri IV, cinq cent mille hommes, confessant le dogme de la présence réelle, s'approchèrent de la table sainte, et la cathédrale de Sainte-Croix garde encore l'inscription qui perpétue ce souvenir <sup>3</sup>.

Les esprits étaient d'autant plus emportés vers la vérité religieuse, qu'elle leur apparaissait dégagée des excès dont les guerres civiles l'avaient obscurcie. L'Église préluait, par sa propre réforme, à la conversion des âmes.

<sup>1</sup> *Hist. de la Pap.*, t. IV, p. 91.

<sup>2</sup> *Œc. roy.* t. VII, p. 336.

<sup>3</sup> « L'an 1600 de notre salut par N.-S. J.-C., le 18 novembre, dit cette inscription dont nous traduisons une partie, les restes des guerres civiles étant ensevelies, les partis éteints, la paix affermie dans tout le royaume, grâce au très-glorieux roi Henri IV, Clément VIII, souverain pontife, père de la chrétienté, et les délices des Français, pour attirer la grâce de Dieu, détruire les hérésies et raffermir les colonnes de l'Église, ordonna dans cette ville d'Orléans un jubilé de trois mois, auquel, de tous les points de la France et des autres parties du monde, se rendit une si grande affluence de peuple, que la ville ne put contenir ses hôtes innombrables, et que cinq cent mille hommes, chose à peine croyable, reçurent, à l'admiration universelle, la très-sainte eucharistie. » Le reste de l'inscription raconte la munificence du roi, qui ordonna la restauration de l'église.

## X

Les maux de l'Église étaient grands : ce n'étaient pas seulement ses temples profanés, ses ministres persécutés, ses biens dilapidés ; à ces triomphes partiels de la réforme, s'étaient joints les malheurs de la guerre. L'esprit de révolte, soulevé contre le trône, avait envahi le sanctuaire : la chaire avait retenti de déclamations factieuses ; l'autorité des évêques, compromise par des choix indignes, ou méconnue par ceux qui prétendaient s'armer de l'autorité lointaine et souvent méconnue, elle aussi, du Souverain Pontife, avait souffert comme la royauté. On ne peut, pour peindre une situation si déplorable, qu'emprunter la voix du clergé lui-même, portant dans l'aveu de ses misères le gage de leur réparation. « Nous sommes venus pour nous accuser et non pour nous justifier, » dit au roi l'évêque du Mans ; et au nom de l'assemblée de 1595, il représente « que les trois quarts de l'Église de France sont dépourvus de vrais et légitimes pasteurs : de quatorze archevêchés, il y en a six ou sept sans pasteurs, et d'environ cent évêchés, il y en a trente à quarante sans titulaires, et, parmi les titulaires, en y regardant de près, on en trouve plusieurs parvenus à cette dignité par voies illicites. Le désordre est encore plus grand aux abbayes ; dans l'étendue de vingt-cinq diocèses, il y a cent vingt abbayes sans abbés. Il conclut de là la nécessité de renouveler les élections et d'autoriser les bulles de Pie V et de Sixte V contre les confidences ; il conjure le roi, à l'exemple des Machabées, de nettoyer le temple, de rétablir l'autel et de remettre les sacrifices que les guerres avaient abolis<sup>1</sup>. »

Nul spectacle n'était mieux fait pour entretenir la division des croyances. Le roi, comme le clergé, eut à cœur de le faire cesser. Il répondait à l'évêque du Mans, dès 1595 : « qu'il ne voulait plus nommer « aux évêchés que personnes capables qui sussent prescher et s'acquitter de leurs charges ; comme aussi il voulait aviser de pourvoir « dignement aux autres bénéfices<sup>1</sup>. » Et il ajoutait : « qu'il exhortait à faire ce qui était de leur charge, se réformant entre eux, et « montrant les premiers l'exemple de bien faire, instruisant le peuple « d'exemple et de paroles ; que c'était le vrai moyen d'apaiser l'ire « de Dieu, d'apporter un bon succès aux affaires, et de réduire un « chacun à la vraie religion catholique, apostolique et romaine ; qu'étant

<sup>1</sup> Proc.-verb. du clergé, t. I, p. 576.

<sup>1</sup> Proc.-verb. du clergé, t. I, p. 577.

« les ecclésiastiques bien réformés et s'acquittant exactement de leurs devoirs, il ferait bien revenir les huguenots à l'union de l'Église <sup>1</sup>. » C'est toujours la politique de la lettre à d'Épernon : maintenir l'Église dans sa sphère, mais la lui laisser tout entière, et favoriser son triomphe, sans qu'aucune autre force y paraisse que la vérité. Il pria le Pape, qui, du reste, l'avait devancé<sup>2</sup>, d'unir sa voix à la sienne : « Je vous assure, écrit-il au cardinal de Joyeuse, que c'est aujourd'hui toute mon étude (la restauration de l'Église) et espere y avancer, et profiter beaucoup plus par la voye de la paix que par toute aultre, pourveu que les prelates et ecclésiastiques m'y assistent, en s'acquittant de leur charges, comme ils sont tenus de faire : dont il sera tres à propos qu'ils soyent quelquefois excitez et admonestez par leurs superieurs et mesmes par Sa Saincteté, comme je vous prie luy dire de ma part <sup>3</sup>. » Il renouvelait, dans le même sens, ses exhortations au clergé. C'est ainsi qu'il écrivait, de Villers-Cotterets, à l'Assemblée de 1606 :

« Nos amés et feaux... nous avons bien voulu, mus du zèle de la gloire de Dieu et de la prosperité de son Eglise très sainte, vous exhorter et prier, ainsi que nous faisons par la presente, de toute notre affection, de redoubler votre soin, vigilance et devoir en vos charges et fonctions, afin que les loups n'entrent dans vos bergeries, et ne surprennent et ravissent les ouailles que Dieu vous a baillées en garde, et, par compte, pour en répondre à la majesté divine. Et, comme l'œil ordinaire du pasteur peut plus servir, que toute aultre chose, à soutenir et faire prosperer son troupeau, nous vous recommandons aussi la residence de vos diocèses, à laquelle vous êtes étroitement obligés.

« Davantage, nous vous admonêtons, et prions très instamment de faire les visites de vos dits diocèses-en personne, du moins en trois ans une fois: et par vos vicaires et officiers chacune année, afin de mieux reconnaître et sçavoir au vrai ce qui se passe, pour pourvoir, comme il convient, aux défauts et nécessités que vous y rencontrerez; à ce que mon peuple et sujets en reçoivent édification et assistance, pour leur entière consolation, que nous leur souhaitons et que vous leur devez.

« Et afin que nous sachions et reconnoissons aussi ceux qui s'acquitteront de ce devoir exactement et fidelement, nous desirons que vous nous envoyiez un double ou un extrait bien particulier des procès verbaux que vous dresserez desdites visites, tant de celles que vous ferez en personne, que des autres que vous commettrez à vos dits vicaires et officiers, lesquels partout vous adresserez à nous-mêmes, où nous serons pour seconder et fortifier vos diligences, de notre autorité, selon notre désir et le besoin que nous apprendrons par iceux que vous en aurez.

<sup>1</sup> *Procès-verbal du Clergé*, t. I, p. 584.

<sup>2</sup> Bref de Clément VIII aux évêques de France. 17 août 1598.

<sup>3</sup> *L. miss.*, t. V, p. 150.

« Et d'autant qu'il est nécessaire, pour mieux faire fructifier la semence de vos bonnes œuvres, que le champ public de notre royaume soit arrosé des bénédictions qui naissent de la paix, union et concorde générale de nos sujets, nous vous commandons l'observation de nos édits, en ce qui vous concerne, comme nous recommandons à vos bonnes prières notre personne, celle de la reine, notre très chère compagne, et de notre très cher fils le Dauphin, vous promettant toute protection et faveur, avec une entière gratitude et reconnaissance du susdit bon devoir que vous ferez de servir Dieu et son Eglise, nous comblaie et vous montrer par vos actions vraiment dignes des charges que nous vous avons conférées <sup>1</sup>. »

Peut-être, dans cette lettre que nous avons citée à dessein, aura-t-on remarqué quelques expressions, qui semblent manquer aux droits et à la liberté de l'Eglise <sup>2</sup>. Elles s'expliquent sans peine. C'était la suite, ou, si l'on veut, le péril de ces maximes qui faisaient du prince l'évêque extérieur, et l'exposaient à la tentation de porter la main à l'autel, sous prétexte de le soutenir. Tentation que les malheurs récents, que le seizième siècle, avec son double ébranlement de la monarchie et de l'Eglise, rendaient plus vive encore ! Henri IV estimait haut son droit, il voulait le défendre à jamais des affronts que les passions religieuses et les ambitions politiques s'étaient unies pour lui faire. Quoi d'étonnant qu'il ait eu des vivacités de langage, qu'il ait porté son humeur un peu cavalière et sa nature pleine d'abandon dans les matières les plus graves, et qu'on l'ait vu traiter les

<sup>1</sup> *Proc.-verb. du clergé*, t. I, p. 185, aux pièces justific.

<sup>2</sup> Citons, pour le même motif, ce fragment de la réponse à l'Assemblée de 1606 :

« ... L'Eglise est affligée, je le sçay bien; je désire apporter tout ce qui dépendra de moy pour la restaurer.

« ... Je vous veux maintenant dire un mot en père. Je suis offensé de la longueur de votre Assemblée et du grand nombre de vos députés.

« L'on assemble ainsy un grand nombre de personnes quand on a envie de ne rien faire qui vaille; je m'en suis autrefois aidé. Je me suis estonné des brigues qui se font parmy vous autres; vous resjouissés par vos divisions ceux qui ne vous aiment point. Je veux à l'advenir que l'on ne face point un si grand nombre de députez; et, pour le present, regardés d'abrèger, ou autrement je vous retranseray. Il y en a qui sont à faire bonne chère en ceste ville aux dépens des pauvres curez et qui font mesnage pour trouver plus grande espargne à leur retour. Souvenés-vous que nous allons entrer en caresme, quelles sont vos charges et que vos présences sont nécessaires en vos églises. Vous mettez par vos longueurs les pauvres curez à la faim et au désespoir. Je me veux joindre avec eux et avec les plus gens de bien de vostre compagnie (il en est bon nombre et tous en voudront estre, puisqu'il est question de gens de bien) pour faire donner ordre à la longueur du temps qu'il y a que vous estes icy; je seray le chassavant. Du reste, assurés-vous de mon affection au service de Dieu et à vostre protection. » (*Lett. miss.*, t. VI, p. 565.)

affaires de l'Église comme des affaires de famille<sup>1</sup>? Lui-même convenait de ses torts avec une grâce charmante : « Nous sommes mutins ma sœur et moi, mais nous revenons vite. » Il revenait vite en effet ; chez lui le premier mouvement était impatient, impétueux, plein de feu ; puis, la réflexion venait, la contradiction qu'il supportait à merveille se présentait, et, dès que le vrai lui était montré, il n'hésitait pas à le suivre. Le clergé le savait ; il se rappelait les promesses du roi : « Mes prédécesseurs vous ont donné des paroles avec beaucoup d'apparat ; et moy avec jaquette grise, je vous donneray les effects. Je n'ay qu'une jaquette grise ; je suis gris par le dehors, mais tout doré au dedans<sup>2</sup>. » Aussi voyez comment les choses se passent : Henri IV n'aime pas les lenteurs ; il voudrait tenir l'assemblée du clergé près de lui, à Compiègne. L'assemblée résiste ; Henri écrit pour lui donner raison. Mais le clergé se souviendra que les longueurs déplaisent au roi. Il le lui représentera lorsque celui-ci lui enverra demander des fonds ; il s'excusera sur « l'intention de Sa Majesté qui leur avoit tant recommandé d'abrèger cette assemblée » et le priera de trouver « bon qu'ils achevassent l'ouvrage pour lequel ils étaient venus, l'assurant que la première chose qui seroit délibérée, après cela, seroit d'aviser aux moyens de lui donner tous les témoignages qu'ils pourroient de leur service et obéissance<sup>3</sup>. » De même avec le cardinal de Sourdis. Henri IV lui en veut de n'avoir point suivi ses instructions au conclave. Il le voit, et une conversation suffit pour rendre au prélat les bonnes grâces du prince<sup>4</sup>.

Ce qui, d'ailleurs, assignait son véritable caractère à la conduite de

<sup>1</sup> Le véritable regret qui domine ici, c'est que les exhortations du roi n'aient pas trouvé leur première sanction dans la vie de l'homme. Sans doute ce mélange d'inconduite et de foi était le vice du temps, et les Guises, comme leurs adversaires, en offrirent le triste spectacle : on peut même s'étonner que son séjour à la cour des Valois n'ait pas altéré davantage le caractère de Henri IV. Mais il n'en faut pas moins déplorer des égarements, qui ébranlaient l'autorité de ses conseils, et sans lesquels, comme l'écrivait Bossuet, « sa gloire eût été accomplie. »

<sup>2</sup> *Lettres missives*, t. V, p. 33.

<sup>3</sup> *Proc.-verb. du clergé*, t. I. p. 793, année 1605.

<sup>4</sup> « Je tiens de la bouche propre de M. le Cardinal, dit son secrétaire, que ce même jour, sur les trois heures, il était au cabinet du roi, auquel il présenta sa collation, que jamais S. M. n'avait parlé à lui avec plus d'affabilité et de témoignage d'affection de sa munificence, en lui remettant sur l'heure toutes les pensions qu'il lui avait ôtées et retranchées dès l'an 1605, pour n'avoir suivi la volonté obligée des cardinaux français, en la création du pape. » Fragment d'un manuscrit déposé aux archives de l'archevêché de Bordeaux, et dont S. Ém. Mgr le cardinal Donnet a bien voulu autoriser pour nous la communication. La suite de ce fragment, qui touche à la mort de Henri IV, trouvera sa place dans la dernière partie de cette étude.

Henri IV, c'était son inviolable dévouement pour le Saint-Siège. Nous aurons, en étudiant la politique extérieure de ce prince, bien des preuves à en donner. Il s'était empressé, en 1595, de répondre à la demande du clergé, sur le rétablissement des correspondances avec Rome, estimant, disait-il, « être chose non-seulement *raisonnable*, mais aussi *nécessaire pour conserver cette hiérarchie ecclésiastique, protectrice de notre sainte religion* <sup>1</sup>. » Nul prince, on peut le dire, n'appliqua mieux ces paroles. C'était toujours l'autorité du Souverain Pontife qu'il invoquait, comme on l'a vu déjà dans ses rapports avec le clergé; et le Pape, à son tour, exhortant les évêques de France à consulter dans leurs difficultés le Saint-Siège, s'appuyait sur le vœu de Henri IV, et rappelait « la piété, l'ardeur, ou pour mieux dire le zèle de la maison de Dieu, » dont lui semblait animé le roi de France <sup>2</sup>.

## XI

L'Église de France offrait alors, dans ses assemblées, un spectacle digne d'être proposé dans tous les temps, et surtout à ces époques d'abattement et d'erreur où les hommes ont plus que jamais besoin de recevoir des hauteurs la lumière qui les ranime et les éclaire. Malgré quelcables malentendus trop explicables après de si longs déchirements, malgré des lenteurs mieux comprises de la postérité qu'elles ne l'étaient d'un prince tout pressé d'arriver au but, les assemblées du clergé, successivement réunies en 1595, en 1598, en 1600, en 1602, en 1605, en 1608, présentaient cet attachement pour l'Église et ce ferme patriotisme, ce mélange d'indépendance respectueuse et de soumission libre, si convenables en un si grand corps. On avait vu, au temps de la Ligue, la majorité des évêques rappeler à Grégoire XIV, surpris par les Espagnols, le droit public de France, et tout ensemble représenter à Henri IV sa promesse de se faire instruire dans la foi catholique <sup>3</sup>. On vit les mêmes prélats, une fois le roi converti, s'em-

<sup>1</sup> *Proc.-verb. du clergé*, t. I, p. 593. Assemblée de 1595.

<sup>2</sup> « ... Quod eo diligentius facere debebitis, cum in charissimo filio nostro in Christo rege vere christianissimo, tantam pietatem, studium, vel ut melius dicam, zelum domus Dei videatis, qui vos tantis honoribus hac de causa benigne prosequitur ut omni dubitatione remota, plane existimare debeatis veterem omnem dignitatem in amplissimo regno suo vos esse assecuturos, ubi primum sanctorum Patrum antiquam disciplinam integram resumpseritis. » (*Proc.-verb.*, t. I, Ass. de 1605.)

<sup>3</sup> Ass. de 1591. « L'Assemblée, disait au roi la députation du clergé, vous supplie très-humblement de vouloir recevoir l'instruction à laquelle de si longtemps s'est Votre Majesté disposée, pour vous faire jouir et vos sujets du tant



presser de demander le rétablissement des correspondances avec Rome, et maintenir contre les empiétements du pouvoir civil les droits ecclésiastiques<sup>1</sup>. Tandis que les protestants transforment leurs réunions en assemblées politiques, les évêques posent comme règle de « s'occuper du spirituel avant de songer au temporel<sup>2</sup>. » Tandis que le synode de Gap proclame antechrist le plus doux des papes, les évêques travaillent à détruire les simonies, à garantir le choix des pasteurs, et, de concert avec le pape et le roi, ils votent sur les biens de l'Église, sur ces biens tout entamés par les guerres religieuses, un fonds annuel pour les ministres convertis. « Nous avons appris avec une grande joie, écrit à ce sujet le pape Paul V, que notre T.-C. fils en J.-C., Henri, votre roi vraiment très-chrétien, animé du désir de propager la foi catholique, donne tous ses soins et emploie tous les moyens pour ramener chaque jour le plus grand nombre possible d'hérétiques dans le sein de la sainte Église, et que cette fin à laquelle il a toujours donné tant de zèle et d'activité, il la poursuit encore avec une nouvelle ardeur. Que le Seigneur lui rende selon ses œuvres<sup>3</sup>. » Ce qui domine, ce qui établit entre le Pape, le roi et le clergé une harmonie généreuse, une entente parfaite; c'est ce dévouement, c'est cet empressement, c'est cette conspiration unanime et constante pour la conversion des dissidents et pour la réforme de l'Église. Admirable exemple! Éternelle consolation des douleurs de l'Église! C'était le concile de Trente se développant en France comme il avait fait en Italie et en Espagne. C'était, à côté de ces prétendus réformateurs, remplaçant la réparation par la révolte et le redressement des abus par le renversement des dogmes, c'était l'Église s'accusant elle-même, l'Église confessant elle-même ses misères pour appeler tous ses enfants au soin de les guérir, et continuant de répandre, dans la sainte hardiesse d'une humilité confiante en les promesses divines, ses bienfaits sur le monde.

Les demandes du clergé sont consignées dans les cahiers, qu'au terme de ses différentes assemblées il présentait au roi. Le roi examinait ces demandes dans le cours de l'année suivante, et on trouve, après chacune d'elles, sa décision qui accorde, refuse ou ajourne.

De tous les vœux qui touchent à la réforme et à la dignité de l'Église,

désiré fruit de vos déclarations, et de ne permettre que par un retardement votre peuple en perde l'espérance, ou que, par sa simplicité, il ne pense autrement qu'il doit de vos promesses et déclarations. » (*Proc.-verb. du clergé*, t. I. Pièces justific., p. 142.)

<sup>1</sup> *Proc.-verb.*, passim.

<sup>2</sup> *Id.*, t. I, p. 577, etc.

<sup>3</sup> *Proc.-verb.*, 1608. — Bref du Pape pour engager le clergé à secourir les ministres convertis.

il en est peu qui ne soient favorablement accueillis. C'est ainsi qu'en 1602 Henri remet en vigueur, pour le choix des archevêques et des évêques, pour la nomination aux abbayes et autres bénéfices, les règles de l'ordonnance de Blois. C'est ainsi qu'il promet de réprimer les usurpations des gentilshommes sur les biens ecclésiastiques. C'est ainsi que, pour descendre aux détails, il consacre le droit de préséance, méconnu en quelques villes, des prélats sur les présidents des cours souveraines. C'est ainsi qu'il facilite les moyens de donner aux cures « des personnes de capacité requise pour les bien desservir. » C'est ainsi que, relevant avec l'autorité des évêques la majesté de la chaire, il défend aux prédicateurs de prêcher sans la permission expresse de l'ordinaire. Ces diverses satisfactions aux vœux du clergé, dispersées dans ses cahiers, furent réunies dans l'ordonnance de 1606<sup>1</sup>.

Malheureusement, Henri IV ne put toujours montrer cet empressement. Un des vœux les plus ardents du clergé était d'obtenir la publication en France des actes du concile de Trente. Tout prouve que le dessein du roi était de souscrire à cette demande. Un édit avait été préparé à ce sujet, dès 1595, par le président Jeannin. Quelques années plus tard, Henri IV annonçait aux membres de son conseil « qu'il était résolu de satisfaire le Pape au sujet de la publication du concile de Trente<sup>2</sup>, » et ce ne fut que sur leur violente opposition qu'il se décida, non pas à refuser, mais à différer cette mesure. Il faisait allusion à ce souvenir, lorsqu'il disait aux députés du clergé : « Vous m'avez parlé du concile, j'en ay désiré et désire la publication ; mais, comme nous avons dict, les considérations du monde combattent souvent celles du ciel. Néanmoins je porteray toujours mon sang et ma vie pour ce qui sera du bien de l'Église et du service de Dieu<sup>3</sup>. »

Pour d'autres motifs, le rétablissement des élections que sollicitait l'Église n'eut pas lieu. Le droit de nomination, sous la réserve de l'institution canonique, que les rois, au dire du cardinal d'Ossat<sup>4</sup>, n'a-

<sup>1</sup> Poirson, t. II, p. 401.

<sup>2</sup> *Mém. de Thou.* — Ed Buchon. — *Choix de Chroniques et Mémoires au seizième siècle*, p. 673.

<sup>3</sup> *Let. miss.*, t. VI, p. 565. En même temps, il exhortait le clergé à mettre en pratique, pour la réformation des mœurs et de la discipline ecclésiastique, « les saints décrets et constitutions canoniques contenus auxdits conciles. » (*Pro-verb.*, t. I, p. 163. Pièces justific.)

<sup>4</sup> « Je lui répliquai (au Pape) que... s'il plaisait à Sa Sainteté de remémorer en soi-même comme les nominations avoient été introduites en France, il trouveroit que ce n'étoit point les rois de France qui les avoient demandées, ains qu'elles leurs avoient été offertes, afin qu'ils se départissent de la protection de la pragmatique sanction, et des élections desquelles les chapitres et convents de France étoient en possession suivant le droit canon... Qu'au reste Sa Sainteté se pouvoit souvenir que, depuis cinq ou six ans que vos nominations ont été re-

vaient point demandé et qui avait été, depuis François I<sup>er</sup>, étendu à d'autres princes de la chrétienté, Henri IV ne crut pas convenable de s'en dessaisir. Les graves considérations qui avaient décidé Léon X étaient-elles, en effet, devenues sans vigueur ? Et les périls de simonie et de corruption que les élections avaient fait courir à l'Église ne s'étaient-ils pas plutôt accrus que diminués durant les confusions de la Ligue ? Henri IV, du moins, tout en gardant le privilège qu'il tenait des concordats, s'attache à le justifier par la manière dont il en use. En cela, il avait à réparer les fautes des premiers temps de son règne, et les choix déplorables qu'il avait faits dans l'entraînement des luttes<sup>1</sup>. Nous l'avons entendu promettre, dès 1595, de ne pas les reproduire. Il demeura fidèle à cet engagement, et, en 1606, il pouvait dire au clergé : « Quant aux eslections, vous voyez comme j'y procède. Je suis glorieux de voir ceux que j'ay establis, *bien différents de ceux du passé* ; le récit que vous en avez fait me double encore le courage de mieux faire à l'avenir<sup>2</sup>. » Saint François de Sales, qui, en apprenant l'élevation de Fenoillet à l'évêché de Montpellier, écrivait au pape : « Je ne puis m'empêcher de vous dire toute ma joie... L'Église de Montpellier, depuis si longtemps affligée par les hérétiques, avait besoin d'un époux comme celui-ci<sup>3</sup> ; » saint François de Sales ajoutait son témoignage à celui de Henri IV, lorsque, pour rassurer Pierre Camus, nouvellement créé évêque de Belley, contre ses propres défiances, il lui rappelait, avec « l'ordre de Sa Sainteté, le *jugement du grand Henry*<sup>4</sup>. »

On sait, depuis qu'un vénérable et savant écrivain les a retracés<sup>5</sup>, les rapports de Henri IV et de saint François de Sales : rien ne peint mieux l'habileté de ce prince à juger les hommes, et ses intentions pour la gloire de l'Église. A peine le saint et le monarque se sont-ils entrevus, qu'une amitié mutuelle les unit. Henri IV veut retenir en France saint François de Sales, comme « l'homme le mieux fait (ce sont ses paroles) pour extirper l'hérésie et établir solidement la religion catholique. » Il renouvelle à cinq reprises ses instances, et, plein d'admiration pour l'humble résistance du saint, il s'efforce

*ceux à Rome, V. M. n'avoit nommé aux évêchez que personnes dignes et de grand mérite, comme elle vouloit continuer toujours ci-après de bien en mieux, de sorte que Sa Sainteté en auroit tout contentement, et n'auroit jamais aucun regret de vous avoir accordé cette requête. » (Lettres du card. d'Ossat, t. II, p. 361.)*

<sup>1</sup> Péréfixe, troisième partie.

<sup>2</sup> *Lettres miss.*, t. VI, p. 565.

<sup>3</sup> *Vie de saint François de Sales*, par M. l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice, t. I, p. 577.

<sup>4</sup> Note sur J. P. Camus, en tête de *l'Esprit de saint François de Sales*.

<sup>5</sup> *Vie de saint François de Sales*, par M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, t. I, p. 399 et suiv.

de mettre à profit sa présence et ses prières. Avec lui, il concerta à Paris l'établissement des Carmélites de Sainte-Thérèse; il parle de l'envoyer en Angleterre pour convertir Jacques I<sup>er</sup>, et il le prie de faire quelque ouvrage dont il lui trace le plan, « où la religion serait présentée dans toute sa beauté native, dégagée de toute superstition et de tout scrupule, praticable à toutes les classes de la société, à la cour et dans les armées... » Si bien que saint François se met à l'œuvre et écrit l'*Introduction à la vie dévote*. Le séjour que fit à Paris l'évêque de Genève lui montra et servit les progrès de la religion. Il vit ces grandes âmes, Bérulle, Gallemant, Marillac, Duval, madame Acarie; il entendit leurs projets, leur donna ses conseils, et laissa quelque chose de sa sainteté dans ces œuvres que la liberté religieuse préparait à la France.

## XII

La mesure qui fait comme le contre-poids de l'Édit de Nantes, c'est le rappel des jésuites. Elle remplaçait les appuis temporels de l'Église par l'arme bien autrement puissante des ordres religieux. Or le plus attaqué d'entre eux, c'étaient les jésuites. Nous retirerons peut-être à M. Poirson quelque chose de son admiration pour Henri IV; mais le savant historien nous paraît s'être mal rendu compte des motifs qui ont dicté l'édit de 1603. Selon lui, c'était une satisfaction donnée à la fraction ardente des catholiques; c'était aussi, répète-t-il, après Sully, après Sully, trop souvent égaré par ses préventions, qui traite comme on sait le cardinal d'Ossat et Villeroy, et de qui un écrivain protestant a dit qu'il avait « une haine aveugle contre les Jésuites<sup>1</sup>; » c'était pour Henri IV un moyen de conjurer les ressentiments et « les vengeances<sup>2</sup> » de cette société. Sans parler de tant d'autres raisons qui démentent de pareilles assertions, et que Henri IV exposera lui-même en répondant au parlement, on se résigne difficilement à voir dans le Béarnais cette crainte pusillanime si peu en harmonie avec sa nature intrépide, et, en l'admettant, il reste encore à l'expliquer. La belle manière pour ce prince, qui voulait échapper à l'inimitié des jésuites, que de se livrer à eux! Introduire l'ennemi dans la place pour éviter ses coups, c'est là une façon d'agir si extraordinaire, qu'on a quelque peine à la-

<sup>1</sup> Schœll, *C. d'hist. des États europ.*, t. XVII, p. 272, cité par M. Crétineau-Joly. — *Histoire des Jésuites*, t. III, p. 40.

<sup>2</sup> Poirson, t. I, p. 415. « L'opposition du ministre (Sully) pouvait céder non moins légitimement sur la considération que la haine et les vengeances des Jésuites donnaient tout à craindre... »

faire entrer dans l'histoire. Peut-être le simple exposé des faits est-il plus conforme à la vérité comme à l'équité.

Une chose est certaine, et Henri IV l'atteste en maintes circonstances, c'est que la plupart des catholiques réclamaient les Jésuites. Cela avait suffi pour que ce prince, si attentif aux vœux du pays, si ouvert à toutes les grandes justices, eût cherché à examiner leur cause. Et, la considérant avec son esprit si dégagé et si net, qu'avait-il trouvé? Que les Jésuites avaient été les hommes de leur temps; qu'à l'image de la société du seizième siècle ils avaient été divisés, en proie aux mêmes incertitudes politiques, exposés aux mêmes tentations et aux mêmes erreurs; que, si quelques-uns avaient, comme la Sorbonne, soutenu des propositions violentes, d'autres étaient demeurés royalistes fidèles. Auger, le plus éloquent des enfants de saint Ignace<sup>1</sup>, avait condamné les ligueurs, et, lorsqu'un membre isolé de la Compagnie était allé porter au Saint-Siège les espérances des révoltés, le général des Jésuites Aquaviva, ennemi, par sa naissance comme par son caractère, des brigues espagnoles, l'avait relégué dans la retraite. C'était grâce à un Jésuite, le P. Possevin, que le duc de Nevers avait été admis auprès de Clément VIII, et après l'abjuration de Henri IV, au moment où Mayenne et les Espagnols reprenaient les armes, un autre Jésuite, Commolet, jusque-là ardent ligueur, se rendait à Rome pour obtenir l'absolution du prince converti. Il y était devancé lui-même par un des plus illustres membres de son ordre, le cardinal Toletto, pour les efforts de qui Henri IV garda toujours la plus vive reconnaissance. Nul doute que ce souvenir n'ait eu sa part dans l'accueil que Henri IV fit aux Jésuites. Les résistances ne manquèrent pas à leur rentrée en France; elles ne réussirent point à l'empêcher. Une des choses qui avaient le plus frappé Clément VIII au moment de la promulgation de l'édit de Nantes, c'était la vivacité avec laquelle Henri IV avait repoussé les réclamations des premiers corps du royaume et imposé l'enregistrement de cette mesure. Le saint Pontife put voir en 1603 les mêmes hommes former contre le rappel des jésuites les mêmes oppositions, et Henri IV leur répondre avec la même autorité. C'est qu'au fond la cause n'avait pas changé; c'était encore la liberté religieuse, et, en la respectant, Henri IV demeurait fidèle à sa politique. Laissons-le l'exposer au parlement.

« Je vous sçay bon gré du soing que vous avés de ma personne et de mon Estat. J'ay toutes vos conceptions en la mienne, mais vous n'avés pas la mienne aux vostres. Vous m'avés proposé des difficultez qui vous semblent grandes et considérables, et n'avés sceu que tout ce que vous avés dit a esté

<sup>1</sup> « Le plus docte et le plus éloquent prédicateur de son siècle, » dit Mathieu, *Hist. de Henri IV.*

pensé et considéré par moy il y a huit ou neuf ans, et que les meilleures résolutions pour l'advenir se tirent de la consideration des choses passées, desquelles j'ay plus de cognoissance qu'autre qui soit. On recognut à Poissy, non l'ambition des jésuites, mais leur suffisance, et je ne sçay comme vous trouvez ambitieux ceux là qui refusent les dignitez et prelatures, et qui font vœu de n'y point aspirer. Pour les ecclésiastiques qui se formalisent d'eulx, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science, et j'ay remarqué que, quand j'ay commencé à parler de les établir, deux sortes de personnes s'y opposerent particulièrement : ceux de la religion et les ecclésiastiques mal vivants; et c'est ce qui les a fait estimer davantage. Si la Sorbonne les a condamnez, ça esté sans les cognoistre. L'Université a occasion de les regretter, puisque, par leur absence, elle a esté comme deserte, et les escoliers, nonobstant tous vos arrêts, les ont esté chercher dedans et dehors mon royaume. Ils attirent à eux les beaux esprits et choisissent les meilleurs, et c'est de quoi je les estime. Je désirerois que l'on choisît les meilleurs soldats, et que nul n'entrast en vos compagnies qui n'en fût bien digne. Que partout la vertu fust la marque et fist la distinction des hommes. Ils entrent comme ils peuvent : aussy font bien les autres; et je suis moy-memes entré comme j'ay peu. Il faut avouer qu'avec leur patience et leur bonne vie ils viennent à bout de tout, et que le grand soing qu'ils ont de ne rien changer es y alterer de leur première institution les fera durer longtems.

« Quant à ce qu'on reprend à leur doctrine, je ne l'ay peu croire parce que je n'ay trouvé un seul d'un si grand nombre de ceux qui ont changé leur religion qui ayt soustenu leur avoir ouy dire ou enseigner qu'il estoit permis de tuer les tyrans ny d'attenter sur les roys. Barrière ne fut pas confessé par un jésuite en son entreprise, et un jésuite luy dit qu'il seroit damné s'il osoit l'entreprendre. Quand Chastel les auroit accusez, comme il n'a fait, et qu'un jésuite mesmes eut fait ce coup duquel je ne me veux plus souvenir, et confesse que Dieu voulut alors m'humilier et sauver (dont je luy en rend graces), faudroit-il que tous les jésuites en pastissent, et que tous les apostres fussent chasses pour un Judas? S'ils sont obligez plus estroitement que les autres au commandement du pape, c'est pour ce qui regarde la conversion des infidelles, et je n'estime pas que les vœux d'obeissance qu'ils font les obligent plus que le serment de fidélité qu'ils me feront. Mais vous ne dictes pas que l'on a trouvé mauvais à Rome que le cardinal Bellarmin n'a donné en ses escripts autant de juridiction et d'autorité au pape sur les choses temporelles que les autres luy en donnent ordinairement.

« Il ne leur faut plus reprocher la Ligue; c'estoit l'injure du temps; ils croyoient de bien faire, et ont esté trompez comme plusieurs autres : je veux croire que ça esté avec moins de malice que les autres, et m'asseurer que la mesme conscience, jointe à la grâce que je leur fais, les rendra autant, voire plus affectionnez à mon service qu'à la Ligue. L'on dit que le roy d'Espagne s'en sert; je dis aussy que je veux m'en servir, et que la France ne doit estre de pire condition que l'Espagne, *puisque tout le monde les juge utiles. Je les tiens necessaires à mon Estat, et s'ils y ont esté par tolérance je veux qu'ils y soyent par arrest.* — Dieu m'a reservé la gloire de les y reestabli par edict. — Ils sont nez en mon royaume et sous mon obeissance; je ne

veux entrer en ombrage de mes naturels subjects, et si l'on craint qu'ils communiquent mes secrets à mes ennemys, je ne leur communiqueray que ce que je voudray. — Laissez-moy conduire cest affaire. J'en ai mainé d'autres bien plus difficiles, et ne pensés plus qu'à faire ce que je vous dis <sup>1</sup>. »

Les jésuites rentrèrent donc en France. Henri IV mit à leur retour certaines conditions, qui, sans enchaîner la féconde activité de leurs œuvres, la maintenait dans le respect des lois de l'État. Les estimant, comme il l'écrivait dès 1601 au cardinal d'Ossat « plus propres et capables que les autres pour instruire la jeunesse <sup>2</sup>, » il favorisa le développement de leurs maisons dans le royaume, et les établit à la Flèche « en la propre maison de ses pères, pour donner ainsi exemple à ses sujets d'en faire de même. » Nous ne saurions dire qui des deux, du peuple ou du roi, donnait ici l'exemple à l'autre. Dans une lettre, dont nous regrettons que M. Berger de Xivrey n'ait publié que le sommaire, Henri IV prie son ambassadeur à Rome, le cardinal de Givry, de rappeler au pape « le dévouement du roi au Saint-Siège, ses efforts pour ramener les hérétiques, pour remplir les évêchés de sujets pieux et capables, et rendre tous les bénéfices aux catholiques; le rétablissement des jésuites, dont les villes demandent à l'envi d'avoir des collèges, le chagrin que ce retour cause aux ennemis de la religion <sup>3</sup>. » Cette affection pour les Jésuites, dont Henri IV voulut perpétuer le souvenir après sa mort, en ordonnant que son cœur fût déposé dans leur chapelle de la Flèche, il en multiplia les témoignages. En 1606, les Jésuites, réunis en congrégation provinciale, à Paris, où il avait fini par les rétablir, vinrent lui adresser leurs remerciements; et il faut citer cette réponse dans laquelle il mêlait, en sa vive et charmante éloquence, les sages avis et la plus tendre bienveillance.

« Je vous ay aymé et chery depuis que je vous ay cogneu, sçachant bien que ceux qui vont à vous, soit pour leur instruction, soit pour leur conscience, en reçoivent de grands profits. Aussi ay-je toujours dict que ceux qui ayment et craignent bien Dieu ne peuvent faire que bien, et sont toujours les plus fidelles à leur prince. Gardés seulement bien vos règles, elles sont bonnes. Je vous ay protégés, je le feray encore. Je trouve merveilleusement bon que le pape ne face ny évesque ny cardinal d'entre vous, et le devés procurer. Car, si l'ambition y entrait, vous seriés incontinent perdus. Nous sommes tous hommes, et avons besoin de résister à nos tentations. Vous le pouvés experimenter chasqu'un en vostre particulier; mais vous y savés re-

<sup>1</sup> *Lettres missives*, t. VI, p. 182. Peut-être eût-il convenu que M. Poirson publiât, en regard des extraits de Sully, ce discours dont il ne cite presque rien.

<sup>2</sup> *Lettres* du c. d'Ossat, t. II, p. 12 des documents ajoutés aux lettres.

<sup>3</sup> *Lettres missives*. t. VI, p. 683.

sister. J'ay un grand royaume; et, comme les grands peuvent faire de grands maulx ou de grands biens. pource qu'ils sont grands et puissants, aussy vous aultres vous estes grands en doctrine et piété entre les serviteurs de Dieu. Vous pouvés faire de grands biens par vos predications, confessions, escrits, leçons, disputes, bons advis et instructions. Que si vous veniés à manquer et vous detraquer de vostre devoir, vous pourriés faire beaucoup de mal pour la creance qu'on a en vous.

« J'ay esté bien aise d'entendre que vous advisiés à donner ordre qu'aucun livre ne s'imprime par personne de vous autres qui puisse offencer. Vous faictes bien. Ce qui seroit bon en Italie n'est pas bon ailleurs, et ce qui seroit bon en France seroit trouvé mauvais en Italie. Il faut vivre avec les vivants, et vous devés plus fuir toutes occasions, et les plus petites, pour ce qu'on veille plus sur vous et sur vos actions. Mais il vault mieulx qu'on vous porte envie que pitié; et si, pour les calomnies on couppoit toutes les langues mesdisantes, il y auroit bien des muets, et on seroit en peine de se faire servir. J'ay esté de deux religions, et tout ce que je faisois estant huguenot, on disoit que c'estoit pour eux; et maintenant que je suis catholique, ce que je fait pour la religion, on dit que c'est que je suis jesuite. Je passe pardessus tout cela et m'arreste au bien pour ce qu'il est bien. Faictes ainsi, vous aultres. Ceux qui disent que vous laissés, par esprit de vengeance, de remettre vostre college de Paris <sup>1</sup>, il ne laisroient pas d'ailleurs de parler mal de vous sur autre subject qu'ils prendroient. Ne vous souciés de ce que l'on peut dire. Au demeurant, si quelque particulier fault, je seray celuy qui luy courray le premier dessus, et ne m'en prendray pas au corps. — Voilà celuy que vous aviés choisi qui dira et tesmoignera, à Rome, à vostre P. général mon affection. Si de trente mille, quelques uns venoient à faillir, ce ne seroit pas merveille. C'est un miracle qu'il ne s'en trouve davantage, veu qu'il s'est trouvé un Judas parmy les douze apostres. Pour moy, je vous cheriray toujours comme la prunelle de mes yeux. Priez pour moy! <sup>2</sup> »

C'est ainsi qu'il relevait sa protection par ses conseils, exerçant sur cette compagnie une influence dont l'effet dépassa les frontières et s'étendit, nous le verrons, sur l'ordre tout entier. Il n'est pas besoin de dire les services que les Jésuites rendirent en France à la discipline ecclésiastique, comme à l'éducation. Henri IV les proclamait, lorsque, sollicitant du Souverain Pontife la canonisation d'Ignace de Loyola et de François Xavier, il alléguait « l'utilité qu'ont apportée et apportent journellement à la chrétienté ceux qui font profession de l'ordre dont ils ont esté les fondateurs. <sup>3</sup> » Si tant de témoignages pouvaient laisser

<sup>1</sup> En disant que Henri IV « défendait aux Jésuites de s'établir dans aucune autre ville, sans une expresse permission du roi, d'où il résultait qu'à Paris et dans plus des trois quarts du royaume l'enseignement restait confié aux universités » (t. I, p. 415), M. Poirson n'ajoute pas que des édits successifs accordèrent ces permissions, et que l'édit du 27 juillet 1606 les établissait à Paris.

<sup>2</sup> Archives du Gesu, à Rome. Cité par M. Crétineau-Joly, t. III, p. 59.

<sup>3</sup> Cret. Joly. III, p. 119.



quelque doute sur les sentiments que les jésuites lui inspiraient, nous citerions encore cette lettre au cardinal de Givry : « Mon cousin, je vous écris cette lettre en faveur des pères Jésuites assemblés en corps de congrégation générale, afin qu'advenant qu'ils aient besoin de ma faveur envers nostre saint père le Pape, ou de mon autorité en ce qui regarde le bien de leur compagnie, vous leur prestiez toute l'assistance qui vous sera possible<sup>1</sup>. »

Cette protection, plus marquée pour les Jésuites, Henri IV l'étendait à toutes les congrégations religieuses. Il ne lui suffisait pas de les laisser se répandre en paix : il les encourageait, il entraînait dans leurs affaires pour les concilier, il était à la fois leur appui et leur arbitre<sup>2</sup>. A sa voix ou sous ses auspices, des réformes s'opèrent, des ordres nouveaux s'élèvent : les Feuillants, les Capucins, les Récollets, les frères de Saint-Jean-de-Dieu, les Carmélites, s'établissent en France; l'abbé de Bérulle se prépare à fonder l'Oratoire, et Saint-Vincent de Paul, déjà distingué par le roi, va paraître. C'est dans ces circonstances, c'est en présence de cette œuvre de restauration encore à son début et pourtant si grande, que Henri IV, fixant par un acte solennel la gloire de son royaume et de sa maison dans la foi catholique, écrivait au Souverain Pontife (1607) :

« Tres saint Pere, comme nous nous remettons en memoire les graces et benedictions singulieres qu'il a pleu à Dieu nous despartir et lesquelles sa divine bonté estend encore journallement sur nous pour le bien de nostre royaume, nous ne pouvons que nous n'en attribuions les effets aux merites et intercession des saints, mais encore pareillement a celle du bienheureux saint Louis, de la race duquel nous avons pris nostre royale extraction, ce qui nous avait meü à désirer que nostre tres cher fils le Daulphin fust heritier de son nom, avec espérance qu'il le pourra aussy estre quelque jour de ses vertus et de son sceptre. Et comme nous recognoissons la devotion de nostre peuple estre merueilleusement grande envers le dict saint Louis, pour luy conforter dorenavant davantage, nous avons estimé faire chose agréable à Dieu et à Vostre Sainteté de la prier et requerir, comme nous faisons tres affectueusement, d'ordonner par bulle expresse que la feste du dict Saint Louis soit à l'advenir de commandement en nostre royaume et aultres seigneuries de notre obeissance. et que pour toute la chrétienté l'office dudit jour soit double; assurant à Vostre Sainteté que nos sujets, portez d'une singuliere dévotion envers le Saint Siège et très affectionnez à Votre Sainteté, lui en rendront toute recognoissance par les prières qu'ils espantront pour la conservation d'icelle; oultre le ressentiment que nous aurons de ce bon œuvre, ainsi que vous le dira plus amplement le s<sup>r</sup> d'Allincourt

<sup>1</sup> 28 nov. 1607. M. Berger de Xivrey a bien voulu nous communiquer cette lettre, qui sera publiée dans le t. VII des *Lettres missives*.

<sup>2</sup> Le t. VII des *Lettres missives* donnera à ce sujet les plus précieux documents.

notre ambassadeur, sur lequel nous remettons, nous prions Dieu, très saint Père, qu'elle Vostre dicte Saincteté, il veuille maintenir et préserver longuement et heureusement au bon régime et gouvernement de nostre mère sainte Eglise. — Vostre dévoué fils : HENRI <sup>1</sup>. »

## XIII

Telle est, imparfaitement exposée, la politique religieuse de Henri IV à l'intérieur du royaume. Lorsqu'on se reporte à quelques années en arrière, lorsqu'on se rappelle tant de déchirements, tant de guerres, tant de désordres, et que l'on envisage cette paix rétablie, cette ardeur de réformes, tout ce travail d'une terre qui prépare un grand siècle, on est saisi d'une vive admiration. En quel pays les haines religieuses s'étaient-elles montrées plus terribles? En quel pays la tolérance était-elle mieux respectée, l'Église plus florissante? Quel prince avait rencontré plus de difficultés? quel prince eut sur ses sujets plus d'empire? Contre lui s'étaient levées les préventions des catholiques et des huguenots. Il avait vu, parmi les puissances étrangères, les unes se défier de son abjuration, les autres la lui reprocher; il voyait les États protestants compromettre de leurs rigueurs ses efforts pour la tolérance, les exagérations de l'Espagne compromettre son zèle pour la religion catholique. Et cependant, ferme au sein de ces contradictions, gardant cette intrépidité calme qui avait paru à Ivry et devant Amiens, il ne se décourageait pas, et trouvait son triomphe dans son œuvre même.

Heureux furent les catholiques qui, dans les pays où ils étaient en minorité, purent invoquer l'édit de Nantes! Un de ceux qui parmi les contemporains condamnèrent le plus vivement cette mesure en écrit ces mots : « Peu à peu l'autorité du roy l'a (l'édit de Nantes) fait recevoir partout, à la honte et confusion de cet Estat; et tout ce qui en est provenu de bon fut que par ce même edict la liberté fut rendue à une infinité de catholiques, qui estoient opprimés par la violence de cette religion aux lieux où ils estoient demeurés les maistres, comme en Béarn, Guienne, Dauphiné, Languedoc et autres lieux <sup>2</sup>. » En vérité, serions-nous tenté de dire au candide narrateur, vous reconnaissez de tels résultats, et vous vous élevez contre la loi qui les a produits! Voilà un édit qui rend à des catholiques leur liberté, qui fait rouvrir plus de trois cents églises, qui permet d'envoyer en Béarn des mis-

<sup>1</sup> C'est encore à l'extrême complaisance de M. B. de Xivrey que nous devons communication de cette lettre qui sera publiée dans le t. VII des *Lettres*.

<sup>2</sup> *Mém. de Cheverny*, p. 521.

H. SÉAN. T. V. 25 JUIN 1857. 2<sup>e</sup> LIV.

sionnaires et d'y établir un collège de jésuites, et vous le déplorez ! Mais regardez donc autour de vous : voyez les catholiques persécutés comme des rebelles dans les pays qu'ont formés leurs croyances, et demandez-leur ce qu'ils penseraient d'un édit qui serait pour eux de cette conséquence ! Et, lorsque Henri IV intercédéra pour les catholiques d'Angleterre, lorsqu'il enverra Jeannin rappeler les Provinces-Unies à la modération envers ces catholiques qui les ont aidées à conquérir leur indépendance, n'est-ce pas l'édit de Nantes qu'il invoquera ? N'est-ce pas au nom de son propre exemple qu'il leur demandera la tolérance ? Et, à l'autre extrémité de la France, dans ces autres Provinces-Unies qui ont eu aussi, à la lumière de la foi catholique, leur jour d'affranchissement, dans ces cantons de l'Helvétie qui oppriment la religion de Guillaume-Tell, entendez saint François de Sales s'écrier : « Plût à Dieu que nous puissions obtenir que la religion fût aussi libre dans Genève qu'elle l'est à la Rochelle ! »

Quand les traités passés avec la Savoie eurent soumis à Henri IV le pays de Gex, l'évêque de Genève s'efforça d'appeler l'attention du roi sur les catholiques de ces contrées, et il lui demanda pour eux les bienfaits de l'édit de Nantes. Ayant obtenu tout ce que les difficultés des temps permettaient d'accorder, et mêlant aux accents de sa reconnaissance personnelle le souvenir de ce qu'il avait vu lors de son séjour en France, il adressait à Henri IV ces paroles, la meilleure conclusion que nous puissions donner à cette étude : « Je remercie la providence royale de Votre Majesté de la piété de laquelle ces pauvres peuples ont reçu ce bien infini... Quant à moi, sire, je contemple en ces réparations de la sainte Église les rares qualités qui font reconnaître en vous le sang et le cœur de saint Louis et de Charlemagne, l'un et l'autre les plus grands restaurateurs du service de Dieu qu'on ait jamais vus. »

Ch. MERCIER DE LACOMBE.

<sup>1</sup> *Vie de saint François de Sales*, t. I, p. 435.

<sup>2</sup> *Id.*, t. I, p. 419.

## M. HYDE DE NEUVILLE

---

La tombe vient de se fermer sur un illustre vétéran de la fidélité. Aux émotions douloureuses causées par cette perte doit succéder l'étude attentive d'un des caractères les plus nobles de notre époque.

Les hommes ordinaires ont, comme on l'a dit souvent, les défauts de leurs qualités. Ainsi presque toujours la bonté descend jusqu'à la faiblesse, et l'énergie est hérissée d'âpreté. Mais on n'est un personnage complet qu'à condition d'échapper, par un heureux privilège, à l'affinité qui semble, à ce point de vue, exister entre le mal et le bien.

Qu'on se représente un homme qui, dans le cours d'une longue vie, n'aura pas dévié un seul instant de ses convictions religieuses et politiques, les aura prises pour règles invariables de ses actions et de ses paroles, les aura soutenues, à travers mille dangers, par des faits multipliés de dévouement et de courage, et qui, pourtant, malgré cette inflexibilité de principes et cette fermeté d'âme, se sera montré constamment bienveillant jusqu'à l'effusion, et obligeant jusqu'à l'abnégation de lui-même, non-seulement envers ses amis et envers les pauvres, mais même envers ses adversaires politiques; chacun dira, en considérant cet ensemble : Voilà une belle et touchante figure; mais est-ce une figure réelle?

Eh bien, oui, elle est réelle; ce n'est pas là de l'idéal; c'est l'ami que nous pleurons, c'est le vénérable M. Hyde de Neuville; il réunissait ces vertus qui, en général, semblent s'exclure. Il marchait, en ligne droite, dans la voie que sa conscience avait choisie; mais il ne cessa jamais de tendre une main affectueuse à ceux qui suivaient une direction différente, pourvu que leur honneur fût resté intact.

Notre vie tout entière dépend souvent de nos traditions de famille et de nos premières impressions. M. Hyde de Neuville en est un remarquable exemple.

Sa famille, d'origine anglaise, avait tout sacrifié pour la cause des Stuarts. Après la bataille de Culloden, son grand-père et son père vin-

rent s'établir dans le Nivernais. Sa mère, restée veuve après un petit nombre d'années de mariage, s'occupa avec la plus vive sollicitude de l'éducation de ses enfants. Elle était ornée de toutes les vertus chrétiennes; elle avait un esprit élevé et courageux; elle concourut puissamment à développer dans le cœur de son fils les sentiments religieux, monarchiques et chevaleresques, qui l'ont guidé dans sa carrière. Il avait pour elle une tendresse sans bornes. Le souvenir de cette excellente femme fut en quelque sorte un appui providentiel, qui le soutint dans les épreuves auxquelles il fut soumis par les événements.

M. Hyde de Neuville, né le 24 janvier 1776, sortait à peine de l'enfance au moment où la Révolution éclata; mais son intelligence et sa raison avaient une rare maturité.

Le cri de liberté retentissait de toutes parts. Le cœur généreux de ce noble jeune homme aurait été facilement ému par le sentiment de la vraie liberté, qui lui était, et qui continua, pendant toute son existence, de lui être chère; mais il avait un discernement prompt et sûr; il jugeait les choses par intuition, et les jugeait bien, parce qu'à un esprit sain il joignait une conscience droite. Ce que les esprits vulgaires saluaient du nom de liberté n'en était, à ses yeux, que l'image trompeuse. Il comprenait qu'un peuple n'est pas libre, par cela seul qu'il a écrit sur un papier des maximes revêtues d'une emphase philosophique; qu'il faut en outre que la liberté repose sur des bases solides, qu'elle soit obtenue par des moyens dont la morale publique n'ait pas à rougir, et qu'elle soit armée de la force nécessaire pour se défendre contre la licence, sa fausse sœur ou plutôt sa mortelle ennemie. Le jeune Hyde de Neuville n'apercevait aucune de ces conditions dans le mouvement révolutionnaire.

Il ne reconnaissait de bases réelles de la liberté que le sentiment religieux et le droit traditionnel de la France. Il n'y a pas, disait-il, de liberté sans esprit de sacrifice, et pas d'esprit de sacrifice sans religion. Il n'y a pas non plus de liberté solide et durable, si, au sommet de l'ordre social, ne domine pas un principe incontesté, dont l'existence forme obstacle aux factions et aux projets ambitieux. Ce n'est pas, d'ailleurs, une vraie liberté que celle qui s'inaugure par la violence et le meurtre; l'idée de liberté est inséparable de celle du droit d'autrui et de la sûreté de tous. Enfin il n'y a que de la dérision dans une prétendue liberté qui laisse la puissance publique sans force contre les démagogues.

Avec ces idées si justes, M. Hyde de Neuville ne pouvait donner son adhésion à un régime qui opprimait la conscience religieuse, dégradait le trône, ravissait au monarque la liberté, non-seulement de ses résolutions, mais encore de sa personne et de sa famille, immolait au-

tour de lui ses serviteurs les plus dévoués, et ne lui attribuait qu'un vain fantôme de pouvoir exécutif, prétexte d'accusations futures.

M. Hyde de Neuville fut donc, dès la première heure, et a toujours été depuis, l'adversaire de la révolution. Il ne fut pas dupe d'une équivoque qui subsiste encore aujourd'hui, et qui consiste à confondre des principes abstraits d'ordre, de liberté et d'égalité devant la loi, qu'aucun esprit sensé ne conteste, avec la malheureuse organisation politique à laquelle, en 1791, on avait tenté de les rattacher.

Cependant M. Hyde de Neuville se trouvait mêlé à la jeunesse de cette époque. Sa nature expansive le rendait cher à ses compagnons d'étude; il combattait leurs erreurs avec une franchise exempte d'amertume, qui ajoutait à leur estime sans diminuer leur affection. Ce contact contribua à développer en lui l'esprit d'indulgence et de conciliation. Mais le jeune étudiant prouva dès lors que sa facilité à l'égard des personnes n'atténuait en rien la fermeté de ses doctrines. Il avait pour professeur de rhétorique un prêtre vertueux et savant. Ce digne ecclésiastique refuse le serment à la Constitution civile du clergé. Il est immédiatement remplacé par un prêtre assermenté. Au moment où celui-ci arrive dans la classe, Hyde de Neuville se lève et déclare hautement, en présence de tous ses camarades, qu'il ne peut suivre les leçons d'un homme qui a désobéi à l'Église. Il sort aussitôt, se rend auprès du maître resté fidèle à ses devoirs, et continue d'étudier sous sa vénérable direction.

Un autre trait mérite de trouver place ici. Vers la même époque, la famille royale était aux Tuileries dans une sorte de captivité. Les gens qui la gardaient à vue permettaient à la reine et à madame Élisabeth de sortir en voiture, mais rigoureusement escortées. M. Hyde de Neuville tâchait de se trouver sur leurs pas, pour leur donner des marques d'une respectueuse sympathie. Un jour qu'elles étaient au Jardin des plantes, il s'approche de la voiture. La reine est frappée de l'indéfinissable expression de dévouement et de douleur qui se peint sur ce jeune visage. Elle s'écrie avec attendrissement et de manière à être entendue : « Voilà un bon jeune homme. » Ces paroles restèrent gravées dans l'âme de M. Hyde de Neuville; elles furent sans cesse présentes à sa mémoire. Dans la suite de sa vie, deux figures, en quelque sorte célestes, la reine et sa mère, se sont toujours posées devant lui pour fortifier ses sentiments nobles et courageux.

Un peu plus tard, le procès de Louis XVI commença. M. Hyde de Neuville en suivait les débats avec une affreuse anxiété. Réuni à quelques hommes dévoués comme lui, il servait d'escorte à Malherbes. Le vertueux et illustre conseil de l'auguste accusé quitta pour la dernière fois la barre de la Convention, appuyé sur le bras de M. Hyde de Neuville.

Quand le crime fut consommé, le séjour de Paris devint insupportable au jeune Hyde de Neuville. Il se retira auprès de sa mère dans le département de la Nièvre.

Là s'offrirent à lui de nouvelles occasions de signaler son courage et son humanité.

Un père de six enfants venait d'être jeté dans les fers, pour avoir proféré quelques paroles contre Robespierre et contre la Montagne : grand crime à cette époque ! Hyde de Neuville se met en route la nuit, réunit à la hâte quelques témoins à décharge, se présente à la barre du tribunal révolutionnaire de Nevers, y improvise, avec une juvénile éloquence, la défense du prisonnier, et excite une telle émotion, que les juges, étonnés eux-mêmes de leur pitié, prononcent l'absolution.

Il avait sauvé la tête d'un accusé ; peu de temps après, il sauva celle de deux condamnés. Lui quatrième enlève de la prison de Villequier un sieur Charles-Louis Ducorps, qui allait monter à l'échafaud pour un prétendu délit contre-révolutionnaire.

Un peu plus tard, il parvient à s'introduire dans la prison de Nevers, auprès d'un autre condamné, le jeune du Broc, qu'il ne connaissait pas. Il lui propose l'échange de leurs vêtements, afin de rendre son évasion possible ; du Broc rejette une offre qui aurait coûté la vie à son libérateur. Hyde de Neuville est vaincu dans ce combat de générosité ; mais il ne se décourage pas : deux jours après il parvient à sauver du Broc, et il lui donne asile dans sa propre famille.

Déjà toutes ces nobles actions et d'autres semblables avaient honoré la vie de M. Hyde de Neuville, et pourtant il n'avait encore que dix-huit ans !

Nous avons insisté sur ses premières années, parce que c'est de cet exercice précoce de la vertu, qu'il est sorti achevé et invariable, comme la statue sort de l'atelier de l'artiste.

On sait ce que M. Hyde de Neuville fut pendant nos troubles civils : un champion ardent, courageux, intelligent, infatigable, de la cause monarchique, et, ce qu'il faut noter, un champion non moins utile pour le prosélytisme que pour l'action. Son caractère estimable, son esprit éclairé, sa parole persuasive, ses manières entraînant, faisaient de nombreuses recrues et grossissaient les rangs des royalistes. De concert avec le chevalier de Coigny, il avait communiqué ses convictions à plusieurs écrivains distingués. Tous ensemble s'occupaient à composer et à répandre des brochures destinées à combattre les préjugés révolutionnaires.

M. Hyde de Neuville avait associé à sa vie une compagne digne de lui, nature d'élite, réunissant toutes les vertus à tous les dons de l'esprit, enthousiaste de son mari, qui répondait à ses sentiments par la plus pure et la plus vive tendresse. Les deux époux avaient les mêmes

idées et les mêmes espérances. Madame Hyde de Neuville n'était pas seulement la dépositaire des pensées de son mari ; c'était une personne de courage et d'action. Aucun obstacle ne l'arrêtait, quand il s'agissait de ses devoirs et de ses affections envers celui pour lequel elle professait une sorte de culte. En 1805, elle traversa l'Allemagne au milieu des armées belligérantes, et se rendit au camp du vainqueur d'Austerlitz, pour obtenir, en faveur de M. Hyde de Neuville, alors réfugié en Suisse, l'autorisation de se rendre aux États-Unis, en passant par la France. Sa démarche réussit ; M. Hyde de Neuville s'embarqua pour l'Amérique et y resta jusqu'à la Restauration.

Il n'y vécut pas dans l'oisiveté. Toujours plein d'ardeur pour le bien et de dévouement envers sa patrie, même au milieu de l'exil, il y fonda, sous le titre de... *Economical school*, une école gratuite destinée spécialement aux enfants des colons de Saint-Domingue, réfugiés en grand nombre aux États-Unis.

Maintenant la scène va changer. Nous avons à parler du rôle de M. Hyde de Neuville pendant la Restauration.

Qu'il nous soit permis ici d'user de la liberté indispensable dans une étude biographique, où personne ne peut s'offenser de trouver des appréciations conformes aux idées de celui auquel elle s'applique et de celui qui l'écrit.

En 1814, une carrière politique nouvelle s'ouvre devant M. Hyde de Neuville.

Ses espérances, que tant de gens qualifiaient de rêve, se sont réalisées.

Il avait souhaité pour sa patrie l'*union* et l'*oubli* : ces paroles sortent d'une bouche auguste.

Il avait conçu l'alliance de la légitimité et de la liberté, l'appui naturel que se prêteraient les vénérables traditions du passé, et ce que les idées modernes offraient de sage et d'applicable : la Charte, en *renouant*, comme le porte son préambule, *la chaîne des temps*, vient donner une forme précise à des images que précédemment il avait entrevues dans le lointain.

L'avenir de cette France qu'il chérit lui semble désormais assuré.

A Dieu ne plaise que nous songions à blesser qui que ce soit, dans ces pages consacrées à un nom qui repousse toute idée de blessure ; mais maintenant qu'on peut envisager au point de vue historique les événements de cette époque, nous oserons dire, sans nous écarter du respect dû à notre pays, qu'il lui manqua une seule chose pour jouir d'un long bonheur : ce fut de comprendre universellement la Restauration comme M. Hyde de Neuville l'avait comprise. La France se trouvait replacée sous le sceptre d'une race qui, pendant huit siècles, avait présidé à la formation de l'unité nationale, à l'agrandissement



du territoire et à cette haute civilisation par laquelle notre patrie se trouvait placée à la tête des nations. La puissance de ces glorieuses traditions identifiait les intérêts du peuple avec ceux d'un trône, d'autant plus apte à fonder un système de sage liberté, qu'il était moralement fort de son droit antique. La France était en paix avec le monde entier. Elle avait dans son sein tous les germes de prospérité. Le droit public intérieur, que Louis XVIII venait d'établir, donnait aux assemblées délibérantes un droit de contrôle suffisant, sans entraver l'action de la royauté. La pairie héréditaire réunissait dans un glorieux faisceau les illustrations anciennes et modernes. Elle offrait d'admirables garanties d'ordre, de stabilité, de protection de tous les droits. La chambre élective, investie d'un sérieux et grand pouvoir, était pourtant contenue dans de justes limites. La Charte avait le caractère de concession et non de contrat. Selon M. Hyde de Neuville, cette forme, inconsidérément critiquée par des logiciens étroits, était précisément ce qui en faisait l'excellence. Les contrats, par leur nature même, poussent aux discussions et aux arguties. On dispute tantôt sur la lettre, tantôt sur l'esprit. Ils aboutissent presque fatalement à des résultats contentieux. Ils ne sont admissibles que lorsqu'il y a un juge investi du pouvoir de prononcer sur le débat. La Charte, octroyée par Louis XVIII, en vertu de ses droits traditionnels, avait de meilleures et de plus nobles bases : d'un côté, l'honneur et la foi du monarque, qui l'avait donnée en modifiant les prérogatives antérieures de sa couronne ; de l'autre, la reconnaissance du peuple. Dans cette haute sphère de la politique et de la souveraineté, que peut-il y avoir de réel, sinon ces sentiments respectifs ? Le système contractuel rappetisse le droit public, en le réduisant presque aux mesquines proportions du droit privé. Telle était la conviction de M. Hyde de Neuville, généralement partagée par les amis de la Restauration.

L'auteur de cet article se rappelle une conversation qu'il eut avec M. Royer-Collard, après la révolution de 1830. Cet homme éminent, après avoir analysé, en quelques paroles énergiques, les institutions de 1814, ajouta en serrant la main de son interlocuteur : « Monsieur, c'était tout ce que le pays pouvait porter. »

Oui, c'était tout ce que le pays pouvait porter ; et nous ajouterons que c'était tout ce que raisonnablement il devait désirer. Il n'y avait pas un seul droit légitime qui ne fût protégé, pas une seule amélioration réelle qui ne fût praticable, pas une seule pensée honnête et utile qui n'eût la faculté de se faire jour.

Pendant il existait en France un certain nombre d'hommes qui, alors, demandaient plus, quoique précédemment ils se fussent contentés de beaucoup moins.

Après les grandes crises politiques, on trouve toujours des mécon-

tents, des ambitieux et des esprits systématiques, qui, sans avoir, à beaucoup près, le même symbole, se groupent cependant tous ensemble pour créer autour du gouvernement des embarras, des dangers et des causes de destruction. Ces hommes, lors même qu'ils ne forment qu'une infime minorité, peuvent, à force d'ardeur et de persévérance, atteindre leur but, en excitant les craintes, les jalousies ou les passions des masses ignorantes et crédules. Il se rencontre même parmi eux des habiles qui se mettent, d'une manière hypocrite, en relation avec les dépositaires du pouvoir, pour leur rendre suspects leurs meilleurs amis et leurs appuis les plus utiles.

Nous ne faisons qu'indiquer ce travail souterrain employé pour miner le gouvernement de la Restauration. Les détails seraient immenses et nous éloigneraient de notre sujet. Par le même motif, nous ne parlerons ni de la révolution militaire du mois de mars 1815, ni de la deuxième invasion et des désastres qui l'accompagnèrent, ni des projets de démembrement de la France que les étrangers avaient conçus, et que l'existence de la maison de Bourbon fit avorter. Nous ne voulons nous occuper que des événements dans lesquels M. Hyde de Neuville a été en scène.

Une chambre des députés fut élue immédiatement après le second retour de Louis XVIII. Elle est connue sous le nom de *Chambre introuvable*, que le roi lui avait donné. M. Hyde de Neuville y occupa un rang éminent. Il appartenait à la majorité. Sa parole était, par elle-même, forte et saisissante; et ce qui ajoutait encore à son autorité, c'était le caractère personnel de l'orateur. M. Hyde de Neuville aimait sincèrement le gouvernement représentatif. Tous les hommes distingués de cette époque ont partagé ce sentiment. La France entière le partageait aussi; elle était fière des grandeurs de l'éloquence parlementaire. Les accents de la tribune produisaient dans les âmes des vibrations qui fortifiaient les instincts généreux et imposaient silence aux inclinations grossières, sensuelles, cupides et égoïstes. Les idées ont pu, depuis, prendre un autre cours; nous n'engagerons, à ce sujet, aucune polémique: nous racontons, nous ne discutons pas.

Il y a deux vérités historiques certaines à nos yeux :

La première, que la chambre de 1815 commit des fautes;

Et la seconde, qu'elle ne serait pas tombée dans ces fautes, si le ministère l'eût dirigée avec plus d'habileté.

Il y avait, dans cette assemblée, de l'inexpérience, mais des sentiments d'un ordre élevé. Ces cœurs religieux, monarchiques et désintéressés étaient pleins de nobles fibres, qu'il fallait savoir mettre en mouvement. Elles auraient répondu au tact d'une main qui leur eût été sympathique. On trouva plus simple de dissoudre cette chambre, et de frapper de suspicion les membres qui en composaient la majo-

rité. Ce fut un malheur. S'il se trouve jamais un homme laborieux qui ait la patience de tirer de la poussière des greffes et de dépouiller les dossiers des procès politiques de cette époque, il acquerra la conviction que ce fut à dater du 5 septembre 1816 que les projets des ennemis de la monarchie et l'organisation des sociétés secrètes prirent de la consistance.

La loi d'élection, votée quelques mois après par une nouvelle chambre, fut plus regrettable encore. Selon nous, la loi d'élection politique aurait dû avoir pour base des institutions communales et départementales. Ce n'est là qu'une opinion individuelle, et nous n'y insistons pas. Mais ce qui a été généralement reconnu, c'est que la loi de 1817 avait l'inconvénient grave de placer les destinées du pays entre les mains d'une population électorale peu nombreuse, et qui se trouvait précisément dans les conditions où les hommes sont le plus accessibles aux susceptibilités ombrageuses et jalouses. Les amours-propres blessés ont été la plaie de la Restauration; et ce qu'il y avait de plus déplorable, c'est qu'ils se blessaient eux-mêmes par des chimères que leur imagination créait, sans cause extérieure appréciable, et surtout sans aucun tort imputable au roi ni à son gouvernement.

En 1816, M. Hyde de Neuville fut nommé ambassadeur aux États-Unis d'Amérique. Il y retrouva les sympathies qu'il avait acquises pendant son premier séjour. Elles contribuèrent au succès de sa mission. Il concourut à la conclusion d'un traité de commerce avantageux aux deux nations. En même temps, il soutint avec énergie les intérêts de la France, attaqués par la prétention, dénuée de fondement, à son avis, du Trésor américain, à une indemnité de 25 millions, qui pourtant lui a été accordée depuis la révolution de 1830.

M. Hyde de Neuville avait trouvé, dans l'hôtel de la légation française, un beau portrait de Napoléon, peint par Gérard. Il s'empressa de l'envoyer au prince *Joseph Bonaparte, comte de Survilliers*. Quelques personnes ayant blâmé cet acte en présence de Louis XVIII, le roi se contenta de répondre : « Cela est noble, cela est chevalier, cela est français, » expressions aussi honorables pour le monarque que pour son digne serviteur.

M. Hyde de Neuville rendit aux réfugiés politiques tous les bons offices qui dépendaient de lui. Ce fut sur sa demande que le gouvernement du roi accorda la permission de rentrer en France au général Lefèvre des Nouettes, qui malheureusement périt dans la traversée.

En 1822, M. Hyde de Neuville accepta l'ambassade de Portugal. Tout le monde connaît le fait éclatant par lequel, à force de courage, de présence d'esprit, de fermeté et d'autorité morale, il parvint, malgré l'influence de l'ambassade anglaise, à étouffer une révolte, à conserver au roi Jean VI sa couronne, et à ramener au devoir un jeune

prince qui avait eu le malheur d'oublier un moment qu'il n'était que le premier sujet de son père. Ce fut à cette occasion que le roi de Portugal lui conféra le titre de comte de Bemposta.

Après ces missions diplomatiques, dans lesquelles il avait si dignement représenté la France, M. Hyde de Neuville vint siéger à la chambre des députés, où ses concitoyens l'avaient réélu dès 1821. Sa considération s'accroissait chaque jour. Sa voix s'élevait en faveur de toutes les pensées généreuses. La franchise est d'autant plus habile, qu'elle n'aspire pas à l'être ; c'était l'habileté de M. Hyde de Neuville. Il savait combattre nettement les idées contraires aux siennes, sans jamais blesser les personnes. Aussi l'estime générale l'environnait-elle. On pouvait, lorsqu'il montait à la tribune, se souvenir de ces vers si connus :

Soudain Potier se lève et demande audience ;  
Sa rigide vertu faisait son éloquence.

Potier fut toujours juste, et pourtant respecté.

Cependant le temps avait marché ; des complications intérieures étaient survenues ; elles menaçaient cette monarchie, d'autant plus chère à M. Hyde de Neuville, que ses destinées lui paraissaient inséparablement unies à celles de l'ordre, de la liberté et de la grandeur de la France.

Des élections significatives avaient déterminé la retraite d'un ministère qui, après avoir, pendant une existence de six années, fait beaucoup de choses utiles, venait pourtant de succomber sous le poids de défiances peu justifiées.

Un nouveau ministère fut composé dans ces circonstances difficiles. Un illustre orateur lui a donné son nom ; il est connu sous le nom de *ministère Martignac*, bien qu'il n'y eût pas de président du conseil. M. Hyde de Neuville fut un des membres de ce cabinet. L'auteur du présent article a eu l'honneur de siéger à côté de cet excellent homme, avec de dignes collègues que la mort a presque tous frappés. Chacun d'eux mériterait une mention séparée ; mais il n'est pas possible de parler ici de ce ministère qu'en le prenant dans son ensemble ; autrement on s'égarerait dans des détails individuels.

C'est un témoin qui tient ici la plume ; il ne s'en servira qu'à ce titre ; elle sera dirigée par la vérité et la conscience.

Les membres du cabinet, tous dévoués au roi, à sa dynastie et à l'ordre politique qui existait depuis 1814, avaient cependant appartenu à des nuances parlementaires différentes.

Or il arriva que, malgré la diversité de ces origines, ils furent, pendant la durée de leur existence ministérielle, étroitement et inva-

riablement unis sur toutes les questions qui se présentèrent, grandes et petites.

Quelle fut la cause de cette cohésion intime, dont nous croyons que les exemples sont assez rares ? La gravité de la situation et le sentiment d'un grand devoir à remplir.

Aux yeux de tous les ministres, il y avait en France des ennemis de la monarchie, peu nombreux, mais habiles et actifs, qui avaient, avec un art perfide, exploité des prétextes pour faire naître les défiances dont nous parlions il n'y a qu'un instant.

Ces prétextes (car il n'y avait rien de plus) le ministère devait, à tout prix, travailler à les faire disparaître.

Une conduite nette, l'exécution complète de toutes les lois, des garanties contre la possibilité des erreurs dans la confection des listes électorales, le respect invariable des droits consacrés par la charte, l'esprit de conciliation, la modération dans les actes et dans les paroles, l'impartialité dans l'exercice du pouvoir administratif, enfin la confection de lois sur l'organisation municipale et départementale, que la France attendait depuis longtemps : tel était le plan que le ministère s'était fait. Il se disait : Devant ces réalités rassurantes, les fantômes ne sauraient manquer de disparaître ; la malveillance n'aura plus le pouvoir de les évoquer ; la France ne se rendra pas l'instrument de l'esprit de parti, jusqu'au point de sacrifier son repos, sa prospérité, son avenir, à des chimères qu'on a bâties sur quelques mesures précédentes, mal interprétées ou inopportunes ; ces chimères seront anéanties par la toute-puissance des faits. La voix des factions criera dans le désert quand les actes du pouvoir ne fourniront plus l'ombre même d'un reproche d'illégalité ni d'une accusation d'arrière-pensée ; et ce pays, où les impressions sont si vives, ne tardera pas à se fatiguer de ces vaines clameurs. En présentant des lois sages, utiles et exemptes de tout ce qui pourrait irriter les esprits, on placera la chambre des députés dans cette alternative, ou de les adopter, et alors l'honneur principal en reviendra au gouvernement, auteur de la proposition, ou de les repousser, et dans ce cas la chambre compromettra sa popularité. Si elle allait jusque-là, on se bornerait à lui soumettre le budget ; et, en admettant qu'elle vint à le rejeter, elle encourrait un blâme si universel, qu'on pourrait, avec une certitude presque complète de succès, recourir à d'autres élections. Par l'effet de cette conduite mesurée, invariable, inspirée uniquement par l'intérêt du trône et de la nation, éloignée enfin de tout esprit de provocation, l'apaisement doit s'opérer ; les malentendus s'évanouiront ; l'orage ne sera plus qu'un orage de théâtre ; les plus animés, pourvu qu'ils soient de bonne foi, se résigneront à renoncer à leur rôle agressif, pour vivre désormais libres et heureux sous un sceptre paternel. Il ne s'agit

pas de recourir à de grandes mesures de gouvernement intérieur ; on exciterait par là des alarmes ; c'est la prudence qui convient dans la situation donnée, parce que le besoin du moment est de calmer les esprits.

C'était ainsi que le ministère comprenait la marche qu'il avait à suivre et qu'il en envisageait les résultats futurs. Était-ce une utopie ? Quelques personnes l'on dit. Un plus grand nombre, si nous ne nous trompons, a pensé le contraire. Avant et après la catastrophe de 1830, l'auteur de cet article a entendu répéter de toutes parts que le salut de la monarchie et de la France était attaché à cette politique, exempte de faste, de passion et d'esprit d'aventure. Près de trente années se sont écoulées depuis l'époque dont nous parlons ; nos lecteurs sont presque la postérité ; ils jugeront, nous ne faisons que raconter.

Le rôle de M. Hyde de Neuville, comme membre du cabinet, était d'une grande importance. Dans les délibérations intérieures, il apportait le tribut de sa longue expérience des affaires, de sa parfaite connaissance des hommes et de cet esprit juste et prime-sautier qui allait droit au nœud des questions. Dans les chambres, il avait une consistance acquise par l'ensemble de sa vie, par son honorable attitude parlementaire et par son talent oratoire, qui avait un cachet particulier.

Son excellente administration, comme ministre de la marine, ajoutait encore à son influence. Il n'est pas un marin qui n'ait rendu une éclatante justice à son activité, à son intelligence, à la rectitude de ses vues. De concert avec son habile et honorable collègue M. Decaux, ministre de la guerre, il organisa cette expédition de la Grèce, qui excita en France de si vives sympathies, oubliées maintenant. L'état dans lequel il laissa la flotte facilita pour son successeur les préparatifs de la glorieuse conquête d'Alger.

M. Hyde de Neuville savait faire entendre la vérité au roi, avec cette respectueuse franchise qui n'est pas une des moindres preuves de fidélité. En voici un trait frappant, et qui n'est pas moins à la louange de Charles X que de son ministre de la marine. Celui-ci proposait au roi la nomination de vingt capitaines de vaisseau. Le dernier de ces noms était celui de M. Besson. Charles X prit la plume pour le rayer et lui substituer celui d'un officier auquel il portait intérêt. M. Hyde de Neuville représenta que cet officier avait moins de titres que M. Besson. Le roi persistait et disait : « Mais quels sont donc les titres si décisifs de votre candidat ?... — Sire, répliqua M. Hyde de Neuville, il en a, entre autres, un qui sera déterminant pour Votre Majesté, quand elle le connaîtra. En 1815, M. Besson était à Rochefort lorsque Napoléon y arriva après son abdication. Seul de tous les officiers de marine, il offrit à Napoléon de le conduire, dans une barque de pêcheur, mal-

gré la vigilance de la croisière anglaise, à un navire qui l'aurait transporté aux États-Unis... — Ah! s'écria le roi, après un pareil acte de fidélité, de courage et de dévouement, il n'y a pas d'hésitation possible; je nomme M. Besson. »

On aurait pu appliquer à M. Hyde de Neuville le mot de Mathieu Molé : « Je vais à la cour, j'y dirai la vérité. »

Aux qualités de l'homme d'État, il joignait celles de l'homme de bien.

Ce qui précède nous conduit naturellement à exprimer notre opinion sur un point historique qui, autrefois, aurait pu être délicat à traiter, mais qui ne l'est plus maintenant qu'un quart de siècle s'est écoulé depuis la mort de Charles X et que des révolutions successives ont passé sur le pays. On a prétendu que ce monarque ne prêtait au ministère Martignac qu'un appui incomplet. L'auteur de cet article a vu les choses de près, et il lui est resté une conviction contraire. Charles X était plein de loyauté et de franchise. Sa conduite fut droite envers ses ministres, comme envers tous les hommes qui ont eu l'honneur de le servir. « Ayez la majorité, disait-il, et je vous soutiendrai; si vous la perdez, j'aviserais. » Ces paroles, si nettes, furent pour lui, pendant la durée de ce ministère, une règle qu'il observa sincèrement. Mais on sait ce qui arriva dans la Chambre élective : la loi départementale défendue par l'éloquence suave, pénétrante et élevée de M. de Martignac, et par les efforts réunis de ses collègues, était la mesure fondamentale du cabinet; un succès ou un échec sur ce point était la pierre de touche de son influence parlementaire. Dans une des questions importantes de cette loi, la droite de la Chambre, par une tactique imprévue, et que beaucoup de ceux qui y prirent part ont depuis amèrement regrettée, vota avec la gauche et forma une majorité accidentelle, défavorable à la loi proposée. De là le retrait du projet, et peu de temps après la formation d'un nouveau ministère.

Sans doute, une autre politique aurait été possible, et on pensa même généralement alors qu'elle eût été préférable. Le roi aurait pu conserver son cabinet, qui, à la session suivante, aurait présenté une seconde fois les lois désirées par le pays; et la chambre, mise en demeure de se prononcer définitivement, eût été dans la situation que nous indiquons ci-dessus. Mais on ne saurait méconnaître que la question était discutable.

M. Hyde de Neuville et ses collègues, exempts, pour eux-mêmes, de tout regret, virent avec douleur et avec effroi s'allumer, entre la chambre, livrée, ainsi que les électeurs, à une opposition extrême, et la couronne, malheureusement conseillée, le conflit qui aboutit au triste dénouement de 1830; résultat fatal d'une *politique à outrance*, pour nous servir d'une expression souvent employée depuis.

A dater de cette époque, M. Hyde de Neuville fut étranger à la vie publique. Il était, comme il aimait à le dire, *le vigneron de l'ÉTANG* : c'était le nom de sa terre. Son cœur aimant se livrait aux affections privées. Il fut cruellement atteint dans la plus chère de ces affections ; en 1850 il perdit cette admirable femme qui avait fait le charme de sa vie. Le temps ne ferma pas cette plaie. Cependant M. Hyde de Neuville trouvait des consolations dans sa religion sincère. Il en trouvait aussi dans l'excellente famille dont il était entouré, dans des amis, fiers de son affection, qui le révéraient comme on révère un monument, et qui le chérissaient comme un modèle de bonté, enfin dans les nombreux services qu'il rendait avec une incomparable ardeur que l'âge ne refroidit jamais. Nous n'avons pas connu d'homme plus chaudement animé du désir d'obliger. Ni soins ni démarches ne lui coûtaient. Sa persévérance et le respect que son caractère inspirait étaient des moyens presque infaillibles de succès. Quelques jours avant sa mort, il dictait encore des lettres pour ses protégés à deux nièces, associées à toutes ses bonnes actions, et qu'il appelait *ses secrétaires intimes*. Son modique revenu était presque entièrement absorbé par d'incroyables bienfaits, qui n'étaient révélés que par l'honorable indiscretion de ceux qui en étaient l'objet. Dans les années de cherté, ses sacrifices augmentaient avec la misère. Un jour il dit à une pauvre femme qui passait devant lui chargée de bois vert : « Vous vous exposez à un procès... — Je n'en ai pas peur, monsieur, répondit-elle ; je l'ai pris chez vous... » Hommage naïf à la charité indulgente de l'homme auquel il était adressé. Les soins donnés aux bonnes œuvres remplissaient ses journées. Il était président de la Société des Sourds-Muets ; et c'est avec attendrissement qu'on a vu à ses obsèques une députation de ces infortunés, dont le visage manifestait, d'une manière frappante, la vénération et la douleur que le reste de la nombreuse assistance exprimait d'une voix émue dans le chemin de la maison mortuaire à l'église. Conformément aux volontés du défunt, ses restes ont été transportés de Paris, où la mort l'avait atteint, à cette terre de l'Étang, qu'il aimait tant et où il était tant aimé. Là une foule immense se pressait autour de sa tombe. La contrée tout entière s'y était rendue. Les pauvres pleuraient un père. Tous ses concitoyens pleuraient un homme dont les grandes qualités avaient été l'honneur de la France entière, mais qui leur appartenait d'une manière plus intime.

La conversation de M. Hyde de Neuville était pleine de charme. Il racontait avec un naturel parfait une multitude de faits intéressants auxquels il avait pris part ou dont il avait été témoin. La noblesse et la bienveillance de ses sentiments coloraient ses paroles et les animaient d'une douce et paisible chaleur. Il ne sortait de sa mansuétude habituelle que lorsque, en sa présence, on attaquait les réputations,



soit avec injustice, soit même avec trop de sévérité ; M. Hyde de Neuville s'en faisait alors l'énergique défenseur. A une époque où beaucoup d'hommes, estimables par leurs intentions, avaient pourtant erré dans leurs actes, n'était-il pas beau d'entendre la voix patriarcale d'un vieillard, qui n'avait jamais failli ni varié, s'élever en faveur des absents pour invoquer tantôt l'équité, tantôt l'indulgence ?

En s'abstenant de toute intervention dans la politique, M. Hyde de Neuville n'avait pas renoncé à discuter les questions de bienfaisance et d'humanité. On se rappelle avec quelle supériorité il traita celle de l'admission des malades dans les hôpitaux. Il était aussi le promoteur zélé des travaux d'utilité publique dans son voisinage. Inébranlable dans ses convictions, il n'en dirigeait pas moins ses efforts et ses vœux vers le bonheur de sa patrie. Son mot habituel était : « Avant tout, le bien de la France ! »

Hélas ! il n'est plus ; mais son âme est toujours unie aux nôtres par le lien mystérieux que Dieu a établi entre ce monde et l'autre. Lorsque la mort frappait un grand citoyen, le paganisme ne trouvait d'autre mot de consolation que celui-ci : La renommée de ses actions subsiste... *manet fama rerum*... C'est là ce que Tacite dit d'Agricola... Le christianisme, au lieu de nous réduire à cette vaine idée, nous donne la ferme espérance que notre cher et respectable ami est en possession de la récompense éternelle, méritée par sa foi sincère, par l'accomplissement magnanime de ses devoirs publics, par ses vertus privées et par son immense charité envers toutes les souffrances.

H. DE VATIMESNIL.

DE  
L'AGRICULTURE EN FRANCE

SECONDE PARTIE <sup>1</sup>.

---

I

A l'insuffisance des progrès de l'agriculture française qui compromet la puissance, la grandeur, l'avenir tout entier de la France, quels remèdes apporter ?

On en a tenté plusieurs. Celui qui fait le plus de bruit, c'est ce qu'on appelle l'instruction agricole, les fermes-modèles, les fermes-écoles ; mais il ne faut pas s'exagérer l'importance des résultats.

Les cultivateurs ne sont pas émerveillés et entraînés par les belles récoltes que ces fermes peuvent produire ; ils se disent toujours qu'il n'est pas difficile de bien cultiver en puisant dans la bourse du public ; si l'on ne fait pas connaître ce que ces fermes coûtent et ce qu'elles rapportent, c'est que les résultats sont loins d'être brillants. L'agriculture officielle qui ruinerait des particuliers ne peut faire des prosélytes.

Quant à ces jeunes gens, bacheliers ou licenciés en agriculture, que feront-ils en sortant des écoles ? Le très-petit nombre pourra cultiver ses propres domaines ; les autres, seront-ils fermiers ? Mais, pour louer un domaine et le cultiver dans la voie du progrès, il faut de l'argent, et beaucoup ; la plupart, et notamment les boursiers, n'en ont point. Seront-ils régisseurs ? Mais le propriétaire qui fait valoir aime assez à tout diriger par lui-même ; s'il n'avait pas ce goût, il louerait son domaine. Si ce propriétaire ne dirige pas, ira-t-il prendre pour son *alter ego* un jeune homme qui n'a pas encore fait ses preuves et peut compromettre sa fortune ? Savoir l'agriculture progressive théoriquement, l'avoir étudiée et même pratiquée dans un pays, ce n'est nul-

<sup>1</sup> Voir le *Correspondant* du 25 mai 1857. — A la page 5 de la première partie, on a mis que les sommes sorties de France par l'effet des importations du blé s'élevaient à deux cent seize millions de francs, lisez un milliard deux cent seize millions.

lement une garantie de succès dans un autre pays. L'agriculture n'est pas, comme la mécanique, une science mathématique ; l'application de la théorie doit varier suivant le climat et le sol, qui changent à chaque pas pour ainsi dire, suivant l'état du commerce local, les habitudes, les mœurs des habitants ; faire valoir, c'est gouverner en petit ; depuis déjà bien des siècles on fait de belles théories, des livres admirables sur l'art de gouverner, et cependant ceux qui gouvernent bien sont fort rares. La plupart de tous ces *diplomés* de l'agriculture officielle ne trouvent pas même l'occasion d'appliquer leur science, et j'ai connu des savants en agriculture qui se sont ruinés on ne peut mieux en faisant valoir ; ils feraient cependant, je n'en doute pas, des professeurs distingués dans les écoles de l'État.

Certaines personnes espèrent beaucoup des leçons d'agriculture données par les instituteurs aux bambins des campagnes. N'est-ce pas une chimère ? Que peuvent savoir en agriculture ces instituteurs, même après avoir reçu quelques leçons théoriques à l'École normale et bêché quelques planches dans le jardin de l'École ? Si par miracle chacun d'eux devenait un Mathieu de Dombasle en théorie, à quoi serviraient leurs leçons agricoles à des enfants ? Vains mots qui entreront par une oreille et sortiront par l'autre. Si par hasard un de ces enfants retenait quelque précepte agricole et voulait le mettre en pratique en disant à son père que, d'après les leçons de l'instituteur, il est un ignorant en agriculture, je vous demande comme ce bambin serait bien reçu du vieux laboureur et de quel œil tous les cultivateurs du pays verraient l'instituteur ?

L'instruction agricole, dont on parle comme d'un remède souverain, ne fait pas défaut autant qu'on le dit. Que de livres, que de journaux excellents d'agriculture mis à la portée de toutes les bourses et de toutes les intelligences ! Il est tel journal admirablement rédigé qui répand partout l'instruction agricole et fait plus de bien que les leçons orales de mille professeurs nouveaux.

## II

Pour faire progresser l'agriculture, on a eu l'intention de dégrever, autant que possible, le sol des dettes qui l'accablent, et on a imaginé le crédit foncier. Je suis loin de dire que des établissements de crédit, prêtant de l'argent à un taux modéré et se faisant rembourser par annuités, ne soient pas utiles ; mais on a compromis le succès par la manie de la centralisation, en ne faisant qu'un seul établissement pour la France entière ; l'expérience a justifié le proverbe : *Qui trop embrasse mal étreint*.

D'ailleurs, que peut faire le crédit foncier pour dégrever les petits propriétaires obérés? il faut des justifications de propriété d'autant plus onéreuses que le bien est de moindre valeur : l'argent leur reviendrait à un taux exorbitant. Le crédit foncier a prêté ses plus fortes sommes à des propriétaires de maisons et à quelques grands propriétaires fonciers : je vous demande quel effet tout cela peut produire sur l'agriculture française? C'est la montagne qui accouche d'une souris.

L'État va prêter cent millions aux propriétaires qui voudront drainer leurs terres et les fera rembourser par annuités. Je sais parfaitement tous les avantages du drainage; mais croit-on que cette loi, dont le principe est du reste bien dangereux, suscitera de grands progrès? Ce qui manque pour le drainage, c'est encore moins l'argent que la volonté et la possibilité de le dépenser utilement. Les propriétaires de la plupart des domaines en France auraient assez de crédit pour trouver à un taux modéré de l'argent destiné au drainage de leurs terres, s'ils avaient la certitude d'augmenter ainsi leurs revenus de dix ou quinze pour cent. Faites qu'ils aiment la vie rurale, qu'ils en connaissent les ressources; faites qu'ils ne consacrent pas leur argent à des actions industrielles, à la rente, aux jeux de la Bourse, aux inutilités d'un luxe ruineux, et on drainera même sans vos prêts. Quant aux petits propriétaires cultivant leurs champs morcelés et enchevêtrés, vous aurez beau leur proposer de l'argent pour drainer, ils ne draineront pas: il y aurait trop de démarches à faire, trop d'actes à passer avec les voisins pour les forcer à recevoir les eaux de quelques ares, trop de travaux, trop d'indemnités.

Comme on voit dans les pays de vaine pâture une culture fort arriérée, bien des personnes proposent de la supprimer partout par une loi sévère, et s'imaginent qu'à l'instant même l'agriculture va progresser. N'est-ce pas une illusion? La vaine pâture est un moyen de nourrir, assez mal j'en conviens, une certaine quantité de bestiaux; en la supprimant on va fort mécontenter les paysans et on n'obtiendra pas ce que l'on espère. Croit-on que chaque petit propriétaire va semer à l'instant des plantes sarclées dans ses champs en jachères, des raves après son blé, du colza, des prairies artificielles, et faire en un mot de l'agriculture progressive? Sans parler de l'obstination de la routine, il faut, pour le succès des plantes sarclées et des plantes commerciales, des champs parfaitement nettoyés, amendés et fumés: où prendre les engrais? Pour nourrir à l'écurie des bestiaux plus nombreux, il faut de la nourriture qu'on n'a pas, des étables qu'on n'a pas, de l'argent qu'on n'a pas ou qu'on ne veut pas risquer dans des améliorations qui semblent incertaines. La loi qui supprimerait partout la vaine pâture pourrait bien n'avoir d'autres résultats que des mécontentements profonds, des vexations et des procès.

On compte beaucoup sur les sociétés agricoles pour faire progresser l'agriculture. A Dieu ne plaise que j'en dise du mal ! Je suis un membre assez zélé du comice de mon pays, quelque peu dignitaire même, j'ai prononcé des discours agricoles, couronné des laboureurs, des bergers et des rosières champêtres. Je suis convaincu que les comices, en excitant par les concours l'amour-propre des cultivateurs et des éleveurs, en leur donnant des occasions de se connaître et d'échanger leurs observations et leurs idées, ont produit de bons résultats et en produisent chaque jour. Je suis également persuadé que l'institution des grands concours et des primes d'honneur produit des efforts et des progrès ; mais il ne faut pas exagérer les bons résultats de tout cela. Dans certains cantons on élève des animaux un peu meilleurs, on laboure un peu mieux, on tente quelques innovations, mais avec quelle lenteur ! Lorsqu'on veut marcher vite et loin, on est arrêté à chaque pas, on se heurte contre des barrières infranchissables.

Le fléau du morcellement, qui augmente sans cesse, défait souvent ce que les efforts des comices et de l'administration ont fait. Comment l'arrêter ?

J'ai entendu dire souvent que la loi devrait fixer pour les propriétés rurales des minimums de contenance ; on ne pourrait les diviser davantage ni par des partages ni par des ventes. Mais, sans parler de la grave atteinte portée ainsi aux droits de propriété, comment fixer ce minimum ? Il devrait varier selon les cultures, et les cultures elles-mêmes peuvent changer. Dans tous les cas, ce minimum ne pourrait pas être élevé, et, avant de l'atteindre, le morcellement aurait déjà produit presque tous ses mauvais effets.

Il y a déjà bon nombre d'années, en 1824, on n'avait plus soumis qu'à un droit fixe de un franc tout échange d'immeubles ruraux contigus. Cette loi, qui favorisait les réunions était excellente, mais les employés de l'enregistrement, fort peu agriculteurs, demandèrent l'abrogation de cette loi, sous prétexte qu'elle diminuait les recettes du Trésor et favorisait la fraude. Il ne s'agissait pour le Trésor que d'une somme annuelle de quatre à cinq cent mille francs ; cette loi fut rapportée en 1854, sans qu'il se trouvât personne dans les conseils du gouvernement ni dans les Chambres pour protester contre cette mesure anti-agricole. Cette loi devrait être rétablie, et il faudrait en outre exempter des énormes droits de vente toute acquisition faite par un propriétaire qui aurait des immeubles contigus. Mais il ne faut pas se dissimuler néanmoins que ces mesures ne pourraient que contre-balancer une faible partie du mal.

Devrait-on faire des échanges forcés, quel que soit le vœu des intéressés, de manière à donner à chaque propriétaire d'une commune un seul lot ou à peu près à la place de toutes ses pièces isolées ? Ce

moyen produirait sans doute de grands effets immédiatement s'il était appliqué par toute la France, mais il porterait atteinte aux droits de propriété : ce qui est toujours chose grave et dangereuse, surtout à notre époque. Pour détruire un mal on en ferait naître un autre dont les conséquences pourraient être terribles. Ensuite les résultats heureux qu'on obtiendrait seraient-ils durables ? Si on peut vendre ces lots en les divisant, les partager à chaque succession, le morcellement recommencera ; mais, d'un autre côté, en déclarant ces lots indivisibles, où ira-t-on ? Si on ne les déclare pas indivisibles, il faudra donc recommencer ces délicates et immenses opérations des échanges forcés tous les vingt ou trente ans. Pour faire le cadastre dans toute la France, il a fallu quarante ans de travaux et dépenser plus de cent quarante millions, et cependant il ne s'agissait que d'arpenter les héritages de chacun et de les classer pour l'impôt. Ici il faudrait non-seulement les arpenter, mais en faire l'estimation avec un soin minutieux, composer les lots de millions de propriétaires, défaire et refaire la fortune de tous. On reculera devant ces travaux gigantesques et d'une nature si dangereuse. Si l'on fait quelque chose, on se bornera à statuer que dans une commune on pourra procéder à des échanges généraux si la grande majorité des propriétaires le demande formellement. Mais j'ai la conviction profonde qu'il n'y aura dans ce cas d'échanges généraux que dans un petit nombre de communes. Tout paysan aime fort chacun de ses morceaux de terre ; il les estime si haut, il lui en coûterait tant de s'en séparer ! D'ailleurs, on craindra toujours les erreurs, les injustices, les frais de ces opérations, qui, pour être bien faites, devraient être confiées à des hommes au-dessus de l'humanité ; elles ne peuvent être faites que par de simples mortels, des géomètres et des experts.

### III

Pour arriver beaucoup plus vite et plus sûrement à de grandes améliorations sans attaquer les droits de la propriété, quelques personnes comptent sur l'association qui, en industrie, a produit déjà tant de merveilles et augmenté si souvent la fortune de tous les associés, grands ou petits. Je crois qu'on rêve ici une utopie. Le petit propriétaire foncier ne veut pas seulement retirer un revenu de son bien, il veut toujours l'avoir sous ses yeux et sous sa main, il veut en jouir ; si ses champs étaient confondus avec une foule d'autres dans une grande exploitation, il se regarderait comme exproprié. Jamais vous ne ferez consentir vingt, quarante petits propriétaires à livrer leurs champs à un homme qui cultivera pour eux, lors même que le résultat final serait

un revenu double de ce qu'ils en auraient retiré en cultivant eux-mêmes.

J'ai entendu dire un jour à un riche propriétaire faisant valoir que son domaine lui rapportait dix pour cent ; à ce mot, grand étonnement de ses auditeurs, qui, quoique en Bourgogne, le prenaient pour un Gascon ; mais il expliqua que son faire-valoir lui rapportait trois pour cent en santé, deux en agrément, deux en services rendus aux pauvres gens qu'il faisait travailler, et trois en argent. Pour le paysan propriétaire cette manière de compter est encore plus vraie. Le revenu en santé, en vanité de propriétaire, en bonheur d'agir à sa guise et de cultiver par lui-même est encore plus fort ; enlevez-lui le soin, la peine de son bien, et soyez convaincu qu'il sera très-malheureux. On a remarqué souvent que les employés en retraite vieillissaient très-vite malgré une vie plus douce que par le passé : le désœuvrement, le changement de l'habitude, cette seconde nature, les tuait. Eh bien, pour le paysan privé de l'administration de son bien, l'effet serait le même, il en mourrait.

Jamais vous n'aurez des associations volontaires de propriétaires agricoles ; les rendra-t-on obligatoires ? Alors c'est le renversement des droits de propriété, c'est entrer complètement dans les voies du socialisme. Autant vaudrait déclarer, comme le voulait M. Ramon de la Sagra au congrès central d'agriculture en 1848, que l'État doit être propriétaire de tout le sol de la France, afin de le cultiver d'après les lumières de la science, sous la direction d'ingénieurs agricoles.

Avec l'extension extrême de la propriété rurale, on arrive à la compromettre elle-même ; l'État n'a que trop de tendances à limiter sa liberté et ses droits, sous prétexte de l'intérêt public mis en péril par une trop grande division. Ainsi la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique reçoit des applications indéfinies, ainsi l'État veut s'emparer de tous les cours d'eau. Des esprits ardents et logiques lui conseillent de s'emparer de tout. Le résultat de ce beau système serait, non pas d'augmenter, mais de diminuer les produits, car c'est la liberté et la propriété individuelle qui stimulent et doublent les forces, font des prodiges de soin, d'activité, de travail qui fécondent le sol ; ce système est absurde sans doute, mais que de choses absurdes ont bouleversé les sociétés humaines ! A force de vouloir multiplier les propriétaires fonciers, on finira par faire supprimer les propriétaires.

#### IV

Cette revue, que nous venons de passer des divers moyens proposés pour faire progresser l'agriculture, nous laisse dans notre conviction :

les progrès seront très-lents, presque insensibles. Ah! quand on est comme moi persuadé que la terre, dans les trois quarts de la France, pourrait donner le double, le triple de produits, que là serait la mine la plus inépuisable de bien-être, de tranquillité, de puissance, de grandeur pour mon pays, on se sent pris d'une tristesse profonde en pensant qu'une législation fautive, des principes d'administration faux, des systèmes de finances faux, et que les masses sont accoutumées à trouver admirables, paralysent et depuis longtemps l'essor de la France et compromettent son avenir.

Où voulez-vous en venir? me dira-t-on; voulez-vous rétablir le droit d'aînesse et les substitutions, attenter au Code civil, revenir à l'ancien régime? — Hélas! voilà comment on discute et on raisonne dans notre pays; d'une grande question sociale, on en fait une petite question de parti. Rétablir l'ancien régime! mais il y a longtemps que les gens instruits savent que tout le système financier et administratif que je réprouve n'est pas autre chose que celui de l'ancien régime, adopté et accru par la révolution; lisez le dernier ouvrage de M. de Toqueville, et il ne vous restera pas un doute sur ce point. Vous voulez maintenir ce qu'il y avait de plus mauvais peut-être dans l'ancien régime; je voudrais le détruire, c'est vous qui êtes, sans le savoir, les séides de l'ancien régime.

Quant à rétablir le droit d'aînesse, je répondrai aussi à cette question; mais, avant de le faire, permettez-moi quelques réflexions. Je n'ai point de respect superstitieux pour le Code civil, pas plus que pour l'ancien régime, et ses prescriptions à ce sujet ne m'empêcheraient nullement d'être pour l'affirmative, si tel me semblait être l'intérêt de la France.

J'admire peu le Code lorsque, par exemple, il partage et attribue les biens dans une succession sans avoir le moindre égard à leur origine, et peut enrichir ainsi une famille aux dépens d'une autre;

Je l'admire peu lorsqu'il prescrit de faire entrer, lors des partages, dans chaque lot la même quantité de meubles et d'immeubles et tend ainsi à diviser les immeubles;

Je l'admire peu lorsqu'il déclare qu'après six générations de chaque côté il n'y a plus de parenté et que l'État hérite alors des biens du propriétaire mort sans testament, de sorte que, pour prendre un exemple connu de tous, d'après cette loi les fils de Charles X, en ne supposant aucune alliance par les femmes, auraient été complètement étrangers aux fils de Louis-Philippe; Henri IV, à plus forte raison, quoique petit-fils de saint Louis, comme les Valois, n'aurait eu aucun droit de se dire leur parent et d'hériter de leur couronne;

Je n'admire pas le Code lorsqu'il limite la puissance paternelle, lorsqu'il établit de droit et toujours la majorité à vingt et un ans, et



donne à la jeunesse à peine sortie de l'enfance, sans expérience, chez un peuple à l'imagination et aux passions si vives, toute facilité pour se ruiner.

Le Code ne cherche pas à fonder, à conserver des familles ; il les dissout plutôt ; il n'a pas en vue la durée, mais le précaire et le viager ; en disant que l'État peut hériter des particuliers, il proclame un principe socialiste et plein de dangers.

Pour le règlement des successions et des propriétés rurales, comme pour tout le reste d'ailleurs, il est très-vrai que le Code civil n'a rien innové, il s'est borné à choisir dans le droit romain et dans nos anciennes coutumes si nombreuses et si diverses ce qui lui a semblé le meilleur ; mais ce choix a été fait sous l'influence de trois idées capitales : la première, c'est qu'il fallait détruire, non plus certes par la spoliation, mais par l'action lente de la loi, ce que l'on appelait l'aristocratie, c'est-à-dire les grands propriétaires qui avaient été en général hostiles à la révolution ; la seconde, c'est qu'il devait être fort utile à l'État et à la société de mettre toutes les propriétés rurales dans le commerce, afin qu'elles pussent sans cesse changer de mains ; la troisième, c'est que la petite propriété était essentiellement favorable aux progrès de la culture, à l'accroissement de la population, au bien-être du peuple, à la dignité humaine.

Comme arme de guerre destinée à détruire un ennemi, le Code, venant en aide à tout le système gouvernemental et administratif, a rempli parfaitement son office ; mais, comme moyen d'accroître la production et de donner le bien-être aux masses, il a échoué. L'arme destinée à frapper l'ennemi a frappé aussi les amis.

Sans doute il ne faut pas que tout le sol soit immobilisé ; il est bon que des hommes actifs, industriels, puissent acheter des terres pour les améliorer, les rendre plus productives ; mais l'excès contraire à celui de la terre immobilisée, c'est-à-dire des propriétés rurales qui sont dans le commerce comme des marchandises mobilières, qui changent sans cesse de mains, ne présente-t-il pas d'immenses inconvénients ? En agriculture, les grandes améliorations ne s'improvisent pas, il leur faut le temps, la durée, la persévérance. Le propriétaire qui veut embellir, améliorer son bien, a les bras cassés par l'idée que tout après lui sera divisé, détruit ; la pensée, au contraire, que tout sera conservé, continué par les siens, lui donne du courage, de la persévérance jusqu'au dernier jour. Lorsqu'on a soi-même l'idée de vendre, de dépecer son bien, l'améliore-t-on ?

Depuis quarante ans on a vendu des immeubles en France pour soixante milliards au moins, ainsi que le prouve le chiffre des droits perçus pour les mutations ; plus des trois quarts se rapportent aux ventes de propriétés rurales ; pas la moindre partie de cette somme pro-

digieuse n'a été employée à faire la moindre amélioration agricole; c'est une dépense stérile, tant d'argent dépensé en acquisitions et en droits d'enregistrement a ôté à presque tous les propriétaires nouveaux les capitaux indispensables pour améliorer. Si ces quarante-cinq à cinquante milliards avaient été employés à rendre la terre plus fertile, quelle serait aujourd'hui la prospérité de la France!

En Angleterre, ainsi que l'explique si bien M. de Lavergne, les fermiers ne désirent pas acheter des domaines, parce que leurs capitaux immobilisés dans la terre ne leur rapporteraient que trois ou quatre pour cent, tandis que, consacrés à la culture intelligente des domaines d'autrui, ils leur rapportent au moins huit ou dix.

Ce que je disais plus haut sur les merveilleux développements de l'industrie française peut s'appliquer à l'agriculture anglaise. Toutes les découvertes des sciences, toutes les améliorations inventées par le génie de l'observation raisonnée et du gain, sont à l'instant même expérimentées, mises en pratique par de riches propriétaires ou fermiers; la plus grande publicité est donnée aux expériences et aux succès, une émulation puissante s'en empare, et partout on se met à l'œuvre sur des domaines assez grands, assez réunis pour qu'il n'y ait pas de forces éparpillées et perdues; l'agriculture marche à pas de géants, et les masses en profitent. Dans les trois quarts de la France, au contraire, l'agriculture, livrée à l'ignorance, à la routine, à la gêne, à la misère même, pratiquée péniblement dans des champs morcelés et enchevêtrés, marche à pas de tortue, et les masses en souffrent.

Supposons que les idées des Anglais viennent à changer, que la plupart des propriétaires se dégoûtent de leurs terres, que les fermiers emploient leurs capitaux à les acheter, que chaque année ils dépensent un milliard ou deux à faire ces acquisitions, qu'arriverait-il alors? La terre, ne recevant plus ce qui la fertilisait, donnerait moins à son tour, l'agriculture rétrograderait, et une partie du peuple mourrait de faim.

J'arrive à la troisième idée qui a inspiré le Code civil: plus il y a de petits propriétaires cultivateurs, plus il y a d'aisance, de bien-être. J'ai lu à ce sujet bien des pages sentimentales, des dissertations profondes. Ces idées, du reste, ne sont pas nouvelles; elles étaient partagées, non pas seulement au dix-huitième siècle, mais dans le dix-septième par beaucoup de beaux esprits de la noblesse elle-même. Fénelon, dans son *Télémaque*, fait dire par la Divinité de la sagesse, dans ses conseils à Idoménée pour l'organisation de Salente: « Il ne faut permettre à chaque famille, dans chaque classe, de pouvoir posséder que l'étendue de terre absolument nécessaire pour nourrir le nombre de personnes dont elle sera composée. Cette règle étant inviolable, les nobles ne pourront faire d'acquisition sur les pauvres; tous auront des terres, mais chacun en aura fort peu et sera excité par là à les bien cultiver. »

Je voudrais bien que dans tout ceci on se donnât la peine de se rendre des choses un compte exact, approfondi, mathématique, au lieu de faire des phrases.

A Dieu ne plaise que je méconnaisse les avantages moraux de la propriété foncière. Le paysan, en devenant propriétaire, devient presque toujours meilleur ; sa propriété le rehausse, lui donne plus de tenue dans sa conduite, plus d'amour du travail et de l'ordre ; la supériorité du soldat français tient en grande partie à cette diffusion de la propriété ; et à tout prendre, les paysans cultivant leurs biens, malgré, pour beaucoup, les revers de leurs qualités, l'âpreté au gain, le sentiment exagéré de leur importance, la jalousie des supériorités, forment une des classes les plus morales, les meilleures de la société française ; mais en voulant multiplier à l'infini le nombre de ces propriétaires, où arrive-t-on ? M. Legoyt s'est servi des expressions suivantes, en parlant du morcellement du sol : « La France fait, sous ce rapport, l'expérience la plus hardie qui ait jamais été tentée. » Ces mots ont un grand sens, on va en juger.

Il y a en France actuellement à peu près quatre millions de familles de propriétaires fonciers et d'ouvriers adonnés à l'agriculture. Bien des gens trouvent que le nombre des propriétaires ruraux actuels n'est pas encore assez grand, et ils espèrent qu'avec le temps et le Code civil tous les ouvriers agricoles, et d'autres encore, deviendront propriétaires également. Mais bornons-nous à ce chiffre de quatre millions de familles seulement et supposons ce que rêvait le bon Fénelon, ce que plus d'une personne désirerait : que chacune de ces familles ait aujourd'hui une part à peu près égale du sol cultivé de la France. Ce sol est limité ; il comprend à peine trente-quatre millions d'hectares. Nous n'avons pas les vastes déserts du nouveau monde à nos portes pour agrandir indéfiniment nos cultures, comme le peuvent faire les habitants des États-Unis. Chaque famille a, je le suppose, sa part égale, huit hectares environ ; c'est plus que n'ont aujourd'hui beaucoup de propriétaires et à peu près le chiffre des hectares qu'on donne actuellement aux nouveaux colons envoyés en Algérie pour peupler les villages fondés et créés par l'administration : preuve certaine que l'esprit de Fénelon lui survit et que l'administration croit aussi que la petite culture et la petite propriété sont le beau idéal. Maintenant chaque ménage aura des enfants ; je suppose, et ceci est bien modéré, que chaque père de famille ait trois enfants, arrivant à l'âge d'homme, se mariant et ayant eux-mêmes chacun trois enfants, et ainsi de suite pendant sept générations. Chaque enfant, en se mariant, épouserait un homme ou une femme qui lui apporterait autant de terre qu'il en a ; voici quelle serait la marche de la division du sol. Le premier ménage a aujourd'hui huit hectares,

chaque ménage de la seconde génération aurait cinq hectares trente-deux ares, de la troisième trois hectares cinquante-quatre ares, de la quatrième deux hectares trente-six ares, de la cinquième un hectare cinquante-sept ares, de la sixième un hectare quatre ares, de la septième soixante-neuf ares. C'est-à-dire qu'avant deux siècles chaque ménage d'agriculteurs serait dans l'impossibilité de vivre avec les produits de son petit bien, et à plus forte raison dans l'impossibilité absolue de verser sur le marché les produits agricoles indispensables cependant pour nourrir le reste de la population. Cet état de choses existe déjà pour plus d'un village.

Pour combattre ces résultats désastreux et infaillibles, il n'y a que deux moyens. Le premier, c'est la vente d'une grande partie au moins des biens ruraux de toute succession divisée entre plus de deux héritiers. Mais alors il y aura donc toujours à vendre un trentième à peu près du sol cultivé sans compter tout ce qui sera vendu pour d'autres causes. La conséquence obligée de ce prétendu moyen de salut, c'est une masse énorme de mutations stériles, toutes les ressources des agriculteurs employées, non pas à fertiliser le sol, mais à le faire changer continuellement de mains, c'est la gêne perpétuelle des agriculteurs, et une pauvre agriculture.

Le second moyen, c'est de faire comme ces paysans dont je parlais plus haut ; c'est de n'avoir que deux enfants au plus par ménage, ou même moins. Belle théorie, en vérité, qui arrive, avec son entier développement, à l'impossibilité de la culture, à la misère, à la famine, et qui ne permet d'échapper à ces fléaux qu'en arrêtant les progrès de la société elle-même ; si l'on ne tue pas les enfants, comme en Chine, il faut du moins qu'on les empêche de naître. Les familles se font petites pour vivre et se conserver, mais la mort frappe souvent des enfants si peu nombreux, et les familles s'éteignent. Faudra-t-il admirer encore, sans conteste, le Code civil, pour le règlement des successions immobilières ? Je ne parle pas ici, qu'on le remarque, des biens meubles ; leur division ne peut nuire ni à leur valeur ni à la chose publique ; l'association des petits capitaux est facile et peut produire de merveilleux résultats.

On exalte sans cesse le Code civil comme la sauvegarde des principes et des intérêts démocratiques ; mais, s'il est funeste au peuple, comment peut-il être démocratique ? Il menace plus encore la petite que la grande propriété. Dans la succession d'un riche propriétaire foncier, chaque héritier trouve ordinairement pour sa part un ou plusieurs domaines, des exploitations complètes ; les partages sont faciles, et leurs frais ne sont pas en disproportion avec la valeur de la succession ; ensuite bien des grands domaines pourront se conserver encore longtemps par la difficulté de les vendre en détail et le bon prix qu'en

donneront des capitalistes enrichis dans l'industrie ; mais l'égalité des partages n'est-elle pas surtout nuisible à la petite propriété en ce qu'elle entraîne des frais de partage hors de proportion avec la valeur des biens, des liquidations ruineuses causes de dettes usuraires, des ventes dont les frais sont énormes, comparés à la valeur des parcelles ? Ensuite l'exploitation était déjà trop petite entre les mains du père de famille, elle le sera bien plus encore divisée entre ses héritiers. Le Code aura pour effet, non pas de multiplier la richesse et le bien-être, mais le nombre de ces propriétaires indigents dont parle M. Casabianca.

D'un autre côté, il n'y a pas seulement en France des cultivateurs et des propriétaires fonciers. Dans une nation comme la nôtre, il y a et il y aura toujours le tiers au moins de la population qui, par la nature même de ses occupations, ne peut ni posséder ni cultiver une partie quelconque du sol ; si elle entrerait en partage des terres avec les deux autres tiers, on arriverait tout d'un coup à un morcellement excessif, à la famine. Aujourd'hui, près de trois millions de familles sont adonnées aux arts, aux métiers, à l'industrie, etc. ; il importe à ces familles, obligées de tout acheter pour vivre, que les produits de la terre soient abondants et à un prix raisonnable ; si une division excessive du sol amène une agriculture mauvaise, médiocre même, il est de son intérêt évident que cette division s'arrête, diminue. A leurs plaintes de ne pouvoir plus vivre avec leurs salaires, era-t-on cette réponse : « Vous souffrez, vous avez faim, c'est vrai ; mais vous êtes démocrates et vous devez vous estimer heureux que le principe démocratique sur l'égalité des partages et la division des immeubles ruraux triomphe enfin complètement. » Belle consolation et beau principe démocratique, en vérité !

Dirais-je sur tout cela ma pensée entière ? Et pourquoi pas. Plus d'une loi fort vantée a été inspirée, non pas seulement de nos jours, mais depuis deux siècles, par la passion qui s'ignore et l'ignorance accrue. Sauf de très-rares exceptions, les légistes français qui ont préparé les lois, les légistes et les administrateurs qui les appliquent, les gouvernants et leurs innombrables employés qui ont tant d'action sur les hommes et les choses, non-seulement ne sont pas le moins du monde agriculteurs, mais par leurs études, leurs habitudes, leurs occupations, ils n'ont ni la connaissance ni le goût des choses agricoles ; ils ignorent profondément ce qui est utile, nécessaire à leurs progrès ; sans doute ils n'ont pas le désir, la volonté de nuire à l'agriculture ; mais, lors même qu'ils croient lui faire du bien, ils lui font presque toujours du mal, et les meilleurs me rappellent l'ours et son pavé.

## V

Malgré tout ce que je viens de dire, je ne réclamerai pas cependant le rétablissement du droit d'aînesse et des substitutions perpétuelles, je me bornerai à demander :

1° Que le père de famille soit le maître, comme en Angleterre et aux États-Unis, de partager son bien entre ses enfants selon sa volonté. Souvent dans les familles de petits propriétaires ce ne sera pas l'aîné que le père de famille chargera de conserver son petit domaine, mais celui de ses fils qui aura le plus de goût et d'aptitude à le bien cultiver.

2° Que tout propriétaire foncier jouisse de la faculté accordée par le Code civil au père de famille et aux oncles et tantes seulement, de substituer tout ou partie de leurs immeubles, mais en étendant cette faculté d'un degré et en abolissant l'article 1050, qui ne permet de faire ces substitutions qu'en faveur de tous les enfants nés ou à naître sans exception. Cette dernière disposition, qui avait pour but de conjurer le fantôme du droit d'aînesse, rend les substitutions à peu près impossibles et toujours funestes, car elle divise de toute nécessité entre plusieurs les domaines que l'on voudrait conserver intacts.

3° Que dans toute succession les fils aient le droit de prendre les immeubles s'il se trouve du mobilier suffisamment pour faire la part des filles, ou de les acheter pour leur valeur en payant à celles-ci des annuités à longues échéances. Ce sont les fils qui continuent la famille; en se mariant, les filles font partie d'une famille nouvelle; ensuite, parmi les propriétaires cultivateurs les fils sont le bras droit du père; ce sont eux qui sont à même de continuer la culture et de bien faire ce qu'ils ont toujours fait.

4° Que chaque héritier ait le droit d'exiger la vente des immeubles, si on ne pouvait régler les droits de chacun qu'en morcelant les exploitations ou les parcelles.

Pour faire passer dans les lois les dispositions si simples que je propose, serait-on arrêté par la crainte de voir la féodalité renaître avec la liberté laissée aux propriétaires de disposer de leurs biens selon leur volonté? En vérité, avec nos mœurs, nos idées, les deux tiers au moins du sol aux mains des paysans, la féodalité est fort à craindre! Si le char de l'État verse, ce ne sera pas, certes, de ce côté. Les institutions périssent aussi bien par l'exagération que par la violation de leur principe, il s'agit aujourd'hui de sauver la démocratie de l'excès de son triomphe.

Les dispositions que je réclame sont destinées à être plus utiles encore à la petite propriété qu'à la grande, aux paysans vivant de leurs biens qu'aux grands propriétaires. Ce que je demande, ce n'est pas une législation spéciale, un privilège pour quelques-uns, mais l'égalité de la loi et la liberté pour tous ; ce n'est pas une obligation imposée aux parents de conserver les biens dans leurs familles, mais la liberté laissée aux familles de les conserver et de faire une bonne agriculture ; ce n'est pas l'oppression du peuple, mais un moyen de mieux pourvoir aux besoins du peuple.

D'autres personnes trouveront, au contraire, que je pêche par un excès de réserve, qu'on ne fera rien d'efficace sans le rétablissement absolu du droit d'ainesse et des substitutions perpétuelles. Pour que les lois que je demande aient toute leur efficacité, il faut encore, je l'avoue, un grand changement, que j'expliquerai tout à l'heure ; si je ne réclame pas le droit d'ainesse, c'est qu'il serait antipathique aux mœurs et aux idées ; c'est qu'étant rétabli au grand mécontentement du plus grand nombre et au grand danger de révolutions nouvelles, beaucoup de personnes s'imagineraient que tout est sauvé, qu'il n'y aurait plus rien à faire, que les domaines vont se conserver, se réformer, se cultiver admirablement.

On se tromperait étrangement. Rétablissez le droit d'ainesse, les substitutions même perpétuelles, et conservez tout le reste, vous n'aurez rien fait, absolument rien.

## VI

Le droit d'ainesse et les substitutions existèrent dans presque toutes les provinces de France pour les familles nobles pendant tout le moyen âge et jusqu'à la Révolution, et cependant ces familles se ruinaient, et les terres tendaient à se morceler ; maints documents ne laissent aucun doute sur ce point.

Turgot, lorsqu'il était intendant de Limoges, disait, en 1767, à M. d'Ormesson, intendant des finances, dans une lettre écrite à l'occasion d'une instruction du contrôleur général sur la répartition des tailles : « L'exécution de ce plan serait praticable dans la généralité de Paris et dans toutes les provinces où les terres sont partagées en un petit nombre de propriétaires et divisées en grandes exploitations ; il s'en faut qu'on trouve les mêmes facilités dans les provinces où il n'y a ni fermes ni grandes exploitations, c'est-à-dire au moins dans les quatre septièmes du royaume. » (*Journal des Économistes*, novembre 1856, p. 277.)

Ces petites cultures, ce morcellement, frappent d'étonnement Arthur

Young dans ses *Voyages en France de 1787 à 1790* ; il en parle souvent dans ses ouvrages ; voici notamment ce qu'il dit : « Les paysans ont partout de petites propriétés, à un point dont nous n'avons pas d'idée en Angleterre ; cela a lieu dans toutes les parties du royaume, même dans les provinces où les autres modes de tenure prévalent (t. III, p. 1). Le nombre en est si grand, que je crois qu'il comprend un tiers du royaume (p. 51). » Et cependant, à l'époque où parlait Arthur Young, on n'avait pas encore touché aux biens du clergé, qui, dans presque toutes les provinces, avait des domaines considérables, ni aux biens des émigrés ; le Code civil n'existait pas.

Comment donc avait eu lieu ce morcellement avec des lois qui tendaient cependant à concentrer les biens dans les familles distinguées et à les conserver ? C'est que les mœurs, plus puissantes que les lois, c'est que des principes nouveaux d'administration et de gouvernement, c'est que d'autres institutions détruisaient l'effet de ces lois.

En plein moyen âge, les seigneurs, dont les guerres continuelles, des goûts d'ostentation, avaient obéré la fortune, et qui ne se livraient que rarement eux-mêmes à l'amélioration de leurs terres, donnaient, pour augmenter leurs revenus, des terrains à défricher, à cultiver, moyennant des rentes perpétuelles ; ils étaient censés conserver la haute propriété, mais, en réalité, les paysans étaient devenus les véritables propriétaires de ces terrains, et, pour toujours ; ce n'était plus que de la petite et très-petite culture. Et, comme pour les non nobles le partage égal entre les enfants était dans presque toutes les coutumes le droit commun, ces terrains concédés tendaient à se diviser de plus en plus.

Dans les trois derniers siècles, ce morcellement fit des progrès plus rapides par d'autres causes. On voit presque toutes les terres s'amoin-drir, d'abord par des ventes partielles ou des acensements, puis changer de familles, et ces familles nouvelles les revendre après un petit nombre de générations. Quelques années avant la Révolution, un savant bourguignon, l'abbé Courtepée, publia la *Description générale et particulière de la Bourgogne*. Ce livre, très-instructif, donne pour chaque fief le nom du propriétaire actuel et les noms des principaux propriétaires antérieurs. Eh bien, en 1780, presque toutes les familles possédant des fiefs au moment de la réunion de la Bourgogne à la France avaient disparu ; presque toutes ces terres, en si grand nombre dans cette vaste province, avaient été vendues et revendues ; à peine neuf ou dix étaient encore la propriété des descendants par les femmes de leurs possesseurs de 1480 ; à peine trois ou quatre étaient encore possédées par les descendants en ligne masculine. Ce qui s'est passé en Bourgogne depuis trois siècles s'est produit dans toute la France.



Malgré bien des prétentions contraires, sur cent nobles, en 1789, quatre-vingt-quinze au moins étaient même, du côté paternel, d'origine bourgeoise<sup>1</sup>; l'anoblissement de leurs familles remontait à une époque plus ou moins éloignée, et parmi ceux mêmes dont la noblesse se perdait dans la nuit du moyen âge, parmi les plus grands seigneurs, il n'y en avait peut-être pas un seul qui ne descendit par les femmes de quelque bourgeois. En voici un exemple entre mille : un duc de Guise, de la maison de Lorraine, épousa, au dix-huitième siècle, une arrière petite-fille de l'habile ministre de Henri IV, Pierre Jeannin, dont le père était tanneur à Autun et échevin de cette ville. Le duc se plaignait un jour de ce que sa femme avait fermé à ses enfants la porte des grands chapitres nobles : « Vous oubliez, lui répondit-elle, que *je vous ai fermé celle de l'hôpital.* »

Dans le même temps, on voit en Angleterre une autre tendance, des faits contraires; en général, les familles distinguées conservent leurs terres, la propriété s'agglomère plus qu'elle ne se divise, le nombre des petits propriétaires diminue par des transactions parfaitement libres.

Les lois sur le droit d'aînesse et les substitutions étaient cependant à peu près les mêmes dans les deux pays; comment donc est-on arrivé à des résultats si différents?

Les rois de France des derniers siècles ont eu pour principe politique d'attirer à la cour tous les seigneurs distingués des diverses provinces, afin de les avoir sous la main et de détruire leur influence sur les populations; on leur donna des faveurs, des décorations, des distinctions puériles, de l'argent en compensation de l'indépendance et du pouvoir qu'on leur ôtait; on les excita à se livrer à un luxe extravagant qui les ruinait; on les encouragea dans le préjugé que la vieille noblesse ne devait jamais être que militaire; on les voua ainsi tous à la ruine par l'exercice exclusif d'une profession qui les empêchait de veiller à leurs affaires privées, leur enlevait la connaissance et la pratique des hommes et des affaires publiques, et les décimait sans cesse. On chercha à supprimer, à laisser dans l'oubli, à énerver les institutions libres où les hommes auraient été quelque chose par eux-mêmes ou par les suffrages de leurs pairs, de leurs concitoyens; les rois prirent pour ministres des hommes nouveaux entièrement dépendant d'eux, créèrent une vaste administration qui enleva dans presque toutes les provinces, aux propriétaires terriens, toute espèce de part au gouvernement des affaires générales ou locales. Avec ce système, ces propriétaires abandonnaient en général les campagnes, où ils

<sup>1</sup> Voir Chérin, généalogiste, dans son *Abrégé chronologique* (Paris 1784) sur le fait de la noblesse, p. vj du discours préliminaire.

n'avaient point de sujets d'ambition légitime, pour aller chercher les faveurs de la cour ou les plaisirs des villes ; livraient à leurs intendants leurs biens et leurs tenanciers, se ruinaient successivement ; leurs terres étaient achetées par des nobles nouveaux ou des bourgeois riches bientôt anoblis, dont les enfants prenaient aussi les mœurs et les habitudes de l'ancienne noblesse et se ruinaient à leur tour. L'homme de France qui connaissait le mieux l'état de la noblesse, le généalogiste royal Chérin, écrivait en 1788 : « Cette manie de quitter les provinces et d'abandonner les campagnes, qui deviennent désertes, l'attachement aux maximes de cour, l'envie d'y jouir de quelques distinctions passagères, le goût effréné des plaisirs de la capitale, le luxe, la dissolution des mœurs qu'il entraîne, le célibat : voilà les maux qui détruisent la noblesse.... Combien de familles illustres, combien de noms célèbres sont venus se perdre dans cette capitale fameuse, où s'engloutissent journellement, comme dans un abîme sans fond, toutes les races, toutes les fortunes et toutes les vertus ! » (P. iijj.)

La bourgeoisie la plus distinguée habitait dans les villes, où elle occupait les innombrables places de magistrature et de finances, érigées en charges vénales, que les besoins du Trésor avaient multipliées à l'infini. Les nobles et les bourgeois qui étaient magistrats avaient bien en général des habitudes réglées et des connaissances de droit qui conservaient leurs biens ; mais, quoiqu'ils fussent presque tous propriétaires fonciers, ils n'avaient pas davantage le goût et l'intelligence des choses agricoles. Enfin, si dans les campagnes un paysan faisait fortune, ses enfants ou petits-enfants se hâtaient de quitter les champs pour échapper à la nécessité d'être à leur tour collecteurs des tailles, pour devenir bourgeois d'une ville, acheter une charge et mener une existence qui leur semblait plus noble.

En Angleterre, les institutions libres, non-seulement conservées, mais agrandies, produisirent un résultat tout contraire. Le pair d'Angleterre dut conserver ses terres qui lui permettaient de tenir son rang dans la chambre haute et lui assuraient une action considérable sur les élections des députés à la chambre des communes ; c'était un double moyen de participer au gouvernement de son pays. Il dut, pour maintenir son influence sur les populations, vivre au milieu d'elles et chercher à leur être utile. Le simple landlord dut faire comme le grand seigneur et conserver sa terre pour conserver son influence, parvenir à la chambre des communes ou y faire parvenir ses amis. Le gouvernement, obligé de compter avec les assemblées politiques, composées en grande majorité de propriétaires fonciers et qui faisaient arriver aux ministères leurs hommes de confiance, ne put pas organiser comme en France une vaste administration en dehors des influences du sol, et, pour les combattre, il laissa aux propriétaires une

bonne partie des charges et de l'influence de l'administration et de la justice. Point d'intendants et de subdélégués entièrement aux mains des ministres, et qui en France absorbaient toutes les libertés locales, toute initiative, et dont l'action et la puissance tendaient sans cesse à s'accroître; point de ces nombreux tribunaux et de cette armée de justiciers subalternes, hostiles aux propriétaires terriers; le parlement anglais n'aurait pas permis qu'on créât et qu'on vendît une multitude de places pour avoir de l'argent et se passer de lui; mais des juges de paix, des schérifs non payés et des jurés administrant et jugeant, un très-petit nombre de juges permanents marchant les égaux pour ainsi dire des grands seigneurs; point de cette multitude de courtisans consommant leur vie à des frivolités. L'Angleterre est, sans exclusion pour l'élite des autres classes de la société, administrée, jugée aussi bien que gouvernée par les propriétaires du sol, parce qu'ils ont eu le bon sens et le courage de conserver et d'accroître les institutions libres et vivaces, utiles à tous, et de renoncer à tous les privilèges qui pouvaient blesser ou nuire.

M. le comte de Montalembert, dans son admirable livre sur l'avenir politique de l'Angleterre, a fait remarquer que ce royaume avait eu, au moyen âge, des droits féodaux, comme tout le reste de l'Europe; ces droits se sont éteints, ont disparu sans que l'on puisse savoir à quelle époque, tandis qu'en France ces droits se sont conservés dans ce qu'ils avaient de fiscal, d'humiliant et d'odieux aux populations rurales. L'explication de ce double fait se trouve dans la marche différente des deux nations depuis le moyen âge. L'aristocratie anglaise s'est appuyée sur le peuple pour résister aux envahissements de l'autorité royale, dès lors elle a dû renoncer d'elle-même à ce qui aurait été odieux au peuple; le pouvoir royal en France a pu maîtriser la noblesse féodale, qui ne s'appuyait que sur son épée, en faire son instrument militaire; il lui laissa par compensation des droits féodaux, qui flattaient sa vanité et semblaient utiles à ses intérêts pécuniaires, mais qui, la séparant profondément des paysans humiliés et mécontents, augmentaient encore sa faiblesse.

« Assurément, dit M. de Tocqueville, l'aristocratie d'Angleterre était de nature plus altière que celle de France et moins disposée à se familiariser avec tout ce qui vivait au-dessous d'elle, mais les nécessités de sa condition l'y réduisaient. Elle était prête à tout pour commander. On ne voit plus depuis des siècles chez les Anglais d'autres inégalités d'impôts que celles qui furent successivement introduites en faveur des classes nécessiteuses. Considérez, je vous prie, où des principes politiques différents peuvent conduire des peuples si proches! Au dix-huitième siècle, c'est le pauvre qui jouit, en Angleterre, du privilège de l'impôt; en France, c'est le riche. Là, l'aristocratie a pris

pour elle les charges publiques les plus lourdes, afin qu'on lui permit de gouverner; ici, elle a retenu jusqu'à la fin l'immunité d'impôt pour se consoler d'avoir perdu le gouvernement. » (*L'ancien régime et la Révolution*, p. 152.)

L'aristocratie anglaise a évité même tout ce qui pouvait froisser les autres classes de la société: point de ligne de démarcation tranchée entre elle et ces classes; elle est sans cesse ouverte pour recevoir ce qui s'élève et se consolide. Sauf les pairs du royaume et quelques baronnets, elle n'a point de titres; elle n'a pas ce qui brille, mais ce qui sert; pas l'apparence, mais la chose. En France, même avant la révolution de 1789, des titres sans aristocratie; combien de vanités impuissantes et nulles se consolait par des hochets! que de marquis, de comtes, de barons, sans marquisats, sans comtés et sans baronnies, à peine nobles souvent et qui ne faisaient pas naître le respect, mais l'envie, en froissant les amours-propres! Que dirons-nous de ce qui se passe depuis? après chaque révolution nouvelle il surgit encore plus de gens titrés: ne semblerait-il pas que nous avons des révolutions aristocratiques? Vaines parodies de ce qui n'est plus et qui rendent plus difficile ce qui devrait être. Dans le Bas-Empire, que de titres aussi, que de distinctions, que d'illustres et d'illustrissimes; plus on était petit et nul, plus on se haussait sur des mots sonores, plus on se chamarrait.

## VII

Les droits d'aînesse, les substitutions, qui, en France, sont devenus si impuissants et si impopulaires, sont entrés, au contraire, dans les mœurs et les idées de la nation anglaise tout entière, qui en a compris et développé les avantages. Ces institutions ont aidé à conserver ces domaines bien réunis, où des hommes intelligents et riches peuvent faire l'agriculture la plus admirable qu'il y ait au monde. D'un autre côté, la propriété de la terre appartenant en général à l'aîné et les biens meubles se partageant entre tous les enfants, chaque père de famille a sans cesse pendant sa vie un puissant stimulant pour chercher à augmenter sa fortune mobilière, afin de laisser le plus possible à ses fils cadets et à ses filles, et le sentiment paternel contribue ainsi à augmenter la richesse publique. Les familles, sûres que leurs chefs pourront en conserver l'éclat, ne cherchent pas à se réduire au plus petit nombre d'enfants possible, comme en France; la souche restera toujours puissante et vigoureuse, les rameaux poussent et s'étendent. Les cadets, stimulés par le désir de ne pas être trop au-dessous de la position dont ils avaient joui dans la maison paternelle, accoutumés à

la pensée qu'ils doivent se faire eux-mêmes leur destinée, cherchent, par de grands efforts, dans les fonctions publiques, dans les entreprises commerciales ou agricoles, à conquérir une position soit dans la mère-patrie, soit dans les Indes, soit dans les nombreuses colonies où ils vont contribuer à fonder de nouvelles nations anglaises ; et il arrive plus d'une fois que ces cadets finissent par être plus riches, aussi honorés que leurs aînés.

Les filles n'ayant que peu de fortune généralement, les jeunes gens qui veulent se marier ne sauraient être dominés par des calculs d'intérêt ; ils peuvent suivre leurs cœurs ; ils n'épousent pas les personnes laides, chétives, scrofuleuses, contrefaites, qu'on trouve admirables en France si elles ont une grosse dot. Aussi, en général, en Angleterre, les familles distinguées se conservent dans leur beauté et dans leur force.

Il se trouve partout, sur le sol de l'Angleterre, une foule de propriétaires indépendants portant la tête haute, pouvant agir et contenir, administrer et conserver la paix publique ; c'est la vie puissante et active, c'est le calme dans la force. Toute la nation prend ces mœurs, ces idées, et marche sans s'arrêter à la conquête d'une large place dans le monde et parmi les nations étonnées de ses agitations sans révolutions, de sa fécondité et de ses progrès.

Mais qu'on ne s'y trompe pas ; ce sont les institutions libres qui ont permis à l'aristocratie anglaise de se conserver, qui l'ont sans cesse retrempée par la lutte, par la nécessité de grands efforts pour ne pas déchoir, qui l'ont sans cesse rajeunie par les hommes nouveaux dont les talents, les hautes facultés, n'auraient pu se manifester sans ces libertés fécondes. Détruisez ces institutions libres, et il arrivera en Angleterre ce qui était arrivé en France avant 1789, malgré le droit d'aînesse et les substitutions. Les hautes classes, pas plus que la religion, n'ont rien de bon à gagner aux faveurs du pouvoir et à la sécurité énervante du bien-être. Condamner les hautes classes à l'oisiveté, à la paisible jouissance de leurs richesses, c'est les vouer à la langueur, à la mort.

Depuis 1815 et pendant trente-deux ans, nous avons eu, il est vrai, des libertés publiques, des Chambres, des élections, la forme du gouvernement anglais ; mais en même temps nous avons conservé précieusement l'organisation entière du despotisme, tout ce qui détruit le goût, l'attrait, l'importance de la vie rurale ; les fonctionnaires sont devenus de plus en plus nomades, leur nombre a augmenté, la passion pour les places n'a fait que croître ; tout le système financier et économique qui accable la propriété rurale, attire tout l'argent au centre, a été non-seulement conservé, mais aggravé ; la manie du gouvernement de se mêler de tout, de tout faire, de ralentir, de tuer ainsi

l'initiative et l'activité privée, ne s'est pas guérie, mais est passée à l'état chronique ; en un mot, on a développé tout ce qui mine, dissout la propriété et entrave les progrès de l'agriculture.

Voulez-vous arrêter le morcellement du sol, détruisez tout cet assemblage de principes et de faits pernicieux, dissolvants. En France, pour être quelque chose, un propriétaire doit quitter ses champs et son manoir ; en Angleterre, il faut qu'il y reste. Tout est là. Faites que les propriétaires habitent leur terres, prennent le goût de la vie rurale, et ils achèteront, au lieu de vendre. Les lois sur les successions sont le mêmes pour les propriétaires riches et les paysans ; ces derniers achètent cependant aujourd'hui les terres des premiers ; ceux qui n'ont rien ou peu font passer dans leurs mains les biens de ceux qui ont beaucoup. Ce grand fait ne doit-il pas nous éclairer ? Quand les propriétaires auront la passion de leurs terres comme le paysan, ils sauront bien user de la loi nouvelle qui leur permettra d'en assurer la conservation dans leurs familles.

Voulez-vous faire une agriculture en progrès sur tous les points de la France, détruisez tout ce système fatal qui enlève à l'agriculture les hommes, les intelligences, les capitaux.

Voulez-vous la fin des révolutions si funestes à l'agriculture, détruisez ce fatal système qui fait une tête énorme sans cesse menacée d'apoplexie, et des membres inertes et languissants, qui tuera la France si la France ne le tue.

Arrêtez, arrêtez-vous, me diront des hommes positifs et circonspects ; vous auriez cent fois raison, que tout ce que vous diriez n'en est pas moins parfaitement inutile. La France ne tuera pas ce système, par une raison bien simple : c'est qu'elle le trouve admirable, c'est qu'elle l'étend, le fortifie chaque jour ; ouvrez donc les yeux. A quoi bon prêcher dans le désert !

Toutes les grandes vérités qui ont fini par triompher ont d'abord été prêchées dans le désert. Je vois bien ce que vous me dites, mais je vois aussi poindre une autre chose. Après l'action, la réaction. Il y a dix ans, lorsque je tenais absolument le même langage qu'aujourd'hui, on souriait de mes idées, qu'on trouvait bizarres, absurdes ; aujourd'hui, parmi les hommes d'intelligence, parmi les hommes d'État qui étaient naguère si grands partisans de ce système, n'y a-t-il pas de grands doutes ? Que dis-je ! la plupart ont maintenant une conviction contraire ; ils sont comme Clovis, tout prêts à brûler ce qu'ils ont adoré. Les masses finiront par être éclairées à leur tour sur cette grande question, la tête finit toujours par mener le corps.

Vous tous, honnêtes propriétaires qui vous croyez de parfaits conservateurs parce que vous applaudissez à toutes les mesures, à toutes les lois qui vous dispensent d'efforts, de luttes, de prévoyance, et vous

laissent à vos plaisirs, à vos petites affaires, à votre tranquillité nonchalante, ne voyez-vous pas l'abîme que creuse sous vos pieds cette centralisation excessive qui, se chargeant de tout faire et vous dispensant ainsi de tout devoir, forme de vous une classe sans énergie, sans action, et qui semble à la masse du peuple occupée seulement à jouir de ses richesses, inutile et sans but? La centralisation vous protège, vous sauve : oui, elle vous protège, comme les maires du palais protégeaient les rois fainéants. C'est une puissante machine qui broie toutes les résistances ; elle paraît fonctionner à votre profit et vous fait vivoter, mais demain peut-être elle vous écrasera : il suffit que le machiniste change d'idée ou soit changé.

Et vous, grands partisans des principes de 1789 et de la Révolution, si des mots sans idée et de petites passions n'obscurcissent pas votre intelligence, continuerez-vous à regarder cette centralisation comme la plus belle conquête de la Révolution, comme l'arche sainte? La Révolution n'a pas créé, elle n'a fait que s'approprier et développer cette centralisation ; exagération funeste, insensée du long et glorieux travail de la royauté, l'unité de la France. La centralisation appauvrit, énerve le pays, et finira par faire d'une généreuse nation un troupeau de mercenaires et de faméliques, toujours flottant entre la servilité et la révolte. Si vous ne répudiez pas la centralisation, si vous la regardez toujours comme l'essence même de la Révolution, je vous le dis avec une conviction profonde, cette Révolution, saluée sans cesse des noms de grande et de glorieuse, malgré ses crimes, ses misères navrantes, ses guerres sans fin, parce qu'elle devait inaugurer l'ère de la liberté, du bien-être, de la dignité de tous les hommes, ne paraîtra un jour à la postérité qu'une époque fatale au genre humain, une amère déception.

Il est bientôt temps que la lumière se fasse sur de grandes questions obscurcies par des préventions mesquines et de petites idées.

L'esprit de progrès et l'esprit de conservation, l'action et la résistance, n'ont ici qu'une même cause ; ils finiront, sous peine de mort, par s'entendre pour assurer le succès d'une rénovation féconde.

Tout se tient, tout s'enchaîne dans les grandes choses de ce monde ; ce qui fera des hommes actifs, énergiques et libres ; ce qui assurera la dignité, la grandeur morale de la France, cela peut seul régénérer son agriculture ; et l'agriculture peut seule, par ses progrès, accroître la richesse, le bien-être du peuple et la puissance de la France.

RAUDOT,

ancien représentant, ancien vice-président du congrès  
central d'agriculture.

Janvier 1857.

# LE ROMAN BOURGEOIS

## ET LE ROMAN DÉMOCRATE

MM. EDMOND ABOUT ET GUSTAVE FLAUBERT.

---

Tout critique qui vieillit et qui, par conviction ou par humeur, se sent porté à juger sévèrement les nouveaux venus en littérature, doit s'interroger avec scrupule et se demander s'il n'apporte pas dans ce pessimisme cette disposition chagrine qui existait déjà du temps d'Horace; s'il n'obéit pas à cette condition naturelle de la faiblesse humaine, qui veut qu'après avoir compris et goûté vivement certaines formes, certains procédés de l'art, on devienne insensible à des formes nouvelles, à des procédés différents. Il y a vingt ou trente ans, de *Cinq-Mars* à *Colomba*, le roman français, toutes réserves faites sur sa moralité et ses tendances, était dans une période de splendeur : aujourd'hui, je le vois descendre à *Germaine*, tomber à *Madame Bovary*, et la décadence me semble manifeste. Est-ce moi qui me trompe? Dois-je m'en prendre à un changement d'optique, répéter, avec le chat de la fable, *que les ans en sont la cause*, me souvenir que, dans la jeunesse, on est le complice des romans qu'on lit et que, plus tard on en est le censeur et le juge? Je m'en suis questionné comme un coupable; j'ai eu le très-pénible courage de relire les pièces du procès, et, en conscience, je n'ai pas pu me donner tort.

Et pourtant, il y a succès, c'est positif; M. About a réussi, M. Gustave Flaubert vient de réussir; les maîtres de la critique ont coopéré à son triomphe ou s'en sont émus : or le succès peut être usurpé, excessif, surfait, éphémère; il n'est jamais sans cause. Pour que le roman arrive de la *Princesse de Clèves*, ou, sans remonter si haut, d'*Eugène de Rothelin* à *Germaine*, et surtout à *Madame Bovary*, il faut, non pas seulement que le goût se déprave, — ce qui est bientôt dit et difficile à prouver, — mais qu'il se soit accompli dans la société même des révolutions telles que, pour peindre exactement ce qu'il avait sous les yeux ou pour plaire à ceux qui devaient le lire, le roman ait eu, lui aussi, à se déclasser, à passer d'un extrême à



l'autre dans l'échelle sociale ; il faut que les anciennes et impérissables influences de la société sur la littérature se soient tellement dénaturées, qu'en se généralisant elles se soient abaissées à un tel niveau, que, pour être de son temps, pour rencontrer encore des sympathies et des suffrages, le roman ait été forcé de se façonner à ce qui règne aujourd'hui, à ce qui vaincra peut-être demain ; de se faire, en deux mots, bourgeois et démocrate. Mais de grâce, qu'on ne se méprenne pas sur le sens que je donne à ces mots, qui ont toujours l'air d'amener avec eux quelque grosse et irritante polémique. Pour moi, bourgeoisie et démocratie ne sont pas ici des catégories sociales ni des partis politiques, mais des influences, l'action irrésistible de deux forces qui, ayant grandi dans le monde, ayant marqué de leur empreinte les institutions et les mœurs, s'étant propagées à travers tous les détails de la vie publique, matérielle, extérieure, privée, doivent aussi s'infiltrer dans la vie intellectuelle, imprimer leur cachet sur la littérature, avoir un art, une poésie, un roman à elles : art, poésie, roman, qui essayeront de donner le change, qui chercheront leur raison d'être dans des théories littéraires, qui s'appelleront, si vous voulez, réalisme, mais qui, au fond, ne seront que l'expression de ces deux puissances régnautes. C'est à ce point de vue que je crois pouvoir dire : M. About, c'est la bourgeoisie, M. Gustave Flaubert, c'est la démocratie dans le roman.

La réputation de M. Edmond About ne date guère de plus de trois ans, et elle a marché fort vite. Il y a eu dans son avènement rapide un peu de ces allures tapageuses qui paraissent plaire aux hommes de sa génération, et qu'on a aussi remarquées, avec des nuances plus sérieuses, chez MM. Lanfrey, Ernest Renan et Taine. Ces messieurs semblent croire, — et le résultat les justifie, — qu'on gagne double à casser les vitres : on entre, et on fait du bruit. Quoi qu'il en soit, même en mettant en ligne de compte l'habileté et le savoir-faire, on s'explique difficilement cette subite trouée de M. Edmond About, surtout quand on songe que, dans notre temps d'encombrement et de nivellement général, le théâtre seul peut rendre un nom célèbre en quelques jours, et que ce n'est pas précisément par le théâtre que M. About est arrivé. La *Grèce contemporaine*, le premier, et, au dire d'excellents juges, le meilleur de ses ouvrages, est une amusante satire, assez vraie, assure-t-on, pour que les malices portent coup. En écrivant ce livre, l'ancien élève de l'école d'Athènes, l'helléniste lauréat, nourri du miel classique de l'Hymette, fit sa première avance à ces instincts bourgeois qui devaient se reconnaître et s'aimer en lui. La bourgeoisie française, encore peu au fait en 1825 des conditions de son règne, avait bien pu, exaltée et fanatisée par ses journalistes, se passionner pour la Grèce, porter son argent aux sous-

criptions et se moquer du ministre qui appelait Athènes une localité. Mais, dans un pays variable comme le nôtre, les enthousiasmes qui se désistent amènent aisément une réaction contraire, surtout quand le culte des intérêts remplace celui des idées : pour l'esprit positif de notre époque, ç'a été une vraie friandise que de voir un jeune homme, arrivant de cet antique berceau de poésie et de liberté, bafouer ces illusions d'un autre âge, et dresser en chiffres moqueurs le bilan de la faillite hellénique. Nous ne ferons pas ressortir tout ce que pouvait suggérer de réflexions tristes ce début de M. About. Nous avons voulu seulement montrer comment, dès son premier pas, le jeune écrivain flattait ces tendances de désabusement et de terre à terre que l'esprit bourgeois, rendu à lui-même, adopte si volontiers comme siennes. Nous n'avons rien à dire de *Tolla*, qui ne prouve rien, que nous sachions, en faveur des facultés d'imagination de M. About et de son goût pour l'idéal. Ses trois derniers ouvrages nous aideront mieux à compléter nos preuves.

Les *Mariages de Paris* ont joui d'une certaine vogue : il est bien rare de monter en waggon sans trouver aussitôt ce volume entre les mains d'un compagnon de voyage. Et, à ce propos, qu'on me permette une remarque qui semblera peut-être puérile ou paradoxale, mais dont je n'ai pu me défendre : je me suis dit souvent que, si les chemins de fer n'existaient pas, M. About n'aurait pas été inventé. Ce genre de récit et de littérature s'approprie admirablement à ce genre de locomotion étourdissante, où tout sentiment trop vif, attention trop soutenue, donnerait la migraine, où un talent de taille moyenne, servant et découpant des lectures de petite dimension pour le plaisir de consommateurs pressés, occupe agréablement l'esprit au milieu du bruit de la machine, des cris des employés, du tumulte des stations et de l'obscurité des tunnels. Décidément M. About devait être et il a été en effet l'auteur favori des chemins de fer. Il ne serait pas facile de s'expliquer autrement le succès des *Mariages de Paris*. Des six *Nouvelles* qui composent ce volume, quatre, l'*Oncle et le Neveu*, *Gorgeon*, le *Buste* et *Terruins à vendre*, sont de la plus affligeante médiocrité : deux seulement, les *Jumeaux de l'hôtel Corneille* et la *Mère de la Marquise*, sont d'intéressantes ou piquantes esquisses ; mais voyez comme dans tous ces récits, bons ou mauvais, l'élément bourgeois domine ! Autrefois le roman se suffisait à lui-même : l'analyse des sentiments, l'étude des caractères, le jeu des passions se développant à travers les événements de la vie, la curiosité excitée ou suspendue par d'habiles péripéties, la peinture du monde extérieur employée avec mesure, et laissant aux personnages leur valeur relative, tel était son domaine, multiple et varié à l'infini, comme l'âme, comme le cœur, comme l'imagination de l'homme. Le lecteur de romans, —

et c'était là le charme et le danger de ces lectures, — entrant dans un monde où la réalité complaisante n'apparaissait que tout juste pour faire valoir la fiction, ou du moins, si l'auteur y penchait trop, elle s'assouplissait et se transformait au gré de l'idéal et de l'art. Avec M. Edmond About, le roman se sécularise, il devient l'humble serviteur d'une foule de détails matériels et techniques, qu'il eût jadis repoussés comme indignes ou incompatibles. C'est tantôt le *séparateur Bourgade*, pour dégager l'or de la poussière des mines et du sable des rivières ; tantôt le fourneau économique pour réduire à 200 francs le prix de la tonne de rails ; tantôt la plus-value des terrains aux Champs-Élysées ; ou bien ce sont des pages entières renfermant la nomenclature de fabricants, de tapissiers, d'ébénistes, de carrossiers, de bijoutiers : partout un je ne sais quoi qui sent le chiffre, la boutique, le livre en partie double, la géométrie ou le dessin linéaire. Cette fois le roman, au lieu d'appeler à lui son public, s'en rapproche, lui parle sa langue, caresse ses goûts, flatte son amour-propre en lui montrant le romanesque, non plus comme un sentiment ou un rêve, non plus comme une puissance à part, difficile à concilier avec les vulgarités ou les industries de la vie bourgeoise, mais comme une sorte de régal à petites doses qu'on peut se donner, sans tirer à conséquence, entre une addition et une facture, — l'accessoire peu gênant d'existences utilement occupées à acheter, à vendre et à s'enrichir. Si nous passons du *matériel* de ces récits au sens des événements et des caractères, nous reconnaitrons la même méthode. Dans la querelle toujours persistante entre l'artiste et le bourgeois, M. Edmond About se garde bien de prendre parti : il fait mieux, il fond dans un même type ces deux types contraires, habitués à échanger les anathèmes et les invectives. Ses artistes, Tourneur, par exemple, dans *Terrains à vendre*, sont des bourgeois véritables, ne gardant plus rien qui puisse effaroucher les plus ombrageux *Philistins* et traitant la peinture ou la statuaire exactement comme ils traiteraient le commerce des vins, la fabrique de porcelaines ou le point d'Alençon. Ce sont des hommes rangés, rasés, polis, propres, paisibles comme des bonnetiers retirés, pratiquant l'arithmétique, visant à épouser des héritières, mais dont je me soucierais peu d'acheter les tableaux ou les statues. Comme on sent que le roman où se meuvent de semblables héros est bien d'accord avec une époque où l'imagination se met au service de l'industrie, où la littérature et la presse tendent à s'absorber dans la finance, où des banquiers achètent et dirigent les organes, autrefois si actifs et si influents, de l'opinion, de la vie intellectuelle et politique ! Mais c'est surtout lorsqu'il touche à la noblesse que M. Edmond About mérite et justifie les prédilections bourgeoises : non pas qu'il insulte les

distinctions ou les privilèges de la naissance, qu'il jette l'outrage aux grands noms, qu'il représente systématiquement les gentilshommes comme des scélérats ou des imbéciles, les grandes dames comme des courtisanes effrontées ! Il est bien trop habile ! Il sait que sa clientèle n'aime pas ces éclats qui, après tout, font tort au commerce, et qu'avoir l'air de trop bien répondre à des passions haïssables et jalouses, c'est laisser croire qu'il reste encore de quoi les tenir en éveil. Dans ses récits, les noms et les titres nobiliaires sont des bijoux que l'on ramasse et dont on s'amuse, comme on porte à sa boutonnière un œillet en guise de ruban rouge. Léonce Debay, un des jumeaux de l'*hôtel Corneille*, s'avise tout à coup d'écrire sur ses cartes de visites : Léonce de Bay, avec une couronne de marquis : cela le pose, le met en passe de faire un bon mariage, et personne n'y trouve à redire. Daniel Fert, le héros du *Buste*, prend au dénoûment le nom et le titre de Fert de Guéblan, afin de faciliter un arrangement de famille. Sous ce rapport, la *Mère de la Marquise* est le chef-d'œuvre du genre. Les gentilshommes spirituels, s'il y en a encore, peuvent lire cette spirituelle histoire avec un sourire approbateur, et pourtant elle ne leur laisse absolument rien. En nous montrant pour la centième fois une alliance entre un marquis ruiné et une jeune fille riche et bourgeoise, M. About, fidèle à sa méthode, ne nous a pas donné son marquis pour un dissipateur, un libertin, prêt à manger la dot de sa femme, et à payer avec l'argent de sa belle-mère les fredaines de sa jeunesse. Il en a fait un ingénieur qui invente des machines, qui a tous les goûts d'un forgeron, et qui dessine des plans ou écrit des devis sur les vieux morceaux de ses parchemins. Il est bien entendu que c'est là le personnage intéressant, le seul noble qui soit raisonnable, malgré ses manies. Les autres sont de pauvres diables qui grignotent tant bien que mal de misérables restes d'opulence avec le sans-çon de bohèmes titrés, et qui sont bien heureux qu'il y ait de temps à autre une roturière vaniteuse et arriérée, comme madame Benoit, qui, dans l'espoir de se faire recevoir par le faubourg Saint-Germain, paye les comptes de leurs fournisseurs ou les invite à dîner. La vieille comtesse de Malésy n'est pas une de ces douairières de madame Sand ou de M. Eugène Sue, qui se font lire Crébillon fils par leurs suivantes et toisent d'un regard connaisseur les amants de leurs petites filles : non, tout se rappetisse, tout se fait benin et se délaye à l'eau de mauve dans le système de M. About : la comtesse de Malésy n'est plus qu'une vieille gourmande et dépensière, qui trouve commode d'échanger avec madame Benoit une invitation de bal contre des factures acquittées. Là, comme pour les artistes et les bourgeois, le vieil antagonisme cesse parce qu'il n'y a plus rien à se disputer. Les bourgeois se font gentilshommes, les gentilshommes se font bour-

geois : on trinque ensemble, le combat finit faute de combattants, et tout s'égalise dans le niveau commun. Le faubourg Saint-Germain d'Arlange, — le pays où madame Benoît possède ses forges, — rappelle, avec le même procédé de réduction Colas, le *Cabinet des Antiques*, et la société d'Angoulême, des *Illusions perdues*, de M. de Balzac; comme le baron de Subresac rappelle le chevalier de Valois, de la *Vieille Fille*; comme une lithographie rappelle une eau-forte. En général, M. About imite M. de Balzac; mais, en homme avisé, il le corrige, il l'émonde, il le met au point de vue des voyageurs de première et de seconde classe : car enfin tout le monde voyage, et il faut bien que tout le monde puisse et veuille acheter ses livres! Il n'a garde d'oublier que Balzac, en somme, n'a jamais plu à l'esprit bourgeois; qu'il l'a toujours terrifié de ses énormités, et que, pour le lui faire accepter dans ces derniers temps, il a fallu les apothéoses de journal et les séductions du bon marché. Cette manière de prendre adroitement la mesure d'un géant bossu, et, en effaçant telle saillie, en émoussant telle aspérité, en redressant tel contour, en diminuant le tout de tant de centimètres, d'en faire un joli homme de cinq pieds, bien pris dans sa petite taille, correctement habillé, et donnant les modes de Paris aux lignes de Strasbourg et de Bordeaux : voilà toute la poésie de M. About, et il s'en est bien trouvé.

Je pourrais noter d'autres points caractéristiques : c'est chose notoire, en librairie, que ce mot magique de Paris, figurant d'une façon quelconque dans le titre d'un ouvrage, triple les chances de succès, c'est-à-dire de débit. Il faut connaître ce détail pour comprendre que M. About ait vu ou cru voir Paris dans les mariages qu'il raconte. Sans doute, la lutte du génie parisien, des nécessités, des secrets, des intrigues, des fausses élégances et des misères cachées de la vie parisienne contre le bonheur ou l'honneur du mariage, contre tout ce que les cœurs tendres et purs voudraient apporter ou maintenir dans cette union douce et sacrée, cette lutte pourrait fournir de beaux romans, de pathétiques peintures; mais, de bonne foi! en quoi un marquis ingénieur épousant la fille d'une maîtresse de forges, un comique du Palais-Royal épousant une actrice, un peintre entrant dans la famille d'un propriétaire de terrains, un jeune fou devenant le gendre du médecin d'une maison de santé, nous représentent-ils les mariages de Paris, l'influence de Paris sur le mariage, la combinaison des mœurs parisiennes avec les joies ou les douleurs matrimoniales? Ceci n'est qu'une bagatelle : il est curieux d'observer comment, sur des points plus délicats, M. About combine tout d'après sa tactique habile et prudente. Ainsi on devine aisément que M. About est voltairien; on peut supposer aussi que sa morale n'est pas des plus rigoristes; mais qu'il est loin de ressembler à ces malavisés qui pré-

chent des doctrines subversives, sapent ou raillent le mariage, rompent en visière à la religion de la *majorité des Français*, et trouvent, après un bon diner, la digestion et la conscience de gens riches et heureux ! M. About a compris encore, — car, s'il a, selon nous, peu de talent, il a infiniment d'esprit, — que l'impiété et l'immoralité n'étaient pas du tout, quoi qu'on en ait dit, les moyens de réussir auprès du plus grand nombre, que le bourgeois les tolérât, quoiqu'en rechignant, dans des lectures très-amusantes ou très-émouvantes, mais qu'en somme il valait bien mieux lui accommoder une honnête morale et une religion facile, en harmonie avec l'existence régulière et bien ordonnée de pères et de mères de famille, achetant à la gare de quoi s'amuser sans scandale. « Tu sais, dit Céline Jordy à Lucile Benoit, que je n'étais pas trop dévote autrefois; maintenant, quand je pense que nos enfants sont dans la main de Dieu, je deviens *superstitieuse*... Écoute un peu le paragraphe que j'ai ajouté à mes prières : Vierge sainte, si mon cœur vous semble assez pur, bénissez mon amour, et obtenez que j'aie le bonheur d'avoir un fils pour lui enseigner la crainte de Dieu, le culte du bien et du beau, et tous les devoirs de l'homme et du chrétien. » C'est très-édifiant : on parierait que cette Céline, qui est « une petite blonde potelée et rondelette, » possède un oratoire *moyen âge* avec un prie-Dieu *gothique*, surmonté d'une *Sainte-Famille* de M. Signol ou de M. Dubuffe. Ailleurs l'amour légitime reçoit l'hommage suivant : « Je ne nie pas l'enivrement des passions coupables que le remords assaisonne et que le péril ennoblit ; mais ce qu'il y a de plus beau en ce monde, c'est un amour légitime qui s'avance paisiblement sur une route fleurie, avec l'honneur à sa droite et la sécurité à sa gauche. » — On ne saurait mieux dire. Nous voilà à mille lieues des perversités et des licences anticonjugales et antisociales de notre grande école romanesque. Regardez de près pourtant : cette orthodoxie religieuse et morale vous paraîtra de médiocre aloi ; elle n'existe qu'à la condition de se combiner avec tous les aises de la vie, de faire partie d'un bien-être matériel qui dorlote à la fois l'âme et le corps, d'assurer à cette épouse vertueuse un mari amoureux et aimable, à cette femme chrétienne assez de félicité bien acquise pour avoir envie de prier et de remercier le Dieu des gens heureux, quelque peu semblable au Dieu des bonnes gens. Cette vertu, cette religion, ont besoin d'un milieu où il y ait beaucoup de fleurs, « un magnifique fouillis de broderies et de dentelles où reposent deux larges oreillers, » des parties de campagne où les deux couples légitimement unis mangent des perdreaux, boivent du vin de Champagne, et où les deux jeunes épouses manifestent, en tout bien tout honneur, un appétit de femmes grosses. Cela n'a rien de commun, bien entendu, avec le spiritualisme chrétien, avec les douloureux com-

bats de la passion et du devoir, avec les joies austères de l'im-molation et du sacrifice, et la révélation du néant humain planant sans cesse au-dessus des rapides félicités de l'homme. C'est de la science du bonhomme Richard appliquée au romanesque. Le lecteur bourgeois, mis, lui aussi, en appétit par ces perdreaux et ces oreillers, se frotte les mains en songeant que le roman n'est, après tout, ni si difficile à atteindre, ni si dangereux à essayer, qu'il ne s'agit que de savoir l'assouplir aux exigences de la vie réglée et lucrative ; que les romanciers ne sont plus des prédicateurs de passions coupables et de ruineuses folies, mais des hommes pénétrés de l'esprit du temps, dignes de marcher de pair avec les industriels, d'obtenir comme eux des médailles aux expositions, de prendre parti auprès des imaginations vives pour le positif contre le chimérique ; et même de procurer aux bonnes âmes quelques minutes d'édification sans ennui. Peut-on demander davantage, et l'auteur qui réunit tous ces agréments dans un volume portatif et de facile lecture, ne mérite-t-il pas de passer dans toutes les mains, d'être de tous les trains directs, concurremment avec les *Guides* et les *Itinéraires* ?

J'ai insisté sur les *Mariages de Paris*, d'abord parce qu'ils nous livrent à peu près tous les procédés de M. About, ensuite parce qu'il n'a encore rien fait de supérieur à cet amusant récit, la *Mère de la Marquise*. *Le Roi des montagnes* et *Germaine* ne nous apprennent rien de nouveau sur ce talent sitôt parvenu. Après nous avoir donné la *Grèce contemporaine*, M. About a voulu écrire la légende de ce malheureux pays dont l'hospitalité n'avait pas désarmé sa verve satirique, et raconter une histoire de voleurs comme pièces à l'appui de ses remarques sur les ministres, le budget et le gouvernement hellénique. Peut-être, ayant eu du succès sous une première forme, aurait-il mieux fait de s'abstenir de cette récidive ; mais nous ne discutons pas ici la question de bon goût et de convenance. Accepté pour ce qu'il est et pour ce qu'il vaut, ce *Roi des montagnes* est une charge assez spirituelle, dont le principal défaut est d'avoir trois cents pages, et de faire songer aux inconvénients des plaisanteries trop prolongées. L'on a remarqué déjà que, dans les ouvrages de M. About, la fin ne valait jamais le commencement, et l'on en a conclu, non sans raison, que le souffle lui manquait. Cette infirmité n'est nulle part plus visible que dans le *Roi des montagnes*. Tant que l'aventure du botaniste Hermann et de ses compagnes, les deux Anglaises, tombés au pouvoir d'Hadgi-Stavros, ne nous est présentée que par le côté comique, elle amuse, et, si scandalisé que l'on puisse être de voir les beaux noms d'Athènes et de Périclès, de l'Hymette et du Pentélique, compromis dans une affaire de complicité entre bandits et gendarmes, on ne peut s'empêcher de sourire. Mais, lorsque le sang coule, lorsque la chose tourne au tragique ou plutôt à la

boucherie, on ne veut pas de cette émotion mal préparée, et l'on se révolte contre le narrateur, comme on se révolterait contre un guide qui, sous prétexte de nous faire visiter les curiosités d'un pays, nous mènerait dans un abattoir. Le dénouement serait sifflé dans le plus mince vaudeville. Cette facétie d'Anglaises, ne voulant pas reconnaître leur sauveur parce qu'il ne leur a pas été présenté, traîne dans tous les *ana*. En tout, comme cet esprit-là est inférieur à la *Chasse au chastre* de M. Méry, aux premières *Impressions de voyage* de M. Alexandre Dumas, à la *Frédérique* de M. Léon Gozlan, à toutes ces drôleries charmantes, aujourd'hui oubliées! Cette ingratitude du public envers ses amusements de la veille doit donner à réfléchir à M. About.

*Germaine* nous paraît être, jusqu'à présent, le plus faible de ses ouvrages. L'art du conteur ne saurait déguiser ce qu'il y a de choquant et d'odieux dans ce marché par lequel le duc et la duchesse de la Tour d'Embleuse, réduits à la misère, unissent leur fille poitrinaire à un grand d'Espagne, riche à millions, pour qu'il puisse légitimer l'enfant né de sa liaison avec une femme mariée. Il faut laisser la phthisie pulmonaire aux livres de médecine, et l'introduire le moins possible dans les romans : outre qu'elle donne lieu à des images et à des scènes d'une nature peu réjouissante, elle a le tort de constituer pour le romancier une difficulté à la fois insoluble et illusoire. Lorsqu'un auteur me fait assister aux phases diverses d'une passion, aux variations d'un caractère, amenant peu à peu des événements imprévus, je puis, pourvu que je me consulte ou que j'observe, apprécier son habileté à rendre vraisemblables ces péripéties intérieures. Mais une maladie de poitrine! Le conteur peut la guérir comme il lui plaît, sans que l'analyse psychologique ait rien à y voir. Les médecins seuls pourraient réclamer, et ils n'ont aucun intérêt à prouver qu'il y a des maladies incurables. Je ne puis donc accepter *Germaine* : son père, le duc de la Tour d'Embleuse, est ignoble ; sa rivale, madame Chermidy, n'a pas même les mérites et les agréments de son rôle ; M. About n'a pas su lui donner cette beauté sensuelle qu'appelait la loi des contrastes, et qui défraye, dans le roman moderne, la peinture des femmes de cette espèce : « Madame Chermidy était *emmaillotée* dans une douillette de satin blanc... son pied était le pied court des Andalouses, arrondi en fer à repasser... tout son petit corps était court et rondelet, comme ses pieds et ses mains ; la taille un peu épaisse, les bras un peu charnus, les fossettes un peu profondes ; trop d'embonpoint, si vous voulez, mais l'embonpoint mignon d'une caille, » etc... Il n'y a rien là de bien attrayant. Quelle différence entre madame Chermidy et ces superbes héroïnes qui emportaient les Sténios et les Bénédicts dans leurs tourbillons de flamme ! L'amour, la passion, dans les romans de M. About, sont figurés par une petite femme fraîche, grosse et courte,



qui ferait merveilles, le dimanche, dans une *bastide* de Marseille, au milieu d'une société de marchands de savon et de blé. Il nous donne madame Chermidy comme capable de ruiner des nababs et des grands d'Espagne : il la calomnie : tout au plus a-t-elle aidé un spéculateur de la Canebière à manger les bénéfices réalisés sur les derniers arrivages. Aussi, quand madame Chermidy passe de son état de caille grasse à des velléités de scélératesse et de mélodrame, elle produit exactement le même effet que le Roi des montagnes lorsque arrive le carnage. Les assassinats, chez M. About, ont toujours l'air d'être commis avec de petits couteaux de poche. On a remarqué combien le duc de la Tour d'Embleuse ressemble au général Hulot, et madame Chermidy à madame Marneffe, des *Parents pauvres* : on peut de nouveau constater, dans ces imitations chétives, le procédé de réduction dont nous parlions tout à l'heure, l'art de nous faire regarder, par l'autre bout de la lorgnette, les vices et les perversités grandioses du roman d'il y a quinze ans. J'ai perdu le droit de glorifier M. de Balzac ; mais, en vérité, quand je mesure la taille de ses héritiers, j'éprouve comme un sentiment de doute et de remords ; je me dis du moins que ce n'est pas ainsi que la littérature romanesque fera une noble et salutaire pénitence de ses splendides excès. Se ranger n'est pas se convertir ; j'aime et j'admire le grand coupable qui met dans son repentir autant de grandeur qu'il en a mis dans ses fautes ; mais le libertin corrigé par le calcul et décidé à faire des économies m'inspire peu de sympathie.

C'est pourtant là le secret du succès de M. About : il est venu à son moment, en un moment où l'esprit bourgeois s'était fatigué, dans le monde fictif, des poétiques chimères et des dangereuses aventures où l'avaient précédemment entraîné des imaginations puissantes, comme il se dégoûtait, dans le monde réel, de ces libertés, de ces institutions, de ces idées qui élevaient et excitaient autrefois les intelligences. Ce sentiment de conservation pratique, agissant dans les deux sphères, repoussant d'ici les ardeurs et les rêves qui troublent le bien-être de la vie privée, chassant de là les aspirations et les luttes qui agitent la vie publique, a dû amener dans cette moyenne bourgeoise un état de calme extérieur, de contentement matériel, qui ne va pas chercher bien haut ses raisons et ses causes, qui ne rattache pas à des origines bien profondes les angoisses et les périls passés, mais où les intérêts positifs, maîtres de la situation, distribuent à leur gré les rôles : tant pour les affaires, tant pour tes plaisirs ; ceci pour les sciences, cela pour les lettres, et ce petit coin pour l'imagination, pourvu qu'elle soit bien sage et amuse sans déranger. Ce petit coin, c'est le royaume de M. Edmond About : il l'occupe très-spirituellement et très-décemment ; mais le jour où la place s'agrandirait, il n'aurait plus, je le crains, de quoi la remplir.

Artiste supérieur à M. About, M. Gustave Flaubert, l'heureux auteur de *Madame Bovary*, suggère des réflexions d'un autre genre.

On connaît les antécédents de ce roman : déférée devant un tribunal comme coupable d'outrage à la morale publique et religieuse et aux bonnes mœurs, défendue par l'illustre M. Sénart, à qui son plaidoyer a valu les honneurs de la dédicace, acquittée par les juges, d'après des considérants très-détaillés, *Madame Bovary* s'est présentée au public dans les conditions les plus favorables ; unissant, à son profit, les immunités d'une innocence officielle à l'appât d'un scandale entrevu, elle ressemble à ce dépositaire dont il est question dans *Gil-Blas*, et dont on ne pouvait mettre la vertu en doute, puisqu'il avait eu, pour dépôts à lui confiés, trois ou quatre procès qu'il avait gagnés avec dépens. Rien ne lui a manqué, pas même l'apostille d'un académicien, qui, depuis longtemps, ne s'occupe plus que des morts, mais qui, dans les occasions importantes, sort de sa nécropole afin de constater les grandes naissances littéraires, et, pour les rendre plus authentiques, les enregistre dans le *Moniteur*.

Qu'est-ce donc que ce roman que les connaisseurs saluent, que la littérature adopte, à qui tout, au dehors et au dedans, assure une attraction irrésistible sur le gros des lecteurs ? Nous croyons pouvoir le définir en quelques mots : *Madame Bovary*, c'est l'exaltation malade des sens et de l'imagination dans la démocratie mécontente.

On pourrait diviser en deux parts, en deux phases, les œuvres que l'esprit démocratique a inspirées au roman moderne. Dans la première, on verrait l'utopie s'élançant librement vers les régions inconnues, teignant de ses couleurs les songes d'artistes et les aspects de la campagne, n'étant pas encore envenimée ni matérialisée par l'épreuve, et créant des socialistes chevaleresques, des démocrates enthousiastes, prêts à régénérer le monde pour le seul plaisir de substituer le bien au mal, le juste à l'inique, la fraternité à l'oppression et l'amour à la haine. C'est la période de madame Sand écrivant *Consuelo*, le *Péché de M. Antoine*, le *Compagnon du tour de France*, le *Meunier d'Angibault*, et finissant par dédier la *Petite Fadette* à M. Barbès. Dans la seconde, l'épreuve a eu lieu, et elle n'a pas été bonne : il y a eu commencement de victoire et déroute finale : les esprits se sont irrités, les questions se sont aigries et simplifiées tout ensemble : les utopies, crevées par l'expérience, se sont aplaties et réduites à néant : le côté théorique a disparu, mais l'appétit sensuel est resté ; il est resté, avec cette surexcitation fébrile qu'y ajoutent des espérances un moment réalisées et de nouveau déçues, des convoitises ajournées et mâchant à vide après un moment de triomphe. Maintenant, dans ce vieux monde où la démocratie a pris pied sans le façonner encore à sa guise, où son ambition à demi satisfaite tient ses désirs en

éveil, où l'importance de son rôle lui rend plus poignante l'âpreté de ses misères, placez une femme, une fille de fermier, touchant du front à la bourgeoisie, du pied au petit peuple, née sur ces confins de la pauvreté et de la richesse qui ne sont ni l'une ni l'autre, vulgaire avec de faux instincts d'élégance, disposée par une éducation incomplète à toutes les fâcheuses influences d'un idéal bâtard, d'un roman frelaté et d'un mysticisme de bas étage, mariée à un homme besogneux et borné qui lui donne les semblants du bien-être sans lui en assurer les douceurs; ayant de temps à autre, et comme par éclairs, les révélations rapides de ce luxe, de cet éclat, de ces plaisirs qu'elle rêve; grisée de lectures, d'oisiveté, de toutes ces poésies de convention dont se repaissent les imaginations banales; voulant briller, voulant connaître, voulant jouir, se servant à elle-même la contrefaçon de ses chimères, se débattant dans le contraste de la petitesse de ses joies avec l'immensité de ses songes, et y persistant jusqu'au désespoir, jusqu'à la ruine, jusqu'au crime, jusqu'au suicide; vous aurez *Madame Bovary*.

L'auteur a si bien réussi — et on l'en a loué comme d'un signe de force, — à rendre son œuvre impersonnelle, qu'on ne sait pas, après l'avoir lu, de quel côté il penche. Il est aussi dur pour le voltairien de pharmacie que pour le curé de village; il n'a pas plus d'entrailles pour le paysan que pour le hobereau, pour le petit boutiquier que pour le grand seigneur. Prêtre et médecin, citadin et villageois, riche châtelain et pauvre valet d'écurie, femme romanesque et entraînée, apothicaire aux allures de Joseph Prudhomme, tout ce monde vit et s'agite dans une atmosphère étouffée d'où la lumière d'en haut est absente, où la foi, la pitié, l'attendrissement de l'âme humaine en face des douleurs de l'homme, n'apparaissent jamais. Cette indifférence implacable, cette égalité de la créature devant le mal est un des caractères distinctifs de l'esprit démocratique dans l'art. On le retrouve dans toute cette école qui, sous le nom inexact de réalisme, installe le sentiment de l'égalité absolue de toute chose et de tout être, comme inspiration suprême de la poésie, de la peinture et du roman. Il y a trente ans, un écrivain célèbre a défini le romantisme : « Le libéralisme en littérature. » — Nous disons, nous, que le réalisme n'est et ne peut être que la démocratie littéraire, et *Madame Bovary* nous sert de preuve. Nous verrons tout à l'heure jusqu'où l'auteur a été conduit, en fait de forme et de détails, par cette inspiration si passionnément, que dis-je? si froidement égalitaire. Pour le moment, indiquons quelques points plus sérieux.

Nous n'analyserons pas *Madame Bovary* : les magistrats lui ont délivré un certificat de moralité suffisante; c'est assez pour arrêter, sous notre plume, les récriminations amères; c'est trop peu pour nous

donner le courage de suivre, sur le vif et sur le nu, cette anatomie du vice, qui n'enseigne pas même à guérir la gangrène en nous la montrant. Ce que j'en ai dit pourtant suffit pour se faire une idée du sujet, pour comprendre quel enseignement salubre et fécond aurait pu jaillir de l'histoire de cette existence déclassée, tout ce que les vrais intérêts de l'âme et de la vie, les lois immortelles de la destinée humaine, pouvaient ajouter de grandeur et d'utilité morale à ce tableau que M. Gustave Flaubert a fait si aride, si morne et si désolant. Pour cela, que fallait-il ? Admettre une âme d'abord, m'y faire croire, me la laisser voir, là où je n'aperçois qu'un corps, un corps qui souffre, qui tressaille, qui saigne au contact brutal d'ignobles réalités, et auquel une imagination affolée fait pressentir des satisfactions impossibles et des jouissances chimériques. Il fallait ne pas se contenter de déduire, comme par une sorte de méthode scientifique, les résultats, les symptômes extérieurs, matériels, sensuels, de la maladie dont cette malheureuse femme est atteinte; mais remonter aux causes, établir les filiations entre les vices de cette éducation et les infirmités de cet esprit, entre le danger de ces lectures et la fièvre de cette imagination, entre le vide de cette âme et l'égarément de ces sens. C'était là le sujet, et, d'après ce que nous avons primitivement entendu dire, nous pensions que M. Flaubert l'avait compris ainsi, que l'idée d'une grande leçon s'était jointe chez lui à la manie de tout peindre, et avait pu faire pardonner, ou du moins acquitter quelques peintures excessives. Mais non, cela n'est pas et ne pouvait pas être. Ce système tout impersonnel qu'on a salué chez l'auteur de *Madame Bovary* lui interdisait de prendre parti pour ce qui aurait pu protéger et sauver son héroïne contre ce qui la déprave et la perd, comme il lui interdit de se prononcer pour l'abbé Bournisien contre le voltairien Homais. Cet *égalitarisme* sans bornes s'oppose à toute manifestation, à toute préférence religieuse ou morale de la conscience ou du cœur, de même qu'au point de vue simplement littéraire il assigne exactement la même valeur aux objets inanimés, voire aux choses immondes et grossières, qu'à la figure de l'homme et aux sentiments humains. Aussi l'idée d'une leçon, même incomplète, chez les écrivains de cette école, est inadmissible, et M. Sénart, malgré tout son talent, n'aurait pas réussi à me convaincre. D'ailleurs, le côté philosophique et chrétien du sujet eût entraîné M. Gustave Flaubert où il ne voulait pas aller. Il a bien pu indiquer rapidement les lectures de *Madame Bovary*, ces romans où elle entretenait son amour pour le clinquant et le chimérique : mais la place que ces lectures tiennent dans l'ensemble du récit—il a cinq cents pages—est tellement microscopique, qu'on a peine à les apercevoir. L'esprit démocratique en littérature, même en reniant les mauvais

livres, en dégageant sa cause de celle qu'ils plaident ou qu'ils favorisent, ne peut pas oublier qu'il leur doit beaucoup, qu'il leur doit ce désordre intellectuel et moral qui n'est pas encore le nivellement, mais qui le prépare, et qui égalise dans l'erreur et le mal les imaginations et les âmes, en attendant qu'il les égalise dans la possession et la jouissance. Mécontent des résultats obtenus jusqu'ici, se demandant avec amertume si c'était la peine de tant remuer et de tant corrompre pour qu'il y ait toujours ici-bas la même somme de souffrance, cet esprit a peut-être des moments de rude franchise : il lance une épigramme à M. Béranger, une invective à M. Sue, une satire à cet ensemble d'écrivains et de parleurs qui ont promis à l'humanité ce qu'ils ne pouvaient pas lui donner : mais n'en croyez pas sa mauvaise humeur, il frappe à côté ; ce ne sera jamais dans ses œuvres qu'on trouvera ces accusations énergiques, ces éloquentes anathèmes où les âmes, ramenées par la douleur et l'évidence, proclament les vérités longtemps méconnues. C'est ainsi que M. Flaubert, glissant sur les causes des fautes et des malheurs de son héroïne, s'est appesanti, au contraire, sur les conséquences, et les a étalées de sang-froid dans toute leur crudité : d'où il suit que, tout dans son livre s'adressant aux yeux et aux sens, non au raisonnement et à la conscience, on ne saurait alléguer en sa faveur qu'il ait raconté et décrit pour avertir et corriger. On a dit aussi, — singulière excuse ! — que l'effet de ses peintures est, en définitive, peu tentant, qu'il inspire le dégoût plutôt que l'attrait des corruptions qu'il retrace. C'est possible, et j'avoue qu'on songe bien des fois, en le lisant, à l'esclave ivre de Lacédémone : mais cet esclave ne dégoûtait que les hommes libres, c'est-à-dire les esprits élevés ; il n'eût pas produit la même impression sur les autres esclaves, sur les âmes grossières ou basses. Quand on dit que les tableaux de M. Flaubert ne rendent pas le vice aimable, qu'ils portent avec eux leurs correctifs, on se met trop au point de vue des lecteurs d'autrefois, de ces sociétés *aristocratiques* où le mal, pour séduire, avait besoin de distinction, de charme et d'élégance. On ne songe pas qu'à mesure que le niveau de la littérature s'étend et s'abaisse, le niveau des lecteurs suit la même progression et obéit aux mêmes lois, que le même esprit démocratique et égalitaire qui a dicté le livre en recevra les influences, que ces milliers de lecteurs nouveaux s'inquiéteront peu de savoir si le vice et le plaisir ont des raffinements plus exquis, s'il y a des liqueurs plus fines et plus délicates que ce vin frelaté dont se grise madame Bovary et dont ils se griseront comme elle.

C'est pourquoi, sans vouloir cependant nous brouiller avec la justice, nous refusons de reconnaître dans *Madame Bovary* le côté moral, qui n'y brille que par son absence, et nous ne pouvons y amnistier

le côté plastique ou sensuel, dont les amorces, nulles pour l'élite, sont très-réelles pour la foule. Arrivons vite à la question littéraire, où les magistrats nous laissent libres d'avoir un avis, et nous ont même donné l'exemple.

Il y a dans les *Puritains d'Écosse* un passage où Claverhouse, pour guérir Morton de ses vellétés presbytériennes, lui cite Froissard et lui fait remarquer avec quel prolix enthousiasme le chroniqueur français parle des chevaliers, avec quel dédain il passe sous silence les multitudes de *vilains* ou les jette dans la fosse commune. Loin de nous cette idée méprisante pour les *petits*, mille fois plus contraire à l'esprit chrétien qu'à l'esprit démocratique! Mais nous ne faisons plus ici que de la littérature, et je songe souvent à cette page de Walter Scott, lorsque j'assiste aux progrès de *réalisme* ou de la démocratie dans l'art, et que je me demande avec inquiétude où ces progrès s'arrêteront. Dans le roman tel qu'on l'entendait autrefois, dans ce roman, dont la *Princesse de Clèves* est restée le délicieux modèle, la *personnalité* humaine, représentée par toutes les supériorités de naissance, d'esprit, d'éducation et de cœur, laissait peu de place, dans l'économie du récit, aux personnages secondaires, encore moins aux objets matériels. Ce monde exquis ne regardait les petites gens que par la portière de ses carrosses, et la campagne que par la fenêtre de ses palais. De là un grand espace, et admirablement rempli, pour l'analyse des sentiments, plus fins, plus compliqués, plus difficiles à débrouiller dans les âmes d'élite que chez le vulgaire. Rousseau est le premier qui, en haine de la société et de ses hiérarchies, ait littérairement relevé l'importance relative des aspects de la nature. L'école moderne a suivi ses traces, et le genre descriptif y a gagné en vérité, en éclat, en fraîcheur. Mais chez Rousseau et ceux de nos contemporains qui se sont inspirés de sa manière, la campagne, cette confidente des rêves que la société entrave, cette consolatrice des souffrances que la société inflige, est peinte sous ses faces aimables, attrayantes, poétiques. On sent que ceux qui la contemplant et en jouissent sont venus la chercher, qu'ils se rapprochent d'elle par goût plus qu'ils ne lui appartiennent par état ou par nécessité; que ce sont des hôtes reconnaissants qui la remercient, en la décrivant, du calme de ses solitudes et de la beauté de ses paysages. Ainsi, dans cette nouvelle phase, l'homme, bien qu'amoindri, les objets extérieurs, bien qu'amplifiés, gardent une sorte de proportion respectueuse. L'école dont *Madame Bovary* nous donne, semble-t-il, le dernier mot, a fait un pas de plus: elle peint la campagne telle quelle, avec ses rugosités, ses laideurs, ses misères, ses petites gens et son fumier: elle la décrit sans amour, sans préférence, uniquement parce que les objets matériels sont là, que l'appareil photographique est dressé, et qu'il faut tout reproduire. Comment en serait-il autrement?

Dans ce système, tous les personnages sont égaux, si toutefois les plus laids ne sont pas les meilleurs. Le valet de ferme, le palefrenier, le mendiant, la fille de cuisinière, le garçon apothicaire, le fossoyeur, le vagabond, la laveuse de vaisselle, prennent une place énorme; naturellement les choses qui les entourent deviennent aussi importantes qu'eux-mêmes; ils ne pourraient s'en distinguer que par l'âme, et, dans cette littérature, l'âme n'existe pas: elle générerait. Quand je peins un personnage vraiment digne d'animer et de dominer un récit, la proportion s'établit d'elle-même entre lui et ce qui l'environne; mais, si je décris à la loupe un conducteur de patache ou un pauvre, en haillons, les haillons, la patache, les chevaux; le harnais étant tout aussi importants, exigent un crayon non moins minutieux. De là une description continue, incessante, intarissable, qui engloutit peu à peu, comme une marée montante, tout ce que le récit offrirait d'intéressant. Le succès préventif et certain de *Madame Bovary* a rendu à M. Gustave Flaubert un mauvais service: il a empêché son éditeur de lui demander le sacrifice de deux cents pages, c'est-à-dire de deux mille descriptions dont son roman eût fort bien pu se passer. Un affreux villageois veut se faire saigner: description de la cuvette, du bras, de la chemise, de la lancette, du jet de sang, etc., etc. M. Homais, le pharmacien bel esprit, achète à Rouen des petits gâteaux pour son épouse: description de ces petits gâteaux amenant la digression suivante: « Madame Homais aimait beaucoup ces petits pains lourds, en forme de turban... dernier échantillon des nourritures gothiques, qui remonte peut-être au siècle des Croisades, et dont les robustes Normands s'emplissaient autrefois, croyant voir sur leur table, à la lueur des torches jaunes, entre les brocs d'hypocras et les gigantesques *chaircuiteries*, des têtes de Sarrasins à dévorer. » — Tout cet étalage historique pour des massepains mangés par une femme d'apothicaire! Voilà où mène le démocratique mépris des proportions sociales et littéraires. Un mendiant tend la main sur une grande route: description. Celle-ci mérite une mention spéciale. Jadis, dans les temps barbares où les clartés du réalisme n'avaient pas encore lui sur le monde, lorsqu'un romancier racontait un rendez-vous amoureux, il avait soin d'entourer l'aller et le retour de circonstances agréables, sentimentales, pittoresques, émouvantes. Nous avons, comme Sganarelle, changé tout cela. Quand madame Bovary revient de Rouen, où la conduit, tous les jeudis, son amour pour un clerc de notaire, voici ce qu'elle rencontre: « Il y avait dans la côte un pauvre diable vagabondant avec son bâton tout au milieu des diligences; un amas de guenilles lui recouvrait les épaules, et un vieux castor défoncé, s'arrondissant en cuvette, lui cachait la figure; mais, quand il le retirait, il découvrait, à la place des paupières, deux orbites béantes tout ensanglantées. La chair s'effiloquait

« par lambeaux rouges, et il en coulait des liquides qui se figeaient en  
 « gales vertes jusqu'au nez, dont les narines noires reniflaient convul-  
 « sivement. Pour vous parler, il se renversait la tête avec un rire idiot ;  
 « alors ses prunelles bleuâtres, roulant d'un mouvement continu, al-  
 « laient se *cogner*, vers les tempes, sur le bord de la plaie vive. »  
 O Corinne ! ô Amélie ! Indiana et Valentine ! Lélia et Geneviève ! Poé-  
 tiques créations de la rêverie moderne ! Aspirations parfois insensées,  
 souvent coupables, toujours dangereuses, vers un idéal qui n'est pas de  
 ce monde, et qu'il faut demander au ciel ou désespérer d'atteindre !  
 Vous aviez, je le sais, mérité un châtiment ; jadis les belles péche-  
 resses, pour expier leurs fautes, se condamnaient au cloître et au ci-  
 lice ; mais les *lambeaux rouges des chairs effiloquées ! les liquides figés*  
*en gales vertes ! les narines noires reniflant convulsivement !* Non, vos  
 plus rigides censeurs n'avaient ni désiré ni prévu une punition pa-  
 reille ; il a fallu, pour vous l'infliger, la démocratie dans le roman :  
 voilez-vous, belles *aristocrates*, et cédez la place à madame Bovary !

Que serait-ce si nous parlions des scènes hideuses du dénouement,  
 de cette veillée funèbre auprès du cadavre d'Emma, où le curé et le  
 pharmacien, après s'être querellés sur la religion, finissent par boire  
 et ripailler ensemble ? N'allons pas plus loin ; nous décrivons un symp-  
 tôme, nous ne dénonçons pas un livre. Est-ce à dire qu'il n'y ait pas  
 de talent dans le roman de M. Gustave Flaubert ? Assurément non :  
 on y sent, malgré soi, une force, une puissance inconnue, qui ne sait  
 pas encore très-bien ce qu'elle veut, ce qu'elle fait, qui passe du néolo-  
 gisme à la platitude, de la faute de français au galimatias, qui ignore  
 l'art des ménagements, de la proportion et de la mesure, mais qui  
 finira peut-être par faire à coups de serpe ce que les mains délicates et  
 raffinées ne sauront plus faire à coups de lime. Cette force, cette puis-  
 sance, c'est l'esprit démocratique, qui cherche encore sa voie, dont les  
 fautes sautent aux yeux, qui fait rire et gémir par ses folies et ses mi-  
 sères, mais à qui l'avenir réserve peut-être un grand destin dans ses  
 profondeurs mystérieuses, qui envahit le monde moderne, l'étreint et  
 le brisera un jour, si les classes supérieures, oubliant leur mission et  
 leur tâche, sacrifiant les idées aux faits et les croyances aux intérêts,  
 légitimement ses conquêtes et attisent ses repréailles.

Voilà de bien grands mots à propos de deux romanciers. Encore  
 une fois, nous n'avons prétendu ni condamner la bourgeoisie dans les  
 livres de M. About, ni juger la démocratie dans l'ouvrage de M. Flau-  
 bert. Nous ne prétendons pas davantage que l'esprit bourgeois et  
 l'esprit démocratique ne puissent pas produire des œuvres différentes  
 de celles-là, des œuvres meilleures, et que, notre siècle ayant accepté  
 ces deux influences, la littérature doive et puisse y échapper. Nous  
 savons aussi tout ce qu'une préoccupation trop *aristocratique* (mot



inexact dont je me sers faute de mieux) a amené et amènerait encore dans l'art de convenu et de factice, de glacial et de guindé. Mais il nous a paru que ceux qu'on accuse de chercher à ranimer des cendres éteintes, à renouer des traditions brisées, avaient le droit d'ouvrir, de temps à autre, les livres conçus et écrits dans un sentiment contraire, et de dire à la bourgeoisie : Prenez garde ! si vous vous obstinez à négliger ce qu'il y a en vous de fécond et de vivace, à borner à des questions de chiffres et de bien-être les destinées de l'homme en ce monde, vous seriez réduits à un petit art industriel et calculateur comme celui qui se révèle dans les romans de M. About ; — puis de dire à la démocratie : Prenez garde ! si, au lieu d'élever vos cœurs, de chercher en haut, du côté de la lumière et du ciel, la solution des problèmes qui vous agitent, l'allègement des douleurs qui vous tourmentent, la conquête des biens que vous rêvez, vous persistiez à tout abaisser, vous arriveriez, en littérature, à cette égalité implacable, aussi tyrannique qu'un joug de fer, et soumettant au même niveau le bien et le mal, le beau et le laid, le grand et le petit, la créature vivante et l'objet insensible, l'âme et la matière : vous arriveriez à *Madame Bovary*. Si la bourgeoisie, si la démocratie ne s'efforçaient pas de surmonter ce marasme intellectuel, inhérent à certaines situations sociales, et qui favorise à la fois le mesquin et l'excessif, si elles ne mandaient pas à leurs écrivains, à leurs artistes, à leurs poètes, de puiser à des sources plus élevées et plus pures, l'art aurait à gémir du règne de l'une, des progrès de l'autre ; et ce ne seraient ni M. About ni M. Flaubert qui pourraient le consoler.

ARMAND DE PONTMARTIN.

---

# CÉCILE<sup>1</sup>

## I

Dans un appartement de l'hôtel du comte de Tewkesbury, communément appelé l'Étude, sans doute par antiphrase, puisque de mémoire d'homme nul n'y a jamais étudié, un élégant déjeuner garnit encore une table de deux couverts.

La matinée sombre et froide ( nous sommes au mois d'octobre ) est plus qu'à demi écoulée ; l'un des deux convives a depuis longtemps quitté sa place, l'autre occupe encore la sienne, et, nous regrettons de le dire, ce rétardataire est lord Saint-Edmunds en personne, l'espoir et l'unique héritier de la famille<sup>2</sup>. Toutefois il se hâte d'expédier son léger repas, consciencieusement secondé par un beau chien de Terre-Neuve ; après quoi, allumant un cigare et prenant son journal, il s'établit au coin du feu dans cette attitude gracieuse et digne particulière à la génération nouvelle, et qui consiste à s'appuyer le dos contre le bras d'un fauteuil et à étendre les jambes sur l'autre.

Le cigare touchait à sa fin, quand un laquais, convenablement poudré, vint annoncer le retour de M. Longman.

— Très-bien ; faites entrer, dit le jeune vicomte.

En conséquence, M. Longman, l'intendant de lord Tewkesbury, fut introduit aussitôt.

<sup>1</sup> Le roman de *Madame de Bonneval* que nous avons publié récemment offrait la particularité assez rare d'avoir été écrit en français par une Anglaise. Celui-ci, dont nous donnons aujourd'hui la traduction, en offre une autre non moins singulière, celle d'avoir été écrit d'abord en anglais par un Français. Sans manquer au respect dû à l'anonyme que l'auteur a voulu garder, nous pouvons ajouter ici que la position qu'il occupait à Londres et ses relations avec le monde aristocratique lui ont permis de tracer, d'après nature, des portraits réels. Il nous a paru que les lecteurs du *Correspondant* liraient avec plaisir ce livre écrit par un compatriote aux bords de la Tamise, et dont le but est de soulever un coin du voile qui dérobe à leurs yeux une partie des préjugés et des passions de cette société. (Note de la Rédaction.)

<sup>2</sup> On sait qu'en Angleterre les fils aînés des pairs qui ont rang de comte et au-dessus partent toujours un titre différent de celui de leur père, comme cela se pratique d'ailleurs pour quelques familles ducales en France. (Ibid.)

— Venez, Longman, et fermez la porte, dit le vicomte d'un ton parfaitement en harmonie avec la nonchalance de son attitude. Avez-vous vu mon père ce matin ?

— Oui, milord.

— Et vous lui avez communiqué l'affaire ?

— Oui, milord.

— A combien s'élevait le total de cette petite somme ?

— A mille sept cent quarante-six livres et quinze schillings, milord, répondit l'intendant après avoir consulté ses notes.

— Savez-vous ce que Sa Seigneurie a trouvé à mon crédit chez Ransom, quand il a pris la peine de s'y transporter lui-même ?

— Sept ou huit livres sterling environ, milord, répondit M. Longman, cherchant vainement à réprimer le sourire qui troubla un instant la gravité respectueuse de son visage solennel.

— Eh bien, c'est toujours quelque chose. En déduisant cet avoir de mon doit, à combien celui-ci se trouve-t-il réduit ?

— A quelque chose au-dessous de mille sept cent quarante livres, milord.

— Fort bien. Qu'a dit mon père quand vous lui avez soumis la situation ?

— J'avoue que Sa Seigneurie a paru contrariée.

— Mais il vous a dit de régler ce compte ?

— Nullement, milord. Il a dit que cela lui était tout à fait impossible.

— Sérieusement ?

— Très-sérieusement, milord.

— En ce cas il me faudra passer l'hiver à Paris. Quand croyez-vous que mon père revienne ? continua tranquillement le jeune homme.

— Sa Seigneurie m'a ordonné d'être ici vers deux heures, milord, et la pendule va sonner.

— Diable ! s'il en est ainsi, ouvrez vite la fenêtre ; cette vieille cheminée fume si outrageusement, qu'on pourrait soupçonner quelqu'un d'avoir pris un cigare.

Il était temps de recourir à cette mesure sanitaire, car quelques minutes s'étaient à peine écoulées, qu'un coup de marteau retentissant annonça le retour du comte, lequel entra au même instant dans l'Étude.

Disons ici, pour ceux de nos lecteurs qui n'ont pas le plaisir de le connaître personnellement, que le comte de Tewkesbury est un homme un peu au-dessous de la cinquantaine ; il a la taille élevée et droite, le visage imposant et où se peint la franchise irascible d'un caractère bon, mais vif. Le vicomte, naturellement plus mince, passe à ses pro-

pres yeux et à ceux de juges encore plus compétents, comme assez favorablement traité par la nature.

— Sur mon honneur, monsieur, s'écria le comte en entrant, je suis heureux de vous trouver enfin debout; si vous avez achevé votre déjeuner, on pourrait peut-être desservir avant la nuit close?

— Certainement. J'avais pensé qu'il pourrait vous être agréable de prendre une tasse de thé après votre promenade du matin. C'est pourquoi...

— Moi! quelle absurdité! Le comte sonna en haussant légèrement les épaules.

Pendant qu'on enlevait les restes du déjeuner, il garda le silence en examinant avec soin, et les sourcils froncés, des papiers qu'il sortait de sa poche et qui ne paraissaient pas de nature à la remplir autrement que par leur volume. Une fois seul avec son fils, comme sa préoccupation se prolongeait, celui-ci dit d'un ton dégagé :

— Une belle matinée, je crois.

— Fort agréable, pour moi surtout! Écoutez, monsieur mon fils, j'ai assez et même trop de toutes vos extravagances, et je vous déclare que je suis résolu à ne plus y contribuer dorénavant. Depuis que vous avez quitté Eton, j'ai à payer vos dettes tous les ans aussi régulièrement que le retour des saisons; je vous ai averti que je ne le ferai plus; je tiendrai ma parole. Comment donc! quinze cents livres sterling par an ne peuvent pas vous suffire quand, en outre, presque tous vos besoins sont satisfaits!

— Vous savez que je n'ai pas un seul cheval, pas même la place pour le mettre depuis que vous avez voulu louer les écuries, interrompit l'imperturbable vicomte.

— Et quel rapport cela a-t-il avec vos dettes, je vous prie? Pendant la vie de votre grand-père, je n'ai jamais touché que mille livres par an, et il ne m'est jamais venu à la pensée de lui faire payer mes dettes.

— Oui, mais n'oublions pas que c'était le temps des *post-obits*, qui ne sont plus en usage maintenant et pour lesquels d'ailleurs j'ai la plus grande répulsion. On dira tout ce qu'on voudra, cela ressemble à une spéculation sur les jours du vieux gouverneur, et quoiqu'il me déteste, moi, je l'aime trop pour avoir recours à ce moyen, dit Saint-Edmunds en se levant et passant son bras autour du cou de son père. Voyons, ajouta-t-il d'un ton caressant, pourquoi tant de bruit pour une pauvre somme de quinze cents livres?

— Plus de mille sept cents.

— Disons, mille huit cents, si vous voulez. Pour les acquitter, j'ai, outre un petit compte chez Ransom, le prochain semestre de ma pension, et plus de mille livres qui me sont dues sur mon livre d'Ascot et qui me rentreront au premier jour.

— Puisqu'il en est ainsi, vous n'avez pas besoin de moi ; je suis enchanté de l'apprendre.

— Pas absolument, sans doute ; mais comme, par je ne sais quelle erreur, un ou deux de ces billets sont tombés entre vos mains, et qu'il vaudrait mieux pour notre crédit commun qu'ils fussent payés immédiatement, pourquoi ne me feriez-vous pas cette avance ? Je vous souscrirais une reconnaissance pour votre garantie, et vous vous rembourseriez sur cette magnifique pension que je touche annuellement.

Saint-Edmunds s'arrêta pour constater l'effet de sa proposition, et, s'apercevant qu'il était tel que pouvait l'espérer en pareille circonstance un fils unique et adoré, il continua :

— Cette année, vous le savez, m'a été très-onéreuse. Outre la dépense de mon uniforme, qui est considérable, j'ai dû, par votre ordre exprès, aller beaucoup dans le monde, valser, polker, faire l'aimable et charmer par ma mise en scène toute jeune fille soupçonnée d'une riche dot.

— De cela, parlez le moins possible, interrompit le comte. Vous m'aviez promis, non pas une fois, mais cent que cette année verrait s'accomplir mon vœu le plus ardent, et je voudrais bien savoir où est cette femme tant attendue ?

— Où elle est ? A Brighton, à Saint-Léonard, à des eaux quelconques sans nul doute, dépérissant et mourant d'amour pour ce charmant garde du corps toujours pourvu de si jolis boutons, de si délicieuses bottes et de si beaux bouquets. Mais, hélas ! il faut payer tout cela, mon père, vous le savez ; aussi me semble-t-il que plus tôt vous sonnerez Longman, placé là-bas en sentinelle à cet effet, et mieux cela vaudra. En même temps veuillez l'autoriser à me remettre quelques centaines de livres... en compte bien entendu.

— En admettant que je sois assez fou pour faire encore cette sottise, puis-je vous demander ce que vous êtes disposé à faire pour moi en retour ?

— Tout ce qui me sera raisonnablement possible.

— Positivement ?

— Positivement.

— Quand votre congé commence-t-il ?

— La semaine prochaine.

— Et quels sont vos projets ?

— De rester ici jusqu'à la saison des chasses.

— C'est cela, pour aller jouer toutes les nuits au Coventry-Club avec de jeunes vauriens de votre espèce.

— Je vous demande bien pardon, mon père ; mais en vérité vous vous méprenez entièrement sur la nature et le but de cette excellente

institution. Elle est inappréciable pour les étrangers qui maintenant peuvent séjourner et *dîner* en Angleterre. Quant à son personnel, il vous suffit de jeter les yeux sur la liste...

— Oh ! je connais parfaitement tous les mauvais sujets du West-End.

— Il ne me semble pas que ce titre convienne à des hommes comme lord Foley, lord Harry Vane, M. Maxse ou le comte de Jarnac.

— Quant aux trois premiers, je n'en dis rien, ils occupent un rang éminent dans le monde; le dernier... Mais là n'est pas la question. Ce que je vous demande, et ce que j'attends de vous en retour du très-grand sacrifice que je vais faire encore en votre faveur, c'est tout simplement d'aller passer quinze jours ou trois semaines chez votre tante lady Hélène Basinstoke, en Lincolnshire.

— Grand Dieu ! Et vous appelez cela rien. Trois semaines de mon précieux congé passées dans la maison la moins divertissante de toute l'Angleterre. Sur mon honneur, voilà qui est dur de votre part, mon père.

— C'est à prendre ou à laisser. N'y allez pas et suivons chacun notre ligne. Il y a quatre ans que vous n'avez daigné mettre le pied sous son toit ; il y en a trois que vous n'avez vu ni elle ni aucun des siens. Vous savez combien ils sont susceptibles sous ce rapport. La rupture serait complète, si je n'y avais été l'an passé à votre place. Voici les deux dernières lettres de votre tante ; arrangez-vous avec elle si vous voulez ; quant à moi, il m'est impossible de quitter Londres d'ici à deux mois. Maintenant, je vous souhaite le bonjour.

— Un moment, dit Saint-Edmunds en voyant son père sur le point d'ouvrir la porte ; je n'avais pas la moindre idée que vous et eux attachiez tant d'importance à cette visite. J'irai pour apaiser ce grand courroux, mais pour peu de temps, par exemple.

— Quand vous y serez, écrivez-moi une lettre par semaine ; en recevant la seconde, je remettrai ces papiers à Longman. C'est un marché conclu, bien qu'assez peu avantageux pour moi.

— Et pour moi donc ! détestable ! Mais, puisqu'il n'y a pas moyen de faire autrement ! Allons maintenant chez Tattersall voir les chevaux de chasse. Mon cabriolet sera ici à la minute.

— Un cabriolet, quelle sottise ! ne pouvez-vous marcher jusque-là ?

— Impossible, répondit le garde du corps.

En conséquence, le père et le fils montèrent ensemble en voiture, tous deux parfaitement satisfaits du résultat de leur conférence. Quant à nous, laissant au lecteur sagace le soin de deviner l'avenir et d'apprécier lequel a le mieux atteint son but, nous allons nous transporter dans l'antique manoir de sir Charles Basinstoke, Redburn-Hall, Glanford, au nord du comté de Lincoln.

## II

Une semaine s'est écoulée depuis la conversation que nous venons de rapporter entre notre héros et son père, et le voilà faisant son entrée dans la très-confortable bibliothèque où se trouvent réunis lady Hellène, sir Charles et une jeune personne au-dessous de vingt ans, selon toutes les apparences.

— Bonjour, mon neveu, comment va ? Très-content de vous voir, à la fin, s'écria le vigoureux petit baronnet en serrant fortement la main du jeune homme. Voici votre tante, lady Hélène, qui vous dira la même chose, j'en suis sûr.

L'assertion du baronnet n'était point trop téméraire, car l'accueil de lady Hélène fut exprimé presque dans les mêmes termes que celui de son mari.

— Je sens bien, ma chère tante, dit notre héros en l'embrassant avec affection, que vous avez droit de m'accuser de négligence, après avoir tant tardé à venir vous présenter mes respects ; ce n'était pourtant pas faute de le désirer, croyez-moi ; mais les obligations de mon service sont si impérieuses !

— Il y a maintenant trois ans et quatre mois que nous ne nous sommes vus, reprit lady Hélène, dont le visage et les manières sévères trahissaient un penchant particulier à garder le souvenir des choses désagréables.

— Est-ce possible ? s'écria Saint-Edmunds. Il est vrai que je n'ai pas eu de chance. L'année dernière, j'étais à l'étranger quand vous êtes venue à Londres, et, cette année, au moment où nous vous attendions avec tant d'impatience, la maladie de mon oncle vous a retenue ici. Du reste, je n'ai pas besoin de lui demander de ses nouvelles.

En ce moment, s'étant retourné, il aperçut pour la première fois la jeune personne assise en face de lady Hélène, le menton appuyé sur sa main et les yeux fixés sur le feu.

— Mon Dieu ! s'écria-t-il, combien j'ai d'excuses à vous faire ; je n'avais pas vu ma cousine Constance.

— Quelle idée ! s'écria sir Charles d'un ton de reproche ; ce n'est pas elle. Constance a un peu plus de couleurs que ça. Au fait, la voici ; elle peut répondre pour elle-même.

A ces mots, une autre jeune fille entra dans la chambre. Sa taille n'était ni très-élancée ni très-imposante ; mais elle avait un de ces visages que les étrangers ignorants ou prévenus s'obstinent à considérer comme le type idéal de la beauté, grâce aux keepsakes anglais. Je n'es-

sayerai pas de la dépeindre plus en détail; ceux qui la connaissent ne sauraient l'oublier; quant aux autres, je ne puis mieux faire que de leur recommander de chercher à la voir, sans trop s'arrêter toutefois au charme de ses yeux bleus souriants.

A peine eut-elle aperçu le jeune homme, qu'elle se dirigea vers lui en lui tendant cordialement les deux mains. Mais Saint-Edmunds était un observateur trop fidèle des vieilles coutumes, quand elles s'accordaient avec son goût, pour s'en écarter dans cette circonstance, et, réclamant le privilège de la parenté, il embrassa sa cousine.

Bien qu'un incarnat plus vif colora les joues de l'aimable fille, elle se remit immédiatement et lui dit :

— Je suis vraiment très-heureuse de vous voir.

— Et vous n'ajoutez pas *enfin* comme vos parents.

— Non, car ce regret, j'en ai peur, ressemblerait à un reproche.

— C'est avoir plus de ménagements que je n'en mérite.

— Qui sait si ce ménagement même n'est pas calculé pour vous inspirer un remords? dit Constance en souriant; mais, puisque vous voici, nous ne devons pas vous gronder.

— Au moins, jusqu'à ce que vous ayez entendu tout ce que j'ai à dire pour me justifier.

— C'est vrai, c'est vrai; il ne faut pas oublier qu'il n'est pas tout à fait son maître, dit sir Charles. Et maintenant, si nous devons dîner aujourd'hui, il me semble qu'il est bien temps. A quoi donc songent-ils, près de sept heures et quart, et ils savent qu'Édouard a fait dire de ne pas l'attendre? Sir Charles sonna vivement.

Un maître d'hôtel chargé d'embonpoint et de cheveux gris parut et s'excusa en disant que le dîner avait été retardé jusqu'à sept heures et quart.

— Le dîner retardé, s'écria sir Charles, et je n'en sais rien, dans ma propre maison; voilà qui est fort! Qui a donné cet ordre?

— Mais c'est miss Cécile, sir Charles, répondit le maître d'hôtel en jetant un regard embarrassé du côté de la jeune fille assise au coin du feu.

— Oh! c'est vous qui avez commandé, alors mille pardons, dit l'impérieux baronnet avec humeur, en accompagnant ces paroles d'un regard peu amical.

Celle qui était ainsi prise à partie leva lentement ses grands yeux noirs, et, les fixant avec inquiétude sur le baronnet, elle lui dit d'un ton doux et presque plaintif :

— En vérité, sir Charles, je n'ai rien dit de pareil, ou du moins je n'en ai point eu l'intention. J'ai rencontré M. Collins vingt minutes avant sept heures; il m'a dit que lord Saint-Edmunds venait d'arriver, que toute la famille était encore dehors, et qu'il serait peut-être bon



de retarder un peu le diner. Autant que je me le rappelle, je partageai son avis, pensant que vous l'approuveriez.

— Très bien, très-bien; en voilà assez sur ce sujet. Et vous, Collins, alerte! vous savez que je n'aime pas diner tard.

— Mais, cher papa, dit Constance en s'approchant de son père, c'est un peu votre faute aujourd'hui. Vous ne pouviez vous arracher de chez les Thornhills, tant ces stupides journaux vous occupaient.

— Pas si stupides que vous le pensez, miss Constance. Une belle chose pour nous, vraiment, si tout le comté se persuade que nous sommes devenus papistes, et une belle chance pour Édouard au Parlement. Songez que son élection m'a coûté deux mille cinq cents livres sterling (62,500 francs), et qu'il a maintenant autant de chance que lord Arundel et Surrey<sup>1</sup>.

— Oui; mais quand paraîtra le brillant démenti que vous avez préparé avec M. Thornhill, tout s'arrangera.

— J'aimerais savoir qui en croira un mot, tant que nous aurons un tas de prêtres allant et venant dans la maison, et qu'on verra ma propre voiture à la porte de leur chapelle pour tous les saints de leur calendrier.... Nous supprimons le mot plus énergique que prononça l'irascible baronnet.

— Je l'ai dit depuis longtemps, on me fera la grâce de le reconnaître, dit lady Hélène, dont la perspicacité, sans être évidente pour personne, paraissait incontestable à ses propres yeux.

Un léger soupir, expression d'une âme souffrant de maintes blessures infligées par une main habile, sembla répondre à cette observation. Mais Saint-Edmunds n'eut pas le temps d'examiner d'où il pouvait venir; le diner étant annoncé, lady Hélène se leva sur-le-champ, prit son bras et passa dans la salle à manger, suivie de près par le reste de la famille. Chacun s'étant mis à sa place accoutumée, Constance se trouva à la droite de son père, laissant entre elle et sa mère un siège vide pour son frère; vis-à-vis d'elle s'assit, non sans quelque hésitation, sa jeune compagne, qui se trouva ainsi à côté de Saint-Edmunds.

— Que dit-on à Londres, mon neveu? demanda sir Charles quand le potage eut été enlevé. La ville est assez triste maintenant.

— Oui, elle n'est pas très-animée, pourtant on y rencontre toujours quelqu'un, dans ce siècle de chemins de fer.

<sup>1</sup> Le fils aîné du duc de Norfolk, premier pair d'Angleterre, porte le titre de comte d'Arundel et de Surrey. La maison de Norfolk est restée catholique, et le personnage désigné dans ce passage est celui qui, devenu duc de Norfolk en 1856, figure si dignement à la tête des catholiques anglais, dans les débats du Parlement et dans toutes les œuvres de charité et de dévouement à la vieille religion de son pays.

— Et que pense-t-on de cette misérable invention papiste ? J'espère qu'on ne se soumettra pas humblement à l'affront.

— Les gens que j'ai vus récemment ne s'en préoccupent guère. On prétend pourtant qu'il y a un peu d'émotion dans la Cité et beaucoup dans les provinces. Que disent les habitants de votre comté ?

— Parbleu, ce que je dis moi-même : c'est l'attaque la plus insolente que l'on ait dirigée contre la couronne depuis la révolte des colonies américaines. Si j'étais le maître, pas un de ces turbulents évêques, de ces entreprenants cardinaux, ne resterait vingt-quatre heures sans être expédié à Botany-Bay, et leurs successeurs prendraient le même chemin. Nous verrions bien lesquels se lasseraient les premiers à ce jeu !

— Je le crois, dit lady Hélène.

— Et leurs ouailles, dit Constance en souriant, qu'en feriez-vous, elles dont ni la cour ni le parlement ne semblent s'occuper le moins du monde ?

— Leurs ouailles, elles iraient rejoindre leurs pasteurs, et ce serait un beau jour pour l'Angleterre. Ah ! ah ! ah !

— Un second rappel de l'édit de Nantes, papa.

— Si c'est une de leurs misérables bulles papistes, je la rappellerais, et pas plus tard que le jour de l'ouverture du parlement.

Cette sortie fit rire tout le monde et jusqu'à la jeune fille, dont le visage pensif s'éclaircit un instant. Cependant Saint-Edmunds, qui avait aussi bon cœur qu'il était bien élevé, remarquant qu'elle ne prenait aucune part à la conversation, se tourna vers elle et lui demanda si le rescrit papal la révoltait beaucoup.

— Mais, dit-elle, assez troublée de la question, mais... non vraiment.

— C'est fort mal. En votre qualité d'Anglaise, vous devriez être sous les armes, prête à repousser l'ennemi partout où il se présente.

— Vous ignorez peut-être que je suis...

— Puseyste ! et vous osez l'avouer ?

— Pis encore !

— Pis ! répéta Saint-Edmunds en souriant ; qu'y a-t-il de pis aujourd'hui, à moins d'être...

— Catholique, et je le suis.

— Catholique ! s'écria Saint-Edmunds embarrassé ; je vous demande mille pardons ; peut-être ai-je dit quelque chose qui vous a blessée. Pourquoi ne m'avez-vous pas prévenu ?

— Parce qu'il ne me semble pas que les lois d'Angleterre obligent personne à s'accuser soi-même.

— Mais ce n'est pas un crime, que je sache, de pratiquer la religion de nos pères.

— Prenez garde à ce que vous dites ! Depuis quelque temps on

exhume chaque jour quelque ancien statut qui n'est pas pour cela tombé en désuétude, et grâce auquel on déclare crime de haute trahison, sinon la religion elle-même, du moins l'accomplissement de ses devoirs les plus élémentaires.

— Et ce sont d'excellents statuts, bien que vieux, dit sir Charles, et j'espère que nous les verrons appliqués avant la fin de la prochaine session, partout où il sera besoin de venger la suprématie de notre reine : que Dieu la bénisse ! Mais que faites-vous donc là, autour d'une pomme de terre ; jeûnez-vous pour la conversion de l'Angleterre païenne ? Prenez cette tranche de mouton, bien que ce soit un produit protestant, elle n'en est pas moins bonne.

— Je suis sûre qu'elle est excellente, comme toujours, sir Charles ; mais c'est aujourd'hui vendredi, répondit doucement la jeune fille.

— Vendredi, s'écria Constance ; je crains bien qu'il n'y ait rien pour elle. Chère maman, vous avez ordonné le dîner ; l'auriez-vous oubliée ?

— J'en ai peur, répondit lady Hélène ; mais qu'elle demande ce qu'elle voudra.

— Vous êtes bien bonne, madame, répondit la jeune fille ; je n'ai besoin de rien, et je suis même très-heureuse de penser qu'aujourd'hui du moins votre maison n'encourra point le soupçon de papisme que vous redoutez tant.

— Tenez, croyez-moi, reprit le baronnet, mangez de ce mouton ; si e'est un péché de faire usage des dons de Dieu, vous serez aujourd'hui en bonne compagnie.

— Notre situation n'est pas la même, sir Charles ; moi, je ferais ce qu'on m'a défendu et ce que je crois être mal.

— Mal ! s'écria lady Hélène en levant les yeux et les mains au ciel ; il faudrait vraiment avoir une patience de saint pour entendre tranquillement de pareilles sottises !

— Mais, chère maman, on nous ordonne aussi de jeûner, c'est le précepte de notre Église, comme l'exemple de Notre-Seigneur.

— C'est probablement pour cela qu'elle le fait, dit le baronnet avec un gros rire. Voyons, mademoiselle, dites-nous quelque chose là-dessus pour entretenir la conversation. Quels sont vos motifs pour jeûner ?

— Nous jeûnons parce que notre Église nous l'ordonne, voilà tout ; et peut-être ne méritons-nous pas tant de sarcasmes, puisque nous pouvons nous appuyer sur vos propres autorités.

— Sur la Bible, sans doute, qui est bien en effet une autorité pour nous, mais qui n'en est pas une pour eux, dit lady Hélène ironiquement.

— Ha ! ha ! ah ! très-bien, s'écria le baronnet, qu'avez-vous à dire à cela, sainte Cécile ?

— Je dis, répondit-elle en souriant, que sir Charles Bosinstoke, défendant avec raison toute controverse religieuse chez lui, ne devrait pas la provoquer, ni moi surtout l'entretenir.

— Mauvais, mauvais, dit le baronnet, avalant, en véritable Anglais, son cinquième verre de porto. J'aurai à motiver mon opinion contre le papisme à la prochaine réunion du comté et je serais fâché de rien dire d'inexact. Voyons, parlez ; considérez-vous la Bible comme une autorité divine, oui ou non ?

— Permettez, c'est une question peu loyale, dit lady Hélène de son ton le plus ironique. Comment voulez-vous qu'ils s'en tirent ? S'ils disent oui, ils ne peuvent se justifier de défendre la Bible aux laïques ; s'ils disent non... mais ce serait un blasphème trop affreux pour oser le prononcer, du moins en Angleterre.

— Parfait, dit sir Charles, que répondrez-vous à cela, voisine ?

— Ce que j'ai déjà répondu.

— Rien de plus ?

— Peut-être devrais-je ajouter que, n'étant pas théologienne, il ne m'appartient pas d'exposer une aussi grande cause que celle-ci à la défense d'un si mauvais avocat.

— Bah ! tout cela ne signifie rien. À quoi bon être toujours fourrée dans les livres, comme vous, mademoiselle, si vous ne pouvez répondre à une question aussi simple ? Mais il suffit, puisqu'on ne peut pénétrer ce mystère, je prendrai moi-même mes conclusions pour mon grand discours.

Le dîner terminé et les domestiques partis, Saint-Edmunds prêta plus d'attention à ce qui se disait autour de lui. D'abord il éprouva un certain malaise à voir les attaques dirigées de tous côtés contre la foi d'une jeune fille isolée, et il se prit à douter qu'une pareille conduite s'accordât avec les devoirs de bienveillance et de bonne compagnie tels qu'il avait été habitué à les pratiquer. Observant toutefois que tout le monde semblait accoutumé à cet état de choses, que les yeux de Constance n'en brillaient pas d'un éclat moins vif, que la victime elle-même ne témoignait ni beaucoup de souffrance ni grand ressentiment, il se remit et repoussa toute idée blessante pour ses proches. Mais ce qui l'étonna, c'est l'ardent intérêt avec lequel il se surprit attendant et écoutant les réponses de la jeune papiste ; le soulagement étrange qu'il éprouvait chaque fois qu'elle réussissait à se défendre, quoique imparfaitement, contre ses agresseurs. Il l'examina alors plus attentivement. Sa taille était très-frêle, et son attitude trahissait un singulier abattement, soit faiblesse de constitution, timidité de caractère ou bien sentiment secret de dépendance ou d'infériorité. Elle était pâle et ses traits, bien que fins et réguliers, souffraient du rapprochement de l'éclatante beauté de Constance. Mais, dès le moment où notre héros

rencontra ses yeux noirs et mélancoliques, un seul regard suffit pour lui faire sentir qu'un charme tout-puissant se cachait sous ses longs cils. L'âme, l'âme immortelle était là, se reflétant sans cesse dans ce sombre et profond miroir, avec ses joies fugitives, ses passions ardentes, ses espérances et ses appréhensions, sollicitant incessamment la sympathie et l'intérêt. C'était un spectacle à la fois dangereux et charmant de voir le combat qui se livrait dans cette âme pendant l'irritante discussion provoquée par sir Charles et attisée par lady Hélène. A la fin, le feu si longtemps comprimé se fit jour un instant.

— Je serais bien fâchée, sir Charles, dit-elle, et plus pour vous que pour nous, si vous vous abaissiez jusqu'à jeter publiquement un blâme immérité sur le corps si considérable de vos frères en Jésus-Christ. Puisque, de votre propre aveu, vous ignorez le sujet important que vous vous proposez de traiter devant une assemblée, pourquoi auparavant ne vous feriez-vous pas expliquer par un de nos prêtres les doctrines que vous vous apprêtez à tourner en dérision ?

— Oui, que j'aie me mettre sous la direction d'un de vos misérables jésuites ; n'est-il pas vrai ? Comptez-y ! Pour le moment, il me suffit d'avoir une papiste sous mon toit ; elle sera mon autorité.

— Eh bien donc ! puisque vous le voulez absolument, je vous répondrai, mais rappelez-vous que vous ne pouvez en toute loyauté traiter la grande question que vous m'imposez du même ton et dans le même esprit que lady Hélène. Voici ce que je vous dirai, autant que mes pauvres lumières me le permettent : en matière de foi, nous autres catholiques, nous consultons plutôt l'enseignement apostolique que l'enseignement écrit, la tradition que l'Évangile. Nous avons la preuve irrécusable que le Sauveur réunit ses apôtres, qu'il leur communiqua sa doctrine, et que, promettant d'être toujours présent au milieu d'eux jusqu'à la fin des siècles, il les chargea d'annoncer la bonne nouvelle dans le monde entier. Je ne sache pas qu'aucun document de ces faits ait été rédigé sous son inspiration ou qu'il ait désigné quelqu'un en particulier pour composer le Décalogue chrétien. Le premier Évangile écrit parut après que l'enseignement oral des apôtres et de leurs successeurs eut répandu de toutes parts la religion nouvelle, après que d'innombrables saints eurent vécu sous sa règle, qu'ils furent morts dans ses divines espérances. Nous considérons les Évangiles comme étant plutôt historiques que dogmatiques ; corroborant pleinement l'autorité préexistante de la direction apostolique, mais empruntant leur autorité à l'Église plutôt qu'ils ne lui en confèrent une à elle-même. Inappréciables comme auxiliaires et comme documents, ils ne sont point pour nous l'expression exclusive de la foi dogmatique, propagée et parfaitement enseignée, indépendamment d'eux, avant comme depuis leur publication.

— Comment l'expliquez-vous ?

— Ceux là le feront qui en ont la mission ; pour moi, j'établis seulement ma foi. Mais puisque nous différons si complètement, quant à l'origine et à l'objet de ces livres très-saints, devrions-nous nous reprocher si vivement de n'en point faire le même usage ? Vous vous croyez autorisés à les consulter comme le code clair, positif et définitif de nos devoirs, de nos doctrines et de nos obligations ; nous récusons la portée que vous leur donnez sous ce rapport et nous vous défions de la prouver. Vous croyez qu'il est sage, politique et propre à entretenir l'unité chrétienne, d'exciter incessamment la multitude aveugle et illettrée à chercher pour elle-même dans ces pages mystiques et quelquefois contradictoires la vérité une d'où dépend son salut. Notre Eglise se croit obligée, selon la mission qu'elle en a reçu, d'interpréter elle-même cette vérité. Voilà, je crois, la grande difficulté entre nous, et permettez-moi d'ajouter que moins on la livre à la discussion des ignorants et mieux cela vaut.

Nous n'essayerons point de conjecturer quelles réponses aurait reçues cette fervente profession de foi, car au moment où d'autres yeux que ceux de l'éloquente jeune fille s'allumaient d'un feu plus sombre, la controverse fut interrompue fort à propos, selon nous, par la brusque arrivée du fils de céans.

### III

Le premier soin d'Édouard Basinstoke fut de serrer cordialement la main à son cousin, le second de réclamer toute la sollicitude de M. Collins pour son estomac en souffrance, et le troisième de s'asseoir près de sa mère et de lui communiquer, avec beaucoup plus d'indifférence qu'il n'en excitait, les progrès de la sommation projetée par ses électeurs pour le forcer à se démettre de ses fonctions au parlement. Ces nouvelles absorbant toute l'attention de la famille, Saint-Edmunds en prit avantage pour renouer la conversation avec sa voisine.

— Comme vous avez bien et courageusement parlé ! lui dit-il ; j'aime à voir une cause défendue avec tant de talent et d'ardeur.

Elle fixa sur lui ses grands yeux noirs avec une expression presque hautaine ; mais bientôt son regard s'adoucit, et elle lui dit d'une voix calme et harmonieuse :

— Dois-je chercher sous vos paroles une ironie cachée, ou bien croire qu'elles ne renferment qu'un encouragement et l'expression de la sympathie ?

— Rien que cela ; je puis vous l'affirmer.

— En ce cas, elle viennent fort à propos, car j'ai grand'peur d'avoir de nouveau cédé à l'infirmité de ma nature.

— Comment? vous n'avez répondu qu'après des provocations répétées.

— Faible excuse pour une conduite si irréfléchie et si dangereuse. Ma pauvre conscience m'avait suggéré un meilleur motif en me persuadant que je devais défendre ma cause.

— Et je suis tout à fait de l'avis de votre conscience; j'estime qu'elle peut non-seulement être tranquille, mais triomphante. On ne saurait jeter en moins de paroles plus de clarté que vous ne l'avez fait sur un sujet si difficile.

— Vous vous moquez, lord Saint-Edmunds; mais n'importe, je le mérite pour avoir osé croire que les splendeurs du soleil avaient besoin de mes propres lumières pour briller à tous les yeux. J'ai manqué de prudence et peut-être de convenance, aussi croyez que je m'en repens profondément.

— N'allez-vous pas vous punir d'avoir si bien défendu votre foi?

— Sans nul doute, dit-elle avec un doux sourire, et je m'imposerai une pénitence telle, qu'elle expiera, j'espère, le passé et m'empêchera de retomber dans la même faute. Du reste, je ne la commets pas souvent, je dois le dire; et, quant à mon oncle, il faut, pour être juste envers lui, faire la part des mauvaises nouvelles qu'il a reçues aujourd'hui.

— Votre oncle? dit Saint-Edmunds surpris.

— Oui, vous savez bien qu'il n'est ni dur ni impoli d'ordinaire.

— Pardon, mais en vérité je ne sais de qui vous parlez.

— De M. Collins, peut-être, dit-elle en souriant. Sérieusement, ignorez-vous donc qui je suis?

— Absolument, j'aime mieux en convenir tout d'abord, et les différents noms qu'on vous a donnés ne m'ont point éclairé.

— Je le crois. Mademoiselle, sainte Cécile... Celui-là à cause de mon origine à demi étrangère, celui-ci grâce à la douceur angélique dont je vous ai donné un échantillon. Voyons, pouvez-vous dire qui je suis, ou dois-je deviner ce que vous me soupçonnez d'être?

— Non, de grâce, ce serait donner à mes premières conjectures plus de consistance qu'elles n'en ont jamais eu. Vous avez assez d'instruction et de talent pour en remonter à tous ceux qui sont ici, Édouard peut être excepté... mais vous êtes trop jeune...

— Avec une trop grande intempérance de langue...

— Trop bien élevée, trop comme il faut pour être...

— Bref, pour être la gouvernante de Constance. Il faut que je vous tire d'embarras, sans cela vous vous croiriez obligé de m'accabler d'une foule de compliments aussi peu vrais que peu mérités. N'avez-vous jamais entendu parler de Cécile Basin Stoke, pauvre orpheline à

qui son oncle, sir Charles Basinstoke, a offert dans sa bonté un refuge contre toutes les angoisses de la misère ?

— Non, jamais.

— Il est assez extraordinaire, dit Cécile avec son aimable sourire, que mon illustre nom ne soit point parvenu jusqu'à Londres, où l'on a si peu de chose à faire. Néanmoins me voilà, et je tâcherai de vous montrer, avant votre départ, que je n'ai pas le cœur tout à fait aussi ingrat, ni le caractère aussi rebelle que vous pouvez le penser.

A ce moment, lady Hélène donna aux dames le signal de la retraite, et Saint-Edmunds resta libre de réfléchir à ce qui venait de se passer, ou d'écouter les imprécations de sir Charles contre l'évêque de Rome, contre leur concurrent et ses menées souterraines, enfin contre l'inimaginable crédulité des électeurs.

Quand ces messieurs rejoignirent les dames au salon, Saint-Edmunds trouva lady Hélène et sa fille assises d'un côté de la cheminée, tenant un livre à la main, tandis que Cécile, de l'autre, semblait absorbée dans un ouvrage de tapisserie. En neveu bien appris, il se dirigea vers sa tante, non sans jeter un regard d'envie sur le siège vide placé près de Cécile. Mais celui-ci fut aussitôt occupé par Édouard, qui lia sur-le-champ conversation avec sa cousine.

— Eh bien, sainte Cécile, vous avez appris la grande nouvelle ? Que diriez-vous si je perdais mon siège au parlement à cause de mes prédilections catholiques ?

— Je dirais que c'est un exemple frappant de l'injustice populaire ; mais je ne doute pas que vous ne puissiez vous laver complètement d'une accusation si peu fondée.

— Nous verrons : je ferai de mon mieux au *meeting* du comité, le mois prochain. Croyez-vous que je puisse en conscience prêter tous les serments antipapistes nécessaires pour confondre mes adversaires ?

— Si je le crois ! Encore qu'ils seraient commandés par Spinosa en personne.

— Voilà qui est méchant, très-sainte Cécile, mais il faut excuser un peu d'irritation dans ces jours de controverse renouvelée.

— J'en ai peur, répondit-elle tristement ; vous savez déjà comme la pauvre-sainte s'est oubliée pendant le dîner ?

— Que j'aurais voulu être là !

— Vous y auriez trouvé le sujet d'une excellente tirade contre l'instabilité des papistes pour votre prochain discours. Mais lady Hélène vous regarde et semble vous reprocher de négliger votre cousin. Ne feriez-vous pas mieux d'aller le rejoindre, pour plus d'une raison ?

Édouard ne se montrant nullement disposé à suivre cet avis amical, on entendit bientôt lady Hélène s'écrier d'un ton sec :



— Cécile, le thé est ici.

La jeune fille se leva immédiatement et se rendit près de la table, où ne tardèrent pas à la suivre tous les assistants, à l'exception de sir Charles, dont les soucis et les ressentiments étaient en ce moment ensevelis dans un sommeil profond et bruyant.

— Votre cousine fait-elle ordinairement le thé? demanda Saint-Edmunds à Constance.

— Oui, depuis quelque temps. On me trouve trop insouciant et trop indolent pour me confier le soin important de satisfaire tous les goûts. Tandis qu'elle est si attentive et si soigneuse!

— C'est une ruse de Constance, mon cher, dit Édouard, elle a échappé ainsi à toutes les gronderies, qui retombent sur Cécile.

— Vous gronde-t-on souvent? demanda Saint-Edmunds à cette dernière.

— Pas aussi souvent que je le mérite, je suppose.

— Alors vos défauts doivent être horribles, reprit Édouard, car il ne se passe pas de jour où je n'entende ma mère dire d'un ton très-vif : « Cécile, ce thé est pire qu'à jamais. — Cécile, l'eau ne bouillait pas, vous auriez dû le voir vous-même, ou bien : Cette fille est toujours au troisième ciel ; ne pourriez-vous condescendre à nous accorder dix minutes d'attention ?

— Comment pouvez-vous dire de pareilles sottises, Édouard? dit lady Hélène. Sans doute, je trouve très-mauvais que les jeunes filles négligent les soins du ménage, quelque trivials qu'ils leur paraissent, et je ne sais rien, surtout dans la position de Cécile, qui puisse l'exempter de cette règle générale, ou justifier sa suprême indifférence pour tout ce qui n'est pas un livre.

— Vous oubliez, ma mère, que c'est sa plus importante occupation, puisqu'elle se propose d'être gouvernante.

— Vraiment, dit lady Hélène d'un ton moqueur, j'ignorais qu'elle eût ce projet.

— Vous ne l'ignoriez pas plus que moi, madame, dit Cécile en souriant; Édouard semble en veine d'invention ce soir.

— Vous savez très-bien quelles sont mes autorités, reprit Édouard. Qui donc s'étendait dernièrement avec tant d'éloquence sur le mérite et la satisfaction intérieurs de celles qui embrassent cette profession respectable et calomniée?

— Vanter quiconque se crée une existence indépendante, sans oublier ce qu'il doit à sa famille ou à une position antérieure, ce n'est pas manifester pour cela l'intention d'en faire de même.

— Et votre ardent amour pour les enfants, votre grand désir de vivre avec eux et de les instruire?

— Ai-je parlé de cela ? dit Cécile en rougissant légèrement. Je ne crois pas que je me trouve jamais propre à cette tâche.

— Qui le serait si ce n'est vous ? Pour moi, je suis d'avis qu'au lieu de nous quitter pour courir dans une famille étrangère, vous ouvriez une école à Glanford. Qu'en pensez-vous, Saint-Edmunds, ne serions-nous pas au nombre de ses élèves ?

— Je le pense, répondit le garde du corps en frisant sa moustache avec une gravité qui fit éclater de rire sa belle cousine Constance.

— Et quelle émulation pour obtenir un sourire, un regard d'approbation !

— Terrible ! reprit Saint-Edmunds.

Cependant lady Hélène, peu satisfaite apparemment du tour que prenait la conversation, l'interrompit en disant :

— Si vous nous faisiez un peu de musique, en attendant, Cécile ?

— Veuillez être assez bonne pour m'excuser ce soir, madame, j'ai grand mal à la tête ; Constance, qui joue si joliment, voudra bien me remplacer, j'en suis sûre.

— Du tout, chère Cécile. Je serais impardonnable d'écorcher les oreilles à mon cousin, au lieu de lui laisser admirer votre talent.

A ce moment certains bruits significatifs et peu harmonieux annoncèrent le réveil de sir Charles. A peine établi à la table de thé, il s'écria :

— Vous êtes tristes comme des bonnets de nuit, ici ; n'aurons-nous pas un peu de musique ?

— J'ai déjà demandé à Cécile de se mettre au piano, mais mon désir n'a pas assez d'importance, ou elle trouve que c'est trop exiger de sa complaisance.

— Nullement, madame, en vérité, et, si vous le souhaitez absolument, je suis prête à vous obéir. Que dois-je jouer ?

— Tout ce que vous daignerez choisir.

Sans s'arrêter à la dureté avec laquelle ces paroles étaient prononcées, Cécile se dirigea vers le piano. Personne ne la suivit d'abord, mais quelques minutes s'étaient à peine écoulées, que les jeunes membres de la famille se trouvaient groupés autour d'elle, comme par une attraction magique. Elle avait fait choix d'une mélodie allemande, fort simple, peu connue dans ce qu'on appelle le monde musical ; mais son jeu était si expressif, chaque note si parfaitement rendue, le motif et les variations qu'elle improvisait si harmonieusement inspirés, qu'elle entraîna chacun de ses auditeurs dans un monde d'idéales rêveries, d'où put seul les rappeler le silence qui suivit la dernière note.

— Déjà fini, s'écrièrent à la fois Édouard et Saint-Edmunds. Oh ! jouez encore une fois ce morceau.

— Volontiers, à moins que vous ne préféreriez en entendre un autre du même compositeur ?

— Tout ce que vous voudrez. Comment l'appellez-vous ?

— Ernest Reinbald. Ou je me trompe, ou son nom sera bientôt célèbre, car il sent ce qu'il compose.

Près d'une demi-heure s'écoula avant que l'aimable captive pût quitter le piano où la retenait l'admiration de ses auditeurs. Elle ne fut délivrée qu'au signal de la retraite donné par lady Hélène, l'heure habituelle du repos étant déjà passée.

Saint-Edmunds resta quelques minutes encore avec sir Charles et Edouard pour arranger l'emploi de sa matinée du lendemain, tandis que tous les deux seraient absorbés par la défense de leur influence dans le comté. On convint d'une expédition contre les perdrix et les lièvres en compagnie du garde, et là-dessus le jeune homme regagna ses quartiers en se disant qu'après tout la vie à Redburn n'était pas aussi ennuyeuse qu'il l'avait cru. Réflexion judicieuse et due sans nul doute à la conversation animée et aux yeux brillants de sa cousine Constance.

#### IV

Certes, la beauté de Constance était bien faite pour répandre un charme particulier autour d'elle. Pourtant, lecteur sceptique, n' imaginez pas que nous vantions l'éclat de ses yeux, la perfection sculpturale de son nez grec et la grâce de sa personne, uniquement parce que nous ne pouvons louer en elle des qualités d'un ordre supérieur. Son caractère est aussi heureux que son teint est transparent, et quant à son esprit, il n'a pas moins de finesse que la plus fine des aiguilles contenues dans ce charmant étui sur lequel on lit : *Qui me néglige me perd*. Ajoutez à cela qu'elle dirige admirablement la maison, qu'elle tient tous les comptes dans un ordre parfait, ce qui ne l'empêche pas d'être fort érudite, comme vous pourrez vous en convaincre, si jamais vous obtenez la faveur de pénétrer dans sa retraite. Là vous trouverez, entre un chien maltais pur-sang, un bel oiseau des Indes occidentales nommé *Dandy* et une foule de fleurs, un nombre considérable de livres. Non point de vos stupides romans, s'il vous plaît, mais des ouvrages sérieux, abstraits, d'histoire et de religion, en anglais, en français, en allemand et en italien ; tous couverts de notes tracées d'une écriture fine et délicate. Mais, comme le monde européen a entendu parler de la belle Constance, nous ne prolongerons point cette inutile et imparfaite description de ses qualités, préférant de raconter sommairement les circonstances qui ont mis Cécile en contact avec elle.

Nous avons déjà appris de la bouche même de la jeune orpheline, que sa situation était fort précaire. Cette différence de fortune entre proches n'est pas assez rare pour nous étonner ; mais quelques particularités dans sa vie et dans celle de ses parents demandent une courte explication pour l'intelligence de ce récit.

Son père, George Basinstoke, homme du monde parfaitement doué, s'était laissé tellement dominer par la passion du jeu, qu'après avoir tout perdu il fut obligé de s'enfuir en France, où il passa le reste de ses jours. Retiré dans le Midi, il s'attacha passionnément à une jeune personne de bonne famille, mais sans fortune, et l'épousa ; deux ans après cette union il mourut, laissant une veuve et un enfant sans ressources. Madame Basinstoke remplit ses devoirs de mère avec une sollicitude infatigable, mais, s'il faut en croire les malveillants, la solitude et la pauvreté lui furent de mauvaises conseillères. Jusqu'à quel point ces bruits injurieux étaient-ils fondés ? nous ne cherchons point à l'approfondir ; toutefois nous craignons que lady Hélène n'eût moins de tort d'entretenir certains doutes à cet égard, qu'elle n'en avait de les proclamer en toute occasion avec une dureté sans pareille.

Cécile avait environ quatorze ans, quand sa mère, succombant à une maladie de langueur, obtint enfin, après des appels réitérés, que sir Charles vint la voir et assister à ses derniers moments. Le digne baronnet avait toujours eu pour son frère un attachement très-vif, et l'opinion défavorable qu'il avait conçue de sa belle-sœur s'effaça promptement devant le douloureux spectacle auquel il assista ; aussi les dernières paroles qui consolèrent les oreilles de la mourante furent une promesse solennelle de donner à la jeune orpheline un abri paternel sous le toit de Redburn ; promesse aussi fidèlement accomplie que cordialement faite.

Rendons cette justice à lady Hélène, dès l'origine elle blâma vivement cet arrangement. Elle devait ses soins à sa famille, pensait-elle, et elle ne croyait point agir selon son devoir en introduisant dans l'intimité de sa fille une jeune personne dont la religion, l'éducation et les habitudes étaient tout l'opposé de celles qu'elle s'était efforcée de faire prévaloir chez ses enfants. Sir Charles, pour écarter ces objections, eut recours aux meilleurs raisonnements qu'il put trouver, s'appuyant sur l'espoir, malheureusement peu fondé, de changer, par une direction habile, les dispositions et les croyances de leur jeune nièce.

Si cette transformation fut en partie réalisée quant aux points secondaires, elle échoua complètement pour les points principaux. D'abord Cécile se montra indisciplinée et rebelle ; mais, grâce aux bons exemples de Constance ou à l'inflexible sévérité de lady Hélène, elle devint, après quelques luttes violentes, généralement aussi docile qu'on pou-

vait le souhaiter. Mais, si le succès couronna dans l'ensemble la direction de lady Hélène, il l'abandonna lorsqu'il s'agit d'arracher la jeune fille aux erreurs et aux superstitions catholiques. Cécile enfant avait juré, sur le lit de mort de sa mère, de ne point renoncer à sa religion; elle restait fidèle à son serment avec une persistance invincible. En vain la conduisit-on à l'église protestante; en vain reçut-elle les leçons de lady Hélène et du révérend docteur Wellendowed lui-même sur les articles fondamentaux de la Réforme; on ne put parvenir à la pénétrer de la sainteté ni du lieu, ni de l'enseignement, ni de l'éminent pasteur. On lui retira son rosaire et son crucifix; on la priva de sa petite bibliothèque: un volume de Thomas à Kempis, deux d'Arnauld et quatre de Bossuet, et l'on châtia quelques-unes de ses reparties, avec une sévérité que son âge pouvait, jusqu'à un certain point, autoriser encore. Rien ne fit. Nous n'oserions dire jusqu'où lady Hélène eût poussé le zèle du prosélytisme, connaissant l'ardeur de ses convictions et la ténacité de son caractère, si Édouard ne se fût interposé, insistant pour qu'on abandonnât sa cousine aux conséquences de sa détermination coupable, mais inébranlable. Grâce à son intervention, on rendit à la jeune perverse ses livres dangereux, son crucifix et jusqu'à son rosaire; puis, pour couronner toutes ces merveilleuses concessions, le père Athanase Fastwell obtint la permission de diriger sa conscience. Cet état de choses, inégalement agréable à tous les membres de la famille, subsistait depuis deux ans, quand les mesures adoptées par le pape au sujet de l'Angleterre vinrent renouveler les discussions et les difficultés.

Traduit de l'anglais, par M<sup>me</sup> AUDLEY.

La suite au prochain numéro.

# MÉLANGES

---

## LA KABYLIE ET LES KABYLES.

Vingt-sept années se sont écoulées depuis que la France a mis le pied sur le sol des États barbaresques ; peu à peu sa domination s'est assise ; l'œuvre de conquête terminée, la colonisation a commencé. On a, et à juste raison, vanté la domination romaine en Afrique. Mais les mécontents sont venus dire que ce grand peuple avait fait mieux et plus vite que nous. Esprits chagrins, consultez l'histoire, feuillotez les annales africaines : deux cents ans après que le pays avait été érigé en province romaine, les légions étaient à *Auzia* (Aumale) ! La France, au milieu de trois révolutions, de péripéties administratives sans nombre et de tout genre, régnait, au bout de vingt-deux ans, à Biskara et à El-Aghouat ; à El-Aghouat, dont, il y a cent ans, le naturaliste Schaw n'entendait parler que sous le nom de tribu des *Lowaâtes* ; à El-Aghouat, où un seul pacha turc, le célèbre Salah-Raïs, avait pu pénétrer pour en revenir au plus vite. Les Romains, à la vérité, ont dominé plus loin que nous encore, jusqu'à Sedjelmaça<sup>4</sup> ; mais ils y ont mis le temps. Aujourd'hui nous sommes à Tuggurth. Au Sénégal, la France occupe Podor, et on peut prévoir que, tôt ou tard, la côte occidentale de l'Afrique communiquera, à travers les oasis sahariennes, avec la côte septentrionale.

Cependant, au milieu de cet empire déjà vaste et qui est appelé à s'étendre, reste un noyau de populations insoumises que nous avons à peine entamées, c'est la Kabylie, où depuis un mois opère notre armée. Lorsqu'on jette un coup d'œil sur une carte de l'Algérie, on voit, à vingt lieues environ d'Alger, une région montagneuse, accidentée, qui forme une sorte de quadrilatère, dont les points extrêmes occupés par la France sont, dans la province d'Alger, au nord, Dellys, au sud, Aumale ; dans celle de Constantine, au nord, Bougie, au sud, Sétif. Le pays ainsi circonscrit comprend une superficie d'environ cinq cents lieues carrées. Sa population est généralement évaluée à deux cent cinquante mille âmes ; c'est le chiffre énoncé par le général Daumas dans son ouvrage sur la grande Kabylie, mais je le crois de beaucoup inférieur à la réalité. Il faut bien distinguer la grande Kabylie des petits pays kabyles, ou plutôt des régions montagneuses, si nombreuses en Algérie, habitées par les

<sup>4</sup> Cette célèbre ville fut ruinée, à ce que nous apprend Léon l'Africain, puis rebâtie ; elle existait encore en 1710. MM. Walknaër et d'Arvezac ayant établi l'identité des vallées de Sedjelmaça et de Tafilet, M. Berbrugger croit pouvoir placer cette ville dans la vallée de l'Ouad-Zif, au sud-est et à une faible distance de Tafilet. C'est à tort que quelques écrivains géographes ont pu supposer que Sedjelmaça et Tombouctou étaient une seule et même ville.

racés kabyles, populations tout à fait à part au milieu des Arabes. Les principales sont : les *Traras*, l'*Ouarensenis*, le *Dahrâ*, le *Petit-Atlas* ; les Beni-Menassers (tribus du Djebel-Zaccar et du Sahel) du pays cherchellien appartiennent à la race kabyle.

Je ne m'occuperai ici que du Djurfura (*Djerjer* des anciens), que les descriptions désignent sous le nom distinctif de grande Kabylie.

Décrire ce pays est presque impossible. Sa configuration est tellement multiple, ses tribus sont si nombreuses, si diverses, que, politiquement et géographiquement, ce serait une tâche aussi aride pour moi que pour le lecteur. D'ailleurs les chaînes et vallées centrales sont encore peu connues ; M. le capitaine Carette a donné, dans les volumes IV et V de la Commission scientifique, tout ce que l'on a pu se procurer de renseignements sur la Kabylie proprement dite et sur ses tribus qui l'habitent. Le meilleur ouvrage que nous possédions sur les mœurs, la topographie, l'histoire de la Kabylie, est celui de M. le général Daumas, qui a été longtemps directeur central des affaires arabes. Cet officier distingué a su avec un rare mérite tirer parti des nombreux documents que sa position le mettait à même de se procurer<sup>1</sup>. C'est le guide indispensable de ceux qui veulent étudier les hommes et les choses de ce curieux pays.

Le célèbre historien Ibn-Khaldoun, l'auteur des *Dynasties berbères*, dont l'Algérie savante doit la traduction à M. le baron de Slane, décrit ainsi la partie habitée par la confédération des Zouacous : « Un ensemble de précipices formés par des montagnes tellement élevées, que la vue en est éblouie, et tellement boisées qu'un voyageur ne saurait jamais y trouver son chemin... » Le massif principal et le plus élevé du pays est la chaîne du Djurfura, qui court parallèlement au littoral compris entre Dellys et Bougie : « Ses crêtes rocheuses dominent à plus de deux mille mètres le niveau de la mer. A part quelques arêtes dénudées, quelques ravins inextricables, quelques arrachements accidentels, le sol y est en général garni d'une épaisse couche de terre végétale, terre facile et productive, qui présente rarement des obstacles insurmontables... » C'est la ligne de partage des eaux, multipliées par une foule de contre-forts et de chaînons inférieurs, qui se subdivisent en vallées et ravins. Cette chaîne principale forme deux vallées de premier ordre : celle de l'*Oued-Sebaou* ou *Nega*, qui coule de l'est à l'ouest et verse ses eaux dans la Méditerranée; non loin de Dellys, du côté des Yssers; l'autre, l'*Oued-Summan* ou Sahel, coule au sud de l'ouest à l'est par les Beni-Yala, les Beni-Abbas, pour tomber également dans la mer, à Bougie. Signaler les myriades de cours d'eau qui baignent ces milliers de montagnes, serait, je l'ai déjà dit, à peu près ou plutôt totalement impossible.

On ne possède jusqu'à présent que fort peu de renseignements sur la géographie et l'histoire ancienne de cette région. Ptolémée, dans sa première feuille de l'Afrique, parle du littoral kabyle. Sous le nom de *Belagus Sardonum*, il désigne l'Isser et le Summan. La table de Peutinger donne le nom du *Nababes* aux populations de ce pays. M. Mac-Carthy a rétabli et décrit,

<sup>1</sup> *La grande Kabylie, études historiques*, par M. Daumas, colonel de spahis, et M. Fabar, capitaine d'artillerie. Un vol. in-8°, avec cartes, 1847.

<sup>2</sup> Daumas, ouvrage cité, p. 152.

d'après le premier de ces auteurs, la route qui reliait *Sulde* (Bougie) à *Auzia* (Aumale) <sup>1</sup>. M. Berbrugger a rassemblé, en les complétant, les données que l'érudition a pu acquérir sur ce pays, et prouvé, pour employer ses propres expressions, que « Rome n'a jamais pu ou voulu s'assimiler complètement la population indigène. » On trouve çà et là, sur le littoral et sur les confins, quelques ruines des établissements romains; tout atteste cependant que la grande nation, ne put obtenir la soumission de la Kabylie. On cite, comme le monument le plus remarquable de cette époque, le *Bordj-N'çara*, à six lieues de Bougie; c'est une ville souterraine assez considérable, connue sous le nom de Fort des Chrétiens. Chez les Senadjas et le Beni-Oudjal, on rencontre des vestiges de postes militaires. Mais la question la plus intéressante et aussi la plus controversée, ce qui ne l'empêche pas, au contraire, d'être la plus obscure, c'est l'origine des peuples berbères. De quelle souche viennent les Kabyles? Salluste nous dit qu'ils sont autochtones; selon Procope, ce sont les fils des Chananéens vaincus par Josué. J'ai pensé que quelques notes prises aux sources mêmes seraient la meilleure façon d'exposer les traditions islamiques, d'autant plus qu'elles sont empruntées à Ibn-Khaldoun, Berber lui-même, qui remplit différents emplois chez les princes musulmans et joua un certain rôle dans la politique de son temps: c'était un homme distingué, remarquable par son savoir et ses vertus. Son nom est justement renommé parmi les tolbas les plus instruits... Voici ce qu'il dit: «... Les Berbers ont, dès les temps les plus anciens, habité la Mauritanie; « leur langue est une espèce de jargon barbare dans lequel on distingue « plusieurs dialectes. Afrikia, fils de Keïss, fils de Saïf, l'un des anciens « princes hymiarites de l'Yémen, ayant envahi la Mauritanie, donna son nom « à l'Afrique. Lorsque ce roi eut vu ces peuplades étrangères, qu'il eut « entendu leur jargon, qu'il en eut remarqué les différentes modifications, il « s'écria tout surpris: « Que votre berberat est nombreux; » car le mot *berbera* signifie en arabe un mélange confus de sens inintelligibles, c'est pour « cela qu'on les appela Berbers <sup>1</sup>. » Ibn-Kaldoun entre ensuite dans l'examen des diverses hypothèses concernant l'origine de cette nation; on y verra une preuve de l'érudition de l'historien arabe... « Quelques généalogistes les font « descendre d'Abraham, par un fils *Naschkan*; d'autres les font venir de « l'Yémen, lors de la rupture de la digue; quelques autres leur donnent « pour patrie la Palestine, d'où ils furent chassés par un roi de Perse; d'autres font remonter les Berbers à Goliath (Djalout). Suivant Tabar, ils sont « formés d'un mélange de Chananéens qui se dispersèrent après la mort de « Goliath; d'autres auteurs les font descendre de Cham, par Berber, fils de « Tamlà, fils de Marigh, fils de Chanaan, fils de Cham. Une autre opinion les « veut de races sémitiques, mais la version authentique, c'est que les Berbers « descendent de Chanaan, fils de Cham, fils de Noé <sup>2</sup>. »

Un autre géographe et célèbre écrivain arabe, Edrissi, qui parle aussi avec quelques détails de l'origine des Berbers, les croit anciens habitants de la Palestine, d'où ils passèrent dans le Moghreb, après la victoire de David sur

<sup>1</sup> Journal l'Algérien, mai 1852.

<sup>2</sup> Edrissi, Voyages, vol. I, p. 202.



Goliath<sup>1</sup>. Dans un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1828, M. de Saint-Martin ne considère dans le nom de Berbers, donné encore maintenant aux Kabyles, que la perpétuation de l'appellation barbare donnée autrefois aux peuples qui gardèrent leur indépendance et ne furent pas soumis à la domination romaine<sup>2</sup>. On a cherché l'origine de nos Kabyles actuels dans des déductions philologiques, souvent plus ingénieuses que plausibles. Voici quelques-unes de ces étymologies : *Kugbila* : tribu, fédération, qui se rapporte à l'organisation politique et sociale de ce pays; *Kabbel* : ; a accepté, soumis à la loi du Coran; enfin *Kobel* : devant, pris dans le sens de prédécesseur. Cette dernière racine, sans avoir plus de fondement que les autres peut-être, me paraît plus rationnelle en ce que cette nation, chez laquelle on trouve certains signes d'un mélange de sang germano-vandale, précéda l'invasion arabe. En tout cas, cette opinion me paraît beaucoup plus simple que celle qui, supposant une origine phénicienne, fait descendre les Kabyles de Baal (KBAAL). Ce qu'il y a de plus évident pour moi, c'est que la société kabyle actuelle n'est que le reste d'un peuple plus considérable que les invasions successives, dont le nord de l'Afrique a été successivement le théâtre, ont peu à peu refoulé dans des lieux inaccessibles. Un constant amour de la liberté l'a toujours empêché de se soumettre. Une idée nouvelle, née dans ces dernières années d'un peu plus de connaissance de cette nationalité, a fait présumer qu'à une époque fort difficile à préciser les Kabyles ont été chrétiens. Quelque hardie que puisse être cette opinion, elle n'est peut-être pas insoutenable. M. Daumas en a parlé. S'aidant d'un point obscur de philologie; il a espéré résoudre une question historique plus obscure encore: le mot *kanoun*, dérivé du mot grec *kanón*, pour dire lois fondamentales, rappelle jusqu'à un certain point les canons ecclésiastiques de la cour de Rome. Un autre indice point serait plus sérieux. On sait que la croix ne se trouve jamais chez les musulmans; j'ai vu fréquemment des Kabyles tatoués de ce symbole du christianisme, et on le trouve plus souvent encore chez les femmes de cette nation. Ce fait avait été remarqué, il y a fort longtemps, par don Diégo de Haïdo, chanoine et bénédictin espagnol, qui, ayant habité Oran et Alger, publia une histoire de cette dernière ville<sup>3</sup>. Tout ceci, il faut en convenir, ne s'élève pas à la valeur d'arguments décisifs. Mais ce qui, à un très-haut point, fait des tribus kabyles une nation intéressante, ce sont ces mœurs si tranchées au milieu du peuple arabe. J'ai vécu avec les Arabes, j'ai vécu avec les Kabyles; j'ai vu ces derniers mêlés aux premiers, souvent contraints de vivre de la même vie, et toujours j'ai remarqué que leur caractère différait autant que leur langage. Soumis à la même discipline, je reconnais toujours le Kabyle quand, au bivouac du soir, il se met à jouer de sa petite flûte de roseau; il est plus alerte au qui-vive de la sentinelle française. Qu'on veuille bien me permettre d'esquisser en quelques traits le résumé de mes impressions; cette ébauche est faite d'après nature : c'est mon seul titre à l'indulgence du lecteur.

<sup>1</sup> Edrisi, *Voyages*, vol. I, p. 303.

<sup>2</sup> On peut encore consulter l'article Berber de l'*Encyclopédie nouvelle*, par M. d'Arvesac, surtout l'histoire de la dynastie des Aghlabites, texte d'Ibn-Khaldoun, trad. de M. Noël Desverger. Paris, 1844, gr. in-8°, imp. roy.

<sup>3</sup> *Topografía y istoria general de Argel.*, ch. II. Valladolid, 1612.

L'Arabe vit en société éminemment aristocratique. Au désert comme dans les kssours, sous la tente comme dans les cités, il est l'expression vivante de la féodalité qui a régi l'Europe au moyen âge. Mêmes mœurs, mêmes rivalités; le servage avec ses redevances parfois cruelles, souvent minimes; la guerre, le cheval, la chasse au faucon ou au stocigui, le Djouad (noble) entouré de ses Kredim (serviteurs), le sentiment invétéré du respect pour la tradition, pour ceux qui commandent par droit de naissance. J'en ai vu des exemples remarquables : des descendants ruinés de familles de grandes tentes étaient entourés du respect général; des chefs, aujourd'hui riches et puissants, venaient à la tête de leurs cavaliers baiser les mains de l'enfant à la mamelle, fils, petit-fils d'un illustre guerrier que son courage et ses alliances avaient fait jadis le khalifa de nombreux douairs.

Le Kabyle, c'est tout l'opposé, ai-je dit déjà. Le gouvernement démocratique est la base du gouvernement; il fonctionne, et nul ne peut prétendre à exclure cette forme sociale pour accaparer un pouvoir despotique sans précéder dans les annales de ce peuple.

Si l'Arabe est fanatique de sa religion, ou tout au moins s'il feint de l'être, le Kabyle est un tiède sectateur de Mahomet. On sent toute la différence de celui qui a imposé le culte à celui qui l'a accepté de par le cimeterre. Puis, chez le Kabyle, le besoin de liberté étouffe tout d'abord les idées d'une religion qui repose sur un despotisme aveugle et sans bornes. La djemmaâ (conseil) régit les affaires du village; elle pourrait être, qu'on veuille bien me passer cette comparaison, assimilée à nos conseils municipaux investis des pouvoirs du gouvernement représentatif. La djemmaâ d'un village s'entend avec celles des autres villages; ici naît la confédération, qui, laissant à chaque réunion sa liberté d'action, les rallie au jour du danger commun. Cette ligue prend le nom de Soff. Souvent la réunion de plusieurs tribus se forme contre plusieurs autres; de là ces dissensions politiques qui seront pour beaucoup dans la soumission inévitable de la grande Kabylie.

On retrouve chez les peuples kabyles la vendetta corse avec ses vengeances héréditaires, et ce sentiment vindicatif est la principale des causes de trouble de ce pays. Les rivalités, un extrême amour d'indépendance, ont fait de tout temps une réputation de turbulente instabilité à cette nation.

Les Kabyles de notre temps sont bien ceux dont Salluste a pu dire : *Erat genus Numidarum infidum, ingenio mobili, novarum rerum avidum.* Donatisme, paganisme, islamisme, toute religion nouvelle a été pour les peuples berbères une occasion de soulèvement. Autant l'Arabe est à la fois vain, orgueilleux et mendiant; autant le Kabyle, froid et dédaigneux, sera fier, même avec les plus grands. Il méprisera vos cadeaux, et la rapace cupidité du Bedouin n'a pas de place dans son cœur. Un Arabe vous baise la main, vous accable de salutations et de protestations empoulées : notre montagnard vous saluera; mais, si vous ne faites pas attention à sa politesse, il pourra bien faire résonner la poudre au marché prochain. Le Kabyle se frotte fréquemment la chevelure d'huile et se lave le visage; l'Arabe couchera dans la boue, à la pluie, au soleil, dans la montagne, dans la plaine, il ne quittera son vêtement qu'au moment où le burnous et la gandoura ne tiennent plus sur ses épaules et sont couverts de vermine.

La femme et le degré de liberté dont elle jouit sont un des témoignages les plus significatifs du degré de civilisation d'une société; on sait généralement à quelle malheureuse condition est réduite la *femelle* de l'Arabe: esclavage et labeur, voilà sa devise. La femme kabyle sort le visage découvert; elle assiste aux repas, même en présence des étrangers. La législation lui accorde des privilèges que le Koran, pris dans l'acception musulmane, est loin d'accorder au sexe faible.

Le jour férié des musulmans est le vendredi (djemma, jour de l'assemblée); chez le Kabyle, c'est le dimanche (el had, la limite); travailler ce jour-là est une infraction punie par le cadi. Ne serait ce pas une réminiscence chrétienne?... Le bâton est une peine afflictive chez les Arabes, qui n'en sont guère honteux et s'en consolent avec ce vieux dicton que le bâton n'est pas fait pour les femmes. Jamais un Kabyle n'est frappé, les coups sont infamants. Toutes les fautes, tous les crimes se rachètent. « Un fait, dit M. le général Daumas, qui mérite l'attention d'un peuple civilisé, est celui-ci : le Koran a dit : « Dent pour dent, œil pour œil ; » cependant la djemmaâ kabyle ne prononce jamais une sentence de mort ; l'exécuteur des hautes œuvres n'est pas connu dans cette société barbare ; le meurtrier cesse d'appartenir à sa tribu, sa maison est détruite, ses biens sont confisqués, un exil éternel le frappe. Voilà la vindicte publique, mais le champ reste encore libre à la vengeance particulière. C'est aux parents de la victime à appliquer le talion dans toute sa rigueur. La loi ferme les yeux sur ces sanglantes représailles, l'opinion les exige, et le préjugé les absout...

Les vices contre nature, si fréquents chez les Orientaux et invétérés chez les Arabes, sont complètement inconnus des Kabyles, qui les puniraient instantanément. Le coupable serait tué par les parents de celui qui aurait servi à cet infâme trafic. L'usage du kef, sorte de hachich en usage parmi les Maures débauchés, est peu répandu parmi eux.

Peut-être la plus grande différence matérielle et morale des deux races est-elle le mode général d'existence.

L'Arabe représente l'instabilité immuable du désert, la vie errante et nomade de nos pères des temps bibliques, la tente au poil de chameau, les nombreux troupeaux.

Chaque année, ceux du Sahara viennent dans le Tell chercher le blé et y apporter les produits de leur vie pastorale; puis ils retournent aux pays de la soif, se joignent aux caravanes, campent sur la lisière des oasis, en lutte avec les touareuks et les ohaembas.

Le Kabyle habite une maison de pierre, ses villages sont placés sur de vastes et riantes montagnes boisées, qui parfois peuvent rappeler les hameaux de France.

Chaque année, les aînés et les cadets de la famille quittent le pays et descendent dans la plaine, dans les villes, pour être maçons, jardiniers, manœuvres, ramasser un pécule, avec lequel à son retour le jeune Kabyle achètera un fusil et une épouse. Dans un jardin kabyle, on trouve des figuiers, des noix, des oranges, des poires, des abricots, des amandes, des raisins; ils greffent les oliviers, une des principales richesses de leur pays. L'impôt, qui

se paye en nature, est destiné à soulager les infortunes ; nul ne commencera sa récolte, s'il n'a prélevé tout d'abord cette dime charitable. L'industrie y est relativement plus avancée que chez les Arabes ; aussi font-ils bon accueil à nos déserteurs, dont plusieurs se sont fixés et mariés parmi eux. Plus d'un zéphyr y a trouvé l'hospitalité, et quelques-uns vivent heureux sous le toit nouveau d'une patrie nouvelle. Les Kabyles excellent dans l'armurerie, et les fameux flissas, sabres droits portant le nom de la tribu voisine de la mer où ils sont fabriqués, ont une réputation dans toute l'Afrique septentrionale. La tribu des Reboulas, chez laquelle, dit-on, il y a des mines de salpêtre, est renommée pour la supériorité de sa poudre, un peu grosse cependant. Un art coupable, qu'ils ont porté à la perfection, est celui de faux monnayage. A une époque que précéda de peu l'arrivée des Français dans la Régence, les États barbaresques étaient inondés de fausses monnaies qui jetèrent une notable dépréciation dans le cours du numéraire de bon aloi. Encore aujourd'hui, malgré des mesures répressives, on trouve souvent sur le marché des pièces fausses ; lors du payement des impôts, les caïds en glissent toujours quelques-unes dans les produits de leurs tribus. J'en ai eu fréquemment entre les mains, notamment au bureau arabe de Cherchell ; elles sont d'une exactitude remarquable jusqu'à la légende de la tranche ; il y en a à toutes les effigies : le douro espagnol, les pièces sardes et françaises de tous les modules ; le peu d'épaisseur seul les fait remarquer à l'œil exercé. On ne saurait se montrer trop méfiant à cet égard ; les Arabes, du reste, nous payent de retour. L'atelier de faux monnayage le plus célèbre est celui d'Ayt-el-Arba, village considérable des Beni-Janni.

Dernièrement, en entrant à l'exposition-musée d'Alger, je fus frappé à la vue d'un certain nombre de vases ; supposant qu'ils provenaient de quelques fouilles récentes, je m'avançai... c'étaient des poteries kabyles toutes modernes, comme on en vend aux marchés des Beni-Djenad ou des Beni-Ratten ; je me croyais devant les vases du Louvre, même forme, assemblage bizarre de goulots et d'anses, l'amphore antique, des peintures rouges et noires ; rien n'est changé ; et je voudrais voir, dans la galerie des antiques, un parallèle de ces produits actuels de la sauvage Kabylie avec ceux de nos ancêtres.

Un des plus grands délasséments des Kabyles, c'est le tir à la cible ; il y a loin de là aux splendides fantásias des Arabes : c'est un exercice préparatoire à ceux de la guerre. Lorsque ce jour arrive, c'est la djemmaâ qui achète les munitions de guerre ; celui qui n'a pas les moyens de payer les frais sera imposé d'une somme de sept francs cinquante par mois jusqu'à la fin des hostilités.

J'ignore si, dans les quelques lignes qui précèdent, j'ai pu tracer nettement les traits caractéristiques qui séparent les sociétés kabyle et arabe ; je n'ose l'espérer, et veux insister encore sur une autre distinction, celle du langage. J'ai déjà dit, au commencement de cet article, qu'il y avait plusieurs Kabyles : il y a aussi plusieurs dialectes ; voici les principaux : 1° le *zenatia*, qui, pour me servir de l'expression d'un Kabyle des *Zouaouas* (grande Kabylie), n'est *ni arabe ni kabyle*, se parle de l'ouest d'Alger au Maroc, et constitue une sorte d'idiome à part ; 2° le *chellahia*, kabyle du Maroc, est compris des Arabes de cet empire ; 3° le *chaouïa*, dialecte moitié arabe de la province

de Constantine; 4° et enfin le *zouaouia*, dialecte parlé depuis Dellys et Hamza jusqu'à Bone, conséquemment dans la grande Kabylie. Le kabyle ou berber n'est pas compris des Arabes, tandis que les Kabyles parlent presque tous arabe; ceci vient des relations forcées de ces derniers avec les premiers. C'est une langue à elle, parfaitement caractérisée, qui a fini, probablement par le contact et l'influence du temps, par emprunter quelques mots à l'arabe; encore sont-ils peu nombreux. Les Kabyles ont-ils un alphabet, des caractères distincts?... Cette question de philologie, qui aurait pu éclaircir la question si embrouillée de l'origine nationale, n'est pas résolue. Au dire de quelques tolbas, ils auraient eu, à une époque très-reculée, une littérature et un corps alphabétique; tout cela aurait disparu dans les invasions. Ce qui est constant, c'est que, dans aucune des mosquées ou des zaouyas, on n'a trouvé de documents propres à corroborer cette tradition. Il ne faut cependant désespérer de rien à ce sujet. Un voyageur n'a-t-il pas retrouvé récemment l'alphabet touareuk, publié depuis par le savant abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne? Peut-être en sera-t-il de même au point de vue kabyle. Quant à ce qui est de la grammaire, nous possédons sur ce sujet l'excellente grammaire berbère de Ventura de Paradis.

La ville la plus formidable de la Kabylie est Bougie, dont le général Trézel s'empara le 29 septembre 1833. Si jamais cité subit des fortunes diverses, c'est bien cette ville de Bougie, qui fut successivement numide, romaine, vandale, grecque, arabe, espagnole, maure, turque, kabyle et française. Je n'entreprendrai point ici de retracer l'historique de ces dominations, qui ont laissé plus ou moins de traces de leur passage. On peut, à ce sujet, consulter le livre du colonel Lapène : *Vingt-six mois à Bougie*, qui résume succinctement et l'historique et ce qu'on savait en 1840 sur la Kabylie. Sous les Turcs, Boudjeiah (Bougie) était le lieu d'hivernage de la marine du dey. M. le baron Baude écrivait à la vue de cette ville : « Pourquoi désespérons-nous de rappeler graduellement sous ces murs les caravanes de l'intérieur, les navires des Toscans, des Génois, des Marseillais et des Catalans, qui s'y donnaient rendez-vous au quinzième siècle? Sommes-nous inférieurs en constance et en habileté aux hommes de ces temps?... »

Dellys, en arabe Teddel, le *Rusuccurum* des Romains, est le premier lieu habité qu'on rencontre depuis Alger, dont il est éloigné de vingt lieues. Lorsqu'en 1517 les deux Barberousse se partagèrent la régence, Khaïreddin y établit le siège de son autorité. « C'est, disait Nicolas de Nicolai, qui la visitait en 1551, une cité contenant environ deux mille feux. Les Africains l'édifièrent anciennement, et pour le jourd'hui elle est habitée d'un peuple fort récréatif et plaisant, car quasi tous s'adonnent au jeu de la harpe et de la lutte. Leur principal métier est d'estre pescheurs ou teincturiers de laines et draps, à cause de plusieurs petits ruisseaux fort propres pour les teintures, lesquels descendent des montagnes en divers endroits de la ville. » Le régime oppresseur des Turcs réduisit la population à six cents âmes; elle reprend lentement, il est vrai, son ancienne prospérité.

La dernière ville réellement digne de ce nom est Djidjelli, le *Littus igilitanum* des Romains, cité épiscopale traversée par des voies conduisant à Bougie, Sétif, Constantine, Hipponne. Son plus grand titre d'illustration est,

sans contredit, d'avoir été choisie comme point central d'opérations par Barberousse et Louis XIV dans leurs entreprises contre la régence.

Aujourd'hui la Kabylie n'est pas entièrement soumise, une portion encore continue à ne pas reconnaître notre puissance; cependant, chaque année, un nouveau lambeau vient se détacher de la confédération indépendante.

Des deux expéditions commandées par le gouverneur général, M. le comte Randon la première, en 1853, a complété la soumission de la partie voisine des *Babôrs*, comprise entre les cercles de Bougie et de Djidjelly; la seconde, en 1854, pénétra au cœur même du pays kabyle; elle acheva de répandre notre influence au sein de ces populations encore rebelles. Celle qui vient de commencer s'annonce sous d'heureux auspices. Cependant nos armes ne feront pas tout: l'esprit commercial des Kabyles sera aussi un de nos plus puissants auxiliaires, le besoin d'écouler les riches produits d'une contrée fertile et d'une population industrielle amènera une soumission plus complète que ne peut l'être celle de la poudre et du sabre.

Le baron HENRI AUCAPITAINE.

## LE BUDGET DE 1858.

Le Corps législatif vient de voter le budget des recettes et des dépenses pour 1858, et les documents officiels qui ont été publiés à cette occasion ont donné sur l'état de nos finances des renseignements précis. En étudiant ces pièces émanées du gouvernement et du Corps législatif, on peut se rendre un compte exact de la situation; mais, comme c'est un travail assez pénible, nous croyons être utile à nos lecteurs en le leur épargnant et en leur faisant connaître par un exposé succinct où en est la fortune de la France.

Nul n'ignore que le pays a supporté, durant ces dernières années, de lourdes charges; les révolutions coûtent cher, et la gloire, elle aussi, se fait payer à un haut prix; nos finances ont donc eu à subvenir à des besoins multipliés, et nous n'apprenons rien à personne en disant qu'elles sont fort engagées; mais, pour serrer les faits de plus près et permettre d'apprécier plus nettement la situation financière, nous la résumerons brièvement d'abord, sauf à entrer ensuite dans quelques détails.

Ce qui ressort du budget de 1858, tel qu'il a été voté, c'est :

1° Que, pour conserver la dette flottante à un chiffre qui ne soit pas hors de toute prudence, on prend le parti de consolider pour 380 millions en chiffres ronds de dettes exigibles ou qui le seront prochainement.

2° Que, malgré cette consolidation, la dette flottante restera encore très-élevée (770 ou 780 millions).

3° Que, pour obtenir un excédant de recettes sur les dépenses pour 1858, il a fallu avoir recours à la création d'un nouvel impôt, conserver pour un

an encore quelques-uns de ceux qui ont été établis temporairement pendant la guerre, se servir d'approvisionnements précédemment accumulés, enfin ajourner des dépenses d'une utilité incontestable. C'est dire assez que l'équilibre du budget n'est qu'apparent.

Examinons maintenant les divers faits que nous venons d'énoncer.

Nous avons dit que 380 millions de dettes exigibles ou qui allaient prochainement l'être devaient être converties, dans un bref délai, en dette consolidée, ou, pour parler plus clairement, en rentes sur l'État. Pour arriver à ce résultat, on n'a pas recours à l'emprunt; cela est sage, car les inscriptions représentant les 1,539 millions dépensés pendant la guerre et fournis par les souscriptions publiques ne paraissent pas encore définitivement classées; il serait donc imprudent d'en jeter de nouvelles sur le marché. Voici les trois combinaisons ingénieuses auxquelles on a eu recours pour éviter cette extrémité :

1° On va emprunter à la Banque de France 100 millions, qui, aux termes de la loi, seront versés au Trésor dans le courant de 1859. En échange, le ministre des finances transférera à la Banque de France la somme de rentes nécessaire pour l'emploi de ladite somme de 100 millions, au cours moyen du mois qui précédera chaque versement, sans que ce prix puisse être inférieur à 75 fr.<sup>1</sup> La loi ajoute, il est vrai, qu'une somme de rentes égale à celles cédées à la Banque sera prise parmi celles appartenant à la Caisse d'amortissement pour être définitivement annulée; mais cette clause est sans importance réelle, car les rentes appartenant à la Caisse de l'amortissement ne sont point des rentes rachetées et partant des économies, elles ont été fictivement créées et ne représentent rien. Ceci demande quelques explications.

À la suite de la Révolution de 1848, toutes les rentes rachetées par la Caisse d'amortissement ont été annulées, l'amortissement lui-même a cessé de fonctionner; mais on a cru devoir, on a voulu conserver intacte la théorie tutélaire qui a fait créer cette utile institution. À cet effet, on continue de porter au budget des dépenses la dotation de l'amortissement; mais la Caisse, au lieu d'écus qu'elle abandonne pour subvenir aux dépenses courantes, reçoit des titres de rente d'un capital nominal équivalent à sa dotation. À vrai dire, ce ne sont que des morceaux de papiers; car l'État, propriétaire de la Caisse d'amortissement et débiteur des rentes, est à la fois créancier et débiteur, et peut, quand il lui plaît, annuler sa dette fictive. Il n'en est pas de même alors qu'ôtant à la Caisse d'amortissement ses inscriptions il les transfère à des tiers, que ces tiers soient des particuliers ou une association puissante comme la Banque; c'est alors bien réellement une nouvelle dette qu'il contracte et une nouvelle dépense perpétuëllé qu'il inscrit au grand-livre.

2° Une opération analogue se prépare entre l'État et la Caisse de la dotation de l'armée. On sait que, par suite du nouveau système de recrutement, les fonds versés par les pères pour exonérer leurs fils du service militaire forment la dotation de l'armée, qui, à son tour, est chargée de faire élitacs avantages aux engagés ou réengagés volontaires. Comme les sommes

<sup>1</sup> Loi portant prorogation des privilèges de la banque, art. 5 et 6.

versées par les familles le sont immédiatement après les opérations du recrutement, tandis que la rémunération n'est remise que successivement aux soldats engagés ou réengagés, il en résulte que la Caisse de l'armée se trouve en possession de fonds disponibles qu'elle doit payer un jour, mais qui ne sont pas encore exigibles par les créanciers. Au 31 décembre 1856, par exemple, l'actif n'était que de 48 millions environ, tandis que le passif était de près de 58 millions. Mais l'actif était réalisé, tandis que le passif n'est point, pour sa plus grande partie, arrivé à échéance; il est payable seulement pendant la période de dix ans qui s'étend de 1857 à 1867, et comprend le complément toujours exigible de la deuxième portion de la prime de réengagement payable pendant le cours du service, les primes de réengagement et d'engagement à payer après libération à échéances fixes et les hautes payes de 10 à 20 centimes. En somme, au 1<sup>er</sup> janvier 1857, la Caisse de l'armée pouvait disposer momentanément de 32 millions<sup>1</sup>; on calcule qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1859 cette somme sera portée à 82 millions<sup>2</sup>. Elle servira à amortir d'autant la dette flottante; la Caisse de l'armée, comme la Banque, recevra en échange des rentes prises à la Caisse d'amortissement et livrées au cours moyen du trimestre qui suivra l'arrêté ministériel déterminant la somme à employer en rentes. Mais il faut bien remarquer que ces rentes n'appartiendront à la Caisse de l'armée que fictivement, et qu'elles seront simplement la représentation de dettes que cette institution aura vis-à-vis de tiers.

3<sup>o</sup> L'État est débiteur des Compagnies de chemins de fer, pour diverses subventions qui leur sont promises, d'une somme ronde de 200 millions, payable en douze ans<sup>3</sup>. On a résolu de convertir ces dettes en cinquante annuités au plus, comprenant l'intérêt et l'amortissement, dans la forme et aux conditions les plus favorables au Trésor. Des négociations ont été entamées avec les Compagnies créancières, et il paraît très-vraisemblable que celles-ci seront amenées à consentir à la conversion<sup>4</sup>. Quoiqu'il en soit, une dépense de deux cents millions, qui devait primitivement être prise sur les ressources ordinaires de douze exercices, va peser sur cinquante; en un mot, on rejette sur l'avenir les dépenses du présent, et, bien que le grand-livre ne reçoive pas, par l'effet de cette opération, de nouvelles inscriptions, on peut, sans forcer les mots, appeler consolidation cette nouvelle nature de dette contractée sous forme d'annuités.

Nous avons dit que, malgré ces consolidations, la dette flottante restera très-élevée. En effet, en supposant l'équilibre parfaitement conservé pendant les trois exercices de 1856, 1857 et 1858, elle sera encore, au 1<sup>er</sup> janvier 1859, de 770 à 780 millions<sup>5</sup>, sur lesquels 370 millions, autant qu'on peut le présumer à l'avance, seraient représentés par les bons du Trésor et les fonds des Caisses d'Épargne, dettes qui, de leur nature, sont réclamées

<sup>1</sup> Rapport sur la situation générale de la dotation de l'armée pendant 1856.

<sup>2</sup> Exposé des motifs du projet de loi relatif à l'emploi des fonds disponibles de la dotation de l'armée.

<sup>3</sup> Rapport sur le budget de 1858, par M. Alfred Leroux, p. 12.

<sup>4</sup> Projet de loi pour la fixation des recettes et des dépenses de 1858, p. 712.

<sup>5</sup> Exposé des motifs du projet de loi portant prorogation du privilège de la banque de France.



avec empressement à la moindre apparence de crise<sup>1</sup>. Le chiffre de la dette flottante restera donc bien au-dessus de la moyenne des 20 dernières années, qui n'est que de 462 millions<sup>2</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 1848, il était de 630 millions<sup>3</sup>, et beaucoup de personnes compétentes trouvaient qu'il y avait exagération. L'événement leur donna raison, et on sait qu'à la suite de la Révolution de février le Gouvernement provisoire fut contraint à une mesure qui ressemblait fort à une suspension de paiement; au lieu de donner des écus aux porteurs des livrets des Caisses d'Épargne qui réclamaient leur remboursement et aux possesseurs de bons du Trésor arrivés à échéance, on leur remit des inscriptions de rente à un certain taux. Heureusement les fonds montèrent, les créanciers du Trésor se trouvèrent en bénéfice, et le crédit de l'État ne fut point ébranlé. Il n'avait pas cependant reçu de plus rude atteinte depuis longues années. Mais un gouvernement n'est pas tenu de faire entrer dans ses prévisions une catastrophe de la nature de celle du 24 Février. Aussi croyons-nous que, si la dette flottante n'était que de 630 millions, il n'y aurait pas à s'inquiéter outre mesure; malheureusement ce chiffre sera dépassé de 140 millions au 1<sup>er</sup> janvier 1859; il l'est bien plus encore en ce moment.

Nous avons dit enfin que l'équilibre du budget n'était qu'apparent et obtenu par des moyens transitoires. Sans doute, pour l'année 1858, il est à espérer que les recettes balanceront les dépenses; mais cet équilibre ne sera pas normal, et il se rompra naturellement en 1859, sans qu'il soit besoin d'aucune circonstance extraordinaire. En réalité, pour avoir la vérité de la situation, il faut retrancher des recettes celles qui ne sont que temporaires, ajouter aux dépenses celles qui ne peuvent s'ajourner que très-momentanément. Le total de ces soustractions et de ces additions représente l'exact déficit du budget.

Les recettes transitoires sont les impôts établis pendant la guerre, qui ne sont prorogés que jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1859, et qui, à cette époque, ne seront plus perçus; soit, en chiffres ronds. . . . . 35 millions<sup>4</sup>.

Quant aux dépenses qu'une économie nécessaire fait momentanément ajourner, mais qu'il faudra promptement rétablir, si on ne veut porter un vrai dommage à la chose publique; pour les énumérer, nous emprunterons les propres paroles du rapporteur du budget.

« L'extension à donner aux congés, un retard dans l'incorporation de la classe de 1857, un prélèvement à opérer au chapitre *Habillement et Campement*, sur les approvi-

*A reporter.* . . . . . 35 millions.

<sup>1</sup> Voici comment nous arrivons à ce chiffre hypothétique de 370 millions : au 1<sup>er</sup> avril dernier, la dette flottante était de 870 millions; les bons du Trésor y figuraient pour 288 millions, les fonds de Caisses d'Épargne pour 181 millions. Nous supposons que les 100 millions dont elle sera allégée d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 1859 diminueront d'autant les émissions de bons du Trésor.

<sup>2</sup> *Compte général des finances pour 1855*, p. 428.

<sup>3</sup> *Compte général des finances*, p. 433.

<sup>4</sup> *Rapport de M. Alfred Leroux*, p. 7.

<i>Report.</i> . . . . .	35 millions.
siègements existant en magasin, représentent, dans le premier de ces ministères, une diminution de 13 millions en chiffres ronds. . . . .	13 millions.
« L'ajournement des dépenses relatives aux constructions neuves de navires et de machines, c'est-à-dire à la transformation si utile de notre marine, dégage l'exercice 1858 de 17 millions. . . . .	17 millions.
« Enfin, diverses réductions opérées sur les travaux ordinaires et extraordinaires des routes, ponts, canaux, rivières, phares, ports maritimes, etc., etc., et surtout la conversion en annuités de la dette de l'État envers les Compagnies de chemins de fer, permettent au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics de présenter une différence en moins (chiffres ronds). . . . .	29 millions.
<b>Total.</b> . . . . .	<b>94 millions.</b>

Il est enfin une augmentation de dépense considérable qu'il est impossible d'ajourner longtemps, mais dont nous ne sommes pas en mesure d'apprécier exactement l'importance, c'est l'élévation des petits traitements. La vie a tellement renchéri depuis quelques années, que la somme qui assurait aux employés une existence modeste est devenue insuffisante. Le gouvernement, dans son équité, a déjà commencé à élever certains appointements notoirement trop faibles, tels que ceux des officiers et des employés inférieurs des diverses administrations financières. Mais il reste encore une quantité considérable de serviteurs de l'État qui réclament de sa justice une indispensable amélioration de position. Beaucoup de membres du clergé aussi ne reçoivent pas le nécessaire. C'est par milliers qu'il faut compter le nombre des parties prenantes dont la situation ne peut rester longtemps ce qu'elle est : prêtres, magistrats de tout ordre et employés inférieurs des tribunaux, membres de l'instruction publique à tous les degrés, employés des diverses administrations publiques, depuis les ministères jusqu'aux mairies, c'est une armée dont les besoins croissants réclament une urgente satisfaction. Il faut, pour cela, des millions, et beaucoup; qu'on en juge par un seul exemple : pour allouer cent francs de plus aux desservants si maigrement rétribués, il faut inscrire au budget une dépense nouvelle de trois millions environ. Nous n'avons pas les documents nécessaires pour fixer le chiffre exact des charges que doit nécessairement imposer au Trésor le prix sans cesse croissant des denrées, mais nous croyons être très-modéré en disant que les dépenses qu'entraînera cette révolution économique absorberont et au delà les vingt millions de bénéfice que présente le budget tel qu'il vient d'être voté, et qu'en somme le déficit réel est de plus de cent millions.

Ce chiffre est lourd; reste à savoir comment ne pas succomber à une charge aussi pesante. Il ne faut guère compter sur les économies; le budget a été dressé cette année avec le désir extrême de diminuer les dépenses : les trois grosses parties prenantes, l'armée, la marine et les travaux publics ont vu diminuer leur contingent; et le rapporteur du budget ne paraît pas croire

qu'on puisse faire sur d'autres chapitres des réductions très-importantes; la seule qu'il indique comme possible peut-être porte sur le budget de la guerre, non pas sur l'effectif déjà très-faible, mais sur les cadres qui ont été bien augmentés pendant ces cinq dernières années. En effet, on a créé, depuis 1852, trente-trois bataillons d'infanterie de la garde, dix bataillons de chasseurs à pied, six bataillons de zouaves, six bataillons de tirailleurs algériens, trente-six escadrons de cavalerie de la garde<sup>1</sup>, dix-huit batteries d'artillerie de la garde; l'artillerie a reçu une nouvelle organisation qui a eu pour effet d'élever le nombre des officiers; enfin, les cadres de l'état-major général ont été également élargis. Quoi qu'il en soit, il est douteux que le gouvernement juge opportun de modifier notre organisation militaire, et il n'y a pas vraisemblablement grand fond à faire sur les économies qui pourraient être opérées de ce côté.

Une autre ressource pour aligner définitivement le budget serait une augmentation d'impôts. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que la France est au bout de ses forces, et qu'elle ne pourrait payer un sou de plus sans entamer son capital, mais nous ne croyons pas non plus qu'elle puisse être beaucoup surchargée. Ce qu'il serait possible de tirer encore d'elle par l'impôt nous paraît la réserve suprême de nos finances, celle qui doit être conservée précieusement pour le cas où quelqu'un des nombreux fléaux qui nous ont atteints depuis quelques années viendrait encore nous frapper. Le gouvernement, d'ailleurs, paraît être tout à fait de cet avis, et se montre éloigné d'imposer toute nouvelle charge aux contribuables.

Reste donc l'augmentation des recettes, et surtout l'augmentation des contributions indirectes; là uniquement est le remède à ce que la situation financière a de mauvais; mais le remède est puissant, car la progression qu'a suivie cette nature d'impôts est extraordinaire. En 1830, ils rendaient 574 millions; en 1847, 824 millions<sup>2</sup>; en 1856, 1,053 millions. Le budget des recettes pour 1858, dont les évaluations paraissent modérées, ne les porte qu'à 1,030 millions<sup>3</sup>, et déjà en 1857 une plus-value notable est obtenue pour les revenus du premier trimestre, sur ceux de la période correspondante de l'année précédente.

Il n'est donc point insensé de compter sur la continuation de ce mouvement ascensionnel. Que les recettes augmentent de cent millions, le budget est dans un équilibre normal, et non point obtenu par des expédients; dès lors la situation financière est passable; pas d'économies, mais pas de déficit. Pour qu'elle devienne pleinement satisfaisante, il faut que les impôts montent encore de cent autres millions. Cette nouvelle ressource, après avoir été employée pendant quelques exercices à ramener la dette flottante à son taux normal, pourrait enfin être consacrée au rétablissement de l'amortissement et à la diminution de la dette consolidée. Dès lors le pays, non-seulement suffirait à ses besoins, mais encore commencerait la lourde liquidation du passé. Est-ce trop présumer de ses forces que d'aspirer à la

<sup>1</sup> Deux régiments de cavalerie légère et deux escadrons de guides ont été licenciés lors de la création de la garde.

<sup>2</sup> *Compte général des finances*, p. 302.

<sup>3</sup> Ce chiffre comprend les nouveaux impôts; mais, comme nous les avons portés au déficit, il est juste de continuer à les porter aux recettes.

réalisation de cet espoir? La France est riche, son sol est fertile, ses habitants sont laborieux et économes, et, si nous sommes plus heureux que par le passé, si nous n'avons ni guerre, ni peste, ni famine, il n'est point impossible qu'un certain nombre d'années d'une sage administration des deniers publics suffisent pour rétablir nos finances à peu près dans l'état où elles étaient il y a dix ans.

F. DE BOURGOING.

## LE CATHOLICISME EN PRUSSE

M. REICHENSBERGER.

On nous saura gré de reproduire quelques paroles récemment prononcées dans la chambre des députés de Berlin, par le plus ferme et le plus éloquent défenseur de la cause catholique, M. Reichensperger. On y verra une preuve nouvelle de l'inaltérable attachement des catholiques prussiens aux véritables principes de la liberté religieuse, tels que notre époque les comporte.

Le 8 mai dernier, la Chambre des députés était saisie d'une pétition adressée par quelques membres du clergé protestant, et tendant à obtenir une exemption d'impôts en faveur des ecclésiastiques et des instituteurs. La Commission proposait l'ordre du jour pur et simple. M. de Gerlach, le chef de la fraction *piétiste* du parti conservateur, demandait, au contraire, que la pétition fût recommandée à l'attention du gouvernement.

M. Reichensperger a présenté à cette occasion les observations suivantes :

« Puisque la proposition de M. de Gerlach n'est pas suffisamment appuyée, je n'ai pas à la combattre au fond, et je soutiens purement et simplement les conclusions de la Commission. Je ne saisirai pas cette occasion pour traiter la question des immunités du clergé, telles qu'elles existaient autrefois; quant à des immunités générales en faveur des instituteurs, je n'ai jamais entendu parler de rien de pareil. Quoique je n'aie naturellement aucun titre pour parler au nom du clergé catholique de Prusse, je crois cependant pouvoir dire, comme catholique, que de ce côté on ne réclame pas de privilèges. On se borne à réclamer les exemptions d'impôts obtenues par suite de traités particuliers, telles, par exemple, que le droit qui se fonde sur le concordat entre la Prusse et le saint-siège, promulgué par la bulle *De salute animarum*, et si l'on revendique de pareils droits, c'est en vertu de la loi des contrats. Pour tout le reste, nous ne demandons que la justice et le droit commun. Nous demandons, par exemple, que dans la province rhénane les prêtres catholiques soient placés sur le même pied que les ministres évangéliques; nous demandons l'élévation successive des traitements, évidemment insuffisants, dont la fixation remonte à l'époque de la domination française (et personne ne contestera cette insuffisance quand je dirai que le chiffre des traitements ordinaires est de 500 francs). Nous demandons, dis-je, que ces traitements soient augmentés dans la proportion où l'ont été ceux des ministres évangéliques: nous demandons que, de même que l'on fonde et que l'on dote chaque année un certain nombre de paroisses évangéliques, on fonde et l'on dote aussi, en raison de la population, des paroisses catholiques. En un mot, nous ne demandons autre chose que le droit commun, l'égalité, le champ libre, la lutte loyale. Nous n'avons pas besoin de privilèges. »

Grâce à la forme du gouvernement qui s'est maintenue en Prusse depuis 1847, les intérêts catholiques peuvent se faire jour au sein du Parlement : mais, grâce aussi à l'interprétation abusive et arbitraire de la loi, par la bureaucratie qui domine là comme sur tout le continent européen, les catholiques n'ont plus un seul journal à eux dans toute l'étendue du royaume. Et cependant la vitalité que le courageux dévouement de l'archevêque de Cologne a su ranimer, il y a vingt ans, dans l'âme des populations rhénanes, continue à se manifester par des signes consolants. Le retour du cardinal Geissel, archevêque actuel de Cologne, de son voyage à Rome, a été une sorte de marche triomphale d'autant plus significative par l'absence de toute démonstration de la part des autorités. Elles ont semblé vouloir ainsi punir le prélat de son refus de souscrire au monument en l'honneur du roi Frédéric-Guillaume III, qui avait prescrit, comme on sait, l'emprisonnement arbitraire de monseigneur de Droste, l'illustre et intrépide prédécesseur du cardinal.

La première pierre d'un monument à la fois plus populaire et plus édifiant a été posée, il y a quelques jours, sur le parvis du palais archiépiscopal de Cologne, et à l'endroit même où le confesseur de la foi monta, le 20 novembre 1837, dans la voiture qui devait le conduire à la forteresse de Minden. C'est une colonne gothique en l'honneur de l'Immaculée conception ; elle sera doublement chère aux catholiques en associant une dévotion toujours populaire en Allemagne au souvenir du noble pontife dont la captivité a donné le signal du réveil de la foi dans cette contrée. Il faut savoir gré au gouvernement de n'avoir pas mis obstacle à l'érection de ce monument. Un autre symptôme du mouvement des esprits se reconnaît dans le beau vitrail qui vient d'être placé dans la cathédrale de Cologne, avec le produit d'une souscription particulière, et qui est consacré à la mémoire de l'illustre Gœrres, lui-même exilé de sa patrie rhénane par suite de son dévouement à la foi catholique, et qui, dans son écrit intitulé *Athanasius*, fit comprendre à l'Allemagne toute la portée de la résistance et de la vertu du prélat captif. L'éloquent exilé est représenté, sur le vitrail, à genoux devant la sainte Vierge, à qui son patron, saint Joseph, le présente. Au bas on lit cette inscription : *Josepho Gœrres, defensori veritatis catholicæ in Germania.*

---

Nos lecteurs ont vu plus haut la vie de l'un des plus nobles ministres de la royauté constitutionnelle, racontée par son digne et généreux collègue.

Nous espérons, bientôt les faire jouir d'une appréciation non moins compétente de l'homme illustre qui a précédé de si peu M. Hyde de Neuville dans la tombe. La mémoire de M. le baron Cauchy recevra l'hommage qui lui est dû de la main la mieux faite pour lui rendre une complète justice. L'une des gloires de l'Institut, M. Biot, membre de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et de l'Académie des sciences, a bien voulu nous promettre une notice détaillée sur son célèbre confrère. Nul mieux que lui ne saurait nous initier à la carrière si bien remplie de l'homme de bien, qui ne s'est pas contenté d'occuper la première place parmi les savants de son temps, et qui nous a laissé à tous un si grand et si édifiant exemple par la pureté de sa foi, l'infatigable ardeur de sa charité, l'indépendance et la dignité de toute sa vie.

CH. DE M.

## BIBLIOGRAPHIE ANGLAISE

---

THE RAMBLER (*Catholicity and Despotism*). December 1856. — BROWNSON'S QUARTERLY REVIEW (*The Mission of America*). October 1856. — FRASER'S MAGAZINE (*Imperialism*). May 1857.

Il paraît à Londres une revue catholique mensuelle, intitulée *The Rambler* (le Voyageur). Elle se signale depuis quelques mois par la publication d'une série d'études du plus saisissant intérêt, d'après des documents inédits, sur les martyrs trop oubliés de la persécution protestante au temps de la reine Élisabeth. Mais aujourd'hui nous voulons surtout appeler l'attention de nos lecteurs sur la grave question que cette même revue a traitée récemment avec une remarquable élévation de vues et de langage. Il s'agit de savoir si, comme l'insinuent tous les ennemis de l'Église et comme le proclament certains écrivains religieux, le catholicisme et le despotisme sont unis par de serrées affinités. La revue anglaise soutient au contraire que c'est de la liberté politique et de ses luttes salutaires que l'Église, dans la société moderne, a reçu et doit attendre ses plus durables triomphes.

On adresse parfois le reproche d'*anglomanie* à d'éminents écrivains, pénétrés d'admiration pour les mœurs publiques et les institutions d'un pays voisin. Le *Rambler* semble vouloir retourner ce reproche contre ceux des catholiques anglais qui, dirigeant vers le continent des regards d'envie, appellent de leur vœux et saluent d'avance, dans leur patrie, le triomphe du pouvoir absolu. Cette disposition d'esprit qu'il appelle fort bien *la manie continentale*<sup>1</sup> lui paraît à bon droit non moins dangereuse qu'erronée. Il cherche vainement ce que pourraient gagner les catholiques anglais à la ruine des institutions protectrices qui leur ont permis de revendiquer et de reconquérir leurs droits méconnus. « La grande distinction qui existe, dit-il, entre nous, Anglais et Irlandais, et les habitants des États du continent, c'est notre liberté personnelle de parole et d'action dans les affaires politiques et religieuses, aussi bien que dans la vie sociale. Les étrangers sont souvent aussi libres que nous dans les relations sociales, et même, dans certains cas, ils le sont davantage. Mais il n'est pas un seul grand état continental, dans lequel le pouvoir exécutif fût disposé à tolérer pour une heure, dans les matières qui le touchent lui-même, cette liberté de parole et d'action dont nous avons tous, catholiques et protestants, contracté l'habitude, et sans laquelle nous nous regarderions comme les derniers des mortels<sup>2</sup>. » Le *Rambler* reconnaît que les effets de cette liberté réservent souvent aux catholiques de douloureuses épreuves. Sans doute, il est dur pour eux de se

<sup>1</sup> *The continental mania*, p. 421.

<sup>2</sup> *Id.*, p. 425.

voir, sous le nom de *papistes*, traités comme des *étrangers*, de *faux citoyens*, et d'entendre épuiser contre eux, leurs prêtres, leur foi, un injurieux langage. Mais en Angleterre, du moins, la liberté qui protège l'erreur protège loyalement la défense. Aigri par le souvenir ou par le spectacle des violences protestantes, le catholique anglais peut-être a désiré parfois contempler le jour où le cardinal Wisemann aurait la préséance sur un duc anglais, dans une cour royale ou impériale<sup>1</sup>, tandis que, des protestants, les honneurs passeraient aux catholiques. Si quelques-uns ont pu concevoir ces chimériques espérances, le *Rambler* leur rappelle que la question n'est pas de savoir ce qu'il y a de plus agréable pour les membres de la société, mais ce qu'il y a de meilleur pour l'Église. Ainsi posée, la question ne lui semble pas douteuse. Dans les déclamations dirigées chaque jour par le *Times* et le reste de la presse contre le docteur Cullen et le cardinal Wisemann, il ne voit que d'impuissantes diatribes qui ne sauraient leur faire aucun mal, et il demande quel évêque de France ou d'Autriche pourrait impunément critiquer les actes du gouvernement avec la libre énergie déployée par l'archevêque de Dublin contre les collèges irlandais.

Non moins libres que les évêques, les ordres religieux affranchis fleurissent à l'ombre du droit commun; les jésuites s'établissent à Windsor, à côté du Parc de la Reine<sup>2</sup>. Quel éclatant contraste avec les vexations que leur infligeait naguère le gouvernement napolitain, les obligeant à signer, sous menace d'exil, une adhésion immédiate aux doctrines absolutistes! « Quelle est, demande le *Rambler*, la meilleure situation, au point de vue de la liberté comme à tout autre, celle des jésuites de Londres, à Farm-Street, ou celle des jésuites de Naples? Concevez-vous seulement un secrétaire d'État envoyant un colonel à Farm-Street, au point du jour, avec un traité sur le droit divin du Parlement, pour contraindre les religieux à le signer, sous peine d'être chassés du royaume dans les vingt-quatre heures? » Confirmant par les souvenirs du passé les exemples contemporains, le publiciste anglais rappelle les persécutions dirigées dans toute l'Europe contre l'Église, par les monarchies absolues au dernier siècle. D'ailleurs, les théories absolutistes de quelques-uns de ses compatriotes catholiques ont, à ses yeux, un grave défaut: c'est d'être impraticables et d'offrir ce qu'il nomme un caractère d'irréalité (unreality). Autant vaudrait, remarque-t-il, essayer de faire revivre les temps qui ne sont plus et ramener au moyen âge la société du dix-neuvième siècle. Ce n'est pas que le *Rambler* place au moyen âge le règne du pouvoir absolu. Il ne saurait oublier qu'à cette époque la liberté trouva, soit dans la forte existence des corporations de toute nature, soit dans la puissance indépendante de l'Église, des garanties maintenant détruites. Mais leur disparition ne rend que plus nécessaire des garanties d'un autre ordre. C'est ce que le *Rambler* nous semble avoir parfaitement compris. En engageant les catholiques anglais à se montrer fiers des institutions de leur patrie, il leur trace une voie honorable et sûre, hors de laquelle ils ne réussiraient qu'à raviver contre eux des haines qui s'apaisent et des préjugés qui s'effacent.

<sup>1</sup> *The continental mania*, p. 424.

<sup>2</sup> *Id.*, p. 425.

<sup>3</sup> *Id.*, p. 422.

A côté de ce travail, plaçons l'admirable étude de M. Brownson sur la mission religieuse de l'Amérique<sup>1</sup>. L'éloquent publiciste, dont la *Revue des Deux Mondes* elle-même reconnaissait dernièrement le grand savoir, le talent puissant et nerveux<sup>2</sup>, appelle l'attention de ses lecteurs sur les Mélanges de monseigneur Spalding, évêque de Louisville<sup>3</sup>. Cet ouvrage répond à de vives préoccupations de l'opinion catholique dans le nouveau monde. Non-seulement parmi les Irlandais que l'émigration a conduits en Amérique, mais parmi des Américains eux-mêmes, s'est accréditée l'opinion que les institutions et les mœurs américaines sont en opposition avec le catholicisme. Le savant prélat combat ces tendances, et fournit ainsi à M. Brownson l'occasion de les combattre de nouveau. A ceux qui pensent qu'un grand mouvement industriel et commercial s'accorde mal avec le désintéressement de l'âme chrétienne, M. Brownson répond en distinguant l'abus de l'usage modéré, et l'amour du travail de l'ardeur effrénée du gain. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'en ceci comme en tout, l'abus se rencontre autant et plus sous les pouvoirs absolus que dans les pays libres. Le célèbre écrivain distingue également la pauvreté volontaire courageusement acceptée pour l'amour du Christ, de la *pauvreté involontaire*<sup>4</sup> née de l'intempérance ou de la paresse, et qui loin d'être une vertu, fut toujours regardée comme un vice. L'une et l'autre ne diffèrent pas moins entre elles que la bassesse ne diffère de l'humilité chrétienne, cette *franchise de la vertu*, selon la belle définition que nous relisons il y a peu de jours dans la vie d'un prélat que l'Amérique n'a pas oublié, le cardinal de Cheverus. « Nous ne connaissons aucune raison, dit M. Brownson, qui nous empêche d'être complètement Américain et d'être en même temps un orthodoxe, dévot et fervent catholique. Nul homme, pour être catholique, n'est obligé d'abjurer son humanité... Gardons-nous de la confiance en nous-mêmes dans les matières spirituelles, présomption si commune à nos concitoyens non catholiques; mais sachons bien que, toutes choses d'ailleurs égales, l'homme confiant en lui-même, robuste, énergique dans l'ordre naturel, sera plus robuste, plus énergique, plus confiant qu'un autre dans l'ordre surnaturel. Les saints que l'Église propose à notre vénération furent pour la plupart grands hommes autant que grands saints. Le catholicisme veut rendre l'homme docile et soumis, mais non le retenir dans l'ignorance et dans une perpétuelle tutelle. Il s'adresse aux besoins de l'homme simple, rude, barbare, sauvage; mais il préfère agir sur l'homme civilisé, cultivé et rencontre toujours ses plus grands obstacles dans l'ignorance et la barbarie des âges qu'il traversa. L'Église nourrit dans les cloîtres un certain nombre d'âmes, et honore d'un culte spécial ceux qui, volontairement, et pour l'amour de Dieu, se donnèrent tout entiers à l'exercice de la prière et de la charité; mais elle prépare ses enfants à vivre dans le monde, et les soutient dans les combats de la vie séculière. Elle demande, partout où cela est possible,

<sup>1</sup> Sous ce titre, *Position religieuse des États-Unis*, M. Édouard Lemire vient de publier une remarquable analyse de ce travail, dans l'*Ami de la Religion*, des 2, 4 et 11 juin 1857.

<sup>2</sup> Livraison du 15 mai, p. 317.

<sup>3</sup> *Miscellanea: comprising Reviews, Lectures and essays on historical, theological, and miscellaneous subjects*, par M. J. Spalding, bishop of Louisville. Louisville, 1855.

<sup>4</sup> Page 416.



« le plus grand développement de nos facultés naturelles et la plus grande  
 « somme de civilisation. Elle ne redoute pas les hommes courageux, résolus,  
 « indépendants, confiants en eux mêmes, nés pour le commandement et pour  
 « suivre leur voie dans le monde à travers tout obstacle. Loin de regarder  
 « avec des yeux ennemis le caractère américain, si actif, si énergique, si con-  
 « fiant, elle sait qu'une fois purifié, élevé, dirigé par la grâce, elle doit tout  
 « attendre de lui. »

Nous voudrions pouvoir multiplier nos citations. Mentionnons du moins le passage dans lequel M. Brownson, s'élevant à des considérations d'une singulière grandeur, cherche à saisir le sens providentiel de la civilisation américaine. De même que la vaste unité de l'empire romain prépara l'avènement du christianisme, de même que l'invasion des barbares vint rajeunir le sang épuisé du vieux monde, ainsi l'Amérique, si l'on en croit les patriotiques et religieuses espérances de l'éminent écrivain, offrirait à la fois à l'Église un vaste territoire uni, prêt à recevoir tôt ou tard l'unité suprême de la vérité, et des peuples jeunes, pleins de vigueur et d'avenir. Le nouveau monde ressemblerait en même temps à *Rome païenne* et aux *barbares envahisseurs de l'empire*. L'Amérique serait destinée à réaliser tôt ou tard l'*idéal d'une nation chrétienne*. Il y a là, nul n'en disconvient, une vue historique et philosophique d'une incontestable hauteur. C'est avec ce beau langage et ces généreuses pensées que M. Brownson, s'adressant à tous ses concitoyens ainsi qu'à ses frères dans la foi, cherche à rapprocher les uns et les autres. Nous savons qu'il a rencontré des contradicteurs. Les uns ont attaqué le fonds même de sa pensée, les autres quelques exagérations regrettables. Dans une brochure, publiée sous ce titre : *Réflexions sur la presse catholique aux États-Unis*, monseigneur Hughes, archevêque de New-York, tout en rendant un juste hommage au talent et aux services de M. Brownson, exprime la crainte que, dans l'exercice de son zèle, il ne se laisse éblouir, et que la réalité ne réponde pas à son attente. A l'appui de ses appréhensions, l'illustre prélat rappelle les attentats impunis des Know-nothings. Il ne nous appartient pas d'intervenir dans ce débat. Bornons-nous à faire observer que le publiciste américain, en rappelant ces mêmes attentats, en conclut avec grande raison, selon nous, que les catholiques n'en doivent que davantage veiller sur eux-mêmes, afin d'enlever à leur ennemis tout prétexte. Déjà M. de Tocqueville, en retraçant les progrès du catholicisme en Amérique, avait dit, avec la grande autorité de ses longues études et de son grave talent, comment il avait vu les prêtres catholiques se plier aux mœurs et aux institutions de leur pays. D'ailleurs, la thèse de M. Brownson, pourvu qu'on ne l'exagère pas, n'a rien de nouveau ni d'étrange. L'Église est de tous les âges comme de toutes les contrées, et embrassera tôt ou tard l'étendue de l'espace, parce qu'elle embrasse l'étendue des siècles.

Nous ne pouvons quitter le domaine des revues anglaises et américaines, si nombreuses et toujours si instructives, sans signaler à ceux de nos lecteurs qui savent l'anglais, le travail intitulé : *L'Impérialisme*, qu'a publié le *Fraser's Magazine* du mois de mai dernier. Nous sommes convaincus que la *Revue contemporaine* et la *Revue britannique*, toujours si empressées de chercher en Angleterre des pièces à l'appui de leurs doctrines actuelles, n'en citeront

rien et n'en parleront pas. Quant à nous, tout en blâmant les invectives personnelles et les préventions anticatholiques de l'auteur, qui a tort de trop généraliser les reproches mérités par quelques individus, nous voyons avec joie que la presse anglaise n'est pas tout entière complice des regrets et des espérances d'une école qui sacrifierait volontiers à des inconvénients ou à des périls passagers les gloires et les avantages d'une liberté séculaire.

GEORGES SEIGNEUR.

---

## BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

---

*A glance behind the grilles of religions houses in France.* (Coup d'œil derrière les grilles des maisons religieuses en France.) *Flemish interiors.* (Intérieurs flamands.) Londres-Longman.

Le retour au catholicisme, qui, depuis quelques années, se manifeste d'une façon si remarquable parmi les protestants anglais les plus éclairés et les meilleurs, a donné lieu, dans ces derniers temps, à la publication d'un grand nombre d'ouvrages sur l'Église catholique, ses principes, sa doctrine, ses institutions. Tandis que les Newman, les Faber, les Wilberforce, interrogeant la primitive Église, en raniment pour nous l'esprit et les enseignements; d'autres, comme le docteur Allies, par exemple, demandent à l'Église actuelle le secret de sa force, et cherchent à pénétrer ses ressources et sa vie en étudiant ses établissements de bienfaisance, ses maisons religieuses et ses innombrables sociétés charitables.

Telle est la pensée inspiratrice des deux ouvrages que nous annonçons ici. L'auteur, dont nous respecterons l'anonyme, en nous permettant seulement de le présenter à nos lecteurs, non sous les traits sévères d'un grave docteur de l'Église anglicane, tel qu'il aime à se montrer, mais sous l'aspect plus aimable d'une femme intelligente et instruite, l'auteur, disons-nous, a suivi la voie de tant d'âmes d'élite; dans ce mouvement providentiel de retour au berceau, elle a d'abord été *puseyste*, puis elle est devenue catholique. Elle hésitait encore entre les demi-vérités retrouvées par le docteur Pusey et la vérité complète enseignée par l'Église lorsqu'elle a écrit son premier ouvrage: *Coup d'œil derrière les grilles*, etc., etc., auquel nous aimons à attribuer la fin de ses hésitations.

Ce livre, qui pour les Anglais protestants doit avoir tout l'attrait de l'inconnu, renferme même pour nous, Français catholiques, plus d'un enseignement et d'un intérêt. C'est le récit, jour par jour, de nombreuses visites dans plusieurs établissements religieux du nord de la France d'abord et de Paris ensuite. Rien ne saurait mieux révéler la pénurie du protestantisme en ce genre que l'étonnement naïf qu'on devine chez l'auteur, à chaque nouveau témoignage de charité et d'abnégation qu'il aperçoit, à chaque nouvel ordre

qu'il découvre. On sent combien lui sont inconnus l'humilité, la simplicité, le renoncement de tant d'hommes et de femmes, uniquement consacrés à la prière et à l'adoration, comme dans les ordres contemplatifs, ou à la prière active, comme dans ceux plus nombreux encore qui se dévouent à l'enseignement de l'enfance, au soulagement des pauvres, des malades, des vieillards. Les Sociétés laïques, telles que la Société de Saint-Vincent-de-Paul et les nombreuses œuvres de charité accomplies par des femmes du monde, n'excitent pas moins son admiration et sa surprise, et lui arrachent cette exclamation :

« Quand donc aurons-nous en Angleterre des Sociétés semblables ? N'est-ce point une honte que les Parisiennes du grand monde, si légèrement accusées parmi nous de se livrer exclusivement à la frivolité, au luxe, à la coquetterie, au vice, accomplissent tranquillement le bien réel, tandis que les prétendues saintes de Londres se contentent des apparences du bien !... Hélas ! quelle misérable proportion entre les *œuvres charitables* chez nous et les institutions innombrables et si admirablement organisées qui fonctionnent ici... » P. 111.

Les églises toujours ouvertes, le nombre des fidèles qui assistent à la messe dès l'aube du jour ; ceux qui, à toute heure, prient au pied des autels ; cette vie humble et puissante du catholicisme, qui la frappe peut-être pour la première fois, lui font faire sur son pays et sur l'anglicanisme un retour peu flatteur pour ceux-ci, mais curieux pour nous.

Depuis les Carmélites jusqu'aux Petites Sœurs des Pauvres ; depuis les travaux de M. l'abbé Mullois jusqu'à ceux des Frères des Écoles chrétiennes et de Saint-Jean-de-Dieu, l'auteur rend compte de tout. Quelques erreurs, presque inévitables dans une si longue énumération d'institutions inconnues se sont glissées çà et là ; nous les mentionnons uniquement pour engager l'auteur à les rectifier lors de la troisième édition, que ne peut manquer d'avoir un ouvrage parvenu si promptement à la seconde.

*Intérieurs flamands.* Le rapide coup d'œil jeté derrière les grilles, en France, avait porté ses fruits, et quand l'auteur entreprit son voyage en Flandre, elle était définitivement rentrée dans le sein de l'Église catholique. Pour nous, l'ouvrage qui nous raconte les *Intérieurs flamands* a sur son devancier l'avantage de parler d'un pays dont les institutions particulières, nous étant moins connues, nous présentent par cela même un intérêt de plus.

En Belgique, pays essentiellement catholique, les créations pieuses abondent, et l'Église déploie une activité digne de sa divine mission. Outre la plupart des anciens ordres que l'on y trouve établis, tels que les Bénédictins, les Franciscains, les Dominicains, etc., etc., plusieurs ordres locaux sont répandus de tous côtés et méritent une attention particulière par le bien qu'ils accomplissent. La plupart ont pour but l'instruction des enfants pauvres, le soin des malades et des aliénés ; tels sont les *Sœurs-Maricoles*, les *Sœurs* et les *Frères de la Charité*, fondés par M. le chanoine Triest, il y a trente ans environ ; les *Sœurs de la Providence de Champion*, et les *Frères des Bonnes-Œuvres*, fondés, il y a vingt ans, par M. l'abbé Glorieux, et quantité d'autres que nous passerons sous silence. Dans ce nombre, nous

devons pourtant signaler les *Sœurs Noires*, dont l'origine, toute belge, est très-ancienne, et qui ont pour but la visite et le soin des malades à domicile, *riches* ou *pauvres* indistinctement. Ces sœurs sont répandues dans un grand nombre de localités. Chez les riches, elles acceptent un faible salaire journalier; chez les pauvres, elles ne prennent jamais rien. Ces sœurs nous font envier nos voisins, les Belges, même au sein de Paris, où tant de bonnes œuvres s'accomplissent chaque jour, mais où une semblable institution manque essentiellement.

Un trait caractéristique du pays, c'est que, dans la plupart des maisons religieuses consacrées à l'éducation des petites filles pauvres, l'occupation ordinaire n'est point la couture, mais la dentelle. Les *Visitandines*, à Gand, sont renommées pour leur habileté en ce genre. Elles ont inventé un nouveau point, appelé *Point-de-Gand*, qui est breveté et recherché, tant pour sa perfection que pour sa solidité.

Le *Béguinage* de Gand, le plus nombreux et presque le seul qui existe encore dans toutes ses conditions premières, a été l'objet de l'attention de l'auteur. Un trait assez remarquable, c'est que, dans certaines localités, notamment à Tournay, où les *Béguines* ne sont plus qu'en petit nombre et à peu près sans ressources, ce sont elles qui portent les morts en terre, s'aidant pour vivre du faible salaire qu'on leur accorde.

L'espace nous manque pour suivre l'auteur dans ses courses à travers les hôpitaux, dépôts de mendicité, communautés, écoles, etc., etc., dont le nombre, l'organisation, l'esprit, ont dû plus d'une fois encore lui inspirer le regret de n'en point trouver de semblables dans sa patrie. Qu'elle se console pourtant, le pays où naissent des âmes assez fermes pour revenir à la croix du Christ malgré les préjugés de l'éducation et en lui sacrifiant souvent les liens de la famille et le charme d'une position brillante, ce pays n'a rien à envier à d'autres, et le moment n'est pas éloigné, peut-être, où il leur donnera l'exemple de toutes les vertus, comme celui des plus sublimes sacrifices. Les faits en ce genre se multiplient sous nos yeux, et si la crainte de blesser une modestie toute chrétienne n'arrêtait notre plume, la conversion de l'auteur elle-même et de plusieurs membres de sa famille nous en fournirait une preuve touchante.

L. A.

## BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

---

CHRONIQUES RIMÉES, par LAURENT PICHAT. Paris, *Librairie nouvelle*, grand in-8°. 1855.

La plus grande ennemie de la poésie, c'est la préface. Laissons donc de côté celle de M. Laurent Pichat, qui est un hors-d'œuvre tout à fait indépendant du livre, auquel il ne tient que par des liens très-frêles. Il nous suffira de dire que c'est l'apothéose du poète, écrite par l'auteur en tête des *Chroniques*, pendant que M. Victor Hugo, son maître, la faisait dans les *Contemplations* (V. la pièce des *Mages*). M. Pichat promet le royaume futur du monde « à celui qui interprétera les symboles cachés dans la matière, qui retrouvera l'idée de Dieu dans la brutalité du fait et qui saura révéler aux masses les mystères des découvertes. » On reconnaît là des idées germaines, quoique moins entières et moins exclusives, de celles qu'un confrère en poésie, M. Maxime du Camp, développait récemment dans ses *Chants modernes*, et comme un souffle du vieux saint-simonisme cherchant à renaitre et à se renouveler. On se rappelle sans doute les admirables pages insérées dans ce recueil même, où le premier de nos poètes actuels, M. Victor de La-Prade, a fait si bonne justice de ces abaissements intellectuels. Mais cette préoccupation excessive des phénomènes matériels et des prodiges de l'industrie moderne, qui est le caractère distinctif d'une nouvelle école poétique, semble ici d'autant moins opportune qu'une grande partie de ce volume se compose de chroniques et de légendes du temps passé, c'est-à-dire de ce qu'il y a certainement de moins industriel, et que trois ou quatre pièces à peine se rattachent à cette idée qui paraissait devoir être l'inspiration du livre tout entier. Encore l'une d'elles, le *Roi Cyclope*, est-elle un anathème au lieu d'une glorification.

M. Pichat est un jeune et vaillant esprit, plein d'ardeurs et d'inquiétudes, un cœur franc et loyal, que recommandent sa dignité, et, nous le croyons, sa bonne foi. Notre sympathie pour lui serait grande, s'il ne blessait trop souvent des croyances qui nous sont chères et qu'on ne gagne rien à ne pas respecter. M. Pichat semble croire que tout est du ressort de l'esprit humain et du domaine des chercheurs. A quoi sert donc la poésie, si elle ne sait même pas frapper l'intelligence de respect et de stupeur devant les plus insondables mystères?

Ceci dit une fois pour toutes, et mis hors de cause, jugeons le poète en dehors du raisonneur et du philosophe.

Ce volume se divise en trois parties, — *Légendes*, *Chronique rimée de Jacques Bonhomme*, et *Heures de patience*.

Malgré leur allure un peu sombre et la sévérité un peu nue de leurs lignes, j'aime les légendes, sujets anciens que l'auteur a su renouveler, naïves histoires du bon vieux temps qu'il a vivifiées d'un souffle moderne, et d'où il a dégagé le symbole caché et l'enseignement viril.

A part le début, la fin, qui n'en est pas une, et quelques pages, la *Chronique de Jacques Bonhomme* me paraît, comme poésie, une belle et forte chose. C'est une sorte d'épopée fraternelle et familière des misères du peuple, divisée en neuf tableaux d'inégale valeur. Le premier, la *Femme de Jacques*, est un poème poignant, où la simplicité arrive à l'effet le plus large ; un récit calme et sobre, où il serait impossible de trouver ce qu'on nomme une phrase, et que sans doute les amateurs des *Muses académiques* ne manqueront pas de juger fort plat. Ces pages sont, comme la vie que décrit le poète, d'une réalité triste, monotone, sans éclat et sans soleil, et peu à peu elles vous saisissent puissamment et vous serrent le cœur. *L'Enfant gâté* n'est pas au-dessous, et je dois y signaler, entre autres, une histoire des campagnes de Russie et de France, faite par Jacques au cabaret. *L'Almanach* renferme de très-jolis tableaux de genre, à la façon de Van Ostade ; mais j'en voudrais retrancher deux pages malencontreuses, qu'on ne peut prendre que pour un tour de force. M. Pichat aura parié de mettre en vers les prédictions et les nouvelles de l'almanach pour chaque mois de l'année, et il y a réussi ; mais quels vers ! Il fallait avertir en note de la plaisanterie. Dans le *Cadet*, l'auteur met face à face Jacques Bonhomme et Jean-François Populuz, le peuple résigné des campagnes et le peuple ardent de la ville, le labourneur patient et simple et l'ouvrier philosophe et révolutionnaire, et c'est peut-être la meilleure inspiration du poème que cet endroit écrit d'un style chaud et sensé, fin et vigoureux à la fois.

Ainsi, somme toute, cette populaire épopée, que je ne puis examiner plus en détail, a voulu arriver à la poésie par l'exactitude seule et la terrible fidélité des détails, et elle y est arrivée. La plume du poète s'est changée en un daguerréotype intelligent, qui n'a reculé devant la reproduction d'aucune des parties du modèle. M. Pichat a dû étudier de très-près, avec amour et pitié, la vie de Jacques Bonhomme, ses travaux, ses malheurs, sa maison et ses meubles, son langage pittoresque et trivial. Mais pourquoi faut-il qu'en passant, au détour d'une page, nous nous trouvions tout à coup face à face avec des théories suspectes et de condamnables agressions ?

J'aurais encore bien des pièces à signaler dans les *Heures de patience*, mais il en est deux que je veux noter surtout comme indice des dispositions morales du poète : le *Vieil Homme* et *I. N. R. I.* La première est empreinte d'un découragement douloureux, d'un désespoir morne qui ne croit plus à rien. Il ne faut pas toujours traiter de mensonge et de vaine parade ces tristesses vagues des poètes, sentinelles perdues qui se lassent aisément, et qui, comme ils ont l'élan prompt aux larges espoirs, ont aussi les chutes faciles et profondes, parce qu'ils manquent d'un idéal fixe et qu'ils s'agitent trop souvent dans un vide sonore. Ils doutent, mais eux-mêmes regrettent leur doute et le maudissent quelquefois, comme il arrive à M. Pichat dans *I. N. R. I.*, comme il est arrivé avant lui à M. de Musset, à M. Victor Hugo, et à bien d'autres. Ceci n'est-il point une condamnation ? O rêveurs ! rêveurs ! Et ce-

pendant, pour M. L. Pichat, le poète n'est pas le *rêveur*, comme il ressort de sa préface, de tout son volume, et surtout des *Idyles de mai*: le temps des églogues et des bucoliques est passé. Le poète est un soldat: il se doit à l'action, à la pensée ardente et féconde, à la recherche, à l'utopie, à l'enfantement douloureux de l'avenir. Aussi la muse de l'auteur est-elle chaste, austère et virile, comme une initiatrice; il n'y a pas de chants d'amour, pas de tendresse amolissante, pas d'Elvire ou de Laure dans ce livre, dont toutes les pièces montrent un esprit naturellement élevé, — beaucoup un vrai poète; quelques uns, le *Féminin éternel*, par exemple, abstraction faite des idées contestables, un très-remarquable, et j'oserais presque dire, bien que le mot soit immense, un grand poète. Pourtant, je ne me dissimule pas que beaucoup ne seront point de mon avis: la poésie de M. Pichat est de celles qui ne peuvent plaire qu'à un petit nombre, par leur beauté sobre, contenue, forte et sévère, ne sacrifiant point aux grâces ni à l'élégance mondaine.

Du reste, cette poésie a ses défauts, et de graves défauts. Je n'en veux pas à la rime riche, qui frappe le vers d'un marteau sonore sur l'enclume du rythme; mais cette rime, despotique et fantasque, exige bien des sacrifices, sans compter qu'à la longue elle accroît la monotonie naturelle à notre alexandrin, et que, lorsqu'on l'a remarquée, elle finit par taquiner l'esprit et l'oreille. Dans tout ce gros volume, il n'y a pas une seule rime qui ne soit des plus opulentes; de ce côté, M. Pichat l'emporte même de beaucoup sur M. Victor Hugo, et il est incontestablement le maître; mais de là découlent des vers dont le sens est obscur ou forcé, l'image bizarre, l'épithète tirée de loin. Le style est savant, d'une trame ferme, étudiée, et où n'entre pas un fil lâche et frêle; le vers est fort, sobre et mâle, mais un peu terne; il marche toujours appuyé sur l'idée. M. L. Pichat est un poète érudit, mais cette érudition même a ses inconvénients; à force de bourrer son vers de faits, de noms et de choses, il le fait éclater, et le dédain de la phrase, du mot, pousse en quelques endroits l'austérité de la forme jusqu'à l'aridité. La familiarité simple, et l'allure pedestre (*sermo pedestris*) que l'auteur recherche en beaucoup de pages, par haine de l'emphase gonflée et vide, échoue souvent contre le prosaïsme et parfois contre le terre-à-terre; il n'a pas, en général, l'image radieuse, l'éclat, l'harmonie, l'expression large et lumineuse, les oasis et les éclaircies du style. Joignez-y quelques négligences, par exemple, des répétitions de mots arrivant coup sur coup, et vous aurez une idée des défauts de ce livre. Eh bien, pourtant, malgré tout cela, les *Chroniques rimées* sont certainement, pour les raisons que j'ai dites, un des meilleurs volumes de poésies qu'on ait publiés dans ces dernières années; je l'aime, quant à moi, ne fût-ce que pour la dignité de sa forme, la noblesse et l'élévation naturelles des pensées comme de l'inspiration, et je ne vois pas pourquoi je ne l'aurais point dit. M. L. Pichat se trompe sur les questions les plus importantes, je le crois, j'en suis sûr; mais il se trompe de bonne foi et non sans une véritable générosité de vue égarée par un profond malentendu, qu'il serait si facile de dissiper, il me semble, quand on parle à des hommes de volonté droite et franche. Nous n'aimons pas la doctrine, mais nous estimons le caractère; et nous tendons la main au poète, en détournant notre face du théoricien.

V. FABRE.

**LES MERVEILLES DU CORPS HUMAIN**, précis méthodique d'anatomie, de physiologie et d'hygiène dans leurs rapports avec la morale et la religion, par J.-B.-F. DESCURET, docteur en médecine et docteur ès lettres de l'Académie de Paris.

*Les Merveilles du corps humain!* Que n'a-t-on pas dit sur ce sujet depuis le traité de Gaïen sur l'*Utilité des parties du corps* jusqu'au traité de Bossuet sur la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, et jusqu'au traité de l'*Existence de Dieu de Fénelon*? Quel livre d'anatomie et de physiologie n'abonde, bon gré, mal gré, en détails admirables sur les rouages de notre organisation physique et ne démontre à chaque ligne ce que Broussais lui-même appelait la Providence intérieure des organes? M. Descuret a cependant voulu reprendre ce sujet toujours à reprendre et renfermer dans un seul volume un précis élémentaire d'anatomie, de physiologie et d'hygiène, à l'usage des gens du monde. Toutefois ceci n'est pas un livre de physiologie et d'hygiène populaires destiné à satisfaire une vaine curiosité, à faire l'étalage rapide de quelques détails anatomiques avec addition de quelques banales recommandations hygiéniques. Non : l'auteur a eu un but plus élevé, un but moral et religieux; il adresse son œuvre à un public instruit, public que nous voudrions bien voir de plus en plus étendu, celui des hommes qui, par position ou par goût, étudient les rapports du corps et de l'âme.

Après avoir exercé la médecine pendant un grand nombre d'années, non pas comme les praticiens qui ne font qu'user des paires de souliers, suivant la très-juste expression de Zimmermann, mais en homme qui réfléchit, qui compare incessamment la science ancienne et la science moderne, qui croit à la médecine morale comme à la médecine pharmaceutique, — après avoir consulté longtemps les philosophes et les théologiens autant qu'interrogé les malades, M. Descuret a écrit ces quelques pages d'anatomie, de physiologie et d'hygiène, et il n'a cru pouvoir mieux intituler son livre que les *Merveilles du corps humain*, ni trouver de meilleure épigraphe que celle-ci tirée de Plutarque : *Le corps est l'instrument de l'âme, et l'âme l'instrument de Dieu*. Placé au point de vue de la philosophie spiritualiste et chrétienne, il trouve la règle de ses conseils hygiéniques dans la destinée morale et sociale de l'homme. C'est bien la même plume qui a écrit, il y a quelques années, la *Médecine des passions*, pour démontrer l'harmonie de la législation, de la religion et de la médecine, ainsi que la nécessité de leur concours dans le traitement des infirmités morales. M. Descuret croit à la subordination des fonctions dans l'homme et ne rejette point sur l'arrière-plan ce que quelques physiologistes appellent les phénomènes moraux et intellectuels, comme si la moralité et l'intelligence de l'humanité en étaient la partie accidentelle. Il ne voit point dans l'hygiène la satisfaction des besoins organiques, mais l'harmonie de notre vie organique avec la vie supérieure de notre être; et cette étude respectueuse de ce que doit être le corps pour être un bon instrument de l'âme répand sur son livre un intérêt qui ne se trouve point dans les publications banales de médecine populaire. Et de plus, les souvenirs littéraires se mêlant agréablement aux considérations philosophiques, le lecteur est entraîné avec un égal plaisir dans la contemplation des harmonies physiologiques et dans l'étude des plus sages règles de l'hygiène.



Il faut bien suivre la division universellement admise de la vie nutritive ou organique et de la vie de relation ou active, et présenter le résumé succinct de tout ce qui se rapporte dans l'homme à ces deux vies si distinctes : d'une part, la digestion, l'absorption, la circulation, la respiration, etc.; d'autre part, les sensations, les facultés de l'âme, les mouvements, la voix et la parole, etc. Sous ce rapport, l'auteur est de l'école de Buisson, ce jeune physiologiste ami et parent de Bichat qui n'a laissé qu'une page<sup>4</sup>, mais dans cette page une grande pensée et un nom à jamais respecté. Après ce détail, dont tout l'intérêt peut être pressenti sans que nous y insistions davantage, les questions les plus générales sont abordées et traitées, à mesure qu'elles se présentent, avec la science du savant et avec la conscience éclairée du philosophe chrétien. La question des différentes races de l'espèce humaine, celle de l'hérédité des dispositions organiques et des maladies, celle du célibat, celle de la nécessité d'un jour de repos par semaine, celle des passions, celle de la longévité, etc., se présentent naturellement dans le cadre de ce travail et y trouvent une solution, non point approfondie, mais sérieuse et juste.

L'homme est un être si essentiellement moral et social, que tout ce qui altère sa moralité et sa constitution sociale altère du même coup sa santé physiologique et sa constitution physique. Par là même que sa raison est une faculté libre dont il peut user contre lui-même, elle est moins sûre que l'instinct de l'animal et plus sujette à se pervertir. Ce qui fait qu'il peut s'élever si haut fait aussi qu'il peut descendre bien bas; et, comme il n'y a point de nature plus noble que la sienne, il n'y en a point non plus qui arrive à une si profonde dégradation. Quels ravages ne font pas dans l'organisation humaine les passions de l'homme! Elles n'altèrent pas seulement en nous les sources de la santé et de la vie, mais, par une sorte de privilège terrible, elles se propagent de proche en proche par la contagion de l'exemple et de l'entraînement, et souillent les générations non-seulement d'une famille, mais d'une nation entière. La dégradation physique accompagne la dégradation morale, et de là ces tristes empreintes laissées aux enfants par leurs pères comme le plus inaliénable des héritages. M. Descuret fait en peu de mots cette histoire pathologique des passions humaines, qu'il a tracée ailleurs plus longuement; il les suit dans leur origine, dans leur marche, dans leur développement, dans leurs effets sur l'organisme, sur la nature des maladies qu'elles produisent et sur le genre de mort qu'elles occasionnent : c'est là que trouvent leur place tant de maladies organiques qui conduisent lentement au tombeau, comme aussi ces accidents terribles qui tranchent subitement la vie. « Les trois quarts des morts subites, dit-il, sont occasionnées par l'ivrognerie, la gourmandise, le libertinage et la colère. » Là viennent encore l'aliénation mentale et le suicide, privilèges de l'humanité, les plus affreuses et aussi les plus héréditaires des maladies.

Assurément il y a un grand nombre d'exceptions à faire pour les cas individuels, à raison de la multiplicité de causes physiques et métaphysiques qui agissent sur notre pauvre machine; mais, en principe, notre auteur n'a-t-il pas raison de faire marcher ensemble, d'une part, la santé, la vertu, la raison; d'autre part, la maladie, la passion, la folie? N'est-il pas bien vrai

<sup>4</sup> De la classification la plus naturelle des phénomènes physiologiques.

que, pour ramener à la santé les individus, comme les générations, il faudrait les ramener à la vertu et à la raison, et que la suppression des passions, dans ce qu'elles ont d'illégitime et d'excessif, serait la suppression de la plupart des maladies et des folies? N'est-il pas bien vrai aussi qu'aucune doctrine, autant que la doctrine chrétienne, n'est faite pour maintenir l'harmonie de la vie humaine dans ses diverses manifestations, pour écarter les causes de maladie qui se trouvent en nous et pour atténuer, par la charité, celles qui sont hors de nous? Si plus d'espace nous était donné ici, nous aurions grand plaisir à citer quelques pages où ces vérités sont développées avec science et avec talent.

Nous insistons sur ce qui nous a le plus frappé dans ce volume et ce qui pour nous a le plus d'importance : l'esprit qui l'anime. Cela n'empêche pas que beaucoup de personnes y trouveront des détails de physiologie et d'hygiène usuelle de nature à les intéresser et appuyés de faits nombreux, de ceux en particulier que fournit la science moderne en si grande abondance. Car nous faisons, comme M. Descuret, profession d'estime pour la science moderne, à condition qu'elle ne rejette pas la science antique, et nous voudrions voir partout inscrites ces belles paroles de Baglivi : *Novi veteribus non opponendi, sed perpetuo jungendi federe*. De même nous faisons cas du corps, puisque notre occupation quotidienne est de le soulager et de le guérir dans ses misères; mais nous voulons, comme Plutarque, qu'il soit l'instrument de l'âme, et un bon instrument; nous voulons, comme Xavier de Maistre, que l'âme ne soit pas entraînée et rendue malade par l'autre.

D<sup>r</sup> H. GOURAUD.

---

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, 1789-1799, par M. THÉOD.-H. BARRAU,  
1 vol. in-12, Hachette, 1857. Prix : 3 francs.

« C'est icy un livre de bonne foy, lecteur! » Telle est l'épigraphe que Montaigne mit en tête de ses *Essais*, telle est celle que M. Barrau aurait pu choisir pour sa nouvelle *Histoire de la Révolution française*. Parmi tous les écrits composés sur un tel sujet, il n'en est peut-être pas un qui l'ait été avec une si entière liberté d'esprit, un si profond amour de la justice, une si grande pureté d'intentions. Si parfois l'auteur manque de fermeté, c'est en présence des égarements, des défaillances d'hommes qu'il croit sincères et bons, ce n'est jamais en présence des odieux forfaits de scélérats qu'il condamne et qu'il flagelle. On peut ne pas approuver ses jugements, mais on doit toujours honorer et estimer l'honnêteté de ses vues.

Il aborde ce grand événement sans tristesse, mais aussi sans enthousiasme. La révolution devait triompher : il constate son triomphe, et n'en est pas ébloui; il ne la traite pas comme ses admirateurs de profession, comme tous les courtisans traitent tous les parvenus, lui cherchant une grande origine, et lui dressant, pour ainsi dire, une généalogie. D'un mot il la caractérise : « C'est le drame le plus émouvant dont le monde ait été jamais le théâtre, » un drame sanglant que la France est venue, par hasard, représenter sur la scène de l'histoire, sans que rien n'ait pu faire prévoir et comprendre un

tel spectacle; un accident terrible, qui soudain a suspendu sa marche progressive, couvrant sa route de tels décombres, que nous ne sommes pas encore parvenus à les déblayer.

Qui donc, en 1788, avait prononcé ce mot formidable : « Révolution? » Personne. — Sans doute, après les honteux désordres du règne de Louis XV, en présence des embarras financiers que ce règne avait laissés derrière lui, une même pensée unissait dans un même élan le cœur du prince et le cœur du peuple : effacer les anciens abus, leur rendre le retour impossible en appelant le pays à diriger ses propres affaires; faire, en un mot, succéder au gouvernement absolu le gouvernement représentatif, voilà ce que demandait la nation, voilà ce que lui accordait Louis XVI, et dans cet édit de 1779 qui rétablissait partout les États Provinciaux, et dans cette proclamation de 1788 qui annonçait des réformes bien plus libérales, bien plus nationales que n'en octroyèrent et la constitution de 1790, et la charte de 1814, et les constitutions qui vinrent ensuite.

Pourquoi donc une révolution? Les cahiers des États Généraux témoignaient du profond respect et du sincère amour des plus fidèles sujets pour le meilleur des rois. Le pays choisit pour ses représentants les hommes les plus distingués, les plus intègres, animés d'un seul désir : celui de faire le bien; et assurément jamais assemblée de plus honnêtes gens ne fut convoquée par un souverain plus honnête.

Et cependant quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis la réunion des États Généraux, que cette entente était fatalement rompue, que l'esprit de révolte agitait les députés, que la défiance s'était emparée du gouvernement... La Providence voulait sans doute châtier la France par un de ces coups terribles et imprévus qu'elle tient en réserve, et dont de temps à autre elle frappe les coupables : elle avait déchaîné la Révolution ! Mais, s'il est permis de rechercher les moyens dont elle s'est servie pour préparer ce grand désastre, nous en accuserons d'abord l'égarement des esprits, ensuite la faiblesse du pouvoir.

Ce qu'il fallait à la France, c'était la liberté politique; ce que ses représentants voulurent pour elle, ce fut l'égalité sociale. Ils étaient tous, ou presque tous, disciples de la philosophie du dix-huitième siècle : or cette philosophie, à la solde du pouvoir absolu, abritée sous la faveur de madame de Pompadour, n'avait pas enseigné l'amour de la liberté; mais elle avait attaqué toutes les sommités sociales : l'Église d'abord, la noblesse ensuite; elle était jalouse, chagrine, insolente; elle n'était pas libérale. Cet esprit fut celui des membres de l'Assemblée nationale, et dicta toutes leurs lois, leurs deux mille cinq cents lois, dont trois ou quatre à peine leur ont survécu ! Si la liberté devait sauver la France en affermissant et en régénérant ses institutions, l'égalité ne pouvait que la perdre, en détruisant les bases de l'ordre constitutionnel et en amenant l'anarchie.

Le premier devoir de tout gouvernement légitime, c'est de se défendre, c'est de repousser la force par la force, c'est de châtier l'insurrection; s'il ne le fait pas, il manque à une mission sacrée. Or le gouvernement de Louis XVI n'eut pas d'énergie en présence de la résistance honnête, quoique illégale, de l'assemblée et de la révolte aveugle et sanglante de la populace, du serment

du Jeu de Paume comme de la prise de la Bastille, des insolences de Mirabeau comme des assassinats des égorgeurs. Quel vertige subissait-il donc? En voyant cette multitude révolutionnaire, si cruelle quand on s'effraye, si lâche quand on lui résiste, fuir, et devant les gardes nationaux de la Fayette, et devant les quelques Suisses qui la fusillaient au château de Tuileries dans la matinée du 10 août, on éprouve une sorte de respectueuse indignation contre l'excessive bonté et la déplorable faiblesse du roi, et une pitié sincère pour les déclamations de certains historiens : cette Révolution qu'ils nous représentent avec tant de sérieux comme l'inévitable conséquence de l'histoire de notre pays, comme le dernier mot de sa civilisation, mais un bataillon de gendarmerie mobile l'aurait pour jamais arrêtée au passage!

Adorons les jugements de Dieu, qui a permis tant d'aveuglement chez de si honnêtes gens, tant d'imprudence chez un si bon roi. Mais profitons de la chère leçon qu'il nous a donnée, et ne faisons pas comme M. Barrau; cet aveuglement, il le partage; cette imprudence, il l'excuse. Il s'incline devant Mirabeau, cette idole! il a peur de la féodalité, ce fantôme! et, avec Mounier, il eût volontiers prêté le serment du Jeu de Paume... Certainement, avec Mounier, il aurait amèrement pleuré ses illusions, en présence des catastrophes qui suivirent l'Assemblée constituante.

Les attentats de la Législative et les horreurs de la Convention rendent, en effet, à M. Barrau tout son courage : pour peindre ces désastres, il n'a pas cette froide indifférence qui fait tant de mal chez le premier et le plus illustre historien de la Révolution. La journée du 10 août, les crimes de septembre, les atrocités de la Terreur, soulèvent en lui une généreuse indignation. Dans le récit du meurtre de Louis XVI, il s'élève à la hauteur d'un tel sujet; il retrace, avec une émotion trahie par chacune de ses phrases, cet assassinat juridique, que de nos jours, sans respect pour la pudeur de l'histoire, quelques gazetiers soi-disant républicains viennent maladroitement justifier, comme si cette souillure n'était pas le signe de malédiction mis par Dieu au front de la démagogie comme au front de Caïn! Le martyr de la reine, celui de madame Élisabeth, celui de Louis XVII, viennent achever ce sinistre tableau, sans qu'il soit relevé par le récit des hauts faits de nos soldats protestant à force de gloire contre les crimes des assassins. Il n'entrait pas dans le plan du livre de nous faire assister à leurs triomphes.

M. Barrau ne raconte qu'une seule guerre, celle de la Vendée; il sait présenter sous leur vrai jour les commencements de cette épopée, qui reste, suivant la récente parole du Neveu de Louis XVI, « l'une des plus saintes et des plus glorieuses luttes qui furent jamais. »

Nous ne pouvons que nous associer à lui dans toute cette partie de son livre, et lui donner de justes louanges, et pour son talent et pour son énergie.

Mais si le talent survit au récit de l'histoire de la Terreur, l'énergie s'en va avec l'échafaud révolutionnaire. Du moment que le sang ne coule plus, que le crime est, je ne dirai pas réprimé, mais blâmé, M. Barrau se rattache aux derniers débris de la Convention et aux hommes du Directoire. Il les défend contre leurs adversaires, contre les royalistes aussi bien que contre les jacobins; les Vendéens ne sont plus des héros; ils deviennent presque des

révoltés; ils ont tort de ne pas se soumettre aux Directeurs. M. Barrau ne s'aperçoit pas que le cynisme de la débaûche a succédé au cynisme du crime, et que la France y consomme sa dépravation !

Mais l'historien passe rapidement sur cette triste époque; il se hâte d'arriver au dénouement du drame qu'il raconte; ce n'est pas, du reste, que ce dénouement lui plaise fort, car il assiste bien froidement au coup de main du 18 brumaire; la gloire naissante de Bonaparte ne l'aveugle pas au point de demeurer rassuré sur l'avenir. Il termine simplement en disant : « Le nouveau gouvernement mit fin à la révolution en faisant deux parts de ses œuvres, l'une qu'il répudia comme mauvaise ou criminelle; l'autre qui lui sembla bonne et qu'il chercha à consolider. » C'est-à-dire, selon nous, « la Révolution s'était faite au nom de la liberté et au profit de l'égalité. Le nouveau gouvernement sut parfaitement distinguer ces deux principes : il répudia, comme dangereuse, la liberté, le plus imprescriptible des droits de l'homme, le plus précieux des bienfaits de Dieu; il garda, comme bonne, l'égalité, la plus menteuse des chimères, la plus dangereuse des utopies. »

Depuis quelques années, les programmes universitaires ont prolongé, dans les collèges, les cours d'histoire moderne jusqu'en 1815; la Révolution appartient donc à coup sûr au domaine de l'histoire, et cette conclusion que nous tirons de l'ouvrage de M. Barrau n'est, selon nous, qu'une vérité historique. M. Barrau, d'ailleurs, a évité avec le plus grand soin de faire entrer dans son livre les discussions contemporaines, et c'est pourquoi ce livre semble exprès composé pour être mis entre les mains des jeunes gens, aussi bien que pour être lu par ceux dont la conscience a besoin de demander à l'histoire de la rassurer et de la raffermir contre les déclamations des rhéteurs politiques.

FERNAND DESPORTES.

**EXPOSITION ET DÉFENSE DES DOGMES PRINCIPAUX DU CHRISTIANISME**, par M. l'abbé MARTIN de NOIRLIEU, curé de Saint-Louis-d'Antin, ancien aumônier de l'école polytechnique. Deuxième édition <sup>1</sup>.

C'est surtout quand il s'agit d'apprécier une exposition et une défense des dogmes du christianisme qu'il importe de se placer au point de vue de l'auteur et de considérer à quelle sorte de lecteurs il a l'intention de s'adresser. Autrement on s'expose fort à se tromper sur la valeur réelle de l'œuvre que l'on examine. Voilà pourquoi, en ouvrant le beau livre de M. l'abbé Martin de Noirlieu, je commence par chercher, non pas ce que l'écrivain a pour but d'enseigner, mais quels sont ceux en particulier qu'il se propose d'instruire.

Il ne me suffit pas de voir, par la dédicace du livre, que c'est un ancien maître qui parle à ses anciens élèves; car les élèves que l'on a formés à l'esprit chrétien, sait-on si, après de nombreuses années de séparation et au contact inévitable de l'incrédulité et de l'indifférence; sait-on, dis-je, si leurs idées religieuses n'ont pas complètement changé de direction? Chez quelques-uns le

<sup>1</sup> Chez Auguste Vaton, 50, rue du Bac. Paris.

sentiment religieux se sera développé avec la réflexion et aura pris une admirable consistance sous le coup même des épreuves qui pourraient lui être le plus fatales. D'autres, au contraire, de plus en plus ébranlés par le doute, auront vu leur foi vaciller quelque temps et enfin s'éteindre. Entre ceux-ci et ceux-là il s'en rencontrera qui n'auront réussi qu'à conserver dans leur âme une foi amoindrie et trop faible, hélas ! pour les ramener à la pratique des devoirs dont ils ne méconnaissent d'ailleurs ni la grandeur ni l'obligation.

Parmi ces hommes, quels sont ceux auxquels l'ancien aumônier de l'École polytechnique a principalement pour but de se rendre utile de nouveau ?

Pour le savoir, je parcours, en les goûtant et en les admirant, car ce sont de bonnes et belles pages, les lettres qui forment comme le frontispice de son livre et qui ont là, à mon avis, un rôle excellent. Elles préparent merveilleusement bien la voie à la partie dogmatique de l'ouvrage, en montrant que, s'il est un très-grand malheur, c'est le doute en matière de religion ; en indiquant quelle est la méthode à suivre pour arriver sûrement à la vérité et à la foi ; en conseillant à certains esprits de s'appliquer d'abord à l'examen des preuves rationnelles de la révélation évangélique ; en rappelant que dans la religion les mots mystère et incompréhensibilité ne sont pas synonymes d'absurdité ; enfin, et cela était fort important, en faisant bonne justice de l'accusation qui pèse sur le clergé d'être l'ennemi né de la science, et en rétablissant cette vérité que la bonne théologie n'est brouillée, en fin de compte, qu'avec la mauvaise philosophie.

Eh bien, si je ne me suis pas mépris, c'est à la quatrième de ces lettres éloquentes et persuasives, pleines de si excellents avis et d'une si douce compassion, qu'il faut demander l'intention principale qui a guidé M. Martin de Noirliu dans la composition de son livre. — « Je n'ai pas assez de foi pour « pratiquer, » dit le correspondant de l'auteur. — « Vous savez mon invariable « réponse à ces paroles, » écrit celui-ci : « Vous avez trop de foi pour vivre « en paix dans l'éloignement des pratiques de la religion. » Voilà le mot qui nous révèle le dessein de l'écrivain et le but de son livre. Les hommes auxquels est destinée l'*Exposition des dogmes principaux du christianisme*, ce sont tous ceux qui, à des degrés différents, n'ont pas assez de foi pour pratiquer la religion et en ont trop pour n'être pas troublés, inquiets en ne la pratiquant pas. Ce n'est pas à dire pour cela que M. Martin de Noirliu s'adresse exclusivement à ceux qui, déjà arrivés au seuil du dogme catholique, n'ont plus qu'un pas à faire sous l'action indispensable de la grâce, pour pénétrer jusque dans son sanctuaire. Le savant apologiste parlera efficacement aussi aux indifférents et même aux incroyants qui s'aviseront de le lire.

Comme philosophe et comme théologien, M. de Noirliu appartient à l'école de saint Augustin, de saint Thomas-d'Aquin et de Bossuet. Il honore la raison humaine sans la placer sur l'autel. Il constate son insuffisance, mais il ne la mutile pas. Il reconnaît que, loin de la bannir, la foi la suppose et la réclame comme son indispensable instrument, et il conclut que le chrétien est tout ensemble « un homme de foi et un homme de raison. » On ne saurait mieux dire.

Toutefois, en parlant des vérités naturelles, l'éminent écrivain aurait

mieux fait, selon moi, de désigner autrement que sous le nom de révélation la raison naturelle dont l'homme est sorti possesseur complet des mains de son Créateur. Il y a un danger à indiquer par le même mot, deux phénomènes aussi essentiellement distincts que le sont en réalité la connaissance naturelle et la connaissance surnaturelle. D'un autre côté, on ne gagne rien à appeler révélation un don naturel, ce don, de quelque manière qu'on le nomme, étant toujours un don de Dieu.

Pour montrer la nécessité morale de la révélation évangélique, M. le curé de Saint-Louis-d'Antin s'est sagement placé entre ceux qui ont dit trop de bien et ceux qui ont dit trop de mal du monde païen. L'auteur sait bien que, si belle qu'on fasse sa part à la philosophie ancienne, on aura toujours contre elle cet invincible argument : — En définitive, qu'a-t-elle fait? — Effectivement, pour ne parler que de sa théodicée, s'est-elle élevée à la claire notion de Dieu créateur? Non. Les lèvres courageuses de Socrate se sont ouvertes, et j'ai entendu le philosophe affirmer, il est vrai, l'unité de Dieu. Mais de l'âme de Socrate, le dogme de l'unité de Dieu a-t-il passé dans le symbole de la foule? A la grande voix de ses plus beaux génies, la Grèce, ravie et docile, s'est-elle convertie au monothéisme? Hélas! non. Sous le rapport de la vérité religieuse, l'impuissance de la philosophie abandonnée à elle-même est donc notoire. Il en est de même sous le rapport de la vérité morale. Considérée dans sa merveilleuse constitution, — que la raison humaine est grande! Mais, jugée sur le fait, vue dans son histoire, — qu'elle est faible!

Je ne me propose pas, dans ce court aperçu, d'envisager l'œuvre de M. Martin de Noirliu dans ses détails ni même d'en noter tous les points principaux. J'ai seulement voulu indiquer rapidement le dessein de l'ouvrage et en montrer l'excellente méthode.

C'est un livre qui restera. Il sera utile autant qu'il se rencontrera des hommes bien intentionnés, mais trop occupés ou pas assez familiers avec ces sortes d'études pour demander aux apologies développées la lumière qu'ils cherchent. On l'offrira avec une entière confiance à tous comme une exposition du dogme catholique, — courte, il est vrai, mais sagement composée; substantielle, mais claire; profonde et solide, mais si pleine d'onction et de charme que l'on ne sait lequel il faut louer le plus, dans le suave écrivain, ou le maître qui enseigne, ou le père qui persuade. J'ajoute que le livre, par la correction, la grandeur et la sérénité du style, fait penser à la belle langue du dix-septième siècle.

L'abbé A.-F. DESCHAMPS.

LA PROVENCE AU POINT DE VUE DES BOIS, DES TORRENTS ET DES INONDATIONS, AVANT ET APRÈS 1789, par CHARLES DE RIBBE, avocat à la Cour impériale d'Aix. — Paris, *Guillaumin et Comp.*, rue Richelieu, 14.

Les terribles inondations de l'année dernière sont encore présentes à tous les esprits. Dans quelques journées de lugubre mémoire, la Saône, le Rhône et la Loire ont fait d'immenses désastres qu'aucune force humaine n'a pu prévenir, et que la générosité publique, quelque grande qu'elle soit, ne saura

jamais réparer. Quand les fleuves s'élancent ainsi hors de leurs voies, ils agissent sans doute en ministres des vengeances divines, et il est impossible de ne pas voir dans leurs débordements une leçon de la Providence. Mais, si la résignation chrétienne consiste à supporter les maux quand ils nous frappent, elle ne nous défend pas de les empêcher quand nous le pouvons. Les inondations ont des causes physiques qu'on peut combattre, et c'est un devoir de les signaler dans les jours de repos pour atténuer, sinon pour prévenir leur retour.

Telle est la pensée qui a inspiré à M. Charles de Ribbe, avocat à la cour d'Aix et publiciste déjà connu par un très-remarquable ouvrage sur la Constitution provençale avant 1789, un nouveau travail sur la *Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations*. L'auteur part d'un fait malheureusement constant : les inondations, depuis près d'un siècle, ont toujours été en augmentant. En 1856, la crue du Rhône s'est élevée à cinquante centimètres au-dessus de la crue de 1840, jusqu'alors réputée la plus forte, et dans les Basses-Alpes, l'impétuosité des torrents a été telle, que la ville de Barcelonnette a menacé de tomber en ruines et d'être emportée au fond d'une vallée, aujourd'hui couverte de débris pierreux.

D'où naît une pareille violence? Pleut-il davantage en France de nos jours qu'il y a soixante ans? M. de Ribbe attribue, sans hésiter, les inondations au déboisement et au défrichement des montagnes. Nous ne nous bornerons pas à des regrets stériles sur la disparition des antiques et séculaires forêts, mais à un point de vue purement économique il n'est pas douteux que la destruction des bois n'ait été une calamité publique. Les bois n'exercent pas seulement leur influence sur l'atmosphère pour la direction des nuages : ils donnent encore au sol forestier, à l'*humus*, une puissance merveilleuse pour absorber les eaux. Sur les montagnes, ils ont un office plus important encore : ce sont les arbres avec leurs racines, leurs mousses, et les innombrables plantes multipliées à l'ombre de leur feuillage qui arrêtent les affouillements des eaux, et préservent la terre végétale d'une ruine complète. Déboisez une montagne et vous aurez bientôt un torrent où existait un ruisseau, et la terre végétale, lentement dissoute par les vents et la pluie, laissera à nu le roc stérile.

Ce sont là des vérités incontestables que la science atteste et que l'expérience nous démontre tous les jours. En Provence, patrie naturelle des torrents, où *le sol*, suivant l'expression de Portalis, *devait être retenu par artifice*, la nature avait couronné toutes les hauteurs de bois. On les a détruits en 1789 et même auparavant. Qui se douterait, en s'enfonçant dans les gorges d'Ollioule, que les rochers qui forment la brûlante ceinture de Toulon ont été jadis couverts de verdure? A la fin du dix-huitième siècle, sous l'empire de ces fausses utopies, que la production devait être étendue à tout prix, et qu'on devait semer partout du blé, on défricha toutes les collines et on arracha toutes les forêts. Qu'en est-il résulté? Les forêts ont disparu et le blé n'a pas poussé. Après une ou deux récoltes, l'action de l'eau sur le rocher l'a lavé de la mince couche de terre qui le recouvrait, et on a été forcé de tout laisser là. Les torrents se sont creusés des lits sans digue et sans frein : ils ont miné lentement les Alpes, dont les masses calcaires et composées d'un mélange d'assises dures et



friables, sont sujettes aux éboulements. Les habitants, sans arbres, sans verdure, presque sans sécurité, ont émigré : de 1846 à 1856, la population du Var a diminué d'un vingtième, et les choses en sont venues à un tel point que la Provence est menacée d'être séparée du Piémont, comme l'Égypte de la Syrie, par un désert. Voilà ce qu'écrivait M. Blanqui en 1846; que dirait-il aujourd'hui après les récentes dévastations ?

Sous l'ancienne constitution de Provence, on avait lutté avec succès contre les difficultés de la situation. M. de Ribbe, qui, dans son ouvrage sur Pascalis, cherchait dans la constitution provençale les véritables éléments de la liberté, nous montre ici avec quelle sollicitude une administration provinciale et locale veillait à la conservation et aux intérêts matériels du pays. Il a exhumé des arrêts de règlement du parlement de Provence en matière forestière, qui sont de véritables monuments de sagesse et de patriotisme. Quand on voit le parlement de Provence prohiber, à peine d'amende, l'arrachage d'aucuns *buissons, garrigues, romarins, thym, lavandes, dans les bois publics ou particuliers*, fixer l'instrument avec lequel on peut les couper, cantonner les chèvres et limiter leur nombre suivant les communautés, on ne peut s'empêcher d'admirer ces grands corps judiciaires, qui ont été si souvent accusés d'esprit de routine, et qui, en réalité, sur beaucoup de points, étaient plus dans la voie du progrès que les administrations qui les ont suivis.

M. de Ribbe signale, en terminant, l'insuffisance de la législation actuelle sur le déboisement. Il indique les principaux points sur lesquels le Corps législatif devra modifier le code forestier. La première de ces réformes sera de changer l'esprit même de la législation. Tout, dans les lois actuelles, tend à la généralisation et à l'unité, et pour maintenir des règles uniformes, on ne craint pas de soumettre aux mêmes prescriptions les contrées du Nord et celles du Midi. Or, si quelque chose diffère du Nord au Midi, ce sont les bois : dans le Nord, au milieu des plaines, les bois ne servent qu'à la production; dans le Midi, au milieu des montagnes, ils servent à la conservation du terrain et à la répression des torrents. Appliquer aux bois chétifs du Midi les mêmes règles qu'aux grandes forêts du Nord, c'est ne tenir aucun compte de la nature, et comment approuver une législation qui règle la nature sans avoir égard à ses différences ?

Les défrichements sont permis, si l'administration n'y a mis obstacle dans le délai de six mois. M. de Ribbe voudrait qu'on intervertit le principe, et que les défrichements fussent défendus, sauf permission expresse. Il étendrait la prohibition de déboiser au défrichement des pentes montagneuses, à l'enlèvement de ces thym, lavandes, pour lesquels le Parlement de Provence professait un si grand respect, et que le pâtre détruit aujourd'hui pour allumer son feu sur les rochers dénudés de Provence.

Comme remède direct contre les inondations, M. de Ribbe propose un système de *barrages*, qui serait plus efficace que les digues établies jusqu'à présent. Qu'arrive-t-il, en effet, avec les digues ? Ou la digue n'est pas d'une force égale des deux côtés du fleuve, et le côté le plus faible est emporté; ou la force des digues est égale, et alors, le lit de la rivière s'exhaussant progressivement par l'entraînement des sables et des cailloux, l'eau finit par couler au-dessus du niveau des terres. C'est ce qui est arrivé dans la vallée de Bar-

celonnette, où la plupart des torrents dominant de quatre mètres les terres cultivées. Les barrages existaient du temps des Romains : on en a retrouvé des ruines au fond de plusieurs ravins des Alpes. Ils feraient pour les eaux ce que les murs de soutènement, élevés par gradins sur la plupart des collines du Var, font pour les terres. « *Des blocs entassés au fond des gorges des montagnes, dit M. de Ribbe, formeraient de véritables digues criblantes : les sables et les graviers seraient retenus, les eaux forcées de ralentir leur vitesse, et de déposer leur limon sur de vastes plages de cailloux, de nombreux terrains rendus à l'agriculture.....* » L'État établirait des barrages aux affluents des grandes rivières, et accorderait d-s indemnités aux propriétaires pour qu'ils en établissent eux-mêmes aux affluents des petites.

Il y a ici un écueil que nous devons signaler à M. de Ribbe. Dans un temps où l'usage des expropriations touche jusqu'à l'abus, n'est-il pas dangereux de laisser l'État s'immiscer dans la propriété privée, et substituer son action à celle des propriétaires? L'administration forestière, dont on ne peut contester les lumières, est exigeante et parfois vexatoire : n'est-il pas à craindre qu'elle n'empiète trop sur les droits des propriétaires de bois? M. de Ribbe a senti lui-même ce danger, et il propose avec raison de détacher la direction des eaux et forêts du ministère des finances, qui lui prête un caractère fiscal, et de la rattacher au ministère de l'agriculture. Mais même après ce changement, l'administration forestière n'aura jamais ces allures paternelles avec lesquelles administreraient, sous le régime provincial, des hommes du pays, nés sur le sol, et intéressés en même temps à la sécurité et au bonheur des habitants.

Ce n'est donc qu'avec certaines réserves que l'intervention de l'État doit être admise. L'intérêt social exige des mesures énergiques pour empêcher le défrichement des montagnes ; mais on doit s'arrêter là où cesse la nécessité. Les améliorations peuvent être favorisées par le législateur : elles ne doivent jamais être imposées par lui. Nous ne faisons qu'indiquer les principales questions que soulève le livre de M. de Ribbe. Il a le double mérite de s'appuyer en même temps sur les traditions historiques et sur les données positives de la science. Un rapport qui vient d'être fait à l'Académie des sciences morales et politiques sur ce travail, démontre tout le mérite que les hommes les plus compétents sur ces matières lui ont reconnu. Puisse-t-il éclairer les esprits sur les véritables causes de nos malheurs ! Puisse-t-il provoquer des remèdes énergiques qui empêcheront la France de périr faute de bois, et les fleuves de porter la dévastation sur leurs rives !

ANATOLE DES GLAJEUX.

---

*Études sur de nouveaux documents historiques empruntés aux Philosophumena et relatifs aux commencements du Christianisme et en particulier de l'Église de Rome, par M. l'abbé CAUCE, 1 vol. in-8°, 1853. — Histoire de l'Église de Rome sous les pontificats de saint Victor, de saint Zéphyrin et de saint Calliste, par le même, 1 vol. in-8°, 1856. — Du principe de l'autorité dans l'Église, par M. WILSONPOND, ex-archidiacre d'York, 1 vol. in-12, traduit de l'anglais, par M. C.-F. AUDLEY, 1856.*

Nos lecteurs savent le bruit qui s'est fait, dans le monde savant, à propos du livre publié, en 1851, sous le titre de *Philosophumena Origenis*. Dès le

commencement de la discussion, le *Correspondant* publia un article de M. Ch. Lenormant, qui répandait une vive lumière sur le point capital de ce débat théologique et littéraire. Mais personne n'a raconté ici l'histoire de cette polémique. menaçante d'abord pour nos croyances, et terminée maintenant à leur avantage. Les deux ouvrages de M. Cruice dont je vais rendre compte, m'amènent naturellement à résumer cet épisode instructif de nos récentes controverses.

Une première partie des *Philosophumena* fut publiée, comme on sait, au dix-septième siècle, et suscita dès lors de vives discussions. Gronovius, son éditeur, l'attribuait à Origène; mais Hermann, Huet, Wolf, Fabricius et les Bénédictins rejetèrent cette opinion. Il y a environ sept ans, M. Miller reconnu, dans un manuscrit apporté du mont Athos, la suite du fragment des *Philosophumena* édité par Gronovius; et, trouvant sur ce manuscrit le nom d'Origène, il présenta sa découverte au public avec l'attrait de ce grand nom.

Cette découverte avait des titres plus certains à l'attention des érudits : elle révélait des fragments inconnus de Pindare, d'Empédocle, d'Héraclite et de plusieurs gnostiques. Mais ce qui éveilla les passions, c'est qu'elle fournissait des arguments imprévus aux ennemis de la papauté. L'œuvre supposée d'Origène contenait des attaques injurieuses contre la mémoire vénérée de deux papes, saint Zéphyrin et saint Calliste.

Ces attaques, il est vrai, ont un accent de rancune orgueilleuse, d'ambition déçue et d'exaltation fanatique, qui les rend tout d'abord suspectes. L'imagination intempérante d'Origène et les froissements que son amour-propre paraît avoir éprouvés à Rome, pouvaient aussi discréditer cette fougueuse diatribe. Les écrits de ce grand homme ont subi, d'ailleurs, des altérations nombreuses; des livres apocryphes lui ont été imputés à tort, et l'Église a dû condamner plusieurs fois les erreurs propagées sous son nom. Mais les *Philosophumena* furent bientôt placés sous le patronage d'une gloire plus pure par des critiques renommés en Allemagne et en Angleterre.

M. Jacobi soutint le premier, dans une revue de Berlin, que cette compilation déçoue et passionnée était l'œuvre de saint Hippolyte, évêque de Porto, et docteur de l'Église. Des protestants et des rationalistes accueillirent avec empressement cette conjecture non moins contraire à l'honneur de saint Hippolyte qu'à celui de la papauté. M. Bunsen surtout fit, pour l'accréditer, une dépense d'érudition et d'imagination digne de Niebuhr, dans un ouvrage en quatre volumes, sur *Hippolyte et son époque*<sup>1</sup>. Mais, quoique favorisée par les passions hostiles à l'Église, sa critique arbitraire et paradoxale fut appréciée à sa juste valeur par un bon nombre de savants anglais, qui en reconnurent aisément les graves défauts.

Dès l'apparition des *Philosophumena*<sup>2</sup>, une revue anglicane, *Ecclesiastic and theologian*, avait soutenu que ce livre ne venait ni d'Origène, ni de saint

<sup>1</sup> *Hippolytus and his age*, 4 vol., 1852-1853. Ambassadeur de Prusse en Angleterre, M. Bunsen adressait son livre aux théologiens anglais, qu'il pressait fortement de marcher sur les traces des rationalistes prussiens. Quelques esprits aventureux ont répondu à son appel par des essais bizarres d'exégèse sceptique. Mais la sagacité naturelle du génie anglais oppose une résistance honorable à ces tentatives allemandes, encouragées, dit-on, par le prince Albert.

<sup>2</sup> *Ecclesiastic and theologian*, june, july, 1851.

Hippolyte, que son auteur était probablement Caïus, prêtre de l'Église romaine, et que le personnage violemment accusé sous le nom de Calliste n'était pas le successeur du pape saint Zéphyrin, mais un hérétique du même nom. Une autre revue théologique, organe accrédité de l'école d'Oxford, *Christian remembrancer*, réfuta d'une manière solide les arguments de M. Bunsen, en renonçant à indiquer l'auteur des *Philosophumena*. Un chanoine de Westminster, M. Wordsworth, s'accorda seul, ou presque seul, avec M. Bunsen, pour attribuer à saint Hippolyte cette œuvre injurieuse à la papauté; encore montrait-il que la plupart des arguments entassés par M. Bunsen étaient de nulle valeur<sup>1</sup>.

Le *Correspondant* ne resta pas longtemps étranger à ce débat. Le 10 février 1853, M. Ch. Lenormant y prouva, d'une manière péremptoire, que saint Hippolyte n'est pas l'auteur des *Philosophumena*. Quelques mois plus tard, la *Revue de Dublin*, en résumant et discutant les opinions déjà émises, réfuta avec sagacité les attaques dirigées contre l'honneur et l'autorité du saint siège<sup>2</sup>; mais il nous semble qu'elle n'observa pas, dans ses concessions, toute la réserve désirable.

Les critiques allemands, moins réservés encore dans leurs conjectures, transformaient à l'envi des hypothèses arbitraires en faits incontestables. Le docteur Fessler avait eu le mérite de combattre le premier, en 1852, la thèse de M. Jacobi; mais, en même temps, il avait gratuitement attribué les *Philosophumena* au prêtre Caïus. L'année suivante, le docteur Baur mit son érudition au service de cette conjecture. Les docteurs Gieseler et Hergenrother, sans admettre l'argumentation de MM. Jacobi et Bunsen, essayèrent de leur venir en aide par des arguments nouveaux; ces efforts n'aboutirent qu'à provoquer des objections nouvelles et insolubles.

Le savant Döllinger intervint alors dans la mêlée, et l'on put croire qu'il mettrait fin à la controverse; mais, séduit par l'opinion conjecturale qui obtenait en Allemagne le plus de faveur, il accorda que saint Hippolyte devait être l'auteur des *Philosophumena*. A l'en croire, ce saint docteur, égaré d'abord par une austérité fanatique, au point de devenir le premier anti-pape, n'a mérité la vénération de l'Église qu'en déplorant ses erreurs à la fin de sa carrière, et en expiant ses fautes par un glorieux martyre<sup>3</sup>. En concédant ainsi à M. Bunsen son hypothèse fondamentale, M. Döllinger montrait toutefois solidement la fausseté du système élevé sur cette hypothèse par les ennemis de la papauté et de l'Église. La critique protestante et rationaliste n'a pas ébranlé cette démonstration, qui suffit, toute incomplète qu'elle est, pour la sécurité de notre foi. On en trouvera un résumé dans l'ouvrage de M. Wilberforce sur le *Principe de l'autorité dans l'Église*<sup>4</sup>.

Dès le début de ces controverses, M. Cruice avait entrepris un examen approfondi des questions soulevées. Plus il avançait dans cet examen, plus il voyait clairement l'infirmité des motifs allégués pour attribuer à saint Hip-

<sup>1</sup> *Hippolytus and the church of Rome*, 1 vol. in-8°, 1853, by chr. Wordsworth, canon of Westminster.

<sup>2</sup> *Dublin review*, april 1853 and january 1854.

<sup>3</sup> *Hippolytus und Kallistus, oder die römische kirche in der ersten hoflfte des dritten jahrhunderts*, von D' Döllinger, 1 vol. in-8°, 1853.

<sup>4</sup> Voyez spécialement le chapitre x.

polyte une œuvre indigne de lui. Il engagea un de ses élèves, M. Jallabert, à rechercher l'auteur véritable des *Philosophumena*. Après un long travail, M. Jallabert crut reconnaître, dans cette compilation, le style, les idées et les passions de Tertullien, qui paraît avoir écrit quelquefois en grec. « J'examinai, dit M. Cruice, cette conjecture, qui me sembla d'abord étrange et insoutenable; mais ensuite je remarquai avec surprise, dans les *Philosophumena*, les opinions philosophiques et théologiques de Tertullien, sa méthode d'argumentation, ses haines et ses invectives, son langage passionné et hardi, qui parfois brave l'honnêteté. Le grec était empreint, comme l'avait remarqué M. Jacobi, de nombreux idiotismes latins. Certaines phrases pouvaient trouver leur commentaire, ou leur traduction, dans les œuvres du prêtre de Carthage. Cependant je ne pus voir dans cette opinion qu'une hypothèse ingénieuse peut-être, mais improbable <sup>1</sup>. » — Au mois de juillet 1853, M. Jallabert présenta à la Faculté des lettres de Paris une thèse contenant les résultats de ses recherches. MM. Leclerc, Guigniaut, Egger, Saint-Marc Girardin, Patin, etc., déclarèrent unanimement qu'ils ne voyaient aucune raison suffisante pour attribuer les *Philosophumena* à Tertullien, à Caius, à saint Hippolyte, ou à Origène, et qu'à moins d'être éclairé par des documents nouveaux, ce sujet de controverses resterait sans doute dans l'obscurité. Telle est aussi l'opinion que M. Cruice a développée dans ses *Études sur les Philosophumena* et dans son *Histoire de l'Église de Rome*.

Les résultats de ce long débat sont plus importants qu'on ne le croirait à une première vue. Pour s'en bien rendre compte, il faut lire les deux volumes de M. Cruice, dont je n'ai encore résumé qu'une petite partie.

Les défauts de la critique allemande protestante et rationaliste ont été rarement démontrés d'une manière aussi évidente. Les esprits aventureux et hautains qui se donnent pour ses interprètes, ressemblent trait pour trait à certains archéologues admirablement caractérisés par M. Letronne. « Ils prennent un monument parfaitement obscur; ils le rapprochent d'un second, d'un troisième et d'autres encore qui ne le sont pas moins; et, quand ils ont mis côte à côte toutes ces obscurités, ils se figurent qu'ils ont fait la lumière. Sur une première conjecture, ils en mettent une seconde, une troisième, une quatrième. Puis, sur cette conjecture à la quatrième génération, ils élèvent un édifice quelquefois d'assez belle apparence, parce que les architectes ont de l'esprit et de l'imagination. Cet édifice pourra même subsister tant que personne ne s'avisera de le pousser du bout du doigt; mais aussitôt que la critique daignera s'en occuper, elle n'aura qu'à souffler dessus pour le faire tomber comme un château de cartes <sup>2</sup>. »

M. Bunsen est l'un des représentants les plus érudits de cette science conjecturale. Dans la préface de ses volumineuses recherches sur *Hippolyte et son époque*, il vantait avec enthousiasme les procédés qu'elle met en œuvre et les résultats qu'elle fournit. A l'en croire, son livre allait offrir une dé-

<sup>1</sup> *Études sur les nouveaux documents, etc.*, introd., p. xiv. — *Histoire de l'Église de Rome*, nt rod.

<sup>2</sup> J'emprunte ces paroles de M. Letronne aux doctes *Études de Théologie, de Philosophie et d'Histoire* publiées par les PP. Ch. Daniel et J. Gagarin, de la Compagnie de Jésus, avec la collaboration de plusieurs autres Pères de la même Compagnie. Nos lecteurs apprendront avec plaisir que le second volume de cette précieuse collection va paraître prochainement.

monstration de ces éloges. Après avoir, durant deux cents pages, donné, sans le savoir, une démonstration toute opposée, il se moquait naïvement de la critique française et s'écriait avec ironie : « Où sont les hommes savants du clergé de France? où est un Ruinard? où est un Bossuet? Et Letronne est mort ! » — Assurément, le génie de Bossuet n'est pas nécessaire pour triompher de M. Bunsen, de ses maîtres et de ses disciples; une science inférieure à celle de Ruinard peut même suffire à cette tâche. Mais M. Lenormant et M. Cruice prouvèrent sur-le-champ qu'il y a encore parmi nous des érudits capables de venger noblement l'honneur de l'Église et de la critique française. On l'a senti en Allemagne, et l'Université de Munich a voulu donner à M. Cruice une preuve éclatante de sa haute estime, en lui envoyant spontanément un diplôme de docteur en théologie conçu dans les termes les plus flatteurs. Pour comprendre la portée de cet acte, il faut se rappeler qu'un des membres les plus illustres de cette savante Université, M. Döllinger, avait émis, sur l'auteur des *Philosophumena*, une opinion opposée à celle de M. Cruice.

Réfuter, de la manière la plus complète, les arguments allégués pour attribuer les *Philosophumena* à saint Hippolyte, apprécier en même temps les autres hypothèses émises sur l'auteur de cette compilation, ce n'était qu'une partie, et la partie la moins importante de la tâche entreprise par M. Cruice. Les questions théologiques soulevées à propos des *Philosophumena* devaient être l'objet principal de ses études, et ce sont elles qui donnent à ses deux ouvrages le plus grand intérêt.

Que prouvent les nouveaux documents historiques contenus dans les *Philosophumena*? Quelle lumière répandent-ils sur les rapports de la philosophie grecque et de la religion chrétienne, sur les rapports du Judaïsme et du Christianisme, sur la tolérance ou l'intolérance de l'Église primitive, sur l'état de l'Église romaine à la fin du second siècle et au commencement du troisième? Que faut-il penser des accusations portées contre saint Zéphyrin et surtout contre saint Calliste dans le neuvième livre des *Philosophumena*? — Tels sont les sujets abordés par M. Cruice, dans la seconde partie de son premier ouvrage. Il suffit de les indiquer pour en faire sentir la haute importance. M. Cruice les a traités avec une clarté et une solidité qui rappellent nos meilleurs apologistes. Il a surtout justifié admirablement la mémoire du pape saint Calliste : on ne pouvait, je crois, faire ressortir avec plus d'évidence la fausseté et l'injustice des accusations dirigées contre ce pontife par l'auteur inconnu des *Philosophumena*. Cette vieille diatribe n'a pas désormais plus d'importance que les pamphlets analogues des jansénistes fanatiques contre les papes des derniers siècles.

L'*Histoire de l'Église romaine au temps de saint Victor, de saint Zéphyrin et de saint Calliste* éclaircit plus complètement encore les sujets déjà traités dans la seconde partie des *Études sur les Philosophumena*. Les règnes peu connus de ces trois papes offrent un double intérêt : on y est au

<sup>1</sup> *Hippolytus and his age*, t. I, p. 228-229. — M. Bunsen oubliait que M. Letronne n'était pas mort sans héritiers. L'Institut et les professeurs du Collège de France protestèrent suffisamment contre cet oubli, en s'accordant à demander la chaire de M. Letronne pour M. Lenormant.

centre des questions agitées naguère à propos des *Philosophumena*; on s'y trouve à égal distance de la prédication des apôtres et du concile de Nicée. Il importait de prouver que, dès cette époque, l'Église était en possession des dogmes, du culte et de la constitution hiérarchique, dont l'établissement est attribué aux âges postérieurs par les protestants et les rationalistes. C'est ce que l'ouvrage de M. Cruice démontre avec évidence. Les romans historiques qui dérobent à tant de regards l'histoire primitive et l'origine véritable du Catholicisme, perdent leur prestige devant cette limpide et sereine démonstration puisée aux sources les plus authentiques.

Les efforts de nos adversaires protestants et rationalistes tendent surtout à présenter sous un jour faux le premier âge de l'Église. Jamais donc il ne fut plus urgent de propager les livres qui donnent sur cet âge si important des notions historiques incontestables. L'ouvrage de M. Wilberforce, dont nous devons à M. Audley une élégante traduction, est du nombre de ces livres trop rares; c'est pourquoi je le rapproche des deux volumes de M. Cruice. Deux éditions enlevées en moins d'un an attestent l'impression qu'il a produite en Angleterre. Il ne peut sans doute produire chez nous une impression aussi vive; mais il obtiendra, j'espère, un succès durable, dans la partie sérieuse du public français.

Les dix premiers chapitres de ce traité substantiel sont employés à montrer comment le principe de l'autorité a été conçu et mis en pratique par cette Église primitive, à laquelle nous devons les données fondamentales du Christianisme, et spécialement le canon des Saintes Écritures. Le onzième chapitre contient l'histoire sommaire de la suprématie pontificale depuis le concile de Nicée. Les quatre derniers chapitres sont une réfutation de l'Anglicanisme. Chaque page, je pourrai presque dire chaque phrase y répond à l'une des erreurs que M. Wilberforce a dû renverser, dans sa marche courageuse à travers les préjugés et les sophismes de l'hérésie.

Cet esprit vraiment fort et vraiment libre, initié de bonne heure aux travaux de l'érudition anglaise et allemande sur les sources primitives de la théologie chrétienne<sup>1</sup>, avait consacré de longues années à l'étude de l'Écriture et des Pères de l'Église, avant de livrer au public le résultat de ses recherches. On sent, dans son œuvre, la patience d'un Bénédictin et la sagacité flegmatique du génie anglais vivifiées par l'amour de la vérité le plus ardent et le plus pur. Les ouvrages de Mœhler lui ont servi beaucoup et il leur emprunte ses aperçus les plus profonds; mais, sur la question capitale de l'origine du pouvoir suprême dans l'Église, l'auteur anglais se montre plus exact et plus solide que le théologien allemand. On peut s'en assurer,

<sup>1</sup> Après avoir obtenu les succès les plus brillants, comme élève de l'université d'Oxford, il fut, très-jeune encore, reçu *fellow* du collège d'Oriel. A vingt-quatre ans, il y figurait déjà comme examinateur. En 1831, il se rendit à Bonn, pour y étudier l'allemand et l'hébreu. La patrologie devint ensuite l'objet de ses études persévérantes. Il fit, pour éclaircir ses doutes, plusieurs voyages à Munich, où il se lia étroitement avec le savant Döllinger. Un *Traité de l'Eucharistie* et une *Histoire de l'Intervention des gouvernements temporels dans les affaires de l'Église* furent les premiers résultats de ses laborieuses recherches. Devenu archidiacre d'York, il se livra avec zèle à la prédication, en continuant de méditer les Pères et l'histoire ecclésiastique. La constitution et le droit divin de l'Église lui apparurent enfin avec évidence, et son livre *Sur le Principe de l'autorité* fut comme l'exposé des motifs de sa conversion. Voyez l'intéressante préface de M. Audley.

en comparant aux chapitres consacrés par lui à ce grand sujet les pages correspondantes de l'essai de Mœhler sur l'*Unité de l'Eglise*. Mœhler, il est vrai, était encore jeune quand il publia cet essai.

M. Wilberforce (on le devine facilement) n'a pas fait son livre pour des lecteurs frivoles. Il faut un esprit sérieux pour apprécier tout le mérite de cette œuvre virile. Mais les hommes capables de la méditer éprouveront, en l'étudiant, une satisfaction non moins durable que salutaire. Après l'avoir lue, ils voudront la relire, et la placeront dans leur bibliothèque entre les œuvres de Mœhler et celles du cardinal Wiseman. Le clergé surtout trouvera plaisir et profit à faire connaissance avec ce noble et modeste émule des Newman, des Manning et des Palmer, qui résume en lui la science théologique d'Oxford, de Bonn et de Munich, dégagée de toute erreur périlleuse. En nous procurant cette connaissance, M. Audley nous a rendu un service dont nous ne saurions assez le remercier.

H. DE VALROGER.  
O. I. C.

- 
- I. *Document relatif au patriarcat moscovite* (1509), traduit du grec moderne par le prince AUGUSTIN GALITZIN. 1 vol. in-18, chez Techener.
  - II. *Discours de l'origine des Russiens et de leur miraculeuse conversion*, par le cardinal Baronius, traduit en français par MARC L'ESCARBOT. Nouvelle édition, par le même. *Ibid.*
  - III. *Relation des particularités de la rébellion de Stenko-Razin, contre le grand duc de Moscovie*. Nouvelle édition, par le même. *Ibid.*
  - IV. *La relation des trois ambassades du comte de Carlisle*. Nouvelle édition, revue et annotée par le même. 1 vol. in-18. Janet, édit. (Bibliothèque elzévirienne.)

Ces vieilles relations, qu'exhume avec un soin si louable le zèle patriotique et religieux du prince Augustin Galitzin, ne sont guère moins curieuses pour nous que pour les Russes. Elles nous montrent quel était, au commencement du dix-septième siècle, l'état de nos connaissances par rapport à ce mystérieux pays de Moscovie, vers lequel l'Europe occidentale commençait à tourner les yeux.

Ce pays traversait alors une crise politique et religieuse, qui n'était pas sans analogie avec celle dont nous sortions nous-mêmes. Un changement de dynastie s'y accomplissait et une grande révolution religieuse y échouait. C'est de celle-ci qu'on paraît s'être préoccupé le plus alors chez nous. On avait ouï dire que le catholicisme avait fait là de grandes conquêtes, et cette nouvelle avait réjoui les fidèles navrés des pertes que l'Eglise ne cessait d'éprouver depuis un demi-siècle. La *miraculeuse conversion des Russiens* n'était pas malheureusement aussi complète qu'on le croyait et que l'affirmait la relation qui reparait aujourd'hui sous ce titre. Voici ce qui s'était passé.

Depuis qu'en 1453 Constantinople était tombée entre les mains des Turcs, et que ses patriarches simoniaques s'étaient dégradés en faisant de leur dignité, achetée à prix d'or, un instrument pour battre monnaie, l'Eglise russe s'était séparée d'eux avec un sentiment de répugnance; et les Tzars, cherchant à profiter de cette disposition pour créer, dans leurs États, une église



indépendante, avaient fait élever le siège de Moscou à la dignité patriarcale.

Mais un nouveau schisme éclata dans le schisme. L'église de Kieff, qui était la mère et la métropole vénérée de toutes les églises russes, n'entendit pas se soumettre à l'autorité d'une fille puinée à laquelle il plaisait de se décorer du nom de *troisième Rome*. A dire vrai, l'aversion héréditaire des Polonais pour les Russes (Kieff appartenait à la Pologne) était pour une bonne part dans cet éloignement pour la suprématie moscovite. Mais enfin, dans le discrédit où étaient tombées toutes ces Rome de contrebande, il était naturel qu'on songeât à la Rome véritable. C'est ce qui arriva en effet. Pleine de haine pour Moscou et de dégoût pour Constantinople, Kieff et ses suffragants se tournèrent vers Rome. L'idée d'une *union* avec le Saint-Siège fut discutée une première fois par les évêques russes dissidents en 1594, six ans après l'érection du patriarcat de Moscou. Un an plus tard, des députés nommés en concile allaient porter aux pieds du pape Clément VIII une profession de foi orthodoxe et signer l'acte d'une union qui, en les rattachant au centre de la catholicité, leur laissait l'intégrité de leurs rites, de leur discipline et de leurs usages nationaux.

Ce grand événement causa une joie profonde dans l'Église catholique. Le célèbre Baronius, qui écrivait en ce moment ses *Annales*, interrompit son travail pour en faire le récit. Cette relation fut traduite en français, aussitôt après sa publication, par un écrivain, aujourd'hui entièrement oublié, Marc Lescaubot, avocat au parlement de Paris, qui passa presque toute sa vie à voyager et à qui nous devons des descriptions qui ne manquent pas, à ce qu'il paraît, d'exactitude et de talent. Ce petit écrit est un morceau précieux pour l'histoire des *Uniates*, et le prince Augustin Galitzin a droit aux remerciements de tous ceux qu'afflige l'état d'oppression où vivent aujourd'hui les victimes de l'ambition des empereurs de Russie, pour avoir remis en lumière cette page oubliée et d'ailleurs introuvable de leurs trop courtes annales. Il méritait les soins attentifs et le luxe de bon goût avec lequel il vient d'être réédité.

A ce volume, le prince Galitzin en a joint un autre, qui s'y lie intimement et qui en est en quelque sorte la préface. C'est celui qui a pour titre : *Document relatif au patriarcat moscovite*. L'établissement de ce patriarcat fut, en effet, comme nous venons de le dire, la cause occasionnelle du retour des églises de la Lithuanie à l'unité catholique. Bien que séparées de Rome, ces églises avaient conservé une foi profonde, des mœurs pures et le sentiment de l'indépendance qui convient à l'Église. L'abjection morale du clergé grec les dégoûtait, et elles méprisaient la servilité instinctive du clergé moscovite. Aussi rompirent-elles du même coup avec Moscou et avec Constantinople. La conduite des Tzars et celle des patriarches byzantins leur ouvrirent en même temps les yeux. Jérémie, patriarche déposé de Constantinople, étant venu à Moscou, attiré par l'argent de Boris Godounof, pour y installer un nouveau siège patriarcal, rançonna si fortement la Russie méridionale, à son retour, que les évêques de cette contrée refusèrent de rester plus longtemps en communion avec lui. L'idée qu'il leur donna du clergé byzantin leur ôta tout attachement pour leur ancienne métropole. Rien n'est moins propre, en effet, à relever le patriarcat byzantin, que l'histoire de l'insti-

tution du patriarcat moscovite. Nous savions comment la chose s'était passée, mais nous n'en avions pas le détail authentique. Or le voici aujourd'hui, dans notre langue, tel que l'a écrit, jour par jour, un témoin, un acteur non suspect de cet événement, le confident, le secrétaire du patriarche installateur.

L'auteur de cette narration est un certain Arsène, archevêque d'Flasson, en Macédoine, je crois, que Jérémie emmena avec lui, séduit sans doute par sa faconde et son obséquiosité. Arsène est, à cet égard, un vrai Grec de la décadence, verbeux comme un rhéteur et flatteur comme un valet. Son récit, qui serait insipide s'il était plus long, ne fournit pas seulement des renseignements authentiques sur le fait de l'érection de Moscou en ville patriarcale, mais il donne sur les façons de vivre des tzars, sur le cérémonial de leur cour et sur les rapports de l'Église avec eux, des détails d'un prix inestimable. Le prince Galitzin l'a traduit et annoté avec un soin que l'importance de cette pièce explique. Nous nous demandons seulement pourquoi il s'est donné la peine de l'écrire dans la langue de nos vieux auteurs : serait-ce pour que cette relation ne tranchât pas trop avec celles qui lui font suite ? En vérité, c'est pousser trop loin le scrupule.

La troisième des relations, dont nous avons mis le titre en tête de cet article, se rattache d'assez loin aux deux autres. Cependant la révolte de Stenko, comme celle de Pougatscheff, qui éclata environ un siècle après et d'une façon plus formidable chez les Cosaques, a un côté religieux. Stenko et Pougatcheff tirèrent un grand parti de la haine que portaient à l'orthodoxie russe les sectes dissidentes qui, alors comme aujourd'hui, pullulaient dans leurs steppes. C'est encore un document précieux pour l'étude de l'histoire russe et qu'il importait d'autant plus de reproduire, qu'on n'en connaissait plus qu'un exemplaire ou deux.

*La relation des trois ambassades du comte de Carlisle* est la plus étendue et la plus importante de ces réimpressions. Le voyage du comte de Carlisle en Russie eut lieu à une époque intéressante et trop méconnue jusqu'ici, même des Russes. C'était sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch, père de Pierre le Grand. Pour tout l'Occident, la Russie semble ne dater que de ce prince. L'éclat de cette figure extraordinaire efface celle des souverains qui l'ont précédé, celle de son père, notamment, prince habile et sage pourtant, qui avait mieux entendu la civilisation de son pays que ne le fit le charpentier de Saardam, le brutal copiste de l'Europe. Il était fort au courant de la situation des États occidentaux et avait établi des relations directes avec tous ceux que l'intérêt de ses États lui faisait un devoir de cultiver. Charles II avait à peine été rétabli dans les trois royaumes « dont la malice du siècle l'avait injustement privé », comme parle le comte de Carlisle, qu'Alexis Mikhaïlovitch l'avait envoyé complimenter. Le roi d'Angleterre, dont les sujets faisaient déjà un fructueux commerce avec la Russie, mais qui s'y voyaient supplantés par les Hollandais, moins arrogants et plus loyaux, profita de cette ouverture pour négocier un traité de commerce. Tel fut le but de l'ambassade dont le récit, digne à tous égards, de sortir de l'oubli où il était tombé après avoir eu les plus grands succès à son apparition, reparait aujourd'hui dans des circonstances tout à fait opportunes, et réédité avec tout le soin que réclamaient

son importance historique. Guy Miège, qui en est l'auteur probable, était un Suisse attaché à la maison du comte de Carlisle, dont il partageait les préventions et les ressentiments contre la Russie, car l'ambassade qu'il avait suivie avait échoué. Il ignorait, d'ailleurs, la langue russe. Aussi, quoiqu'il ait bien vu, ne juge-t-il pas toujours avec une intelligence et une impartialité suffisantes. De plus, sa façon d'orthographier les noms d'hommes et de lieux déroute à chaque pas le géographe et l'historien. Le prince Galitzin a rectifié sans dédain les erreurs parfois grossières de l'écrivain à gage, et relevé sans humeur ses appréciations volontairement blessantes. Plusieurs notes dont il a enrichi le texte de la *Relation des trois ambassades de Carlisle* offrent sur l'histoire ou la constitution de l'empire russe des renseignements neufs et pleins d'intérêt. Comme on le voit, la collection qu'a entreprise le prince Galitzin gagne chaque jour en valeur. Ce volume est le dernier; c'est aussi le plus important et le mieux édité.

---

#### REVUE DE BRETAGNE ET VENDÉE<sup>1</sup>.

Il paraît depuis le mois de janvier à Nantes, sous la protection de monseigneur l'évêque et avec le concours des hommes les plus distingués de l'Ouest, un nouveau recueil périodique intitulé : *Revue de Bretagne et Vendée*<sup>1</sup>. Cette publication a tous les caractères d'une œuvre d'avenir. Elle est conçue dans un esprit large et élevé, de manière à devenir le centre du mouvement intellectuel des deux provinces qu'elle tend à représenter. Nulle autre prétention que le bien à faire, dans la mesure où il est possible aujourd'hui, n'en domine la rédaction. « Cette Revue, disent les éditeurs, respectera constamment ce que les honnêtes gens respectent, sans entrer en aucune façon dans les dissentiments qui les séparent : heureuse seulement d'apporter, dans la sphère où elle s'enferme, un modeste contingent d'efforts à la défense générale des grands principes d'ordre moral, social et religieux, seule base de la civilisation chrétienne si menacée de nos jours. » Ce n'est pas une vaine ambition littéraire, un malencontreux esprit de concurrence avec Paris qui en a inspiré la pensée. La *Revue de Bretagne et Vendée* s'est proposé un but plus élevé, celui de maintenir dans la contrée où elle paraît ce noble goût des occupations de l'esprit qui s'éteint partout aujourd'hui. Elle tient et remplit chaque jour plus consciencieusement ses promesses; ses travaux sont graves. La variété s'y joint d'ailleurs à la solidité. L'histoire, la biographie et l'érudition locales, la critique et la poésie, voilà ce que nous offrent les livraisons que nous avons sous les yeux. Bien que ses rédacteurs ne soient pas des littérateurs de profession, mais pour la plupart des hommes de cœur, qui cultivent à la fois leurs terres et leur esprit, plusieurs des articles publiés par la *Revue de Bretagne et Vendée* auraient figuré sans souffrir du voisinage dans les meilleures Revues de Paris. De ce nombre est, en premier lieu, une histoire de la Conspiration de Pontcallec contre le Régent (1717-1720), par M. de la Borderie, épisode curieux et peu connu

<sup>1</sup> Nantes, chez Forest aîné, libraire.

d'une lutte mal comprise, écrit d'un style ferme et sobre, dont un peu d'aigreur seulement gâte le ton ; puis une étude de M. Eugène de la Gournerie sur les hardiesses de la chaire au dix-septième siècle. L'auteur de ce morceau, que le *Correspondant* a longtemps compté parmi ses rédacteurs, y venge avec esprit les prédicateurs catholiques de l'injuste reproche qu'on leur a fait d'avoir flatté l'orgueil, les prétentions et les vices de Louis XIV ou de leur avoir au moins accordé la sanction de leur silence : il montre, par des citations nombreuses, que, si le grand roi a trouvé des hommes tout prêts à caresser ses vices, ce n'est pas dans l'Église qu'il faut les chercher, mais dans le monde des lettrés et des poètes, parmi les esprits-forts que nos incrédules réclament pour aïeux. Cette étude est une éloquente réponse aux calomnies dont le clergé de cette époque et Bossuet en particulier ont été récemment l'objet. A côté de ces deux morceaux, nous avons lu avec intérêt, dans les premières livraisons, la biographie d'un homme de bien, modeste et presque obscur, mais qui jouit toute sa vie de l'estime de sa province, dont il fut le représentant, M. Launé, élu en 1848 dans le Finistère. Cet éloge est de M. le comte de Carné, dont l'appui ne pouvait manquer à une œuvre bretonne. Nous aurions à citer encore beaucoup d'excellents morceaux, si l'espace nous le permettait. On ne saurait mieux débiter. Aussi faisons-nous des vœux pour qu'elle trouve autour d'elle les encouragements qu'elle mérite et suscite de nombreuses imitations en province.

---

LA PAIX ET LA TRÊVE DE DIEU, *histoire des premiers développements du tiers État par l'Église et les associations* par M. ERNEST SÉMICHON, membre de la Société de l'histoire de France, 1 vol. in-8, Didier et comp., libraires-éditeurs.

Nos histoires parlent toutes, mais brièvement, de cette institution de la *Trêve du Seigneur*, témoignage touchant de la sollicitude de l'Église pour le peuple. Il n'en est question qu'une seule fois autour des années 1051 ou 1041. « Alors, dit-on, l'Église chercha à limiter et à régulariser le droit barbare de la force inhérent à la société féodale, et ce fut l'origine de la Trêve de Dieu. C'était, ajoute-t-on, une loi qui défendait les combats particuliers depuis le mercredi soir jusqu'au lendemain matin, pour le respect que l'on doit à ces jours que Jésus-Christ a consacrés par les derniers mystères de sa vie. » Ne semblerait-il pas, à lire ces paroles, que l'idée de la Trêve de Dieu fut une illumination subite qui s'offrait aux esprits à un certain jour et que l'assentiment unanime convertit aussitôt en loi ? M. Sémichon ne l'aurait pas établi dans le savant ouvrage qu'il vient de publier sur ce point d'histoire, qu'on pourrait soutenir qu'il n'en fut pas ainsi. Jamais, et au moyen âge moins qu'à une autre époque, les grandes institutions n'ont été improvisées et n'ont eu ce caractère d'universalité légale que l'on donne à la Trêve de Dieu. En dehors de l'Église, tout alors était local, irrégulier, précaire. Les Croisades mêmes, le mouvement le plus général de ce temps, manquèrent toujours d'unité. Comme ces grandes expéditions, avant de devenir un fait européen, la Trêve de Dieu se composa d'une suite de tentatives isolées pour contenir, par le frein religieux, la brutale impétuosité des passions féodales. Dès qu'ils le purent, les

évêques firent prendre aux barons des engagements solennels de paix. Ils profitaient généralement, pour cela, des grandes réunions auxquelles donnait lieu la tenue des Conciles provinciaux, ces vénérables assises de la civilisation chrétienne. Là, après avoir affermi par des décisions imposantes la discipline ou les dogmes ébranlés, l'épiscopat faisait un appel à la religion des gentilshommes, en faveur des populations désolées par le fléau de leurs guerres incessantes; et, en présence des autels et sous les yeux de ces mêmes populations accourues aux pompes du Concile, leur faisait jurer la promesse de laisser aux laboureurs, aux marchands, à tous ceux qui vivaient de leur travail, certains jours de sécurité dans la semaine, et, quand on le pouvait, certaines semaines dans l'année. Nous avons les actes de quelques-unes de ces conventions, et elles sont de plus d'un demi-siècle antérieures à la date que l'on assigne à la Trêve de Dieu. Pour maintenir et assurer l'exécution de ces pactes de paix, des associations étaient formées avec l'engagement, pris par ceux qui y entraient, de prêter secours à l'évêque ou à l'archidiacre gardiens naturels de la Trêve, contre quiconque refuserait de la jurer ou y contreviendrait après l'avoir jurée. Ces associations furent les premières *communes*, les communes religieuses, dont la royauté s'empara plus tard, qu'elle sécularisa à son profit, et dont nos modernes historiens ont fait honneur à une sorte de démocratie mythologique qui n'a existé que sous leur plume. Il faut lire, dans M. Sémichon, les authentiques constitutions, la forte organisation de ces communes remises dans leur vraie lumière. C'étaient des corps puissants, se gouvernant eux-mêmes sous l'inspiration de l'Église, avec lesquels la féodalité eut à compter, et qui fondèrent l'ordre au sein de la confusion féodale. L'étude de ces ligues de paix, primitifs noyaux de la société moderne, est d'un intérêt sans égal. M. Sémichon en a fait un tableau trop rapide à notre gré, et dont quelques traits peut-être sont hasardés, mais vrai dans l'ensemble et tout à fait neuf. Les historiens qui ont cherché, soit dans les traditions romaines, soit dans les coutumes germaniques, soit dans l'émeute, l'origine de nos institutions municipales, ont méconnu l'immense part qu'y a eue l'Église. C'est à lui restituer ce qui lui est dû, à cet égard, que s'est attaché M. Sémichon. Il montre dans l'établissement des associations pour la paix, dû sans contestation au zèle et aux efforts de l'Église, non-seulement la forme initiale des communes, mais la source des nombreuses et puissantes fraternités qui ont rempli le moyen âge de leur nom et dont quelques-unes nous ont laissé de si magnifiques œuvres. Il y a un peu de système et d'exagération peut-être dans cette dernière partie de la thèse de l'auteur; mais ce qui est vrai, ce que M. Sémichon a contribué, pour sa part, à mettre en évidence, c'est que l'Église a eu l'initiative de toutes les grandes institutions modernes.

P. DOUHAIRE.

# CHRONIQUE POLITIQUE

---

## ENCORE LA BELGIQUE.

Dans ce numéro même, M. de Melun, avec toute l'autorité qui lui appartient, disculpe la loi sur la charité récemment discutée en Belgique, de toutes les calomnies injustement adressées à ses dispositions et à ses auteurs. Nous devons ajouter quelques mots ; car, au moment où nous mettons sous presse, le rapport du ministère au roi, l'arrêté du 12 juin qui clôt la session, et la lettre du roi, ajournent indéfiniment le débat. Le dénoûment provisoire de cette crise pénible est donc maintenant connu ; il est aussi douloureux que tout ce qui l'a précédé. Catholiques, nous devons protester encore au nom de la religion et de la charité ; libéraux sincères, nous devons demander sévèrement aux libéraux belges ce qu'ils ont fait de la liberté.

Les catholiques, dans tous les pays, sont habitués aux reproches ; on ne les a pas du moins encore accusés de ne pas savoir se soumettre, se sacrifier même à la tranquillité publique. Par amour de la paix, ils souffrent sans se plaindre, et cette disposition de leur conscience est si bien connue, que quelquefois on en rit aux dépens de leur caractère, que plus souvent on en abuse aux dépens de leurs droits. Nous plaindrons les catholiques belges d'avoir eu à faire en ce genre une nouvelle et douloureuse expérience ; mais nous comprenons leur conduite. Pendant la discussion, elle a été loyale, intelligente et noble. Après le vote, elle est devenue résignée et charitable. Appeler la force au secours de la bienfaisance, faire verser des larmes au nom de ceux qui consolent, envoyer dans les hôpitaux, pour être pansés par les mains des sœurs, des citoyens blessés en vociférant contre elles, c'eût été le plus lamentable spectacle, intolérable surtout pour cette milice sacrée, prétexte innocent et patiente victime de tant de violences.

L'attitude molle et regrettable d'une partie du ministère, l'inertie de l'administration locale, la stupéfaction de tous, l'audace impétueuse du désordre, rendaient la conduite du roi bien difficile. Il a dû être fort tenté de beaucoup concéder au même besoin suprême de la paix, à la même crainte de verser le sang au nom de la charité. Mais l'avenir dira si ce n'est pas, pour un roi, diminuer sa force que de la tempérer ainsi. Il convient que le père se montre aussi le maître, et si la bonté désarme un instant la violence, elle l'enhardit plus encore.

Toutefois, le roi ne s'est servi que de moyens légaux, et, même en réservant respectueusement notre opinion sur les motifs par lesquels il en justifie

l'emploi, nous devons reconnaître que, grâce à sa haute expérience et à sa juste popularité, il a rétabli l'ordre rapidement.

Mais, comment couvrir d'aucune circonstance atténuante la minorité qui a suscité le désordre, ceux des ministres et les magistrats locaux qui n'ont pas voulu le réprimer, et les organes de la presse qui, en Belgique et en France, l'ont expliqué, soutenu, amnistié? Sous un gouvernement libre, en présence d'une chambre récemment sortie du suffrage national, d'une loi présentée par le Gouvernement, d'un vote consacré par la majorité, faire appel à l'émeute, c'est un véritable attentat, et lui céder, c'est la plus insigne des faiblesses. Nous avons souvent entendu dire qu'il fallait obéir à l'autorité légale, même quand elle se trompe, jamais qu'il fallût obéir à l'opinion, précisément parce qu'elle s'égare.

Ah! certes, nous sommes loin de nous associer aux clameurs de ceux qui se sont montrés si pressés d'applaudir à la chute imminente du gouvernement constitutionnel en Belgique. S'ils disaient vrai, il faudrait gémir et non pas triompher. Une des plus nobles formes du gouvernement des hommes, dans les temps modernes, aurait disparu d'un des pays sur qui elle a répandu le plus d'éclat et le plus de bienfaits. Mais n'imputons pas à la vertu des principes les torts de la faiblesse des hommes. Le gouvernement constitutionnel en Belgique est assez fort pour n'être pas brisé au premier choc, et l'un de ses avantages est justement d'avoir plus de ressources que le pouvoir absolu à opposer aux orages toujours prêts à sortir du sein des sociétés modernes, vastes mers aux ondes tumultueuses et aux courants contraires.

Qu'on veuille bien comparer, en effet!

Supposons un moment que la loi en question, au lieu d'être, comme l'a démontré M. de Melun, juste, modérée, salutaire, soit impopulaire et funeste, comme le prétendent ses adversaires. Supposons aussi que le gouvernement belge soit absolu au lieu d'être tempéré.

Sous un gouvernement absolu, cette loi serait imposée. Pas de discussion, nul amendement possible, nul refus légal. Contre l'injustice, l'opposition n'aurait d'autre arme que l'émeute; contre l'opposition, le pouvoir à son tour n'aurait d'autre arme que la force. Vainqueur, il consacrerait dans le sang l'iniquité. Vaincu, il périrait tout entier; car le pouvoir absolu combat et triomphe, non pour tel principe, pour telle loi, pour telle partie des institutions, mais pour lui-même, pour son existence, et, quand il est en question, toute autorité est en question. Le pouvoir tempéré place au-dessus de la force la discussion, en dehors de la discussion l'autorité. A Bruxelles, même après tant de fautes, le roi constitutionnel a été l'arbitre de la lutte; roi absolu, il eût été l'un des antagonistes, et cette fois, le vaincu.

On pensera peut-être que sous un gouvernement absolu un trouble semblable n'aurait pas pu être suscité. On n'a pas tort, si l'on veut dire que, dans ce cas, les mêmes hommes qui provoquent aujourd'hui le désordre seraient probablement ministres, et que l'agitation manquerait faute d'agitateurs. Mais l'histoire, surtout l'histoire moderne, prouve cruellement qu'ils ne manquent jamais, et qu'aucun pouvoir n'est à l'abri d'une collision. Toute la question est de savoir quel est le plus capable de la prévenir ou de la combattre. Pour nous, ce n'est pas le pouvoir absolu; la collision éclate

la plus tard peut-être, mais ordinairement la première est aussi la dernière.

Il est vrai de dire, pourtant, que les principes du gouvernement constitutionnel, comme ceux de toute autre forme de gouvernement, ne sont efficaces qu'autant qu'ils sont respectés, et, au besoin, défendus. Or la minorité de la chambre les a audacieusement violés. Personne ne les a défendus, et le désordre est né, non pas de ces principes, mais de leur inobservation.

Nous voudrions, du moins, que les amis de la liberté, en Europe, se fussent montrés unanimes à flétrir cette faute dangereuse. En Angleterre, en Allemagne, des organes de la presse protestante ont élevé la voix pour la justice, c'est-à-dire pour les catholiques.

En France, un journal, d'ordinaire plus équitable, a tenu, sur la question belge, un langage inattendu et scandaleux. Contre l'obstination des nouveaux rédacteurs de ce journal, toute remontrance serait perdue. Il ne nous écouterait pas; nous sommes trop catholiques pour obtenir justice. Qu'il s'écoute donc lui-même!

Il y a bientôt dix ans, un dialogue s'était élevé entre les deux feuilles qui ont discuté l'une contre l'autre la question belge. Les acteurs sont les mêmes, mais ils ont changé de rôle. Le *Constitutionnel*, qui accuse aujourd'hui le gouvernement parlementaire de conduire à l'émeute, pensait alors qu'un peu d'émeute ne faisait pas mal pour grossir la voix des minorités. Les *Débats*, qui sont aujourd'hui d'avis que ceux dont on casse les vitres doivent les payer, soutenaient alors, avec autant d'énergie que de talent, que les conflits parlementaires devaient se résoudre, soit devant les électeurs, soit devant la justice, jamais dans la rue, et que les désordres appelaient la répression, et non l'indulgence.

Le 20 février 1848, les *Débats* tenaient au *Constitutionnel* ce langage, que les catholiques belges peuvent adresser à ces prétendus libéraux, futurs ministres ou futurs tribuns, hommes d'État ou hommes d'émeute, un moment coalisés pour les combattre :

« Ignorez-vous que derrière vos questions de banquet et d'opposition constitutionnelle, il y a des questions de révolution et d'anarchie?...  
« Prenez garde! Vous avez offert aux factieux de toute espèce ce que vous avez le même intérêt que nous à leur refuser, une occasion. Ils nous enveloppent tous dans la même haine. Vous êtes pour eux des modérés comme nous, des dynastiques, des bourgeois. Nos nuances d'opposition et de conservateurs, ils ne les comprennent pas ou ils les méprisent, et s'il y a quelqu'un qu'ils détestent plus que nous, c'est vous peut-être... »

Le 21 février, nouvelle déclaration : « Nous détestons également les séditions et les coups d'État. Ce que nous aimons, c'est la liberté calme, digne, régulière, la liberté constitutionnelle... Il n'y a pas d'obéissance servile, quand on se soumet provisoirement à un fait, en se réservant de faire prévaloir ce qu'on croit être le droit. Le respect de l'ordre, la soumission provisoire aux actes de l'autorité publique, même lorsque l'on pense que l'autorité se trompe, n'est pas une obéissance servile. »

Le 22 février, la force est appelée au secours du droit : « Le gouvernement a pris aujourd'hui la résolution que lui commandaient impérieusement les circonstances nouvelles. En présence de l'intervention patente, publique,



« officielle, d'un pouvoir irrégulier, irresponsable et illégal, il a dû reprendre  
« sa place et revendiquer l'exercice de l'autorité dont il est le dépositaire  
« et le gardien. Hésiter plus longtemps, hésiter un seul moment, ç'eût été  
« manquer au premier de ses devoirs, celui de maintenir la loi et la consti-  
« tution. Sa résolution est prise; elle doit être exécutée; elle le sera. »

Le 23 février : « Le désordre des rues est en ce moment un effet sans  
« cause. Les lois sont exécutées, si ce n'est par ceux qui troublent le repos  
« de cette grande ville. La Charte est respectée, si ce n'est par ceux qui vou-  
« draient opposer la violence d'une émeute à l'action constitutionnelle des  
« pouvoirs publics. Mais le gouvernement veille, les chambres l'appuient;  
« le pays déteste l'anarchie. Il ne souffrira ni le désordre qui y mène, ni la  
« violence des agitateurs, qui est la pire des servitudes. »

Le 24, la résolution prise est abandonnée, la répression faiblit, et le 25, il  
ne reste d'autre refuge au *Journal des Débats* que ce cri, première invocation  
des vaincus : « ... Nous ne pouvons que demander pour nous-mêmes la  
« liberté que nous n'avons pas refusée aux autres. »

Cette énergique théorie, cette molle pratique et cette terrible leçon va-  
laient la peine d'être remises sous les yeux de ces publicistes français et de ces  
libéraux belges qui viennent de dénier aux catholiques le bénéfice de la  
liberté, et de refuser à la cause même de la liberté l'appui et la défense qui  
lui étaient nécessaires.

Au lieu de la défendre, ils l'ont grièvement blessée. Comme toujours, leur  
faute a un double résultat, elle rend le pouvoir plus fort, mais la liberté  
plus faible. Non ! la liberté belge n'est pas morte, comme le prétendent ses  
ennemis, parce que toute blessure n'est pas mortelle, mais la guérison sera  
longue, et la cicatrice est sans honneur.

*Le secrétaire de la rédaction,*

P. DOUHAIRE.

*L'un des gérants, CHARLES DOUNIOL.*

# M. LE BARON CAUCHY

LETTRE DE M. BIOT A M. DE FALLOUX

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

---

MONSIEUR ET TRÈS-HONORABLE CONFRÈRE.

Vous avez pensé qu'il y aurait un intérêt moral, autant que scientifique, à montrer au public de notre temps, sous ses traits véritables, comme savant et comme homme, le mathématicien illustre que l'Institut vient de perdre. Je m'associe de grand cœur à ce sentiment. La vie d'Augustin Cauchy offre en effet un exemple complet de la vertu chrétienne, unie aux plus hautes facultés de l'intelligence. Il a été un des géomètres les plus éminents que la France ait produits ; et son caractère personnel n'a pas été moins remarquable que son génie mathématique. Le court délai et le peu d'espace que vous pouvez m'accorder ne me permettraient pas d'exposer, d'analyser, les innombrables mémoires qu'il a écrits sur des sujets divers. D'ailleurs, cette œuvre exigerait une main plus forte que la mienne, et elle ne serait intelligible qu'aux savants de profession. Je me bornerai donc à signaler les plus importants de ses travaux et à marquer la place qu'ils occupent dans la science. Mais ce que je voudrais surtout faire voir, c'est la nature de l'esprit fécond d'où ils ont découlé, l'influence que les circonstances extérieures ont exercée sur son développement, et les rares qualités de cœur qui s'y trouvaient associées. Tel est le plan, telle est l'intention de l'esquisse que je vous présente.

Augustin Cauchy a eu le bonheur d'appartenir à cette classe moyenne de la société qui n'est exposée ni aux souffrances de la pauvreté ni aux dangers de la richesse. Né le 21 août 1789 d'une famille pieuse, les désordres qui suivirent cette époque n'atteignirent point son enfance. Son éducation classique, commencée de bonne heure par son père, se continua plus tard, sous d'habiles professeurs, à l'École centrale du Panthéon. Il en sortit en 1804, à l'âge de quinze ans, après deux années de rhétorique, remportant au concours général le deuxième

prix de discours latin, le premier de version grecque, le premier de vers latins. Cette universalité de succès lui fit décerner par l'Institut la couronne réservée à l'élève des écoles centrales qui s'était le plus distingué en humanités.

Je ne dois pas laisser ignorer, pour notre enseignement à tous, que cette abondante provision d'éducation classique fut donnée à Cauchy d'après le conseil de Lagrange. Ce grand géomètre était membre du Sénat, dont le père de Cauchy était secrétaire-archiviste. A ce titre, celui-ci lui présenta plusieurs fois son fils; et Lagrange, ayant remarqué les dispositions précoces de l'enfant, dit au père ces propres paroles : « *Ne lui laissez pas ouvrir un livre de mathématiques, ni écrire un chiffre, avant qu'il ait achevé ses études littéraires.* » La leçon est bonne à retenir, venant d'un esprit si fin et si étendu. En effet, il ne parut pas alors que cet exercice préalable de l'esprit fût une préparation aussi inutile aux études de science que l'on voudrait nous le faire croire aujourd'hui. Après avoir suivi, pendant une seule année, le cours public de mathématiques d'un excellent professeur, Dinet, le jeune Cauchy se trouva en état de se présenter aux examens d'admission de l'École polytechnique. Il fut reçu le deuxième de la liste, en 1805, à seize ans; et ses deux années de cours étant terminées, il sortit le troisième en 1807. L'apprentissage scientifique ne fut donc rendu ni moins prompt ni moins facile à cette jeune intelligence, pour y avoir été préparée par l'étude des lettres, comme Lagrange l'avait conseillé. En quittant l'école, il choisit la carrière des ponts et chaussées, où il entra le premier de sa promotion. Il en parcourut rapidement les grades inférieurs, fut employé à plusieurs travaux de construction, et devint ingénieur en chef en 1825. Mais ce n'était pas là que son génie l'appelait.

N'étant encore qu'aspirant ingénieur, le 6 mai 1811, à l'âge de vingt-deux ans, il présenta à la classe des sciences mathématiques de l'Institut un mémoire sur les polyèdres géométriques, qui fut extrêmement remarqué. Il y généralisait un théorème d'Euler, et complétait la théorie d'une nouvelle espèce de polyèdres réguliers découverts par M. Poinsoot. Legendre, le plus austère de nos géomètres, regarda ce mémoire « comme la production d'un talent déjà exercé, et qui « devait, par la suite, obtenir de plus grands succès. » Il engagea le jeune auteur à poursuivre ce genre de recherches, pour tâcher d'établir un théorème également relatif aux polyèdres, que supposent certaines définitions d'Euclide, et dont la démonstration n'avait pas encore été obtenue. Cauchy la donna en 1812. Dans le rapport que Legendre en fit à l'Académie, il exprima son approbation avec un entraînement qui lui était peu ordinaire. « Nous n'avions voulu, dit-il, que donner une « idée de cette démonstration, et nous l'avons rapportée presque tout

« entière. Nous avons ainsi fourni une nouvelle preuve de la sagacité  
 « avec laquelle ce jeune géomètre est parvenu à vaincre une difficulté  
 « qui avait arrêté les maîtres de l'art, et qu'il importait de résoudre  
 « pour perfectionner et compléter la théorie des corps solides <sup>1</sup>. »

Ces deux premiers mémoires de Cauchy auraient pu faire présager une aptitude spéciale et exclusive pour les problèmes de géométrie pure. On ne tarda pas à s'apercevoir que la capacité de ce jeune esprit avait une étendue bien plus grande. Dans les années 1813 et 1814, Cauchy produisit deux remarquables mémoires de haute analyse<sup>2</sup>; et en 1815, il présenta un mémoire sur la théorie des nombres, où il démontrait, en l'étendant, un théorème énoncé par Fermat, théorème dont quelques particularités seulement avaient pu être jusqu'alors établies par les mathématiciens les plus habiles dans ces matières, Legendre et Gauss<sup>3</sup>. Cette même année, l'Académie avait proposé, comme sujet du grand prix de mathématiques, d'établir la théorie de la propagation des ondes à la surface d'un fluide pesant, d'une profondeur indéfinie. Cauchy résolut complètement la question. Son mémoire, qui fut couronné en 1816, est imprimé au tome 1<sup>er</sup> des volumes de prix. Il porte pour épigraphe ce vers de Virgile :

Nosse quot Ionii veniant ad littora fluctus (*Géorg.* II),

application littéraire d'autant plus heureuse que ce vers renferme l'énoncé complet et tout à fait exact du problème proposé.

J'ai rappelé avec détail ces premiers mémoires de Cauchy, non-seulement à cause de leur excellence, mais encore parce qu'on y voit déjà cette généralité d'aptitude à toutes les parties des mathématiques, qui a été un caractère distinctif de son talent. Tout le reste de sa vie scientifique a été surtout remarquable par l'expansion illimitée de cette faculté, qui se montre au plus haut degré de puissance dans Lagrange et dans Euler.

Ces débuts si rapides et déjà si féconds d'un jeune homme de vingt-sept ans, lui assuraient la première place qui deviendrait vacante dans les sections mathématiques de l'Institut. Mais elles étaient encombrées d'hommes à peine plus âgés, sortis comme lui de l'École polytechnique. Une circonstance regrettable pour les sciences et pour lui-même l'introduisit officiellement parmi eux. A la suite de la crise

<sup>1</sup> Voyez à ce sujet la *Correspondance de l'École polytechnique*, t. II, p. 253-256; 361-367.

<sup>2</sup> Sur les fonctions alternées, etc...; sur les intégrales définies : *Recueil des savants étrangers*, t. I, p. 599 et suiv.

<sup>3</sup> *Correspondance de l'École polytechnique*, t. III, p. 295-299. — *Mémoires de l'Institut*, 1813-1815, p. 177 et suiv.

passagère des Cent-Jours, une ordonnance royale, datée du 21 mars 1816, rétablit les anciennes académies sous leurs dénominations primitives, d'Académie française, des sciences, des inscriptions et belles-lettres, des beaux-arts; et de ces éléments on recomposa l'Institut, qui, à cette époque, ne comprenait déjà plus que quatre classes, une cinquième, celle des sciences morales et politiques, ayant été supprimée, en 1805. La même ordonnance fixait la première composition des académies restaurées; et, dans celle des sciences, deux noms célèbres, ceux de Carnot et de Monge, étaient remplacés par deux noms nouveaux, Bréguet et Cauchy. L'exclusion de Monge fut une inhumanité politique, et un deuil pour l'Académie. Monge n'avait pas siégé dans les assemblées révolutionnaires. Il n'était ni votant ni conventionnel. Faible et sans défense, il avait, comme tant d'autres, courbé la tête sous le vent de la Terreur, qui, par malheur pour lui, le porta au ministère de la marine à l'époque de la mort du roi. On aurait pu ne pas s'en souvenir quand on avait eu Fouché pour ministre. Mais, pouvions-nous oublier tant de services rendus par lui aux sciences, nous surtout, devenus ses collègues, qui avons été, à l'École polytechnique, ses élèves chéris, qu'il avait hautement défendus, réclamés, sauvés de la proscription à l'époque du 13 vendémiaire! Cauchy n'était pas de ce temps. Il n'avait pas les mêmes liens. D'ailleurs, ses sentiments personnels ne lui faisaient concevoir aucun doute sur la légalité de sa nomination. Il l'accepta sans hésiter; non par intérêt, jamais il ne fut sensible à un motif pareil, mais par conviction. L'opinion des savants fut indulgente pour Bréguet, sévère pour lui; sévère surtout de la part de ceux qui, en toute circonstance, ont su accommoder leurs convictions temporaires à leurs intérêts.

Vers la fin de 1815, il fut nommé professeur adjoint d'analyse à l'École polytechnique, et devint professeur titulaire en 1816. Le caractère et la valeur de son enseignement ont été appréciés par une autorité à laquelle on ne saurait rien ajouter. Un des membres les plus distingués et les plus honorables de l'Académie des sciences, parvenu aujourd'hui par son mérite aux premiers emplois du corps des mines, M. Combes, s'est plu à rappeler qu'il avait été, il y a quarante ans, à l'École polytechnique, élève de Cauchy; et ce qu'il a dit de ses leçons, dans quelques lignes que je rapporte à la suite de cette notice, rend tout autre éloge inutile. Cauchy était, avant toutes choses, l'homme du devoir. Appelé à enseigner, il tourna toutes ses pensées vers l'enseignement. De 1816 à 1826, il publia son cours d'analyse algébrique, de calcul différentiel, d'application de l'analyse infinitésimale à la théorie des courbes: trois ouvrages excellents, bien ordonnés, procédant par des démonstrations toujours rigoureuses, et riches de détails

nouveaux; où l'on ne saurait désirer peut-être qu'un peu plus de consécration à éclairer les abstractions de l'analyse par les considérations géométriques. Dans cette même période de temps, il publia un mémoire sur les intégrales prises entre des limites imaginaires, qui a été pour plusieurs de nos jeunes géomètres l'origine d'importants travaux. Tout cela ne suffisant pas encore à son ardeur infatigable, il entreprit et commença de faire paraître, en 1826, une sorte de revue périodique, propre à lui, qu'il appela *Exercices mathématiques*; où toutes les parties des mathématiques, les plus élémentaires comme les plus sublimes, étaient abordées avec tant de généralité, de fécondité, de puissance inventive, qu'à la lecture de ces publications Abel, un des plus profonds analystes de notre temps, écrivait à un de ses amis : « Cauchy est actuellement le géomètre qui comprend le mieux comment les mathématiques doivent être étudiées. » En effet, les créations de méthodes et les aperçus de voies nouvelles, répandus dans ces exercices, ont été, non-seulement pour l'auteur, mais aussi pour beaucoup d'autres géomètres, les initiatives fécondes d'une multitude de brillants travaux. Cauchy continua la publication et l'alimentation de ce trésor mathématique jusqu'à sa mort.

Son existence paisible, toute concentrée dans les joies morales et les purs plaisirs de l'intelligence, se trouva inopinément troublée et brisée par la Révolution de 1830. A cette époque, il était marié et père de deux filles. Il s'était allié à une famille honorable, dont la position sociale, les goûts, les sentiments, étaient assortis aux siens. Outre son emploi de professeur à l'École polytechnique, il occupait une chaire à la Faculté des sciences de Paris, et il était suppléant du cours de physique mathématique au collège de France. Qu'y a-t-il de plus inoffensif, et de plus en dehors des pouvoirs politiques, que de telles fonctions? Mais, dans notre malheureuse patrie, les dominateurs de chaque moment ont toujours prétendu maîtriser même les abstractions. A l'exemple de ceux qui l'avaient précédé, le gouvernement nouveau jugea nécessaire de légitimer ses titres de fait par un serment de fidélité imposé à tous les fonctionnaires publics, même à ceux qui n'avaient d'autre charge que d'enseigner les sciences physiques ou mathématiques. De pareils serments n'ayant plus guère chez nous de valeur morale, pour s'être tant de fois contredits, bien des gens ne se crurent pas obligés de perdre leur état par le refus d'une complaisance devenue si insignifiante. Les plus scrupuleux pouvaient se dire que, la fidélité d'un simple savant consistant à continuer de suivre ses études, sans se mêler en rien de la politique, le serment qu'on lui demande ne l'engage au fond qu'à ce qu'il a dessein de faire; que, dans son application la plus stricte, il lui interdit seulement toute action positive contre le gouvernement qui l'impose, sans l'obliger d'agir

pour, ni de cesser d'aimer ce qu'il aimait; à quoi il peut complètement satisfaire, en s'isolant dans le monde intellectuel, où la nature, bien comprise, de sa vocation et de sa carrière doivent spontanément le retenir. Mais la conscience rigide et passionnée de Cauchy ne fut pas apaisée par ces arguments logiques. Il avait vu avec douleur le trône antique des Bourbons soudainement renversé, et l'infortuné Charles X reprendre pour la troisième fois le chemin de l'exil, avec toute cette royale famille déjà éprouvée par tant de malheurs. Sans avoir jamais sollicité ni reçu d'eux aucune faveur personnelle, il les vénérât comme héritiers légitimes de la royauté; comme soutiens de la religion; comme étant, à ses yeux, le seul refuge assuré de la France après tant de bouleversements et d'erreurs. Il les aimait aussi pour tous les maux qu'ils avaient soufferts. Il pensa qu'on lui demandait un parjure; et, abandonnant aussitôt tous ses emplois, même sa famille, il se réfugia en Suisse pour garder sa foi. La présence d'un géomètre de cet ordre dans la patrie des Bernoulli et des Euler ne pouvait rester longtemps ignorée. Le roi de Sardaigne, informé de son exil volontaire, créa pour lui, dans l'université de Turin, une chaire spéciale de mathématiques, que Cauchy vint remplir avec éclat, tout en poursuivant ses autres travaux. La France perdit ainsi un de ses géomètres les plus illustres, un de ses professeurs les plus habiles. Quel bien cela fit-il au gouvernement de Louis-Philippe? En devint-il plus honorable ou plus assuré?

Dans l'année 1852, Cauchy quitta cette chaire hospitalière, étant appelé à Prague par le roi Charles X pour être attaché à l'éducation du comte de Chambord. Alors il fit venir près de lui sa femme et ses deux filles, suivit avec elles les princes à Goritz; et, pendant les six années que dura cette honorable tâche, son activité incessante lui fit trouver encore assez de loisir pour composer sur les diverses parties des mathématiques une multitude de mémoires précieux, qui, aujourd'hui répandus en Allemagne, sont pour nous très-difficiles à rassembler. Vers la fin de 1858, les fonctions qu'il avait à remplir étant terminées, il se sépara de son royal élève, dont il s'était acquis l'*affection et l'estime*; puis il rentra en France, et vint reprendre sa place parmi les membres de l'Institut, sans autre condition que de le vouloir, comme cela s'est toujours pratiqué. Dès ce moment, n'étant plus distrait, je dirais volontiers, contenu par aucun devoir de professorat, ne sortant de ses calculs que pour s'occuper d'œuvres morales ou de bienfaisance que sa piété et sa générosité lui suggéraient, Cauchy laissa épancher dans nos réunions l'interminable abondance de son génie mathématique. Pendant ces dix-neuf dernières années de sa vie, il composa et publia dans les volumes de l'Académie ou dans les comptes rendus, plus de cinq cents mémoires, outre une multitude de rapports sur les mé-

moires présentés par des étrangers. Dans cette masse immense de travaux, rapidement produits, beaucoup ont une grande valeur propre; d'autres présentent des initiatives d'idées, de méthodes, qui ont été déjà ou qui seront plus tard fécondes. Tous portent sur les sujets les plus élevés des mathématiques : le perfectionnement et l'extension de l'analyse pure, la recherche et la détermination directe des mouvements planétaires et de leurs inégalités les plus complexes, la théorie du mouvement ondulatoire de la lumière considéré dans son entière généralité. Je me borne à cette indication sommaire. Malheureusement sa précipitation à produire ne lui laissait pas la patience de mûrir ses travaux. Chaque voie nouvelle qui se présentait à son esprit le passionnait exclusivement, et, pour la suivre, il quittait celle qu'il avait commencé d'explorer, même sans avoir pris le temps de reconnaître jusqu'où elle pouvait conduire. Pour aller plus vite, il condensait presque toujours ses nouveaux aperçus dans des notations inusitées, qui les rendaient inintelligibles à tout autre que lui, jusqu'à ce qu'on se les fut appropriées; et souvent il ne s'aperçut pas que ces innovations ne faisaient que déguiser sous une forme étrange des résultats déjà connus. L'exubérance de son génie n'aurait pu être contenue qu'étant dirigée vers un but marqué par le devoir. Il se présenta une occasion de le lui offrir. En 1840, la mort de Poisson laissa une place vacante au bureau des longitudes. Ce corps scientifique, de même que l'Institut, se renouvelait alors par l'élection libre sous l'approbation du chef de l'État. Nous élûmes Cauchy à l'unanimité. Mais quoique, en thèse générale, l'astronomie n'ait rien à voir aux choses de la terre, le gouvernement de 1870 avait jugé particulièrement nécessaire de s'assurer du bureau des longitudes, en imposant à ses membres le serment de fidélité politique dont il avait dispensé l'Institut. Il était évident pour tout le monde que Cauchy ne prêterait pas, et ne pouvait pas prêter ce serment; par ses convictions propres d'abord, puis en raison des liens moraux qui l'avaient attaché pendant six années à la personne du comte de Chambord. Des négociations furent entamées avec l'autorité, pour qu'on le dispensât de cette formalité qui lui était moralement inacceptable. Or voyez combien la politique se gêne elle-même par ses exigences envers les hommes voués aux purs travaux de l'esprit! Pendant que cette difficulté s'agitait, le ministère de l'instruction publique fut successivement occupé par deux personnes d'une grande illustration littéraire, que l'élévation de leur caractère, autant que leur penchant, mettaient au-dessus de tout mauvais vouloir. Elles firent mille efforts de bonne volonté, d'adresse ingénieuse, pour réduire aux moindres termes possible l'apparence de reconnaissance que leur position leur commandait d'obtenir. Mais cette apparence même effrayait Cauchy, et il tâchait de la détourner par toutes les finesses diplomati-



ques dont il pouvait s'aviser, finesses qui étaient celles d'un enfant. On aurait pu ne pas faire attention à sa politique, comme, plus tard, on se dispensa d'y avoir égard dans une circonstance analogue. Mais on n'eut pas alors la hardiesse de prendre un parti aussi simple, et sa nomination ne fut pas ratifiée. La science en souffrit. Car, engagé dès lors par devoir dans les travaux d'astronomie, il s'y serait porté avec son ardeur accoutumée, et la mécanique céleste lui aurait dû très-probablement des découvertes dont elle sera longtemps privée.

Ce fut en effet sa fidélité à remplir un devoir pareil qui devint l'occasion et la cause du grand service qu'il rendit à l'astronomie, en lui fournissant le moyen d'évaluer directement, par des formules analytiques d'une application générale et sûre, les inégalités à longues périodes des mouvements planétaires, qui rendent les tables de ces mouvements progressivement fautives tant qu'elles n'y sont pas appréciées. En 1843, Cauchy se trouva chargé par l'Académie de vérifier la détermination d'une inégalité de cette nature, que M. Leverrier annonçait avoir découverte dans le mouvement de la planète Pallas, et dont la période embrasse sept cent quatre-vingt-quinze années. Elle était fort importante à connaître, son effet, sur la longitude de la planète, surpassant 15 minutes sexagésimales, dans son maximum, d'après l'évaluation de M. Leverrier. A défaut d'un procédé d'analyse direct, il en avait obtenu la mesure par une interpolation numérique extrêmement hardie, qui avait nécessité d'immenses calculs. Pour se soustraire à l'énorme travail de patience que la vérification de tant de nombres aurait exigé, Cauchy inventa une méthode analytique par laquelle toutes les inégalités de ce genre se déterminent directement, dans tous les cas, et avec d'autant plus de précision qu'elles sont d'un ordre plus élevé. Il retrouva ainsi les chiffres de M. Leverrier; et désormais, dans ces problèmes, la puissance de la science abstraite remplaça l'effort individuel.

On peut juger, par cet exemple, du tort que la politique nous a fait alors en interdisant à Cauchy l'entrée du bureau des longitudes, où l'occasion de le rappeler ne se présenta plus: En 1848, arrive une nouvelle révolution qui nous amène le gouvernement républicain. Celui-ci n'ayant pas demandé de serment de fidélité aux savants, Cauchy reprit, à la Faculté des sciences de Paris, sa chaire de mathématiques, la seule de ses anciennes places qui ne se trouvât pas occupée. Mais, en 1851, survint le gouvernement du 2 décembre, qui exigea le serment; alors Cauchy quitta de nouveau cette chaire. Toutefois l'estime que l'on avait pour son mérite et pour l'honnêteté des sentiments qui le décidaient à y renoncer, peut-être aussi l'espérance que le nouveau gouvernement, après s'être affermi, délivrerait les sciences de ces vicissitudes, firent qu'on ne se hâta point de lui donner un successeur.

En effet, un peu plus tard, le ministre de l'instruction publique, M. Fortoul, obtint facilement de l'Empereur l'autorisation de renvoyer tout simplement Cauchy à sa chaire, sans éclat, sans condition ni exigence politique, lui laissant ainsi la liberté d'être reconnaissant. Il le fut aussi, comme il devait l'être, et il le témoigna de la manière la plus noble. Tout son traitement de la Faculté se dépensait en œuvres de bienfaisance pour la petite commune de Sceaux, où il résidait. Et, une fois que le maire, qui était l'intermédiaire éclairé de ses charités, lui témoignait quelque hésitation à le voir si prodigue : « Allez, allez, lui dit-il, ne craignez rien. *C'est l'Empereur qui paye.* » Je ne crains pas de dire que cette parole est la récompense de l'Empereur; et, s'il l'a su, il a dû en être touché. Cauchy mort, on la redira à l'honneur de tous deux, dans toutes les sociétés savantes du monde civilisé, chaque fois que l'on parlera de lui; et l'hommage qu'elle renferme durera autant que ses travaux.

L'exposé que je viens de faire des circonstances extérieures dans lesquelles Cauchy a vécu ne nous montre pas seulement ce qu'il a été, mais ce qu'il aurait pu être pour les sciences mathématiques, si sa vie, comme celle d'Euler et de Lagrange, avait pu s'écouler sans trouble dans leurs paisibles spéculations. Il aurait été une de leurs plus grandes lumières. Par l'effet de l'inconstance et du désordre que les événements ont imprimés à son génie, l'influence qu'il a exercée sur elles ne sera complètement sentie qu'après que le temps en aura développé toutes les conséquences. Les jeunes géomètres qui auront le courage d'étudier à fond chacun de ses innombrables mémoires trouveront, dans cette mine d'idées, des veines abondantes de découvertes à suivre et à mettre au jour.

L'éducation classique avait développé en lui une aptitude naturelle à l'étude des langues, qui semble être un apanage de sa famille. Il entretint et conserva toujours cette heureuse faculté. A Turin, il professait en italien. A l'âge de 53 ans, il apprit l'hébreu, pour s'associer aux investigations que son vieux père avait entreprises sur les textes sacrés. Il affectionnait surtout les lettres chrétiennes, dans lesquelles il s'était rendu fort savant. Sa mémoire, cultivée de bonne heure, se maintint toujours si fidèle, qu'il pouvait citer de longs passages des Pères, dans leur langue originale, aussi exactement que s'il les avait sous les yeux. Il ne se refusait pas à faire de cette érudition un utile et aimable usage, dans les entretiens familiers que des jeunes gens, ses élèves en mathématiques, montraient parfois le désir d'avoir avec lui sur des sujets religieux. Dans ces controverses délicates, il se montrait constamment si simple, si affectueux, quoique si ferme, qu'il en sortait toujours plus aimé et plus respecté. Si l'on veut voir combien la sincérité de sa foi inspirait d'estime, on n'a qu'à lire les dernières

lignes du discours de M. Combes. On y verra aussi que, pour les âmes bien faites, la diversité de forme des croyances chrétiennes ne met pas obstacle à l'appréciation de la vertu.

J'ai seulement esquissé ici le portrait du savant et de l'homme lettré. Qui pourra peindre dignement l'homme privé, le fils affectionné, le frère dévoué, le bon père de famille, le citoyen bienfaisant ; pour tout dire en un mot, le vrai chrétien, remplissant avec foi et amour tous les devoirs de loyauté, de probité, de charité affectueuse, que la religion nous prescrit envers nous-mêmes, et envers les autres ? Le premier magistrat de la commune qu'il habitait a trop bien dit ce qu'il a été sous tous ces rapports pour que j'ose ajouter un mot au touchant hommage qu'il lui a rendu. Il l'a vu s'occuper à faire du bien autour de lui jusqu'à ses derniers moments, et attendant, acceptant la mort avec la sérénité confiante qu'une foi profonde peut seule inspirer. Heureux celui en qui Dieu, pour notre exemple, a voulu ainsi réunir les dons du génie et ceux du cœur !

J.-B. BIOT.  
de l'Institut.

Paris, 18 juillet 1857.

## DISCOURS PRONONCÉ PAR M. COMBES

AUX OBSÈQUES D'AUGUSTIN CAUCHY.

Messieurs,

Après le discours dans lequel le doyen actuel de la section de mécanique vient d'exprimer les regrets profonds que laisse à l'Académie des sciences la perte qu'elle vient de faire, qu'il soit permis à un ancien élève de M. Cauchy de payer à sa mémoire un modeste tribut de reconnaissance. Il y a près de quarante ans que je recevais à l'École polytechnique les leçons du géomètre déjà illustre par de belles découvertes auxquelles s'ajoutaient chaque jour les résultats de ses travaux incessants ; et pourtant ce professeur était pour nous tous d'une complaisance infatigable. Je l'ai souvent entendu répéter, pendant plusieurs heures, des leçons entières qui n'avaient pas été bien comprises ; nous étions alors frappés de l'élégante facilité d'une analyse qui nous avait d'abord paru, à défaut d'attention, aride et rebutante. C'est que M. Cauchy alliait au génie des Euler, des Lagrange, des Laplace, des Gauss, des Jacobi, l'amour de l'enseignement porté jusqu'à l'enthousiasme, une rare bonté, une simplicité, une chaleur de cœur qu'il a conservées jusqu'à la fin de sa vie. Si nous l'avons entendu, récemment encore, revendiquer avec quelque ténacité la priorité de recherches qu'il croyait lui appartenir, il n'était animé par aucun sentiment indigne de lui (nul n'a pu s'y tromper), ni peut-être même par aucune ambition d'accroître une gloire consacrée par des découvertes bien autrement éclatantes. Il agissait plutôt sous l'in-

fluence d'une émulation dont l'expression était franche et vive, comme elle avait pu l'être lors des premiers succès de sa jeunesse.

La foi de M. Cauchy aux croyances de l'Église catholique était absolue, active, ardente; elle n'admettait point, et sa conduite l'a bien prouvé, ce que l'on appelle des capitulations de conscience; mais elle était entièrement exempte de fiel et d'intolérance. C'était la foi naïve d'un enfant, celle que le Seigneur aime.

Reçois, mon cher et vénéré maître, notre dernier adieu !

### DISCOURS DE M. LE MAIRE DE SCEAUX.

Messieurs,

L'esprit de charité de M. le baron Cauchy s'étendait partout où il pouvait deviner qu'il y avait une consolation à porter, une souffrance à adoucir. l'ardeur de son zèle ne se limitait pas dans un cercle étroit, mais cependant la commune de Sceaux avait ses préférences.

En venant s'établir au milieu de cette population importante; on pourrait dire que M. Cauchy l'adopta et qu'elle devint pour lui une seconde famille. Tous furent l'objet de ses sollicitudes : aux uns, les secours matériels, aux autres les encouragements; à tous, enfin, l'exemple d'une vie irréprochable, de bons et utiles conseils, et surtout des enseignements capables de leur faire apprécier la grandeur de nos destinées futures.

Les vieillards, les enfants, tout ce qui est intéressant et faible, était particulièrement l'objet de ses soins.

Sans cesse occupé de bonnes œuvres, et ordinairement de plusieurs à la fois, s'il atteignait son hut, il ne savait pas pour cela se reposer; mais l'ardeur infatigable de sa charité lui faisait trouver des occasions nouvelles de l'exercer encore.

Presque tous les jours je recevais sa visite, souvent même plusieurs fois par jour. Visites courtes, exemptes de vaines causeries; le temps était trop précieux pour celui qui en faisait un si digne emploi. C'était pour me recommander un pauvre infirme, un orphelin, une jeune fille à placer dans une maison hospitalière, un jeune soldat à rendre à une famille dont il était le soutien. J'admirais cette activité incessante, cette persistance de zèle qui ne se rebutait jamais. Il y avait, dans notre si regrettable ami, comme deux existences ou deux vies distinctes : la première, une vie de charité chrétienne; puis une autre vie consacrée à l'étude de la science; toutes deux si bien remplies, si complètes, qu'une d'elles aurait suffi à illustrer un homme. Mais la première surtout le faisait bénir.

M. Cauchy pensait qu'assurer à la jeunesse les bienfaits de l'instruction, et surtout d'une éducation morale et religieuse, était le plus grand service

qui pût être rendu à la société. Aussi rien ne lui coûtait pour y réussir : soins, démarches, fatigues, argent, il prodiguait tout; il allait toujours en avant, sans s'effrayer des obstacles, marchant comme un véritable apôtre dans la voie qui devait le conduire au but, la moralisation de ses frères.

C'est ainsi que cette commune lui doit l'établissement des sœurs de Saint-André, une conférence de Saint-Vincent-de-Paul, un patronage pour les jeunes garçons, et l'introduction des frères des écoles chrétiennes, comme école libre. Il avait rêvé davantage encore pour cette dernière institution. Quelques jours de plus, et peut-être aurait-il pu voir la réalisation de son œuvre chérie. Il y pensait sans cesse, et particulièrement dans ces derniers jours. Pour en assurer le succès, il avait fait de grands sacrifices pécuniaires; et comme je m'en étonnais un jour, il me dit avec une naïveté charmante : *Ne vous effrayez pas; ce n'est que mon traitement, ce n'est pas moi, c'est l'Empereur qui paye.* Vous n'avez pas oublié, messieurs, à la faveur de quelle exception les chaires du haut enseignement public avaient été rouvertes à M. Cauchy, exception aussi honorable pour le souverain qui accordait cette exemption politique au génie, que pour celui dont l'immense savoir et le noble caractère la provoquaient, et qui savait en faire un si généreux usage.

Toujours modeste, toujours oublieux de sa personnalité, M. le baron Cauchy était ingénieux à faire remonter à autrui le mérite de ses bonnes actions... Peu soucieux de son corps, on eût dit, tant il s'en inquiétait peu, qu'il n'était pas le sien, que s'en occuper n'était pas son affaire; il ne songeait qu'à son âme.

Peu d'instants avant sa fin, et lorsque des symptômes effrayants annonçaient qu'elle n'était que trop prochaine, il s'entretenait encore avec M. le curé de la paroisse, comme s'il eût été en pleine santé; il s'occupait toujours des intérêts de cette commune; il faisait des combinaisons nouvelles, des recommandations qu'il fallait, disait-il, ne pas manquer de me transmettre; et, comme il s'agissait beaucoup, M. le curé, cherchant à le tranquilliser sur l'affaire qui l'occupait si vivement, l'engageait à rester calme, à seconder ainsi l'effet des prières qui allaient se faire à son intention dans une pieuse solennité : *Monsieur le curé*, dit-il en l'interrompant, *les hommes passent, mais les œuvres restent; priez pour l'œuvre.*

C'est dans ces nobles et sublimes pensées que s'est éteinte cette illustre existence; c'est animé jusqu'au dernier instant de l'amour du bien public, et en contemplant le ciel, où il devait trouver sa récompense, qu'a fini le plus vertueux et le plus saint des hommes. Notre reconnaissance ne fera défaut ni à ses derniers vœux ni à son honorable mémoire.

## DE LA DEMONSTRATION CATHOLIQUE

DE LA

# RÉVÉLATION CHRÉTIENNE

---

*A M. le secrétaire du comité de la rédaction,*

Monsieur,

Je reçois du R. P. Dechamps la lettre ci-jointe, au sujet de l'article que j'ai consacré à son livre et que vous jugerez peut-être convenable de mettre sous les yeux des lecteurs du *Correspondant*.

Les difficultés légères que je m'étais permis de proposer au révérend père Dechamps auront eu l'avantage de lui fournir une occasion nouvelle d'appeler l'attention sur son livre : je m'en applaudis sincèrement. Mais je ne saurais avoir l'intention de m'engager dans une polémique que je n'avais nullement dessein de soulever. Je me garderai surtout du ridicule de reprendre pied à pied, pour les défendre ou les éclaircir, toutes les phrases d'un article très-rapide, nécessairement incomplet, et qui n'avait pas la prétention d'être un traité dogmatique : ce serait attribuer à mes idées une importance qu'elles n'ont pas, et que le père Dechamps seul est en droit de donner aux siennes.

Il a existé, en effet, un malentendu entre le père Dechamps et moi ; et ce malentendu porte moins sur le fond des idées que sur le but qu'il s'est proposé. A le voir entreprendre de renouveler l'œuvre, tant de fois accomplie, mais toujours utile à recommencer, d'une démonstration de la foi, j'avais pensé que son intention était de réfuter les principales objections opposées à la vérité chrétienne par l'incrédulité ou le scepticisme contemporain ; et je croyais ne pas excéder les bornes d'une critique modeste et même admirative en lui indiquant sommairement celles de ces objections qui ne me paraissaient pas suffisamment discutées. Tel n'était pas son but : il voulait seulement faire voir que, pour un esprit sincère et non prévenu, la vérité chrétienne et la divinité de l'Eglise se présentent avec des caractères de certitude faciles à reconnaître et à justifier. Il ne saurait y avoir, sur ce sujet, de discussion entre enfants de l'Eglise. Quant aux objec-

<sup>1</sup> Voir le *Correspondant* du 25 avril dernier, article de M. A. de Broglie.

tions accréditées par l'incrédulité, et qui circulent autour de nous, il pense qu'elles ne devaient pas être examinées dans son livre, parce qu'elles ne peuvent être alléguées que par la mauvaise foi ou par l'orgueil. Peut-être trouvera-t-on que ce jugement tombe un peu sévèrement, non sur ceux qui ont inventé les premiers ces difficultés, mais sur ceux à qui une fausse éducation ou le malheur des circonstances les ont inspirées à l'état de préventions héréditaires et involontaires. C'est pour ceux-là surtout (si nombreux autour de nous) que j'aurais désiré quelques détails de plus sur des points soit de philosophie, soit d'histoire. Le R. P. Dechamps n'eût point été embarrassé, je le sais bien, de les donner, à l'exemple de tant de maîtres chrétiens qui ont déployé, pour ramener les esprits incertains, les trésors de leur érudition et de leur éloquence. Mais, du moment qu'il n'entrait pas dans son plan de réfuter les objections, mes observations tombent d'elles-mêmes, et je n'ai garde d'y insister.

ALB. DE BROGLIE.

---

*Au prince Albert de Broglie.*

MONSIEUR,

Vous avez bien voulu consacrer dans le *Correspondant* un article à mes entretiens sur la démonstration catholique de la révélation chrétienne, et je viens vous remercier de tout ce qu'il contient de bienveillant à mon égard et sur mon travail, et surtout des difficultés que vous m'exposez. Ce sont elles, en effet, qui me donnent l'occasion d'appeler de nouveau l'attention des défenseurs de la foi sur une question très-importante, et de le faire d'une manière plus efficace, puisque ma voix répondant à la vôtre sera plus écoutée en France. Je tiens particulièrement à ne pas donner à cette lettre le caractère d'une controverse entre des adversaires, mais à lui conserver celui d'une discussion sympathique entre des chrétiens qu'unissent les mêmes intentions, les mêmes pensées et la même foi.

J'aborde de suite les difficultés ou la difficulté, car, au fond, il n'y en a qu'une.

Vous croyez que je n'ai pas assez vérifié le titre de mes entretiens, parce que, selon vous, je décris plutôt comment Dieu conduit l'esprit de l'homme à la foi, ou comment une âme entre en possession de la foi, que je ne donne la preuve ou la démonstration proprement dite de la vérité de la foi. Après avoir analysé avec beaucoup de talent, mais avec une exactitude contestable, la méthode de démonstration que j'ai préférée, vous ajoutez :

« — Telle est la vive et ingénieuse démonstration du P. Dechamps. « C'est son développement favori : il y trouve le mérite de faire dis-

« paraître tous les livres, toutes les recherches, toutes les disputes,  
 « de tout réduire au contact direct de l'âme et de la vérité. Ce sont  
 « les deux mots du psalmiste qui servent d'épigraphe à son livre :  
 « Ecoute et regarde : Écoute la voix qui est en toi, et regarde la  
 « bouche qui te répond.

« Il y a tant de grandeur et une vérité si touchante dans cette con-  
 « ception; elle rappelle si bien d'ailleurs à tous les cœurs chrétiens  
 « ce qu'ils ont éprouvé; elle leur peint si vivement les impressions  
 « qu'ils ont goûtées en arrivant à la foi, qu'il en coûte de la dénaturer  
 « par une analyse décharnée, et plus encore d'y apporter quelques  
 « restrictions. Le P. Dechamps nous permettra cependant de lui expo-  
 « ser nos difficultés avec toute la liberté à laquelle a droit un sincère  
 « appréciateur de sa pensée. Dans notre humble opinion, la preuve de  
 « la foi chrétienne que le nouvel apologiste nous développe avec une  
 « chaleur entraînant et contagieuse, est moins une démonstration  
 « proprement dite que la vive description d'un fait. C'est la peinture  
 « historique de la manière dont, le plus souvent, sous l'influence de  
 « la grâce, une âme se convertit à la foi : ce n'est pas précisément  
 « l'arme dont elle peut se servir pour fortifier en elle-même contre les  
 « désirs, les tentations, les objections, cette foi encore chancelante.  
 « C'est l'histoire de la conversion des âmes : ce n'est point propre-  
 « ment la preuve de la vérité.

« C'est ainsi qu'on prend terre sur le rivage de la foi : ce n'est pas  
 « tout à fait ainsi qu'on peut y creuser un port et y élever des  
 « digues. »

L'objection ou la difficulté est ici nettement formulée, mais, comme  
 les développements que vous lui donnez nous serviront à mieux dis-  
 cerner ce que votre pensée a de vrai d'avec ce qu'elle contient, selon  
 nous, d'erroné, nous devons citer encore :

« En tout genre, ce semble, dans tous les ordres de connaissances  
 « humaines, dites-vous, rien n'est plus différent que le procédé pra-  
 « tique à l'aide duquel l'esprit découvre la vérité qu'il ignore, et l'ar-  
 « gumentation par laquelle, une fois découverte, ou du moins soup-  
 « çonnée, il la vérifie, la défend et la démontre. La vérité jaillit  
 « presque toujours dans l'intelligence par une inspiration spontanée ;  
 « c'est un éclair qui traverse, c'est une goutte d'eau rafraîchissante  
 « qui tombe tout d'un coup du ciel sur l'âme altérée de la soif du  
 « vrai. Notre intelligence est si bien faite pour connaître, elle porte  
 « si bien en elle-même, malgré ses imperfections et ses misères, les  
 « germes de toute connaissance, que, quand la vérité passe, elle  
 « éprouve comme le tressaillement intérieur d'Élisabeth à la vue de  
 « Marie. Elle sent la vérité, elle la devine, elle court au-devant, nulle  
 « démonstration n'est nécessaire. C'est un jet de flamme, c'est un



« trait de lumière. Mais bientôt l'illumination tombe, l'ombre renaît.  
 « la réflexion survient, le doute s'élève, les difficultés apparaissent.  
 « C'est alors qu'il faut appeler à son aide tout l'appareil du raisonne-  
 « ment, répondre aux sophismes par la logique, dissiper l'obscurité  
 « par l'étude. Rapidement conçue, la vérité doit ensuite s'enfanter  
 « par une lente gestation : elle entre dans l'esprit par l'instinct et y  
 « demeure par raisonnement.

« C'est ce qui a lieu même dans les sciences qui semblent apparte-  
 « nir en pleine propriété au raisonnement et au calcul. Newton voit  
 « un fruit mûr tomber d'un arbre ; Galilée suit, à la lueur douteuse  
 « d'une messe nocturne, le balancement de la lampe de l'autel. Il  
 « n'en faut pas davantage pour évoquer devant leurs yeux, comme  
 « une vision majestueuse, toutes les forces motrices de l'univers.  
 « Mais cette intuition n'est rien pour eux tant qu'elle n'a point été  
 « soumise au contrôle sévère du calcul. Que d'années se passeront,  
 « que de formules seront alignées ; que de tables de logarithmes se-  
 « ront mises à contribution, que de nuits se consumeront dans les  
 « veilles, avant que Newton, traçant d'une main tremblante la der-  
 « nière ligne de sa dernière opération, voie la certitude patiemment  
 « attendue répondre enfin par la muette éloquence d'un chiffre aux  
 « pressentiments de son génie !

« C'est qu'ainsi procède en tout genre le génie de l'homme ; il  
 « aperçoit par l'inspiration et démontre par la patience. Aujourd'hui  
 « hardi pionnier, d'un bond il a dépassé tous les obstacles ; demain  
 « prudent ingénieur, il devra se mettre à l'œuvre pour établir, à tra-  
 « vers les précipices mêmes qu'il a franchis, une voie solide et ferrée.

« Que si cela est vrai des vérités qui s'acquièrent par le jeu maté-  
 « riel des facultés humaines, que dirons-nous de celles qui ne pren-  
 « nent naissance dans l'âme que par le miracle d'une action surnatu-  
 « relle ? Si cela est vrai du génie, ce rayon divin qui n'arrive jusqu'à  
 « l'homme qu'à travers le milieu d'une atmosphère chargée de vapeur,  
 « que sera-ce de la grâce, cette pure aurore du soleil d'en haut ? C'est  
 « là, oui, c'est là surtout, c'est dans l'ordre des notions divines de la  
 « foi, que la conviction se forme spontanément par le contact de  
 « l'âme et de la vérité. Un mot de l'Évangile, un regard de Jésus-  
 « Christ, une prière de l'Église, c'est assez pour établir le dialogue  
 « intérieur entre l'homme qui interroge et Dieu qui répond. Il y a un  
 « jour, une heure, une minute, où la lumière s'est faite. Il y a un ac-  
 « cent où l'on reconnaît la voix divine. La présence du maître se fait  
 « sentir à sa créature ; et cette pénétration de l'âme par la vérité est,  
 « nous le reconnaissons très-volontiers, principalement l'effet de cette  
 « merveilleuse disposition de la Providence, qui tient toujours l'en-  
 « seignement religieux à la portée de celui qui le cherche. C'est l'ef-

« fet de cette concordance prédestinée entre la curiosité religieuse  
 « que tout homme apporte en ce monde et l'enseignement religieux  
 « que l'Église distribue. Tout être humain naît avec la soif de la vé-  
 « rité; l'Église est là qui approche incessamment la coupe de ses  
 « lèvres, et, quoique les bords en soient imprégnés de quelque amer-  
 « tume, celui qui a commencé d'y boire vide le calice jusqu'au fond.

« Beaucoup de conversions, beaucoup de convictions qui ne sont  
 « ni les moins solides ni même les moins éclairées *n'ont point d'au-*  
 « *tre fondement que ce simple rapprochement.* Le hasard, ou, pour  
 « mieux parler, la protection divine, ont mis ces âmes en rapport  
 « avec l'enseignement de l'Évangile; elles ont reçu la vérité et y ont  
 « adhéré : il en est résulté pour elles un tel repos, un tel équilibre  
 « moral, qu'elles n'éprouvent nul besoin de chercher davantage.  
 « Elles ont *reconnu si clairement la présence de Dieu*, qu'elles n'ont  
 « aucun besoin de demander ni au raisonnement ni à l'histoire ce  
 « qu'elles voient de leurs yeux et entendent de leurs oreilles. Et, si  
 « les habiles du monde viennent leur apporter leurs difficultés et  
 « leurs chicanes, si les disciples de Voltaire ou de Strauss viennent  
 « leur dire qu'il n'est pas sûr que Jésus-Christ ait vécu et parlé, que  
 « les Évangiles soient l'écho de sa parole, elles répondent avec la can-  
 « deur touchante de l'aveugle né : Cela est étrange que vous ne sa-  
 « chiez d'où il est, et cependant il m'a ouvert les yeux. »

Il y a bien des vérités dans ces pages, mais il s'y mêle de l'erreur. Et d'abord, quelque incontestable que soit l'action surnaturelle de la grâce dans la génération de la foi, il est néanmoins certain que l'acte de foi inspiré à la volonté humaine par l'esprit de Dieu ne cesse pas pour cela d'être un acte de notre intelligence, un acte de raison, et que Dieu ne demande pas à l'homme cet acte de soumission à sa parole sans lui avoir montré quel est celui qui lui parle. C'est ainsi qu'avant de demander à l'aveugle né la confession de la divinité du Christ : *Tu credis in Filium Dei*<sup>1</sup>, le Christ avait confirmé le témoignage qu'il rendait lui-même à son incarnation par la toute-puissance de ses œuvres. Il ne faut donc pas dire que la lumière du soleil divin fait éclore la foi dans nos âmes, comme le rayon du génie humain fait entrevoir les grands secrets de la nature. La foi ne donne pas seulement le pressentiment de la vérité, elle en donne la certitude. Il ne faut pas dire non plus qu'après avoir trouvé la vérité divine nous devons l'enfanter *ensuite* par une longue gestation. Non : car, après l'avoir trouvée, il n'y a plus qu'à veiller à sa garde et à combattre pour elle. Il existe sans doute une grande différence entre le procédé pratique à l'aide duquel l'esprit humain découvre ou plutôt embrasse la vérité

<sup>1</sup> Joan., ix.

divine, et cette manière de la défendre qui comprend la réfutation directe et détaillée des innombrables erreurs philosophiques et historiques qu'on lui oppose; mais il n'en est pas moins vrai que ce procédé pratique renferme la preuve ou la démonstration proprement dite de la vérité, et par conséquent la solution générale et *a priori* de toutes les objections.

Dieu ne conduirait-il pas l'homme à la foi d'une manière *satisfaisante pour la raison*? qui oserait le penser? Aussi, quand on expose comment Dieu conduit l'homme à la foi, ou quand on décrit comment il obtient de la raison humaine l'acte de foi divine, on donne l'analyse de la foi, selon l'expression de l'école, c'est-à-dire qu'on réduit l'acte de foi à ses principes générateurs ou *aux motifs qui déterminent l'homme à croire*, ce qui comprend nécessairement la démonstration de la vérité de la foi.

Quels sont, en effet, les motifs qui déterminent l'homme à croire? Il faut distinguer : il y a le motif de foi et le motif de crédibilité. Le motif de foi est le témoignage de Dieu : *Qui credit... habet testimonium in se*<sup>1</sup>. Le motif de crédibilité est le sceau de ce témoignage, c'est-à-dire la preuve de fait que ce témoignage est divin, que Dieu a parlé. C'est le signe manifeste qu'il en donne lui-même à notre intelligence. *Testimonia tua credibilia facta sunt nimis*<sup>2</sup>! L'analyse de la foi contient donc *la démonstration proprement dite* de la vérité de la foi, puisqu'en exposant les motifs de crédibilité elle donne la preuve de la révélation divine.

Si le motif de foi est unique, les motifs de crédibilité sont nombreux, selon le mot du prophète : « Seigneur, vous avez donné à votre témoignage une surabondance de preuves<sup>3</sup>. » Il y a donc autant de démonstrations de la vérité de la foi qu'il y a de motifs de crédibilité, et c'est une grande erreur de penser que, pour être concluante, la démonstration de la révélation exige qu'on expose ces motifs dans leur ensemble, ou tous ces faits divins selon leur ordre chronologique. C'est une erreur plus grave encore de croire que cette démonstration n'est décisive qu'après la solution directe des difficultés soulevées d'un côté par notre ignorance ou notre demi-science, et après la réfutation des éternelles objections enfantées d'un autre côté par l'orgueil et les passions toujours en révolte contre la lumière : *Omnis enim qui male agit odit lucem*<sup>4</sup>.

Les travaux immenses de la polémique *défensive* ont prouvé que la

<sup>1</sup> I Joan., v.

<sup>2</sup> Ps. xcii.

<sup>3</sup> *Ib.*

<sup>4</sup> Joan., iii.

vérité révélée ne craint aucune espèce d'objections, et qu'au lieu d'être inquiète en présence de l'histoire et des sciences, elle les aborde toujours avec la certitude de les voir servir à sa gloire. Certes, de pareils ouvrages ne peuvent être ignorés d'un défenseur de la foi, non plus que d'autres travaux chargés de polémique, mais qui invoquent cependant les témoignages et les monuments de l'histoire, pour démontrer la révélation primitive, mosaïque et chrétienne. Nos souvenirs classiques nous rendent présente à tous cette triple démonstration contenue dans trois séries de preuves subdivisées elles-mêmes en autant de chapitres qu'il y a d'espèces différentes de motifs de crédibilité.

L'apologiste serait inexcusable, disons-nous, d'ignorer cette méthode qui suit l'ordre des temps et des faits produits aux différentes époques du monde par la providence de Dieu. Mais de ce que Dieu a rendu son œuvre visible à toutes les époques, s'ensuit-il que nos yeux ne puissent la reconnaître de nos jours, sans avoir auparavant recherché et vérifié *au moyen d'une critique laborieuse* tout ce qu'il a montré à nos pères? Le penser serait injurieux à la sagesse divine. Non : les faits qui démontrent la révélation ne sont pas tous du domaine du passé. Il en est de permanents sur la terre et devant nous. Ce que Jésus-Christ a dit une fois, il le dit encore : *Operibus credite*<sup>1</sup>, *croyez à mes œuvres*, et parmi ces œuvres divines, il en est qui suivent les siècles dans leur cours. Nous sommes aussi les témoins de la toute-puissance de Dieu, et nous n'avons pas perdu le droit de dire à l'incrédulité ce que lui disait du Christ l'aveugle de l'Évangile : *Il est étrange que vous ne sachiez d'où il est, vous qui voyez ce qu'il fait*.

La vraie religion, nous le savons, est toute historique. On doit même dire qu'elle est le fait historique par excellence, puisqu'elle remplit les siècles et qu'elle en est le lien. Mais nous affirmons que ses caractères *présents* sont la manifestation continue de son principe, et que c'est en fixant les yeux sur elle et en l'écoutant elle-même que nous sommes infailliblement assurés de son passé et de son avenir, de son origine, de son histoire et de ses destinées. Ce monument qui domine tous les âges a une face qui nous regarde, et ce que nous voyons de ses proportions surhumaines nous révèle assez ses profondes et immuables assises. Œuvre vivante, l'Église nous parle d'elle-même avec cette mémoire divinement assistée qui rend la négation historique impossible à la bonne foi. Aussi est-ce à son Église que Jésus-Christ a dit : « Celui qui vous écoute m'écoute »<sup>2</sup>; car je

<sup>1</sup> Joan. x, , 38.

<sup>2</sup> Luc, x, 16.

suis avec vous <sup>1</sup>, et celui qui résiste à votre voix résiste à la mienne <sup>2</sup>. »

Mais est-il si clairement, si visiblement avec l'Église, qu'elle doive être considérée elle-même comme une preuve proprement dite de la révélation? Sans doute, et c'est cette preuve qui est pour nous la démonstration de la Providence et que nous donnons comme décisive.

Pascal l'a indiquée en disant : « La vraie religion est telle que l'état où elle est actuellement est suffisant pour en prouver la vérité <sup>3</sup>. »

Saint Augustin l'a énoncée clairement : « Les premiers disciples, dit-il, ont vu Jésus-Christ, et ce qu'ils ont vu les a déterminés à croire ce qu'ils ne voyaient pas encore. Ils ont vu la tête et ils ont cru au corps, c'est-à-dire à l'Église universelle qui devait se former dans l'avenir; nous voyons le corps et nous croyons à la tête.

« La vue de Jésus-Christ ressuscité les soutenait et les faisait croire à l'Église; que la vue de l'Église nous soutienne aussi pour nous faire croire à Jésus-Christ ressuscité <sup>4</sup>. »

La pensée de saint Augustin reproduite par Pascal est trop pleine de clarté pour qu'on ne la retrouve pas chez les auteurs classiques les plus autorisés. Aussi affirment-ils que l'Église, par les caractères de son autorité est un motif de crédibilité qui suffit aux simples et qui est nécessaire aux sages <sup>5</sup>; qu'elle est même, par l'éclat de ses caractères, le premier des motifs de crédibilité <sup>6</sup>; qu'elle prouve la révélation indépendamment des écritures <sup>7</sup>, et que, selon le cours ordinaire des choses, la divinité ou la divine origine de la révélation chrétienne ne nous apparaît dans toute son évidence que par elle <sup>8</sup>.

Si notre démonstration est nouvelle; l'idée n'en est donc pas nouvelle, puisqu'en rangeant le grand fait de l'Église parmi les preuves de la révélation, saint Augustin, Pascal et les théologiens que nous avons cités parmi une foule d'autres que nous pourrions citer encore, établissent par là même que les deux démonstrations chrétienne et catholique peuvent être faites d'un seul coup, et la première par la seconde, et que c'est par le dernier anneau de la chaîne des faits divins, que Dieu nous la fait saisir tout entière. Nous suivons donc la méthode de la Providence, quand, au lieu de donner la démonstration chrétienne d'abord, uniquement appuyée sur la critique historique, et la démonstration catholique ensuite, appuyée à son tour sur l'exégèse et

<sup>1</sup> Matt., xxvii, 20.

<sup>2</sup> *Ib.*, 18, 17.

<sup>3</sup> *Pensées* de Pascal.

<sup>4</sup> Serm. iv sur l'Asc.

<sup>5</sup> Libermann, I, I, c. II, p. 5.

<sup>6</sup> Dens, *De Fide*, n° 18.

<sup>7</sup> *Ibid.*, n° 20.

<sup>8</sup> *Ibid.*

l'étude de l'histoire, nous les donnons toutes les deux ensemble dans la démonstration catholique de la révélation chrétienne par les faits qui sont devant nous, par l'œuvre divine de l'unité catholique que Jésus-Christ a laissée au monde comme la preuve permanente de sa mission et de sa divinité. « *Ut credat mundus quia tu me misisti* <sup>1</sup>. »

Vous pensez, au contraire, monsieur, qu'en voulant éviter les voies laborieuses de l'apologétique habituelle, et convaincre l'âme par la vue du fait divin et vivant qui perpétue la révélation, nous avons tenté une démonstration trop rapide et peu sûre. Nous avons cependant encore ralenti sa marche en la chargeant de détails superflus, cédant peut-être ainsi à une sorte de respect humain scientifique. Il est certain, en effet, que la vérité religieuse peut être démontrée plus succinctement encore et reconnue avec certitude à la seule condition d'être désirée avec sincérité et regardée de bonne foi. Essayons de le faire voir :

Le point de vue de la bonne foi n'est ni arbitraire ni multiple comme celui de la mauvaise foi. Il est où il est, dans la conscience, et il est unique. Voilà pourquoi nous en appelons d'abord au témoignage de la conscience en disant à tout homme sincère : Vous connaissez comme moi, comme tous les hommes, la soif du bonheur et de la vie, la crainte et l'horreur de la mort. Vous voulez vivre, vivre heureux, vivre toujours. L'inclination invincible à la vie future est donc au fond de votre cœur. Mais que savez-vous de cette vie future ? Qu'en pouvez-vous savoir ? Que peuvent vous en dire vos semblables ? Le regard de notre âme n'y pénètre pas, l'expérience ne nous en apprend rien, et quand Platon a soupiré après l'enseignement divin <sup>2</sup>, il a été, comme plus tard saint Thomas d'Aquin <sup>3</sup>, l'écho fidèle de la voix intime de la nature. Sur Dieu et l'invisible avenir, l'homme veut entendre Dieu, le témoin de l'éternité.

En matière de religion, la raison humaine veut la foi divine, la foi n'étant que l'adhésion de l'esprit humain au témoignage de Dieu. Aussi, la foi est-elle un fait universel comme la raison. Toujours et partout l'humanité a cru à son éducation divine ; jamais elle n'a pensé que Dieu ait pu la jeter sur la terre sans lui rien dire, sans l'instruire de sa fin et de la loi qui la lui fait atteindre. Cette révélation dont la conscience atteste la nécessité, le genre humain en affirme à son tour l'existence. C'est ce que nous avons constaté en disant qu'aucun peuple n'a eu foi aux philosophes ni aux philosophies, mais que partout et toujours les peuples ont cru à la révélation véritable ou altérée.

Le fait que nous trouvons écrit dans toute conscience saine et droite,

<sup>1</sup> Joan., 17, 21.

<sup>2</sup> Il n'y a qu'un Dieu qui puisse nous en instruire. (*Alcib.*, 2.)

<sup>3</sup> *Sum.*, p. I, q. 1.

et ainsi dans la conscience universelle, c'est donc le besoin invincible de croire, la nécessité et dès lors l'existence de la foi et de la révélation, non pas de la *foi* et de la *révélation* dans le sens vague, incertain et faux que les naturalistes cherchent à donner à ces mots, mais dans le sens clairement défini par le dictionnaire du genre humain.

Admettez-vous, dirai-je à l'adversaire que vous me supposez et qui aime à se réfugier dans le doute, admettez-vous ce fait de conscience, l'invincible inclination de l'homme à la vie future, et son désir tout aussi invincible d'être éclairé sur ce mystérieux avenir par le témoignage d'en haut, *oriens ex alto*<sup>1</sup>? Admettez-vous ce fait de conscience universelle, la foi de l'humanité à son éducation divine, à la parole de son père, à la révélation de Dieu? Sinon il est inutile que je poursuive; nous ne serions plus au point de vue de la bonne foi. A celui qui nie la voix de la nature et de la conscience, qui refuse d'entendre ce qu'il entend, qui ferme les yeux pour ne pas voir ce qu'il voit, il n'y a plus rien à dire.

Que dire, en effet, au sceptique que vous faites parler ainsi : « Cette inclination qui porte l'homme à sonder les mystères de la vie future est-elle légitime? Son objet est-il accessible? Est-il réel? Ce désir est-il le pressentiment nécessaire de la réalité? Est-ce Dieu qui l'inspire, ou n'est-ce qu'une illusion des sens et de l'âme? Cet appel intime, est-ce la voix d'un bienfaiteur qui nous attend, ou d'un ennemi qui nous trompe? ou bien n'est-ce que l'écho d'une agitation intérieure de l'âme? Questions terribles et pleines d'orages, et qui vous emportent à pleines voiles vers les plages de la philosophie. »

Plages désertes, vides et éternellement silencieuses pour quiconque parle ainsi, car il faut commencer par croire que la nature humaine n'est pas une illusion, si vous voulez que les solutions de la philosophie soient autre chose que les rêves d'un fantôme. Il faut commencer par croire naturellement au témoignage de votre conscience, comme y a cru Descartes lorsqu'il a dit : « Je pense, donc je suis », si vous ne voulez pas rendre impossible la foi au témoignage de Dieu, foi divine à laquelle aspire la raison humaine, quand elle ne cède pas à la lâcheté qui redoute la lumière; foi surnaturelle que la nature cherche de toutes ses puissances quand elle n'a pas peur de la certitude. Mais ce témoignage divin que cherche la raison humaine, le cherche-t-elle dans une voix éteinte, dans un monument du passé, dans un livre seulement, dans une lettre morte? Ne cherche-t-elle pas la *voix du père de la grande famille, sa parole vivante*? Sans aucun doute, et nous prenons à té-

<sup>1</sup> Luc., I.

<sup>2</sup> Il eût mieux fait de dire : je pense, je suis, et d'affirmer d'autres choses encore également certaines; car la pensée en général n'est pas l'unique fait de conscience.

moins tout homme sincère qu'en cherchant l'enseignement divin, l'éducation divine, nous ne cherchons pas uniquement un objet d'étude, mais un maître, une autorité paternelle et maternelle qui donne la vérité en héritage à ses enfants, et la fait passer comme la vie de génération en génération. Quand le cœur de l'homme s'émeut au seul nom de *religion de ses pères*, n'atteste-t-il pas ce fait universel de conscience, qu'en cherchant le témoignage de Dieu l'homme cherche une autorité vivante, enseignante, traditionnelle, une religion divinement faite, et non une religion à faire? Encore une fois, dirons-nous à celui que vous appelez l'avocat du diable, admettez-vous ce fait? Sinon, que prétendez-vous? Vous devez prétendre qu'il n'y aurait rien de déraisonnable à tenter aujourd'hui la *découverte* de la vraie religion *nécessaire à tous les temps*, et que nos modernes révélateurs, en nous la promettant enfin, *n'arrivent pas trop tard* au dix-neuvième siècle! Vous devez prétendre que Dieu a abandonné notre âme aux disputes des hommes comme il leur a abandonné le monde, et que sa providence qui gouverne et fait marcher sans nous l'univers qui n'a rien à craindre de nos erreurs, ne nous a donné l'intelligence, la liberté, le sentiment religieux, que pour se jouer de nous, pour nous laisser ignorer notre fin suprême, ou nous la laisser poursuivre à tâtons dans les ténèbres! Eh bien, si vous le dites, nous attendrons, avant d'achever, que, redevenu sincère, vous vous replaciez au point de vue de la bonne foi.

C'est en nous plaçant à ce point de vue que nous avons dit, en parlant du témoignage du Dieu vivant, de l'autorité divine enseignante :

« La bonne foi demande : *où est-elle?* La mauvaise foi : *est-elle?* La « bonne foi demande *où* elle est, parce que non-seulement elle croit « un Dieu, mais elle croit en Dieu, *in Deum patrem*, attend de lui ce « qu'un père doit à ses enfants, la vérité, l'aliment de la vie, et cherche sa parole comme l'œil cherche la lumière. La mauvaise foi demande *si* elle est, si cette autorité existe pour l'homme, parce « qu'elle désire que cette autorité ne soit pas, qu'elle la craint et la « fuit comme le coupable fuit le grand jour : *odit lucem* <sup>1</sup>. Mais « l'homme, nous l'avons clairement reconnu, ne peut demander si « elle est, et révoquer en doute son éducation divine, sans protester à « la fois contre le cri de sa conscience et le cri du genre humain. »

Mais l'homme ne cherche-t-il qu'une autorité vivante, enseignante, quand il cherche l'autorité de Dieu? Ne cherche-t-il « qu'une institution « qui distribue l'enseignement religieux, » selon votre expression? Non, il cherche une autorité visiblement distincte des autorités humaines, clairement marquée du sceau divin, du signe de Dieu.

<sup>1</sup> Joan., 5.



Mais ce signe de Dieu, ce caractère de l'autorité divine enseignante, est-il si facile à discerner? Oui, *dès qu'il se montre*. L'homme en aurait-il donc l'idée en lui-même et comme cachée en son âme? Sans doute, puisqu'il est lui-même l'idée ou l'image vivante de Dieu, et qu'il porte ainsi dans son propre fond de quoi reconnaître son principe, et par conséquent l'autorité qui en garde l'empreinte.

Vous nous soupçonnez peut-être de faire ici de la haute métaphysique ou plutôt de la psychologie transcendante, et cependant nous ne faisons que traduire dans la langue philosophique des faits auxquels toutes les consciences rendent témoignage. Oui, de même que l'homme a une inclination naturelle vers Dieu *avant de savoir bonnement quel il est*, selon le mot si simple et si profond de saint François de Sales, c'est-à-dire avant de le savoir explicitement, distinctement, et *qu'il le reconnaît sans peine dès qu'il lui est annoncé*, ainsi l'homme reconnaît de suite la véritable autorité divine dès qu'elle se montre et qu'elle lui parle, parce que seule sur la terre elle porte le caractère de Dieu et répond avec plénitude à ce que toute conscience humaine cherche réellement, quoique implicitement, en cherchant le témoignage de Dieu, la parole divine enseignante.

Vérifiez vous-même : demandez au plus simple des hommes si la vraie religion peut enseigner le oui et le non, si elle peut varier dans sa doctrine? Ne le ferez-vous pas sourire? Il sait donc que l'unité est le caractère de l'autorité divine sur la terre.

Demandez-lui si la vraie religion ne doit pas être la même aujourd'hui qu'hier, demain qu'aujourd'hui? Daignera-t-il vous répondre? Il sait donc que la perpétuité ou l'unité dans les temps est essentielle à la vraie foi.

Demandez-lui si on peut croire d'une manière à Paris, et d'une autre manière à Rome ou à Jérusalem? Et vous verrez qu'il sait, comme le premier docteur du monde, que la vraie foi doit être universelle, qu'elle doit avoir l'unité dans les lieux, *c'est-à-dire être partout la même*, et que les défenseurs des religions exclusivement nationales sont des politiques sans foi, des aveugles ou des hypocrites.

Demandez-lui si l'autorité divine enseignante peut douter de ce qu'elle enseigne, et s'il est possible qu'en nous la donnant Dieu ne nous l'ait pas donnée fidèle garlienne de sa parole? Et vous verrez qu'il sait comme vous qu'une autorité doctrinale, divinement établie, doit être divinement assistée ou infaillible en matière de foi.

Il est donc vrai que tout homme, si simple qu'il soit, dès qu'on éveille son attention sur ce point, sait que la véritable autorité divine enseignante sur la terre doit être une, perpétuelle, universelle, infaillible. Et nous avons eu raison de dire que tout homme de bonne foi se croit implicitement dans la catholicité, et qu'il cesserait d'être de bonne

foi si, en présence de cette catholicité, se révélant en lui dans tout son éclat, il ne l'embrassait pas de toute son âme, ou si, né dans son sein, il abandonnait cette mère dont tous les traits sont ceux de Dieu même.

Comment s'y méprendre, en effet ? Et faut-il insister encore sur ce fait aussi éclatant que le soleil ? Où serait l'autorité divine que cherche la conscience humaine, si elle n'était pas dans cette religion qui, non-seulement nous parle *tamquam potestatem habens*, comme ayant puissance de Dieu, mais qui seule prouve sa mission par le grand signe de Dieu, l'unité, l'unité en tous sens, à travers le temps, l'espace, les cultes et les empires ?

Comment ne pas reconnaître Dieu dans cette unité surhumaine qu'il communique à son œuvre, et qui la rend immuable comme sa puissance, invariable comme la sagesse, universelle comme son amour, catholique, en un mot ; car c'est là le nom de cette unité trois fois divine ? Comment ne pas voir Dieu dans cette catholicité, qui remonte seule avec l'humanité jusqu'à son origine<sup>1</sup>, tend seule les bras à tous les peuples, proteste seule divinement contre toute religion nationale, ou contre tout culte de race, se trouve seule à sa place dans tous les lieux malgré la diversité des climats, comme elle appartient à tous les temps malgré la diversité des âges, prêche seule la même loi sous tous les cieus et fait seule chanter le même symbole dans toutes les langues ?

Manifestement, la démonstration de la révélation chrétienne est dans ce mot de saint Augustin : « *Nous voyons le corps, c'est-à-dire l'Église universelle, et nous croyons à la tête, c'est-à-dire à la divinité de Jésus-Christ* ». » Oui, l'aigle d'Hippone a eu raison de dire : « *Tenet me in Ecclesiæ gremio ipsum catholicæ nomen*, »<sup>2</sup> parce que le nom de catholique est évidemment le nom propre de la vérité divine sur la terre, et que ce nom n'exprime pas seulement une idée, mais un fait, et un fait tel qu'il serait impossible de l'affirmer un seul jour en face du monde, s'il n'était pas incontestable. C'est ce que nous avons remarqué, lorsque nous avons dit : « L'homme le moins lettré a la certitude du fait de la catholicité, et s'il ne peut toujours développer les motifs de sa certitude, il n'en sent pas moins toute la force. Un jour que je réfléchissais sur cette intéressante question de la foi des simples, je m'approchai d'un brave homme qui travaillait à son champ, et, amenant la question au point qui nous occupe, je lui demandai ce qu'il répondrait à quelque philosophe de la ville, si celui-ci lui disait : « Êtes-vous bien sûr que votre curé est envoyé par l'évêque, votre

<sup>1</sup> *Ecclesia generatim accepta est congregatio fidelium in vero Dei cultu adunatorum sub Christo capite Quæ definitio comprehendit etiam fideles ab Adamo usque ad Christum, tum Judæos, tum Gentiles. (Dens, De Ecclesia.)*

<sup>2</sup> *Serm. iv, sur l'Asc.*

<sup>3</sup> *Lib. cont. Ep. Fund.*

« évêque par le pape, et que dans tout le monde fidèle et infidèle, il y a des évêques ainsi envoyés qui obéissent au pape et qui le vénèrent comme le vicaire de Jésus-Christ, le chef visible de l'Église universelle? Votre curé ne vous trompe-t-il pas en vous disant tout cela? — Je lui répondrais, me dit le brave homme, que, si mon curé mentait là-dessus, il ne le ferait pas longtemps, parce que tout le monde le saurait bien! » — Évidemment, tout le monde le saurait bien, parce qu'il est impossible de mentir là-dessus, impossible d'en imposer sur un fait actuel, public, universel. Cet ignorant, sans puiser sa certitude dans une thèse bien conduite sur la nature du fait de la catholicité, était donc à ce sujet aussi rationnellement certain que nous. C'est que la vérité, pour être claire, n'a besoin ni de parures littéraires ni de formes philosophiques.

Or ce fait de la catholicité suffit à la démonstration de la vérité, nous l'avons vu. — Un célèbre historien, Augustin Thierry, l'avait vu aussi, et le disait ainsi au père Gratry : « Je vois, par l'histoire, la nécessité manifeste d'une autorité divine et visible, pour le développement de la vie du genre humain. Or tout ce qui est en dehors du christianisme ne compte pas. De plus, tout ce qui est en dehors de l'Église catholique est sans autorité. Donc l'Église catholique est l'autorité que je cherche et je m'y sou mets. Je crois ce qu'elle m'en- »

Mais, comme l'illustre écrivain avait dit auparavant : « Je suis un rationaliste fatigué qui me sou mets à l'autorité de l'Église, » il est facile de voir que l'histoire du monde ne lui révélait pas seule la nécessité d'une autorité divine enseignante sur la terre, et que sa propre histoire, l'histoire de son intelligence et de son cœur la lui avait révélée la première. La voix de l'histoire ne lui renvoyait que le cri de sa conscience : *une autorité divine est manifestement nécessaire à l'homme et au monde*. Il lui a suffi de la désirer sincèrement pour la reconnaître aussitôt.

Il nous semble donc avoir répondu d'avance à l'objection que vous formulez ainsi au nom des adversaires, et que vous achevez en votre nom :

« L'Église est-elle la seule institution qui distribue aux hommes l'en- »  
 « seignement religieux? D'autres font la même promesse. Quelles »  
 « preuves de primauté, quelles raisons de préférence me donnez-vous? »  
 « De gré ou de force, nous voilà relancés dans la carrière des recher- »  
 « ches historiques, de la critique des textes et de la comparaison des »  
 « systèmes. »

De gré, oui; de force, non.

Pourquoi?

D'abord, parce que si les recherches historiques, la critique des

textes, la comparaison des systèmes, pouvaient seules rendre la foi *raisonnable*, cette foi serait impossible à l'immense majorité des hommes. Il faut qu'elle lui soit possible cependant, afin d'être digne de Dieu et digne de nous. Il est donc certain, *a priori*, que les recherches savantes, la critique des textes, la comparaison des systèmes, ne peuvent pas être nécessaires pour reconnaître la véritable autorité divine sur la terre.

Pourquoi encore ?

Parce qu'il ne faut pas être initié à toutes les erreurs pour être assuré de la vérité. Si cette initiation était nécessaire, il ne suffirait pas de comparer entre eux tous les systèmes passés, il faudrait encore attendre la naissance de tous les systèmes futurs pour n'arriver à la certitude qu'au dernier jour du monde ! C'est du premier cependant que date la lumière. La vérité divine, appuyée sur l'*ancien des jours* et sur son invincible unité, *prescrit* d'avance contre toutes les erreurs.

Pourquoi enfin ne faut-il pas se lancer dans les recherches d'érudition, la critique des textes, la comparaison laborieuse des systèmes, pour discerner la véritable autorité divine de ses contrefaçons humaines ?

Le comte de Maistre va vous le dire à sa manière : « C'est une chose bien remarquable que, tout chrétien étant obligé de confesser dans le symbole qu'il croit à l'Église catholique, néanmoins aucune église dissidente (nous ajoutons : ni aucune doctrine philosophique) n'a jamais osé se parer de ce titre et se nommer *catholique*, quoiqu'il n'y eût rien de si aisé que de dire : *C'est nous qui sommes catholiques*, et que la vérité d'ailleurs tiennne évidemment à cette qualité de *catholique*. Mais, dans cette occasion, comme dans mille autres, tous les calculs de l'ambition et de la politique cédaient à l'*inrincible conscience*. Aucun novateur n'osa jamais usurper le nom de l'Église, soit qu'aucun d'eux n'ait réfléchi qu'il se condamnait en changeant de nom, soit que tous aient senti, quoique d'une manière obscure, l'absolue impossibilité d'une telle usurpation. Semblable à ce livre unique, dont elle est la seule dépositaire et la seule interprète légitime, l'Église catholique est revêtue d'un caractère *si grand, si frappant, si inimitable*, que personne ne songera jamais à lui disputer son nom, contre la conscience de l'univers<sup>1</sup>. »

La clarté du grand fait que le comte de Maistre constate ainsi, nous l'avons entendu constater tout à l'heure dans un langage qui, pour être plus populaire, n'en est pas moins concluant. C'est que, pour distinguer la véritable autorité divine des autorités religieuses usurpées, par les sectes ou les faux cultes, il suffit au bon sens de prêter

<sup>1</sup> *Du Pape*, liv. IV, ch. v.

l'oreille à la voix même de ces cultes ou de ces sectes. Il les jugera toutes fausses aussitôt avec pleine certitude, pourvu qu'il ait entendu la voix de l'autorité catholique. N'avons-nous pas vu que sur Dieu et les choses de Dieu, l'homme de bonne foi ne croit ni à lui-même, ni à ses semblables, mais qu'il veut le témoignage de Dieu, l'autorité vivante de Dieu, et qu'il sait implicitement, et reconnaît explicitement dès qu'elle lui parle, que le grand caractère de cette autorité est l'unité en tout sens ou la catholicité?

Eh bien, toutes les voix qui parlent en dehors de l'Église, ou nient l'existence de l'autorité divine enseignante sur la terre et protestent ainsi contre la conscience humaine (comme le font le rationalisme et avec lui et avant lui le protestantisme, ce rationalisme encore caché sous le masque de la Bible), ou si ces voix affectent cette autorité, elles apparaissent dépourvues de son grand caractère, du signe divin de l'unité ou de la catholicité, *sans songer même à y prétendre*.

De même donc que notre oreille distingue les tons justes des tons faux, sans que nous puissions indiquer le fondement de cette distinction si nous ne sommes pas initiés à la théorie musicale, ainsi l'*oreille de l'âme* distingue sans peine, parmi les voix qui parlent au nom de Dieu, celle qui a le vrai ton, l'accent de Dieu, de celles qui n'y prétendent pas même, et elle fait cette distinction avec assurance, quoiqu'elle n'ait pas acquis, par la réflexion et l'étude, la facilité d'analyser les motifs de sa certitude. Mais celui que l'étude habitue à la réflexion démontrera clairement pourquoi l'*oreille intérieure est juste* dans son appréciation.

Qu'y a-t-il, en effet, hors de l'Église? Nous l'avons dit : il n'y a que le paganisme, l'islamisme, le protestantisme du schisme ou des sectes et le rationalisme. Tout le reste y revient. Écoutons-les donc : que dit le rationalisme? « Dieu ne nous parle que par notre propre raison, et il n'y a pas d'autre révélation que celle de l'homme à lui-même. » Le rationalisme proteste donc contre le fait de conscience qu'avoue toute âme sincère, contre le besoin religieux qu'éprouve la nature humaine de l'éducation divine, contre la foi du genre humain à la révélation, ou bien il donne à ces mots de révélation et de foi un sens opposé à celui qui leur fut donné partout et toujours. Nulle part, en effet, et jamais on n'a donné le nom de foi aux conceptions même de l'esprit humain, mais à son adhésion au témoignage du Dieu vivant. Le pur naturalisme en religion est donc contre nature. C'est la doctrine de ceux qui craignent d'entendre Dieu, et qui nient d'avance ce qu'ils redoutent. C'est la prolongation du consentement au premier mensonge : *eritis sicut dii scientes*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Gen., III, 5.

Il suffit à l'âme qui cherche Dieu d'entendre le rationalisme pour le juger. Il ne faut aucune érudition pour cela, aucune recherche historique, aucune critique de textes. Il suffit de ne pas céder à un orgueil insensé.

Il n'en faut pas davantage pour juger le protestantisme. Il suffit de l'entendre lui-même, pourvu qu'il ne se déguise pas. Que dit-il, en effet? « *La Bible, toute la Bible, rien que la Bible! Lisez, comparez, jugez vous-même. Dieu vous parlera intérieurement. Il ne vous a donné aucune autre autorité divine enseignante sur la terre.* » — Nous voilà donc tous infaillibles par la grâce de Dieu! C'est trop d'absurdité et de mauvaise foi. Tout proteste contre le protestantisme : les ténèbres de la conscience au dedans, les divisions de la doctrine au dehors. Pour voir que Dieu n'est pas là, il n'est nullement nécessaire de s'enfermer dans une bibliothèque et de compulsurer toutes les versions de la Bible. Dieu n'a pas fait de la religion un secret qu'il confie tout bas à chaque conscience. Il en a fait l'héritage commun de la grande famille des âmes, un bien public et divin gardé par une autorité publique et divine. Voilà la foi du genre humain. Le protestantisme, en la reniant, *sent si bien qu'il renie la nature des choses*, que malgré son grand principe : *la Bible, rien que la Bible*, il se voit forcé d'ajouter aussi la parole vivante à l'Écriture. *Il prêche, donc il a tort.* En ouvrant la bouche, il se condamne lui-même<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le protestantisme est appuyé sur une hypothèse incroyable : il suppose que le grand et divin édifice de la religion chrétienne que le Christ a construit de ses mains et animé du souffle de son esprit *n'est pas reconnaissable en lui-même, et dans son vivant ensemble*, et que, pour le trouver sûrement, il faut d'abord le chercher dans son plan, et encore dans son plan laborieusement dessiné de main d'homme d'après ses traits divers recueillis çà et là dans les saintes Écritures. Comment le protestantisme a-t-il pu supposer encore que la connaissance de la vraie foi dépend nécessairement de l'intelligence des textes de la Bible, et qu'il faut chercher cette foi exclusivement dans la parole écrite? La Bible est un don divin, sans doute; mais ce don n'a-t-il pas été fait à l'Église? A l'Église qui existait avant les Écritures dans l'ancienne et la nouvelle alliance? A l'Église déjà vivante de la vie de la foi? — Ce don magnifique n'est pas le seul, d'ailleurs, que Dieu lui ait fait. Jésus-Christ ne lui a pas laissé seulement l'Écriture inspirée; mais son esprit vivifiant, sa parole dans l'apostolat perpétuel, sa grâce dans les sacrements, son cœur dans l'eucharistie, sa puissance de médiateur dans le sacerdoce, cet organe dans le temps du médiateur unique, du prêtre éternel, qui est le Christ lui-même. Le protestantisme est l'erreur qui sépare tout ce que Dieu a uni : la société spirituelle de l'autorité qui est à sa base, la parole écrite de la tradition vivante qui en découvre l'origine et le sens, le sacrifice unique de la rédemption de son offrande perpétuée sur les autels du Nouveau Testament; la grâce, il la sépare des sacrements qui en sont les grandes et divines artères; la foi, il la sépare des bonnes œuvres qui la rendent vivante; l'amour, il le sépare du culte qui en est l'expression; la prière, il la sépare des degrés par où elle monte à Dieu appuyée sur l'union des anges, des saints et de la Mère du

Faut-il parler de l'islamisme ?

Mais il devrait nous parler le premier, et a-t-il jamais songé à nous envoyer des apôtres ? Il a connu, sans doute, l'apostolat du glaive, le zèle de la conquête, mais son zèle doctrinal ne serpente que dans une certaine sphère. L'islamisme est manifestement un culte de race. Il glisse de l'Asie jusqu'aux idolâtres de l'Afrique, mais ne gagne l'orient de l'Europe que pour s'y établir sans le pénétrer de sa foi, et pour y mourir. Le sentiment même de la catholicité lui manque autant que la puissance catholique, que la force doctrinale universelle. Les musulmans n'ont guère la prétention de convertir les chrétiens, et ils n'ont pas le désir de nous donner le Coran comme nous avons celui de leur donner l'Évangile. L'islamisme n'a donc pas le caractère de Dieu, le grand signe du Père de la grande famille humaine. Encore un coup : il est évident que Dieu n'est pas là, et il est inutile, pour s'en convaincre, de scruter les origines historiques du Coran et de son prophète. Il suffit de voir et d'entendre l'islamisme lui-même en présence de la catholicité.

Le paganisme se condamne à son tour et à bien plus forte raison, car il est le culte *national* par excellence, le culte des dieux locaux, des dieux de ce siècle, des esprits divisés et révoltés contre leur principe, *omnes dii gentium dæmonia*<sup>1</sup>. — Les Romains donnaient bien aux dieux des nations le droit de cité et une place au Panthéon; mais, quand les Grecs et les Romains et avant eux les Perses, les Assyriens, les Égyptiens, après qu'ils furent tombés dans l'idolâtrie, ont-ils songé à éclairer les peuples ? Et les païens de nos jours, les disciples de Bouddha et de Brahma, quand ont-ils pensé à nous donner la lumière ? Nulle part, hors de l'Église, on ne voit l'ombre d'une puissance doctrinale universelle, d'une autorité religieuse catholique.

Encore une fois : les controverses de l'érudition sont superflues ici, et nous avons eu raison de dire qu'il suffit à l'âme sincère, en présence

Christ ; — le protestantisme est le culte du divorce universel, l'instrument du rusé et puissant adversaire qui achève sa grande œuvre de division par le protestantisme radical ou le rationalisme. Celui-ci consomme la séparation de la raison et de la foi, de la nature et de la grâce, de Dieu même et de l'homme, non-seulement dans l'athéisme qui nie Dieu, ou dans le panthéisme qui le confond avec l'homme, ce qui est tout un, mais aussi dans le déisme ou le naturalisme qui brise le lien de Dieu et de l'homme. Nous l'avons démontré dans le deuxième et le troisième entretien de la Démonstration catholique. Un autre ouvrage (*Les Masques bibliques ou la Loge et le Temple*. Bruxelles, chez Gomaere 1857) prouve, par les documents mêmes de la Loge et du Temple, que celui-ci fournit les armes préférées par celle-là pour faire la guerre à l'Église, c'est-à-dire à la société chrétienne dans les deux mondes.

<sup>1</sup> Ps. xcvi, 5.

de la catholicité, d'écouter les voix des autres cultes ou des sectes, pour les entendre prononcer leur propre condamnation.

Nous ne pouvons donc admettre que, pour discerner la véritable autorité divine enseignante sur la terre, il faille, de gré ou de force, se relancer dans la carrière de la critique des textes et des recherches historiques, et qu'il n'y ait de voie sûre que la voie *laborieuse* parcourue seule, dans votre pensée, par la vieille apologétique chrétienne.

La vieille apologétique cependant a parcouru toutes les voies. Elle n'a pas craint les plus laborieuses, et elle n'a pas ignoré la plus rapide et la plus sûre, celle que nous appelons la méthode de la providence pour conduire l'homme à la foi, et la lui garder.

Si elle ne l'a pas systématiquement formulée, elle ne s'en est pas moins servie, car c'est en s'appuyant sur le fait de la catholicité, que les plus illustres apologistes, saint Irénée, Tertullien, saint Augustin, saint Vincent de Lérins, ont *prescrit* contre toutes les erreurs présentes et futures. Tertullien affirme que la critique des textes n'est ni la voie qui conduit à la foi, ni l'arme la plus puissante pour la défendre <sup>1</sup>. Saint Irénée rappelle que c'est l'autorité vivante de l'Église qui répand la foi sur la terre et l'y conserve <sup>2</sup>. Saint Augustin proclame qu'il ne croirait pas à l'Évangile si l'autorité de l'Église ne l'y déterminait <sup>3</sup>, et qu'il voit dans le miracle de la catholicité l'œuvre divine permanente qui lui prouve la divinité de Jésus-Christ <sup>4</sup>.

Mais ce ne sont pas seulement les Pères, les Docteurs, les écrivains de l'Église qui ont vu la force et la clarté démonstrative de cette preuve : elle a été aperçue toujours par ses plus ardents ennemis. L'éclat de cette lumière, loin de leur échapper, les blesse, et nous trouvons la contre-épreuve manifeste de notre démonstration dans le sentiment *unique* que l'incrédulité éprouve, et n'éprouve qu'à l'égard de la vraie religion. N'est-il pas avéré que l'incrédulité n'a d'*aversion* profonde que pour l'Église, et qu'autant elle a d'*aversion* pour l'Église, autant elle a de sympathie pour les sectes dissidentes, autant elle est débonnaire même aux cultes non chrétiens ? D'où cela vient-il ? d'une affinité secrète. Hors de l'Église, l'incrédulité ne voit partout que l'homme, et l'œuvre de l'homme, c'est-à-dire des pièces du naturalisme et du rationalisme. Dans l'Église, au contraire, elle rencontre le surhumain, elle entrevoit Dieu, elle recule à l'apparition du souverain maître qui commande et qui juge. Que ne cherche-t-elle Dieu ! Elle y verrait aussitôt le Dieu qui aime et qui vivifie. Mais l'orgueil fuit Dieu, ou plutôt lui résiste, et veut que l'homme soit à lui-même sa lumière

<sup>1</sup> *De Præscript.*, c. xix.

<sup>2</sup> *Adv. hæres.*, lib. III, c. III.

<sup>3</sup> *C. Epist. Fund.*, c. v.

<sup>4</sup> *Serm.* iv sur l'Ascens.



et sa vie, et c'est ainsi que la même lumière divine qui attire les humbles irrite les superbes : *Abscondisti hæc à sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis*<sup>1</sup>. Tout est là : l'humilité est sincérité et vérité, et il suffit d'être sincère, c'est-à-dire d'être vrai, pour sentir toute la force de la démonstration que nous avons résumée ainsi :

« C'est un fait de conscience, et de conscience universelle, que dans  
 « les choses de religion, c'est-à-dire en tout ce qui relie la vie présente  
 « à la vie future, l'homme à sa fin suprême, l'homme à Dieu, l'homme  
 « ne se contente pas d'une foi et d'une espérance vagues et incer-  
 « taines, mais veut la certitude appuyée sur le témoignage de Dieu  
 « lui-même, témoignage que l'univers a appelé *révélation* ; qu'il veut  
 « ce témoignage vivant dans l'enseignement traditionnel de la grande  
 « famille, ou dans la religion de ses pères, et qu'il le reconnaît aussi-  
 « tôt au caractère qui, aux yeux de toute âme sincère, le distingue in-  
 « failliblement des œuvres et des pensées humaines : l'unité victo-  
 « rieuse des temps, des variations des hommes et des peuples. Or il  
 « est une seule autorité vivante et traditionnelle sur la terre, qui  
 « montre aux hommes le cachet de cette unité complète ou de la ca-  
 « tholicité, véritable *nom propre* de la vérité divine, et ce fait est si  
 « clair et si universellement connu, que non-seulement l'Église prend  
 « ce nom en face du monde entier, mais qu'elle se le fait rendre par  
 « tous les peuples et tous les siècles.

« D'ailleurs, ce témoignage de Dieu, vivant, traditionnel, immuable,  
 « tel que le cherche l'esprit de l'homme, comme l'atteste toute  
 « conscience sincère, cette révélation à laquelle le monde a cru par-  
 « tout et toujours, même lorsqu'il l'a reçue altérée par le crime des  
 « hommes, cette révélation à laquelle répond un fait universel comme  
 « la raison, *la foi* du genre humain, évidemment doit être *quelque part*.  
 « Mais, si elle n'était pas dans l'autorité qui, seule sur la terre, nous fait  
 « remonter à l'origine des choses par le chemin battu des siècles, sans  
 « jamais perdre le fil de sa grande histoire ; seule tend ses bras à tous  
 « les peuples par l'amour universel des âmes ; seule les embrasse tous,  
 « parce qu'elle seule ignore les rivalités nationales, appuyée qu'elle  
 « est sur une puissance doctrinale et spirituelle, distincte de celles du  
 « monde ; seule enfin se fait écouter dans tous les lieux comme elle l'a  
 « été dans tous les temps ; — si le témoignage de Dieu, si la révélation  
 « n'est pas là, *où est-elle donc* ? Cette révélation divine qui, nécessaire-  
 « ment, doit être quelque part (la conscience universelle ne pouvant  
 « être un rêve), si elle n'était pas là ne serait *nulle part* ! N'avons-nous  
 « donc pas eu raison de dire qu'il suffit à la bonne foi de chercher  
 « Dieu, pour s'écrier à sa rencontre : Le voilà ! »

<sup>1</sup> Matt., xi, 25.

Vous voyez, monsieur, que nous n'admettons pas que *du doute à la foi* la route soit nécessairement *longue et laborieuse* <sup>1</sup>. Elle l'est quelquefois sans doute, mais c'est qu'on se trompe de chemin, ou qu'on ne prend pas le meilleur. Quand on rentre dans celui qu'a tracé la Providence, on a bientôt trouvé Dieu <sup>2</sup>.

Nous ne pouvons non plus admettre sans explication ce que vous exprimez ainsi : « Après la question de savoir si Dieu existe, et quel il est, s'il peut parler aux hommes; après la question de droit vient la question de fait. En fait, Dieu a-t-il parlé? S'est-il fait entendre sur le mont Sinaï du milieu des flammes, puis du haut des collines de Galilée? Toute l'histoire rentre en scène ici avec ses témoignages et ses textes. C'est l'exégèse et la critique historiques tout entières qui se trouvent encore renfermées dans le domaine du libre examen. L'histoire et la philosophie, telles sont donc les vastes plaines que la raison des catholiques peut parcourir la tête levée, non assurément sans une boussole qui les guide, mais le compas du savant à la main. »

Ce que cherche avant tout l'esprit humain, s'il est sincère, c'est cette boussole même, ou cette autorité qui le guide à travers la grande mer des questions religieuses. Quand il l'a trouvée, il ne cherche plus la foi, mais la science, selon la mot célèbre de saint Anselme : *Fides quærens intellectum*. Il ne pratique plus alors l'examen avant de croire, ou la recherche de l'autorité divine si manifestement nécessaire, mais l'examen après avoir cru, c'est-à-dire la recherche de la science par excellence, de la science qui nous découvre l'harmonie des deux mondes, du monde présent et du monde futur, les rapports ravissants des vérités naturelles et des vérités révélées, et qui nous donne ainsi quelque avant-goût de la joie que nous prépare la vue de Dieu.

Nous avons assez vu déjà que ce n'est pas en passant par le Sinaï et les collines de Galilée que nous arrivons à l'Église, appuyés sur l'exégèse et la critique, mais que c'est par l'Église et en nous appuyant sur elle que nous remontons au calvaire, au Sinaï et aux premiers jours du monde. Quant à savoir si Dieu existe, nous affirmons avec la raison et

<sup>1</sup> *Correspondant*, livraison d'avril 1857, p. 707-708.

<sup>2</sup> Quand on est dans la *philosophie séparée*, on s'engage dans les voies ténébreuses du doute : plus on marche, plus on s'égare. Il suffit de se retourner et d'être replacé dans le chemin de la vérité, pour que le soleil revienne et vous illumine.

Le P. Gratry admire comment il a fallu à Maine de Biran, à l'esprit puissant, au penseur le plus opiniâtre, comment il lui a fallu un demi-siècle de travaux, de recherches laborieuses et de souffrances, pour parvenir à reconnaître les grandes lignes de la philosophie chrétienne qui existe au milieu de nous depuis des siècles. C'est qu'il regardait ailleurs, c'est qu'il s'était trompé de voie. A peine l'a-t-il eu quittée, qu'il s'est trouvé en face de l'Église et a reconnu Dieu.

la sainte Écriture que cette question sérieusement posée comme douteuse par ceux à qui Dieu est révélé serait *inexcusable*<sup>1</sup>.

Mais quel est-il ce Dieu ? Lui seul a pu nous le dire, et l'homme, après l'avoir entendu, ne demande plus de bonne foi si Dieu peut parler et si nous pouvons l'entendre. La question de fait décide la question de droit : « *Præoccupat qui se concupiscunt, ut illis se prior ostendat*<sup>2</sup>. »

Nous ne craignons donc nullement de dire, avec un illustre théologien, que ceux qui sont agités par le doute sur de pareilles questions, ont moins besoin d'arguments que de remèdes<sup>3</sup>. Il est vrai que ces thèses exercent l'esprit, et qu'elles font resplendir par la contradiction la lumière de la vérité ; mais ce ne sont là que des jeux ou des luttes d'intelligence, et non des conditions de certitude et de foi. Et, au fond, ne sommes-nous pas d'accord ? L'histoire et la philosophie ne sont-elles pas pour vous les vastes plaines que la raison doit parcourir la tête levée, mais avec une *boussole* qui la guide ? Vous avez donc trouvé une boussole ? Et vous savez qu'elle est véritablement une boussole, qu'elle doit vous servir de guide ? Evidemment, cette boussole si indispensable à l'esprit de l'homme dans la grande traversée, ce guide, cette autorité divine enseignante, vous l'avez trouvée comme nous dès que vous l'avez cherchée, et vous l'avez reconnue avec *certitude*, avant d'explorer en savant les terres et les mers où vous vous aventurez avec d'autant plus de liberté et d'audace, que vous êtes sûr de ne pas vous égarer, que vous êtes certain, en faisant des découvertes nouvelles, de ne pas perdre de vue la vérité toujours ancienne qu'elles développeront de plus en plus sans la contredire jamais.

En distinguant plus clairement la certitude en matière de foi de la science des choses de la foi, ou ce qui prouve la vérité de la révélation de ce qui la défend directement contre les diverses attaques de ses adversaires, nous admettrions ce que vous dites en ces termes :

« Telle est l'utilité principale de cette ancienne méthode de la *défense* chrétienne qui s'appuie d'une part sur la philosophie, et de l'autre sur l'histoire : elle est défensive plus qu'agressive. Elle conserve (nous disons *défend*) la foi acquise plutôt qu'elle ne va à sa découverte. Peu d'hommes arrivent à croire par cette méthode lente et compassée (*aucun n'y arrive*) ; mais, quand ils sont parvenus par quelque saillie plus rapide jusqu'à la possession de la foi, beaucoup aiment à passer en revue et à mettre en règle les titres de propriété de leur croyance. »

Nous n'avons pas négligé non plus de *défendre* ce que nous avons

<sup>1</sup> Sap., III, 8-9; Ad Rom., I, 26; Ps. XVIII.

<sup>2</sup> Sap., VI, 14.

<sup>3</sup> Ces remèdes, Dieu ne manque pas de les leur offrir. (Voyez le *Libre examen*, p. 463-66.)

d'abord démontré, constaté, en nous adressant à la bonne foi, et en la prenant à témoin des deux faits (le fait de conscience et le fait public et divin qui lui répond au dehors), faits qui sont à la base de notre démonstration. Le naturalisme ou le rationalisme à ses différents degrés, depuis les doctrinaires du déisme et de la religion naturelle jusqu'aux radicaux du panthéisme, sont en révolte contre le premier des deux faits, le fait intérieur, le fait de conscience. Nous avons donc démontré que le naturalisme en général est contre nature, et qu'il en est de même et à plus forte raison du panthéisme. C'est ce que nous avons prouvé dans notre deuxième entretien. Nous y avons aussi dissipé, en passant, le préjugé qui fait supposer par la demi-science que la raison n'a absolument rien à voir dans l'intérieur du dogme, et nous avons montré que, si les dogmes de la Trinité, de l'Incarnation et de l'Eucharistie, ont leur côté impénétrable, ils ont aussi leur côté lumineux pour nous, même ici-bas, et qu'ils élargissent immensément l'horizon de la science de l'homme et du monde. Il nous a semblé qu'avant de poursuivre notre démonstration de la révélation par *les faits*, il était bon de montrer que la foi ne craint pas pour ses doctrines le regard de la science, et que les vérités divines qui sont l'objet des railleries de l'ignorance lettrée sont aussi l'objet de l'admiration et du ravissement des plus profonds génies de tous les siècles.

Après avoir défendu dans notre deuxième entretien la réalité du fait de conscience contre le naturalisme, nous défendons dans le troisième la vérité du fait extérieur, public, éclatant, qui répond au premier avec une divine harmonie, et nous montrons que la catholicité est véritablement le grand caractère de la vraie religion, qu'elle appartient à l'Eglise, et qu'elle n'appartient qu'à l'Eglise. Ici encore nous avons rencontré le rationalisme qui prétend à une espèce de catholicité religieuse, mais en vain. Nous avons montré aussi que le protestantisme qui cherche à échapper au nationalisme par la diffusion de ses bibles ne peut répandre, malgré l'unité de la lettre morte, que la division toute vivante qu'il porte dans son sein, et que la Société biblique et toutes les sociétés d'évangélisation ne sont que le rêve envieux de la catholicité.

Le quatrième entretien est consacré comme les deux précédents à la polémique défensive, et prouve que ni l'unité n'est opposée à la tolérance, ni l'universalité au patriotisme, ni la perpuité au progrès.

Mais dans le cinquième entretien nous reprenons notre grande thèse par un autre côté. Le signe divin de l'unité en tout sens ou de la catholicité n'est pas, en effet, le seul auquel l'esprit de l'homme reconnaisse la vraie religion. Il en est un autre, toujours actuel aussi, vivant et vivifiant, à la rencontre duquel l'homme reconnaît surtout Dieu, le reconnaît vite et sûrement : c'est le signe de sainteté dans la doctrine.

le culte et la vie de l'Église. Et ici encore, la lumière qui attire les âmes fidèles est justement celle qui irrite les autres. Nous avons traité ce grand sujet comme le premier, et en suivant la même méthode, c'est-à-dire en constatant les faits et en montrant qu'il est en nous tous *quelque chose qui cherche la sainteté ou qui y résiste, mais qui la discerne sans effort* et dans la doctrine et dans les œuvres, dès qu'elle parle et qu'elle se montre. C'est ce qui nous a fait dire : « Ici se vérifie de nouveau le mot qui résume tout ce que nous développons : *« Écoute et regarde. »* Il suffit à la bonne foi d'entendre les doctrines qui parlent au nom de Dieu, pour discerner aussitôt où parle le Dieu de sainteté, et il suffit d'ouvrir les yeux sur les sociétés qui se prétendent animées de son esprit pour voir aussitôt où se manifeste sa présence. Nous croyons cette démonstration non moins décisive que la première, et nous pensons qu'on a trop négligé jusqu'ici de faire ressortir tout ce que les faits vivants et actuels qui sont à la base contiennent de lumière et de divine chaleur pour faire reconnaître directement Dieu dans son œuvre.

Enfin, nous avons repris une troisième fois la même démonstration par les faits, en constatant dans le sixième entretien, que le grand fait de l'Église en contient une foule d'autres dont le caractère surnaturel prouve directement aussi, sans exégèse et sans critique historique, le principe divin d'où ils émanent. « Ce n'est pas, en effet, l'ensemble « seul de ce grand ouvrage, mais chacun de ses détails qui révèle clairement son auteur ; ce n'est pas seulement le caractère général de « l'édifice, mais chacune de ses pierres qui porte l'empreinte de la « main de Dieu. »

C'est ainsi que la démonstration catholique de la révélation chrétienne a été donnée trois fois dans les entretiens, et chaque fois par des faits actuels et tout vivants. Nous avons été, nous le savons, bien au-dessous de notre tâche ; mais le sujet était si grand, si simple, si plein de lumière, qu'il n'a pu manquer d'en répandre un peu sur notre travail. Aussi avons-nous été heureux de voir que des publicistes appartenant à des écoles de philosophie et de théologie divisées sur d'autres questions librement discutées entre catholiques se sont accordés pour trouver notre démonstration irréfutable. C'est ainsi que l'ont jugée la *Revue catholique* de l'Université de Louvain, les *Précis historiques* des pères jésuites de Bruxelles, le *Journal historique et littéraire* de Liège, l'*Univers* et la *Bibliographie catholique* de Paris.

Nous ne le dissimulerons pas, cette unanimité de sentiments chez des écrivains d'opinions différentes d'ailleurs nous a vivement réjoui. Lorsque nous donnions nous-même un cours de théologie, en 1857, dans la solitude d'une maison d'études ecclésiastiques, l'enseignement et la réflexion nous avaient suggéré combien il était im-

portant de ne pas négliger la méthode de démonstration que nous trouvions çà et là indiquée ou supposée, mais nulle part formulée, quoique ses bases fussent incontestables aux yeux de la raison et de la foi. Nous sommes donc heureux, après l'avoir écrite, de rencontrer tant d'échos qui nous la renvoient. Vous-même, monsieur, vous n'avez voulu opposer que des restrictions et des doutes à une conception où vous trouvez de la grandeur et une vérité touchante. J'incline à penser qu'en confondant la démonstration de la vérité avec une des manières de la défendre, vous avez soulevé une difficulté qui n'est qu'un malentendu. J'espère que les explications que je viens de vous soumettre serviront à détruire l'objection à laquelle donnait tant de poids l'autorité de votre talent et de votre nom. Il ne me reste plus, prince, qu'à vous remercier de nouveau d'avoir bien voulu, d'une manière trop flatteuse assurément, devenir le patron de mes entretiens auprès des lecteurs du *Correspondant*, et d'avoir accordé à mes modestes efforts un encouragement dont j'apprécie tout le prix.

V. DECHAMPS,

De la Congrégation du Saint-Rédempteur.

# LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE<sup>1</sup>

---

*Histoire de la conquête d'Alger, écrite sur des documents inédits et authentiques, suivie du Tableau de la conquête de l'Algérie, par M. ALFRED NETTEMENT.*

L'étude du livre de M. Nettement nous a conduit, dans un précédent article, à l'époque du second commandement que le maréchal Clausel exerça en Afrique. Les succès militaires remportés sur Abd-el-Kader et ses partisans dans la brillante campagne qui avait réparé l'échec de la Macta ne contentaient pas l'habile gouverneur. Résolu à pacifier l'Algérie, afin de l'ouvrir à la colonisation, il avait reconnu dès le premier jour, que l'organisation du gouvernement des indigènes était la base de l'ordre nouveau qu'il voulait établir. Le maréchal Clausel persistait à croire en 1835 comme en 1830 que les Français n'avaient pas encore acquis l'aptitude de régir directement les Arabes. Après le désaveu que son traité avec le dey de Tunis avait encouru, il ne pouvait plus songer de nouveau à déléguer provisoirement le pouvoir de la France à un souverain musulman. Il imagina donc de chercher en Algérie même, dans les débris de la race que nous avons renversée, parmi les Turcs et les Koulouglis, certains personnages plus ou moins dignes de recommandation pour leur conférer la dignité de bey et la mission d'administrer au nom de la France la population indigène.

Ce second système avait moins de chance de succès que le premier. La restauration des Turcs par les Français leurs vainqueurs, toute subordonnée qu'elle était à notre suzeraineté, contrariait la logique fataliste des Arabes. Les Turcs n'avaient jamais prétendu à l'estime des indigènes. Il leur suffisait d'être redoutés; ils ne l'étaient plus depuis que nous les avons chassés d'Alger. Les Arabes avaient reconnu le doigt de Dieu dans ce châtement mérité. Le dey de Tunis gouvernant l'Algérie au nom de la France, selon le premier projet du maréchal Clausel, aurait pu compenser par le prestige intact de sa souveraineté

<sup>1</sup> Voir le *Correspondant* du 25 mars 1857.

personnelle l'humiliation que l'avènement des chrétiens en Afrique avait infligée à sa race; mais, en relevant nous-mêmes les ruines de la domination que nous avons abattue, nous avons l'air de douter de notre droit et de notre force. Le maréchal Clausel installa ses beys turcs à Mostaganem, à Tlemcen, à Médéa. Mais ces essais d'investiture avortèrent bientôt. « Les beys turcs ne nous apportaient que leur faiblesse <sup>1</sup>. »

Les succès militaires du maréchal Clausel avaient ébranlé la puissance d'Abd-el-Kader. Plusieurs tribus de la vallée du Chélif vinrent offrir leur soumission au général Perregaux, qui avait acquis de l'autorité parmi les indigènes par son esprit de justice et son intelligence précoce des affaires arabes. Mais une partie des troupes de la division d'Oran fut malencontreusement rappelée en France. Les tribus qui avaient penché vers nous restèrent en proie aux vengeances de l'émir. Il imposa aux Medjehers une contribution de trois cents chevaux équipés et armés, ayant chacun un fusil pendu à l'arçon de la selle, et publia partout que les Français ne savaient pas protéger leurs alliés, mais que lui il aurait toujours le bras assez long pour punir les traîtres. Le fâcheux souvenir des avanies essuyées par les indigènes qui nous avaient témoigné quelque bon vouloir ne s'effaça pas de sitôt. Loin d'être en état de porter secours à autrui, les troupes de la division d'Oran n'avaient pas même la liberté de leurs propres mouvements. Le général d'Arlandes, s'étant mis en tête d'achever l'occupation de l'île de Rachgoun, fut battu par les Kabyles et bloqué dans ses retranchements à l'embouchure de la Tafna. Pendant plusieurs jours les soldats eurent pour toute nourriture quelques poignées de riz et la chair des chevaux tués par les balles de l'ennemi. Le général Bugeaud accourut de France avec des renforts et des vivres. Il reprit l'offensive, ravitailla la citadelle de Tlemcen et gagna sur Abd-el Kader le brillant combat de la Sikak (6 juillet 1836). L'art militaire vante les combinaisons stratégiques du général. L'humanité le remercie des efforts qu'il fit, dès ses premiers pas en Afrique, pour civiliser la guerre et dégoûter nos auxiliaires arabes de leurs coutumes cruelles.

« Les ennemis sont cernés de toute part, raconte le général dans le bulletin de la bataille, et les Douairs peuvent assouvir leur horrible passion de couper les têtes. Cependant à force de cris et de coups de plat de sabre, je parvins à sauver cent cinquante hommes de l'infanterie régulière. Je vais les envoyer en France. Je crois que c'est entrer dans une bonne voie. L'humanité et la politique en seront également satisfaites; ces Arabes prendront en France des mœurs et des idées qui pourront fructifier en Afrique. »

<sup>1</sup> De la Régence d'Alger, par le chef de bataillon Eugène Cavagnac.



La domination algérienne se survivait à elle-même en la personne de l'un de ses représentants, le Turc Achmet, bey de Constantine. Non-seulement il avait refusé de se soumettre à la France, mais il nous avait assailli à plusieurs reprises dans les murs de Bone. Le maréchal Clausel le déclara déchu de son pouvoir, et se mit en campagne avec sept mille hommes pour aller installer le successeur qu'il lui avait désigné. Cette expédition, mal informée, entreprise dans une saison trop avancée avec un matériel insuffisant, contrariée par le temps, combattue par les indigènes dont on nous avait promis la neutralité et même le concours, faillit avoir l'issue la plus funeste.

L'armée, partie de Bone le 10 novembre 1836, « souffrit dans une marche de onze jours, ainsi que le rapporte M. Nettement, tout ce qu'il est possible de souffrir de l'absence de routes, de la pluie qui ne cessa de tomber, des torrents débordés, des cours d'eau qu'il fallut traverser à gué; puis, après avoir franchi la Seybouse et dépassé les ruines romaines d'Assouna, d'un froid glacial qui augmenta à mesure qu'elle gravissait ces plateaux élevés où elle ne trouva aucun moyen de faire cuire ses aliments, à cause du manque absolu de bois. Les cadavres de nos soldats morts de froid pendant la nuit marquèrent la place de nos derniers bivacs. »

Constantine apparut enfin à l'armée harassée, et le maréchal Clausel se crut au terme de ses épreuves et de ses mécomptes. Il s'était flatté d'avoir parmi les habitants un parti prêt à se soulever en sa faveur dès qu'il aurait fait flotter son drapeau sous leurs yeux. Grande fut sa surprise de recevoir, au lieu des clefs de la ville et des hommages qu'on lui avait fait espérer, des salves de boulets et de mitraille. Il était venu pour prendre possession d'une place qu'il croyait à demi gagnée; l'hypothèse d'un siège à faire n'était pas entrée dans ses prévisions. Tout lui manquait de ce qu'il faut pour renverser des murailles quelque peu fortifiées. Déjà des soldats, cherchant à tromper la faim par l'ivresse, avaient défoncé et pillé les tonneaux d'eau-de-vie. Une surprise tentée pendant la nuit contre les deux portes de la ville par le colonel Duvivier et le colonel Lemerancier fut trahie par un clair de lune qui, dissipant tout à coup les nuages, livra aux boulets ennemis nos colonnes profondes. Le général Trezel fut grièvement blessé, plusieurs officiers de grande espérance périrent dans cet effort dont ils avaient compris l'importance suprême pour le salut de l'armée. Leur courage fut inutile. A quatre heures du matin le maréchal Clausel se vit forcé de donner l'ordre de la retraite.

Les Arabes, les Kabyles et les Koulouglis, qui avaient défendu Constantine, ivres de leurs succès et poussant des cris affreux, se lancèrent à la poursuite de l'armée en désordre et assaillie sur les flancs par la cavalerie aux ordres d'Achmet-Bey. Des caissons d'artillerie, le maté-

riel du génie, deux obusiers de nos auxiliaires indigènes, quatorze prolonges chargées de blessés, étaient abandonnés. Nous laissons au meilleur historien militaire de l'Algérie, au commandant Pellissier de Reynaud, auteur des *Annales algériennes*, l'honneur de raconter comment,

« Dans ce moment difficile, où l'armée se trouvait pressée par un ennemi implacable, supérieur en nombre et enflé de sa victoire, la bravoure et l'habileté d'un simple officier empêchèrent peut-être une déroute complète. Le commandant Changarnier, arrivant à Mansourah, au moment où le 59<sup>e</sup> et le 63<sup>e</sup> effectuaient leur retraite, se trouva former l'extrême arrière-garde, avec son bataillon réduit à un peu moins de trois cents hommes. Sa ligne de tirailleurs est enfoncée et en partie sabrée; il arrête alors sa petite troupe, et la forme en carré: « *Allons, mes amis, dit-il, voyons ces gens-là en face, ils sont dix mille, et vous êtes trois cents, vous voyez bien que la partie est égale.* » Les braves soldats auxquels il s'adressait, tous dignes d'un chef digne d'eux, attendent l'ennemi à portée de pistolet, et le repoussent par un feu de deux rangs des plus meurtriers. L'ennemi, renonçant alors aux charges, reprit son système de tiraillement, et fut pendant tout le reste de la journée contenu à distance, tant par le bataillon Changarnier que par le 63<sup>e</sup> de ligne et quelques escadrons de chasseurs<sup>1</sup>. »

L'armée était sauvée. Le maréchal Clausel profita de cette résistance providentielle pour rétablir l'ordre dans la colonne, et rendit grâce au commandant Changarnier, qui, dans un moment si grave et si difficile, disait-il dans son rapport, se couvrit de gloire, et s'attira les regards et l'estime de toute l'armée. La cavalerie arabe continua d'inquiéter la retraite et coupa la tête aux trainards: « A chaque instant on était obligé d'abandonner des soldats qui ne pouvaient plus marcher, ils se couchaient, se couvraient la tête, et attendaient avec résignation le coup qui devait mettre un terme à leurs souffrances et à leur vie<sup>2</sup>. »

Le gros de l'armée rentra à Bone le 1<sup>er</sup> décembre 1836. Cinq cents hommes avaient été tués ou blessés; mille cinq cents malades, exténués par le froid et la misère, entrèrent dans les hôpitaux et moururent pour la plupart.

Les éléments conjurés et l'une de ces méprises inévitables sur un terrain politique inconnu avaient eu plus de part que les armes de l'ennemi à l'insuccès de la fausse attaque de Constantine. Cet échec fut, l'année suivante, glorieusement vengé; il eut cependant une fâcheuse et durable influence sur les destinées de l'Algérie.

Depuis six ans que nous avons mis le pied en Afrique, aucun résultat

<sup>1</sup> *Annales algériennes*, nouv. édit., t. II, p. 140.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 141.

taï appréciable n'avait dédommagé l'armée de ses fatigues ni le trésor de ses sacrifices. Nous ne comptions parmi les indigènes aucun ami sûr, aucun sujet obéissant ; on n'avait su ni les gagner ni les réduire. C'est à peine si la banlieue d'Alger offrait quelque sécurité aux colons venus pour cultiver le sol, et non pas pour agioter sur des terrains fantastiques, à la façon des actionnaires de la fameuse banque du Mississippi. Six années sont un terme bien court dans l'histoire d'une nation qui tente une œuvre d'avenir. Les Romains employèrent trois siècles de diplomatie et de guerre à fonder en Afrique leur domination. La patience est facile à qui peut mesurer la durée de son attente et prévoir le jour du succès. Mais on se lasse aisément de sacrifices sans compensation, et dont aucun progrès n'a encore permis de mesurer l'étendue. Tant que la politique qu'il convenait de suivre vis-à-vis des Arabes n'avait pas été découverte et appliquée, tant que les généraux n'avaient pas trouvé le moyen de les atteindre, de les battre à coup sûr, et de les soumettre, le découragement et les murmures de l'opinion publique n'étaient que trop fondés. Le gouvernement devait en tenir compte. Aussi, voulant à toute force abattre le bey de Constantine, mais redoutant d'avoir sur les bras l'Algérie entière, M. le comte Molé, président du conseil, autorisa le général Bugeaud, commandant à Oran, à entrer en négociation avec Abd-el-Kader.

Peu confiant, à cette époque, dans l'avenir colonial de l'Algérie, partisan décidé de l'occupation restreinte, le général Bugeaud crut, comme le général Desmichels, à la modération d'Abd-el-Kader et à son bon vouloir à notre égard. Il ne craignit pas d'accroître dans les mains de l'émir une puissance qui devait, pensait-il, profiter à la sécurité des parcelles de territoire que nous nous réservions modestement et au bien-être des Arabes. Le négociateur du traité de la Tafna écrivait au président du conseil en lui envoyant les conventions acceptées par l'émir.

« Je trouvais des avantages à lui céder plus, parce qu'il nous offrait plus de garanties, plus de sécurité, plus d'avantages commerciaux que des bays sans influence qu'on voudrait établir entre l'émir et nous. C'est cet ordre d'idées qui m'a déterminé à outre-passer mes instructions. »

Et, dans l'entrevue qui précéda la conclusion définitive de la paix, le général Bugeaud disait au nouvel allié de la France : « J'espère que tu pourras faire le honneur des Arabes. »

Il est vrai qu'Abd-el-Kader reconnaissait (ce sont les propres termes de la version française du traité de la Tafna) *la souveraineté de la France en Afrique*. Mais cette reconnaissance purement nominale ne l'engageait à rien, il avait refusé de payer tribut. Il ne rendit à la France aucun hommage. Loin de contracter aucun lien de vassalité,

il put s'enorgueillir sans conteste d'avoir traité de puissance à puissance avec le roi des Français.

La France cédait à l'émir le camp de Rachgoun et la citadelle de Tlemcen, deux postes occupés par nos troupes, et lui abandonnait tout le territoire de l'Afrique, sauf la province de Constantine, qui n'était pas comprise dans le traité, et une partie étroitement limitée des provinces d'Oran et d'Alger.

Les musulmans avaient le choix de s'établir sur le territoire déclaré français ou dans les États de l'émir. Mais celui-ci stipulait formellement au profit des Arabes qui se placeraient sous notre domination le droit d'exercer librement leur religion, de bâtir des mosquées et de suivre en tout point leur discipline religieuse sous l'autorité de leurs chefs spirituels. Ainsi Abd-el-Kader, investi de la tutelle religieuse des propres et volontaires sujets de la France, entra en partage de notre souveraineté et recevait de nos mains le protectorat hautain que la Russie réclama si longtemps auprès du sultan de Constantinople en faveur des Grecs.

Le commerce était déclaré libre entre les Arabes et les Français. C'était la seule clause qui nous fût favorable. Elle ne fut pas exécutée. Enfin la France s'engageait à vendre à l'émir la poudre, le soufre et les armes dont il aurait besoin.

Le traité de la Tafna répondit mal aux intentions de la France : destiné à ouvrir lière de la paix perpétuelle en Afrique, à borner notre occupation, à donner à Abd-el-Kader la puissance de contenir les Arabes et de les façonner au contact de nos mœurs, il amena une guerre de sept ans et nous imposa la nécessité de conquérir l'Algérie entière, après avoir entuplé les forces de notre ennemi né, en relevant démesurément son prestige et en lui fournissant à pleines mains les moyens de nous nuire.

Ces conséquences furent signalées, dès le premier jour, par quelques officiers qui, grâce à un séjour assidu et studieux en Afrique, avaient pénétré d'un œil sagace soit le caractère personnel de l'émir, soit la tendance fatalement agressive des préjugés et des passions dont il s'était fait un marchepied. Mais un brillant fait d'armes fit oublier ces sinistres et véridiques augures.

Le maréchal Clausel n'eut pas la satisfaction de réparer lui-même sa méprise de Constantine. Le 12 février 1837, le général de Damrémont fut nommé à sa place gouverneur de l'Algérie. Quelque habile que le maréchal Clausel se fût montré dans les grandes guerres de l'Empire, il ne légua pas à ses successeurs la solution militaire de la question d'Afrique. Les succès qu'il remporta en mainte occasion n'eurent pas de lendemain. Les troupes sous ses ordres manquaient de cette agilité impétueuse qui devait plus tard nous faire triompher

des Arabes. Il ne découvrit pas non plus le moyen le plus simple et le plus convenable de rattacher les indigènes à l'administration française; mais il eut le mérite de le chercher avec persévérance. Il faut savoir gré à un militaire investi d'une part quelconque d'autorité civile, de ne pas prendre son sabre pour un sceptre magique, de ne pas mépriser l'influence morale et de comprendre que la force brute ne suffit pas à gouverner une société humaine, ne fût-elle composée que d'Arabes.

Depuis que le traité de la Tafna avait consacré le système de l'occupation restreinte, la France n'avait plus d'intérêt à détrôner le bey de Constantine. On commençait à s'apercevoir qu'Abd-el-Kader possédait, grâce à nous, assez d'éléments de puissance! En détruisant la domination turque dans les provinces d'Alger et d'Oran, sans réussir à la remplacer, nous avons facilité l'avènement de l'émir et poussé vers lui les tribus arabes fatiguées de l'anarchie. Au moins, cette expérience une fois faite, ne voulait-on pas lui livrer bénévolement l'autre moitié de l'Algérie. La rivalité de deux chefs indigènes semblait moins redoutable pour la sécurité de nos modestes possessions que la prépondérance d'un antagoniste unique. Le gouvernement français était donc disposé à épargner Achmet, à la condition qu'il prêterait l'hommage lige et qu'il consentirait à faire amende honorable du succès fortuit qu'il avait obtenu l'année précédente. Le général de Damrémont, qui avait blâmé hautement les stipulations du traité de la Tafna, ne demandait pas mieux que de parer aux dangers prochains d'une situation qu'il n'avait pas faite et qu'il n'avait pas le droit de changer; mais il reconnut bientôt que les négociations entamées par le bey de Constantine cachaient un piège. Achmet attendait des secours de Constantinople, il tramait à Tunis le renversement du dey trop ami de la France et l'élévation d'un affidé qui eût livré passage aux soldats turcs et se fût prêté à lui rendre tous les services de bon voisinage qu'Abd-el-Kader reçut si longtemps du Maroc. Déjà une escadre partie de Constantinople voguait vers Tunis, mais une flotte française, commandée par l'amiral Lalande, l'empêcha de débarquer. Le complot fut découvert, le bey menacé par Achmet garda le pouvoir et la neutralité. Le 1<sup>er</sup> octobre 1857, l'armée, pourvue cette fois de toutes les ressources nécessaires pour faire le siège d'une ville ennemie, se mit en marche vers Constantine, sous les ordres du général de Damrémont.

Le temps ne favorisa pas l'expédition, les difficultés du terrain contrarièrent la construction des batteries; les Turcs et les Kabyles rassemblés dans la ville essayèrent de ralentir les travaux de l'artillerie, par plusieurs sorties impétueuses dont l'une donna à un corps de nouvelle création, la légion étrangère, et à l'officier habile qui l'avait formé, le chef de bataillon Bedeau, l'occasion de faire ses

preuves. Cependant la brèche commençait à devenir praticable, lorsque le 12 octobre, à une heure du matin, le général de Damrémont se dirigeant vers les tranchées pour examiner les travaux de la nuit, fut tué par un boulet de canon. En même temps le général Perregaux tombait mortellement blessé d'une balle au front. Le général Valée, averti en toute hâte, prit le commandement en chef. Le lendemain, à quatre heures, les trois colonnes d'assaut étaient à leur poste : la première, commandée par le lieutenant-colonel Lamoricière ; la seconde, par le colonel Combes, et en sous-ordre par les chefs de bataillon Bedeau et Leclerc ; la troisième, par le colonel Corbin. A sept heures du matin, le duc de Nemours, commandant du siège, donna le signal de l'assaut ; le colonel Lamoricière, à la tête des zouaves, escada les remparts à travers une fusillade meurtrière.

M. Nettement, sans tomber dans le pédantisme militaire, défaut favori des Français qui ne portent point l'épée, a fait revivre l'assaut de Constantine dans une brillante narration, trop complète pour que nous puissions la citer en entier, mais dont nous reproduirons du moins les traits principaux :

« La peinture a retracé la scène principale de cet assaut de Constantine, fécond en épisodes, à la fois douloureux et héroïques.

« Horace Vernet a montré le brave Lamoricière au sommet de la brèche, au moment de l'explosion qui fit de si grands ravages dans nos rangs déjà décimés par l'éboulement qui écrasa le chef de bataillon de Serigny; le colonel Combes, arrivant après lui, va recevoir les deux blessures mortelles qui ne l'empêchèrent point d'aller rendre compte du succès à M. le duc de Nemours. Il termina son rapport verbal par ces mots d'une simplicité et d'un calme héroïques : « Ceux qui ne sont pas blessés mortellement jouiront de ce beau succès. » Alors seulement on s'aperçut qu'une balle lui avait traversé la poitrine; quelques heures après, ce héros avait cessé de vivre.

« Entre les deux efforts successifs tentés par les deux colonnes d'assaut, avait eu lieu l'explosion terrible qui fit tant de victimes.

« La première section de la seconde colonne d'attaque arrivait sur la brèche, sous les ordres du chef de bataillon Bedeau, lorsque le lieutenant-colonel Lamoricière, qui, après avoir enlevé la brèche, avait enfin trouvé une issue conduisant à une porte intérieure où s'engagea un violent combat, sentit un mouvement d'oscillation qui ébranla le terrain : c'était une caisse contenant les réserves de poudre des indigènes qui, prenant feu, causa une première explosion. Cette explosion en amena presque immédiatement une seconde, le gaz enflammé ayant communiqué le feu aux sacs à poudre portés par les sapeurs du génie, et bientôt aux cartouches mêmes des soldats.

« La presque totalité des hommes du lieutenant-colonel Lamoricière furent atteints. Il demeura lui-même renversé sous les débris des murailles, et ses camarades portèrent un instant le deuil de cette jeune gloire.

« La section du chef de bataillon Bedeau rencontra, en montant sur la

brèche, une masse informe d'êtres humains noircis par la poudre, aux vêtements calcinés et fumants, aux chairs brûlées. De cette masse hideuse qui avait perdu la voix, la vue, l'ouïe, presque le sentiment, sortaient des gémissements inarticulés. La colonne d'attaque du colonel Combes, arrivant dans cette atmosphère de poussière, de poudre et de feu, couvrit ces gémissements par le bruit de ses tambours, de ses clairons et de ses cris : « En avant, en avant, » mille fois répétés. Au moment où le commandant Bedeau entraînait ainsi sa section électrisée, il rencontra une forme humaine qui, noircie par le feu, se soutenant à peine, répétait d'une voix éteinte ce cri des vaillants et des forts : « En avant ! en avant ! » C'était l'intrepide Leflo, alors capitaine de voltigeurs au 2<sup>e</sup> léger.

« Au milieu de ces épisodes, les progrès de nos colonnes déjà maîtresses des abords de la ville continuaient. Le général Valée envoyait sans cesse de nouveaux détachements, composés chacun de deux compagnies, qui, pénétrant par la brèche sans désordre et sans confusion, allaient soutenir nos troupes engagées dans la ville, et avançaient peu à peu en livrant un combat meurtrier de barricade en barricade et de maison en maison.

« Ce combat dura plusieurs heures, et la troisième colonne d'attaque était déjà tout entière dans la ville, lorsque le commandant en chef y envoya le général Rulhières, en le chargeant de donner plus d'unité aux efforts énergiques de nos troupes. Le général Rulhières, en arrivant à la hauteur des tirailleurs les plus avancés, vit accourir un Maure tenant à la main une feuille de papier écrite : c'était une demande de capitulation envoyée par le pouvoir municipal de Constantine. La partie la plus énergique de la population, ne pouvant plus défendre la ville et ne voulant point se rendre, tentait en ce moment même une retraite périlleuse à travers les ravins escarpés dont elle est entourée, et nos soldats eurent bientôt à détourner les yeux de l'horrible spectacle qu'offraient des morts, des mourants, soldats, femmes, enfants, descendus dans ce gouffre en tourbillonnant les uns sur les autres, les uns pour fuir le péril, les autres pour ne pas se rendre à l'ennemi.

« L'envoyé du pouvoir municipal fut conduit au général en chef, qu'il trouva à la batterie de la brèche; il apportait la soumission de la ville, qui se recommandait à la clémence du vainqueur, en rejetant l'opiniâtreté de la défense sur les Kabyles et les étrangers aidés.

« Le général Valée nomma aussitôt le général Rulhières commandant supérieur et le chef de bataillon Bedeau commandant de la place de Constantine. Il chargea ce dernier de se rendre immédiatement chez le cheik El-Beled, où étaient réunis les principaux de la ville, et lui remit une note écrite ainsi conçue : « La religion, les propriétés, les usages, seront respectés. « Qu'aucun habitant n'abandonne sa maison; que l'on se confie dans la parole et la protection de la France. On déposera immédiatement les armes « à la Kasbah. Les principaux habitants, soumis à l'autorité française, participeront à l'administration de la ville. »

La prise de Constantine ouvre une période nouvelle dans l'histoire de notre établissement en Afrique. Le général Valée, nommé gouverneur de l'Algérie, et peu de jours après maréchal de France, organisa

le premier dans la province qu'il venait de conquérir une administration indigène, qui d'abord sous la surveillance des officiers français, et bientôt sous leur impulsion directe, fit régner l'ordre parmi les Arabes, la sécurité sur les chemins, l'abondance dans les marchés, surtout l'ascendant supérieur d'une civilisation humaine, probe et protectrice. Abd-el-Kader nous avait vus avec joie marcher sur la capitale d'Achmet-Bey. Il se garda bien d'entraver une entreprise qui, tout en le délivrant de la rivalité éventuelle d'un redoutable chef musulman, devait, pensait-il, nous causer l'embarras d'une occupation stérile et tourner à l'accroissement de sa puissance. Il nous voyait déjà entre l'ennui de ravitailler sans cesse une place affamée et la honte de l'abandonner. Le maréchal Valée trompa cette espérance. Il sut prendre la ville et dominer le territoire.

Le nouveau gouverneur de l'Algérie avait de grandes vues et de généreux desseins. Voici le plan de conduite qu'il s'était tracé et qu'il soumettait à l'approbation du président du conseil, en acceptant les fonctions qu'il n'avait pas sollicitées, et dont la nouveauté effraya un instant sa conscience délicate.

« Je ne veux pas ravager cette terre déjà si malheureuse, je veux que la France refasse l'Afrique romaine. Tant que la confiance du roi me maintiendra dans le poste que j'occupe, je m'efforcerai de créer des villes, d'ouvrir des voies de communication. Sous mes ordres, l'armée ne parcourra pas à l'aventure les provinces africaines, sans laisser plus de traces après elle que n'en laissent les bateaux à vapeur sur la Méditerranée. J'irai lentement, mais je ne reculerais jamais. Partout où je poserai le pied de la France, je formerai des établissements durables. Les villes qui existent encore, je les agrandirai. Je leur donnerai une prospérité inconnue sur cette terre depuis bien des siècles, et si la Providence me donne le temps d'accomplir cette œuvre, je laisserai sur le sol africain des traces profondes de mon passage. Quant aux populations indigènes, je veux les gouverner et non les piller. J'appellerai autour de moi l'aristocratie territoriale et religieuse. Je ferai comprendre aux chefs des familles puissantes que, sous la protection de la France, ils jouiront paisiblement de la part d'influence qui leur appartient, qu'ils posséderont en toute sécurité les biens que leur ont légués leurs pères. Je les placerai toujours sous la main puissante du commandant de la province. Ils commanderont aux tribus, mais l'autorité française veillera sur eux et présentera constamment la France aux Arabes comme protégeant et maintenant les droits de tous. »

Les circonstances ne permirent pas au maréchal Valée de réaliser selon son gré ce programme, qui comprenait tous les devoirs et tou-

<sup>1</sup> Discours prononcé à la Chambre des Pairs par M. le comte Molé, à l'occasion de la mort de M. le maréchal comte Valée, dans la séance du 5 août 1845, page 20.



tes les ressources honnêtes de la politique française en Afrique. Avant de combattre Abd-el-Kader les armes à la main, il fallut lutter à coups de dépêches contre les conséquences abusives qu'il prétendait tirer des clauses équivoques du traité de la Tafna. Cette guerre de plume consuma le temps du maréchal Valée, sans pousser à bout sa patience. Plus tard les travaux de la guerre le détournèrent des créations qu'il avait projetées. Cependant il eut le loisir de fonder le port de Stora, et les établissements de Philippeville et de Milah. Il leva le premier un impôt régulier sur les tribus arabes. En un mot, il eut le mérite d'asseoir l'influence française dans la province de Constantine sur des bases tellement solides et respectables, que cette grande moitié de l'Algérie fut désormais soustraite à la domination d'Abd-el-Kader. Ce n'est pas que le commandement militaire ait été une sinécure dans les mains des généraux qui se succédèrent à Constantine. Les troupes placées sous leurs ordres livrèrent plus d'un combat. Les complots, les révoltes des tribus, les trahisons de chefs, les refus d'impôts, les faux prophètes, toutes les causes de troubles propres à la société arabe, se firent jour dans cette province. Mais, comme l'autorité française avait montré dès l'origine la ferme volonté et le talent de soumettre et de gouverner le territoire possédé par le bey déchu, elle rencontra sans doute des ennemis et des rebelles, mais elle ne manqua pas d'alliés, qui ne craignirent pas de se compromettre avec elle, sinon pour elle; alliés sauvages que la France n'avait pas choisis, qu'elle n'avait pas formés et qui la servaient pour leur propre compte à leur manière atroce. L'un d'entre eux, Ben-Gannah, le Grand Serpent du désert, bien digne de ce surnom, s'était rangé de notre côté en haine d'Achmet-Bey. Un jour, en 1839, il envoya au général Galbois, en guise d'hommage, cinq cents paires d'oreilles humaines et son sabre ébréché, tordu, à force d'avoir frappé sans pitié sur les partisans d'un khalifat qu'Abd-el-Kader avait essayé d'établir dans le pays du Zab. Jusque-là nous n'avions pas même eu le bénéfice des querelles intestines des Arabes. Divisés entre eux, ils s'étaient toujours trouvés d'accord pour nous combattre. Grâce au maréchal Valée, la province de Constantine ne fut émue que par des agitations locales et partielles, et ne prit point de part à la guerre générale qui embrasa, pendant sept années, le reste de l'Algérie, après deux ans et demi d'une paix trompeuse.

Abd-el-Kader tira grand parti de notre alliance. Dès qu'il eut signé le traité de la Tafna (30 mai 1837), il se mit en devoir de constituer l'empire arabe dont nous l'avions investi. Se faisant reconnaître de gré ou de force comme le successeur légitime des anciens souverains de l'Algérie, il perçut l'impôt arriéré depuis la prise d'Alger, battit monnaie, et établit parmi les tribus une organisation unitaire et une administration hiérarchique moins oppressive, et partant plus réelle-

ment forte que celle des Turcs. Il eut des finances et une armée. Il augmenta les cadres et perfectionna la discipline de son infanterie et de sa cavalerie régulière ; sa garde et sa réserve en temps de guerre, sa gendarmerie en temps de paix. Il organisa même un corps de canonniers dont le chef portait comme insigne une inscription toute musulmane, brodée en lettres d'argent sur sa manche droite : « Je ne lance rien par moi-même, et si je lance quelque chose, c'est Dieu qui l'a lancé. » Des forges, des fonderies de canon, des magasins, des arsenaux, des fabriques d'armes, de drap et de toiles, des ateliers d'équipement, des manutentions, des hôpitaux s'élevèrent, par les ordres et sous la direction de cet organisateur improvisé. Il ne fut pas loin de rappeler en quelque sorte, et toutes proportions gardées, Pierre le Grand, par le soin qu'il eut de s'assimiler les institutions militaires propres à rendre la barbarie de son peuple plus formidable, sans en dénaturer le génie primitif. Il institua à notre exemple une sorte de décoration de la Légion d'honneur sous forme d'une griffe d'argent qui s'attachait au turban, et dont les branches plus ou moins nombreuses indiquaient le degré de mérite. Il releva sur la lisière du désert les forteresses élevées par les Romains pour dominer le pays, et en même temps, redoutant pour son peuple nomade la séduction des grandes villes qui amollissent les barbares et suscitent les factieux, il achevait de faire démolir les ruines habitées de Tlemcen.

La France seconda trop généreusement son allié d'un jour. Par une convention additionnelle au traité de la Tafna, convention conclue à Alger le 4 juillet 1838, entre le maréchal Valée et l'ambassadeur d'Abd-el-Kader, Ben-Arrach, le gouvernement français s'engageait (art. 5) à faire livrer, à Alger, entre les mains de l'émir, les armes, la poudre, le soufre et le plomb dont il aurait besoin, au prix de fabrication, et sans aucune augmentation pour le transport par mer de Toulon en Afrique. Déjà il avait eu toute liberté de choisir dans les usines et les ateliers de Marseille, de Lyon, de Paris, les ingénieurs, les contre-maîtres, les ouvriers qui lui manquaient pour fonder, diriger et approvisionner ses établissements militaires.

S'il est vrai que les sociétés barbares ne peuvent s'épurer et s'ennoblir qu'à la suite d'initiations graduées et successives, le pouvoir d'Abd-el-Kader n'était pas indigne de l'appui et des encouragements de la France. Son despotisme absolu se modelait fidèlement sur la loi du Coran et réalisait ainsi au profit des Arabes un état social préférable à la brutalité sans frein et à l'insolence idéale des beys algériens. Ce n'est pas à l'école de Mahomet que les princes apprennent à respecter la vie de leurs sujets. Abd-el-Kader n'avait pas scrupule de verser le sang ; mais il ne s'en faisait pas un jeu. Sa justice toute prompte et sommaire était conforme à sa loi imparfaite. Pour plier les Arabes

à la paix qu'il nous avait promise, pour les façonner à la civilisation relative dont il se vantait d'être le propagateur, l'émir avait besoin des services de la France. Le traité de la Tafna le mettait en droit de les réclamer. Le maréchal Valée ne lui en refusa aucun; c'est avec des obusiers français qu'Abd-el-Kader bombardait la ville d'Aïn-Maïdi et s'efforça de renverser la famille des Tedjini, marabouts vénérés dont l'influence sur les tribus du Sahara lui portait ombrage. Tel était le vice de la situation que nous nous étions faite, tel l'effet du titre religieux affecté par Abd-el-Kader, que chaque victoire dont nous lui fournissions les instruments exaltait sa foi dans sa mission antichrétienne, et entretenait parmi les masses fanatisées par ses succès l'ingrate espérance de jeter bientôt à la mer les Français, ses amis pleins de zèle, ses instructeurs, ses auxiliaires.

L'erreur fondamentale du traité de la Tafna, l'impossibilité de l'occupation restreinte et du partage de l'Algérie entre deux souverains, l'imminence d'une guerre décisive et la nécessité de la soumission complète du pays furent signalées, en 1839, avec une grande hauteur de vues par un officier d'un rang encore peu élevé, le chef de bataillon Eugène Cavaignac, qui s'était préparé, en étudiant l'histoire, les mœurs et les intérêts de l'Algérie, à prendre à la conquête une belle part rehaussée plus tard par des titres civiques.

On se souvient que le général Bugeaud, en se plaisant à grandir la puissance d'Abd-el Kader et en concentrant dans ses mains le gouvernement des tribus, avait cru bien servir l'intérêt du peuple arabe. Le chef de bataillon Cavaignac, dans le livre remarquable qu'il intitulait modestement : *De la Régence d'Alger (notes sur l'occupation)*, envisageait du même point de vue, quelques mois avant la rupture de la paix, la situation que nous avions faite au prince des croyants, et la conduite que nous devons tenir en Algérie.

Les avantages politiques, commerciaux, industriels, que la France peut espérer de la possession de l'Algérie, ne sont que secondaires, disait-il, traitant la guerre et les conquêtes à la façon de Descartes ou Vauvenargues, ces deux officiers français. Le but que nous devons nous proposer, c'est de tirer les Arabes de la barbarie et de la misère où les Turcs ont pris intérêt à les plonger; c'est de ranimer dans cette race dégradée par des siècles d'oppression les nobles instincts, les facultés éminentes qu'elle déploya en Espagne, sous le règne des kalifes, aux siècles de son indépendance et de sa grandeur. La France ne pouvait peut être pas, dès le premier jour, entreprendre par elle-même l'éducation de son élève turbulent, rétif, plein de préjugés et d'antipathies contre son maître. L'idée qu'avait eue le maréchal Clausel de donner pour précepteur aux Arabes un souverain musulman honnête et sage, agissant sous notre dépendance, n'avait

rien d'inadmissible dans les circonstances difficiles où se trouvait alors le gouvernement français; mais, en constituant dans les mains du prophète Abd-el-Kader une souveraineté indépendante de la nôtre, nous avons abdiqué notre mission civilisatrice, nous avons trahi le véritable intérêt du peuple arabe, nous nous sommes suscité un ennemi redoutable.

« Le nouveau pouvoir fondé chez les Arabes n'étant point soumis au nôtre, il en sera le rival; il aura donc besoin d'être fort, et sa force consistera, non pas à nous imiter en s'engageant de lui-même dans la voie où nous voudrions le conduire, mais à développer, au contraire, chez les indigènes, tous leurs éléments de résistance à notre civilisation. Une grande nation peut chercher dans l'imitation d'une nation ennemie ou rivale des moyens d'indépendance et de prospérité; mais l'Arabe de l'Algérie, pour nous résister, a besoin de rester ce qu'il est, et de reculer encore s'il est possible. S'il se fait semblable à nous, il perd tout avantage. Il vaudrait mieux pour lui se soumettre d'avance.

« Tout autre chef arabe qui n'eût prétendu qu'à un rôle militaire et politique en luttant contre nous aurait pu, éclairé plus tard par notre conduite, contracter avec nous une alliance sincère et profitable aux deux nations. Mais Ab-el-Kader est le Prince des Croyants. S'il renonçait à la mission religieuse qu'il s'est donnée, il ne serait plus qu'un rival pour les sckeiks avides du pouvoir, et pour les Arabes un ambitieux vulgaire. La vision de son père ne serait plus qu'un mensonge. C'est dans la religion seule, c'est dans l'horreur pour toute innovation chrétienne qu'il puisera sa force et qu'il pourra trouver le succès. Son autorité est un sacerdoce, il ne lui est pas permis d'en changer la nature. Il faut qu'il entretienne les haines religieuses, qu'il les ravive au besoin, résistant ainsi autant qu'il est en lui à l'effet inévitable de notre présence et de notre politique contre lui. »

Après avoir dénoncé Abd-el-Kader comme l'ennemi intime des véritables intérêts arabes et attaqué ainsi le traité de Tafna par un argument chevaleresque, assez peu usité dans l'histoire coloniale, et qu'il sied bien à un officier français d'avoir inauguré, l'auteur suivait peu à peu la conduite d'Abdel-Kader et le montrait se préparant sans relâche à de prochaines hostilités. Il engageait le gouvernement français à ne pas se laisser surprendre. Mais, tout en faisant appel aux armes, il protestait généreusement contre le faux esprit militaire qui veut la guerre pour la guerre, la guerre pour l'avancement, et pense que toute conquête est assez juste qui permet de gagner des batailles et des grades. Il disait :

« La colonisation de la Régence par le mélange des populations européennes et indigènes est impossible sans la soumission préalable de ceux-ci.

« Il faut la guerre, non pour détruire, non pour refouler les Arabes, mais

pour les contenir et les soumettre. Aujourd'hui il n'y a plus de conquêtes légitimes que celles qui résultent de la nécessité d'assurer le repos aux générations laborieuses qui s'élèvent et qui doivent se succéder. S'il y a encore dissonance sur cette question parmi les hommes, toujours est-il qu'aucune nation ne peut plus avouer un système brutal d'agrandissement; qu'aucun homme éclairé ne pourrait plus consacrer le travail de sa vie à des conquêtes inutiles, si elles ne sont pas nécessaires, immorales, si elles n'ont pour moyens que le meurtre et la dévastation. L'intérêt des Arabes qui doivent tomber sous notre ascendant civilisateur, l'intérêt de notre avenir militaire dans la Régence, celui de notre commerce, nous tracent la même marche, nous conseillent l'occupation complète du pays...

« Que nous agissions sur les indigènes directement ou par des chefs soumis à la France, cela est peu important. Il suffira que nous soyons les maîtres; car l'indépendance pour les Arabes n'est plus possible qu'à la condition pour eux de rester armés et pauvres. »

Les révolutions et les guerres surgissent le plus souvent à l'improviste. Ce n'est pas que nous soyons dépourvus de la faculté de prévoir dans une certaine mesure les événements publics, mais nous sommes trop portés à fonder nos conjectures sur une base instable et étroite. Les prévisions déduites uniquement du caractère connu ou supposé des princes sont fréquemment démenties par les faits. L'homme est versatile quand il n'est pas hypocrite. D'ailleurs il n'y a pas de souverain réellement absolu et libre d'échapper aux conditions et à la nature de son pouvoir; pas d'autocrate qui ne dépende des instincts, des préjugés et des passions de son peuple. Aussi, lorsqu'une fois on a su démêler l'origine et le principe d'un établissement politique, on risque moins à prophétiser son avenir prochain: on table sur des données logiques, sinon raisonnables; plus le prince dont on s'avise de prévoir la conduite est clairvoyant et habile, plus il est facile d'inventer son rôle et de raconter à l'avance son histoire. Le général Cavaignac, grâce à la connaissance qu'il avait acquise du caractère arabe et des circonstances générales qui avaient fondé l'autorité d'Abd-el-Kader, avait deviné à coup sûr la politique qu'il serait amené à suivre envers la France. Il avait pressenti que l'émir, symbole plus encore que chef d'une agitation nationale et religieuse, serait entraîné, même avant l'heure qu'il eût voulu choisir, à entrer en lutte avec la France. En effet, ce n'est pas Abd-el-Kader qui leva le drapeau de la guerre sainte, en 1839: il le reçut des mains de son peuple enthousiaste. Il le prit de bonne grâce, quoiqu'il trouvât l'agression prématurée, et, une fois qu'il l'eut déployé, il ne se le laissa pas arracher facilement.

Il ne fallait pas attendre du premier marabout de l'Algérie, du plus savant, du plus versé dans la lecture des casnistes arabes, une idée bien nette et conforme au droit des gens, de la fidélité qu'il devait,

lui, prophète inspiré du Coran, prophète convaincu de sa mission, aux engagements qu'il avait souscrits envers des chrétiens. L'émir ne s'était donc fait nul scrupule de retenir sous sa loi par les plus sévères châtimens les Arabes disposés à émigrer sur notre territoire. Il s'était efforcé d'éloigner de nous et d'appeler à lui les tribus établies dans nos lignes. Il avait monopolisé entre ses mains le commerce indigène et défendu aux Arabes, sous peine de mort, de nous vendre des chevaux. Ces infractions flagrantes au traité de la Tafna n'étaient pas ignorées en France. Mais un document officiel, publié en 1838, le *Tableau des établissemens français en Algérie*, les attribuaient, non pas aux intentions hostiles de l'émir, mais à sa profonde ignorance du droit public. Vainement un habile écrivain militaire, le général Pelet, s'écriait au commencement de 1858 : « Si on n'y apporte pas un prompt remède, l'émir sera avant la fin de l'année *sultan de la Régence entière*, reconnu par toutes les populations et peut-être par la Porte Ottomane. Nous aurons détruit le despotisme turc pour relever la nationalité arabe <sup>1</sup>. » On hésitait à s'engager dans une guerre dont le profit ne semblait pas devoir compenser les difficultés et le péril. C'était le temps où l'un des plus fermes partisans de l'Algérie, M. Thiers, disait à la tribune : « Si nous n'étions pas à Alger, je ne conseillerais pas d'y aller. » Le général Bugeaud écrivait à la même époque, et dans le même sentiment de résignation patriotique : « Puisque la France est condamnée à conserver l'Afrique, à la coloniser, il faut bien essayer de quelques « moyens. »

Le gouvernement français observa donc avec une fidélité opiniâtre le traité qu'il avait signé de confiance.

La frontière du territoire que la France s'était réservée dans la province d'Alger avait été trop vaguement délimitée. Le maréchal Valée, voulant frayer un passage direct entre la capitale de l'Algérie et Constantine, traversa, le 27 octobre 1839, en compagnie du duc d'Orléans, les Portes de Fer, défilé redoutable s'il eût été défendu par les Arabes. Aussitôt les Hadjoutes, tribu pillarde des environs d'Alger, crièrent à l'aggression. Ils se ruèrent sur la plaine de la Métidja, surprirent des postes isolés et saccagèrent les premiers essais de la colonisation européenne. Quelques jours après, le 18 novembre 1839, un Arabe, envoyé de Miliana par Abd-el-Kader, apportait au maréchal Valée une déclaration de guerre ainsi conçue :

« Je vous ait écrit que tous les Arabes depuis Ouelassa jusqu'au Kef sont d'accord pour faire la guerre sainte. J'ai fait ce que j'ai pu pour combattre leur dessein, mais ils ont persisté. Personne ne veut plus la paix. Chacun se

<sup>1</sup> Note sur la situation de l'Algérie, à la fin de janvier 1838.

dispose à la guerre, il faut que je me range à l'opinion générale pour obéir à notre sainte loi. Je me conduis loyalement avec vous, et je vous avertis de ce qui se passe. Renvoyez mon consul qui est à Oran, afin qu'il rentre dans sa famille. Tenez-vous prêt. Tous les musulmans déclarent la guerre sainte. Vous ne pourrez, quoi qu'il arrive, m'accuser de trahison. Mon cœur est pur, et je ne ferai jamais rien de contraire à la justice.

« P. S. Lorsque j'ai écrit au roi, il m'a fait répondre que vous avez la direction de toutes les affaires pour la paix comme pour la guerre. Je choisis la guerre ainsi que tous les musulmans. Tenez-vous pour averti et répondez ce que vous jugerez à propos, puisque c'est à vous à parler et non à un autre. »

« La guerre était officiellement déclarée, remarque M. Nettement. On nous la faisait depuis huit jours. Elle devait durer sept ans. »

Le maréchal Valée n'avait pas assez de troupes sous la main pour essayer d'étouffer le soulèvement qui embrasait l'Algérie entière, sauf la province de Constantine. Il concentra ses opérations militaires dans le rayon d'Alger et dans le Tittery. Le général Rulhières inaugura heureusement la campagne en ravitaillant Blidah (15 décembre 1839). Quinze jours après, le maréchal Valée parvint à attirer Abd-el-Kader dans la plaine en avant de Bouffarick, le battit et lui enleva deux drapeaux, une pièce de canon et ses tambours; la cavalerie arabe prit la fuite sans oser défendre l'infanterie, qui tomba sous les coups écrasants du colonel Changarnier. Au printemps de 1840, l'armée se mit en marche: le port de Cherchell, dernier refuge de la piraterie algérienne, fut occupé (le 15 mars) et remis à la garde du lieutenant-colonel Cavaignac. Le 12 mai, le maréchal Valée, marchant sur Méléa, força le col de Mouzaïa.

Depuis six mois Ab-el-Kader avait entassé sur ce point les redoutes, les retranchements et les canons; les pics abrupts, coupés de ravins qui dominent l'étroit défilé où l'armée devait se frayer passage, compensaient, au détriment de l'assaillant embarrassé d'un lourd convoi, les imperfections de la fortification arabe. L'émir avait rassemblé toutes ses forces régulières, et convoqué les Kabyles des provinces d'Alger et de Tittery à prendre leur part d'une victoire qu'il croyait infaillible. La division commandée par le duc d'Orléans fut chargée d'enlever les défenses de Mouzaïa. Le général Duvivier, ayant sous ses ordres le colonel Changarnier et Gentil, gravit le piton le plus élevé par un terrain inaccessible sur lequel les soldats ne pouvaient cheminer qu'en s'aidant de leurs mains. Accueillie par le feu des Kabyles, retranchés dans chaque ravin, embusqués derrière chaque rocher, la colonne continua son ascension sans répondre aux coups de fusil. Un nuage qui passait sur ces cimes élevées la couvrit d'une armure inattendue, et lui permit de respirer. Mais, aussitôt que le vent eut éclairé l'horizon,

trois redoutes échelonnées dirigèrent sur les assaillants des décharges meurtrières: « Montons toujours, mes amis, disait le général Duvivier, qui, malade et s'appuyant sur une branche d'arbre, gravissait péniblement le rude sentier à la tête de ses troupes, nous arriverons toujours au sommet assez nombreux pour chasser les Arabes. » Les trois redoutes furent enlevées d'un seul bond; les réguliers de l'émir qui occupaient le réduit de la cime essayèrent alors un mouvement offensif. Abordés eux-mêmes vigoureusement à la baïonnette, ils furent culbutés sur toutes les pentes, et le colonel Changarnier, qui avait joué dans tous les incidents de cette laborieuse ascension le rôle le plus brillant et le plus décisif, planta le drapeau de son régiment sur le point le plus élevé de l'Atlas. Tandis que la première colonne tournait ainsi le piton de Mouzaïa, la seconde colonne l'attaquait de front.

« Le colonel Lamoricière, chargé de ce mouvement, s'élança à la tête des zouaves, raconte le maréchal Valée. Toute la colonne suivit; ces braves soldats montèrent péniblement sur une pente d'un accès presque impraticable. Une première redoute fut débordée et occupée rapidement; une autre, enlevée par le premier bataillon des zouaves; et la deuxième colonne se trouva séparée par une gorge à pentes abruptes d'un troisième retranchement, d'où l'ennemi dirigea contre elle un feu de deux rangs à demi-portée de fusil. Nous eûmes un moment d'anxiété pénible; mais bientôt nous entendîmes la marche du 2<sup>e</sup> léger qui débouchait sur les derrières; les zouaves arrivaient alors au pied du retranchement. Par un élan d'enthousiasme ils s'y précipitèrent, et quelques moments après les deux colonnes faisaient leur jonction. »

Le duc d'Orléans enleva une deuxième batterie arabe qui commandait le défilé, et toute l'armée réunie se lança à la poursuite de l'ennemi. Les Kabyles prirent la fuite; les réguliers d'Abd-el-Kader effectuèrent leur retraite en assez bon ordre du côté de Miliana.

La ville de Médéah fut occupée sans résistance par une garnison de deux mille hommes, sous les ordres du général Duvivier. Abd-el-Kader battu, mais non découragé, attendait le retour de l'armée à la tête de quatre à cinq mille cavaliers, qu'il destinait à porter les derniers coups, lorsque ses bataillons réguliers, habilement postés et soutenus par des masses de Kabyles, auraient jeté le désordre dans l'arrière-garde. Le 20 mai 1840, le Bois des Oliviers, lieu célèbre dans les guerres d'Afrique par les fréquents combats qui y furent livrés, fut le théâtre d'une lutte acharnée. « Toutes les forces d'Abd-el-Kader tombèrent sur le 17<sup>e</sup> léger; les cavaliers que la difficulté de terrain empêchait de combattre à cheval mirent pied à terre pour faire le coup de fusil. Le colonel Bedeau fit face partout, et se défendit avec autant d'habileté que de valeur. » Boitant d'une blessure qu'il

<sup>1</sup> *Annales algériennes*, t. II, p. 390.



avait reçue quelques jours auparavant, et bientôt atteint d'une nouvelle balle au front, il ramena plusieurs fois ses soldats à la charge, et resta maître du terrain jonché de cadavres. Le général Dampierre et le commandant Renaut vinrent prendre leur part de cette lutte corps à corps, qui se prolongea pendant plusieurs heures avec des pertes considérables de part et d'autre. Les soldats continuaient le feu en emportant les blessés qui les excitaient au combat, et que des balles ennemies venaient achever sur les épaules de leurs camarades.

Le 8 juin, le maréchal Valée occupa Miliana.

Tandis qu'Abd-el-Kader subissait dans le rayon d'Alger ces échecs répétés, son khalifat de Mascara régnait dans la région de l'Ouest. Les choses commencèrent à changer de face lorsque, le 20 août 1840, le colonel Lamoricière eut reçu avec le grade de général le commandement de la province d'Oran, qu'il ne devait quitter que sept années plus tard, après avoir reçu la soumission de l'émir. Il avait organisé les zouaves et dirigé à Alger le premier bureau des affaires arabes. Aux talents militaires qui l'eussent illustré partout, le jeune général joignait donc une connaissance spéciale et supérieure du terrain sur lequel il avait à combattre et des intérêts qu'il devait administrer. Son premier soin fut de s'attacher étroitement les Douairs et les Smélas ; il les mit en possession d'un vaste camp retranché. Ainsi rassurés sur le sort de leurs familles et de leurs troupes, nos auxiliaires indigènes fournirent à nos colonnes, sans regarder derrière eux, une cavalerie infatigable, des guides sûrs et des espions. Le général Lamoricière forma avec les déserteurs de la cavalerie régulière d'Ab-el-Kader un corps spécial, les *Mekahalia*, et en confia le commandement à son officier d'ordonnance le capitaine d'artillerie Bosquet; puis, prenant l'offensive, il détruisit presque en entier à Sidi-Lakdal (18 janvier 1841) le bataillon régulier du khalifat de Mascara.

Un autre lieutenant d'Abd-el-Kader, Ben-Salem, kalifat du Sebaon, avait subi quelques mois auparavant un sort pareil. Le général Changarnier l'avait surpris le 17 septembre 1840, sur les rives du Bou-daou, et l'avait mis en pleine déroute.

Le maréchal Valée fut rappelé en France le 18 janvier 1841 ; il avait su combattre et n'avait point négligé l'administration. L'organisation qu'il donna à la province de Constantine a servi de modèle au régime qui fut étendu peu à peu à la population indigène de l'Algérie, soumise et pacifiée.

De peur d'irriter le fanatisme musulman, les premiers gouverneurs de l'Algérie avaient surveillé avec défiance toute manifestation de l'esprit catholique ; c'était mal connaître les Arabes. La profession publique de la religion vraie les eût moins irrités, moins humiliés surtout que la crainte d'obéir à des maîtres qui affectaient de

vivre comme des animaux, sans religion d'aucune sorte. « Vous êtes des chiens, tu ne pries jamais Dieu, » disait Abd-el-Kader à l'un de ses prisonniers. Les peuples primitifs, n'étant point distraits de la présence de Dieu et de l'attente d'une autre vie par les soucis égoïstes et bornés des civilisations sceptiques, ne prennent point pour le dernier trait de la sagesse et de la force de l'esprit humain cette insouciance puéride qui ne connaît point sur terre d'autre mobile que l'ambition, le lucre ou la volupté, et, à force d'avoir méconnu son origine et sa destinée, ne se sent plus digne de croire son âme immortelle. Les musulmans qui gardent la foi du Coran méprisent un homme sans piété et haïssent un peuple sans Dieu. La guerre sainte est également légitime contre les infidèles, les idolâtres et les athées.

Le gouvernement français obtint du pape, en 1858, qu'un évêché serait créé à Alger. Le maréchal Valée, mieux inspiré que ses prédécesseurs, ne craignit pas de laisser voir aux Arabes que la France n'était pas absolument dépourvue de religion : il encouragea la fondation des églises, il accueillit les ministres et protégea les institutions de la charité chrétienne; il ne redouta point l'inoffensif et victorieux apostolat des bonnes œuvres.

Cette politique, au lieu d'envenimer la guerre, réussit aussitôt à en adoucir les coutumes cruelles, grâce à l'intervention intrépide de l'évêque d'Alger, monseigneur Dupuch, qui négocia de vive voix, sans escorte, en rase campagne avec Abd-el-Kader, au plus fort des hostilités, un cartel d'échange des prisonniers. Les indigènes admirèrent son courage et vénérèrent sa piété. Loin de s'irriter à la vue des marabouts français, loin de les menacer, les Arabes ont enseigné à certains colons à ne pas tant abhorrer la soutane et à ne pas clabauder contre la calotte. Les sœurs de la charité leur ont révélé le caractère et la dignité de la femme sous une forme idéale que leurs mœurs et leur religion leur interdisaient de concevoir. La sujétion aux Français, maîtres de la force, leur a paru moins dure, moins impossible, depuis qu'ils ont pu croire que Dieu n'avait pas choisi des athées pour leur imposer une domination nouvelle. En s'obstinant à cacher sa religion, la France risquait de perdre le bénéfice de la résignation musulmane; l'impiété fastueuse du vainqueur n'eût pas permis au vaincu de reconnaître dans la victoire, ainsi que le Coran le prescrit, la manifestation de la volonté divine.

Le général Bugeaud remplaça le maréchal Valée. Lors de la première reconnaissance que le nouveau gouverneur de l'Algérie fit aux environs d'Alger, au mois de février 1841, il remarqua avec douleur que les habitants européens des villages de Dely-Ibrahim et de Douera n'osaient pas même s'éloigner de quelques pas hors de leurs maisons pour cultiver la terre, et que la colonisation ainsi paralysée par la ter-

reur n'avait guère d'autres représentants que des cabaretiers fiévreux, vendant aux soldats de l'absynthe. En effet, les combats livrés par le maréchal Valée avaient rehaussé l'honneur des armes françaises et anéanti les meilleures troupes de l'émir. Mais les Arabes, souvent battus, n'étaient réduits nulle part. Le sentier péniblement ouvert par les colonnes d'expédition à travers le pays soulevé se refermait sur leurs pas.

Cherchell, Médéa, Miliana, étaient définitivement acquis à la France; mais les garnisons qui les occupaient, incessamment bloquées et affamées, tiraient d'Alger toutes leurs ressources. Leur influence n'allait pas au delà de la portée de leurs canons. Il fallut toute l'activité et le talent du général Changarnier, qui fut le plus souvent chargé de ravitailler Médéa et Miliana, pour faire réussir ces expéditions périodiques dont l'heure et la marche étaient à l'avance indiquées par la nécessité à un ennemi toujours aux guets, toujours en armes.

Le général Bugeaud, profitant de l'expérience recueillie par ses prédécesseurs, appliqua le système de guerre et de politique que de bons esprits à la tribune et dans la presse avaient préconisé depuis longtemps. Il comprit que la colonisation, but final de la guerre, ne jouirait jamais d'aucune sécurité si nous avions quelque part, parmi les Arabes et les Kabyles, des ennemis indomptés ou des voisins insoumis. Il visa donc au renversement d'Abd-el-Kader, à la conquête définitive, et à la domination directe de l'Algérie tout entière. Il ne manqua ni d'argent, ni de soldats, ni de lieutenants excellents pour exécuter ses plans; son génie militaire et son talent d'organisation multiplièrent les ressources qu'il posséda. Il eut l'honneur d'asseoir la domination française sur l'Algérie.

« Mes idées sont complètement changées, » disait le général Bugeaud en arrivant en Afrique. En effet, partisan qu'il avait été de l'occupation restreinte, auteur du traité de la Tafna, il eut le mérite de reconnaître son erreur et le talent de la réparer avec tant d'éclat, que la génération présente a complètement oublié, et permettrait à peine à l'histoire de rappeler que le général Bugeaud, avant d'abattre Abd-el-Kader, avait contribué plus que personne, par l'excès de sa confiance, à le rendre redoutable.

AMÉDÉE HENNEQUIN.

LA

# LIBERTÉ DES MERS

## ET LE CONGRÈS DE PARIS

---

Lorsque, après vingt-deux années de guerre générale, les plénipotentiaires des différents États de l'Europe signèrent, le 30 mai 1814, le traité qui rendait la paix au monde épuisé, ils voulurent consacrer cette date à jamais mémorable par la réparation d'une grande iniquité sociale ; ils décrétèrent l'abolition de la traite des noirs. L'esclavage, frappé de la réprobation universelle, n'a pas tardé à disparaître dans la plus grande partie du monde civilisé.

Le Congrès assemblé à Paris en 1856 a voulu également prendre en main la cause de l'humanité ; les représentants des grandes puissances de l'Europe ont pensé que, s'il n'était pas en leur pouvoir d'écarter toutes les éventualités de guerre, ils pouvaient au moins en diminuer les rigueurs pour l'avenir. Tel a été l'objet de leurs méditations les plus graves, tel a été le but qu'ils ont espéré atteindre en adoptant la convention du 16 avril 1856.

Cette convention, dont l'initiative revient exclusivement à la France, porte sur deux ordres de faits bien distincts. D'abord elle donne une sanction nouvelle aux principes par lesquels le droit des gens assure, en cas de guerre maritime, le respect du pavillon et du commerce des puissances neutres. Ensuite, en abolissant la course, elle réserve à la marine militaire de chaque État le droit exclusif de faire la guerre et de capturer les navires de commerce ennemis.

Si la déclaration du Congrès de Paris a un sort plus heureux que les traités qui l'ont devancée et survit à la paix, elle introduira de grands changements dans la guerre maritime, et, en modifiant profondément les moyens d'action de chaque puissance, elle aura la plus grande influence sur l'avenir de la liberté des mers.

La liberté des mers, il ne faut pas l'oublier, est à la fois la condition essentielle du développement paisible et progressif du commerce du monde et la garantie la plus sûre de l'indépendance des nations. Sans ce principe, on verrait s'établir sur l'Océan la domination jalouse et tyrannique d'une seule puissance devant la volonté de laquelle les autres États n'auraient qu'à s'incliner.

Aussi toutes les lois qui régissent les rapports internationaux sur mer en temps de paix ou en temps de guerre ont une telle importance, qu'il est nécessaire d'en rechercher la portée et d'en constater le mérite. — Les innovations apportées par le Congrès de Paris aux principes du droit maritime international répondent-elles aux nécessités sociales qui ont appelé l'attention des représentants de l'Europe ? Telle est l'étude que nous nous sommes proposée. Quel que soit le résultat de notre examen, alors même que nous arriverions à démontrer que la décision du Congrès conduit fatalement à un résultat regrettable, nous n'en rendons pas moins un hommage sincère à la pensée qui la dictée. On ne peut s'empêcher d'y reconnaître et le caractère de générosité propre à des peuples civilisés, et la douceur du sentiment chrétien qui a transformé le monde par les inspirations de la charité universelle.

Afin d'apprécier à sa juste valeur la convention du 16 avril 1856, il faut rechercher les conditions dans lesquelles la guerre maritime s'était faite jusqu'alors, les adoucissements progressifs apportés aux règles du droit des gens, la part qui appartient aux grandes puissances de l'Europe dans ces heureuses modifications, les efforts que chacune d'elles a pu faire pour en accélérer ou pour en retarder l'avènement. Après avoir indiqué les enseignements que l'expérience des temps passés donne à notre époque, il nous sera plus facile de décider si le Congrès de Paris a réussi là où tant d'autres avaient échoué.

A l'origine des sociétés, la guerre transforme ceux qu'elle arme en ennemis impitoyables. Faire le plus de mal possible, voilà son but : aussi les actions les plus violentes et les plus cruelles sont, pour des nations belligérantes, autant de moyens qu'elles emploient sans le moindre scrupule. L'hostilité existe non-seulement d'État à État, mais d'homme à homme. Les actes que punissent les lois pénales en temps de paix, quand ils lèsent un citoyen, changent de caractère lorsqu'ils frappent un ennemi, et deviennent licites, quelquefois même héroïques ; l'esclavage, chose étrange à penser, ce hideux débris de la barbarie des siècles passés, paraît alors un bienfait ; le vainqueur cède à un premier sentiment d'humanité, il laisse la vie au vaincu et se borne à lui prendre sa liberté.

On conçoit que dans un pareil état social, où la vie de l'ennemi compte pour si peu, sa propriété ne soit pas respectée. L'un des effets de la conquête est de dépouiller complètement celui qui la subit : le

droit romain la mentionne comme un des moyens d'acquérir consacré par le droit des gens<sup>1</sup>.

Nulle part le christianisme n'a rencontré d'obstacles plus difficiles à surmonter que dans la lutte qu'il a engagée pour diminuer les horreurs de la guerre. Il lui a fallu bien du temps pour obtenir le respect de la personne, de l'honneur et de la propriété du vaincu. Le mal était si grand, il était si difficile de rompre entièrement avec les idées professées par l'antiquité païenne, qu'à une époque où les lois de la guerre avaient déjà reçu bien des adoucissements, au dix-septième et au dix-huitième siècle, des hommes essentiellement pacifiques, des publicistes éminents, se faisaient, dans leurs écrits, les échos fidèles de ces doctrines surannées.

Grotius et Vattel proclamaient la légitimité du pillage, en disant, d'après Cicéron, qu'il est naturel que l'on puisse dépouiller celui que l'on pourrait tuer sans forfaire à l'honneur<sup>2</sup>.

D'après Bynskerskoek, la guerre légitime tout. Ainsi l'on peut frapper avec la même rigueur les hommes armés et les gens inoffensifs; l'empoisonnement, l'assassinat, l'incendie, sont permis. Grotius, tout en consentant à l'emploi du poison, avait eu quelques hésitations sur celui de l'assassinat, et s'était tiré de ce cas de conscience en établissant une distinction; mais Bynskerskoek rejette cette inconséquence, dont il trouve la condamnation dans la raison, ce véritable criterium du droit des gens, la raison qui nous dit que tout est permis contre un ennemi.

Cependant, si ces principes odieux semblaient avoir été légués dans toute leur barbarie par la société ancienne à la société moderne, le droit public de cette dernière n'était pas resté immobile, de nombreuses modifications apportées aux lois de la guerre annonçaient les progrès d'une civilisation chrétienne. On avait reconnu que l'hostilité n'existait réellement qu'entre les États et les armées chargées de vider leurs querelles et non entre les citoyens de chaque pays. Cela étant admis, la conquête ne pouvait plus avoir les mêmes conséquences qu'auparavant; elle donnait au vainqueur le droit de s'emparer de la souveraineté dans le pays conquis, mais non de la propriété. Le vainqueur pouvait percevoir les tributs, imposer des contributions de guerre; mais il devait respecter la propriété privée.

Tels sont les principes qui se sont peu à peu substitués aux anciennes règles du droit des gens; on a également compris que le but

<sup>1</sup> Cic. *De officiis*, lib. III, cap. vi; Grotius, liv. III., ch. DVI; Vattel, lib. III, ch. CXXIV.

<sup>2</sup> *Ea quæ ex hostibus capimus jure gentium, statim nostra fiunt. Inst. de rerum divisione.*

principal de la guerre n'était pas de faire éprouver à son ennemi le plus de mal possible, mais d'obtenir le redressement des griefs qu'on pouvait avoir contre lui. Aussi la conscience humaine flétrit-elle énergiquement les actes de guerre qui ne trouvent pas leur excuse dans les nécessités de la lutte. Quelque grands que soient les services rendus par Louvois à la France, la cruauté avec laquelle il a fait ravager le Palatinat sera pour son nom une tache ineffaçable. Nulle part ce système n'a trouvé plus de réprobation qu'en France ; car il est en opposition flagrante avec les sentiments d'honneur et de générosité qui ont toujours dirigé notre monarchie ; et nous pouvons revendiquer avec un juste orgueil, comme les maximes constantes de notre pays, celles qu'énonçait Portalis dans son discours d'installation du conseil des prises :

« Entre deux nations belligérantes, les particuliers dont ces nations « se composent ne sont ennemis que par accident ; ils ne le sont point « comme citoyens, ils le sont uniquement comme soldats.... Faire en « temps de paix le plus de bien, et en temps de guerre le moins de « mal possible : voilà le droit des gens. »

La guerre maritime a moins profité que la guerre terrestre des progrès de la civilisation et de l'adoucissement général des mœurs ; les nations qui l'ont faite ont continué d'y pratiquer la barbarie et les violences qu'elles s'interdisent sur terre. Cette différence tient moins à la nature des choses qu'à l'ambition de tous les peuples qui se sont crus ou se croient assez forts pour exercer sur la mer une domination exclusive.

Il semblerait que cet élément insaisissable, placé par la Providence entre les différentes parties de la terre pour les unir et non pour les diviser, ne doive pas favoriser également le commerce de tous, et que les avantages qu'il procure soient faits pour un seul. Les nations qui ont tour à tour possédé les marines les plus florissantes n'ont vu dans leur supériorité que le moyen de fermer la mer au commerce des autres peuples. Au moyen âge, Venise réclame la souveraineté de l'Adriatique, Gênes a les mêmes prétentions sur la mer Ligurienne ; plus tard, l'Espagne et le Portugal se disputent l'Océan et ne renoncent à remettre la décision de cette querelle au sort des armes que par l'intervention du pape Alexandre VI.

Cette prétention à la souveraineté des mers était trop séduisante pour que l'Angleterre ne cherchât pas à la faire valoir. Dès le commencement du seizième siècle, Selden revendiqua pour son pays la propriété de l'Océan depuis les côtes de la Grande-Bretagne jusqu'au pôle et au littoral américain. Grotius, mieux inspiré que lorsqu'il allait chercher dans Cicéron les règles du droit des gens, soutint avec énergie le principe de la liberté des mers. Charles I<sup>er</sup> intervint

dans la polémique; mettant sa puissance au service de la logique de Selden, il chargea Carlton, son ambassadeur à la Haye, de demander aux Etats-généraux le châtimeut de Grotius, afin d'effrayer ceux qui seraient tentés de marcher sur ses traces. La théorie de Selden, quelque faveur qu'elle ait d'abord trouvée auprès du gouvernement anglais, fut au moins officiellement abandonnée par lui. Le principe de la liberté des mers est depuis longtemps incontestablement admis; s'il se trouve des systèmes qui le mettent indirectement en question, ceux qui les professent sont trop habiles pour se hasarder à des attaques directes et sans ménagement.

Quoique la mer soit libre et ouverte à tous, la guerre a pour effet d'en restreindre l'usage et d'imposer aux parties non belligérantes certaines gênes et certaines obligations. Sur terre, les ravages de la guerre sont naturellement circonscrits dans le territoire des Etats ennemis; si le commerce y est exposé à toutes les chances qu'entraînent les hostilités, partout ailleurs il s'exerce paisiblement. La mer, au contraire, n'appartient à personne; les parties belligérantes peuvent aller s'y chercher et en venir aux mains à tel moment qu'il leur convient. Aussi le commerce des autres Etats ne serait jamais à l'abri de toute inquiétude, si l'on ne s'était mis d'accord à l'avance sur l'observation de certaines règles qui concilient les nécessités de la guerre et celles de la paix.

Pour arriver à une entente parfaite, il fallait déterminer les modes suivant lesquels la guerre devrait se faire, puis les droits et les devoirs des nations étrangères au conflit.

La guerre peut se faire par des armées levées, entretenues par l'Etat et ne relevant que de lui, ou bien en son nom par des troupes qui lui sont moins soumises et qui obéissent directement à leurs chefs munis d'une délégation expresse ou tacite de la puissance publique.

Le moyen âge ne connaît guère d'autres armées que celles qui se recrutaient d'après le second mode de système que nous avons indiqué. Les états de l'Europe n'avaient aucune homogénéité, la royauté n'y jouissait que d'une autorité nominale; elle ne pouvait faire face aux dangers qui menaçaient le pays qu'en demandant à ses vassaux le service militaire prescrit par les lois féodales. Le vassal ainsi appelé par son suzerain devait se joindre à lui avec ses hommes d'armes, et apportait, avec une bravoure héroïque, souvent une soif ardente de pillage, toujours une grande indiscipline.

Sur mer, l'état n'était pas mieux servi. Le roi s'adressait aux principaux négociants des ports de mer de son royaume; ceux-ci armaient leurs navires en guerre, et suppléaient aux produits pacifiques du commerce par le pillage du littoral de l'ennemi et la capture de ses



vaisseaux. Si ce genre de guerre avait de grands avantages, il présentait d'incontestables inconvénients. Les armateurs, agissant pour ainsi dire exclusivement dans un but de lucre, échappant au contrôle de toute autorité publique, ne connaissaient ni frein ni mesure. Ne se bornant pas à prendre les vaisseaux ennemis, ils attaquaient les navires de puissances amies ou neutres, de telle sorte que la guerre tendait, par leur fait, à se généraliser. Enfin, après la paix, ceux qu'avait enrichis la guerre renonçaient difficilement à ses profits et la continuaient. De là ces pirateries qui désolèrent le moyen âge, comme elles avaient attristé les plus beaux jours de la puissance romaine.

Il était donc urgent de régulariser l'exercice d'un mode de guerre qui donnait lieu à tant d'abus. La France a le droit de revendiquer l'honneur d'avoir pris l'initiative. Une ordonnance rendue par le roi Charles VI, le 7 septembre 1400, *sur le fait de l'amirauté*, oblige ceux qui veulent armer en course à demander à l'amiral de France une commission qui leur était délivrée sous forme de lettres de *marques* ou de *représailles*<sup>1</sup>.

Les corsaires étaient, en outre, soumis pour l'observation des dispositions de l'ordonnance à la juridiction de l'amiral<sup>2</sup>.

L'exemple donné par la France ne fut pas stérile : si la course ne fut pas régularisée aussi promptement en Angleterre, le Parlement, quatorze ans plus tard, imposait aux corsaires l'obligation de conduire leurs prises dans un port anglais et d'en faire la déclaration au conservateur. En 1487, le gouvernement des Pays-Bas prenait des mesures analogues.

Il ne suffisait pas d'avoir déterminé les conditions générales dans lesquelles la guerre maritime pourrait être à l'avenir légitimement faite, il fallait, pour assurer le respect des droits de tous, prescrire à ceux qui la feraient, soit sous les ordres directs du gouvernement, soit en vertu de la délégation de la puissance publique que contenaient les lettres de marque, certaines règles protectrices de la liberté des mers et des droits des puissances neutres.

Les premières formules de ces règles se trouvent dans le *Consulat de la mer*. Ce recueil, véritable coutumier général de la mer, fut rédigé à Barcelone ou à Marseille, à une époque fort incertaine, au treizième

<sup>1</sup> Ces lettres étaient ainsi nommées parce qu'elles étaient d'abord délivrées pour les représailles, qui s'exerçaient le plus souvent sur les frontières ou *marchés*.

<sup>2</sup> Ordonnance du 7 décembre 1400, art. 3 : « Se aucun, de quelque estat qu'il soit, metta sur aucun navire à ses propres despens pour porter la guerre à nos ennemis, ce sera par le congé et le consentement de nostre dit amiral ou son lieutenant, lequel a ou aura au droict de son dit office, la cognoissance, juridiction, correction et punition de tous les faits de ladite mer et de ses dépendances criminellement et civilement. »

ou au quatorzième siècle. Il indiquait les usages reçus dans tous les États riverains de la Méditerranée; plus tard, ses dispositions servirent de base au droit maritime international de l'Europe occidentale.

Voici comment il déterminait les droits des neutres. Les marchandises qui leur appartenait n'étaient pas saisissables, qu'elles se trouvassent sur un navire neutre ou sur un navire ennemi. Les marchandises ennemies, au contraire, étaient déclarées de bonne prise même sur des navires neutres<sup>1</sup>. Pendant longtemps les navires armés en course furent soumis à ces règles.

La royauté, voulant se passer, dans la guerre terrestre, du concours des vassaux trop puissants pour s'astreindre à une obéissance passive et à une discipline sévère, trop intéressés à empêcher l'agrandissement du pouvoir du suzerain pour lui prêter un appui efficace, s'était préoccupée de bonne heure d'organiser une armée permanente.

Les intérêts de la centralisation et de l'unité du pouvoir avaient bien moins à redouter de l'indépendance de la marine marchande armée en course; aussi la marine militaire se développa-t-elle fort tard dans les divers États de l'Europe.

Vers la fin du quinzième siècle, le Portugal, puis l'Espagne, armèrent les premières flottes régulières. A cette époque, la France n'avait d'autre flotte que les vaisseaux de ses armateurs. François I<sup>er</sup> veut-il attaquer les Anglais sur mer, c'est Ango, le célèbre marchand dieppois, qui équipe une escadre de navires de commerce, va chercher les ennemis de sa patrie, et rentre dans sa ville natale après une brillante victoire<sup>2</sup>.

Quelques années après, Henri II, songeant à punir les Espagnols qui avaient fait saisir toutes les embarcations françaises qui se trouvaient dans les ports des Pays-Bas, s'adressait aux Dieppois, qui mettaient des navires à la mer et battaient les Espagnols.

L'Angleterre, pendant la plus grande partie du seizième siècle, fit plutôt la guerre par ses corsaires que par des flottes régulières; c'est à eux surtout qu'elle doit les exploits maritimes qui illustrèrent le long règne d'Élisabeth, c'est parmi eux qu'il faut chercher Drake, le premier de cette nombreuse série de grands capitaines dont l'Angleterre s'enorgueillit à si juste titre.

<sup>1</sup> Pardessus, *Collection de lois maritimes*, t. II. Consulat de la mer, ch. CCLXXVI, p. 503.

<sup>2</sup> Ce fust luy, luy seul qui fist armer  
La grande flotte expresse mise en mer  
Pour faire voir à l'orgueil de l'Angleterre  
Que François était roy et sur mer et sur terre.

(Quatrain du poète du Puy de l'Assomption de Dieppe.) ●

Vitet, *Histoire de Dieppe*, p. 454.

La prise de Calais par le duc de Guise avait convaincu le gouvernement anglais que toute tentative de domination directe sur le continent serait désormais infructueuse; il voulut s'assurer une influence prépondérante dans les affaires de l'Europe, en s'emparant de la souveraineté de la mer. Telle fut, à partir de ce moment, l'idée fixe de toutes les dynasties, de tous les gouvernements qui se sont succédé dans ce pays; telle est l'œuvre à laquelle ont travaillé Élisabeth, les Stuarts, Cromwell, Guillaume d'Orange, les princes de la maison de Brunswick et tous les grands hommes d'État qui ont pris place dans les conseils du prince et de la nation; tel est le but qu'ils ont tous poursuivi avec cette patience énergique que rien n'a découragé, et qui a élevé si haut, dans la grande famille des peuples, la race anglo-normande.

Quelle va être l'attitude de l'Angleterre, aspirant à la suprématie des mers, dans les luttes qu'elle devra soutenir contre les autres puissances de l'Europe? Suivra-t-elle strictement les principes établis par le droit des gens, pour régler les obligations des nations belligérantes envers les marines neutres? Ses propres lois semblaient l'y convier.

« La grande charte des Anglais, dit Montesquieu, défend de saisir « et de confisquer, en cas de guerre, les marchandises des négociants « étrangers, à moins que ce ne soit par représailles. Il est beau que la « nation anglaise ait fait de cela un des articles de sa liberté<sup>1</sup>. »

Nous voudrions pouvoir également féliciter le peuple anglais d'avoir observé cet article de sa liberté, avec autant de constance qu'il en a su mettre à la défense des autres; mais l'histoire nous oblige à ne pas aller dans nos éloges plus loin que Montesquieu. L'Angleterre, dirigée par un seul mobile, l'intérêt de sa prépondérance sur l'Océan, s'est aussi peu inquiétée des prescriptions de la grande charte que des règles du consulat de la mer. Si les principes du droit des gens faisaient obstacle à la réalisation de ses desseins ambitieux, elle n'en a tenu aucun compte, elle a violé, sans le moindre scrupule, les engagements pris par elle dans les traités, elle n'a envisagé que la souveraineté du but qu'elle voulait atteindre.

Depuis la seconde moitié du seizième siècle commence une lutte bien longue, marquée par des fortunes bien différentes, dans laquelle on voit, d'une part, la France faussement accusée de rêver à la monarchie universelle, s'efforcer d'ouvrir la voie des progrès et d'y entraîner l'Europe derrière elle. L'Angleterre, au contraire, s'applique à maintenir toutes les rigueurs de la guerre maritime; ses hommes d'État épuisent les ressources de leur génie pour infliger de nouvelles vexations à ses ennemis comme aux neutres.

<sup>1</sup> Montesquieu, *Esprit des Loix*.

Tel est le caractère général de cette lutte, tel est le rôle des deux grandes puissances qui y ont pris la part principale; cependant certains publicistes se sont complètement mépris sur ce point. Il n'y a pas de fait qu'ils ne travestissent ou dont ils ne dénaturent la portée, pour imposer leur erreur au public. D'après eux, l'Angleterre aurait le droit de réclamer l'initiative de toutes les réformes utiles du droit maritime international.

Que ce système ait quelque faveur de l'autre côté du détroit, nous ne saurions nous en étonner, l'amour de la patrie fausse souvent le jugement d'un écrivain, et l'empêche de saisir tout ce que la politique du gouvernement de son pays a d'odieux; tout en ne partageant pas cette erreur, nous nous expliquons le sentiment qui l'a inspirée.

Mais nous ne pouvons pas avoir la même manière de voir à l'égard de ceux de nos compatriotes qui ont cherché à populariser un thème aussi blessant pour la vérité que pour l'honneur national. Nous admirons, il est vrai, l'organisation politique de l'Angleterre. Quelle nation a su établir le principe d'autorité sur des bases plus solides? Où trouver une combinaison plus heureuse des libertés publiques et des droits du pouvoir, des garanties plus sûres de l'ordre social, un respect plus religieux des droits de tous, une conscience plus vraie de la dignité de chaque citoyen? Est-il un esprit éclairé qui, en voyant le tableau des grandeurs de l'Angleterre retracé dans les colonnes de cette revue par M. le comte de Montalembert, ne se soit associé à l'admiration, aux regrets et aux espérances de l'illustre écrivain! Nous désirons aussi l'alliance de la France et de l'Angleterre; la paix du monde en dépend: il faut seulement, pour que cette alliance puisse être durable, que les conditions en soient également honorables et avantageuses pour les deux pays. Tels sont nos principes. Si dans l'examen du rôle de l'Angleterre, vis-à-vis des neutres, dans les guerres maritimes, il nous échappait des appréciations sévères, des paroles un peu dures, nous protestons énergiquement contre ce que l'on voudrait leur faire dire au delà de notre pensée. Loin de nous le projet impie de raviver de vieilles rancunes, des animosités aujourd'hui éteintes, nous ne nous proposons que de signaler à la France et à l'Europe les dangers qui peuvent les menacer.

Certaine école qui se croit fort libérale ne s'arrête pas à la limite extrême que nous venons de nous tracer, elle se laisse prendre aux faux airs révolutionnaires que l'Angleterre sait si bien se donner, elle ne se borne pas à appeler de tous ses vœux le succès d'une politique extérieure qui n'a d'autre but que l'asservissement du monde entier aux intérêts britanniques; mais, pour reconnaître les espèces d'avances qui lui sont faites, elle sacrifie à l'Angleterre toutes nos gloires nationales: elle appelle cela de l'impartialité. Nous laissons le soin de qualifier cette

attitude à ceux qui voudront bien nous suivre dans l'examen des faits qui composent l'histoire du droit des gens en matière de guerre maritime; ils verront s'il y a la moindre justice à attribuer à l'Angleterre l'initiative du progrès qui a toujours appartenu à la France.

Dès le seizième siècle, les règles du consulat de la mer qui formaient le droit commun de l'Europe étaient foulées aux pieds par les Anglais. François I<sup>er</sup>, se croyant autorisé à des représailles, dérogea ces prescriptions par un édit de 1543, et autorisa la capture des marchandises neutres sur les navires ennemis. Un édit de 1584 renouvela la disposition de l'édit de 1543.

En Angleterre on allait bien plus loin, non-seulement on saisissait les marchandises neutres sur les navires ennemis, mais encore on se refusait le plus souvent à reconnaître le caractère neutre des cargaisons capturées sur les navires de guerre, soit en les attribuant à l'ennemi, soit en les considérant comme *contrebande de guerre*, c'est-à-dire comme destinées à donner à l'ennemi des moyens d'attaque ou de défense. Enfin, les navires neutres nantis de ces marchandises étaient confisqués. Vainement on a voulu trouver dans l'édit de 1584 une clause expresse autorisant la saisie des navires neutres ayant à leur bord des marchandises ennemies. Cette interprétation a contre elle l'autorité de Cleirac, l'un des plus anciens commentateurs des lois maritimes, et les réclamations adressées par la France au gouvernement anglais à raison des faits de ce genre.

Le maréchal Bassompierre, chargé d'aller négocier à Londres le mariage d'Henriette de France avec Charles I<sup>er</sup>, reçut des instructions pour se plaindre de diverses infractions au droit des gens commises par des sujets anglais dans les précédentes guerres maritimes. Le cabinet de Whitehall se montra plein de courtoisie, une commission fut nommée pour examiner les griefs de l'ambassadeur de France, et rédigea un mémoire, qui fut remis à ce dernier, le 10 novembre 1626.

Dans cette réponse, on commençait par invoquer les principes du droit maritime international (*the common and consuetudinary positive international maritime law*), puis on en déduisait comme conséquence les règles suivantes :

1° Les navires neutres ne sauraient recevoir de marchandises ennemies sous peine de confiscation ;

2° Toutes les marchandises qui sont sur des bâtiments ennemis sont de bonne prise, quelle que soit la nationalité de leurs propriétaires ;

3° Si les propriétaires des marchandises sont associés avec les négociants des pays belligérants, la confiscation peut encore avoir lieu.

Enfin on donnait de la contrebande de guerre une définition tellement vague, qu'elle se prêtait aux interprétations les plus extensives.

Voici en quels termes le maréchal Bassompierre répondit aux doctrines de l'amirauté anglaise :

« Le maréchal Bassompierre convient que les marchands des pays neutres ne doivent porter dans leurs navires, ni faire passer sous leurs nom et adresse, les denrées des marchands des pays guerroyants, mais il déclare que les vaisseaux desdits marchands neutres, et les marchandises qui véritablement leur appartiennent, ne sont pas pour cela confisquables, ains seulement les étrangères qu'ils auront avouées. Il consent, comme chose raisonnable, que les vaisseaux confisquables rendent les marchandises confisquées.

« Finalement il faut spécifier quelles sortes de marchandises sont déclarées contrebande, car MM. les commissaires entendent toutes sortes de vivres et de munitions de guerre, et le maréchal Bassompierre s'arrête à ce qui a été contrebande par le passé, rien de plus. »

Il est inutile d'insister longtemps sur la portée de cette négociation : rappeler son objet, c'est faire voir où étaient le progrès et le désintéressement, et quels étaient ceux qui prenaient alors en main la cause de la civilisation.

La France continuait avec persévérance ses efforts pour faire triompher les principes favorables à la liberté des mers. Une ordonnance du 1<sup>er</sup> février 1650 dérogea aux dispositions de l'édit de 1584, et consacra de nouveau les règles du consulat de la mer. Quelques années après, Cromwell répondait à ces mesures libérales par l'Acte de navigation, et par une série d'autres actes qui ne pouvaient laisser aucune incertitude sur les prétentions de l'Angleterre à la souveraineté des mers. Aussi y eut-il un temps d'arrêt bien marqué dans le progrès du droit des gens. Le gouvernement de Louis XIV, soucieux des insultes faites à la dignité nationale, entra largement dans la voie des représailles. Nous ne saurions applaudir à ce système, mais la responsabilité principale en doit retomber sur la politique anglaise.

Dès le quatorzième siècle, une coutume aussi sage qu'humaine avait soustrait les bateaux pêcheurs des nations belligérantes aux rigueurs de la guerre<sup>1</sup>. Observée religieusement par la France, cette loi internationale était constamment méconnue par l'Angleterre. « Aussi l'injustice d'une telle conduite obligea enfin Louis XIV à renoncer à ces sortes de traités toujours désavantageux aux Français<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Valin, *Commentaire de l'Ordonn. de la marine*, t. II, p. 690.

<sup>2</sup> Ce fait est attesté par Froissart de la manière suivante : « Pêcheurs sur mer, quelque guerre que soit en France et en Angleterre, jamais ne se firent mal l'un à l'autre, ainçois sont amis et s'aident l'un et l'autre au besoin. » Cet usage est mentionné par Cleirac, dans l'art. 80 de la *Juridiction de la marine*, qui attribue à l'amiral de France le droit de le régler, en accordant des *trêves peschereuses*.

L'ordonnance de 1681 sur la marine ne reproduisit point les dispositions des anciens édits royaux sur cette matière. Entrant d'une manière complète dans la voie des représailles, non-seulement elle abolissait l'ordonnance de 1650, mais elle ajoutait encore de nouvelles rigueurs à celles de l'édit de 1584, en autorisant la confiscation des navires neutres chargés de marchandises ennemies.

Dans la guerre à outrance qui s'éleva entre la France et l'Angleterre, les navires armés en course rendaient à l'État des services presque aussi grands que la marine royale. Le cabinet de Versailles ne négligeait rien pour en favoriser l'équipement, il prêtait souvent aux négociants des villes maritimes du royaume des vaisseaux ou de l'artillerie: Une ordonnance du 5 octobre 1674 établissait les conditions de ces prêts. On prélevait sur les produits de la prise le dixième pour les droits d'amirauté, le tiers pour l'État; le reste appartenait à l'équipage et aux armateurs.

Après les désastres de la Hogue, l'armement en course devint la seule ressource de la France pour lutter contre la marine militaire de la Grande-Bretagne et de la Hollande; le commerce des puissances alliées, protégé par des flottes nombreuses, n'en trembla pas moins devant l'audace et l'énergie des corsaires, qui seuls faisaient respecter le pavillon français sur l'Océan. Nous empruntons au récit de M. Th. Laval-lée le résumé des hauts faits qui illustrèrent alors notre marine marchande.

« C'était moins par ses flottes que par ses corsaires que la France  
 « dominait les mers. Il sortait continuellement des ports de France  
 « des escadres montées par Duguay-Trouin, Jean Bart, Forbin, Nes-  
 « mond, Pointis, Ducasse, qui pillaient les côtes d'Espagne, essayaient  
 « des débarquements en Écosse et en Irlande, enlevaient tous les con-  
 « vois; ou bien de simples navires montés par d'intrépides marins qui  
 « s'aventuraient à des expéditions lointaines avec une audace presque  
 « fabuleuse. On trouvait les corsaires français partout; ils apparaîs-  
 « saient à la fois sur toutes les côtes, ils affrontaient de gros navires,  
 « perçaient une grande flotte, semblaient se jouer des vents comme  
 « des ennemis. C'étaient presque tous Bretons ou Normands durs aux  
 « fatigues, insoucieux des dangers, avides de butin, qui venaient en-  
 « suite pleins de joie rapporter les dépouilles des marchands de Londres  
 « et d'Amsterdam, à Dunkerque, à Dieppe, au Havre et à Saint-Malo.  
 « Saint-Malo était devenu la plus riche ville maritime de France, ses  
 « corsaires étaient les plus hardis, ses vaisseaux les plus légers, ses  
 « prises les plus nombreuses : en neuf ans, elle captura deux cent  
 « soixante-deux vaisseaux de guerre, et trois mille trois cent quatre-  
 « vingts bâtiments marchands. Les Anglais étaient pleins de fureur contre  
 « cette ville : une flotte de vingt vaisseaux vint la bombarder (20 no-

« vembre 1693), et lança sur elle un brûlot immense qui l'aurait détruite de fond en comble, s'il n'eût éclaté à une demi-lieue en mer<sup>1</sup>. »

Si le gouvernement de Louis XIV suivit trop fidèlement l'Angleterre sur le terrain de la violation des principes du droit international maritime; s'il crut, pour mener la guerre à bonne fin, ne devoir reculer devant aucun des moyens énergiques dont l'usage était légitimé à ses yeux par l'exemple de ses ennemis, il serait injuste de ne pas reconnaître qu'il s'appliqua à diminuer les inconvénients qui résultaient pour le commerce de l'armement en course. L'ordonnance de 1684 sur la marine, l'un des plus grands monuments législatifs de cette glorieuse époque, assujettissait les corsaires à une discipline plus rigoureuse, et rendait les tentatives de piraterie impossibles. Les tribunaux français, s'inspirant sans doute de la pensée du chef de l'État, n'appliquaient pas avec la dernière rigueur la règle qui ordonnait la confiscation du navire neutre sur lequel on avait trouvé des marchandises ennemies. La preuve la plus certaine en est dans un arrêt du Conseil, du 26 octobre 1692, qui se borne à prononcer la confiscation des marchandises saisies.

Les Anglais, au contraire, multipliaient les vexations qu'ils faisaient éprouver aux neutres. Guillaume III avait à peine chassé son beau-père du trône de la Grande-Bretagne qu'il inventait le système de *blocus sur le papier* (blockade paper) ou *blocus de cabinet*, que le gouvernement anglais a mis depuis si souvent à profit. Par un acte du 22 août 1689, il déclarait tout le littoral de la France en état de blocus, et par cela même interdisait aux neutres le commerce, non-seulement avec les points de la côte dont ses flottes pouvaient fermer l'accès, mais aussi avec ceux dont les abords restaient libres. Les États généraux de Hollande cherchèrent à ne pas s'associer à cette mesure, ils semblaient comprendre tous les dangers que présentait pour leur pays une alliance trop intime avec une puissance rivale, aux intérêts de laquelle ils devaient sacrifier les leurs; si Guillaume a fait beaucoup pour la grandeur de l'Angleterre, il fut certainement le mauvais génie de la Hollande, son influence contraignit les États généraux à se joindre à la déclaration de blocus qu'il avait faite.

Nous avons déjà rappelé comment le maréchal Bassompierre avait protesté contre la facilité avec laquelle l'amirauté anglaise déclarait de bonne prise les cargaisons neutres saisies par les ennemis. Pourvu qu'elle y trouvât quelque avantage, elle n'hésitait pas à qualifier contrebande de guerre toute espèce de marchandises. La France n'atteignit jamais dans ses représailles ce degré d'iniquité. L'ordonnance de 1684 définissait comme contrebande de guerre les armes, poudres,

<sup>1</sup> Th. Lavallée, *Histoire des Français*, t. III, p. 293 et 294.



boulets et autres munitions de guerre, les chevaux et les équipages; elle fut scrupuleusement appliquée.

Au milieu de toutes ces guerres, quelques réclamations se faisaient entendre contre l'emploi de la course, elles avaient même abouti à faire signer, en 1675, entre la Hollande et la Suède, un traité aux termes duquel ces puissances, en cas de guerre future, s'interdisaient d'armer en course. L'éventualité prévue par cette disposition ne tarda pas à se réaliser; la foi jurée ne fut pas gardée. Le traité de 1679 en reconnaissait la violation, cette tentative si infructueuse ne fut pas renouvelée de longtemps.

Les traités qui interrompirent si souvent, et pour si peu de temps, les guerres du dix-septième siècle, substituèrent des règles nouvelles à celles que le consulat de la mer avait établies relativement au droit des neutres; la constatation de la nationalité des marchandises donnant lieu à mille difficultés, on pensa que l'on arriverait à un résultat plus pratique si l'on fixait le sort de la marchandise, non plus d'après la nationalité de son propriétaire, mais d'après celle du navire qui la transportait.

Cette nouvelle doctrine est appliquée pour la première fois dans la capitulation de 1604 entre la France et la Porte. Une stipulation du même genre se retrouve dans la capitulation de 1612 entre la Hollande et la Porte. En 1646, un traité conclu entre la France et la Hollande pose en principe que le pavillon neutre protège la marchandise qu'il couvre, à l'exception de la contrebande de guerre; les marchandises transportées par navire ennemi sont, au contraire, déclarées saisissables, quel qu'en soit le propriétaire. Des dispositions analogues se présentent dans les traités de la fin du dix-septième siècle.

Le traité d'Utrecht, conclu en 1713 entre l'Angleterre, la France et la Hollande, contient quelques dispositions sur les droits des neutres. Il proclama le nouveau principe : navire libre, marchandise libre; navire ennemi, marchandise ennemie. La contrebande de guerre restait toujours saisissable, elle était définie, comme dans l'ordonnance de 1681. La France voyait ainsi l'Angleterre rendre hommage aux principes jusque-là contestés par elle.

Dans les guerres maritimes qui signalèrent le règne de Louis XV, la France et l'Angleterre conservent le rôle que nous leur avons déjà vu prendre. L'Angleterre, au lieu de chercher la règle de sa conduite dans les principes auxquels elle avait donné une adhésion si éclatante, ne suivit d'autres lois que les instincts de son ambition : gouvernée par des ministres habiles, dont le patriotisme exclusif ne reculait devant aucun moyen pour assouvir une haine effrénée contre la France, elle méconnut également les prescriptions des traités, celles du droit des gens, et les lois même de l'honneur. Elle préluda à la guerre de Sept-Ans par une perfidie indigne d'une grande nation. La guerre ne fut déclarée que

le 18 mai 1756; cependant, dès 1755, deux vaisseaux de soixante-quatre canons, le *Lys* et l'*Alcide*, de l'escadre de M. Dubois de la Motte, étaient pris par l'amiral Boscawen. En outre, des corsaires munis de lettres de marque secrètement délivrées enlevaient deux cent cinquante navires au commerce français. Au moment même où ces actes de brigandage s'accomplissaient impunément, le cabinet de Saint-James donnait les assurances les plus amicales au duc de Mirepoix, ambassadeur de France à Londres, et déclarait formellement qu'il ne commencerait pas les hostilités.

Vattel relève un fait qui montre comment les lois les plus saintes de l'humanité devenaient un jouet entre les mains de nos ennemis. Une frégate anglaise se présente devant Calais et fait des signes de détresse : quelque grands que fussent les ressentiments de la population du littoral contre l'Angleterre, elle ne voit plus dans l'équipage en détresse des ennemis, mais des hommes malheureux. Des chaloupes sont envoyées au secours du navire anglais, qui les laisse approcher paisiblement, puis, changeant tout à coup d'attitude, les capture sans coup férir. Le *blocus sur le papier*, dont nous avons déjà indiqué l'origine, fut de nouveau mis en usage par le gouvernement britannique.

Non contents d'imposer au commerce des neutres une gêne injuste, les Anglais abusaient du pavillon de ceux-ci pour tromper la vigilance de l'ennemi. Lorsqu'un navire croiseur veut s'assurer qu'un bâtiment qu'il rencontre n'est pas soumis aux lois de la guerre, il tire un coup de canon à poudre ou à boulet perdu pour sommer ce dernier de s'arrêter et de se prêter à la visite, il arbore en même temps son pavillon pour faire connaître sa nationalité. Ce signal s'appelle le *coup de semonce*. Afin de s'approcher avec plus de sécurité de la proie qu'ils convoitaient, les Anglais tiraient le coup de semonce et arboraient un pavillon neutre. Cette supercherie avait indigné notre marine qui avait voulu user de représailles. Mais le gouvernement s'était opposé avec énergie à l'adoption d'une pareille coutume, que le préambule d'une ordonnance de 1696 condamne comme « un procédé contraire à la foi publique et à l'honneur du pavillon français. »

Soixante ans plus tard, Valin attestait de la manière suivante que les maximes de la monarchie française sur ce point d'honneur n'avaient pas varié.

« Qu'on ne prétende pas se prévaloir, écrivait-il, de ce que, à l'imitation des Anglais qui semblent ne reconnaître les lois de la guerre pour en abuser, nos armateurs, et même les officiers des vaisseaux du roi se sont mis dans l'usage, dans la précédente guerre et dans celle-ci, de tirer le coup de canon de semonce sous un autre pavillon

<sup>1</sup> Valte, *Droit des gens*, III, ch. x., § 176.

« que celui du roi, alléguant qu'il faut en user avec l'ennemi de la même manière qu'il en use avec nous, et qu'il suffit de ne pas combattre sous pavillon étranger. En effet, si l'usage, et surtout un usage qui intéresse l'honneur et la probité, pouvait l'emporter sur la loi, il n'y aurait rien à dire, mais ici on ne voit qu'un trait de lâcheté et de perfidie que l'exemple de l'ennemi ne saurait justifier<sup>1</sup>. »

La paix de Paris (1763) termina d'une manière bien douloureuse pour la France la guerre de Sept-Ans. Presque toutes nos colonies étaient perdues. Quelques réclamations furent élevées par le cabinet de Versailles relativement aux prises faites avant la déclaration de la guerre. Chatam, que l'on pourrait appeler l'Anglais qui a le plus haï la France, s'il n'avait légué son génie et son aversion à son fils William Pitt, Chatam répondit que la prétention du gouvernement français ne reposait sur aucune convention particulière, ni sur aucun principe du droit des gens. Ce grand homme d'État était plus près de la vérité lorsqu'il faisait cet aveu : « Si nous voulions être justes envers la France et l'Espagne, nous aurions trop à restituer. Les affaiblir et les combattre est notre unique loi, la base de tous nos succès<sup>2</sup>. »

Cependant l'Angleterre, jusqu'alors si heureuse dans la mise à exécution de ses grands desseins, allait rencontrer des obstacles qui arrêteraient pendant quelque temps les progrès de sa domination sur les mers. Chatam, après avoir vu sa patrie triomphante ajouter des empires à ses possessions, devait vivre pour assister à l'insurrection de la plus belle des colonies anglaises de l'Amérique.

Les États-Unis, en proclamant leur indépendance, pouvaient compter sur le concours de puissants alliés. Le pacte de famille qui venait d'unir les différentes branches de la maison de Bourbon, garantissait l'équilibre européen contre la prépondérance de la politique anglaise. Louis XVI, dans une grande pensée nationale, avait appliqué toute son énergie et toutes les richesses de la France à relever sa marine des désastres des guerres précédentes; les navires s'élevaient sur nos chantiers comme par enchantement. L'Espagne, cédant à une noble émulation, sous le gouvernement réparateur de Charles III, se mettait en mesure de faire reparaitre sur les mers le pavillon castillan, qui y avait été si longtemps respecté.

L'Angleterre, comprenant toute l'étendue du danger, commença la guerre par des hostilités subites; ses vaisseaux attaquèrent inopinément, près des côtes de France, la *Belle-Poule*, le *Pallas*, la *Licorne* et le lougre le *Coureur*. Louis XVI répondit à ces actes d'agression par une déclaration de guerre. En même temps, fidèle à la mission civilisatrice que la

<sup>1</sup> Valin, *Traité des prises*, ch. IV, sect. 1, p. 42.

<sup>2</sup> Beaumarchais.

monarchie française s'est toujours imposée, il publiait une proclamation dans laquelle il assurait les puissances neutres de son respect pour leurs droits consacrés par le traité d'Utrecht. Une lettre du 5 juin 1779, adressée à l'amiral de France, ordonnait de protéger les pêcheurs non suspects. L'Espagne suivit l'exemple de son alliée, et fit, le 1<sup>er</sup> juillet 1779, une déclaration analogue sur les droits des neutres.

Le gouvernement anglais se crut assez fort pour ne tenir aucun compte des principes que la France et l'Espagne venaient de reconnaître et de revendiquer comme les leurs. Au mépris des dispositions du traité d'Utrecht, un ordre du cabinet déclara que les matériaux de construction rentretraient dans la contrebande de guerre. Peu de temps après, la Hollande recueillait les fruits de la politique étroite et antinationale de ses stathouders, qui depuis un siècle l'avaient inféodée à l'Angleterre, et l'avaient complètement sacrifiée aux intérêts commerciaux de cette dernière. Un ordre du conseil, du 17 avril 1780, dénonçait les traités existant avec la Hollande, par la seule raison que cette puissance désertait l'alliance anglaise.

Le ministère anglais avait mal choisi son heure pour prendre une attitude aussi hostile vis-à-vis des puissances neutres. Un revirement complet s'était opéré dans la politique de l'Europe. Pendant bien longtemps, l'Angleterre avait réussi à lui dissimuler ses envahissements et ses usurpations en lui inspirant des craintes sur l'ambition de la maison de Bourbon. Quelle que fût l'habileté de l'Angleterre, quelque favorables que les circonstances fussent à l'action de sa diplomatie, cet aveuglement ne pouvait durer; les puissances neutres devaient à la fin apercevoir les dangers que ferait courir à l'équilibre du monde la domination absolue d'une seule nation sur les mers.

Dès 1744, au début des guerres de la succession d'Autriche, le grand Frédéric se fit l'organe des premières inquiétudes de l'Europe, en demandant au gouvernement britannique quelles étaient ses intentions à l'égard des neutres. Lord Carteret répondit que ce n'était pas l'usage pour l'Angleterre de faire de pareilles déclarations, que, du reste, le pavillon prussien serait respecté comme celui des autres États. Frédéric ne trouva pas cette réponse satisfaisante; il s'aperçut bientôt que, s'il y avait égalité de traitement pour son pavillon et pour celui des autres puissances, c'était dans le même mépris du droit des neutres. En 1747, il adressa au cabinet de Saint-James de nouvelles réclamations, qui furent suivies d'une réponse aussi vague et de déprédations analogues à celles dont il s'était déjà plaint. Sa patience se lassa; voyant bien que la force pourrait seule avoir raison de tels procédés, il fit saisir, en 1751, les capitaux des négociants anglais hypothéqués en Silésie. Les ministres de Georges II, plus sensibles à ces représailles qu'à toutes les remontrances fondées sur la foi jurée dans les traités, ou sur les principes du

droit des gens, se décidèrent, le 18 janvier 1753, à faire la déclaration qui leur était demandée, et prétendirent qu'ils observaient les règles du *Consulat de la mer*; en outre, une indemnité de vingt mille livres sterling fut payée aux sujets prussiens lésés par des prises indûment faites. La Prusse alliée de l'Angleterre, pendant la guerre de Sept-Ans, n'eut pas à se préoccuper des infractions sans nombre aux principes du droit des gens, dont cette dernière se rendit alors coupable. Mais, après le traité de Paris, une réaction générale s'était formée contre l'Angleterre, l'Europe avait enfin vu où étaient ses véritables dangers : elle accueillit avec faveur l'insurrection des colonies de l'Amérique; si elle ne prit pas ouvertement parti pour elles avec la France et l'Espagne, elle espérait trouver dans cette guerre l'occasion de revendiquer la liberté des mers, et d'affranchir son commerce des entraves sans nombre qui en gênaient le développement.

L'impératrice Catherine II, qui a élevé la Russie au rang de puissance de premier ordre en Europe, se mit à la tête du mouvement. Les intrigues du chevalier Harris (depuis lord Malmesbury), ministre d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, furent inutiles; vainement il avait gagné à sa cause Potemkin, si puissant sur le cœur de sa souveraine; Catherine, cédant aux conseils éclairés du comte de Panin, son ministre des affaires étrangères, publia, le 28 février 1780, la déclaration suivante des droits des neutres :

L'impératrice dit « qu'elle s'est déterminée à faire respecter les  
 « principes qu'elle trouve consignés dans le droit primitif des peuples,  
 « que toute nation est fondée à réclamer, et que les puissances belli-  
 « gérantes ne sauraient les invalider sans violer les lois de la neutra-  
 « lité et sans désavouer les maximes qu'elles ont adoptées, nommé-  
 « ment dans différents traités et engagements précités.

« Ils se réduisent aux points qui suivent :

« 1° Que les vaisseaux neutres puissent naviguer librement de port  
 « en port et sur les côtes des nations en guerre;

« 2° Que les effets appartenant aux sujets desdites puissances en  
 « guerre soient libres sur les vaisseaux neutres, à l'exception des mar-  
 « chandises de contrebande;

« 3° Que l'impératrice se tient, quant à la fixation de celle-ci, à ce  
 « qui est énoncé dans les articles 10 et 11 de son traité de commerce  
 « avec la Grande-Bretagne, en étendant ces obligations à toutes les  
 « puissances en guerre<sup>1</sup>;

« 4° Que, pour déterminer ce qui caractérise un port bloqué, on

<sup>1</sup> Le traité de 1766, entre la Grande-Bretagne et la Russie, reproduit sinon dans sa lettre, du moins dans son esprit, la disposition du traité d'Utrecht relative à la contrebande de guerre.

« n'accorde cette détermination qu'à celui où il y a, par la disposition de la puissance qui l'attaque avec des vaisseaux arrêtés et suffisamment proches, un danger évident d'entrer ;

« 5° Que ces principes seront de règle dans les procédures et les jugements sur la légalité des prises. »

On s'est efforcé en Angleterre, à cette époque comme de nos jours, de nier la portée de la déclaration du 28 février 1780. Il y a un an à peine, un membre de la chambre des communes venant à en parler, à propos de la décision du congrès de Paris qu'il critiquait, prétendait ne trouver dans la déclaration des droits des neutres autre chose que le honteux résultat d'une lutte d'influence entre les courtisans débauchés de la femme la plus dévergondée que la Providence ait placée sur le trône de Russie<sup>1</sup>. Nous ne ferons pas ressortir ici combien il est de mauvais goût, dans un pays où la mémoire de la reine Elisabeth est si vénérée, de reprocher à la Russie l'immoralité de l'impératrice Catherine. La vérité n'est pas mieux respectée ici que les convenances ; l'ambition effrénée de l'Angleterre décida seule les neutres et Catherine, qui avait à un si haut degré le sentiment de la dignité de sa couronne, à prendre un parti aussi énergique. L'accueil que la déclaration du 28 février 1780 reçut dans toute l'Europe fut bien voir qu'elle répondait alors au désir de tous. Si l'Angleterre refusa d'y adhérer, la France accepta avec empressement des principes qu'elle pouvait revendiquer comme siens. Quelques mois après, une ligue, dite de la *neutralité armée*, intervint entre la Russie, la Suède et le Danemark, pour contraindre les parties belligérantes à l'observation des principes posés par la déclaration. Pendant la guerre, la ligue reçut successivement l'adhésion de la Hollande, de la Prusse, de l'Autriche, du royaume des Deux-Siciles et du Portugal, allié ordinairement aussi fidèle que désintéressé de la Grande-Bretagne.

De même que l'on a voulu donner le change sur la véritable cause de la publication de la déclaration du 28 février 1780, on a cherché à contester les effets de la ligue de la neutralité armée. C'est ainsi que lord Colchester a prétendu que Catherine elle-même la désignait par dérision sous le nom de *nullité armée* (*armed nullity*<sup>2</sup>).

<sup>1</sup> Séance de la Chambre des Communes du 6 mai 1856. Discours de M. R. Philimore. (V. *Times* du 7 mai.)

<sup>2</sup> Lord Colchester invoqua à l'appui de sa manière de voir l'autorité de Harris et de Potemkin. Potemkin avait dit à son ami Harris : « Contentez-vous d'en paralyser les effets ; la résolution en elle-même est inébranlable : conseillée par l'erreur, dictée par la vanité, elle sera maintenue par l'orgueil et l'entêtement. Vous connaissez bien la puissance de ces passions sur l'esprit d'une femme, et, si vous cherchez à les combattre, vous ne ferez qu'en resserrer l'étreinte. » Séance de la Chambre des lords du 22 mai 1856.)

Cependant le gouvernement anglais ne se montra pas aussi rassuré qu'on voudrait le faire croire ; avec cette sagacité qui fait rarement défaut, de l'autre côté du détroit, aux hommes d'État les moins habiles, il comprit que le moment de tenir tête à l'orage n'était pas venu. Les désastres des armées anglaises en Amérique, les succès des flottes combinées de la France, de l'Espagne et de la Hollande, l'attitude hostile des puissances neutres, l'agitation de l'Irlande, l'excitation de l'esprit public en Angleterre même, déterminèrent le cabinet de Saint-James à renoncer à la lutte. La politique habile de ses diplomates désunit les ennemis de la Grande-Bretagne. Franklin reconnut le désintéressement avec lequel la France et l'Espagne avaient prodigué leurs trésors et leurs soldats pour la cause des États-Unis, en faisant une paix séparée contrairement aux engagements formels qu'ils avaient pris vis-à-vis de ces puissances. Le traité de Versailles, signé le 3 septembre 1783, mit fin à la guerre entre la France et l'Angleterre.

Les droits des neutres étaient enfin reconnus. Cette concession, arrachée à la faiblesse momentanée de l'Angleterre, fut l'objet d'un débat très-vif au parlement. On s'y décida à accepter cette humiliation par cette pensée publiquement exprimée, qu'il n'y avait d'engagements pris qu'à l'égard de la France, et qu'il serait facile de revenir bientôt sur ce qui avait été conclu, car la paix ne pouvait exister longtemps entre les deux pays.

Ces prévisions ne devaient tarder à se réaliser ; la Révolution française, en jetant l'Europe dans un trouble et dans une confusion sans précédents, allait permettre à l'Angleterre de regagner tout le terrain qu'elle avait perdu.

Au milieu du grand mouvement d'idées soulevées par le dix-huitième siècle, les publicistes avaient examiné les principes de la guerre maritime et mis en question la légitimité du droit de prise. Mably et Montesquien s'étaient prononcés contre l'armement en course ; un traité conclu en 1785 par Franklin, au nom des États-Unis avec le roi de Prusse, avait donné une satisfaction complète aux idées nouvelles, dans une disposition qui abolissait le droit de prise. M. de Kersaint, député à l'Assemblée législative, voulant mettre les lois françaises en harmonie avec ces principes, lut, à l'Assemblée, le 29 mai 1792, un projet de décret qui prohibait la course, et interdisait aux vaisseaux de la marine royale de prendre aucun bâtiment appartenant à une nation ennemie, à moins qu'il ne fût armé en guerre.

Une question aussi grave ne pouvait être débattue d'une manière opportune que dans un congrès diplomatique. En outre, n'était-il pas insensé, en présence de l'attitude hostile de l'Europe entière, de songer à un désarmement général ? C'est ce que fit observer le député La-source, en disant aux partisans de la motion :

« Ils ont franchi les bornes en voulant que nos vaisseaux de guerre  
 « ne puissent prendre les vaisseaux de commerce ennemi, lors même  
 « que les corsaires ennemis prendront bien les nôtres; nous avons  
 « déclaré que nous voulions respecter les propriétés des particuliers,  
 « mais nous n'avons pas dit, nous n'avons pas pu dire que la nation  
 « française serait comme un troupeau de moutons auquel les étrangers  
 « pourraient impunément enlever une toison. »

Plusieurs propositions furent faites pour interdire la délivrance de lettres de marque. L'Assemblée termina le débat en adoptant une motion de Vergniaud et d'Emmery de Saint-Malo qui invitait le pouvoir exécutif à ouvrir des négociations pour assurer la liberté des mers.

Que signifiaient les utopies pacifiques qui se croisaient à la tribune à côté des événements qui rendaient la guerre inévitable? L'Assemblée législative, inhabile à rien faire, dominée par les agitateurs de la rue, et par les menées des clubs, servait cependant, par ses discussions confuses et incohérentes aussi bien que par les actes insensés que la violence lui arrachait, à ébranler la vieille Europe jusque dans ses fondements, et à y allumer les premières étincelles d'une guerre qui, sinon par sa durée, devrait du moins par les calamités sans nombre qu'elle allait engendrer, et par les changements qu'elle ferait subir à l'Europe, laisser bien loin derrière elle les tristes souvenirs de la guerre de trente ans.

Nous n'avons pas ici à indiquer quelle fut la part de l'Angleterre dans nos malheurs publics, elle fut bien grande, nul n'en saurait douter aujourd'hui; les auteurs de nos troubles civils reçurent de Pitt les encouragements les plus perfides.

Était-ce la contre-partie de l'appui que les chefs de la Révolution d'Angleterre avaient trouvé cent cinquante ans auparavant auprès de Richelieu et de Mazarin?

Les journées du 20 juin, du 10 août, des 2 et 3 septembre 1792, enfin celle du 21 janvier 1793, sanglant couronnement de l'œuvre révolutionnaire, étaient autant de défis jetés à l'ordre social de l'Europe. Tous les souverains du continent ne virent plus qu'un seul ennemi : la Révolution française.

Cependant l'Angleterre, délivrée par cette nouvelle attitude de l'Europe des ménagements qu'elle s'était imposés, ne songeait qu'à une chose, réparer les pertes qu'elle avait faites dans la dernière guerre. Le parlement britannique, il est vrai, retentissait des dénonciations les plus énergiques contre le jacobinisme; le ministère déclarait hautement qu'il fallait poursuivre l'esprit révolutionnaire sans trêve ni merci. Mais là se bornaient ses efforts pour la cause commune : tandis que les autres puissances de l'Europe réunissaient leurs armées pour étouffer la Révolution ou pour en arrêter les progrès, l'Angleterre pro-



fitait de la consternation universelle pour organiser un pillage général sur mer, et pour y assurer de nouveau la domination exclusive de son pavillon. Elle était décidée cette fois, en frappant neutres et ennemis, à empêcher à l'avenir une nouvelle ligue de la neutralité armée. Aussi Schoell, dans son *Histoire des traités*, dit-il avec raison : « Lorsque dix « ans plus tard les puissances du Nord voulurent faire revivre ces « maximes, les circonstances avaient changé, la Grande-Bretagne s'é- « tait saisie du sceptre des mers, elle replongea le droit maritime dans « la barbarie du moyen âge. »

En 1793, les corsaires anglais saisirent tous les vaisseaux neutres qui commerçaient avec la France, sous prétexte qu'il n'y avait plus dans ce pays ni gouvernement, ni lois, ni tribunaux. Du mois de février à celui d'août de cette année, cent quatre-vingt-neuf bâtiments danois chargés de grains, de viandes et de poissons furent ainsi capturés. « Faire un pacte de famine contre un peuple entier, prétendre affamer « des femmes, des enfants, des vieillards : voilà une mesure mons- « trueuse dont il a été réservé à l'Angleterre de prendre l'affreuse ini- « tiative<sup>1</sup>. »

Le comte de Bernstorff, ministre des affaires étrangères en Danemark, signala ces actes de pillage à l'indignation de l'Europe :

« Le droit des gens est inaltérable, disait-il dans le *memorandum* « qu'il adressait au cabinet de Saint-James; ses principes ne dépendent « pas des circonstances. Un ennemi en guerre peut se venger de ceux « qui les oublient; il peut exister alors une réciprocité funeste qui « sauve le droit rigoureux; mais une puissance qui est en paix ne peut « pas composer ou connaître une compensation pareille<sup>2</sup>. »

L'Europe, remplie d'effroi par les crimes des partis qui déchiraient la France, et uniquement préoccupée des dangers qui la menaçaient de ce côté, laissa passer, sans s'émouvoir, cette noble et courageuse protestation; elle ne vit pas alors tout ce qu'il y avait d'odieux dans la conduite du gouvernement anglais, et ces actes demeurèrent impunis.

Les déprédations de l'Angleterre amenèrent les représailles du gouvernement révolutionnaire; les hostilités prenaient un caractère de plus en plus atroce. Un ordre du cabinet anglais du 24 janvier 1795 avait autorisé la saisie des bateaux pêcheurs français et hollandais. Malgré cela, Bonaparte, premier consul, se conformant à la noble tra-

<sup>1</sup> Azuni, *Droit maritime de l'Europe*, t. II, p. 120, cité et approuvé par Ch. de Martens. *Causes célèbres du droit des gens*, t. II, p. 345.

<sup>2</sup> Note du comte de Bernstorff, du 28 juillet 1793. « La réponse du comte de Bernstorff à nos observations est une des répliques les plus hardies, les plus « sages et les plus honorables que j'aie jamais lues. C'est un document diploma- « tique qui devrait servir de modèle à tous les cabinets. » (Discours du marquis de Lonsdowne à la Chambre des lords, dans la séance du 17 février 1794.)

dition de la monarchie française, avait renouvelé les ordres en sens contraire donnés par Louis XVI au commencement de la guerre de l'Indépendance. Le cabinet de Saint-James refusa d'abord de revenir sur les instructions de 1793. Bonaparte déclara que les plénipotentiaires de la République qui négociaient alors la paix se retireraient, mais qu'il s'abstiendrait de représailles afin de ne pas rendre de misérables pêcheurs victimes de la prolongation des hostilités; l'Angleterre, qui désirait une trêve, céda sur ce point.

Si depuis le commencement de la guerre les puissances neutres avaient à se plaindre des parties belligérantes, si les différents gouvernements que la Révolution avait fait successivement subir à la France s'étaient laissé entraîner fort loin dans la voie des représailles, ils n'avaient jamais autorisé autant de violences que l'Angleterre.

Sans respect pour le pavillon des autres États, les croiseurs de cette dernière puissance prétendaient visiter les navires marchands escortés par des vaisseaux de guerre, quoique le traité d'Utrecht ne les autorisât qu'à l'examen des papiers de bord. Le 25 juillet 1800, la frégate danoise la *Freya*, escortant six vaisseaux de commerce, fut rencontrée par une escadre anglaise et soutint un combat contre des forces supérieures pour ne pas laisser visiter les navires qu'elle accompagnait.

Un dernier fait montrera à quelles extrémités les agents du gouvernement britannique croyaient devoir porter la politique à outrance de William Pitt. Des vaisseaux anglais, rencontrant dans la Méditerranée la galiote suédoise la *Hoffnung*, s'en emparent; un nombre considérable de matelots y est mis, le capitaine et ses gens sont menacés de mort s'ils font le moindre signal de nature à donner l'éveil sur ce qui s'accomplit à bord; le navire est dirigé sur Barcelone et entre dans le port sous pavillon suédois: il s'approche de deux frégates espagnoles qui sont à l'ancre; celles-ci, n'ayant pu soupçonner que ce bâtiment neutre recèle des ennemis et sert à l'attaque la plus déloyale, sont surprises et forcées de se rendre (4 septembre 1800).

Les puissances neutres voulurent alors recourir au moyen qui leur avait si bien réussi vingt ans plus tôt. Le 16 décembre 1800, un nouveau traité de neutralité armée fut signé entre la Russie, le Danemark, la Suède et la Prusse. Ce traité reproduisait les dispositions de celui de 1780 et y ajoutait seulement une clause relative à l'exercice des droits de visite conçue en ces termes :

« La déclaration de l'officier commandant le vaisseau ou les vaisseaux de la marine royale ou impériale qui accompagneront le convoi d'un ou de plusieurs bâtiments marchands, que son convoi n'a à bord aucune marchandise de contrebande, doit suffire pour qu'il n'y ait pas lieu à aucune visite sur son bord, ni à celui des bâtiments de son convoi. »

Cette fois la situation était bien changée ; les flottes des nations avec lesquelles la marine anglaise luttait déjà étaient loin d'être aussi redoutables que lors de la première ligue de la neutralité armée. L'Angleterre crut donc pouvoir se tourner contre les neutres avec plus de chances de succès. En même temps que le cabinet faisait mettre l'embargo sur les navires et les marchandises appartenant aux sujets des puissances qui avaient adhéré au traité du 16 décembre 1800, Pitt cherchait encore à donner le change au monde en s'écriant :

« Qu'est-ce que cela, si ce n'est le même principe jacobin qui a proclamé les droits de l'homme, produit la Révolution française, engendré l'anarchie la plus sauvage, et semé l'horreur et la dévastation sur cette malheureuse contrée (la France)? »

Il était impossible de braver l'Europe avec plus d'impudence ; si le principe du jacobinisme avait encore quelque part dans les conseils d'une nation, c'était certainement dans les actes du cabinet britannique qu'il fallait en rechercher la trace. Pitt se proposa de mettre à profit cette occasion pour anéantir la marine danoise ou tout au moins pour l'amoindrir. Une flotte anglaise, commandée par Parker et Nelson, se présenta à l'improviste dans les eaux de Copenhague ; mais elle y fut bravement reçue par une escadre danoise qui, malgré l'infériorité numérique, contraignit les assaillants de cesser leur feu après une lutte de quatre heures. Pour cette fois Copenhague et la marine danoise échappèrent aux sinistres projets de Pitt.

La seconde ligue de la neutralité armée ne devait pas avoir la même fortune que la première, l'assassinat de l'empereur de Russie en détermina la dissolution. Cet événement, il faut le reconnaître, servait à merveille les intérêts de l'Angleterre, et le nouveau gouvernement inaugura une politique toute favorable aux vues de cette dernière puissance. Une convention commerciale, signée par Alexandre I<sup>er</sup> le 17 juin 1801, consacrait de la manière la plus explicite l'abandon des principes consignés dans la déclaration du 28 février 1780. La Russie reconnaissait que le pavillon ne couvrait pas la cargaison, que les marchandises étaient saisissables d'après leur origine, que les croiseurs des nations belligérantes avaient le droit de visiter les navires marchands convoyés par des bâtiments de guerre appartenant aux puissances neutres ; seulement le droit de visite accordé aux vaisseaux de guerre de l'État belligérant était refusé à ses corsaires. Enfin il n'était pas jusqu'à la doctrine de l'Angleterre, en matière de blocus, qui ne fût admise. Pour donner sur ce dernier point une légère satisfaction d'amour-propre au petit-fils de Catherine II, on s'était efforcé, tout en renonçant au principe établi par la déclaration de 1780, de reproduire les termes de celle-ci aussi fidèlement que possible.

Nous ne raconterons pas ici en détail les incidents de la guerre ma-

ritime entre la France et l'Angleterre, la gloire dont notre marine s'était couverte sous Louis XVI fut effacée par d'irréparables revers. Les débris de notre grandeur coloniale échappés aux désastres de la guerre de sept ans nous furent enlevés; la domination et l'influence anglaise s'établissaient sans retour dans les colonies hollandaises, espagnoles et portugaises. Toutefois cette malheureuse époque offre quelques compensations à tous ces échecs; si le pavillon anglais ne protégea pas toujours le commerce de ses nationaux, si la guerre maritime eut aussi ses rigueurs pour la Grande-Bretagne malgré toutes ses flottes et toutes ses escadres, il faut en rapporter le mérite aux corsaires français, dont l'habileté et l'énergie maintenaient les glorieuses traditions de notre marine. Parmi les noms vénérés que l'histoire nous a transmis, nous citerons Robert Surcouf, appelé à juste titre la terreur des Anglais.

Un ordre du cabinet de Saint-James signifia le blocus de toutes les côtes du continent. A cet acte de folie, le gouvernement français répondait par un acte plus monstrueux encore, en établissant par les décrets de Berlin et de Milan le blocus des possessions britanniques dans toutes les parties du monde et l'ensemble des mesures qui constituent le système connu sous le nom de *blocus continental*; dans cette lutte gigantesque dont la durée fut celle de l'Empire, le sort des neutres, sur mer comme sur terre, était d'être broyé par les puissances belligérantes. L'Angleterre revint alors à ses desseins hostiles contre le Danemark, qui, également effrayé par les projets des deux parties, ne savait sur quel point de ses frontières concentrer ses forces. Les succès inouïs des armées françaises en Allemagne firent croire au gouvernement danois que le danger le plus imminent était de ce côté; aussi dirigea-t-il toutes ses troupes vers le Holstein. En outre, il renouvela sa déclaration de neutralité. Peu de temps après, une flotte anglaise débarqua vingt-cinq mille hommes dans l'île de Seeland, où est située Copenhague; cette malheureuse ville, laissée presque sans défense, fut bombardée, la flotte danoise prise, les arsenaux pillés; tout ce qu'on ne pouvait emporter fut détruit.

Alexandre I<sup>er</sup>, forcé de signer la paix de Tilsitt le 7 novembre 1807, et prévoyant une rupture avec l'Angleterre, profita de cette occasion pour revenir aux principes de la déclaration de l'impératrice Catherine II.

Le congrès de Vienne, qui mit fin aux longues guerres dont la révolution française avait donné le premier signal, ne s'occupa pas des questions du droit maritime international; jamais la Grande-Bretagne n'avait été aussi puissante, elle n'aurait certainement pas permis que la discussion s'égarât sur un terrain où il lui était si difficile de manœuvrer avantagusement. Depuis ce moment jusqu'à la dernière

guerre contre la Russie, nous voyons la France et l'Angleterre garder soigneusement la position qu'assignaient à chacune d'elles leurs traditions respectives. La France continua, ainsi que dans les siècles précédents, sa mission civilisatrice. Lors de la guerre d'Espagne, en 1823, elle n'arma pas de corsaires, elle ne lutta pas en effet contre la nationalité espagnole, elle l'aidait au contraire à échapper aux violences d'une faction suscitée et entretenue par les intrigues anglaises. Enfin le gouvernement de la Restauration faisait pour la liberté des mers plus que tous ses prédécesseurs ; le roi Charles X, en donnant l'Algérie à la France, chassait la piraterie de son dernier asile : les principes du droit des gens proclamés par les ligues de 1780 et de 1800 furent ponctuellement respectés. Lorsque le gouvernement de Juillet se décida à l'expédition du Mexique, une déclaration de M. le comte Molé, alors ministre des affaires étrangères, annonça à l'Europe que la marine française se conformait aux lois internationales. Tous les traités conclus depuis 1815 entre la France et les autres puissances ont toujours prescrit l'application de ces maximes. L'Angleterre, au contraire, a continué de professer les doctrines rétrogrades sur lesquelles tant de fois déjà elle avait dû passer condamnation. Ces doctrines se retrouvent dans les discours de ses orateurs et dans les écrits de ses publicistes<sup>1</sup>. Enfin pour leur donner plus d'autorité, on les a consignés dans un traité imposé en 1842 au Portugal, comme si l'Europe n'était pas parfaitement édifiée sur le mérite des conventions qui interviennent entre la Grande-Bretagne et le Portugal.

Quand la guerre éclata entre l'Angleterre, la France et la Turquie d'une part, et la Russie de l'autre, une des premières questions sur lesquelles les puissances alliées durent se prononcer fut celle de savoir d'après quels principes la guerre maritime devrait être conduite. La France et l'Angleterre différaient complètement sur la manière d'envisager leurs droits et leurs devoirs à l'égard des puissances neutres. Le cabinet anglais, qui savait l'importance du fait accompli, n'hésita pas à prendre les devants, et annonça, par une note du 25 mars 1854, que les vaisseaux anglais saisiraient les marchandises ennemies même sur les navires neutres ; mais il trouva dans le gouvernement français une résolution bien arrêtée de rester fidèle à ses traditions. Comme l'Angleterre ne pouvait se passer du concours de la France, elle changea de système avec la meilleure grâce, et trois jours après la première note du Foreign-Office, une déclaration signée par les puissances alliées et due à l'initiative du gouvernement français annonçait aux neutres que leur pavillon et les marchandises qu'il

<sup>1</sup> James Readdie, esq., *Researches historical and critical on maritime international law*. Edimbourg, 1844.

couvrait seraient respectés. Le lendemain, une autre note faisait savoir qu'il n'y aurait d'autres blocus que les blocus effectifs. La Russie, de son côté, déclarait qu'elle maintiendrait les mêmes principes. Aucune puissance n'arma, à proprement parler, en course, et la France se distingua dans toute cette lutte sur terre comme sur mer, autant par son respect pour les droits sacrés de l'humanité que par l'énergie avec laquelle elle soutint l'honneur de ses armes.

Deux ans plus tard, après la signature du traité de Paris, M. le comte Walewski, président du congrès, voulant conserver à la France l'initiative civilisatrice qu'elle avait toujours eue, proposa la déclaration suivante, qui reçut la vive adhésion du comte de Clarendon, plénipotentiaire anglais, et fut adoptée par le congrès.

« Les plénipotentiaires qui ont signé le traité de Paris du 30 mars 1856, réunis en conférence,

« Considérant :

« Que le droit maritime en temps de guerre a été pendant longtemps l'objet de contestations regrettables ;

« Que l'incertitude du droit et des devoirs en pareille matière donne lieu entre les neutres et les belligérants à des divergences d'opinion qui peuvent faire naître des difficultés sérieuses et même des conflits ;

« Qu'il y a avantage par conséquent à établir une doctrine uniforme sur un point aussi important ;

« Que les plénipotentiaires assemblés au congrès de Paris ne sauraient mieux répondre aux intentions dont leurs gouvernements sont animés qu'en cherchant à introduire dans les rapports internationaux des principes fixes à cet égard ;

« Dûment autorisés, les susdits plénipotentiaires sont convenus de se concerter sur les moyens d'atteindre ce but, et, étant tombés d'accord, ont arrêté la déclaration solennelle ci-après :

« 1° La course est et demeure abolie ;

« 2° Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre ;

« 3° La marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, n'est pas saisissable sous pavillon ennemi ;

« 4° Les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs, c'est-à-dire maintenus par une force suffisante pour interdire l'accès du littoral à l'ennemi.

« Les gouvernements des plénipotentiaires soussignés s'engagent à porter cette déclaration à la connaissance des États qui n'ont pas été appelés au congrès de Paris, et à les inviter à y accéder.

« Convaincus que les maximes qu'ils viennent de proclamer ne sauraient être accueillies qu'avec gratitude par le monde entier, les

« plénipotentiaires soussignés ne doutent pas que les efforts de leurs  
« gouvernements pour en généraliser l'adoption ne soient couronnés  
« d'un plein succès.

« La présente déclaration n'est et ne sera obligatoire qu'entre les  
« puissances qui y ont et qui y auront accédé.

« Fait à Paris le 16 avril 1856<sup>1</sup>. »

La déclaration du congrès de Paris fut accueillie en France comme en Angleterre, par des marques d'une satisfaction presque unanime ; à peine une voix dissonante se faisait-elle entendre au milieu du concert d'éloges adressés à la diplomatie de l'Europe ; si quelques réclamations s'étaient élevées dans le Parlement anglais, lord Palmerston et lord Clarendon faisaient ressortir combien l'abolition de la course compensait heureusement pour leur pays la renonciation à des prétentions surannées et insoutenables. On n'attendait plus que l'approbation des puissances restées étrangères à la guerre pour voir l'œuvre du congrès de Paris devenir la loi du monde entier.

Le comte de Sartiges, ministre de France en Amérique, remit la déclaration du 16 avril 1856 au cabinet de Washington qui, par une note émanée de M. Marcy, secrétaire d'État des affaires étrangères, rejeta péremptoirement la proposition qui lui était faite.

Voici quels motifs il donnait à l'appui de cette décision. Il voyait dans la suppression de la course une révolution fâcheuse dans les règles de la guerre. Il reconnaissait les inconvénients de la course, mais ils lui paraissaient être dus à l'état de guerre. Si ces inconvénients étaient aussi graves qu'on le prétendait, il fallait en prévenir le retour, en proclamant l'inviolabilité de la marine marchande et en supprimant le droit de prise d'une manière absolue. Le congrès de Paris, en se bornant à abolir la course, avait mis la marine marchande des différentes nations du monde à la merci de la marine militaire des puissances dominantes, ou, pour mieux dire, de la puissance prépondérante sur mer. Le commerce d'une seule nation était donc intéressé à l'abolition de la course, cette arme du plus faible contre le plus fort, si souvent et si utilement employée par la France dans ses guerres avec l'Angleterre. Toutefois le gouvernement américain, voulant s'associer aux sentiments d'humanité qui avaient dicté la résolution du congrès de Paris, proposait aux signataires de la déclaration du 16 avril 1856 de renoncer au droit de prise maritime.

Telle est la substance de la note de M. Marcy<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Moniteur* du 29 avril 1856.

<sup>2</sup> M. Marcy, dans sa note, s'appuie souvent sur l'autorité du *Traité des prises*, de MM. de Pistoye et Duverdy. Nous avons fait plus d'un emprunt, pour cette étude, à cet ouvrage, aussi complet qu'intéressant.

Quoique la déclaration du congrès de Paris fût due à l'initiative du plénipotentiaire français, quoiqu'elle lui eût été remise par le ministre de France, le cabinet de Washington a paru en attribuer l'origine à l'influence anglaise, et s'est attaqué dans sa réplique à cette dernière puissance. Cela fut parfaitement senti en Europe.

La presse française a généralement donné raison à l'argumentation de M. Marcy. Quelques-uns de ses organes pourtant, et des plus accrédités, se sont déclarés les partisans résolus de la déclaration du 16 avril 1856, ont accusé les États-Unis de faire montre en cette occasion de leur esprit égoïste et taquin, et se sont attachés à faire ressortir la générosité et le désintéressement du gouvernement anglais<sup>1</sup>.

Si la discussion ne fut pas très-vive dans notre pays, la note de M. Marcy eut le privilège de passionner immédiatement l'opinion publique en Angleterre.

L'École de Manchester, en la personne de son chef, M. Cobden, adhéra sans restriction aux maximes du gouvernement américain. Le *Morning-Chronicle* se fit également l'écho de ces doctrines. Le *Morning-Post*, dont les affinités avec lord Palmerston ne sont pas un mystère, engagea une polémique en règle contre la note de M. Marcy, employant contre elle tous les arguments imaginables, le raisonnement, la menace, le sarcasme, l'indignation, invoquant l'abnégation proverbiale de l'Angleterre, qui n'était coupable dans tout cela que d'avoir donné à la France une de ces marques de déférence que depuis quelques années elle lui prodiguait avec tant d'abondance<sup>2</sup>.

On sait avec quelle fidélité le *Times* reflète l'opinion publique de nos voisins, en la suivant dans toutes ses variations. Au mois d'août 1856, il approuve sans restriction le système américain et donne avec une certaine complaisance les motifs de son adhésion. A-t-il cru depuis que le terrain pourrait lui manquer s'il persistait dans cette voie? Trois mois après il devient le champion chaleureux de la déclaration du 16 avril 1856, et n'a pas assez de sarcasme pour MM. Marcy et Cobden et prétend, avec l'autorité que donnent une longue méditation et une conviction tardive, imposer à tous sa nouvelle manière de voir.

Tel fut l'accueil fait par la presse aux propositions des États-Unis ; il n'est pas sans intérêt de voir comment les gouvernements européens les ont reçues ; la Russie les a approuvées d'une manière explicite,

<sup>1</sup> *Journal des Débats* du 22 octobre 1856.

<sup>2</sup> Le *Morning-Post* n'épargne aucun reproche au cabinet de Washington. Il reproche à ses membres de parler en gens mal élevés ; en même temps, pour leur donner une idée du style du parfait *gentleman*, il parle des *acrobatismes* de la logique de M. Marcy.



l'Angleterre a jusqu'ici gardé un silence complet : quant au cabinet des Tuileries, il paraît avoir fait de sérieuses réflexions sur cette matière ; ni l'origine de la déclaration du 16 avril 1856, ni la logique ardente du *Morning-Post*, ni les retours du *Times*, ni l'enthousiasme du *Journal des Débats*, ne l'ont décidé à défendre son œuvre, il a répondu avec une bienveillance marquée aux ouvertures de M. Marcy.

Nous ne saurions pressentir l'issue de ces nouvelles négociations : il nous reste donc à voir si les réclamations élevées contre les décisions du congrès de Paris sont dignes d'être prises en considération, ou si son œuvre doit être envisagée comme la meilleure conciliation des intérêts de la civilisation et des nécessités de la guerre.

La déclaration du 16 avril 1856 nous paraît, dans la forme, susceptible de quelques critiques. Elle a deux objets différents et indépendants l'un de l'autre : le premier, c'est de régler les conditions de la guerre entre les puissances belligérantes ; le second, c'est de déterminer les droits et les devoirs des neutres. Or un gouvernement peut très-bien comprendre les droits et les devoirs des neutres comme le Congrès de Paris, et cependant ne pas consentir à l'abolition de la course. Dès lors, en admettant qu'il fût également opportun de se prononcer sur ces deux questions, n'eût-il pas été plus sage de les résoudre par deux déclarations différentes, dont l'une ne se fût pas trouvée nécessairement associée à la fortune de l'autre ? N'aurait-on pas atteint un grand résultat en obtenant de toutes les nations du monde une déclaration uniforme sur les droits des neutres ? Les considérations développées par le Congrès de Paris dans le préambule de la déclaration du 16 avril 1856 ne laissent aucune incertitude sur ce point, car elles ont toutes trait à la nécessité de fixer sur des bases inébranlables et universellement admises les droits et les devoirs des neutres.

Ceci dit sur l'ensemble de la déclaration du Congrès de Paris, voyons quelles critiques de détail peuvent lui être adressées.

En ce qui touche le droit des neutres, il est certains points sur lesquels la déclaration est restée dans un vague fâcheux.

D'abord, il n'est pas question du droit de visite qui est implicitement maintenu, puisque le transport de la contrebande de guerre reste interdit. Nous avons vu quelles difficultés l'exercice de ce droit avait suscitées entre l'Angleterre et les puissances du Nord au commencement de notre siècle. Les traités conclus depuis 1815 entre la France et différentes puissances, la note de M. le comte Molé lors de la guerre du Mexique, avaient précisé avec soin les droits de l'État belligérant. Le Congrès de Paris n'aurait-il pas dû suivre ces errements et préserver par une clause spéciale le retour d'éventualités dont ces traités avaient tenu un si grand compte ?

Le droit de prise sur les navires neutres est limité à la contrebande

de guerre, mais on n'a pas défini les marchandises qui entrent dans cette catégorie. Cependant cette définition n'était pas chose superflue. L'Angleterre, malgré les traités des Pyrénées, d'Utrecht et de Versailles, avait toujours équivoqué sur ce point; elle était si loin d'être revenue à d'autres sentiments, avant la guerre de Russie, que nous trouvons dans l'ouvrage de James Readdie, publié il y a douze ans, la nomenclature suivante :

« 1° Les objets qui sont réellement des instruments de guerre ;

« 2° Les objets qui, par leur nature, leurs qualités et leur quantité sont applicables ou utiles aux desseins de la guerre ;

« 3° Ceux qui, quoiqu'on ne s'en serve pas généralement dans des vues de guerre, peuvent cependant venir en aide à ces desseins :

« Sont contrebande de guerre. »

Y a-t-il rien de plus obscur et de plus vague ? Une cour d'amirauté n'y trouverait-elle pas toujours une raison pour légitimer toutes les prises qui lui seraient déferées ? N'est-ce pas faire une chose illusoire que de reconnaître l'inviolabilité des marchandises neutres, sans définir la contrebande de guerre, alors que l'on peut appliquer, par une interprétation plus ou moins extensive, cette qualification à toutes les marchandises ? La décision du Congrès de Paris se ressent de la précipitation avec laquelle elle a été prise. Si elle avait été moins improvisée, on n'aurait pas manqué de faire ce que le maréchal de Bassompierre avait déjà inutilement réclamé, il y a deux cent trente ans, de la justice du gouvernement anglais, ce que l'Angleterre avait consenti à faire dans certains traités qu'elle n'a jamais respectés, on aurait défini la contrebande de guerre.

Telles sont les observations que nous croyons devoir faire sur la garantie donnée aux droits des neutres par la déclaration du 16 août. Nous avons maintenant à apprécier la valeur intrinsèque de la clause relative à l'abolition de la course : nous avons déjà dit ce que nous pensions de la juxtaposition de cette clause à celles qui ont trait à un ordre d'idées tout différent. Nous allons voir si les faits donnent raison à notre appréciation.

Le Congrès de Paris a cru devoir abolir l'armement en course, et réserver exclusivement à la marine militaire le droit de prise.

Sur cette importante décision, trois opinions se sont fait jour.

La première attaque la déclaration du 16 août et rejette toute innovation plus ou moins large aux règles du droit des gens ; elle y condamne un oubli absolu des nécessités de la guerre.

La seconde considère l'œuvre du Congrès de Paris comme une transaction heureuse entre les intérêts du commerce et les nécessités de la guerre, et l'approuve.

La troisième va plus loin, et conclut à l'abolition complète du droit

de prise. Mais, si ce système ne devait pas être adopté, ses partisans demandent avec instance le retour aux anciens principes du droit des gens. D'après eux, en effet, la solution donnée à la question par le Congrès de Paris créerait un ordre de choses pis que celui qui existait auparavant. Ils trouvent dans le maintien du droit de prise entre les mains de la marine militaire tous les inconvénients sur lesquels on se fonde pour supprimer la course; en outre, ils voient dans la déclaration du 16 août 1856 le germe de l'asservissement du commerce du monde entier au bon plaisir de l'Angleterre.

Tels sont les systèmes qui se présentent à notre examen.

L'école qui refuse son adhésion à toute restriction du droit de prise ou à tout changement dans les lois de la guerre reconnaît cependant en fait que la guerre ne se régit plus par les principes qui la dirigeaient dans le passé; mais elle croit à une nécessité absolue de la guerre maritime, celle d'exiger les plus grands efforts des parties belligérantes pour arriver à l'anéantissement de leur commerce respectif.

« Le but des guerres maritimes, dit Wheaton, est la destruction du commerce et de la navigation de l'ennemi, qui sont les sources et les nerfs de la puissance navale; ce but ne peut être atteint que par la capture et la confiscation de la propriété privée. »

Le savant publiciste nous paraît ici avoir complètement confondu le but de la guerre avec les moyens qui peuvent être employés pour l'atteindre. La guerre n'est, suivant la magnifique expression du chancelier Bacon, que le dernier recours des peuples pour faire triompher leur droit<sup>1</sup>. A cette condition seulement, la guerre est légitime. Si elle se fonde sur d'autres mobiles, elle est en opposition directe avec les lois de la civilisation. Quelle qu'en soit l'issue, la conscience humaine, qui juge les entreprises sur leur moralité et non d'après leur succès, ne l'en flétrira pas moins d'une réprobation méritée. Nous avons vu comment, dans les guerres terrestres, on avait pris pour règle de conduite de ne pas dépasser dans l'emploi des moyens de destruction une certaine mesure indiquée par les lois de l'humanité.

Les choses doivent-elles être autrement sur mer? La propriété privée, qui est respectée en terre ferme, est-elle moins inviolable parce qu'elle se trouve momentanément confiée à un vaisseau?

Au point de vue de la morale, on ne saurait s'expliquer cette différence :

« On ne pille ni les magasins ni les marchands qu'on rencontre en pays ennemis. Pourquoi donc les pille-t-on sur la mer, qui est un élément libre, et quel rapport ce pillage a-t-il avec le but de la guerre, avec les principes du droit des gens? »

<sup>1</sup> Wars between nations are the highest trials of the right.

<sup>2</sup> Rayneval, *Droit de la nature et des gens*, liv. III, ch. xvi.

« Il est évident que moralement il n'y a aucune différence entre le pillage des marchandises privées dans une maison, ou dans un navire sur mer. Si l'agriculteur et le marchand ont le droit de posséder paisiblement leur propriété, alors même que la province qu'ils habitent est occupée par une armée ennemie, il est certainement raisonnable que la même propriété en cours de transport pour être vendue soit mise à l'abri des croisières ennemies<sup>1</sup>. »

La distinction que l'on voulait établir entre la propriété maritime et la propriété terrestre ne saurait s'expliquer par aucune raison morale; s'appuierait-elle au moins sur des nécessités spéciales à la guerre maritime ?

D'abord, dit-on, si le commerce s'exerce en toute sécurité, les populations ne sentiront pas suffisamment le poids de la guerre; elle se prolongera indéfiniment, et le sang coulera à flots pour épargner quelques ballots de marchandises. En outre, il est du plus grand intérêt de s'emparer des navires de commerce de l'ennemi; car on le prive ainsi des instruments mêmes de la guerre maritime. Ces navires, en effet, peuvent en un instant quitter leur apparence pacifique pour servir de la manière la plus directe aux desseins de la guerre: ceux qui les montent peuvent, en vertu des lois de l'État, se voir appelés à servir sur ces vaisseaux; on trouve en eux des marins que leur passé rend facilement aptes au service militaire. Ainsi, en s'emparant des navires de commerce, on prive l'ennemi du moyen d'augmenter le matériel et de recruter le personnel de sa marine de guerre.

Ce raisonnement n'est que spécieux; il repose sur une véritable exagération des nécessités et, par suite, des droits de la guerre. Ne s'appliquerait-il pas dans toute sa force à la guerre terrestre? ne serait-ce pas sur lui que l'on pourrait se fonder pour excuser les atrocités en usage chez certains peuples de l'antiquité pour empêcher les vaincus de tenter de nouveau les chances de la guerre? ne pourrait-on pas invoquer des considérations du même genre pour expliquer la transportation des habitants des provinces conquises à des distances considérables de leur sol natal, et la dévastation rigoureuse de ces mêmes provinces? Cela ne saurait avoir lieu; il faut sacrifier aux grands intérêts de l'humanité certaines des nécessités de la guerre. Ce sacrifice, il est vrai, a des limites; il doit s'arrêter là où les opérations naturelles de la guerre deviendraient impossibles. Ainsi, alors même que le droit de prise n'existerait plus, la marine marchande n'en subirait pas moins le poids de la guerre par l'interdiction qui lui serait faite de transporter la contrebande de guerre et par l'impossibilité où elle serait d'aborder sur un littoral effectivement bloqué par l'ennemi. On prétend aussi

<sup>1</sup> *Times*, 21 août 1856.

qu'en abolissant le droit de prise, on retire à la marine militaire toute raison d'être. N'aura-t-elle pas, comme par le passé, à lutter contre les flottes de l'ennemi, ne devra-t-elle pas attaquer son littoral, y débarquer des troupes, bloquer les ports? Le blocus, sans réveiller cette idée de pillage qui est à nos yeux la flétrissure indélébile de toute prise maritime, fait sentir à l'ennemi tout le poids de la guerre et ruine son commerce. Il suffit, pour comprendre quels maux le blocus peut infliger à un pays, de rappeler ce que le comte de Clarendon disait dans la Chambre des lords le 10 août 1854 :

« Le blocus que nous exerçons sur les ports russes permet à notre commerce de fleurir, et ce blocus anéantit à peu près le commerce extérieur de la Russie. Je sais que ce ne sont pas là des résultats très-héroïques ; mais ils auront du moins cet avantage de créer une plus forte gêne dans toutes les classes de la population russe ; ils exercent de l'influence sur l'opinion publique, et, selon moi, ce sont des résultats plus considérables même que si Sébastopol et Hel-singsfors étaient tombés à la satisfaction de notre vanité et de notre ambition nationale. »

Mais, objectent les partisans du droit de prise, combien ne serait-il pas plus chrétien de montrer pour la vie de l'homme et pour ses foyers un peu de ce respect que l'on demande si impérieusement pour les ballots de coton et les cargaisons de sucre? ne devrait-on pas s'abstenir des bombardements si funestes à la vie et à la propriété des habitants des malheureuses villes qui y sont exposées? Cette objection repose sur une confusion évidente entre le but des deux opérations que l'on veut assimiler. La prise maritime, il faut bien le dire, n'a d'autre but que de procurer au croiseur la riche cargaison du navire dont il s'empare. Le bombardement d'une place, au contraire, n'est pas le but d'une campagne, mais l'une des opérations qui doit concourir à son succès ; aussi n'a-t-on recours à de telles rigueurs que lorsque les nécessités les plus impérieuses l'exigent. En 1849, le général Oudinot, commandant en chef de l'armée française qui a pris Rome, s'est abstenu d'avoir recours à des moyens qui auraient pu compromettre les monuments de la ville éternelle et la vie de ses habitants. Les flottes alliées se sont conformées, dans la dernière guerre de Russie, aux lois de la guerre en ne bombardant pas Odessa, port commercial, dont le sort ne pouvait influencer directement sur les destinées de la guerre. Le gouvernement anglais a peut-être eu tort de se vanter d'une modération qui lui était imposée par la force des choses. Nous aurions voulu que sir Charles Napier, qui s'est montré si modeste et si réservé devant Cronstadt et les autres grandes forteresses russes de la Baltique dont la destruction aurait frappé l'ennemi au cœur, eût conservé un peu de cette modération pour les malheureuses et

inoffensives populations de pêcheurs de Finlande et de Laponie sur lesquelles il a fait peser si durement tous les maux de la guerre.

Il n'est pas une objection mise en avant par les partisans de l'ancien état de choses qui résiste à un examen un peu sérieux.

Il faut en outre reconnaître avec M. Cobden que, si les parties belligérentes, tout en maintenant le droit de prise, respectent scrupuleusement les droits des neutres; elles favoriseront inévitablement la marine marchande neutre au détriment de la leur; car seule elle pourra faire le commerce avec toute sécurité.

Nous pouvons donc affirmer que les nécessités de la guerre et l'intérêt bien entendu des parties belligérentes n'exigent pas impérieusement le maintien du droit de prise maritime. Telle était, du reste, la pensée dernière du plus grand capitaine de notre siècle, de Napoléon, à qui l'on ne reprochera certainement pas d'avoir sacrifié les intérêts de la guerre à ceux de l'humanité et de la civilisation ou à des utopies philanthropiques. Voici comment s'exprimait, à Sainte-Hélène, l'auteur des décrets de Berlin et de Milan :

« Il est à désirer qu'un temps vienne où les mêmes idées libérales  
 « s'étendent sur la guerre de mer, et que les armées navales de deux  
 « puissances puissent se battre sans donner lieu à la confiscation des  
 « navires marchands, et sans faire constituer prisonniers de guerre de  
 « simples matelots de commerce ou les passagers non militaires. Le  
 « commerce se ferait alors sur mer entre les armées belligérentes  
 « comme il se fait sur la terre au milieu des batailles que se livrent  
 « les armées. »

Si le système condamné par Napoléon lui-même a fait son temps, le Congrès de Paris, en abolissant la course et en conservant le droit de prise par la marine militaire, a-t-il réalisé un progrès véritable? Nous ne le pensons pas. La seule chose logique à faire était d'arriver directement et sans transition à la suppression du droit de prise maritime. En se bornant à abolir l'armement en course, loin de faire faire un pas à la cause de la civilisation et de la liberté des mers, on en recule à jamais le triomphe. C'est donc remplir un acte de critique judicieuse et de patriotisme éclairé que de faire ressortir les vices du système improvisé par le Congrès de Paris.

Nous allons démontrer que, si l'on supprime la course en conservant le droit de prise, notre marine se trouve privée d'un auxiliaire puissant et éprouvé, dont l'usage ne présente pas, pour la civilisation, d'inconvénients plus graves que celui de la marine militaire, et qui seul peut en cas de guerre assurer l'indépendance des mers et s'opposer à la prédominance absolue de l'Angleterre.

Nous avons d'abord à nous demander quelle peut être l'utilité de la course pour la guerre maritime. Une question semblable peut sembler

bien puérile et bien indigne d'attirer notre attention. Cependant nous la trouvons sérieusement posée par le *Journal des Débats*, qui déclare sans la moindre hésitation que l'histoire lui a enseigné que la course n'avait jamais été utile à la France ; qu'elle lui avait été nuisible, et que dans la seule guerre maritime où le pavillon français avait lutté avec quelque honneur contre celui de l'Angleterre, il n'avait pas été armé de navire en course. En un mot, d'après lui, les corsaires sont aussi inutiles pour la guerre maritime que les corps francs pour les guerres terrestres.

Cette manière de voir est d'une hardiesse inconcevable; elle renverse tous les enseignements de l'histoire et fait reposer la responsabilité de nos désastres maritimes sur ceux-là seuls qui ont empêché la destruction complète de notre puissance maritime. Jamais, en effet, les corsaires ne se sont armés pour livrer une bataille rangée aux escadres ennemies. Ils faisaient d'utiles diversions en inspirant les craintes les plus vives sur le sort des navires marchands. Ils infligeaient au commerce ennemi des pertes qui servaient de représailles à celles que le nôtre éprouvait. Nos corsaires ont-ils suffi à cette tâche? Le plus humble pêcheur de nos ports de mer, où leur glorieux souvenir est encore vivant, redresserait facilement l'opinion erronée du *Journal des Débats* et lui apprendrait, ce qu'il ignore complètement, que dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique, les corsaires ont prêté à la marine de l'État un concours d'autant plus efficace que celle-ci était, par sa bonne organisation, en mesure d'en tirer parti.

La légèreté avec laquelle nous voyons traiter les services si nombreux rendus au pays par la marine marchande nous rappelle la patriotique indignation avec laquelle un publiciste éminent du siècle dernier, Valin, réfutait ceux de ses contemporains qui donnaient déjà très-philosophiquement dans ce travers.

« Quelque ancienne et autorisée, disait-il, que soit cette manière de faire la guerre, il est néanmoins des prétendus philosophes qui la désapprouvent. Selon eux, ce n'est pas ainsi qu'il faut servir l'État et le prince, et le profit qui peut en revenir aux particuliers est illi- cite ou du moins honteux. Mais ce n'est là qu'un langage des mauvais citoyens qui, sous le masque d'une fausse sagesse et d'une conscience artificieusement délicate, cherchent à donner le change en voilant le motif secret qui cause leur indifférence pour le bien ou l'avantage de l'État. Autant ceux-ci sont blâmables, autant méritent d'éloges ceux qui généreusement exposent leur bien et leur vie aux dangers de la course<sup>1</sup>. »

Après avoir soutenu que la course n'avait été dans les temps passés

<sup>1</sup> Valin, *Commentaire sur l'Ordonn. de la marine*. de 168.

qu'une ressource superflue, on la considère aujourd'hui comme plus inutile que jamais. L'application de la vapeur à la navigation a tellement modifié les choses que si, par un prodigieux effort d'intelligence, la course pouvait encore se comprendre avant ces modifications, elle ne saurait aujourd'hui avoir la moindre raison d'être.

Ce raisonnement n'aurait de valeur qu'autant que la marine marchande s'interdirait l'emploi de la vapeur et armerait en course les mêmes navires qui ont pu servir à cet usage il y a plus d'un demi-siècle. Mais nous ne saurions admettre qu'il doive en être ainsi. Les perfectionnements apportés à la navigation, loin de rendre la course inefficace, ne peuvent qu'en augmenter la puissance : c'est ce que nous soutenons, contrairement à l'opinion fort grave sans doute du *Morning-Post* et du *Journal des Débats*, avec le comte de Clarendon.

« Veuillez considérer, disait-il à la Chambre des lords, que l'abolition  
« des lettres de marque est bien plus importante aujourd'hui qu'elle  
« ne l'a jamais été à aucune autre époque. Lorsque le bâtiment mar-  
« chand et le corsaire attendaient tous deux du vent leur puissance  
« motrice, ils étaient comparativement sur le pied de l'égalité, et  
« c'était le plus fin voilier qui prenait l'avance.

« Mais la majeure partie de notre commerce se faisant actuellement  
« sur des bâtiments à voile serait à la merci d'un corsaire, quelque  
« petit qu'il fût, faisant la course à la vapeur.

« En conséquence, je regarde l'abolition des lettres de marque  
« comme étant du plus grand avantage pour un peuple aussi commer-  
« çant que le peuple anglais<sup>1</sup>. »

Les États de second et de troisième ordre, si le droit de prise est conservé, n'ont jamais été si intéressés que maintenant à armer en course en cas de guerre maritime. Jamais, en effet, les établissements militaires de certaines puissances n'ont reçu d'aussi grands développements que de nos jours. Dans la revue passée à Spithead par la reine Victoria, l'Angleterre a donné au monde autre chose qu'un grand spectacle : il y avait là aussi un grand enseignement, dont tous les esprits sensés ont dû saisir la portée. Comment, si elles renonçaient à l'armement en course, les nations moins puissantes pourraient-elles un instant soutenir la lutte ? Les États-Unis, qui, malgré l'importance de leur marine marchande, n'ont qu'une marine militaire peu considérable, ne sont-ils pas parfaitement dans leur droit en se refusant à abandonner la seule arme à laquelle ils pouvaient avoir recours au cas de guerre ?

L'utilité de la course n'est donc pas contestable, elle a rendu les plus grands services aux États qui l'ont employée dans les siècles passés ; loin

<sup>1</sup> Séance du 22 juin 1856. *Moniteur* du 25 juin.



de devenir inutile par suite des perfectionnements apportés à la navigation, elle y puiserait un nouvel élément de force et de succès, c'est l'arme de guerre la plus puissante entre les mains des nations faibles, elle n'est réellement inutile que pour les nations dont la marine militaire est tellement nombreuse, qu'elle peut suffire à la fois aux nécessités de la guerre et à celles du pillage. Si, au point de vue pratique, l'utilité de la course est évidente, au point de vue moral sa légitimité ne saurait être douteuse pour ceux qui admettent le droit de prise. Cependant elle a été vivement attaquée par eux.

La course, disent-ils, donne à la guerre un caractère d'horreur et de personnalité qui l'éternise; l'abolir, c'est donc rendre un service signalé à l'humanité.

Si les droits de l'humanité doivent exercer une influence sérieuse sur les résolutions de nations chrétiennes, ils demandent aussi impérieusement que le droit de prise soit retiré à la marine militaire qu'à la marine marchande. La capture des marchandises de mer est-elle en contradiction avec les lois de la civilisation, quel que soit le moyen mis en usage pour y arriver? il n'est aucune des critiques adressées à l'un des modes de piller le commerce qui ne s'applique aux autres.

On a essayé, il est vrai, d'établir une grande distinction entre les actes de la marine marchande et ceux de la marine militaire. On fait du personnel de cette dernière la peinture la plus vraie sans doute, mais aussi la plus avantageuse. Puis on lui oppose le portrait du corsaire, pour lequel on ne trouve pas de traits assez durs.

Le corsaire n'a qu'un seul instinct : celui du pillage, et ne connaît qu'une loi : celle qu'impose la force. On répète contre lui toutes les déclamations stéréotypées sur des corps francs, on rappelle comment leur nom de chenapans est devenu une flétrissure dans notre langue moderne; enfin, on s'efforce d'établir une analogie complète entre le corsaire et le pirate. Il n'y a entre eux, dit-on, qu'une seule différence, si légère, qu'il faudrait vraiment être bien scrupuleux pour en tenir compte. En un mot, le corsaire n'est qu'un pirate muni d'une lettre de marque. Cette peinture a un grand défaut, c'est de défigurer entièrement la course, et d'impliquer l'ignorance la plus absolue de la législation qui la régit.

Les corsaires, en effet, se distinguent des pirates non-seulement par les lettres de marque dont ils sont porteurs, mais encore par les devoirs que leur imposent les lois de l'État qui proscrivent la piraterie: ils ont leurs règlements et leur discipline; cette partie importante de la force publique n'est pas laissée à la direction arbitraire de ceux qui la commandent. Il suffit, pour faire justice d'une assimilation aussi contraire à la vérité qu'injurieuse pour ceux qui en sont l'objet, de lire les dispositions de l'ordonnance de 1681 sur la marine et l'arrêté consulaire

du 2 prairial an XI. Le mode de recrutement des équipages y est déterminé, les actes des navires armés en course sont soumis au contrôle incessant des autorités maritimes. L'État peut, s'il le juge nécessaire, les contraindre à se joindre à ses escadres ou à ses flottes. Quant aux prises, but de l'expédition, les armateurs sont loin d'en avoir la disposition illimitée, la régularité en doit être constatée par des tribunaux spéciaux, devant lesquels toutes les parties intéressées à se plaindre de l'observation des lois ou des règlements sont admises à se faire représenter. Les parts attribuées à l'armateur, au capitaine, à l'équipage, sont réglées, et l'État commence par prélever un tiers du produit de la prise pour les Invalides de sa marine. Enfin, si des infractions sont faites à ces règlements, ils prononcent des peines qui en assurent la répression et en préviennent le retour. Croit-on qu'il y ait quelque chose à ajouter à ces dispositions pour assurer plus strictement le respect des droits des neutres, qu'on impose des lois plus sévères à la course, mais qu'on n'abolisse pas cette dernière tant que le droit de prise sera conservé.

La marine militaire, il est vrai, est dirigée par des sentiments plus nobles que la marine marchande armée en course. Que l'État cherche à organiser la première de manière à pouvoir se passer de la seconde, nous applaudirons à ses efforts; mais, tant qu'il ne sera pas en mesure de se passer de la course, il commettrait la plus grave imprudence en renonçant à son concours, il désarmerait volontairement une partie de ses forces. Si l'on entrait dans cette voie, une logique impitoyable contraindrait d'ailleurs à ne pas s'y arrêter; il faudrait aussi licencier les légions étrangères chez lesquelles on doit supposer un mobile bien moins élevé encore que chez les nationaux qui arment en course. Que l'on aille donc adresser une proposition pareille à l'Angleterre, qui applaudit de si bon cœur à l'abolition de la course, et qui, au siècle dernier, enrégimentait les Hessois et les Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord pour comprimer l'insurrection de ses colonies! Son amour de l'humanité et de la logique ne l'arrêteraient pas un seul instant devant les intérêts de sa prépondérance. N'avons-nous pas vu récemment le gouvernement anglais faire appel aux aventuriers de tous les pays pour renforcer ses légions éclaircies par la campagne de Crimée? N'avons-nous pas vu ses agents procéder à des recrutements en Allemagne et aux États-Unis, au mépris des lois de la neutralité? Le parlement anglais n'a-t-il pas couvert leur conduite en refusant de s'associer aux scrupules de quelques esprits timorés qui ne pouvaient se faire à l'idée de voir lord Palmerston suivre fidèlement les précédents de lord North?

Ainsi l'Angleterre, qui a si spontanément renoncé à la course, abandonnerait difficilement ses traditions relatives à l'enrôlement des légions étrangères; il ne faut donc pas proscrire la course pour cette seule raison

que ceux qui la font sont dirigés par des mobiles moins purs que la marine militaire.

En outre, pour que la distinction absolue que l'on cherche à établir entre la marine marchande et la marine militaire fût rigoureusement exacte, il serait nécessaire d'admettre que, si les prises sont tout pour le corsaire, elles ne sont rien pour le marin; que là où le navire armé en course a beaucoup à prendre, il ne revient rien aux équipages des bâtiments de l'État. Si l'examen des lois des différentes nations nous montre que les prises enrichissent ceux qui les ont faites, à quelle partie de la force publique qu'ils appartiennent, il faudra bien convenir que l'intérêt de l'humanité exige la suppression absolue des prises maritimes et non leur concentration entre les mains de la marine militaire.

Nulle part on ne saurait prétendre que la marine militaire soit complètement désintéressée dans les prises qui sont faites par elle. Serait-ce en Angleterre? Non certainement : les équipages des bâtiments de l'État y ont une large part dans le produit des prises; si les excès des corsaires britanniques ont été un outrage pour les droits sacrés de l'humanité, le pavillon de la marine royale n'a pas été exempt de toute souillure. Pendant les vingt-deux années de guerre de la Révolution française, on a vu plus d'une fois de braves officiers méconnaître les lois de la discipline et de l'honneur, exposer la sûreté des flottes entières, compromettre un plan de campagne, pour assouvir leur cupidité, en poursuivant les convois qui portaient les richesses du monde. Ne cherchant plus dans la guerre que les profits et les rapines, ils méprisaient les ordres de l'amirauté pour obéir aveuglément à ceux des spéculateurs auxquels ils avaient vendu d'avance leur part de butin<sup>1</sup>.

De tels enseignements ne sauraient être perdus, et nous nous associons à la noble pensée de l'écrivain qui, après avoir rappelé ces souvenirs, déclarait que l'on ne pouvait faire une injure plus grande aux officiers et aux équipages de la marine royale que de leur réserver un droit que l'on proclame inique et barbare. Mais, dit-on, si de tels faits se sont passés en Angleterre, cela tient à une situation toute spéciale; chez nous la loi impose aux officiers et aux matelots le désintéressement le plus absolu. Il ne manque à ce raisonnement, pour frapper juste, que de reposer sur des données exactes. On nous a souvent montré, il est vrai, que là où d'autres cherchaient et trouvaient le profit, la France se contentait de la gloire et se croyait assez riche pour la payer fort cher; cependant il n'en est pas tout à fait ainsi dans les guerres maritimes. Si notre marine militaire n'a pas donné lieu aux mêmes plaintes que la marine royale d'Angleterre, si nous pouvons nous rappeler avec une

<sup>1</sup> *Morning Chronicle*, 2 septembre 1856.

légitime fierté que, dans la guerre de Russie, où les pavillons des deux nations ont flotté l'un à côté de l'autre, les populations soumises aux horreurs de la guerre ont hautement rendu hommage à la modération, à l'humanité et au désintéressement des flottes françaises, nous ne saurions nier que notre législation n'ait cru devoir ajouter aux inspirations de l'honneur national et du sentiment du devoir, si puissantes pour nos marins comme pour nos soldats, des encouragements d'un ordre moins élevé, en abandonnant à l'équipage du navire qui a fait une prise les deux tiers du butin. La France n'a donc pas sur ce point une position différente de celle de l'Angleterre.

Ainsi il n'y a pas d'objection puisée dans des considérations de morale générale qui ne flétrisse également les captures opérées par des navires armés en course et celles qui sont faites par des navires de l'État.

La déclaration du Congrès de Paris, qui proscriit la course et maintient le droit de prise, doit, dans la pratique, conduire à des difficultés sérieuses. Combien n'a-t-on pas vu, en effet, déjà des réunions diplomatiques aussi solennelles, composées d'hommes éminents, animées des intentions les plus droites, et dont cependant les résolutions sont restées sans application possible !

Il faut, pour qu'un traité ne soit pas mis en discussion, que la lettre en soit assez claire et assez précise pour qu'elle ne puisse laisser aucun doute sur la volonté des parties contractantes. Ainsi, lorsqu'on dit que le pavillon neutre couvre la marchandise qu'il transporte, qu'il n'y a de blocus que celui qui est effectif, que les navires marchands convoyés par des vaisseaux de guerre ne sauraient être visités, on énonce une idée tellement nette, que deux interprétations ne peuvent être données. Cependant l'histoire nous a montré combien il avait été difficile de s'entendre sur la mise en pratique de principes aussi simples.

Mais, en décidant que la course est abolie, ainsi que le fait le Congrès de Paris, on ne ferme pas la porte à toutes les équivoques, à la divergence d'interprétations. Il faut encore déterminer à quels signes distinctifs on devra reconnaître le navire armé en course, et quelle juridiction connaîtra des difficultés soulevées par la mise à exécution de la déclaration du 16 avril 1856. Y aura-t-il un tribunal amphictyonique chargé de résoudre ces graves questions? De tels tribunaux sont peu compatibles avec l'état de guerre. Sont-ce alors les tribunaux de la nation dont les vaisseaux auront opéré la prise du navire qualifié corsaire qui auront cette appréciation? C'est alors empiéter sur l'autonomie de toutes les nations. Chaque État n'a-t-il pas le droit absolu, en vertu de sa souveraineté, de fixer le mode de recrutement de ses forces de terre et de mer?

Louis XIV et Louis XV confiaient des vaisseaux de l'État et de l'ar-

tillerie à certains armateurs munis de lettres de marque; ces bâtiments n'appartenaient-ils plus à la marine militaire? Pendant la dernière guerre, l'amirauté anglaise a loué des vaisseaux marchands, elle a enrôlé des volontaires dont elle a su exciter le patriotisme, par la promesse de parts de butin annoncée par d'immenses affiches placardées dans les ports du royaume<sup>1</sup>. Tous ces hommes avaient l'uniforme de la marine royale, et étaient installés à bord des navires loués par l'amirauté. Cependant l'Angleterre prétend n'avoir armé aucun bâtiment en course.

M. Duverdy, dans un article du *Moniteur de la Flotte*, s'est même fondé sur ce fait pour démontrer aux États-Unis qu'ils pourraient sans grand danger adopter la décision du Congrès de Paris; car, dit-il, sans avoir besoin d'organiser une marine militaire permanente, ils pourraient, comme par le passé, armer en guerre leur marine marchande; il leur suffirait, pour se mettre en règle, de donner des uniformes aux matelots et d'arborer la flamme nationale au grand mât. Si cette opinion devait être suivie à la lettre, nous nous demandons quelle portée aurait une décision si facile à éluder. Et cependant l'Angleterre pourrait-elle réfuter cette interprétation, après l'adhésion qu'elle semble lui avoir donnée par avance pendant la dernière guerre?

Nous croyons avoir établi que, si des doutes pouvaient s'élever sur la légitimité intrinsèque du droit de prise, doutes auxquels nous nous sommes associés dans une certaine mesure, il n'y avait pas lieu, du moment que ce droit était admis, comme une conséquence néces-

<sup>1</sup> Ces affiches attiraient l'attention publique par ces mots : *Prize-money* ou *Prize-parts*, imprimées en lettres hautes de 12 à 15 centimètres.

L'une de ces affiches a été rapportée par le *Moniteur de la Flotte* du 28 février 1857. Elle est trop curieuse pour que nous ne la reproduisions pas ici en entier :

#### AVIS AUX MARINS.

Pour la formation des équipages suivants :

*Acorn* à Chathou ;

*Elk* à Chatham ;

*Virago* à Devonport ;

*Niger* à Woolwich ;

*Trator* à Porstmouth ;

Rations régulières de qualité supérieure et excellents vêtements à prix réduits.

*Des pensions*

Seront données à ceux qui seront blessés et à ceux qui quitteront le service avec certificat de bonne conduite.

Et, quand par l'âge et les infirmités les marins engagés prendront leur retraite, ils seront reçus dans le noble établissement de Greenwich, ou ils auront

*Des pipes et du grog.*

S'adresser au lieutenant-commandant.... à la taverne du Royal-Rendez-Vous et à la taverne de Lord-Byron.

saire de la guerre maritime, à en réserver l'exercice à la marine militaire. Nous avons également démontré qu'il y avait une grande utilité à employer la course, qu'aucune considération puisée dans les règles du droit des gens n'en réclamait l'abolition, et que la déclaration de Paris pouvait donner lieu aux difficultés pratiques les plus sérieuses.

Si cette déclaration devenait une loi universelle, non pas avec l'interprétation de M. Duverdy, qui en fait une lettre morte, mais en ne laissant subsister d'autre marine militaire que celle qui est organisée et enrégimentée par l'État, alors, nous n'hésitons pas à le dire, la liberté des mers n'existerait plus, elle disparaîtrait au profit de la nation qui a la marine la plus nombreuse, la plus aguerrie et la mieux entretenue. La France, l'Europe continentale, les États-Unis d'Amérique, qui ont versé tant de sang et prodigué tant de trésors pour faire respecter les droits des neutres, reconnaîtraient la suzeraineté de l'Angleterre.

En effet, quel moyen les autres puissances maritimes ont-elles de rester à l'abri des entreprises de jour en jour plus audacieuses que le pavillon de l'Angleterre couvre sur toutes les mers, si ce n'est en inspirant à cette grande nation les plus sérieuses inquiétudes pour son commerce? Si la guerre maritime n'était faite que par des escadres de guerre, les flottes de la Grande-Bretagne seraient suffisantes pour les tenir en respect.

La marine militaire des autres États de l'Europe pourrait difficilement, à moins d'une entente générale, lutter avec celle de l'Angleterre, et avoir la certitude de la vaincre. Nous ne devons pas même faire d'exception en faveur de la France; en constatant notre infériorité marquée, nous ne voulons pas déprécier les forces et les ressources du pays, nous voulons dissiper des illusions que notre amour-propre national est si prompt à concevoir, à entretenir, et qui coûtent bien cher à la patrie quand l'heure du danger est venue.

Notre marine, il est vrai, a fait de notables progrès; le dévouement sans bornes des chefs qui la commandent, l'énergie et l'habileté des officiers et des équipages sont connus de tous; mais, si nous avons avancé, l'Angleterre nous a laissé bien loin derrière elle par les développements qu'elle a donnés à son organisation maritime. Nos marins sont aussi braves que ceux de l'Angleterre, mais ils sont bien moins nombreux. Nos flottes comptent moins de navires, nos arsenaux n'ont pas les mêmes richesses. Or il ne faut pas se le dissimuler, la victoire, dans les guerres maritimes, n'appartient ni au plus brave ni au plus habile : celui-là seul qui peut le mieux réparer ses pertes et supporter le plus longtemps le poids de la lutte est assuré de l'obtenir<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> D'après le *Navy List.*, l'Angleterre avait, en juillet 1855, à flot ou en chantier :

Si nous examinons les ressources des autres puissances maritimes de l'Europe, nous ne pouvons pas méconnaître que jamais elles n'ont été aussi dénuées de moyens de résister à l'Angleterre.

La Hollande, le Danemark et la Suède n'ont plus les flottes qui, au siècle dernier, imposaient au gouvernement britannique le respect du droit des neutres, que les principes du droit des gens et les engagements les plus solennels étaient impuissants à lui inspirer. Trafalgar a vu périr les derniers débris de la marine espagnole, qui, dans la guerre de l'Indépendance, égalait presque en nombre et en valeur celle de la France. Navarin et Sinope ont détruit les flottes de la Turquie et de l'Égypte ; les grands établissements militaires de la Russie dans la mer Noire viennent d'être anéantis. Si la guerre (ce qu'à Dieu ne plaise) éclatait entre la France et l'Angleterre, nous cherchons vainement où seraient nos alliés, avec quels éléments une nouvelle ligue de la neutralité armée pourrait se former. Il n'y a pas aujourd'hui d'océan, de mer intérieure, de golfe, sur lesquels ne flotte le pavillon anglais, où les nombreux navires de guerre qu'il couvre ne trouvent des ports pour se réfugier, de riches arsenaux pour se ravitailler. Sur tous les points du globe ses bâtiments peuvent puiser dans de vastes dépôts le combustible, élément indispensable aux nouvelles flottes, et dont seuls ils seront approvisionnés au jour de la guerre. C'est donc maintenant plus que jamais que les gouvernements de l'Europe continentale doivent surveiller avec soin les envahissements et les usurpations de la Grande-Bretagne; c'est leur devoir, c'est la condition la plus essentielle du maintien de leur indépendance. Le droit de prise restant au code du droit des gens, l'armement en course est la sauvegarde des autres nations, car l'Angleterre regardé de très-près avant d'exposer son commerce aux chances d'une guerre maritime.

Mais, nous dit-on, les faits protestent contre des appréciations de ce genre. L'Angleterre, en consentant à l'abolition de la course, n'a-t-elle pas fait les sacrifices les plus grands; si sa marine militaire dépasse, dans des proportions considérables, celle des autres États, sa marine marchande est encore bien plus nombreuse; contre un corsaire armé par une puissance de second ordre, elle peut en équiper dix; elle renonce donc généreusement à la supériorité du nombre.

302 vaisseaux à voile, portant 11,472 canons, et 289 vaisseaux à vapeur, portant 5,818 canons. L'effectif de la marine royale de l'Angleterre était donc de 591 bâtiments de guerre, armés de 17,291 canons.

La marine marchande de l'Angleterre pouvait jaugeer, à la même époque, 4,500,000 tonnes; un septième seulement était mû par la vapeur. La marine marchande des États-Unis était à peu près aussi nombreuse; mais la marine militaire était véritablement insignifiante, puisqu'elle ne comptait que 72 bâtiments à voile, ayant 2,120 canons, 6 frégates à vapeur avec 500 canons, et quelques batteries flottantes pour défendre les ports.

Tel a été le raisonnement du *Morning-Post*, reproduit par le *Journal des Débats* et la *Revue des Deux Mondes*. Le *Morning-Post* allait même plus loin dans l'apologie qu'il faisait de son gouvernement. Il prétendait que, si l'on revenait sur la décision du Congrès de Paris, la bourse de Londres, loin de s'en effrayer, accueillerait avec faveur les sociétés qui pourraient se former pour commanditer l'armement en course.

Il n'est pas d'entreprise folle que la spéculation n'ait tentée; nous ne répondrons donc pas qu'elle ne donnât raison temporairement à cette manière de voir, mais les résultats définitifs ne tarderaient pas à la condamner. En effet, pour savoir si un peuple a intérêt au maintien de l'armement en course, il faut prendre en considération, non pas le mal qu'il pourra faire aux autres, mais surtout le mal que les autres peuvent lui faire. Or, plus la marine marchande d'une nation est nombreuse, plus elle doit redouter que ses ennemis n'arment en course, car elle leur offre de plus grandes chances de prise. L'Angleterre possède la plus riche marine marchande du monde, et sa marine militaire est assez nombreuse pour suffire aux nécessités de la guerre, comme à celles du pillage. A quoi lui servirait l'armement en course? Aussi, depuis près d'un demi-siècle, s'est-elle bornée à faire la guerre avec ses flottes. Les armateurs sont loin d'être favorisés par sa législation comme le sont les nôtres; ils sont obligés d'abandonner une partie notable de la prise, par cela seul qu'elle a été faite alors qu'un bâtiment de la marine royale était en vue, à quelque distance qu'il se trouvât. Si, dans la dernière guerre, la Grande-Bretagne n'a pas armé de corsaire, elle a écouté, croyons-le bien, la voix de son intérêt au moins autant que celle de la civilisation. La marine commerciale de la Russie était bien peu importante pour s'engager dans une voie où l'on pouvait trouver de terribles représailles. Les escadres anglaises ont fait main basse sur tout ce qui était à prendre, et le relevé officiel des prises faites sur les Russes montre qu'il y avait fort peu de chose à saisir<sup>1</sup>.

Combien l'Angleterre n'avait-elle pas à redouter que la Russie ne délivrât des lettres de marque! Quelle émotion n'excita pas dans les villes des trois royaumes le bruit que des navires américains allaient recevoir des commissions du gouvernement russe! Avec quelle énergie la presse anglaise se faisait l'écho des inquiétudes générales! Ne dénonçait-elle pas ces projets comme attentatoires aux principes du droit des gens, au moment où les agents de lord Palmerston enrôlaient des Amé-

<sup>1</sup> 205 vaisseaux ont été pris, sur lesquels 25 ont été rendus aux propriétaires, 7 n'étaient pas encore adjugés, 41 n'avaient pas de cargaison; celle de 18 autres a été rendue. Ces navires représentent le tiers du tonnage des vaisseaux russes qui ont visité les ports d'Angleterre (en 1855, soit 50,000 tonneaux. (*Times* du 5 septembre 1856.)



ricains et des Allemands, au mépris des lois de la neutralité ! On menaçait les aventuriers qui consentiraient à servir les Russes du traitement réservé aux pirates.

L'abolition de la course était donc de la plus grande nécessité pour l'Angleterre. Comment en douter après cette déclaration formelle du comte de Clarendon à la Chambre des lords :

« Je regarde l'abolition des lettres de marque comme étant du plus grand avantage pour un peuple aussi commerçant que le peuple anglais. »

Lord Palmerston était encore plus explicite à la Chambre des communes, dans la séance du 5 mai, et exprimait ainsi son contentement : « C'est nous qui avons le plus gagné à ce changement. »

L'Angleterre est la puissance qui a tiré le plus grand profit de la déclaration du 16 avril 1856. Qu'a-t-elle, en effet, donné en échange de l'immense concession qui lui était faite ? Rien ou bien peu de chose. Le comte de Clarendon avait cru, au moment où la déclaration fut soumise au Congrès de Paris, imposer un grand sacrifice à son pays en adhérant aux principes du droit des neutres, tels que l'Europe continentale les concevait.

« Ainsi que la France, disait-il, l'Angleterre, au commencement de la guerre, a cherché par tous les moyens à en atténuer les effets, et, dans ce but, elle a renoncé, au profit des neutres, durant la lutte qui vient de cesser, à des principes qu'elle avait jusque-là invariablement maintenus. » Il ajoutait que l'Angleterre était disposée à y renoncer définitivement, pourvu que la course fût abolie pour toujours<sup>1</sup>.

Un mois plus tard, l'habile secrétaire d'État des affaires étrangères, mieux éclairé sur la valeur de ce qu'il avait abandonné au nom de son pays, disait à la Chambre des lords :

« L'abolition des lettres de marque est *plus que l'équivalent* de l'abandon d'un droit que je sais qu'il est impossible de soutenir. »

Ainsi l'Angleterre avoue avec une noble franchise que les avantages de la convention du 16 avril 1856 sont exclusivement pour elle : cela ne suffit pas pour éclairer les partisans aveugles du système que nous combattons. Pourquoi, disent-ils, s'irriter de la bonne fortune d'autrui ? pourquoi se défier de l'Angleterre ? pourquoi lui prêter des projets d'envahissement et de domination qui sont loin de la pensée de ses hommes d'État ? Ne donne-t-elle pas tous les jours, dans son langage, des preuves de sa modération et de sa bonne foi ? Le danger ne vient-il pas plutôt des États-Unis ?

L'histoire nous a montré tout ce que l'Angleterre avait fait pour satisfaire son ambition. A-t-elle aujourd'hui, dans ce vaste empire qui

<sup>1</sup> *Moniteur* du 1<sup>er</sup> mai 1856.

couvre la face du monde, assez de débouchés pour une population toujours croissante, pour un commerce et une industrie dont les développements sont si prodigieux ? Sa politique a-t-elle subi une transformation tellement complète, que la France et les autres puissances n'aient plus aucune inquiétude à concevoir ? Nous désirerions vivement pouvoir répondre affirmativement à ces questions.

L'Angleterre, il est vrai, est notre alliée la plus intime ; mais il ne faut pas que les ravissements d'une union encore toute récente nous fassent perdre de vue les éventualités de rupture que nous nous efforcerons d'éloigner autant qu'il sera en nous. Il y a dans cette grande nation un nombre considérable d'hommes intelligents qui veulent sincèrement vivre en bons rapports avec nous comme avec les autres peuples, et qui renonceront volontiers à toute idée d'agrandissement incompatible avec ce désir ; la politique des deux Pitt, celle de Canning, n'auraient aucune chance de triompher, même auprès de la foule. Lord Palmerston lui-même, avec cette présence d'esprit qui lui a permis de se perpétuer depuis 1808 dans le gouvernement de la Grande-Bretagne, avec les combinaisons whigs ou torys, se garderait bien de tenir dans le Parlement le langage acerbe du secrétaire d'État des affaires étrangères en 1840. L'Angleterre dit bien haut qu'elle veut la paix, qu'elle n'aspire plus à d'autres conquêtes qu'à celles de la paix, mais, chose étrange, elle commente cette déclaration de principes comme Napoléon le Grand l'a toujours fait, elle est en guerre presque partout. Longtemps après le Congrès de Paris sa flotte est restée dans la mer Noire, où elle n'avait que faire, la guerre une fois terminée. Une escadre anglaise observe le Pirée avec assez peu de bienveillance, une autre escadre regarde la Sicile d'un œil de convoitise : voilà pour l'Europe. En Asie, sans parler de la manière sommaire dont la Compagnie des Indes confisque les États qui avoisinent ses possessions, les vaisseaux et les armes de la Grande-Bretagne n'attaquent-ils pas les deux grands États asiatiques, la Perse et la Chine ? Enfin il n'est pas jusqu'à la pauvre petite république de Venezuela qui ne voie flotter dans ses eaux le pavillon menaçant des trois royaumes. Il faut en convenir, c'est un singulier mode de témoigner son amour pour la paix universelle que de se mettre en guerre avec le monde entier !

Il n'y a pas de bonnes raisons que l'Angleterre et ceux qui croient à sa mission providentielle ne mettent en avant pour expliquer des contradictions aussi flagrantes. Si l'on voit le gouvernement anglais faire assez souvent la guerre, disent ses apologistes, s'il laisse rarement écouler une année sans ajouter quelques nouvelles provinces à ses vastes possessions, c'est uniquement dans l'intérêt de la civilisation et du commerce. Nous voudrions pouvoir accorder à ceux dont nous avons réfuté les doctrines qu'il y a dans les faits récents quelques cir-

constances qui puissent, sinon leur donner raison, du moins expliquer leur erreur ; nous ne pouvons même pas leur faire cette concession. Toutes les fois que le gouvernement anglais croit ses intérêts en jeu, il s'inquiète peu de ceux de la civilisation. Sa politique, sous ce rapport, n'est ni moins étroite ni moins exclusive qu'elle ne l'a été dans le passé. N'est-ce pas à des inspirations de ce genre qu'il faut attribuer l'opposition systématique que font le cabinet anglais et lord Stratford de Redcliffe, son représentant à Constantinople, au percement de l'isthme de Suez ?

Nous voudrions croire que l'heure des regrets et des réparations est enfin venue, que le peuple anglais condamne ce système ; mais nous ne pouvons nous dissimuler qu'au moment même où nous écrivions ces lignes aucun doute n'est plus permis, même à d'excellents alliés. En dissolvant le Parlement, lord Palmerston a appelé ses concitoyens à se prononcer sur sa politique et à en accepter la responsabilité. Non-seulement il a reçu l'approbation de la grande majorité, mais les plus illustres et les plus ardents adversaires de cette politique, Cobden, Bright, Cardwell, Gibson, ont succombé dans la lutte électorale.

Il est donc évident que le moment serait bien mal choisi pour se priver des moyens d'action que l'Europe et la France peuvent avoir contre l'Angleterre. Il faut, ou bien adopter la proposition libérale, sage et chrétienne des États-Unis en proclamant l'inviolabilité de la marine marchande en cas de guerre, ou conserver le droit d'armer en course, car, ainsi que l'écrivait M. Marcy dans sa note du 28 juillet 1856 : « Un État prépondérant sur mer est plus dangereux pour la paix du monde qu'un État prépondérant sur le continent <sup>1</sup>. »

HENRY MOREAU,  
Avocat.

*P. S.* Au moment où cet article était sous presse, une nouvelle discussion s'engageait dans la Chambre des communes sur la déclaration du Congrès de Paris et les propositions de M. Marcy. Il n'est pas sans intérêt de voir comment une certaine fraction du parlement britannique entend encore aujourd'hui le respect dû aux traités. Plusieurs orateurs ont revendiqué avec énergie ce qu'ils appellent les anciens principes de l'Angleterre sur les droits des neutres. M. Lindsay, après avoir dit qu'il était de toute utilité que les marchandises ennemies puissent être saisies même sur les bâtiments neutres, a ajouté que la déclaration du 16 avril 1856 ne pourrait avoir aucune valeur en cas de guerre.

<sup>1</sup> « A Predominant power upon the ocean is more menacing to the well being of others than such a power on land. »

Il a cru, sur les remontrances qui lui en ont été faites, tenir un compte suffisant des traités en disant que le pays ferait appel à la Chambre, qui devrait alors mettre la déclaration de côté. Sir C. Napier, qui apporte autant de fougue à la tribune qu'il mettait de prudente réserve à bord de son vaisseau amiral sous les murs de Cronstadt, a regretté l'abandon du blocus de cabinet; il a terminé en conjurant la diplomatie qui avait mis l'Angleterre dans un mauvais pas de l'en tirer. Ces paroles ont été accueillies par des applaudissements. Lord Palmerston, après avoir défendu le traité de Paris, a expliqué que, par suite de l'élection de M. Buchanan à la présidence des États-Unis, les propositions de M. Marcy n'avaient plus eu de suite, la nouvelle administration ayant signifié qu'elle n'entendait pas s'y associer. Le *Times*, changeant encore une fois d'opinion sur cette matière, n'a pas assez d'éloges pour la proposition de M. Marcy, qu'il avait si vigoureusement attaquée en octobre 1856. Heureux ceux qui, comme lui, reviennent toujours avec autant de conscience à leur première opinion.

H. M.

---

# SIR ROBERT PEEL

D'APRÈS M. GUIZOT.

---

Sir Robert Peel. — *Étude d'histoire contemporaine*, par M. Guizot<sup>1</sup>. — *Mémoires* by the right honorable sir Robert Peel, Bart, M. P. etc. published by the trustees of his papers, lord Mahon (now Earl Stanhope), and the right hon, Edward Cardwell, M. P.<sup>2</sup>.

L'Angleterre a toujours beaucoup occupé M. Guizot. Publiciste, il a médité sa constitution ; homme d'État, il a souvent secondé, parfois combattu sa politique ; historien, il a décrit ses agitations et ses troubles. N'en soyons pas surpris. Cette nation, si rapprochée de la nôtre et si différente, perpétuellement mêlée à notre destinée, contraire à nos tendances, et que nous admirons d'autant plus que nous sommes plus éloignés de lui ressembler, a dû toujours fixer plus que toute autre les regards tantôt inquiets, tantôt étonnés de la France. Qu'on admire ses institutions ou qu'on se défie de son influence, il est toujours nécessaire de l'observer et de la connaître. Hier, M. Guizot nous la montrait en proie aux violences et aux misères de sa révolution ; aujourd'hui, il retrace une page de son histoire contemporaine, et, dans la vie d'un de ses meilleurs ministres, il nous la fait voir se développant librement à l'ombre d'un gouvernement aussi traditionnel que réformateur. Ces deux époques sont pleines d'enseignements ; rapprochées l'une de l'autre, ne nous apprennent-elles pas que les peuples ne doivent jamais désespérer d'eux-mêmes ?

L'Angleterre, en effet, a connu la première les révolutions, et elle en est sortie ; les historiens découvrent maintenant de quelle

<sup>1</sup> 1 vol. Didier, éditeur, 1856.

<sup>2</sup> 2 vol. London, Murray. 1856 et 1857. Ces deux volumes, extraits des papiers de sir Robert Peel et publiés conformément à ses instructions par les amis qu'il avait désignés, sont relatifs à l'émancipation des catholiques, à son premier ministère, à l'abrogation des *Corn-laws*. Le premier seul avait paru avant le livre de M. Guizot, qui contient la traduction des parties les plus importantes. Nous avons pu dans cet article faire également usage du second volume.

manière et pourquoi. Mais au temps de Cromwell et des niveleurs, au milieu de tant de bouleversements douloureux et stériles, à travers un fanatisme sans mesure et des convoitises sans pudeur, qui pouvait donc voir briller dans l'avenir le jour d'un gouvernement régulier et prospère? Qui pouvait prévoir que le pays du parlement croupion aurait jamais pour représentants et pour ministres des hommes comme sir Robert Peel?

Quoi qu'il en soit de ce contraste, on ne saurait le contester, un régime politique se juge par le caractère des hommes d'État qu'il produit. Quand même M. Guizot n'aurait pas été ramené vers l'histoire de Robert Peel par un attrait personnel, il l'aurait choisie pour résumer dans une seule destinée la vie même de l'Angleterre contemporaine.

Peel fut voué dès sa naissance à la vie publique. Non qu'il appartint à une antique et illustre maison : ses parents s'étaient enrichis dans la fabrication des étoffes de coton, qui, renouvelée par les machines modernes, devait indemniser la Grande-Bretagne de la perte des États-Unis. Mais on a pu dire du père de sir Robert : « Ce bourgeois avait le pressentiment qu'il fonderait une famille<sup>1</sup>. » Et dans ce pays l'industrie crée, la propriété foncière assoit et fixe la fortune des familles ; les services publics seuls achèvent et consacrent leur élévation. Le père de sir Robert, d'abord l'un des plus riches manufacturiers de l'Angleterre, en était devenu l'un des plus grands propriétaires : il éleva son fils pour être premier ministre. A vingt et un ans, Peel entra au Parlement, et depuis ce jour jusqu'à sa mort, comme le dit excellemment M. Guizot, les affaires de l'Angleterre furent ses affaires, et la chambre des communes son champ de manœuvre ou de bataille pour les traiter. Engagé par son père dans les rangs des torys, on le vit gravir successivement tous les degrés du pouvoir ; en descendre enveloppé dans la défaite de ses amis, mais pour demeurer la ressource, l'espoir et le chef des vaincus ; relever dans la chambre des communes réformée le drapeau de la politique conservatrice ; parvenir, enfin, trente ans après sa première entrée aux affaires, à la tête du gouvernement ; opérer de bienfaisantes et difficiles réformes, tomber après les avoir accomplies ; et, depuis sa chute jusqu'à sa mort, ne dirigeant plus ni ministère ni parti, demeurer néanmoins, par l'ascendant personnel, le plus considérable des hommes publics de son pays.

Voilà sans doute une carrière politique singulièrement heureuse. Mais ce qui est plus rare encore qu'une telle carrière et plus étonnant peut-être, c'est l'admiration qu'a excitée Robert Peel et qui s'attache encore à sa mémoire. A ses débuts, les amis qui le connaissaient bien

<sup>1</sup> Cobett, cité par M. Guizot, p. 7.

devaient le croire très-capable sans doute de justifier la confiance publique, s'il l'obtenait jamais : ils pouvaient douter qu'il fût propre à la conquérir. Merveilleusement intelligent, mais sans invention ni génie ; courageux et résolu, mais sans initiative ; sensible, ardent, irritable même, mais sans expansion ; loyal et sincère, mais changeant ; fier avec timidité ; dans sa parole, toujours méthodique et persuasif, presque jamais entraînant ni sublime, il réunissait beaucoup de rares qualités sans avoir l'éclat d'aucune. Dans ses manières, je ne sais quelle réserve ombrageuse, je ne sais quelle gravité sans distinction et sans aisance semblaient peu faites pour attirer vers lui cette aristocratie qui devait néanmoins rester longtemps si docile à sa voix. Enfin, sur les questions les plus importantes et dans les circonstances les plus décisives, il a abandonné les opinions qu'il avait le plus fermement soutenues, pour assurer lui-même le triomphe des opinions contraires ; terrible préjugé contre un homme public au sein d'un pays libre !

Et cependant, il est mort également admiré, respecté, pleuré par les grands et les petits ; par sa souveraine et ses concitoyens. Lorsque la nouvelle de l'accident auquel il ne devait pas survivre se fut répandue, raconte M. Guizot, le prince Albert, le prince de Prusse, le duc de Cambridge, tous les personnages considérables de l'Angleterre, venaient et revenaient à Whitehall-Gardens pour demander des nouvelles de sir Robert, et ils trouvaient rassemblés tout alentour une multitude de personnes de toutes conditions, bourgeois, ouvriers, hommes, femmes, enfants sur les bras de leurs mères, pauvres gens qui voulaient aussi savoir ce qu'ils avaient à espérer ou à craindre pour la vie de l'homme qui avait affranchi leur pain de toute taxe<sup>1</sup>. A peine eut-il expiré, que les adversaires qu'il avait vaincus aussi bien que les amis qui avaient vaincu avec lui lui rendirent dans les deux chambres les plus nobles hommages ; et, pendant que la reine et le Parlement plaçaient son image sous les voûtes illustres de Westminster, des souscriptions à deux sous par personne se formaient pour lui élever un monument sous ce titre : *Monument national des pauvres*. Aujourd'hui, enfin, les hommes d'État aussi bien que les habitants des dernières chaumières d'Angleterre le regrettent encore et s'inclinent devant sa mémoire.

Sans doute il sied à une grande nation d'honorer les hommes qui l'ont servie, et nulle ne paye cette dette avec autant de munificence que l'Angleterre. En faveur de Peel, toutefois, comment la reconnaissance publique aurait-elle dépassé les bornes de la justice ? Rien en lui ne pouvait éblouir ni séduire ; s'il a obtenu la gloire, c'est donc à force de

<sup>1</sup> P. 328.

mériter l'estime. Il n'a jamais caressé les mauvaises passions ; il a donc compris les vrais besoins et satisfait les tendances légitimes de son pays. Pour qu'il ait pu changer de politique sans perdre la dignité du caractère, il faut qu'il ait toujours manifestement cherché le bien public. Son ambition s'est déployée patriotique et pure ; il lui a été donné, sinon de concevoir, du moins d'accomplir de grandes choses, et ces grandes choses ont environné d'éclat un nom digne de respect.

Tel est l'homme auquel M. Guizot a voulu à son tour rendre un hommage inspiré sans doute par des souvenirs d'alliance, j'ai presque dit d'intimité politique, mais contenu dans les bornes d'une sincère et libre équité. — Il a donc écrit, non pour discuter les questions diverses que sir Robert Peel a dû résoudre, mais pour faire connaître l'homme lui-même, sa physionomie propre et son caractère public. Ce livre ne contient pas l'exposé des réformes économiques et financières accomplies en Angleterre ; mais il montre à travers quels obstacles et de quelle manière elles se sont opérées. Les rouages du gouvernement représentatif se meuvent sous nos yeux, et une main honnête autant qu'expérimentée les dirige. C'est à ceux qui ne dédaignent pas de tels spectacles que s'adresse M. Guizot. Son œuvre joint à l'autorité de l'histoire l'intérêt des souvenirs personnels. Tantôt il puise les informations les plus abondantes dans les registres du parlement, tantôt on croirait l'entendre converser encore avec Peel, avec les amis et les rivaux qu'autour de Peel il évoque et ranime ; tantôt, enfin, il détache une page de ses propres mémoires, et, à propos du ministre anglais, il saisit franchement l'occasion de parler de lui-même et de son ministère.

L'Angleterre, en effet, sous Robert Peel, et la France sous M. Guizot, marchèrent ensemble dans un intime concert ; mais à travers quelles difficultés et quels orages ! L'aurait-on maintenant oublié ? Les deux gouvernements alors étaient amis ; les deux peuples restaient opiniâtrément rivaux. Quoi qu'il en soit, M. Guizot a pris plaisir à s'expliquer tout à la fois devant la France et devant l'Angleterre sur les actes les plus contestés ou les plus considérables de sa politique : devant la France, sur l'affaire du droit de visite et sur celle de Taïti ; devant l'Angleterre, sur les mariages espagnols. Ces éclaircissements donnés dans le calme de la retraite seront recueillis par l'histoire ; nous ne devancerons pas ses jugements. La France doit-elle rechercher l'amitié de l'Angleterre, et à quelles conditions ? Le gouvernement de 1830 était-il libre dans le choix de ses alliances ? Né d'une révolution et résolu à demeurer pacifique, quelle devait, quelle pouvait être son attitude en face de l'Europe ? Graves questions qui dominent tous les incidents diplomatiques et toute la conduite personnelle des hommes d'État. Nous ne sommes pas ici appelés à les résoudre.



Nous nous occupons d'un homme d'État anglais. Restons en Angleterre ; aussi bien vaut-il mieux voir les Anglais chez eux qu'au dehors ; au dehors, d'ailleurs, nous perdriions facilement de vue Robert Peel et son histoire.

En effet, M. Guizot en convient : ce premier ministre d'un pays sans frontières n'avait pas, à proprement parler, de politique extérieure. Il voulait la paix. Il en avait besoin pour déployer librement au dedans ses vastes desseins ; mais il se reposait sur lord d'Aberdeen du soin de la maintenir, et pour lui, il portait sur les questions d'organisation constitutionnelle et de bien-être public, sur les grandes mesures d'administration et de finances, ses efforts et ses lumières. Sa politique propre et personnelle était tout intérieure. Quel a été le caractère général et distinctif de cette politique intérieure, et par quels actes considérables s'est-elle signalée ? Il nous reste à le dire.

Quand nous parlons d'une politique propre et personnelle, il ne faudrait pas croire que sir Robert Peel abordât les affaires avec des théories préconçues, et qu'il eût voué sa vie au triomphe d'une doctrine invariable. Son pays et son époque se prêtaient peu à une telle attitude. L'Angleterre, en effet, n'est pas condamnée, après quinze siècles d'existence, à se choisir une constitution. Un si grand problème ne pèse pas sur les hommes publics de cet heureux pays. Les partis peuvent s'y diviser et s'y combattre ; les citoyens peuvent changer de parti : il reste encore pour tous les citoyens et tous les partis des points fermes et communs de foi politique ; il reste des institutions qui n'ont pas besoin d'être défendues, parce qu'elles sont incontestées. Et cependant, pour n'avoir pas connu de révolution depuis 1688, l'Angleterre est-elle demeurée immobile ? Non. Partout autour de nous la marche du temps devance aujourd'hui les conceptions des hommes, et la société britannique n'échappe aux bouleversements violents que par une série de transformations continues. Peel était merveilleusement approprié au gouvernement d'une société pareille. Sa politique ne consistait pas à imprimer au navire une direction tracée d'avance ; hardi pilote, au milieu de la tempête il sut toujours changer de route pour éviter les écueils. Nul n'a mieux que lui réussi tour à tour à retarder les réformes, puis à les accomplir : à les retarder, fussent-elles salutaires, tant qu'elles n'étaient pas indispensables ; à les accomplir, fussent-elles difficiles, dès qu'elles devenaient nécessaires. Puis, après les avoir enfin heureusement opérées, il se réjouissait franchement et se glorifiait du succès. Il en cherchait la raison et la cause ; il remontait de la pratique à la théorie ; et ce qui n'avait d'abord été pour lui qu'une politique de circonstance, devenait ensuite la base de ses convictions et la lumière de sa conduite. Ainsi sa vie publique était comme une éducation perpétuelle, et de l'expé-

rience il tirait des doctrines. Faut-il donc s'étonner qu'on l'ait toujours vu bien juger et bien régler le présent, rarement préparer et pénétrer l'avenir ?

Depuis la fin des grandes guerres, trois questions capitales ont remué l'Angleterre et dominent toute son histoire intérieure : l'émancipation des catholiques et le régime de l'Irlande, la réforme parlementaire et la réforme économique. En face de ces grands problèmes, quel a été le rôle de sir Robert Peel ? Guidé par M. Guizot, mais sans le suivre toujours pas à pas, nous essayerons de le faire connaître et de l'apprécier.

Pour l'émancipation des catholiques, ce qui nous étonne, ce n'est pas que Peel l'ait enfin accomplie, c'est qu'il l'ait si longtemps combattue. Depuis le commencement du siècle, en effet, on avait vu les hommes successivement appelés à diriger le Parlement d'Angleterre vouloir en ouvrir les portes aux catholiques. Non-seulement les whigs avaient compris cette mesure dans leur plan de réformes libérales ; mais les chefs torys les plus illustres, les plus rigides ou les plus éloquents, Pitt et lord Castlereagh aussi bien que M. Canning, avaient répudié, à cet égard, la vieille intolérance de leur parti, sans entraîner avec eux les hommes habitués à les suivre. Aussi ce parti, sous peine de perdre ses chefs, et ces chefs sous peine de perdre leurs soldats, avaient dû laisser de côté une question qui les divisait et l'ajourner sans la résoudre. Cependant tout semblait conspirer pour précipiter le dénouement. La séparation de la loi religieuse et de la loi civile s'accomplissait ou se préparait dans les idées d'abord, puis dans les lois de l'Europe entière. L'Angleterre, dans sa grande lutte contre la Révolution française, s'était surprise à vénérer l'Église persécutée, à ne pas se défier du Saint-Siège et de son indépendance. Dans son propre sein, elle avait dû faire appel, sans distinction de race et de foi, au bras et au cœur de tous ses enfants ; et sur mer et sur terre, avec Nelson, avec Wellington, le sang catholique de l'Irlande avait généreusement coulé pour la gloire et l'indépendance britannique. Un tel souvenir ne devait pas demeurer perdu après le triomphe. Pendant que le roi George IV résistait encore, l'héritier présomptif de la couronne, le duc de Clarence, était gagné à la cause de l'émancipation, et invoquait noblement pour la défendre cette communauté du dévouement et du courage<sup>1</sup>. Enfin, si les catholiques n'étaient pas éligibles, ils étaient devenus électeurs, et en Irlande les élections dépendaient de leurs suffrages. Ne devaient-ils donc pas forcer pour eux-mêmes les portes de ce Parlement qu'ils avaient déjà le droit d'ouvrir à d'autres ? Sans doute l'intolérance protestante, toujours si

<sup>1</sup> Discours du duc de Clarence à la Chambre des lords, en 1829.

vivace et en quelque sorte si nationale en Angleterre, l'intolérance protestante n'était pas gagnée, mais, au fond elle se sentait désarmée; Peel a le dernier prêté une voix digne d'être écoutée à un parti dont il ne partageait ni les préjugés ni les passions.

Pour repousser les catholiques, en effet, il ne s'inspirait pas de ses croyances religieuses, mais uniquement de la raison d'État. Dans ce débat il ne voyait pas deux religions, mais deux races opposées en présence. Il voulait l'union de l'Irlande avec l'Angleterre; il ne la comprenait que par la suprématie de la race anglo-saxonne sur la race irlandaise; et, à ses yeux, les gages de cette suprématie, c'étaient d'une part l'Église anglicane établie en Irlande aux dépens du peuple Irlandais, d'autre part les catholiques exclus des fonctions politiques. Ces liens formés par la conquête étaient usés sans doute et peut-être impossibles à maintenir toujours. Sir Robert Peel ne pouvait se défendre de l'entrevoir. Mais plus la situation de l'Irlande lui semblait menaçante et précaire, plus il redoutait tout ébranlement; et, sans croire ni à l'excellence ni à la perpétuité de l'ordre établi, il travaillait à le prolonger encore<sup>1</sup>.

Voilà pourquoi sir Robert Peel repoussait les réclamations des catholiques. Qu'est-ce qui les décida à les accueillir? Après avoir été le dernier adversaire de l'émancipation, comment en est-il devenu le promoteur efficace et résolu? Comment a-t-il eu l'honneur d'attacher son nom à une mesure qu'avant lui tant d'autres ministres avaient voulu sans la réaliser? Ce qui décida Robert Peel, ce fut l'éclatante victoire d'O'Connell à l'élection du comté de Clare. Cette élection n'était pas seulement une révolte contre la loi d'exclusion, c'était, selon les propres paroles de Peel, « la rupture de tout lien entre le corps électoral d'Irlande et l'aristocratie naturelle du pays<sup>2</sup>. » En faveur du représentant dévoué de leur foi, de l'organe passionné de leur détresse, les paysans d'Irlande s'étaient séparés des propriétaires dont ils dépendaient, et sous l'empire d'un sentiment supérieur, ils avaient unanimement secoué toute subordination humaine, tantôt avec une effrayante violence, tantôt avec une admirable générosité. On racontait, par

<sup>1</sup> La première fois que Peel ait parlé sur la question catholique et irlandaise, il concluait son discours en ces termes : « In giving his vote however on the present occasion he would by no means pledge himself with regard to the Catholic question but merely give his negative to motion wick in the present instance was at least unnecessary (3 février 1812). » (*Political Life of sir Robert Peel*; Doubleday, 1856, p. 91.) Dans l'entraînement de la lutte, Peel a pu depuis s'engager davantage; mais ce premier discours indique le fond de sa pensée et les vraies limites de sa résistance.

<sup>2</sup> *Mémoire de Peel sur l'émancipation des catholiques*, 12 janvier 1829, cité par M. Guizot, p. 433, et t. I des *Mémoires*, p. 291.

exemple, qu'un malheureux fermier, retenu en prison par son maître qu'il ne pouvait payer, avait été relâché et conduit au scrutin pour voter contre O'Connell. Mais, au moment de laisser échapper le vote fatal, il avait entendu tout à coup derrière lui une voix lui crier : « Souviens-toi de ton âme et de la liberté : *Remember your soul and liberty.* » C'était sa femme mourant de faim avec ses enfants dans leur chaumière abandonnée. Alors le fermier avait prononcé le nom d'O'Connell, et, s'éloignant de sa famille, il avait repris le chemin de la prison. Le cri de cette héroïque pauvre femme, c'était l'âme même de l'Irlande ; il fut recueilli et répété d'échos en échos ; il retentit en Angleterre.

Quand Robert Peel l'eut entendu ; quand il eut observé, selon ses propres expressions, « cette fièvre religieuse et politique qui faisait battre le pouls et tressaillir le cœur de la population catholique tout entière, qui avait inspiré aux serfs de Clare la résolution et l'énergie d'hommes libres <sup>1</sup> ; » quand il eut compté d'un côté la petite noblesse tout entière et les riches tenanciers déconcertés, de l'autre la masse triomphante des paysans unanimes, il lui sembla que cet antagonisme, en se perpétuant, briserait toute hiérarchie sociale. Il résolut d'y mettre un terme. Il vit la puissance du nombre substituée à l'influence de la propriété, et il redouta « pour une élection générale une convulsion universelle <sup>2</sup>. » L'aristocratie dépouillée de sa prépondérance morale, n'était-ce pas en effet la ruine même de la constitution britannique ? L'admission des catholiques dans le parlement lui parut une moindre révolution, et dès lors, de concert avec le duc de Wellington, il proposa de les admettre. La chambre des communes y était disposée depuis longtemps. Les ministres décidèrent le roi et la chambre des lords à céder. Cette barre du parlement, infranchissable depuis Elisabeth pour les hommes demeurés fidèles à l'antique foi, s'abaissa enfin devant O'Connell.

Nous l'avons dit : quand Peel s'était résolu à une concession, il ne connaissait ni regret ni retour. L'émancipation des catholiques n'était pas à ses yeux le dernier terme de la condescendance ; c'était le point de départ d'une politique nouvelle à l'égard de l'Irlande. Désormais il ne s'agissait plus pour l'Angleterre de la réduire en l'opprimant, mais de la gagner en l'élevant jusqu'à son bien-être et sa liberté. Près de vingt ans après l'émancipation, le jour où Robert Peel déposait le pouvoir, il résumait ainsi sa politique pour l'Irlande : « Ma pensée, c'est qu'il devrait y avoir une égalité profonde et réelle de droits civils et

<sup>1</sup> Cité par M. Guizot, p. 586. — *Mémoires de Peel*, t. I, p. 122.

<sup>2</sup> Cité par M. Guizot, p. 382. — *Mémoires de Peel*, t. I, p. 117. — Voyez toute la correspondance de Peel avec M. Vezey Fitz Gerald, le concurrent d'O'Connell. Voyez principalement la dernière lettre de M. Fitz Gerald et les réflexions qu'elle inspira à Peel.

politiques entre l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande. Je voudrais que personne, en comparant de haut et sans prévention ces trois pays, n'eût le droit de trouver différentes les règles adoptées pour l'Irlande et de croire que, dans un esprit d'hostilité ou de défiance, la liberté civile y est incomplète et mutilée<sup>1</sup>. » Ces paroles indiquaient plutôt le but poursuivi de loin par sir Robert Peel que les résultats obtenus déjà par son ministère. Elles montraient surtout la voie ouverte à l'avenir. On n'efface pas en un jour des siècles d'iniquité et de tyrannie ; quelques lois ne suffisent pas pour rendre capable de la liberté un peuple longtemps opprimé. Triste legs d'un régime de conquête ! Les désordres de l'Irlande forceront Peel plus d'une fois à provoquer contre elle des mesures d'exception et de rigueur. Il ne se découragea pas cependant, et l'émancipation des catholiques n'est pas le seul pas qu'il ait fait dans cette voie de la justice et du progrès où comme le dit M. Guizot, la perspective est immense et la lenteur extrême. Il a doté le collège de Maynooth pour l'éducation du clergé catholique irlandais ; et dans sa pensée, cette subvention était un acheminement pour assurer au clergé même<sup>2</sup> un traitement fixe et régulier. Sorti du pouvoir, il a poursuivi ses projets de réforme. La dernière grande mesure qu'il ait conçue et inspirée au parlement avait pour objet d'arracher le sol irlandais des mains des propriétaires obérés, pour but d'attirer des capitaux sur cette terre désolée, et avec des capitaux le travail et la fécondité. Cette mesure a réussi : aujourd'hui l'Irlande se transforme et se ranime.

Quand la Providence daigne enfin relever les peuples ensevelis dans une longue détresse, ses ressources sont impénétrables. Elle se sert des instruments les plus imprévus et les plus divers. Jamais hommes ne parurent plus contraires qu'O'Connell et Robert Peel. L'un, impétueux, entraînant, inépuisable d'imagination et d'émotion, né pour être l'âme et la voix d'une multitude agitée, dépassant dans ses espérances les limites du possible, et dans son langage la mesure même de ses espérances ; l'autre, positif, contenu, environnant son énergie d'un rempart de froide réserve, observant d'un regard calculateur les cou-

<sup>1</sup> 29 juin 1846. Hansard, 5<sup>e</sup> sér., t. LXXXIII, p. 1044.

<sup>2</sup> Il résulte des *Mémoires* de Robert Peel que sa première pensée avait été de joindre cette mesure à l'émancipation. Ensuite il avait reculé devant la crainte de faire échouer l'émancipation. Mais il croyait toujours que ce qu'il n'avait pas fait alors devrait se faire plus tard, et c'est sans doute sous l'empire de ce sentiment qu'il disait, en proposant le bill de Maynooth : « Je ne donne pas le vote en faveur du collège de Maynooth comme une mesure complète et finale. » (Cité par M. Guizot, p. 197.) Au reste, nous ne prétendons pas ici juger un tel projet ; nous savons quelles défiances il soulève chez les catholiques irlandais. Nous voulons seulement indiquer exactement les intentions de Robert Peel.

rants orageux de l'opinion populaire, ne voulant que ce qu'il pouvait, et sachant réussir; tous deux patriotes, ils semblaient résumer dans leurs personnes l'antagonisme héréditaire des deux races dont ils étaient issus. Leur destinée ne fut pas moins opposée que leur caractère. Ils luttèrent constamment l'un contre l'autre, et leur hostilité politique avait dès le début dégénéré en inimitié personnelle. Et cependant O'Connel et Peel, chacun à leur manière, ont servi l'Irlande. O'Connel a réclamé l'émancipation; Peel l'a concédée. O'Connel a voulu briser l'union de l'Irlande avec l'Angleterre; Peel s'est efforcé de rendre cette union équitable et douce à l'Irlande. O'Connel, enfin, a donné une voix puissante à la misère de l'Irlande; Peel a travaillé pour fournir du pain à ses habitants et attirer la richesse sur son sol appauvri. Enfin, mystérieux dessein du Dieu qui fait succéder la miséricorde aux épreuves! l'excès même de cette misère est devenu une ressource. La famine, chose horrible à dire, a enlevé à l'Irlande deux millions de ses habitants. Les uns sont morts, les autres ont abandonné, après quelles souffrances! la patrie où ils ne pouvaient plus vivre. Et, pour prix de ce sacrifice, ils trouvent maintenant du travail de l'autre côté des mers, tandis que d'autre part, l'Irlande, débarrassée d'une population surabondante, et grâce à Robert Peel, exploitée par de plus riches possesseurs, suffit à nourrir les enfants qu'elle a gardés.

A peine l'émancipation des catholiques était-elle accomplie, que le mouvement impérieux de l'opinion agitée poussait les hommes d'État vers la réforme parlementaire. Sir Robert Peel n'espéra pas triompher de ce grand mouvement, et il ne voulut pas y céder. Son attitude resta à la fois plus fixe et plus passive qu'en face des catholiques. Au fond, comment n'aurait-il pas cru une réforme parlementaire inévitable? La constitution de la chambre des communes répondait-elle encore à la composition de la société britannique? Des bourgs jadis peuplés avaient conservé leurs députés en perdant leurs habitants: et, tandis que des sièges nombreux étaient tantôt possédés par quelque grand seigneur qui en disposait à son gré, tantôt vendus à titre de propriété privée, Manchester, Birmingham et d'autres centres nouveaux de population et de commerce n'avaient pas un seul représentant parmi les arbitres des destinées britanniques. Des députés sans électeurs; des foyers puissants de richesse et de vie sans députés: un tel état pouvait-il durer toujours? de tels privilèges étaient-ils pour la prépondérance de l'aristocratie un appui nécessaire et sûr? Déjà, avant 1789, Pitt avait parlé de réforme, lorsque tout à coup la lutte de la Grande-Bretagne contre la Révolution française, puis contre l'Empire, suspendit tout projet de changement intérieur. La paix devait ramener vers ces projets les préoccupations publiques et les vœux populaires. Les torys cependant persistaient à refuser par tradition ce

qu'ils avaient d'abord ajourné par nécessité; et, en possession d'un pouvoir affermi par les succès extérieurs, ils prolongeaient après la paix la politique inflexible et rigide des temps de guerre. Il eût été dans le caractère de Robert Peel de modifier cette conduite de son parti. Une concession opportune et mesurée aurait probablement évité une transformation plus redoutable et plus profonde. Mais il n'était pas alors premier ministre. Les exigences des réformateurs étaient déjà violentes et extrêmes; au moment décisif, le refus du duc de Wellington fut péremptoire; comme chef du gouvernement, il se prononça contre toute innovation, et aussitôt, devant l'irritation populaire, le cabinet conservateur dut se retirer; les promoteurs hardis et passionnés de la réforme étaient maîtres du pouvoir.

C'était l'époque où la Révolution de 1830, récemment accomplie en France, excitait partout en Europe les passions et les espérances démocratiques. Soit qu'ils fussent poussés par ce vent orageux venu du continent, soit que l'obstination trop prolongée des torys eût rendu plus impétueux et plus vaste le besoin des changements, les nouveaux ministres mirent peu de mesure dans leurs plans de réforme. Ainsi du moins en jugea Robert Peel. Dégagé par sa chute même de toute solidarité officielle, il ne repoussa pas absolument l'idée d'une réforme, il repoussa seulement la réforme des whigs comme excessive, née sous de mauvais auspices et inaugurant une politique téméraire; il la combattit sans prétendre la faire échouer, ni la retirer jamais quand une fois elle serait opérée, sans avoir d'autre but que de dégager sa responsabilité, de justifier ses résistances antérieures et de rester fidèle à ses amis.

La réforme accomplie, une carrière plus difficile et plus haute s'ouvrit devant Robert Peel. Le vieux parti tory était non-seulement vaincu, mais dissous et ruiné. A travers cette vaste déroute, Peel ne désespéra pas, ne se retira pas, et, debout presque seul d'abord, dans l'arène agrandie du parlement réformé, il rallia patiemment autour de lui un nouveau parti conservateur. Jamais peut-être il ne montra plus de courage et de discernement politique. Le torrent qui avait porté au pouvoir les auteurs de la réforme parlementaire, les entraînait d'un cours rapide et menaçait d'emporter confusément toutes les institutions et toutes les traditions de l'Angleterre. Les anciennes digues élevées contre la démocratie semblaient brisées. La démocratie pourrait-elle donc encore être dirigée et contenue? Ce fut l'honneur de Peel de le penser et de le vouloir. Son opposition conservatrice marqua des points d'arrêt à l'ambition illimitée des novateurs. Que lui restait-il donc pour résister? Quelle ressource et quelle force invoqua-t-il au nom de l'ordre et de la stabilité compromise? Il lui restait et il invoqua le peuple anglais et son ferme bon sens. Son attente ne devait pas être

trompée. Il est en effet dans le génie de ce peuple [vraiment politique, de se reposer spontanément, et de se rasseoir après s'être agité. Vainement avait-on changé le système électoral ; à la seconde épreuve, le nouveau système donnait aux conservateurs une irrésistible majorité. Après avoir soutenu longtemps dans l'opposition les principes d'autorité, sir Robert Peel allait enfin exercer le pouvoir.

Toutefois, pour lui comme pour tout autre, les conditions du pouvoir étaient changées. Le parti conservateur avait réussi à porter son chef à la tête du gouvernement, mais ce chef ne devait pas réussir à gouverner sans satisfaire aux exigences renaissantes d'une société renouvelée. Désormais une politique immobile était impraticable. Le rôle des conservateurs n'était donc plus de repousser les réformes, mais d'en marquer le jour et l'heure, de les mûrir en les contrôlant, de les accomplir en les tempérant. A l'opposition libérale le soin d'agiter les problèmes ; au gouvernement et au parti conservateur la tâche de les résoudre. Dans cette voie de progrès et de sacrifice, Peel, durant cinq années, entraîna constamment son parti, jusqu'au jour où il fit enfin un dernier pas plus brusque et plus hardi que tous les autres, et, demeuré seul loin de ses amis étonnés, succomba sous le poids de leurs mécomptes.

C'est aujourd'hui principalement autour des questions économiques que s'agitent et se débattent les sociétés. On ne doit donc pas s'étonner que les intérêts agricoles forment chez nos voisins la base et le lien du parti conservateur. Un vaste système de lois protectrices assurait aux produits du sol anglais le monopole des marchés de l'Angleterre. Mais depuis longtemps ce système était attaqué tout à la fois par la science économique, par l'intérêt industriel, par l'esprit de démocratie. Sous cette triple inspiration, une association savante et riche, populaire et passionnée, s'était formée contre la loi des grains ; et déjà même, avant le ministère de Robert Peel, cette étrange et redoutable ligue, née à Manchester, transportée à Londres, couvrait l'Angleterre de son réseau d'agitation et de propagande. Peel ne lui céda pas cependant, lorsqu'une famine, éclatant tout à coup en Irlande et jusqu'en Angleterre, rendit manifeste l'insuffisance de ces deux contrées à se nourrir elles-mêmes. En face d'un peuple mourant de faim, il fallut bien ouvrir les ports aux blés étrangers. Mais Peel prévit qu'après une telle expérience ils ne pourraient plus leur être fermés ; et, au milieu d'une crise pressante et soudaine, il changea pour l'avenir tout le régime économique de son pays. L'agriculture indigène se trouva désormais aux prises avec la concurrence étrangère. Aux dépens des agriculteurs et principalement des propriétaires, au profit des industriels et spécialement des ouvriers, le prix du blé baissa d'un tiers, transformation capitale et impéris-



sable! Son importance a comme rejeté dans l'ombre tous les autres actes de sir Robert Peel. On ne le connaît presque, on ne le juge plus que comme l'auteur de cette unique mesure.

Elle a été trop discutée sous toutes ses faces pour qu'il soit nécessaire d'y revenir avec insistance. A travers tant d'appréciations diverses; à travers les accusations et les hommages qu'elle a soulevés autour de Robert Peel, deux choses à nos yeux ressortent incontestables : la sincérité personnelle de Peel dans le changement de sa politique et le mérite intrinsèque de la réforme.

La sincérité personnelle de Peel! ce n'est pas en effet pour garder le pouvoir qu'il a abandonné ses amis; c'est avec la certitude de le perdre. En possession d'une puissance incontestée, il a couru au-devant de sa chute pour servir son pays. Que l'on n'invoque donc pas le grand nom de Peel pour couvrir les variations intéressées des ambitieux vulgaires. Son exemple bien compris ne saurait être contagieux. Que dis-je? il a sacrifié bien plus que la jouissance du pouvoir; il a sacrifié ce qu'un homme public a de plus précieux et de plus cher, la confiance d'un grand parti, son œuvre, sa force et son orgueil. Il a rompu tous les liens que ses propres mains avaient formés; on le lui a reproché; peut-être avec raison; mais au moins faut-il le reconnaître, il a, le premier et sciemment, subi les désavantages, affronté les amertumes de cet éclatant déchirement.

Le mérite intrinsèque de la réforme! qui pourrait le contester aujourd'hui? Ce ne sont pas en effet les théories abstraites de l'économie politique qui ont décidé Robert Peel<sup>1</sup>; c'est avant tout une vue profonde quoique tardive de la situation de l'Angleterre. Cette contrée devient de plus en plus la grande manufacture de l'univers. Pour suffire à l'accroissement de cette immense industrie, il a fallu de plus en plus abolir les entraves qui gênaient l'importation des matières premières ou l'exportation des produits manufacturés. Dès le ministère de G. Canning, M. Huskisson avait fait entrer la législation dans cette voie, et Robert Peel lui-même y avait marché à grands pas sans rencontrer beaucoup d'obstacles. L'impôt sur le revenu, établi d'abord pour combler un déficit croissant, avait été maintenu plus tard pour servir le progrès de la liberté commerciale. Frappant directement sur la richesse acquise, il avait permis d'affranchir des

<sup>1</sup> En présentant aux communes son plan de réformes, le 22 janvier 1846, Peel s'exprimait ainsi : « I claim no credit whatever for having drawn my conclusions from abstract reasoning. My conviction has been brought about by observation and experience. » (Hansard, 3<sup>e</sup> sér., t. LXXXIII, p. 77.) Et au terme du débat, c'est encore en invoquant la position de l'Angleterre, les avantages que lui ont accordés Dieu et la nature, la destinée qui l'attend, que Robert Peel demandait aux conservateurs si un tel pays doit redouter la concurrence. (M. Guizot, p. 259 et 260.)

charges qui les grevaient les matières et les instruments de travail. Une seule industrie restait protégée, l'agriculture ; une seule matière première ne pouvait pas être tirée de l'étranger et parvenir librement aux ouvriers des manufactures. les subsistances : privilège plus exorbitant depuis qu'il était exclusif, plus onéreux à mesure que s'accroissait la population, et qui faisait dire à M. Cobden : « Si le code financier de l'Angleterre pouvait parvenir dans la lune seul et sans aucun commentaire historique, il n'en faudrait pas davantage pour apprendre à ses habitants qu'il est l'œuvre des *landlords*, des seigneurs *mattres du sol*. »

On ne doit pas en effet le perdre de vue : dans un pays de grande propriété, la protection exclusive accordée aux produits du sol apparaît comme un privilège aristocratique. Quelle était l'importance de cette protection ? Les économistes ont cité des chiffres énormes ; ils ont parlé d'un milliard de francs prélevé chaque année par elle sur la nourriture du peuple anglais. Sans entrer dans ces calculs, il suffit, pour en mesurer l'importance, de voir quelle énergie fut déployée d'un côté pour la maintenir, de l'autre pour la renverser. Relisez les attaques de la ligue de Manchester contre la loi des grains, vous croirez sentir comme un contre-coup de notre mouvement de 1789 contre les franchises et les droits féodaux ; ce sont souvent les mêmes principes, c'est presque le même langage, et plus d'un admirateur de Robert Peel a vu en lui un nouveau Turgot moins philosophe, mais plus heureux que son devancier. Quand on se rappelle que la dernière loi de prohibition, abrogée en 1846, date de 1815 ; quand on songe que Robert Peel a paru plus d'un demi-siècle après Turgot, il faut convenir, s'il y a quelque vérité dans ce rapprochement, que l'aristocratie britannique a montré moins d'empressement à abandonner ses privilèges que d'habileté pour en approprier la forme aux conditions des temps nouveaux ; il faut surtout la féliciter d'avoir pu les perdre sans s'éteindre dans une révolution.

L'expérience est faite à cette heure. La réforme économique n'a ruiné personne. Tout ce qui commence et s'élève a besoin de protection ; tout ce qui est grand et fort se déploie dans la liberté. Aussi bien que l'industrie, l'agriculture anglaise s'est trouvée capable de supporter la liberté. Attirant à elle les capitaux que le commerce anglais va recueillir à travers le monde entier, elle en a couvert son étroit domaine dont l'Océan a marqué les limites ; elle a transformé le sol par le drainage, elle l'a exploité par les machines. Forcée de produire à meilleur marché, elle a produit davantage ; et dix ans après la réforme de Robert Peel, — nous en avons été les témoins, — les cultivateurs de la Grande-Bretagne, aussi bien et mieux peut-être que les manufacturiers, défient la concurrence étrangère.

Les résultats l'ont donc montré maintenant : les intentions de sir Robert Peel étaient sincères et droites, et ses vues étaient justes; il a perdu le pouvoir, et son œuvre a réussi. Mais ce sacrifice du pouvoir fait-il autant d'honneur à son habileté politique qu'à son caractère moral? Le succès de son œuvre a-t-il résolu, comme quelques-uns de ses admirateurs sembleraient le dire, tous les problèmes économiques qui pèsent sur l'avenir de l'Angleterre? Voilà ce qu'il est encore permis de se demander.

Au fond, lorsque Robert Peel reconnut la nécessité de changer de route, il devait tendre à entraîner son parti dans la voie nouvelle. Le mérite d'un chef politique consiste non-seulement à marcher, mais à se faire suivre. Eh bien, ce mérite ou ce bonheur, il ne l'a pas eu. Il a accompli sa réforme; il a eu raison de l'accomplir, mais il l'a accomplie sans les conservateurs : pour le triomphe de son influence aussi bien que pour le jeu régulier du gouvernement représentatif, ce n'était pas assez. L'armée des conservateurs s'est divisée; on a vu d'un côté des soldats sans chef; de l'autre, un état-major sans soldats. Les partis se sont trouvés dissous et confondus; et aujourd'hui encore, après dix ans d'alternatives incertaines, on se demande comment ils se reformeront.

D'où vint cet imparfait succès des desseins de Robert Peel? La mesure elle-même était-elle inacceptable pour les conservateurs? L'expérience a prouvé qu'elle ne l'était pas. Le sacrifice était-il soudain et sans aucun tempérament? Peel déchargeait la terre de quelques taxes qui la grevaient. Il marquait d'avance le terme fixe où la protection devait finir, et par là il provoquait de la part des propriétaires un énergique effort. En fixant un délai de trois ans, il leur donnait le temps de le préparer. En avançant des fonds pour le drainage, il les aidait à l'accomplir. Peut-être aurait-il pu, aurait-il dû leur offrir, leur accorder encore davantage. — Quoi qu'il en soit, le jour où il imposait à l'agriculture une si grande épreuve, il avait bien prévu comment elle en pourrait sortir; et lui-même, dans sa fameuse lettre à ses fermiers, comme dans ses grands travaux de drainage à Drayton-Manor, devait le montrer par son propre exemple. Sans doute les représentants et les chefs des classes agricoles, les *country-gentlemen*, ont eu tort de ne pas tenir compte d'avance de ces ressources, dont ils ont fait ensuite un si profitable usage. Ils ont eu tort surtout de satisfaire leur rancune contre leur chef, en livrant à leurs adversaires un pouvoir que depuis ils tentent vainement de ressaisir. Mais aussi, ce chef avait-il préparé à une transformation si pénible? Pourquoi s'était-il engagé si avant dans une politique contraire? Pourquoi avait-il fait de cette politique protectrice le piédestal de son pouvoir? Comment n'avait-il pas mieux prévu une nécessité qu'il devait si résolument

subir? Pourquoi faisait-il éclater si brusquement son changement d'opinion et d'attitude? Avait-il associé ses amis, ses collègues même, au travail de sa pensée, et pressenti leurs dispositions pour les amener à une transaction inévitable? Non. C'était un de ses défauts, a dit M. Guizot, de se considérer lui-même et lui seul au sein de ses partisans. Il vivait solitaire et taciturne au milieu des siens. Jamais ce défaut et ses funestes conséquences n'éclatèrent davantage que dans le plus grand acte de sa vie publique.

Au relâchement des liens politiques, il serait mesquin toutefois de ne pas attribuer d'autre cause que le caractère personnel des chefs ou des soldats. Comment le méconnaître? Une nouvelle puissance s'est introduite dans le gouvernement de l'Angleterre : elle domine les anciens pouvoirs; elle dirige opposition et ministère. Nous venons de parcourir les trois questions les plus graves que l'Angleterre ait dû résoudre depuis un demi-siècle. Eh bien, sur toutes les trois, la décision du parlement a été imposée par l'agitation du dehors. L'aristocratie, comme le dit M. Guizot, est encore la classe gouvernante, les grandes fonctions publiques sont dans ses mains; mais elle ne les exerce que sous l'influence, dans les intérêts et selon les sentiments du pays tout entier. Le peuple ne choisit pas seulement ses représentants; il inspire leurs actes, et, dans ses entraînements rapides, il ne leur permet guère ni l'intolérance ni la constance de l'esprit de parti.

Voilà, certes, un fait immense. En voici un autre dont il faut également tenir compte.

Ce peuple qui s'habitue à intervenir directement dans ses affaires, change lui-même chaque jour de condition et de place. Qu'est-ce qui a rendu la réforme de sir Robert Peel nécessaire? L'accroissement de la population industrielle. Qu'est-ce qui a contribué à la rendre possible? La substitution des machines au bras de l'homme dans le travail des champs, la diminution relative de la population agricole. Depuis longtemps la terre, en Angleterre, occupe beaucoup moins de bras que les manufactures<sup>1</sup>. Mais, dans ces dernières années, combien cette disproportion n'a-t-elle pas dû s'accroître? Aujourd'hui plus que jamais il n'est pas de pays où l'agriculture soit plus riche et les agriculteurs comparativement moins nombreux. Et cependant, sur qui repose encore la prospérité politique de la Grande-Bretagne? Sur les classes

<sup>1</sup> Un statisticien français décompose ainsi la population des trois royaumes, en 1821 : « La classe agricole formait, en Angleterre, le tiers seulement de la population; en Écosse, à peu près autant, et en Irlande, deux cinquièmes. La classe industrielle constituait près de la moitié des habitants de l'Angleterre; elle formait plus d'un tiers de ceux de l'Écosse, et deux cinquièmes de ceux de l'Irlande. » (Moreau de Jonnés, *Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*; 1837.)

agricoles. La fécondité de l'industrie donne la richesse, l'activité du commerce prépare la puissance extérieure; mais ce qui assure au dedans la stabilité et la liberté, ce sont les mœurs des agriculteurs, leur aisance dans le travail, leur subordination mêlée d'indépendance. Qu'adviendra-t-il donc du dépeuplement des campagnes, de l'accroissement indéfini des villes industrielles? La multitude confuse qui se presse au sein des manufactures pourra-t-elle être disciplinée par un libéral et bienfaisant patronage? S'élèvera-t-elle jamais jusqu'au bien-être, jusqu'aux vertus des cultivateurs? Tel est évidemment le problème effrayant de l'avenir. Il ne pèse pas sur la seule Angleterre, mais l'Angleterre y échappe moins que toute autre société. Comment saura-t-elle le résoudre? C'est le devoir des classes élevées de l'envisager en face et d'y consacrer leurs généreux et persévérants efforts.

Robert Peel ne s'y trompait pas, et rien n'honore davantage sa mémoire. M. Guizot lui en rend en effet ce témoignage, que l'état des classes ouvrières était sa préoccupation dominante; préoccupation morale autant que politique, ajoute M. Guizot, où perçait l'émotion de l'homme aussi bien que la prévoyance de l'homme d'État. Il y a là, disait-il sans cesse, « trop de souffrance et trop de perplexité; c'est une honte comme un péril pour notre civilisation. Il faut absolument rendre la condition de ce peuple du travail manuel moins dure et moins précaire. On n'y peut pas tout, bien s'en faut; mais on y peut quelque chose, et on y doit faire tout ce qui se peut. »

C'est à la veille d'entrer aux affaires que Robert Peel parlait ainsi dans la liberté de conversations intimes, et c'est aussi sous la même inspiration qu'il a terminé solennellement son ministère. Il a voulu assurer du pain au peuple : à cette œuvre, il a tout sacrifié, plus fier d'y attacher son nom qu'inquiet de la rupture des liens de parti. Pour l'accomplir, il a désiré reténir le pouvoir<sup>1</sup> même en perdant ses amis; après l'avoir achevée, il est tombé sans regret. Son œuvre était accomplie. Que dis-je, sans regret! quelles étaient, au contraire, ses

<sup>1</sup> Quoique Peel, en présence de l'opposition de la plupart de ses collègues et de la résistance pressentie de son parti, eût donné sa démission pour rester fidèle aux règles constitutionnelles; quoi qu'il ne soit rentré aux affaires qu'après une tentative infructueuse de lord John Russel pour former un cabinet whig, son désir de reténir le pouvoir, même sans l'appui des conservateurs, et de ne pas laisser à d'autres l'honneur d'abolir les *corn-laws*, n'est pas douteux, quand, au moment où il se retrouve premier ministre, après avoir cessé de l'être pendant deux jours, il écrit à la princesse de Lieven : « Bien que les affaires aient pris un tour imprévu, tout est pour le mieux. Je rentre au pouvoir avec plus de forces pour le service public. Je suis comme un homme qui ressuscite après avoir assisté à son enterrement et entendu son oraison funèbre. » Dans ce concert de regrets, il a été particulièrement touché, ajoute-t-il, de ceux que la nouvelle de sa chute a inspirés à M. Guizot. (*Mémoires*, t. II.)

vraies dispositions le jour même de sa chute? « J'incline à croire, répond M. Guizot, qu'au fond du cœur sa satisfaction était grande. Car deux sentiments très-puissants chez lui étaient satisfaits : l'orgueil et le désir du repos dans la victoire. » — M. Guizot ne s'est pas trompé. Depuis qu'il écrivait ces lignes, une lettre intime, où Peel s'ouvre à un ami cinq jours après sa retraite, vient de paraître. Les deux sentiments que lui attribue son historien y respirent au même degré. Elle achèvera de le faire connaître. « Mon cher Hardinge, » écrivait-il, à peine rentré dans sa belle résidence de Drayton-Manor, à lord Hardinge, qui faisait alors triompher les armes anglaises au fond de l'Inde :

« Mon cher Hardinge,

« Vous verrez que nous sommes dehors, défaits par une combinaison de whigs et de protectionnistes.

« Un signe beaucoup plus léger aurait suffi pour moi.

« Je n'aurais pas gardé le pouvoir par tolérance une semaine.

« Quand j'écrirais une rame de papier, je ne pourrais vous raconter ce qui s'est passé avec la moitié des détails et de l'exactitude que vous trouverez dans les feuilles publiques. Il n'y a pas de secret. Nous sommes tombés à la face du jour faisant front à nos ennemis.

« Il n'y a rien que je n'eusse fait pour assurer l'adoption des mesures que j'ai proposées cette cession.

« Je me pique de n'avoir rien proposé qui n'ait été adopté.

« Mais au moment où le succès était assuré, et où j'étais assez heureux pour voir deux pesants maîtres de chancellerie s'avancer vers la table de la chambre des communes, et annoncer que les bills des céréales et des douanes avaient passé à la chambre des lords, j'étais satisfait. Deux heures après cette communication, nous étions chassés du pouvoir; et, par une autre coïncidence aussi merveilleuse, le jour où je devais annoncer à la chambre des communes la dissolution du gouvernement, arriva la nouvelle que nous avions arrangé la question de l'Orégon<sup>1</sup>, et que les États-Unis avaient accepté nos propositions sans y changer un seul mot. . . . .

« Lady Peel et moi sommes ici complètement seuls, — par le temps le plus ravissant, faisant fête à la solitude et au repos; et j'ai toute disposition à pardonner à mes ennemis, à qui je dois cette bénédiction d'avoir perdu le pouvoir.<sup>2</sup> »

Le fier contentement de sir Robert Peel ne doit pas étonner : « il

<sup>1</sup> La dernière difficulté qu'eût encore à résoudre la politique extérieure du cabinet conservateur.

<sup>2</sup> *Mémoires de Peel*, t. II, p. 309.

léguaient en se retirant la victoire à sa cause et la paix à son pays. » Les joies de la solitude et du repos, les douceurs de la vie privée, qu'il savait bien sentir, il pouvait les goûter d'autant plus librement que sa carrière politique n'était point brisée. Il allait bientôt se retrouver debout à sa place dans le Parlement, également en dehors du gouvernement et de l'opposition, mais plus puissant que jamais peut-être par l'ascendant du caractère et l'autorité de la parole, « jouissant à la fois de l'indépendance et de l'influence, patron de ses anciens adversaires, les critiquant sans amertume, et leur donnant sans arrogance son appui. » La veille même de l'accident qui devait causer sa mort, il parlait encore ; il parlait, nous ne devons pas l'oublier ici, pour condamner la politique étrangère de lord Palmerston, son arrogance en face des États faibles, sa jalousie contre la France <sup>1</sup>.

Robert Peel pouvait-il mieux terminer une carrière plus heureuse ? Nous avons dit déjà de quels honneurs au sein de son pays fut environnée sa mémoire. L'hommage que vient de lui rendre M. Guizot n'est ni le moins rare ni le moins précieux qu'elle ait reçu. Spectacle imposant et triste ! L'homme d'État violemment renversé par la révolution élève un monument à l'homme d'État soudainement moissonné par la mort. Sans doute rien n'était plus propre à nous intéresser à Robert Peel que les soins pris par M. Guizot pour le faire bien connaître. Toutefois, nous l'avouons, en lisant ces pages tracées d'une main si ferme, nos regards souvent se détournent de celui qui les a méritées pour considérer celui qui a pu les écrire.

Il est, en effet, quelque chose de plus difficile peut-être que d'obtenir ou de garder la plus haute position politique, c'est de la perdre sans déchoir et de lui survivre tout entier. M. Guizot a dû aux lettres ce noble privilège. Comme elles avaient inauguré jadis, elles couronnent maintenant sa carrière. Il ne lutte plus, il ne gouverne plus, mais il travaille toujours ; et sa plume, que n'a pu briser la fortune adverse, est encore au milieu de tant de ruines féconde en œuvres durables. Qui ne serait touché d'un si noble exemple d'énergie morale et de grandeur intellectuelle ? La contemplation sereine et désintéressée de l'histoire élève M. Guizot au-dessus des regrets amers et des stériles mécomptes. Il a trouvé dans le spectacle des révolutions passées la force de ne désespérer ni de son temps ni de son pays, d'apercevoir et de confesser librement ce qui leur a manqué, de penser à l'avenir ; et sa retraite a conquis des hommages et des amitiés que n'avait pas connus son pouvoir.

Elle l'a ramené à ses premières et libres études, à ses premiers et paisibles succès ; elle lui a rendu comme une seconde jeunesse. Ce

<sup>1</sup> Affaire de Grèce. Réclamation de Pacífico.

n'est pas en vain, toutefois, qu'il a manié les affaires et dirigé ou combattu les mouvements des partis. Il recherche la vérité historique avec autant d'ardeur calme et patiente qu'avant les vicissitudes de sa vie publique, mais il la considère sous de nouveaux aspects. Des vues philosophiques dominent toujours ses récits ; mais l'étude vivante de l'homme, des caractères, des passions et des mœurs remplit maintenant la place qu'occupait autrefois l'examen abstrait des idées pures et de leur développement. Dans un cadre plus restreint, les personnages apparaissent plus en mouvement et plus en relief, et les lumières de l'expérience politique éclairent au loin de leurs reflets les générations éteintes et les nations étrangères.

Le style a gardé son austère dignité. Les événements sont dessinés d'un trait ferme et sûr plutôt que dépeints sous d'abondantes couleurs. Seulement, aux heures solennelles et décisives, au début ou à l'issue des grandes catastrophes, l'expression s'élève et s'anime ; on y sent tout ensemble la profondeur de la méditation et l'éclat de l'éloquence, la précision et la grandeur, et l'on croirait presque alors entendre un ancien, un de ces anciens formés à l'art de penser et d'écrire par les agitations de la place publique en même temps que par les discussions du Portique et de l'Académie. Le dirai-je enfin ? A l'émotion religieuse et grave qu'inspire à M. Guizot le spectacle des destinées humaines, ne reconnaît-on pas une âme éprouvée elle-même et frappée sans être abattue ?

Ah ! sans doute, en considérant Robert Peel et son histoire, il ne se défendait pas de penser à notre pays, et ce qu'il enviait à nos voisins, ce n'est ni leur génie mercantile, ni leurs vastes richesses ; il faut relever vers d'autres objets l'ambition de la France. Mais ce que notre patriotisme devrait souhaiter, c'est la stabilité des institutions qui supporte les réformes fécondes et résiste aux révolutions stériles ; c'est le respect de la tradition qui affermit et contient les élans de la liberté ; c'est, en un mot, la chaîne flexible, mais indissoluble, qui rattache au passé l'avenir. — Durant la période que nous venons de parcourir, nul pays n'a été moins ébranlé que la Grande-Bretagne, et nul ne s'est transformé davantage. Faut-il s'en étonner ? Plus les racines de l'arbre sont profondes, mieux ses branches reverdissent, toujours jeunes, à chaque saison nouvelle.

Vicomte DE MEAUX.



# CÉCILE<sup>1</sup>

## V

On conçoit aisément, d'après ce qui précède, que les cinq années passées à Redburn n'avaient pas été pour Cécile exemptes des chagrins et des épreuves qui semblent être le lot de l'humanité ici-bas. Le joug de fer que sa tante avait enfin réussi à lui imposer lui était parfois si insupportable, que l'envie la prenait de le fouler aux pieds et de fuir pour toujours. Mais, étrangère au monde, l'idée de l'affronter seule la faisait trembler; puis les intentions bienveillantes de son oncle, l'affection fraternelle d'Édouard, la tendresse de Constance, calmaient en elle le feu de la révolte. En effet, il serait difficile de rendre le caractère passionné de l'attachement qui unissait les deux jeunes filles. Cécile aimait Constance d'un amour de mère et de sœur; Constance adorait Cécile et aurait baisé jusqu'à la trace de ses pas. Sa position, son caractère ne lui permettaient pas toujours de saisir toute la portée des réprimandes et des sarcasmes de sa mère; mais elle ne laissait jamais attaquer sciemment sa cousine sans voler à son secours.

Maintenant reprenons notre récit. A l'heure du diner, tous les membres de la famille se retrouvèrent réunis et placés dans le même ordre que la veille; mais le digne baronnet avait recouvré sa bonne humeur, et la conversation, étant animée et générale, ne laissa point, comme la jour précédent, de place aux apartés.

— Eh bien, mon neveu, avez-vous fait bonne chasse? demanda le baronnet.

— Très-bonne, sir Charles, puisque, tout en ayant fort mal tiré, j'ai rapporté huit paires de perdrix dans ma carnassière.

— Et un chien, ajouta Édouard.

— A peu près. La pauvre bête a reçu un coup de fusil et m'a fait une belle frayeur. Heureusement j'étais près de votre village, et je l'ai confié aux soins d'une si jolie garde-malade, qu'il ne peut manquer d'être bientôt guéri.

<sup>1</sup> Voir le *Correspondant* du 25 juin.

— Qui ça peut-il être ? s'écria Édouard. Redburn n'est pas très-renommé pour ses beautés, la compagnie exceptée.

— Votre garde m'a dit son nom, mais je l'ai oublié. Elle m'a gagné le cœur par la douceur de ses manières et le soin qu'elle a pris du pauvre animal.

— Ne serait-ce point Mabel Hawthorn ?

— Précisément, c'est cela.

— Ha ! ha ! ha ! s'écria le baronnet avec un gros rire, il n'a pas tardé à la découvrir. Excellent, parole d'honneur ! Une jolie fille, n'est-ce pas ? ajouta-t-il en clignant de l'œil.

— Très-jolie, et l'air si agréable !

— C'est ça. Pas du tout féroce ; ha ! ha ! ha ! Pourtant, mon cher neveu, je dois vous prévenir que c'est la seule fille tarée du pays. Mais chut ! prenons garde, mademoiselle la tient en grande faveur.

A ce moment on remit à Édouard une lettre d'un de ses électeurs, qu'il communiqua sur-le-champ à son père. Cette diversion permit à Saint-Edmunds d'adresser quelques mots à sa silencieuse voisine.

— Vous connaissez donc cette pauvre fille ? lui dit-il.

— Parfaitement.

— La voyez-vous souvent ?

— Non, car lady Hélène m'a défendu d'y aller ou de la laisser venir chez moi.

— Par quel motif ?

— Elle a failli, je le reconnais ; mais je suis convaincue qu'elle le regrette du fond du cœur.

— Ses manières sont vraiment comme il faut.

— Tout en elle est supérieur à sa condition. C'est ce qui l'a perdue. Avait-elle l'air malade ?

— Fort souffrant.

— J'ai bien peur que ses jours ne soient comptés, et je ne saurais le regretter, car la mort la délivrera de bien des souffrances. Si elle pouvait seulement recevoir les consolations et les conseils dont elle a besoin !

— Comment pourrait-on les lui refuser ?

— C'est une question bien délicate, murmura Cécile en jetant à la dérobée un regard autour d'elle pour s'assurer que personne ne les écoutait. Le fait est que la pauvre Mabel était..... bref, qu'elle est née catholique et qu'elle le demeure au fond du cœur, bien que sa belle-mère la force à suivre la religion protestante.

— Sa belle-mère ? C'est sans doute cette vieille Écossaise aux traits durs et communs que j'ai aperçue dans la maison ?

— Probablement. Elle a été pour la pauvre Mabel une cruelle marâtre, surtout depuis la mort de son père.

Les dames s'étant retirées, la conversation revint sur le compte de Mabel. Saint-Edmunds apprit qu'un maître d'hôtel de sir Charles l'avait séduite un an auparavant, puis qu'il avait quitté le pays ; et notre héros crut comprendre que l'indignation du baronnet contre la coupable venait en grande partie de ce qu'elle lui avait fait perdre un serviteur utile.

Le lendemain étant un dimanche, le jeune vicomte trouva, en entrant dans la salle à manger, toute la famille réunie, à l'exception de Cécile.

— Je devrais m'excuser, dit-il, heureusement je ne suis pas encore le dernier.

— Vous êtes juste à temps pour l'église, mon neveu ; mais que mademoiselle prenne garde, elle arrivera trop tard pour son service à Glanford.

— Je crois que miss Cécile est déjà partie, dit à demi-voix M. Collins à son maître.

— Mais je n'ai pas entendu la voiture ?

— Miss Cécile est partie ce matin à pied, à huit heures.

— Bon, elle aura quatre milles à faire pour aller et autant pour revenir ! Quelle idée ! Sais-tu pourquoi elle n'a pas pris la voiture, Constance ?

— Je puis bien le deviner.

— Qu'est-ce donc, alors ?

— Oh ! n'importe, répondit Constance en échangeant un regard avec son frère.

Constance est très-rarement de mauvaise humeur, elle a trop de raison d'être satisfaite d'elle-même et des autres ; mais, quand il lui arrive par hasard de se fâcher, c'est un spectacle fort curieux et fort saisissant de voir combien ses yeux bleus peuvent devenir durs, et ses lèvres souriantes se comprimer. Pour notre part, chaque fois qu'il nous est arrivé de remarquer de semblables symptômes, nous avons tremblé d'en être en quoi que ce soit la cause. La même terreur s'empara sans doute de Saint-Edmunds, car il s'approcha d'elle et lui dit tout bas :

— Je n'aurais jamais cru, Constance, que vous puissiez avoir l'air si terrible. J'espère que je n'ai rien dit pour produire un changement si soudain ?

— Vous ? Pas du tout, mais ceux que ça regarde ne tarderont pas à le savoir.

Les coupables, ainsi vaguement désignés, n'étaient autre que sir Charles et lady Hélène ; car, à peine le déjeuner était terminé, que leur fille les prit à part et leur exposa avec beaucoup de force ce qu'elle appelait son opinion, laquelle semblait tout à fait contraire à la leur.

Édouard la seconda si bien, que le digne baronnet parut éprouver un sentiment de regret; mais lady Hélène, imperturbable dans son calme, continua à manifester une satisfaction presque triomphante.

La matinée, belle quand on se mit en route pour l'église, fut gâtée tout à coup par une pluie d'automne mêlée de grêle, qui survint pendant l'office, et la famille fut très-heureuse de trouver la voiture attendant à la porte. Une fois dans la bibliothèque, Constance et Saint-Edmunds coururent au foyer, d'où la chaleur les ayant bientôt éloignés; ils s'établirent dans l'embrasure d'une fenêtre, jouissant du contraste que présentait la chaude atmosphère du dedans avec la froide humidité du dehors. A peine y étaient-ils installés depuis quelques minutes, qu'ils aperçurent de loin une femme battue par la tourmente, dont les vêtements trempés s'enroulaient autour d'elle, et qui suivait péniblement le chemin du château à travers le parc.

— Bonté du ciel, s'écria Constance, je crois que c'est Cécile ! J'avais espéré que le pauvre ange aurait trouvé à Glanford quelques moyens de transport.

Prompt comme l'éclair, Saint-Edmunds se précipita dans le vestibule, saisit un parapluie, et, sans se donner le temps de prendre son chapeau, s'élança au-devant de la jeune fille. Mais quand, arrivé près d'elle, il voulut essayer d'ouvrir le parapluie, elle lui montra en souriant le sien tout déchiré et lui dit :

— Voyez, c'est inutile, avec un vent pareil. Je suis désolée que vous vous soyez exposé ainsi ; quant à moi, trempée jusqu'aux os, je ne sens même plus la pluie.

Constance les attendait à la porte du vestibule; elle accompagna immédiatement Cécile à sa chambre pour l'aider à réparer les désastres de la matinée. Quand elles redescendirent, sir Charles et lady Hélène avaient achevé leur second déjeuner; Saint-Edmunds et Édouard, restés seuls à table, discutaient gravement des affaires politiques, qu'ils abandonnèrent bien vite à la vue des deux jeunes filles.

— Eh bien, sainte Cécile, dit Édouard en lui prenant la main, comment vous trouvez-vous ? Vous avez gagné assez de couleurs, quoi qu'il arrive, pour éclairer même un ciel anglais.

— Ne lui parlez ni l'un ni l'autre maintenant, dit Constance, je n'aime pas la voir si rouge. Aidez-moi plutôt à lui faire manger quelque chose; elle n'a rien pris depuis ce matin sept heures, et encore n'était-ce qu'une tasse de thé.

Tous les trois s'empressèrent à l'envi autour de Cécile, et, lorsqu'ils eurent placé devant elle tout ce qu'ils crurent propre à la tenter, l'incorrigeable Édouard reprit la conversation.

— Enfin, vous avez été traitée selon votre goût ! Sur mon honneur,

une semblable expédition devrait vous valoir une indulgence plénière pour toutes sortes de crimes à venir.

— Vous exagérez beaucoup mon mérite, dit Cécile en souriant. Bien loin de me douter qu'une telle averse m'attendait, j'avais voulu tout simplement ajouter une charmante promenade au plaisir de remplir mes devoirs religieux.

— Joli, joli ! on ne peut plus poétique ! Mais nous avons un compte à régler ensemble, n'est-ce pas, Constance ? Je vous préviens, mademoiselle, que si vous n'avez pas pris la voiture ce matin, dans l'intérêt de mon élection, je mettrai fin à tout cela en donnant ma démission.

— Excellente manière d'améliorer mes affaires près de lady Héléne. C'est pour le coup qu'il ne me resterait plus d'autre ressource que de me faire la gouvernante de quelque pauvre victime !

— Ne fais pas attention à ce qu'il dit, chère, interrompit Constance, et mange un peu de ce poulet, tu me l'as promis, tu sais. Je ne permets pas un mot de plus jusqu'à ce que tu aies tenu ta parole.

— Je crains de m'être engagée imprudemment, chère Conny, murmura Cécile devenue fort pâle. Je ne sais trop ce que j'ai, la chaleur de cette chambre ne me vaut rien, je crois, il me semble que je respirerais plus librement dans le vestibule.

A ces mots, que justifiait suffisamment sa pâleur croissante, elle se leva pour sortir, accompagnée de Constance ; mais, à peine avaient-elles fait quelques pas, que celle-ci s'écria :

— Édouard, Saint-Edmunds, au nom du ciel, arrivez vite ! Je savais bien qu'elle avait dépassé ses forces.

A cet appel, les deux jeunes gens accoururent, et notre héros, se trouvant le premier, s'empara du bras de Cécile pour la soutenir au moment où elle échappait à l'étreinte de Constance. Un cri de douleur réperdit à son empressement.

— Prenez garde, dit Édouard, elle est si faible ! Si tu la poses sur le tapis, Conny, elle se remettra plus vite.

— Comment puis-je lui avoir fait mal ? dit le vicomte désolé. Il m'a semblé sentir quelque chose comme un bracelet sous sa manche... Grand Dieu, voilà du sang !

— D'où cela vient-il, Édouard ? s'écria Constance.

— C'est quelque abominable torture de son invention, je gage.

En effet, en relevant un peu la manche, on trouva sous le bracelet en or un second bracelet en fil de fer, armé de pointes, lesquelles en entrant dans le bras étaient la véritable cause du mal.

— Je ne me trompe pas, dit Édouard toujours à voix basse... mais j'en aurai bientôt fait. Constance, donne-moi ce sécateur-là, près de toi sur la cheminée.

A peine l'anneau accusateur était-il coupé, que la malade reprit peu

à peu ses sens. En voyant son bras nu jusqu'au coude et dépouillé de ce qui en faisait l'ornement aussi bien que le supplice, elle regarda sa cousine avec inquiétude, et lisant la vérité dans le sourire malin et triomphant de Constance, elle lui dit d'un ton de reproche :

— Ah! Conny, je n'aurais jamais cru ça de toi.

— Ne te fâche pas, chère, dit celle-ci en l'embrassant. D'abord, je ne suis pas la première coupable, et puis, c'est par hasard que nous avons découvert cet affreux anneau.

— Mais à l'avenir, dit Édouard, nous aurons soin que vos bracelets ne cachent rien de semblable.

— Et moi, à l'avenir, j'espère que vous ne vous mêlerez point de ce qui ne vous regarde pas, dit Cécile fâchée. Maintenant, excusez-moi tous, je suis réellement incapable de rester en société en ce moment. Ne viens pas avec moi, chère Constance, il me faut un peu de repos, si je dois assister au dîner.

Mais Constance voulut absolument accompagner sa cousine, et, comme elle ne reparut pas de tout l'après-midi, les deux jeunes gens furent laissés à eux-mêmes pour passer le temps le mieux possible. Pourquoi, pendant ce long tête-à-tête, le nom de miss Cécile ne fut-il même pas prononcé? c'est ce que nous laissons à expliquer à la sagacité du lecteur.

## VI

Constance ne vint pas à l'heure du dîner. L'émotion qu'elle avait éprouvée fut la cause ou le prétexte d'une de ces migraines auxquelles elle se prétend sujette, maladies fort problématiques, du reste, qui, en jetant sur tout le monde un voile de tristesse, ne compromettent en rien l'éclat et la vivacité de la malade. De son côté, Édouard étant invité chez les Thornhill, le cercle de la famille se trouva réduit à quatre.

Cécile arriva au moment de se mettre à table, et son air abattu dénotait assez l'effort qu'elle faisait pour accomplir ce que sir Charles considérait comme un devoir.

— Ah! vous voilà, mademoiselle, s'écria-t-il en l'apercevant, je suis vraiment enchanté de vous voir. Vous avez donc réussi à vous rendre malade, et Constance avec vous! Faites-moi le plaisir de me dire, au nom du ciel, pourquoi vous n'avez pas pris la voiture.

— C'eût été plus raisonnable, évidemment, dit lady Hélène, mais moins intéressant!

— Le temps était si beau quand je suis sortie, mon cher oncle...

— Sottises, sottises! Je sais ce que tout cela signifie, seulement je

vous déclare qu'à l'avenir je n'entends pas que rien de semblable arrive. Vous irez dans la voiture, puisque aller vous devez. Maintenant, à table.

En s'asseyant, Saint-Edmunds rencontra le regard inquiet de Cécile, elle porta précipitamment un doigt à ses lèvres, en indiquant son poignet. A l'exception de cette recommandation muette, aucune communication confidentielle n'eut lieu entre eux jusqu'au soir, où, sir Charles, s'étant endormi, et lady Hélène étant montée chez sa fille, notre héros s'approcha de Cécile et lui demanda des nouvelles de son bras.

Elle lui jeta un regard à la fois triste et hautain, et répondit froidement :

— J'aurais cru qu'il n'était ni généreux ni convenable de faire allusion à un secret surpris par hasard.

— Avant de me blâmer si sévèrement, peut-être devriez-vous rappeler que plus qu'un autre j'ai lieu d'être inquiet, puisque je suis seul coupable.

— Si ma réponse a été dure, reprit-elle d'un ton plus doux, souvenez-vous, de votre côté, que je suis souvent obligée de repousser les attaques.

— Je ne croyais pas avoir mérité d'être rangé parmi vos agresseurs.

— Il est vrai, dit-elle, évidemment émue par le ton, plus encore que par les paroles de Saint-Edmunds, nul jusqu'ici, je veux dire nul étranger, ne m'a témoigné autant de politesse et d'indulgence que vous; l'oublier serait de l'ingratitude.

— Eh bien, si vous n'êtes pas irritée contre moi, permettez que je vous adresse une question. Oh! ne me refusez pas avant même de m'avoir entendu, à moins de perdre tout droit à ce que vous appelez... ma politesse et mon indulgence.

— Une pareille menace vous assure toute ma soumission. Interrogez-moi donc, pourvu qu'il n'y ait rien de théologique dans votre question.

— Voilà une restriction qui semble annuler votre promesse, mais je ne l'accepte pas ainsi et je vais droit au but. Pensez-vous qu'une torture volontaire, comme celle que le hasard nous a révélée ce matin, soit agréable à Dieu?

— Avant tout, je voudrais que vous me dissiez pourquoi ici on s'adresse toujours à moi pour éclaircir les difficultés d'une religion qui, fondée sur l'obéissance, n'admet point le libre examen.

— Vous le dirais-je? C'est qu'il y a quelque chose, dans votre regard, dans les rares paroles que vous prononcez, qui nous persuade

irrésistiblement que vous avez profondément réfléchi sur ces matières, et que tous nous pouvons nous instruire près de vous.

— Voilà qui est fort gracieux assurément; mais, parmi mes innombrables qualités, peut-être me trouverez-vous celle d'être à l'épreuve de la flatterie.

— Libre à vous de mépriser mes paroles comme venant d'un homme indigne de traiter des sujets si graves; mais, croyez-moi, ce ne sont point des compliments.

— Loin d'avoir l'opinion que vous me supposez gratuitement, je savais, longtemps avant de vous connaître, que lord Saint-Edmunds, malgré son épée et les entraînements particuliers à son âge et à son rang, avait un esprit capable de comprendre tout ce qui est élevé et généreux. Toutefois, qu'il me permette de lui dire qu'on ne doit pas aborder légèrement les choses de la foi.

— Je suis tout à fait de votre avis, aussi n'est-ce point avec légèreté que je désire m'entretenir avec vous d'un sujet qui absorbe toutes vos pensées. Mon but est bien différent de celui des personnes qui vous entourent; me croyez-vous sincère?

— Oui.

— Et vous refusez encore de me répondre?

— Puisque vous y mettez tant d'importance, je ne saurais résister plus longtemps. Sachez donc que ma conscience me trahit souvent, qu'elle se tait quand la voix de la tentation se fait entendre, et qu'il lui arrive même de plaider la cause du tentateur. Or une petite invention aussi simple que celle que vous avez surprise ce matin a un effet prodigieux dans les moments difficiles. Supposez, par exemple, que mon péché le plus ordinaire soit l'impatience du blâme et le penchant au ridicule; certaines pointes bien acérées, et d'autant plus pénétrantes que l'excitation est plus forte, sont un avertissement et un frein moins douteux qu'une conscience chancelante.

— Mais cette conscience ne saurait-elle être rappelée au devoir par des moyens moins matériels?

— Sans nul doute. Néanmoins la combinaison des deux me paraît très-efficace pour moi, surtout dans les circonstances actuelles.

— Je crains bien, en effet, que ce renouvellement de querelles religieuses ne vous cause bien des ennuis. Raison de plus pour recourir à des procédés moins violents.

— Je n'y manque pas. D'abord ma première ressource est de regarder ceci, dit-elle, en indiquant un petit crucifix d'ébène sculpté à une de ses bagues. Quand je réfléchis aux souffrances dont il est l'image, alors il m'arrive de pouvoir supporter sans murmure les faibles contrariétés qui sont mon partage. D'autres fois, je cherche à délivrer mon esprit de sa dure captivité; je m'élève vers tout ce qui est grand, noble; vers



les personnalités glorieuses qui ont partagé mes espérances et ma foi. Je pense à l'échafaud de More, au dernier cri de Pascal; et je me demande qui donc ose se poser en juge de pareils hommes... Mais voyez, nous interrompons le sommeil de sir Charles, il est bien temps d'abandonner ce sujet défendu.

— Hum, ai-je dormi! demanda le baronnet en s'éveillant. Où donc est lady Hélène?

Dans ce moment même, lady Hélène entra. Elle se dirigea vers son mari et lui demanda s'il était prêt pour la prière du soir, selon l'usage qu'il avait de la dire chaque dimanche pour ses gens rassemblés. Sur sa réponse affirmative, elle avertit Saint-Edmunds, et, se tournant vers Cécile, elle lui dit :

— Vous venez aussi, j'espère?

Tous les quatre se dirigèrent vers le vestibule, où les domestiques se trouvaient déjà réunis. Cécile s'agenouilla avec tout le monde et parut d'abord s'unir à la prière commune. Mais, celle-ci terminée, sir Charles se mit en devoir d'en réciter une autre, composée le matin et expressément dirigée contre les erreurs et les coupables desseins de la cour de Rome, alors elle se leva sans bruit et s'assit. Malheureusement il se trouvait quelqu'un dans l'assemblée auquel ce changement d'attitude n'échappa point, et ce quelqu'un n'était autre que lady Hélène. Quand sir Charles eut fini, elle s'approcha de lui, lui dit quelques mots à l'oreille, et ayant obtenu son consentement non sans peine, elle se tourna vers Cécile, et dit de façon à être entendue de tous :

— Quand votre confesseur vous a permis d'assister à nos prières, il m'avait semblé que c'était pour que vous y prissiez part, ou que du moins votre attitude le fit croire.

— Sans aucun doute, madame.

— Imaginez-vous donc le faire en agissant comme vous venez d'agir?

— Vous devez sentir vous-même, madame, dit Cécile avec douceur, que j'avais un motif impérieux de ne point m'associer à tout ce que disait sir Charles; j'espère n'avoir offensé personne.

— Vous m'avez offensée, moi et tous les bons protestants ici présents...

Cécile jeta un regard timide sur les domestiques arrêtés curieusement à la porte pour entendre la conversation, et elle dit à sa tante :

— Pardonnez-moi, madame; mais il me semble que ce n'est guère le temps ni le lieu...

— Auriez-vous la prétention de me dicter des lois dans ma propre maison? Le temps et le lieu sont parfaitement convenables, et

je suis bien aise que ceux qui ont remarqué votre conduite ce soir sachent que je la trouve fort impertinente.

— Ça suffit, ma chère, ça suffit, murmura le baronnet, qui, dès le premier mot, avait paru très-mal à l'aise. Vous pouvez vous retirer, mes amis, dit-il plus haut, en s'adressant aux domestiques.

— Il est bon qu'ils voient jusqu'à quel point je suis convertie, moi, dit lady Hélène, et comment je suis disposée à recevoir les insultes adressées à notre foi et à nos sentiments, soit qu'elles nous viennent du pape ou des papistes !

Pauvre Cécile ! puisse le souvenir de ses héros favoris l'avoir soutenue dans cette épreuve. Hélas ! les éclairs de ses yeux et le tremblement de sa voix firent craindre à Saint-Edmunds que ses palliatifs ordinaires ne fussent insuffisants. Lui-même n'avait pu venir à son secours, tant cette scène avait été rapide ; pourtant il osa exprimer un doute sur l'opportunité de la nouvelle prière faite devant une catholique qu'elle ne pouvait manquer de blesser.

— Vous n'entendrez jamais rien dans cette maison qui puisse blesser une véritable catholique, dit lady Hélène, par la raison très-simple que nous sommes tous catholiques.

— Mais, chère tante, vous disiez tout à l'heure que nous étions protestants ; comment, de grâce, pouvons-nous être l'un et l'autre à la fois ?

— Nous sommes protestants, parce que nous protestons, et nous ne cesserons jamais de protester, je l'espère, contre les sophismes et les corruptions de l'Église de Rome ; nous sommes catholiques, parce que nous appartenons à l'Église universelle du Christ ! Est-ce assez clair ?

— A ce compte, dit Saint-Edmunds, désireux de calmer l'irritation, je me réjouis de porter le même nom que miss Cécile ; elle ne pourra plus me renier comme hérétique.

— Hélas ! c'est une triste confusion de langage, dit celle-ci. Vouloir unir par un effort de parole ce que la réalité sépare si complètement.

— Grand merci du compliment, dit lady Hélène.

— Ainsi, vous ne voulez pas que notre Église nationale soit catholique aussi bien que protestante ?

— Je n'ai rien à vouloir, mais j'avoue que national et catholique me paraissent, comme dirait Edouard, des termes corrélatifs et contradictoires qui ne peuvent ni se réunir ni se confondre.

— Pour moi, dit sir Charles, je n'ai pas encore vu deux personnes discuter sur la religion et finir par s'entendre, aussi le mieux est d'aller nous coucher. Et vous, miss Cécile, ajouta-t-il en lui tirant amicalement une boucle de cheveux, faites attention à votre conduite pendant la

rière, sans quoi, malgré votre air malin, vous aurez une danse comme vous n'en avez jamais eu. Allons, bonne nuit à tous. Le baromètre remonte, mon neveu, et demain, s'il plait à Dieu, nous vous montrerons des faisans.

## VII

Le digne baronnet ne s'était point trompé. La journée du lendemain vit un splendide soleil et un si grand carnage, que le garde assurait n'avoir jamais assisté à pareille fête.

Vers la fin de l'après-midi, alors que l'instinct sanguinaire de nos trois chasseurs commençait à s'apaiser, l'apparition de Cécile et de Constance vint leur fournir une heureuse diversion. Au retour de la promenade, les deux jeunes filles, par pur hasard, dirent-elles, s'étaient dirigées de ce côté; mais elles ne voulaient déranger personne. Sur leur demande, les chiens se remirent donc en quête, et ces messieurs s'apprêtèrent à donner aux aimables visiteuses un échantillon de leur habileté.

— Êtes-vous bon tireur, Saint-Edmunds? demanda Constance à son cousin.

— Passable, mais pas aussi fort qu'Édouard.

— Faites-vous le coup du roi, comme lui?

— Quelquefois. Tenez, voilà deux faisans qui partent, je vais l'essayer.

Il épia le moment d'un regard attentif et déchargea son fusil si heureusement, que les deux oiseaux tombèrent à ses pieds.

— C'est merveilleux, s'écria Constance. Pourvu seulement que les pauvres bêtes soient bien mortes!

— Quant au mâle, il a son affaire, dit Saint-Edmunds en rechargeant son fusil.

— Mais je crains bien qu'il n'en soit pas de même de la femelle. Vois, Conny, elle bat encore de l'aile, dit Cécile.

— Ah! quelle horrible chose, je ne puis pas supporter ce spectacle.

— C'est affreux, et pourtant on s'y arrête, dit Cécile, comme se parlant à elle-même. Humble oiseau, ton modeste plumage aurait dû te préserver du sort de ton brillant compagnon! Je ne sais pourquoi la mort de ce bel animal, étendu là tout sanglant, me touche moins que les convulsions de cette autre existence près de s'éteindre... Maintenant le dernier combat est terminé, tout est fini.

— Que ne donnerais-je pas pour lui rendre la vie! dit Constance.

— Où est le roi, le parlement, capables de ranimer, ne fût-ce que

pour une heure, cette étincelle divine? Te souviens-tu, Constance, de celle qui, en janvier dernier, venait régulièrement sous nos fenêtres ramasser les miettes que nous lui jetions? C'est la même peut-être. Au printemps nous l'avons vue préparer son nid, et plus tard veiller sur ses petits avec une sollicitude, une tendresse infinies; toujours au guet, les préservant de tout danger, jusqu'au moment où la nichée entière prit sa volée à la suite des parents triomphants. Tiens, décidément, je n'aime pas la chasse.

— Que chante-t-elle donc là? demanda le baronnet, qui s'était approché inaperçu avec son fils.

— C'est sainte Cécile, dit Édouard, qui moralise à propos de la mort d'un faisan.

— Cette fille-là mourra aux petites maisons, ma parole d'honneur, dit sir Charles d'un ton de conviction profonde.

— Très-probablement, dit Cécile, assez confuse d'avoir été entendue par tant de monde.

— J'ai beaucoup de chance d'y aller aussi alors, dit Édouard, si l'intérêt qu'inspire un semblable spectacle est un signe de folie. Vous dirai-je ce qui me frappe en examinant l'extinction d'une vie, quelque humble qu'elle soit dans la création?

— Non, non, dit Cécile, vous allez encore tomber dans votre affreux rationalisme allemand, je n'ai nulle envie de l'entendre.

Pendant ce temps, le baronnet et sa fille avaient pris les devants. Édouard, s'en étant aperçu, continua :

— Quand il vous a été donné par hasard d'assister, chez ces petits êtres, à la séparation de l'esprit immortel d'avec sa frêle enveloppe, vous êtes-vous jamais demandé, Cécile, quel degré de parenté peut exister entre cet esprit et le nôtre?

— Oui, et cela avec une certaine terreur.

— Avez-vous pensé que, l'immatérialité de l'âme étant invoquée comme le principal témoignage de son existence séparée et immortelle, nous devrions ajouter une vitalité indépendante à cet assemblage confus de facultés immatérielles que nous appelons, par un orgueil éphémère, l'instinct des animaux, ou nous résigner à un avenir pareil à celui que nous attribuons à...?

— Assez, assez! Je me doutais bien que vous arriveriez à ces conclusions, et je regrette d'avoir écouté jusque-là.

— Comment, vous êtes un docteur en Israël, et vous n'osez regarder en face la vérité écrite à chaque page du livre toujours ouvert de la nature?

— Je n'ai pas craint plus que vous d'y regarder; mais la leçon que j'y ai trouvée est bien différente de celle que vous avez apprise ailleurs. J'y ai vu, non à chaque page, mais à chaque mot, la main de cet Être

Suprême, insondable dans son essence, plus insondable encore dans ses desseins, et dont le grand prêtre de votre foi, si vous en avez une, a dit qu'il faudrait absolument supposer sa présence dans l'ordre de la nature, si elle n'y était pas si clairement indiquée.

— Êtes-vous bien sûre, Cécile, que votre ami Pascal fût beaucoup plus croyant que moi ?

— Tout à fait sûre. Je sais qu'effrayé lui-même de l'abîme qui s'ouvrait à sa raison, il leva les yeux au ciel et aperçut la glorieuse lumière qui s'en échappait. A partir de cette heure, tout lui fut révélé. O Edouard ! cette lumière céleste ne brillera-t-elle jamais pour vous ?

— Elle m'éclaire en ce moment, je la vois dans vos yeux, Cécile, dit Edouard d'un ton bas et profond.

Elle n'abaissa point le regard devant son regard ardent, et lui dit avec une douceur mêlée de dignité :

— Je n'avais pas besoin de ce nouvel avertissement pour comprendre tout ce que ces sortes de conversations ont de dangereux plus encore que d'inutile. Je ne m'y laisserai plus entraîner.

Où donc était notre héros pendant ce rapide dialogue ? Il l'avait écouté avec un intérêt palpitant, sans en perdre un mot, si ce n'est la dernière phrase prononcée à voix basse par Edouard. Bien que la conversation du Coventry-House-Club soit généralement considérée comme tout à fait supérieure à celle des établissements rivaux, jamais rien de semblable n'avait frappé ses oreilles. Il sentait se réveiller mille facultés, mille sentiments endormis qui jadis avaient rempli bien des heures, avant que le tourbillon des ardents plaisirs du présent l'eût arraché à l'étude du passé. Edouard, son camarade de classe, lui avait rendu justice en disant à Cécile que, tout en manquant des avantages d'une éducation achevée, son cousin avait un esprit peu ordinaire. Et nous, nous pouvons assurer nos lecteurs, si nous sommes assez heureux pour en avoir, que Saint-Edmunds recueillit tous les détails de la conversation avec autant de respect que Kant lui-même aurait pu lui en inspirer.

Le même soir, il y avait grand diner à Redburn-Hall. Plusieurs des convives, ignorant la religion de Cécile, abordèrent naturellement le sujet à l'ordre du jour ; il devint bientôt le thème général. Les tromperies de l'évêque de Rome, la superstition, l'aveuglement, l'inconcevable ignorance de ses partisans, parurent sous un aspect si monstrueux, qu'en vérité rien de plus incompréhensible que de voir des sociétés nombreuses et, sous d'autres rapports, éclairées, persister dans de si grossières impostures. Le lendemain, 5 novembre<sup>4</sup>, jour

<sup>4</sup> Le 5 novembre de chaque année, les Anglais célèbrent l'anniversaire du jour où, sous Jacques I<sup>er</sup>, eut lieu la découverte de la conspiration des poudres. La

mémorable entre tous, on comptait que le peuple anglais ferait une manifestation si générale et si imposante, qu'elle jetterait sur la chrétienté entière un éclat propre à dissiper les épaisses ténèbres où git encore une partie notable de ses enfants.

Pendant que ces choses remarquables se répétaient à l'envi, Saint-Edmunds ne put s'empêcher de jeter de temps en temps un regard à la dérobée sur Cécile; il la surprit une ou deux fois pressant à ses lèvres son petit crucifix; mais, en somme, son attitude et son calme sourire lui inspirèrent la confiance qu'elle résisterait facilement à cette épreuve.

### VIII

Les événements de ce fameux 5 novembre durent probablement satisfaire les convives de sir Charles Basinstoke. Quant à nous, nous avouons qu'ils nous causèrent un certain désappointement, la démonstration populaire étant restée positivement au-dessous de ce qu'on en attendait. Toutefois, en songeant au grand nombre de prélats et de hauts dignitaires de l'Église qui furent promenés dans les rues et brûlés en effigie à cette occasion, aussi bien qu'à la vexation que durent en éprouver plusieurs millions de sujets anglais accoutumés à considérer avec respect les fonctions et les personnes ainsi vilipendées, nous devons reconnaître qu'après tout cette manifestation fit honneur à ceux qui y prirent part.

Disons ici, dans l'intérêt de la vérité, que notre héros, sans décliner précisément l'offre que lui fit sir Charles de l'accompagner à Glanford pour jouir du spectacle projeté, témoigna un si vif désir de retrouver certaines perdrix échappées la veille à sa poursuite, qu'il fut définitivement remis aux mains de M. Waddinghead, le garde de chasse. Peut-être ce digne fonctionnaire fut-il parfois étonné de la distraction du jeune gentilhomme; néanmoins, vers la fin de la journée, la carna-sière se trouvant suffisamment remplie, tous deux reprirent la route du château de fort bonne humeur.

— Si milord veut me permettre un avis, dit le garde, je lui conseillerai de prendre le chemin de traverse, c'est de beaucoup le plus court et le plus tranquille.

— Il a l'air terriblement humide.

— Peut-être bien, mais je crains que milord ne fasse des rencontres

lie de la populace promène, dans les grandes villes, un mannequin fameux (Guy Fawkes) qu'ils finissent par brûler dans un feu de joie. En 1851, on y joignit les effigies du cardinal Wisseman et du pape; il est fâcheux d'avoir à ajouter que le clergé anglican encouragea ces ignobles manifestations.

désagréables sur la route. Tous les mauvais drôles du pays semblent s'être donné le mot; ils se rendent en foule à Glanford pour voir brûler le pape.

— Ils ne nous brûleront pas avec lui, j'espère.

— Je ne veux pas dire ça, milord, répondit le garde en riant; seulement, comme il est probable que bon nombre d'entre eux ont un coup dans la tête, sauf respect, on ne sait pas ce qui peut arriver.

— Comme vous voudrez, dit notre héros, trop indolent par habitude plus encore que par nature pour chercher le péril ou l'ennui; je me laisse guider par vous, marchons. N'irez-vous pas à Glanford ce soir pour le feu d'artifice?

— Si je peux persuader à madame et à mademoiselle de rester à la maison; car ce ne sera pas un lieu convenable pour elles.

— Et pourtant je suis sûr qu'elles aimeraient beaucoup voir rôtir le pape, qu'en dites-vous?

— Oh! certes, et il le mérite bien. Ne pas vouloir reconnaître notre reine, ni traiter avec elle de souverain à souverain!

En causant ainsi, Saint-Edmunds et son compagnon avaient atteint la maison de mistress Hawthorne, où quelques jours auparavant le comte avait laissé un chien blessé. Grande fut leur surprise à tous deux, en apercevant sur le seuil de la porte Cécile en personne.

— Sauf votre respect, milord, dit le garde, voilà une jeune demoiselle qui serait beaucoup mieux à la maison ce soir que dehors.

— Saint-Edmunds se dirigea vers elle sans répondre, mais il fut bientôt frappé de sa pâleur extraordinaire et de l'inquiétude qui se peignait sur ses traits.

— Vous devez être bien étonné de me voir ici, lui dit-elle, et me trouver fort désobéissante; c'est que le devoir qui m'y appelle ne souffrait point de retard.

— La pauvre fille serait-elle donc plus mal?

— Sa fin approche à grands pas, et celui qui seul peut lui donner consolation et courage n'est pas là. C'est une chose terrible!

— Disposez de moi, dit Saint-Edmunds avec empressement, et croyez que je serai trop heureux d'être utile à quelque chose.

— Je vous suis bien reconnaissante, déjà j'ai expédié un messager fidèle.

— Quoi qu'il en soit, vous me permettrez de rester avec vous jusqu'à ce que je vous aie vue saine et sauve à la maison. On dit que la route fourmille de gens qu'il ne vous serait pas bon de rencontrer seule à cette heure avancée.

— Je ne puis croire, dit Cécile avec embarras, que quelqu'un veuille m'insulter, et vraiment vous feriez mieux de retourner immédiatement au château.

Avant que Saint-Edmunds ait eu le temps de répondre, Cécile s'écria en apercevant une personne à distance :

— Ah ! mon Dieu, voilà M. Lewis ; c'est ce que je craignais le plus !

Celui qu'elle désignait ainsi était un jeune homme à la contenance grave et douce, dont le costume indiquait suffisamment la profession. Il s'avancait d'un pas rapide.

— Avez-vous envoyé chercher M. Lewis, mistriss Hawthorne ? demanda Cécile à la matrone, dans laquelle Saint-Edmunds avait deviné tout d'abord la belle-mère.

— Sans doute, miss, répondit celle-ci.

— J'en suis bien fâchée ; vous savez qu'elle ne veut pas le voir.

— Elle le verra, miss Cécile, si on la laisse tranquille.

— Je vous comprends. Parlez-lui vous-même et assurez-vous de ses sentiments, car il serait très-malheureux que quelque chose pût offenser ou affliger M. Lewis.

La matrone, ainsi admonestée, passa dans la chambre de la malade ; mais bientôt on entendit celle-ci appeler miss Basinstoke. Cécile ne répondit à cet appel que quand il eut été répété plusieurs fois ; elle entra alors et demanda à la pauvre jeune fille ce qu'elle souhaitait.

— Oh ! dit-elle, M. Lewis est ici, et vous savez que je ne puis pas, que je ne veux pas le voir. De grâce, dites-le-lui, et dites-lui aussi pourquoi... mais ne le laissez pas entrer... je n'ai pas la force... de le voir ! Mabel laissa retomber sa tête sur l'oreiller en gémissant.

Cécile murmura à son oreille quelques paroles d'encouragement, et courut à la porte juste à temps pour arrêter le jeune ministre.

— Miss Basinstoke, s'écria-t-il en devinant son intention, vous remplissez ici une terrible fonction !

— Dites plutôt un triste mais impérieux devoir, monsieur Lewis. Je voudrais vous dire un mot en particulier.

Il la suivit dans un des coins de la petite chambre, et là elle reprit :

— Lisez cette lettre tracée en secret par la main mourante de cette pauvre créature. Elle est mon excuse pour avoir désobéi aux ordres formels de lady Hélène, elle sera la vôtre pour ne pas ajouter à cette heure suprême une amertume nouvelle à la mesure déjà comblée.

M. Lewis lut la lettre attentivement et dit :

— Je trouve ici la preuve de ce que je redoutais, cette infortunée est dans un grand état de trouble concernant la foi ; ce n'est qu'une raison de plus pour moi de persévérer dans ma mission.

— Son esprit n'est point troublé, dit Cécile d'un ton ferme, il est, au contraire, résolument, irrévocablement fixé, comme vous le verrez si vous relisez sa lettre. Vous ne ferez que tourmenter ses der-



niers moments. Au nom du Dieu tout-puissant que nous adorons tous, n'entrez pas.

— Chère miss Basinstoke, répondit-il, tout en vous reconnaissant les meilleures intentions, je dois vous dire que les difficultés que vous m'opposez ne sauraient m'arrêter, nous les rencontrons trop souvent en pareil cas.

— Vous vous méprenez, monsieur, ceci n'est pas un cas ordinaire. Celui qu'elle désire et qui a été appelé sera, je l'espère, bientôt ici ; tandis que vous, monsieur Lewis, permettez-moi de vous le dire avec le respect que vous méritez, elle redoute par-dessus tout de vous voir.

— Comment cela peut-il être ? dit-il, troublé du ton pénétré de Cécile.

— Je vous le dirai, reprit Cécile à voix basse, car ce n'est pas ici le moment des vains compliments. La pauvre Mabel vous croit en partie responsable, bien qu'à votre insu, de ses malheurs et... de sa chute.

— Grand Dieu ! que voulez-vous dire ?

— Vous souvient-il qu'elle vous a instamment et à plusieurs reprises demandé une audience secrète ?

— Je me le rappelle aussi bien que d'y avoir consenti, pourvu qu'il y eût un motif suffisant.

— Vous rappelez-vous aussi ce qui arriva quand enfin elle trouva le courage d'aller vous voir ?

— Non, pas précisément.

— Eh bien, elle m'a dit qu'après un peu d'hésitation on l'admit en votre présence, mais vous n'étiez pas seul. Un homme plus âgé que vous, et, selon toute apparence, un ministre aussi de l'Eglise anglicane, se trouvait dans l'appartement. Très-intimidée, elle essaya de vous expliquer qu'elle voulait vous parler seul, sur quoi votre compagnon s'écria : « Comment donc, jeune homme, pas de confession auriculaire dans ce district, j'espère... » ou quelque chose approchant. Vous en souvient-il ?

— Oui, j'ai un vague souvenir de cette circonstance, à laquelle je n'attachai alors aucune importance. De grâce, dites-moi quelles ont été les impressions de cette infortunée et... les vôtres.

— Elle crut que vous étiez contrarié, et se sentant encore plus embarrassée, elle se retira en promettant de revenir, mais elle ne revint jamais. Ce jour-là, elle vous aurait révélé le triste état de son cœur, et comment le séducteur distillait le poison dans son âme ; elle vous aurait supplié de lui parler, afin qu'il cessât ses poursuites ou qu'il leur donnât un but honorable. Elle croit qu'un mot de vous aurait pu la sauver.

— C'est un douloureux hasard, en vérité, murmura M. Lewis ébranlé; pourtant permettez-moi d'ajouter qu'il milite en faveur de la démarche que je fais aujourd'hui. Je ne viens pas seulement ici mù par le sentiment du devoir, mais sur l'invitation pressante de la plus proche parente de cette infortunée. Puis se tournant vers mistriss Hawthorne, qui les observait à distance d'un œil jaloux, il lui dit :

— Dois-je vous suivre?

— Je crois qu'il en est grand temps, répondit-elle.

— N'oubliez pas, dit Cécile d'un ton calme, que je vous ai avertis tous les deux.

Et, sans offrir aucune résistance, elle se dirigea vers la porte pour respirer un peu d'air frais.

Saint-Edmunds la rejoignit aussitôt, mais il la vit si absorbée dans ses réflexions, qu'il n'osa lui adresser la parole; ce fut elle qui, fixant soudain son regard sur lui, rompit la première le silence en disant :

— Peut-être est-il bon que ce qui se passe en ce moment ait lieu sous les yeux d'un témoin impartial. Je crains qu'on ne me demande un compte sévère de ma conduite... Mais j'ai agi selon ma conscience, Dieu m'aidera...

Ici des cris venant de la chambre de la malade interrompirent la conversation.

— Voilà ce que je redoutais, dit Cécile, répondant au regard interrogateur de Saint-Edmunds. Cette pauvre fille est d'une extrême faiblesse, ils la tourmentent au delà de ce qu'elle peut supporter. Sainte Vierge, que dois-je faire?

— N'entendez-vous pas qu'elle vous appelle? certes, vous ne pouvez refuser d'y aller.

— Oui, il le faut... je le dois... et vous m'accompagnerez.

— Moi, dit Saint-Edmunds? un peu étonné.

— Venez, dit-elle, puisque le ciel lui-même semble vouloir que vous assistiez à cette mort, ne craignez rien; ce n'est qu'un moment d'angoisse, puis les maux d'ici-bas seront finis.

Pourtant, notre héros, complètement étranger à de pareils spectacles, fut vivement impressionné en entrant dans la chambre. La jeune fille dont les traits et les manières l'avaient tant intéressé, même avant que sa triste histoire lui fût connue, était là, étendue sur la couche qu'elle ne devait plus quitter vivante. Près d'elle se tenaient la garde et le médecin du village, appelés par Cécile, cherchant à arrêter l'hémorragie que la rupture d'un vaisseau avait provoquée. De l'autre côté, M. Lewis et mistriss Hawthorne essayaient, lui de calmer, elle de dominer la violente agitation de la malade.

— Voulez-vous donc mourir comme vous avez vécu, en méprisant la parole de Dieu? disait l'inflexible belle-mère.

— Oh ! ne me parlez pas ainsi, s'écria la pauvre Mabel, vous me tuez avant l'heure. Chère miss Cécile, ange de lumière, pour l'amour de Dieu ne m'abandonnez pas, vous savez tout ce que je désire, tout ce que j'espère, faites qu'ils ne me torturent pas ainsi ; la force me manque... je ne saurais le supporter... Elle se laissa retomber épuisée dans les bras de la garde.

— Le cas est dangereux, dit le médecin à demi-voix ; voilà le sang qui recommence à couler.

— Êtes-vous convaincu maintenant, monsieur Lewis ? demanda Cécile, non sans quelque vivacité.

— Je comprends qu'il n'y a plus rien à faire, miss Basinstoke. Vous m'avez dit, je crois, que vous aviez envoyé chercher le Père Athanase ? J'attendrai dans la chambre voisine jusqu'à ce qu'il arrive. Restez près de la pauvre malade, votre présence lui apporte un adoucissement que je ne puis lui donner. Venez avec moi, je vous prie, mistriss Hawthorne.

— Merci, dit Cécile à demi-voix, en posant sa main sur celle du ministre, je n'attendais pas moins de vous.

Saint-Edmunds s'approcha alors du médecin, et le prenant à part, lui demanda s'il y avait quelque espoir ? Mais les symptômes d'une dissolution prochaine étaient trop visibles pour en laisser aucun, et le digne Esculape entra longuement dans des explications techniques, que notre héros sembla écouter pour avoir un prétexte de rester dans l'appartement. Son attention était absorbée tout entière par ce qui se passait sous ses yeux.

Cécile s'était assise sur le lit, et soutenait dans ses bras la tête fatiguée de Mabel ; elle murmurait à son oreille, avec la tendresse d'une sœur, les paroles de consolation que son cœur lui inspirait.

— Tout espoir est-il donc perdu ? demandait la mourante, pour la vingtième fois peut-être depuis la veille.

— Il y a toujours de l'espoir, chère Mabel, tant qu'il y a de la vie, et, quand cette vie est éteinte, alors une espérance plus brillante que toutes celles qu'elle aurait pu réaliser apparaît à notre âme. Pensez au bonheur de sentir la fin de toutes les douleurs humaines, et le commencement de l'union avec les saints qui entourent le trône du Tout-Puissant.

— Mais rappelez-vous, chère miss Cécile, combien j'ai péché.

— Nous avons tous péché, Mabel, et c'est parce que nous sommes pécheurs que le Sauveur est venu nous racheter. Qu'est-ce donc que sa mort, sinon le prix des péchés de l'humanité ?

— Et vous croyez que moi aussi je serai pardonnée ?

— Celui qui seul a reçu d'en haut le pouvoir de remettre les péchés sera bientôt ici. En attendant, pensez, non à ce monde changeant et

passager, mais à la glorieuse demeure où la voix des méchants ne pénétrera pas. Voyez, les cieus s'ouvrent pour vous recevoir. Les saints et les martyrs vous accueillent avec des chants d'allégresse. A la droite du Tout-Puissant le Sauveur apparaît dans sa gloire; n'a-t-il pas dit qu'il y aurait de la joie au ciel pour un pécheur repentant? Mais nous avons encore une protectrice de qui nos faiblesses et nos douleurs sont connues et comprises. Elle vous a vue souvent, Mabel, la prier en secret, et maintenant elle vous réclamera pour sienne devant toute l'assemblée des bienheureux.

Les doux accents de la jeune consolatrice cessèrent de se faire entendre; mais la faible voix de la malade murmura :

— Oh! ne vous arrêtez pas, miss Cécile. Quand vous me parlez, il me semble que mon œil discerne ce que vous décrivez, la vision s'efface avec vos paroles. Près de vous j'espère tout et ne crains rien : oh ! pourquoi faut-il que vous me quittiez ?

— Plaise à Dieu, Mabel, que je fusse étendue sur la même couche que vous, que mon pèlerinage fût terminé et ma couronne gagnée !

Puissé-je voir comme vous notre sainte Église, non plus militante, dans ce monde, non plus souffrante sous la verge de la colère divine, mais à jamais triomphante dans sa gloire. Plût à Dieu que je fusse prêtre, comme vous l'êtes, à recevoir le dernier et le plus saint de tous les sacrements ! Les rois, les princes, les pontifes, ont souhaité de toute la puissance de leur âme cette heure qui va sonner pour vous ; vraiment, chère Mabel, je pourrais pleurer, non sur vous qui êtes appelée, mais sur moi qui ne suis pas encore trouvée digne de vous suivre.

Ce dialogue suprême se prolongea quelque temps encore, mais d'un ton si bas, que les deux interlocutrices pouvaient seules en recueillir les paroles. Peu à peu, soit épuisement physique, soit l'effet des consolations reçues, l'agitation de la mourante se calma et fit place à une tranquillité sereine. La garde engagea alors Cécile, presque épuisée elle-même, à passer dans l'atmosphère plus pure de la chambre voisine. Saint-Edmunds en profita pour se retirer sans bruit. Il la laissa quelque temps livrée à ses pensées, puis il lui dit :

— Le succès de vos efforts dans cette heure solennelle doit vous donner bien des consolations, miss Cécile.

— Heure terrible, assurément : quelles que soient nos douleurs et nos espérances, nous jetons toujours en arrière un regard de regret. Avez-vous jamais vu mourir quelqu'un ?

— Jamais !

— C'est un spectacle où nous apprenons bien des choses que la vie nous laisse ignorer.

— Oui, je le sens, j'ai beaucoup appris aujourd'hui, et maintenant

je comprends que la mort puisse être le commencement et non la fin!

— Ah! s'écria Cécile, en fixant sur le jeune homme un regard inspiré, dites cela à Édouard, et demandez-lui comment il se fait que plus nous approchons de notre prison dernière, et plus l'espace au delà nous apparaît immense... Elle s'arrêta, écouta un moment et s'écria : J'entends les pas d'un cheval, c'est lui, sans nul doute, que Dieu soit loué!

Elle ne se trompait pas. Quelques minutes plus tard, le Père Athanase apparaissait à la porte du cottage. Cécile alla à sa rencontre, et prenant la main qu'il lui offrait, elle le conduisit immédiatement à l'endroit où l'attendait M. Lewis. Le salut qu'ils échangèrent, bien que froid, n'était point hostile. Tous deux avaient été membres de la même université, d'abord, puis de la même Église ensuite. Si les manières du prêtre catholique trahissaient plus de réserve, elle s'expliquait par le changement à son égard de plusieurs de ses amis et de ses collègues depuis sa conversion. Leur entretien fut court et grave; après quoi M. Lewis se retira, et le Père Athanase passa dans la chambre de Mabel.

Au bout d'un quart d'heure environ, Cécile vint réclamer la présence de mistress Hawthorne. La porte étant restée ouverte, Saint-Edmunds vit le prêtre soulever la mourante, afin qu'elle pût embrasser sa belle-mère; après quoi on la replaça dans son lit. Mais bientôt la garde fut appelée à son tour; elle ferma doucement la porte derrière elle; dix minutes s'écoulèrent sans que rien de ce qui se passait à l'intérieur ne transpirât au dehors. Alors mistress Hawthorne sortit en portant son mouchoir à ses yeux; puis Cécile, fort pâle mais parfaitement calme, et enfin le médecin son chapeau à la main, et boutonné jusqu'au menton.

— Elle s'est éteinte beaucoup plus tranquillement que je ne l'espérais, dit-il.

Cécile fit un signe d'assentiment.

— Je crois que ma présence n'est plus nécessaire?

— Merci, mille fois, dit-elle.

Il s'éloigna. Un silence de quelques instants suivit son départ. Saint-Edmunds dit à Cécile :

— Vous paraissez bien fatiguée, j'espère que votre pénible mission est terminée?

— Oui, dit-elle, seulement j'ai un mot à dire à la garde, et ensuite je serai prête à partir.

Elle disparut un moment; puis, en revenant près de Saint-Edmunds, elle s'arrêta, rougit, et lui dit en hésitant :

— Je voudrais que vous vissiez comme elle repose avec calme.

Il la suivit jusqu'à la couche silencieuse près de laquelle le prêtre

seul était encore agenouillé. Le sourire de l'éternel repos était bien vraiment sur ce visage !

La mort, qui sait tout, murmura Cécile à demi-voix, ne lui a rien appris de terrible.

## IX

Le drame intime, dont la triste fin venait de s'accomplir sous leurs yeux, avait tellement absorbé l'attention de tous les assistants, qu'il les avait laissés étrangers à ce qui se passait au dehors. Saint-Edmunds, il est vrai, avait remarqué qu'un groupe nombreux, particulièrement composé de femmes, était réuni devant la porte et paraissait y délibérer vivement; mais il l'avait attribué à l'émotion causée naturellement par la fin prématurée de Mabel, et ne s'en était pas occupé autrement; un motif différent toutefois agissait sur la foule.

Chacun sait avec quelle rapidité les mauvaises nouvelles se propagent; aussi n'est-il pas besoin d'expliquer comment, tandis que *mistriss Hawthorne* croyait fermement n'avoir dit à personne qu'à *mistriss Cranberry* que Mabel avait refusé le secours de M. Lewis, grâce à l'influence de *miss Cécile Basin Stoke*, et que ladite *mistriss Cranberry* demeurait également persuadée de n'en avoir parlé qu'à son mari et à sa fille, le bruit s'en était répandu dans tout le village et jusqu'aux habitations les plus éloignées. M. Lewis était généralement aimé et respecté de ses paroissiens; ils auraient donc vivement ressenti en tous temps une injure soufferte par lui; mais en ce jour, particulièrement consacré à des manifestations protestantes, leur indignation devait être bien plus violente encore. D'abord plusieurs refusèrent d'y ajouter foi; ce ne fut qu'après avoir vu le cheval du Père Athanase attaché à la porte, et M. Lewis sortir de la maison, qu'ils se rendirent à l'évidence, et une fois convaincus ils ne se montrèrent pas les moins irrités. Peu à peu la réunion se grossit de tous les curieux, journaliers, laboureurs et autres, qui se rendaient à Glanford.

— Que se passe-t-il donc ici, Bill? demanda un de ces derniers à son compagnon.

— Dame, je n'en sais rien. Il faut voir. Vous pourriez peut-être nous apprendre quelque chose, la bonne mère, dit-il à une vieille femme qui se trouvait près de lui.

— Je ne sais pas bien ce que c'est, répondit celle-ci. On dit qu'il y a là des prêtres et des papistes qui ont insulté un ministre et se sont établis de force au lit de mort d'une pauvre fille.

— C'est pour avoir son argent, dit Bill.

— J'en mettrais ma main au feu, ajouta son compagnon.

— Je ne crois pas qu'elle en ait beaucoup, dit la vieille femme.

— Ça ne fait rien ! Pour eux, voyez-vous, tout est bon : un peu ici, un peu là, ça aide à faire figure au bout de l'année. Je lisais ça hier dans l'*Express* de Lincoln.

— Ils ne se tiendront pas tranquilles avant qu'on leur ait donné un bon plongeon, dit un nouveau venu.

Les rires approbatifs soulevés par cette observation duraient encore quand Bill s'écria :

— Diable m'emporte, les voilà, parole d'honneur ! Est-ce qu'ils veulent emmener la malade avec eux, par hasard ? C'est vrai qu'elle est pâle, elle n'a pourtant pas l'air d'une mourante, malgré ça.

— C'est pas la morte, mon garçon, reprit la vieille femme, ce doit être l'autre, dont on parlait tout à l'heure, celle qui est ligüée avec le prêtre et qui a insulté le ministre.

— Si on me laissait faire, je lui donnerais un plongeon comme au reste, reprit l'auteur de la motion première, dont le visage rubicond n'indiquait pourtant pas des goûts fort aquatiques.

Cependant Cécile, objet de cette conversation, fut un peu décontenancée en voyant tant de gens, dont les yeux se fixaient insolemment sur elle au moment où elle se préparait à sortir de chez *mistriss Hawthorne*.

— Que veut tout ce monde ? dit-elle bas à *Saint-Edmunds*.

— Je n'en ai pas l'idée, répondit-il, mais je trouve qu'ils pourraient avoir l'air plus poli. *Waddinghead*, qu'est-ce donc que ceci ?

Le prudent paysan, observateur silencieux mais attentif de ce qui s'était passé, et dont les secrètes sympathies étaient avec la foule, se contenta de branler la tête d'une façon significative. Interrogé une seconde fois d'un ton plus impérieux, il fut enfin obligé de répondre.

— Eh bien, milord, puisqu'il faut parler nettement, ces braves gens ne sont point contents de ce qui vient de se passer, et plus tôt le prêtre partira, mieux ça vaudra.

— Voudraient-ils l'insulter, par hasard ?

— J'espère que non. Mais comment répondre de quelque chose avec tant d'étrangers au village ?

Le jeune officier fixa un regard perçant sur le garde et lui dit :

— Je peux compter sur vous, j'imagine ?

Un peu déconcerté du ton de *Saint-Edmunds*, il répondit affirmativement.

— Eh bien, faites avancer le cheval tout près de la porte, et tenez ces gaillards à distance... En protégeant d'abord le départ du Père Athanase, j'agis, j'espère, selon vos désirs, dit-il à demi-voix en s'adressant à Cécile.

Elle le remercia d'un regard.

— Si même il y avait quelque apparence de danger, il serait inutile de vous recommander d'être sans crainte; mais ici, je ne crois pas qu'il y ait rien à redouter.

— Je le souhaite, dit-elle, car je ne suis pas très-brave, et tous ces visages refrognés ne me rassurent guère. Dois-je prévenir le Père Athanase?

— Vous ferez très-bien.

Cécile rentra dans la maison et reparut bientôt, suivie du prêtre. A sa vue, de bruyants murmures éclatèrent d'abord dans la foule et se transformèrent bientôt en cris d'antipathie.

— Faites avancer le cheval, Waddinghead, dit Saint-Edmunds, du ton d'un homme habitué à commander; pendant que vous tenez la bride, j'aurai soin que ces drôles restent en arrière.

Le jeune homme tendit la main au prêtre en le pressant de partir; cette marque de politesse excita de nouveaux cris. Quelques-uns des plus entreprenants s'approchèrent même dans l'intention évidente d'empêcher son départ; mais sa grande taille et sa contenance résolue aussi bien que celle de Waddinghead et de Saint-Edmunds firent naître un peu d'hésitation.

— Allons, mes braves, s'écria Saint-Edmunds, laissez passer monsieur. Très-bien, reculez un peu plus, encore un peu.

— J'ai aussi bien le droit d'être ici que vous, grommela un ouvrier.

— Ce n'est pas mon avis, dit Saint-Edmunds, en appuyant son opinion d'un vigoureux coup d'épaule qui fit reculer son antagoniste de plusieurs pieds.

Ce petit épisode produisit un moment de diversion qui permit au Père Athanase de franchir la foule et de donner de l'éperon à son cheval sans imprimer à sa retraite l'apparence d'une fuite trop précipitée. Mais les assaillants, trompés dans leur attente, tournèrent leur animosité contre les auteurs de ce désappointement; les cris, les grognements, les menaces recommencèrent de plus belle. En vain Waddinghead, aidé de quelques paysans de sir Charles, survenus dans l'intervalle, essayait-il d'expliquer la position et le rang de ceux qu'ils attaquaient, leurs efforts se perdaient au milieu du bruit et des cris réitérés de: « A bas les papistes! à l'eau, à l'eau les oiseaux de proie! »

Nous avons déjà dit que notre héros était peu disposé par nature à chercher le danger, mais il l'était encore moins à l'éviter. Ses ancêtres lui avaient transmis avec leurs titres, gagnés sur les champs de bataille, le courage qui les leur avait acquis; il le retrouva en présence de la lutte. Pour Cécile, ce fut différent: l'imminence du conflit auquel elle ne pouvait prendre aucune part, et qui menaçait d'être fatal à d'autres, glaça son cœur; quand Saint-Edmunds la rejoignit, il vit sans peine que ses forces l'abandonnaient.



— Qu'allons-nous faire ? murmura-t-elle faiblement.

— Avant tout, et surtout, lui dit-il, ne vous effrayez pas, ne montrez point d'hésitation ni de faiblesse. S'ils nous voient avancer, ils reculeront ; prenez mon bras, et, encore une fois, ne craignez rien.

La confiance du jeune vicomte ne fut point justifiée, car ils avaient à peine fait quelques pas qu'ils furent grossièrement arrêtés par son premier antagoniste.

— Je vous conseille de vous retirer, dit Saint-Edmunds.

— Et moi, aussi, reprit l'autre. Je vous vaud bien, j'espère.

Ce défi fut appuyé par les cris des assistants et par une volée de pierres dont une atteignit Waddinghead à la joue.

— Prenez garde à vous, s'écria-t-il, en élevant le fusil que le jeune lord lui avait remis après la chasse. J'ai deux coups à votre service.

— Diable, je l'avais oublié, dit Saint-Edmunds, ce n'est pas une plaisanterie. Donnez-moi ce fusil, Waddinghead.

La foule fit quelques pas en arrière en voyant l'arme entre les mains de son principal adversaire ; mais elle se méprenait sur son but, car après avoir recommandé à Cécile de ne point s'effrayer du bruit, il tira les deux coups en l'air.

— Ça suffit, dit-il au garde, en lui rendant le fusil : si on vous attaque, servez-vous de la crosse, car plusieurs de ces drôles ont des bâtons. Maintenant en avant.

La soirée avait été très-belle pour la saison, mais le jour baissait et les ombres du crépuscule ne permirent pas à ceux qui étaient éloignés de distinguer l'action chevaleresque de Saint-Edmunds. Aussi, tandis que les plus rapprochés de lui la comprenaient et l'appréciaient, les autres, trompés par les cris des femmes et le bruit de l'arme à feu, entrèrent dans une fureur violente. Ils se précipitèrent en avant, et au même instant une lutte sérieuse s'engagea. Les renforts fournis par l'arrivée des gens de sir Charles la rendirent moins inégale qu'elle n'aurait été plus tôt ; pourtant il fallait une certaine résolution pour tenir les agresseurs à distance, et Saint-Edmunds dut plus d'une fois faire usage de la baguette de son fusil pour protéger la tremblante Cécile contre toute insulte personnelle.

Nous ignorons combien de temps la lutte aurait pu se prolonger sans une heureuse et très-opportune diversion. Une voiture attelée de quatre chevaux parut sur la route, un homme d'un certain âge, un magistrat, dit-on de toutes parts, en descendit aussitôt ; il n'était autre que notre ami sir Charles en personne, qui, en revenant de Glanford, avait été attiré d'abord par les coups de feu, et ensuite par le rassemblement nombreux. Le digne baronnet était connu de plusieurs des mutins auxquels Cécile et Saint-Edmunds étaient étrangers ; le respect, si prononcé en Angleterre pour l'aristocratie, agit heureusement sur

les autres, de sorte que le plus grand nombre accepta sa médiation.

— Qu'y a-t-il, mes enfants, qu'y a-t-il? demanda sir Charles en se frayant un passage.

Tous répondirent à la fois en accusant les papistes.

— Ah! ce sont des papistes, s'écria le baronnet; attendez un peu, j'aurai bientôt fait de les confesser, moi! Où sont-ils? par ici?... Dieu de bonté! ce ne sont pas ceux-là que vous voulez dire?...

Cette exclamation lui fut arrachée en découvrant que les coupables n'étaient autres que sa nièce et son neveu.

— Ah! Cécile, dit-il d'une voix sourde, j'ai toujours pensé que cela en viendrait là!

— Quand nous pourrons vous expliquer ce qui s'est passé, mon oncle, dit Saint-Edmunds, vous verrez que la faute n'en est pas à nous. Maintenant ce qui importe avant tout, c'est de mettre miss Cécile en sûreté.

Sir Charles lui offrit son bras sans mot dire et la conduisit à la voiture, qui partit aussitôt. Mais, hélas! que la popularité est changeante! Ceux qui avaient le mieux accueilli le magistrat dans l'espoir d'en avoir gain de cause furent les plus exaspérés en le voyant prendre le parti de leurs adversaires. A peine les chevaux avaient-ils fait un pas, que les cris : *A bas les papistes! à bas les gens de Rome!* retentirent de toutes parts.

Impossible de rendre l'indignation et la colère de l'irritable baronnet. Il frappait du pied, jurait, s'agitait; enfin, n'y tenant plus, et, malgré les représentations de Saint-Edmunds, il fit arrêter la voiture et voulut haranguer la foule; mais la foule l'accueillit par une telle volée de pierres, une si formidable explosion de grognements et d'invectives, que force lui fut de terminer son discours au plus vite et de se laisser emmener au grand galop de ses chevaux sur l'ordre donné par Saint-Edmunds.

Traduit de l'anglais, par M<sup>me</sup> AUDLEY.

La suite au prochain numéro.

# MÉLANGES

## SALON DE 1857

Après les splendeurs de l'exposition universelle, le Salon de 1857 paraîtra certainement fort pauvre au premier abord. Rien qui frappe et arrête le regard, rien qui s'impose vivement à l'attention; mais quelque chose d'universellement amoindri, une sorte de médiocrité uniforme et de niveau tempéré, — tous les genres, tous les sujets, tous les talents tendant à se confondre dans une demi-teinte monotone, — la sagesse et même la timidité du pinceau se substituant, par une réaction naturelle, aux hardiesses, aux excès. Je dirais volontiers aux orgies que se permettait autrefois la couleur; enfin une sorte de compromis banal, où, en dehors de quelques exceptions fondées plutôt sur un désir de singularité que sur une conviction réelle, tout caractère et toute originalité s'effacent!

Qu'on se rassure toutefois : nous ne voulons pas nous livrer ici aux éternelles lamentations de la critique. Il est bien simple qu'un instant de lassitude se produise après les grands combats. L'école française avait redoublé d'efforts pour tenir dignement sa place aux solennelles assises de 1855; elle s'est un peu reposée depuis; mais c'est plutôt là, nous l'espérons, un point d'arrêt où elle se retrempe, une halte féconde où elle puise de nouvelles forces pour l'avenir, que le sommeil de la caducité et de la décadence. Dans les arts d'ailleurs, comme dans les lettres, le génie s'en va à mesure que le talent monte et s'étend, et l'habileté générale ne laisse plus guère de place aux grandes *individualités*. On ne comprend plus assez la différence qu'il y a entre un *peintre* et un *artiste*. Pas le moindre *rapin*, aujourd'hui, qui ne sache au besoin exécuter sur la toile des tours de force à effrayer un maître du seizième siècle, qui n'empâte mieux et ne fasse des trompe-l'œil plus miraculeux que Raphaël ou le Poussin. Ce que l'antiquité nous raconte comme une merveille, [du trait dessiné par Apelles chez Protogènes, dans le mince espace resserré entre deux contours, des raisins de Zeuxis et du rideau de Parrhasius, il ne manquerait pas aujourd'hui de praticiens pour le dépasser. Mais on les étonnerait beaucoup, et peut-être exciterait-on le sourire des critiques spéciaux, étonnés de cette étrange manière de parler peinture, en leur disant que ces habiletés et ces audaces purement matérielles ne suffisent point pour une œuvre originale et puissante; qu'avant la sûreté du coup d'œil, la fermeté de la main, la richesse de vivant de cette palette, la légèreté du pinceau, il y faut l'âme, la conscience et la conviction, premiers instruments du véritable artiste, que, par malheur, on laisse

la plupart du temps à la porte des écoles, comme choses inutiles ou même dangereuses. Pourquoi MM. Ingres et Ary Scheffer, par exemple, moins heureusement doués peut-être, comme peintres, que tel et tel autre que je pourrais nommer, sont-ils incontestablement arrivés aux rangs supérieurs de l'art contemporain, — le premier malgré la pauvreté de sa couleur, le second en dépit d'une exécution parfois insuffisante? M. Ingres le doit surtout à une conscience et à une conviction inébranlables; M. Ary Scheffer à l'âme et à la pensée qu'il met dans tous ses tableaux. L'âme, la conviction, voilà ce qui, même dans les arts à demi matériels (à demi, mais non entièrement), comme la peinture, communique aux productions de l'homme une vie propre et durable, par le cachet de personnalité, de puissance, d'émotion qu'elles leur impriment.

Il y a aussi un mal, à peu près universel aujourd'hui, parce qu'il est tout à fait dans notre caractère, qui doit nécessairement nuire au développement régulier de l'art, c'est l'éparpillement, l'indiscipline, le *chacun pour soi* érigé en principe. On n'arrive jamais à quelque chose de grand que par la concentration, l'unité d'efforts et l'unité de but : c'est là ce qui a fait la force de notre dix-septième siècle dans les lettres, — et dans les arts, celle des grandes écoles de Parme, de Rome, de Venise, etc. Mais, de nos jours, chacun marche à sa guise et à part. Les mots d'ordre qu'on suivait en aveugles, les drapeaux autour desquels on se serrait vaillamment aux jours d'*Hernani* et des *Mas-sacres de Scio*, ont bien disparu désormais. La *manière* adoptée est pour chaque artiste une affaire de tempérament, souvent l'effet d'un caprice qu'il suit et qu'il rejette tour à tour. Les frontières d'école à école se sont si bien évanouies, qu'il est curieux d'observer combien d'artistes, à peine sortis de l'atelier, n'ont rien de plus pressé que de rejeter bien loin la tradition de leur maître. M. Chassériau, élève de M. Ingres, peignait à la façon de M. Delacroix; MM. Hébert, Antigna, Sieurac, Couture, Dubufe fils, sont élèves de Delaroche; M. Courbet, de M. Hesse; M. Chaplin et M. Baudry de Drolling; M. Dubufe père, de David; M. Decamps, d'Abel de Pujol; M. Delacroix, de Guérin. On comprend bien que ce n'est pas un reproche que je veux leur adresser; c'est seulement un fait que je constate, une tendance que je signale. On pourrait multiplier ces exemples. De tous les maîtres contemporains, M. Léon Cogniet est peut-être le seul qui, plus encore que M. Ingres, ait laissé son empreinte sur la plupart de ses disciples. A proprement parler, l'école française n'existe plus. L'originalité, ou du moins ce qu'on entend aujourd'hui par là, peut sans doute gagner quelque chose à cette extrême liberté d'allures, à cette impatience de se dérober à toute direction suivie; mais est-on bien sûr que la vraie puissance de l'artiste n'y perde pas en proportion? Qu'est-ce donc quand il en est tant qui ont un pied dans tous les genres, même les plus opposés, et font à volonté et sur commande de la peinture académique ou de la peinture de fantaisie, du paysage ou de l'histoire, des sujets religieux ou des sujets ultra-profanes? C'est ainsi que, au lieu de se réunir en un faisceau vigoureux pour la moisson, les épis se parsèment sur le sol, visibles seulement aux yeux des glaneurs.

Néanmoins, et malgré l'absence de presque tous les *illustres*, nous trouverons, en cherchant, de quoi nous consoler des désenchantements de la

première impression. En cherchant, ai-je dit, car presque toutes les œuvres remarquables à divers titres sont de petites toiles qu'il faut découvrir sous les grandes machines qui les écrasent. C'est encore une tendance incontestable de l'art contemporain que cette prédominance progressive des tableaux de chevalet : on laisse les vastes espaces aux *peinturlureurs* officiels et aux pinceaux académiques, et on se rejette sur les petites toiles de moins d'un pied carré, pour y fouiller curieusement toutes les parties d'un sujet pittoresque, et aussi, il faut bien le dire, parce que c'est là ce qui se vend le mieux. L'histoire même, et les autres sujets qui semblaient jusqu'alors réclamer nécessairement les plus larges dimensions, se rapetissent souvent à la taille ordinaire des peintures de genre ; mais, en revanche, la peinture de genre prend quelquefois les proportions de la peinture d'histoire ; et si M. Penguilly-l'Haridon représente en petit le combat des Trente, auquel, par parenthèse, les bariolures des costumes donnent un faux air de jeu de cartes rangé en bataille ; M. Armand Dumaresq, la Moskowa ; et M. Navlet, la défaite d'Attila à Châlons-sur-Marne, comme avait déjà fait M. Decamps pour la déroute des Cimbres, M. Verlat nous montre, dans les dimensions d'une bataille, la scène, fort intéressante pour les charretiers, de deux chevaux perchérons donnant un coup de collier ; M. Glaize, ses *Amours à l'encan*, composition spirituellement maniérée ; et MM. Besson, Monginot, Jadin, etc., suivent la même voie.

N'y a-t-il pas là un symptôme qu'on pourrait rattacher à l'indiscipline et à l'esprit de fantaisie dont nous parlions plus haut ? La confusion se fait dans les genres, les frontières s'effacent et les différences même matérielles disparaissent. Ce sera notre excuse, si, dans ce rapide examen du Salon, nous mêlons, malgré nos efforts, des genres qui seront mêlés eux-mêmes, et qu'il n'est plus guère possible de distinguer nettement. La méthode, sans doute, est nécessaire, mais encore faut-il que la matière s'y prête.

Nous allons donc parcourir à *vol d'oiseau* les salles de l'exposition, sans aucun parti pris, sans aucune préoccupation d'école, sans rien de systématique ni d'exclusif, en réservant pour la fin les genres qui, par leur nature, restent le plus à l'abri des usurpations de territoire et gardent nécessairement leurs délimitations précises, tels que le portrait, le paysage<sup>4</sup>, le pastel, l'aquarelle, le dessin, la miniature, l'émail et la sculpture. Ce n'est point ici un compte rendu technique, parlant la langue des ateliers ; ce n'est point une critique *ex professo* jugeant solennellement d'après des théories abstraites et des vocables spéciaux : c'est une vue d'ensemble, résumant les détails en une courte synthèse, au lieu de les analyser fastidieusement. Nous ne visons à rien de plus qu'à exprimer l'opinion du public intelligent qui aime la peinture et qui la connaît, et qui la juge plutôt par le sentiment et l'effet produit sur l'âme ou les sens, que par ses procédés matériels. Nous tâcherons d'être, en un mot, si l'on nous passe ce vilain terme de mathématique, la *résultante* de l'impression raisonnée de la foule. Nous ne pensons pas, quoi

<sup>4</sup> Encore y a-t-il des portraits qui sont des scènes entières, arrangées de façon à encadrer ou à faire ressortir la figure choisie, — par exemple le portrait du vicomte de L., par M. Bellangé, etc., et des paysages tels que ceux de MM. Desgoffe et Paul Flandrin, qui sont de vrais tableaux mythologiques, historiques ou religieux.

qu'en puissent dire certains artistes qui ont leurs raisons, que pour juger la peinture et la statuaire il soit nécessaire d'avoir passé par les ateliers, manié soi-même la brosse ou pétri la terre glaise : les arts sont de telle nature, que s'il faut des études approfondies pour les pratiquer, pour les apprécier, il ne faut que de l'intelligence, du goût et une certaine aptitude naturelle, ce qui est déjà bien raisonnable. En vérité, ce serait un art étrange, quelque chose comme un rébus ou un problème de mathématique, celui qui ne s'adresserait qu'à un cercle excessivement restreint d'adeptes et d'initiés, et ne serait pas justiciable des hommes de goût, prédisposés par leurs études antérieures à comprendre et à aimer le beau, comme à discerner et à haïr le laid sous toutes ses formes. Alors pourquoi Apelles exposait-il ses ouvrages au public, et en suivait-il les conseils, quoique de tout ce public il n'y eût pas un homme qui eût pratiqué la peinture, pas un surtout qui entendit rien à ses procédés techniques, particulièrement à ce vernis de son invention dont nous parle Pline l'Ancien? Pourquoi exposez-vous vous-mêmes, si ce n'est pour soumettre vos œuvres au jugement des *amateurs*, dont vous reconnaissez par là même implicitement la compétence, je ne dis pas l'infaillibilité? Qui oserait réserver aux seuls artistes le droit de trouver, et de le dire, que Raphaël est beau et que Courbet est laid? J'ajouterai même, malgré l'apparence paradoxale de cette proposition, que je crois un homme d'intelligence et de goût, dans les conditions que j'ai dites, souvent plus apte à juger sainement un tableau que ne le serait un peintre, car il y a neuf chances contre une pour que le peintre, entraîné par ses connaissances spéciales, ne prononce qu'au point de vue matériel, ne voie que le travail extérieur, se décide uniquement d'après la valeur des empâtements et des raccourcis, etc., enfin et surtout ne se laisse égarer par les préjugés d'école, les systèmes et les rivalités d'ateliers.

Après cette introduction qui nous a semblé nécessaire, il est temps d'entrer dans le cœur même de notre examen. A tout seigneur tout honneur! Commençons donc par la peinture religieuse : ce ne sera pas long. Hâtons-nous toutefois d'observer que la presque nullité de la peinture religieuse au salon de cette année ne doit pas nous faire crier trop vite à la décadence : la cause en est au nombre et à l'importance des travaux exécutés dans les églises depuis la dernière exposition. C'est là qu'il faut aller chercher la vraie peinture religieuse, car c'est là seulement, avec les impressions inévitables du lieu, du silence, de la lumière, qu'elle se trouve dans toutes les conditions favorables d'inspiration et de succès. Il n'en est plus de même dans un atelier, où l'artiste est naturellement placé loin de toutes ces influences, nécessaires peut-être, et dans un milieu peu inspirateur.

Et puis les artistes semblent trop croire que la peinture religieuse est un genre qu'on peut traiter absolument comme le premier venu, pourvu qu'on ait l'habileté de la main et la science de l'exécution. Un écrivain n'entreprend pas un ouvrage religieux comme il entreprendrait un roman ou un drame : une telle publication suppose de sa part la foi aux vérités dont il parle, et on n'a pas encore songé à proclamer, dans la république des lettres, qu'on puisse écrire le *Génie du christianisme* ou la *Vie de sainte Élisabeth de Hongrie* par pur dilettantisme, sans croire à ce qu'on écrit, et

uniquement pour se former la main dans tous les genres. Comment donc n'en est-il pas de même dans les arts, et pourquoi la peinture religieuse est-elle regardée simplement comme une des branches du métier? Pourquoi l'artiste le plus notoirement incrédule n'étonne-t-il personne et surtout ne s'étonne-t-il pas lui-même en abordant les sujets de piété, indifféremment et pélemêle avec les tableaux de nymphes et de satyres, comme ces élèves des anciens rhéteurs, qui plaidaient *le pour* et *le contre*? Cela vient, je l'ai déjà dit, de cette détestable habitude de ne voir dans l'art que le côté matériel, et de le ravaler à la condition d'un vêtement banal qui s'adapte sans préférence à toutes les idées et s'accommode à tous les goûts.

Je ne veux pas appliquer ces observations dans toute leur rigueur à M. Baudry. Mais enfin, voyez l'étrange contraste. M. Baudry expose, à côté l'un de l'autre, un *Saint Jean-Baptiste* et une *Léda* (qui nous délivrera de cette éternelle *Léda*, même et surtout de celle de M. Galimard?). Comment s'étonner dès lors que son *Saint Jean-Baptiste*, certainement dessiné de main de maître, et peint dans un ton frais et chaud, comme ses autres toiles, du reste, et en particulier sa *Fortune*, habile pastiche du Titien, n'ait aucune des qualités du genre, et qu'on y voie beaucoup moins le saint qu'un enfant à moitié nu qui sourit d'une façon équivoque et maniérée?

De même, M. Duval le Camus a envoyé deux toiles : la *Fuite en Égypte* et une *Manon Lescaut*. La *Fuite* est ce qu'elle pouvait être en pareil voisinage : une petite composition de couleur agréable, mais fade, sans cachet et sans accent. — M. Jobbé-Duval, auteur du *Rêve, effet de brume*, qu'on pourrait intituler aussi bien : *Effet de nudités dans la brume*, nous donne un *Calvaire* qui n'est, certes, pas sans mérite, mais dont le principal défaut est de ressembler par l'aspect général à une scène de genre. On voit qu'il a visé à rendre l'expression lugubre de ce grand sujet; mais il règne dans cette petite toile quelque chose de factice et de théâtral, et les personnages ressemblent à des acteurs qui joueraient bien leur rôle.

Les Calvaires ne manquent pas à l'exposition. M. Gislain a peint durement une vaste toile, évidemment inspirée de celles de Rubens et de Jouvenet, qui trahit une singulière gaucherie dans les gestes et les attitudes de presque tous les disciples et les saintes femmes. Le *Calvaire* de M. Vignon, malgré sa roideur, des détails lourds et maladroits, n'en a pas moins une certaine largeur d'ensemble et quelque chose de grandiose dans l'effet produit au premier abord, mais qu'il est prudent de ne pas chercher à approfondir. L'auteur n'a pas été heureusement inspiré dans le choix de son coloris dominant. On dirait une vaste grisaille, peinte d'abord d'un seul ton, qu'il aurait ensuite légèrement colorée de demi-teintes.

L'*Institution de l'Adoration du Saint-Sacrement*, par M. Savinien Petit, est une composition correcte et pure, exécutée dans le genre byzantin, et empreinte d'un véritable sentiment religieux. Le *Sommeil de l'Enfant Jésus*, de M. Amaury-Duval, se recommande par une certaine pureté naïve qui rappelle Pérugin et l'école ombrienne. La *Notre-Dame de Bourgogne* de feu Ziégler ne mérite guère d'être citée qu'à cause du nom de l'artiste. *Jésus et la Chananéenne*, de M. Paul Flandrin, n'est qu'un prétexte à paysage sans couleur locale; le seul personnage vivant de cette scène,

c'est la Chananéenne, et on ne la voit pas, prosternée qu'elle est, dans un mouvement plein d'humilité, de douleur et de foi, sous les longs vêtements qui la recouvrent comme un suaire. Un autre paysagiste, M. Desgoffe, a donné, sous le titre du *Christ au jardin des Oliviers*, un des meilleurs tableaux religieux du Salon (autant que j'ai pu en juger à la hauteur où il se trouve placé), quoique le Christ s'y affaisse d'une façon un peu affectée.

Il est inutile de continuer cet examen, qui nous donnerait des résultats moins satisfaisants encore. Toutes les œuvres de ce genre présentent un caractère commun d'insignifiance, de froideur et de convention : la vie en est complètement absente. C'est une chose frappante surtout que l'impuissance universelle à rendre la tête de l'Homme-Dieu: non-seulement on ne sait pas lui donner le caractère divin, mais souvent même on ne sait pas l'idéaliser : ce n'est pas un Dieu; ce n'est pas même un héros.

Nous aurions plus à louer dans quelques autres tableaux mi-religieux, tels que le *Retour de Tobie*, de M. Bouguereau; un *Enterrement à la Trappe*, de M. Foulongne, qui s'est bien inspiré de son sujet et qui l'a rendu avec émotion, et la *Bénédiction des blés*, de M. Breton, où, par malheur, les tons crus et criards, joints à une pointe de réalisme qui se trahit dans quelques physionomies, me gâtent les heureux détails de la composition. La *Chute des anges rebelles*, de M. Lafond, est un tableau vigoureux, plein de mouvement et de fougue, et qui, par le coloris comme par la composition, semble dénoter chez l'artiste une originale imitation de la manière de Michel-Ange. Il fallait être bien sûr de soi et avoir bien étudié la structure du corps humain pour peindre ainsi de *pratique* cette trombe de démons enchevêtrés les uns dans les autres, qui se précipitent vers l'abîme, poursuivis de près par le glaive flamboyant de l'archange. Quant au *Viatique* de M. Duveau, scène expressive et frappante, empreinte d'un si puissant cachet de personnalité, il est fâcheux qu'une recherche trop passionnée de l'accent, une exécution trop nerveuse, un soin excessif de tout assortir à l'effet général, la rapprochent en quelques points d'une caricature. Tous ces personnages semblent emportés par un coup de vent à travers la toile, et ils passent comme une apparition fantastique dans une nuit d'orage.

Il y avait, cette année, deux grands sujets qui s'offraient d'eux-mêmes au pinceau : les inondations et les batailles de Crimée; aussi remplissent-ils, comme il fallait, s'y attendre, toutes les salles de l'exposition. Mais, hélas! les artistes n'ont vu qu'un prétexte à des banalités plus ou moins officielles. Pour la plupart d'entre eux, savez-vous ce que c'est qu'une inondation, cette terrible chose avec laquelle un vrai peintre, Géricault par exemple, eût ému toutes les entrailles? C'est l'Empereur sur le devant, et la foule se groupant autour, de façon à le mieux faire ressortir; par derrière un peu d'eau, s'il reste de la place. Et une bataille? Le prince Napoléon, ou un général quelconque à cheval, sur le premier plan, et dans le lointain de petits bonshommes cachés par la fumée.

Aussi, de toutes ces inondations, peut-on citer à peine celle de M. Lazerges, que nous ne voulons même pas examiner de trop près. M. Bouguereau, un



artiste de mérite pourtant, qui a surtout au salon des peintures décoratives et allégoriques à la cire, d'une grande pureté de style et d'un goût parfait, s'est tiré tout aussi mal que le premier venu de cette tâche ingrate.

Passons au département des batailles et de la guerre d'Orient. C'est à peine si nous osons parler de M. Horace Vernet. Est-ce bien une bataille qu'il a voulu représenter sur cette toile où tout est calme et aplani, où tout se passe en épisodes sans portée, de façon à respecter les nerfs des spectateurs et à ne pas effrayer les dames? Il y a là sans doute les qualités ordinaires à l'auteur, une habileté remarquable, une facilité surprenante, une grande vérité de coloris, le naturel du geste et de l'impression, le soin des détails; mais ce n'est pas assez. Gâté sans doute par sa facilité même, M. Horace Vernet en est venu à ne plus être que le premier des médiocres et l'Alexandre Dumas de la peinture (je parle du Dumas d'aujourd'hui), comme M. Biard; avec ses grosses farces, vernies et cirées plutôt que peintes, en est le Paul de Kock. M. H. Vernet a encore une petite toile de genre : le *Zouave trappeur*, qui est jolie certainement dans sa sentimentalité un peu banale; mais il y en a deux cents au moins à l'exposition qui sont plus jolies encore. Quant à son portrait équestre de l'Empereur, j'y retrouve ses défauts connus : l'absence d'harmonie dans les couleurs, dont toutes s'affichent également dans leur diversité criarde, et le manque d'unité et si je puis dire, de centralisation; c'est tout aussi bien le portrait du cheval, voire du zouave ou du soldat de la garde, que celui de l'Empereur, car tout cela est sur le même plan, et nul détail n'est sacrifié ou ne fuit pour mieux attirer le regard au centre.

Indépendamment de la série de vues exécutées avec soin, comme des photographies intelligentes, par M. Durand Brager, et du *Débarquement* de M. Pils, composition lumineuse, vive, pittoresque, habilement distribuée, qui est plutôt un tableau de genre sur un sujet d'histoire qu'un tableau historique proprement dit, la guerre d'Orient n'a guère produit que la *Prise de la tour Malakoff*, par M. Yvon, qui mérite de nous arrêter. M. Yvon est un artiste consciencieux, qui se tient en dehors des coteries, et dont le talent fait loyalement son chemin. La *Prise de la tour Malakoff* est un vrai tableau, peint avec fermeté, une vraie bataille où l'on se poursuit, où l'on se frappe, où l'on se renverse, où l'on se tue, sans confusion pour l'œil du spectateur. Il y a quelque chose du baron Gros dans cette toile, qu'on pourrait, il me semble, rapprocher, à la distance convenable, de la *Bataille d'Eylau*. Le seul reproche un peu grave qu'il me paraisse possible d'adresser à M. Yvon, c'est l'exagération uniforme qu'il a mise dans les figures et surtout dans les yeux de ses personnages. Un des plus déplorables exemples de la désastreuse influence exercée sur les peintres les mieux doués pour les sujets purement officiels, c'est le tableau de M. Müller : *Réception de la reine d'Angleterre à Saint-Cloud*, peinture flasque, fade et sans vie. M. Müller a pourtant exposé une *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, petite toile d'une simplicité et d'une expression saisissantes.

La *Veille d'Austerlitz*, de M. Gigoux, sans valoir le bruit qu'on en a fait d'avance, offre des qualités vigoureuses. Mais par quelle distraction l'artiste y a-t-il donc représenté le Napoléon de 1812, au lieu de celui de 1805? Le *Duc de Guise*, de M. Marc, ressemble par le geste, l'attitude et l'expression, à

Don Quichotte qui viendrait de recevoir un coup de bâton sur l'épaule. Nous ne savons s'il faut ranger dans la peinture historique ou dans la peinture de genre le tableau de M. Devéria, un artiste jadis célèbre, qui a définitivement dit depuis longtemps son dernier mot. Il y a des peintres qui n'ont qu'un tableau, comme il y a des écrivains qui n'ont qu'un livre dans la tête; mais cette irrémissible décadence de ceux qui, après avoir joué les premiers rôles, retombent au milieu de la foule, fait toujours peine à voir. M. Devéria a peint de belles étoffes, avec un coloris chatoyant, dans ses trois tableaux; quant aux physionomies, peut-être ne s'est-il pas aperçu qu'elles se ressemblent toutes. J'aime infiniment mieux les deux grandes toiles d'une composition si nette, d'un ton si ferme et si vrai, peintes par M. Matout pour l'amphithéâtre de l'École de médecine.

Mais, si M. Devéria est tellement descendu, M. Robert-Fleury, qui depuis longtemps descendait, remonte aujourd'hui. C'est une belle œuvre, simple, large, sobre et ferme, que son *Charles-Quint au monastère de Saint-Just*. Elle est encore dans ces tons cuits et recuits qu'affectionne M. Robert-Fleury, et exécutée avec ce parti pris de clair-obscur qui rappelle, jusqu'à un certain point, les procédés de Rembrandt; mais cette fois, du moins, l'artiste n'a pas poussé sa manière à l'excès, et il a su tirer un parti frappant du rayon de lumière qui filtre à travers la porte. La tête de l'ex-empereur est pleine de vérité et d'expression; cette toile est la réalité même, et le sentiment s'y tient à distance égale de la trivialité et de l'emphase. Qu'est-ce pourtant que ce gros moine rabelaisien debout au centre du tableau? La composition est fort habile, mais un peu disséminée: peut-être M. Robert-Fleury a-t-il préféré ne pas remplir sa toile pour y transporter comme une image du silence et de la solitude du cloître.

Après le maître, l'élève. M. Comte s'entend fort agréablement à peindre des sujets historiques pris au point de vue de l'anecdote, du costume, de la tapisserie. Le plus joli de ses quatre tableaux est *Henri III visitant sa galerie de singes et de perroquets*. Ce sont bien là ces hommes-femmes, ces beaux mignons de cour, tenant le milieu entre le grand seigneur et le saltimbanque. Mais que M. Comte y prenne garde, et qu'il vise à conserver quelque sévérité de facture dans ces sujets dangereux. Sa *Jane Grey*, d'ailleurs, exécutée d'un pinceau plus noble et plus ferme, nous est un sûr garant qu'il pourra, quand il le voudra, aborder les sujets vraiment historiques, au lieu de se renfermer dans la peinture d'*anas*.

Le *César au Rubicon*, de M. Rodolphe Boulanger, est, pour ainsi dire, l'effort d'un pinceau ennuyé et d'un esprit peu convaincu, quoique cette grande toile, à teinte systématiquement assombrie, ait des qualités d'élégance dans le dessin et même d'expression dans les physionomies. C'est une des rares peintures académiques que l'on rencontre au Salon. Ce qui l'explique, c'est que M. Rodolphe Boulanger arrive de Rome. Il n'y a plus guère aujourd'hui que les pensionnaires de la Villa Médicis pour cultiver ce genre tombé en désuétude. Encore s'empressent-ils de l'abandonner plus ou moins complètement, comme M. Boulanger, qui, après ce règlement de compte définitif, s'est hâté de protester par trois petits tableaux de genre d'une fort agréable couleur.

Certes, il ne faut pas trop regretter le règne de la peinture académique, c'est-à-dire de la convention froide et fausse : les quelques spécimens qu'elle a envoyés au Salon, surtout dans le genre religieux, pour constater qu'elle n'est pas encore tout à fait morte, ne font guère désirer le retour de sa domination. Mais elle avait du moins le mérite de rechercher, à sa façon, la grandeur du style et la perfection des formes, d'élever les efforts de l'artiste vers le beau, de lui rappeler toujours que l'art et l'idéal sont deux choses inséparables, ce que l'on a trop oublié depuis. Peut-être donc, à ce point de vue, est-ce encore un mauvais symptôme que cet anéantissement presque radical d'un genre dont les principes valaient mieux que les œuvres.

M. Rodolphe Boulanger et la peinture académique nous conduisent droit à la jeune école de Rome, dont nous voulons dire un mot en terminant ce premier article. Nous avons déjà parlé de M.M. Bouguereau et Baudry, le premier un peu froid, mais pur et correct, et faisant de sincères efforts pour atteindre à la noblesse du style; le second plus original, malgré ses réminiscences de l'école vénitienne, et ses imitations de certains maîtres de la décadence. Rien à dire de M. Biennourry; peu de chose de M. Barrias, qui n'a pas encore retrouvé un second tableau des *Exilés de Tibère*, et de M. Leneveu, dont la *Noce vénitienne*, habilement distribuée, aurait demandé une palette plus opulente et un pinceau plus vif. M. Benouville expose les *Deux Pigeons*, commentaire en partie double de la fable de la Fontaine, d'une peinture un peu épaisse et noirâtre, mais d'une composition ingénieuse, d'un bon caractère et d'une exécution solide. Nous aimons assez peu les autres tableaux de M. Benouville, surtout *Raphaël apercevant la Fornarina pour la première fois*, où il a mis une expression vulgaire et mélodramatique en même temps. M. Jalabert, qui, sans appartenir à l'école de Rome, s'y rattache par ses tentatives, a été plus heureux dans son *Raphaël*, composition élégante et gracieuse, qui n'a d'autre défaut que d'être finie avec un soin trop minutieux. Mais, avec la nature de son talent, il était tout naturel que M. Jalabert ne trouvât dans *Roméo et Juliette* que le sujet d'une vignette un peu fade et sans accent.

Il n'est pas toujours prudent de s'attaquer à Shakespeare : M. Cabanel l'a éprouvé aussi à ses dépens, dans son *Othello racontant ses batailles*, qui est plutôt, comme on l'a dit, le Malek-Adel de madame Cottin que le terrible More du poète anglais. Quant à l'*Aglaé* du même artiste, qui rappelle par l'expression générale plutôt que par les détails la *Sainte Monique* d' Ary Scheffer, c'est certainement un bon tableau, conçu dans un sentiment élevé, et exécuté avec une louable préoccupation du style; malheureusement la signification en est bien équivoque. Sans le livret, je ne me douterais pas que ce couple fatigué et rêveur songe au christianisme, dont la grâce divine commence à le toucher : j'y verrais seulement deux épicuriens détachés de l'*Orgie romaine* de Couture, dans un moment de lassitude et de mélancolie.

Plus que M. Cabanel, M. Hébert a un accent de personnalité visible et incontestable. Cette année, il persiste encore dans cette peinture maladive et fiévreuse, qui, lors de la *Mal'aria*, a fait sa réputation. Ses *Fiénarolles* ne sont qu'une variante de ce premier tableau. Toujours les mêmes types

languissants, exténués, flottants entre la mort et la vie. Pourquoi donc avoir transporté aux portes de Naples les influences pestilentielles des Marais-Pontins? Cette peinture est terne et triste, ce ciel est criard, ces robes ne logent pas de corps, ces figures se ressemblent toutes, et pourtant il se dégage de cette toile, fort achevée dans sa négligence apparente, un charme étrange et pénétrant qui séduit. Mais il est temps pour lui de sortir de ce petit cercle monotone, et de prouver qu'il sait tirer plus d'une note de son instrument.

Cette prédilection pour les types morbides se retrouve jusque dans les deux excellents portraits exposés par M. Hébert : le premier, celui de femme, frappe, en effet, par sa carnation étrange et fiévreuse; le second, celui d'enfant, par son expression pâle, dédaigneuse, ennuyée; tous deux, par quelque chose de singulier qui n'est pas tout à fait la maladie, mais qui est encore moins la santé.

Ainsi l'école de Rome n'est représentée au Salon par aucun ouvrage d'une bien haute valeur. Là, du reste, comme ailleurs, l'indiscipline et le manque d'unité se trahissent. Tous ces artistes sont partagés entre un certain esprit d'indépendance, dominant surtout chez MM. Hébert et Baudry, et le respect des traditions qui se manifeste naturellement chez eux par plus de correction et d'élégance : de là des tableaux estimables, souvent habiles et quelquefois savants, mais d'une nature indécise, sans caractère et sans personnalité vigoureuse. Sortira-t-il un peintre de ce petit groupe laborieux? Oui, sans doute, si ces messieurs savent se soustraire au niveau des commandes et à la tyrannie futile de la mode, pour retrouver, avec plus de force et plus de maturité, les inspirations qui ont signalé les débuts de la plupart d'entre eux. Nous ajournons notre espérance au prochain Salon.

VICTOR FOURNEL.

*La fin au prochain numéro.*

Nous publions avec empressement la lettre qu'on va lire de M. Victor Lanjuinais, ancien ministre de l'agriculture et du commerce sous la République. Nous sommes heureux d'avoir cette occasion de rendre hommage à la loyauté de son caractère et à l'élévation de son intelligence. Nous le prions seulement de remarquer que, dans le passage même qu'il cite et qu'il rectifie, M. le comte de Montalembert n'a pas entendu parler d'un accord arrêté dans le conseil des ministres, mais simplement des idées arrêtées au sein de cette portion nombreuse de la majorité dont M. de Falloux était au pouvoir le représentant avoué.

Paris, le 9 juillet 1857.

*A monsieur le directeur du Correspondant.*

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous aimez trop la liberté pour n'aimer pas aussi la vérité et la justice; je suis donc certain d'avance que vous accueillerez avec empressement la rectification que je viens vous demander, au sujet d'une erreur de fait qui est

échappée à M. le comte de Montalembert dans son remarquable article sur les appels comme d'abus.

Voici le passage dont il s'agit : « Quand M. de Falloux accepta la mission « d'aller représenter, dans le conseil du prince président, les droits et les « intérêts du catholicisme, il fut bien entendu entre lui et ses collègues de « la majorité qu'aucune des dispositions de la loi organique incompatible « avec la liberté de l'Église ne serait désormais mise à exécution. Personne « n'y songea en effet, et les conciles provinciaux s'organisèrent dans toute la « France, au mépris de l'art. 4 de la loi de germinal. *Cependant, M. de Fal-* « *loux étant tombé malade le lendemain de l'ouverture du concile provincial* « *de Paris*, son collègue M. Lanjuinais, chargé de l'intérim du ministère de « l'instruction publique, crut devoir suivre une autre voie. Après avoir vai- « nement essayé d'obtenir de monseigneur Sibour une demande d'autorisa- « tion, il soumit au prince président un décret par lequel cette autorisation, « qu'on ne voulait ni solliciter ni recevoir, était accordée spontanément, et « ce décret est précédé, dans le *Moniteur* du 17 septembre 1849, par un « rapport où le ministre, après avoir énuméré les motifs de l'entier assenti- « ment que donnait le gouvernement aux conciles, qui n'ont rien que de con- « forme à l'esprit libéral de notre constitution, ajoute : » etc... (*Correspon-* « *dant*, t. IV, p. 648.)

1° J'étais absent lors de la constitution du cabinet du 2 juin 1849; mais, ni à mon arrivée à Paris, le 7 juin, ni depuis, je n'ai entendu parler d'un accord qui serait intervenu au sujet de la loi organique du concordat, et ceux de mes anciens collègues que j'ai pu consulter ne se rappellent rien de semblable. Du reste, je le reconnais avec empressement, et le décret du 16 septembre 1849 le prouve suffisamment, tous les membres du cabinet étaient disposés à résoudre les questions religieuses à un point de vue très-libéral.

2° M. de Falloux n'est pas tombé malade le lendemain de l'ouverture du concile, mais un mois plus tôt. En effet, dès le 18 août, j'avais été chargé de l'*interim* de l'instruction publiques. (V. le *Moniteur*.) M. de Falloux reprit, il est vrai, son portefeuille le 10 septembre; mais, ses forces ne répondant pas à son zèle, j'en fus chargé de nouveau quatre jours après, le 14 septembre. (V. le *Moniteur*.) Le décret d'autorisation des conciles fut adopté le 16 en conseil des ministres, après une mûre délibération, et le concile se réunit seulement le 17. C'était donc bien sur moi et non sur M. de Falloux qu'aurait pesé la responsabilité attachée à l'inexécution de la loi de germinal, dont l'art. 4 interdit formellement toute réunion de concile non précédée d'une *permission expresse*.

Voilà les faits, monsieur le directeur; ils prouvent clairement que je ne suis pas intervenu dans la question des conciles après un fait accompli, comme le suppose le récit de M. de Montalembert. Ils prouvent aussi que, chargé d'exécuter une loi non abrogée, j'ai apporté dans l'accomplissement de ce devoir l'esprit modéré et conciliant que m'inspiraient à la fois les intérêts sacrés de la religion et la direction libérale des institutions parlementaires dont la France était alors en possession.

Veuillez, monsieur le directeur, publier cette lettre dans votre plus pro-

chain numéro, et permettez-moi de saisir cette occasion de vous féliciter sur l'élevation des sentiments qui président à la rédaction de votre estimable recueil, dont je ne partage pas toutes les opinions, mais dont j'honore les inspirations religieuses et libérales.

Je regrette qu'une longue absence m'ait empêché de vous adresser plus tôt ma réclamation, et je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

V. JANUINAIS.

M. Reichensperger nous adresse de Cologne la lettre suivante :

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

La dernière livraison de votre excellente *Revue* renferme un article intitulé : le *Catholicisme en Prusse*, dont la première partie mentionne avec une excessive bienveillance mes efforts au sein de la chambre des députés. En vous priant d'accepter mes très-humbles remerciements, j'ose espérer que vous voudrez bien accueillir quelques explications au sujet de certains détails contenus dans le même article, et qui pourraient donner lieu à de fausses interprétations. Il y est question, entre autres choses, du monument que l'on élève dans notre ville en l'honneur de la sainte Vierge, et l'on dit que l'emplacement en a été choisi en mémoire de l'emprisonnement de l'archevêque de Cologne. Ce rapprochement a été si peu dans la pensée des fondateurs du monument, qu'ils avaient primitivement résolu de l'élever sur une autre place publique, en face de l'Hôtel de Ville, et que des circonstances fortuites les ont seules détournés de ce projet.

De même que la colonne de Marie offre un caractère exclusivement religieux, de même aussi, en faisant placer dans la cathédrale le vitrail dont vous parlez plus bas, on n'a voulu, je l'affirme, que témoigner d'une pieuse vénération pour l'illustre défenseur des plus chers intérêts de l'Église et de la patrie; personne n'a songé à une manifestation de circonstance.

Quels que soient les griefs qui, sur certains points, ont occasionné dans le parlement les plaintes des catholiques de la province Rhénane, ils savent trop bien apprécier ce qu'ils doivent à leur roi en matière de liberté religieuse, et ils tiennent trop à demeurer en bonne intelligence avec leurs compatriotes protestants pour ne pas éviter tout ce qui, de part ou d'autre, pourrait ressembler à une attaque volontaire. C'est le seul motif qui me porte à vous adresser ces quelques observations, bien que je ne croie pas d'ailleurs que votre article puisse choquer un lecteur attentif et familier avec nos affaires.

Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

AUGUSTE REICHENSPERGER.

Cologne, le 27 juin 1857

## PARLEMENT ANGLAIS.

COMITÉ D'ENQUÊTE SUR L'ÉLECTION DE M. MOORE A MAYO.

MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE TUAM.

Pendant les deux dernières semaines, la presse s'est vivement occupée, en France comme en Angleterre, d'une enquête parlementaire dont le résultat a été l'annulation de l'élection de M. Moore, qui, depuis plusieurs années, siégeait dans la Chambre des communes parmi les représentants de l'Irlande. Comme cela arrive toujours dans les questions où les intérêts catholiques sont en jeu, les journaux britanniques ont mis dans le récit des faits une infidélité passionnée, et le *Journal des Débats*, écho empressé de leur aversion, a pris texte de ces rapports mensongers pour signaler les dangers de l'intimidation clérical. Nous sera-t-il permis, comme ayant assisté à plusieurs séances de cette enquête, de rétablir la vérité des faits ?

Les commissions nommées par le parlement pour prononcer sur la validité des élections contestées forment véritablement un tribunal qui a ses traditions et ses usages. La commission reçoit les dépositions des témoins, les pèse, les compare, entend la défense des prévenus, que présentent des avocats choisis par eux. Il y a débat contradictoire, et rien n'est omis, de ce qui peut contribuer à fournir les éléments d'un véritable procès, ni la presse pour contrôler les faits, ni le public attentif à les écouter.

Dans la circonstance actuelle, tout ce que l'Angleterre compte de plus illustre dans les partis religieux et politiques s'était porté aux séances de la commission : Mgr Mac Hale, archevêque catholique de Tuam, devait y figurer comme témoin, j'allais presque dire comme prévenu. C'était lui, disait-on, qui avait poussé l'abbé Conway et l'abbé Ryan aux actes irréguliers dont on les accusait<sup>1</sup>. Le vénérable prélat est un beau vieillard, illustré par une lutte de trente années en faveur de ses chers Irlandais, soit contre l'ignoble prosélytisme des protestants qui spéculent sur la famine pour amener des âmes à leur foi ; soit contre la tyrannie non moins odieuse des propriétaires qui forcent leurs tenanciers à voter pour leurs candidats, sous peine de se voir chasser de leurs fermes et de leurs maisons. Étonnez-vous ensuite que les élections irlandaises donnent souvent lieu à des violences et des irrégularités qu'on ne souffrirait pas un quart d'heure en Angleterre ! Étonnez-vous aussi de la haine que des protestants portent à *John de Tuam*, ainsi qu'on appelle l'archevêque : elle égale au moins celle que tout bon Anglais ressent pour le cardinal Wiseman.

MM. Higgins et Moore appartenaient autrefois tous deux à ce parti indépendant qui, en Irlande, s'engage d'avance à n'accepter aucune place du gouvernement, et à lui faire opposition, tant que le cabinet n'aura pas réalisé certaines mesures réputées propres, selon ces hommes politiques, à rendre

<sup>1</sup> En Angleterre, les catholiques donnent le nom de Père à tout ecclésiastique séculier ou régulier. Il s'agit ici de deux curés de paroisse, et non de religieux.

une véritable prospérité à leur pays. L'archevêque de Tuam soutient ce parti, et, depuis plusieurs années, il avait cru voir que M. Higgins manquait à ses engagements : il lui était donc opposé dans les élections actuelles :

Ces détails étaient indispensables pour l'intelligence de ce qui va suivre. L'interrogatoire de monseigneur Mac Hale a duré plusieurs jours. Lorsque son nom a été prononcé, il s'est manifesté un vif sentiment de curiosité : toutes les têtes se sont portées en avant; on était tout oreilles, quand le défenseur de M. Higgins a posé les questions suivantes :

— Quel est votre nom de baptême, docteur Mac Hale?

— Jean.

— Quel rang occupez-vous dans l'Église catholique romaine?

— Je suis archevêque de Tuam.

LE PRÉSIDENT. — Vous savez, docteur Mac Hale, que nous ne pouvons reconnaître ce titre. Nous vous reconnaissons comme archevêque, mais non comme archevêque de Tuam<sup>1</sup>.

— Soit. Je désire éviter tout ce qui pourrait blesser. Mais, comme la question a été posée, comme je crois, comme je suis même certain d'être archevêque de Tuam, je n'ai pu donner une autre réponse. Maintenant, si la loi me refuse ce titre, je me contenterai d'être appelé l'*archevêque Mac Hale*.

LE PRÉSIDENT. — La commission désire vous témoigner tout le respect possible.

— Je vous en remercie, monsieur; mais il m'était impossible de trahir la conviction que j'ai droit à mon titre.

Ce sont là des paroles bien simples, et pourtant la noble fierté, la dignité sereine avec lesquelles elles furent prononcées, avaient déjà vivement impressionné l'auditoire. « Quelle noblesse! disait à côté de moi un ardent protestant. A la bonne heure! voilà véritablement un évêque. » Cependant le prélat est livré à l'interrogatoire le plus minutieux de la part de l'avocat de M. Higgins. C'était un homme rompu à toutes les ruses du métier, sachant mettre en défaut la mémoire d'un témoin; sachant aussi, au besoin, l'intimider par la menace et l'injure. « C'est, s'écria mon voisin, un véritable *Bully* que cet homme, » mot que je laisse à traduire au lecteur. L'interrogatoire roula surtout sur la question de savoir si l'archevêque avait ou non signé certaines circulaires en faveur de M. Moore et contre son adversaire. Monseigneur Mac Hale était évidemment mal à l'aise au milieu de toutes ces arguties de procureur : aussi dois-je dire, pour être impartial, que la fin de la première audience lui fut moins favorable que le début. Il y eut cependant un moment d'inexprimable étonnement et d'une émotion indicible pour les auditeurs protestants, quand, au sortir de la séance, ils virent une foule de *gentlemen* et de dames catholiques se précipiter au-devant du vénérable prélat, pour lui serrer les mains, baiser son anneau épiscopal et lui demander sa bénédiction. « Comme ils aiment leurs évêques! murmurait-on autour de moi. Voyez donc comme ils l'entourent. »

Le lendemain, Monseigneur Mac Hale prit sa revanche, se trouvant au cœur

<sup>1</sup> Comme il y a un archevêque protestant de Tuam, qui compte à peine quelques ouailles, la loi le reconnaît seul pasteur légitime.



même de la question. On l'avait accusé, lui, les autres évêques irlandais et tout le clergé d'avoir formé un complot contre des candidats électoraux; d'avoir laissé les ecclésiastiques faire de véritables *dénonciations* contre eux du haut de l'autel. A ces mots, le prélat se relève :

— Qu'appellez-vous *dénonciations*? demande-t-il.

— Le voici. Appellerez-vous *dénonciation* le fait d'un prêtre qui s'écrie à l'autel : « Maudit soit celui qui votera contre son pays et pour le colonel Higgins? »

— Quand un fait pareil me sera soumis en ma qualité de juge ecclésiastique, je répondrai à votre question. Jusque-là je m'en abstiendrai, précisément parce que le fait peut se présenter. Un prêtre ne doit jamais dénoncer personne du haut de l'autel pour des raisons politiques; mais il n'est pas venu à ma connaissance, comme archevêque, que M. le colonel Higgins ait été ainsi dénoncé dans mon diocèse. Personne ne m'a adressé aucune plainte à ce sujet : je n'ai donc eu à suspendre aucun prêtre pour fait pareil. Vous sentez que je ne me contenterais pas, par exemple, de simples rumeurs, ni de placards affichés sur les murs. Vous savez aussi bien que moi ce que valent les exagérations de ces pièces... Quant à moi-même, il me serait facile de prouver que je n'ai jamais rien gagné aux élections; j'y ai plutôt perdu. Dans tout ce que j'ai fait, j'ai obéi uniquement à un profond sentiment du devoir. Tout archevêque que je suis, je crois avoir le droit et même le devoir d'exprimer mon opinion sur les mérites ou les démérites des candidats à l'élection, dans le canton de Mayo. Selon moi, c'est une question de morale autant que de politique. Personne, à mes yeux, n'a des devoirs plus sérieux à remplir que les membres du Parlement : il dépend d'eux seuls de conférer au pays des lois justes et bienfaisantes, ou bien de lui imposer un code inique comme celui qui affligeait naguère encore l'Irlande.... Aussi, à mes yeux encore, si un ministre refuse de soutenir les mesures sur lesquelles les catholiques d'Irlande ont concentré leurs espérances, les députés du parti irlandais sont tenus de refuser leur appui à ce ministre. Mais je n'ai jamais autorisé qui que ce soit dans mon diocèse à user de violence. A peine s'est-il passé une seule élection, dans le comté de Mayo, pour laquelle je n'aie donné des instructions à mon clergé; et, je le répète, loin de conseiller la violence, si un de mes prêtres s'en rendait coupable, je n'hésiterais pas un instant à le réprimander, à le punir même dans la mesure de sa faute. La pétition du colonel Higgins est pleine d'accusations graves contre mon clergé; et, si j'hésite à exprimer mon opinion à ce sujet, c'est que, d'après la connaissance intime que j'ai de ce clergé, je le crois incapable de pareils faits. S'ils avaient été commis, je les aurais punis; mais, encore une fois, je n'y crois pas. Du reste, il faut que la conscience du paysan soit sous la garde des ministres de la religion. Les propriétaires n'ont pas le droit d'exercer un contrôle sur les consciences de leurs vassaux; ils n'ont pas le droit de venir assister au vote, eux d'un côté, de l'autre leur bailli, armé d'un fouet et menaçant les électeurs de les expulser de leurs foyers, de les livrer à la misère, à la famine, avec leurs femmes et leurs enfants, s'ils ne votent pour leurs candidats d'adoption. Voilà ce que nul d'entre eux n'a le droit de faire; et, tant qu'on en agira ainsi, il vaut mieux que le prêtre éclaire la conscience du paysan.

Oui, il faut que celle-ci soit laissée à elle-même, à Dieu, au ministre de la religion. En voulez-vous une preuve? Je me trouvais, il y a environ quinze ans, à Castlebar, au moment d'une élection. Un paysan se présente : on va lui faire prêter le serment ordinaire de n'avoir cédé à aucune intrigue, de ne s'être laissé gagner par aucune sorte de corruption. Soudain il s'arrête, promène ses regards dans la salle, aperçoit un prêtre qu'il ne connaît même pas, qui ne lui fait aucun signe, mais qui a aussi les yeux fixés sur lui. Le paysan hésite, pâlit et s'écrie tout à coup : « Eh bien, non, je ne veux pas prjurer mon âme ! » Et il jette sur la table deux souverains avec lesquels on avait payé son vote. Vous comprendrez maintenant pourquoi je dis qu'on doit laisser la conscience des paysans à l'influence de la religion.

— Vous êtes donc décidé à exercer toujours la même influence que dans le passé?

— Sans aucun doute : mais je répudie la violence, la fraude et même l'intrigue.

— Votre Grandeur veut-elle dire que, même pour les choses de l'ordre civil, la conscience d'un homme doit être mise sous la garde du prêtre?

— Nullement. Mais, s'il convient à un homme de consulter son prêtre, que celui-ci lui donne son avis et que cet homme le suive, ce sera, selon moi, de la part de ce dernier, un libre exercice de son jugement. On doit laisser au paysan catholique de l'Irlande l'exercice de sa volonté libre en ces occasions.

— Ne croyez-vous pas qu'il doit se laisser diriger par les prêtres?

— Vous me faites là une question captieuse. Dans mon opinion, le paysan catholique, comme le protestant, comme tout autre paysan, doit suivre l'inspiration de sa conscience. S'il doute de ce qu'il doit faire, il ne peut mieux faire que d'aller consulter son prêtre.

— Mais, en cas de doute, quelle objection feriez-vous à ce qu'il allât consulter son propriétaire?

— Je n'en fais pas ; mais je ne crois pas qu'il puisse avoir recours à un plus mauvais conseiller (rires). Pour mon compte, j'ai protesté contre l'impôt sur le revenu, et pourtant il m'a bien fallu le payer. Sur ce chapitre, vous seriez probablement de mon avis (nouveaux rires). J'ai encore protesté contre l'établissement de la taxe des pauvres en Irlande. Pourquoi? c'est qu'il me paraissait injuste de soumettre à un pareil fardeau le peuple de mon pays quand l'Église officielle y a des revenus aussi énormes.

— En fin de compte, avez-vous jamais suspendu ou renvoyé des prêtres pour avoir usé de violence aux élections?

— Jamais : mais, je vous assure que si la moitié des accusations contenues dans cette pétition se fût trouvée vraie à l'égard d'un seul de nos prêtres, je n'aurais pas manqué d'employer mon autorité pour le faire rentrer dans le devoir et épargner à l'Église le scandale qu'il aurait causé.

Telle est dans son ensemble la déposition de Mgr l'archevêque de Tuam. On voit qu'elle avait grand besoin d'être rétablie dans son intégrité. Il y a loin de là assurément à cette phrase des *Débats* : « Ce n'était pas seulement le péril de leur âme, mais le grand danger de leurs membres et de leurs vies qui devait détourner les électeurs irlandais de voter pour

M. Higgins, concurrent de M. Moore. Non-seulement la damnation de ces électeurs réfractaires était hautement annoncée dans les églises, mais dès ce monde même plusieurs ont reçu, ainsi que l'enquête l'a constaté, un avant-goût des châtimens qu'on leur promettait dans l'autre. »

Qu'en pense le lecteur ? Comme la vérité apparaît clairement dans ce petit paragraphe, où se révèle un esprit si charmant ! Sans doute il y a eu des coups échangés, l'enquête le constate ; mais elle ne constate nullement que ce soit par suite des dénonciations sacerdotales ; elle constate, au contraire, par la voix de plusieurs témoins, par la lecture de plusieurs lettres écrites de Mayo, que les dernières élections y ont été moins turbulentes que d'ordinaire ; elle constate aussi que, s'il y a eu coercion, intimidation, ça a été du côté des partisans de M. Higgins. Comment donc se fait-il que le père Ryan et le père Conway aient été censurés ? que M. Moore ait vu annuler son élection ? Nous répondrons par les paroles d'un journal anglais : « Nous n'approuvons pas, il s'en faut, la ligne politique suivie par M. Moore ; mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que le résultat de l'enquête eût été tout autre si l'on n'avait cédé à des préjugés religieux. » Quand donc l'Irlande obtiendra-t-elle justice, non pas des protestants anglais, mais de journaux français soi-disant libéraux ?

C. F. AUDLEY.

---

On nous écrit de Turin, 15 juillet :

Avant de vous écrire, j'ai cru bon d'attendre la clôture, sinon officielle, du moins effective, de nos chambres. Depuis quelques jours, les députés, après avoir voté le budget, avaient pris la clef des champs : les sénateurs ont tenu leur dernière séance hier ; de sorte que demain ou après-demain sortira le décret royal qui déclarera close cette législature, et nous voilà en travail d'élections générales.

Avant que cette grande lutte s'engage, nous avons eu deux événements qui ont fait chez nous une grande impression, et dont l'effet devra nécessairement réagir sur les élections ; je veux dire la mission de M. le commandeur Boncompagni à Bologne, auprès du Saint-Père, et les derniers événements de Gênes. Avant de venir à l'application morale de ces événements, il convient d'en refaire le tableau à grands traits.

Il est admis aujourd'hui que la mission de M. Boncompagni a manqué de résultats satisfaisants. Est-ce le choix du personnage ? est-ce la manière d'accomplir la mission ? on ne sait au juste ; le fait est qu'on n'en a été nullement satisfait ni d'un côté ni de l'autre. On ne doute pas que la mission, si excellente et louable en elle-même, n'eût amené d'autres résultats plus satisfaisants des deux côtés, si l'on eût été plus heureux et mieux avisé dans le choix du personnage. Sans doute M. Boncompagni est un homme doux, conciliant ; mais il était trop engagé, par ses antécédents politiques, dans les questions qui on provoqué et qui alimentent notre rupture déplorable avec le saint-siège.

D'ailleurs, il y avait sur les premières marches du trône un personnage à qui une telle mission revenait, sinon de droit, à coup sûr par convenance. En un mot, cette mission, loin de faciliter les négociations et de hâter le rapprochement, aura probablement eu le triste résultat de les retarder.

Quant aux événements de Gênes, c'est là un triste épisode de notre histoire contemporaine. Je vais reprendre les choses d'un peu plus haut. Le travail secret des sociétés, pendant toute l'année 1856, travail qui perçait à peine dans les procès de la *Mariane* et des *Francs-Juges*, prit plus de consistance, il y a deux ou trois mois : on sentait dans l'air qu'un commencement d'action approchait ; le mouvement que se donnaient les hauts meneurs, la présence en Italie d'agents secrets ou avoués, et entre autres, le voyage de *miss Jessies* ; *White* à Turin et à Gênes, le caractère des personnages qu'elle hantait, des ovations qui lui étaient faites, ses discours, sa présence à Gênes au moment des événements, tout donnait à croire qu'elle était un des principaux fils moteurs. Autrefois, pour reconnaître les services des grands citoyens, on leur donnait le droit de *bourgeoisie* dans la cité, ou bien de *nationalité* dans le pays. Les rouges ont été plus généreux à l'égard de cette héroïne ; on l'a baptisée du titre de *filie aînée de l'Italie*. Nous nous soucions, certes, fort peu d'une telle parenté ; mais enfin voilà *miss Jessies* tout à la fois fille de deux mères, l'Angleterre et l'Italie : il n'y a pas de raison pour que cette filiation s'arrête là. Depuis plusieurs mois, il arrivait à Gênes armes et munitions, et par-dessus tout, des visages nouveaux, affairés et peu rassurants. Enfin le jour est fixé : c'est la nuit du 29 au 30 juin que le mouvement devait éclater. On faisait état sur le mécontentement du peuple de Gênes à cause de l'*impôt des gabelles*, impôt nouveau pour lui, dont il avait été exempté par les traités de 1815, de même que la Savoie et le comté de Nice. Ici, il faut rendre justice aux Gênois : quel que pût être leur mécontentement, il fut bien loin de les pousser à faire cause commune avec les conjurés ; au contraire, personne plus que la populace n'exprima une indignation généreuse contre l'énormité de cette conjuration. Les conjurés voulaient profiter de l'occasion d'une grande solennité religieuse, qui devait avoir lieu ce jour-là à *Saint-Martin d'Albaro*. ( Cette délicieuse colline, l'orgueil de Gênes, est pour cette ville comme seraient pour Paris, Neuilly, la Villette, Saint-Denis. ) On voulait exciter quelque tumulte, même quelques coups de feu dans la foule accourue pour cette fête, afin d'y attirer les agents de la police et dégarnir ainsi la ville pour le moment où devait éclater le mouvement. Le centre du mouvement était l'emplacement de l'ancien fort du *Castelletto*, démoli si bêtement en 1849. Des sentinelles étaient placées dans toutes les ruelles qui montent à cette esplanade élevée. Vers les dix heures, une cinquantaine de conjurés s'emparaient du fort du *Diamant*, tenu par un détachement de douze hommes et un caporal. Le pont-levis était baissé, bien que l'heure fût passée où il doit être levé : l'infortuné caporal est tué d'un coup de pistolet, et les douze hommes, moitié endormis, sont fermés sous clef dans leur grande chambre. Les conjurés chargent les canons avec toute l'habileté de canonniers de métier, et ils attendent le signal pour foudroyer la ville. L'assaut donné du fort de l'*Éperon* échoua complètement. Le signal, soit pour le mouvement amassé sur le *Castelletto*, soit pour l'action des forts tombés au pouvoir des conjurés,

devait partir de la *Darse*. Pour s'en emparer, ainsi que de l'arsenal maritime qui est attenant, le plan était que le *Cagliari* (vapeur postal déjà aux mains d'une bande de conjurés) forcerait l'entrée du côté du port, et l'on ferait sauter une mine dont le fourneau avait été placé au bout d'une tranchée souterraine ouverte depuis le quartier de *Pré*, et dont l'autre extrémité touchait presque la porte de l'arsenal et de la *Darse* : quand les deux coups combinés auraient été accomplis, on devait briser les chaînes de douze mille forçats réunis dans le *Bagne* de la *Darse*, et lâcher cette es-couade de démons sur la ville. Dans l'intérieur de la ville, sitôt que le mouvement populaire aurait réussi, on devait s'emparer du *palais ducal* (où sont tous les bureaux de l'administration), du palais municipal (*palazzo tursi*), proclamer un gouvernement provisoire, présidé par Mazzini et par un autre homme non moins fatal, connu dès 1833; la ville devait être livrée au pillage pendant vingt-quatre heures. Ceux qui étaient désignés de préférence étaient l'*aristocratie*, les *prêtres* et les *banquiers* (le mot d'ordre était *aristocrazia, ucra, banchieri*). Le butin néanmoins devait être porté en commun au palais ducal, sous la garde du gouvernement provisoire, qui en aurait fait la distribution lorsque tout aurait été fini. Sur divers points de la ville on avait amassé des armes, des munitions : on a déjà saisi près de sept mille fusils, et un nombre bien plus considérable de *stilets*, de *poignards* de toute forme et de toute dimension; des leviers pour faire sauter la porte des magasins d'orfèvres, des grenades incendiaires à jeter dans les maisons, dans les magasins, et même dans les rassemblements, des conduits souterrains faits en plusieurs endroits, de même que des mines. Celle que je viens de citer plus haut, depuis le quartier de *Pré* jusqu'à l'arsenal, renfermait trente kilos de poudre; la tranchée est longue de plus de quinze mètres. Tous les jours la police découvre des dépôts d'armes, des munitions; et la municipalité, d'accord avec le gouvernement, fait faire une perquisition par deux ingénieurs dans les souterrains, qui sont très-nombreux, vastes et compliqués dans le sous-sol de cette ville si accidentée. Les armes venaient du dehors; la poudre était expédiée partie de Turin par le négociant S..., qui s'est suicidé sitôt qu'il a appris que le mouvement de Gênes avait échoué, partie de l'étranger : de petits barils étaient cachés dans des tonneaux de cassonade.

Maintenant, quel est le principe qui dominait dans cette folle entreprise ? Le ministre de l'intérieur l'a déclaré en pleine Chambre, c'est un mouvement mazzinien; la bannière levée, c'est l'étendard *rouge*; les papiers saisis chez les principaux conjurés, entre autres le testament du colonel Pisacane, prouvent la filiation de cette tentative avec celle des sociétés secrètes, aujourd'hui plus compactes que jamais, couvrant de leur réseau fatal l'Europe entière, et visant à bouleverser toutes les nations. Il est admis aujourd'hui que le mouvement de Gênes et de Livourne était une ramification du complot contre la vie de l'empereur des Français. La même main conduisait ce triple attentat; et le moyen de régénération et d'affranchissement, c'est le stylet et le poignard, l'assassinat et l'incendie ! Et tout cela en plein dix-neuvième siècle ! On a beau consulter les annales des plus mauvais jours, de quelque nation que ce soit, on ne trouve rien qui puisse être comparé à une barbarie

farouche qui n'a pas de nom dans le dictionnaire de la civilisation. Tous les détails du mouvement de Gênes prouvent que, s'il eût réussi, les journées de juin 1848 qui ont ensanglanté Paris auraient pâli devant les journées de juin 1857 à Gênes. Décidément le génie du mal dans ces infernales sociétés est en progrès; et il se trouve des hommes d'État assez imprudents pour fermer les yeux et danser sur un tel volcan!

Après tout cela, on se demande comment il s'est fait que le gouvernement ait pris si peu de mesures, et des mesures si décousues, si incohérentes, si tardives? Depuis le 9 juin, la police de France avait transmis l'avis que l'on se tint ici sur ses gardes et qu'on eût l'œil sur Gênes. La police avait découvert des indices et avait, à son tour, donné l'éveil au gouvernement de Toscane. Mais alors on se demande comment il se fait que notre police n'ait pas eu connaissance des tranchées qui se pratiquaient, des mines que l'on faisait, des armes qui arrivaient, des munitions que l'on amassait sur plusieurs points. Ces choses ne s'improvisent pas; elles exigent du temps, des moyens d'exécution, des bras; et, si on a connu tout cela, pourquoi ne pas l'empêcher et saisir le mal dans son principe? D'autre part, les mesures de répression n'ont été expédiées et ordonnées à Gênes que dans la matinée, assez avancée, du 29. Les troupes de la garnison étaient bien consignées dans leurs casernes; mais les officiers étaient consignés chacun dans leur logement en ville, et ne devaient rejoindre leur régiment ou leur caserne qu'au signal d'un coup de canon tiré de la *caserne-forte* de Saint-Benigne. Mais n'était-ce pas les exposer, si le mouvement eût réussi, à être poignardés les uns après les autres dans les rues de Gênes? n'était-ce pas exposer les troupes à rester sans officiers? De fait, je le sais, on pouvait compter sur le bon esprit des troupes; mais ce n'en était pas moins une énorme imprudence de les laisser sans officiers. Il n'est pas possible de ne pas admettre que la police, le ministre de l'intérieur qui la dirige, n'aient pas pris toutes les dispositions, ni l'ensemble de mesures que la prudence la plus vulgaire aurait commandées. Des interpellations ont été faites dans la Chambre au ministre de l'intérieur au sujet des événements de Gênes; mais elles ont été si mal conduites, si mal exprimées, qu'il eût peut-être mieux valu qu'elles n'eussent pas été faites. Le ministre déclare aux députés que le *mouvement était maxzinien*, que le gouvernement n'a pas cru devoir agir avant un commencement d'action par respect pour la légalité et de la liberté individuelle; que, du reste, les tribunaux sont saisis; mais quels tribunaux? Les tribunaux ordinaires, tandis que le *statuto* porte que, pour ce genre de délit, c'est le sénat qui, formé en *haute cour de justice*, est juge compétent. Mais personne n'a pris le change sur cette mesure prise par le ministre. Ce même ministre, hier, en pleine séance, sur l'interpellation d'un sénateur génois, parle dans un sens qui atténue considérablement le mouvement de Gênes. Et cependant ce n'est pas ainsi qu'il avait parlé devant les députés. Du reste, les découvertes qui se font chaque jour démentent cette attitude. Le nombre des arrestations est considérable; dans le nombre, se trouve cette miss Jessies White dont j'ai parlé plus haut. Les papiers saisis prouvent une ramification très-étendue du complot. Sous peu de jours, les débats commenceront devant la *Cour d'appel* de Gênes.

Voilà, monsieur, de tristes choses; il en naît des réflexions plus tristes encore. Quand un pays porte dans ses flancs un chancre gangréneux de ce genre, et quand, dans ce pays, on voit s'affaiblir le contre-poids salutaire du principe religieux, on est conduit à prévoir des jours d'épreuves et de sang. Fasse le ciel que de si sombres pressentiments ne se réalisent pas pour mon pays. Le sens moral, l'attachement à la foi catholique est encore solide dans les masses, surtout à la campagne. Le peuple de Gênes vient d'en donner une preuve. Il était mécontent, et cependant, quand il a eu connaissance du complot, quand il a vu les armes qu'on devait employer, le pillage et l'incendie dont il était menacé, l'indignation lui a soulevé le cœur, et, de lui même, il eût sans doute étouffé la révolte. La population rurale est bonne. Qui sait si la Providence n'a permis cet essai infernal pour dessiller les yeux d'un grand nombre et pour mettre la population en état de faire de bonnes élections générales; car il est bien que nous le disions hautement à ce pays : désormais, *Salus tua ex te Jerusalem*.

Tous ces événements ont augmenté la scission au sein du cabinet. Les membres les plus influents sont maintenant en désaccord complet. Dans les cercles bien informés de la capitale, on disait ces jours derniers que le portefeuille de l'intérieur allait échoir à M. le baron Sappa, aujourd'hui conseiller d'État et vice-président de la Chambre des députés. C'est un des hommes les plus marquants de la majorité actuelle, mais appartenant ou se rapprochant du centre droit. C'est un homme très-capable, intègre, très-laborieux et d'une haute capacité administrative. Il a laissé les meilleurs souvenirs dans l'île de Sardaigne, qu'il a administrée avec une rare habileté; il est également connu et très-estimé en Savoie, où il a rempli les fonctions d'intendant général dans des temps difficiles. Ce serait une bonne acquisition pour M. de Cavour.

Dans ma prochaine lettre, je vous donnerai les détails, je l'espère du moins, sur les débats judiciaires de l'affaire de Gênes.

---

## BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

---

KANSAS, OR SQUATTER LIFE AND BORDER WARFARE IN THE FAR WEST. — By THOM. H. GLADSTONE. — London, *Routledge*. Paris, *Stassin and Xavier*, 1857.

LE KANSAS, OU LA VIE DES DÉFRICHEURS ET LA GUERRE DE FRONTIÈRE A L'OUEST, par THOM. H. GLADSTONE. — Londres, *Routledge*. Paris, *Stassin et Xavier*, 1857.

En lisant le nom qui se trouve en tête de ce livre, ami lecteur, je vous prie de ne pas le confondre avec l'homme éminent qui figure à la Chambre des communes, et qui, tout récemment encore, faisait une charge à fond contre le ministère de lord Palmerston. Je tiens à vous mettre tout d'abord en garde contre une pareille confusion de personnes, beaucoup moins rare que vous ne pensez peut-être, quand il s'agit d'hommes ou d'événements étrangers à la France. Le Gladstone dont il s'agit ici n'est donc pas l'ancien ministre et ami de sir Robert Peel : mais il a bien son importance, car il était... correspondant du *Times* à New-York, en d'autres termes, un des rouages de cette feuille redoutable qu'on a nommée le *quatrième pouvoir de la constitution anglaise*. Or savez-vous ce qu'est un correspondant du *Times*? C'est un homme grassement rétribué, qui a souvent sa voiture et ses chevaux, qui est parfois membre de la législature d'un pays, qui a ses entrées partout, pour tout voir, tout contrôler, tout transmettre. S'élève-t-il à cent lieues de son quartier général, une question grave qui intéresse le commerce anglais ou le repos du monde? vite il prend le chemin de fer et s'y rend en hâte pour avoir la primeur des nouvelles et des renseignements positifs, avec la certitude que le journal couvrira largement ses dépenses imprévues et le remerciera même d'avoir si bien compris les intentions de la feuille qu'il représente. On conçoit dès lors tout le prix que les Anglais attachent aux communications d'un journal dont ils méprisent souvent les variations politiques et la servilité réelle vis-à-vis de l'opinion publique. Depuis quelque temps surtout, les correspondants du *Times* ont acquis une sorte de notoriété publique et font des livres avec leurs articles : ainsi M. Russell a lancé ses *Impressions* sur la guerre de Crimée et en ce moment même fait à Londres un cours public sur ces mêmes impressions. Le métier est bon, à ce qu'il paraît, car les guinées abondent dans la poche du correspondant, qui se trouve ainsi triplement payé pour dire sur tous les tons à ses compatriotes : « Vos généraux sont des ânes, vos officiers des imbéciles, vos administrateurs des cuistres. » L'exemple est contagieux ; c'est probablement



à cela que nous devons aussi le livre de M. Gladstone sur le Kansas. Vous voyez bien que j'avais besoin de ce long préambule.

Depuis quelque temps, on le sait, la question de l'esclavage prend aux États-Unis des proportions redoutables et menace d'une rupture la jeune république. Ses illustres fondateurs avaient regardé l'esclavage *comme une plaie morale et matérielle*, dont il fallait se débarrasser peu à peu : leurs successeurs dans les États méridionaux en sont venus, au contraire, à vouloir maintenir et même étendre l'esclavage *per fas et nefas* ! En 1820, pour mettre un terme aux conflits naissants entre le Nord et le Sud sur cette matière, on rédigea le compromis de Missouri, en vertu duquel les États du Nord concédaient à ceux du Midi que le territoire du Missouri, situé au nord du 36° 30' parallèle, pourrait admettre l'esclavage, à condition que tout le reste de l'ancienne Louisiane, au septentrion de cette ligne, en serait à jamais affranchi. Ce traité solennel accepté et exécuté depuis plus de trente ans, a été annulé par une loi du Congrès au mois de 1854 ! Cette dérogation à un état de choses qui avait si longtemps maintenu la paix dans ces régions éloignées a été justifiée, en apparence, par l'anarchie à laquelle était en proie le Kansas. Écoutons sur ce sujet M. Gladstone.

« Je me trouvais, dit-il, à New-York, vers la fin de l'hiver de 1855-6, et tous les jours j'étais témoin de discussions fort vives sur la situation du Kansas. Plusieurs journaux avaient des correspondants spéciaux dans ce territoire qu'ils appelaient le *siège de la guerre*, et tous rivalisaient d'ardeur pour en obtenir les nouvelles les plus récentes. A Washington, où l'on s'occupait activement alors d'élire le président de la Chambre des représentants, celui de la république, sans attendre le résultat des votes, n'hésita pas à faire du Kansas l'objet d'un message spécial. Tout le monde était d'accord sur les troubles qui désolaient cette contrée ; mais on différait étrangement quant à leurs causes.

« D'un côté, certaines feuilles parlaient avec indignation de l'effusion du sang et de l'invasion dont souffrait le Kansas de la part des États voisins. La liberté des élections y était violemment foulée aux pieds ; une assemblée législative y avait usurpé le pouvoir sans avoir été élue par les habitants, et maintenait son autorité le pistolet au poing, le glaive à la main, se sentant appuyée par des hordes farouches venues de l'État de Missouri.

« D'un autre côté, le président de la république ne parlait que de *certaines irrégularités, d'événements malheureux* sur lesquels il était trop tard pour revenir. Au fond, ajoutait-il, son devoir, à lui, était de soutenir et les lois et le gouvernement local du Kansas ; et par conséquent, il en appelait à tous les citoyens pour l'aider à y rétablir l'ordre et la tranquillité. Auquel croire entre ces dires si opposés ? Où était la vérité ? En attendant, les esprits s'animaient de plus en plus ; on s'attaquait avec acharnement sur cette question dans le Congrès, hors du Congrès, partout. La Chambre des représentants finit cependant par nommer une Commission d'enquête sur l'état des choses dans le Kansas, malgré la vive opposition des membres appartenant aux États du Midi, je résolus sur-le-champ de me rendre sur les lieux pour savoir à quoi m'en tenir ; je partis donc muni de bonnes lettres de recommandation. »

Le moment était en effet favorable pour un observateur. A environ douze lieues de l'endroit où la rivière de Kansas se jette dans le Missouri s'élève la ville de Lawrence, naguère encore assemblage informe de quelques huttes misérables, mais offrant déjà en 1855 tous les indices d'une cité naissante et prospère. En peu d'heures elle venait d'être détruite par les hordes de flibustiers accourus du Missouri : c'était aussi le moment où arrivait M. Gladstone.

La population du Kansas se compose de deux éléments bien distincts : le *border ruffian* ou brigand des frontières, et le paisible émigrant venu des contrées septentrionales; souvent aussi les deux se confondent dans une seule et même classe, uniquement occupée à défricher ces immenses mais fécondes solitudes. Quelle que soit du reste son origine, qu'il vienne des belles fermes de la Nouvelle-Angleterre ou des plantations à esclaves du Midi, le défricheur de l'Ouest ne tarde pas à contracter ces habitudes qui caractérisent d'une façon si tranchée ses pareils. Tous se prennent de passion pour un genre de vie si dur et si aventureux, où il leur faut lutter sans cesse contre la mort sous les formes les plus diverses. Ils s'enorgueillissent même de leur position et ressentent un profond mépris pour les douceurs de la civilisation. La fière liberté de leur existence leur est chère non moins que le sentiment de leur force, grâce à laquelle ils échappent à des périls sans cesse renaissants.

Mais son isolement même rend le défricheur serviable et généreux pour son compagnon de labeur; il partage volontiers avec lui le peu de bien-être dont il peut disposer. Pierre est-il occupé à couper du bois pour construire ou réparer sa cabane? il songe que son voisin Paul, campé à deux lieues de là, en a aussi besoin, ou bien qu'il a brisé sa hache. Le voilà donc coupant du bois pour le *voisin*. Il va sans dire encore que la femme de Paul tient son unique casserole peut-être à la disposition de la femme de Pierre, si celle-ci n'en a pas pour faire cuire le repas du soir. Et, de fait, quelles distances ne faudrait-il pas franchir pour remplacer ou la hache, ou la casserole, si l'on ne s'entr'aidait mutuellement! Par exemple, n'allez pas remercier le défricheur de ses bons offices; car il vous regardera de travers et vous tiendra pour un homme de l'Est, c'est-à-dire un habitant des villes, crime presque irrémissible à ses yeux. Faites-lui comprendre, au contraire, que vous estimez uniquement la vie du défricheur : alors, soyez en sûr, toutes les cabanes vous seront ouvertes et vous serez accueilli avec la plus franche cordialité. Buvez l'eau-de-vie, mangez sans façon ces mets grossiers, maniez hardiment la carabine; au besoin, servez-vous des humbles vêtements de ce pionnier de la civilisation; tout est à vous, sous la seule condition de le récompenser par de longues histoires de ce que vous aurez vu : c'est le seul impôt qu'on prélèvera sur l'étranger. Qui ne se souvient, à ce trait, des Gaulois nos pères? Tel est donc l'homme qui abat les forêts vierges et soumet la rude nature qu'il a devant lui. Sans se laisser arrêter par aucun obstacle, il recule toujours les avant-postes de la civilisation, transforme, non pas graduellement, mais à vue d'œil, le désert en des champs fertiles; tandis qu'à sa suite s'avance aussi une population croissante. Mais le défricheur déteste la fumée qu'il pourrait voir du lieu qu'il habite et le champ qui touche de

trop près au sien ; il va donc porter ses pénates plus loin, défrichant toujours, s'avancant toujours, comme si son unique ambition était d'ajouter des terres fécondes au domaine du monde civilisé.

De pareils hommes, on le conçoit, ont les passions violentes de leur genre de vie, passions dont se sont emparés les partisans de l'esclavage ; puis ils les ont lancés dans le Kansas contre les émigrants abolitionnistes, dont le plus grand nombre réside dans la ville de Lawrence. Elle s'élève dans un endroit charmant sur la rive droite du Kansas, et, derrière la ville naissante au sud-ouest s'élance le mont Orlad. A l'est, on voit s'étendre d'immenses savanes à travers lesquelles un ruisseau décrit ses méandres. Lawrence ne date, nous l'avons dit, que des derniers mois de l'année 1854, quand des colons, venus de la Nouvelle-Angleterre, y construisirent leurs huttes de bois. Au bout d'un an, sa prospérité excitait déjà la jalousie des fauteurs de l'esclavage, qui la regardaient comme le boulevard de la liberté. On lança sur elle les bandes des frontières, ce qui fit reconnaître aux habitants de Lawrence la nécessité d'élever de grossiers retranchements. Leurs chefs, Robinson et Lane, les exercèrent aussi au maniement des armes, les formèrent en compagnies ; on montait la garde nuit et jour ; on envoyait des patrouilles de cavalerie au loin pour faire des reconnaissances. Les Missouriens, en effet, ne cachaient nullement qu'ils allaient renouveler l'attaque, dans le dessein bien arrêté de *balayer Lawrence de dessus la face de la terre, fussent-ils obligés de traverser une mer de sang*. Que ce ne fussent pas là de vaines menaces, on peut en juger par l'extrait suivant d'un organe important des partisans de l'esclavage :

« La modération a cessé d'être une vertu : nous faisons donc un appel à tout homme voulant l'esclavage, pour qu'il vienne à la rescousse. Il faut arracher sur-le-champ le Kansas à ces chiens cruels... Hommes de l'esclavage, vous, les *amis de l'ordre et de la loi*, frappez au nom de vos autels, frappez au nom de vos foyers, frappez au nom de vos droits ! Faites entendre le cri de guerre dans toute l'étendue du pays, et ne laissez pas un seul abolitionniste debout pour raconter ses gestes perfides et honteux. Frappez ces hommes de vos balles meurtrières, percez leurs cœurs de vos glaives effilés. Qu'il ne reste pas de trace des abolitionnistes ! »

Cet appel féroce fut parfaitement entendu de ceux auxquels il était adressé. Au mois de mai 1856, il s'était formé une armée composée de vrais brigands, commandée par des chefs nommés par le président Pierce, et soutenue (on peut à peine le croire) par les troupes fédérales. Les habitants de la petite ville s'efforçaient cependant de ne fournir aucun prétexte à l'attaque de leurs farouches ennemis, se contentant de veiller à la sûreté de leurs propriétés. Rien n'y fit, et le 21 mai, Lawrence fut entourée par les assaillants. Un général Atchison, naguère encore vice-président de la république, fit à ses soldats un discours avant de les lancer sur la ville. Il nous a paru trop caractéristique pour que nous l'omettions.

« Enfants, je suis, de par Dieu, un coureur des bois. Aujourd'hui nous voilà devant Lawrence ; nous avons inscrit sur nos bannières *les droits du Sud*, et pas un de ces chiens d'abolitionnistes n'a osé tirer un coup de fusil contre nous. Enfants, c'est aujourd'hui le jour le plus heureux de ma vie.

Nous entrerons dans cette maudite ville, et ce soir les abolitionnistes recevront du Sud une leçon qu'ils n'oublieront de leur vie. Et maintenant, enfants, allez tâter la force de leur fameux *hôtel de la liberté*; allez apprendre à la société de l'émigration que le Kansas sera à nous. Si vous rencontrez des dames, respectez-les, comme de vrais *gentlemen*; mais, de par Dieu, si une femme fait le métier du soldat et manie la carabine, alors ce n'est plus une femme : foulez-la aux pieds comme vous feriez d'un serpent. En avant, mes enfants, faites votre devoir, comme de vrais braves du Sud ; et, si hommes ou femmes osent tenir devant vous, envoyez-les en enfer avec une balle de plomb. »

Ainsi excités, ces sauvages ne firent que trop bien leur devoir. Les habitants de Lawrence opposèrent très-peu de résistance, fidèles à leur tactique de mettre la légalité de leur côté. L'incendie et le meurtre n'en furent pas moins le partage de leur ville, d'où la dévastation se répandit dans toute la contrée. Un homme était-il seulement suspect d'être un abolitionniste, un coup de pistolet en faisait justice, et tout était dit. En vain les paisibles colons s'efforçaient-ils d'élire légalement les membres d'une législature locale, on dispersait les bureaux ; les électeurs se voyaient menacés de mort immédiate s'ils ne votaient pas pour les partisans de l'esclavage. On conçoit facilement ce que devait être une assemblée nommée sous la pression de ces hordes de barbares ; et le fait le plus curieux, c'est qu'à peine un seul d'entre eux appartenait au Kansas, dont les colons voulaient, au contraire, une constitution fondée sur la liberté. Le Missouri et quelques États à esclaves avaient fourni à peu près exclusivement cette nuée de votants, de combattants et de colons improvisés, qui s'étaient abattus comme autant d'oiseaux de proie sur cette région infortunée.

Nous ne pouvons suivre M. T. Gladstone dans les détails intéressants qu'il fournit sur une lutte où se montre en action la question si grave qui menace de scinder en deux l'Union américaine. Il nous suffira d'avoir montré combien le lecteur peut trouver dans ce livre de renseignements sur des mœurs si étranges pour nous et qu'on aurait peine à croire, s'ils n'étaient racontés par un témoin oculaire et bienveillant, après tout, pour le peuple américain. Il est juste de dire aussi que le Congrès, ému par les plaintes et les cris d'indignation du public, s'est empressé d'ordonner une enquête sur ces désordres. Quel en sera le résultat ? Nul ne saurait le dire, quand il s'agit d'un pays où tant de passions violentes se donnent pleine carrière, où le chef de l'État lui-même pactise ouvertement avec le désordre en vue d'assurer sa réélection. Et puis... les morts reviennent-ils ? En Amérique, on fait si bon marché de la vie humaine !

C. F. AUDLEY.

---

WOLFGANG MENZELS LITTERATURBLATT (année 1856).

La *Feuille littéraire*, qui se publie deux fois par semaine à Stuttgart, est rédigée par un des vétérans de la presse périodique. Au début de sa carrière, M. Wolfgang Menzel s'associait à ce mouvement intellectuel et national qui

rappelait à l'Allemagne, au milieu des douleurs de l'invasion, les traditions de son origine et les gloires de son passé. Nous le retrouvons, après un long intervalle, fidèle aux inspirations de sa jeunesse : l'âge et l'expérience ont dissipé beaucoup des préventions de ses premières années. Son patriotisme n'a plus cette jalouse amertume qui trop souvent égarait sa pensée; mais rien n'est venu affaiblir en lui son culte pour le nom germanique, son enthousiasme pour les grands souvenirs que ce nom réveille, sa foi dans les destinées de son pays. Attristé, découragé parfois des misères du présent, il aime à se reporter à ces âges lointains, qui ouvrirent pour l'Allemagne une période d'un incomparable éclat; il y salue avec une admiration étonnée les triomphes d'une foi qui n'est pas la sienne, et, sans songer à faire revivre des siècles pour jamais disparus, il s'enflamme au spectacle de ces temps héroïques, « où il y avait de la liberté dans toutes les institutions et de la grandeur « dans tous les caractères<sup>1</sup>. » C'est dans cet esprit qu'est rédigée la *Feuille littéraire* : c'est une protestation tantôt grave, tantôt railleuse, élevée au nom des vieilles croyances, des vieilles mœurs, des vieilles lois, contre les entraînements matérialistes, la fièvre industrielle, le luxe de nos sociétés modernes, et surtout contre ces envahissements de la bureaucratie, qui, s'attaquant à toutes les forces individuelles pour assurer l'omnipotence de l'État, ne menacent pas moins la dignité personnelle que la liberté publique.

Cette réaction au service de laquelle se sont mis tant de nobles esprits remonte aux premières années de ce siècle; dans un remarquable article sur la vie et les ouvrages de Tieck<sup>2</sup>, M. W. Menzel nous fait assister à cette renaissance de l'art chrétien et du sentiment national. Au moment où Tieck entra dans la vie littéraire, le dix-huitième siècle allait finir. L'influence de Nicolaï était encore toute-puissante, Kotzebue et Iffland dominaient au théâtre, Goethe et Schiller n'étaient pas en possession de la gloire qui, plus tard, devait s'attacher à leur nom. « C'était, dit le spirituel critique, le temps de la poudre « et des queues, le règne des *Philistins*, le siècle des *lumières* et du pédantisme, l'ère du rationalisme et du crétinisme politique, qui devait en Allemagne atteindre son apogée sous l'Empire. » Tieck entra dans une voie nouvelle. Il avait un ardent amour pour sa patrie, un sentiment profond de son merveilleux et poétique passé, une vive perception des faiblesses et des défauts de son temps, et un fond inépuisable de spirituelle raillerie. En même temps qu'il frappait par le ridicule les vices de la civilisation contemporaine, il allait demander à la vieille Allemagne et à l'Église du moyen âge de saintes inspirations et des trésors de poésie. Son drame de *Geneviève* fut l'expression de ces tendances, et le succès qui couronna son œuvre montra que le sentiment public l'avait suivi. A l'heure où Chateaubriand donnait à la France son livre immortel du *Génie du Christianisme*, l'Allemagne se soulevait avec énergie contre la désastreuse influence du dix-huitième siècle. Tieck eut l'honneur d'appartenir au petit groupe d'écrivains qui donna le signal de cette réaction, et, lorsque plus tard, entraîné par son admiration passionnée pour

<sup>1</sup> M le comte de Montalembert. *De la nouvelle édition de Saint-Simon. Correspondant* du 33 janvier 1857.

<sup>2</sup> Ludwig Tieck. *Eine literarhistorische Skizze*, von J. L. Hoffmann. Nürnberg, 1856. V. n° 57.

Goëthe, il abandonna la cause à laquelle il avait consacré ses premiers chants, d'autres, entrés après lui dans la carrière, poursuivirent résolûment l'œuvre commencée.

Il convient de placer au nombre de ces écrivains ceux dont les savantes recherches éclairent d'une lumière nouvelle l'histoire et le génie du moyen âge. M. W. Menzel applaudit aux efforts tentés pour conserver et pour accroître des richesses souvent ignorées du patrimoine national. Il signale parmi les plus récents et les plus remarquables travaux de ce genre le *Journal des antiquités germaniques* de M. Pfeiffer, la publication des *Monuments inédits de la poésie romane*, par M. Paul Heyse, et l'*Histoire de la poésie allemande au moyen âge*, par M. Charles Godeke<sup>1</sup>. Suivant lui, l'érudition, quelque vaste qu'elle puisse être, ne suffit pas pour aborder ces études : il faut encore que l'historien ou la critique se sente entraîné par les sympathies de son cœur vers ces œuvres d'un autre âge; il faut, s'il veut en saisir le vrai caractère, qu'il partage la foi qui les inspira. Aussi, M. Menzel s'étonne-t-il de voir abandonner presque exclusivement à des savants protestants ou rationalistes l'étude de cette vieille langue et de cette ancienne littérature allemande, l'une et l'autre si profondément catholiques, et regrette-t-il que les catholiques d'Allemagne n'aient pas rompu, comme ceux de France, avec ce qu'il appelle la *tradition classique*, pour consacrer leurs travaux aux siècles encore trop inexplores du moyen âge.

Le seizième siècle qui inaugura cette tradition classique n'a pas, on le conçoit aisément, les sympathies de M. Menzel. Porté en sa qualité de protestant à atténuer les torts de la Réforme, il garde ses rigueurs pour la Renaissance et il reproche sévèrement à un récent historien de la poésie allemande, M. Cholerius, son indulgence dans l'appréciation de ce grand mouvement<sup>2</sup>.

Sans songer à proscrire l'étude de l'antiquité, il voudrait qu'on se bornât à l'imiter par ses grands côtés, et qu'on ne se servit de ce qu'il y a d'odieux en elle que pour mieux faire ressortir la supériorité des temps chrétiens. Là ne se borna pas, il faut le reconnaître, l'œuvre de la renaissance. En même temps que l'idolâtrie de la forme antique portait à l'art national et chrétien d'irréparables atteintes, la corruption des mœurs grandit, et les royautés tempérées du moyen âge firent place à des monarchies absolues en qui revivaient les souvenirs du despotisme des temps païens. Nous citerons en entier, sur cette influence, un passage de M. Menzel, auquel nous aurions peut-être à reprocher quelque exagération, mais qui nous semble de nature à faire bien apprécier l'esprit et le caractère de sa *Feuille littéraire*.

« ... Les cours de l'Allemagne, dit-il, goûtèrent fort l'invasion du goût « classique... Qui pouvait mieux convenir aux conseillers intimes et aux « chanceliers de nos princes, aux juristes et aux bureaucrates modernes, que « cette renaissance, qui s'attaquait à toutes les traditions de l'empire d'Alle- « magne, aux institutions, au droit, aux libertés germaniques, et qui, en

<sup>1</sup> *Germania Vierteljahrsschrift für Deutsche Alterthumskunde*. Stuttgart, 1856. *Romanische inédita*. Berlin, 1856. *Deutsche Dichtung im Mittelalter*. Hannover, 1854. N<sup>o</sup> 11, 18 et 23.

<sup>2</sup> *Cholevius. Geschichte der Deutschen Poesie nach ihren antiken Elementen*. Leipzig, 1856. n<sup>o</sup> 4<sup>o</sup> cf. *Förster. Geschichte der Deutschen Kunst*. Leipzig, 1855 et *Heris. Histoire de l'école flamande de peinture du quinzième siècle*. Bruxelles, 1858. N<sup>o</sup> 47 et 54.

« élevant la jeunesse dans les souvenirs classiques, en la nourrissant du droit romain, paraissait devoir la préparer au servilisme de l'ère impériale? « Toutefois l'événement ne répondit pas précisément à leurs désirs. Après avoir été quelque temps un *moyen* pour les pouvoirs issus de la Réforme, « l'étude exclusive de l'antiquité classique commença à devenir un *but*. On « laissa de côté les temps despotiques, pour donner toute sa prédilection aux « républiques de la Grèce et de Rome; on s'enflamma pour la liberté. La révolution prit facilement racine sur le sol classique où avait grandi l'absolutisme de Louis XIV et de ses vassaux allemands. Aussi, par une conséquence « naturelle, au temps de la Révolution, et grâce à ses tendances exclusivement classiques, le christianisme et le sentiment national reniés par les « classes lettrées ne trouvèrent plus de refuge que dans le cœur des habitants des campagnes. Jamais l'Allemagne ne descendit plus bas. Le peuple, « habitué à l'obéissance, se vit abandonné par ceux qui auraient dû le représenter et le conduire. Les États d'Allemagne furent bouleversés et en partie « détruits; ils subirent le joug d'un conquérant arrogant, et les classes éclairées trahirent à l'envi leur pays, comme elles avaient depuis longtemps « trahi leur foi. Dans l'année de nos plus grands revers, alors que les héroïques paysans du Tyrol étaient seuls à lutter pour leur foi et leur patrie, « Goëthe publiait ses *Affinités électives*, et les offrait au public lettré comme « un nouvel Évangile. On ne saurait mieux montrer l'abîme qui séparait « les classes supérieures si profondément corrompues de cette partie de la « nation restée saine, parce qu'elle était restée sans culture. »

Nous retrouvons fréquemment dans la *Feuille littéraire* l'expression de cette sympathie pour les classes populaires, et particulièrement pour les habitants des campagnes. Nulle part elle n'est mieux rendue que dans un fort curieux article sur les *Mélanges, descriptions et poésies de Marcard*<sup>1</sup>. L'auteur de ce livre appartient à la même école que M. Menzel : comme lui il s'afflige de voir s'effacer les anciennes coutumes, les traditions locales, cette *science du peuple* où la légende se mêle à l'histoire. Il a peine à reconnaître dans les paysans d'aujourd'hui les fortes races dont l'Allemagne s'enorgueillissait jadis à bon droit : et il se demande pourquoi, dans plus d'une province, les vieilles mœurs ont disparu avec les vieux costumes.

Le problème tant débattu de nos jours de l'*organisation du travail* semble avoir été résolu dans ces siècles que nous traitons de barbares. On ne connaissait pas alors cet effroyable paupérisme qui désole nos grandes villes et n'épargne pas nos campagnes. De petits fermiers se groupaient autour du riche paysan : leur maître leur rendait en cordiale affection ce qu'ils lui donnaient en respectueux dévouement. Le sentiment religieux dominait cette vie patriarcale et lui imprimait le plus touchant caractère. « Si le pauvre fermier tombait malade, le maître dételait ses chevaux, quelque pressé que « fût le travail, pour envoyer chercher à une paroisse souvent éloignée les « secours religieux qui devaient fortifier le mourant. Aux mariages, aux « baptêmes, aux enterrements, pour toutes les fêtes et pour tous les deuils, le « riche paysan ouvrait la plus belle salle de sa maison, que les habitants de

<sup>1</sup> Vermischte Schriften, Erzählungen, Schilderungen, und Gedichte von H. E. und M. Marcard. Neue Ausgabe. Hamburg, 1856.

« la ferme regardaient comme une sorte de sanctuaire. Le corps du fermier « était conduit à l'église par quatre chevaux, et, si le maître n'en avait que « deux, le voisin prêtait les deux autres. »

Le contraste de ces mœurs antiques avec celles de notre temps laisse dans l'âme une impression de tristesse. Ce n'est pas que ces âges n'aient, comme le nôtre, connu le mal et la souffrance. Mais le bien luttait avec une merveilleuse énergie, et l'Église, à l'ombre de laquelle grandissait cette société, veillait sur elle comme la mère sur le berceau de son enfant. Le pauvre savait à quelle porte il pouvait frapper dans ses jours de détresse. D'innombrables fondations offraient des secours à tous les maux de l'âme et du corps. La faiblesse individuelle trouvait une sauvegarde dans de puissantes corporations, où les classes inférieures venaient abriter leur honneur et leur liberté, et dont les traditions obligeaient comme une noblesse. Aujourd'hui, à la place des bourgeois et des paysans d'autrefois d'Allemagne, on s'effraye de trouver en présence une caste de spéculateurs sans âme et un prolétariat démoralisé. Le sol est livré à des industriels qui l'épuisent, et le revendent promptement infécond à d'imprévoyants acquéreurs. Les ouvriers, trop faibles quand ils sont isolés, se groupent dans des fabriques, où ils subissent la tyrannie des gens d'argent. Une foule sans ressources, sans famille et sans patrie, va demander du travail de ville en ville, et cherche enfin dans l'émigration un remède suprême à d'inguérissables misères. Les régions supérieures de la société sont envahies par la soif des jouissances matérielles, l'égoïsme, la fureur de l'agiotage, livrées à ce que d'un mot énergique M. Menzel appelle le *régné des juifs*. En face de ce sombre tableau, le critique examine ce qu'il faut attendre de l'avenir et d'où peut venir la guérison. Les gouvernements de l'Allemagne, affaiblis par leurs mutuelles divisions, sont hors d'état de lutter contre le courant. Les influences de la bureaucratie et des légistes y ont d'ailleurs fait prévaloir d'autres préoccupations. On croit avoir tout fait quand on a réglé les finances, la procédure et la police, assuré la rentrée des impôts, ouvert des prisons pour enfermer les voleurs et les mendiants, et institué des tribunaux pour les juger. L'aristocratie allemande, inintelligente et impuissante, ne fait rien pour réagir contre l'erreur commune. Le peuple souffre et se plaint, mais ignore le remède qui peut faire cesser ses souffrances, depuis qu'on lui a appris à voir la cause de ses maux dans ce qui était au contraire la source de son bonheur passé. Les corporations, les libres associations, ne sont plus : c'est aux applaudissements d'un libéralisme menteur qu'on a fait passer sur ces antiques institutions le niveau de l'égalité : le principe absolu de la libre concurrence n'a profité qu'aux spéculateurs, et avec les corporations la dernière force de résistance du pauvre a disparu.

Pour sortir de cette situation dont l'Allemagne ne serait pas seule à gémir, M. Menzel ne connaît qu'un moyen : développer dans les masses le principe de l'association volontaire, et par-dessus tout réveiller le sentiment chrétien. Il constate avec bonheur que, sous des formes différentes, ce sentiment tend à se ranimer de toutes parts, et il signale les symptômes qui depuis quelques années lui paraissent annoncer une renaissance religieuse<sup>1</sup>. L'Église catholi-

<sup>1</sup> *Kirchenan gelegenheiten. Bunsen und Stahl*, n° 6. — *Allgemeine Kirchliche Chronik von Karl Matthes*, n° 11. *Der religiöse Zustand von D' Kapff*, n° 24.



que, puisant comme toujours une force nouvelle dans les épreuves et dans la lutte, travaille avec une prodigieuse activité à reconquérir sur les âmes un empire trop longtemps perdu. En Autriche, elle brise les chaînes dont l'avait chargée le pouvoir absolu : ailleurs elle défend pied à pied ses libertés contestées : partout elle organise des missions pour répandre l'enseignement religieux dans les masses, et près des ordres monastiques qui poussent chaque jour de nouveaux rejetons, d'admirables associations laïques s'enrôlent pour de pacifiques croisades. M. Menzel croit voir dans le protestantisme les signes d'une semblable renaissance. Il espère beaucoup des efforts récemment tentés pour constituer une hiérarchie et rédiger un symbole au sein du luthéranisme. Il applaudit aux tendances exprimées par M. Stahl dans sa polémique contre M. de Bunsen. Nous avons, quant à nous, peu de confiance dans l'avenir de ces piétistes de Berlin qui comptent M. Stahl parmi leurs représentants les plus distingués. On a fait connaître aux lecteurs du *Correspondant*, avec plus d'autorité que nous ne pourrions le faire, les impuissantes tentatives de cette école qui tient de la secte et du parti son mépris pour la liberté religieuse, son étroite intolérance, sa déplorable influence dans le gouvernement prussien<sup>1</sup>. Quelque honorable que puisse être d'ailleurs la pensée qui a inspiré la réaction piétiste, cette œuvre est par sa nature même frappée de stérilité. M. Bunsen, qui repousse toute hiérarchie et tout symbole, et à qui M. Stahl reproche de porter dans l'ordre religieux les théories du *Contrat social*, nous semble avoir mieux compris dans ses conséquences logiques le principe de la réforme. Il aboutit fatalement à ces sectes contemporaines dont les *Feuilles historiques de Munich* ont raconté l'effrayante histoire<sup>2</sup>. On peut déjà prévoir le moment où la lutte n'existera plus en Allemagne qu'entre cette anarchie religieuse et l'autorité catholique. Ce jour-là le monde aura marché vers cette unité que nous espérons, où les hommes ne formeront plus qu'un troupeau et n'auront plus qu'un pasteur.

Quoi qu'il en soit, nous aimons à trouver chez M. Menzel cette confiance dans l'avenir. Tandis qu'auprès de lui un certain nombre d'écrivains, découragés et dominés malgré eux par une influence étrangère, déclarent que les races latine et germanique ont fait leur temps et saluent dans les progrès des peuples slaves l'avènement d'une barbarie rénovatrice, il garde sa foi enthousiaste dans les destinées de sa patrie, et lui prédit qu'une ère nouvelle va s'ouvrir.

« Oui, s'écrie-t-il, Dieu protège visiblement ce noble peuple, puisqu'il réveille en lui le sentiment religieux. Le développement de l'esprit chrétien prépare l'Allemagne à reprendre sa grandeur passée et à reconquérir avec son unité le premier rang parmi les nations. L'esprit de Dieu plane sur les eaux déchaînées : l'œuvre de la création va commencer<sup>3</sup>. »

ALBERT GIGOT.

<sup>1</sup> *Neujahrsbetrachtungen*. N° 1.

<sup>2</sup> *Correspondant* du 25 octobre 1856.

<sup>3</sup> *Streiflichter auf die neueste Geschichte der Protestantismus*.

## BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

---

DE CHRISTIANIS MONUMENTIS IXΘΥΝ Exhibentibus, epistola, J. B. DE ROSSI ad J. B. PITRA.  
(Extrait du *Spicilegium Solesmense*, t. III, p. 545-577.) Paris, Didot, 1855.

On admirait, à Rome, une découverte prédite et réalisée par M. le chevalier de Rossi ; dans les profondeurs du cimetière de Saint-Calliste, le jeune savant avait dirigé les fouilles vers le point où ses études lui révélaient le lieu de sépulture de quatre illustres pontifes du troisième siècle, Eutychius, Anthère, Fabien et Lucius. Le Saint Père lui-même avait daigné descendre aux catacombes pour saluer une découverte aujourd'hui inscrite dans les fastes de son pontificat. Le chevalier de Rossi montra au Pape, dans la chapelle funéraire de ses prédécesseurs, l'entrée d'une antique galerie, obstruée par les décombres, et inaccessible même au regard.

« Là, dit-il, Votre Sainteté pourra contempler, dans quelques jours, la « crypte où sainte Cécile fut déposée par saint Urbain et retrouvée par saint Pascal. Sur la paroi de gauche, on verra l'image de la Vierge martyre et celle du « Pontife qui ensevelit ses restes. » La chapelle fut déblayée, et l'étonnement des rustiques excavateurs salua la conquête de la science. Derrière les matériaux entassés, parut l'image de sainte Cécile avec celle du Pape saint Urbain. Au lieu d'une tombe entaillée dans le tuf, la crypte présentait, disposition unique dans les hypogées de la Rome chrétienne, une haute cavité régulière, coupée à raz du sol, et suffisante pour contenir l'arche de cyprès où saint Pascal retrouva la martyre couchée dans sa robe d'étoffe d'or. Les inscriptions des fresques vinrent attester la réalité de la découverte, et une couronne de roses, doux et frais symbole de victoire, s'effeuilla aujourd'hui sur la terre sanctifiée par la chaste épouse de Valérien.

Cimetières communs des premiers fidèles, les catacombes étaient illustrées par la présence de corps saints autour desquels se groupaient les tombes chrétiennes. Jusqu'au temps où les Papes firent transporter dans les églises ces restes vénérés, les pèlerins vinrent en foule prier devant les sépulcres des martyrs. Parmi les textes antiques qui témoignent de cette pieuse coutume, figurent au premier rang les itinéraires où sont consignées par ordre les nombreuses stations des pieux visiteurs dans chacune des catacombes. Tels sont les guides que M. le chevalier de Rossi a, le premier, consultés et suivis.

Après avoir rendu son nom au cimetière de Saint-Calliste, le savant romain a marché de conquête en conquête.

Des éboulements fortuits avaient conduit Bosio, Boldetti, Marangoni, dans les hypogées de la Rome chrétienne; M. le chevalier de Rossi a cherché et retrouvé les entrées réelles des catacombes. Sans s'égarer dans les couloirs secondaires, il a suivi, ses itinéraires à la main, les larges galeries qui menaient aux centres importants et reconnu, les unes après les autres, les stations où s'étaient agenouillés les pèlerins du moyen âge. Il a marché droit à ces constructions souterraines que les Papes exécutèrent, après la paix de l'Église, alentour des tombeaux des martyrs, et rouvert les antiques chapelles dont elles soutenaient les parois.

Une crypte a-t-elle perdu, avec ses inscriptions principales, l'indication de son vocable antique, M. le chevalier de Rossi en examine les murs et retrouve, écrites à la pointe du style, les prières des pèlerins aux saints qui y avaient reçu la sépulture; ces invocations nominatives sont d'accord avec les anciens itinéraires, et le fil un moment rompu se renoue plus fermement encore. Un système de recherche est créé, simple, clair et fécond comme toute vraie découverte, et chaque détail apporte sa preuve.

Certain, par la date des tombes historiques, de l'âge des régions qui les contiennent, M. le chevalier de Rossi a étudié les inscriptions de ces galeries, et reconnu les symboles particuliers à chaque époque.

Parmi ces symboles, Ancres, Rameaux, Colombes, Agneaux, Navires, gravés sur le marbre des sépultures, figure au premier rang le *Poisson*, signe secret de la foi de nos pères. Les noms et les titres de Notre-Seigneur *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur*, s'exprimaient en grec par cinq mots dont les initiales réunies avaient donné fortuitement le vocable ΙΧΘΥΣ, le *Poisson*; et du mot les fidèles avaient fait un arcane. « Nos pisciculi, » disait Tertulien en parlant de la régénération par l'eau du baptême, « nos pisciculi secundum ΙΧΘΥΝ nostrum Jesum Christum in aqua nascimur. » Le Poisson représentait donc le Christ, en même temps qu'il symbolisait les fils de l'Église, et ce double sens, qui augmentait le mystère, en dérobaient mieux la connaissance à l'esprit jaloux des Gentils. Fréquemment reproduit au temps où la persécution obligeait les chrétiens à cacher leur croyance, le signe secret de l'ΙΧΘΥΣ devait être abandonné après le triomphe de la foi. M. le chevalier de Rossi le dit et en apporte la preuve. C'est toujours dans leurs régions les plus anciennes que les catacombes lui montrent le Poisson gravé sur les sépultures. L'usage en disparaît dès les premières années du cinquième siècle, car le paganisme est depuis longtemps vaincu, et le sang des martyrs a cessé de couler. Rome adore ce qu'elle avait brûlé, et une gloire nouvelle va remplacer la sanglante renommée des conquêtes. Alors seulement les Pères révèlent l'arcane et en expliquent ouvertement le sens.

Contemporain des persécutions avec lesquelles il doit disparaître, le symbole du Poisson appelle donc, par son antiquité comme par sa valeur, l'attention de l'archéologue chrétien; aussi M. le chevalier de Rossi a-t-il voulu, dans une dissertation plus remplie de faits que de mots, nous en retracer rapidement l'histoire.

Son âge, nous venons de le dire, et le savant romain l'établit nettement.

La statistique lui vient en aide. « Au temps des persécutions, nous dit-il, le Poisson paraît une fois sur trente dans les inscriptions romaines datées, une fois sur mille après le triomphe de l'Église. »

On le remarque en étudiant les monuments de l'Italie, dès le quinzième siècle, leur style porte déjà le caractère qu'il ne doit revêtir, dans les pays du Nord, qu'au temps de la renaissance. L'Italie fait le premier pas, et nous suivons à un siècle de distance. Ce qui est vrai pour les œuvres de l'art moderne ne l'est pas moins pour l'antique symbole. Abandonné à Rome, dès le début du cinquième siècle, le Poisson trouve encore longtemps place sur les marbres chrétiens des provinces, lentes à oublier comme à adopter les traditions de la mère patrie.

Il est plus d'un témoin de l'antiquité de notre arcane. Ce n'est pas seulement sur les inscriptions que les fidèles ont représenté l'ΙΧΘΥΣ symbolique; on le voit encore sur les fresques répandues dans les galeries des catacombes. Ces galeries, M. le chevalier de Rossi sait leur âge, et d'ailleurs, l'ignorait-il, tout dans le style des peintures atteste une époque antérieure à la chute du paganisme. Si le signe secret de la foi se montre sur les monuments primitifs, nous le chercherions vainement sur les œuvres d'une médiocre antiquité. Parmi les célèbres tombes sculptées que le quatrième et le cinquième siècle produisirent en si grand nombre, une seule, trouvée près de Saint-Jean de Latran, présente le Poisson figuré comme arcane. Les provinces n'apportent pas ici d'exception, et nos beaux sarcophages de la Provence, si semblables pour le style à ceux de l'Italie, montrent la communauté de pensée qui dirigeait les artistes chrétiens.

Après avoir établi l'antiquité du symbole, M. le chevalier de Rossi en étudie l'emploi et les significations diverses. Le Poisson n'est pas toujours figuré seul; l'artiste le réunit souvent à d'autres signes qui l'expliquent et le complètent. L'Ancre, la Colombe, le Navire, les Pains, s'y joignent par des combinaisons variées et expriment autant de professions de foi qui échappent à l'œil du païen. Il est un marbre du Vatican où figure la Colombe, c'est-à-dire l'âme du fidèle, portant le Rameau d'olivier. Sous ce clair symbole de la paix, le graveur a tracé le mot PAX, explication écrite de la figuration mystérieuse. Le savant romain trouve ici la base d'un séduisant et ingénieux système; c'est le vivant qui parle au mort. La colombe et le rameau représentent pour lui la formule SPIRITVS TVVS IN PACE, si souvent inscrite sur les tombes. Lorsqu'à ce double symbole se joint le Poisson, qui est le Christ, la formule est plus longue et nous donne les mots bien connus par l'épigraphe: SPIRITVS TVVS IN PACE ET IN CHRISTO. Si l'on jette les yeux sur les pierres gravées, malheureusement trop rares, que nous ont laissées les premiers chrétiens, on y rencontre parfois l'acclamation SPES IN CHRISTO; plus souvent, et sans doute pour les monuments d'époque antérieure, la pierre ne porte que des symboles sans légende; mais symboles ou inscriptions parlent de même, car l'Ancre et le Poisson, si souvent reproduits dans les gemmes, disent encore SPES IN CHRISTO. Les tombes, comme les anneaux, présentent les mêmes paroles et les mêmes signes; le Christ est l'espoir des morts, comme il est celui des vivants.

Là ne se bornent pas les combinaisons des symboles. Que le Navire porté

par le Poisson nous montre l'Église s'appuyant sur le Seigneur ; que le Poisson et les Pains représentent l'Eucharistie, tous les sens sont naturels et touchants. et M. le chevalier de Rossi les met vivement en lumière.

Dans sa belle édition des *Hagioglypta* de l'Heureux <sup>1</sup>, le Révérend Père Garucci appelle l'attention des antiquaires sur la symbolique des Chrétiens, si négligée alors, qu'on étudie tant et si bien celle des Gentils. On voit que la moisson est largement ouverte, et que les signes secrets parlent autant et d'une manière plus saisissante peut-être que les inscriptions et les longs textes. La science est déjà formulée. Au musée de Saint-Jean de Latran, dans les catacombes de Saint-Calliste, de Sainte-Agnès, de Sainte-Nérée et Achillée, le vénérable Père Marché, le jeune et savant chevalier de Rossi, qui s'honore d'avoir étudié sous ses yeux, expliquent déjà les symboles éloquentes de l'antiquité chrétienne, et nos beaux sarcophages de la Gaule apportent au trésor nouvellement retrouvé une large part de richesses et de lumières.

J'ai resserré dans quelques lignes l'analyse d'un trop court travail où les faits se pressent, rapide exposé d'un système de recherche dont le développement demanderait des volumes. Tout s'enchaîne dans l'antiquité chrétienne, et M. le chevalier de Rossi a touché, en étudiant le Poisson symbolique, plus d'un point qui s'est éclairé sous sa plume. Ainsi conçus et exécutés, les travaux d'érudition ont la valeur et l'intérêt des textes les plus antiques, et l'on remerciera le savant dom Pitra d'avoir placé dans son beau *Spicilege* l'utile dissertation de l'antiquaire romain.

En attendant la publication officielle que prépare à cette heure la libéralité du gouvernement pontifical, M. le chevalier de Rossi nous introduit par son étude dans les galeries des catacombes. Leurs monuments sont dans ses mains ; il les classe et les juge en maître. La Colombe, l'Ancre, le Navire, tous les symboles de l'Église primitive seront examinés à leur tour avec la sage sévérité du savoir, et l'histoire des origines chrétiennes, étudiée sous des aspects trop négligés jusqu'à ce jour, ressortira plus visible et plus vénérable.

EDMOND LE BLANT.

PARABOLES ET LÉGENDES, par M. H. VIOLEAU. — Un vol. in-12. Paris, Bray, 1856.

Pour faire des vers agréables, il n'est pas nécessaire d'être poète : ce petit volume en est la preuve. En le publiant en effet, quel but son auteur pouvait-il se proposer ? Il n'a rêvé sans doute ni les applaudissements du monde ni même les palmes académiques ; il ne s'est pas cru droit de cité au Parnasse, et le cheval qu'il monte ne se nomme point Pégase ; il ne parle pas de sa lyre et semble se soucier fort peu de savoir quelle muse est sa protectrice : ses désirs sont plus humbles, ses prétentions moins ambitieuses. Le cœur honnête et rempli de bonnes pensées, M. Violeau a voulu en déverser le trop-plein

<sup>1</sup> Voir le *Correspondant* du 25 janvier 1857.

dans le cœur d'autrui. Saisissant alors d'une main ingénue une plume timide, et pour ainsi dire étonnée de l'emploi qu'on lui confiait, il s'est mis à composer ces petits récits pour, à la longue, en former un petit volume, sans autre peine que le soin de les plier aux règles de la versification; de sorte que, cette difficulté à peu près vaincue à l'aide des épithètes et des périphrases, et selon la recette du *Gradus ad Parnassum*, il est sorti victorieux de son entreprise et a pu contempler dans le miroir de ses deux ou trois cents pages les reflets de son âme droite et religieuse. Ce livre donc, pour tout dire en un mot, est une bonne action, et une bonne action modeste, qui veut rester ignorée comme toutes les vraies bonnes actions. Il est dédié à la jeunesse, il a le désir de l'amuser en l'instruisant. L'amusera-t-il? Qui sait! mais certainement il la comblera d'utiles enseignements et d'excellents conseils, et les maîtres de pension feront fort sagement de ne pas l'oublier le jour de la distribution des prix.

FERNAND DESPORTES.

---

VIE DES SAINTS DE FRANCHE-COMTÉ, par les professeurs du collège Saint-François-Xavier, à Besançon. — 4 vol. in-8. Besançon, *Tubergue*, édit.

Une émulation louable en elle-même, bien que la vanité nous semble y avoir plus de part que le vrai sentiment de la gloire, porte aujourd'hui les cités et les provinces à ériger des monuments aux grands hommes qu'elles ont vus naître. Rois, guerriers, écrivains, artistes, ont presque tous leur image au lieu où fut leur berceau. Le même honneur, il est vrai, a été rendu à quelques saints; mais on voit trop, à leur rareté, que la génération présente n'a plus qu'à un faible degré le sentiment chrétien des choses. Si elle pesait au poids de l'Évangile les mérites des hommes du passé, et les considérerait au point de vue de la véritable civilisation, les statues des saints seraient les premières en nombre dans les carrefours de nos cités; elles les rempliraient tout entiers. Ce que le monde leur doit est énorme; la société actuelle est leur œuvre. Cela est frappant surtout quand on considère à part l'histoire de chaque pays, qu'on recherche les commencements de ce qui s'y est fait de grand et les auteurs des progrès divers qui s'y sont accomplis. A l'origine de toute création importante, on est sûr de trouver un saint, et ce sont des noms de saints encore qui marquent les phases de son développement.

C'est ce qui nous a frappé en lisant la *Vie des saints de la Franche-Comté*, que viennent de publier des professeurs du collège Saint-François-Xavier de Besançon. La conviction qu'on remporte avant tout de la lecture de ce livre, c'est que la Franche-Comté doit à ses saints tout ce qu'elle est, et surtout ce qu'elle a été dans le passé. Qui lui a procuré l'immense avantage de connaître la foi avant la décadence de l'empire, et d'avoir, aux jours de

l'invasion, un peu de protection et de secours ? Quelques missionnaires intrépides, Ferréol et Ferjeux d'abord, deux frères ou deux amis, qui avaient vu le jour en Ionie et qui étaient venus à Lyon se mettre aux ordres de saint Irénée. Ils pénétrèrent à Besançon au temps de Marc-Aurèle, et y jetèrent les fondements d'une communauté chrétienne qu'ils scélèrent de leur sang. Une succession non interrompue de pasteurs, presque tous de grandes familles gallo-romaines, et presque tous aussi martyrs, gouverna cette Église et la développa jusqu'au moment où le grand édifice de l'empire croula. Ne pouvant toujours protéger leur troupeau dans cet immense désordre, ils surent au moins mourir avec lui. Ainsi fit saint Célidoine lors du sac de Besançon par Attila. Longtemps ce ne fut que confusion dans la Séquanie, traversée en tous sens par les incursions des barbares ; mais l'Église y conserva une sorte d'unité. Obligés de quitter Besançon, qui n'était plus que ruines, les évêques se retirèrent à Nyon, d'où ils continuèrent à veiller sur les dangers et les besoins des fidèles. Le plus grand des dangers alors était la barbarie qui avançait sous toutes sortes de formes terribles, et en particulier sous celle de l'hérésie. Ce n'était pas un des signes les moins sinistres que ces altérations de la vérité chrétienne, si nombreuses et si contagieuses en ce temps. Combien il était important, au moment où le monde se transformait, où des peuples nouveaux entraient en scène, rudes, grossiers, mais purs, de les défendre de l'atteinte des fausses doctrines chrétiennes ! Il y allait de l'avenir des sociétés qui se formaient, d'entrer dans le christianisme par la bonne porte. On a vu, en effet, le sort de celles qui y sont arrivées par la mauvaise ! Là est le secret de la sollicitude, étrange en apparence, mais très-justifiée par l'histoire, qui porte les évêques d'Occident et ceux de la Séquanie en particulier à s'occuper avec tant d'ardeur, au milieu des calamités publiques, de la recherche et de la poursuite des hérésies. Tel est, du sixième au treizième siècle, le souci dominant des prélats qui gouvernèrent l'Église de Besançon. N'en doutons pas, c'est à ce zèle incessant de ses pasteurs pour la pureté de la foi que la Franche-Comté a dû, outre son enfancement au Christianisme, ce fort tempérament religieux qui l'a toujours distinguée et qu'attestent encore aujourd'hui sur toutes les plages du monde les nombreux missionnaires sortis de son sein.

Une préoccupation non moins vive et non moins soutenue chez les évêques de Besançon, ce fut d'encourager les fondations monastiques qui devaient ramener la vie et la moralité dans les âpres solitudes de leur diocèse. Sous leurs regards et avec le concours empressé de leur bénédiction, se fondèrent et grandirent, au nord et au midi de la ville épiscopale, les abbayes de Luxeuil et de Saint-Claude, les deux grands foyers de la civilisation franco-comtoise.

Le caractère et le rôle de ces deux illustres établissements ont été bien compris et bien exposés par les auteurs de la *Vie des Saints de Franche-Comté*. La préface qui ouvre le deuxième volume, consacré aux saints de l'abbaye de Luxeuil, est un traité complet des ordres religieux, qui en expose avec une exactitude et une connaissance parfaites l'origine, le but, les développements, les révolutions et la décadence. Sauf une erreur historique longtemps reçue sur le nombre des faits vrais, mais rejetée aujourd'hui parmi

les traditions malveillantes qui se sont attachées à la mémoire de Charles-Martel, la prétendue intrusion de ses soldats dans les monastères (Tome II, 85), nous ne voyons rien dans ce remarquable morceau qui ne témoigne d'une étude intelligente et étendue du moyen âge. La vie de saint Coloman et celle de ses compagnons et de ses disciples, qui remplissent le volume dont nous parlons, offrent à chaque page la preuve de l'esprit d'investigation large et éclairé qui a présidé à la rédaction de l'ouvrage. Les auteurs de ces biographies saintes se sont bien pénétrés des sentiments et des besoins de l'époque où ont vécu leurs héros, et ils expliquent à merveille, par suite de cette initiation aux instincts, aux souffrances, aux aspirations morales des populations, des faits nombreux que, de notre point de vue actuel, nous aurions peine à comprendre. Écoutons-les expliquant l'expansion extraordinaire de la vie monastique au septième siècle. Déjà ils ont dit, ce que tous les témoignages de l'histoire confirment, que « l'esprit monastique était alors l'unique sauvegarde et le seul espoir de la société »; ils ajoutent : « Le besoin de répandre au dehors le feu qui les dévorait était le caractère des moines de cette époque. Une sorte d'inquiétude les agite; un besoin de pérégrination les pousse hors de leur patrie; ils ont soif de conquêtes. Une grande partie de la terre est encore en friche; le paganisme, ce vieux culte des sens, ne cède que peu à peu à la doctrine évangélique; de vastes contrées sont encore assises, ou sont déjà peut-être retombées dans les ombres de la mort. Dès lors l'apostolat est le besoin des grandes âmes et comme leur mission naturelle; quiconque a connu les douceurs de la vie chrétienne ne peut résister au désir d'épancher sur ses frères le trésor d'amour dont son cœur est rempli. » (Tome II, II.)

C'est généralement avec cette hauteur de vue et dans ce digne langage, qu'est racontée l'histoire des pieux solitaires de Luxeuil et de Saint-Claude. Leurs vies, qui remplissent deux volumes distincts, forment comme deux épopées, car elles se tiennent, se relient, ont une unité réelle. Dans l'une et dans l'autre, on suit le développement d'une idée particulière, l'action d'un même esprit qui se traduit dans une longue succession d'existences individuelles légèrement nuancées, mais empreintes, si l'on peut parler ainsi, d'une touchante et uniforme teinte de sainteté. Les ordres monastiques étaient en effet des familles, ils en avaient le caractère traditionnel. L'esprit particulier de leur fondateur y revivait dans chaque moine. Le caractère de saint Coloman se retrouve à un degré quelconque dans le dernier des frères de Luxeuil, comme celui de saint Romain se reconnaît dans le moindre des religieux de Saint-Claude. C'est ce qui donne tant d'intérêt à la lecture de ces biographies ainsi classées. Il faut féliciter les auteurs d'avoir adopté un plan si heureux et de l'avoir préféré à l'ordre alphabétique des martyrologes.

La *Vie des saints de Franche-Comté* présente donc en trois groupes renfermés chacun en un volume la succession des évêques de Besançon, celle des moines de Luxeuil et celle des religieux de Saint-Claude que l'Église a placés sur les autels. Un quatrième volume renferme les saints de la province ainsi que les saints, les bienheureux ou les vénérables qui n'ont appartenu ni à l'épiscopat, ni aux deux grands monastères francomtois. L'ouvrage



est terminé par des notices intéressantes et bien faites sur les reliques ou les patrons de la province.

Par l'étude intelligente qu'il révèle, par la largeur d'esprit qu'il accuse et par la piété qu'il respire, ce grand monument hagiographique honore le pays et surtout l'établissement où il a été écrit.

P. DOUHAIRE.

---

— Les éditeurs Lagny frères, rue Garancière, n° 8, mettent en vente, sous deux formats différents (in-8 et in-12 anglais), le premier volume de la deuxième édition de *l'Histoire de France*, par M. Laurentie. Nous espérons pouvoir bientôt rendre compte de cet excellent ouvrage, aujourd'hui presque entièrement refondu par l'auteur.

*L'un des gérants*, CHARLES DOUNIOL.

## DU CARACTÈRE LYRIQUE

---

### PINDARE ET BOSSUET

AN dix-huitième siècle, J. B. Rousseau s'inspira de Pindare, comme de David sans beaucoup plus de foi à l'un qu'à l'autre. Il en reçut non l'âme poétique, qui ne se donne pas, mais de belles parures de langage, quelques grains d'or pur, qu'il étendit en brillantes feuilles dans le tissu de sa diction savante. Avec plus de génie, il eût imité davantage un tel moïse. Il lui emprunte, surtout comme dans son ode célèbre *au comte du Luc*, ce qui est le plus passager et tient le moins au cœur de l'homme, les souvenirs mythologiques, l'enveloppe de la fiction, le manteau, et non la voix du prophète. Mais il ne lui prit jamais, et ne sut produire, à son exemple, ni ces maximes de calme et profonde sagesse qui rayonnent d'un éclat pur, au milieu des splendeurs poétiques, ni ces mouvements d'âme, ces rapides évolutions de la pensée, les plus vives qu'il y ait au monde, ni cette précision singulière en contraste avec l'abondance des images, ni ce mélange, ce choc rapide du sublime et du simple, du terme magnifique et du terme familier, ni cette propriété toute puissante qui rend présent à tous ce que le poète a vu, dans son plus rare délire. Tout cela était loin de Rousseau et du siècle nouveau, dont il fut le poète lyrique.

A vrai dire, même dans le grand siècle qui venait de finir, un seul homme nous semblerait avoir réuni en soi de tels dons, et en offrirait l'idée à l'homme de goût qui, n'ayant pas le temps de chercher Pindare dans sa langue, et ne le retrouvant pas dans nos versions, voudrait à tout prix le concevoir et se le figurer par quelque frappante analogie, à peu près comme Saunderson, aveugle-né, voyait la couleur écarlate dans le bruit retentissant du clairon. Ce type héréditaire de Pindare, ce gardien de l'enthousiasme lyrique au dix-septième siècle, n'était pas un poète : c'était un prêtre, un orateur sacré, Bossuet.

Ce rapport a déjà frappé plus d'un lecteur intelligent ; et il est

indiqué dans un des meilleurs essais de traduction que Pindare ait suscités de nos jours. Mais là, comme ailleurs, on s'est contenté d'appuyer cette ressemblance sur quelques rapprochements d'expressions. Il fallait aller plus loin, pour être juste envers le poète, et pour donner un bon conseil à tous ses traducteurs. La ressemblance ne tient pas seulement à quelques imitations littérales, ou à quelques rencontres accidentelles de génie : elle est plus générale et plus profonde; elle est dans le mouvement inné des deux âmes et dans certaines dispositions d'esprit qui leur sont communes, en dépit de la prodigieuse différence des temps et de tous les renouvellements du monde.

Elle éclate dans l'ensemble et dans les détails, malgré tout ce qui sépare le majestueux évêque français, fils de magistrat, magistrat lui-même, reçu dans la cour et le conseil d'État d'un grand roi, le théologien profond, l'orateur incomparable, dont la voix illustrait les grandes funérailles, et l'harmonieux *trouvère* de la Grèce idolâtre, le fils d'un musicien de Béotie, habitant une petite maison de Thèbes, poète et chanteur lui-même et, à ce titre, hôte bien venu dans les libres cités de la Grèce, dans les palais des rois de Syracuse, d'Agrigente, d'Étna, de Cyrène, et souvent aussi dans la maison et à la table des riches citoyens, dont il célébrait, pour des présents, ou par amitié, les triomphes dans les jeux sacrés de la Grèce. Eh bien, malgré toutes ces oppositions de fortune et de pensée, un trait dominant les unit; et le style, cette physionomie de l'âme, rapproche tellement ces deux hommes, qu'une page de l'évêque de Meaux est le plus fidèle crayon du poète olympique, et que la prose française de Bossuet, quand il est sublime, est ce qui ressemble le plus à la poésie grecque de Pindare.

Plus d'une cause explique cette conformité singulière; mais la première est dans ce fonds religieux et lyrique qui formait l'imagination du grand orateur, et qu'avait nourri son ardente lecture des Livres saints, sa fréquentation du Liban et du Carmel. Dès l'enfance, il est enthousiaste des psaumes de David, dont saint Jérôme avait dit : « C'est notre Simonide, notre Pindare, notre Alcée. C'est aussi Catulle, Horace, Sérénius. Il sonne sur sa lyre le nom du Christ; et, aux accents de son luth à dix cordes, il fait lever de l'enfer les ressuscités<sup>1</sup>. »

Interprète passionné des autres chants de victoire, ou de deuil, semés dans les Livres saints, pieusement charmé du *Cantique des cantiques*, où il ne voit que l'idéal d'un mystique amour, tout en le comparant, pour les mœurs et la poésie, au brûlant épithalame de Théocrite sur

<sup>1</sup> David Simonides noster, Pindarus et Alcæus, Flaccus quoque, Catullus, atque Serenus; Christum lyrâ personat; et in decachordo psalterio, ab inferis excitat resurgentes. — (S. Hieronymi epist. ad Paulinum.)

les noces de Ménélas et d'Hélène, Bossuet semble plus épris encore de cette concise et poétique philosophie des Hébreux, de ces courts axiomes, de ces symboles parlants qui remplissent les livres de Salomon et ceux du fils de Sirach. Par toutes ces préférences, Bossuet, le plus grand lettré, comme le plus grand inspiré des siècles nouveaux de l'Église, et le moderne du génie le plus antique, touche intimement, sans le vouloir, à cette poésie lyrique et *gnomique*, dont Pindare était l'Homère.

Malgré le *grand creux* qu'il trouvait, dit-il quelque part, dans la poésie profane, il était en sympathie profonde, en harmonie de l'âme avec cette poésie morale venue de Pythagore et déclarée sainte par Platon, toute pleine d'éclatantes peintures et de graves pensées, et souvent si chaste et si haute, que les premiers Pères de l'Église l'accusaient d'avoir dérobé la parole de Dieu, comme Israël les vases d'Égypte. Saint Clément d'Alexandrie en particulier prétendait noter dans Pindare bien des traits empruntés aux chants de David et à la sagesse de Salomon. Mais de telles ressemblances, dont nous parlerons ailleurs, ne pouvaient-elles pas être prises au trésor inépuisable des sentiments humains, et à ces rencontres de génie, perpétuelle révélation que Dieu donne à l'homme?

Une autre disposition encore rapprochait naturellement le langage de l'évêque et celui du chantre thébain : c'était un instinct de la grandeur sous toutes les formes, un goût pour les choses éclatantes, depuis les phénomènes de la nature jusqu'aux pompes de la puissance et de la richesse humaines ; c'était aussi ce ferme jugement, en contraste avec l'imagination éblouie, ce retour sévère et triste qui abat ce qu'elle avait d'abord admiré, et se donne le spectacle de deux grandeurs, celle du monument et celle de la ruine. La splendeur du soleil, la puissance des rois, la merveille des arts, les palais, les fêtes, la solennité des sacrifices, la guerre avec ses terribles images et sa sanglante parure, les casques d'airain, les aigrettes flottantes plaisent également aux deux poètes, et leur reviennent d'un attrait si vif, que ce qui semblerait parfois image vulgaire brille toujours nouveau, dans leur parole de feu.

Pindare avait de plus, pour lui, les cieus éclatants de l'Europe orientale, et le voisinage de l'Asie, les tremblements de l'Etna, ses flammes nocturnes rougissant la mer de Sicile, et les torrents de peuples barbares inondant la Grèce héroïque, et repoussés par elle. Mais ces grands spectacles de terreur et de bruit, que notre monde tempéré ne donnait pas à l'évêque de Meaux, il les voyait en souvenir ; et la Bible lui ouvrait tout l'Orient : « Où sont ces marteaux  
« d'armes tant vantés, et ces arcs qu'on ne vit jamais tendus en vain ?  
« Ni les chevaux ne sont vites, ni les hommes ne sont adroits que pour

« fuir devant le vainqueur <sup>1</sup>. » Est-ce Pindare, est-ce Bossuet qui parle ainsi? Est-ce le pontife dans l'éloge de la princesse palatine et le récit des guerres sauvages de la Pologne, ou le poète, à l'aspect de Marathon et de la fuite des Perses *aux arcs recourbés*? Ce n'est pas seulement le même cri de guerre, le même accent d'une âme belliqueuse; le vêtement même, et comme l'armure, a passé d'un monde à l'autre.

Et dans un ordre de pensées tout contemplatif, tout spirituel, est-ce Bossuet, est-ce Pindare qui a dit : « Êtres éphémères, qui existe, qui « n'existe pas? Les hommes, rêve d'une ombre. » Puis, dans un retour aux mouvements impétueux de la vie, est-ce Pindare, est-ce Bossuet, qui, frappé du sillon d'éclair de l'aigle, que son œil ou sa pensée a tant de fois suivie dans les cieux, dit d'un guerrier qu'il admire : « Comme « une aigle qu'on voit toujours, soit qu'elle vole au milieu des airs, « soit qu'elle se pose sur quelque rocher, porter de tous côtés ses « regards perçants et tomber si sûrement sur sa proie, qu'on ne peut « éviter ses ongles, non plus que ses yeux que ses visifs étaient les re- « gards, aussi vite et impétueuse était l'attaque, aussi fortes et iné- « vitables étaient les mains du prince de Condé <sup>2</sup>. » Un seul mot vient ici littéralement de Pindare, et avant lui d'Homère (*χαιρας ἀφύκτους*), mais l'image entière, le tableau créé, appartient à l'ordre de leur génie; et c'est leur voix qu'on entend dans ces paroles de Bossuet.

Ces exemples pourraient être multipliés sans fin et descendre à des détails, qui surprendraient parfois, et donneraient en même temps la seule idée vraie de l'expression de Pindare, dans ses nombres sans lois, et du travail possible, pour y atteindre. On verrait des deux côtés le même mélange de l'extrême élévation et du langage le plus simple, et une sorte de naïveté dans la magnificence. On y verrait ce même art, ou plutôt cette création spontanée, cette création par le verbe du génie, sans matière préexistante, qui tire de soi la grandeur qui n'est pas dans les choses mêmes, en même temps que, d'instinct et sans hausser la voix, elle s'égale par la parole à tout ce qui est sublime dans la nature et dans l'homme.

L'évêque de Meaux n'a pas toujours pour inspiration et pour appui la gloire d'un Condé, les calamités d'une Henriette d'Angleterre ou de France. Qui de vous, bienveillants lecteurs, connaît messire Henri de Gornay, seigneur de Talange, chevalier non moins obscur de tout temps que le sont aujourd'hui bien des vainqueurs de Pise et d'Olympie? Eh bien, c'est dans l'éloge funèbre de ce bon gentilhomme que, mettant à la place de l'individu, qui n'est rien, la grandeur et la misère de l'humanité, Bossuet se complaisait à dire : « Toutes

<sup>1</sup> Bossuet, *Orais. fun.*, p. 437, t. XVII.

<sup>2</sup> Bossuet, *Orais. fun.*, p. 541, t. XVII.

« les rivières ont cela de commun qu'elles viennent d'une petite ori-  
 « gine, et que, dans le progrès de leur cours, elles roulent leurs flots  
 « en bas par une chute continuelle, et qu'elles vont perdre leurs  
 « noms avec leurs eaux dans le sein immense de l'Océan, où l'on ne  
 « distingue plus le Rhin, ni le Danube, d'avec les rivières les plus in-  
 « connues. Ainsi tous les hommes commencent par les mêmes infir-  
 « mités : dans le progrès de leur âge, les années se poussent les unes  
 « les autres, comme les flots; leur vie roule et descend sans cesse à la  
 « mort par sa pesanteur naturelle, et enfin, après avoir fait comme des  
 « fleuves un peu plus de bruit, et traversé un peu plus de pays les uns  
 « que les autres, ils vont tous se confondre dans ce gouffre infini du  
 « néant, où on ne trouve plus ni rois, ni princes, ni capitaines, ni tous  
 « ces noms qui nous séparent les uns des autres, mais la corruption  
 « et les vers, la cendre et la pourriture qui nous égalent <sup>1</sup>. »

C'est ainsi, c'est avec un semblable regard mélancolique et vaste que souvent, à l'occasion d'une prouesse vulgaire et d'un nom sans souvenir, le poète thébain suscite une émotion profonde par quelque leçon sévère sur la faiblesse de l'homme et les jeux accablants du sort. Car ce poète, ce musicien, est un sage, un disciple immédiat de l'école philosophique la plus pure avant Socrate et Platon, de cette école pythagoricienne qui, mêlant l'ardeur ascétique à la science, inspira les premiers martyrs de la vérité morale et forma plus tard le héros le plus honnête homme de l'antiquité, Épaminondas, élève du chanteur Olympiodore et du philosophe Lysis, en même temps que le plus agile coureur de la lice thébaine <sup>2</sup>, Épaminondas, grand homme, sans les vices trop fréquents des héros et les défauts ordinaires des hommes.

Par là et non pas seulement par de belles formes d'imagination, le poète de Dirce s'élève; il est lui-même un prêtre et selon toute apparence le prêtre du culte plus épuré que sous la forme mythologique la raison commençait à démêler, à travers les traditions confuses et les nombreux symboles du polythéisme. De tant d'œuvres du grand poète il n'est resté que la portion presque la plus profane. Ses hymnes à Jupiter, ses pœms ou hymnes à Apollon et à Diane, ses dithyrambes, ses hymnes à Cérès et au dieu Pan, ses prosodies ou chants de procession, ses entronismes ou chants d'inauguration sacerdotale, ses hymnes virginales, ses hyporchèmes ou chants mêlés aux danses religieuses, ses élégies funèbres, toute sa liturgie poétique enfin s'est

<sup>1</sup> Bossuet, *Oraisons funèbres*, p. 605, t. XVII.

<sup>2</sup> Philosophiæ præceptorem habuit Lysim tarentinum, pythagoreum. — Carmina cantare tibi doctus est ab Olympiodoro. — Postquam ephiebus factus est, et palestæ dare operam cœpit, non tam magnitudinî virium servivit, quam velocitati. — (Cornel. Nepos in Epam., cap. 11.)

perdue dès longtemps, sans doute dans l'entraînement même de la ruine de l'ancien culte; et il ne s'en est conservé que d'imperceptibles fragments. Et cependant, jusque dans ces faibles reliques conservées par le hasard de quelques citations grammaticales, on peut encore, plus que dans les odes sur les quatre grands jeux de la Grèce, reconnaître le caractère profondément religieux du poète. Ce n'est pas comme dans l'arrière-saison du culte et de la poésie mythologique, comme dans les hymnes officiels de Callimaque ou les extases savantes, de Proclus, un effort de travail, ou d'abstraction rêveuse. On sent la foi candide d'une imagination pieuse éclairée d'une sublime morale; c'est Pythagore épurant Homère. C'est déjà la pleine lumière de ce bel âge de la Grèce qui commence à Eschyle et que couronne Platon, âge où le sublime, soit de la passion, soit même de la réflexion, a toujours la forme et l'accent de la poésie.

Dans Pindare aussi, et plus qu'ailleurs, ce ton religieux du poète, si différent des formules d'invocation de l'épicurien Horace, n'est pas seulement l'expression d'une sincère croyance, mais le signe même du sacerdoce. Pindare évidemment appartient au culte; il est desservant de l'autel, où ce culte était le plus puissant et le plus vénéré. Il aurait pu dire de Delphes, comme le jeune Ion dans la tragédie d'Euripide, dont s'est inspiré l'auteur d'*Athalie* : « J'adore le temple qui m'a  
« nourri : τὸν θρέψαντα ναὸν προσκύνω. »

C'est une tradition, en effet, que Pindare, né dans la soixantième olympiade, et homme fait au temps de l'invasion de Xerxès dans la Grèce, avait à Delphes, dont les oracles furent si patriotiques pendant cette guerre, un prélèvement accordé par les prêtres sur les victimes immolées dans le temple; et du temps de Pausanias aux jours de la conquête romaine, on montrait encore, dans ce temple, près la statue du dieu, la chaire de fer où le poète s'était assis, pour chanter ses hymnes<sup>1</sup>. Un court fragment, que tous les traducteurs ont négligé, confirme ce souvenir et semble le salut d'entrée du génie venant frapper à la porte du temple et offrir son aide, pour la défense de la patrie commune. « Par Jupiter Olympien, je t'en supplie, « ô déesse à la couronne d'or et aux prédictions éclatantes, reçois-  
« moi dans ta divine enceinte, moi pontife renommé des Muses. »

On croit entendre le serment d'alliance de la religion et de la poésie, à la veille du combat où le poète Eschyle chassait devant lui les Perses vaincus à Marathon. Et ailleurs, dans un vers isolé, faible parcelle de cette couronne d'or que le temps a brisée, « prononce l'o-  
« racle, ô Muse! moi, je serai le prophète »<sup>2</sup>. Mais cette piété ac-

<sup>1</sup> Pausan., *Phocid.*, cap. xxiv.

<sup>2</sup> Pind., éd. Boisson, *Fragm.*, p. 283.

<sup>3</sup> Μαντεύεις Μοῖσα, φρεσφατεύσω δ' ἐγώ. — Pind., ed. Boisson, *Fragm.*, p. 296.

tive et guerrière recevait en même temps de sa pureté pythagorique un caractère plus doux : « Ce que je dois faire pour te plaire, ô dieu « de la foudre, fils de Cronos, et pour être aimé des Muses et pour « rester sous la garde du calme heureux de l'âme, voilà ce que je de-  
« mande de toi<sup>1</sup>. »

Une telle foi, un tel amour, devaient inspirer d'autres images que les souvenirs de la Fable, un autre sublime que celui d'Homère. Ainsi, dans un débris de ses hymnes perdus, nommant Apollon, Pindare disait : « D'un pas il a franchi la terre et les mers, et sur les hautes cimes « des monts il s'est arrêté; et il a ébranlé les abîmes, en jetant les fon-  
« dements de ses bois sacrés<sup>2</sup>. » N'y a-t-il pas là, dans l'idolâtrie même, comme l'accent d'une loi nouvelle et plus douce? Mais c'est surtout par la croyance à l'âme immortelle et à l'avenir des méchants et des justes, que ce caractère du poète se montre, soit dans les trop rares fragments de ces cantiques perdus, soit même dans les odes consacrées aux jeux athlétiques, où il ramène un sentiment dont son cœur abonde.

Il n'a pas seulement, en effet, ces descriptions terrestres d'une autre vie, communes à la poésie grecque, ces plaisirs de l'Élysée semblables aux chasses, que se figure le sauvage dans le séjour des âmes. Sa pensée poétique est empreinte d'une gravité sainte qui annonce presque cette foi pieuse que l'apôtre a définie : « la réalité des choses qu'on espère et l'évidence des choses invisibles. » « Tous, disait-il, dans « un hymne dont le reste a péri, arrivent par une fatalité heureuse à « l'issue qui termine les maux. Le corps, chez tous, suit la loi de la « mort irrésistible; mais il reste de nous une image vivante du prin-  
« cipe éternel. Car seule elle vient des dieux. Elle sommeille, durant « l'activité du corps; mais souvent aux hommes endormis elle montre « en songe l'arrêt distinct des joies et des peines qui les attendent<sup>3</sup>. »

Et ailleurs il avait chanté plus pieusement encore, peut-être dans le sanctuaire d'un temple : « Au-dessous de la voûte céleste, à l'entour « de la terre, volent les âmes des impies dans de cruelles douleurs, sous « l'étreinte des maux qu'on ne peut fuir. Mais, habitantes du ciel, les « âmes des justes chantent harmonieusement dans des hymnes le grand  
« bienheureux<sup>4</sup>. »

Cette dernière expression, qui n'a point été remarquée, ni traduite,

<sup>1</sup> Pind., ed. Boisson, *Fragm.*, p. 297.

<sup>2</sup> Pind., ed. Boisson, *Fragm.*, p. 283.

<sup>3</sup> Pind., ed. Boisson, *Fragm.*, p. 292.

<sup>4</sup> Ψυχαι. . . . .

Εὐσεβίων δ'ἑπιουράνιοι νόοισαι

Μολπαῖς μακαρα μέγαν αἰδοντ' ἐν ὕμνοις.

Pind., ed. Boisson, *Fragm.*, p. 292.



n'aurait-elle pas pu sortir de la bouche de Bossuet même, lorsqu'il parle de ces justes « jouissant de Dieu dans une bienheureuse paix, « qui réunit en lui tous leurs désirs, et le contemplant avec une insatiable admiration de ses grandeurs, » ou bien encore, lorsqu'il se figure « les élus tombant à la vue de Dieu dans un tel ravissement d'amour, qu'il leur faut toute l'éternité, pour en revenir ? »

Certes, ce grand *bienheureux*, ainsi nommé par le poète, n'est pas le Jupiter corrupteur et profane, le dieu de la fable et du vice. C'est plutôt la pure et suprême intelligence que, deux siècles après, concevait Aristote, accusé d'athéisme de son temps, mais loué par Bossuet d'avoir parlé divinement de l'âme. C'est la perfection de la béatitude spirituelle dans la souveraine intelligence: ce sont ces incomparables joies, dont le philosophe voyait, ose-t-il dire, comme une image ici-bas dans les ravissants plaisirs de la pensée savante <sup>1</sup>.

C'est de la contemplation d'une telle béatitude que Pindare dit encore ces mots si simples : « La félicité des justes n'est pas fugitive. » Ces idées sublimes, dont Platon fait honneur au poète thrébaïn, étaient-elles une leçon recueillie dans ces mystères d'Éleusis représentés parfois comme un dépôt d'antiques et saintes vérités ? Pindare semblait en juger ainsi dans ces deux vers qu'a conservés saint Clément d'Alexandrie : « Heureux qui a vu les mystères d'Éleusis avant d'être mis « sous terre; il connaît les fins de la vie et le commencement donné de « Dieu. »

Mais ailleurs il avait dit : « Qu'est-ce que Dieu ? qu'est-ce que le tout ? » Ce qui pour lui cependant résolvait la question, c'était un autre principe de philosophie, l'idée présente d'une loi souveraine, d'un destin moral, pour ainsi dire, au lieu de cette fatalité aveugle qu'on impute à l'antiquité, et dont elle ne peut guère se justifier que par exception.

Montesquieu, qui, dans ses saillies de critique et de goût, mêlées aux libres peintures des *Lettres persanes*, traitait assez légèrement la poésie lyrique, et la nommait une harmonieuse extravagance, emprunte cependant à Pindare une définition de la loi qu'il place dans le début de son grand ouvrage; et Voltaire n'a pas manqué de trouver cette autorité poétique frivole et peu concluante. Qu'eût-il dit cependant, si, au lieu de la citation tronquée que donne Montesquieu, il eût considéré dans l'original les fermes paroles qu'on doit traduire exactement ainsi :

« Roi de toutes les choses mortelles et immortelles, la loi, conforme « à la nature, établit d'une main toute-puissante la contrainte suprême « de la justice<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Arist., *Polit.*, lib. VII, cap. 1.

<sup>2</sup> Νεμος ὁ πάντων Βασιλεύς

Ce n'est rien moins que le fait d'une morale primitive, d'une vérité absolue. c'est-à-dire la base même de tout droit. De là découle toute la philosophie religieuse et civile du poète thébain. A ses yeux, ce n'est ni la force du nombre, ni la puissance populaire, ni la liberté même qui doit prévaloir; c'est une équité souveraine, analogue à la providence divine elle-même.

Par là sa pensée si hardiment poétique se rapproche encore davantage de la gravité calme et de l'esprit paisible et réglé du prêtre chrétien. Par là, si nous pressons les termes du parallèle, se découvrirait encore plus d'une ressemblance entre la *politique* du poète thébain et celle que Bossuet a parfois tirée des Livres saints, non pour imposer aux peuples le pouvoir absolu, mais pour imposer au pouvoir une absolue justice. Il appartenait à cette race Dorique qui, parmi les mobiles cités de la Grèce, tenait à un principe de consistance et de durée, avait des rois héréditaires et un sénat dans Lacédémone, des rois dans la Sicile et dans la Cyrénaïque, et semblait en tout opposée au génie démocratique de la brillante Athènes. Pindare n'a pas seulement, comme le dit Horace, chanté les dieux et les rois issus des dieux; il a aimé cette forme de pouvoir, il l'a louée, en la voulant soumise aux lois. On dirait qu'il a devancé ce vœu que l'impudence des folies populaires arrachait à Platon : « Un bon tyran aidé d'un bon législateur. »

C'est ainsi que dans la grande ode à Arcésilas, roi de la Cyrénaïque, au milieu des plus brillantes traditions de la fable sur les origines de cette grande colonie dorienne, il dit ces graves paroles, dont la vérité littérale appartient à tous les temps : « Ebranler une cité est chose facile même aux plus misérables; mais la rasseoir sur le sol est un rude labeur, à moins que tout à coup quelque Dieu ne se fasse le « gouverneur de ceux qui conduisent<sup>1</sup>. »

La gloire même des temps où il vécut, cette gloire si réelle et si célébrée de Platée, de Mycale, de Salamine, cet amour d'une liberté si héroïquement défendue contre les barbares d'Asie, et dont le triomphe, enlevé surtout par le courage des matelots d'Athènes, accroissait si puissamment l'orgueil démocratique, le laissa fidèle à sa préférence pour les institutions plus paisibles.

Sans doute il célébra dans ses vers l'illustre Athènes, le rempart de la Grèce (eh ! quel poète, quelle âme généreuse aurait pu s'en taire?); il la célébra jusqu'à mériter la jalouse colère des siens qui lui infligèrent une amende de dix milles drachmes, que les Athéniens lui resti-

Θνητῶν τε καὶ ἀθανάτων  
ἄγει δίκαιόν τὸ βίαιότατον  
Ἰπερτάτα χερσίν.

Pind., ed. Boisson, *Fragm.*, p. 294.

<sup>1</sup> Pind., ed. Boisson. *Pyth.*, p. 137.

tuèrent au double, avec une statue dans Athènes, sur cette place publique qu'il avait nommée quelque part industrielle et glorieuse, pour désigner sans doute ses monuments et sa tribune; mais son cœur resta dorien et *monarchique*, si cet anachronisme de langage est permis. Il aime Lacédémone, d'où sa famille était issue; il aime cette ville où règnent, « dit-il, la sagesse des vieillards et les lances des jeunes hommes, et les chœurs harmonieux, et la muse et la douce allégresse. »

Revient-il vers Athènes, qui brillait par-dessus toute la Grèce, et dont Eschyle alors doublait la gloire, en mettant cette gloire sanglante encore sur la scène, et en répétant au théâtre, dans les fêtes de sa patrie victorieuse, les chants de douleur, toute Echatane attendant Xerxès fugitif, repassant la mer dans une barque avec un carquois vide, il semble plutôt un conseiller qu'un flatteur de la cité triomphante, qu'il loue surtout d'avoir élevé dans la divine Delphes le dôme admirable du temple d'Apollon Pythien. On dirait même qu'il ne ménage pas les orateurs de la grande cité dans cette Néméenne où, rappelant l'innocence calomniée d'Ajax, il s'écrie : « Une odieuse éloquence existait déjà entourée d'un cortège de flatteuses paroles, armée de ruses et faisant le mal par l'injure. C'est celle qui fait violence à la vérité, et sur des noms obscurs jette une gloire corrompue<sup>1</sup>. »

Sa complaisance de cœur semble être pour l'île d'Égine, la conquête et l'auxiliaire d'Athènes, grande dans l'imagination poétique par le nom des Eacides, et mêlant, comme Athènes, la guerre, la marine et les arts. Et cependant, lorsqu'il la célèbre au nom d'un de ses enfants, Aristomène, vainqueur aux jeux olympiques, ce qu'il loue en elle, c'est l'amour de l'équité civile, et ce qu'il lui recommande, c'est la haine des troubles populaires.

« Douce tranquillité, dit le poète, fille de la justice, toi qui agrandis  
 « les cités, tenant dans tes mains les clefs des conseils et des guerres,  
 « reçois pour Aristomène l'honneur de la palme pythique, car tu sais  
 « donner le bonheur et en jouir à propos! Mais aussi c'est toi qui,  
 « lorsque la rébellion intraitable est lancée dans les cités, terrible, à  
 « ton tour, fais face au pouvoir des méchants et refoules la violence  
 « au fond de sa sentine! Porphyriion ne te connaît pas dans ses révoltes  
 « contre le droit suprême. Le gain le plus précieux, c'est celui qui  
 « s'obtient de la volonté libre; mais la violence fait trébucher tôt ou  
 « tard même le plus superbe. Le monstre cilicien aux cent têtes, Ty-  
 « phon, ne s'en sauva pas, ni le roi des géants; ils furent domptés par  
 « le tonnerre et par les flèches de ce Dieu Apollon qui, d'un cœur bien-

<sup>1</sup> Pind., ed. Boisson. *Nem.*, p. 221.

« veillant, a reçu le fils de Xénarque, revenant de Cirrha, couronné  
« de l'herbe du Parnasse et des chants doriques<sup>1</sup>. »

Et il poursuit cet éloge de la paix domestique, de la tranquille discipline des cités, dans la patrie de l'impétueux Achille. Tant il semble surtout vouloir armer les hommes contre ce géant aux cent têtes, ce monstre populaire, dont la force brise tout si la loi ne l'arrête!

Cet esprit dorien va même dans Pindare jusqu'à consacrer par ses éloges des princes, que la liberté grecque nommait des tyrans. Ce n'est point là cependant l'apothéose servile que Rome prodigua plus tard, de Virgile à Lucain. Pindare ne divinise pas ces maîtres, dont il aime le stable pouvoir; il n'adore pas leurs passions, mais la paix de leur règne et cette magnificence qui grandit avec elle et fait du trône la splendeur du peuple. Sa louange est un conseil de justice et de clémence; et par là, cette mission du poète lyrique se rapproche encore de celle du prêtre, dans un autre temps. Si on oubliait qu'il s'agit d'un des petits rois, entre lesquels se partageait la Sicile, du roi d'Agrigente ou du roi d'Etna, on croirait parfois entendre l'éloge d'un des héritiers de ces maisons souveraines qui, du moyen âge à nos jours, ont régné sur quelque grand peuple, à travers les révolutions et les guerres. Tel est le langage magnifique de l'ode à Théron, roi d'Agrigente, vainqueur à la course des chars :

« Hymnes qui régnent sur la lyre, quel dieu, quel héros, ou quel  
« homme allons-nous célébrer? Pise est à Jupiter. Hercule fonda les  
« jeux olympiques des prémices de la guerre. Mais Théron, vainqueur  
« à la course des chars, il faut le proclamer équitable, hospitalier,  
« rempart d'Agrigente, sage ordonnateur des villes, fleur d'une tige  
« d'aïeux honorés.

« Après beaucoup de maux fortement supportés, ils occupèrent le  
« sol sacré du fleuve, et furent l'œil de la Sicile. Le temps suivit pros-  
« père, apportant richesse et faveur, pour prix des vertus de leur race.

« O fils de Saturne et de Rhée, qui tiens sous ta loi le seuil de  
« l'Olympe, la couronne des jeux et le cours de l'Alphée, daigne,  
« adouci par nos chants, transmettre leur héritage à toute leur lignée.  
« Des choses accomplies, selon la justice ou contre la justice, le temps  
« ne peut faire que ce qui est œuvre consommée n'ait pas été fait;  
« mais l'oubli vient à la suite d'un retour de bonheur. Sous des joies  
« salutaires meurt vaincu le ressentiment de la souffrance passée, alors  
« que la faveur de Dieu envoie d'en haut une prospérité supérieure.  
« Cette parole va bien aux royales filles de Cadmus; elles souffrirent  
« grandement; mais, le poids de leur douleur tomba devant des féli-  
« cités plus grandes<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Pind., ed. Boiss. *Pyth.*, p. 152.

<sup>2</sup> Pind., ed. Boiss. *Olymp.* p. 27.

N'y a-t-il pas là toutes les couleurs de la poésie, toute la solennité pathétique, dont l'éloquence sacrée rehaussait les vicissitudes de la royauté proscrite ou rappelée dans cette île britannique *plus agitée en sa terre et en ses ports que l'Océan qui l'environne*? C'est la maison des Adrastides, au lieu de celle des Stuarts; et, si on songe que le reste de cette belle ode est occupé par une peinture du bonheur de l'autre vie pour ceux qui se complairont au respect du serment et ont su garder leur âme de toute injustice, qu'à ce prix le poète les voit cheminant par la route même de Jupiter jusqu'au palais de Saturne, où les brises de l'Océan soufflent autour de l'île des bienheureux, où des fleurs d'or étincellent, et où ils tressent de leurs mains des guirlandes et des couronnes, ne reconnaît-on pas encore là ce génie religieux qui, en voulant l'unité du Pouvoir suprême, pour l'ordre et la splendeur des États, la réglait en espérance sur l'immortelle justice de la  *cité céleste*, dont il proposait le bonheur pour terme et pour récompense aux vertus des puissants et des rois?

VILLEMAIN.

# DE L'ORIGINE DES NATIONS EUROPÉENNES

## I

### DE L'INTERÊT QUI S'ATTACHE AUX ORIGINES DES PEUPLES.

Les Européens fouillent l'intérieur du globe, ils interrogent la hauteur des montagnes, ils montent aux limites de l'atmosphère. Ils sondent en ballons orgueilleux les couches de l'air, ils fouillent en navires ailés les mystères de l'Océan. Ils grimpent aux sommets des pics pour découvrir une mousse ignorée ; ils se laissent glisser le long des abîmes pour exploiter des massifs de coraux. Ils poursuivent la trace des animaux les plus rares dans les contrées les plus écartées de la terre. Ils vont arracher à coups de hache des glaces de la Sibérie les cadavres de Mammouth. Tout ce qui est physique, chimie, histoire naturelle, tout ce qui est botanique, tout ce qui est industrie, tout ce qui est commerce, navigation, captive leur intérêt. Ils ajoutent nomenclature sur nomenclature dès qu'il s'agit d'une plante connue ou d'un animal inconnu. A part l'emploi d'une terminologie barbare, je ne vois dans leur curiosité qu'un sujet d'admiration. La France est presque toujours au premier rang dans ces recherches. Mais je m'interroge aussitôt et je me demande avec inquiétude : D'où vient-il donc que le public français, qui est certes un des publics les plus éclairés du monde, redoute à tel point toute grande investigation concernant l'homme et l'espèce humaine ?

Ne serait-ce pas parce que chacun avoue facilement son ignorance en face de la nature et des objets qu'elle renferme ? On rougirait un peu si l'on se trouvait au milieu des champs, et que l'on ne pût prononcer le nom des plantes les plus communes en présence d'un paysan narquois. Mais cette rougêur ne nous accablerait pas, et nous en aurions bientôt pris notre parti. Que voulez-vous ? Nous vivons dans les villes. Il en sera de même des arbres de nos forêts ; nous ne sommes pas absolument tenus d'en connaître les espèces. Il y aurait à ce

sujet une très-petite pointe d'embarras dans l'aveu de notre faiblesse. Mais, quand il s'agit de plantes étrangères et d'animaux inconnus, nous ne nous gênons plus : personne ne réclame de nous une omniscience.

Il en est tout autrement pour tout ce qui concerne l'homme et l'espèce humaine. L'homme, c'est *nous* ; nous devons donc naturellement nous connaître, nous devons savoir d'emblée tout ce qui nous concerne : ainsi l'exige notre amour-propre. Croire que nous puissions avoir à apprendre quelque chose en ce genre, c'est une insolence.

Nous savons qu'il y a des peuples civilisés, puisque nous en sommes. Nous savons qu'il y a des peuples barbares, car il existe des hommes qui portent des costumes bizarres et qui parlent des langues bizarres. Nous savons qu'il y a des tribus sauvages, nous en avons entendu parler.

Voilà où l'on en est pour la notion de l'homme en général. Arrivons aux détails.

Nous avons tous fait nos classes, nous avons tous battu le même sentier, nous y avons usé nos semelles. On nous a fait épeler l'histoire grecque et romaine dans le docte Rollin, nous n'avons plus rien à apprendre sur les Grecs et sur les Romains. On a fait repasser l'histoire du peuple de Dieu dans notre mémoire. On y a fait couler celle des Pharaons, celle de la monarchie assyrienne et de la monarchie persane ; nous en avons fini avec l'Orient. On nous a entretenus du Christianisme et de son apostolat ; on nous a parlé de la conversion de Constantin, de l'invasion des Barbares, de Charlemagne, des Croisades, nous sommes en pleine possession du moyen âge. Ce qui est postérieur à la Renaissance va de soi.

Voici ce qui en résulte : on ne va guère au delà de ce qu'on a appris dans sa jeunesse pour tout ce qui concerne l'antiquité et le moyen âge. Chacun s'épanouit dans une sorte de béatitude ; c'est une fleur de contentement. On a le sentiment d'être absolument au niveau de l'espèce humaine. On a conversé avec tous les grands hommes, on a coudoyé tous les siècles, on connaît tous les champs de bataille. Il s'agit pour chacun d'un terrain neutre où toutes les distinctions de savoir s'effacent. On a reçu son pain de munition, en fait d'histoire, pour toute la vie, et cela à la sortie du collège même. C'est une vraie démocratie en fait de science, mais c'est une démocratie sans conteste et sans guerre civile. C'est le moins offensant de tous les niveaux, c'est le niveau de l'ignorance revêtue du costume de la science.

Il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de l'Europe moderne. Nous sommes insatiables de tous les mémoires, de toutes les anecdotes, de toute une petite littérature tombée du temps même de son apparition.

Nous pouvons y glaner à l'infini sur les sujets qui nous touchent de plus près. L'Histoire de la Fronde, l'histoire de Louis XIV, celle du dix-huitième siècle, l'histoire de la Révolution, celle de l'Empire et jusqu'aux confessions contemporaines, tout cela est avidement englouti et plus ou moins bien digéré. Sauf les puérilités, les minuties et les redites, on a raison, mille fois raison de mettre le plus grand prix à ces lectures, qu'il serait cependant désirable de voir transformer en études. Les œuvres importantes sur les faits et les gestes des temps modernes, y compris ceux de l'Europe contemporaine, nous offrent pour notre instruction des ressources inépuisables. Mais prenons garde à la manière dont nous les lisons, dont nous les feuilletons, ou dont nous les analysons. Prenons garde de nous y attacher par un goût frivole, sans valeur morale. Prenons garde de nous y mirer nous-mêmes et d'y porter la préoccupation de nos passions et de nos vanités. Je connais bien des personnes, et parmi ces personnes j'en connais des plus agréables; je connais des personnes qui comptent, et cela avec raison, au nombre des plus spirituelles, mais pour qui tout ce passé d'hier et d'aujourd'hui n'est autre chose qu'un mode de conversation avec soi-même. On se regarde soi-même en étudiant un personnage de l'ancien régime, de la Révolution ou de l'Empire. On tient son portrait en main et on le tourne de tout côté pour se voir sous toutes les faces comme en un kaléidoscope; on veut que sa figure y vienne miroiter et se réfléchir à l'infini dans l'imagination des autres. On est chez soi et on reste chez soi. Au fond on n'a rien appris que des faits isolés, on a jeté la perle et avalé l'huitre.

Je le demande à quelques-uns de mes chers amis et de mes chers contemporains, est-ce ainsi que l'on avance? L'homme ne vaut-il pas la peine qu'on apprenne à le connaître sous toutes les formes, dans tous les temps, sous tous les costumes et dans tous les climats? Prenons un exemple, et, pour le prendre, saisissons notre courage à deux mains. Cherchons dans quelque peuplade très-éloignée, dont le nom fait frissonner d'épouvante, puisqu'il est probable qu'on n'en a jamais entendu parler et qu'il écorche la bouche. Je me lance au hasard et je cite le *Bouraete* de la Mongolie. Le rouge me monte au visage, la sueur m'inonde et je m'humilie profondément devant le public délicat auquel j'ai l'honneur de m'adresser. Je fléchis le genou devant cette société d'élite et si diversement instruite, mais toujours instruite d'une façon si aimable. Ai-je dit Bouraete? Hélas! oui, et le lecteur ne me permettrait pas de reculer; honneur aux braves! Puisqu'il a poussé sous ma plume égarée, que ce malencontreux Bouraete reste ici à sa place! A tout prendre, qu'est-il, s'il n'est une créature humaine? Je supplie le lecteur de s'intéresser un peu à une pauvre créature humaine, de ne



pas pousser un cri d'effroi en entendant prononcer ce nom étrange, puisqu'on ne redoute pas les noms scientifiques de tant de plantes exotiques, voire même de tant de plantes que les gens du peuple désignent par leurs noms usuels, tandis que nous embouillons la trompette pour les baptiser d'une appellation étrange. Que pensez-vous de la gentille pâquerette? De très-jolies bouches ne gâtent rien à son parfum, tout en la ployant sous le poids d'une dénomination insolite? D'admirables dents émettent le son de *bellium* et les célestes créatures qui font vibrer ce mot feraient bien vite fi de mon ignorance si je voulais me borner à saluer la fleur du nom de pâquerette?

Qu'il me soit permis de revenir un peu en arrière, de faire encore un tout petit retour sur le nom de Bouraete. Je suis comme Gros-Jean, on n'a qu'à lui donner le bout du doigt pour qu'il vous empoigne toute la main. Le Bouraete n'est pas grand'chose, mais le Mongole est quelque chose, et le Bouraete est un Mongole comme le Picard est un Français. Or, quand on a produit Dchinghiz-Khan et quand on enfanté Tamerlan, quand on a peut-être compté Attila parmi ses ancêtres, quand on a reçu les envoyés du Pape, quand on a régné sur une partie de la Russie, quand on a fait trembler la Hongrie et la Silésie, quand on a gouverné la Chine, quand on a donné l'assaut à l'Inde et à la Perse, on peut bien être en droit de fixer l'attention de l'historien. Notre Bouraete, qui semblait tout à l'heure si peu de chose, commence à prendre des proportions assez respectables.

J'invoque en ce moment la pitié et la commisération de mon lecteur. Je suis un homme avancé en âge, tout couvert de l'admirable charité des frères de Saint-Jean-de-Dieu. Je n'ai aucune préteution à la science. je ne cherche pas à me parer de noms incounus, mais le peu de temps qui me reste à vivre, je voudrais l'employer à m'occuper de l'homme, et par cela même du genre humain. C'est ma passion, que voulez-vous, c'est l'ambition de mon esprit qui date déjà d'une trentaine d'années. Pardonne-moi, ô lecteur bien-aimé! ô lecteur que je salue avec respect de la couche de douleur où je suis étendu, pardonne-moi, si j'ai à t'entretenir de noms dont tu n'auras peut-être pas entendu parler. Ces noms, ce sont souvent les noms de tes aïeux, ce sont les noms de tes parents, ce sont les noms de tes frères. Tous dorment depuis des milliers d'années dans le repos de leur silence. On a placé, à côté de leur couche solitaire, quelques vases et quelques ustensiles, des bijoux d'un certain prix, un faucon de classe, le squelette d'un cheval de bataille. Une douce mélancolie file autour de ces tombes. Elle y tisse le souvenir d'un passé perdu, comme l'araignée couvre de ses toiles les lambris d'un palais roulé dans la poussière. On dirait que ces morts de notre Occident sourient à la pensée d'autres morts, ensevelis dans les plages de l'Orient. Ils ne se sont pas

connus dans la vie, ils se reconnaissent peut-être dans la mort. Tous attendent la main du docte Européen qui les interrogera un jour sous plusieurs hémisphères. Membres séparés d'un vaste corps de peuples, ils se sont ignorés malgré leur parenté, ils ne se sont pas recherchés à travers les continents qui les séparent. Nous sommes les derniers descendants des derniers de leurs arrière-neveux, mais nous avons deviné le secret de leurs alliances: nous, les derniers venus de tant de poussières écoulées, dont les unes ont fini dans le bruit, dont les autres ont eu pour muettes épitaphes la silencieuse grandeur d'un héroïsme réel, mais inconnu. Ce sont quelques Anglais qui furent presque nos contemporains, ce sont quelques Français, ce sont quelques Allemands, et je pourrais citer parmi eux des maîtres et des amis qui ont fait vibrer la voix de tant de tombes.

Permetts-moi donc, cher ami et cher lecteur, de balbutier quelques paroles à la suite de tant d'hommes judicieux, dont je ne fais que recueillir le souffle. Je vais essayer de te dire qui tu es, d'où tu viens, et quel lien te rattache aux vieux âges du monde. Ce n'est pas une voix bien autorisée que tu entendras, mais c'est la voix d'un homme écrasé d'expériences. Tu fouilles la terre, ô Européen! tu y trouves des flores antédiluviennes. Permetts-moi de gratter le sol où fut planté le germe divin dont tu fournis aujourd'hui la plus élevée des tiges.

## II

### DE LA PHILOGIE, COMPARÉE COMME VÉRITABLE CLEF POUR ARRIVER A LA CONNAISSANCE DE L'ORIGINE DES PEUPLES.

Abordons tout d'abord et résolûment la question qui nous occupe. Nous aurons à parcourir une route bordée d'écueils; mais il existe une sonde à l'aide de laquelle nous pouvons découvrir ces récifs le plus souvent cachés à fleur d'eau. Cette sonde s'appelle la *Critique*; elle constitue le jugement que nous pouvons nous former des difficultés particulières à la route dans laquelle nous avons à nous engager. Il faut en bonne critique un mélange de hardiesse et de prudence; la hardiesse ne doit pas dégénérer en témérité, la prudence ne doit pas se transformer en timidité d'esprit. La critique n'est pas une jeune fille qui sort du couvent. C'est une Clorinde qui désarçonne les infidèles, et les infidèles sont ici les faux-fuyants, en général tous les mauvais arguments qui encombrant sa marche.

Nous rencontrerons plusieurs questions que nous aurons à résoudre. Elles devancent forcément une question capitale en apparence, celle

du pivot autour duquel les autres semblent devoir exclusivement tourner, sans cependant tourner dans la réalité même. Il s'agit de l'idée que les peuples de l'antiquité se sont formée de leurs propres origines; mais, pour y répondre pertinemment, il faut savoir ce qu'ils *pouvaient* y répondre. Voilà comment on se trouve forcément engagé à remonter plus haut qu'eux, à engager par-dessus leurs têtes mêmes le combat au sujet de ces origines. Il faut se lancer en apparence dans l'inconnu, il faut parvenir à interroger des temps dont ils n'ont jamais eu la conscience. Il faut rétrograder vers les âges du monde où leur bouche était close. Mais comment faire parler l'inconnu, et d'abord comment le découvrir? Voilà où se dressent les difficultés, et voilà aussi où la tâche de la critique commence. Il est indispensable d'y joindre une sorte d'instinct divinatoire. Il faut deviner pour trouver, car le hasard ne nous instruit que très-médiocrement en ces matières. La vraie divination est le grand instinct des choses; elle a ses lois positives fondées sur des antécédents mêmes.

Tel est le risque de toutes ces recherches sur les origines. C'est ainsi qu'en géologie il faut descendre sous terre pour parvenir à l'exploration d'un monde animal inconnu, et d'un monde végétal, dont les proportions dépassent les flores les plus gigantesques du monde actuel. Il faut consulter religieusement les grands corps de la vieille littérature chinoise, indienne, persane, ceux de la littérature grecque et latine, les immenses révélations de l'Ancien Testament, les cendres de la pensée des Assyriens, des Babyloniens, des Égyptiens, des Phéniciens. Mais tout cela est plus ou moins à la surface du sol, si nous le comparons à la lumière qui jaillit de l'analyse des plus vieux idiômes sur lesquels se sont échaffaudés ces corps de littérature même. Là, est le trésor caché de ces origines que nous avons à exploiter.

Nous touchons ici à une des plus grandes découvertes de l'esprit humain dans tous les siècles et dans tous les âges. Il s'agit de classer les diverses familles de langues selon leur cachet spécial, leur priorité relative et leur rang dans l'histoire. On tâtonnait précédemment dans les langues comme on tâtonne sur un clavier dont on ne connaît pas les touches. Quand le hasard voulait que l'on entrevit quelque chose de la parenté de certaines langues, on expliquait ce phénomène au rebours du bon sens. Le latin devenait un produit du grec, et ainsi de suite. Wilkins, auteur de la première grammaire du sanscrit, William Jones, éditeur du grand Code de la législation brâhmanique, Anquetil du Perron, traducteur du Zendavesta, ces trois hommes passionnés et éminents ont fait plus que n'auraient pu faire de simples pionniers sur la route de la science. Ils ont allumé des flambeaux, malgré l'imperfection inévitable de leurs œuvres. Ils ont donné le jour aux Colebrooke, aux Prinsep et aux Wilson, qui les ont naturellement dépassés.

La vraie découverte de la loi des rapports entre certaines familles de langues remonte à Frédéric de Schlegel seul. Quant à la première grande tentative pour dresser une échelle des langues, Guillaume de Humboldt en eut toute la gloire. Il en essaya la classification ; il chercha à faire revivre ce grand arbre du Verbe humain dans toute la magnificence de ses embranchements, et à le poursuivre dans toutes les profondeurs de ses racines. Ministre, ambassadeur et homme d'Etat, il pensait comme Périclès, et il honorait l'union des affaires, des sciences et des lettres comme Laurent de Médicis.

D'autres travaux, d'une investigation beaucoup plus précise, et beaucoup plus pénétrante, viennent de jeter les fondements de la science de la philologie comparée. Ils ont servi à dresser le pont de passage qui conduisit les peuples de la primitive Asie dans la primitive Europe. C'est ce qui nous a été révélé par l'analyse des éléments du langage dans la même famille de peuples asiatiques et européens, d'où l'on pouvait conclure à leur plus ou moins de mélange, comme à leur plus ou moins de postériorité ou d'antériorité. Ces œuvres, d'une inspiration patiente et élevée, sont dues à l'énergie de deux hommes, éminents par les grandes qualités de l'intelligence, MM. Bopp et Burnouf. Dioscures dans l'ordre des recherches, ils ont fondé cette grande école de philologie, qui commence par pénétrer simultanément dans toutes les branches des études classiques et des études orientales. Il en résultera de toute nécessité une rénovation totale des sciences qui s'attachent au passé du genre humain. Les disciples de cette grande école peuplent aujourd'hui les universités de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, des deux royaumes scandinaves ; ils agissent simultanément dans la France et au sein de la Russie. L'exemple de M. Whitney prouve qu'elle pousse de nobles rejetons jusqu'au sein des États-Unis.

L'Académie de Saint-Petersbourg s'est mise, à son tour, à la tête d'un grand mouvement d'exploration philologique, qui embrasse le nord du globe. Le vaste embranchement des langues finnoises de la Russie d'Europe et de la Russie d'Asie, celui des langues turques et mongoles, comme aussi celui des aborigènes de la Sibérie, est ainsi mis à découvert. Que l'on ajoute à cela l'étude scientifique de toutes les ramifications des idiomes sémitiques, du chinois et du tibétain, en général l'investigation scientifique d'une foule de familles de langues polynésiennes, africaines et américaines qui se poursuivent à travers le monde entier, on aura une idée de ce qu'a été au point de vue moral et intellectuel la grande entreprise de MM. Bopp et Burnouf. L'esprit est le levier réclamé par Archimède pour mouvoir la masse du globe.

C'est toute autre chose encore pour la vie pratique, par rapport aux communications entre les populations les plus écartées des divers points de la terre. Avec la clef de leurs idiomes, on a la clef de leurs pensées,

de leurs passions, de leurs intérêts. C'est surtout bien autre chose encore pour la cause du christianisme. A cet égard il faut rendre hommage à la vérité. Un certain nombre de missionnaires catholiques et de missionnaires protestants suivent avec fruit le cours de ces études, et se sont signalés, par l'excellence de leurs grammaires et de leurs dictionnaires, d'une foule d'idiomes ignorés. On pénètre ainsi dans l'âme d'un peuple, et on peut lire au fond des ténèbres d'un nombre de pauvres intelligences sans courir risque de se tromper de route, faute de les comprendre. Les grandes initiatives des missions ont, de tout temps, appartenu à l'ordre des Jésuites. Ce serait un grand jour que celui où le Sacré Collège de la Propagande pourrait s'emparer de ces modes d'instruction nouvelle, pour l'accomplissement de son œuvre sublime. Il sortirait une race d'hommes de la plus forte trempe de cœur et d'une étonnante vigueur d'esprit de la concentration des lumières religieuses et des lumières scientifiques en un foyer commun, qui ne saurait être allumé sur aucun autre point du globe qu'à Rome seule.

### III

#### DE LA MANIÈRE DONT LES GRANDES RACES EUROPÉENNES SE SONT SUCCÉDÉ DANS LEURS ÉTABLISSEMENTS.

§ 1. — De la nuit des âges où les races ibères et les races finnoises se sont établies au sein de la vieille Europe.

Il nous faut distinguer trois époques ; une époque primitive et entièrement inconnue, une époque mythique et abondamment traditionnelle, et une époque historique dont j'essayerai d'établir les principales divisions.

L'époque muette nous est révélée par la présence de deux corps de peuples reculés jusqu'aux extrémités de l'Occident, du côté du sud-ouest, et jusqu'aux extrémités de l'Orient, du côté du nord-est. Ces corps de peuples ont eu en principe une plus grande extension et se sont probablement touchés sur un point dans la nuit des âges. Je veux parler des Ibères et des Finnois, dont les débris se sont conservés parmi les Basques et chez les peuples des environs du golfe de Botanie, en Russie et en Suède. D'épaisses ténèbres enveloppent l'histoire de ces peuples dans les temps antiques : c'est comme une longue nuit, mais une nuit interrompue de temps à autre par la lueur intermittente de quelques éclairs : il est vrai de dire que le bruit du tonnerre ne s'y fait pas entendre. Il y a toutefois des moments divins

dans l'existence de ces peuples presque effacés des annales du monde. On y éprouve de temps à autres comme l'approche d'un grand vent qui semble prêt à soulever quelques coins des plus épaisses ténèbres. Mais le rideau tombe aussitôt et nous nous rencontrons toujours en face de la même énigme.

§ 2. — Des Celtes, des Illyriens et des Rhétiens.

A la seconde époque, qui est l'époque mythique, tout commence à parler, même assez bruyamment; mais c'est toujours à la façon des allées des Sphinx, où il faut déchiffrer en devinant. Elle se subdivise d'ailleurs en une époque mythique primitive, qui est presque entièrement dépourvue de traditions et qui comprend les antiquités des Illyriens, des Celtes et des Rhétiens, et en une époque mythique très-reunplie, qui commence aux jours des Pélasges et qui finit aux jours des Hellènes.

Les Illyriens dont les Albanais sont un reste, les Celtes de la vieille souche gauloise, qui s'expliquent encore par la bouche des indigènes de l'Irlande et des montagnards de la haute Écosse, et les Rhétiens, dont les idiomes nous sollicitent par la voix des inscriptions sur les monuments étrusques, se rattachent à la grande famille indo-européenne, mais ils ne s'y rattachent que de loin. Ils offrent, sous ce rapport, un phénomène du même genre que les Arméniens, les Kurdes et les Afghans, par rapport aux autres membres de la même famille dans la vieille Asie.

Je viens de parler des Illyriens, et j'ai besoin de m'expliquer à leur sujet. J'entends par là un chaînon extrême de cette famille de tribus qui se rattachent à la Phrygie, à la vieille Thrace et à la primitive Macédoine. Ces Phrygiens de l'Asie, ces Briges de l'Europe, font partie du vieux peuple des Thraces. Or la Thrace a été postérieurement envahie par une grande foule de peuples, plus ou moins étrangers les uns aux autres. Elle fut un des grands ponts du passage entre l'Asie et l'Europe; voilà pourquoi il faut prendre un soin extrême de ne pas identifier sous ce nom des peuples dont les origines sont différentes. Nous pouvons poursuivre la famille de tribus qui nous occupent jusqu'aux extrémités de l'Illyrie et jusqu'aux côtes de l'Épire. C'est là que nous touchons à un débris important de leurs idiomes dans celui des Arnauts ou des Albanais, qui feront encore parler d'eux dans les fastes de la Turquie d'Europe. Les Péoniens de la Thrace et de la Macédoine, les Pannoniens de la Hongrie primitive, touchent immédiatement aux Illyriens et appartenaient au même tuf de peuple. Les Illyriens furent aussi les habitants de la primitive Vénétie et des îles des côtes de l'Adriatique. Il semble établi qu'arrivés par la voie de

mer ils ont occupé la partie méridionale de l'Italie du côté de la Japygie, séjour d'antiques Japodes de race illyrienne.

Il faut distinguer entre les Celtes de souche récente (les Kymro-Bretons) et les Celtes de vieille souche qui viennent immédiatement après ces vieux peuples de la Thrace et de la Macédoine. On les connaît sous le nom de Gaulois sur le continent de la vieille Europe, on les appelle Gaëls dans la vieille Irlande et Scots parmi les montagnards de la haute Ecosse. Ils ont suivi la route de la Pannonie pour pénétrer vers l'Occident, en longeant le cours du Danube. Leurs premiers établissements furent dans le Noricum et la Vindélicie, c'est-à-dire dans une partie de l'Autriche et de la Bavière adjacente, dont ils ont été les colons primitifs. Ils occupèrent les rives du lac de Constance, se ramifiant à travers la partie occidentale de l'Helvétie avant de se rendre graduellement les maîtres d'une portion des Gaules. Ils ont dû franchir le Rhin du côté de Bâle, envahissant par les vallées du Jura le reste des pays qu'ils ont glorifié de leur nom illustre. Le Noricum, la Vindélicie, l'Helvétie, étaient alors de vastes forêts qu'ils ont dû progressivement cultiver et éclaircir à travers le flot des âges. Ils se sont lentement étendus dans les Gaules encore sauvages et partiellement inabordables. Ils les ont pâturées et labourées selon les besoins de leurs populations. Poussés par des luttes intérieures, ou par des mobiles d'une grandeur inconnue dont nous ignorons la portée et les causes, ils ont fini par pénétrer jusque dans le midi des Gaules. Ils y ont touché aux Ligures de souche ibérique, vers les embouchures du Rhône, et aux Basques du côté des Pyrénées pénétrant dans une portion de l'Espagne. Tout indique qu'ils ont vécu en paix avec les Ligures et les autres Ibères : nous en avons pour témoins les deux grandes fédérations des Celto-Ligures et des Celto-Ibères. On connaît les rapports de ces fédérations de peuples hétérogènes avec le commerce primitif des Phéniciens. Les antécédents de ce commerce doivent remonter à une époque voisine du vieux temps de l'établissement des Hyksôs philistins, lybiens et phéniciens, sur les côtes de la Méditerranée ; bien avant l'existence de Sidon et surtout avant celle de Tyr.

Il existe des traditions irlandaises sur la présence des Ibères dans leur île. Les Irlandais les appellent Fomhoraic et Afrigh, c'est-à-dire Africains, d'après une dénomination latine très-postérieure en date. Ils ont foulé ces Ibères et ils les ont partiellement asservis. Ils les distinguent encore sous le nom postérieur de *Doubh-Gaëls*, ou d'étrangers à la chevelure noire, par contraste des *Fion-Gaëls*, ou des étrangers à la chevelure rouge. Ces derniers appartiennent, en principe, à la race finnoise, mais ils s'identifièrent postérieurement avec la famille des Ingaevs ; c'est ainsi que Tacite appelle les plus vieux Germains,

originaires des côtes occidentales de la Baltique. Il faut constamment distinguer, en tout ceci, entre des temps très-différents; tous ces temps finissent malheureusement par se résumer sous une dénomination unique, ce qui donne naissance à de grandes difficultés.

Pour ce qui est des Celtes d'origine gauloise, ils ont eu la navigation primitive des côtes de l'Atlantique, et cela depuis les embouchures de la Loire jusqu'aux bouches du Rhin. Les Celtes de l'Irlande eurent plus d'un contact avec les races finnoises, comme nous venons de le voir. Occupant primitivement tous les côtés de la Baltique, depuis les rives de l'Estonie jusqu'aux embouchures de la Vistule, comme depuis celles-ci jusqu'aux embouchures de l'Elbe, du Vesper et de l'Ems, ces races finnoises finirent par être partiellement absorbées par les Ingaèves, Germaius pêcheurs, marins et agriculteurs, qui eurent à leur tour un contact évident avec les Gaëls de la primitive Irlande. D'une part les Irlandais ont commercé avec les Gaulois; il y eut, d'autre part, un grand et antique marché sur les bords de la rivière Schley, qui se réunit à l'Eider dans le duché de Schleswig. Cette localité est le trait d'union entre les fils d'Érin, qui s'embarquaient sur la mer du Nord sans tourner le cap inhospitalier de la Jutlande, et les Finnois des bords de la Baltique, remplacés par les Ingaèves dans la suite des âges. Ils ont dû même se perdre partiellement dans leurs rangs, car nous trouvons une tribu de Fins entièrement germanisée: c'est celle qui compte au nombre des fils d'Yngvi, le dieu mythique de la race des Ingaèves.

J'arrive à la race rhétienne, c'est-à-dire à la dernière de ces populations indo-européennes des temps primitifs qui séparent la vieille Europe de l'Europe moyenne, ou de l'Europe pélasgique, mère des Grecs et des Latins. Les curieux débris du peuple des Rhétiens se trouvent enveloppés par les Celtes d'origine gauloise, tant du côté du Noricum que de l'Helvétie. Une foule de localités du Tyrol et du pays des Grisons ont encore conservé des mots de leur langage. La plus puissante de leurs tribus fut celle des Rasena, dont le nom n'est autre que celui du peuple rhétien lui-même. Elle descendit des Alpes et se répandit sur le nord et le centre de l'Italie à une époque où celle-ci était déjà entièrement latine.

Les Grecs ont appliqué le nom de Tyrsènes à ces antiques Rhétiens, et cela par suite d'une méprise qui est souvent arrivée dans l'histoire. C'est que ces Rhétiens étaient parvenus à établir le centre de leur empire dans les pays naguère occupés par les Tyrsènes ou les Tyrrhènes, race d'écumeurs de mer d'origine pélasgique, venu des îles et de la terre ferme de diverses portions de la Grèce dans les commencements des temps helléniques, installés en maîtres et en dominateurs dans une portion du centre de l'Italie. Les Romains ont finalement baptisé



ces mêmes Rasines ou ces mêmes Rhétiens du nom de Tusci ou d'Étrusques : c'est qu'ils donnaient le nom d'Etrurie à ce pays naguère occupé par les Tyrsènes ou les Tyrrhènes.

Nous possédons encore un fragment de l'idiome de ces peuples que l'on est convenu d'appeler du nom d'Etrusques. MM. Aufrecht et Kirchhoff ont cru découvrir quelques formes grammaticales parentes de celles des idiomes des peuples de souche indo-européenne dans les inscriptions recueillies sur leurs monuments. Ce langage est d'une aspérité inouïe, et le fond en demeure encore à l'état d'énigme. On le lit couramment sur les sarcophages, et malgré cela il reste plus indéchiffrable que les hiéroglyphes d'Égypte, pour lesquels on a trouvé une clef, l'idiome copte, qui est celui des vieux Égyptiens mêmes.

### § 3. — Des races grecques et des races latines.

Nous voici arrivé à la limite extrême des époques mythiques, où les traditions sont rares si elles ne sont pas entièrement défaut; nous entrons dans la seconde ère de l'époque mythique où les traditions abondent. C'est l'époque des Pélasges, ces tribus dont sortirent les peuples de la Grèce et de l'Italie. On pourrait comparer l'ère antérieure que nous venons de parcourir à un amas de cendres refroidies où brillent encore quelques étincelles, mais sans qu'il soit possible d'en extraire une flamme vivifiante, de sorte que mieux vaut laisser briller ces étincelles dans les ténèbres et ne pas y toucher pour ne pas les éteindre. La seconde période, celle des Pélasges, doit se comparer, au contraire, à un amas de cendres chaudes, où il y a moins d'étincelles, mais où il reste quelque charbon ardent prêt à rallumer le flambeau vivificateur.

Avant qu'il se formât des Hellènes, il y eut des *Graikoi* ou des Grecs dans les environs de l'Albanie ou de l'Épire. Or c'est sous le nom de *Græci* que les Latins ont toujours connu les peuples qui ont adopté plus tard le nom des Hellènes. Ces *Græci* sont des Pélasges, voisins spéciaux des peuples de souche latine, c'est-à-dire des Ombriens, des Sabins, des Osques et des Latins. Parlant des dialectes d'un langage unique, il nous sont plus spécialement connus par un grand nombre d'inscriptions. Les *Græci* primitifs, et c'est ce qu'il y a de plus probable, auront formé le point saillant de l'unité originelle entre les idiomes de la famille latine et les idiomes de la famille hellénique. Ce n'est ici ni la langue perfectionnée des Romains ni la langue achevée des Hellènes qui pourront servir de point de comparaison. Si nous possédions encore cet étalon pour mesurer le degré de la parenté et presque de l'identité entre les dialectes frustes et incultes des Grecs de souche pélasgique et les dialectes des peuples de l'Ombrie, du Latium, comme de la région des Osques et des Sabins, où le trouver ailleurs que dans

les idiomes malheureusement éteints du pays des *Graikoi* de la haute antiquité? Là sont les racines communes du même arbre de la parole pélasgique, racines qui se sont étendues en deux directions opposées. Elles s'y sont trouvées en contact avec diverses sortes de populations, d'origine essentiellement différente du Verbe humain, tant du côté de la Grèce que du côté de l'Italie. De là les mélanges de leurs origines.

Dans leur passage de l'état de Grecs (ou de *Graikoi*) à celui d'Hellènes, les Pélasges ont eu à subir des influences historiques et anté-historiques de plus d'un genre. Ils se sont modifiés et transformés au milieu d'un grand nombre de crises sociales et politiques. Il en est du reste de l'unité des Grecs ou des Hellènes comme il en est de celle des Celtes et des Germains. On sait que les Celtes se distinguent en deux grandes couches de peuples parents, l'une formée de Gaulois et l'autre composée de Bretons, et qu'elles diffèrent prodigieusement par la nature de leurs idiomes. Cela n'empêche pas que Gaulois et Bretons ne dérivassent d'un principe qui leur fut commun dans la nuit des âges. On sait encore que les Germains se partagent à leur tour en deux grandes fractions de peuples. Les plus vieux Germains sont les *Ingaevs* dont nous avons déjà parlé. Leurs dieux sont les *Vanes*; mais il n'en est pas de même pour les Germains de l'époque romaine. Ceux-ci se rattachent à un dieu conquérant, à Wotan ou à Odin, le chef des dieux *Ases*, comme on les appelait parmi les Scandinaves, tandis que les Germains leurs donnaient le nom d'*Anses*. Ces deux grands exemples prouvent ce que nous devons entendre par l'unité des Grecs ou des Hellènes. Dérivant d'une même source, ils ont suivi divers courants avant de parvenir à se retrouver dans une même embouchure.

On commet en général une grande erreur en s'imaginant que tous les établissements des peuples de l'antiquité se sont faits en bloc. Tout au contraire, ils ont avancé plus ou moins lentement, et leurs migrations, parties à diverses époques et de divers points, se sont généralement accomplies dans le cours des âges. Des peuples de la même origine ne se sont pas toujours déplacés à la suite les uns des autres, et, tout en se déplaçant, ils n'ont pas toujours suivi la même route. Les Pélasges sont venus par la voie de la Thrace et de la Thessalie, presque absolument par la terre ferme, n'ayant qu'une petite branche de la mer à traverser. D'autres Pélasges ont cependant occupé les Isles, comme prédécesseurs des Tyrsènes ou des Tyrrhènes. C'est ce qui est également probable pour quelques-unes des plus vieilles colonies latines.

Il en est tout autrement des Achéens et des Minyens, comme aussi des Ioniens. J'ai à faire valoir de très-grandes raisons pour admettre le fait suivant. Partis des bouches de l'Indus, dont ils ont descendu le

cours en venant du nord-ouest de l'Asie centrale, et arrivés aux bouches de l'Euphrate, après des séjours plus ou moins prolongés sur les côtes où ils vivaient de piraterie, ils ont pénétré dans la mer Rouge par le détroit de Bab-el-Mandeb. On peut les comparer à ces poissons rapaces qui suivent la route des grands cétacées, géants de la mer qui leur abandonnent les restes de leur proie. C'est ainsi qu'ils ont dû figurer plus d'une fois dans le cortège de ces races Céphènes ou Couschites, d'origine chamitique, qui furent les ancêtres des Cares et des Phéniciens. Ils se sont tous graduellement répandus par la voie de l'Égypte, en se répandant sur les bords africains et asiatiques de la Méditerranée. Ce fut à une époque déjà très-reculée dans la nuit des âges que s'est écoulé un monde chamitique (Couschite et Céphène) dans le midi de l'Asie. C'est ce qui arriva pour une portion de l'Inde, de la Perse, de la Babylonie et même de l'Arabie. Les races indo-européennes se mirent alors, pour la première fois, dans un mouvement universel, comme le firent, de leur côté, les races sémitiques. L'Égypte subit la réaction séculaire de cet état de choses.

Voici donc ce qui est généralement arrivé. Nous voyons d'une part les peuples de souche indo-européenne passer d'Asie en Europe par la voie de la Médie, de la Haute-Assyrie et de l'Asie-Mineure. Franchissant le Taurus, ils touchent en route à diverses portions de l'Arménie. Il a existé d'autre part des tribus aventureuses qui ont descendu l'Indus en arrivant des régions voisines de l'Afghanistan. Après avoir formé de petits Etats de pirates sur les côtes de Gédrosie et les côtes voisines du golfe Persique, elles ont fini par envahir l'Égypte à la suite des Cares et de tous les ancêtres de la race phénicienne. Après avoir occupé le Delta durant une époque indéterminée, elles se sont avancées sur la Méditerranée, postérieurement aux Cares et antérieurement aux Phéniciens proprement dits. Toute une mythologie maritime, presque identique à celle que nous retrouvons dans une portion de l'Inde maritime, et tout à fait distincte de celle des Cares et des Phéniciens, malgré leurs points de contact incontestables, toute cette mythologie, dis-je, ne s'explique que par ces faits seuls. Il est vrai, les traditions grecques sur la Lybie, le Delta d'Égypte et la côte des Philistins sont prodigieusement gâtées et malencontreusement fouillées par la main des logographes, compilateurs d'histoires antiques, auteurs de date récente. On ne saurait méconnaître malgré cela l'arrière-fond historique des traditions sur l'arrivée des Danaëns ou des Achéens qui quittent le Delta de l'Égypte pour occuper plusieurs points de la Grèce. Ces Grecs arrivés par les voies de la mer, ces Grecs précédés par de tout autres antécédents de cultes, par une autre histoire, ces Grecs séparés des Pélasges par le courant des siècles, forment ce génie mobile qui distingue les Achéens, les Minyens et les Ioniens,

ce génie qui établit un contraste absolu avec l'immobilité des tribus latines et pélasgiques.

Le reste des Hellènes s'est formé dans la Thessalie par des transformations subies au sein de la société pélasgique même. C'est à eux que revient spécialement le nom des Hellènes, qui est du reste d'origine purement pélasgique. Je veux parler des sujets d'Achille, dieu et héros tout ensemble, chef de la race sacrée des laboureurs Éacides. J'entends parler aussi des Doriens, peuple qui consumma l'œuvre de la transformation des Pélasges de l'antiquité, et qui en fit les Hellènes des temps modernes. On le voit, il s'agit en tout ceci d'une foule d'investigations d'une nature très-délicate et très-spéciale, où il importe avant tout de ne pas se barrer à soi-même la route de la vérité par des thèses favorites ou par des systèmes préconçus. Rien de plus attrayant que cette tentative de tout expliquer de la façon en apparence la plus simple et la plus naturelle au moyen d'une certaine unité de germe et de dessin. Toutefois il n'est pas vrai, pas plus en géographie qu'en histoire, que les grands peuples et les grands fleuves sortent d'une source uniforme. Les sources des fleuves sont voisines, mais diverses ; quant aux affluents qui grossissent leur cours, ils ont des origines souvent très-éloignées. Le corps du fleuve est relativement unique dans son principe même ; mais le fleuve n'est bien réellement baptisé de son nom qu'après s'être augmenté du volume de tous ses affluents. C'est ainsi seulement qu'il compose ce corps majestueux au devant duquel se soulèvent les flots de l'Océan pour le recevoir avec la grandeur et la dignité qui lui conviennent.

§ 4. — Des Lithuaniens comme descendants des Gètes et des Daces.

Ce sont les Gètes et les Daces qui se révèlent après les Grecs et les Latins dans l'ordre historique des peuples de souche indo-européenne. Ils paraissent à la limite extrême des temps mythiques et des temps historiques. On peut déjà commencer par dater l'époque des migrations historiques en prenant acte de leurs mouvements aux rayons d'une aube naissante en fait d'histoire.

Nous pouvons poursuivre la route des Gètes et des Daces en remontant en quelque sorte à leurs origines. Maîtres de la Moldavie et de la Valachie, ils finirent par subjuguier la Thrace dont ils furent longtemps le peuple dominant. On distingue leur marche à travers les mouvements des Scythes, des Cimmériens et des Sarmates. C'est ainsi que l'on parvient jusqu'aux rives du Volga en son embouchure dans la mer Caspienne. Nous les retrouvons ultérieurement jusqu'aux cours supérieurs de l'Oxus et du Jaxarte, s'avancant du côté de la mer d'Aral. Ils occupent le Khanat actuel du Saschkand ainsi que celui du Farghana,

séparant les populations finnoises et turcomanes des régions méridionales de la Sibérie d'avec le reste des contrées indo-européennes de l'Asie centrale, c'est-à-dire de la Bactriane et de la Transoxane.

Rien de plus digne d'attention que ces Gètes et que ces Daces. L'imagination est saisie par la forme inusitée de leur culte, ainsi que par le caractère propre à leurs communautés religieuses et leurs communautés sociales. Zalmoxis, leur législateur et leur prétendu Dieu, se trouve placé à la tête d'une hiérarchie sacerdotale que nous retrouvons trait pour trait chez les Lithuaniens du moyen âge, dans les forêts de la vieille Prusse et de la vieille Lithuanie. Je veux parler du culte de Romove et des institutions qui s'y rattachent. Il y a des raisons étymologiques en grand nombre, il y a une foule de noms de tribus et de lieux qui lient ces ancêtres des Moldaves et des Valaques aux vieux peuples de la vieille Prusse, de la vieille Lithuanie et d'une partie de la Livlande. Les Moldaves et les Valaques sont romanisés, il est vrai, comme les Gaulois et les Pannoniens; mais cela ne leur confère en aucune façon une origine latine. Les vieux Prussiens, les vieux Lithuaniens et les Lettes de la Livlande ont envahi fort tard et à des époques entièrement historiques les contrées où nous les voyons établis. Ils ont repoussé les Finnois, vrais autochtones de ces régions, et ils s'y sont substitués aux Goths, qui ont passagèrement occupé une partie de la vieille Prusse.

L'idiome lithuanien a attiré l'attention des philologues d'une façon toute spéciale. De tous les idiomes de souche indo-européenne, c'est celui qui rappelle les formes du plus vieux sanscrit et du vieux latin, et cela de la manière la plus accentuée. Il se peut même que cette affinité plus étroite avec les idiomes de la vieille Italie, c'est-à-dire de l'Italie *d'avant* les Romains, ait été pour quelque chose dans la métamorphose subie par la parole des Valaques. Il n'en reste pas moins des traces d'une originalité assez prononcée dans cet idiome néo-latin des Valaques mêmes.

#### § 5. — Des Bretons ou des Kymris.

Les Cimmériens furent déracinés des régions qu'ils occupaient par l'invasion des Scythes en Asie et en Europe, du temps de la monarchie des Mèdes. Ils furent expulsés de la péninsule qui porte encore le nom de la Crimée, comme ils le furent des pays voisins de l'Asie et de l'Europe qui étaient en leur pouvoir. Les Grecs nous rendent compte d'une seule chose, de leurs incursions en Asie, car ils ignorent tout ce qui se passait du côté des bouches du Danube et des grands fleuves de la Russie méridionale. Les histoires locales sur la cité de Milète et sur les colonies milésiennes nous manquent malheureusement pour nous instruire de ces matières. La lumière qui nous est parvenue date

du passage de Darius, qui s'était mis à la poursuite des Scythes. C'est à Hérodote que nous sommes redevables de ces grains d'or qu'il émette sur la route de nos recherches. Sa main n'a pas été parcimonieuse ; mais l'appétit ne fait que croître lorsqu'il trouve quelque aliment pour se satisfaire.

Quiconque réfléchit sur l'organisation essentiellement théocratique de la hiérarchie des Druides est frappé de la grande analogie entre leur institution et celle du sacerdoce des Gètes et des Lithuaniens. Rien n'est plus évident. Les établissements des Druides, ceux des pontifes de Salmoxis, ceux des pontifes de Romove, ne s'expliquent que par de grandes révolutions à la fois religieuses et sociales. Tout prouve qu'il faut les rattacher à des phénomènes du même ordre qui se sont produits dans les régions de l'Asie centrale, c'est-à-dire parmi les Saces, les Daces et les Gètes de cette contrée. Ces races indo-européennes, partiellement mêlées de hordes turques et de tribus finnoises, ont temporairement dominé sur un grand nombre d'hommes. Toutes ces fédérations de tribus guerrières, aux origines diverses, furent toutes englouties sous la même avalanche. Elles succombèrent à l'assaut des Scythes, tourbillon de peuples, ouragan composé d'un pélemêle de Finnois, de Turcomans, de Huns et même de Mongols. Grande histoire inconnue dont nous ne saisissons que les derniers effets : la ruine de l'empire des Mèdes et l'invasion des Scythes, dont les flots roulent en deux directions, d'un côté, vers l'Asie mineure et la Palestine, et, de l'autre, vers les plages orientales de notre continent.

Toutes les vieilles familles sacerdotales d'origine indo-européenne avaient une organisation purement patricienne. Elles ne formaient nulle part un gouvernement, elles n'étaient nulle part hiérarchiquement coordonnées à un principe commun, ni en Asie ni en Europe. Elles reposaient sur le fondement des institutions de la famille, elles formaient une caste, elles avaient les *Gentes* de leur parenté, tout à fait comme les autres castes, quelque fussent leurs origines. Les familles druidiques se sont très-certainement dissoutes, très-probablement à la suite de longs combats. Mais, si elles se sont dissoutes comme familles, ce fut pour se reconstituer plus fortement sous la forme d'un pouvoir hiérarchique, tel qu'il reposait sur le principe de l'élection, d'après les degrés de science, de sagesse, et d'après l'âge avancé et l'expérience acquise de ses membres. Ils semblent avoir pris l'initiative du gouvernement de leurs compatriotes. Ils se sont évidemment faits les chefs de l'émigration kymro-bretonne du côté de l'Occident. Traversant rapidement la Pannonie, ils ne demeurent pas davantage, du moins pour longtemps, dans les vieilles contrées celtiques du Noricum et de la Vindélicie. Ils franchissent le Rhin et portent leurs forces primitives vers les deux bassins de la haute Saône et

de la haute Seine, et se rendant maîtres de la Bourgogne. Les Kymris de ces régions portent le nom d'Æduens, et ce nom se reproduit avec éclat parmi les Kymro-Bretons de la Grande-Bretagne. Un dieu du nom d'Ædd-Mavr ou d'Ædd le Grand est leur ancêtre mythique, et ils s'appellent Æddvys comme fils ou comme associés de ce dieu même. Leurs grands établissements sacrés, les sièges de leur empire sacerdotal, peuplèrent en quelque sorte le territoire des Séquanais comme celui des Æduens. Bibracte (Autun) devint la capitale de leur culte dans les Gaules; l'île d'Anglesey ou l'île de Mona le fut dans la Grande-Bretagne pour les temps postérieurs de la persécution romaine.

On comprend maintenant pourquoi les Romains ont tant persécuté les Druides, pourquoi ils n'ont souffert leurs restes que sous les conditions d'existence des rhéteurs ou des professeurs latins. Les Druides avaient commencé par envahir les Gaules en y provoquant des révolutions religieuses et sociales chez les Gaulois mêmes. Ils furent la cause de l'émigration des Gaulois mécontents, de leur débordement du côté de l'Italie, de l'Helvétie et du Noricum; de leur apparition postérieure aux portes de Rome et au défilé des Thermopyles. Quand les Romains pénétrèrent dans les Gaules, ils profitèrent des longues agitations et des grands bouleversements que les Druides y avaient naguère provoqués et dont les conséquences se faisaient constamment sentir. Rencontrant les Druides partout sous leurs pas, dans les Gaules et dans la Grande-Bretagne, les voyant marcher à la tête de toutes les résistances, ils finirent par les écraser. Ce fut l'unique moyen de *romaniser* les Gaules plus complètement qu'aucune autre des nations soumises à leur sceptre.

Les Kymris de la Grande-Bretagne et les Bretons de l'Armorique, leurs descendants, conservèrent intact le fond de leur législation et de leurs institutions nationales. Les Druides restèrent toutefois sur le carreau, mais on essaya de leur communiquer une vie factice par les souvenirs de quelques bardes qui cherchèrent à réorganiser une sorte de druidisme dans le courant du huitième siècle. Il faut en chercher le principe dans l'opposition des Bardes aux Anglo-Saxons et à leur clergé qui avait remplacé un clergé kymro-breton. Leur haine des rois normands fit le reste pour ces tentatives désespérées du rétablissement d'un pseudo-druidisme. Le patriotisme y eut plus de part que la science et la réflexion.

#### § 6. — Les Germains.

On a exploré à fond les grammaires et les dictionnaires des nations germaniques, tant de l'antiquité que du moyen âge. Le gothique, le scandinave, l'anglo-saxon, le frison, la langue franque des ères mérovingienne et carlovingienne, le vieux saxon, ont été mis à nu. On a

suivi en tout cela les principes de la philologie comparée, et c'est à Jacob Grimm que revient tout l'honneur de ce travail colossal. Des travaux analogues se sont accomplis pour les monuments des plus vieux corps de loi des peuples germaniques, pour ceux de leurs institutions domestiques, sociales et politiques, pour ceux de leurs mœurs et de leurs coutumes, de leurs croyances, des formes de leur culte, de leurs traditions mythologiques et de leurs superstitions populaires. Partout nous rencontrons la main de Grimm dans la savante ordonnance de ces matières. Si l'on entreprenait de semblables travaux sur les antiquités celtiques, on y jeterait la plus éclatante lumière : malheureusement nous en sommes encore bien loin.

L'ensemble de ces recherches prouve la similitude d'une primitive Germanie avec la Grèce des Pélasges et d'une seconde Germanie qui offre le pendant du principe héroïque des Hellènes. Les Germains de la première catégorie ont occupé une portion du nord de l'Allemagne, ainsi que les deux rives des pays de la Baltique, les contrées adjacentes des embouchures de l'Elbe, du Weser et de l'Ems, ainsi que les contrées voisines des bouches du Rhin. Les Germains de date récente qui parurent vers l'époque des guerres de Mithridate bouleversèrent, du moins partiellement, les établissements de la primitive Germanie. On vit surgir des dieux nouveaux qui s'établirent au-dessus des anciens dieux, adoptèrent les uns comme fils ou comme vassaux, absorbèrent les autres dans leur unité nouvelle.

Les Germains de la vieille souche furent des laboureurs et des marins, faisant partiellement quelque commerce, comme les Hermundures et les Istæves de Tacite. Les premiers occupèrent la Thuringe, la haute Saxe et une portion de la Franconie; les autres s'établirent dans la Vestphalie et vers le bas Rhin. Les Frisons et les races Ingæves doivent surtout fixer notre attention. Leurs dieux se rapportent tous à la navigation et au commerce maritime, leurs déesses sont avant tout agricoles. Freyr et Freya, sa sœur, furent les chefs des dieux Vanes sur les bords de la Baltique. Ils correspondent à d'autres dieux et à d'autres déesses que nous retrouvons chez les Istæves et les Hermundures. Ce sont tous des variétés du même genre de croyances et d'institutions qui se rattachent intimement à ces cultes.

Tout à coup cette masse de tribus précédemment pacifiques est profondément agitée. Ce fut d'abord du temps des Cimbres et des Teutons, où une foule de tribus celtiques et de tribus belges se trouvèrent entraînées par le flot qui les précipita dans le même courant. Plus tard, les Suèves d'Arroviste s'avancent des rives de la Baltique jusqu'aux bords du Rhin et font leur invasion dans les Gaules du temps même de César. Un mouvement inattendu s'empare d'une portion naguère pacifique de la race Istæve. Les Chattes ou les Hessois, les



Bataves et les Sicambres, se lèvent en armes. D'autres tribus envahissent une portion de la Scandinavie, troublant la paix d'Yngvi-Freyr, du grand dieu des Ingæves. Le culte des Ases enflamme subitement les Goths, comme une partie des Germains de l'intérieur, en agissant sur les peuples des bords du Rhin. C'est le dieu Wodan qui se manifeste dans la Germanie; c'est Odin, le roi des Ases de la Scandinavie, qui opère toutes ces merveilles. Son culte, profondément asiatique, ne trouve ses analogies que dans la religion d'un dieu Shiva, adoré par les montagnards des pays du nord de l'Inde. Les pontifes et les fanatiques de ce dieu, qui fut une sorte d'Apollon hyperboréen, ont dû troubler probablement une portion de la haute Asie par suite du renversement de l'empire des Grecs de la Bactriane.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les suites gigantesques d'un mouvement qui a fondé une Europe néo-latine sur les débris d'un empire romain, ainsi qu'une Europe néo-germanique composée de l'Allemagne, de la Suisse, de la Hollande, de la Belgique, de la Grande-Bretagne et des royaumes Scandinaves, traversant l'Atlantique pour pousser un dernier rejeton dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

#### § 7. — Les Slaves.

Provoquées par le patriotisme du vieux Dobrowski et par les lumières de Schaffarik, les études sur les idiomes des Slaves, sur leurs antiquités religieuses et politiques, sur les formes particulières de leurs communautés domestiques et de leurs confraternités sociales, ont pris une grande extension. Les Allemands se sont également mis à l'œuvre, et ces recherches aboutiront à de très-grands résultats, si on ne les traverse pas malencontreusement par les hallucinations d'un faux patriotisme. C'est ainsi que l'on s'efforce de voir des Slaves partout où il n'y en a pas : chez les Lithuaniens, chez les Moldaves et les Valaques, chez les Albanais, chez les Celtes du Noricum et de la Vindelicie. Tous les hommes compétents rejettent ces prétentions d'un patriotisme acerbe, qui a de nombreux griefs contre les Allemands et qui aspire à se faire ouvrir les portes de la Grèce et de l'Italie. Les Slaves voudraient jouer en Europe, avec le temps et à leur tour, le même rôle que les Germains, et avant eux les Romains, et avant ceux-ci les Macédoniens. Ils rêvent un empire du monde.

Il ne saurait y avoir aucun doute sur l'antiquité des Slaves en Europe, spécialement dans l'Ukraine et dans la Gallicie, ainsi que dans toute la Russie méridionale, le long des grands fleuves qui débouchent dans le Pont-Euxin, mais dont les Slaves n'ont jamais profité pour la navigation même. Les Scythes nous les cachent du temps des Grecs, et il en est de même des Sarmates, race cavalière d'origine mède, complé-

tement étrangère aux Russes et à toute cette branche des Slaves dont les Russes relèvent, tribus pacifiques organisées en petites communautés marchandes et agricoles. En revanche il paraîtrait que les Sarmates se seraient fondus dans cette autre branche de la grande famille des Slaves, à laquelle appartiennent les Bohêmes et les Polonais. C'est parmi eux surtout que l'on remarque une ardeur guerrière pareille à celle des Sarmates, fougue inconnue du reste des populations slaves, qui se distinguent, du reste, également des Lèches ou des Polonais et des Czeches, ou des Bohêmes par la diversité de leur idiome. Il s'est, suivant toute apparence, opéré une fusion entre les guerriers sarmates et un corps puissant de tribus slaves composé de Czeches et de Leches, c'est-à-dire des ancêtres des Bohêmes et des Polonais.

Le voile tombe de la face des Slaves lors de l'éroulement de l'empire des Goths, frappé par le marteau des Huns. Anciens vassaux et sujets des Goths, ils avancent lentement du côté de la Germanie, au temps où les nations germaniques se portent vers l'empire romain. C'est ainsi que les Slaves sont parvenus à dominer un reste de Germains, depuis les embouchures de la Vistule jusqu'à celles de l'Elbe, prenant possession de la Prusse actuelle, de la Poméranie, du Meklembourg et d'une partie du Holstein. Charlemagne commença par les repousser, mais ils ne furent définitivement vaincus et subjugués que du temps des Hohenstauffen.

Ils envahirent d'autre part, dès l'époque mérovingienne, et sur les Celtes et sur les Germains, toute la Silésie, toute la Bohême, ainsi qu'une partie de la Bavière, de l'Autriche et de la Pannonie, jusqu'aux rives de l'Adriatique. Ils pénétrèrent aussi et se consolidèrent dans l'empire grec : ce sont les Serviens, les Bosniaques, les Bulgares, qui parlent tous des idiomes slaves, parents des dialectes de la Russie, et distincts des langues des Bohêmes et des Polonais.

Cette immense extension du domaine des Slaves fut tenue en échec par Charlemagne, et, plus tard, par le naissant empire germanique. Il le fut en Hongrie par le déluge des Madgyars, et dans la Grèce par la conquête des Ottomans, qui convertirent une partie des Bosniaques à l'Islam. Le grand danger de l'Europe occidentale est surtout dans l'alliance des deux Eglises, la grecque et la moscovite. Frédéric le Grand fit preuve d'une grande imprévoyance et commit une immense faute en poussant au partage de la Pologne, au lieu de contribuer à la formation d'une Pologne et d'une Bohême catholiques comme contre-poids d'une Russie et d'une Servie grecques. Mais la faute est commise, et il est plus facile d'imaginer des plans pour la restitution d'une Slavie catholique en face d'une Slavie grecque, que de les mettre à exécution.

## § 8. — Les Madgyars et les Ottomans.

Les Huns n'ont passé sur l'Europe que comme un torrent : c'est à peine si l'on peut admettre que leurs restes se rencontrent parmi les Szekler, qui sont les prétendus Sicules du moyen âge. Les Madgyars appartiennent à la grande race finnoise, comme le prouve leur langue, qui a une parenté éloignée avec celle des Turcs. Les Hongrois ont eu le bonheur inouï de posséder deux des plus grands hommes de l'époque de la Renaissance dans les personnes de Jean Hunyad et de Matthias Corvin ; mais l'histoire de ce vaillant peuple est des plus turbulentes et des plus confuses. L'inconstance de son esprit est prouvée par le fait seul de la prodigieuse facilité avec laquelle il a changé de religion dans le cours du seizième et du dix-septième siècle, passant du catholicisme au protestantisme, du protestantisme au catholicisme, puis au socinianisme, puis à l'Islam, sans jamais persévérer. C'est une nation superbe, mais c'est une nation à coups de sabre, qui tient un peu de l'humeur des Huns. Sa faiblesse numérale l'empêche du reste de jouer ce rôle d'ambition qui se retrouve dans l'ardeur de son génie et dans l'impétuosité de son caractère.

Je ne saurais me résoudre encore à regarder les Turcs comme un peuple européen. J'attends pour cela leur assimilation complète avec les intérêts, les mœurs et les institutions des nations chrétiennes. C'est une des grandes questions de l'avenir.

BARON D'ECKSTEIN.

## LITTÉRATURE ESPAGNOLE

---

# FERNAN CABALLERO

---

Cette admirable baie de Cadix, ces villes semées autour, ces déserts de sable coupés de riches cultures, qui s'étendent derrière les villes, ces habitations isolées au milieu des champs, ces pâturages sans limites, toute cette nature qui, dans sa fécondité exubérante et dans ses contrastes, a gardé je ne sais quoi de la grâce un peu sauvage du monde naissant, ces mœurs à la fois naïves et fortes, ces populations assez fidèles à leurs croyances et à leurs habitudes pour dédaigner longtemps encore celles des autres peuples, devaient finir par avoir leur peintre, leur conteur, leur moraliste, un écrivain, en un mot, qui prendrait la peine de s'emparer de ces beaux paysages avant qu'un chemin de fer les gâte, de recueillir ces chansons pour les sauver de l'oubli, ces légendes pour en conserver la saveur exquise, de faire revivre enfin dans un enchaînement de scènes tour à tour familières ou graves, avec toute la variété de ses usages, de ses caractères, de ses costumes, ce petit monde à part sur lequel les progrès de la civilisation et de l'industrie commencent déjà à répandre leur teinte uniforme. Ce peintre, ce conteur, ce moraliste, est venu. Depuis quelques années, l'Espagne se montre chaque jour plus attentive aux récits d'un romancier fécond et vrai, qui fait de l'Andalousie ce que Walter Scott a fait de l'Écosse, à savoir son domaine littéraire. Fernan Caballero a arboré sa bannière sur les rivages de l'Andalousie, comme ces anciens navigateurs de sa patrie qui, en abordant quelque île inconnue de l'océan américain, y plantaient le drapeau de l'Espagne, et en prenaient possession au nom de S. M. Catholique. Fernan Caballero aurait-il donc par hasard découvert les quatre royaumes de l'Andalousie? Non, Fernan Caballero, de tous les écrivains le moins prévenu en faveur de lui-même et de son œuvre, sait comme tout le monde, et mieux que tout le monde, que Cadix, Séville, Cordoue, Malaga et Grenade ont achevé de jouer leur rôle particulier, et que l'histoire de l'Andalousie est désormais celle de l'Espagne. Mais à côté des grandes

routes qui mènent aux capitales, il y a les sentiers ombragés et parfumés qui mènent aux villages, et dans l'Andalous il y a l'homme. Sous ce beau ciel, au milieu de cette nature splendide, cet homme et cette nature qui s'appartiennent si bien l'un à l'autre, voilà ce que Fernan Caballero a jugé digne d'être étudié de près; ou plutôt ayant eu toute sa vie ce spectacle sous les yeux, il s'est senti le goût, il s'est trouvé le talent de le reproduire, et c'est la vérité de ses tableaux qui en fait surtout le charme et l'heureuse nouveauté.

Fernan Caballero n'a écrit que des romans de mœurs, des nouvelles ou de simples scènes de coutumes populaires. Ses diverses compositions ne diffèrent guère les unes des autres que par l'étendue, et il lui est arrivé plus d'une fois de trouver dans un trait raconté en vingt pages toute l'étoffe d'un roman. Quoi de plus complet, par exemple, que le tout petit récit qui a pour titre : *Se taire durant la vie et pardonner en mourant* ?

Le roman, depuis Cervantes, mais en exceptant ce grand écrivain, n'a jamais jeté un bien vif éclat dans la littérature espagnole. Je ne sais même s'il faut mettre à part le roman picaresque, genre amusant, mais restreint, et dont le chef-d'œuvre, *Lazarillo de Tormes*, est demeuré inachevé. En général, cette épopée familière que nous appelons le roman ne paraissait pas faite jusqu'ici pour le génie espagnol, qui est surtout poétique, lyrique même, et porté au grand. Il se plaisait trop aux paroles héroïques, aux graves sentences, aux ardeurs de l'extase, aux généralités sonores, pour avoir pris goût de bonne heure à ces détails précis de la vie ordinaire, à ces fines analyses de la passion et des caractères dont se nourrit le roman; et, sous ce rapport, le Don Quichotte n'est pas seulement la satire de la chevalerie errante et de ses poèmes extravagants, il est bien aussi un peu la critique détournée de ces grandes échasses où se hausse volontiers l'orgueil castillan, et voilà peut-être pourquoi les Espagnols, qui estiment infiniment leur Don Quichotte, l'aiment je crois, dans le fond, un peu moins que nous ne l'aimons.

La littérature espagnole a produit d'ingénieuses satires, par exemple, le *Fray Gerundio* du père de la Isla et le *Gran Tacaño* de Quevedo, d'agréables pastorales comme la *Diane* et la *Galatée*, quelques nouvelles intéressantes; mais un écrivain qui, après avoir longtemps observé les hommes, éprouvât le besoin de les peindre, et réussit à retracer la vie humaine dans des tableaux où tout le monde, y compris la nature, aime à se reconnaître, c'est là, si je ne me trompe, ce que l'Espagne n'avait pas encore eu, et ce que Fernan Caballero est parvenu à lui donner.

Seulement, et à l'exemple de tous les peintres vrais, il circonscrit avec soin son paysage, son drame, ses personnages, le milieu, en un

mot, où s'anime sa pensée. Il aime, comme un autre, les horizons lointains, mais il se contente de les marquer d'un trait, réservant ses couleurs pour donner plus de relief à ce qu'il sait pour l'avoir vu de près. Je l'ai dit et le répète, Fernan Caballero est surtout le peintre de l'Andalousie.

J'ai nommé Walter Scott, non pour dire qu'il lui soit né un rival dans un coin de l'Espagne, mais parce que j'ai cru trouver entre ces deux écrivains de frappantes analogies.

Walter Scott, en écrivant *Waverley* et souvent depuis, se plaignait déjà que les mœurs anciennes fissent place aux habitudes nouvelles, que l'Écosse abandonnât jusques au costume de ses pères, et il ajoutait qu'avant un demi-siècle, dans les rues d'Édimbourg, le plaid et le claymore seraient des antiquailles qui attireraient l'attention, il n'osait dire la raillerie. Fernan Caballero a précisément affaire à une époque toute pareille, époque aussi de transition, où l'Andalousie travaille à dépouiller son vieux costume avec une partie de ses croyances et de ses mœurs séculaires, et il peint cette époque avec une sympathie où l'on sent la crainte secrète de voir s'effacer les modèles qui posent encore devant ses yeux, mais qui demain peut-être auront disparu. Et, comme c'est d'ordinaire par la tête que la transformation commence, il s'attache surtout à peindre le peuple demeuré plus fidèle à ses traditions et à ses habitudes. C'est dans ce sens qu'il a pu écrire avec une parfaite justesse :

« Depuis que je suis ici en contact si intime avec le peuple, je me suis convaincu que c'est chez lui que réside toute la poésie de l'antique Espagne et de ses chroniques. Les croyances du peuple, son caractère, ses sentiments, tout porte le sceau de l'originalité et de la poésie. Son langage surtout peut se comparer à une guirlande de fleurs. Des comparaisons très-fines, des proverbes vifs et d'une vérité profonde, des contes sublimes quand ils touchent à la religion, ou petillants de sel, des couplets et des chants de la plus délicate poésie : voilà les fleurs dont se compose presque toujours cette guirlande. Le peuple andalous est élégant dans sa démarche, dans sa manière de se vêtir, dans son langage, dans ses sentiments<sup>1</sup>. »

Mais, si Fernan Caballero éprouve pour le peuple andalous une si vive sympathie, il n'est pas de ces écrivains hargneux qui n'aiment les petits que de la haine qu'ils ont pour les grands. Nul n'est entré plus avant dans les misères du riche, nul ne sent avec plus de délicatesse les richesses de la pauvreté. Mais ce peuple qu'il aime parce qu'il le comprend, il voudrait surtout le préserver des enseignements pervers.

<sup>1</sup> *L'une dans l'autre.*

Il l'invite à garder sa pauvreté comme un trésor qui lui garantit la longue possession de tous les autres. Il a écrit quelque part :

« Cette digression pourrait ressembler à l'un des plaidoyers modernes en faveur des criminels et de la classe pauvre, et qui ne font qu'une arme nouvelle, ou une semence révolutionnaire qui portera ses fruits comme tant d'autres ! Je préfère de beaucoup le denier de la veuve à cette philanthropie bruyante qui, au lieu de semer de bons sentiments de modération, de paix et de résignation dans le peuple, n'y répand qu'un mauvais levain qui révolte le pauvre contre sa situation sans l'améliorer<sup>1</sup>. »

Si on regarde maintenant à la manière des deux romanciers, les ressemblances frapperont plus encore.

En ce qui est du style en général, aussi peu de prétention d'un côté que de l'autre. Ce naturel courant et limpide qui entraîne le récit de Walter Scott a fait dire à quelques critiques que ce peintre admirable des mœurs et des caractères n'avait pas un style qui lui fût propre. Je ne serai nullement surpris le jour où l'on dira que Fernan Caballero, cet autre peintre si remarquable des caractères et des mœurs, n'a pas non plus un style à lui.

Walter Scott a introduit dans le monde une foule de créatures vivantes, et les figures qu'il imagine n'ont pas moins de réalité et parfois de grandeur que celles qu'il emprunte à l'histoire. Je ne sais si Fernan Caballero invente beaucoup. Il ne fait, dit-il, que se souvenir, et tous les personnages qu'il met en scène, il les a connus, pris sur le fait, vus à l'œuvre pour ainsi dire, et il ne fait que les rendre à la société qui les lui a prêtés. Mais Fernan Caballero oublie, dans sa modestie, que l'invention n'est que la mémoire qui sait choisir, et que, en fait de caractères, inventer ou découvrir, c'est tout un. Je le tiens donc pour le père très-légitime de ses héros. Ils vivent comme ceux de Walter Scott, et j'entends en faire un grand éloge en ajoutant qu'ils dialoguent parfois comme ces derniers.

On a remarqué le soin minutieux que Walter Scott met à décrire le costume de ses personnages ; il porterait même dans ce genre de description une manie d'antiquaire. Fernan Caballero, qui a droit à la même louange, mériterait assurément le même reproche, si ses acteurs plus simples et pris dans un milieu plus humble ne le sauvaient par là de la tentation de s'arrêter trop à les peindre dans les plus petits détails.

La passion de Walter Scott pour les vieilles traditions de son pays a rempli sa mémoire de fragments d'anciennes ballades, dont il aime à semer ses récits et les discours de ses héros. C'est où triomphe aussi

<sup>1</sup> *L'une dans l'autre.*

Fernan Caballero. On se demande, en le lisant, où il est allé prendre les traditions populaires, ces débris d'antiques romances, ces couplets d'un tour si original, ces proverbes rimés qui dessinent si bien le personnage, et donnent plus de vérité au dialogue en le marquant d'un trait plus vif. Walter Scott avait, dit-on, réuni de ces poésies naïves une collection précieuse. Fernan Caballero possède dans ce genre des archives non moins riches ; à tout ce que son père, l'érudit passionné, don Juan Nicolas Böhl de Faber, avait amassé pendant sa vie, il a ajouté ses propres trouvailles, et il n'épargne rien pour les augmenter. S'il entend un aveugle chanter dans la rue quelque romance qu'il ne connaisse pas, il l'arrête aussitôt, et tout ce qu'il recueille ainsi à tout vent se classe dans sa mémoire, pour se retrouver, à l'occasion, sous sa plume.

Mais la meilleure analogie qu'il ait avec Walter Scott, c'est ce parfum d'honnêteté, c'est ce goût des choses innocentes, c'est l'horreur pour le vice, même quand le vice a une certaine grandeur. On permet aux jeunes filles la lecture des romans de Walter Scott : on leur conseillera celle des romans de Caballero. Elles y trouveront le crime partout réprouvé, partout la vertu en honneur, et les passions elles-mêmes, sans rien perdre de leur énergie dans le tableau qui en trace au lecteur la dramatique image, y sont toujours entourées de la terreur salutaire que les moins dangereuses doivent inspirer.

À côté de nombreuses analogies, les différences ne sont ni moins grandes, ni moins nombreuses. Je me bornerai à en signaler deux, la première toute littéraire et à l'avantage du romancier écossais. Les œuvres de Fernan Caballero n'ont pas les savantes proportions, les immenses perspectives de celles de Walter Scott. Il n'a pas le goût, peut-être n'a-t-il pas le génie de ces puissantes machines au sein desquelles se meut à l'aise tout un monde. Les romans de Scott sont de vastes tableaux d'histoire ; ceux de Caballero, souvent aussi vrais, parfois non moins dramatiques, ne sont guère que des tableaux de genre. C'est encore une assez belle gloire, puisque, dans leurs proportions réduites, ces tableaux ont un rare mérite. Mais, hâtons-nous de le dire, ils témoignent d'un essor moins large, d'un souffle moins hardi, d'un art moins consommé.

La seconde différence est surtout morale, et Fernan Caballero serait le premier à la revendiquer, si je la passais sous silence. On a reproché à Walter Scott une sorte d'indifférence religieuse ; elle n'atteint pas chez lui le moraliste, elle laisse à l'Anglais, à l'Écossais surtout, sa vraie physionomie. L'écrivain espagnol, en devenant sceptique, perdrait, à coup sûr, le trait le plus caractéristique de la sienne. Fernan Caballero, catholique ardent, porte partout avec lui sa croyance ; elle est de moitié dans toutes ses impressions, elle échauffe la narration



sous sa plume, prête un lointain sublime à ses moindres esquisses, une sorte de gravité évangélique à ses plus humbles personnages ; et quand je dis catholique, j'entends dire catholique espagnol. aimant tout de la foi de ses pères, ses grandeurs d'autrefois comme ses misères d'aujourd'hui. Il y a bien ici un peu d'exagération, mais cette exagération est sincère et naïve, et s'expliquerait, au besoin, par la réaction d'une âme honnête en faveur d'un passé brutalement méconnu. Qu'importe, d'ailleurs, si l'âme se sent élevée par cette exagération même, et si, en définitive, le récit s'en trouve bien ?

Sur un point cependant, Fernan Caballero est moins Espagnol qu'il ne l'est sur tout le reste, il n'aime pas les courses de taureaux. Ami passionné des animaux, il détourne les yeux avec horreur de ces boucheries odieuses où la vieillesse du cheval est livrée sans pitié, en récompense de ses anciens services, à la corne irrésistible du taureau. qui lui-même, au bout d'un quart d'heure, ira expier sous l'épée le meurtre auquel on l'a provoqué. Toutes ces cruautés si ingénieusement combinées remplissent Caballero d'une indignation partout répandue dans ses livres. Si Théophile Gautier se rencontre alors sous sa main, je le plains ; on ne lui saura pas le moindre gré d'être, sous ce rapport, plus Espagnol que l'Espagne.

Cette répugnance instinctive de Fernan Caballero est partagée, en Espagne, par un certain nombre d'âmes sincères, qui commencent à craindre que le goût recrudescant des courses de taureaux ne fasse, à la longue, de leurs compatriotes, ce que le cirque avait fait des Romains, et ne les accoutume à regarder froidement le sang couler comme l'eau. mais, il faut l'avouer, ces âmes délicates sont en minorité, et dans l'autre camp se trouve à peu près tout le monde.

Le clergé lui-même est souvent de ces fêtes. La plupart des prêtres s'abstiennent d'y paraître par un juste sentiment de la dignité de leur robe, mais d'autres ne croient manquer à aucun devoir en s'y montrant. J'ai connu un ancien augustin, bon prêtre et prédicateur distingué, si passionné pour ces jeux sanguinaires, qu'avant de prendre un engagement, il s'informait d'abord s'il n'y avait pas de course, et un jour qu'il s'était trompé, ou qu'on l'avait trompé, ayant entendu de la chaire même le bruit lointain de la place, il se sentit comme enivré de ces rumeurs connues, et perdant, hélas ! le souvenir du doux crucifié. il précipita sa péroraison, et sortit tout ému, comme s'il courait au chevet d'un mourant. J'ai connu un autre prêtre, celui-là homme énergique, qui avait tiré l'épée dans la guerre civile, et qui ne pouvait sans s'attendrir parler d'un taureau égorgé par le matador. Depuis sa première jeunesse il n'allait plus à la *place*, mais ce n'était pas l'horreur du sang qui le retenait. Propriétaire de vastes pâturages dans la Sierra-Morena, il aimait ses taureaux comme une bergère s'attache

à ses brebis ; il eût trouvé fort bon que la bête prit la vie de l'homme qui lui demandait le sienne, et riche laboureur, le sang versé pour amuser la foule lui semblait une folle et sottie prodigalité. Mais revenons à notre romancier.

Fernan Cabellero décrit l'Espagne avec une tendre et profonde sympathie. Il a surtout, au plus haut degré, le sentiment de la nature andalouse, des jours rayonnants de cette contrée, de ses nuits étoilées, de ses solitudes bibliques. L'Andalous lui apparaît comme le fruit le plus naturel, comme le maître prédestiné de ce riche domaine ; mais il voit et juge l'un et l'autre en observateur qui a traversé autrefois la France, qui a entrevu l'Angleterre, et qui a même, si je suis bien informé, du sang allemand dans les veines. De ces lointaines excursions il est revenu le cœur plus profondément que jamais attaché au sol natal, mais l'esprit désormais fermé aux impressions mesquines, et le sentiment du contraste s'est glissé sans bruit dans l'observation pour la rendre à la fois plus sûre et plus vive.

Dans un des ouvrages dont l'auteur nous occupe, le héros du roman, un jeune médecin allemand, amené par les hasards de la destinée dans un vieux couvent de l'Andalousie, entend tout à coup une petite pécheuse de la côte chanter une de ces vieilles romances, qui, le soir, dans les champs, surtout au bord de la mer, pour peu que la voix ait certaines notes mélancoliques, produisent un effet si extraordinaire.

« Elle avait à peine achevé de chanter, que Stein, qui avait l'oreille excellente, saisit sa flûte et répéta note pour note la chanson de Marisalada ; ce fut alors au tour de celle-ci de s'arrêter étonnée, absorbée, de tourner la tête de tous côtés, comme pour chercher d'où partait l'écho qui lui rendait si fidèlement sa chanson.

« — Ce n'est pas l'écho, s'écrièrent alors toutes les petites filles ensemble, c'est don Federigo qui souffle dans un roseau troué <sup>1</sup>. »

Eh bien, dans les récits, dans les discours, dans les portraits, surtout dans les digressions de Fernan Caballero, on sent l'écho lointain de cette flûte allemande se marier à la voix à demi sauvage qui chante la romance espagnole. On ne saisit pas bien les traits du modèle le plus familier, si on ne l'a d'abord observé à distance, si par la pensée on ne l'a comparé à un autre. On ne peint bien certaines mœurs qu'à la condition d'en avoir connu d'autres qui ne leur ressemblent pas.

J'ai parlé de digressions ; Fernan Caballero les aime et s'y livre volontiers ; mais dans ses livres, elles sont aussi courtes que fréquentes, et, au lieu de refroidir l'intérêt, c'est souvent comme un coup de fouet donné au récit ou au dialogue. Un peu de malice y perce au besoin, mais une

<sup>1</sup> La *Goviola*.

malice toute bienveillante. Fernan Caballero aime passionnément l'Espagne; il la préfère à toute autre contrée, mais il sait la peindre assez belle pour n'avoir pas besoin de relever son pays en calomniant celui des autres : et, s'il introduit dans ses ouvrages des Français ou des Anglais, leurs portraits, parfois peu flattés, sont bien rarement des caricatures.

Je voudrais maintenant faire connaître quelques-uns des ouvrages de Fernan Caballero. Quoiqu'il ait observé le monde et sache le peindre avec grâce, et quelquefois, comme dans *Lágrimas*, avec une verve étincelante, je choisirai de préférence ceux de ses romans où c'est surtout le peuple qu'il a mis en scène; je me bornerai le plus souvent à de simples analyses, et quand je traduirai, ce sera avec le dessein de compléter et de contrôler mes propres dires, en détachant çà et là quelques descriptions sobres, mais complètes, quelques récits rapides, quelques scènes courtes et animées, faites pour laisser dans l'esprit du lecteur une image à la fois plus juste et plus émue des lieux que moi-même je ne suis ailleurs attaché à peindre.

Fernan Caballero a écrit longtemps avant de rien publier, et il y a neuf ou dix ans à peine qu'il offrait son premier ouvrage au public. Il avait écrit la *Famille Alvareda* sous l'émotion toute vive du récit d'un témoin. Puis il l'avait donnée à lire à Washington Irving qui traversait par hasard Séville, et le suffrage du célèbre compatriote de Fenimore Cooper avait suffi à son ambition. Plus tard, quand il rechercha la renommée, il imprima, non pas la *Famille Alvareda*, mais un autre roman d'abord, je crois, écrit en français, la *Gaviota*.

La *Gaviota* est le nom que donne à la monette, dans le midi de l'Espagne, le peuple des côtes de l'Océan. C'est le surnom pittoresque que Fernan Caballero a donné à l'héroïne de son roman. Ce roman est l'histoire de la fille d'un pêcheur, nature sauvage, rétive, fantasque, perverse au fond. Mais une voix admirable unie à quelque beauté fera de cette nature vulgaire une femme courtisée et enviée, une cantatrice applaudie. Elle trouvera un mari qu'elle trompera, elle sera adorée d'un grand d'Espagne qu'elle sacrifiera à un torero. Puis, après avoir perdu voix, beauté, jeunesse et fortune, humiliée et flétrie, elle reviendra effrontément au pays où elle a laissé mourir sans secours son vieux père, heureuse encore de devenir la compagne misérable et hargneuse d'un petit barbier méprisé. Ce caractère est tout le roman; mais il est admirablement dessiné, et se développe avec une vigueur singulière dans une succession de faits qui naissent et s'enchaînent avec cette inexorable logique qui est l'art et le secret des vrais romanciers. Le roman conduit le lecteur à Séville et à Madrid, mais il s'achève où il a commencé, mais il revient toujours sur les bords de la mer, dans le comté de Niebla, parmi ces déserts.

de sables, de loin en loin semés de pins, de chênes-lièges, de palmiers-nains, qui s'étendent entre les bois de doña Ana et la ville de Huelva.

Voici l'ensemble du paysage :

« Stein se promenait un jour devant le couvent, en un lieu d'où l'on découvrait une perspective immense et uniforme; à droite la mer sans bornes; à gauche la dehesa sans fin; au centre, se dessinait dans la clarté de l'horizon le sombre profil du fort en ruines de Saint-Christophe, comme l'image du néant au milieu de l'immensité. La mer, que n'agitait pas le plus léger souffle, se balançait mollement, soulevant sans effort ses vagues que doraient les reflets du soleil, comme une reine qui laisse flotter son manteau. Le couvent avec ses grandes lignes sévères et arrêtées était en harmonie avec ce grave et monotone paysage; sa masse cachait l'unique point de l'horizon dérobbé au regard dans ce panorama uniforme.

« Sur ce point se trouvait le village de Villamar, situé au bord d'une petite rivière aussi abondante et turbulente en hiver qu'elle était pauvre et crouissante en été. Les environs bien cultivés présentaient de loin l'aspect d'un damier dont les carrés offraient une extrême variété de verdure : là le jaune vert de la vigne encore couverte de ses feuilles; ici le vert cendré d'un champ d'oliviers, ou le vert émeraude du blé que les pluies d'automne avaient fait pousser, ou le vert sombre des figuiers, le tout divisé par le vert azuré des haies que formaient les aloës. A l'embouchure de la rivière croisaient quelques barques de pêcheurs; sur un tertre, voisin du couvent, se dressait une chapelle; devant cette chapelle, une grande croix s'élevait sur un grand piédestal de maçonnerie, en forme de pyramide; derrière s'étendait un enclos couvert de croix peintes en noir : c'était le cimetière.

« A la croix était suspendu un fanal toujours allumé; et la croix, emblème de salut, servait de phare aux marinières; comme si Dieu eût voulu rendre la parabole sensible à ces simples habitants de la campagne, de la même manière qu'il se manifeste journallement aux hommes d'une foi robuste et soumise, dignes de cette grâce <sup>1</sup>. »

Voilà le paysage dans son ensemble; mais il faut approcher. Chacun des détails qui le composent se détache plus nettement à mesure qu'on avance, et à mesure aussi que le sujet y conduit le lecteur, il sera peint de traits bien précis. Ce couvent, ce village, cette rivière, cette chapelle, cette croix, existent-ils? Je ne sais. Mais j'en ai tant vu qui leur ressemblent, qu'ici surtout, j'en suis convaincu, le romancier se sera borné à regarder dans sa mémoire. Qui n'a vu, par exemple, en Andalousie, vingt couvents comme celui de Villamar?

« Ce couvent était un de ceux qui, à une autre époque, somptueux, riche, hospitalier, donnait du pain aux pauvres, soulageait les misères et

<sup>1</sup> La Gaviota.

guérissait en même temps les maux de l'âme et ceux du corps. Maintenant, abandonné, vide, pauvre et démantelé, mis en vente pour quelques chiffons de papier, il ne s'était trouvé, même à ce prix, personne qui voulût l'acheter.

« Ce clocher, dépouillé de son ornement légitime, se dressait comme un géant mort qui aurait vu s'éteindre dans ces orbites vides la lumière et la vie. En face de l'entrée on voyait encore une croix de marbre blanc qui, penchée sur son piédestal à demi détruit, semblait s'affaisser sous le poids de l'abatement et de la douleur. La porte, naguère encore toute grande ouverte et à tout le monde, était maintenant fermée <sup>1</sup>. »

Voilà l'extérieur du couvent. Au lieu des moines qui l'habitaient, on ne trouve plus dans ces vastes édifices que l'humble famille d'un laboureur. Seulement, ces vieilles murailles ont retenu un parfum de sainteté chrétienne qui s'est communiqué à ces bonnes gens. Un des anciens moines, resté au milieu des nouveaux maîtres, d'abord souffert par eux, oublié dans un coin du monastère, puis aimé de tous et peu à peu devenu de la famille, atténué l'idée odieuse de la dépossession violente, et fait une part à la tradition des lieux. Une scène admirable que j'essayerai de traduire introduira le lecteur dans ce milieu plein d'émouvants contrastes :

« ..... Stein se remit sur ses jambes, s'achemina comme il put vers la porte, et frappa avec une pierre. Un aboiement lui répondit; il fit un nouvel effort pour réitérer son appel, et tomba évanoui sur la terre.

« La porte s'ouvrit, et deux personnes parurent sur le seuil. D'abord une jeune femme qui dirigeait la lumière d'une petite lampe qu'elle tenait à la main vers un objet qu'elle apercevait à ses pieds, s'écrie :

« — Jésus Marie ! ce n'est pas Manuel; c'est un inconnu, et il est mort ! Que Dieu ait pitié de nous !

« — Secourons-le, s'écria l'autre personne, qui était une femme âgée, très-âgée, très-proprement vêtue. Frère Gabriel, frère Gabriel, s'écria-t-elle en rentrant dans le patio, venez vite, il y a ici un malheureux qui se meurt.

« On entendit des pas précipités, quoique pesants. C'étaient ceux d'un vieillard de taille médiocre, dont la face débonnaire et candide annonçait une âme pure et simple. Son costume bizarre consistait en un pantalon et une large veste de bure sombre, coupés, à ce qu'il semblait, dans une robe de moine; il avait aux pieds des sandales, et sur son front chauve et luisant un bonnet de laine noire.

« — Frère Gabriel, dit la vieille, il faut secourir cet homme.

« — Il faut secourir cet homme, répéta frère Gabriel.

« — Pour Dieu, mère, s'écria la femme à la lampe, où allez-vous mettre ce moribond ?

« — Ma fille, répondit la vieille, s'il n'y a plus d'autre place dans la maison, on le mettra dans mon propre lit.

<sup>1</sup> La *Gaviota*.

« — Et vous allez l'introduire ici, reprit l'autre, sans savoir même qui c'est ?

« — Qu'importe ? dit la vieille. Ne sais-tu pas le proverbe : fais le bien et ne regarde pas à qui tu le fais ? Allons, aide-moi, et la main à l'œuvre.

« Dolores obéit avec empressement et crainte tout ensemble.

« — Lorsque Manuel rentrera, ajouta-t-elle, Dieu veuille que nous n'ayons pas quelque désagrément.

« — Je voudrais voir cela, répondit la bonne vieille. Un fils trouver à redire à ce qu'ordonne sa mère !

« Tous trois se réunirent alors pour emporter Stein à la chambre de frère Gabriel; avec de la paille fraîche et une peau de mouton à toute laine on lui arrangea aussitôt un bon lit. La mère Marie tira du coffre une paire de draps grossiers, mais propres, et une couverture de laine. Frère Gabriel voulut céder son oreiller, mais la bonne vieille s'y opposa en disant qu'elle en avait deux, et qu'elle dormirait fort bien avec un seul. En un moment Stein fut déshabillé et mis au lit.

« Cependant on frappait à coups redoublés à la porte extérieure. — Voilà Manuel, dit alors la jeune femme; venez avec moi, mère, je ne voudrais pas me trouver seule avec lui, quand il apprendra que nous avons reçu ici un homme sans l'en avertir.

« La belle-mère suivit les pas de sa bru.

« — Dieu soit loué ! bonne nuit, mère, bonne nuit, femme, dit en entrant un homme grand et de bonne mine, qui paraissait avoir de trente-huit à quarante ans, et qui était accompagné d'un garçon d'environ treize ans.

« — Allons, Momo, ajouta-t-il, décharge l'ânesse et mène-la à l'écurie. La pauvre Golondrina est sur les dents.

« Momo porta d'abord à la cuisine, qui était le lieu où se réunissait toute la famille, une large provision de beaux pains blancs, deux besaces remplies et la mante de son père, après quoi il disparut en entraînant Golondrina par le licou.

« Dolores ferma la porte, puis alla rejoindre dans la cuisine son mari et sa belle-mère.

« — Est-ce que tu m'apportes, dit-elle, le savon et l'amidon ?

« — C'est là.

« — Et mon fil ? demanda la mère.

« — J'avais bien envie de ne pas l'apporter, répondit Manuel en souriant, et en présentant à sa mère ses écheveaux de fil.

« — Et pourquoi, garçon ?

« — C'est que je pensais à cet autre qui allait à la foire et que tous ses voisins chargeaient de commissions. Apporte-moi un chapeau, apporte-moi une paire de guêtres; la cousine voulait un peigne, la tante du chocolat, et avec tout cela aucune ne lui donnait un denier. Comme il avait déjà enfourché sa mule, un petit garçon s'approcha, et lui dit : J'ai de quoi acheter un sifflet, voulez-vous me l'apporter ? Et, tout en parlant, il lui glissa l'argent dans la main; l'homme se baissa, prit l'argent, et lui répondit :

« — Sois tranquille, tu siffleras ! Et en effet, il revint de la foire, et de toutes les commissions il ne rapporta que le sifflet.

« — Voilà qui est fort ! répliqua la mère ; et pourquoi, je vous prie, passé-je les jours et les nuits à filer ? N'est-ce pas pour toi et pour tes enfants ? Veux-tu que je ressemble au tailleur du Campillo qui cousait pour rien et fournissait le fil par-dessus le marché ?

« En ce moment Momo parut à la porte de la cuisine. Il était petit, court et trapu, haut des épaules, ayant en outre la mauvaise habitude de les lever en manière de mépris, et de cet air qui dit : Que m'importe, à moi ? jusqu'à en toucher ses énormes oreilles, larges comme des éventails. Il avait une grosse tête, les cheveux courts, les lèvres épaisses ; enfin, il était camard et louchait horriblement.

« — Père, dit-il d'un ton malicieux, il y a un homme couché dans la chambre du frère Gabriel.

« — Un homme dans ma maison ! s'écria Manuel en s'élançant de son siège ! Dolores, qu'est-ce que cela ?

« — Manuel, c'est un pauvre malade ; ta mère a voulu le recueillir, je m'y suis d'abord opposée, mais elle l'a voulu. Qu'y pouvais-je faire ?

« — Voilà du beau ! mais parce qu'elle est ma mère, est-ce une raison pour introduire dans ma maison le premier qui se présente ?

« — Non, il fallait le laisser mourir à la porte comme un chien, dit la vieille. N'est-il pas vrai ?

« — Mais mère, reprit Manuel, ma maison est-elle un hôpital ?

« — Non, mais c'est la maison d'un chrétien, et, si tu te fusses trouvé ici, tu eusses fait comme moi.

« — Non certes, répondit Manuel, je l'eusse mis sur l'ânesse et mené au village, puisqu'il n'y a plus de couvent.

« — Nous n'avions ici ni ânesse ni âme vivante qui pût se charger de ce malheureux.

« — Et si c'est un voleur ?

« — Quand on se meurt, on ne vole pas.

« — Et s'il fait ici une longue maladie, qui en payera les frais ?

« — On a déjà tué une poule pour faire du bouillon, dit Momo. J'ai vu les plumes dans le corral.

« — Mère, avez-vous perdu le sens ? s'écria Manuel hors de lui.

« — Assez, assez, dit la mère d'une voix sévère et avec dignité. Tu devrais mourir de honte de t'être fâché contre ta mère qui ne fait que suivre la loi de Dieu. Si ton père vivait, il ne pourrait croire son fils capable de fermer la porte à un malheureux qui arrive mourant et sans secours.

« Manuel baissa la tête, et il y eut un moment de silence général.

« — Allons mère, dit-il enfin, mettons que je n'ai rien dit. Gouvernez-nous à votre fantaisie ; ne sait-on pas que les femmes finissent toujours par n'en faire qu'à leur tête ?

« Dolores respira plus librement.

« — Comme il est bon ! dit-elle toute joyeuse à sa belle-mère.

« — Tu pouvais en douter, toi, répondit celle-ci en souriant à sa bru qu'elle aimait tendrement, et en se levant pour aller reprendre sa place au chevet du malade ; moi qui l'ai mis au monde, je n'en ai jamais douté.

« En passant auprès de Momo, son aïeule lui dit :

« — Je savais bien que tu avais les entrailles dures; mais jamais tu ne l'aurais prouvé comme aujourd'hui. Va-t'en, j'ai pitié de toi, tu es un méchant, et le méchant porte son châtement en lui-même.

« — Les vieilles ne savent que sermoner, grommela Momo en jetant à son aïeule un regard de travers.

« Mais il avait à peine achevé le premier mot, que sa mère, qui l'avait entendu, se jeta sur lui et lui appliqua un bon soufflet.

« — Apprends, lui dit-elle, à être insolent avec la mère de ton père, qui est deux fois ta mère.

« Momo courut se réfugier tout au bout du corral, où il soulagea sa colère en donnant au chien une volée de coups de bâton <sup>1</sup>. »

Dans la *Gaviota*, Fernan Caballero nous fait voir l'intérieur d'une famille pauvre, mais qui vit largement de son travail : c'est le petit cultivateur de l'Andalousie. Le plus considérable de ses romans après la *Gaviota*. *Clemencia* nous montre avec une vérité non moins grande l'existence patriarcale du grand laboureur.

Clemencia est une jeune veuve douée d'une belle âme, qui, livrée aux séductions d'un monde dont les élégances la charment, n'a pas reconnu l'amour vrai sous les formes peu brillantes d'un jeune cousin élevé au milieu des champs, mais qui, bientôt détrompée par une expérience douloureuse, revient d'elle-même à celui qu'elle avait éloigné et trouve le bonheur dans sa généreuse résolution.

Menacée d'une sorte de consommation, elle vient chercher un air pur et vivifiant dans la maison de son beau-père, où, pour la première fois, elle rencontre celui qui un jour sera son second mari. Ce n'est cependant pas lui que je voudrais cette fois présenter au lecteur, mais le maître de la maison lui-même, un de ces grands laboureurs dont je parlais tout à l'heure.

« Don Martin Ladron de Guevara était un de ces gros propriétaires de l'intérieur des terres si bien adhérents à leur village et à leurs maisons, qu'on dirait qu'ils en font partie, comme des figures en bas-relief sculptées sur un mur. Il était de ceux qui, de leur vie, ne se sont occupés que de leurs chevaux, de leurs taureaux, de leur culture et des propos de leur village; de ceux qui, afin de se créer à tout prix un intérêt et une occupation, ne regardent pas à des sommes énormes pour susciter ou soutenir un procès ridicule, dont la perte, au fond, leur est aussi indifférente que le gain...

« Don Martin, au surplus, n'avait reçu aucune espèce d'instruction, sauf en ce qui est de la religion, conformément au dicton : S'il a le majorat, à quoi bon étudier et de quoi peut lui servir la science? Il n'avait donc ouvert un livre de sa vie; ce qui n'empêchait pas qu'il ne fût d'instinct et par tradition un vrai caballero, et qu'il n'eût, comme les Andalous en général, de l'esprit naturel et de l'originalité, sans compter le privilège qu'ont les

<sup>1</sup> La *Gaviota*.



riches de tirer parti de ces qualités, en disant tout ce qui leur vient à l'esprit.

« En homme qui sait qu'on l'écoute toujours avec respect et déférence, don Martin avait la parole nette, prompte et résolue, et il eût parlé au roi du ton dont il s'adressait au mendiant, à savoir d'un ton naturel, uni et décidé. Il avait à son service une réserve inépuisable de dictons et de proverbes dont il faisait grand usage, et qu'il appelait ses petits évangiles.

« Don Martin était aussi charitable que religieux; il donnait à pleines mains et sans ostentation, mettant si peu de prix à ses bienfaits et les oubliant si complètement, qu'il s'offensait de les entendre rappeler ou louer en sa présence, parce que donner aux pauvres, lui semblait, de la part des riches, non une vertu, mais un simple devoir de chrétien. Ne pas le faire était à ses yeux une villenie.

« Entre les traits nombreux qu'on racontait de sa générosité, celui-ci mérite d'être cité.

« En 1804, qu'on appelle l'année de la famine, année où les pauvres mouraient de besoin, et où les grains et les semences se payaient des sommes fabuleuses, don Martin avait ses greniers gorgés du produit d'une grosse récolte de *garbanzos*. Chaque jour il en faisait distribuer devant lui une partie aux pauvres; chaque enfant en emportait une tasse, chaque femme deux, et tout homme qui se présentait, trois.

« Un matin, pendant que don Martin dormait encore, son majordome l'éveilla.

« — Maître, lui dit-il, il y a ici des arrieros de Séville pressés de s'en retourner avec leur charge de *garbanzos*.

« — Pressés ! s'écria don Martin, voilà qui est plaisant ! Dis-leur que je me lèverai à mon heure, que j'irai à la messe à mon heure, que je déjeunerai à mon heure, et qu'ensuite, quand il sera neuf heures, ils pourront me parler.

« Et don Martin se remit à dormir.

« Il se leva à son heure, fit tout ce qu'il avait coutume de faire, et à neuf heures sortit dans son patio, où les arrieros l'attendaient avec tous les pauvres qu'il secourait.

« — Dieu vous garde ! dit-il de sa voix éclatante, en s'adressant aux premiers. Il paraît que vous voulez emporter d'ici des *garbanzos*, hein ?

« — Oui, don Martin, et nous n'aurons pas de dispute sur le prix; nous apportons de l'argent pour les payer, et plus que s'ils étaient d'or.

« — Et c'est de l'or, en effet, observa le majordome. Don Alonso Prieto vient de les vendre six cents réaux la fanega.

« — Nous le savons, répondirent les âniers. Señor don Martin, vous aurez du foin dans vos bottes cette année.

« — Je regrette cependant d'avoir à vous dire que vous avez fait un voyage inutile; je ne puis vous vendre ces *garbanzos*, par la raison qu'ils ne sont pas à moi.

« — Ils ne sont pas à vous ? allons, señor don Martin, vous voulez rire ?

« — Ils ne sont pas à moi, vous dis-je. Je le sais peut-être bien, que diable !

« — Mais alors à qui sont-ils ?

« — A ceux-ci, répondit don Martin, en montrant les pauvres; demandez-leur s'ils veulent les vendre. Enfants, vendez-vous vos garbanzos? crie-t-il de sa voix de basse.

« Une clameur d'angoisse et de supplications s'éleva jusqu'au ciel.

« — Mais, don Martin, insistèrent les arrieros.

« — Quoi! ne voyez-vous pas que les maîtres ne veulent pas? et que puis-je y faire? répondit don Martin...

« Don Martin n'avait jamais rien changé, ni dans sa maison, ni dans sa manière d'entendre la culture, ni dans sa manière de vivre, ni dans sa manière de voir, ni même dans sa manière de s'habiller. Il portait constamment des bas de soie bleue, des souliers d'une espèce de drap rude ou de feutre qui s'appelle peau de rat, avec des boucles d'argent, une culotte de casimir noir aussi avec boucles d'argent au genou, un grand gilet de riche étoffe de soie, quelquefois brodé en couleurs, une ample veste également en soie, enfin une résille pour retenir ses cheveux qu'il ne coupait jamais; seulement la résille était courte et ne descendait guère plus bas que la nuque. Quand il sortait le matin, il prenait une capote de riche drap noir, ornée de passementeries et de franges de soie; dans l'après-midi une cape écarlate, doublée de satin de couleur, et sur la tête un chapeau à bords rabattus, pareil à ceux que portent les picadors aux courses de taureaux. Quoique don Martin eût plus de soixante-dix ans, et qu'il eût engraisé un peu plus qu'il n'eût fallu pour danser des séguidillas, il conservait les restes d'une imposante figure. Il était grand, et ses traits, quoique grossis, étaient beaux et réguliers<sup>1</sup>. »

À côté de cette noble figure, il faudrait grouper le reste de la famille, a maîtresse de la maison, austère et froide, mais grave et digne; le frère, prêtre distingué et homme d'expérience, revenu à ses études après avoir été forcé de prendre le mousquet, et qui recueilli avec joie dans la maison fraternelle, entouré de ses livres et de ses pauvres, jouit de la nature comme un poète et de la paix comme un cénobite; le neveu enfin, jeune homme de vingt-deux ans, peu favorisé de la nature, très-brun, très-lourd d'esprit en apparence, mais ayant comme type de la race andalouse les yeux grands et noirs, les dents petites et blanches. Son oncle, qui l'avait appelé près de lui pour en faire son héritier, lui avait dit en le voyant : — « Pablo, mon garçon, va ton chemin; on n'est pas damné pour être laid. » Mais sous cette rude enveloppe Pablo cachait toutes les grâces de l'âme, et l'amour qu'il éprouva pour sa cousine les fit fleurir l'une après l'autre.

On vient de voir la famille du laboureur andalous, pauvre dans un couvent démantelé, riche dans le vaste domaine de ses pères, et rappelant la grande existence seigneuriale des anciens barons saxons. Cherchons-la maintenant au village même, là où l'homme est de plus

<sup>1</sup> *Clemencia.*

près et journellement en contact avec ses semblables. Nous allons la trouver à *Dos-Hermanas*, un hameau entouré d'oliviers, à deux lieues de Séville, encore rempli des souvenirs de la conquête chrétienne et de la tradition de saint Ferdinand, dont il conserve précieusement un des étendards.

C'est à *Dos-Hermanas* que Fernan Caballero a placé, disons mieux, a trouvé établie la famille Alvareda : c'est le titre d'un de ses romans les plus remarquables.

Un brave garçon, le fils d'une veuve aisée, s'est épris d'une coquette de village et l'a épousée, non sans la permission, mais malgré les avertissements de sa mère qui, avec cet instinct qu'ont les mères, avait jugé au premier coup d'œil que la capricieuse Rita ne serait jamais le bonheur d'un homme droit et simple tel que Perico. Et la mère Ana avait bien raison ; car, devenue la femme de Perico et deux fois mère, Rita ne se gêne guère pour écouter les jolis propos de Ventura, qui, outre sa bonne tournure, a rapporté du régiment quelques-uns des vices qu'on y prend d'ordinaire en échange des solides qualités qu'on a laissées dans la maison paternelle. Ventura, avant d'entrer au service, avait aimé la sœur de Perico, une de ces douces et pensives figures qu'il n'est pas défendu au romancier le plus vrai de rencontrer même au village : mais, gâté par la vie de garnison, il dédaigne au retour sa fiancée pour la femme de celui qui devait être son beau-frère. Perico, qui se croit trompé, attend son rival sous les oliviers et lui envoie une balle dans le cœur. Une fois vengé, il sent toute l'étendue de son crime et se sauve à travers champs. Ramassé à demi mort sur le grand chemin par un capitaine de voleurs, il n'a d'autre ressource que de suivre la bande, se promettant bien de ne pas s'associer à ses crimes. L'habitude elle-même ne parvient pas à émousser dans ce cœur naturellement honnête le sentiment du bien. Un jour, cependant, que la bande se voit serrée de trop près par un détachement qui la poursuit, Perico obéissant, presque sans le vouloir, à l'instinct de la défense naturelle, se sert pour la première fois de son fusil, et la balle atteint l'officier qui se trouve le fils de la bienfaitrice d'une famille. Le frère du mort se met à la tête d'un autre détachement et surprend les bandits. Perico est arrêté, jugé et étranglé sur la place San-Francisco à Séville. La cause première de tous ces malheurs, Rita, bourrelée de remords, mais redevenue à demi intéressante par le repentir, se sauve à la Sierra avec sa mère et ses jeunes enfants. Voilà toute l'histoire.

Je montrerai d'abord la maison de cette pauvre famille à l'époque où elle était habitée par le bonheur, la joie, la paix de l'âme.

« La maison de la famille de Perico était spacieuse et soigneusement blanchie à la chaux en dedans et en dehors. De chaque côté de la porte s'appuyait

au mur un banc de pierre. Dans le zaguan (le vesticule), et au-dessus de la porte intérieure, était suspendu un fanal devant une image de Notre-Seigneur. C'est la coutume en Andalousie de mettre partout une pensée de religion et de placer toute chose sous un saint patronage. Au milieu d'un grand patio se dressait dans son riche feuillage, sur son tronc robuste et sain, un énorme oranger. Une petite chaussée circulaire protégeait sa base comme une cuirasse. Depuis un nombre infini de générations, ce bel arbre avait été pour la famille une source intarissable de jouissances. Le défunt Juan Alvareda, père de Perico, avait la prétention, et son père l'avait eue avant lui, de faire remonter l'existence de cet oranger à l'époque de l'expulsion des Maures, après laquelle, suivant son récit, l'avait planté un Alvareda, soldat du saint roi Ferdinand; et, quand le curé, frère de sa femme, l'en plaisantait, mettait en doute l'ancienneté et la suite non interrompue de sa descendance, il répondait sans s'émouvoir et sans que sa conviction en fût un instant ébranlée, que toutes les races du monde dataient de loin, et que la tradition des successions directes pouvait bien se perdre chez les riches; mais que pareille chose n'arrivait jamais chez les pauvres.

« Les femmes de la famille faisaient, avec les feuilles de l'oranger, des toniques pour l'estomac ou des calmants pour les nerfs. Les jeunes filles se paraient de ses fleurs et en faisaient des sucreries. Les enfants se régalaient de ses fruits. Les oiseaux avaient établi leur quartier général dans ses rameaux, qu'ils faisaient retentir de mille chansons joyeuses, pendant que les maîtres, qui avaient grandi à son ombre, ne se lassaient pas de l'arroser en été, et pendant l'hiver émondaient avec soin les petites branches qui avaient séché, comme on arrache les cheveux blancs de la tête chérie d'un père qu'on ne voudrait jamais voir vieillir.

« A droite et à gauche de la porte d'entrée, il y avait deux habitations égales, ou *partidos*, suivant l'expression du pays, se composant d'une salle avec deux petites fenêtres grillées sur la rue, et deux petites alcôves formant un angle avec la salle et prenant le jour du patio. Au fond de ce patio était une porte qui donnait sur un immense corral où se trouvait la cuisine, le lavoir, les écuries, et au centre duquel s'élevait un immense figuier qui avait si peu de prétention et d'amour-propre, qu'il se prêtait sans murmure à servir d'asile de nuit aux poules, sans avoir une seule fois incliné ses rameaux sous ce poids incommode.

« Le maître de cette maison était mort depuis trois ans. Ana, sa veuve, était une femme distinguée dans sa classe, qui ne l'eût pas été moins dans une sphère plus haute. Elevée par son frère qui était prêtre, elle avait un esprit cultivé, un caractère grave, des manières dignes, une vertu instinctive. Ses qualités unies à sa position aisée lui donnaient une supériorité réelle sur tous ceux qui l'entouraient, supériorité qu'elle admettait sans en abuser. Son fils Perico soumis, modeste, laborieux, avait été sa consolation et ne lui avait jamais donné d'autre chagrin que son amour pour sa cousine Rita.

« Sa fille Elvira, de trois ans plus jeune que son frère, douce comme une mauve, humble comme une violette, pure comme un lis, avait eu une enfance malade, ce qui avait répandu sur sa figure (elle ressemblait d'ailleurs beaucoup à son frère) une pâleur et une expression de calme résigné

qui lui prêtaient un charme infini. Depuis son enfance, elle s'était attachée à Ventura, le beau et brillant fils du voisin Pedro, ami et compère du défunt, Juan Alvareda.

« En face de la maison des Alvareda était située la maison de Maria, la mère de Rita. Maria était restée veuve d'un frère d'Ana, autrefois capataz (le maître-valet du domaine) de la ferme voisine de Quintos. C'était une si bonne femme, tellement dépourvue de fiel, si simple, si candide, qu'elle ne se sentait jamais assez de caractère et de vigueur pour dompter l'humeur hautaine, âpre et décidée que sa fille Rita laissa voir dès son bas âge. Les mauvaises qualités de celle-ci s'étaient depuis développées en toute liberté. Son caractère était violent, emporté, son cœur froid; sa figure extrêmement jolie, séduisante, expressive, piquante, vive, rosée et moqueuse, formait un parfait contraste avec celle de sa cousine Elvira, la première pouvant être comparée à une rose fraîchement cueillie et armée de ses épines; la seconde à l'une de ces roses de la Passion qui élèvent au-dessus de leur pâle feuillage leur couronne d'épines, comme un signe de souffrance, et qui cachent au fond de leur calice un miel si doux.

« Dans la peinture et la classification des membres qui composaient cette famille et ses alliés, nous ne pouvons omettre le chien Melampo. Nous devons lui faire sa place, car tous les chiens ne sont pas égaux, même devant la loi. Melampo était un chien honorable et grave, sans prétention, pas même celle de chien Hercule, malgré sa force prodigieuse. Il aboyait rarement, et jamais sans une cause raisonnée; il était sobre et nullement gourmand. Il ne flattait pas ses maîtres, mais jamais, ni pour aucun motif, il ne se séparait d'eux; de sa vie, il n'avait mordu personne. Il dédaignait du haut de sa grandeur les attaques des roquets qui aboyaient derrière lui, quand il passait, avec une stupide hostilité; mais il avait tué six renards, trois loups, et il se jeta un jour sur un taureau qui poursuivait son maître, et l'arrêta court en le saisissant par une oreille, comme un enfant qui ferait le méchant. Avec de pareils états de service, Melampo dormait paisiblement au soleil sur ses lauriers <sup>1</sup>. »

Avec ce tableau achevé, le lecteur peut aisément refaire le roman dont je ne lui ai donné que l'incomplète analyse. En voici l'épilogue. Certaines maisons semblent si profondément attachées à la destinée de leurs maîtres, qu'on dirait qu'elles s'affaissent sous le même coup.

« Longtemps après ces événements, le marquis de \*\*\* alla passer une saison dans une hacienda de Dos-Hermanas.

« Un soir qu'il revenait de visiter un de ses parents, en passant devant un olivier, il remarqua que le garde et le capataz (le maître-valet du domaine) qui l'accompagnaient ôtèrent leur chapeau. Il regarda et aperçut une croix rouge clouée sur le tronc de l'olivier.

« — Quelqu'un a été tué dans ce lieu pacifique? demanda-t-il.

<sup>1</sup> La Famille Alvareda.

« — Oui, répondit le garde; ici fut tué le plus joli garçon, et le plus brave qui ait foulé la terre de Dos-Hermanas.

« — Et le meurtrier, ajouta le capataz, était bien le jeune homme le plus honorable et le plus honnête de l'endroit.

« — Et comment ce malheur arriva-t-il ? demanda le marquis.

— Le vin et les femmes, répondit le garde, la cause de tous les malheurs.

« Et, chemin faisant, ils racontèrent ce que nous venons de rapporter, avec tous les détails et toutes les circonstances.

« — Et il y a encore quelqu'un de la famille dans le lieu ? demanda le marquis, profondément intéressé par ce récit.

« — Personne, répondirent ses deux compagnons. Le père Pedro mourut dans l'année; la femme de Perico voulait se laisser mourir, mais le moine qui avait assisté son mari lui persuada de vivre pour ses petits enfants, que telle était la volonté de Dieu et celle de son mari. Mais, comme il lui eût fallu trop d'effronterie pour demeurer ici, où tout le monde la connaissait et avait chéri son mari, elle s'en fut avec sa mère à la Sierra, où ils avaient des parents. Quelqu'un qui en venait ces jours passés et qui l'a vue dit qu'elle n'est plus la même, les larmes ont creusé des rides profondes sur sa figure; elle est plus vieille que la faux de la mort et n'a plus aucune santé.

« — Et la mère ? demanda le marquis.

« — La pauvre mère Ana est morte précisément avant-hier; la malheureuse avait l'air d'une ombre; elle était toute courbée, et on dit qu'elle cherchait sa sépulture comme un lit pour se reposer.

« Sur ces entrefaites, ils étaient arrivés au Puello, et en passant devant une grande maison de morne apparence, le capataz dit :

« — Voilà sa maison.

« Le marquis s'arrête et entra sans hésiter.

« Une vieille parente de la défunte habitait seule cette maison triste et vide, sur laquelle s'étendait alors comme un suaire la blanche clarté de la lune.

« — Voilà des parterres bien abandonnés ! dit le marquis.

« — Ah ! ce n'était pas ainsi, répondit la vieille, quand la pauvre petite en avait soin, celle qui, en apprenant l'exécution de son frère, ferma les yeux pour ne plus les rouvrir aux horreurs de ce monde. Tous les recoins étaient pleins de fleurs qui répondaient comme des filles aux soins de leur mère.

« — Oh ! quel malheur, s'écria le marquis, ce magnifique oranger s'est séché !

« — Il était plus vieux que le monde, reprit la vieille, et accoutumé à beaucoup de soins et de mignardises. Depuis que la pauvre Ana avait perdu ses enfants, ni elle ni personne ne s'en est occupé, et il a séché.

« — Et ce chien ? demanda le marquis, en apercevant un pauvre chien, vieux et aveugle, étendu à l'écart dans un coin.

« — Le pauvre Melampo ! depuis que son maître manqua, il devint triste et perdit la vue. Ana l'a recommandé à nos soins; la pauvre ne m'a dit que cela. Mais il ne me donnera pas grand'peine, car, au moment où on

emporta le corps, il se mit à hurler, et depuis il n'a rien voulu prendre.

« Le marquis s'approcha, le chien était mort <sup>1</sup>. »

Relevons cependant dans l'estime du lecteur le pauvre jeune homme qu'une jalousie trop justifiée avait poussé au crime, en le montrant dans une de ces situations où, trop souvent en Andalousie, un meurtre peut, dans un moment de violence, perdre à jamais des âmes qui n'étaient pas faites pour le crime.

« Les bandits montèrent à cheval et arrivèrent vers minuit au grand château en ruines d'Alcalá. Diego (c'était le capitaine) siffla trois fois ; on vit alors sortir d'une tanière qui s'ouvrait au pied du château la Gitana avec une lanterne dans la main.

« Ils mirent pied à terre et la suivirent.

« Perico allait confus et soupçonnant le mauvais pas où il se trouvait ; mais ses compagnons l'entouraient et l'entraînaient avec eux où les menait la Gitana. Celle-ci, après avoir salué les bandits d'un ton humble et dans un langage inintelligible, ouvrit avec un crochet l'huis d'une petite cour sur laquelle, parmi des décombres et des madriers, donnait une porte de la sacristie, où la canaille sacrilège entra non sans crainte et s'effrayant elle-même du bruit de ses pas.

« Quel sublime et redoutable spectacle que celui d'une église déserte à pareille heure de nuit ! A cet aspect, les âmes même les plus pures et les plus saintes s'abîment dans une profonde et craintive méditation ; et il n'est pas d'incrédule si déterminé qu'il s'y aventure sans peur. Combien immenses et terribles apparaissent ces sombres nefes ! combien hautes ces arcades qui, soutenues par des géants de pierre, se perdent dans la mystérieuse obscurité d'un ciel sans étoiles ! Là, dans une profonde et lugubre chapelle, on ne peut entrevoir sans terreur la froide statue qui dort sur une tombe ; on en distingue à peine les contours, et l'obscurité même semble lui communiquer le mouvement. Le maître-autel, encore imprégné des parfums de l'encens et de celui des fleurs du matin, et qui perce les ténèbres de ses lueurs incertaines ; cet autel, centre universel de la foi, trône de la charité, refuge de l'espérance, prodigue dispensateur des plus douces consolations, rempart du faible, attire les yeux, les pas, les cœurs ! Devant le tabernacle brûle la lampe solitaire, gardienne du sanctuaire, suave et perpétuel holocauste, flamme permanente comme l'éternelle miséricorde, brûlante comme l'amour, silencieuse comme le respect, tranquille comme l'espérance...

« Telle était l'église d'Alcala lorsque les voleurs y entrèrent, éclairés par la lanterne de l'affreuse Gitana, et poussant devant eux le malheureux Perico.

« — Lâchez-le et fermez, et barricadez cette porte, dit Diego.

« — Il va crier et nous fera découvrir, répondirent les autres.

<sup>1</sup> La Famille Alvareda.

« — Lâchez-le, vous dis-je, répéta le capitaine. Qui l'entendra, et que nous arrivera-t-il ? »

« — Il peut crier, répliqua Léon, qui déjà, aidé de la Gitana, dépouillait le maître-autel de ses ornements d'argent.

« — Ayez-y l'œil, répondit alors le capitaine. » Et deux de ses hommes, plus timides sans doute et à qui il répugnait de porter la main sur les choses saintes, s'approchèrent de Perico.

« Celui-ci, qui, comme tous les hommes qui savent se contenir, était impétueux et irrésistible quand les circonstances l'arrachaient à lui-même, retrouva toute son énergie pour s'écrier :

« — A bas les chapeaux, hérétiques, vous êtes dans la maison de Dieu.

« — Vite un bâillon, cria à son tour le capitaine furieux.

« Et aussitôt on lui mit un mouchoir en travers de la bouche, toute résistance était inutile.

« Mais, quoique le bâillon l'étouffât, en voyant Léon et la Gitana briser la porte du tabernacle, Perico, fit un effort désespéré, et tomba sur les genoux en criant :

« — Sacrilège ! sacrilège ! cri terrible qui se répéta de chapelle en chapelle, retentit sous la voûte, comme le tonnerre sous la nue, et qui, réveillant le grand et sonore instrument qui d'ordinaire accompagne l'imposant *De profundis* ou le glorieux *Te Deum*, alla se perdre dans les tubes de métal, comme un gémissement douloureux.

« Ces misérables furent un moment glacés de terreur ; Diego lui-même trembla. Mais, se remettant aussitôt, il courut à Perico, le poussa contre les dalles, le foula aux pieds, le maudit, et commanda aux autres de l'achever à coups de crosse, s'il proférait un mot. L'infortuné, la face contre terre et maltraité par les bandits, murmurait d'une voix à peine articulée :

« — Miséricorde ! Seigneur, miséricorde !

« — Tuez-le s'il souffle, répéta Diego, et finissons-en ; voici la nuit qui s'éclaircit, on peut nous voir sortir d'ici.

« Effectivement, les nuages s'entr'ouvrirent et un rayon de la lune entra, dans ce moment, par l'une des hautes fenêtres de l'église et alla baiser le pied d'une image miraculeuse de l'Immaculée Conception.

« — Maudite lune ! s'écria la Gitana, avec d'horribles imprécations.

« Et tous, effrayés de se voir les uns les autres à cette clarté soudaine, se hâtèrent d'achever le dépouillement des autels et de consommer leur sacrilège.

« Ils sortirent enfin, et quand la Gitana les eut vus partir à cheval avec tous les trésors de l'église, elle retourna se cacher dans la terre.

« Le soleil ne devait pas encore la Giralda, lorsque, chargés de leur butin, ils arrivèrent près de Séville. Laissant alors leurs chevaux dans un champ d'oliviers à la garde d'un des leurs qu'ils appelaient le Galérien, ils entrèrent dans la ville par différents chemins, pour se réunir ensuite dans un lieu écarté indiqué d'avance par la Gitana, et où un orfèvre, prévenu par elle, reçut, pesa et paya les vases sacrés. Mais, quand les bandits retournèrent à l'endroit où ils avaient laissé le Galérien avec les chevaux, ils n'y trouvèrent personne.



« — Le chien nous a vendus, dit l'un d'eux.

« — Dans quel but ? répondit Diego, il a ici sa part qu'il doit croire plus forte que le prix de sa trahison.

« — Il aura vu du monde et se sera réfugié au Cuervo, dit Perico.

« Et ils se dirigèrent vers le Cuervo, en prenant par les oliviers.

« Mais le Galérien n'était pas davantage au Cuervo.

« — Mon pauvre cheval ! mon pauvre Corso ! dit Diego, et une larme amère comme l'absinthe brilla un instant dans ses yeux ; mais se remettant aussitôt : Nous sommes vendus, dit-il, sus ! c'est le moment de prendre le large, remontons le fleuve ; au coto du Roi, à Ayamonte, en Portugal ! quelque jour je le trouverai, et, ce jour-là, il vaudrait mieux pour lui qu'il ne fût jamais né.

« Ils allaient partir, quand ils virent apparaître la Gitana, qui venait réclamer sa part du butin. Tous l'assaillirent de questions sur la disparition du Galérien ; mais elle ne savait rien et témoigna une grande inquiétude.

« — Il n'y a plus ici de sûreté pour nous, dit-elle, et il nous faut partir sans perdre une minute. Le fils aîné de la comtesse de Villaroan a juré de venger la mort de son frère ; il a demandé un détachement au capitaine général, et il est à vos trousses. J'ai peur qu'il n'ait surpris le Galérien. Quant à moi, je m'en vais, la terre brûle mes souliers.

« — Elle ne te brûlera jamais assez vite, s'écria l'un des voleurs.

« — Elle ne t'avalera jamais assez tôt, dit un autre.

« La vieille disparut en silence au milieu des oliviers, comme une vipère après qu'elle a laissé son venin dans la morsure qu'elle a faite.

« — Voler dans la maison de Dieu ! dit le premier.

« — Dépouiller un sanctuaire ! ajouta l'autre.

« — Allons, bouche close, cria Diego. A quoi servent à présent les réflexions ? ce qui est fait est fait ; partons <sup>1</sup>.

*L'une dans l'autre*, comme le titre l'indique, est une double histoire qui met en opposition la ville et le village, le peuple et la classe élevée, Séville et dos-Hermanas. Le héros du premier récit est le narrateur du second. L'un est le tableau agréablement touché de la société en Andalousie, l'autre une de ces tragiques aventures que Fernan Caballero sait raconter avec une simplicité saisissante. L'artifice de la composition se laisse trop voir dans l'ingénieux entrelacement du récit et de l'action ; et le récit est si émouvant, qu'il jette un peu de froideur sur le cadre au sein duquel il se développe. Ce récit est plein de sang et de coups de couteau ; mais la scène que j'en détacherai sera toute gracieuse : c'est le retour d'une Romeria. Le farouche Diego de Mena qui, privé de son père par un crime, ne nourrit que des pensées de vengeance, est amené à prendre en croupe, pour la ramener à Utrera, une jeune fille de la Sierra, dont l'âne, abandonné à lui-même, est retourné seul à la ville.

<sup>1</sup> La Famille Alvareda.

« Pendant que ces plaisanteries se croisaient comme des fusées aux oreilles de Diego, les jeunes gens avaient placé Pastora sur la croupe du cheval. Celle-ci, qui ne se doutait pas de l'embarras de Diago, ni de la résistance qu'il avait opposée à ce dessein, s'accommodait à sa guise, arrangeait ses jupons, prenait d'une main le mouchoir attaché à la queue du cheval, et passait l'autre sans cérémonie, et le plus naturellement du monde, autour de Diego, de manière qu'elle reposait sur le cœur même du jeune garçon qui battait fortement d'une émotion inconnue.

« On se mit en marche, et le bon cheval de Diego eut bien vite laissé tous les autres derrière.

« Diego Menç, qui n'était connu à Utrera que sous le nom de Diego le Taciturne, surnom qu'il devait à sa taciturnité habituelle et à la solitude dans laquelle il vivait, était arrivé à vingt-six ans sous l'influence de l'affreuse catastrophe qui paraissait avoir paralysé tous ses sentiments, et les avoir concentrés, sous la double impression du chagrin et de l'horreur. Il était demeuré si seul au monde, que rien n'avait interrompu le tête-à-tête où il vivait avec sa douleur et sa mélancolie. Diego était comme l'arbre à qui un froid hiver a pris toute la sève qui, lui donne la vie, et qui dépouillé, triste et noirci, ne semble plus vivre. Mais, à peine mis en contact avec cette jeune fille si pure, si suave, si pleine de vie, on eût dit qu'une tiède et vivifiante haleine venait ranimer son existence. Aux rayons de ce soleil de vie et d'amour, ses feuilles poussèrent, ses fleurs s'ouvrirent, et l'arbre parut dans toute la force de la vie, dans toute la luxuriante beauté du printemps.

« Ils se turent longtemps. A la fin Diego dit :

« — Restez-vous encore ici quelque temps ?

« — Un mois.

« — C'est peu.

« — Mon père trouvera que c'est beaucoup.

« — Quelque autre aussi doit désirer votre retour.

« — Non, que je sache.

« — Vous n'avez donc pas de Novio (fiancé) ?

« — Moi, non.

« — On n'a pas d'yeux à Aracena ?

« — C'est peut-être moi qui n'ai pas d'oreilles.

« — Peut-être aussi avez-vous le goût trop délicat ?

« — Oui et non.

« — Ce n'est pas une réponse, mais deux et qui se contredisent.

« — Cela vous intéresse ?

« — Peut-être.

« — Ce n'est ni une réponse, ni deux. Ce n'en est pas une.

« — Êtes-vous si pressée de dire non ?

« — Vous ne l'êtes guère d'obtenir un oui.

« — Me connaissez-vous ?

« — Je vous connaissais et vous me connaissiez.

« — Qui vous l'a dit ?

« — Un ami qui ne trompe pas.

« — Cet ami me dit que je ne saurais plaire, je suis si triste !

- « — Et moi qui suis si gaie, je devrais déplaire à qui ne l'est pas.  
 « — Plût à Dieu !  
 « — Je ne le voudrais pas.  
 « — Quoi donc ? tenez-vous à me plaire ?  
 « — Les étoiles n'ont-elles pas envie de briller ?  
 « — Voulez-vous être mon étoile ?  
 « — Je ne veux pas être, je suis qui je suis.  
 « — Non, je ne veux pas vous choisir sans votre consentement.  
 « — Le consentement ne se demande pas, il se mérite.  
 « — De quelle manière ?  
 « — Cela ne se dit pas, on le devine.  
 « Ils allaient toujours. — « Il y a, reprit Diego fort ému, il y a une fenêtre dans le corral du père Blas qui donne sur la petite rue ; l'ouvrirez-vous ?  
 « — Nous verrons.  
 « — Rien que de l'espérance ?  
 « — Voyez donc ! et il n'est pas content ! dit Pastora en sautant à bas du cheval. Merci, Diego, vous avez un cheval qui marche fièrement !  
 « — Trop vite, Pastora !  
 « La Serrana salua de la main et entra en courant dans la maison.  
 « Diego s'éloignait avec le ciel dans le cœur <sup>1</sup> !

On trouvera peut-être invraisemblable cette vive escrime de la parole, mêlée de poésie et de sentiment entre deux enfants du peuple ; mais, en citant ces deux pages, j'ai précisément voulu donner au lecteur une idée exacte de ces entretiens qui se prolongent ainsi, des deux côtés d'une fenêtre grillée, pendant des nuits entières, pendant des années.

Veut-on un autre exemple de cette vivacité naturelle de l'esprit andalous ? Une jeune fille du monde, courtisée par un sot, s'efforce de le décourager en affichant des prétentions de bas-bleu ; elle fait des vers, elle écrit des livres, elle a en portefeuille un roman de Guillaume Tell.  
 « Tenez, s'écrie-t-elle, je vais vous en dire le plan. »

« Guillaume Tell était un noble montagnard écossais qui refusa de saluer le chapeau de castor que le général anglais Malbrouc avait fait clouer tout exprès pour cela à un poteau ; ce qui amena la révolution et la guerre de trente ans, d'où enfin mon héros sortit vainqueur et fut proclamé roi de la Grande-Bretagne sous le nom de Guillaume le Conquérant. Mais il flétrit ses lauriers en faisant décapiter sa femme, la belle Anne de Boulen. Pour expier son crime, il envoya en Palestine son fils Richard Cœur-de-Lion. Richard, à son retour, fut jeté en prison, à cause de son zèle religieux, par Luther, Calvin, Voltaire et Rousseau, qui formaient le directoire en France, directoire révolutionnaire qui envoya à l'échafaud le saint roi Louis XIV. Ce fut alors que, pour éviter des maux semblables en Espagne, le roi don Pèdre le Cruel établit l'inquisition, d'où ce surnom lui est venu <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *L'une dans l'autre.*

<sup>2</sup> *L'une dans l'autre.*

Voilà qui est fort piquant ; mais ce qui l'est plus encore, c'est ce que l'auteur ajoute avec une malice dont je m'empresse de lui laisser toute la responsabilité :

« Rien de comique comme le sérieux et l'aplomb avec lesquels Casta débita ce chapelet de billevesées, sans se couper, sans hésiter un moment, d'autant plus que Casta, ayant choisi au hasard les noms et les faits historiques, et comme les lui fournissaient ses souvenirs d'opéras, de sermons, de feuilletons et de conversations, savait bien que son récit n'avait rien d'exact, mais ne soupçonnait pas elle-même l'énormité de ses folies et le monstrueux de ses anachronismes <sup>1</sup>. »

Nous voici peut-être un peu loin de la baie de Cadix, quoique ce soit à Cadix que la belle Casta ait acquis en partie son érudition historique : la *Dernière Consolation* va nous y ramener. Tel est le titre d'une très-courte nouvelle dont la scène est à Puerto Real, quelques pages à peine, mais dont le dénouement est sublime.

En voici le commencement, sans lequel la fin ne serait pas comprise.

« Puerto Real est séparé de la mer par des terrains marécageux, coupés de canaux, que la mer vide et remplit successivement dans son immense et incessant balancement. A gauche et dans ces terrains dont nous avons parlé, l'industrie a créé ces vastes salines si renommées pour l'abondance et la supériorité de leurs sels. La vue qu'elles offrent est triste et monotone. Ce sol salpêtré n'a qu'une végétation triste et décolorée où domine un espèce de bruyère, quelques joncs, et une petite plante d'un vert cendré, dont les maigres fleurs semblent avoir honte de s'ouvrir, elles les mères du doux miel, au bord d'une mer qui les dédaigne, sous les émanations corrosives d'un sel qui les flétrit, semblables, ces pauvres fleurs, à la poésie de nos jours qui présente ses fleurs solitaires et tristes au bord de l'océan amer de la politique qui les dédaigne et sous le sarcasme mordant qui les flétrit.

« Pour donner une base plus sûre à ces pyramides de sel quelquefois gigantesques, on enfonce dans le sel, comme en Hollande, des madriers assez longs pour atteindre le terrain solide. On appelle *albinas* les marais qui reçoivent ces fondations, et *rabizas* ceux dont on ne peut trouver le fond.

« A droite de Puerto Real, et séparé de lui par des terrains de ce genre, se dresse le fameux Trocadero, qui protège Puerto Real contre les formidables assauts de la mer, auxquels ne peuvent toujours résister les puissantes murailles de Cadix. Abrisée ainsi par les flots et défendue par ses marais, la charmante ville de Puerto-Real dort tranquille au milieu de ses plaines et sous la garde de saint Roch, son patron <sup>2</sup>. »

Donc, à Puerto Réal, vivait une pauvre femme qui avait un fils dont les mauvais instincts avaient résisté, dès l'enfance, à tous les

<sup>1</sup> *L'une dans l'autre.*

<sup>2</sup> *La Dernière Consolation.*

conseils et à tous les châtimens. Devenu grand sans devenir meilleur, il se prend de querelle avec un rival, lui porte un coup de couteau, et le voilà envoyé pour quatre ans aux présides de Mélilla. Averti par cette leçon sévère, il s'amende quelque peu, et obtient par faveur d'être amené au Trocadero. Là, du moins, sa pauvre mère peut le voir et entretenir chez lui ce retour à de meilleurs sentimens. Elle est même, à force de démarches, sur le point d'obtenir sa grâce; mais le malheureux n'a pas la patience de l'attendre, et il cesse de la mériter en s'échappant pendant la nuit.

La mère, qui ignore encore cette fuite, attend une barque qui doit la conduire au Trocadero. Le batelier ou *lanchero* arrive :

« — Il faut bien que ce soit vous, mère Maria, pour que je bouge ce matin. J'ai passé la nuit à pêcher aux flambeaux, et j'aurais grand besoin de repos. De plus, vous me voyez tout bouleversé, la nuit a été rude.

« — Que vous est-il donc arrivé? la nuit a été calme et sereine.

« — Vous saurez, reprit le *lanchero*, qu'étant à pêcher avec ma barque dans le canal du Trocadero, j'ai entendu vers minuit, du côté des albinas, un cri si lamentable, que mon sang s'est glacé dans mes veines. Je ne pouvais savoir ce qu'était ce bruit, si c'était les aboiemens d'un chien, le cri de quelque oiseau de nuit, venu sur les mers de quelques contrées lointaines, la plainte de quelque créature vivante ou le gémissement d'une âme en peine, parce que la distance qui m'en séparait était grande, et si je l'entendais c'était parce que la nuit était plus silencieuse que la mort. Tous ceux qui connaissent Miguel Santos savent bien qu'il n'est pas de ceux qui tournent le dos au danger, ni de ceux qui s'effrayent de peu; mais, vous pouvez m'en croire, je me sentis frissonner des pieds à la tête, et je fis le signe de la croix comme un bon chrétien, parce que je ne suis pas non plus de ceux qui ne craignent ni Dieu ni diable. Je me remis donc, et écoutai plus attentivement pour me rendre compte de ce que pouvait être cette rumeur; mais ce fut pis alors, et peu à peu, j'en vins à me persuader que c'était bien la voix d'une créature humaine qui d'abord appelait et finissait par une plainte désespérée. Le plus terrible, c'est que je l'entendais toujours pareille, à la même distance et du même côté...

« J'eus l'idée que ce pouvaient être des signaux de contrebandiers; mais non, on ne pouvait s'y tromper, c'était bien un gémissement comme je demande à la divine majesté de ne pas en entendre le pareil de ma vie. Chaque fois qu'il arrivait jusqu'à moi, je ressentais comme une secousse et ne pouvais pêcher, ni tenir en place, ni faire aucune chose que recommander le malheureux à la clémence de Dieu, parce que, je vous l'ai déjà dit, la nuit était plus noire que la conscience de Judas, et ce gémissement venait de très-loin, du côté des rabizas, où l'on enfonce si aisément, et où ne peut cheminer que de jour, et avec toutes sortes de précautions, celui même qui connaît les étres; car une fois dans le marais, il n'y a plus de secours à attendre que de Dieu !

« Le lancharo fit une pause et releva ses cheveux, comme pour rafraîchir son front brûlant.

« — Mais, dit Maria, qui, à ce récit, éprouvait un profond intérêt et une pitié grande, avez-vous pu vérifier enfin ce que c'était ?

« — Oui, señora, répondit le lancharo, l'aube, avec sa clarté, vint confirmer ce que le cœur me disait depuis un moment. Il est bon de dire qu'à mesure que passaient les heures, les cris allaient s'affaiblissant et s'éteignant. Mais, comme je n'avais pas perdu l'endroit de vue, je sautai à terre, et m'acheminai comme je pus de ce côté, car je connais les marais et les albinas comme les doigts de ma main. C'était bien ce que j'avais soupçonné. Un malheureux, ignorant le danger ou plus téméraire que le vin, était venu donner dans une rabiza, et s'y était enterré petit à petit, mais sans cesser de s'enfoncer. Toute la nuit avait duré cet enterrement d'un vivant ; et le marais, en le dévorant, n'avait laissé dehors qu'un bras que le malheureux tenait élevé au-dessus de sa tête, comme pour marquer son tombeau.

« — Jésus ! Jésus ! quel malheur ! s'écrièrent en même temps Véronique et sa tante. Et quel sera le malheureux ?...

« — Ce ne peut être, reprit le lancharo, qu'un des galériens qu'on a amenés au Trocadero, et qui aura tenté de s'échapper cette nuit.

« En ce moment, entra un commissaire du préside. — Je viens, dit-il durement, fouiller cette maison.

« — Et pourquoi, grand Dieu ? demanda Marie toute saisie. »

« — Parce que votre fils s'est échappé cette nuit.

« Marie poussa un cri aigu, en ouvrant les mains et en étendant les bras en avant, comme pour écarter de soi une épouvantable conviction.

« — Qu'a-t-elle donc ? demanda le commissaire. Qu'est ceci ?

« — C'est, répondit le lancharo, que celui qui s'est échappé s'est trompé de chemin, et est tombé dans le marais où il est resté enterré vivant.

« — Le savez-vous d'une manière certaine ?

« — Je puis dire que j'étais présent, répondit le lancharo, mais sans avoir aucun moyen, il n'y en a pas, de prévenir le malheur. Allez voir l'albina, et si la terre n'a pas fini de l'engloutir, vous verrez un bras qui dit : « Ci-git un chrétien. »

« Le commissaire sortit.

« Marie, qui était restée muette, comme anéantie par la violence du coup, se leva brusquement et avec l'énergie du désespoir.

« — Mon fils ! mon fils ! s'écriait-elle. Mon fils, mon fils, le fils de mon âme, le fils de mes entrailles, mon fils, mon pauvre fils ! Comme il aura souffert, sainte vierge Marie ! quel abandon ! quel désespoir ! mourir sans secours de Dieu, ni des hommes ! et moi qui t'ai mis au monde, je dorsais ! et moi qui suis ta mère, je ne courais pas à ton aide ! Ah ! Dieu du ciel ! Dieu du ciel ! ah ! les pères sont prophètes ! ah ! la douleur m'étouffe ! ah ! la douleur me tue ! quel tourment ! quel supplice ! ah ! pauvre de moi, malheureuse mère ! fils infortuné, Dieu nous a abandonnés tous les deux.

« — Ma tante, ma tante ! s'écria Véronique, baignée de larmes, Dieu n'abandonne personne.

« — Qu'il me vienne donc en aide ! cria d'une voix étranglée la malheureuse mère.

« — Dites d'abord en jeune fille soumise : Que sa volonté soit faite, dit en sanglotant la pieuse Véronique.

« — Qu'elle se fasse donc, s'écria la mère désespérée, en joignant les mains avec un tremblement convulsif, et s'il me faut mourir comme le fils de mon âme, sans consolation... qu'elle se fasse encore !

« — Sans consolation ! il vous en reste une, dit le lanhero d'une voix grave et émue.

« — A moi ? Il n'y en a pas pour moi, dit Marie en gémissant.

« — Eh ! n'en est-ce pas une, dit le lanhero, que la certitude qu'il est mort en chrétien ?

« — Ah ! si je l'avais ! si la sainte Vierge avait exaucé la prière de toute ma vie, depuis que je suis mère !

« — Ayez-la donc, dit le lanhero.

« — Comment ! quoi ? je pourrais l'avoir ! murmura la mère avec une émotion qui étranglait la voix dans sa gorge ; qui me l'assure ?

« — Moi qui sais sa dernière pensée, dit le lanhero.

« — Vous le savez ? comment le savez-vous ? dites-le, au nom du ciel, dites-le !

— C'est ce que voulait dire la croix qu'il avait formée avec ses doigts qui restèrent ainsi croisés après sa mort, et élevés au-dessus de sa sépulture, pour attester qu'il mourait en chrétien, c'est-à-dire repentant de ses fautes, croyant, aimant, espérant en Dieu.

« La fervente chrétienne tomba sur ses genoux, joignit les mains et s'écria :

« — Que Dieu soit glorifié ! bénie sois-tu, mère de miséricorde, qui as entendu ma prière et as obtenu qu'elle fût exaucée, puisque la mort de mon fils a été celle d'un chrétien. Bénie soit la providence de Dieu qui m'envoie cette dernière consolation !

« La pauvre mère tomba le visage contre terre ; quand on la releva, elle était morte <sup>1</sup>. »

En face de Puerto Real, s'étend sur une longue ligne la ville de San Fernando, appelée aussi la Isla. Cette ville si humble, malgré son importance, à côté de la brillante Cadix, apparaît à Fernan Caballero « comme une belle femme reléguée dans un coin par une rivale plus « heureuse, ou plutôt la Isla, avec ses arsenaux, ses chaussées, ses « corderies, ses chantiers, ressemble à la femme du marin dans sa « solitude, assise sur la plage et regardant la mer. »

Rota, à l'autre extrémité de la baie, à l'embouchure du Guadalquivir, n'est pas décrite d'un trait moins poétique ou moins juste :

« On voyait dans le lointain Rota, cette jardinière rustique qui, les mains pleines de fruits et de légumes, est la première à donner la bienvenue aux

<sup>1</sup> La Dernière Consolation.

navires qui, fatigués et épuisés par la traversée du désert liquide, arrivent au port en repliant leurs ailes, comme des oiseaux à leur nid. »

Si l'on veut de Rota un tableau non pas plus vrai, mais plus simple, on le trouvera dans une touchante nouvelle qui a pour titre : *Pauvre Dolores!* et qui, je crois, a été traduite en français.

Quant à Cadix, si je n'en dis rien, c'est que, comme Séville, elle est partout dans les livres de Fernan Caballero.

Je pourrais longtemps encore poursuivre ces analyses et ces citations. Il n'est si petite nouvelle de Fernan Caballero où ne brille au regard quelque perle précieuse ; mais ce que l'on a dit et ce qu'on en vient de lire suffit sans doute pour montrer tout ce qu'il y a de sévé et d'élévation dans ce talent nouveau, et l'heureuse appropriation de ce don de peindre aux pays et aux personnages de ses préférences habituelles.

Dans ces dernières années, tous les esprits cultivés se sont fort occupés, en Espagne, de Fernan Caballero. Les poètes les plus distingués, les critiques les plus accrédités, se sont à l'envi groupés autour de lui pour lui faire fête et le soutenir dans cette voie nouvelle, contents de voir qu'il se rencontre enfin un talent original qui, par son exemple, arrache ses émules à la tâche ingrate, vulgaire et stérile, quand elle n'est pas dangereuse, de la traduction des œuvres étrangères. Chacun de ses ouvrages se présente au public sous le patronage d'un nom célèbre : aujourd'hui M. le duc de Rivas, demain don Eugenio Ochoa, un autre jour don Juan Hartzembuch, Antonio Cavanilles ou Fermin Apecechea.

Cet appui si aisément obtenu, si galamment accordé, a contribué à répandre l'opinion que l'auteur de la *Gaviota* pourrait bien être une femme. On s'est demandé : Qu'est-ce donc que ce charmant conteur, qu'on ne rencontre jamais à Madrid, dont les merveilleux petits récits, datés tantôt de Jerez, du Puerto-Santa-Maria ou de San Lucar, tantôt de Séville et d'une des tours de l'Alcazar, émeuvent si vivement le cœur, remuent si fortement l'intelligence, et qui, par la supériorité de ses œuvres, comme par le mystère attaché à sa personne, éveille au loin tant d'intérêt et de curiosité ?

L'extrême délicatesse des sentiments, l'étude si déliée de la passion, la grâce exquise de certaines descriptions paraissent donner raison à ces conjectures ; mais les femmes ont-elles le secret de peindre les caractères avec cette énergie toute virile, de les mettre aux prises avec cette verve si dramatique ? Il y avait dans quelques pages une fraîcheur si naturelle, dans d'autres une telle exubérance de vie, qu'on en a conclu également qu'il n'y avait que la jeunesse pour écrire ainsi. Mais aussitôt une rare expérience du cœur humain, un retour mé-



lancolique vers un passé préféré, une suprême équité de jugement, vous avertissent que l'épreuve de la vie est entrée pour beaucoup sans doute dans l'éducation de ce talent à la fois nouveau et accompli.

On se disait encore : A quel degré de la hiérarchie sociale appartient Fernan Caballero ? Ce nom est celui d'un petit bourg de la Manche, mais l'ingénieux écrivain l'a-t-il trouvé dans le blason de sa famille ou l'a-t-il pris sur la carte ? Est-il né sous le toit du pauvre ? il aime tant le peuple et il excelle si fort à le peindre ! Mais, d'un autre côté, il le flatte si peu. Les classes élevées devront-elles le revendiquer ? elles en auraient le droit si, en Espagne, les nobles manières, les sentiments chevaleresques, étaient le privilège exclusif des grands.

Fernan Caballero peut donc sans invraisemblance passer pour une femme, il en a toutes les grâces ; pour un homme, il en a toute la vigueur. Il sait tour à tour ouvrir l'âme aux plus naïves émotions de la jeunesse comme aux plus sages pensées de l'âge mûr ; s'il rend justice aux solides qualités du peuple, il ne lui en coûte nullement de placer sur leur antique piédestal les descendants du Cid, de Fernan Cortès, de Gonsalve de Cordoue. Que ses amis continuent donc à chérir sa personne, ses lecteurs à s'enchanter à la lecture de ses livres, l'Espagne à devenir chaque jour plus fière de celui ou de celle qui met sa gloire à consoler les grandeurs déchues et à amuser l'ennui de son pays. Quant à son nom, à son rang, à son sexe et à son âge, il faut bien laisser quelque chose à deviner aux commentateurs à venir ; aussi bien la postérité commençait à se lasser de chercher le vrai nom de l'auteur des *Lettres de Junius* et de celui de la *seconde partie de Don Quichotte*. L'auteur de *Waverley* a longtemps excité la curiosité de notre siècle : c'est une ressemblance de plus entre lui et Fernan Caballero. Le lecteur sait maintenant qu'il en existe entre eux de plus sérieuses.

ANTOINE DE LATOUR.

# DU MYSTICISME CHRÉTIEN

---

*Essai sur la philosophie de saint Bonaventure, par M. Amédée de Margerie, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy.*

Dans un livre qui fut couronné en 1848 par l'Académie des sciences morales et politiques, l'auteur, parlant de saint Bonaventure, le prince des mystiques chrétiens, s'exprime ainsi : « Saint Bonaventure dédaignait Aristote et sa cabale : ayant moins de goût pour l'étude que pour la contemplation, il ne tenait compte que des vérités transmises par la grâce commune, ou par la grâce particulière, c'est-à-dire par la foi ou par l'extase... Quant au détail de ses rêveries spéculatives, cela peut intéresser les théosophes et les poètes; mais, sans hésiter à reconnaître que, parmi les mystiques, saint Bonaventure occupe le premier rang, nous croirons devoir nous abstenir de le suivre jusqu'au terme de ses pérégrinations aventureuses dans les régions fantastiques de l'absolu <sup>1</sup>. »

Il était impossible, on le voit, de parler avec un plus superbe dédain de ces régions élevées du mysticisme chrétien, que la philosophie ne fréquente guère : que ce soit là son excuse.

Mais il était impossible aussi à la science catholique, à la véritable philosophie, d'accepter ce jugement, malgré la sanction qu'il semblait avoir reçue de la décision de l'Académie; et voilà que quelques années plus tard, en 1855, un professeur de philosophie de l'Université vient relever le gant et soutenir devant la Faculté des lettres de Paris, que saint Bonaventure fut un grand philosophe dans toute l'acception du mot, le premier de son siècle après saint Thomas, et que, tout mystique qu'il fût, il sut « traiter et résoudre toutes les questions philosophiques en se servant de l'expérience, de la raison et de tous les procédés par lesquels un esprit calme et maître de soi s'efforce de parvenir à la science, et qu'il peut donner pour les devoirs de la vie active les règles les plus saines. »

Il y a loin de là aux rêveries spéculatives et aux pérégrinations aventureuses dans des régions fantastiques.

<sup>1</sup> *De la Philosophie scolastique*, par B. Hauréau.

N. SÉR. T. V. 25 AOUT 1857. 4<sup>e</sup> LIV.

Je voudrais faire connaître aux lecteurs du *Correspondant* cette thèse ou plutôt ce livre de M. de Margerie, aujourd'hui professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy, qui, en rendant hommage à la science du docteur Séraphique, venge le mysticisme chrétien des mépris, ou plutôt de l'ignorance de ses détracteurs.

Disons-le d'abord, en suivant les traces de notre auteur, qui, dans une introduction aussi sagement pensée que noblement écrite, établit les caractères du véritable mysticisme ; ce mot souvent mal compris soulève des répulsions dont il est facile d'indiquer les causes. Comme dans beaucoup d'autres questions, les esprits légers ou prévenus confondent dans une égale ignorance et dans une même condamnation des doctrines et des systèmes tout à fait différents. L'histoire de la philosophie, coupable elle-même de cette confusion, applique une dénomination commune à l'illuminisme panthéiste des Alexandrins, aux méditations sublimes des docteurs chrétiens et aux rêveries immorales des quiétistes, sans remarquer assez qu'un abîme sépare Plotin et Molinos de saint Bonaventure et de sainte Thérèse. De très-bons esprits d'ailleurs, trop jaloux des droits de la raison, n'ont pour les mystiques chrétiens qu'un sentiment d'indulgente pitié : ils regardent comme un abaissement et une abdication de la raison la nécessité de reconnaître d'autres procédés dans l'esprit que ceux qu'ils décrivent et qu'ils appliquent. La *contemplation*, c'est-à-dire l'intelligence servie par l'amour, élève l'âme à un degré auquel ne peut atteindre la froide démonstration, ni l'analyse plus froide encore. Est-ce pour se consoler qu'ils déprécient le mysticisme ? « Nous, philosophes, qui n'arrivons à Dieu que par la démonstration, nous sommes froids tant que nous démontrons ; *notre cœur ne s'échauffe que quand la dernière conséquence nous luit*. Alors nous fermons le livre et nous dominons de bien haut les mystiques qui ne font que rêver, car nous avons la preuve. Mais, quand une fois nous en sommes là, *est-ce bien encore de la philosophie que nous faisons* ? » S'il y a quelque chose de clair dans ces paroles, c'est à coup sûr un sentiment de dédain pour les mystiques qu'on *domine de bien haut* ; et pourtant que vous semble du doute si discrètement exprimé par le défenseur de la raison contre le mysticisme : « Quand une fois nous en sommes là, *est-ce bien encore de la philosophie que nous faisons* ? » La question valait bien une réponse. Nous allons, avec M. de Margerie, suppléer aux réticences de M. Simon : il serait piquant que la philosophie rationaliste elle-même admit comme un fait nécessaire de l'intelligence ce mysticisme si décrié. Or que signifie cette phrase, que *le cœur ne s'échauffe que quand la dernière conséquence nous luit* ? Cet éclat particulier de la

<sup>1</sup> Le Devoir, par M. Jules Simon.

dernière conséquence ne vient pas de la démonstration dont la lumière, c'est M. Simon qui le dit, n'échauffe pas le cœur; et, si nous voulons dépouiller la pensée du philosophe de l'enveloppe un peu nuageuse sous laquelle il l'a voilée, pour donner à sa dernière phrase sa véritable signification, n'aurons-nous pas le droit d'affirmer que, même aux yeux de la raison, il est d'autres procédés que les siens, par le moyen desquels l'esprit s'élève à la connaissance de Dieu? Alors il ne fait plus de philosophie; il a vu, il aime et il contemple. Qu'est-ce autre chose que le mysticisme?

Voilà ce qu'avoue M. J. Simon, adversaire des mystiques; qu'aurait-il dit s'il eût été de leurs amis? Nous prenons note de ce que nous croyons pouvoir appeler un aveu, sauf à en tirer plus tard nos conclusions. Bon gré, mal gré, il faut bien, s'il veut être sincère, que l'homme accepte des limites pour sa raison; il faut bien encore qu'il reconnaisse qu'au delà de ces limites commence un monde auquel on ne peut pas assigner de bornes; un monde dont l'infini nous écrase, et que la raison, quand elle est mal inspirée, voudrait anéantir par une négation absolue, comme pour n'avoir pas à rougir du contraste de tant de grandeur avec toutes ses petitesesses.

Mais la question est capitale, et je demande à mes lecteurs la permission de compléter l'étude sur *saint Bonaventure* en un point que M. de Margerie n'avait pas à traiter longuement, à savoir que le mysticisme, sous des formes diverses, a toujours été reconnu comme un besoin de l'intelligence et comme le degré le plus élevé de la connaissance, auquel l'homme naturellement tend de tous ses efforts. C'est pour les catholiques une vérité que j'appellerai élémentaire, mais il ne sera pas hors de propos de l'établir sur des arguments qui n'impliquent pas nécessairement la soumission à l'Église. Dans le monde ancien, je choisis Platon. Quelle est la signification de cette comparaison, si souvent citée, de la caverne mystérieuse, où l'on n'aperçoit que des ombres? Qu'est-ce que cette vue du bien, tel qu'il est en lui-même, vue dont il n'est pas permis à l'homme de jouir, tant que son âme est retenue captive dans les liens du corps<sup>1</sup>? Et, pour ne pas citer les docteurs de l'Église, depuis saint Augustin jusqu'à Gerson, ni les philosophes si chrétiens du dix-septième siècle, presque tous les philosophes modernes ont également reconnu, non-seulement la légitimité, mais encore la nécessité des procédés qu'affectionne le mysticisme.

Je ne reviendrai pas sur l'opinion de M. J. Simon que j'ai citée tout à l'heure et qui nous donne gain de cause: j'aime mieux emprunter à la *Logique* du P. Gratry ces paroles d'un penseur que M. Cousin appelait le plus grand critique de l'Europe, Hamilton. « Ne

<sup>1</sup> Voir la *République*, le *Phédon*, etc. *Passim*.

pas désespérer de la philosophie, c'est la dernière faiblesse des nobles âmes... Ne voulant pas soutenir que notre science n'est tout au plus que le reflet d'une réalité inconnue, nous nous efforçons de pénétrer jusqu'à l'Être en lui-même, et ce que nous avons si ardemment cherché, nous croyons enfin l'avoir trouvé. Mais, semblables à Ixion, nous embrassons une nuée à la place d'une déesse<sup>1</sup>. »

Quel est donc cet impérieux désir de l'esprit humain auquel Platon ne savait pas résister sans qu'il pût le satisfaire, auquel obéirent, mais avec plus de bonheur, les plus illustres docteurs de l'Église, qui furent, eux aussi, de grands philosophes, et que nos modernes psychologues, Éclectiques ou Écossais, ne peuvent s'empêcher de reconnaître ; désir qui si souvent d'ailleurs a égaré l'esprit ? N'y a-t-il pas dans l'unanimité de cette doctrine, hautement professée par les uns ou discrètement avouée par les autres, une autorité de quelque valeur qui devrait conseiller la modestie, sinon le respect, à ceux qui, ne voyant dans le mysticisme chrétien que les rêveries spéculatives d'une imagination malade, ou les fantastiques hallucinations d'un esprit surexcité, confondraient volontiers son histoire avec celle des sciences occultes, ses docteurs et ses saints avec les illuminés et les fous.

Sans doute la parole de saint Paul, dont la voix, indépendamment de son autorité divine, a bien le droit d'être écoutée en pareille matière, cette parole, dis-je, « *videmus nunc per speculum et in enigmate*, » s'appliquera toujours à tous, aux mystiques comme aux autres : et malgré les clartés que la contemplation projette dans l'âme chrétienne, au moment même où elle est inondée par les plus vifs rayons de cette lumière incréée, elle ne voit jamais Dieu que comme dans un miroir. C'est la condition nécessaire de l'imperfection de notre nature, et c'est en même temps sa gloire, de pouvoir saisir en elle-même comme un reflet encore brillant quoique très-affaibli de la nature et des perfections divines. Mais, condamnés à ne jouir ici-bas que de cette lumière d'emprunt et de seconde main, si je l'ose dire, encore faut-il que le miroir qui la réfléchit à nos yeux ne soit pas d'avance terni ; ses taches, s'il en a, interceptent le rayon, et l'esprit qui attend la lumière ne trouve plus que ténèbres, ou du moins il ne discerne plus que des formes vagues et indécises, comme la nuée d'Hamilton. Or que veulent les mystiques ? Qu'on purifie le miroir, qu'on lui donne tout son poli et son éclat, afin qu'il rende dans toute sa splen-

<sup>1</sup> Consultez pour plus de développements les deux derniers livres de la *Logique* du P. Gratry. Cet ouvrage, dont on n'a pas assez parlé, écrit sur un plan tout à fait neuf, tend à faire une révolution dans l'enseignement de la philosophie ; même quand on ne partage pas toutes les vues du savant oratorien, on ne peut s'empêcher de reconnaître dans son livre des idées originales, souvent vraies, exprimées toujours avec une conviction bien rare aujourd'hui.

deur la lumière qu'il reçoit, sans en laisser un seul rayon dans les taches qui obscurciraient sa surface : ce qui ne préjudicie en rien à ces lumières d'un ordre supérieur que le mystique chrétien doit à la foi.

Je ne saurais mieux terminer cette première observation qu'en citant une page de l'introduction de M. de Margerie : on y verra comment la sévérité des questions les plus abstraites est habilement dissimulée sous les couleurs que leur prête une plume heureusement inspirée. (P. 17 et 18.)

« Quand l'âme, par des luttes héroïques contre l'égoïsme de la chair et l'égoïsme de l'orgueil, a écarté le grand obstacle à son union avec Dieu, quand elle a purifié ses sens en les élevant des spectacles visibles aux réalités supérieures qu'ils représentent, sa conscience, en faisant de ce miroir terni par le vice un miroir clair et poli où Dieu, comme naturellement, vienne se refléter <sup>1</sup>, sa volonté enfin, en la détachant d'elle-même pour l'assujettir absolument à la volonté suprême, il peut se produire en elle un phénomène dont on ne s'étonnera pas, si l'on veut bien réfléchir aux mystérieuses et réciproques influences de l'esprit et du cœur, de la pensée et de l'amour : l'âme devient contemplative, c'est-à-dire qu'un regard simple et pur, amoureusement arrêté sur celui qui est le bien absolu, dégagé de toute contention d'esprit, de tout raisonnement, en un mot de tout acte discursif, lui fait voir plus de vérités dans l'ordre des choses divines, et les lui fait mieux sentir que les longs raisonnements et les longs discours. Cette disposition habituelle à la contemplation, cette oreille constamment attentive à écouter la parole que le maître intérieur fait entendre au fond de la conscience, ce cœur que l'amour expose à découvert pour attendre la rosée céleste à l'heure où il plaira à Dieu de la faire descendre, ce sont là encore autant de traits auxquels, à toutes les époques, et chez les génies d'ailleurs les plus divers, chez Bossuet comme chez Fénelon, dans sainte Thérèse comme dans saint Bonaventure, on reconnaîtra le mysticisme chrétien et les œuvres qu'il a inspirées. »

La défense du mysticisme chrétien serait trop facile si ses procédés se bornaient à la contemplation proprement dite. Mais au delà et dans des régions dont nous ne pouvons rien dire, dont ne peuvent même pas parler ceux qui y ont été admis par un privilège rare, exceptionnel, même dans l'histoire des saints, il y a l'extase et ses mystères impénétrables. Ici, du moins, la philosophie rationaliste semble avoir beau jeu : elle nie ou attribue à la folie « un phénomène dont nous ne pouvons démontrer l'existence ici par des arguments décisifs, ni par un appel à la conscience du genre humain. » Et, cependant, n'y a-t-il donc rien à dire, en dehors même des enseignements de la foi, pour établir la possibilité de l'extase ? Nous laissons répondre M. de Marge-

<sup>1</sup> *Itinerarium mentis in Deum, præm.*

rie en cette délicieuse page que nous regretterions de ne pas citer tout entière :

« Pour nier la possibilité de l'extase, il faut n'avoir jamais aimé, n'avoir jamais senti où tendent les aspirations incessantes et infinies de la nature humaine. L'amour vrai, légitime et pur (car on entend bien qu'il ne s'agit pas des jouissances grossières de l'amour sensuel), l'amour qui, né sous l'œil de Dieu, unit deux cœurs honnêtes pour jamais l'un à l'autre, ne se transforme-t-il pas à certaines heures en une douce extase ? Celui qui, en présence de ce qu'il aime, ne s'oublie pas lui-même, et ne se sent pas vivre d'une vie qui n'est plus la sienne, celui qui n'a pas goûté les charmes de ces mystérieux silences où la mélodie de l'amour se fait seule entendre sans aucun bruit de paroles, de ces sourires où le cœur se reflète, et de ces regards où l'âme se donne tout entière, celui-là ne sait pas ce qu'il y a de plus doux et de plus puissant dans l'amour. Quand une mère penchée sur le berceau de son enfant qui sommeille, le regarde, et pleure, et ne sent pas que les heures s'écoulent ; quand deux amis ou deux frères, réunis après une longue absence, restent attachés l'un à l'autre par un muet embrassement ; quand l'exilé éprouve, en retrouvant sa patrie, ces tressaillements et ces transports auxquels nulle âme généreuse ne saurait demeurer étrangère, qu'est-ce que tout cela, sinon une extase ? L'art a aussi les siennes ; et, quand l'âme, émue et transportée hors d'elle-même par la poésie ou la peinture, rentre dans son cours ordinaire, elle se souvient que, dans ces moments trop rapides, elle a eu de la beauté une vision plus nette et plus pure que dans ses jours de réflexion et d'analyse. Il n'est pas jusqu'à la science, je dis la plus abstraite et la plus froide, qui parfois, à la découverte imprévue d'une grande vérité, ne se sente soulevée par de fugitives extases à des hauteurs d'où elle redescend sitôt qu'elle a perdu ses ailes. Si donc tout dans l'homme, si tous les amours, toutes les amitiés, tous les travaux de l'esprit, tous les voyages de l'imagination, aspirent à l'extase comme à leur repos et à leur perfection, comme à l'*acte pur* qui est le terme de tout mouvement, nous ne saurions non plus concevoir l'immortalité bienheureuse, où s'accomplit la destinée totale de l'homme, autrement que comme une extase permanente, qui nous ravit au-dessus de nous-mêmes pour nous unir, par un amour infiniment oublieux de soi, à ce bien souverain qui se donne à nous et nous transforme en lui.

« Que, s'il en est ainsi, pourquoi Dieu, afin de montrer la différence des extases qui nous laissent sur la terre à celle qui nous élève au ciel, ne avancerait-il pas, en faveur de quelques âmes privilégiées, l'heure de cette parfaite union dans laquelle il se montrera tel qu'il est, face à face et sans voile ? Et, si Dieu daigne les honorer de ces communications plus intimes, n'est-il pas manifeste qu'elles y verront des choses plus hautes et plus profondes que ne saurait leur en montrer, soit la science avec ses détours nécessaires, soit la foi avec ses saintes ténèbres ; qu'assise auprès du Seigneur, l'âme dans la maison de laquelle il est descendu n'a rien à faire que d'écouter son ineffable parole ; et que, de ces entretiens mystérieux, elle rapportera, non des discours, mais un goût, un parfum, une contagion irrésistible à l'amour ? »

C'est ainsi que M. de Margerie revendique pour le mysticisme le droit de cité parmi les doctrines philosophiques. Toutefois il ne nous coûte pas de reconnaître que ceux qui l'attaquent ont bien quelques motifs pour en agir ainsi. Que de rêves et d'absurdités n'a-t-on pas mis sur le compte du mysticisme, et avec raison jusqu'à un certain point! car, si on étudie son histoire en dehors du christianisme, que de tristes pages il y a à lire! Dans le christianisme même, avouons-le, il n'a pas été sans reproche.

Il y a donc deux espèces de mysticisme; mais, comme le dit très-bien M. de Margerie, « l'abus des dons divins n'en détruit pas le légitime usage, » et de ce que souvent les procédés et les résultats d'un certain mysticisme ont trop donné le droit de le comparer à la folie, il ne suit pas que nous devions condamner tous les mystiques, et les confondre dans un anathème commun. Nous le reconnaissons volontiers, pour certains esprits naturellement exaltés, pour des imaginations vives, pour des cœurs impressionnables, le mysticisme a des séductions plus entraînant et partant des dangers plus grands. Pour tous d'ailleurs, la liberté de ses procédés, auxquels il est impossible d'assigner une méthode et d'imposer des lois, est à la fois une tentation et un péril : nous n'aimons pas à voir l'esprit humain toujours si porté à s'adorer lui-même, se lancer sans frein et sans règle dans ce monde de l'infini, dont la lumière produit si facilement l'éblouissement, dont la hauteur donne le vertige. L'histoire est là pour donner raison à ces craintes, en nous montrant d'une part le panthéisme confus des Alexandrins comme la dernière erreur dans laquelle tombe l'intelligence, lorsqu'elle se perd dans les inventions d'un mysticisme incohérent et sans règle; de l'autre, les théories immorales des quiétistes comme la dernière conséquence à laquelle aboutit la volonté qui s'égaré dans des rêveries exaltées d'autant plus séduisantes que l'orgueil devient ici le complice de la sensualité.

Contre ces dangers trop évidents pour qu'il soit nécessaire d'y insister, la philosophie catholique seule, c'est-à-dire celle qui reconnaît l'autorité de l'Église, a un remède constant et infaillible, c'est précisément cette sainte et divine autorité, dont la voix ne peut jamais tromper, dont la lumière ne vacille jamais. Mais, en dehors du catholicisme, quel est, nous le demandons, le flambeau qui illuminera pour l'âme ces mystérieuses régions de l'infini, quelle est surtout la puissance qui arrêtera les égarements de l'imagination ou de la volonté? Le rationalisme l'a bien compris : il a nié le mysticisme et sa légitimité, parce qu'il ne pouvait indiquer aucune garantie contre les excès des mystiques. Mais est-ce juste, est-ce vraiment philosophique; et n'y a-t-il pas là encore une preuve que la philosophie qui veut poursuivre ses recherches en dehors de la vérité révélée est condamnée à l'impuissance ou à l'erreur?



On reproche quelquefois aux mystiques de méconnaître la raison humaine et ses droits. Parvenus, dit-on, à ces hauteurs de la contemplation, ils dédaignent les procédés communs par lesquels le vulgaire arrive à la connaissance de la vérité. Ce reproche, qui tombe particulièrement sur les mystiques, ne les atteint pas seuls, et on sait qu'on l'adresse fréquemment à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, contestent non pas la légitimité de la raison, mais sa suffisance, à ceux qui en sont les défenseurs lorsqu'elle reste dans son domaine, mais qui veulent lui assigner des limites. Quant aux mystiques, puisque c'est d'eux surtout qu'il s'agit, ils reconnaissent, il est vrai, un procédé *supérieur* et par conséquent préférable aux procédés de la raison; mais ils ne dénigrent pas, comme on l'a prétendu, les méthodes ordinaires.

Bossuet, qu'on ne soupçonnera pas d'une partialité trop grande pour le mysticisme, n'a-t-il pas dit avec cette autorité de ton et de génie qu'on retrouve dans toutes ses paroles : « *Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne pas à aimer et se trahit elle-même !* » C'est dans ce sens qu'il faut entendre le mépris qu'expriment les mystiques pour la science proprement dite.

« Le véritable mystique, dit M. de Margerie, que nous devrions citer plus souvent, loin de proscrire la science, s'il a reçu de Dieu les dons de la pensée, lancera hardiment sur cette mer pleine de périls son vaisseau, guidé par le souffle puissant de l'amour. Parfois, sans doute, il parlera de son dédain pour la science de la philosophie : mais entendez-le bien, il ne méprise que la fausse science, la science aveugle et basse, qui ne sait pas élever ses regards au principe de toute vérité; la science orgueilleuse et frivole, qui, loin de faire faire un pas à l'esprit dans sa route vers Dieu, l'arrête en le concentrant en lui-même; la science égoïste, qui usurpe le temps de l'action et ne laisse plus de place à la charité; la science stérile, en un mot, *qui ne se tourne pas à aimer*. Pour lui, cherchant dans toute vérité son rapport avec sa source éternelle, il peut, avec l'amour pour boussole, visiter, sans risque de s'égarer, les régions les plus écartées de la science, s'engager dans l'étude patiente des détails sans perdre de vue l'unité de l'ensemble, faire des expériences sur la matière sans cesser de penser au Créateur, et suivre des raisonnements sans que l'union de son cœur à Dieu devienne moins intime et moins tendre. »

Bien loin donc de s'associer à des anathèmes inintelligents ou parvenus, une sage philosophie devrait mettre tous ses soins à discerner le véritable mystique, de ceux qui usurpent ce nom pour le compromettre. La question est difficile sans doute, nous sommes des premiers à l'avouer; mais ce ne doit pas être un motif de ne pas la poser; nous serons plus sévères, plus exigeants, à l'égard de ceux qui viendraient réclamer pour leur doctrine un respect que nous ne voulons accorder

qu'au mysticisme vrai, disons-le tout de suite, au mysticisme catholique; car nulle part ailleurs que dans le sein de l'Église on ne trouvera des garanties suffisantes contre l'illusion personnelle, sincère ou intéressée. Pour celui donc qui reconnaît la divine autorité de l'Église, il ne peut y avoir aucune difficulté, aucun danger; ou, s'il se trompe, il sera bientôt redressé. Au dix-septième siècle, le saint archevêque de Cambrai, malgré ses lumières et sa piété, ne sut pas assez se défendre, ni de ses propres illusions, ni des séductions de l'esprit des autres, d'autant que la vertu et le malheur s'en faisaient à ses yeux les complices: la haute et toujours orthodoxe raison de Bossuet, l'autorité incontestable de ses raisonnements et des témoignages qu'il invoquait contre son adversaire, à plus forte raison l'influence de Louis XIV et de madame de Maintenon, n'auraient pu triompher de l'opiniâtre bonne foi de Fénelon. Une parole de Rome mit fin à toute discussion, parce que cette fois elle n'avait pas à vaincre l'orgueil: et Fénelon accepta sa condamnation de manière à ne laisser à personne le droit d'élever le moindre doute sur la sincérité de sa soumission. Concluons en indiquant, d'après M. de Margerie, les caractères qui distinguent le véritable mysticisme: ce sera le résumé de son introduction.

« Le vrai mysticisme, dit-il, n'est pas autre chose que l'amour servant de principe à tous les développements de la vie humaine, et produisant en chacun d'eux l'union de l'âme avec Dieu. Ainsi le mystique ne ferme pas les yeux au spectacle du monde extérieur, puisqu'il y retrouve, aux divers degrés de la création, l'image de Dieu même. Il ne niera donc pas les perceptions sensibles; mais, tandis que le philosophe, simple spectateur, se contente d'observer des caractères pour classer les êtres ou de constater des faits pour en établir les lois, le mystique s'élève, à l'occasion des phénomènes sensibles, jusqu'à la contemplation de Dieu. De là est née, au treizième siècle, cette poésie symbolique de la nature qu'Ozanam a ressuscitée pour nous<sup>1</sup>, et dont saint François d'Assise et saint Bonaventure furent les représentants inspirés. Dans ce premier ordre de nos connaissances, le mystique ne supprime donc aucun des procédés de la raison, il les complète, il les couronne par cette vue de Dieu, en même temps qu'il anime la nature morte au souffle de son amour. Que si le mystique ne néglige pas l'observation du monde matériel parce que sa foi y découvre partout la marque du Créateur, à plus forte raison ne dédaignera-t-il pas d'étudier ce monde intérieur de l'esprit humain où Dieu lui-même a imprimé son image et sa ressemblance. Il étudiera toutes les opérations de l'âme, tous les procédés de la raison; mais, tandis que le psychologue se contente d'une sèche analyse ou d'une froide application,

<sup>1</sup> *Les Poètes franciscains en Italie au treizième siècle.*

le véritable mystique, arrivé au terme où s'arrête la raison, s'élève sur les ailes de l'amour jusqu'à la contemplation et même jusqu'à l'extase, si la grâce de Dieu l'y appelle. C'est comme la poésie de l'âme. Le psychologue s'arrête quand il a montré l'existence de Dieu et ses attributs par un raisonnement qui convainc. Arrivé à ce point, Fénelon laisse déborder son âme tout entière dans une de ces élévations ferventes qui donnent un caractère si touchant à son *Traité de l'existence de Dieu*, et en font un livre de prière autant qu'un ouvrage didactique. C'est toujours l'application de la même parole de Bossuet — je tiens à signaler l'accord de ces deux grands génies dans cette question — *Malheur à la connaissance qui ne se tourne pas à aimer.* »

Ici encore, quelle est celle des deux méthodes, rationnelle ou mystique, qui mérite la préférence? L'une n'est-elle pas comme le complément nécessaire de l'autre, et, s'il est vrai que le but de la vie c'est le bonheur, quelle est celle qui tient plus compte des besoins de la nature humaine? Est-ce celle qui lui défend d'aimer?

Il est vrai que les mystiques, pour arriver à la vérité, possèdent un secret qui n'a rien de commun avec la raison. Ils disent, en effet, que la pureté du cœur et la perfection de la charité peuvent quelquefois suffire pour donner la science et même beaucoup de science à des esprits d'ailleurs ignorants et simples : ils disent encore que les plus grands esprits eux-mêmes peuvent devoir beaucoup de leurs connaissances à ces mêmes vertus, et il faut bien convenir que ce procédé n'est pas de ceux que signale l'analyse psychologique. Faudra-t-il dire cependant qu'il n'existe pas, parce que l'œil de la conscience ne l'aura pas découvert au nombre des facultés de l'intelligence? Mais l'histoire ne permet pas d'en contester l'existence. Une humble vierge du seizième siècle, la fille d'un modeste teinturier de Sienne, sainte Catherine, exerça par ses *lumières* une influence universelle à cette époque agitée; elle fit école et compta de nombreux disciples. Les professeurs les plus célèbres du temps lui soumettaient leurs doutes; les papes la consultaient et lui confiaient des missions difficiles; et, un jour, introduite par Urbain VI en plein consistoire, elle parla au Sacré Collège avec toute l'autorité d'un docteur. Qui ne connaît encore la touchante réponse de saint Thomas d'Aquin à saint Bonaventure, son frère en religion et en génie? L'humble franciscain lui demandait dans quel livre il avait puisé les belles choses que le monde admirait dans ses ouvrages, et le pieux dominicain lui répondit : « — Voilà mon livre, » en lui montrant un crucifix. La raison ne saurait seule comprendre ce langage, parce que c'est celui de l'humilité; mais cependant quand elle est sérieusement consultée, n'avoue-t-elle pas, suivant l'heureuse expression de M. de Margerie, « que l'amour seul peut résoudre certains secrets de l'amour? »

Arrivons enfin à un troisième caractère du véritable mysticisme, que notre auteur désigne en deux mots : sa réforme de l'homme intérieur, et la charité envers tous ceux que Dieu anime. Il n'est pas difficile de comprendre comment ce dernier caractère du vrai mystique est la conséquence nécessaire de la doctrine de l'amour, qui est le fondement même du mysticisme. L'amour n'est pas stérile de sa nature, il faut donc qu'il produise des œuvres. Aimer sans agir serait dérision et mensonge ; et cette action, pour satisfaire à toutes les exigences de l'amour, aura un double objet : la réforme du cœur, pour n'y laisser d'autres sentiments que ceux qui peuvent plaire à l'objet aimé, et les œuvres de charité, parce qu'il est impossible de plaire à Dieu sans participer dans les limites de l'humanité cet immense amour que Dieu porte à tous les hommes. « *Si quis dixerit, quoniam diligo Deum, et fratrem suum oderit, mendax est,* » a dit saint Jean, l'apôtre privilégié du mysticisme chrétien. Quel vaste champ ouvert à l'activité de l'homme ! On accuse quelquefois les mystiques d'oïveté, on les appelle des hommes inutiles à la société, indignes de participer à ses bienfaits, et auxquels volontiers on se croirait le droit d'interdire l'eau et le feu ! J'avoue que cette accusation éternellement répétée contre tous ceux qui, sous des noms divers, s'occupent à faire le bien sur la terre, m'a toujours paru d'une injustice révoltante. Eh quoi ! on n'appelle pas inutiles à la société ces hommes si nombreux dont la vie tout entière n'est qu'un perpétuel désœuvrement, aussi pénible pour eux que fatigant pour les autres, et on jettera cette insulte à de pieux moines, à de saintes filles, parce qu'ils vivent à l'ombre dans le recueillement et les œuvres de la charité ! Et, quand même derrière ce cloître qui les dérobe à la vue du monde ils ne feraient que prier, aurait-on le droit de les poursuivre de sarcasmes et d'injures ? Qu'un savant, un philosophe, passe sa vie dans des études qui n'ont aucune application possible, on loue ses efforts, on se félicite de leurs résultats, et on fait bien. Mais soyons donc conséquents, et n'estimons pas inutiles ces vies de prières et de dévouement dont l'exemple et la vertu font aux yeux de Dieu le principal mérite d'une société sur la terre. Étrange aberration de la pensée ! Un homme qui consacre tous ses soins à ses intérêts, qui se fatigue à amasser une brillante fortune, un autre qui se contentera de jouir dans un égoïsme solitaire des biens que lui ont laissés ses aïeux, celui même qui mettra à les dissiper la même ardeur que d'autres ont dépensée à les acquérir, tous paraissent acquitter leur dette envers la société. Ceux-là seuls sont en faute envers elle qui ne réclament pas le prix de leurs services et qui ne demandent en retour de leur dévouement que le droit de le continuer. Je sais bien qu'on invoque l'histoire, eh bien, nous acceptons ses enseignements. Si elle en a dont les mystiques ou leurs défenseurs doivent

faire leur profit, elle en renferme aussi à l'adresse de leurs adversaires. Et, pour ne citer ici que quelques noms, je rappellerai celui de sainte Catherine de Sienne et les grandes choses auxquelles elle fût mêlée; celui de sainte Thérèse, la grande réformatrice du seizième siècle; au treizième, saint François d'Assise, dont les extases ne furent pas plus étonnantes que les merveilles de son apostolat; saint Bonaventure, enfin, qui partagea avec saint Thomas d'Aquin la fatigue d'un long et illustre enseignement, écrivit, comme son ami, de nombreux et remarquables ouvrages, et, comme lui, prit part à toute la vie active de l'Eglise pendant cette grande époque. Bien mieux, une comparaison que provoque le rapprochement de ces deux noms semblerait prouver que la contemplation mystique, bien loin de nuire à l'action, l'aide merveilleusement en lui communiquant quelque chose de cette ardeur intérieure qui consume l'âme du mystique. S'il fallait établir un parallèle entre les deux grandes institutions religieuses que le treizième siècle enfanta à l'Eglise sous l'inspiration de saint Dominique et de saint François d'Assise, on reconnaîtrait un caractère plus mystique dans l'ordre des Franciscains, dont saint Bonaventure est le grand docteur. La famille dominicaine fut plus fidèle sur les traces de saint Thomas aux procédés scolastiques et à la méthode d'Aristote. Eh bien, pendant que les Dominicains restaient plus volontiers dans les régions abstraites de la science, tout en payant généreusement leur dette par l'enseignement et la prédication, les disciples de saint François allaient par le monde, remuant toutes les classes, les pauvres surtout, par l'apostolat de la charité plus encore que par l'enseignement de la vérité.

J'insiste trop longtemps peut-être sur le caractère pratique du mysticisme chrétien; mais ce n'est pas seulement pour répondre à des accusations trop répétées: je veux faire remarquer encore que c'est par ce côté que cette doctrine échappe à un danger que les faux mystiques n'ont pas su éviter. Quel était le principal reproche que Bossuet, organe de la tradition catholique, adressait aux quiétistes de son temps? Celui d'absorber la personnalité humaine dans une contemplation *passive* qui ne laissait plus aucune place à la détermination libre de la volonté, et qui, lorsqu'elle ne supprimait pas l'action, suspendait du moins la responsabilité. Je n'ai pas besoin de rappeler les conséquences que tiraient de cette erreur monstrueuse certains fanatiques, contre lesquels protestait d'ailleurs la vertu irréprochable de Fénelon. Mais qui ne voit l'abîme qui sépare deux systèmes qu'on a le tort de désigner par un même nom? Le tort des quiétistes était de scinder en quelque sorte la volonté humaine en deux parts, et pendant que l'une allait se perdre par la contemplation dans l'Être infini, d'autoriser l'autre à rester attachée à la terre, à se traîner même dans la

boue, à l'abri de cette *passivité* commode, qui autoriserait tous les désordres. Disons-le bien haut, tel n'est pas le mysticisme véritable; il prêche d'abord la réforme intérieure par l'effort de la volonté qui reste toujours une, personnelle et responsable, sous l'œil de Dieu qui la voit et la soutient de sa grâce. L'action de Dieu est puissante, il est vrai, d'autant plus puissante même que l'homme se détache davantage de lui-même; mais elle laisse toujours entière la liberté, et sauve par conséquent le mérite et la personnalité de l'agent.

Est-il besoin de faire remarquer encore toutes les garanties que trouve le mystique dans ce second précepte qui lui est imposé de la charité fraternelle? Celui qui sait voir les maux qui dévorent l'humanité avec ce regard d'amour que Dieu prête quelquefois à ses saints n'a pas à craindre cette vaine complaisance qui égare les esprits stériles ou passionnés qui deviennent amoureux de leurs théories. Des œuvres aussi multipliées que sont nombreuses les misères de l'homme sollicitent et absorbent tous les efforts de l'activité. A celui qu'a touché une fois cette flamme mystérieuse de la charité, on peut répéter sans crainte la parole de saint Augustin, cet autre mystique qui ne fut pas oisif : *Ama et fac quod vis.*

Ainsi s'accomplit, au sein du mysticisme chrétien, cette union de l'homme avec Dieu que Platon avait devinée, dans un pressentiment sublime, que les Alexandrins, ses successeurs indignes, ont transformée en une monstrueuse confusion qui détruit la Divinité sans sauver la personnalité humaine, et que les docteurs chrétiens seuls ont pu voir accomplir. Doctrine complète, la plus complète de toutes, puisqu'elle tient compte de tous les besoins de l'homme qui y trouvent leur satisfaction; doctrine pleine d'harmonie, dans laquelle la contemplation et l'action s'unissent amoureusement en s'entr'aidant, inspirées qu'elles sont l'une et l'autre par le même sentiment, l'amour de Dieu. — Saint Bonaventure a offert un des plus beaux exemples de cette heureuse union des facultés de l'esprit et des facultés du cœur. C'est la thèse de M. de Margerie; nous en suivrons le développement dans un autre article.

L'abbé MAGNE.

**COUP D'OEIL**  
SUR  
**L'HISTOIRE DE LA CLASSE AGRICOLE**  
**EN FRANCE**

---

*Histoire des paysans en France*, par M. LEYMARIE. Paris, Guillaumin, 1857,  
*Histoire des paysans*, par EUGÈNE BONNEMÈRE. Paris, Chamerot, 1856.  
*Histoire des classes rurales en France et de leurs progrès dans l'égalité civile*,  
par M. HENRY DONIOL. Paris, Guillaumin, 1856.

En 1851, l'Académie des sciences morales et politiques mettait au concours l'histoire des classes agricoles en France; en même temps, des réformes introduites dans la législation anglaise, les progrès surprenants que l'agriculture a faits dans la Grande-Bretagne, ont donné l'éveil à l'attention publique, qui se préoccupe à juste titre des améliorations que réclame l'état d'infériorité de la culture française. La question était donc mûre, et plusieurs publicistes ont répondu à l'appel de l'Académie : un prix a été décerné à M. Daresté de la Chavanne; un mémoire de M. Doniol a été remarqué; peut-être même MM. Bonnemère et Leymarie étaient-ils au nombre des concurrents, bien qu'ils n'aient pas mis le public dans la confiance de leur tentative. Il est regrettable que ces trois derniers ouvrages, au lieu d'être publiés en même temps, ne l'aient pas été successivement, et que l'auteur le dernier venu n'ait pas profité des travaux de ses devanciers. Chacun de ces publicistes s'est attaché à l'une des branches de son sujet, sans toutefois se montrer exclusif : l'ouvrage de M. Bonnemère est riche en faits historiques, empruntés surtout aux historiens de nos provinces; celui de M. Leymarie, qui a étudié avec soin la condition des paysans sous l'empire de la féodalité, contient peu de renseignements sur les institutions plus modernes; le livre de M. Doniol, plein d'aperçus ingénieux, n'est pas d'une lecture facile : l'auteur a jeté sur les faits qu'il a étudiés avec soin un voile épais de formules générales peu intelligibles. M. Daresté s'est surtout appliqué à mettre en relief l'intervention du pouvoir dans l'intérêt des classes agricoles et le ca-

ractère des contrats ruraux, sans se préoccuper autant que ses émules de l'importance des faits historiques.

Nous venons d'ébaucher presque à notre insu le plan que devra se proposer quiconque voudra écrire à l'avenir sur ce sujet intéressant à tant d'égards. Il nous semble que le premier rang appartient à l'étude de la condition des personnes et des terres, aux diverses époques : l'analyse des actes de l'autorité féodale ou du pouvoir royal en serait inséparable. Les faits historiques, tels que les guerres générales ou privées, les révolutions politiques, les insurrections des campagnes, les calamités imprévues, formeraient un chapitre plein de mouvement et d'intérêt. Enfin, l'auteur devrait demander à l'économie politique une conclusion, et s'efforcer d'en tirer des enseignements pour l'avenir de l'agriculture française. Un lien étroit rattache entre elles les parties de ce plan, qui devraient être traitées parallèlement.

Les personnes les moins familières avec notre sujet ne sont pas sans avoir lu le passage de la Bruyère si souvent cité : « L'on voit certains « animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la cam- « pagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils « fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible ; ils ont « comme une voix, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent « une face humaine : et en effet ils sont des hommes. Ils se retirent la « nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de ra- « cinés ; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labou- « rer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer « de ce pain qu'ils ont semé. »

On peut rapprocher de ce fragment un extrait du traité beaucoup moins connu du président Labarre : « La terre au commencement fut maudite en l'œuvre de l'homme à cause de son péché ; par sa bénédiction toutefois, elle donne nourriture à toute créature. De luy faut de vray attendre toute abondance ; mais laquelle est provoquée par l'industrie et innocence du laboureur, homme utile au monde, s'il y en a aucun ; car c'est luy qui nourrit tous les autres. » (*Formulaire des esteus*, cité par M. Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie*.)

Ce n'est pas avec ce faible bagage d'érudition que l'on peut entreprendre de porter un jugement sur la condition de la classe agricole. Nous ne pouvons qu'adhérer, au début, à une sage considération produite par M. Doniol, et destinée à prémunir le lecteur contre toute conclusion prématurée. Les historiens ne se sont guère préoccupés des intérêts des paysans que pour parler de leurs misères, malheureusement trop réelles, des insurrections auxquelles les ont poussés les abus de la fiscalité et des exécutions rigoureuses qui les ont réprimées. Remarquons en outre que les actes qui les concernent, les ordon-



nances royales en particulier, ont surtout pour objet de remédier à tant de maux ; que ces documents renferment dans leurs préambules l'exposé des excès auxquels le législateur veut mettre un terme : il n'est pas étonnant, dès lors, que beaucoup de lecteurs ne voient dans l'histoire qui nous occupe qu'un interminable récit de souffrances, un long martyrologe.

## I

M. Bonnemère n'a pas su se prémunir contre cette prévention ; son livre n'est qu'un violent réquisitoire contre les classes privilégiées ; on n'y lit que des récits de massacres, d'exactions, de brigandages de toutes sortes, dont la responsabilité doit peser tout entière sur le clergé, la féodalité et la royauté. On dirait qu'il a pris la plume la veille du 4 août 1789, alors que les historiens et les économistes n'avaient d'autre but que de renverser les abus qui frappaient tous les yeux, sans se piquer d'impartialité. Ce n'est qu'aujourd'hui qu'il nous est donné de jeter un regard plus calme sur ce passé dont personne ne désire aujourd'hui le rétablissement. M. Bonnemère n'a pas l'impartialité que donne l'érudition : une sympathie ardente pour ses clients (c'est la seule concession que nous puissions lui faire) lui a dicté bien des pages acerbes qui se recommandent rarement par le fond. Il est indispensable de leur opposer les appréciations moins passionnées de M. Doniol et de M. Leymarie, sous peine de s'égarer avec cet auteur, car la passion est contagieuse.

Est-il juste d'abord d'affirmer avec M. Bonnemère que la condition agricole resta la même en Occident, après la chute de l'empire romain, pendant les premiers siècles qui suivirent l'invasion ; que le colonat lui-même persista quelque temps, *mais exceptionnellement* et entouré de circonstances plus rigoureuses ?... Est-il vrai que les rois ne relâchèrent rien des impôts établis sous la domination romaine, cens, redevances en nature, obligations de toute espèce ? Il est facile de répondre à cette double question.

Quant aux impôts, ils avaient disparu : chacun sait avec quelle répugnance la population franque accueillit les tentatives faites par les mérovingiens pour rétablir des impôts réguliers. Le colon s'est donc vu, par l'effet de l'invasion, affranchi de cette lourde obligation, et en même temps des persécutions de la fiscalité romaine.

Quant à l'esclavage, transportons-nous de suite au neuvième siècle, et rendons-nous compte, d'après M. Guérard, du nombre des esclaves et des colons plus ou moins libres établis dans les domaines de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. La population agricole se composait

de plus de 2,800 ménages établis dans les fiefs, dont la description nous a été conservée, et sur ces 2,800 ménages, on n'en compte que 120 de serfs, la vingt-quatrième partie environ. Au contraire, sous la domination romaine, les provinces renfermaient beaucoup plus d'esclaves que d'hommes libres. « Il n'est donc pas vrai, écrivait l'abbé Dubos, que la multitude de gens de posté et de serfs de tout genre que l'on voit avoir été dans le royaume sous Hugues Capet et sous ses douze premiers successeurs, provenait, comme quelques auteurs l'ont imaginé, de ce que les Francs avaient réduit en servitude l'ancien habitant des Gaules... »

La condition des esclaves, celle des colons eux-mêmes s'est donc améliorée; l'esclavage est devenu le servage que nous aurons tout à l'heure à examiner, mais en même temps, et c'est là sans doute le sens de la proposition trop générale de M. Bonnemère, le nombre des propriétaires indépendants a disparu; ils sont tombés sous la domination, non pas d'un maître, mais d'un patron, par l'effet de la *recommandation*. En cela les Gallo-Romains ont subi la condition que la loi barbare faisait aux conquérants. D'ailleurs, si nous nous en rapportons à l'auteur lui-même, avant l'invasion, le cultivateur abandonnait sa propriété et se réfugiait dans le patronat ou tombait en servitude. Il résulterait de ces premières observations que le servage se recruta parmi les colons, parmi les esclaves, parmi les hommes libres expropriés ou trop faibles pour défendre leurs possessions, et de plus que cette transformation remonte en partie au régime intolérable inauguré par l'administration impériale.

D'après ces données, que nous nous réservons de compléter, il y a eu amélioration du quatrième au neuvième siècle, dans la condition de la classe agricole sous un double rapport, puisque les esclaves sont devenus des colons libres pour la plupart, et puisque les impôts ont été supprimés.

Ce n'est pas trop d'une grande érudition aidée de beaucoup de pénétration et de prudence pour porter un jugement sur les deux faits capitaux qui dominent l'histoire des institutions au moyen âge; nous voulons parler de l'origine des droits féodaux et des affranchissements généraux ou particuliers.

M. Bonnemère interroge les historiens et les jurisconsultes; il arrive à cette conclusion, que la féodalité laïque et ecclésiastique ne peut invoquer d'autre titre que l'usurpation. Propriété, suzeraineté, droit de justice; rien de tout cela n'est légitime... Quoi! la hiérarchie féodale, la constitution de l'Europe entière qui a duré près de huit siècles, n'aurait été fondée et soutenue qu'au moyen d'une conspiration du fort contre le faible, et pour la satisfaction des passions les plus criminelles?

« Les lions avaient pris les provinces; les loups s'étaient attribué les districts et les cantons; les renards s'étaient contentés des bourgs et des villages. » Après l'usurpation, le brigandage à main armée: « Le plus souvent le pillage des campagnes était le but des courses chevaleresques... Il (le seigneur) pratique la volerie à l'égard du manant, son gibier habituel; on était parti pour voler le héron ou la corneille; on rentrait ayant volé le bonhomme... Disposant en maître absolu des biens et de la personne de leurs sujets..., ces terribles justiciers distribuaient les peines sous la seule dictée de leur volonté arbitraire;... les tortures étaient pour beaucoup d'entre eux un passe-temps et une distraction... »

Nous citons, ne pouvant mieux faire que d'emprunter les paroles mêmes de l'auteur, afin que sa manière de juger les hommes et les choses ne soit équivoque pour personne. M. Bonnemère; après avoir reproduit quelques textes, desquels il infère que le droit du seigneur a existé, sinon comme une coutume générale, du moins comme un usage très-répandu, n'a pas reculé devant cette explication: « Dès l'instant que, pour lui (le sire), le viol était un fait habituel et fréquent, et que c'était lui qui faisait la loi, il devait arriver que des faits il faisait le droit. » Si le clergé ne s'est pas livré aux mêmes déprédations, il a profité de celles d'autrui, puisque, suivant l'auteur, les donations faites aux monastères étaient le produit de l'usurpation: « Grâce à cette cordiale entente du brigand et du recéleur, le chevalier détournait sa lance des terres de l'Église. »

Du moment où l'auteur, qui a beaucoup emprunté à Dulaure, accepte et proclame de pareilles opinions, faut-il s'étonner que ses jugements sur les autres institutions de cette époque ne soient qu'un enchaînement d'erreurs? C'est pour n'avoir pas sainement apprécié les rapports établis entre le suzerain et le vassal, entre le seigneur et le tenancier, qu'il méconnaît la valeur des affranchissements, la nature du droit de justice, et la légitimité des transactions qui règlent la condition des personnes: aussi, malgré bien des patientes recherches, M. Bonnemère est dans l'impossibilité d'interpréter les textes dont il a fait usage. « Toujours, dans les donations qu'ils reçoivent, les ecclésiastiques réclamaient les droits de justice, haute, moyenne, basse, qui leur livraient les hommes, pieds et poings liés, et leur donnaient tout le reste. »

Pourquoi emprunter à Valbonnais un passage qui prouve que cet auteur est parfaitement incompétent en cette matière? « Dans les lettres accordées en 1224 aux habitants de Grenoble par l'évêque et par le dauphin, co-seigneur de la ville, les vols, les homicides, les simples blessures, en un mot, les différents cas sont exprimés, et le prix qu'il en coûtait pour se racheter. Cet acte, de même que plusieurs

autres qui nous sont restés, peut fournir des exemples des abus que les seigneurs faisaient de leurs justices, qu'ils exerçaient impitoyablement contre ceux qui, ne pouvant se racheter, demeuraient exposés à la rigueur de leurs lois. — Les seigneurs se faisaient au vrai les *complices* des fautes qu'ils devaient poursuivre, tant était poussé loin l'abus de l'amende qu'ils touchaient, quel que fût le tiers lésé. »

Il est à peine besoin de réfuter cet ensemble de doctrines : et, pour cela, il n'est pas même nécessaire de remonter aux origines de la souveraineté seigneuriale, dont la légitimité est plus discutable. Oui, les délits ont été tarifés ; une amende est due par le délinquant, suivant la gravité de l'infraction punissable ; oui, cette amende est perçue au profit du seigneur justicier. Mais cette innovation, loin d'être jugée comme une institution tyrannique par les contemporains, par ces habitants des campagnes et des bourgs, pour lesquels nous avons, comme vous, tant de sympathie ; cette réforme était à leurs yeux une garantie précieuse, la première qu'ils cherchaient à conquérir au prix des plus grands sacrifices, et sans laquelle toutes les autres eussent été illusoire. Auparavant le droit du seigneur était indéfini, comme son droit de justice, et les délits pouvaient être punis de peines variables au gré de celui qui était chargé de les appliquer, d'après les usages équivoques. La seule manière de mettre un terme à cet abus était d'établir des amendes fixes, calculées d'après la nature du délit : lorsque l'arbitraire a cessé, vous voyez dans ce progrès un acte de tyrannie. Nous n'avons pas de peine non plus à expliquer pourquoi les amendes étaient perçues au profit du seigneur qui, en les tarifant, avait diminué ses revenus : elles tenaient lieu d'impôt, et étaient destinées d'ailleurs à couvrir les frais d'administration. En cela le suzerain ne se montrait pas plus complice du délit que ne fait aujourd'hui l'État qui perçoit les amendes prononcées par les tribunaux. Du moment enfin où la justice était un accessoire de la seigneurie, pourquoi s'étonner que les abbayes et les seigneurs ecclésiastiques en aient stipulé le maintien à leur profit, ou qu'ils aient continué à en percevoir les émoluments, comme le faisaient leurs prédécesseurs laïques ?

Si nous avons insisté sur ce point, c'est que l'exercice du droit de justice a engendré les abus les plus graves au préjudice des habitants des campagnes, moins protégés contre les exactions que ne l'étaient les habitants des villes. Mais, tout en reconnaissant qu'une institution a servi de prétexte à des usurpations, il n'est pas permis de méconnaître l'esprit même de cette institution : il importe au contraire de faire la part de l'arbitraire, qui est le fait des hommes ou qui tient au malheur des temps, et la part du droit qui, en définitive, a gagné plus de terrain qu'il n'en a perdu <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le cardinal de Bouillon voulait étendre sa juridiction d'abbé de Cluny ; il

Que serait-ce si nous suivions M. Bonnemère dans l'examen des droits de poursuite, de for-mariage et de mainmorte, des dîmes, des redevances et des corvées, des tailles et des aides seigneuriales ? Il juge ces divers accessoires du droit de souveraineté et de la propriété de la même manière que les autres, et leur attribue l'origine la plus odieuse. Il fut un temps où le seigneur faisait annuler le mariage contracté par son serf sans son consentement, ou hors de la seigneurie ; où il recueillait tous les biens du mainmortable ; où il exigeait de lui à discrétion des travaux de culture, des denrées, des corvées de toutes sortes ; où, en un mot, il exerçait dans sa plénitude la plupart des droits qu'un maître avait sur son esclave. Mais ni l'église ni la féodalité n'ont introduit l'esclavage dans le monde, et, lorsque nous voyons dans les chartes d'affranchissement que le serf, pour se marier, doit payer une certaine somme ; qu'il doit, à des époques déterminées, une portion des fruits qu'il a récoltés ; que ses héritiers, pour recueillir sa succession, sont obligés d'abandonner au seigneur, soit une quote-part, soit le meilleur meuble ; que la taille consiste dans une redevance fixe, payable dans des cas prévus : tout en reconnaissant qu'il y a loin de cette pénible condition à la franchise du sol et de la personne, nous devons constater que la position du serf s'est singulièrement améliorée : que les droits de for-mariage et de mainmorte, la taille abonnée, les corvées périodiques, sont d'heureuses modifications de l'état de choses antérieur. En un mot, l'arbitraire a déjà fait place à la règle, de la même manière que les peines et les amendes à discrétion ont été remplacées par des tarifs proportionnels. Ce sont des marques d'une ancienne servitude qui tend à disparaître, tandis que l'auteur n'y voit que des symptômes de dégradation, résultat de l'oppression du plus fort.

Puis, pour donner le dernier coup de pinceau, M. Bonnemère nous montre le bourreau comblé d'honneurs, occupant un rang élevé dans la hiérarchie féodale : « Comme un seigneur haut-justicier, il levait ses tailles dans ses domaines, imposant les abbayes, meltant, au marché, sa main dans le panier, dans la hotte ou dans le sac de tout paysan qui y apportait ses denrées ; marchant fièrement en tête des processions, et le personnage obligé de toutes les fêtes, à la Fête-Dieu comme à la Grève <sup>1</sup>. » Est-ce ainsi que l'on s'adresse à des lecteurs sé-

avait un procès pendant devant le grand conseil ; il lui arriva de dire que ce tribunal tirait pension de l'ordre de Saint-Benoît, dont toutes les causes lui étaient attribuées, et qu'aucune des parties n'y pouvait avoir justice : c'était attaquer à la fois le chancelier et même le roi. L'odieux de cette imputation n'a d'égal que son invraisemblance. M. Bonnemère tire de ce fait, rapporté par Saint-Simon, la conclusion que des personnages puissants et des communautés religieuses prenaient une sorte d'abonnement avec certains tribunaux religieux et leur payaient une rente pour avoir toujours gain de cause !

<sup>1</sup> Le droit de *harage*, en vertu duquel le bourreau de Paris, puisait dans la

riens ? Ne devrions-nous pas fermer ici le livre de M. Bonnemère et renoncer à y chercher plus longtemps un enseignement moral ou historique ? Nous poursuivrons cependant notre analyse, ne serait-ce que pour signaler d'autres erreurs que n'ont pas su éviter les historiens les plus haut placés dans l'opinion publique. Nous ne saurions passer sous silence les affranchissements des communes urbaines ou des communautés agricoles, non plus que l'intervention des états généraux dans les affaires publiques.

Snivant notre auteur, les classes rurales qui ont obtenu des chartes de liberté n'ont aucune obligation à la royauté ou à la féodalité, car les concessions, à titre gratuit ou à titre onéreux, n'étaient jamais désintéressées ; le seigneur qui, à son lit de mort donnait gratuitement la liberté à ses tenanciers, songeait à mériter une place dans le ciel et un souvenir dans les prières du moutier ; il ne faisait qu'un acte de repentir tardif et peu méritoire, puisqu'il avait passé sa vie à opprimer les hommes de ses domaines. Rien de plus révoltant d'ailleurs que les affranchissements accordés à titre onéreux (c'est toujours M. Bonnemère qui parle), puisque le seigneur exige des concessionnaires, non-seulement la reconnaissance des exactions et des redevances arrachées d'abord par la violence, mais encore une somme d'argent plus ou moins considérable. Témoin la charte de Louis X, de l'an 1315, portant affranchissement des serfs du domaine royal à titre onéreux, et qu'ils sont si peu disposés à accueillir, qu'une deuxième ordonnance fut rendue afin de les contraindre à acheter leur liberté. Les paysans ne gagnaient donc rien à ces concessions, puisqu'ils négligeaient d'en profiter ; de plus, les promesses qu'on leur faisait ne sont pas sérieuses, puisque l'on voit des populations, affranchies à une certaine époque, soumises un siècle après au servage<sup>1</sup>. Enfin, après que la bourgeoisie des villes eut conquis le droit de commune, oubliant que les premiers mouvements insurrectionnels étaient partis des campagnes, elle rompit brusquement avec les paysans pour s'associer à leurs oppresseurs. L'auteur cite alors des clauses de plusieurs chartes communales, aux termes desquelles la cité renonce à intervenir dans les querelles des seigneurs avec leurs serfs, et s'engage à n'admettre dans son sein aucun serf des nobles ou des églises.

hotte du paysan, fut supprimé en 1775, à la suite des désordres que cette perception avait occasionnés.

<sup>1</sup> L'auteur cite le comté de Valois, affranchi en 1311 par Charles de Valois, frère de Philippe le Bel : l'abbé de Valsery et le seigneur de Nanteuil l'imitèrent. Cependant, en 1465, l'abbaye de Corbie possédait encore des familles de serfs. Cette dernière circonstance s'explique d'elle-même, sans qu'il soit nécessaire de supposer que la charte du prince fût une *charte-mensonge*. Charles de Valois n'avait affranchi que les hommes de son domaine particulier et n'avait pu rien changer à la condition des hommes de l'abbaye.

Telle est dans toute sa simplicité la doctrine de M. Bonnemère.

Si les chartes étaient concédées à prix d'argent, c'est que le seigneur concédant se dépouillait en faveur de la communauté d'une notable partie de ses droits utiles, considérés comme des accessoires de la pleine propriété, droits consacrés par les usages féodaux, et d'un produit très-apprécié; en un mot, ces droits étaient dans le commerce; ils pouvaient être vendus, échangés, donnés, et il est très-naturel qu'en les cédant à une communauté d'habitants, le seigneur fit une transaction à titre onéreux. C'est dire assez que les affranchissements gratuits méritaient une certaine reconnaissance de la part des tenanciers, qu'ils eussent lieu à cause de mort ou autrement. On peut juger de la valeur des droits ainsi abandonnés, par les plaintes bien connues que firent entendre les seigneurs ecclésiastiques et laïques, lorsqu'ils se virent menacer par les insurrections communales dans la possession des avantages attachés à la suzeraineté. Cette conquête était au contraire très-précieuse et pour les cités et pour les campagnes, puisque les habitants l'achetaient à prix d'argent ou cherchaient à l'obtenir par la voie dangereuse de l'insurrection. D'ailleurs, si les hommes du domaine royal, sous Louis X, hésitèrent à profiter de sa concession, c'est qu'ils étaient sans doute satisfaits de leur condition actuelle ou qu'ils ne pouvaient pas de suite payer les avantages qui leur étaient offerts.

Il n'est pas exact d'affirmer que les communes se soient montrées hostiles aux campagnes; lorsqu'il est dit, dans une charte, que les serfs du domaine seigneurial ne seront pas admis dans la cité, que la ville ne pourra s'immiscer dans leurs querelles avec le suzerain, on ne fait autre chose que tracer les limites au delà desquelles ne s'étendra pas l'affranchissement. En abandonnant la plupart de ses privilèges à un certain nombre d'individus qui en ont stipulé le rachat, le seigneur réserve l'exercice de ses droits à l'égard de ceux qui n'ont pas été compris dans la transaction; la commune, en un mot, n'avait pas plus qualité pour affranchir à son gré les serfs établis dans une autre partie de la seigneurie qu'elle n'aurait été recevable à s'immiscer dans les affaires d'une seigneurie étrangère.

Du reste, loin d'avoir nui à la condition des classes rurales, la liberté communale exerça une salutaire influence dans tout le voisinage. Pour ne parler que de l'heureuse contagion de l'exemple, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à l'auteur lui-même les éléments d'une réfutation. « Les cités se fortifièrent, elles servirent au jour de péril de refuge aux serfs des campagnes et à leurs récoltes; quelques agriculteurs habitaient les villes, sans y avoir droit de bourgeoisie, tandis que quelques bourgeois possédaient dans la banlieue des terres qu'ils cultivaient eux-mêmes. L'intérêt de la ville était donc

que la campagne fût paisible et protégée... Le spectacle de l'indépendance des villes souffla dans le cœur des hommes du plat pays un désir d'émancipation... »

Dans la crainte de voir leurs domaines abandonnés par les serfs que le besoin de garanties attirait vers des lieux plus favorisés, les seigneurs fondèrent des *villes franches*, des *bastidas*, où ils invitaient les fugitifs à s'établir, à l'abri des privilèges qu'ils leur promettaient.

Dès 1174, Louis VII avait affranchi seize bourgs et villages du Laonnais, et les avait associés entre eux ; plus tard Philippe le Bel avait aboli la servitude dans ses domaines du Toulousain et de l'Albigeois. Voilà sans doute une bonne occasion de rendre justice à la royauté qui donnait ainsi l'exemple des affranchissements. Nullement : « Tout en couvant déjà dans leur cœur le dessein de renverser les communes sur les ruines de la féodalité amoindrie, les rois maintenaient un système de contre-poids entre les deux puissances rivales, protégeant aujourd'hui les bourgeois, demain prêtant contre eux main-forte aux gentils-hommes et au clergé. »

L'auteur ne juge pas moins sévèrement l'institution des états généraux : « L'innovation de Philippe le Bel eut pour résultat unique d'élever une barrière nouvelle entre les bourgeois et les paysans, entre les affranchis et les serfs, et si les premiers y trouvèrent quelques garanties, il en fut tout autrement des derniers, qui descendirent encore d'un degré dans la hiérarchie sociale. »

Une seule citation empruntée à M. Augustin Thierry (*Histoire du tiers-état*, tome I, page 48) suffira pour détruire cette allégation dénuée de preuve : « Quelque restreinte que fût, par sa nature toute municipale, la représentation du troisième ordre, elle eut constamment le mérite de se croire chargée de plaider, non la cause de telle ou telle faction, de telle ou telle classe du peuple, mais celle de la masse des non-nobles, mais le peuple sans distinction de *francs et de serfs, de bourgeois ou de paysans*... Les élections des députés du tiers état, bornées durant le quatorzième siècle et une grande partie du quinzième à ce qu'on nommait les bonnes villes, furent vers la fin du quinzième siècle étendues aux villes non murées et aux bourgs. » Ce fut Anne de Beaujeu qui fit attribuer aux paysans le droit de participer aux élections.

Il n'est donc pas exact d'avancer, d'après MM. Lebas et Monteil, que les paysans ne furent jamais représentés aux états généraux.

Nous cherchons vainement dans M. Bonnemère lui-même des preuves de l'indifférence des souverains à l'égard des habitants des campagnes. Saint Louis d'abord a trouvé grâce devant lui ; il apprécie comme elles le méritent ses vues si fermes et si droites, qui répondent à la belle définition de la justice donnée par les jurisconsultes romains : *perpetua et constans voluntas jus suum cuique tribuens*. C'est à saint



Louis que nous devons cette noble parole : « Droit est toujours plus près d'absoudre que de condamner. » Sa mère, Blanche de Castille, avait affranchi les femmes serves des domaines royaux, « pour la pitié qu'elle avait de plusieurs belles filles à marier, que on laissait à prendre, pour leur servitude. » Beaumanoir écrivait de son côté : « Par quelque manière que les serfs soient venus, nous pouvons entendre que grand aumône fait le sire qui les affranchit, car c'est grands maux quand un chrétien est de serve condition. »

En 1311, quatre ans avant l'ordonnance plus connue de Louis le Hutin, Philippe le Bel proclamait que « toute créature humaine, qui est formée à l'image de Notre-Seigneur, doit être généralement franche par droit naturel. »

Le règne de Louis le Hutin, suivant l'auteur, fut une réaction au profit de l'esprit chevaleresque, et pourtant nous voyons, quelques pages plus loin, que ce même roi a contraint les serfs à acheter leur liberté; que les amendes les plus élevées ont été réduites à soixante livres; qu'il est interdit de saisir les serfs et les instruments de culture.

En 1356, le Dauphin-régent défend aux nobles et aux officiers royaux de rien prendre dans les campagnes; en 1365, il fait remise aux paysans maltraités par les *routiers* de la moitié des aides qu'ils devaient payer pour l'établissement des arbalétriers; en 1367, il accorde des réductions de feux à douze cents villages du Languedoc ruinés par l'administration du duc d'Anjou; enfin en 1380, à son lit de mort, il supprime tous les impôts établis sans le consentement des états. « De ces aydes du royaume de France dont les povres gens sont tant travaillés et grevés, usez-en en votre conscience et les ôtez au plus tôt que vous pourrez; car ce sont choses, quoique je les aie soustenues, qui moult me grèvent et poisent en couraige. » (Froissart.)

Nous trouvons d'autres contradictions dans le livre de M. Bonne-mère, lorsqu'il traite des rapports du clergé avec les habitants des campagnes; après avoir dit sur tous les tons que le clergé avait rejeté la tradition évangélique, pour s'enrichir aux dépens de tout le monde, en faisant souscrire par les seigneurs des donations dont ils ne comprenaient pas le sens, et en dépouillant les faibles de leur liberté, l'auteur laisse échapper ces paroles, que nous ne pouvons nous empêcher de transcrire : « Les populations nomades de malheureux se fixaient autour de l'abbaye élevée et dotée par les seigneurs... Tour à tour appelant à eux les paysans ou leur louant leurs bras, les moines faisaient leur éducation agricole, défrichaient avec eux ces forêts qui couvraient les plus riches contrées de l'Europe et que leur disputait la barbarie des châtelains, et donnaient au monde encore à moitié païen ce grand et sublime spectacle du travail libre exécuté

par les hommes libres. Ainsi, au lieu du pain de chaque jour et de la charité précaire, l'Église faisait l'aumône trois fois sainte du travail, etc.<sup>1</sup> »

## II

Il importe de compléter cet aperçu et de faire mieux ressortir encore le progrès constant de la classe agricole dans les voies de la liberté. Examinons d'abord, avec M. Leymarie, quelle a dû être la condition des campagnes après l'invasion. Les conquérants se sont établis hors des villes et ont usurpé surtout les domaines du fisc; le nombre des propriétaires a augmenté; les exploitations se sont multipliées et ont perdu de leur étendue; les *latifundia* dont le développement monstrueux avait ruiné la culture ont à peu près disparu; par conséquent, la surveillance du maître a été plus active, plus intelligente. L'agriculture enfin était la source de toute richesse, et, sous peine de voir tarir ses ressources, le propriétaire était obligé d'apporter tous ses soins à l'exploitation de ses terres. Sous le régime impérial, le pillage des provinces et les exigences du fisc remplissaient le trésor public d'où les gratifications se répandaient sur les personnages en faveur. Aussitôt que les liens qui rattachaient la Gaule à l'empire furent brisés, dès que les conquérants se furent fixés sur le sol, ce fut à la terre que les propriétaires les plus puissants durent demander la meilleure part de leurs revenus. Ils firent exploiter leurs domaines et cherchèrent à y attirer des cultivateurs, en leur donnant la sécurité dont ils avaient besoin.

Indépendamment de ces garanties, les colons établis sur les domaines ecclésiastiques étaient placés en quelque sorte sous la protection d'un saint. Comme les chartes de concession de ces propriétés à l'Église accordaient à celle-ci le privilège de l'immunité, les tenanciers étaient soumis à une juridiction spéciale, qui savait se défendre contre les envahissements et les agressions. Ces colons jouissaient d'une condition tellement supérieure à celle des propriétaires libres, que ceux-ci, pour la plupart, préféraient abandonner leurs propriétés à l'Église, pour les

<sup>1</sup> Les membres du clergé furent souvent les intermédiaires du gouvernement dans les campagnes: les curés étaient chargés de faire des enquêtes sur les besoins des populations, de leur transmettre des instructions; c'est à eux que Sully adressa les siennes pour encourager l'éducation des vers à soie. Turgot, intendant de Limoges, eut recours à eux pour organiser des établissements de bienfaisance. Enfin la direction de l'enseignement primaire était confiée aux prélats: les abbayes et les monastères devaient encourager le développement de l'instruction publique. Une déclaration du 24 mai 1724 obligeait les curés à faire des rapports sur les familles dont les enfants ne fréquentaient pas les écoles.

reprendre ensuite à titre de précaire, afin de profiter des avantages de la protection ecclésiastique.

Les mêmes garanties étaient assurées aux serfs établis dans les domaines du fisc, où l'agriculture était très-florissante. Si l'on en juge d'après le capitulaire *De villis*, chacun est soumis à une redevance fixe, les rôles sont parfaitement déterminés, les fonctions définies; les intendants recueillent les plaintes; ils sont chargés de défendre les intérêts des colons et de prévenir toute exaction.

Le même ordre règne dans les fiefs de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où, ainsi que nous l'avons vu, les hommes libres étaient beaucoup plus nombreux que les esclaves. A l'époque la plus reculée, les serfs fiscalins et les serfs ecclésiastiques avaient une condition bien supérieure à celle des serfs appartenant aux particuliers : ils pouvaient posséder des terres en propre et même des esclaves. M. Guérard a résumé en ces termes les notions qu'il avait puisées dans l'étude approfondie des textes : « L'homme est d'autant plus difficile à déposséder, qu'il a été plus longtemps possesseur : plus il a enfoui de travail et de peine dans la terre, plus il s'est acquis de droits sur elle; l'usage immémorial finit par devenir un titre de propriété, lorsque les gouvernements et les lois succombent dans les temps d'anarchie et au milieu des révolutions. Avant le septième siècle, les serfs fiscalins et les serfs ecclésiastiques possédaient avec leurs tenures des biens en toute propriété. Avant la fin du neuvième, les tenanciers et les propriétaires n'étaient plus guère distingués les uns des autres, c'est-à-dire qu'alors, en France, les tenures avaient été généralement converties en propres. »

Avant même que les chartes d'affranchissement eussent déterminé les attributs de la justice seigneurale, tarifé les redevances et les amendes, les tenanciers n'étaient pas privés de tout recours contre les abus et les exactions. On lit dans un acte donné en appendice au polyptique d'Irminon, que les colons d'un monastère avaient été appelés, sinon à fixer contradictoirement avec l'abbé le taux de leurs prestations, du moins à en discuter le chiffre; qu'une sorte de cadastre avait été dressé pour servir de base à l'assiette des redevances, et qu'en cas de demande excessive, les tenanciers s'adressaient au souverain (an 828).

Cependant une grande révolution s'accomplit dans le cours du dixième siècle, pour donner naissance à la féodalité, révolution dont les effets furent très-sensibles pour la classe agricole. Alors, suivant M. Bonnemère, aurait commencé, de la part des dépositaires de l'autorité locale, cette usurpation qui a laissé son empreinte fatale sur toutes les institutions; corvées, redevances, justices et seigneuries, banalités, tel est le cortège de la féodalité.

Constatons d'abord ce que devint le colon, le tenancier; il y gagna immédiatement, aussi bien que les grands feudataires : « La propriété de son champ, dit M. Guérard, ne fut plus contestée au vilain qui l'avait définitivement conquise. S'il a désormais à combattre, ce n'est plus pour la propriété, mais pour la franchise et l'indépendance de sa terre. » (*Proleg.*, p. 249.) C'est ici le lieu d'examiner comment ont pris naissance ces nouveaux rapports entre le vilain et son seigneur qui se trouve investi, à cette époque, de tous les attributs de la souveraineté et qui fait prévaloir la maxime : *Nulle terre sans seigneur*. Quelques-uns de ces droits sont des démembrements du droit de propriété; les autres dérivent du droit de justice.

Nulle part les origines de la seigneurie n'ont été mieux exposées que dans le livre de M. Delisle, touchant la condition des classes agricoles en Normandie. Le propriétaire d'un grand territoire veut tirer le meilleur parti de son domaine : il en concède une partie à des fidèles qui lui doivent l'hommage et le service nobles; il a ainsi des vassaux dont il est le suzerain, et si des difficultés s'élèvent entre lui et eux, il en sera seul juge, à la condition de prendre ses autres vassaux pour assesseurs. Une autre partie du domaine sera distribuée à des cultivateurs à des conditions très-diverses, à charge de redevances, pour un temps plus ou moins long. Enfin, le propriétaire se réserve d'exploiter quelques terres pour son propre compte; et, comme il ne peut le faire qu'à l'aide de bras étrangers, il convient, avec les colons qu'il vient d'établir sur ses domaines, qu'ils mettront en rapport le fonds réservé; que les travaux de labour et de récolte, que les transports des denrées, les réparations des chemins, seront faits par eux à de certaines époques, sur la réquisition de l'intendant. Plus tard, si ces corvées donnent lieu à des abus ou sont devenues trop onéreuses, on en réglera la quotité, suivant les moyens de chacun et le temps dont il pourra disposer.

Si l'on suppose, d'ailleurs, qu'une partie de la population agricole fut esclave, à plus forte raison le propriétaire aura-t-il eu la faculté d'imposer à ses tenanciers soit des travaux, soit des tributs plus ou moins arbitraires, qui plus tard auront été limités, déterminés par des chartes d'affranchissement. Tous ces droits découlent donc du droit de propriété, et en 1775 le roi Louis XVI proclamait ce même principe en émettant le regret de ne pouvoir abolir les charges dites *féodales*, qui grevaient l'agriculture : « Justement touché de ces considérations, nous aurions voulu abolir sans distinction ces vestiges d'une féodalité rigoureuse; mais, nos finances ne nous permettant pas de racheter ce droit des mains des seigneurs, et retenu par les égards que nous aurons dans tous les temps pour les lois de la propriété, que nous considérons comme le plus sûr fondement de l'ordre et de la justice, » etc.

Quant à la justice patrimoniale, annexée au fief, elle se distinguait en justice domestique et en haute justice. La première découlait en quelque sorte du droit de propriété; c'était le droit de surveillance du maître sur ses esclaves, du seigneur sur les colons qu'il avait établis dans ses domaines, qu'il avait ensuite affranchis et auxquels il avait imposé des prestations, dans l'intérêt de son exploitation. Ces prestations de toutes sortes devaient être acquittées sous peine d'amende, en cas d'inexécution ou de retard. A l'époque d'anarchie générale d'où sortit la féodalité, chaque seigneur devait faire la police sur son territoire, avoir des officiers subalternes, chargés de maintenir chacun dans les limites de sa concession, de faire respecter les règles ou les usages établis qui faisaient la loi du domaine. De là cette diversité des coutumes qui ont pris racine dans chaque contrée et dont le nombre a étonné les publicistes de tous les temps.

La haute justice (et la moyenne si l'on veut) a pris naissance le jour où le pouvoir central a succombé, où chacun des grands feudataires, investis d'une délégation du pouvoir central, s'est trouvé indépendant de fait dans son ressort. Il importe de le remarquer, la seigneurie proprement dite, dont les grands vassaux ont joui pleinement pendant plusieurs siècles, s'est détachée en quelque sorte de la souveraineté, comme un fruit qui tomberait d'une branche frappée de stérilité, plutôt qu'elle n'a été usurpée. La société carlovingienne, ayant été décapitée, a continué à vivre de la vie de ses membres; sous peine de mort, il était nécessaire que le gouvernement passât à la féodalité.

D'ailleurs, l'Église jouissait déjà légalement de la plus entière indépendance, puisque, en vertu du privilège d'immunité, les grands domaines ecclésiastiques ne reconnaissaient d'autre justice que celle de l'abbaye ou du monastère. Devenu maître absolu dans son ressort, le seigneur ecclésiastique ou laïque réclama de quiconque y était établi des redevances qui ne représentaient plus le prix de la jouissance accordée au tenancier, mais qui étaient un signe de dépendance féodale : tel est le caractère du *cens* proprement dit. — Remarquons en passant que c'est à cette époque précise où la féodalité prend naissance, où son action est la plus énergique et ses principes les plus rigoureux, que M. Bonnemère s'est placé pour juger ce régime.

Au premier coup d'œil on est frappé des charges énormes qui pesaient sur la classe agricole : outre les redevances et les services pénibles découlant du droit de propriété, auxquels il est obligé, le paysan, serf ou vilain, est enclavé dans de nouvelles entraves; il devient le justiciable de son seigneur, il est exposé, sans recours possible, aux exactions d'un maître aux mœurs grossières, aux habitudes violentes, et subit souvent les caprices d'un intendant avec lequel il est en contact immédiat. Tout cela est vrai; mais nous venons de voir qu'en même

temps qu'il est devenu le sujet de son seigneur, le vilain a gagné la propriété, l'hérédité de sa tenure; propriété, hérédité imparfaites, sans doute; mais il saura compléter sa conquête à travers tous ces obstacles. On ne peut trop le répéter dans l'intérêt de la vérité : « Il ne fallut pas deux cents ans pour changer entièrement la servitude en ser-vage et en mainmorte; la révolution commencée sous Charles le Chauve était accomplie sous Philippe I<sup>er</sup>. » (GUÉRARD, *ibid.*)

D'ailleurs, les faits ont leur éloquence : grâce aux adoucissements apportés à l'état des serfs pendant les douzième et treizième siècles, la population a pris un accroissement rapide, inouï. M. Delisle, qui a étudié l'histoire de l'économie agricole en Normandie à toutes les époques, est assez porté à croire, avec M. Dureau Delamalle, que la population de la France était, au quatorzième siècle, *au moins aussi considérable que de nos jours*. On remarque dans chaque famille un grand nombre d'enfants; une multitude de personnes sont nommées dans le dénombrement de chaque paroisse. Au treizième siècle, en effet, de nouveaux villages avaient été construits, de vastes terrains avaient été dépouillés de bois et mis en culture. L'intérêt des propriétaires et celui des moines les sollicitaient à la fois à permettre et à pratiquer des défrichements sur une grande échelle. Les propriétaires, gênés par les usagers, ne tiraient de leur bois que d'assez médiocres profits : les moines avaient la certitude, en défrichant, de profiter des dîmes à percevoir sur les récoltes; car les forêts étaient restées en dehors des cir-conscriptions paroissiales. Enfin, saint Louis, en abolissant les guerres privées, avait rendu la sécurité aux campagnes.

Ces symptômes de prospérité ne sont pas spéciaux à la Normandie : de 1185 à 1228, le chapitre de Notre-Dame de Paris donna mille six cents arpents de bois à essarter; en Bretagne, en Poitou, en Languedoc, les terres vagues sont occupées par des populations nouvelles qui les mettent en rapport. A dater de 1257, des colonies ecclésiastiques dirigent l'exploitation des territoires de Morteau et de Saugeois, dans le Jura. Ces diverses concessions étaient très-avantageuses pour le cultivateur, car elles ne produisaient qu'un cens très-faible pour le seigneur ou les églises. En peu de temps, le bien-être de la population roturière s'accrut à un tel point, que le fief lui-même devint l'objet de ses convoitises. Le roturier ne pensait pas que son progrès vers l'indépendance fût complet, tant qu'il n'aurait pas conquis le fief dont la possession était synonyme de l'immunité et du privilège.

Vainement le législateur, soit pour arrêter le déclassement, soit pour augmenter ses revenus, établit le droit de franc-fief, redevance imposée au vilain qui faisait l'acquisition d'un fief; Beaumanoir constate « que li bourgeois et li homes de poeste traioient mult de fié à eux. » Ainsi la bourgeoisie des villes ne fut pas seule à profiter de cette révo-

lution; les paysans enrichis purent franchir les nombreux degrés qui séparaient la tenure servile de la tenure noble.

### III

Le progrès se révèle ainsi dans les faits les plus divers : il est temps d'examiner maintenant quelles phases ont subies les contrats destinés à régler les rapports du propriétaire avec le cultivateur.

La culture de la *villa* romaine ou de la *villa* barbare ne pouvait avoir lieu qu'à l'aide d'un grand nombre de bras, travaillant sous une direction commune et attachés au sol pour un long temps. Les serfs gallo-romains, groupés sur le domaine et dirigés par le *villicus*, formaient une communauté puissante privée d'initiative. Le colonat libre, au contraire, n'était pas assez fortement constitué pour que l'individu, soumis à des conditions diverses, isolé de son voisin, ayant à traverser des temps de trouble, pût éviter la ruine ou améliorer sa position. Il était donc nécessaire que le travail en commun fût organisé sur de nouvelles bases, que des cadres nouveaux fussent ouverts à la population agricole. L'intérêt de cette classe était d'accord avec celui des propriétaires : soit donc que l'association ait été spontanée de la part des cultivateurs, soit qu'elle leur ait été offerte ou imposée par le seigneur, comme une condition de l'exploitation du domaine concédé, les règles suivantes furent établies : Communauté de bénéfices et de meubles entre les colons associés, obligation de se marier dans les limites de la seigneurie, droit de succession accordé seulement aux communiens habitant sous le même toit, défense de morceler l'exploitation. Comme sanction de ces obligations, celui qui avait un domicile séparé était privé du droit de succession sur la propriété mobilière ou immobilière de son parent même en ligne directe, et réciproquement, le seigneur recueillait seul la succession de l'associé qui avait rompu la communauté. De cette manière, la culture n'était jamais abandonnée ou interrompue; les bénéfices accumulés assuraient un certain bien-être aux membres de la société, et l'individu se trouvait à l'abri des chances de ruine auxquelles il eût été exposé dans l'isolement.

La communauté, dans l'origine, fut considérée comme une condition tellement favorable, que l'usage s'établit de traiter comme *parçonniers* et communs en biens les individus qui vivaient sous le même toit pendant un an, indépendamment de la nature du sol sur lequel ils étaient établis. Voici en quels termes les chanoines de Saint-Claude expliquaient l'origine des droits de mainmorte, dont ils réclamaient le maintien, dans le courant du siècle dernier : « Les parties montueuses de la province ont toujours eu besoin de cultivateurs robustes et laborieux, con-

stamment attachés à leurs travaux et à leurs possessions, et dont les familles plus nombreuses, par la nécessité de rester en société ou communion, fussent comme liées aux terres. »

Plus tard, lorsque le travail libre se développa, ces conditions parurent trop rigoureuses, et les jurisconsultes s'efforcèrent successivement d'améliorer le sort des mainmortables. On compta comme présents les enfants que des circonstances particulières avaient tenus éloignés de la maison paternelle. Au quatorzième siècle, la condition d'indivision n'est plus imposée qu'aux parents collatéraux appelés à recueillir une succession; le communier qui s'est séparé a dix ans pour rentrer dans la société. En Bourgogne et en Auvergne, le tenancier peut posséder d'autres biens dont la libre disposition lui appartient, et qui sont ainsi distingués des héritages mainmortables dont la transmission et la possession sont soumises aux conditions primitives. « Enfin partout, dit M. Doniol, la mainmortable put quitter sa tenure, en faisant au seigneur l'abandon d'une quotité plus ou moins considérable de ses biens mobiliers. »

Le grand nombre de ces associations est attesté par les titres qui traitent de consorts et communs en biens, par l'existence de quantité de hameaux dont le nom commence par *les*, indiquant une agglomération de familles désignées sous un nom d'origine commune. Elles étaient depuis longtemps en décadence, au moment de la révolution, grâce aux avantages que la propriété indépendante offrait aux cultivateurs, et par suite du relâchement du lien de communauté que les institutions ne rendaient plus aussi étroitement obligatoire.

A côté de la concession mainmortable, et dans le même temps, la culture parcellaire et individuelle devait trouver place : les propriétaires de terrains vagues, dépeuplés, y appelaient des *hôtes*, auxquels ils assuraient des garanties de sécurité particulières. Le sol était divisé en lots suffisants pour assurer la subsistance d'une famille. La concession était de sa nature perpétuelle; mais le propriétaire se réservait la faculté d'expulser le tenancier, qui, pour conserver son exploitation, se trouvait dans la nécessité de consentir à une augmentation de ses redevances. Toutefois on le considérait généralement comme propriétaire, et il pouvait disposer de son lot, sous certaines conditions destinées à empêcher le morcellement des *hostises*. On voit par là que le propriétaire et le cultivateur étaient liés moins étroitement qu'ils ne l'étaient par les obligations résultant de la mainmorte. Le tenancier n'était pas enserré dans les liens d'une association forcée, tandis que le propriétaire avait quelque chance d'augmenter ses revenus.

Quoi qu'il en soit, la mainmorte et l'*hostise* ne pouvaient s'établir que dans des circonstances assez exceptionnelles. Ce qui avait fait leur faveur, c'était la durée de la concession : ce même caractère apparte-



nait à l'*emphytéose*, qui avait fixé au sol le colon gallo-romain; à la *censive*, dont il importe maintenant d'étudier la nature essentiellement féodale. La *censive* est le type de la tenure roturière : elle répondait parfaitement aux besoins du temps et à l'intérêt du seigneur. La propriété du sol se trouvait démembrée au profit du tenancier qui avait ce domaine *utile*, comme l'emphytéote, tandis que le concédant conservait le domaine *direct*, *éminent*, tout en restant étranger aux chances de l'exploitation.

Différente de l'emphytéose, en ce qu'elle imposait au tenancier des devoirs féodaux, la *censive* pouvait être aliénée par le tenancier. Les obligations consistaient dans le paiement du cens annuel, des lods et ventes, en cas de mutation entre vifs, et dans le droit de relief dû par l'héritier, pour être admis à recueillir la tenure de son auteur. Ces devoirs étaient attachés au sol qui ne pouvait en être affranchi; ils étaient indivisibles; en un mot, la *censive* était un véritable fief roturier dont le service devait toujours être assuré. Le cens était de droit commun; il était admis que les seigneurs possesseurs d'un territoire déterminé l'avaient concédé à ce titre, et les propriétaires de terres situées dans cette circonscription, lors même que de temps immémorial ils n'avaient point payé de cens, pouvaient y être contraints. On supposait avec raison que le seigneur avait omis par négligence d'exiger le cens, circonstance qui ne pouvait changer en rien la nature de la concession primitive. Le *champart* avait beaucoup de rapports avec le cens; mais la redevance étant fixée à une quote-part des fruits, était une charge des plus onéreuses, tandis que le cens était en général fort modique.

Le besoin d'assurer plus d'indépendance au cultivateur et au propriétaire donna naissance à des contrats, dont les conditions fussent plus flexibles, suivant les lieux, l'état des propriétés et la volonté des parties. Le métayage, qui était resté en usage dans le Midi, se répandit dans les autres provinces : il reposait sur une convention d'une durée déterminée, avantage qu'il avait sur les concessions à long terme, dont le caractère commun était d'attribuer au colon presque tous les avantages de la pleine propriété. Toutefois beaucoup de métayages étaient héréditaires dans certaines localités, ou le devenaient par l'habitude des reconductions tacites. Ce contrat est plus prudent que le bail à ferme, qui ne se généralisa que plus tard, lorsque le cultivateur eut des ressources suffisantes pour prendre à sa charge les chances bonnes ou mauvaises de la culture, moyennant une redevance fixe.

Il y a donc progrès, depuis l'emphytéose, la *censive* et la main-morte, jusqu'au bail à ferme. En même temps, les rapports que cette dernière convention établissait entre le cultivateur et le propriétaire servirent peu à peu de type aux juriconsultes, qui firent prédominer

dans la censive le caractère d'une convention librement consentie entre les parties. Le premier pas dans cette voie consistait à diminuer les droits du propriétaire et à augmenter ceux du preneur. Le censitaire eut le droit de déguerpir, c'est-à-dire d'abandonner sa tenure, sous la seule condition de payer les termes échus : on ne tarda pas à le considérer comme un propriétaire grevé d'une simple créance, d'une servitude, suivant l'expression de Dumoulin. Dans le bail, les droits du propriétaire furent singulièrement diminués, le jour où l'on fit passer le bail à long terme pour une vente de fruits irrévocable, donnant au preneur un droit solide et inattaquable : le preneur, dans un bail à courte échéance, pouvait être expulsé par le tiers acquéreur, tandis que dans le bail à longues années, il pouvait faire respecter son titre par le nouveau propriétaire, comme s'il avait eu sur le fonds une sorte de domaine utile, analogue à l'emphytéose.

Un contrat particulier permit au cultivateur d'acquiescer tous les droits de la propriété, en dégageant sa tenure de tout caractère féodal. Il acquit des fonds à la charge de payer au vendeur une rente déterminée ; c'est la constitution de rente. Elle est très-ancienne, puisqu'elle remonte au treizième siècle, et offrit aux propriétaires le moyen de mettre en rapport des fonds dont ils ne pouvaient tirer parti qu'en les offrant à des cultivateurs à titre incommutable. Ceux-ci, en effet, se montraient disposés à faire des sacrifices, avec la certitude de jouir exclusivement du fruit de leurs efforts, sans être exposés à partager avec un autre, ou à voir augmenter leurs charges. Le propriétaire n'eut plus sur le fonds aliéné qu'un droit de créance hypothécaire, droit qui, par une faveur rare, pouvait être prescrit contre lui et qui s'éteignait par le déguerpissement. Enfin, on admit que la rente serait rachetable, toutes les fois que la constitution présenterait le caractère d'un simple prêt d'argent.

Non-seulement ces diverses conventions se sont propagées successivement à mesure que le bien-être s'est développé dans les campagnes ; mais il importe de constater qu'elles ont été en usage simultanément sur le sol de notre pays, à une époque assez ancienne. Dans les provinces les plus favorisées de la nature, en Normandie, par exemple, le bail à ferme a été pratiqué dès le treizième siècle, tandis que dans les provinces où le sol est le plus ingrat, où la culture exige des efforts persévérants, la mainmorte s'est longtemps perpétuée.

#### IV

Si des causes perturbatrices n'avaient pas trop souvent entravé cette marche ascendante de la classe agricole vers la propriété, ses conquêtes eussent été assurées de bonne heure. Malheureusement, elle trouva

des obstacles dans les institutions et dans les circonstances. La valeur des monnaies était à la discrétion du souverain, qui, dans un moment de crise, croyait trouver des ressources en abaissant le titre de l'argent. De là l'effort de toutes les classes de la société pour regagner par une augmentation des prix et des salaires ce qu'on leur faisait perdre sur la monnaie; de là les tentatives opposées du pouvoir qui tarife le prix de la journée du manœuvre et celui des grains, et qui prohibe toute réalisation de bénéfice au delà d'un maximum arbitraire. Il en résultait que les conventions restaient sans effet, que les prestations et les revenus n'avaient plus de fixité. Sans doute le cultivateur qui payait ses redevances en nature eut moins à souffrir de ces crises fréquentes; mais ces perturbations dans les valeurs n'en avaient pas moins des conséquences très-fâcheuses pour lui : on voit dans les ordonnances que les terres étaient abandonnées par ceux qui n'étaient pas liés au sol; que les mendiants et les oisifs furent contraints de louer leurs bras. Par suite de la prohibition du prêt à intérêt, le commerce de l'argent, réservé aux Juifs, était devenu clandestin et précaire : ces circonstances ne permettaient aux cultivateurs d'emprunter qu'à des conditions très-onéreuses, à des termes rapprochés et en donnant des garanties ruineuses. Le taux de l'intérêt variait de 30 à 50 pour 100 pour les prêts ordinaires, de 8 à 20 pour 100 pour les constitutions de rente : ces conditions avaient été en quelque sorte rendues licites par l'ordonnance de Philippe-Auguste, qui avait fixé le taux de l'intérêt à deux deniers par livre, pour une semaine, ce qui fait 45 pour 100 par an, sans capitaliser les intérêts. Vainement ce taux fut réduit de deux deniers à un denier par semaine, dans le courant du quatorzième siècle; une autre ordonnance le porta à trois deniers en 1360. D'ailleurs l'usure savait se déguiser sous l'apparence de contrats licites plus ruineux encore.

Un coup terrible fut porté aux intérêts agricoles par l'établissement de la taille royale, qui fut instituée d'abord sous divers prétextes et qui ne tarda pas à devenir permanente. Dès 1522 une ordonnance de Philippe VI représente le petit peuple comme *grevé, dommagé et appauvri*. Cet impôt n'avait pas pour base, comme les redevances ordinaires, un contrat primitif fondé sur le rapport de la production avec les besoins du bailleur et du preneur; il était perçu en sus des prestations ordinaires. Il donna lieu de bonne heure aux réclamations des états, et fut réglé par diverses ordonnances destinées à en alléger le poids. Cependant, dès le règne de Charles VII, la taille avait cessé d'être établie du consentement des états généraux et particuliers. « La perception, dit M. Dareste, en avait été confiée aux seigneurs, dans les premiers temps; les états généraux, rassemblés sous le roi Jean, en 1355, s'en emparèrent, et l'attribuèrent à des surintendants, à des

élus qu'ils se réservaient de désigner. » Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur la répartition de la taille qui avait lieu par feux : son vice capital, c'est que les nobles et les ecclésiastiques en étaient affranchis. Cette inégalité était plus sensible encore dans les pays où la taille était *personnelle* que dans ceux où elle était *réelle* : dans ces dernières provinces, en effet, elle était levée sur toutes les terres roturières, quelle que fût la qualité des possesseurs.

Le mode de répartition pouvait être vicieux ; du moins il se prêtait à des améliorations, tandis que le principe de l'inégalité devait plus difficilement fléchir, et donna lieu aux plus graves abus.

En 1372, on put mesurer l'étendue du mal : l'impôt ne donna plus le chiffre ancien ; la petite propriété, qui avait fait des progrès sensibles, cessa de se former. En Normandie, où l'agriculture était si florissante au treizième siècle, on vit reparaître les engagements à long terme ou héréditaires, qu'il avait été nécessaire de remettre en vigueur, afin de maintenir sur le sol dépeuplé les familles des cultivateurs. Il est vrai que les temps étaient désastreux, et que le traité de Bretigny venait d'imposer à la France d'immenses sacrifices (1360). On ne peut évaluer la rançon du roi Jean à moins de deux cent quarante-sept millions de notre monnaie ; il avait fallu en outre envoyer des otages en Angleterre et les y entretenir à grands frais, en attendant que la parole royale fût dégagée.

La taille s'accrut de plus en plus : écrire l'histoire de ses accroissements, c'est faire le récit des misères de la classe agricole et celui des mesures prises par les rois pour les soulager. Elle était d'un million huit cent mille livres sous Charles VII ; elle s'éleva à près de cinq millions sous Louis XI. Si l'on veut étudier quelle progression suivit le chiffre de la taille dans une localité, on peut consulter le livre récent de M. d'Arbois de Jubainville sur les archives communales de l'Aube : on y voit qu'à Chaource les impositions royales, qui n'étaient que de 1350 fr. en 1424, s'élevaient, en 1789, à 21,856 fr. et qu'elles devinrent ainsi quinze fois plus considérables.

Nous avons dit un mot des mesures prises par Charles V pour atténuer le poids de la taille. Sous Charles VIII, les états généraux de 1484 la réduisirent à 1 million 200,000 livres ; mais elle fut bientôt portée à deux millions et demi, à raison des guerres d'Italie, au grand regret du roi, qui voulait, dit Comines, vivre de son domaine.

Louis XII refusa d'accepter un subside de trois cent mille livres fixé à son avènement par les états de Tours ; il réduisit les impôts d'un dixième, annonçant qu'il s'efforcerait de les ramener au chiffre offert par les États à Charles VII. Enfin, lorsque, sur la fin de son règne, il fut obligé de se procurer de nouvelles ressources, il préféra aliéner une partie du domaine plutôt que de surcharger le peuple.

Les frais de perception augmentaient, en même temps que la taille, et les rigueurs employées pour en faire le recouvrement devenaient plus impitoyables. Les personnes les plus influentes cherchaient alors à s'en faire décharger, soit en obtenant des lettres d'anoblissement ou des titres d'offices, soit en dissimulant leurs facultés, au grand préjudice des plus pauvres. Comme la dette était solidaire, l'habitant d'une paroisse qui s'était libéré se voyait obligé de payer deux fois, afin d'échapper aux contraintes. Tous ces maux avaient pour cause l'exemption des classes privilégiées et les vices de la répartition. Sully trouva une grande partie des terres en friche; l'ordonnance de 1595 nous montre « des fermes, cens, quasi tous les villages inhabités et déserts, la cessation de labours presque générale, le peuple appauvri et presque réduit à sa dernière ruine. » On sortait en effet des luttes religieuses et civiles où avaient péri cent mille hommes étrangers aux guerres, et qui avaient occasionné la destruction de plus de deux cents villages et de près de cinq mille maisons rurales. Sully s'assura que, pour trente millions qui arrivaient au trésor, les maltôtiers en touchaient cent cinquante. Il fit remettre vingt millions d'arriéré, abolit le sous-fermage pour la perception des tailles et pour celle des gabelles, et fit rentrer dans les mains du roi les engagements d'impôt dont profitaient des personnes étrangères. Enfin les lettres d'anoblissement concédées depuis moins de trente ans furent révoquées : trois mille de ces lettres avaient été obtenues par des bourgeois normands.

Pendant quinze années ce grand ministre luttait contre le mal ; mais, après lui, l'administration de Richelieu et celle de Mazarin restèrent trop étrangères aux intérêts de l'agriculture. En 1648 la taille s'élevait à cinquante millions et formait plus de la moitié de la recette totale des impôts. « Elle a le rôle principal, dit M. Doniol, comme l'impôt le plus inévitable pour les personnes dans un pays éminemment rural, le plus sûr pour l'État par suite, et comme celui dont l'assignation et la perception pouvaient être rendues le plus facilement abusives, portant sur une richesse palpable, atteignant une classe constitutionnellement reconnue pour inférieure et comme tenue de l'acquitter, et affectant dans cette classe les moins forts et les moins défendus. »

Au moment de l'avènement de Colbert, les progrès accomplis sous l'administration de Sully ne sont plus qu'un souvenir éloigné : le fisc aliène les revenus aux traitants à des conditions onéreuses, crée des offices qu'il fait payer plusieurs fois, afin de tirer un capital quelconque de ceux qui veulent acheter le privilège d'immunité. Comme la taille portait sur le matériel de l'exploitation, sur le bétail, sur l'outillage, elle frappait le travail avant le revenu ; elle paralysait ainsi toute émulation chez le cultivateur, qui, loin d'avoir intérêt à augmenter son

aisance, cherchait à la dissimuler, pour échapper aux regards de l'envie et à la dénonciation de la part de ses voisins. Un grand nombre de cultivateurs se dessaisit alors du sol, la petite propriété diminue, les communautés aliènent leurs communaux.

Colbert procure à l'agriculture quelques années de répit et de prospérité. Il fait révoquer les anoblissements obtenus depuis l'année 1654, il donne des primes aux commis qui feront rentrer les impôts sans poursuites, dans un bref délai; il interdit la saisie du bétail, dégrève les campagnes et les communes de leurs dettes communales. Il préparait des mesures beaucoup plus radicales, la destruction de la servitude personnelle et réelle, ainsi que le rachat forcé des redevances seigneuriales. Dès 1669 la France produisait assez de bétail pour n'avoir plus besoin d'en demander à l'étranger.

Malheureusement, peu d'années après, la guerre vient contrarier ces efforts, et le mal regagne du terrain. Colbert ne put éviter le reproche d'avoir, par ses mesures, maintenu le prix du blé trop bas pour que le cultivateur pût vendre avantageusement ses produits. Dès 1685, on signale des bandes de mendiants, comme au temps de Fouquet; un peu plus tard, Vauban évalue au dixième des habitants la population nécessaire; aux trois quarts ceux qui vivent à grand'peine.

La capitation est établie en 1695, sur la proposition de Basville, pour faire face à des besoins temporaires. Les rapports des intendants ne sont qu'un concert de plaintes sur la misère, le dénûment et la patiente résignation des campagnes. De rares années d'abondance laissent le trésor aussi appauvri qu'auparavant; le blé se vendait pour rien; au dix-huitième siècle, les baux descendirent au tiers de ce qu'ils étaient sous Colbert. La publication de la *dixme royale* n'avait eu d'autre résultat que d'amener l'établissement du dixième, pendant la guerre de la succession (1710). Ce dixième fut remplacé en 1750 par le vingtième, qui fut doublé en 1756: tous les Français, sans distinction de classe, devaient contribuer à l'impôt de la capitation et à celui des vingtièmes.

Le dix-huitième siècle, témoin de cette effroyable décadence, est fécond en utopies de tout genre: les économistes paraissent et donnent le branle à l'opinion publique, qui commence une enquête radicale sur l'état social, sur le gouvernement, sur les abus et les remèdes qu'ils réclament. Les droits seigneuriaux dont l'origine est obscure ne trouvent guère de défenseurs; le privilège a eu de si funestes conséquences, que l'inégalité devient le point de mire de toutes les attaques. Les aggravations de charges avaient causé de telles perturbations dans les rapports du cultivateur avec le propriétaire, dans ceux des particuliers en général avec l'État; l'urgence de prévenir une ruine totale fut si bien sentie, que le gouvernement et les individus se

mirent à l'œuvre à l'envi pour conjurer le péril. Des sociétés d'agriculture se formèrent : à Paris, en 1761, puis à Lyon et dans les villes principales, vingt-deux comices agricoles s'établirent. Sous le règne de Louis XVI, Turgot parvint à supprimer la corvée dans son intendance de Limoges et à faire exécuter de grands travaux, à moins de frais que l'on n'aurait pu d'après l'ancien système.

Les efforts de ce grand ministre et ceux de Necker eurent un but uniforme, qu'ils poursuivirent tous deux par des voies analogues. Ils voulaient arriver à une répartition de l'impôt exacte et équitable, et, comme moyen d'exécution, constituer une hiérarchie d'assemblées provinciales composées de propriétaires, où le tiers état aurait compté autant de représentants que les deux autres ordres réunis. Ces assemblées auraient été chargées de pourvoir aux travaux publics, aux dépenses provinciales de toutes sortes, de surveiller l'assiette de l'impôt, et de porter à la connaissance du pouvoir les vœux des populations. Toutefois Turgot entendait formellement que ces assemblées ne seraient point des états investis du pouvoir législatif : leur rôle devait se borner à éclairer le gouvernement, sans qu'il pût jamais entrer dans leurs attributions de voter le budget de l'État ou d'entraver les mesures prises par le pouvoir exécutif : tels étaient les symptômes qui préluadaient à la nuit du 4 août 1789... Mais nous n'avons pas la prétention d'esquisser même sommairement ici l'histoire de notre droit public. Qu'il nous suffise d'avoir constaté que les souffrances et la prospérité de la classe agricole ont eu, à toutes les époques, une influence décisive sur les intérêts généraux, et que son histoire est intimement liée à celle de nos institutions<sup>1</sup>.

Nous venons de voir que l'établissement de la taille, les accroissements qu'elle a reçus et sa mauvaise répartition ont donné lieu à des maux sans nombre; d'autres calamités, étrangères jusqu'à un certain point aux institutions, ont exercé des ravages que M. Bonnemère a dépeints avec une énergie passionnée.

Les famines et les épidémies se sont succédé dans notre malheureux pays avec une désespérante régularité. Il résulte notamment de la chronique de Glaber, que de l'année 970 à 1040 environ, sur

<sup>1</sup> Il importe de ne pas affirmer indistinctement que les redevances seigneuriales, la dîme et les autres prestations se cumulaient avec les impôts publics. En effet, M. d'Arbois de Jubainville a démontré que les revenus des seigneurs ecclésiastiques avaient diminué avec une grande rapidité en même temps que la taille royale avait augmenté. Les redevances seigneuriales, à Chaource, s'élevaient, dans le courant des douzième et treizième siècles, à 11,779 francs de notre monnaie; en 1789, ils étaient descendus à 5,160 francs. Sans doute la réunion de toutes ces charges a retardé beaucoup l'affranchissement de la classe rurale; mais il n'est pas nécessaire, pour lui donner des titres à notre sympathie, de faire le mal plus grand qu'il ne l'était réellement.

soixante-treize années, il y a eu quarante-huit famines ou épidémies. « On a compté, dit M. Dareste, dix famines au dixième siècle, vingt-six dans le onzième, deux dans le douzième, quatre dans le quatorzième, sept dans le quinzième, six dans le seizième. » Celles qui sévirent sous Louis XIV et sous Louis XV ne furent guère moins désastreuses<sup>1</sup>.

Les guerres privées, les insurrections générales ou locales, les violences des hommes de guerre, les exactions des traitants et celles des officiers inférieurs des justices seigneuriales portaient de rudes atteintes à la prospérité des campagnes. La rédaction et la réformation des coutumes rendirent plus difficiles les perceptions abusives de la part de la féodalité : les rapports légaux entre le seigneur et le cultivateur furent fixés, d'après l'usage général le plus avouable et le moins favorable par conséquent aux prétentions injustes ou mal fondées. La preuve testimoniale perdit de son importance, tandis que le titre écrit devint la base de toutes les conventions et fut exigé pour légitimer des droits équivoques.

Quant aux dévastations à main armée, les campagnes y furent trop longtemps exposées. La guerre des Albigeois ruina les provinces méridionales; la plus longue et la plus fatale des guerres privées du quatorzième siècle fut celle qui ravagea la Bretagne pendant vingt-cinq années : elle coûta à cette province et à l'Anjou cent cinquante mille habitants.

Puis vinrent les invasions étrangères, la rivalité des Bourguignons et des Armagnacs, les grandes compagnies, routiers, écorcheurs, qui rançonnaient les paysans, passant d'une province épuisée dans une autre plus riche, où ils espéraient trouver quelque substance; ces bandes indisciplinées ne furent expulsées qu'en 1465, après qu'elles eurent ruiné le pays pendant cinq années consécutives.

Les troupes régulières ne faisaient guère moins de mal que les aventuriers; Charles VII fit de vains efforts pour protéger les campagnes, en autorisant les paysans à se défendre à main armée. Sous Charles VIII, les états généraux firent entendre sur ces excès les plaintes les plus lamentables. Louis XII fut plus heureux dans ses efforts; mais sous François I<sup>er</sup> des bandes de partisans se livrèrent à d'horribles

<sup>1</sup> En 1515, la famine emporta le tiers de la population; la peste noire de 1547 fit les mêmes ravages : « En ce temps là, dit Froissart, courait une maladie nommée épidémie, dont bien la tierce part du monde mourut. »

« En mil trois cent quarante huit,  
À Nuits, de cent restèrent huit. »

Durant les trois années qui suivirent la rentrée de Charles VII à Paris, de 1457 à 1460, Paris perdit le tiers de sa population.



brigandages et ne respectèrent même pas les villes closes. Sous Henri II, les ravageurs prirent le nom de *bandouillers* ; sous Henri IV, celui de *guillerys*. Pendant la Fronde et sous Louis XIV, le séjour des soldats dans les campagnes était encore une occasion de désordres et de pillages ; néanmoins, aux époques les plus désastreuses, on regarde comme un bien l'augmentation du prix du blé, à laquelle donnait lieu l'accroissement du nombre des troupes que le gouvernement fut obligé de maintenir sur le pied de guerre.

Chaque époque de misère eut sa *Jacquerie*, depuis les *baquades* jusqu'aux dernières insurrections, au dix-septième siècle. Le comte Raoul, au onzième siècle, étouffa celle de Normandie; le comte Alain V, au treizième siècle, celle de Bretagne. Vers le même temps, les *pastoureaux*, recrutés parmi les paysans, s'élevèrent en peu de temps à cent mille; ils se livrèrent au pillage, massacrèrent les prêtres dans Orléans; après quoi ils furent tués en plusieurs rencontres ou dispersés. Ils reparurent en 1320, au nombre de quarante mille, et furent exterminés par le comte de Foix. La *Jacquerie* de 1358, dont M. Bonnemère s'efforce d'atténuer les excès, eut un caractère général dans les provinces voisines de l'Île-de-France; elle se rattachait évidemment aux mouvements populaires de la capitale et fut étouffée en même temps que les tentatives révolutionnaires provoquées par Étienne Marcel. En 1548, le connétable de Montmorency fut obligé de reprendre Bordeaux, dont les paysans insurgés, sous le nom de *guétras* et de *piteaux*, s'étaient emparés. La *ligue de l'équité*, en Auvergne et en Dauphiné; l'insurrection des *gaultiers*, en Basse-Normandie (1586); celle des *croquants*, dans le Périgord, le Quercy et l'Agénois (1595-1595); celle des *va-nu-pieds*: en Normandie, sous Richelieu; celle de Bretagne, en 1675, eurent toutes des causes semblables et furent réprimées de la même manière.

Au milieu de désastres qui se succèdent sans relâche, nous avons vu que la marche des classes agricoles vers l'affranchissement complet du sol n'a jamais été complètement arrêtée : nous avons signalé à toutes les époques de remarquables symptômes de prospérité ; nous chercherons à compléter ces aperçus en empruntant à M. Doniol la plupart de nos renseignements.

Dès le quatorzième siècle, à la suite des dévastations causées par l'invasion étrangère, paraissent les premiers ouvrages sur l'agriculture : l'*Encyclopédie rustique* de Pierre de Crescens, les Calendriers populaires qui vulgarisent les procédés de la culture. Les vitraux peints contiennent souvent la représentation des travaux des champs. Aux états de 1484, on signale la prospérité de la Picardie, à une époque voisine de la *Jacquerie* : « Elle avait joui de près d'un siècle de paix ; il était aisé d'y voir nombre de vieillards n'ayant jamais connu

les désastres de la guerre, avant les dernières années de Louis XI ; elle s'en trouvait si rétablie, que la population se pressait sur son territoire, là où il n'y en avait pas autrefois. »

A côté de la *Complainte du pauvre laboureur*, empruntée à Monstrelet, il est bon de se rappeler les anciens fabliaux où le vilain est toujours maltraité. *Dieu qui a fait les vilains a fait les loups*, dit un trouvère. Mais en même temps éclate la jalousie du noble ruiné contre le vilain enrichi. Dans le *Dépit au vilain*, un autre trouvère s'indigne de voir le paysan manger des oies grasses, se prélasser dans une habitation somptueuse. *Il fait à Dieu honte, qui vilain haut monte*, dit un proverbe conçu dans le même esprit.

Ces éclairs de prospérité, cette aisance si péniblement acquise, font l'étonnement des publicistes. Bodin écrit en 1565 : « Auparavant le plat pays et presque les villes étaient désertes, par le ravage des guerres civiles, pendant lesquelles les Anglais avaient saccagé les villes, brûlé les villages, meurtri, pillé, tué une bonne partie du peuple et ravagé le surplus jusqu'aux os ; mais, depuis cent ans, on a défriché un pays infini de forêt et de landes, basti plusieurs villes et villages. » Même témoignage de la part des ambassadeurs vénitiens qui s'étonnent du nombre des impôts et qui notent en même temps les craintes exprimées par les genti-shommes de voir l'armée se recruter parmi le peuple, le paysan devenir gentilhomme et le noble vilain. Nous n'avons du reste rien à ajouter à ces considérations de notre auteur :

« Que sont les *lollarads* et *beggards* d'Angleterre ; que sont les paysans de Souabe ? A peine nos serfs et nos vilains du treizième siècle ! Ils demandent la liberté civile et la limitation des redevances, l'abolition du servage et le règlement des coutumes, et ils ne l'obtiennent pas au même point... De l'autre côté de la Manche, le cultivateur ne subissait-il pas les excès d'un état légal mélangé de servilité et de vilainage, sous lequel régnaient, presque avec les procédés de la servitude pure, tous les abus de l'arbitraire seigneurial, ... qui permettaient, sous Henri VIII par exemple, dans les comtés du sud, une expulsion générale du cultivateur, pour substituer à son labourage des dépaissances plus fructueuses ?... Le niveau du développement individuel est resté assez bas, dans la Grande-Bretagne en particulier, pour que le servage et la sujétion continuent d'y former un objet de profit seigneurial, qu'il était difficile, ces dernières années encore, de soumettre au rachat... »

Il est extrêmement remarquable que les paysans français, malgré leur déplorable condition sous certains rapports, n'aient pas imité l'exemple des paysans allemands, pendant les guerres de religion ; qu'ils soient restés sourds aux appels de la réforme qui leur offrait l'abolition de la dime et des redevances ecclésiastiques. Sans doute,

ils se mêlent avec ardeur aux luttes politiques et religieuses; mais ils ne cherchent pas à conquérir directement la satisfaction de leurs besoins matériels ni à ébranler la hiérarchie qui les domine et les entrave. « Ce sont les autres classes qui attaquent l'immunité et les privilèges ecclésiastiques; ce sont les catholiques états de Blois qui les dénoncent. »

Nous n'insisterons pas une fois de plus sur le retour de l'opinion publique vers les intérêts agricoles, provoquée par les publicistes du seizième siècle; sur les efforts de Henri IV pour combattre l'éloignement des gentilshommes de leurs maisons de campagne. Les économistes du dix-huitième siècle ne cessent pas non plus de signaler les inconvénients de l'absentéisme, à côté de l'épuisement causé par les abus de la fiscalité.

Cette détresse générale amena cependant indirectement, vers la fin du dernier siècle, des résultats favorables. Le propriétaire, aux abois sentit que le cultivateur seul pouvait tirer parti du sol et se vit dans la nécessité d'aliéner les fonds qu'il n'exploitait pas lui-même, afin de s'affranchir du poids de l'impôt. Le bail à ferme n'offrait pas aux tenanciers les avantages qu'il comporte sous une législation équitable: obligés de payer la totalité de la taille, ils reculaient devant cette forme de location et lui préféraient le métayage, qui imposait au propriétaire l'obligation de partager cette charge avec son fermier. Aussi la constitution de rente prit une grande extension; la petite propriété envahit le tiers de la surface agraire, par suite de l'empressement des propriétaires à vendre et des avantages que les cultivateurs trouvaient à acheter. Enfin, le désir longtemps comprimé d'affranchir le sol d'une manière irrévocable et définitive, développé outre mesure par les théoriciens occupés à battre en brèche la féodalité, trouva sa satisfaction après le 4 août. De là cette ardeur du paysan à devenir propriétaire, et la fièvre du morcellement dont les inconvénients frappent aujourd'hui tous les yeux.

La condition des classes rurales, depuis le commencement du siècle, n'est pas moins digne d'intérêt que l'histoire de son passé. M. Bonnemère seul s'est attaché à signaler le courant fatal qui entraîne les habitants des campagnes vers les villes, où ils trouvent, à côté de la satisfaction plus facile des besoins légitimes, des habitudes de dissipation et un avenir moins assuré. Suivant cet auteur, l'appauvrissement de l'agriculture tiendrait non-seulement à l'absence de bras, au défaut de capitaux, mais encore à la ruine des petites industries qui entretenaient naguère encore l'aisance dans les familles des cultivateurs: celles des toiles en Bretagne, des laines en Picardie, en Normandie, en Champagne et en Languedoc, la draperie dans le Dauphiné, le tissage dans le diocèse de Mende, qui occupaient les femmes et les hommes,

pendant l'hiver. Ces travaux passaient pour détourner les paysans de la culture, au dernier siècle, et furent prohibés à certaines époques de l'année; depuis peu, les machines ont porté à ces industries un coup décisif; cette source de produits est tarie, sans que l'habitant des campagnes ait trouvé des compensations dans l'augmentation des revenus de la terre.

M. Bonnemère conclut par ce dilemme :

« Ou bien l'on défrichera ces intelligences incultes, et alors elles ne pourront plus vivre au village et courront plus que jamais encombrer les villes;

« Ou bien on continuera à se traîner dans l'ornière ancienne; tout sera sacrifié aux villes, le paysan restera grossier et ignorant, et nous aurons, comme au temps d'Aristote, une race inférieure, ennemie, chargée de nous faire vivre... »

L'auteur, puisant ses exemples dans le passé, pense que l'association agricole est appelée à régénérer l'homme et la terre. Malheureusement nous savons que les communautés, qui ont eu, il est vrai, leur phase de prospérité, se sont dissoutes d'elles-mêmes; elles ont cessé d'exister, dès que la culture individuelle est devenue possible et que les menaces de la législation ont cessé d'être suspendues sur le communier qui rompait avec l'association. Il est donc nécessaire de trouver des conditions nouvelles pour cimenter l'alliance du capital et du travail agricole, et ce problème préoccupe beaucoup de bons esprits. Dans ses données les plus élémentaires, la question se résume ainsi : les procédés de culture perfectionnés ne seront jamais à la portée du petit propriétaire et ne peuvent fonctionner avantageusement que sur une surface assez étendue. D'un autre côté, exproprier le paysan pour reconstituer la grande propriété, c'est le rejeter dans le prolétariat et lui enlever beaucoup de ses qualités. Quelles sont les combinaisons qui lui permettront de rester propriétaire, de consacrer à son champ toute son activité comme par le passé, et qui mettront à sa disposition les procédés nouveaux? Ne peut-il pas arriver, en effet, que des compagnies puissantes reconstituent à grands frais des exploitations considérables, dans l'espoir de doubler les produits du sol mieux cultivé, et que le cultivateur isolé, incapable de soutenir la concurrence, se voie forcé de redevenir fermier, employé agricole, de propriétaire qu'il était?... Ne serait-ce pas là une révolution qui aurait ses dangers comme ses avantages?

Nous venons d'accomplir un pénible pèlerinage; nous nous sommes efforcé de prévenir le lecteur contre un pessimisme historique dont nous avons reproduit les doctrines les plus saillantes. Quel est l'enseignement qui ressort de cet exposé? Si l'on se place à un point de

vue élevé, on reconnaîtra que la prospérité de la classe agricole, dans notre pays, s'est arrêtée et appauvrie toutes les fois que, dans le gouvernement, une main vigoureuse a cessé de travailler à ses intérêts. Aucune nation n'a eu de ministres ou des souverains doués d'une intelligence plus haute et investis d'un pouvoir plus illimité. Louis IX, Charles V, Louis XII, Sully, Colbert, Turgot (ce dernier, il est vrai, contrarié dans ses vues), ont accompli tout le bien qu'il était possible de faire, dans les temps où ils ont vécu. Et pourtant, ils n'ont rien fondé de durable; leurs efforts, très-efficaces tant qu'ils ont été les maîtres, n'ont eu qu'une influence limitée après leur mort, ou dès qu'ils ont été remplacés par d'autres. D'où vient donc que la tradition a été tant de fois interrompue, dans notre pays, condamné, on le dirait, à ne pouvoir se passer de grands hommes pour le diriger, ou à déperir, aussitôt que les administrateurs de génie disparaissent de la scène politique? N'y a-t-il pas, dans un État social bien constitué, une puissance et des institutions plus durables que les hommes, plus fortes que les inspirations individuelles, si généreuses qu'on les suppose? Ces institutions, ces forces que renferme le corps social, deviennent des ressources précieuses dans les temps où, en l'absence de grands hommes pour la diriger, une nation doit subsister, agir en vertu de son autonomie propre. Et qu'on le remarque, ces périodes ternes de l'histoire sont les plus longues; il faut, sous peine de mort, être en mesure de traverser sans secousse et sans appauvrissement, les intervalles de temps où l'on n'est plus soutenu par une force supérieure qui s'impose à toutes les convictions. Si, au contraire, Sully étant écarté des affaires, Colbert mort à la peine, Turgot contraint de céder aux répulsions des courtisans, le mal regagne tout le terrain qu'il a perdu; si un honnête homme, comme Jeannin ou comme Chamillart, est impuissant pour le bien, parce qu'il ne trouve autour de lui aucun ressort doué de quelque énergie, quel sera le rôle du premier homme de génie qui lui succédera? Il devra dépenser une partie de son autorité, de son crédit, à renverser les obstacles qui auront surgi, et à panser les plaies actuelles, et il ne lui restera que des ressources épuisées, un temps trop court pour accomplir son œuvre.

Dans cet aperçu de notre histoire économique, nous avons encore été injuste envers la Providence; car, même dans les temps où l'administration a été abandonnée à des mains incapables, les sages avis n'ont pas manqué. Lorsque Sully est écarté des affaires, les états généraux de 1614 proposent des remèdes efficaces; lorsque Colbert épuisé succombe, Vauban étudie les rapports des intendants, montre le mal dans toute sa nudité et demande la réforme de l'impôt, après avoir mûris ses projets et indiqué les moyens d'exécution. Fénelon, Massillon, élèvent la voix pour la même cause, et, plus tard, l'école des écono-

mistes ne cesse d'avertir le pouvoir. En résumé, de grands ministres qui ne fondent rien de durable, des voix éloquentes qui ne sont pas écoutées, et, pour résultat, le débordement formidable d'une révolution qui renverse des digues depuis longtemps condamnées.

C'est qu'alors l'opinion publique, forte seulement contre les institutions, était impuissante pour dicter pacifiquement ses arrêts. Depuis cette époque, elle s'est fait une place dans le gouvernement représentatif; elle est devenue elle-même une institution... Espérons qu'un jour arrivera où les intérêts agricoles seront sa plus vive préoccupation. Peut-être ce jour est-il déjà venu.

J. SIMONNET,

Membre de la Société de l'histoire de France.

# OEDIPE A COLONE

AU PETIT SÉMINAIRE D'ORLÉANS.

---

## I

Je ne me rendais pas sans un certain sentiment d'inquiétude à la gracieuse invitation de monseigneur l'évêque d'Orléans. Il y a deux ans, la représentation de *Philoctète* était un coup hardi : ce qui pouvait manquer à l'exécution était excusé d'avance. Mais, après le retentissement considérable d'un premier succès, se lancer dans une entreprise du même genre, et plus difficile encore, n'était-ce pas de quoi faire trembler ? On sait combien en tout et partout une seconde victoire est difficile à obtenir : chacun vous attend au passage, et le moindre défaut compte double.

Grâce au ciel, le dernier triomphe a été plus éclatant encore que le premier : il avait, parmi les hommes dont le suffrage fait autorité, de plus nombreux témoins ; jusqu'au président de l'Aréopage, M. Rhali, jurisconsulte distingué, ancien élève de nos écoles, et qui suivait sur son livre, avec un imperturbable sang-froid, ce grec prononcé suivant la méthode scolaire, aussi inintelligible pour lui que pour aucune des dames rassemblées dans l'auditoire ; mais il se consolait en pensant que c'était un hommage rendu par des Welches au génie de l'ancienne Grèce. Je ne chercherai pas non plus à analyser les sentiments de M. Ingres, stupéfié sans doute de voir qu'on avait attaché les chlamydes sur l'une et l'autre épaule, afin que les acteurs ne les perdissent pas en gesticulant ; mais, à part ces deux répugnances que je sentais instinctivement à ma droite et à ma gauche, qui n'aurait pas été sous le charme ? Les réflexions se pressaient en foule dans mon esprit, et je voudrais à présent énumérer en peu de mots tous les motifs de la reconnaissance profonde que nous devons à monseigneur l'évêque d'Orléans.

En 1845, je commençai dans le *Correspondant* un essai sur l'*Enseignement des langues anciennes*, qui ne fut pas achevé et que j'ai l'in-

tention de reprendre bientôt. C'était la prophétie de Cassandre. Je sentais bien que la tradition classique était menacée ; il ne m'échappait pas qu'on n'aurait pu la maintenir sans un changement considérable dans la manière d'enseigner, changement approprié aux progrès de la science et à l'état des esprits. Quelque chose m'avertissait que ceux mêmes qui semblaient les plus ardens champions du vieux système seraient bientôt attaqués dans leur asile privilégié par la puissance sous l'égide de laquelle ils combattaient à coup sûr. Il ne fallait pas une grande prévoyance pour comprendre que l'Église ne tarderait pas à avoir seule un intérêt sérieux à maintenir l'étude des idiomes classiques, et je m'adressais à elle pour qu'elle saisit avec vigueur un gouvernail, qu'on ne manquerait pas ailleurs d'abandonner aux flots du matérialisme utilitaire. Mais ce que, pour l'honneur du clergé et des catholiques français, je n'aurais osé prévoir, c'est que l'attaque la plus violente et la moins fondée sur la connaissance des faits partirait du sein même du sacerdoce, et que cette attaque serait soutenue avec une ardeur et une susceptibilité incompatibles avec les préceptes de la religion.

Je ne reviens pas sur cette querelle déplorable, dans laquelle, loin de me reprocher d'avoir été trop loin, je devrais peut-être regretter d'avoir trop tôt fait retraite. Cependant devons-nous désespérer du bon sens et des lumières de ceux qu'il nous est si doux de prendre pour guides ? Aujourd'hui l'événement vient justifier nos espérances. L'enseignement classique a été atteint mortellement, on peut le croire, dans le programme officiel : ce qu'on fait aujourd'hui, avec des intentions très-droites, j'en suis convaincu, pour remédier à la Saint-Barthélemy des dernières années, atteste à quel point il est difficile de revenir sur ses pas, quand on a quitté la meilleure route. Malgré les entraves du baccalauréat, c'est dans les maisons ecclésiastiques seulement qu'on est resté fidèle à la tradition ; et, entre ces maisons, le petit séminaire de Paris et celui d'Orléans viennent de se placer au premier rang. J'en atteste ces deux représentations du *Plutus* d'Aristophane et de l'*Œdipe à Colone*, qui viennent, dans ces deux établissements, de couronner l'année scolaire. De tristes préoccupations m'ont empêché d'assister à la représentation de Paris ; mais j'étais à celle d'Orléans : *veni, vidi, vici*, car je pouvais bien prendre pour moi une imperceptible partie de la victoire. Avant la représentation, monseigneur l'archevêque de Tours, bien digne de présider à ces exercices, à cause des combats qu'il a rendus sur le siège de Viviers en faveur de la vraie tradition des études catholiques, nous disait que le spectacle auquel nous allions assister était une vraie protestation de l'Église contre les erreurs qu'on n'avait pas craint de produire en son nom, et contre l'atteinte portée à l'intégrité des études libérales par les parti-



sans des intérêts positifs. Il avait en ce moment pour interlocuteurs les plus savants, les plus spirituels et les plus dignes parmi ceux qui ont donné leur vie et leurs forces à l'État enseignant, et ceux-ci reconnaissaient, non sans douleur, que monseigneur Guibert avait raison. Le lendemain, l'éminent prélat a renouvelé publiquement l'expression de la même pensée, en présidant la distribution des prix du petit séminaire de la Chapelle. Je cesse donc de parler de mon chef, quand je proclame l'importance de cette grande et heureuse manifestation.

J'ajoute qu'on a accompli en même temps un progrès sur le passé. Convenons-en ! jusqu'ici, en France, l'étude du grec a figuré dans les programmes, comme certains plats sur la carte des restaurateurs. Je lis dans l'*Ami de la religion*, où mon excellent ami, M. l'abbé Sisson, que j'avais à Orléans le bonheur d'avoir à mes côtés, rend compte de ses impressions : « Depuis l'âge de seize ans, je n'avais point relu mon Œdipe à Colone. » En vérité, je n'ai pas le droit d'en dire autant. Après avoir été un élève *fort* (quoique peu travailleur), après avoir eu des prix en grec, je suis sorti des meilleurs collèges de Paris sans avoir expliqué une tragédie grecque d'un bout à l'autre, et j'oserais en affirmer autant de tous mes camarades, aussi *forts* ou même plus *forts* que moi. Le grec, dont nous n'avions vu la grammaire que d'une manière imparfaite et avec un profond dégoût, n'était pour nous qu'une bouteille à l'encre, une *devinette* où le plus ingénieux d'entre nous pêchait un sens quelconque, au jugé, et sans la moindre certitude. Une année, mon excellent et vénérable instituteur, M. Lizard, étant venu passer les vacances chez ma mère, me fit lire d'un bout à l'autre le premier chant de l'*Iliade*. J'aspirai pour la première fois, avec délices, le parfum de l'antiquité grecque. L'année d'après, la mort m'avait enlevé après mon père mon instituteur ; je continuai d'être le premier en grec, et, au sortir des classes, il ne m'en resta pas une phrase nette et sûre dans la mémoire.

Plus de cinq ans s'écoulèrent sans que je rouvrisse un livre grec. Cependant mes facultés s'étaient développées dans un autre sens ; le goût des beaux-arts et de l'archéologie m'entraînait ; j'avais fait, seul et sans guide, des études assez considérables ; le besoin de comparer les monuments avec les textes qui les expliquent, le désir de jouir dans l'original de beautés littéraires que les traductions me faisaient entrevoir, m'engagèrent dans une tentative sérieuse. Après un long séjour en Italie, et déjà marié, j'eus le bonheur de rencontrer un ami dont la mort vient de me priver, et à la mémoire duquel je suis heureux de payer en passant le tribut dont elle est digne. M. Constantin de Schinas, qui, après avoir pris une part active au gouvernement de la Grèce, est mort ministre du roi Othon près la cour de Vienne, et

honoré de l'amitié de son souverain, végétait alors à Paris dans un état voisin de l'indigence. Issu d'une noble famille du Phanar, il avait passé plusieurs années en Allemagne, vécu dans l'intimité de Niebuhr et épousé une fille de M. de Savigny. Je me liai avec lui, et j'allais régulièrement prendre de ses leçons dans un misérable hôtel qu'il habitait aux environs du collège de France. C'est de là que datent les progrès sérieux que j'ai pu faire dans l'étude du grec ; Schinas m'ouvrit les yeux sur le génie de cette langue. Ce Grec doublé d'Allemand avait dans son genre un mérite incomparable : étant ministre de l'instruction publique, il a contribué, par la traduction des Codes français, à faire rentrer dans l'usage vulgaire toute la langue des orateurs attiques. Je n'étais pas, quand il me donnait des leçons, assez avancé pour lire avec lui ni Démosthène ni Lysias, et ce n'est que plus tard que j'ai comblé cette lacune de mes études, en poursuivant dans son grenier un pauvre Hellène à demi fou, mais excellent, aimant son pays avec passion et possédant à fond les mystères de la philologie. A ce portrait, plusieurs de mes lecteurs auront sans doute reconnu le pauvre Nicolopoulo, sous-bibliothécaire de l'Institut, et correcteur discret des épreuves de plusieurs grands hommes qui, en public, tranchaient de l'Henri Estienne.

Il résulte de ces détails que, quoique sachant très-mal le grec, comme un homme dont les organes avaient déjà la roideur de l'âge mûr, quand j'entrepris de recommencer mon éducation, j'ai eu le droit cependant de faire comme Alfieri qui, à cinquante ans, étant parvenu à goûter dans l'original les beautés de l'*Iliade* et de l'*Odyssee*, imagina de se décerner à lui-même la dignité de chevalier d'Homère, et de se faire fabriquer un collier de l'ordre qu'il avait créé dans son propre intérêt. Arrivé au même point que lui, et peut-être un peu plus avancé, j'y ai du moins l'avantage de pouvoir mesurer exactement mon ignorance lorsque je sortis du collège et d'estimer aussi quelle était celle de mes camarades.

Depuis cette époque, on a fait bien des progrès, j'aime à le croire ; je rends surtout hommage à la science incontestable de beaucoup d'élèves de l'École normale, qui ont fait glorieusement leurs preuves ; il n'en est pas moins vrai que jusqu'ici il y a eu quantité de grec sur le papier et très-peu dans les cervelles. Aussi peut-on s'imaginer avec quelle ineffable jouissance j'ai entendu, pour la seconde fois, les élèves du petit séminaire d'Orléans réciter, déclamer, jouer, avec une parfaite intelligence et un sentiment supérieur, plus de seize cents vers d'une tragédie de Sophocle : ce qui prouve que, depuis le premier jusqu'au dernier des acteurs, ce texte austère et d'une beauté imposante est compris par ces jeunes intelligences, par ces jeunes cœurs.

On a eu soin, pour nous rassurer sur l'exacte discipline de la maison, de nous dire que les chœurs, animés par la musique sévère et grandiose de Mendelssohn, avaient été appris et répétés uniquement pendant les récréations, et que ce temps pris par les élèves sur leurs divertissements habituels n'avait aucunement nui au reste des études. A cela je dis que, si, pendant six mois de l'année, les élèves n'avaient pour le grec, fait autre chose que d'étudier *Œdipe à Colone*, ils mériteraient encore une large absolution. Connaître un pareil ouvrage d'un bout à l'autre, en poursuivre le sens jusque dans les moindres détails, et, après avoir compris les mots et les phrases, pénétrer dans les secrets de l'esthétique, se mettre en état de sentir des beautés si relevées, c'est un pas décisif, c'est pour le reste de la vie une immense conquête, un engagement sérieux et que chacun tiendra. Avec des hommes ainsi élevés, le chemin de la vraie civilisation ne se rétrécira pas ; nous ne serons pas exposés à voir s'abaisser le niveau du goût au degré où certains critiques nous en menacent. Lucrèce compare les générations qui se succèdent à ces coureurs d'Athènes, qui se passaient les torches de main en main :

Et, quasi cursores, vital lampada tradunt.

Il en est de même de l'éducation classique, si nécessaire à la transmission de tout ce qui, dans notre nature, se rapporte au sentiment du beau ; et dans cette succession, quand le grec fait défaut, les générations nouvelles s'affaiblissent, la décadence devient menaçante.

Il ne faut pas, quand on parle du grec, tomber dans l'exagération d'un écrivain qui depuis a fait plus tristement parler de lui. Avant qu'on ne mît en suspicion le latin de Cicéron et de Virgile, M. Quinet avait fait une campagne exclusive en faveur du grec. A l'entendre, le latin appartenait tout entier à la décadence ; si l'on voulait relever le goût et faire des hommes, on devait nourrir exclusivement les jeunes esprits de la littérature hellénique. Une telle proposition n'est acceptable pour personne, encore moins pour nous dont la langue et la littérature dérivent immédiatement du latin ; ce qui fait qu'un Français qui veut s'en donner la peine devient aisément bon latiniste, tandis que le grec, séparé de nous, par une distance considérable, coûte toujours un effort au plus expérimenté d'entre nous. D'ailleurs, il s'en faut que les beautés de la littérature latine soient à dédaigner, même quand on les compare aux chefs-d'œuvre de la littérature grecque. Les Latins sont de nobles et grands imitateurs, avec lesquels nous apprenons plus vite ce que le grec nous dispute, et cela sans que la copie soit pour nous sensiblement au-dessous de l'original. Outre cela, les

écrivains latins ont leur mérite propre et leur supériorité relative. Leurs ouvrages reflètent avec bonheur la fermeté du génie des Romains ; leurs sentiments se rapprochent encore plus des nôtres que ceux des Grecs ; Virgile surtout a, plus qu'aucun écrivain de l'antiquité, le pressentiment du christianisme. Enfin Cicéron a, sur les Grecs, l'immense avantage de la propriété de l'expression : c'est le plus clair et le plus complet de tous les écrivains en prose sans exception. Nous lui devons les mérites de la prose française ; sans lui, sans l'influence constante qu'il a exercée sur nos orateurs et nos philosophes, il aurait manqué à l'esprit humain cette force qui résulte d'une détermination de la valeur des mots, exacte, constante et fidèlement moulée sur toutes les nuances de la pensée. Sous ce rapport essentiel, Xénophon lui-même, le plus clair des écrivains grecs, et dont la clarté est quelquefois achetée aux dépens de la profondeur des pensées, Xénophon reste très-inférieur à Cicéron.

Le latin doit donc continuer de faire l'objet principal et le fond constant des études classiques ; mais il faut voir au delà : on ne peut posséder à fond le latin, si l'on n'est pas remonté jusqu'au grec. Nulle littérature n'a vécu plus longtemps, nulle ne renferme autant de richesses ; depuis la simplicité du texte des Évangiles, jusqu'aux subtilités des rhéteurs, il y a pour l'esprit l'objet d'une expérimentation incessante et d'un progrès constant. L'explication du grec est la plus haute gymnastique de la pensée : avec elle on se dépouille du convenu et des à peu près ; on pénètre jusqu'au fond du mécanisme des langues, et le goût se perfectionne en même temps que l'intelligence. Il n'y a pas de bonne et complète éducation classique si, en même temps qu'on parvient jusqu'au secret du latin, on ne se met pas en état d'aspirer au grec. Cette lumière lointaine que montrent aux jeunes esprits les chefs-d'œuvre de la littérature hellénique offre l'immense avantage de les tenir en haleine par la tension constante d'une admiration inquiète et d'un désir non satisfait. De même que, dans la religion, tous nos efforts se portent vers la possession du divin, qui nous échappe dans cette vie, mais vers lequel nous ne cessons de nous élever ; de même les études littéraires nous proposent, dans les œuvres des Grecs, un but inaccessible, mais dont il suffit d'approcher pour dépasser les limites ordinaires dans les autres littératures : c'est l'harmonie de ces efforts impuissants, mais féconds, qui fonde et qui complète une éducation à la fois libérale et chrétienne.

Sous le rapport que nous venons d'envisager, la littérature grecque n'offre rien de comparable aux tragiques. Placés à une égale distance du grand fleuve épique d'Homère, des témérités de la muse lyrique, de la précision des philosophes et de l'action des orateurs sur les passions humaines, ils conduisent par un chemin court et attrayant à

embrasser toutes les propriétés du langage, toutes les manières d'exprimer l'imagination et l'intelligence. C'est ce qui explique pourquoi, dans les universités anglaises, on a pris depuis longtemps l'habitude de faire des auteurs tragiques ce qu'on pourrait appeler le pivot de l'étude du grec ; c'est à la fois une méthode plus abrégée et plus sûre. En France, nous avons voulu être plus complets, et c'est ce qui fait que généralement nous sommes restés en route. La seule exception qu'à cet égard il y ait eu parmi nous se trouvait dans l'enseignement de M. Boissonade. Pendant longues années, ce professeur, qui possédait la littérature grecque jusque dans ses filons les plus ignorés et auquel on a reproché même assez légèrement d'avoir perdu son temps à publier des textes inédits de la plus mince importance ; ce professeur, dis-je, a concentré son enseignement public dans l'explication des pièces de théâtre. En général, il prenait successivement une pièce d'Eschyle, de Sophocle, d'Éuripide et d'Aristophane, ce qui faisait revenir la comédie seulement tous les quatre ans. Une seule pièce de théâtre, ainsi étudiée chaque année, avec une persévérance ingénieuse, suffisait à l'éminent philologue pour faire pénétrer ses auditeurs dans tous les replis de la langue grecque. Ceux qui l'avaient suivi n'avaient plus besoin que d'un effort très-ordinaire pour s'appliquer à tous les autres textes, en prose et en vers, depuis Homère jusqu'à Lascaris.

Entre ces diverses productions dramatiques, je comprends que des instituteurs ecclésiastiques aient été attirés par Sophocle ; c'est la figure la plus grave et la moins hasardée de l'antiquité grecque. Il est homme dans toute l'expression du mot ; aucun des sentiments humains ne lui est étranger ; l'instinct du devoir moral découle pour lui de cette intelligence profonde du cœur humain. Nul, parmi les Grecs, n'a reçu une révélation plus étonnante de la chasteté ; on ne le voit jamais s'amollir dans la peinture des égarements de l'âme, et, quand il nous touche, il ne surprend pas nos sens, il n'intéresse aucune de nos faiblesses. On s'émerveille de cette pureté dans *Philoctète* : elle éclate en traits plus saisissants encore dans *Électre*, dans *Antigone* et dans *Œdipe à Colone*. Si le respect de la vieillesse est le fondement des sociétés bien réglées, quoi de plus digne d'admiration qu'un ouvrage où toute l'émotion se concentre autour d'un vieillard, aveugle, exilé, suppliant, et qui, après des malheurs sans nom, ne doit retrouver le calme que dans la tombe ? Le très-jeune enfant qui, à la représentation d'Orléans, s'était offert, en quelque sorte, à l'improvisiste pour débiter le rôle d'Antigone, ne pouvait réciter ces vers sans fondre en larmes ; il en était inondé sur le modeste théâtre devant lequel nous étions rassemblés ; et qu'est-ce qui le touchait si profondément de manière à nous pénétrer nous-mêmes d'une émotion irrésistible ? L'enfant

exprimait toutes les douleurs, toutes les angoisses du sentiment filial et fraternel, et sa voix vibrerait avec une force, une vérité, une noblesse qui tenait plus de l'ange que de l'homme ; délicieux privilège de l'innocence, qui donnait à la muse grecque, pour ainsi dire, le baptême chrétien.

L'honneur de la vieillesse ne se trouve pas ici seulement dans la tragédie : il remonte jusqu'à son auteur. Cette pièce est le plus beau monument de la longévité du génie ; Sophocle l'écrivit à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et il nous a permis, par une suite d'allusions évidentes, de chercher sa propre situation et ses propres sentiments dans ceux qu'il prête à son héros. Les esprits sceptiques, qui révoquent en doute et la persécution de ses fils, et la manière glorieuse dont il en triompha en déclamant devant ses juges tout ou partie de l'*Oedipe à Colone*, devraient reconnaître que le drame lui-même porte la trace des émotions douloureuses qu'une telle ingratitude avait soulevée dans l'âme du poète. La sévérité avec laquelle Oedipe traite Polynice n'offre pas seulement le reflet de la dureté des mœurs antiques, avant que l'Évangile eût introduit dans le monde la sublime doctrine du pardon ; on y sent un accent d'indignation personnelle ; de même que le tableau des maux de la vieillesse, tracé par le chœur qui précède la scène du père et du fils, offre un retour frappant du poète sur sa propre misère. En peignant la tendresse d'Antigone et la reconnaissance d'Oedipe pour les soins pieux de cette fille, Sophocle laisse voir qu'il pense au petit-fils de son nom qui le consola du crime de ses autres enfants, et qui eut l'honneur de produire sur la scène, après la mort de son aïeul, le dernier monument qu'il laissait de son génie. Enfin je ne puis m'empêcher de croire que le vieillard inspiré s'est complu à représenter dans Oedipe, qui descend tout vivant dans le tombeau, l'état d'une âme qui, restée en possession d'elle-même sous les glaces de l'âge, envisage avec le calme de la force son passage dans l'autre vie, et proteste par sa vigueur juvénile contre les doctrines qui font dépendre d'un corps périssable la durée et l'énergie de notre nature immortelle. Tous ces aspects augustes qu'offrent le personnage d'Oedipe et les ornements de la tragédie fournissent à l'instituteur chrétien la ressource si précieuse de pouvoir transporter hors du cercle uniforme de l'enseignement religieux les principes et les leçons dont se nourrit une éducation pieuse, en leur donnant le charme de la variété, en montrant par des exemples vivants ce que peut l'homme sans la grâce, en faisant sentir où s'arrête l'effort de sa liberté, et, par surcroît, en propageant sans danger le culte du beau, qui n'est jamais complet, si l'on n'en offre à l'imagination et au goût naturel une contemplation indépendante des autres attributs de la perfection divine.

C'est pour répondre au même besoin que la musique s'est trouvée si naturellement associée aux grands et purs effets de la tragédie. Dans

cette France où les institutions musicales sont encore tellement imparfaites, ne doit-on pas considérer comme une bonne fortune d'avoir pu entendre, chez un évêque et dans la bouche de quelques écoliers, une œuvre qu'à Paris nous sommes condamnés à lire des yeux, quand le ciel et une éducation suffisante nous ont gratifiés de l'avantage de pouvoir comprendre la musique et d'en saisir l'effet à la seule inspection des notes ? Je me souviens d'avoir assisté à l'exécution des chœurs d'*Antigone*, que chantaient quelques Allemands dans l'atelier d'un peintre de mes amis : ces compositions me semblèrent rudes, compliquées, chargées de dissonances et très-peu conformes à la simplicité du génie grec : Je retrouve les mêmes défauts dans les chœurs d'*Œdipe à Colone* : c'est aussi de la musique moderne et de la musique allemande, appliquée à une poésie dont le calme est pour ainsi dire l'essence même. Si les musiciens de talent voulaient se donner la peine de recueillir les traditions qui nous sont parvenues sur la musique des Grecs, ils regarderaient comme un sacrilège l'application qu'ils font des enchevêtrements et des brutalités de la musique moderne à des vers qui ne comportaient qu'un développement mélodique à peine soutenu par les accords les plus simples et les plus directs. Mais, comme les monuments de la musique grecque ne sont pas là pour frapper les sens et forcer la conviction, ainsi qu'il arrive pour les produits des arts du dessin, Mendelssohn, pour des représentations où l'on s'était proposé de reproduire le matériel du théâtre antique, n'a pas craint d'appliquer aux chœurs de Sophocle un genre de musique qui est à celle des Grecs comme l'estampe de la *Mélancolie* d'Albert Dürer serait aux colosses du Parthénon.

Mais Mendelssohn, moissonné dans la fleur de l'âge, était un homme de génie : à l'organisation la plus riche et la plus heureuse, il joignait une exquise sensibilité, et c'est à sa sensibilité qu'il a dû les inspirations heureuses et côtoyant l'antique dont abondent les chœurs de l'*Œdipe à Colone*. Chose étrange ! à Orléans, l'imperfection des moyens d'exécution et l'inexpérience des jeunes chanteurs ont servi le musicien. Quoique l'orchestre fût très-solide (ce dont je lui fais mon plus sincère compliment), les virtuoses du théâtre perdaient facilement la tramontane dans les moments où la recherche allemande avait pris le dessus : l'effet alors était complètement manqué ; mais aussi le caractère *antigrec* des chœurs se dissipait comme un brouillard. Lorsqu'au contraire le compositeur, en ne consultant que son âme, avait trouvé des accents vrais et une mélodie presque antique ; alors la naïveté des exécutants s'emparait de la note avec un singulier bonheur, et il en résultait une émotion qu'on aurait vainement demandée à la science des musiciens de profession. On remontait ainsi jusqu'au grec par le pur chemin de la nature.

Je retrouvais dernièrement dans le *Moniteur* (où le grec va-t-il se nicher<sup>1</sup> ?) un passage du dialogue de Lucien sur la pantomime, dans lequel le Voltaire de l'antiquité s'amuse à faire la caricature des moyens d'exécution de la tragédie grecque. Pas plus que le critique auquel j'emprunte ce souvenir, je ne suis content des versions qu'on a données du morceau de Lucien, et je ne suis pas sûr moi-même d'en fournir une plus exacte; car il s'agit d'objets qui nous manquent, et dont la description ne suffit pas pour que nous en ayons l'idée. Je tâcherai pourtant à mon tour de pénétrer jusqu'à la spirituelle pensée de l'écrivain grec. « Cette « tragédie que l'on vante, dit-il, ne peut-on en juger par ce qu'on en « voit? J'avoue que je la trouve laide à faire peur. Qu'est-ce que « cet homme qui s'allonge démesurément, qui se guinde sur de hautes « chaussures, et qui se plante un masque au-dessus de sa tête, avec « une grande bouche béante, comme pour avaler les spectateurs? Je « laisse les plastrons qu'il se met sur la poitrine et sur le ventre, pour « se faire un volume artificiel et remédier à la disproportion qu'on ne « manquera pas de trouver entre sa taille et sa grosseur. C'est de ce « corps ainsi bâti qu'on entend sortir une voix, des cris, des sons tantôt graves, tantôt aigus; à moins que l'acteur ne fasse ronfler les « iambes, ou ne chante son infortune sur des paroles dont il n'a pas la « responsabilité: ce qui me semble le comble de l'humiliation pour « lui, puisque le poète a, dès l'origine, pourvu à la chose essentielle, « et ne lui a laissé que le matériel de l'exécution. Passe encore quand « il s'agit d'une Andromaque ou d'une Hécube: on supporte la cantilène; mais ne fait-il pas beau voir un Hercule qui entre pour déclamer sa leçon, sans souvenir de lui-même, sans respect pour sa peau de lion ou sa massue? en vérité c'est un parfait ridicule. »

A ce tableau, chargé jusqu'au paradoxe, l'auteur grec oppose la mobilité des traits et des mouvements du pantomime, ainsi que l'instruction dont il a besoin afin de rendre tous les sujets de la poésie antique avec le caractère et ce que nous appelons la *couleur locale* de chacun d'eux. En ferai-je l'aveu? Lorsque je regardais nos jeunes acteurs de la Chapelle, je pensais, malgré moi, à l'acteur grec, tout droit sur son cothurne et avec son masque immobile. Ces jeunes gens n'ont aucune expérience scénique, et c'est tant mieux: ils ne savent, comme on dit, ni entrer ni sortir; leurs gestes n'ont point de variété et leur physionomie ne change guère. Quelquefois, *proh Deus!* ils ont l'air de réciter une leçon. Mais le geste est antipathique à la tragédie grecque: les contractions du visage y sont inconnues, les mouvements impérieux et désordonnés en détruiraient l'économie. Aussi nos jeunes gens, dans leur gaucherie, sont-ils plus près du modèle grec que les comédiens

<sup>1</sup> Art. de M. Éd. Thierry sur une nouvelle traduction de Lucien.



de profession. Ils n'ont pas *de planches*; Dieu les en préserve, et nous aussi! Ils sont des intermédiaires émus et émouvants, à force de simplicité, entre le poète et nous. Sous leur douce influence, ils réforment notre goût, ils nous apprennent à nous passer des contorsions épileptiques de la scène moderne. Pour les gens d'esprit qui s'abaissent jusqu'à mettre au premier rang la monstrueuse vérité d'un Frédérik Lemaître, ces innocences seraient dignes de pitié; pour les hommes de notre âge qui ont vu Talma, et qui goûtent Sophocle, la saveur naturelle de ces fleurs pieusement cultivées est douée d'une fraîcheur et d'un parfum qui nous charme sans nous enivrer.

## II

Je voudrais, comme je l'ai fait il y a deux ans à l'occasion de *Philoctète*, m'acquitter, envers les jeunes acteurs de la Chapelle, des pures jouissances qu'ils m'ont données, en leur payant un tribut puisé dans mes propres études. Mais, au point de vue littéraire, M. Villemain et M. Patin ont tout dit sur *Œdipe à Colone*, et il ne reste, que je sache, dans les coins de la littérature grecque, aucun trésor inconnu qui se rapporte à cette tragédie. J'ai visité le site de Colone et j'y ai retrouvé, comme tous les voyageurs modernes, l'aspect des lieux tel que Sophocle l'a rendu. Le monticule (*κολώνη*) qui avait donné son nom à cette bourgade, patrie du poète qui l'a immortalisée, s'élève dans la plaine accidentée qui s'étend au nord d'Athènes. Sur son sommet est une modeste chapelle, devant laquelle repose le grand antiquaire allemand, l'auteur de la meilleure histoire de la poésie grecque, Karl Otfried Müller, tué par le soleil de la Grèce et par l'excès du travail. Assis devant sa tombe, je voyais à droite la Céphise s'égarer en mille canaux dans les jardins touffus qui remplacent le bois sacré des Euménides, et devant moi j'apercevais les antiques créneaux de l'Acropole, surmontés par le faite du Parthénon. Dans cette muette contemplation se confondaient les images de Phidias, de Sophocle et de Platon, l'artiste, le poète et le prosateur qui ont donné les types les plus élevés de la beauté grecque, perfectionnée dans l'Attique. Car, du temps de Platon, le jardin d'Académus touchait au bois des Euménides et en avait peut-être rétréci l'enceinte. A l'aide de ces observations locales, j'aurais pu donner quelques conseils au décorateur d'Orléans, lui indiquer, par exemple, le lieu de la scène, entre le bois sacré s'abaissant sur la gauche et le monticule de Colone s'élevant sur la droite; de sorte que, tout en jouissant de la vue d'Athènes, représentée dans le fond, on pût voir, ou Thésée descendant de Colone, ou Œdipe s'enfonçant sous la pro-

fondeur des arbres, surtout au moment où il disparaît pour mourir. Mais ne nous exagérons pas le mérite de cette topographie; elle influe peu sur les beautés poétiques dont la source est dans le cœur humain.

Pour ne pas faire complètement banqueroute aux maîtres et aux élèves de la Chapelle, je me hasarderai à leur offrir quelques remarques sur les détails du texte et sur la traduction qu'on a distribuée aux spectateurs. Cette version est-elle une œuvre originale, ou l'a-t-on empruntée à quelque autre publication? C'est ce que j'ignore. Mais, orléanaise ou non, elle donne quelquefois prise à la critique, comme tout ce qui touche à l'intelligence et à l'imitation des modèles de l'antiquité. Si j'avais traduit l'*Œdipe*, je prêterais le flanc tout autant et peut-être plus qu'un autre; la version imprimée à Orléans s'offre à moi et excite quelquefois mes scrupules : c'est le sort inévitablement attaché à des entreprises de ce genre. Des objections comme celles que je vais me permettre n'otent rien au mérite consciencieux du travail.

Sophocle, parmi les poètes grecs, est peut-être celui dont le sens est le plus difficile à fixer rigoureusement. Ses vers correspondent, sous ce rapport, à la prose de Thucydide. Comme le progrès qu'il veut accomplir est l'union du naturel à la grandeur, il rencontre des obstacles dans l'inexpérience que la langue offrait encore à son époque; et, privé de cette liberté intarissable des formes grammaticales qui règne dans l'épopée, il aime mieux heurter la construction et employer des expressions insolites que de subordonner l'expression de la nuance qu'il poursuit aux difficultés de la poésie et de la syntaxe. Les Grecs des siècles de décadence ne le comprenaient pas sans efforts, et plus d'une locution nous serait à peu près inaccessible, si la tradition des grammairiens ne nous en eût pas conservé le véritable sens. Outre cette obscurité fondamentale de bien des vers de Sophocle, il faut joindre le genre de composition des chœurs, quelquefois entièrement artificiel, toujours recherché, dont, en parlant de *Philoctète*, j'ai tâché de déterminer le caractère, et sur lequel je reviendrai bientôt.

Je suis convaincu d'avance qu'à la Chapelle le pédantisme est banni de l'enseignement, et que, par conséquent, les élèves sont avertis que le texte de Sophocle offre des incertitudes, non-seulement pour les professeurs, mais encore pour les savants les plus expérimentés; d'où il résulte que l'élève est bien excusable, s'il ne parvient pas du premier coup à comprendre ce qu'on lui fait expliquer. Un professeur de bonne foi, qui cherche avec l'élève ou qui convient ingénument de la peine qu'il faut prendre pour préparer la leçon, fait accomplir des progrès bien autrement rapides que celui qui, du haut de sa chaire, impose le sens officiel comme s'il s'agissait d'un article du Code.

L'auteur de la judicieuse préface qui précède l'édition orléanaise (je

crois que c'est M. l'abbé Hetsch) convient qu'il y a fait des retranchements, afin d'écartier les passages où se prononce encore trop clairement le dogme de la fatalité. Quant à l'opportunité de ces retranchements, je n'entrerai pas en discussion avec lui; car, en me bornant au point de vue de la représentation, la pièce est longue; elle offre des redites, et les explications que donne Œdipe sur ses crimes involontaires ont peu d'attrait pour les modernes. Pourquoi cependant ne trouvons-nous dans le texte imprimé à Orléans qu'une partie de la dernière scène? Pourquoi avoir supprimé les vv. 1715 à 1750? Craignait-on que les plaintes d'Antigone, privée de son père, ne retentissent trop longtemps pour la patience des spectateurs? L'événement a prononcé contre cette crainte. Grâce à son jeune interprète, le rôle d'Antigone a paru trop court: je crois qu'à ce moment de la pièce, on n'aurait dû nous priver d'aucune des idées ou des accents de Sophocle.

La nécessité d'expurger les auteurs anciens est évidente; sans cela, l'explication de la plupart des textes classiques ne serait pas défendable. Mais il ne faut pas, sous ce rapport, pousser le scrupule jusqu'à l'excès; d'autres l'ont démontré: on serait alors obligé de porter la main sur les premières pages de l'Évangile. N'est-ce pas une exagération de ce genre qui a fait mutiler, dans l'édition d'Orléans, le vers 751 et effacer le vers 752? Créon affecte une compassion hypocrite pour les malheurs d'Antigone errante, à cet âge, « privée de la protection d'un mari et exposée aux outrages du premier venu. » Était-ce le cas de laisser une lacune dans le texte et dans la traduction?

Je ne vois pas non plus ce qu'aurait eu de dangereux la mention de Vénus: *Aphrodite aux rênes d'or*, parmi les divinités protectrices de Colone, dans le beau chœur qui, récitée par Sophocle devant les juges, lui valut, dit-on, à lui seul, le gain de son procès contre ses fils.

Une des difficultés les plus grandes que rencontrent les instituteurs est le choix d'un bon texte. Sans doute la critique a fait de grands progrès, et nous devons à l'Allemagne des éditions bien supérieures à celles dont nos pères pouvaient faire usage; mais l'abus des corrections s'est placé à côté de la vraie critique, et trop souvent l'autorité des manuscrits a été sacrifiée à des conjectures téméraires. Je suppose que l'éditeur d'Orléans a suivi de préférence la leçon du Sophocle de la collection de M. Didot. Cette collection, qui fait le plus grand honneur à celui qui l'a entreprise, n'est pourtant pas irréprochable, et, dans les poètes surtout, on rencontre trop souvent l'empreinte des défauts de l'école germanique. L'instituteur doit se tenir au courant des travaux d'outre-Rhin; il faut aussi qu'il tienne compte des productions françaises, quelque rares et mal encouragées qu'elles soient. Pour moi, quand il s'agit des auteurs dramatiques, j'aimerais qu'on s'en tint généralement chez nous à la limite posée par la sobre et ingé-

nieuse critique de M. Boissonade. Ce philologue, dont le silence et la retraite sont un sujet de deuil pour tous les amis des lettres antiques. démontrait dans ses cours que le texte des tragiques a presque toujours perdu à passer par les mains d'éditeurs dont l'érudition et le goût n'étaient pas dans un juste équilibre. Mais lui-même, lorsque la nécessité s'en faisait sentir, il n'hésitait pas à introduire quelques-unes de ces corrections lumineuses qui produisent l'effet de l'enlèvement d'une mauvaise retouche sur un tableau de maître. J'en citerai une, au risque de me faire dire par les lecteurs du *Correspondant* :

Excusez-moi, monsieur, je n'entends pas le grec.

C'est dans le discours qu'Antigone adresse à son père pour le déterminer à entendre Polynice : « Quand bien même, dit-elle, il se serait conduit à ton égard comme le plus ingrat de tous les hommes, il ne serait pas juste de lui rendre le mal pour le mal : »

ὥστε μηδέ...

Θέμις σί γ' εἶναι κείνον ἀντιδρᾶν κακῶς.

C'est ce qu'on lit dans l'édition d'Orléans et dans le Sophocle de M. Didot, mais, fait remarquer M. Boissonade à propos du dernier vers (1190) : *Θέμις σί γ' εἶναι κείνον, solæcum est*, c'est un solécisme. Pour moi, je ne me déciderais pas, d'après cette considération grammaticale, contestable peut-être : à mes yeux, Antigone ne doit pas supposer que son père soit décidé à rendre à Polynice le mal pour le mal ; c'est tout au plus si elle hasarde cette pensée par voie de supposition. Il faut donc ici, comme dans la version que j'ai proposée, l'emploi du conditionnel ou son équivalent. Aussi M. Boissonade a-t-il écrit, au lieu de *εἶναι κείνον, ἦν κείνον*, ce qui, pour la prononciation, est exactement la même chose et, pour le sens, doit être considéré comme bien préférable ; l'imparfait *θέμις ἦν*, avec la valeur du conditionnel, est une élégance qui a été remarquée par les grammairiens. Je n'ose accuser M. Wagner, l'éditeur du *Sophocle* de M. Didot, d'avoir rejeté cette excellente correction, parce qu'elle était d'origine française : il ne l'a sans doute pas connue ; mais un éditeur orléanais aurait dû avoir sous les yeux la charmante collection publiée par M. Boissonade, et je regrette que, dans cette circonstance, il ne l'ait pas consultée.

Voici quelque chose d'un peu plus grave. Dans le chœur sur les malheurs de la vieillesse, le poète commence par dire : « En vain l'homme est insatiable de jouissances : il n'arriverait pas à se satisfaire, quand bien même il dépasserait le but de ses désirs (vv. 1220-24) ; » pensée d'une force vraiment chrétienne, à laquelle il ajoute : « Il n'y a de

pleine satisfaction que pour la mort qui dévore indistinctement tout le monde. » Après avoir exprimé l'idée : *l'homme ne parviendrait pas à se sacrifier*, par ces mots : τὰ τέρπεινα οὐκ ἂν ἰδοίς ὄπου, on trouve ensuite dans les manuscrits, ἰδ' ἐπι κόρος ἰσοτέλαστος Ἄιδος... θάνατος ἐς τελευτάν, ce qui littéralement s'explique ainsi : « vient à la fin, par-dessus tout, la mort, cette pleine satisfaction (*satietas*) de Pluton, égale pour tous. » Non-seulement le mot κόρος répond exactement à la première pensée, mais encore il faut le remarquer comme une expression mystique, parfaitement placée chez les Grecs là où il est question des mystères de l'autre vie. Croirait-on que les critiques allemands ont méconnu la force de ce κόρος, et qu'ils y ont substitué un ἐπίκουρος qu'ils rapportent à la mort, θάνατος, comme si, dans la profonde tristesse de ce morceau, le poète, qui nous montre la Parque « ennemie de l'hymen, de la lyre et des danses, » songeait à représenter la mort comme *un secours*? Il est fâcheux que cette correction, qui détruit une beauté du texte et en efface un trait important pour la science, ait été empruntée par l'éditeur d'Orléans à l'édition de M. Didot.

J'ai aussi quelques remarques à faire sur la traduction. Et d'abord dès les premiers vers Œdipe dirait avec elle : « Mes maux, mes années et mon cœur généreux m'ont appris à *aimer* mes infortunes. » Mais le vieux roi ne va pas si loin. M. Patin ne s'y est pas trompé; car voici comment il rend le même passage : « C'est assez pour lui; il sait se contenter, instruit par le malheur, par le temps, par un cœur généreux. » Le savant académicien n'aurait pas réclamé si on lui eût pris cette version, qui est bien mieux dans la mesure de la situation et du caractère. Le verbe στέργειν exprime ici l'idée de *résignation* : c'est une acception dont on a plus d'un exemple.

La mesure des pensées! Rien n'est plus important, quand on traduit Sophocle, qui, sous ce rapport, atteint à une véritable perfection. Jamais le mot qu'il emploie n'est ni trop fort ni trop faible, et c'est un des miroirs dans lesquels on peut étudier avec le plus de fruit le véritable esprit de l'antiquité. S'il est obscur, ou en lui-même, ou pour nous, il ne faut pas forcer l'explication en lui donnant un tour que le génie de la langue grecque désavoue, ou que le génie de la société grecque réprouve. Quand Polynice conjure son père de revenir avec lui, il lui dit dans la version orléanaise : « Sur le trône où règne Jupiter est assise la Pitié; qu'elle descende également à tes côtés, mon père. » La *Pitié* : c'est le mot français qu'on trouve dans les lexiques en correspondance avec le passage de Sophocle; mais c'est une manière de traduire le grec Αἰδώς née de l'embarras des interprètes plutôt que d'une véritable intelligence de l'expression. Αἰδώς, en effet, ne veut dire nulle part ailleurs la *compassion*. Entendu dans un sens favorable, ce mot a toutes ses variétés d'acception renfermées dans les

mots latins *pudor*, *reverentia*. Je serais bien embarrassé moi-même pour construire une phrase française en regard de la phrase grecque ; mais le vrai sens du mot essentiel ne m'échappe pas. Polynice est un suppliant réfugié à l'autel de Neptune ; cette situation l'a d'abord rendu sacré aux yeux de Thésée et des habitants de Colone. Pour dire que les suppliants sont respectables, on représente le Respect personnifié (*reverentia*, Αἰδώς) comme partageant le trône des dieux. S'il en est ainsi, pourquoi Œdipe traiterait-il son fils plus rigoureusement que les dieux eux-mêmes ? Polynice, qui se prosterne à ses pieds, lui demande que le Respect, égide des suppliants, puisse aussi siéger à ses côtés. « Oui, dit-il, je suis le plus méchant des hommes ; mais, quel que soit leur crime, le Respect des suppliants partage le trône de Jupiter. Puisse-t-il, ô mon père ! s'asseoir de même auprès de toi ! » Je me suis expliqué assez longtemps pour n'être pas obligé de transcrire ici le grec ; mais on peut recourir au texte (vv. 1267-69) pour contrôler la version que je propose.

On me pardonnera si je suis plus sensible qu'un autre aux équivalents incomplets qui remplacent des expressions caractéristiques de la religion des anciens. Je n'aime pas que là où le texte s'écrie : *O vastæ Æther ! ô Jupiter !* la traduction mette : *O ciel ! ô Jupiter !* Si Thésée prend à témoin de ses promesses le *Dieu d'Athènes et le serment inéluctable de Jupiter*, je regrette de trouver à la place de cette personnification énergique qui donne à Jupiter un parèdre de plus (suivant le précepte de Varron, *numina sunt nomina*) un simple : *Jupiter protecteur du serment*.

La valeur des termes doit être aussi soigneusement observée quand le dialogue entre dans le détail des cérémonies. Malgré notre éloignement des usages religieux de l'antiquité, l'art du poète nous intéresse aux instructions qu'il donne pour le sacrifice qui doit rendre les Euménides favorables au fugitif (vv. 470-9) : « *Le chœur*. Tu iras à cette source qui ne tarit jamais, et avec des mains pures tu puiseras d'abord les libations saintes. — *Œdipe*. Quand j'aurai puisé cette onde pure?... » Cela est extrait de la version d'Orléans, et jusqu'à présent tout va bien. Mais le traducteur ajoute : « *Le chœur*. Là se trouvent des coupes d'un merveilleux travail ; tu en couronneras les bords et les deux anses. » Et ce malheureux mot de *coupe*, substitué à celui de *cratère* qui est dans le grec, bouleverse l'intelligence du morceau. Les *coupes* sont des vases mobiles et qu'on approche des lèvres ; les *cratères* sont des vases pesants, de grande dimension, posés sur le sol, et dans lesquels on puise au moyen d'un instrument de bronze. Le chœur dit : « Tu trouveras des cratères, œuvres d'un artiste habile, et, après en avoir couronné les bords d'une bandelette de laine prise à la toison d'un agneau nouveau-né, tu feras les libations en te tournant vers le levant d'été. » Et,

Œdipe ajoutant : « Prendrai-je ces libations dans les *cratères* dont tu m'as parlé ? » le chœur répond : « Puise aux trois sources, et vide entièrement la dernière :

Τρισσάς γε πηγάς, τὸν τελευταῖον δ' ὄνον.

Ces *trois sources* ne pourraient se comprendre si l'on continuait de parler de *trois coupes*, comme dans la version d'Orléans.

Une traduction faite de cette manière présente, j'en conviens, des difficultés très-sérieuses. Il arrive aux meilleurs esprits de reculer devant une pareille tâche. M. Patin, après avoir élégamment imité d'un bout à l'autre le beau chœur qui contient l'éloge de Colone et d'Athènes, ajoute, comme s'il se repentait de sa tentative : « N'essayons pas de traduire un tel morceau. Comment reproduire cette musique des paroles qui, en même temps qu'elle enchante l'oreille, amuse l'esprit par un harmonieux écho de la pensée? C'est dans le texte qu'il faut lire ce morceau aux riches couleurs, fond éclatant sur lequel se dessine la mélancolique composition de Sophocle. » Mais ce morceau m'attire par ses difficultés mêmes. M. Patin y voit plutôt une élégante broderie; M. Boissonade, dans les confidences qu'il voulait bien me faire autrefois, allait plus loin, en s'exprimant d'une manière générale sur les chœurs. Car c'est à l'opinion de ce savant que je faisais allusion dans mon article sur *Philoctète*<sup>1</sup>; je n'osais alors prononcer son nom, ignorant s'il consentirait à laisser produire son témoignage sur un point aussi grave, puisque sa manière de voir n'allait à rien moins qu'à considérer les chœurs des tragiques comme une musique de mots, où se perd souvent non-seulement le fil de la phrase, mais encore celui de la pensée. Cependant, avant de se condamner lui-même à une retraite absolue et à descendre, comme Œdipe, vivant et plein de force, dans un silence pareil à celui du tombeau, il s'est reconnu dans l'allusion que je m'étais permise, et n'a paru nullement porté à me démentir.

Ces impressions sainement littéraires de deux hommes d'un goût exquis montrent bien qu'il faut condamner quelque chose dans les chœurs des tragédies ou consentir à chercher, comme j'ai proposé de le faire, des allusions relatives au côté religieux et mystique des drames, afin d'expliquer comment un tel enchevêtrement de phrases, des rapprochements aussi forcés en apparence, des expressions et des tours parfois si étranges, ont pu faire corps avec des pièces où domine la noble simplicité, le naturel idéalisé du langage.

Le chœur qui contient l'éloge de Colone et d'Athènes est un de

<sup>1</sup> V. t. xxxvi, p. 588.

ceux qui font le mieux comprendre ces conditions singulières. Non-seulement il surpasse en beauté la plupart des morceaux du même genre, mais encore on en saisit plus facilement le sens fondamental. Sophocle semble s'être proposé de concentrer dans Colone toute la fortune d'Athènes, et à propos de cette bourgade, de passer en revue toutes les divinités qui jouissaient d'un culte privilégié dans l'Attique. Dès les premiers vers du drame, le poète, né à Colone, n'hésite pas à laisser voir l'intention qui le guide. Profitant avec habileté des traditions qui plaçaient dans ce village de Colone le tombeau d'Œdipe, dont les os, mystérieusement ensevelis, étaient comme le palladium de la cité, il fait dire par l'habitant qui renseigne Œdipe et sa fille sur la terre où le vieux roi s'est assis : « Le lieu que tu foules est la base sur laquelle Athènes repose, ἔρυσμα Ἀθηνῶν. » Le chœur n'est que le développement de cette proposition ; mais, pour la montrer plus complète, il faut d'abord reprendre quelques mots des premières explications : « Sache, ô étranger ! que tout ce lieu est sacré. Le vénérable Neptune en est le maître; le dieu qui porte la flamme, Prométhée le Titan, l'habite; l'endroit que tu foules se nomme le chemin aux degrés de bronze, qui mène aux enfers : c'est le fondement d'Athènes. La bourgade voisine et tous ceux qui l'habitent tirent leur nom de Colonus le Cavalier. » (VV. 54-61.)

Comptons déjà les dieux de Colone : *Neptune Hippius*, dont le héros Colonus est en quelque sorte la forme humaine; le dieu qui préside à la Flamme, Vulcain sous sa figure attique de Prométhée, et Hadès, entouré des terribles Euménides, avec l'ouverture de l'abîme qui conduit à son empire, et les degrés de bronze qui y descendent. Dans une autre partie du drame le chœur reprend sur un ton plus doux :

Mais, avant de commencer, j'ai besoin de décliner toute prétention à rendre le texte mieux que mes devanciers sous le rapport de l'élégance et de l'harmonie. Mon but est de marquer l'intention qui anime chacune des expressions dont le poète a fait usage.

« Étranger, dans cette contrée riche en chevaux, aucun lieu ne possède une vertu secrète au même degré que la blanche Colone, où tu as porté tes pas. »

En parlant de la *grande puissance* de Colone, Sophocle n'a pu porter le patriotisme local jusqu'à prêter une importance matérielle à un village bâti aux flancs d'un monticule accessible de tous les côtés. Évidemment il insiste sur l'importance religieuse de Colone dans les destinées d'Athènes, et c'est l'idée que j'ai tâché de rendre dans ma version<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> A la rigueur, le sens littéral de ce passage pourrait se rendre ainsi : « Étranger, tu es venu dans la partie de ce pays riche en chevaux, qui renferme les écuries les mieux garnies : c'est la blanche Colonne, » etc. Ce début semble répondre à



« Nulle part le rossignol ne fait plus souvent entendre ses plaintes harmonieuses, parmi les buissons verdoyants sous la voûte que forme le lierre à la teinte foncée, entre les rameaux, chargés de fruits, de la plante sacrée, impénétrable au soleil et à tous les vents qui troublent l'air. »

Ordinairement on traduit ici comme s'il y avait sur les branches des volées de rossignols : mais c'est un oiseau solitaire. Il est vrai qu'en Grèce et en Orient les rossignols sont assez rapprochés pour qu'on en entende plusieurs à la fois, ce qui, je pense, arrive bien rarement chez nous. Sophocle a voulu dire que ces oiseaux étaient *fréquents* et non pas *nombreux* dans les bois de Colone. Quant à la plante indiquée comme *divine*, si ce n'est pas une seconde fois le lierre, c'est moins la vigne cultivée que la vigne sauvage, la lambrusque dont les pampres forment en Grèce des fourrés d'une élégance incomparable. Cependant le poète ne se contente pas ici d'une description naturelle. Le rossignol joue, dans la fable athénienne de Procné, un rôle important qui le ramène à Minerve. Cette déesse a parmi ses surnoms celui d'*Aëdon*, c'est-à-dire le nom même de cet oiseau. Sophocle entoure le rossignol de lierre et de lambrusques, afin d'établir un rapport mystérieux entre la déesse de l'Acropole et Bacchus ; aussi ce dieu va-t-il entrer en scène.

« C'est ici que le jeune Bacchus promène ses orgies, escorté des nymphes ses nourrices. »

J'ai suppléé le mot *jeune*, à cause de la mention des nourrices. Bacchus courant dans le bois humide de Colone rappelle le *Bacchus au marais* d'Athènes. Colone, en effet, n'a pas seulement ses divinités propres ; on y trouve un abrégé et comme une condensation de toute la religion athénienne. Aussi n'hésitons-nous pas à rapprocher du tableau qui nous montre Bacchus entouré de ses nourrices, la fable de l'Acropole, où le jeune Erichthonius, aux pieds de serpent, est enfermé par Minerve dans une ciste, et confié comme un dépôt mystérieux aux filles de Cécrops. Ainsi constamment, dans les jeux des poètes, les fables héroïques offrent un reflet de l'histoire des dieux eux-mêmes.

la conclusion du chœur. Le poète, après avoir énuméré tout ce qui recommande son pays natal, les beautés naturelles, la pureté du fleuve et la fécondité qu'il répand par ses irrigations, la supériorité de l'huile qu'on y recueille, ajoute, pour terminer : « Mais le plus grand avantage que ce pays possède, c'est la beauté des chevaux qu'il produit, » etc.... A quel propos pourtant le poète vanterait-il ainsi exclusivement en quelque sorte les chevaux de Colone ? Aussi ne trouve-t-on nulle part, ni chez les anciens ni chez les modernes, la moindre trace de l'explication que je hasarde. Au fond, tout repose sur la valeur du mot *ἵππος*, qui chez les Grecs exprime essentiellement la *force*, et sur le rôle important que joue le *cheval* parmi les symboles religieux.

« Tous les jours on y voit se renouveler, sous la rosée du ciel, le narcissé à la grappe élégante, couronne antique des Grandes Déeses, et le safran qui brille comme l'or. »

Pourquoi le choix de ces deux fleurs ? Le poète a soin de l'expliquer pour la première. Le narcissé (différent sans doute du narcissé des modernes) était consacré aux divinités d'Eleusis. Ici, nous le voyons fleurir sur les bords du Céphise, fleuve qui se jette dans la mer auprès du sanctuaire de Cérés; et, dans la fable, Narcissé est le fils de Céphise. D'un autre côté, le safran appartient à la Diane adorée à Brauron, bourgade de l'Attique, où les jeunes filles athéniennes, dans les fêtes de la déesse, s'enveloppaient d'un voile de couleur de safran (χροκωτόν). Ainsi, par ces indications délicates, le poète a su rattacher à Colone Cérés, Proserpine sa fille, et Diane qui, dans les mystères d'Eleusis, était la même que Proserpine.

« Les sources sans repos du Céphise n'y diminuent jamais, et leurs canaux conduisent incessamment un flot pur et rapide dans tous les détours de la vallée. »

M. Thiersch a très-bien expliqué ce passage, mal entendu jusqu'à lui, par les irrigations actuelles du Céphise, et M. Patin a bien fait de citer ce témoignage à l'appui duquel je pourrais joindre le mien. Au reste, la description des gracieux méandres du Céphise complète la partie que je pourrais appeler *Eleusinienne* du morceau. C'est sur les bords du Céphise et à la porte d'Eleusis que les Athéniens plaçaient l'enlèvement de Proserpine, et les Fleuves étaient généralement des symboles de la puissance du Dieu ravisseur qui réside aux Enfers. Si l'on se rappelle cependant que Colone montrait aussi une gueule de l'Enfer, et que le bois où OEdipe s'était arrêté appartenait aux Furies, on aime à trouver cette image adoucie des marais infernaux et des détours caractéristiques des fleuves qui s'y enlacent, aux lieux mêmes où l'euphémisme grec avait donné aux Furies le nom d'*Euménides* ou *bienveillantes*.

« Le chœur des Muses s'y complait, et Vénus y arrête son char. »

Mot à mot : *Vénus aux rênes d'or*; c'est une image poétique de la déesse qui dirige avec des rênes dorées son char attelé de colombes ou de passereaux; mais le sens de l'expression est peut-être plus profond. Vénus descendant à Colone est une *Vénus aux jardins*, et Pausanias parle en termes mystérieux de la *Vénus aux jardins* d'Athènes; il lui attribue une origine orientale comme à la *Vénus Uranie*, et la désigne comme l'*aînée des Parques*. C'était donc une Vénus infernale, et je soupçonne qu'elle était chargée de liens comme la plupart des divinités de l'Asie. L'épithète employée par Sophocle peut aussi désigner des chaînes d'or. Quant aux Muses, elles étaient honorées sur les bords de l'Illyssus et sur ceux du Céphise : celles du Céphise avaient

leur autel à Colone. Les Muses étaient en rapport avec les sources; car l'eau jaillissant de l'urne des Nymphes avait, par son murmure, donné la première leçon de musique.

Voilà pour la première partie du chœur; avec la seconde, nous quittons les bords ombragés du Céphise, et nous passons au midi de Colone, dans la plaine couverte d'oliviers qu'on y trouve encore.

« Ni l'Asie, à ce que j'entends dire, ni la grande île de Pélops, sé-  
 « jour des Doriens, ne voient naître l'olivier qu'ici le sol produit sans  
 « culture. Le fer des ennemis le respecte, et ses rameaux propices à  
 « nos enfants déploient leur glauque feuillage sans que ni jeunes ni  
 « vieux, parmi nos adversaires, ose y porter la main pour le détruire :  
 « car il est protégé par l'œil toujours ouvert de Jupiter Morius, uni à  
 « Minerve au regard azuré. »

Nous entrons ainsi dans un ordre de traditions particulières, dont la strophe que je viens d'imiter est l'autorité fondamentale, et qu'on n'apprend à connaître qu'en recourant aux scolastes et aux grammairiens. C'est là seulement qu'on lit qu'il existait aux environs de l'Académie, par conséquent au pied de Colone, une espèce particulière d'oliviers appelés *moria*, considérés comme propres au sol de l'Attique, et comme donnant une huile de qualité supérieure à toutes les autres. Cette huile était sacrée, et on la réservait pour en faire présent aux vainqueurs dans les jeux Panathénaïques. L'oliviersacré de l'Acropole était la souche de l'espèce des *moria*. Le Jupiter *Morius*, protecteur de cette plantation privilégiée, n'est connu que par le vers de Sophocle; mais l'office qu'il remplit et dont lui vient son surnom, et son association avec Minerve, montrent bien qu'il appartient au culte de l'Acropole. Le scolaste de l'*Œdipe à Colone* raconte que, dans une des invasions de l'Attique, pendant la guerre du Péloponèse, les Lacédémoniens, touchés d'une crainte superstitieuse, avaient respecté les oliviers sacrés de l'Académie. Sophocle s'était emparé de cette circonstance, pour relever d'autant l'importance religieuse de son village natal.

« Puis-je oublier un autre sujet d'orgueil pour cette métropole,  
 « notre plus grande gloire et la faveur la plus haute du puissant  
 « dieu, grâce auquel nous avons les cavaliers habiles, les beaux  
 « chevaux et les bons marins? O fils de Saturne! auguste Neptune,  
 « nous te devons cette prééminence, à toi qui as donné à cette con-  
 « trée le premier mors qui ait dompté un cheval. Et cependant la  
 « rame agile, obéissant à une main exercée, bondit sur les flots, ri-  
 « vale des cinquante filles de Nérée (vv. 668-719). »

Neptune *Hippius* ou *Équestre* est le dieu principal de Colone : ce village tire son surnom du dieu qu'on y adore. En même temps Neptune est à l'Acropole le rival de Minerve. Il lutte avec cette déesse à qui

fera le plus beau présent à l'Attique. Au fronton occidental du Parthénon, on voyait Minerve produisant l'olivier, tandis que Neptune, d'un coup de son trident, faisait sortir de la terre le premier cheval. Ce dieu, qui avait son rôle terrestre et son rôle maritime, se plaçait au premier rang des protecteurs du peuple athénien, qui prétendait n'avoir de rivaux ni dans l'art de conduire la cavalerie, ni dans celui de diriger les bâtiments de guerre. Pendant les Panathénées, la cavalerie athénienne escortait le vaisseau sacré, couvert du voile destiné à Minerve, et par conséquent emblème de cette déesse. Sortie du sein des flots, suivant la tradition de la Libye, Minerve se rapprochait ainsi des Néréides, et dans la mythologie grecque nous trouvons, à plusieurs reprises, des vaisseaux transformés en nymphes de la mer.

C'est ainsi que le poète, avec une habileté consommée, est parvenu à ramener à la modeste colline de son village natal toute la religion de la montagne qui portait le principal sanctuaire de l'Attique. En peu de vers, vers d'une harmonie exquise et d'un sentiment inimitable, il a fait passer sous les yeux des Athéniens tous les dieux qu'ils regardaient comme les protecteurs de leur cité. Bientôt, lorsque j'envisagerai la tragédie elle-même au point de vue religieux, je ferai mieux voir encore par quel artifice Sophocle a su faire d'une combinaison d'éléments superstitieux un chef-d'œuvre de poésie dont la séduction s'exerce irrésistiblement sur ceux mêmes qui ne peuvent arriver au sens intime du sujet. Mais, comme il ne s'agit pas seulement de se laisser prendre à une musique enchanteresse et à une suite d'images charmantes; comme l'esprit qui veut pénétrer plus avant trouve, malgré lui, de l'obscurité et de la bizarrerie, il est bon que l'instituteur sache le secret de ces contradictions, s'il lui répugne d'imposer à ses élèves une admiration absolue pour un modèle contre l'étrangeté duquel sa conscience littéraire élève une involontaire protestation.

### III

Il est temps de quitter les curiosités de détail pour s'occuper de l'intention générale qui a dicté l'ouvrage. Au point de vue des allusions historiques, l'*OEdipe à Colone* offre de grandes difficultés. Que ces allusions existent, on ne peut en douter; car le drame porte l'empreinte d'une rivalité entre Thèbes et Athènes. Thèbes est coupable et Athènes est généreuse: Thèbes, qui a chassé son roi, voudrait avoir en dedans des frontières de la Béotie les os de ce malheureux prince, signalés par l'oracle comme un trésor précieux pour ceux qui les posséderont. Mais OEdipe mourant donne lui-même son corps à l'At-

tique, en échange de la noble hospitalité qu'il a reçue de Thésée, le roi d'Athènes. Si le drame de Sophocle eût été écrit à l'époque de la prépondérance politique de Thèbes, on comprendrait mieux l'hostilité d'un poète athénien contre cette ville; mais, quand mourut Sophocle, Thèbes était encore sur le second plan, et Lacédémone, prête à porter le dernier coup et à réduire Athènes sous le joug, était pour cette dernière ville la grande ennemie.

Toutefois Thèbes, de même que les autres cités doriennes, était entrée dans la coalition contre Athènes; elle avait montré le plus grand acharnement contre Platée, fidèle alliée des Athéniens en Béotie, et elle avait profité de la destruction de cette ville pour accroître sa propre puissance. Au combat des Arginuses, le Thébain Tharsondas partagea le commandement avec Callicratidas le Spartiate. Ces plaies étaient encore saignantes à l'époque où Sophocle écrivit sa pièce, et, en la lisant attentivement, on ne peut s'empêcher de reconnaître dans le poète un pressentiment et comme une prophétie du prochain avènement des Thébains à la puissance politique, puissance dont Athènes était destinée à souffrir au moment où s'affaiblirait son ancienne rivale.

Sophocle mourut l'an 405 avant Jésus-Christ, l'année même de la bataille d'Égospotamos, mais avant d'avoir subi la douloureuse impression de cet événement qui livrait Athènes à Sparte. L'*Œdipe à Colone* ne fut joué que quatre ans plus tard, et deux ans après que Thrasybule eut délivré sa patrie de la domination étrangère. Ce drame, présenté au concours par Sophocle le jeune, petit-fils du poète, offrait un trop brillant tableau de la gloire d'Athènes pour ne pas être accueilli avec enthousiasme par le peuple à peine délivré de ses ennemis. tandis que le procès de Socrate, qui eut lieu deux ans encore après, en 399, rencontra des esprits prévenus contre le philosophe à cause des rapports bienveillants qu'on l'accusait d'avoir entretenus avec les oppresseurs de la république. Ces rapprochements peuvent servir à fixer le vrai caractère politique de l'*Œdipe à Colone* et à faire reconnaître l'époque où Sophocle l'écrivit. Je ne vois pas que les chronologistes aient trouvé la date précise de la victoire des Arginuses en 405. Mais ce combat fut donné au printemps, puisqu'il précéda la fête des Apaturies, qui se célébrait dans le mois Pyanepsion, après la récolte du blé, vers le milieu de notre année actuelle. C'est dans l'espace d'environ huit mois qui sépare la bataille des Arginuses du décès de Sophocle (déjà mort en février lorsque Aristophane donna les *Grenouilles*) que dut avoir lieu la composition de l'*Œdipe à Colone*. On y voit un esprit surexcité par la gloire de sa patrie, et en même temps avide de mettre les dieux du côté de ses défenseurs par un redoublement de piété. On a déjà vu avec quelle fierté le poète exalte la gloire

navale des Athéniens : c'est évidemment l'effet du retentissement de la dernière victoire.

Il y avait alors, non pas deux partis politiques, mais deux partis religieux dans Athènes. Les uns (Aristophane et le poète tragique Melitus, l'accusateur de Socrate, étaient à leur tête) recommandaient un respect superstitieux des vieilles croyances, quelles qu'en fussent la grossièreté et l'impureté fondamentales; les autres, qui commencent aux disciples directs d'Anaxagore, tels que Périclès et Euripide, et qui finissent à Socrate, voulaient purifier la religion et favorisaient la liberté des opinions. Les chances de la lutte avec Lacédémone paraissent avoir influé sur la fortune des deux partis. Tant que la victoire fut facile, Périclès et ses amis purent favoriser la philosophie et montrer peu de zèle pour la religion, surtout pour les mystères; mais les revers croissants de la république furent interprétés dans le sens d'une punition divine, et la faction des vieilles croyances reprit le dessus, surtout à partir des étourderies sacrilèges d'Alcibiade, disciple de Socrate. Il faut suivre cette progression, surtout dans les comédies d'Aristophane. Comme le fond de la vieille religion était un grossier matérialisme d'où découlait une monstrueuse obscénité, comme une idée de bonne fortune était attachée aux symboles les plus grossiers, Aristophane, l'ennemi des philosophes, redouble d'impureté à mesure que les chances de la guerre sont moins favorables. La *Lysistrate*, qu'on ose à peine nommer, répond pour l'époque aux désastres de la guerre de Sicile. Les *Grenouilles*, dont l'obscénité est plus profonde encore (si l'on peut s'exprimer ainsi), quoique moins évidente, furent données dans le cours de l'année athénienne qui vit la victoire des Arginuses et où nous plaçons la composition d'*OEdipe à Colone*. Le poète comique, exalté par cet avantage passager, voulait, en quelque sorte, forcer les dieux à relever Athènes de ses précédents désastres. Je ne fais qu'indiquer ici les points les plus saillants de ce parallèle entre les événements de la lutte et le caractère des compositions d'Aristophane, et je n'en fais usage que pour déterminer la place que Sophocle occupait dans les contentions des deux partis qui se disputaient le théâtre; les uns, comme Aristophane, tenant à en faire l'instrument docile de la religion; les autres, comme Euripide, sortant à chaque instant des entraves de la superstition pour propager de libres opinions philosophiques.

Quand Aristophane donna les *Grenouilles* (en février 405), Sophocle venait de mourir. Il est curieux de voir quelle place le poète comique assigne à l'auteur d'*OEdipe* entre Eschyle et Euripide; et ce n'est pas là seulement une curiosité littéraire. Le goût d'Aristophane serait singulièrement compromis, si on ne voyait en lui qu'un critique assez malavisé pour méconnaître les beautés d'Euripide et pour mettre

au premier rang la grandeur sauvage et inculte d'Eschyle, sans tenir compte du degré de perfection auquel Sophocle avait porté l'art de la tragédie. Mais, dans la comédie des *Grenouilles*, les trois poètes sont appréciés surtout au point de vue de la religion. Pour sauver Athènes, il faut qu'Eschyle revienne à la vie, afin de composer des drames orthodoxes (je demande pardon de l'expression), des drames fidèles au dogme et capables de contribuer ainsi au salut de la république. Quant à Euripide, on doit s'estimer trop heureux qu'il ait cessé de vivre, puisque ses blasphèmes avaient compromis l'État en le brouillant avec les dieux. Le chœur des initiés (car c'est devant eux que se juge le procès des deux poètes) ne dit-il pas, en parlant du retour d'Eschyle sur la terre : « Heureux l'homme qui possède une sagesse accomplie ! mille preuves l'attestent... Celui-ci (Eschyle), pour s'être montré sage, va retourner dans sa maison, au grand avantage de ses parents, de ses concitoyens et de ses amis : et il le devra à sa sagesse. Il est donc bien de ne pas rester près de Socrate à discourir en dédaignant la musique et les parties les plus importantes de l'art tragique. Mais, perdre son temps en discours pompeux et en subtilités frivoles, c'est le propre d'un insensé (vv. 1482-95). » Ces traits violents dirigés contre Euripide suffiraient seuls pour faire voir avec quelle légèreté ont parlé ceux qui ne veulent reconnaître aucune liaison entre la fin de Socrate et la guerre que ne cessa de lui faire le parti dont Aristophane exprimait les préjugés et les passions. La guerre à Euripide était aussi, et par-dessus tout, la guerre à Socrate.

Quelle était dans ces conflits la vraie position de Sophocle ? L'auteur des *Grenouilles* le ménage, mais il se garde de le mettre au premier rang. Comme il venait de mourir peu après Euripide, Eschyle raconte ce qui se passa à son arrivée dans les enfers : « A son entrée, il a d'abord embrassé Eschyle, il lui a donné la main et il l'a laissé en possession de son trône (vv. 783-90). » C'est-à-dire que sa conduite a offert un contraste frappant avec celle d'Euripide, grossièrement injurieux envers le père de la tragédie. Et, quand Eschyle est prêt à remonter sur la terre : « Donne ma place à Sophocle, dit-il à Pluton, pour qu'il la garde et me la conserve, si jamais je reviens ici. Je le crois, après moi, le plus habile. Mais c'est bien fait que cet intrigant, ce menteur, ce charlatan (c'est d'Euripide dont il parle) ne s'assoie jamais sur mon siège (vv. 1515-1523). »

Que faut-il conclure de cette double mention ? Si Sophocle eût franchement appartenu au parti religieux, Aristophane ne lui aurait pas contesté la prééminence, même sur Eschyle. Sa pièce, au lieu d'en revenir au vieux poète, eût été consacrée à célébrer la victoire de celui qui était descendu le dernier dans l'empire d'Hadès. On s'aperçoit que la conscience littéraire d'Aristophane le porte à cette conclusion, mais

il en retrace l'expression et montre Sophocle concédant lui-même la supériorité à Eschyle, sans doute parce que Sophocle, sans être odieux au parti dont Aristophane était l'interprète, n'avait pas toujours entièrement satisfait ses violents scrupules.

Or c'est ce que me démontre la comparaison d'*Antigone* et de notre *Œdipe*. Ces deux pièces, dont la composition est séparée par un intervalle de trente-six ans, sont, pour ainsi dire, la suite l'une de l'autre. La plus ancienne en date, *Antigone*, achève le sujet d'*Œdipe à Colone*, qui lui-même est une suite de l'*Œdipe roi*. L'identité des caractères et des sentiments est évidente. Les deux pièces nous montrent la même piété, la même tendresse et la même fermeté hautaine dans le cœur d'*Antigone* ; mais, si l'on envisage la donnée fondamentale de chacun de ces drames, on aperçoit une différence notable, laquelle va jusqu'au contraste. Dans *Antigone*, les sentiments vertueux sont en lutte avec la religion établie; dans *Œdipe à Colone*, cette religion domine, et les principes de la morale ne heurtent jamais les prescriptions du culte officiel. Le premier drame nous montre Créon, chef de l'État, établissant, sous peine de mort, la distinction entre ceux qui méritent les honneurs de la sépulture et ceux qu'on en juge indignes, ce qui répond à la séparation, capitale chez les Grecs de cette époque, des initiés et de ceux qui ne le sont pas. *Antigone* résiste à ces prescriptions, au nom de la morale naturelle et de tous les sentiments du cœur, et si, à la fin du drame, Créon le pieux se voit condamné par Tirésias, c'est que Tirésias représente une de ces inspirations libres, offrant quelque analogie avec les prophètes de l'ancienne loi, directement représentée au temps de Sophocle et d'Euripide par les Orphiques, et qui, repoussées de presque tous les sanctuaires, n'avaient (de même que Socrate) d'écho et d'appui qu'à Delphes où l'indépendance dorienne luttait contre les superstitions d'origine principalement phénicienne, et presque partout ailleurs triomphantes.

Dans *Œdipe à Colone*, le roi proscrit représente le vieux dogme introduit par Cadmus, son aïeul. Symbole de cette superstition (on verra plus loin à quel point il la personnifie), il l'apporte en Attique avec ses os comme un trésor, et, malgré ce qu'Athènes doit à l'Égypte par l'intermédiaire de Cécrops, il enrichit Thésée de quelque chose de plus précieux encore, en lui transmettant la tradition religieuse des Labdacides. De là la place extraordinaire que les indications mystérieuses, les secrets de la religion et ses rites occupent dans la tragédie composée en dernier lieu. Dans *Antigone*, le véritable sujet était la piété fraternelle résistant à la religion politique; dans *Œdipe à Colone*, le drame repose sur le gage superstitieux de prospérité qu'*Œdipe* apporte à la fortune d'Athènes, et les sentiments d'*Antigone* ne sont plus qu'un voile heureux jeté sur la donnée mystique de la composition.



Quand Sophocle écrivit *Antigone*, Anaxagore avait pendant plus de trente ans rempli Athènes de ses principes, précurseurs de la doctrine de Socrate, et où l'Intelligence était proclamée reine du monde. Anaxagore n'était sans doute plus à Athènes lorsque *Antigone* fut donnée : mais il y était représenté par son disciple Archelaüs, le maître de Socrate, il y revint plus tard, et huit ans après la représentation d'*Antigone*, en 432, on l'exila pour cause d'impiété : prélude, à trente-trois ans de distance, de la condamnation de Socrate. Sophocle, alors dans la force de la jeunesse et du génie, avait sans doute subi l'influence du philosophe spiritualiste ; les Athéniens firent de lui un des généraux de l'expédition dirigée contre Samos, à cause de l'enthousiasme qu'avait excité sa tragédie : mais les sentiments exprimés dans *Antigone* en opposition avec des institutions religieuses que la superstition seule pouvait défendre devaient rendre le poète cher aux hommes qui, tels que Périclès, avaient subi l'influence d'Anaxagore. Périclès était, depuis douze ans, maître des affaires, quand eut lieu l'expédition de Samos, et le choix de Sophocle comme général ne put avoir lieu contre son gré.

Trente-six ans s'écoulaient. Périclès a disparu depuis longtemps ; l'éclat de la gloire d'Athènes s'est obscurci. Cette ville, après une lutte qui l'a épuisée, est à la veille de succomber sous les coups de la politique et des armes lacédémoniennes. Au milieu de ces désastres et de ces dangers, la superstition a repris le dessus ; elle domine de plus en plus le théâtre, elle a pour organe un poète remarquable par ses sentiments patriotiques, par son instinct politique, et dont le talent sait allier une verve comique intarissable avec la plus ravissante poésie. Jusqu'au dernier moment, les deux partis se sont disputé l'empire de la scène : neuf ans après l'*Antigone*, Aristophane manqua la couronne pour avoir attaqué dans les *Nuées* Socrate, dont l'influence alarmait déjà le parti religieux. Pendant longtemps, Euripide fit passer les opinions les plus hardies, à l'aide de ces scènes touchantes où il apprenait aux spectateurs l'émotion, telle qu'elle règne dans le théâtre moderne. Mais, au moment suprême de la lutte, la superstition l'emporta, et, s'il faut dire toute ma pensée, je crains fort que Sophocle n'ait subi l'influence populaire, quand il écrivit l'*Œdipe à Colone* entre la victoire des Arginuses et la défaite d'Egospotamos.

Dieu me garde de pousser cette accusation au delà des bornes nécessaires : je m'arrête à ce que je puis savoir. Il me répugnerait trop de ranger sans preuves ce sage et noble vieillard parmi les esprits qui, cédant à l'empire de la superstition encore plus qu'à la surprise de la calomnie, condamnèrent au dernier supplice les vainqueurs du combat des Arginuses pour avoir violé la religion, en poursuivant leurs succès et en débloquent Mitylène, au lieu de rendre les derniers devoirs aux citoyens morts dans le combat. Mais enfin, contrairement

à ce qu'on trouve dans l'*Antigone*, où domine la vraie religion du tombeau, fondée sur le sentiment de l'immortalité de notre âme, la vaine superstition d'un tombeau est le sujet d'*Œdipe à Colone*, et je ne puis me représenter l'auteur de cette tragédie à la place de Socrate, lorsque ce philosophe, afin de sauver les généraux compromis, se jeta en travers de l'accusation, et brava sans hésitation le préjugé accru par les précédents désastres de la patrie et par l'imminence de nouveaux dangers.

## IV

Mais qu'est-ce que la superstition, ou, pour mieux dire, qu'est-ce que le dogme trouvait de si particulier dans les traditions dont *Œdipe* était l'objet?

L'histoire primitive des Grecs offre un caractère étrange; la certitude en est absente, ou, du moins, si l'on possède quelques témoignages positifs à l'appui des récits poétiques et populaires, ils se réduisent à très-peu de chose. On n'a pas un monument écrit qui remonte aux âges héroïques, et cela nous paraît aujourd'hui d'autant plus singulier, que nous ne pouvons plus nous en tenir au système d'une invention récente de l'écriture, et que nous avons en Égypte, en Asie, des textes tracés sur toute espèce de matière dont la date dépasse celle des souvenirs que les Grecs plaçaient au début de leur histoire. Quelques constructions dues aux Minyens et aux anciens habitants de la Laconie, Tirynte, Mycènes, et surtout le bas-relief orné d'un pyrée qui décore l'entrée de cette dernière ville, voilà tout ce qui atteste l'existence de ces migrations, de ces empires, de ces généalogies, dont Thucydide, quatre cents ans avant notre ère, avait raison de révoquer l'exactitude en doute. *O Grecs! vous n'êtes que des enfants*, disait à Solon le prêtre de Saïs, et ce mot peint admirablement le contraste qui existe entre le caractère positif de l'histoire la plus reculée des Égyptiens et la vanité des traditions qui circulaient chez les Grecs.

Dans ces traditions, non-seulement la mythologie s'était confondue avec l'histoire, mais encore elle en avait usurpé la place. Cette substitution est frappante dans les récits relatifs aux descendants de Cadmus. Tout démontre de plus en plus qu'une colonie phénicienne avait existé dans la Béotie, ou du moins que la religion, les arts et la civilisation de la Phénicie avaient trouvé dans cette contrée un point fixe d'établissement : la transmission de l'alphabet phénicien aux Grecs, et son nom chez ces derniers de *lettres Cadméennes*, suffiraient pour dissiper tous les doutes. Or il s'opéra dans ce foyer, d'une manière plus frappante peut-être que partout ailleurs, une invasion des dogmes reli-

gieux dans l'histoire. Pour en acquérir la preuve, je n'ai besoin que de comparer les principales péripiéties de l'existence d'Œdipe, soit avec les dogmes de l'Orient, soit avec les légendes religieuses des Grecs eux-mêmes, légendes dont l'origine orientale n'est plus révoquée en doute. Œdipe tue son père : mais Saturne n'a-t-il pas mutilé Uranus, et Jupiter, à son tour, n'arrache-t-il pas le sceptre à Saturne ? Œdipe devient le mari de sa mère, et nous rencontrons là précisément l'un des dogmes principaux de la religion thébaine (je parle ici de la Thèbes égyptienne), ce titre d'*Ammon, mari de sa mère*, suivant la chaste traduction proposée par Champollion, dogme et titre dont le retentissement se retrouve dans l'union de Sémiramis avec son fils Ninyas : car, à Babylone comme en Grèce, l'histoire et la religion s'étaient étrangement mêlées. Œdipe a deux fils, type des haines de famille, et qui s'entretuent; mais n'est-ce pas une image de l'antagonisme des deux principes, reconnaissable en Égypte et dominant dans l'Asie, où les deux forces opposées offrent un parfait équilibre de physiologie, d'action et de puissance ? De plus, Œdipe, dans un accès de désespoir, s'est arraché les yeux de ses propres mains, et un dieu aveugle est la figure du Destin, plus puissant que tous les dieux. Son nom veut dire *Celui dont les pieds sont enflés*, et, dans l'enfant aux pieds déformés par les liens que nous offre le récit des premiers jours de sa vie, nous reconnaissons, d'un côté, la difformité de Vulcain naissant, rejeté par ses parents à cause de sa laideur; de l'autre, le Patèque à jambes torses, dont la grotesque figure mettait Cambyse en gaieté, à l'immense scandale des Égyptiens, qui voyaient dans cette difformité une image auguste des choses divines en rapport avec la création des mondes. Dans les rapprochements que je viens de faire, je me contente des indications à la fois les plus générales et les plus frappantes, afin d'y attacher la pensée de mon lecteur et de le convaincre que je ne m'égare pas dans de spécieuses hypothèses.

De là je déduis ce en quoi consiste le caractère religieux du personnage d'Œdipe. Il est pour la superstition un objet de respect et même d'adoration, non pas parce qu'il a racheté par des vertus personnelles et l'exercice de son libre arbitre des crimes involontaires, imposés par le Destin, mais parce qu'il réunit, dans la série de ses crimes qu'il est forcé d'avouer, toutes les propositions à l'aide desquelles la théologie du panthéisme avait cherché à exprimer l'action divine sur les phénomènes naturels, la succession des êtres, la réaction de l'esprit sur la matière qui l'a produit, l'imperfection des choses créées, l'équilibre du monde, fondé sur la discordance des éléments qui le composent, le flux perpétuel dans lequel un basard aveugle entraîne toutes les existences et réduit l'existence absolue à l'identité de l'être et du non-être, de la vie et de la mort.

Tout étant ainsi ramené à un principe à la fois obscur et actif, où réside la mort et où la vie prend sa source, à un tombeau d'où part toute rénovation des êtres, on conçoit sous quel aspect mystérieux et vénérable apparaît le dernier asile d'un homme dont l'histoire renferme et personnifie toute la religion. Cette tombe cachée, placée sous la protection des Euménides, au-dessus de laquelle s'élève l'autel, du Titan qui a dérobé le feu du ciel, devant laquelle Thésée et Pirithoüs, ces types de l'amitié, comme les fils d'Œdipe représentent la discorde, ont placé le monument de leur alliance avant de descendre dans les enfers où ils resteront éternellement enchaînés, une tombe sur laquelle on adore Minerve et Neptune, auteurs de la vie végétative et animale, à l'entour de laquelle les plaines sont fertiles, les eaux fécondes, les arbres chargés de fruits, les pâturages couverts de vigoureux troupeaux; cette tombe, avec ses secrets confiés d'abord au roi de la contrée et transmis ensuite de génération en génération, comme un privilège de la suprême magistrature, qu'est-elle, sinon l'image collective de la foi religieuse, obscure, contradictoire, impure, cruelle, comme il appartenait au paganisme de l'être, et entourée de craintes, de rites, de silence, d'autant plus multipliés, qu'elle était elle-même plus ténébreuse, moins chaste, moins humaine et plus absurde?

On ne s'entendait même pas sur le lieu où reposaient les cendres d'Œdipe. Si le poète les revendiquait pour sa bourgade natale, d'autres les transportaient au pied de l'Acropole, sur la colline de l'Aréopage, à côté de l'autre sanctuaire des Euménides, et cette double attribution n'avait rien de choquant en elle-même, puisqu'il s'agissait, en définitive, d'un seul et même symbole, qui n'avait d'historique que son origine, et qui pouvait exciter la même vénération en deux endroits différents.

Ai-je eu tort de montrer ce qui git sous ces beaux vers, sous ces sentiments qui vont à l'âme, sous ces tableaux de la vertu et de la véritable piété? Les Grecs avaient un étrange procédé. Pour eux, la vertu avait sa source dans la conscience, et, à ce qu'ils croyaient, dans l'homme seul; car cette conscience dont ils comprenaient le langage et dont ils exprimaient les leçons avec une éloquence incomparable, ne trouvant dans la religion que hasard et que néant, devenait une impuissante protestation contre les dieux. Ils se complaisaient, dans le tableau de l'homme juste abéanti sous les coups du destin : poussés d'un côté par la superstition, éclairés de l'autre par le sentiment du devoir moral, ils avaient fini par faire du spectacle de la religion dans les théâtres un cri jeté contre la religion elle-même. N'effaçons rien de ces prodigieuses inconséquences; il faut que les hommes murs s'en convainquent; il n'est pas impossible à l'instituteur d'en faire entrevoir les traits principaux aux élèves confiés à ses soins. L'esclave

ivre des Spartiates ne doit pas être absolument banni de notre éducation chrétienne : si nous voulons former des hommes, il faut les préparer à la connaissance du mal. Pour élever nos enfants, nous n'avons pas besoin de composer pour eux une fausse antiquité. Là où l'auteur le plus pur, comme Sophocle, semble approcher le plus près de la vérité, il en est encore séparé par un abîme infranchissable. Pour mon compte, je ne voudrais pas qu'à l'aide de suppressions dictées par un scrupule exagéré, on prêtât aux anciens plus de conséquence et de tenue dans le bien qu'ils n'en ont eu réellement. L'excellente préface mise en tête de l'*Œdipe* d'Orléans va, sous ce rapport, un peu plus loin que nous n'aurions été nous-même.

Mais pourquoi cette dernière observation critique? Je la consigne malgré moi, et je m'en repens après l'avoir consignée. Car enfin je suis l'obligé de monseigneur l'évêque d'Orléans, de son petit séminaire, de ses excellents professeurs et de ses charmants élèves. Je leur dois les douces larmes qu'ils m'ont fait verser, le bonheur que j'ai eu à relire, à étudier, à commenter un des chefs-d'œuvre de l'antiquité; je leur dois une de ces distractions précieuses, de ces occupations fécondes qui réchauffent le cœur et qui le consolent au milieu des ignominies contemporaines et parmi les peines de la vie. Mais quoi! je suis un ingrat; car je vais finir par une querelle, et je n'ai pas la force d'en démordre.

## V

Pourquoi le petit séminaire d'Orléans persiste-t-il dans la grossière, inexacte et odieuse prononciation que les pédants ont décorée du nom honorable de prononciation érasmiennne? Un mot bienveillant et éclairé de monseigneur l'évêque d'Orléans m'avait fait espérer, il y a deux ans, que la question serait mise à l'étude : on l'a fait sans doute, mais il semble qu'on ait rencontré des difficultés insurmontables. S'il en est ainsi, si l'apparence grossit la peine, si personne ne se sent la force de sortir du cercle vicieux où roulent incessamment les maîtres et les élèves, les maîtres ne pouvant assouplir leurs organes et rompre les vieilles habitudes, les élèves tout préparés au changement comme une cire molle, mais attendant l'impulsion de maîtres qui n'osent ou ne peuvent pas, — n'existe-t-il pas un moyen de sortir de la difficulté? Ne peut-on pas procéder par voie de transaction?

Or voici la transaction que je propose. On éprouve un obstacle à prononcer des consonnes différentes des nôtres; le *o*, le *o*; on s'évertue à rendre durement le *χ* comme un *ch* allemand, ce qui est une erreur. Laissons là ces épouvantails, et que l'on continue à articuler

le  $\delta$  comme un  $d$ , le  $\theta$  comme un  $t$ , le  $\chi$  comme un  $k$  : c'est mauvais, mais ce n'est choquant qu'à moitié.

Je demande au moins qu'on ne surcharge pas le  $\zeta$  d'une entrave inutile : cette lettre équivaut à notre  $z$  ; pourquoi continuer à dire *ts* ou *ds* ? Pourquoi ne pas maintenir, par contre, au  $\xi$  sa prononciation constamment forte ? Pourquoi faire du  $\sigma$ , dont l'articulation est invariable, un  $z$  après une voyelle ? Tout cela est facile à réformer, parce que, dans notre organe, rien ne répugne à ces changements. Le  $\gamma$  peut seul, parmi les consonnes, donner lieu à quelque incertitude ; si on continue, par habitude, à le rendre comme en français devant les voyelles fortes,  $a$  et  $o$ , rien n'empêche de le transformer en  $i$ , comme le font les Grecs devant les sons  $e$  et  $i$ . Nul obstacle à ce qu'on transforme le  $\epsilon$  en  $v$  ; on peut aussi très-facilement s'habituer à prononcer le  $\pi$ ,  $\epsilon$ , et le  $\tau$ ,  $d$  après le  $v$ . Rien de tout cela ne nous oblige à découvrir en nous une nouvelle faculté d'articulation.

Maintenant, pour en venir aux voyelles, qu'on dise  $i$  pour  $\eta$  et  $i$  pour  $\nu$  ; qu'on adopte pour la diphthongue  $\alpha$  la prononciation de l' $e$  ; qu'on introduise le son  $i$  comme expression des autres diphthongues  $\alpha$  et  $\alpha$ , qu'on s'habitue enfin à rendre par  $ev$  les deux lettres  $\alpha$  ; tout cela ne demande qu'un peu d'attention pour devenir bientôt une habitude. On dira que l'élève doit confondre ainsi bien des mots, et que l'*iotacisme*, c'est-à-dire l'application du son de l' $i$  à cinq voyelles ou diphthongues différentes, est de nature à rendre la dictée bien difficile. Je réponds que c'est une crainte exagérée ; que le professeur n'a besoin que d'un peu d'attention pour avertir l'élève quand le son peut causer de l'incertitude, et que l'oreille des enfants s'habitue bien vite à distinguer les mots, malgré l'uniformité de certaines prononciations. Pour peu qu'on tente l'expérience, je réponds d'avance qu'elle ne me démentira pas.

Mais surtout qu'on arrive à respecter l'accent, à le rendre en prononçant les mots, et qu'on ne se contente pas d'en reproduire le signe dans l'écriture. Enseigner le grec sans la connaissance de l'accent, c'est un vice irrémédiable ; avec ce moyen terme, le professeur ne saura lui-même rien sûrement, et les élèves seront exposés à mille confusions rebutantes. Écrire l'accent sans le prononcer, c'est tout simplement une entreprise héroïque. Mais, s'habituer à écrire l'accent par l'influence de la prononciation, c'est entrer à pleines voies dans le sentiment pratique de la langue. L'accent latin, beaucoup moins compliqué et moins délicat que le grec, ne s'écrit pas, mais l'Église catholique en a conservé fidèlement la pratique. La tradition s'est perdue ou obscurcie pour la prononciation de quelques lettres latines ; toutefois ces incertitudes ou ces erreurs sont peu de chose, quand l'instituteur a soin d'assouplir ses élèves à l'accentuation du latin ; telle que la mélo-

pée catholique en a gardé la tradition. Avec le *Pater* et les *Préfaces* de la grand'messe, avec les *Proses* et la psalmodie, on peut très-rapidement se mettre en état de ne jamais violer les règles de l'accent latin.

La doctrine de l'accent grec est plus compliquée; mais aussi les Grecs eux-mêmes ont-ils senti de bonne heure la nécessité d'en fixer la tradition par les signes accessoires de l'écriture, et nous avons la preuve scientifique que l'accent, tel que nous l'imprimons, n'a pas varié depuis le siècle de Démosthènes. Et l'on néglige une indication aussi précieuse! On parle aux enfants de la beauté de la langue grecque, de sa douceur, de son harmonie, et, par l'absence de l'accent ou par son déplacement arbitraire, on défigure les mots de cette langue, de manière à produire une cacophonie ridicule. N'entreprenons jamais sur l'intelligence et sur la malice des enfants: si vous leur vantez une belle langue, et que vous ne leur transmettiez qu'un jargon informe, l'incrédulité produira chez eux la répugnance; si, au contraire, par une prononciation exacte et surtout par un respect scrupuleux de l'accent, vous leur transmettez l'exemple avec le précepte, alors vous les verrez attirés par l'harmonie des sons, de même qu'ils le sont déjà par le charme des idées; et l'on pourra dire enfin, sans exagération et sans mensonge, que le grec fait chez nous partie de l'éducation libérale. Qui peut le plus peut le moins. Si, dans les séminaires, on parvient à représenter une tragédie écrite en grec, de manière à charmer et à faire pleurer un auditoire d'hommes et de femmes, dont l'immense majorité n'entend pas un mot de cette langue, rien ne sera plus facile, dès qu'on en sentira l'immense avantage, de ressusciter la mélodie de la langue grecque, et de nous rendre quelque chose de la musique de ce rossignol que j'entendais dans le bois de l'Académie en relisant le chœur de Sophocle.

CH. LENORMANT.

# CÉCILE

## X

Ce soir-là, 5 novembre 1850, le dîner fut extraordinairement silencieux à Redburn. Constance avait sa migraine et restait chez elle. Cécile, épuisée par les émotions de la journée, ne pouvait paraître ; Édouard était chez les Thornhill, et les trois convives réunis autour de la table ne semblaient nullement disposés à faire la conversation. Mais le mutisme irrité de lady Hélène, la préoccupation de Saint-Edmunds, due à l'absence de sa belle cousine ou peut-être à un coup de bâton vigoureusement appliqué sur son crâne par maître Bill, ne pouvaient se comparer à l'abattement désolé du baronnet. Jamais, selon ses plus anciens serviteurs, sa joviale figure n'avait porté l'empreinte d'un plus profond découragement. « Qui l'aurait cru ! » s'écriait-il de temps en temps, et cette exclamation unique prouvait que la stupeur où le jetait la cause de sa souffrance ne le cédait point à l'étonnement de ses gens en le voyant souffrir. Quand ils se furent retirés, l'infortuné baronnet, donnant un plus libre cours à ses pensées, s'écria :

— J'aurais parié mille contre un que pareille chose ne m'arriverait jamais ! Penser que depuis cinquante ans je parcours cette route de Glanford, de jour et de nuit, sans avoir rencontré un visage malveillant, entendu une parole malhonnête, et me voilà aujourd'hui insulté, hué, bafoué, dans ma propre voiture, sur mes propres terres, à

Voir le *Correspondant* du 25 juin et du 25 juillet 1857. — Le ton général qui règne dans cette Nouvelle fait assez voir que l'auteur, très-bienveillant pour la religion catholique, n'en fait pourtant pas profession. Il n'a donc pu se préserver d'assez graves inexactitudes, soit dans l'exposé des dogmes, lorsqu'il a eu accessoirement à s'en occuper, soit dans les détails qu'il donne sur les habitudes des catholiques et les sentiments qu'il leur prête. Nous avons pensé que le lecteur ferait aisément justice de ces erreurs inévitables, et que, tracé par une main protestante, le tableau des épreuves d'une jeune catholique en Angleterre présentait assez de garanties de sincérité qui en accroissent encore l'intérêt.

(Note de la rédaction.)



la porte même de mon château ! Vingt journaux l'auraient publié, je n'en aurais rien cru !

Ici lady Hélène, toujours soigneuse de calmer l'irritation de son époux tout en réussissant d'ordinaire à l'augmenter, insinua doucement qu'il pouvait bien n'avoir pas été reconnu.

— Pas reconnu ! Je vous dis que mon nom a été prononcé plus de cent fois ; qu'ils m'ont appelé papiste, et même, Dieu me pardonne, je crois bien cardinal !

— Cher oncle, dit Saint-Edmunds, que cette exclamation fit sourire, j'ai été plus près que vous ce soir de porter une calotte rouge. Après tout, vous vous en êtes tiré sain et sauf ; mais moi, j'ai reçu un coup de bâton solide sur la tête.

— Ecoutez, mon neveu, tout cela est fort amusant pour vous qui avez votre position dans un autre comté, et une position très-honorable, mais la mienne est ici ; le but de toute ma vie a été de la conserver, et je ne puis me la voir enlever de jour en jour avec indifférence. Ce qui vous divertit en divertira d'autres dans un esprit contraire, et je ne suis nullement disposé à devenir la risée du pays, je vous l'avoue.

— Une chose m'étonne dans tout ceci : que faisait là Cécile, malgré la défense formelle de son oncle ? dit lady Hélène, attentive à ramener la conversation à ce qu'elle considérait comme le point principal.

— Précisément, s'écria sir Charles en frappant du poing sur la table, que diable faisait-elle là ? Ne lui avais-je pas défendu de remettre les pieds chez ces Hawthorne ? Ne m'avait-elle pas juré mille fois de ne point faire de prosélytisme dans le voisinage ? Pourquoi était-elle là, je le demande ?

— Vous attendrez longtemps avant de le savoir, si vous comptez sur elle pour cela, dit lady Hélène. Elle aura soin de ne pas se montrer jusqu'à ce qu'elle croie ce sujet oublié.

— Chère tante, dit Saint-Edmunds, si vous aviez vu tout ce dont j'ai été témoin, vous donneriez à la conduite de votre nièce une autre interprétation.

— Interprétation ! destruction plutôt, s'écria sir Charles, cette fille causera la ruine de la famille.

— Qu'ai-je dit dès le premier moment ? demanda lady Hélène, comme se parlant à elle-même.

— Encore une fois que faisait-elle là ? répéta sir Charles avec l'obstination d'un homme qui cherche à irriter sa colère.

— Je voudrais bien pouvoir vous le dire exactement, mon oncle, dit Saint-Edmunds, malheureusement je ne sais qu'une chose ; c'est que l'appel d'une mourante lui a paru irrésistible.

— Eh ! que diable, pourquoi de semblables appels ne vont-ils pas

chez le ministre au lieu de venir chez moi ? Il ne s'en est guère fallu que nous n'ayons aujourd'hui une vingtaine de mourants au lieu d'un, et la chose serait arrivée si je n'étais survenu plus à propos pour vous que pour moi.

Le pauvre baronnet continua ses doléances, et, le passage de la salle à manger au salon n'ayant pas plus modifié la situation de son esprit que les dispositions de lady Hélène, laquelle semblait se complaire dans une sorte de douleur triomphante, Saint-Edmunds n'eut d'autre ressource que de recourir à l'étude consciencieuse d'un journal en attendant le thé. A ce moment, la porte s'ouvrit sans bruit, et Cécile se glissa à sa place accoutumée. Ni sir Charles ni lady Hélène ne firent semblant de la voir, mais Saint-Edmunds fut bientôt près d'elle.

— Le plaisir inattendu que me procure votre présence doit-il me faire espérer que vous vous trouvez mieux ? lui demanda-t-il à voix basse.

— Il me semble que j'ai bien fait de venir ? murmura-t-elle, répondant plutôt à ses propres pensées qu'à la question du jeune homme.

— Je le crois aussi, d'après ce principe qu'il vaut mieux affronter tout d'un coup le péril.

— Principe excellent, surtout pour un courage comme le mien... Mais, ajouta-t-elle avec inquiétude, je ne vous demande même pas comment vous êtes, et pourtant je suis sûre que vous avez été blessé dans la mêlée.

— Ce n'est rien, dit-il, nos crânes, à nous autres soldats, sont à l'épreuve du bâton, et je gage que celui-ci s'est fait plus de mal qu'à moi.

— Il est certain que vous êtes autrement organisés que nous... J'ai été souvent tentée de me révolter contre la supériorité qu'on attribue aux rois de la création, je sais maintenant en quoi elle consiste. Quel plaisir vous paraissiez prendre à cette horrible lutte !

Pendant ce dialogue à demi-voix, Cécile n'avait point négligé le thé, et, lorsqu'il fut prêt, elle en versa trois tasses. La première fut offerte à Saint-Edmunds, comme à l'hôte de la famille ; puis elle se leva pour aller porter la seconde à sir Charles, préparée selon son goût particulier. Mais, quand elle la lui présenta, il grommela d'un ton bourru :

— Merci, je le prendrai à table.

Lady Hélène refusa également.

Ainsi rebutée, Cécile revint à sa place. Personne n'ouvrait la bouche. Il régnait un de ces silences précurseurs de ce que l'on appelle une scène. La pauvre enfant jetait à la dérobée un regard furtif sur lady Hélène, et se sentait pâlir en voyant l'implacable sourire qui commençait à se dessiner sur ce visage sévère. Maîtresse d'elle-même, lady Hélène savait très-bien que, pour un caractère ardent, l'attente est

plus pénible que le mal; aussi prolongeait-elle cette épreuve à plaisir. A la fin pourtant les deux époux se levèrent et se dirigèrent vers la cheminée, d'où ils mandèrent la coupable à leur barre; celle-ci obéit sans affecter un héroïsme qu'eussent trahi sa pâleur et son tremblement.

— Vous daignerez peut-être condescendre à nous donner quelques explications sur la part que vous avez prise à la déplorable affaire d'aujourd'hui, dit lady Hélène.

— Tout ce qu'il vous plaira d'exiger, madame, naturellement.

— Alors, s'il m'est permis de le demander, comment avez-vous passé tout l'après-midi avec cette misérable fille, malgré les ordres précis de votre oncle et les miens ?

— J'ai reçu cette lettre, répondit Cécile en la présentant à sa tante; si vous voulez bien la lire, vous verrez comme elle était pressante; et pourtant elle n'aurait pas suffi à me faire oublier votre défense, si je n'avais su qu'un vaisseau s'était rompu dans la poitrine, et que sa vie touchait à sa fin.

— Et vous auriez cru au-dessous de votre dignité de me faire connaître ces circonstances, me permettant ainsi de vous soumettre, avec tous les égards que je vous dois, mon humble opinion.

— J'ai couru à l'instant chez vous, je vous ai cherchée dans toute la maison; mais, ayant acquis la certitude que vous étiez sortie, j'ai consulté Constance. Elle m'a engagée à y aller, m'assurant que, vu l'urgence du cas, vous ne me désapprouveriez pas, et j'espère qu'elle n'a pas eu tort.

Lady Hélène fit un geste d'impatience et reprit, après avoir jeté un coup d'œil sur la lettre :

— Si vous voulez lire ceci, sir Charles, vous verrez que je ne me trompais pas trop en attribuant à l'influence de votre nièce la résistance obstinée de cette fille aux désirs de sa famille. A qui s'adresse-t-elle, en effet, pour la soutenir dans ce dernier acte de rébellion ?

— C'est assez clair, dit le baronnet après avoir parcouru la lettre.

— Mais à qui, dans le voisinage, voudriez-vous que s'adressât une catholique ?

— Catholique romaine, dit sèchement sa tante.

— Nous avons l'habitude de nous appeler simplement catholiques.

— Pas d'impertinence, ou vous sortirez de cette chambre à l'instant.

— Croyez, s'écria Cécile emportée par sa vivacité naturelle, que je n'y suis pas pour mon plaisir, mais seulement pour remplir ce que je crois un devoir.

— Alors ayez la bonté de montrer comment vous le comprenez, ce devoir, en respectant les sentiments et les désirs de ceux qui vous parlent. Saint-Edmunds avait une de ces âmes généreuses qui ne peuvent

assister tranquillement à l'humiliation d'une noble nature, lacérée de verges au joug où on la retient enchaînée; aussi son émotion concentrée se trahissait-elle par la violence avec laquelle il tourmentait sa moustache. Quant à Cécile, elle portait ses fers depuis trop longtemps pour ne pas en connaître le poids; et, grâce à cette expérience, tout en obéissant parfois à un premier mouvement de révolte, elle redevenait assez promptement maîtresse d'elle-même. C'est ce qui arriva encore en cette circonstance et ce qui lui permit de répondre à sa tante, d'un ton contenu, qu'elle n'avait cherché en aucune manière à influencer l'infortunée Mabel, mais qu'elle avait tâché de la protéger contre des persécutions inutiles. Malheureusement lady Hélène ne s'apaisait pas si vite. Elle reprit donc sur le même ton d'ironie :

— Ainsi ce n'est pas vous qui avez fait venir le père Athanase, et renvoyé M. Lewis?

— Je vous dis la vérité, madame, et vraiment je ne sais pourquoi vous me questionnez, si vous ne me croyez pas. En voyant la pauvre mourante placer son unique espérance dans celui auquel toutes deux nous reconnaissons seul le pouvoir de lier et de délier, comment serais-je restée inactive? J'ai accompli un devoir impérieux, mais je crois l'avoir fait sans blesser en rien le respect que je dois à M. Lewis.

— C'est ce que les faits ont prouvé surabondamment. Mais, pour une personne revêtue d'une mission si haute, il importe peu.

— Je n'ai reçu aucune mission, madame, c'est pourquoi j'ai pu donner et tenir ma parole de ne point me mêler de la foi d'autrui. Quant aux faits dont vous parlez, le fanatisme aveugle de ceux qui nous ont attaqués en est seul responsable.

— Ha! ha! entendez-vous, sir Charles, c'est nous qui sommes les fanatiques, les agresseurs!... Mais, puisque vous ne dites rien, vous êtes sans doute de cet avis.

— Moi! s'écria le baronnet, dont l'irritation avait besoin de se faire jour. Écoutez, Cécile, je vous dirai mon opinion une fois pour toutes. Je suis très-heureux de vous avoir reçue chez moi et de faire ce que je peux pour vous; mais j'ai d'autres intérêts que les vôtres dans ce monde. Si, à vos yeux, il est de peu d'importance que ma position dans le comté soit compromise, que je sois insulté, honni jusqu'à ma propre demeure, moi je l'envisage autrement, et je me croyais en droit d'attendre autre chose de votre part.

— Comment, sir Charles, vous auriez la bonté de croire à la reconnaissance des vrais fidèles envers des hérétiques? A quoi pensez-vous donc? dit lady Hélène.

— L'immense dette de reconnaissance que j'ai contractée envers vous, mon oncle, dit Cécile, dont la voix ne tremblait plus de crainte, je l'acquitterai autant qu'il dépendra de moi, et là où la reconnaissance

n'est point due, j'espère que Dieu me donnera la patience qui supporte et la charité qui pardonne. Jusqu'à présent, mon cher oncle, j'ai cru qu'en acceptant votre protection, je remplissais vos désirs ; s'il en était autrement, je vous débarrasserais bien vite d'un fardeau gênant.

— Vraiment, dit lady Hélène, et que feriez-vous alors, permettez-moi de le demander ?

— Peu importe, pourvu que ce soit honorable.

— Ah ! oui, j'oubliais. Institutrice ! Situation tout à fait intéressante : forcée par la tyrannie de sa famille à gagner son pain ! Et cela, comme vous le disiez si bien tout à l'heure, sir Charles, parce qu'il existe d'autres intérêts que les siens, et que nous nous permettons à de rares intervalles de lui donner les avis que notre âge autorise.

— C'est une grande liberté, sans doute, reprit le baronnet, pourtant nous devons la prendre de temps en temps ; et, quand Cécile sera plus calme, elle a assez de bon sens pour sentir qu'après tout nous remplissons notre devoir envers elle... Qui est là?... M. Lewis. Enchanté de vous voir, en vérité.

Le baronnet serra cordialement la main du jeune ministre et ajouta qu'il était heureux de pouvoir lui exprimer ses regrets et ceux de lady Hélène, pour ce qui avait eu lieu ce jour-là.

— Et surtout, dit celle-ci, pour la part qu'a pu y prendre une personne de notre famille. Croyez, monsieur Lewis, que si elle était ma fille elle vous demanderait pardon à genoux.

— Je suis prête à m'agenouiller devant lui, s'écria Cécile, entraînée de nouveau par son exaltation, pour le supplier de dire comment les choses se sont passées. Ai-je jamais manqué, monsieur Lewis, ce matin ou en tout autre moment, aux égards que je vous dois ? Parlez, avez-vous quelque reproche à m'adresser sur ce qui s'est passé aujourd'hui ?

— De quoi donc s'agit-il, miss Basinstoke ? dit le ministre embarrassé. Je n'ai reçu de vous que des marques de bienveillance et de politesse dans cette triste circonstance. Mon seul regret, c'est que nos efforts ne tendent pas vers le même but.

— Allons, allons, dit le baronnet en s'adoucissant ; s'il en est ainsi, donnez-moi une poignée de main, mademoiselle, et n'en parlons plus. Seulement, quand l'assistance d'un prêtre sera réclamée, que ce ne soit pas au nom d'aucun de nous.

Cécile essaya de répondre ; mais les paroles expirèrent sur ses lèvres, et des larmes tombèrent de ses yeux quand elle se pencha pour baiser la main que lui tendait son oncle.

— Vous voyez, Lewis, cette enfant a mauvaise tête, mais elle a du cœur après tout.

— Oui, oui, sir Charles, répondit le jeune ministre, et un cœur

qui, avec la grâce de Dieu, ramènera, je l'espère, au bercail la brebis égarée.

Cécile leva ses yeux encore humides, et, les fixant sur le jeune homme, elle lui dit :

— J'ai le pressentiment qu'un jour, en effet, nous serons réunis dans un même bercail dont vous serez le pasteur, et je prie ardemment Dieu que ce jour ne soit pas éloigné.

Peut-être cette réponse fut-elle différemment interprétée par ceux qui l'entendirent ; car, tandis que le baronnet s'écriait : Vous voyez, monsieur Lewis, il y a de la ressource, celui-ci, embarrassé, rougissait sous le regard scrutateur de lady Hélène. Il échappa toutefois à la gêne qu'il semblait éprouver en s'informant si sir Charles n'avait point été blessé dans la lutte de l'après-midi. Ceci entraîna entre lui et le maître de la maison une longue conversation, pendant laquelle Cécile trouva moyen de s'échapper, espérant bien qu'elle n'entendrait plus parler de cette déplorable aventure.

Malheureusement elle comptait sans le *Lincoln-Chronicle* ! Le lendemain cet estimable journal inséra un article dans lequel, attribuant à un mouvement catholique la manifestation qui avait eu lieu la veille, il le représentait comme étant dirigé par la famille Basinstoke, laquelle, en cette circonstance, avait jeté le masque et passé à l'ennemi.

Qu'on juge de l'horreur du digne baronnet en lisant cet article ; elle ne fut égalée que par le triomphe secret de lady Hélène. Vainement Constance, Édouard, Saint-Edmunds, s'efforcèrent-ils de verser quelque baume sur son esprit blessé, en lui montrant que c'était là une manœuvre électorale : le trait avait porté, ils ne parvinrent point à l'arracher. Heureusement pour Cécile que ses alliés naturels se groupèrent autour d'elle pour la protéger ; car pendant deux jours elle n'obtint ni un regard ni une parole, pas plus de sir Charles que de lady Hélène.

## XI

Un rayon d'espérance restait au digne baronnet. Le *meeting* du comté approchait ; il lui fournirait l'occasion de se laver de toutes les accusations si perfidement lancées contre lui par ses ennemis.

Le grand jour vint enfin ! Le ciel, il est vrai, ne sembla pas lui sourire, car il se montra pluvieux et sombre ; mais sir Charles, indifférent au présage, monta dans sa voiture de l'air d'un homme pour qui l'heure de la vengeance a sonné. Édouard y prit place près de lui, sans que la prévision de la lutte lui fit rien perdre de sa sérénité.

— Ne nous attendez pas pour dîner après sept heures et demie,

Hélène, dit sir Charles ; je tâcherai de vous faire savoir auparavant la tournure que prendront les choses.

A cinq heures environ, lady Hélène reçut en effet un message, qu'elle s'empressa de communiquer à Cécile, portant qu'une profession de foi énergiquement protestante avait été reçue avec des applaudissements enthousiastes, et que, si Édouard, qui allait prendre la parole, était aussi heureux, le succès des Basinstoke demeurerait assuré. Or, comme Édouard était, sans contredit, le meilleur orateur des deux, lady Hélène se tint pour satisfaite. Quelle fut donc sa surprise quand, au retour, elle lut sur le visage de sir Charles les marques du désappointement et de l'irritation la plus vive. Dès que le diner fut achevé et les domestiques retirés, Constance, avec son aplomb ordinaire, demanda si les choses avaient mal tourné.

— Mal tourné ! répéta sir Charles avec amertume, nullement. Il ne s'agit que de fermer la maison et d'aller vivre à l'étranger ; voilà tout. Sur mon honneur, cela m'arrange, car j'aimerais mieux finir mes jours n'importe où, voir même à Rome, que de passer un second mois comme celui-ci !

— On a vu de plus grands malheurs, n'est-ce pas, Cécile ? dit Constance tranquillement. Mais, cher papa, je croyais que votre discours avait été si bien accueilli ?

— En effet, et tout autre l'aurait été de même, pourvu qu'il eût tonné bravement contre le pape et les papistes.

— Eh bien ! Édouard a-t-il fait fiasco ?

— Plût au ciel ! cela aurait mieux valu que de nous débiter un discours à l'eau de rose où il a encore trouvé moyen de me fourrer par-dessus le marché.

Mais, mon père, dit Édouard en souriant, j'ai dit simplement que vous aviez voté pour l'émancipation des catholiques, comme je l'aurais fait moi-même si j'avais été au Parlement à cette époque.

— Parce que j'ai agi comme un imbécile, deviez-vous être assez simple pour aller en parler ?

— Pouvais-je dire autre chose que ce que je pense ? Pour l'honneur de notre temps et de notre pays, je crois que l'acte de 1829 doit être définitif, au moins en ce qui regarde les châtimens, pénalités et incapacités ; il faut bien que je le dise.

— Ainsi nous devons nous laisser insulter par le pape, tant qu'il lui plaira, sans nous y opposer en rien ?

— Je ne dis pas cela. Je ne m'oppose nullement à ce que la majorité proclame ses opinions et ses sentimens ; mais il me semble que le parti ultra protestant n'a point à se plaindre, tant que nous continuerons à accorder à notre clergé uniquement tous les bénéfices et tous les privilèges.

— Depuis quelque temps, Édouard, vous semblez oublier que nous sommes un pays éminemment protestant, dit lady Hélène.

— Tellement oublier, ma mère, que je ne crois pas l'avoir jamais pensé. Nous sommes, il me semble, parfaitement divisés en matière de croyance, et j'estime que nous devrions faire des lois pour tous, puisque tous subissent les mêmes charges et rendent le même hommage. En Angleterre, les catholiques et les dissidents se comptent par millions. Pendant des siècles, des lois répressives et vexatoires ont été mises inutilement en vigueur contre eux. Puisque vous êtes impuissants à violenter les consciences, essayez de les concilier, ou tout au moins ne faites pas de lois en faveur d'une fraction de chrétiens.

— Vous voudriez les mettre tous sur le même pied, j'imagine? dit le baronnet ironiquement.

— Pas encore. Je réserverais, comme je viens de le dire, tous les bénéfices et tous les avantages légaux à notre Église, et je suis sûr que le banc des évêques reconnaîtrait, d'accord avec moi, que ce sont là les deux plus importantes prérogatives que l'État puisse conférer. Le pape ni les minorités n'y peuvent rien. Pour le reste, je ne suis nullement disposé à leur faire la guerre, ou plutôt à la faire entre nous.

— Eh bien, que les autres pays se montrent aussi libéraux envers les protestants, et, quand nous aurons vu chez eux les résultats de ce don quichottisme, nous saurons ce que nous aurons à faire! répondit sir Charles.

— Si vous veniez quelquefois avec moi sur le continent, mon père, je vous montrerais sous ce rapport des exemples dignes d'être imités par nous. Ici c'est un des petits pays les plus riches et les plus industriels de l'Europe, sergent catholique, et pourtant paisible et fidèle sous un roi protestant. Là, un autre roi protestant réglant amicalement et diplomatiquement les conditions temporelles de la hiérarchie catholique avec le siège de Rome. Ailleurs, la plus illustre des nations catholiques plaçant toutes les croyances sur un pied d'égalité absolue. Que dites-vous de cela, mon père?

— Je dis que je le croirai quand je le verrai.

— Eh bien, venez avec moi, cet hiver, à Paris, et vous verrez l'archevêque officiant dans la cathédrale pour toute la nation, tandis que chaque congrégation protestante reçoit de l'État des églises et des pasteurs également rétribués et indépendants.

— Tu as toujours l'air de croire qu'on médite ici quelque terrible persécution, et je ne vois rien de semblable, dit Constance.

— Nous ne voulons pas persécuter, cela se peut, mais nous voulons vexer, et je réproûve moins encore le but que les moyens. Connaissez-vous l'histoire du quaker, miss Conny?

— Non, monsieur Édouard.

<sup>1</sup> Diminutif de Constance. (Note du trad.)



— Écoutez donc : Un chien aboyait contre un quaker, celui-ci lui dit : « Je ne veux pas te faire de mal, mais je te donnerai un mauvais renom. » Là dessus, il se mit à crier au chien enragé. Il cria si bien, que tout le village sortit, et en quelques instants la victime était morte. Il me semble que nous faisons à peu près la même chose en ce moment.

— En somme, dit lady Hélène, vous êtes disposé à plaider la cause de tout le monde, excepté la nôtre.

— Nullement. Mais, en voyant la lettre pastorale du cardinal vous empêcher de fermer l'œil pendant trois semaines, vous, ma mère, une femme raisonnable et pourvue d'un clergé privilégié, je n'ai pu me défendre de songer aux tortures que vous éprouveriez si vous voyiez le prélat, aujourd'hui assis sur le siège épiscopal de Canterbury, traité de traître et d'imposteur, tandis qu'on vous forcerait à soutenir de vos deniers la dignité de son rival. Si vous voulez bien retourner la question, vous verrez que c'est là précisément la coupe amère que des millions de nos compatriotes sont obligés chaque jour d'avalier jusqu'à la lie. J'avoue que je ne suis point disposé à leur en augmenter le dégoût.

— Si c'est là ce que tu as proclamé aujourd'hui, dit Constance en riant, je crois en effet que nous ne saurions nous préparer trop tôt à partir.

— Je me suis bien gardé de pareille imprudence ! J'ai commencé du ton le plus orthodoxe, et d'abord j'ai été fort applaudi jusqu'au moment où, encore plus honteux de moi-même que de mes auditeurs, j'ai osé faire entendre quelques paroles de modération et de charité chrétienne, préparant ainsi le triomphe de mon adversaire. A propos, je suis fâché que tu ne l'aies pas entendu, toi, qui l'as proclamé idiot après quelques minutes de conversation ; il a parfaitement bien parlé pour un commençant, et il fera un excellent membre des communes.

— Vous auriez bien fait de vous en apercevoir il y a trois ans, grommela sir Charles ; j'aurais pu employer autrement mes deux mille cinq cents livres, au lieu de les gaspiller pour soutenir l'influence de la famille.

Quand ces messieurs rejoignirent les dames au salon, Édouard alla s'asseoir près de Cécile et lui dit à voix basse :

— Vous m'avez laissé défendre votre cause tout seul.

— Je ne suis pas bien sûre que ce fût la mienne.

— Aucun combat ne sera livré plus directement pour vous.

Elle rougit légèrement en le regardant avec des yeux inquiets, et lui dit d'un ton de doux reproche :

— J'espérais que le sacrifice que vous avez fait vous était inspiré par votre conscience.

— Dites par mes sentiments, Cécile, et vous serez plus près de la vérité. Si la Chambre des communes eût dû m'applaudir aujourd'hui, au lieu d'une simple réunion d'électeurs, il ne m'aurait pas empêché de voir un regard céleste fixé sur moi avec une expression de reproche assez puissante pour faire taire toute mon ambition. Connaissez-vous ce regard, la lumière, l'étoile de ma vie?

Cécile soupira, et, jetant les yeux du côté de lady Hélène, elle dit, en essayant de sourire :

— C'est sans doute celui qui nous observe en ce moment avec tant d'attention.

Puis elle se leva, sous prétexte d'aller rejoindre Constance.

## XII

Le jour suivant n'amena avec lui aucune nouvelle tribulation ; mais il n'en fut pas ainsi du lendemain. Sir Charles Basinstoke, en ouvrant, après déjeuner, son *Lincoln-Chronicle*, y trouva imprimé en fort gros caractère le paragraphe que voici :

« Nous avons qualifié avec sévérité dans un autre partie de notre journal le zèle ultramontain manifesté par notre représentant actuel au *meeting* du comté. Une communication que nous recevons en ce moment explique jusqu'à un certain point, de sa part, cet oubli de ses devoirs envers ses concitoyens, et peut-être même l'excusera-t-elle aux yeux de nos lectrices. Nous tenons de source certaine que les préliminaires de son mariage avec miss Cécile Basinstoke, sa cousine, catholique romaine, sont arrêtés, le seul obstacle à cette union ayant été levé par l'abjuration imminente du futur. Nous souhaitons qu'il trouve dans ce mariage, résultat d'un long attachement, une ample compensation aux sacrifices politiques qu'il lui imposera nécessairement. »

Le baronnet resta d'abord immobile et comme frappé de la foudre; puis, à peine remis de sa première stupeur, il se réfugia dans la bibliothèque, où lady Hélène ne tarda pas à le suivre.

— Il se passe quelque chose, s'écria-t-elle avec inquiétude. Au nom du ciel ! qu'est-ce ?

Sir Charles lui indiqua silencieusement le paragraphe. Elle devint très-pâle; mais elle dit avec calme :

— Je n'en suis nullement surprise.

— Dieu de bonté ! voudriez-vous dire qu'il y ait réellement quelque chose entre eux ?

— Je ne puis croire Edouard assez fou pour cela. Quant à elle, mon opinion, vous le savez depuis longtemps, c'est que vous n'auriez pu

tomber, en Angleterre ni même en France, sur une créature plus rusée et plus entreprenante.

— Ça en a bien l'air. Que faire maintenant ?

— Couper court au mal, et sur-le-champ. Il n'y a pas à hésiter. Ah ! si l'on m'avait écoutée, ajouta-t-elle en se croisant les mains, rien de semblable ne serait arrivé ! C'est une chose dangereuse de tenter la Providence comme nous l'avons fait.

— Il est inutile de parler à Édouard, je suppose ?

— En tout cas, il vaut mieux que nous l'entendions d'abord, elle. Quand chacun sera dispersé, je la ferai venir dans votre cabinet ; ce que nous lui dirons en produira plus d'impression.

En conséquence, Cécile était mandée peu après dans le susdit cabinet. Elle s'y rendit gaiement, car elle n'y allait ordinairement que pour y recevoir quelque léger présent ou l'annonce de quelque innocent plaisir. Mais, dès qu'elle aperçut lady Hélène, sa joie l'abandonna pour faire place à une vive inquiétude.

— Cécile, dit sir Charles sévèrement, avez-vous lu le journal de ce matin ?

— Non, mon oncle. J'espère qu'il ne contient aucune mauvaise nouvelle ?

— Peut-être pas selon vous, bien que nous pensions autrement. Lisez cet article.

A peine avait-elle jeté les yeux sur le passage indiqué, qu'une vive rougeur bientôt suivie d'une pâleur mortelle se répandit sur son visage ; résultat bien naturel de l'émotion qu'elle éprouvait en voyant son nom si brusquement jeté au public. Mais lady Hélène ne l'expliqua pas ainsi ; elle dit à son mari :

— Nous pouvons voir à sa figure que tout n'est pas faux.

— Qu'avez vous à répondre ? dit sir Charles.

— Que c'est évidemment un mensonge inventé à plaisir pour vous contrarier, mon oncle.

— Un mensonge ! Certes, et, vous auriez pu ajouter, fort injurieux pour nous, s'écria lady Hélène ; mais nous vous demandons ce qu'il peut y avoir de vrai ?

— Rien absolument, madame, que je sache.

— Cécile, reprit la tante du ton le plus amer, j'espère que c'est ici un de ces cas exceptionnels dans lesquels les fidèles peuvent dire la vérité aux hérétiques, sans commettre un péché. Vous ne sachiez pas, dites-vous, qu'il y ait rien de vrai ? Personne ne doit mieux savoir si ce bruit a quelque fondement.

— Aucun, madame ; j'en ai la confiance.

— Vous en avez la confiance ? Quand donc pourrons-nous obtenir de vous une réponse positive ? Mais j'imagine qu'il ne faut pas y

compter. Je vais donc recourir à une autre méthode. Affirmeriez-vous que vous n'avez jamais échangé avec mon fils, directement ou indirectement, un mot sur le sujet en question ?

— Je l'affirme très-positivement.

— Affirmeriez-vous de même que, dans les conversations à voix basse qui ont lieu si souvent entre vous, il ne vous a jamais rien dit qui révélât un sentiment particulier ? Voyons, répondez nettement pour une fois.

— Vous voulez une réponse nette, la voici : c'est un jeu cruel de votre part, madame, de me torturer ainsi, quand vous savez fort bien que mes sentiments ne le cèdent point aux vôtres en loyauté et en franchise, dit Cécile, hors d'état de se contenir plus longtemps.

— Point d'impertinence, de grâce. Je fais la part de votre irritation en nous voyant sitôt et si mal à propos intervenir dans vos petits arrangements ; aussi supporterai-je jusqu'à un certain point les pleurs et les gémissements ; mais je ne souffrirai aucune insolence ; souvenez-vous-en bien.

— Loin de moi la pensée de vous offenser, madame, répondit Cécile d'un ton plus calme ; mais vous devriez comprendre tout ce qu'un semblable sujet a de pénible et d'embarrassant pour moi... Quant à mes sentiments envers Edouard, je puis véritablement et sincèrement affirmer qu'ils sont ceux d'une sœur reconnaissante. Les siens me semblent bien à peu près les mêmes. Pourtant il serait peut-être bon, madame, que vous lui fissiez connaître votre manière de penser à cet égard.

— Je suppose, sir Charles, que tout ce fatras, traduit en bon anglais, signifie qu'elle se croit de la part d'Edouard l'objet d'un attachement très-vif auquel elle ne répond pas.

— Ce n'est pas du tout là ce que j'ai voulu dire, mon cher oncle. Vous connaissez Edouard aussi bien que moi ; vous savez que son langage peut exprimer à volonté une politesse raffinée ou une sympathie sincère, mais passagère. Quand, par hasard, il m'a parlé sur ce ton, je l'ai attribué à ses habitudes parisiennes, et je ne crois pas m'être trompée. Aussi pouvons-nous être tous parfaitement tranquilles à cet égard.

— Comment cela, je vous prie ? dit sir Charles, désireux d'arriver à une entente cordiale.

— D'abord parce qu'Edouard a trop d'esprit pour songer sérieusement à moi...

— Et ensuite ? demanda son oncle, évidemment peu rassuré sur ce point.

— Ensuite, dit-elle en hésitant, ensuite, mon cher oncle, c'est que

je ne songerais jamais à choisir quelqu'un dont les croyances religieuses différaient des miennes.

— Ah! Ah! l'assurance de cette fille surpasse toute idée, s'écria lady Hélène! En effet, s'abaisser jusqu'à épouser un protestant; nous n'y pensions pas! On pourrait, il est vrai, lever la difficulté en recourant au moyen indiqué par le journal; alors peut-être daignerait-elle condescendre à s'établir ici d'une manière permanente.

— Il n'y a pas là sujet à rire, dit le baronnet avec inquiétude. Maintenant que j'y pense, Édouard pourrait bien être moins éloigné de ses opinions que nous ne l'imaginons, avec les idées de l'autre monde qu'il nous débitait hier.

— Ne craignez rien à ce sujet, mon cher oncle; personne, plus que nous, ne diffère sur les questions religieuses et morales.

— Je vois ce que vous voulez dire, s'écria lady Hélène pâle d'indignation. Si l'esprit d'investigation joint à l'ardeur de la jeunesse entraîne parfois Édouard trop loin, grâce au ciel, il ne s'est laissé prendre ni aux pièges de Rome ni aux vôtres; il retrouvera le droit chemin avant peu.

— J'en suis bien persuadée.

— Permettez-moi encore d'ajouter que votre horreur pour ses opinions hérétiques devrait vous porter à mettre plus de réserve dans votre conduite envers lui.

— Moi, madame?

— Sans doute. J'ai eu les yeux sur vous depuis quelque temps, plus peut-être que vous ne pensez, et j'ai observé attentivement tous vos petits *aparté*.

— Alors vous devez avoir remarqué avec quel soin je cherchais à les éviter.

— Je n'ai rien vu de semblable; mais bien plutôt mille petits manèges, peu convenables à votre âge, pour tâcher d'être à côté de lui à table, par exemple... Eh bien, que signifient ces yeux levés au ciel?... Je suis sûr que votre oncle l'a remarqué comme moi.

— Oui; mais son cœur généreux ne l'aura point interprété de même. Malgré toutes vos bontés pour moi, mon oncle, vous savez bien que je ne puis me considérer ici tout à fait comme votre enfant... De là parfois mon embarras, mon hésitation... Quand lord Saint-Edmunds est arrivé, Conny a voulu que je prisse place à côté de lui à table, tandis qu'il me paraissait plus naturel que ce fût elle.

Sir Charles allait se ranger à cette opinion, quand lady Hélène se jeta de nouveau en travers.

— Nous vous remercions beaucoup de vos bonnes intentions; toutefois rassurez-vous, Constance saura bien attirer l'attention qui lui est due sans votre abnégation en sa faveur... Mais revenons au sujet

qui nous occupe. Puis-je vous demander comment il se fait que depuis le retour d'Édouard vous ayez remplacé vos bandeaux par cette masse de boucles ?

— Simplement par ce que mon oncle, Conny et lui se sont réunis pour me tourmenter, prétendant que je portais mes cheveux en madone... et que les boucles iraient mieux.

— Chacun a son opinion, et certes je suis la dernière personne du monde à vouloir établir aucune différence blessante; toutefois je crois qu'il vous irait mieux, pour me servir de vos propres expressions, d'adopter une coiffure plus simple, au lieu de la laisser prendre à Constance. Je crois encore qu'à votre âge je n'aurais pas voulu paraître devant un jeune homme toujours couverte de ses présents.

— Que voulez-vous dire ?

— Que cette bague, que ce bracelet, que cette robe, vous ont été donnés par Édouard, si je ne me trompe. Et lady Hélène indiquait du doigt en souriant tous les objets ainsi désignés. Si vous faisiez partie d'une école gratuite, vous ne porteriez pas autrement l'uniforme de l'établissement.

Avec quelle joie sauvage Cécile, ainsi humiliée, aurait arraché ces présents auxquels elle ne songeait pas un moment auparavant et les aurait jetés aux pieds de sa persécutrice ! Mais, comme cette action n'aurait pas été trouvée plus convenable que le reste de sa conduite, elle eut assez d'empire sur elle-même pour garder le silence et laisser passer immobile le premier moment d'angoisse.

— Ne vous troublez point, continua lady Hélène enchantée de l'effet qu'elle produisait. Je sais que je touche à un sujet délicat; mais il y a des moments où il faut tout aborder. Si vous avez quelque chose à répondre, nous vous écouterons volontiers, pourvu que vous le fassiez comme il convient à une jeune Anglaise.

— Sans doute, dit le baronnet; nous ne voulons pas vous blesser, mais seulement connaître la vérité.

— Eh bien, la vérité, la voilà, dit Cécile en faisant un violent effort sur elle-même. Édouard m'a donné cette petite bague il y a trois ans au nouvel an; il a rapporté ce bracelet de Paris l'automne dernier et l'a mis en loterie; je l'ai gagné. Comme il était beaucoup trop beau pour moi, je ne voulais pas le garder, mais vous avez été le premier à m'empêcher de le rendre, mon oncle, en disant, je me rappelle vos propres paroles : « Ne soyez donc pas si sottre, mademoiselle; vous l'avez gagné, gardez-le et portez-le nuit et jour jusqu'à ce que vous en soyez ennuyée. Quant à la robe, je n'ai rien à dire, sinon qu'Édouard voulut absolument en donner une à Constance et à moi, afin, dit-il, que ses deux sœurs fussent habillées pareilles, et Conny m'a forcée de

la prendre. Voilà les présents que j'ai reçus de lui, et c'est par hasard que je les ai tous mis aujourd'hui.

— Il n'y a pas grand mal à cela, dit le baronnet un peu adouci... Édouard et mademoiselle sont cousins après tout, et il est assez naturel qu'il lui fasse de temps en temps un petit cadeau, d'autant plus qu'elle n'a pas beaucoup d'argent de poche.

— Il serait bien plus naturel qu'elle s'adressât à vous ou à moi quand elle a besoin de quelque chose.

— C'est ce que je ferais, mon cher oncle, si votre générosité et celle de quelques autres n'avaient point amplement fourni à ce qui m'est nécessaire.

— Oh ! j'oubliais la magnifique pension de vingt-cinq livres sterling que lui font ses parents français, réduite à vingt, je crois, depuis la dernière révolution...

— N'importe, n'importe, Hélène, interrompit sir Charles, visiblement contrarié ; ils donnent autant qu'ils le peuvent, et ce qui n'est rien à nos yeux peut être un véritable sacrifice pour eux.

— C'est très-possible ; je n'ai pas l'honneur de les connaître, ni l'envie. Seulement ils me rappellent que Cécile, toute sainte qu'elle est, a reçu une première éducation qui doit nous mettre sur nos gardes, à présent qu'elle arrive à l'âge de discrétion ou peut-être d'indiscrétion.

— Que voulez-vous dire, madame ? dit Cécile en tressaillant.

— Si votre mère était ici, vous le comprendriez mieux.

— Ma mère ! s'écria la jeune fille avec angoisse, celle que j'aimais tant. Ah ! madame, vous auriez pu m'épargner cette douleur.

— Aimez-la tant que vous voudrez ; mais ne la prenez pas pour modèle aussi longtemps que vous serez chez moi.

— Vous êtes trop cruelle, madame, en vérité !

La pauvre enfant, suffoquée de douleur et de honte, se laissa tomber sur un siège en cachant sa figure dans ses mains et fondit en larmes.

Ce fut un triomphe inattendu pour lady Hélène. Dans ces sortes de rencontres, la fierté de la jeune fille la soutenait ordinairement assez pour lui permettre de dérober aux yeux de sa persécutrice les blessures douloureuses qu'elle lui infligeait, contrainte dont elle se soulageait une fois seule, en donnant un libre cours à ses pleurs ou en faisant un appel passionné à sa sainte patronne. Mais, dans cette circonstance, courage, fierté, tout l'abandonna, et le cœur révolté éclata en sanglots.

Sir Charles Basin Stoke avait beaucoup des défauts du gentilhomme campagnard anglais ; pourtant sa nature généreuse et droite s'indigna à la vue d'un semblable spectacle, il s'écria :

— Voilà qui était fort inutile, Hélène. Ce n'est pas sa faute, si sa mère a erré, ni une raison pour qu'elle fasse de même.

— Soyez tranquille, répondit lady Hélène avec son imperturbable sang-froid, car elle connaissait parfaitement son influence sur le baronnet; vous prenez ça pour de la douleur, c'est de la colère. On s'indigne de ce que nous jugeons à propos de faire entendre quelquefois un mot d'avertissement; voilà tout. Je suis bien aise néanmoins que nos paroles ne soient pas entièrement perdues; ce sera une leçon très-salutaire.

— Salutaire! dit le baronnet; c'est une sorte de traitement que je n'approuve pas. Quand je lui parle, elle m'écoute toujours, et je ne l'ai jamais mise en cet état; pauvre enfant!

— Tout cela est bel et bien; mais, quand vous la grondez, c'est d'un ton si badin, qu'on ne sait jamais si vous parlez sérieusement ou non. Moi, je vois où le soulier blesse, et, quand on veut s'élever au-dessus de sa position, il faut en porter la peine. Pleurez à votre aise, continua-t-elle en s'adressant à Cécile, toujours sanglotant convulsivement, vous réfléchirez ensuite à ce que nous avons dit. Rappelez-vous que je me défie de vous, et prenez garde, sinon vous entendrez bientôt parler de moi d'une façon qui vous sera peut-être plus désagréable encore.

— C'est assez, c'est assez, ma chère, dit sir Charles de plus en plus contrarié. Laissons-la maintenant, elle se remettra plus vite.

— Un mot encore, Cécile; n'oubliez pas que, non-seulement vos rapports avec Édouard doivent être très-restreints, mais qu'à l'avenir je ne vous permettrai pas non plus une grande intimité avec Constance. Je ne veux pas que l'esprit de mes enfants soit gâté par vos idées étrangères et papistes; et moins vous serez avec eux en mon absence, mieux cela vaudra pour vous comme pour nous tous.

— A cette dernière blessure, Cécile se leva soudain, et, se précipitant aux pieds de son oncle, elle s'écria avec cette éloquence naturelle dans la voix et dans le geste qui lui était propre :

— Avez-vous entendu, sir Charles; laisserez-vous ainsi humilier l'enfant de votre frère unique? Au nom de mon salut! je n'ai jamais éprouvé pour Édouard d'autres sentiments que ceux de l'amitié, et je puis être séparée de lui sans me plaindre. Mais nous sommes plus que sœurs, Constance et moi, nos cœurs ne font qu'un; on ne peut les diviser. Qui oserait dire que j'aie jamais terni la pureté de ses pensées? Envoyez-moi, errante par le monde, jusqu'à ce que Dieu m'appelle à lui; mais ne me gardez pas ici pour y être insultée aux yeux de toute votre maison!

— Non, non, mon enfant, certainement non, répliqua le baronnet en emmenant, bien malgré elle, son indulgente épouse.



## XIII

Cette réunion de famille finissait à peine quand Saint-Edmunds, retenu dans la bibliothèque par une conversation avec sa cousine Constance, moins animée, mais plus agréable sans doute, aperçut quelque mouvement dans un massif d'arbres, et s'écria :

— Par Jupiter ! il y a un chat dans le buisson, et un vieux matou, si j'en juge à son air, il faut que j'aie prendre un fusil chez mon oncle.

Il courut au cabinet de sir Charles; mais le fusil, le chat et tout le reste disparut de sa pensée au spectacle qu'il aperçut.

— Grand Dieu ! miss Cécile, s'écria-t-il en voyant la jeune fille encore prosternée et tout en larmes, qu'est-il arrivé ? Dois-je appeler quelqu'un ?

— Non, non, ce n'est rien. De grâce, laissez-moi, dit-elle, contrariée d'être surprise dans ce moment de faiblesse.

Saint-Edmunds, nous le savons déjà, ne manquait point de présence d'esprit; sans perdre une minute, il alla avertir Constance.

— Chère Cécile ! qu'y a-t-il, s'écria celle-ci en se précipitant dans la chambre ? Ils t'ont tourmentée encore pendant que j'avais le dos tourné; c'est par trop fort. Dis-moi tout !

— Oui, chère, tout à l'heure.

Saint-Edmunds sentit qu'il était de trop et se retira discrètement.

— Lis cet article, Conny, dit alors Cécile, et tu comprendra assez. Qu'en penses-tu ? N'est-ce pas triste que de semblables faussetés rendent mon oncle si malheureux ?

Constance fixa ses yeux perçants sur sa cousine et lui dit :

— Le mal, selon moi, bien chère, c'est que ce soient des faussetés.

Cécile sourit tristement et dit :

— Heureusement pour nous tous, il n'y a rien de vrai.

— Non pas pour Édouard, du moins.

— Pour Édouard aussi bien que pour sir Charles, pour lady Hélène, pour moi et même pour toi, chère Conny. Songe un peu quelle terrible discorde une pareille union introduirait dans la famille, et remercie Dieu avec moi que cette épreuve nous soit épargnée.

— Je ne crois pas que tu veuilles tromper Conny, dit la jeune fille en fixant de nouveau les yeux sur Cécile.

— Je ne veux tromper personne, je l'espère, répondit celle-ci; mais, en tout cas, ce ne serait pas toi. Sérieusement, quelque précoce que je sois, selon lady Hélène, pourrais-je parler d'Édouard comme je

le fais, si je l'aimais autrement qu'on aime un frère ? Du reste, mon cœur t'est ouvert, sans subterfuge et sans détour.

— Très-bien, dit Constance, douée par-dessus tout d'un sens fort pratique. Alors je ne vois pas pourquoi nous nous tourmentons.

— Tu as bien le droit de me gronder, dit Cécile tristement. J'ai été faible et ridicule au delà de toute expression ; mais lady Hélène a toujours dans ses paroles un je ne sais quoi qui me fait cruellement souffrir.

— C'est ce que j'ai remarqué, chère Cécile ; que ne puis-je te donner un peu de mon sang-froid !

— Malheureusement, ce n'est pas dans ma nature ; puis, chère, tu oublies combien nos positions sont différentes.

— Prends garde, dit Conny en levant le doigt, ou ce sera mon tour de te gronder. Tu sais que je n'entends pas raillerie là-dessus.

— Eh bien, je ne dirai plus rien, car j'ai doublement besoin de ta protection ; tu m'aideras, n'est-ce pas, dans cette nouvelle difficulté.

— Sans aucun doute.

— Alors dis à Édouard la vérité pure et simple, et supplie-le, pour le bonheur de la famille et pour le mien, de faire cesser tous les prétextes de troubles.

— J'aimerais mieux lui dire autre chose.

— Mais il n'y a que cela à lui dire, chère, tu le sais aussi bien que moi...

La conversation fut interrompue par le retour de sir Charles.

— Ah ! te voilà, Conny ! dit-il, évidemment très-soulagé de voir sa fille. Je t'ai cherchée pour t'amener ici.

— Et vous avez bien fait, papa, dit Conny en riant. Je compte que vous allez m'expliquer toute l'affaire et me dire pourquoi j'ai trouvé cette enfant-là pleurant les yeux de sa tête ?

— Je vois à sa figure que tout va bien maintenant. Nous avons peut-être été un peu vifs, mademoiselle ; mais mylady ne pense pas tout ce qu'elle dit, vous savez. Puis, qui se serait douté que vous auriez pris cela si à cœur. Allons ! embrassez-moi, enfant, et qu'il n'en soit plus question.

— N'en fais rien, Cécile, il ne le mérite pas.

Mais cet avis ne fut pas suivi, et Cécile sécha ses larmes sur l'épaule de son oncle.

Ce jour-là Constance fut très-occupée. Bien qu'on l'accusât toujours de manquer d'activité, c'était pourtant elle qui faisait à peu près tout à Redburn-Hall. Son premier soin fut de chercher Saint-Edmunds, lequel, ayant lu l'article du *Lincoln Chronicle*, demanda avec beaucoup d'empressement quand il pourrait présenter ses félicitations. Qui, si ce n'est Constance, pouvait lui expliquer que toute l'histoire était

une pure invention dont il fallait se garder de parler dans la famille, et que ce qu'il avait de mieux à faire, lui, Saint-Edmunds, c'était de provoquer la conversation sur d'autres sujets et de se montrer plus attentif envers Cécile? Ayant reçu une promesse formelle à cet égard, Constance se rendit près de lady Hélène, et, avec son inimitable assurance, elle lui administra une réprimande sévère, que la mère indulgente reçut en souriant, mais qui, nous le craignons fort, ne produisit aucun effet. Elle passa ensuite chez son père et s'étendit très au long sur le danger de pousser Cécile au désespoir et à quelque coup de tête, comme de quitter la maison, etc., etc. Enfin elle alla trouver Édouard et s'acquitta de sa commission près de lui; mais, là, elle ne rencontra point la même indulgence. Son frère traita son intervention, dans cette circonstance, d'impertinence gratuite dont il n'avait que faire. Ceci n'empêcha point Conny de lui dire sa façon de penser et de l'obliger à l'entendre bon gré mal gré. Après tant de fatigues, elle se retira enfin chez elle, adressa à Dandy sur sa beauté des compliments de nature à satisfaire même sa vanité ultra-tropicale; puis, se trouvant à bout de force, quoiqu'elle n'en eût pas l'air, elle s'étendit sur une chaise longue et se plongea dans l'étude d'un ouvrage de théologie.

Ce fut assez tard dans l'après-midi qu'Édouard put échanger quelques mots avec Cécile, sans autre témoin que sa discrète petite sœur, qui prêta une oreille attentive tout en détournant la tête.

— J'ai reçu votre message, Cécile, lui dit-il d'un ton grave; mais je doute que je puisse vous en remercier.

— Non, sans doute, Édouard, dit Cécile fort troublée; l'affection d'une sœur ne mérite pas de remerciement.

— Surtout avec les restrictions que vous y mettez, m'a-t-on dit.

Elle leva son regard sur lui et dit avec fermeté :

— On ne vous a point trompé.

— Mais les sentiments qui existent d'un côté ne règlent pas nécessairement ceux qui peuvent exister de l'autre, je suppose?

— Il le faut, Édouard, à moins de vouloir détruire le bonheur de cette demeure.

— Il se trouve d'autres demeures que celle-ci dans le monde, Cécile.

— Il ne s'en trouve point pour vous ni même pour moi, j'espère, tant que je pourrai l'habiter avec honneur et confiance.

Le sens de ces paroles ne pouvait être méconnu : il frappa le cœur d'Édouard. Pendant toute la soirée il resta sombre et absorbé dans ses réflexions; le lendemain de bonne heure il partait pour Londres, ayant souvent éprouvé qu'un changement d'air et de lieu était un excellent remède à bien des maux.

On s'étonnera peut-être que le vicomte Saint-Edmunds ne profitât

point de l'occasion pour effectuer sa retraite. Il n'en fit rien. Pourtant son temps d'épreuve, dans ce que lui-même avait désigné comme la maison la moins divertissante de l'Angleterre, était plus que passé. Mais, soit que l'abondance des réserves, l'aménité de lady Hélène, les vues élevées de sir Charles, ou la société de sa belle cousine le retint, il se montrait fort résigné à son sort et ne paraissait point disposé à en changer de sitôt.

Quelques jours après le départ d'Édouard, notre héros, en quête d'un journal égaré, entra par hasard dans un petit boudoir, voisin de la bibliothèque, où se tenaient habituellement Constance et Cécile. Il n'y avait personne, mais tout annonçait une occupation récente. Un croquis, laissé sur la table, attira tout d'abord son attention. Il représentait une amazone à cheval, combattant contre un jeune Parthe, grièvement blessé. Saint-Edmunds était tellement occupé à examiner ce dessin, qu'il n'entendit pas marcher derrière lui et qu'il tressaillit à l'exclamation de Cécile, s'écriant :

— Bon Dieu! notre pauvre amazone!

— Chère miss Basinstoke, j'espère que je n'ai commis aucune indiscretion?

— Votre cousine Conny va venir, dit Cécile en s'efforçant de dissimuler un sourire, vous lui demanderez ce qu'elle en pense.

— Ce dessin est-il fait par elle?

— Il n'importe; ce dont je parle, c'est de l'envahissement de notre retraite et des conséquences qui peuvent en résulter.

— Et vous croyez que Constance me grondera plus efficacement que vous?

— En qualité de cousine elle a un droit que je n'ai pas.

— Le mal est fait, je ne puis y remédier; et, puisque j'ai vu ce dessin qui, par parenthèse, était exposé à tous les yeux, je dois vous dire que je le trouve charmant.

— Vous n'arrangerez rien avec de semblables compliments, dit Cécile en étendant sa petite main pour ressaisir son œuvre.

— Alors je vais recourir à la critique : cela vous convient-il mieux ?

— Assurément.

— D'abord, puis-je demander la destination de ce dessin ?

— C'est un patron de tapisserie pour Conny, bien entendu toutefois s'il réussit. Maintenant, voyons vos critiques.

— Je dois vous dire avant tout qu'elles porteront moins sur le dessin lui-même que sur une de ses parties dans laquelle je suis plus expérimenté : je veux parler de l'escrime. Bien que l'ensemble me paraisse charmant, j'oserai vous faire observer que l'héroïne aura grand-peine à compléter sa victoire. Son adversaire est blessé; il est à genoux et, dans cette attitude, les pieds du cheval de l'héroïne effleurent son

front; encore une seconde, ils le renverseront à terre. Il me semble qu'on a mis trop de vigueur dans le bras gauche, comme si elle s'efforçait de retenir son cheval, tandis que le bras droit manier la lance avec une faiblesse indigne d'une si intrépide guerrière : ce bras ne frappera point un coup mortel, croyez-moi.

— Et qui vous dit qu'on le désire? murmura Cécile sans lever les yeux. Regardez encore.

Le jeune homme fit ce qu'on lui disait et comprit alors le vrai sens de la composition.

— Je m'aperçois maintenant, dit-il, que je m'étais entièrement trompé. Il est bien vrai qu'une main retient le coursier, tandis que l'autre hésite à frapper. Et, en examinant mieux l'expression de l'héroïne, je découvre sur son visage un sourire de pitié et un sentiment d'angoisse qui m'expliquent tout. Pourtant il serait peut-être plus humain d'achever le malheureux à qui on a fait une si profonde blessure.

— Il se peut que l'héroïne ne soit pas si habile que vous le pensez. La blessure ne provient point de sa lance, mais d'un trait lancé de loin..... Et Cécile ajouta avec instance : — De grâce! rendez-moi mon dessin, il n'est pas achevé.

— Bien que vous vous trahissiez, je ne puis encore renoncer à mon examen, c'est à peine si j'ai donné un regard au vaincu. Chose étrange, un sourire de triomphe anime son visage, malgré l'angoisse de cette heure... Au fond, ce n'est peut-être pas si étrange.

— Comment! vous, un soldat, vous n'éprouvez ni honte ni compassion pour un guerrier mourant de la main d'une femme?

— Je partage les sentiments qu'il a l'air d'éprouver; et mieux que personne, miss Cécile, vous pouvez dire si la honte et la tristesse dominent son cœur à ce moment suprême?

Ces réflexions furent interrompues fort à propos par l'arrivée de Constance; car on ne saurait trop s'étonner, suivant la remarque favorite de sir Charles, de toutes les sottises qui passent par la tête de la jeunesse quand elle est livrée à elle-même. C'est à peine si nous aurions osé rapporter ce dialogue, sans l'occasion qu'il nous offrait de montrer que sainte Cécile était aussi habile dans l'art du dessin que dans celui de la musique. Nous verrons bientôt qu'elle ne le cédait à personne dans celui de la danse.

Traduit de l'anglais par M<sup>me</sup> AUDLEY.

La suite au prochain numéro.

# MÉLANGES

---

## SALON DE 1857

### DEUXIÈME ARTICLE.

Quand on passe en revue deux mille sept cent quinze tableaux, quelque conscience qu'on y mette, il échappe toujours certains oublis inévitables. Voilà pourquoi, avant de passer à la peinture de genre, nous allons commencer par solder un petit arriéré de compte, afin de nous mettre au courant. D'ailleurs, depuis notre dernier article, il est arrivé quelques œuvres nouvelles au Salon, et le remaniement des tableaux nous en a montré d'autres qui nous avaient échappé d'abord.

La plus importante des nouvelles toiles, — au moins par sa dimension et son sujet, — c'est la *Bataille d'Inkermann*, de M. Gustave Doré. M. Doré, bien jeune encore, porte un nom déjà célèbre, complaisamment exalté par le lyrisme des réclames, qui le mettent gravement au-dessus de Callot et d'Albert Dürer. Crayon alerte et prêt à tout; main expéditive et habile; mémoire assiégée de réminiscences (à tel point que dans un seul de ses dessins on a pu retrouver facilement la trace bien visible du *Déluge*, de Girodet, et du *Naufrage*, de Géricault, sans parler d'une flagrante imitation de Rembrandt, dont il reproduit volontiers les procédés); personnalité réelle, mais monotone et tendue; talent fougueux, vivant, singulièrement pittoresque, mais inégal, confus, porté à l'exagération continuelle, sans le moindre souci des lois de la perspective, de l'équilibre, de l'anatomie; prodiguant à foison, dans ses dessins bizarres, les incorrections les plus étonnantes et les *impossibilités* les plus incroyables; nature très-richement douée et féconde d'abord en sérieuses promesses, mais épuisée, ce semble, au moins momentanément, par ce travail prodigieux, quasi mécanique, qui effrayerait une machine à vapeur; égaré par de maladroits éloges, ne se sentant ni le loisir ni peut-être le besoin de la réflexion, M. G. Doré va reculant chaque jour, à l'âge où, d'ordinaire, on commence seulement à marcher en avant. Cette renommée de serre chaude, déjà si compromise, recevra encore, je le crains, une rude atteinte, de cette grande toile, — composition embrouillée, d'un coloris terne, sans force, tout à fait insuffisant, malgré l'effet heurté que produit, en tombant au centre, sur quelques uniformes rouges d'un éclat aveuglant, un rayon de lumière systématiquement jeté dans ce chaos. On ne peut refuser de la fougue, du tempérament, une extrême *furia* de pinceau à cette œuvre

ardente et mal ordonnée: mais la violence y est poussée jusqu'à la rage et la convulsion. Peut-être, d'ailleurs, cette composition eût-elle produit plus d'effet sous forme de dessin, car M. G. Doré est plus coloriste avec son crayon qu'avec son pinceau.— A cette grande machine, je préfère les scènes militaires de M. Ginain, et surtout un *Bivouac en 1812*, de M. Devilly.

Personne, que je sache, n'a parlé jusqu'ici de la *Reine des cieux*, de M. Ittenbach; je n'y puis imaginer d'autre raison que celle qui me l'avait fait passer sous silence à moi-même: c'est qu'on n'a pas vu cette petite toile, bien certainement l'une des perles du Salon. La *Reine des cieux* rentre dans cette école qui, sur les traces d'Overbeck, s'étudie à reproduire, avec toutes les ressources de la science moderne, le style naïf et simple des maîtres antérieurs à la Renaissance, qu'elle considère avec raison comme une des expressions les plus parfaites et les mieux appropriées à sa nature auxquelles puisse atteindre la peinture chrétienne. La composition est bien simple: une Vierge assise, avec son enfant dans les bras, et se détachant dans une niche sur fond d'or; il n'en a pas fallu davantage à M. Ittenbach pour faire une œuvre d'un charme exquis, portant jusque dans son archaïsme modéré la marque d'une originalité sérieuse. Le coloris en est d'une fermeté et d'une suavité magistrales; le dessin d'une pureté, d'une grâce qui rappellent Pérugin. Chaque détail, en particulier les feuilles et les fleurs qui ornent symétriquement les bas côtés du tableau, a été traité avec une perfection dont la minutie n'ôte rien à la largeur du travail, et qui ferait envie aux plus habiles préraphaélites de l'école anglaise.

Puisque l'occasion s'en présente, je suis bien aise de revenir ici sur l'*Institution de l'Adoration du Saint-Sacrement*, de M. Savinien Petit, que, faute d'un souvenir bien présent à l'esprit, je n'ai pas traité dans mon dernier article avec toute l'attention dont il est digne. J'ai revu depuis cette belle œuvre, une des plus remarquables qu'ait produites le genre religieux depuis plusieurs années. M. Th. Gautier a cru devoir reprocher à l'artiste un parti pris d'archaïsme poussé trop loin. Ce reproche, dont il ne faudrait peut-être pas se chagriner beaucoup en pareil sujet, n'est pas entièrement fondé. Si, par les attitudes des personnages et la symétrie de la composition, le tableau de M. Savinien Petit fait penser aux maîtres du quinzième siècle, c'est là plutôt une analogie naturelle amenée par le sujet, qu'une imitation systématique, et cette analogie ne dépasse pas les bornes de ce que peut admettre l'art moderne. Cette grande toile rappelle sans doute Fra-Angelico de Fiesole, le Pérugin et les peintres du Campo-Santo; mais c'est plutôt par le sentiment général de foi et de naïveté qui y respire, par je ne sais quel caractère d'étroite parenté qui rapproché toutes les vraies œuvres religieuses, que par la recherche réfléchie des mêmes procédés matériels. M. Savinien Petit connaît parfaitement la perspective et l'anatomie, dont se doutaient peu les écoles ombrienne et, byzantine, et s'il n'a pas fait plus sentir le nu sous les étoffes, c'est probablement qu'il l'a cru inutile en pareille composition, pour des motifs qu'il est facile de deviner. L'ordonnance (qui fait songer à celle de la *Dispute du Saint-Sacrement*) est parfaite; les figures sont dessinées dans le goût le plus pur et dans le meilleur style, et la tête de la Vierge, en particulier, est un chef-d'œuvre. Les drape-

ries sont richement peintes, d'une façon que ne désavoueraient point les plus savants coloristes de l'époque actuelle. En un mot, toute la toile présente bien cette apparence sacramentelle et mystique, qui nous frappe dans les vieilles cathédrales, et qui, au premier abord, avant même qu'on ait embrassé tout le sujet du regard, nous révèle le caractère intime de l'œuvre.

Ce n'est pas sans un certain effroi que nous abordons la peinture de genre, qui comprend, à elle seule, les trois quarts du Salon. Il y a là tant de jolis tableaux, se valant à peu près, — gens qui jouent aux dominos ou qui fument leurs pipes, villageois en gaieté, jeunes seigneurs faisant leurs fredaines, vendangeurs, bûcherons, sabotiers, hommes à une fenêtre, femmes se peignant ou arrosant des fleurs, et autres sujets tout aussi remplis d'intérêt, conçus en un quart d'heure, et exécutés en une matinée plus ou moins, — qu'il est absolument impossible de les aborder en détail.

Les uns font lisse et léché, de vraies miniatures à l'huile; d'autres brosent hardiment ces petites toiles, en guise de pochades inachevées, de décors destinés à produire leur effet de loin; ceux-ci adoptent le genre gracieux, chatoyant, papillotant; ceux-là, les couleurs tristes et sombres. Mais il y a une qualité commune qu'ils poursuivent tous, dans cette divergence de moyens, — celle que, faute d'un nom plus précis, on appelle *le pittoresque*. Tous veulent plaire d'abord, tous étudient les variations du goût public pour s'y conformer servilement, tous visent principalement à la vente. L'extension prodigieuse qu'a prise la peinture de genre vient justement de ce grave motif: que c'est celle qui se vend le mieux, et même la seule qui se vende bien. Il faut de petits tableaux pour nos petits appartements et nos petites fortunes. N'y cherchons donc pas en général quelque chose de bien élevé, l'empreinte d'une idée ou d'un sentiment profond; mais de l'esprit surtout, de la facilité, de l'adresse, des qualités extérieures et un art relatif, bien concerté pour son but.

Le seul moyen de se reconnaître dans ce chaos de toiles est d'y introduire une classification quelconque, qui serve de point de repère au lecteur comme au critique, mais sans avoir la prétention d'employer la plus juste, ni surtout la plus complète. Il serait bien difficile de tracer des limites absolues entre chaque subdivision, à cause des caprices d'une peinture dont la principale loi est de n'en point observer dans le choix de ses sujets; aussi n'est-ce nullement notre ambition. Nous ne voulons que faciliter notre marche, en nous attachant à cinq ou six des principales filières que suivent et exploitent la plupart des peintres de cette catégorie.

On peut ranger en première ligne les tableaux qui se rapprochent le plus des grands genres, et qui servent comme de lien et de transition entre la peinture d'histoire et celle qu'on pourrait appeler de fantaisie. Tels sont ceux qui prennent pour prétexte un personnage ou un fait historique, qui roulent sur une anecdote connue, qui s'inspirent d'un nom célèbre. C'est une des classes où nous trouverions le plus d'artistes et d'œuvres recommandables, principalement presque tous ceux de la jeune école de Rome, dont nous avons dit un mot dans notre dernier article. Le *Sixte-Quint enfant*, de M. Montessuy, offre la réunion d'un dessin ferme et noble, d'un coloris sobre



et chaud à la fois. M. Mottez a peint, avec un goût exercé, un grand tableau dans ce genre mitoyen, auquel se rapporte encore la *Matinée à l'hôtel Rambouillet*, de M. Leman, composition charmante, distribuée avec beaucoup d'art, et qui est en même temps une restitution archéologique intéressant les érudits autant que les artistes. Il est dommage que la peinture en soit un peu trop lâchée et manque de précision.

M. Claudius Jacquand a représenté un *Corps-de-garde de Retires* avec une couleur ardente et vigoureuse, une expression pittoresque et saisissante. Mais que dire de M. Jeanron, dont la nombreuse exposition, sauf deux ou trois tableaux (en particulier la *Pose du Télégraphe électrique*, d'une facture harmonieuse et très-soignée), est si médiocre, si peu digne, il faut bien le dire, d'un nom qui est une des célébrités de notre école française?

Nous rattacherons à cette branche principale les sujets empruntés aux romans et aux drames, dont les créations sont devenues, pour ainsi dire, des êtres historiques, et ceux qui tiennent de près ou de loin à l'allégorie. Dans cette dernière classe, dont l'écueil presque inévitable est la froideur et l'obscurité, nous citerons néanmoins, outre les quelques toiles que nous avons déjà eu occasion de nommer, une large et hardie peinture de M. Hofer, représentant une *Jeune Femme qui effeuille une marguerite*, et la *Voix du Torrent*, de M. Gendron, composition gracieuse, mais d'un symbolisme par trop téméraire.

MM. Hillemacher et Célestin Nanteuil ont rendu avec esprit chacun un épisode de *Gil-Blas* et de *Don Quichotte*, et un passage des *Martyrs* a heureusement inspiré M. Mussini, dont la composition, bien groupée et dessinée avec goût, aurait besoin toutefois de plus de fougue et de force. C'est là aussi que se classe une vaste toile justement remarquée : la *Chasse féodale*, de M. Henneberg, un nouveau-venu qui s'annonce en très-habile coloriste, en peintre plein d'audace, de fougue et de vigueur. La ballade où Bürger a chanté le féroce chasseur ne pouvait être interprétée avec plus de verve et de sauvage furie. La violence y atteint même à l'exagération dans les attitudes, dont quelques-unes sont à peu près impossibles.

Rangeons en seconde ligne l'école Hamon et compagnie, qui fait de l'antiquité à sa manière, en l'habillant à la Pompadour, et qui traduit les types et les costumes grecs, comme Dorat eût pu traduire Homère. Ce n'est plus de la peinture que M. Hamon nous envoie, c'est à peine de la lithographie. Il n'a pas attendu longtemps pour fermer cruellement la bouche à ses admirateurs. Quoi ! c'est de pareilles pauvretés que devait si vite aboutir un talent qui donna tant d'espoir et qui excita un tel concert d'éloges ! Il est évident, dès aujourd'hui, que, pour peu que M. Hamon persévère dans cette manière poudroyante, grisâtre, effacée, dans ce fade archaïsme qui ne répond à rien, dans ces enfantillages maniérés et monotones, où reviennent éternellement la même figure, la même pose, les mêmes bras, les mêmes pieds, empruntés à je ne sais quel type d'une élégance mignarde, il faudra rayer son nom du catalogue des peintres. M. Hamon en est venu, dès aujourd'hui, à résoudre le difficile problème de faire des tableaux, sans dessin et sans coloris. Si son *Ricochet*, sa *Femme aux Bouquets*, et surtout sa *Boutique à quatre sous*, étaient des débuts, on pourrait les louer peut-être, avec de nom-

breuses réserves, mais aujourd'hui il est impossible d'y voir autre chose que les symptômes d'une décrépitude qui touche à l'impuissance.

Lorsque le chef de file mérite à peine de nous arrêter, nous nous dispenserons de passer en revue les disciples, MM. Isambert, Droz, Bellot, et autres néo-grecs venus en foule pour remplir le vide laissé par la désertion de M. Gérôme, et qui s'imaginent peut-être qu'ils font du Prud'hon. Il en est plus d'un pourtant qui aujourd'hui dépasse de beaucoup le *maître*, — M. Picou, par exemple, dont le pinceau gracieux a tout à gagner, s'il veut sortir des élégances factices et mensongères. M. Glaize, un talent vagabond et chercheur, qui a le tort de méconnaître la nature et l'essence de son art, en s'attachant surtout à *peindre des idées*, semble vouloir aussi se lancer dans la même voie avec ses *Amours à l'encan*, allégorie souvent traitée par les anciens dans leurs décorations, mais pour lequel il pourrait bien s'être inspiré, en particulier, d'un tableau de Vien, qui représente le même sujet dans des proportions beaucoup plus réduites. M. Glaize aurait dû imiter cet exemple de bon goût et observer les lois naturelles de la proportion et de l'harmonie entre le fond et la forme. Pétrarque se serait bien gardé de donner les dimensions d'un poème aux *motifs* dont il faisait un sonnet ou une *canzone*.

A ce genre se relie, par certains points communs d'élégance, de recherche, de manière, la petite école qui vise à l'imitation des peintres galants du dix-huitième siècle. M. Faustin Besson qui, parmi tant de maîtres illustres, est allé choisir Boucher pour se faire son élève, expose cette année, sous le titre de l'*Enfance de Grétry*, une grande toile, un peu plus vigoureuse pourtant que ses précédentes, et où il a cherché à égayer un coloris sec et dur par des effets de lumière coquettement combinés. Citons encore M. Compté-Calix, au pinceau plein d'afféteries féminines, qui nous montre, dans les *Quatre cotins*, une collection de nez retroussés, d'yeux fendus en amandes, de bouches en cœur, d'attitudes penchées, de robes bouffantes et de prétentieuses fadeurs; M. Eugène Giraud, dont la touche spirituelle et pimpante manque un peu de franchise; M. Caraud, qui séduit le regard par sa manière gracieuse et légère; M. Henri Baron, qui sait fort joliment chiffonner un minois de camériste ou jeter avec prestesse une arlequinade sur la toile.

Nous ne croyons pas que les lecteurs du *Correspondant* soient fort curieux de nous voir pousser plus loin l'examen, si rapide qu'il soit, de ce petit domaine un peu scabreux, et, sans même aborder la peinture de boudoir, qui compte d'assez nombreux adeptes au Salon, nous nous bornerons à étendre discrètement sur le seuil une large feuille de vigne.

La loi naturelle des contrastes me conduit à parler maintenant de l'école réaliste. Quand je dis *réalisme*, je prends ce mot pour ce qu'il vaut, et simplement comme une étiquette connue, bien que le sens en soit des plus équivoques. En attendant que les réalistes eux-mêmes se soient donné la peine de le définir nettement, il nous semble, à nous, que le réalisme n'est rien autre chose que la fantaisie dans l'exploitation du laid. A ce titre, M. Courbet est bien le chef de l'école. Hélas! il nous manque un sens : celui de la peinture du maître enlumineur d'Ornans. La critique, après avoir unanimement débuté par des rigueurs impitoyables contre M. Courbet, s'est beaucoup radoucie cette année, et elle entonne autour de lui le *Macte animo, generose*

puer! M. Courbet est, certes, en progrès évident; mais que n'a-t-il pas à apprendre encore avant de devenir un artiste, sinon un peintre? Je vois bien qu'il est d'une habileté matérielle incontestable dans les détails pris isolément; que, par exemple, les créatures qu'il baptise du nom de *demoiselles* sont parfaitement modelées, qu'il y a beaucoup d'adresse dans l'exécution du châle, que sa biche et surtout le chevreuil de *la Curée*, sont rendus avec une vérité extrême; mais ce qui me choqua, c'est l'aspect lourd, massif; écrasant, mort enfin, de ces toiles uniformément grises et vertes. Tout cela, sans doute, est d'un goût solide, mais comme celui de ces porcs-aux-choux qu'on sert dans les brasseries allemandes. C'est de la peinture d'Auvergnat. Avais-je tort de définir le réalisme : la *fantaisie* dans le laid? Voyez plutôt: Etrange fantaisie, en effet, pour un homme qui affiche la prétention de reproduire la nature telle qu'elle est, que de supprimer toute perspective, l'air, la lumière, la transparence des objets; de superposer simplement les aspects qui devraient fuir à l'horizon; de peindre la Seine en bleu; de nous montrer des femmes qui ont des bras, des figures et des robes, mais pas de corps, — des animaux fantastiques, moitié chiens, moitié éléphants, aussi grands que des hommes! Sa forêt semble avoir poussé dans une caverne: tous les tons y sont uniformes; pas de proportion ni d'équilibre. Ici, les personnages sont plaqués sur les arbres; ailleurs, sa biche se découpe sèchement sur le sol; à la façon d'un morceau de bois, et les chiens qu'il a cru faire courir se balancent au-dessus du cadavre comme les ballons d'enfants à la porte des marchands de jouets. Le paysage des *Bords de la Loire* est bien certainement ce qu'il expose de mieux cette année. Là encore, sans doute, le pinceau manque de souplesse et de variété; mais, malgré la sécheresse et la dureté du coloris, visibles surtout dans certains talus, dont le gazon, fait tout d'une pièce, ressemble à une plaque de carton peint en vert criard, il y a de la vérité et de la vigueur dans cette toile.

M. Courbet ne s'occupe pas de l'ensemble; il juxtapose brutalement les détails, sans prendre la peine de les harmoniser et de les fonder; il réussit à tout ce qui est solide, mais il est impuissant pour le reste. Aussi s'est-il fait réaliste. Réalisme, cela signifie pour lui ne voir que ce qu'il sait peindre et prétendre qu'il n'y a pas autre chose, supprimer toute une moitié de la nature, et la plus belle moitié. Tout cela en huit lettres! La belle langue que le titre, — et qu'il est commode de faire des théories à l'usage de ses défauts!

Si la grosse peinture était de la grande peinture, M. Verlat serait le premier peintre actuel. Pour être juste, on ne peut refuser de l'énergie et de la vérité à ses chevaux percherois; mais la peinture en est plate, terne et dure; la vigueur tourne à la charge par l'exagération; et il y a quelque chose de péniblement grotesque dans ce charretier qui ressemble à un énergumène, et dans ce chien qui se met de la partie pour compléter l'ensemble. C'était déjà fort joli d'avoir choisi un pareil sujet; mais le traiter dans une toile de huit mètres de large sur plus de quatre mètres et demi de haut, c'est de quoi faire pendre tous les Courbet du monde! Ceci me représente un poète réaliste faisant une épopée en quarante-huit chants, le double de *l'Iliade*, sur les combats de Rabasson et d'Arpin, le terrible Savoyard.

MM. Trayer, Édouard Frère, François Millet, Antigna, Leleux, etc., réclameraient, sans doute, si je les enrôlais sous la bannière de M. Courbet. Je ne le fais pas. Ce sont des peintres de la vie réelle, et non du réalisme, ce qui est bien différent. Plusieurs d'entre eux ont paru avant lui et auraient droit de s'offenser d'un tel rapprochement. Mais enfin leur genre, avec plus d'art, de délicatesse et de goût, se rapproche quelquefois du réalisme, et il part d'un principe analogue. Il est remarquable, d'ailleurs, que le réalisme, sous des formes plus ou moins mitigées, tend à envahir l'art comme la littérature. Tous les systèmes commodes ont coutume de s'étendre ainsi, souvent même à l'insu de ceux qui en subissent l'influence. Au fond, ce qu'on a appelé le romantisme n'était qu'une forme du réalisme, protestant violemment contre la *convention* classique. Qui n'a observé, depuis plusieurs années, un penchant presque universel, raisonné chez les uns, instinctif chez les autres, à copier simplement ce qui frappe les sens, à reproduire servilement la nature, sans idéal, sans penser à l'âme cachée dans la matière : *mens agitat molem*? Cette révolution, je ne le nie pas, était le résultat naturel, sinon nécessaire, de certains excès opposés, et elle a produit ses bons effets. C'est à cette tendance réaliste qu'on doit, par exemple, la disparition presque complète du genre académique dans la grande peinture, et, dans le paysage, du genre historique et mixte, dont ce n'est pas encore le lieu de parler. Mais c'est à elle aussi qu'on doit, entre autres cadeaux bien autrement désastreux, cette prédominance du gris, qui menace de chasser bientôt toutes les autres couleurs de la palette de nos peintres de genre. Je pourrais aligner ici les noms de cinquante, de cent artistes du Salon actuel, qui prennent le gris pour base de coloration dans tous leurs tableaux. Ceux que j'ai cités à la suite de M. Courbet en sont là. Ajoutons-y MM. Landelle, Duveau, Loubon, Baudry, Corot, Benouville, Rodolphe Boulanger, Valerio, et combien encore! Du reste, j'ai peine à m'expliquer le choix de cette couleur dure et triste, qui semble surtout déplacée dans les scènes de genre et qui, la moitié du temps, n'a même pas l'excuse de la réalité pour elle. On ne peut guère y voir chez les uns que l'effet d'une réaction plus ou moins aveugle, d'une aptitude ou d'un tempérament particulier; chez les autres, la crainte d'être soupçonnés de vouloir embellir la nature.

M. Éd. Frère a des intérieurs ravissants, et son petit garçon qui regarde des images de soldats est délicieux de vérité et d'admiration naïve. Mais, comme M. Antigna, M. Éd. Frère n'achève pas toujours assez et se borne quelquefois à une sorte d'ébauche. Comme le même encore, il peint dans une gamme un peu triste et terne; il lui manque le rayon de soleil. Il n'a oublié qu'un point dans plusieurs de ses petits tableaux, exécutés d'une brosse si large et si fine : c'est d'éclairer sa lanterne.

Les intérieurs de M. Alfred Stevens offrent plus d'élégance et de netteté, sans tomber cependant dans la minutie descriptive particulière aux peintres de son pays. Ce n'est pas précisément la couleur que nous louerons chez M. Alfred Stevens : on croirait retrouver les traces de l'estompe dans sa *Petite Industrie*, et il y a quelque chose de sec et de dur dans le contraste entre les noirs, les blancs et les jaunes de sa *Consolation*. Mais il dessine parfaitement; il compose avec esprit et habileté; il met une idée ou un sentiment dans ses

toiles. C'est un peintre tout moderne, en un mot; ses œuvres vivent et intéressent, et, sur les quatre qu'il expose, il en est trois au moins qu'on dirait exécutées par trois pinceaux différents.

C'est une jolie toile, quoique d'un aspect un peu raboteux, que *la Fête de la mère*, par M. Marchal. *Les Glaneuses* de M. François Millet forment une œuvre saisissante, d'une simplicité sévère, d'un sentiment qui pénètre. J'y vois un vrai symbole de la misère, de la faim, du travail absorbant, de a résignation morne et sans pensée. Tout, dans cette belle composition, est assorti puissamment, mais sans effort, à l'effet général; c'est la réalité prise sur le fait, mais ce n'est pas du réalisme; car M. Fr. Millet, sans sacrifier en rien aux faux dieux de la convention, a su mettre dans cette scène rustique je ne sais quel accent de grand style et quel sentiment de l'idéal qui doivent frapper les plus inattentifs. Il me semble néanmoins que le sujet ne demandait pas nécessairement un si complet sacrifice du coloris.

M. Armand Leleux a consacré aux paysans de la Suisse son pinceau vif, gai, lumineux, parfois un peu rapide et même un peu vulgaire. M. Adolphe Leleux serre la nature et la vérité de plus près; il a l'habileté de la distribution et, quand il le veut, la fermeté de l'exécution. Comme expression naïve et sincère, la *Petite Provence* et les *Enfants effrayés par un chien* sont tout à fait irréprochables.

M. Adolphe Leleux appartient à la nombreuse bande des peintres bretons bretonnants. Hélas! qu'on a abusé de la Bretagne, en vers et en prose, en peinture comme en poésie! Il y a longtemps que M. Brizeux s'indignait contre ces *gloutons* « qui s'en vont par troupeaux boire à ses fontaines. » Aujourd'hui ce troupeau est devenu une armée, dans laquelle se distinguent MM. Servin, Fortin, Ch. Lefebvre, Vidal, Amédée Guérard et tant d'autres que j'ai déjà nommés ou que je ne nommerai pas, en faisant toutefois une exception bien méritée pour M. Luminais, dont le *Pèlerinage*, exécuté dans une sorte de demi-teinte argentée qui plaît au regard, est un tableau large, simple et sérieux, à peine gâté par quelques lourdeurs.

Comme les écrivains, les peintres se sont faits voyageurs: l'inspiration moderne est essentiellement vagabonde et touriste. En cette époque inquiète et tourmentée, poètes, artistes, philosophes, aiment à visiter les régions lointaines pour y chercher le vrai et le beau, au risque de n'y trouver ni l'un ni l'autre. Chaque pays a ses peintres spéciaux: l'Italie a les siens, que nous pourrions compter par centaines; l'Orient a les siens, dont nous parlerons ailleurs; l'Espagne a les siens, qui reproduisent à satiété les caballeros et les seguidillas, qui exploitent, sans se lasser, la haute poésie des mantilles et des castagnettes. Avec MM. Antoine Dumas et Eugène Giraud, M. Louis Boulanger est un des fidèles de l'Espagne, et il s'attache à jeter sur la toile, dans de spirituelles ébauches furieusement empâtées, quelques fragments épars de cette haute épopée de la misère, qui fait le fond de toute la littérature transpyréenne. Depuis longtemps, M. Louis Boulanger descendait, échelons par échelons, du faite de sa renommée; aujourd'hui, s'il ne remonte pas, il s'arrête du moins. Ses *Gentilshommes de la Sierra* et son *Lazarille* sont hardiment brossés, dans un sentiment très-pittoresque de la fière *guemile* espagnole. Mais, qu'on me pardonne le mot, tout cela est peint à la diable:

on dirait des pochades faites en une matinée par un élève de Delacroix, qui aurait plus de tempérament que de goût, et qui exagérerait encore la manière du maître jusqu'à supprimer tout dessin. M. Louis Boulanger doit dépenser beaucoup d'argent à composer sa palette ; mais comment se fait-il que ce coloriste effréné n'ait pas au moins les bénéfices de son système, et que, loin d'atteindre à l'éclat, ses toiles soient d'un aspect aussi éteint que celles des plus opiniâtres ingristes ?

Le genre microscopique et photographique a son grand-prêtre dans M. Meissonnier. La faveur qui entoure M. Meissonnier va jusqu'à l'engouement ; mais, tout en souhaitant des sujets plus vivants, plus humains, plus modernes, il faut reconnaître que cette faveur est méritée par la finesse et la fermeté singulières de ces petites peintures. M. Meissonnier a en même temps la largeur de l'ensemble et la perfection des détails ; il ne lui manque que d'émouvoir plus vivement et de ne point chercher à tout dire. Deux ou trois de ses tableaux surtout, le *Peintre*, l'*Attente*, et la *Confiance*, font songer aux merveilles des maîtres hollandais Metz, Miéris et Gérard Dow.

C'est surtout à M. Chavet que s'applique le mot de photographie qu'on a pu s'étonner de me voir écrire à propos de l'école de M. Meissonnier. Son *Estaminet*, bien composé d'ailleurs et très-finement exécuté, mais un peu froid, ressemble tout à fait, par la ténuité et certains tons mats du coloris, principalement dans les costumes et les fonds, à une bonne épreuve photographique, — caractère que je retrouve encore dans sa *Partie de dominos*. C'est de la réalité, mais de la réalité morte et figée au passage. M. Chavet, s'il se consacre encore à des sujets analogues, fera bien d'étudier Teniers et Van-Ostade. Quant à ses autres petites toiles, ce sont tout à fait des Meissonnier, avec moins de fermeté.

Il est fâcheux que M. Vetter, qui compose ses sujets avec esprit et vérité, ait aussi une couleur si mince et si sèche. Il faut, en outre, plus de fini et de précision dans ces miniatures qui doivent défier l'examen à la loupe. M. Willems peint *adorablement* les robes de satin blanc ; aussi ses figures, monotones et sans vie, ne sont-elles que l'accessoire de ces magnifiques robes, toujours les mêmes, qu'il nous montre de dos, de face et de profil, et qui ont fait école, car on les retrouve, plus ou moins parfaitement imitées, chez MM. Alex. Couder, Fichel, Plassan, etc. Mentionnons encore les charmantes compositions de M. Heilbuth, l'un des meilleurs, quoique l'un des derniers venus de cette petite *cabale*.

Mais, en somme, qu'on me permette de le demander avec tout le respect séant, n'est-il pas un peu puéril de se consacrer exclusivement à ces tableaux microscopiques qu'on a peine à voir à l'œil nu ? Ce sont là certainement des tours de force ; mais, quand ils sont poussés, par exemple, jusqu'au point où va M. Plassan, dans son *Lever*, est-ce bien encore de la vraie peinture ? Et puis je ne peux m'empêcher de croire que ce genre n'est point si difficile qu'il le paraît au premier abord, et que là, plus que partout ailleurs, l'habitude, le coup d'œil, la prestesse de la main, suffisent pour étonner le public. Ce qui me le persuaderait encore, c'est le nombre de ceux qui ont *entrepris* ce genre, et qui, presque tous, y ont suffisamment réussi. MM. Patrois, Fichel, Fauvelet, Pécrus, de Potémont, Pezous, Besnard, Monfallet,

mesdames Sophie Jobert et Pauline Caron, etc., font plus ou moins du Meissonnier et s'en tirent très-joliment. L'écueil du genre est l'insignifiance, et son défaut ordinaire, l'absence de vie.

Avec ses excellents *Pifferari* et sa *Sortie du bal masqué*, M. Gérôme se rattache encore à la même école par l'exécution, sinon par le choix du sujet. Le public s'attroupe devant ce dernier tableau, d'une exécution serrée et d'une rare habileté de pinceau, quoique d'une peinture un peu sèche et maigre. M. Gérôme a-t-il visé à un succès vulgaire, en voulant frapper la foule par le contraste naturel entre des acteurs burlesques et un drame sinistre, entre une scène de mort et les costumes de la bacchanale. Le goût pur et dédaigneux du jeune artiste, la sobriété même avec laquelle il a conçu et exécuté son tableau, me feraient plutôt croire que, dans ce sujet, d'un effet un peu cherché, il a vu surtout la donnée morale qui s'y trouve véritablement, à côté et découlant de ce contraste même. Pour se tirer à son honneur d'un pareil problème, un duel entre Pierrot et Arlequin, — en atteignant au tragique, sans cesser d'être vrai, il fallait naviguer entre la trivialité et l'emphase, entre la bouffonnerie comique et le mauvais goût du mélodrame. M. Gérôme s'en est tiré en pilote consommé, et il a fait une scène poignante, où l'antithèse des détails, indiquée avec une habileté rare, ne fait qu'ajouter au sinistre effet de l'ensemble.

Les autres toiles de l'artiste se sont inspirées des souvenirs de l'Orient, dont elles rendent la gravité sereine, la lumière éclatante et les horizons infinis, avec une largeur, une précision, une vérité surprenantes. Je sais bien que de plus experts que moi, assez heureux pour avoir vu ce pays du soleil et ce berceau du monde, lui ont reproché des erreurs historiques ou géographiques; mais, par vérité, j'entends cette vérité artistique et générale qui n'est pas toujours la réalité absolue des détails. Sa *Prière chez un chef arnaute* frappe par le sentiment de foi et d'adoration dont il a pénétré toutes ses figures, et par l'habileté avec laquelle la variété des types et des costumes rompt la monotonie d'une ligne de huit personnages de front. Ses *Recrues égyptiennes* et surtout son *Memnon et Sésostris* vous laissent une impression de silence, de morne majesté, de grandeur accablante. M. Gérôme peint le dromadaire, comme MM. Jadin et Joseph Stevens peignent les chiens; Brendel et Palizzi, les moutons.

De tous les autres peintres de l'Orient, nous ne nous arrêterons qu'à M. Fromentin, qui grandit chaque jour, et dont le pinceau lumineux, spirituel, délicat, gagnerait à se faire plus vigoureux et plus sévère. Le coloris de M. Fromentin papillote quelquefois à l'œil, en l'absence d'un ton dominant qui unisse dans une forte harmonie les mélodies brillantes de sa palette. Ses fines et charmantes toiles ne semblent pas toujours avoir reçu les derniers coups de brosse.

M. Ziem, le peintre ordinaire de Venise, a fait cette année une infidélité à sa patrie d'adoption, pour Constantinople et la Corne d'Or; mais Venise et l'Orient, c'est presque la même chose. M. Ziem sait toujours faire trembler avec la même magie, sur la toile, les paillettes d'or de sa magnifique couleur. Mais, à force de chercher l'effet, qu'il prenne garde de se perdre dans le fantastique. Il a, cette année, un rival heureux dans M. Van-Moër, dont les

vues éclatantes, rappellent, naturellement, comme terme de comparaison, le nom de Canaletti.

Nous voici conduits, sans autre transition nécessaire, jusqu'à la porte du paysage, qui est la plus incontestable gloire de notre moderne école française. Le romantisme a produit en ces derniers temps, dans la peinture comme dans les lettres, un grand mouvement d'amour et d'admiration pour la nature. On s'est pris d'une belle adoration pour les prés, les bois, les ruisseaux, les collines, et il s'est mis à circuler dans l'air je ne sais quel souffle de vague panthéisme, qui prête une âme aux touffes d'herbes et aux brins de mousse. Au dix-septième siècle, par exemple, la nature ne venait que bien après l'homme, comme il est assez juste, aux yeux des artistes et des écrivains; ou, pour mieux dire, le plus souvent on l'oubliait. Si nous mettons de côté la Fontaine et Fénelon qui, par malheur, ne la contempla qu'à travers les descriptions des anciens, c'est une par une qu'on pêche dans les plus grands auteurs du temps, Racine, Corneille, Molière, etc., les lignes où ils en ont parlé. Les peintres, mêmes, les paysagistes, surtout le Poussin, ne l'ont jamais prise pour sujet unique, mais pour cadre de leur composition; et Claude Lorrain, quoiqu'il n'entendit rien à la figure humaine, se croyait obligé de peupler les sites qu'il peignait. Malgré les anathèmes des *naturalistes* de nos jours, je ne me hâterais pas trop de les condamner ni les uns ni les autres. Ils parlaient d'un principe vrai et qu'on a trop perdu de vue dans la vague mobilité des doctrines actuelles : la subordination de la nature à l'homme, roi de la création, le plus digne d'occuper les esprits, et par là les pinceaux et la plume. Il est facile, sans doute, d'abuser de ce principe, et les *académistes* l'ont bien prouvé en peinture; mais il n'en reste pas moins incontestable, et il est bon de le rappeler, aujourd'hui que tant de gens sont en train de nous gêner la nature, en nous fatiguant de leurs transports lyriques à son adresse.

Les fidèles du paysage historique deviennent de plus en plus rares : je ne vois guère à l'exposition actuelle que MM. Paul Flandrin, Desgoffes et Bodinier, dont malheureusement les compositions, au milieu d'une grande recherche de style, manquent parfois de vérité locale et ont surtout d'incroyables lourdeurs. M. Paul Flandrin, en particulier, a souvent été plus heureux; mais qui pourrait s'abstenir d'un respect réel, pour la sincère conviction de ces hommes, pour leur foi aux traditions des maîtres, et leur noble fidélité à un genre discrédité aujourd'hui?

Par quelques-unes de ses œuvres, M. Corot semble se rattacher à ce genre. Je tiens à proclamer bien haut ma prédilection pour ce peintre des nuances indéfinies, des soleils couchants, des bois silencieux, des horizons baignés dans les vapeurs tremblantes du crépuscule. De toutes ses toiles, s'exhale je ne sais quel souffle pénétrant qui vous va à l'âme et vous fait rêver. Le nom qu'il a donné à l'un de ses tableaux du Salon actuel, tous pourraient le porter; ce sont bien là, en effet, des *concerts* où pas une note discordante ne vient troubler la mélodieuse harmonie, la limpide et profonde expression de l'ensemble. Si M. Corot savait varier un peu plus ses effets, s'il imprimait sur ses œuvres un plus puissant cachet de réalité, je ne vois pas trop ce qui regretterait à lui reprocher. Mais peut-être y perdrait-il d'un côté ce qu'il y gagnerait de l'autre. Il a ce qui vaut mieux encore que l'extrême vérité du détail, —



la vérité de l'ensemble et de l'impression; et, qui sait? je ne le dis pas pour l'amoindrir, car c'est un peu là l'histoire de tous les grands peintres et de tous les grands poètes, si ce n'est point parce qu'il n'a qu'un ton, qu'il le rend avec tant de puissance?

Le groupe assez nombreux d'artistes qui, se rattachant à la fois à la peinture de genre et au paysage, donnent autant d'importance à la figure humaine qu'aux feuilles des arbres et aux brins d'herbe dans leurs compositions, ne semblent-ils pas reconnaître implicitement par là la justesse du principe qui guide les partisans du paysage historique. Nous avons déjà eu occasion d'en citer beaucoup : nous mentionnerons encore M. Hédouin, dont le *faire* coquet et pittoresque s'agrandit cette année dans les *Glaneuses*, traitée avec une largeur et une fermeté, une simplicité et une justesse de ton qu'il n'avait pas encore montrées jusqu'alors; M. Veyrassat, avec ses paysanneries très-vraies mais un peu grêles; M. Knaus, qui a légèrement perdu, malgré le charme d'un pinceau spirituel, fin, et, quand il le faut, vigoureux. M. Knaus a de délicieuses têtes d'enfant dans son *Convoi*, des attitudes superbes et une couleur chaude et bronzée dans ses *Petits fourrageurs*; mais ses fonds, d'une peinture molle et trop hâtée, ne sont guère qu'un fouillis de taches jaunes et vertes jetées presque au hasard pour simuler des feuilles, et tirant les yeux, du moins dans le dernier tableau, par un papillotage effréné.

Ceux-là ont pris, sans doute, le meilleur ou du moins le plus facile moyen de mettre plus de diversité, de caractère et d'intérêt dans leurs scènes de la nature. En se bornant au paysage pur et simple, il faut être un grand artiste pour éviter la monotonie, le lieu commun, la froideur, pour mettre son cachet propre sur ces éternelles reproductions des mêmes arbres et de la même verdure. Le jury, dit-on, a été d'une sévérité extrême pour les paysages, et cependant combien en reste-t-il encore qui sont sans originalité, sans grandeur, et où l'on aurait peine à trouver un sentiment réel de la nature! Combien qui se ressemblent, sinon en ce qu'ici la colline est à droite, tandis que là elle est à gauche! Nos peintres de paysages ne s'assujettissent pas assez à choisir. Il en est de la peinture comme de la poésie : tout n'est pas bon à chanter, et, si bien que vous me disiez une chose, encore faut-il que cette chose vaille la peine d'être dite. A quoi bon prendre la plume ou le pinceau, à quoi bon dépenser son talent et son temps, pour nous décrire ce qui est commun et vulgaire? Le choix et l'invention font la moitié de l'artiste. M. Cibot n'est certainement pas sans mérite, mais il faut bien lui dire qu'on pourrait résumer ainsi la recette de ses cinq ou six tableaux : des arbres de chaque côté, avec une éclaircie au milieu, et dans l'éclaircie quelques personnages, généralement maniérés, qu'il fait verts comme ses arbres, sans doute par un respect exagéré pour la loi des reflets et pour arriver à l'unité d'aspect et d'impression.

Ce vert dur et criard dont abusent beaucoup de paysagistes, sous prétexte d'être vrais, est très-faux au contraire. Le vert de la nature est doux à l'œil; il caresse le regard, et ne l'aveugle pas. Cette exagération du vert n'est pas le défaut de M. Le Poittevin : celui-ci a imaginé de peindre ses arbres en bleu ou en rose. Ses tableaux, du reste, sont de fort jolis paysages, si l'on veut admettre qu'on les voit à travers des lunettes de couleur.

M. Daubigny est un des grands artistes dont je parlais tout à l'heure, qui savent marquer de leur personnalité un peuplier, une mousse, un gazon. Il s'efface avec amour devant ses sujets; on sent qu'il les traite avec une respectueuse et profonde admiration. Sa *Vallée d'Optevoz* surtout a le caractère grandiose et solennel des sites les plus magnifiques; on y sent la majesté et le silence de la nature. Peut-être seulement sa couleur transparente, faisant passer l'air et frissonner la vie au travers des objets, manque-t-elle un peu de séve, de force et d'éclat pour bien rendre, dans leur exubérance, les splendides promesses de la terre au printemps.

M. Th. Rousseau, au milieu de plusieurs tableaux plus fins et plus fins qu'il n'avait jusqu'alors coutume de les faire, mais aussi d'une touche moins vigoureuse et moins caractérisée, en a deux ou trois pleins d'une hardiesse infinie et d'une originalité qui n'enlèvent rien à la justesse de l'exécution. M. Cabat se distingue de ses confrères par une fermeté et une exactitude qui ne laisse rien à la vague et flottante indécision de la rêverie: il a, cette année, le style comme auparavant, et il a gagné en chaleur et en vie. M. Français procède toujours par masses et par rayons de lumières, dans ses deux charmantes toiles: *Une belle journée d'hiver* et *Souvenirs de la vallée de Montmorency*, coquette antithèse qui nous présente, en regard l'un de l'autre, les deux aspects de la nature aux deux saisons les plus opposées, j'aperçois trop la manière, le système, une sorte d'afféterie qui devrait nuire, et qui pourtant ne nuit pas à la virilité du talent. Pourquoi donc la critique entière a-t-elle oublié le nom de M. Jules André, qui a envoyé six paysages d'un travail sincère et consciencieux, d'une peinture solide, d'un aspect vrai, exécutés sans préoccupation d'école dans une gamme un peu tranquille et parfois un peu monotone, mais juste et sérieuse?

La Flandre nous révèle, en M. Xavier de Cock, un paysagiste de race: sa touche grasse et luxuriante, un peu trop amie des tons d'un vert équivoque, annonce un des plus intelligents imitateurs de M. Troyon. C'est encore un étranger que M. Aivasovsky, dont les grandes toiles, splendidement pittoresques, qui, pour mieux atteindre à la puissance, ne reculent pas devant le système et le parti-pris de la coloration, attirent et retiennent tous les regards. M. Aivasovsky a une surprenante magie de pinceau, et quelques-uns de ses tableaux sont des trompe-l'œil d'un incroyable bonheur d'exécution. Je doute que personne ait jamais mieux rendu les teintes fantastiquement embrasées du soleil couchant, les champs de blé à la cime inclinée par la brise, la neige étendue sur le sol comme un linceul qui modèle à demi les formes d'un cadavre, et les rayons de la lune qui se prolongent en tremblant sur les flots.

Il en reste beaucoup encore dont je voudrais parler: MM. Anastasi, Flers, Lambinet, Desjobert, La Vieille, Bodmer, Ch. le Roux, etc., etc., les noms se pressent sous ma plume, mais il faut renoncer à les passer tous en revue, sous peine de tomber dans de fastidieuses redites et d'allonger outre mesure les bornes de cet examen. Nous quittons donc à regret ces belles œuvres, plus attrayantes à contempler qu'à décrire, où triomphe le génie de notre école moderne, et nous passons au portrait.

Je ne suis pas de ceux qui n'accordent au portrait qu'un rang fort secon-

faire dans le domaine de l'art; et je ne rendrai même pas de dire qu'un bon portrait est comme la pierre de touche d'un véritable et complet artiste. Sans doute, ces images entreprises en guise d'articles de vente, par les fournisseurs patentés que la mode a choisis, comme elle choisit ses perruquiers et ses tailleurs, n'ont rien à démêler avec l'art sérieux, et je conçois, par exemple, qu'on ne voie pas sans amertume M. Court, après avoir débuté par *la Mort de César* et *le Boissy d'Anglas*, se consacrer exclusivement désormais à reproduire, sous toutes leurs faces, dans des effigies sans caractère et sans force, les personnes qui veulent bien l'honorer de leur confiance. Mais de vrais et beaux portraits, c'est tout autre chose. On se trompe si on les croit plus faciles à composer que des scènes de genre ou d'histoire. Quand je dis *composer*, je n'entends point parler seulement de ces réunions de portraits qui forment toute une scène à plusieurs personnages: il faut de la composition dans toute la force du terme, même pour peindre un homme ou une femme en buste; je dirai plus: il y faut de l'action dans le vrai sens du mot, si l'on veut faire une œuvre qui ait de la vie et de l'intérêt. Pour trouver la physionomie du modèle, une pose naturelle et vivante à la fois, en harmonie avec la figure et avec l'expression, — la lumière, les accessoires demandés par le sujet; pour peindre le caractère sous le visage et montrer l'âme à travers le corps; pour faire d'un portrait ce qu'en ont fait les vieux maîtres, Holbein, Van-Dyck, Rigaud même, dont on ne parle pas assez en pareil cas; c'est-à-dire une peinture d'histoire, une œuvre d'une signification particulière et générale à la fois, qui reste comme la révélation d'un homme et comme un document sur une époque, — il est nécessaire d'avoir l'âme, l'esprit, la main d'un grand artiste. Sont-ils donc si nombreux les portraitistes dont le nom est resté, et comment se fait-il, si le genre est si facile, qu'il y'en ait moins que de peintres d'histoire; s'il est si secondaire, qu'il compte parmi ses illustrations, les noms les plus glorieux de l'art depuis le Titien jusqu'à Velasquez? M. Ingres me paraît aussi grand dans le portrait de M. Bérin que dans *l'Apothéose d'Homère*; le portrait de madame Crillon occupe le premier rang parmi les travaux de M. Léon Cogniet; et je donnerais volontiers la moitié de l'œuvre de M. Horace Vernet pour celui du frère Philippe.

L'*alter ego* de M. Ingres, M. Hippolyte Flandrin, exposé deux des plus beaux, peut-être les deux plus beaux portraits du Salon, d'une simplicité, d'une sobriété, d'une largeur, d'une conscience parfaites. Il ne faudrait pas en conclure pourtant que M. Ingres fût le plus parfait modèle à suivre en ce genre, M. Benouville a dû s'apercevoir à ses dépens du danger de cette imitation; c'est à lui certainement qu'il a songé dans son portrait de madame Gu...; et je me suis rien de plus déplorable par la raideur du dessin, la sécheresse et la dureté du coloris; on dirait que cette malheureuse dame a été taillée dans un morceau de bois plaqué sur la toile.

M. Ricard s'étudie à donner un caractère archaïque à ses portraits; d'une étude vigoureuse et fine; d'un caractère peu commun, mais qui manquent la franchise et parfois le vrai. M. Rodakowski, plus malheureux encore que M. Court, dans son portrait du maréchal Pélissier, a peint le prince Qzartwisky avec une sincérité courageuse, un accent de réalité auquel on ne peut se méprendre; et son Adam Mickiewicz, malgré quelques tons de brique, est une

œuvre d'une largeur, d'une vie, d'une puissance, d'un style qui l'élevaient à la hauteur du portrait historique.

M. Chaplin a d'excellentes études, qui réunissent le caractère à la vérité, et qui, sans rien perdre de leur vigueur, offrent toutes les grâces et toutes les délicatesses du pinceau. Nous avouons n'avoir qu'un très-médiocre penchant pour les portraits de madame O'Connell. Madame O'Connell exagère de jour en jour son ancienne manière : ses carnations très-pâles, toujours vues en pleine lumière, sont uniformément rehaussées par des ombres très-chaudes, et, bien qu'elle vise à la couleur, ses toiles ont un aspect grisâtre, peu agréable à l'œil. Il y a sans doute de l'énergie, de l'originalité, de la tournure dans la plupart de ses œuvres; mais le dessin en est mou, et quelquefois, comme dans le portrait de mademoiselle Rachel qu'elle expose cette année, systématiquement gauche et maigre. Madame O'Connell vise à une touche virile, et elle y a plus d'une fois atteint; mais, pour peindre virilement, il n'est pas nécessaire d'enlaidir et d'empâter si lourdement ses modèles.

Comment M. Édouard Dubufe, l'auteur de tant de poupées de cire peintes à l'eau de savon, l'Apelles mignard de tant de mignardes beautés, qu'il habille des mêmes étoffes, à qui il donne le même sourire, qu'il pose avec la même afféterie, comment, dis-je, M. Dubufe, car ce nom dit tout à lui seul, a-t-il pu s'élever jusqu'à la beauté simple et sévère de son portrait de mademoiselle Rosa-Bonheur? C'est lui-même que nous voulons prendre pour juge; et, puisqu'il vient de nous montrer qu'il connaît la vraie peinture, il est impossible qu'il ne prononce pas comme nous sur ces marivaudages de pinceau qui ont fait sa réputation bourgeoise. Pourquoi M. Dubufe n'a-t-il pas plus souvent des artistes à peindre, au lieu de femmes du monde? Quant à son *Congrès de Paris*, je n'y trouverais rien à redire s'il l'avait intitulé : *Portraits des membres qui ont siégé au Congrès*. Sans vouloir renvoyer M. Dubufe à certaines œuvres de Terburg et de Rembrandt, qui montrent quel parti un grand peintre peut tirer de ces données ingrates, nous lui reprocherons de n'avoir pas mis de l'unité, de lien, ni de vie dans sa toile, de n'y avoir pas fait rayonner la haute signification, l'espèce de poésie même, que comportait un pareil sujet, et de n'avoir vu que des hommes causant entre eux, là où il fallait voir la paix rendue à l'Europe.

Il est probable que cette robe bleue, qui crève les yeux dans le portrait de madame F. B., a été imposée à M. Barrias, à moins qu'il n'ait voulu lutter contre une difficulté créée à plaisir. Cette robe n'éteint pas entièrement la figure, qui rayonne de fierté et de vie. Rien n'égale la lourdeur et la gaucheerie prétentieuse du portrait exécuté par M. Gigoux. M. Schopin, dont la peinture chatoyante manque de toute espèce de vérité et de force, nous donne une mélancolique gravure de mode, sous le nom de M. le comte de C. V. Que dire de l'insipide, et raide, et terne *Rendez-vous de chasse* de M. Eugène Giraud? Si ce sont des portraits, ils sont bien mauvais; si c'est une scène de genre, elle est plus mauvaise encore. M. E. Giraud n'a guère été plus heureux dans ses pastels : il a trouvé moyen d'affadir un genre qui n'est déjà que trop porté à la fadeur, et la coquetterie de sa manière va jusqu'à la nif-nauderie. Combien je préfère les excellents et vigoureux pastels de madame Coëffier, qui devra quelquefois viser à mettre un peu plus de fraîcheur dans

ses carnations! C'est elle qui est le talent viril, et c'est M. Eugène Giraud qui est le talent féminin.

Il en est de la miniature comme du pastel : l'écueil de cette frêle peinture à la gomme et à l'eau, c'est la faiblesse, l'absence de relief et d'énergie. Voilà le danger contre lequel doit se tenir en garde tout artiste sérieux qui la cultive, et c'est parce que la plupart ne cherchent qu'à exagérer encore, sous prétexte de grâce, sa mignardise et sa mièvrerie naturelles, qu'il y a parmi les critiques un penchant prononcé à ne point la compter parmi les sérieuses expressions de l'art. Ce n'est malheureusement pas madame Herbelin qui contribuera à relever de ce discrédit le genre dont elle passe aujourd'hui pour la meilleure interprète. Des huit petits sujets qu'elle expose, il n'en est pas un dont l'exécution ne soit la médiocrité même. Pas l'ombre de modelé, des physionomies uniformément pâles et mortes comme des feuilles de papier blanc, un dessin d'une rare insuffisance, un papillotage de couleurs légères à reflets bleuâtres et lilas, comme dans les *ébauches* sur ivoire, voilà les chefs-d'œuvre de madame Herbelin. Sans certaines habiletés de poses et d'ajustements, on les prendrait pour les ouvrages d'un écolier qui a presque tout encore à apprendre. Les miniatures de MM. Pommayrac et Maxime David, malgré leur insuffisance, leur sont cependant de beaucoup supérieures. C'est parce que madame Herbelin a la renommée de son nom et celle de la miniature à conserver que nous nous montrons si sévère pour elle.

Un autre genre, qui périlcite de plus en plus et qui semble presque mort aujourd'hui, c'est l'émail, j'entends l'émail d'après nature; car nous avons, à la manufacture de Sèvres et ailleurs, de très-habiles copistes qui savent, à l'aide du pantomètre, transporter sur la pâte les plus belles scènes de la peinture à l'huile. Pourtant c'était un art charmant et fort à la fois que celui des Petitot et des Duchesne (de Gisors), un art qui réunit, à la grâce légère et suave de la miniature, la solidité, l'énergie, la durée monumentales de la statuaire. Art, d'ailleurs, d'une difficulté immense et qui fait acheter bien cher de si précieux avantages. Pour le cultiver avec fruit, il faudrait réunir les connaissances du chimiste aux plus rares qualités du dessinateur et du peintre, et il y a de quoi rebuter les plus patients dans la longueur et la minutie des travaux qu'il exige. Encore si l'on y trouvait une compensation suffisante dans la faveur du public, ou même dans l'attention des juges accrédités! Mais il n'en est pas ainsi, et la peinture sur émail est généralement aussi peu appréciée que connue. C'est ce qui explique le petit nombre d'artistes qui s'y sont consacrés. Je ne vois absolument à citer, dans le Salon actuel, que les émaux de M. Grisée.

Laissons de côté les galeries de gravures et de dessins, où nous n'aurions à nommer que M. Bida qui, avec le seul crayon noir, est arrivé à produire des effets comparables à ceux de la peinture à l'huile, et disons seulement un mot de la sculpture pour finir. On l'a magnifiquement logée, cette année, dans un palais de verdure et de fleurs, dont elle n'est pas le plus bel ornement. Tous ces plâtres, ces marbres et ces bronzes ont un aspect uniforme qui endort l'attention : on dirait l'œuvre d'un même artiste chez qui l'habileté de la main dépasserait l'originalité de l'invention et la puissance de l'exécution matérielle. Nul art, plus que la sculpture, n'a besoin

d'un homme de génie pour atteindre tous ses effets. La faculté très-restreinte du groupe et de la composition, l'absence du coloris et des nombreuses ressources qu'a le peintre à sa disposition pour intéresser le regard, à défaut de l'esprit, y rendent la monotonie et la froideur presque inévitables pour un talent ordinaire. N'ayant à sa disposition que la ligne, il n'est pas étonnant que la sculpture exploite de préférence le nu, qui lui offre plus de ressources, qui lui permet de montrer la science des formes, de l'ostéologie, de l'anatomie. Du reste, c'est une vérité élémentaire que la nudité dans les arts n'est pas toujours l'indécence. L'*Ariane* de M. Aimé Millet est entièrement nue, et elle est beaucoup plus décente que la *Belle de nuit* de M. Bonnaffé, qui est couverte des pieds à la tête.

Le public paraît admirer beaucoup cette dernière statue, à cause de l'heureuse imitation de ce linge transparent qui dessine toutes les parties du corps. C'est là un tour de force qui n'est pas neuf et qui ne manque jamais son effet sur la foule. Mais, à côté de son habileté matérielle, M. Bonnaffé a d'étranges inexpériences, et l'attitude de sa statue est d'un maniérisme qui touche à la gaucherie.

L'*Ariane* de M. Millet est simplement une étude de femme affaissée par la douleur. Mais, depuis Pradier, on n'a jamais mieux modelé, dans toute leur perfection, ces formes délicates et charmantes, qu'on risque d'écraser ou d'alourdir, en voulant les fixer. Cette chair est vivante, ces membres palpitent; cette chevelure surtout est un chef-d'œuvre de finesse et de grâce. Le moëlleux ciseau de l'artiste a caressé amoureusement chaque détail de son œuvre.

La *Tragédie* et la *Comédie* de M. Duret sont deux statues d'un bon style, qui n'offrent pas de qualités spéciales et qui n'ajouteront rien à la gloire de l'auteur. Il y a une idée dans *Être et Paraitre* de M. Leharivel-Durocher; mais cette idée n'est pas assez simplement ni assez énergiquement rendue, et l'effet ne se produit qu'à moitié. Le *Retour de l'enfant prodigue*, par M. Gumery, est une grande machine, fort estimable, qui sent encore les formules académiques jusque dans son essai de réaction contre elles.

La *Chute des feuilles* de M. Schröder doit être classée bien certainement, avec l'*Ariane*, parmi les morceaux les plus remarquables du Salon. Sans sa pose un peu contournée, je ne vois pas trop quel reproche sérieux on pourrait faire à cette œuvre expressive, dont le corps est largement drapé, et dont la tête est d'un accent très-réel et très-vrai.

Nous avons vu de M. Gayard, assez vulgaire dans le reste de son exposition, un génie en bronze d'un grand caractère, et de M. Falconnier un beau et large groupe, peut-être un peu trop tourmenté. C'est aussi une œuvre très-distinguée que la statue en pied de l'abbé Haüy par M. Brion, solidement campée, avec une hardiesse, une légèreté et un naturel qui font honneur à l'artiste. Reste à savoir comment ce plâtre viendra en marbre ou en bronze.

Parmi les animaliers, en l'absence de Barye, le maître du genre, citons un *Cavalier surpris par une panthère* de M. Delabrierre, dont le mouvement est très-bien saisi; une *Chasse* élégante de M. Chabaud; des *Dénicheurs*, pleins de fougue et d'élan, de M. Lechesne; enfin un *Chasseur indien surpris par un boa*, où, M. Otlin a mis son énergie et son habileté ordinaires.

L'Exposition renferme un grand nombre de statues destinées aux places publiques. Celle du maréchal Suchet, par M. Dumont, est bien dans les conditions du genre; mais nous préférons de beaucoup celle de l'impératrice Joséphine, par M. Vital-Dubray, œuvre d'une élégance remarquable et d'un grand sentiment artistique, où l'auteur a surtout tiré le meilleur parti d'un costume qui semblait peu fait pour la statuaire. Il est fâcheux que, vu de profil du côté droit, ce morceau monumental présente un aspect disgracieux par l'angle du genou, la chute du manteau, la saillie de la collerette aux épaules et la pointe exagérée que forme le sommet de la coiffure.

Un pieux sentiment a poussé les élèves de Rude à exposer quelques-unes de ses œuvres posthumes, pour rendre hommage à sa mémoire. Il eût mieux valu peut-être laisser dans l'atelier l'*Amour dominateur*, allégorie froide et obscure, que n'explique point suffisamment un passage à moitié mystique d'une lettre de l'auteur citée dans le livret. C'est une des erreurs de ce maître inégal, qui se trompa souvent dans ses consciencieuses tentatives. Son *Hébé* vaut mieux de tout point : la jeune déesse s'enlève avec une grâce légère. Le groupe est bien composé; il y a là du style, et l'effet voulu est atteint.

Puisque nous parlons de Rude, n'oublions pas de mentionner son buste en bronze par M. Cabet : c'est un des meilleurs de l'Exposition, avec ceux de MM. Cordier, Isalin et Oliva, que nous ne pouvons qu'indiquer ici. Voilà tout ce que nous dirons de la sculpture, bien qu'une grande partie des maîtres aient fait acte de présence au Salon. Presque tous se sont laissés dépasser par des noms nouveaux ou jusqu'alors peu connus. Nous ne parlerons pas non plus de beaucoup d'autres ouvrages estimables, auxquels il ne manque qu'un caractère plus personnel, une originalité plus puissante, pour mériter la sérieuse attention de la critique. C'est, du reste, ce qui fait défaut à la plupart des meilleures œuvres du Salon tout entier.

Laissons au lecteur le soin de conclure, s'il le peut. Pour nous, nous serions bien embarrassé de le faire, et notre seule conclusion, c'est qu'il est bien difficile d'en tirer une de tant d'éléments divergents, contradictoires, qui ont l'uniformité sans avoir l'unité. Ce Salon n'est pour nous qu'une œuvre intermédiaire, une sorte de constatation provisoire, par laquelle l'école française a voulu prouver qu'elle n'était pas morte, en attendant qu'elle prouve quelque chose de plus. Il n'y a pas lieu d'y rattacher un jugement général et définitif.

VICTOR FOURNEL.

## MADAME DE CRÉQUI

Il y a environ quinze ans, on vit paraître dix volumes de prétendus *Mémoires et Souvenirs* de la marquise de Créqui. Ce livre fit fureur : l'esprit, les grâces, la légèreté, l'imprévoyance et tous les égarements du dernier siècle y paraissaient artistement peints. Ce n'était malheureusement qu'une œuvre fantastique. Je devrais employer une expression plus sévère, quelque

souvent on ait vu de pareilles fictions, et que, par exemple, l'austérité de Port-Royal n'ait pas empêché l'un des solitaires de cette maison de prendre plaisir à composer les Mémoires fabuleux de Pontis. La supposition de ceux de madame de Créqui ne tarda pas à être démontrée: On apprit qu'ils étaient l'œuvre de M. de Courchant. Ce ne fut pas sans quelque dépit que leurs avides lecteurs se résignèrent à reconnaître qu'ils avaient été dupes. Ils s'étaient amusés, en croyant s'instruire; il leur en coûtait de se dire qu'il n'y avait eu de réel que l'amusement. Toutefois le nom de madame de Créqui, soit par l'effet de la tradition antérieure à la fabrication dont je viens de parler, soit par celui de cette fabrication même, est resté entouré d'une célébrité qui dure encore. On se demande quels étaient le caractère, le genre d'esprit et la vie de cette femme de qualité, dont il a plu à M. de Courchant d'emprunter le nom. Les lettres inédites qui viennent d'être publiées jettent quelque jour sur cette question. Ces lettres étaient en la possession d'un très-honorable pair de France, M. Lecouteux de Cantelau, dont la famille les a livrées à l'impression. M. Sainte-Beuve a placé en tête du volume une introduction, dans laquelle on trouve le cachet de son talent ingénieux. C'en est plus qu'il ne faut pour exciter la curiosité publique. Disons quelques mots de cette publication, et tâchons d'en faire ressortir la véritable figure de madame de Créqui.

Renée Caroline de Froullay, née le 19 octobre 1714, au château de Moulleaux, dans le Maine, était fille d'un lieutenant général des armées du roi. En 1737, elle fut mariée au marquis de Créqui-Hémond, qu'elle perdit quatre ans après. Il paraît que cette union, dans sa courte durée, avait été heureuse. La vie de madame de Créqui fut exemplaire. Elle consacra entièrement sa jeunesse à l'éducation de son fils unique. Il y avait quelques brèches dans la fortune de son mari. Afin de les réparer par ses économies, elle prit le parti courageux de se retirer, durant plusieurs années, dans une communauté. Il est triste de dire que sa tendresse maternelle, ses soins et ses sacrifices ne furent payés que d'ingratitude. Ce fils, auquel elle s'était si complètement dévouée; la délaissa; il ne lui écrivait même presque jamais. Dans la correspondance qui vient d'être publiée, elle s'en plaint souvent et finit par dire: « Je vois cela, je me le sens plus. » C'est là le dernier cri d'un cœur brisé.

Madame de Créqui était douée d'un esprit supérieur et d'une raison forte. Elle était sincèrement chrétienne. Ses sentiments religieux avaient pour base une conviction réfléchie et inébranlable. Cependant elle était liée avec les chefs des écoles philosophiques du dix-huitième siècle, entre autres avec Jean-Jacques Rousseau, d'Alembert et Chamfort. Ce fait prouve quel était alors l'ascendant de ces hommes sur les classes élevées de la société. On recherchait leur société, même quand on n'était pas au nombre de leurs adeptes. La révolution s'opérait graduellement dans les esprits, en attendant qu'elle se fit d'une manière violente dans l'ordre politique. Madame de Créqui n'émigra pas. Elle mourut en 1803. Son fils, qui l'avait précédée dans la tombe, n'avait pas laissé d'enfants. Par suite de l'extinction de cette illustre famille, les réclamations semblaient peu probables; ce fut peut-être le motif du choix fait par M. de Courchant du nom de madame de Créqui. Parmi les lettres qu'on vient d'imprimer, quatre-vingt-quatre sont écrites au Sénaç de Meilhan; trois à madame de Navailles, qui avait été dame d'hon-



neur de la reine Marie-Antoinette, une à l'abbé Lenfant, prédicateur du roi, et une dernière à une autre personne dont le nom n'est pas indiqué.

Il convient de faire connaître sommairement ici Sénac de Meilhan, principal correspondant de madame de Créqui. Fils du premier médecin de Louis XV, il fut successivement maître des requêtes, puis intendant d'Aunis, de Provence et de Hainaut. Le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, l'avait attaché à son département, en qualité d'intendant de la guerre; mais, ses manières et son langage ayant déplu aux officiers avec lesquels il se trouvait en contact, il perdit promptement cette position et rentra dans l'administration des provinces. Sénac de Meilhan était un causeur très-spirituel et un écrivain de quelque valeur. Toutefois ce n'est pas sans étonnement que j'ai lu dans l'introduction de M. Sainte-Beuve la phrase suivante : « Si je ne craignais que M. Cousin ne me fit une querelle amicale, je dirais que madame de Créqui est la *madame de Sablé de cet autre la Rochefoucauld, qui se nomme M. de Meilhan.* » — Ailleurs, l'habile critique va encore plus loin : en rendant compte d'un roman intitulé l'*Émigré*, que Sénac avait publié vers 1797, il parle des deux principaux personnages de ce roman, dont l'un est un président de Longueuil et l'autre un comte de Saint-Alban. Le premier apparaît à M. Sainte-Beuve comme un *Montesquieu, même pour le bonheur de l'image et le trait du talent.* Je doute que le public ratifie cette tardive glorification du mérite littéraire de Sénac. Ce qui est plus exact, c'est ce que M. Sainte-Beuve dit de ce dernier, sous le rapport de l'absence à peu près complète de sens moral. Il cite le jugement suivant de M. Molé : « Sénac a bien connu les mœurs de son temps, mais il en avait les vices. » Le roman l'*Émigré* suffirait pour justifier cette opinion. Le second personnage de ce roman, le comte de Saint-Alban, est un père qui donne des règles de conduite à son fils. Parmi ces maximes, il y en a deux à citer, comme donnant la juste mesure d'une époque où un homme qui avait eu une assez grande existence pouvait mettre une telle morale dans la bouche d'un père.

« Il est bon d'exercer son esprit pour se procurer des plaisirs à tout âge; il est bon de se former des plaisirs intellectuels, *qui servent d'entr'acte aux plaisirs des sens, qui sont les seuls réels.* »

« A mesure qu'on vieillit, il faut se concentrer davantage dans soi-même, *se réduire au bonheur sensuel* et restreindre ses rapports avec les autres, parce qu'on ne peut en attendre que des marques du *mépris* inné dans le cœur de l'homme pour tout ce qui décèle l'impuissance, et que la *vieillesse est la plus grande des impuissances.* »

Ce qu'on vient de lire tombe au-dessous des enseignements donnés par lord Chesterfield à son fils.

Comment madame de Créqui, personne vertueuse, pleine de dignité, imbuë des sentiments les plus élevés et des principes les plus purs, avait-elle pu honorer Sénac de son amitié? Il n'y a moyen de l'expliquer qu'en tenant compte de la puissance que le talent de la conversation exerçait alors, et Sénac possédait ce talent à un haut degré. Les dons de l'esprit suffisaient jusqu'à un certain point pour racheter les torts de la conduite et la perversité des doctrines. Les âmes honnêtes et les raisons saines se contentaient de veiller sur elles-mêmes et de se préserver de la contagion; mais, sous peine d'être ré-

duites à fuir le monde, elles étaient en quelque sorte forcées envers les autres à une certaine tolérance, qui pourtant, comme on va le voir, n'excluait pas le blâme et les protestations. C'est ainsi que cette société des dernières années de la monarchie marchait vers les abîmes, au milieu des illusions d'un mirage éblouissant.

Il s'en fallait de beaucoup que l'amitié de madame de Créqui pour Sénac fût aveugle. Elle critiquait vivement, dans les écrits de son correspondant, ce qui s'écartait de la ligne qu'elle avait invariablement adoptée. Ainsi elle lui disait : « Je vous renvoie, monsieur, la lettre de M. de Rancé; l'auteur (c'est Sénac lui-même) ne connaît pas les voies intérieures, fait des interprétations « de saint Paul à sa guise et qui ne sont pas heureuses. Enfin je n'en suis pas « contente. L'archevêque de Vienne ne l'est pas non plus; il ne sait ni ne « saura de qui elle est. »

Sénac a fait de madame de Créqui, sous le nom d'Arsène, un portrait qui est imprimé dans le volume que j'ai sous les yeux. J'en extrais quelques phrases, qui sont un juste hommage rendu à cette femme éminente :

« La jeunesse d'Arsène n'a point été troublée par les passions. C'est dans « le temps des erreurs et de la dissipation qu'elle a cultivé son esprit et « exercé son courage par les privations, et sa patience par les contrariétés. « L'amour n'a jamais seulement effleuré son âme; l'amitié suffit à sa sensi- « bilité. Les plaisirs des sens sont pour elle comme les récits des coutumes « bizarres des peuples peu connus.... Son caractère est constant et déter- « miné comme celui d'une Spartiate. »

Sénac parle aussi du charme de la conversation de madame de Créqui, mais moins bien, à mon avis, que Delille. Voici ce que dit ce dernier :

« Je suis véritablement émerveillé de madame de Créqui; elle est douée « d'un esprit si vif et si piquant, que je n'avais rien vu ni rêvé de semblable. « Son jugement est solide et consciencieux sur tous les sujets. Elle est pour- « vue d'une faculté d'observation qui doit avoir été redoutable aux gens « ridicules, ainsi qu'aux malhonnêtes gens; et c'est ainsi que je m'explique « sa réputation de sévérité malicieuse. Enfin elle me paraît avoir, au su- « prême degré, le talent de bien conter, sans longueur et sans précipitation, « talent qui se perd et qui semble avoir été le privilège du siècle passé. »

C'est, pour le dire en passant, quelque chose de remarquable que ces regrets de Delille sur la décadence progressive de l'art de conter; que dirait-il aujourd'hui ?

Ce qui précède suffit pour donner une idée du personnel de madame de Créqui.

Maintenant arrivons à ses lettres et voyons ce qu'on peut en tirer.

Plusieurs ne sont que des billets; toutes sont écrites au courant de la plume, sans travail ni tendance à l'effet. Certains passages présentent même des incorrections qui prouvent que l'auteur ne se donnait pas toujours la peine de relire. Néanmoins, ces jets presque incultes d'un esprit distingué et d'une âme noble contiennent beaucoup de passages dignes d'être cités et retenus.

Les *maximes* ont immortalisé plus d'un écrivain. On en trouve un assez grand nombre dans les lettres de madame de Créqui. Elle les semait, sans

prétention sentencieuse et en suivant la pente naturelle de ses idées. J'en mettrai quelques-unes sous les yeux du lecteur, qui pourra les comparer à d'autres maximes, mûrement réfléchies et artistement arrangées avec le cliquetis de l'antithèse et le piquant du paradoxe. Il jugera quelles sont celles qui méritent la préférence.

Je commence par les maximes qui portent la respectable empreinte des principes religieux de madame de Créqui.

« En général, il faudrait tâcher de se calmer; au contraire, on s'aiguise, « et quel bonheur en résulte-t-il? Il y a trois personnes qui raisonnent bien « différemment: l'homme du monde, le philosophe et le chrétien; le premier « croit que ceci dure, le second, que c'est quelque chose, mais qui passe, et « le chrétien le voit comme quelque chose déjà passé. »

« Je ne regrette point Pascal; ses lumières étaient aussi étendues que sa « société était triste; c'était de l'absinthe qu'il répandait dans ses communica- « tions; et je trouve que la religion et la vraie philosophie, qui apprécient « tout, donnent, sinon de la gaieté, au moins de la sérénité. »

« Il faut tout remettre à Dieu, qui est toujours conséquent, lors même que « nous nous croyons perdus. »

« Les ambitieux sont fort humbles; non, ils sont fort bas, et l'humilité « n'est point basse. »

Veut-on maintenant des réflexions politiques? En voici qui sont pleines d'une sagesse élevée :

« Les révolutions des empires paraissent au vulgaire l'effet des circon- « stances; mais le philosophe y voit la suite des révolutions dans les opinions « reçues. L'opinion est longue à détruire; mais le temps la sape par ses fon- « dements et alors tout change, depuis les principes jusqu'à l'habillement » « on a soif de nouveauté; et, si le gouvernement ne fait pas attention à cet « ensemble, il peut et il doit en résulter de grands malheurs. »

« Je ne crois pas que personne méprise le public; mais chacun a la jac- « tance de le dire; et cependant sages et fous en dépendent plus qu'ils ne le « pensent eux-mêmes. »

« Quand le despotisme est dans l'abondance, il agit avec plus d'efficacitè « que tout gouvernement modéré; mais, quand le crédit tombe, le ressort « manque, et alors il n'y a plus d'ordre à donner, on le reçoit. »

« Jamais l'État ne sera libéré si on reste sans principes et sans mœurs; et, « le fût-il aujourd'hui, demain il recommencerait à s'endetter. »

Les observations morales ne sont ni moins justes ni moins saisissantes. Je me contenterai d'en citer une; car, en général, je ne puis donner que des exemples.

« Ô obscurité! tu es la sauvegarde du repos, et par conséquent du bonheur! « Car qui peut dire ce qu'on serait, en voulant des biens, des rangs, des titres « au-dessus des autres, où on arrive par l'intrigue, on se maintient par la « bassesse, et dont on sort avec confusion souvent et toujours avec douleur. « Mais il faut, pour être sage, pouvoir durer avec soi-même (car l'ennui est « la source de tous les écarts), donner à la vie la consistance qu'elle a, ce « qui est peu de chose; et, si tous ces calculs ne font pas rire, ils empêchent « souvent de pleurer. »

Les jugements de madame de Créqui, soit sur les individus, soit sur le monde en général, ont souvent ce caractère de *sévérité malicieuse* dont parle Delille, et vont même quelquefois jusqu'à la misanthropie, témoin celui-ci :

« J'ai eu une destinée singulière; j'ai voulu être lettrée, et les lettrés m'ont paru ignorants; femme du monde, et, outre la bêtise des gens du monde, c'est qu'ils ne savent pas vivre. Enfin je ne trouve pas qu'on puisse subsister avec les hommes habituellement. Depuis que je me suis mise dans l'administration<sup>1</sup>, encore pis; ils n'ont pas, je dis ceux qui en parlent le plus, la première notion, et le résultat de tout, c'est qu'ils sont séditieux et intéressés, bavards et poltrons, et surtout ennuyés. »

Cette mauvaise humeur s'explique : quelle atmosphère pénible pour une âme droite que cette société infectée de scepticisme, de désordre moral et des utopies les plus insensées !

L'amertume que le spectacle des hommes et des choses faisait naître dans le caractère de madame de Créqui n'était pas un indice de sécheresse de cœur. Ses lettres prouvent que l'amitié était chez elle un sentiment aussi profond que durable. J'y ai remarqué des passages touchants. Je vais en citer quelques-uns.

Sénac, dans un écrit intitulé *Portraits et Caractères*, avait parlé en assez mauvais termes de l'amitié, qu'il envisageait comme un sentiment presque égoïste. Madame de Créqui était loin d'entendre ainsi l'amitié. Elle écrit à Sénac : « ..... Je crois, sans doute, qu'il y a de tout ce que vous dites dans l'amitié; mais ce que je vois de plus certain, c'est qu'il y entre beaucoup d'amour de domination et de désir d'avoir le sentiment qu'on étale : or l'amitié, telle que je l'éprouve, n'étale rien, et, satisfaite de ce qu'elle a, elle n'a besoin ni d'ostentation ni de confidants pour être satisfaite. »

Dans une autre lettre, après avoir parlé d'une rupture entre deux amis, madame de Créqui ajoute : « ..... Je me souvins alors de ce que vous avez écrit, et je dis : *Il a raison*; ensuite, je tourne mes regards sur trente-deux ans d'amitié avec mon si cher oncle, et je dis : *Il a tort*. »

Ces quelques mots n'ont-ils pas un parfum de sensibilité délicate ?

L'oncle dont il s'agit ici était le bailli de Froullay. M. Percheron, auteur d'une notice sur madame de Créqui, s'exprime ainsi sur l'oncle et la nièce : « ..... Il aimait sa nièce comme son propre enfant, et elle fut pour lui la fille la plus tendre, la plus attentive, la plus dévouée et la plus soumise. Sa mort laissa un grand vide dans la vie de madame de Créqui, et il fallut toute sa philosophie et toute sa religion pour pouvoir le supporter. »

Madame de Créqui dit encore : « ... La mémoire de ce qui nous fut cher nous tient lieu de ce que nous avons perdu, et nous sommes plus sensibles au blâme qu'elle éprouve qu'à ce qu'on en disait pendant leur vie; c'est qu'ils étaient là pour se défendre, et qu'avec raison nous nous en croyons chargés. Peu de gens prennent cette succession; mais ce sont des lâches. »

Il reste à voir comment madame de Créqui jugeait les personnages célèbres de son temps.

Elle dit de Raynal : « Je ne connais que sa conversation très-fatigante et ses prétentions très-satisfaites. »

<sup>1</sup> C'est-à-dire dans la société où l'on discutait sur l'administration et la politique.

Il est difficile de mieux peindre en deux traits.

Garat ne lui est pas moins antipathique... « Voilà, dit-elle, Garat qui s'est fait député du tiers, et il va être de l'Académie : c'est un pauvre mérite que ce Garat. »

Il n'était donné à madame de Créqui de prévoir ni le ministre de la justice de la Convention ni le sénateur de l'Empire ; mais elle avait jugé l'*idéologue*, comme le jugea depuis Napoléon, qui le trouvait parfaitement ennuyeux.

Elle s'exprime comme il suit sur Mirabeau : « M. de Mirabeau est sans le sou, et travaille pour vivre sur quelque matière que ce soit. »

Quand les crises politiques surviennent, elles offrent une autre manière de travailler aux hommes de cette trempe qui sont dans une pareille situation.

L'opinion de madame de Créqui sur M. de Monthyon est énoncée dans une forme piquante.

« Je vois on ne peut moins Monthyon. Il est plus courtisan que je ne l'ai jamais vu et toujours à l'affût des petites nouvelles sur lesquelles il disserte, et cela n'est point de ma compétence ; je l'ennuie ; je voudrais trouver quelqu'un qui calculât la vie et qui en fit le cas qu'elle mérite. Tout devient petit, voire même indifférent. »

« Savez-vous qu'il (M. de Monthyon) a la place de M. de Villedeuil au conseil ? il en est comblé ; il adore ces glorioles, qui laissent le cœur aussi vide qu'elles le trouvent. »

Comme le remarque M. Sainte-Beuve, M. de Monthyon avait dès lors fondé les prix de vertu qui l'ont rendu célèbre.

Il faut convenir que cette physionomie, si bien crayonnée par madame de Créqui, n'a pas l'air de celle d'un fondateur de prix de vertu. Mais, vers la fin du dix-huitième siècle, on voyait éclater de toutes parts une sensibilité factice. C'était le temps des rosières, des pastorales, de la philanthropie de commande ; étalage qui avait inspiré à Gilbert ces deux vers :

Vous ne lisez donc pas le *Mercure de France* ?  
Il cite au moins par mois un trait de bienfaisance.

On s'efforçait de remplacer par ce clinquant l'or pur de la charité chrétienne.

Les prix de vertu furent un tribut payé à l'esprit de l'époque.

Madame de Créqui apprécie avec sa sagacité habituelle le premier jugement porté par l'Académie en cette matière :

« Que dites-vous du couronnement de M. Necker par les Quarante pour le prix d'utilité ? J'en suis confondue ! Et quelle est donc l'utilité de son livre sur l'importance des opinions religieuses ? Je n'y vois qu'une nouvelle raison de douter des grandes vérités. »

Madame de Créqui aurait fait des réflexions bien plus sévères si elle eût vécu en 1806, et qu'elle eût vu décerner au *Catéchisme* de Saint-Lambert le grand prix décennal, par ce motif principal, exprimé dans le rapport, que la morale de ce livre était tout humaine et indépendante de la religion.

Madame de Créqui apprécie justement le commerce d'adulation réciproque qui s'était établi entre Voltaire et ses admirateurs.

« J'ai vu, dit-elle, la correspondance de Voltaire, et, comme je lis *moralistement*, elle me fait beaucoup de plaisir. Un homme tel que lui, si vil par gloriole, est un spectacle pour des yeux observateurs. Ne croyez pas qu'il fût dupe des dieux qu'il encensait ; mais il voulait être encensé, prôné, couru. Il l'a été, et certainement, sans cette manigance honteuse, il n'aurait pas été si célèbre avec le même mérite. J'y ai souvent réfléchi : les vicieux sont plus célébrés et plus aimables que les vertueux modestes. La raison ni les principes n'arrêtent jamais les premiers ; ils se permettent tout, et ils obtiennent tout. On les craint, on les désire, on s'en vante, et le talent modeste et estimé est souvent oublié. »

Il y avait alors un homme de lettres nommé Pechméja, qui aujourd'hui est complètement oublié ; il avait de l'esprit de salon et avait obtenu des succès dans le grand monde. Les femmes les plus distinguées, les plus aimables, les plus spirituelles de l'époque, madame de Tessé, madame de la Marck et surtout madame de Beauvau, lui accordaient leur gracieux patronage. Il avait publié un poëme en douze livres et en prose, intitulé *Téléphe*, que ses prôneurs n'hésitaient pas à mettre en parallèle avec *Télémaque*. Dans cet ouvrage, Pechméja attaque la propriété et trouve inconcevable que les enfants succèdent à leur père. Nous avons revu ces doctrines ; mais, de nos jours, quiconque avait le moindre sentiment de l'ordre social les repoussait énergiquement. De 1780 à 1789, au contraire, la haute société, dans son inexpérience et son besoin d'émotions à tout prix, accueillait de pareils ouvrages avec faveur, malgré la médiocrité de la forme et l'extravagance du fond. Sa frivolité souriait à des écarts d'imagination, où elle ne voyait pas un poison pour le pays, mais un contre-poison pour la sauver de l'ennui qui naissait de la monotonie.

Madame de Créqui, plus judicieuse, était loin de s'associer à cet engouement. « Madame Daubenton, dit-elle (je ne savais pas qu'il y en eût une), vient de donner un roman, *Zélie au désert* ; j'en ai ouï parler sans éloge ; mais on m'a dit que madame de Beauvau l'avait pris sous sa protection, ce qui n'en assure pas plus le succès que celui de *Téléphe*. »

Ainsi *Téléphe* était tombé, malgré l'appui qu'il avait obtenu ; mais ce qu'il importe de bien remarquer, c'est ceci : madame de Créqui ne suivait la mode littéraire de son temps qu'extérieurement et en ce sens seulement qu'elle voyait les écrivains, même les plus avancés, comme on dirait aujourd'hui ; mais, au fond, elle résistait de tout son pouvoir à cette mode, en condamnant sévèrement leurs erreurs.

Madame de Créqui disait : « J'ai le malheur de deviner toujours juste ; cela me donne des vues très-désagréables. » Néanmoins la lettre, où elle exprimait cette confiance dans ses appréciations, en contenait une qui s'est trouvée inexacte ; la voici : « Madame de Staël a fait imprimer ses lettres avec augmentation. Je ne les achèterai pas ; les enthousiastes ne sont pas mon fait, et j'ai remarqué que leur chaleur cache très-peu d'esprit : c'est une nouvelle découverte pour moi. »

Ce qu'on peut dire pour justifier madame de Créqui, c'est que son observation sur les enthousiastes, bien que généralement vraie, est, comme toute règle, sujette à exception ; et qu'en 1787, époque où madame de Créqui tra-

çait ces lignes, il était difficile de prévoir que madame de Staël deviendrait une exception éclatante.

Sauf ce jugement erroné, le temps a confirmé tous ceux que contiennent les lettres de madame de Créqui.

Il en est un surtout qui me paraît remarquable et que je rapporterai en entier : c'est celui qu'elle porte sur deux ouvrages de madame de Genlis.

« J'ai entrevu, dit-elle, les *Annales de la vertu* ; je me suis arrêtée à la vie  
« de quelques saints, et je m'en tiens à celles que nous avons. J'ai assez par-  
« couru le reste pour y trouver l'éloge de M. de Pombal, et j'ai fermé mon  
« livre. Il est question aujourd'hui d'un traité d'éducation <sup>1</sup>. La retraite où  
« j'ai passé ma vie m'a fait quelquefois réfléchir sur ce sujet. J'ouvre, pour  
« confronter mes idées avec celles de madame de Genlis. La dignité du sujet  
« m'inspire d'avance de la vénération. Quelle est ma surprise ! je trouve un  
« roman. Je voulus en vain en suivre le fil ; il n'y en eut point. Je n'aperçus  
« qu'un recueil des écarts de la conversation, honorés de la presse, qui en-  
« nuyaient sans instruire. Je laissai donc là cet ouvrage, imposteur par le  
« titre, factice dans son sentiment, insinuant partout le mensonge, couvert  
« très-maladroitement du masque de la vérité. Quelques personnes m'en de-  
« mandèrent mon avis ; je le dis avec ma simplicité ordinaire ; je fus presque  
« huée et condamnée à lire pour réparation l'histoire d'une religieuse qui  
« meurt d'amour, et celle d'une duchesse qui en vit au fond d'un caveau  
« pendant neuf ans. J'acceptai ma pénitence ; mais, soit le déplacement des  
« deux épisodes, soit les glaces de la vieillesse qui m'entourent, je n'eus  
« pas envie d'aller plus loin.

« Mais un objet cher à mon souvenir me rappelle à cette lecture. On me  
« marque l'histoire de M. et madame de Lagaraye. Je les ai connus, et, quoi-  
« que très-jeune, leur vertu me fit tant d'impression, que j'ai voulu avoir la  
« copie de leurs portraits, que j'avais vus à Lagaraye en dessus de porte. Je  
« possède cette copie, et je repris mon livre avec plaisir pour y revoir les ori-  
« ginaux.

« Quelle *indignation* s'empare de mon âme ! Quoi ! M. de Lagaraye élevant  
« Porphyre pour faire des comédies et le louant de son courage à les faire  
« jouer, soutenant les mourants par la philosophie et voulant supprimer l'ap-  
« pareil que l'Église a consacré par un usage constant, non comme un sujet  
« d'effroi, mais comme un gage de son amour envers nous et de notre con-  
« fiance envers elle ! En vérité, la colère me suffoqua, et, en écoutant le dis-  
« cours qu'elle fait tenir à ce saint homme, le mépris a succédé à ce mouve-  
« ment. Je vais vous le peindre d'après ce qu'il était et comme plus de mille  
« personnes l'ont vu.

« Son air était austère, sa manière un peu dure. S'il avait été athée, l'igno-  
« rance de Dieu l'aurait laissé tel, et alors il aurait été bretteleur, jureur,  
« buveur, chasseur. La religion le tira de bonne heure de tous ces écueils, et  
« il la connut avec tous ses charmes, mais aussi avec toute sa sévérité. Il la  
« pratiqua dans tous ses points. Il ajouta les conseils aux préceptes, et ce fut  
« un modèle de soumission à l'Église, comme de charité envers le prochain.

<sup>1</sup> *Adèle et Théodore.*

« Il convertit deux comédiens, et les aida de ses bienfaits pour soutenir le genre de vie qu'ils embrassèrent. Je l'ai vu assistant un mourant avec madame sa femme et leur aumônier. Ils ne connaissaient d'autre éloquence que celle du crucifix et d'autres assurances que les mérites de Jésus-Christ, ni d'autres ressources que celles de l'Église. Voyez quelle est la différence de la vérité à la fable la plus mal inventée que je connaisse.

« La partie historique n'est pas plus exacte. Mais, sans m'ennuyer à réfuter des mensonges de cette conséquence et faits uniquement pour le plaisir d'écartier le vrai, je veux vous ajouter que madame de Lagaraye était aussi remplie de charmes que de vertus, qu'elle a été attachée uniquement à ses devoirs, respectant et aimant son mari, mais très-loin des écarts passionnés que lui attribue madame de Genlis, et qu'elle a fini saintement à l'hôpital de Lagaraye, dont M. son mari lui avait recommandé qu'elle prit soin.

« Je serais aussi prolix que madame de Genlis, si j'étendais plus loin mon rapport. Je ne pourrais rien ajouter sur cet ouvrage. La forme en est vicieuse, le fond commun et la morale réprouvée par la vertu. »

L'*indignation* dont parle madame de Créqui l'avait rendue éloquente.

Il y a une autre lettre relative aux *Veillées du château*. Elle n'est pas moins solidement pensée, et elle a aussi un grand mérite de style; mais elle est trop longue pour être transcrite ici.

M. Sainte-Beuve a placé à la fin de son introduction une dissertation pleine de goût sur l'*atticisme* en général et sur celui des femmes en particulier. Il trouve dans les lettres de madame de Créqui le cachet de l'atticisme. Je souscris complètement à l'opinion de ce fin connaisseur. Mais c'est plutôt à un autre point de vue que j'envisage ces lettres. Le caractère de madame de Créqui en ressort d'une manière vraie, précisément parce qu'elle ne prévoyait pas leur publication. Il faut se défier des *mémoires*, lors même qu'ils ne sont destinés à paraître qu'après la mort de leur auteur. En écrivant des mémoires, on ne peut guère se défendre des réticences ou des précautions dictées par le sentiment personnel. Tout le monde connaît le mot de madame de Staal (mademoiselle Delaunay). Mais, dans l'intimité d'une correspondance, la réalité se manifeste. Ainsi madame de Créqui pensait comme elle écrivait; et ses pensées étaient celles d'un esprit juste, ferme, étendu et (ce que j'apprécie surtout) resté parfaitement sain au milieu du chaos intellectuel qui existait alors. Ce n'était ni en s'isolant ni en se bardant de préjugés qu'elle résistait à l'entraînement. On a vu qu'elle était en relation avec des novateurs; mais elle réprouvait leurs idées. D'un autre côté, on se rappelle ses réflexions sur les abus du despotisme et la puissance de l'opinion; elle n'aurait donc pas été opposée à des réformes graduelles et pacifiques, que les vertus de Louis XVI auraient rendues faciles. Mais une intuition sûre, qui est le privilège des intelligences d'élite, l'avertissait que ce ne serait jamais dans des changements opérés par la violence, sous la double inspiration de l'impunité et de la démagogie, qu'on trouverait les bases de la vraie liberté.

Une plume éloquente nous a donné les vies de quelques femmes illustres du dix-septième siècle. Je les ai lues avec bonheur; et toutefois je me suis dit: Ces femmes ont été la plus haute expression des vertus de leur époque; elles n'ont donc pas eu à lutter contre des tendances générales opposées aux



leurs. Loin de là, leur généreuse nature trouvait, comme dit Tacite, de l'espace pour s'épanouir<sup>4</sup>. Il en a été autrement dans la dernière moitié du dix-huitième siècle. Alors les vertus ont eu plus de mérite, parce qu'elles étaient plus à l'étroit. Pour conserver sa foi, sa raison, sa moralité, il fallait se roidir contre l'impétuosité du torrent. Qui ne se rappelle cette belle image de Virgile : un rameur veut remonter le courant ; s'il s'arrête, il est immédiatement emporté.

Non aliter quam qui adverso vix flumine lembum  
Remigiis subigit, si brachia forte remisit,  
Atque illum in præceps pronò rapit alveus amni.

Honneur à ceux dont les bras ne se sont pas arrêtés un instant et qui n'ont pas été vaincus par les flots !

Aujourd'hui, pour fortifier notre courage, nous avons besoin de contempler dans le passé ces exemples de constance et d'énergie. Sans doute, le courant actuel diffère de celui du siècle dernier. Il y a moins d'impiété systématique ; mais l'avidité des jouissances matérielles et le désir-effréné d'acquiescer sans travail le moyen de satisfaire des goûts, presque transformés en besoins, énervent les âmes, dégradent les caractères, affaiblissent les convictions et abaissent même le niveau des intelligences, en concentrant toute leur activité sur des objets d'un ordre subalterne. Il serait superflu de s'étendre sur ce point et de se jeter dans des lieux communs, pour établir de tristes vérités que personne ne peut nier. Mais, puisque le mal existe, il faut le combattre. Au matérialisme pratique, qui tend, pour emprunter une expression éloquente, vers une *barbarie savante*, on doit opposer les grandeurs du spiritualisme, les satisfactions nobles, pures, inaltérables, que l'âme trouve dans l'accomplissement du devoir et dans les efforts mêmes de sa lutte contre les mauvais entraînements de la société environnante. Les modèles de ce genre de courage, le plus rare de tous, méritent de devenir pour nous un sujet d'étude. Ainsi fixons nos regards sur les personnages vertueux de toutes les époques ; mais fixons-les principalement sur ceux dont les vertus contrastèrent avec les mœurs et les principes de leur temps. Peut-être parviendrons-nous ainsi à nous préserver des défaillances du nôtre. Voilà surtout l'aspect sous lequel je considère madame de Créqui. J'admire moins en elle les qualités de l'esprit que la sagesse et la force avec lesquelles elle se maintint sur le terrain du christianisme et du bon sens, au milieu d'un monde si différent d'elle.

H. DE VATINESNIL.

---

## LA BELGIQUE ET LE ROI LÉOPOLD EN 1857

PAR M. GUIZOT.

M. Guizot a publié, le 1<sup>er</sup> de ce mois, d'éloquentes considérations sur la crise qui a interrompu la discussion la loi de bienfaisance en Belgique. L'effet de cette publication, attendué déjà depuis

<sup>4</sup> Habuerunt virtutes spatium exemplorum.

quelque temps, a été grand et chez nos voisins et en France. On peut dire que tous les sophismes entassés par les prétendus libéraux de Belgique contre une loi conçue à la fois dans l'esprit de la vraie sagesse politique et de la vraie liberté, tous ces arguments, déjà si maltraités par la discussion de notre collaborateur, M. de Melun, ont reçu le coup de grâce de la main de l'ancien ministre français. On ne s'attend pas sans doute que, sur un sujet qui tient, par tant de côtés, au fondement même de la religion catholique, M. Guizot puisse être complètement d'accord avec M. de Melun, ni que l'article publié dans la *Revue des Deux Mondes* se rencontre de tout point avec la profession de foi du *Correspondant*. Mais, nous l'avons dit dès le premier jour, la question soulevée en Belgique est moins religieuse que morale et politique; elle intéresse l'Église beaucoup moins que la liberté et la constitution belges. Il s'agit en effet de savoir si, dans une constitution qui proclame l'égalité de tous les droits en face d'associations de toutes espèces jouissant de franchises presque illimitées, la charité des chrétiens, seule, sera asservie aux entraves d'un despotisme administratif, inconnu aux pays les moins libres d'Europe. Il s'agit surtout de savoir si le gouvernement parlementaire est ou n'est pas le gouvernement des majorités légales, issues du suffrage librement exprimé de tous les citoyens d'un pays; si, dans un tel gouvernement, à côté d'un roi et des chambres légalement élus, on doit reconnaître un quatrième pouvoir, qui siège dans la rue, et se manifeste en cassant les vitres et en insultant les passants. C'est une question de dignité pour le trône, de sincérité, d'honneur et de durée pour les institutions libres. Sur tous ces points, il n'est personne qui ne soit heureux de recueillir les enseignements de M. Guizot.

Dans l'impossibilité où nous sommes de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'article entier, nous choisirons les passages où il sera le plus aisé de reconnaître l'accord des vues de l'éloquent publiciste avec les idées exprimées déjà par le *Correspondant*.

P. DOUBAIRE.

Après avoir donné du projet de loi en lui-même une analyse parfaitement conforme à celle que nous en avons faite, M. Guizot s'exprime sur le principe même de cette loi, sur la liberté dont la charité chrétienne a besoin, et que nul État sensé ne saurait lui contester, sans danger pour lui-même, dans les nobles expressions suivantes :

« Que les gouvernements qui veulent lutter contre le paupérisme et la misère acceptent cet auxiliaire sublime tel qu'il est né de l'Évangile et qu'il s'est manifesté dans l'histoire; il n'abdiquera pas, pour leur plaisir, son origine ni sa nature, et ils ne parviendront pas à s'en passer.

« Caractériser la charité chrétienne, c'est prouver qu'elle a absolument besoin de liberté : elle s'inquiète d'autre chose encore que de venir en aide à la misère; elle a son but moral aussi bien que son objet matériel; elle fait partie d'un ensemble de croyances, de sentiments, de devoirs, d'espérances, qui aspirent à trouver aussi dans ses œuvres leur satisfaction; l'âme des pauvres préoccupe le donateur charitable comme leur corps; il se préoccupe de sa propre âme à lui comme de celle des pauvres; il cherche le salut éternel des âmes en même temps que le soulagement des détresses de la terre. La charité chrétienne a donc ses susceptibilités, ses exigences, ses nécessités particulières; elle a surtout besoin d'avoir confiance dans les agents de ses œuvres, de les croire animés des mêmes sentiments qui la possèdent et dévoués aux mêmes desseins. Pour la bienfaisance en général, la liberté est presque de droit naturel; c'est bien le moins qu'en faisant des dons et des sacrifices, on les fasse comme on l'entend. Pour la charité religieuse, la liberté semble encore plus de droit et plus nécessaire; l'entraver dans le choix de ses moyens d'action, c'est lui interdire son action même; il faut qu'elle détermine elle-même sa route pour être sûre d'arriver à son but. Vous la paralysez, si vous prétendez lui prescrire les chemins par où elle doit passer, les mains par lesquelles elle doit agir. »

Plus loin, après des considérations sur le rôle de l'Église catholique dans les sociétés modernes, qui auraient besoin d'être éclairées et que nous n'avons pas à discuter, M. Guizot adresse à une certaine fraction du clergé et du parti catholique de Belgique qui ne veulent pas accepter le régime des institutions existantes, des reproches dont l'expression mesurée a déjà pris place plus d'une fois dans nos colonnes. Puis il ajoute, avec une juste impartialité :

« Je ne dirai pas, comme on l'a dit souvent à propos de notre propre révolution, que c'est surtout à l'obstination et aux prétentions de l'un des extrêmes qu'il faut imputer les lamentables excès de l'extrême contraire. Ce sont là de menteurs et misérables emportements de la polémique des partis. A chacun ses œuvres et la responsabilité de ses œuvres. Quand l'esprit de licence, d'impiété et d'anarchie ne rencontrerait pas sur son chemin l'esprit de résistance égoïste et aveugle, il n'en pousserait pas moins les peuples jusqu'à l'abîme. Ce qui est vrai, c'est qu'après les grandes révolutions, quand la société fatiguée demande à se rasseoir et à s'établir régulièrement dans l'état nouveau que lui ont préparé ces crises terribles, alors surtout les entêtements et les tentatives de l'esprit rétrograde deviennent funestes : il attaque sans pouvoir triompher, il menace sans oser frapper, il injurie sans savoir réformer. Non-seulement il évoque l'esprit révolutionnaire, non-seulement l'impiété cynique ou hypocrite ressuscite à l'aspect du fanatisme persécuteur; mais, ce qui est encore plus grave, le travail de régénération morale et politique, auquel le public se prêtait volontiers, est tout à coup suspendu; les mauvaises passions se réveillent jusque dans les cœurs tranquilles; les méfiances haineuses rentrent dans les esprits incertains; les masses s'irritent, les honnêtes gens s'inquiètent; la société, qui marchait vers le bien, s'arrête

avec doute, tentée d'accepter de toutes mains des défenseurs contre le vieux fantôme qui ne la comprend pas, ne l'aime pas, et prétend la ressaisir. »

M. Guizot ajoute aussi, en rendant une pleine justice aux sentiments dont est animée la majorité du parti catholique de Belgique :

« J'ai lu attentivement tout ce long débat. J'ai rencontré plus d'une fois, dans les discours des orateurs du parti catholique, des idées que je ne partage pas, des raisonnements que je contesterais; mais l'impression générale qui m'en reste n'est point celle d'un esprit de violence et de réaction, hostile aux tendances comme aux principes de la société moderne. On y sent, au contraire, un respect qui n'a rien d'affecté pour la constitution du pays, un attachement pratique à ses libertés, un certain souffle libéral qui ne s'éteint point dans les emportements de la lutte contre les libéraux, et que j'ai pris plaisir à rencontrer au milieu des ardeurs de la foi et de la piété catholique. Je reste persuadé que la plupart des chefs parlementaires du parti catholique blâment amèrement certaines démarches, certaines paroles de la fraction violente et rétrograde du parti, et que si elle tentait de faire monter au pouvoir et passer en lois le fond de ses idées et de ses desseins, cette fraction n'obtiendrait pas la majorité dans cette majorité catholique qui prévaut aujourd'hui au sein de la chambre des représentants belges, et qui vient de voter les articles essentiels du projet de loi sur la charité. »

Nous citerons enfin cet appel à la conciliation fait aux deux partis, mais dont le parti libéral assurément a plus besoin que son adversaire, et le grave avertissement qui le termine :

« Le bon ordre intérieur dépend en Belgique de la conduite réciproque des deux partis politiques qui ont fondé en 1830 son indépendance et son gouvernement. Pour que la Belgique ne tombe pas en proie à ces agitations déréglées qui réveillent immédiatement en Europe le doute et l'inquiétude sur son avenir, il faut, ou que le parti libéral et le parti catholique demeurent étroitement unis, comme ils l'ont été en 1830, ou que, dans leurs luttes constitutionnelles, ils se respectent constamment l'un l'autre, et respectent fermement ensemble leur roi, leurs lois et leurs mutuelles libertés.

« On dit que l'un des plus considérables adversaires du projet de loi sur les établissements de charité et du parti catholique s'est écrié un jour, non pas dans le débat public, mais dans le laisser-aller de la conversation : « Vous serez vaincus constitutionnellement ou chassés révolutionnairement. » Parole étrangement inintelligente et imprévoyante. En 1848, aux portes de la Belgique, un grand gouvernement, qui n'avait pas été vaincu constitutionnellement, a été chassé révolutionnairement. Qu'en est-il résulté pour la liberté? Est-ce l'opposition des Chambres qui a recueilli le fruit de la victoire des rues? Le gouvernement a-t-il été seul vaincu et chassé?

« Guizot. »

DISCOURS DE M<sup>OR</sup> L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE ET DE SAINTES

A LA DISTRIBUTION DES PRIX DU LYCÉE DE LA ROCHELLE.

Nos lecteurs n'ont point sans doute oublié les nobles paroles extraites du mandement d'installation de monseigneur l'évêque de la Rochelle, et que nous avons mis sous leurs yeux, dans le numéro du 25 septembre dernier. Appelé le 10 de ce mois à présider la distribution des prix du lycée de sa ville épiscopale, monseigneur Landriot a saisi cette occasion pour exprimer des pensées analogues empreintes du même esprit de conciliation et de foi, qu'il a su revêtir du même charme de langage. L'intention persistante de l'éloquent prélat, qui se fait jour dans tout ce qui sort de sa plume, est de dissiper chez les hommes de notre âge le préjugé trop répandu que la religion est hostile aux progrès véritables et aux légitimes préoccupations de la société moderne. La circonstance et le lieu l'appelaient cette fois à faire sentir les rapports qui doivent unir la religion avec les sciences et les lettres, et jamais sujet ne fut plus approprié au genre de talent de l'orateur. Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette qu'une seule citation.

P. DOUBAIRE.

Après avoir rappelé l'harmonie qui existait au moyen âge entre toutes les sciences et les vérités chrétiennes, Mgr l'évêque de la Rochelle ajoute :

« Ces merveilleux et nécessaires rapports entre la science et la religion ont été détruits dans les derniers siècles. L'humanité y a-t-elle gagné? Personne n'oserait le dire, s'il veut se placer au point de vue de la vraie grandeur et de la sérieuse utilité des nations. La science, dont je me plais à reconnaître la beauté et l'excellence, quand même elle se sépare d'une lumière qui lui est supérieure; car toute science vient de Dieu, et telle est sa noblesse, que l'homme ne peut la flétrir entièrement alors même qu'il brise ses rapports hiérarchiques : la science, séparée de l'idée religieuse, est devenue orgueilleuse, téméraire, insubordonnée : comme ces enfants capricieux sortis des grandes maisons, elle a promené partout ses plaintes et vantés ses exploits ; elle a voulu régir le monde comme on déplace un chiffre, refaire l'humanité comme un composé chimique ; elle a voulu construire sur des plans entièrement neufs, et, nous sommes obligé de le dire, l'œuvre commencée et toujours reprise ressemble assez à la tour de Babel. Chacun parle et personne ne s'entend, à moins qu'il ne s'agisse de démolir ; et, si chacun était complètement libre de parler, la confusion se terminerait bientôt par l'anarchie et le désordre social.

« La religion a-t-elle perdu à cette séparation ? La réponse doit varier selon le point de vue auquel nous nous placerons. La religion n'a rien perdu en ce sens qu'elle peut se suffire à elle-même, et que par une secrète providence de Dieu, qui fait ici-bas le mal un des grands instruments du mieux, la religion abandonnée à son élément exclusivement divin retrouve quelquefois, et plus facilement, la fraîcheur et la beauté de ces temps apostoliques, où Dieu avait posé lui-même les assises du christianisme sur le roc nu de la pauvreté et de la vertu. Il est bon que, de temps en temps, le monde apprenne de nouveau que la folie et l'infirmité de la croix sont plus sages et plus fortes que lui. Cependant la religion s'attriste de cet état, parce qu'avant tout elle est l'amie des hommes, et qu'elle comprend tout ce que l'humanité a souffert de cette séparation. Mère pleine d'amour et sœur indulgente, elle a un cœur qui puise une vie plus abondante dans ses blessures les plus cruelles ; elle est toute disposée à oublier le passé, à tendre une main fraternelle et réconci-liatrice. Aussi vous avez dû, messieurs, le remarquer, surtout depuis quelques années, partout où elle aperçoit un commencement de désirs, elle fait elle-même les premières avances. *Præoccupat qui se concupiscunt, ut illis se prior ostendat* (Sag. vi). Les évêques, qui sont ses ambassadeurs, obéissent aux inspirations de cette reine des âmes, quand ils assistent ou qu'ils président à une réunion littéraire, scientifique, agricole ; ils viennent comme des pacificateurs, travaillant à la réconciliation entre des choses diverses, mais qui toutes, à des degrés différents, proviennent de Dieu où elles rencontrent leur centre commun. Là, ils ont une mission à remplir, mission divine, malgré son but en apparence humain ; mission divine, parce qu'elle a pour fin l'union en Dieu de ce que l'ignorance ou d'injustes préventions ont séparé ; mission divine, puisque celui qui en est chargé a pour désir et pour conclusion de cœur le salut des âmes. *Et reconciliet ambos in uno... interficiens inimicitias* (Ephes., II, 16). Détruire les inimitiés ! quelle admirable mission ! C'était celle du Christ, de qui l'Apôtre a dit les belles paroles que nous venons de citer. Réconcilier dans l'unité ce qui existe à l'état de séparation violente ! Je dis violente, car tout état est violent quand il y a séparation de ce qui doit vivre ensemble.

« Si quelqu'un donc était étonné de ma présence ici, et de l'honneur que m'accorde une bienveillance dont j'aurais dû peut-être décliner les pressantes sollicitations, mais qui a triomphé d'un commencement de résistance par l'expression d'un désir que mon cœur a compris ; si quelqu'un ne voyait pas la signification d'un fait autrefois naturel et ordinaire, je lui dirais : Laissez l'homme et les imperfections de la personne ; voyez l'idée, la dignité que représente l'être humain malgré sa faiblesse. L'Évêque présidant une distribution de prix dans un lycée, c'est un nouveau gage de l'alliance qui existe déjà et qui doit se perfectionner encore entre la religion, les sciences et les lettres ; c'est le rameau d'olivier de la colombe qui, tout en conservant la blancheur de ses ailes et la pureté de son regard, c'est-à-dire de la doctrine immaculée dont elle est la messagère, vient dire aux hommes des paroles de paix et d'amour. »

## BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

LE ROMAN CATHOLIQUE EN ANGLETERRE, CALLISTA, A SKETCH OF THE THIRD CENTURY  
(Callista. esquisse du troisième siècle). London. Burns and Lambert, 1856.

Plusieurs catholiques anglais, la plupart protestants convertis, conçurent, il y a quelques années, le dessein de publier, sous le titre de *Bibliothèque catholique populaire*, une série de livres propres à instruire et à intéresser des lecteurs catholiques ou inclinés à le devenir. Consulté sur l'opportunité d'une semblable publication, S. É. le cardinal Wiseman, non content d'y donner toute son approbation, suggéra en outre l'idée d'une suite de récits propres à faire connaître les conditions de l'Église dans les principales périodes de son passé, en peignant tour à tour l'Église des catacombes, l'Église des basiliques, l'Église des cloîtres et enfin l'Église des écoles. Pénétré de l'importance de son plan, il offrit lui-même de mettre la première main à l'œuvre, et bientôt après, en 1855, il présentait au public *Fabiola ou l'Église des catacombes*.

Une impulsion venue de si haut ne pouvait manquer d'assurer le succès de l'entreprise. Aussi la *Bibliothèque populaire* voit figurer aujourd'hui parmi ses collaborateurs bien des écrivains déjà connus et aimés du public, à la tête desquels elle place avec orgueil, près du cardinal Wiseman, le R. P. Newman.

Certes, ce n'est pas un fait sans importance dans les annales du roman, que l'adoption de cette forme par deux hommes si éminents et considérés à juste titre comme les lumières de l'Église en Angleterre. Aussi les amis de la religion et de la saine littérature ont-ils accueilli avec reconnaissance et avec joie ces fruits de quelques rares et incertains loisirs où le prince de l'Église et le docteur de l'Université d'Oxford, cachant sous une apparence frivole les trésors de leur érudition, les ont prodigués pour éclairer des esprits qu'un enseignement plus austère rebuterait peut-être.

Così all'egro fanciul porgiamo aspersi  
Di soave licor gli orli del vaso  
Succhi amari ingannato intanto ei beve  
E dal inganno suo vita riceve.

Quant au plus ou moins de perfection de ces ouvrages, les auteurs eux-mêmes se sont expliqués à ce sujet avec une simplicité bien différente des pompeuses réclames auxquelles certains écrivains nous ont accoutumés.

Voici ce que disait le cardinal Wiseman en publiant *Fabiola* : « Cet ouvrage a été écrit à toutes sortes d'heures et dans toutes sortes de lieux; le matin de très-bonne heure et le soir fort tard, quand aucun devoir ne pressait, quand le corps était trop fatigué ou l'esprit trop épuisé pour se livrer à une occupation plus sérieuse. Il a été ainsi composé morceau par morceau, depuis dix lignes jusqu'à une demi-douzaine de pages à la fois, et en général avec très-peu de livres sous la main. »

A son tour, le R. P. Newman, dans un *post-scriptum* de la préface de *Callista* s'exprime ainsi : « Depuis que ce livre est sous presse, l'auteur a appris que son nom circule dans le public. Ceci le porte à ajouter qu'il a écrit la plus grande partie des chapitres I, IV et V, et esquissé le caractère de Juba dès le printemps de 1848. Là, il s'est arrêté par pure inhabileté à créer des personnages ou des incidents. Il a repris ensuite spontanément le fil de son récit l'année dernière, peu après la fête de sainte Marie-Madeleine, et il y a réussi, en ce sens qu'il l'a conduit à sa fin. »

*Fabiola* est maintenant entre les mains de tous, et nous arriverions trop tard pour en parler; c'est donc *Callista*, nouvellement publiée en notre langue, que nous voulons essayer d'analyser ici <sup>1</sup>.

A l'annonce de ce livre, si modestement recommandé, tous ceux qui connaissent le nom de l'auteur et le programme tracé par le cardinal Wiseman s'attendaient naturellement à y trouver la suite de *Fabiola*, et par conséquent le tableau de l'*Église des basiliques*. Leur attente a été trompée, le *post-scriptum* que nous avons cité plus haut en explique la raison. La pensée de *Callista* a précédé et non suivi celle de *Fabiola*. Si le théâtre et les acteurs sont différents, l'époque est, du reste, à peu près la même.

Nous sommes en Afrique, vers le milieu du troisième siècle, dans un pays riche et fertile, au centre duquel s'élève la ville de Sicca, dont la métropole est Carthage. Sicca, où se passent presque tous les événements de ce récit, est tout entière encore vouée au culte du paganisme. Les temples consacrés à Saturne et à l'Hercule Tyrien, théâtres de sacrifices humains périodiques; celui de la Syrienne Astarté, déesse de la sensualité et du plaisir, dominant dans ses murs les autres édifices publics. Quant aux chrétiens dispersés dans la contrée, une longue paix a relâché leurs mœurs, obscurci leur foi, abattu leurs courages et brisé les liens qui devraient les unir entre eux. Le clergé lui-même a subi l'influence générale: les vocations se sont refroidies, les sièges sont restés vacants, et vainement chercherait-on à Sicca un représentant de l'Église: on n'y trouverait ni évêque, ni prêtre, ni diacre. En un mot, le christianisme est réduit à cet état de décadence dont saint Cyprien, évêque de Carthage, nous a laissé l'affligeant tableau.

Au moment où commence le récit, l'année en est à sa plus belle période. Le sommet des coteaux achève de se dépouiller de sa moisson d'orge, tandis que le versant méridional étale aux regards ses vignobles soigneusement cultivés. De nombreux esclaves, répandus çà et là, vaquent aux travaux de

<sup>1</sup> En effet, au moment où nous corrigeons ces lignes, nous apprenons qu'une traduction française de *Callista* vient d'être publiée en Belgique. On la trouve aussi à Paris chez M. Doaniol, libraire, rue de Tournon, 29.



la campagne, partout règnent l'activité et la vie. Nous sommes au milieu d'une vaste plaine, dont les champs et les jardins, séparés par des haies de cactus et d'aloès, s'étendent au loin. Un jeune homme, qu'à son apparence on peut prendre pour le sous-inspecteur des travaux, ou *procurator*, surveille les esclaves. Ses traits dénotent une origine européenne, ses manières sont plutôt timides que rustiques. C'est Agellius. Agellius est fils d'un légionnaire romain, mort à Sicca après s'y être marié à une femme de race numide et avoir embrassé la religion chrétienne dans sa vieillesse, laissant deux fils, Agellius et Juba, l'un âgé de huit ans et l'autre de sept, sous la tutelle de leur oncle, son frère, établi avant lui en Afrique.

Cet oncle, nommé Jucundus, fait trafic d'idoles et autres articles propres au culte des dieux. Son commerce est prospère, grâce surtout au talent de deux jeunes artistes, le frère et la sœur, qu'il a fait venir de Grèce. Jucundus a toujours considéré la conversion de son frère Strabon comme un acte d'idiotisme qu'il a attribué à la vieillesse, et il souhaite vivement de tirer ses deux neveux de cette absurdité. Mais, par des motifs pourtant très-divers, ceux-ci, malgré leur âge peu avancé, se sont toujours montrés rebelles au désir de leur oncle.

Juba, le plus jeune, n'était encore que catéchumène à la mort de son père; il a grandi ainsi, refusant également de compléter son instruction chrétienne et de passer au paganisme; l'obstination, l'orgueil et la résistance à toute influence étrangère forment le trait principal de son caractère. Pourtant, dans les dernières années, il s'est visiblement rapproché de sa mère Gurta, restée fidèle aux pratiques superstitieuses de sa race, et le résultat de ce rapprochement a été une sorte d'incrédulité sauvage.

Agellius, lui, a tourmenté son père, dès l'âge de six ans, pour être instruit dans la foi catholique; plus tard il a été baptisé et admis aux autres sacrements de l'Église. Mais son zèle s'est bien ralenti depuis, faute d'instructions, d'exhortations et d'exemples. Devenu jeune homme, il a pris à ferme la petite terre que son père tenait du gouvernement à titre d'ancien soldat; sa bonne conduite, ses connaissances agricoles, lui ont valu en outre la place de sous-inspecteur dans l'opulente propriété d'un riche sénateur de Rome. Telle est la position où nous le trouvons à l'âge de 22 ans, ne cachant ni ne montrant sa qualité de chrétien; vivant isolé à la campagne, à peu près étranger aux pratiques et à la discipline de sa religion, mais néanmoins fort éloigné de vouloir y renoncer.

Au moment où, après avoir fini son inspection, il se dispose à rentrer dans sa chaumière, un bruit de voix et d'instruments frappent ses oreilles. C'est l'époque des fêtes d'Astaré, et ce sont ses adorateurs qui regagnent la ville à la fin d'une journée consacrée à de honteux plaisirs. Ils aperçoivent Agellius qui cherche à les éviter, et, devinant à son action qu'il n'est pas des leurs, ils l'insultent en l'appelant chrétien. Une femme, lui lançant une pierre, le salue des noms de crapaud, de sorcier, de mangeur de petits enfants et s'écrie : « L'avez-vous vu faire le signe ? c'est un charme, il va nous changer en bêtes ! » Et toute la troupe de pousser contre lui un cri de haine et de mépris.

Rentré dans sa chaumière, un sentiment de tristesse et d'isolement op-

presse son cœur; il se demande s'il ne ferait pas mieux de quitter Sicca et d'aller s'établir à Carthage ou à Hipponne; là, du moins, il trouverait des chrétiens, des frères avec qui s'associer, il ne serait plus seul! Mais soudain une pensée secrète le fait tressaillir et suspend le cours de ses réflexions. Longtemps plongé dans un morne abattement, il en sort enfin; un sourire illumine ses traits; il se lève, fait le signe de la croix, et, prononçant le nom du Sauveur, s'agenouille au pied du crucifix pour dire sa prière du soir.

Pendant qu'il prie, son frère Juba entre silencieusement dans la chambre et y demeure inaperçu jusqu'au moment où Agellius a terminé. Une sorte d'altercation s'élève entre eux; Juba jetant à son aîné l'ironie et le mépris à cause de sa religion, et celui-ci lui reprochant de se joindre aux païens et de partager leurs dégoûtantes orgies. Juba soutient qu'un homme est libre de placer son bonheur où il lui plaît, fût-ce même dans les joies d'un pour-ceau, et les deux frères se quittent moins amis que jamais. L'un reste seul dans sa chaumière, l'autre retourne à la ville où il habite chez son oncle.

Celui-ci avait précisément invité ce soir-là deux amis à souper, l'un Grec, nommé Aristo, le meilleur de ses artistes; l'autre, Cornélius, fils d'un affranchi de Rome, récemment arrivé en Afrique pour y occuper une place du gouvernement. Tout rempli de la grandeur, de la puissance et de la magnificence de Rome, Cornélius n'admet pas que rien puisse jamais en compromettre la gloire. Les Goths eux-mêmes, qui viennent de passer le Danube et qu'Aristo, avec la joie maligne d'un vaincu, lui signale comme un péril, ne lui inspirent aucune crainte; et, quand Jucundus, à son tour, lui montre les chrétiens se dressant contre la mère-patrie et en constituant le véritable danger, il se contente de répondre tranquillement : « Il est vrai qu'en Italie ils se sont multipliés. Ils ont grandi en nombre, en richesses, et peut-être sera-t-il nécessaire de les réprimer; mais on les détruira comme on détruit la vermine, sans la craindre..... Je suis de l'avis de Dèce, il faut les abattre, non pas que nous en ayons peur, mais parce qu'ils nous gênent. »

Dèce, dont le nom vient d'être prononcé, occupe le trône impérial depuis la fin de l'année 249, et, dès le 20 janvier suivant, l'évêque de Rome, saint Fabius, a reçu la couronne du martyre. La paix de cinquante ans, qui a laissé les chrétiens se multiplier sans entraves, est terminée, la persécution recommence de toutes parts; et, si dans l'été de 250 elle n'a point encore sévi ni à Carthage ni à Sicca, il faut l'attribuer, d'une part à la lenteur des communications avec Rome, de l'autre à la répugnance des autorités à frapper des gens inoffensifs dont plusieurs sont leurs amis, peut-être même leurs parents, car cette superstition maudite s'est glissée partout. Mais l'édit impérial a paru, des courriers le portent dans toutes les directions, et d'un jour à l'autre il peut arriver à Sicca; toute hésitation devra cesser alors.

Bien convaincu du péril, Jucundus se demande comment il pourra le détourner d'Agellius. Il a, pour s'inquiéter, deux motifs fort graves : le premier, son affection pour son neveu; le second, son propre intérêt, car il redoute le préjudice que l'obstination du jeune homme pourrait lui causer à lui-même. Un espoir lui sourit. Il a remarqué qu'une jeune Grecque, la sœur d'Aristo, attire les regards d'Agellius; s'il pouvait les marier, le danger serait écarté; Callista, sans nul doute, ramènerait son mari au paganisme.

Qui était donc cette jeune fille sur laquelle il fondait ses espérances? C'était une enfant de la Grèce, une artiste, venue avec son frère à Sicca, comme nous l'avons déjà dit, sur l'invitation de Jucundus. Elle avait la grâce et le charme des filles de son pays. Elle chantait d'une voix douce et pénétrante en s'accompagnant sur la lyre. Elle improvisait des vers et les mimait admirablement. Elle pouvait aussi représenter avec noblesse, et vérité, certains personnages des tragédies de ses poètes, Médée, Antigone, Électre, etc. L'inspiration et l'énergie brillaient dans son regard, voilé parfois d'une mystérieuse tristesse.

Agellius n'avait pas tardé à faire la connaissance du frère et de la sœur. Pour lui, vivant seul, sans compagnons, sans amis, sa qualité de chrétien et ses principes l'ayant tenu éloigné de ses camarades d'étude, leur société exerça une influence pleine d'attraction. Les connaissances qu'il avait acquises pendant ses années d'école soulevaient mille questions, éveillaient mille sentiments qui demandaient une réponse, appelaient la sympathie. Il trouva l'une et l'autre près de ses jeunes amis. Leur conversation lui communiqua des idées philosophiques fautes desquelles son esprit avait été jusque-là rempli de perplexité. Il comprit mieux la position du christianisme dans le monde de la pensée et l'opinion que s'en formaient les défenseurs des autres religions. Enfin, il acquit encore, grâce à eux, des notions d'histoire profane, particulièrement de celle de leur pays, de ses héros, de ses sages, de ses poètes. En outre, l'échange des idées et des connaissances, qui fait seul le charme des relations, ne manquait point aux trois jeunes gens. Indifférents en matière de religion, le frère et la sœur écoutaient pourtant avec curiosité ce qu'il leur disait du christianisme. Les discussions qui en naissaient leur offraient un délassement et une occupation d'esprit, et Agellius se persuadait volontiers qu'il amenait ses deux interlocuteurs sur le chemin de la conversion.

Ces relations amicales duraient depuis quelques mois quand Jucundus résolut de parler à son neveu. Faut-il s'étonner si celui-ci, se laissant aller avec la confiance de la jeunesse à l'espoir de convertir un jour Callista, fut ému d'une secrète joie en voyant son oncle lui proposer, comme sa combinaison propre, ce mariage dont lui, Agellius, nourrissait la pensée au plus profond de son cœur. L'issue de leur conversation, malgré les nuages qui en troublèrent çà et là le calme, fut que Jucundus préparerait les voies près d'Aristo, et qu'Agellius irait lui-même faire sa demande quelques jours plus tard.

Cependant, quand la réflexion succéda à l'entraînement, et que toutes les difficultés d'une pareille démarche se présentèrent à son esprit, le jeune homme fut saisi d'un grand trouble. Ce fut pire encore quand, le moment décisif arrivé, il s'agit de prendre le chemin de la ville pour demander en mariage cette femme païenne, dont rien, après tout, ne lui garantissait la conversion. Aussi, cédant à l'angoisse et à l'irrésolution de son âme, le pauvre Agellius aurait rebroussé chemin dès les premiers pas si un engagement formel ne l'eût obligé à voir ce jour-là Aristo.

Callista, de son côté, instruite de cette visite par son frère, qui cherche à la disposer favorablement, ne témoigne aucun empressement. Chose étrange,

Aristo ne la comprend plus ! Cette enfant des muses, jadis insouciant et joyeuse, laisse percer dans ses paroles un singulier ennui. La vie ne semble plus lui sourire, elle est fatiguée, dit-elle, et Agellius arrive avant qu'Aristo ait obtenu un mot décisif en sa faveur. Le jeune artiste, ne sachant trop que faire entre deux amants si peu résolus, s'éloigne bientôt, pensant qu'ils s'entendront mieux quand ils seront seuls.

Alors commence une conversation qui est, selon nous, une des plus belles pages du livre.

« Callista, dit Agellius en posant sur la table les fleurs de son jardin, acceptez-vous mes fleurs ?

— Donnez, dit-elle, d'un ton grave. Elles sont belles et parfumées comme moi, n'est-ce pas... ? Dans quelques heures elles seront fanées et me ressembleront d'autant plus. »

Elle s'arrêta, fixa les yeux sur lui, et continua : « Agellius, j'ai eu jadis une esclave de votre religion. Elle était née dans une famille chrétienne et tomba en ma possession à la mort de son maître. Elle ne ressemblait à personne de ceux que j'ai connus avant ou depuis. Tout lui était indifférent, et pourtant elle n'était ni morose, ni capricieuse, ni méchante. Elle mourut jeune. Peu de temps avant sa mort, elle vit en rêve un groupe d'ombres brillantes, vêtues de blanc, comme les heures qui environnent le dieu du jour. Elles étaient couronnées de fleurs et se disaient les unes aux autres : Il faudrait qu'elle eût un signe aussi. Là-dessus elles lui prirent la main et la conduisirent vers une dame majestueuse comme Junon, gracieuse comme Ariane, et dont l'aspect était si éclatant, que près d'elle les autres parurent soudain noires comme des Éthiopiennes. Des fleurs, si étincelantes, qu'on aurait pu les prendre pour les étoiles du ciel, ou les pierreries de l'Asie, ornaient aussi sa tête, disait Chione. Et cette belle déesse lui dit : « Mon enfant, voilà quelque chose de la part de mon fils. Il vous envoie une rose rouge, emblème de votre amour ; un lis blanc, symbole de votre chasteté ; des violettes pour semer sur votre tombe, et des palmes vertes pour l'orner. Est-ce afin que je marche de pair avec Chione que vous me donnez des fleurs, Agellius, et la signification des vôtres est-elle la même que celle des fleurs de la déesse ?

— Callista, répond Agellius, le désir le plus ardent de mon cœur, mon espérance la plus vive, c'est que le jour vienne où vous recevrez une semblable couronne, une plus brillante peut-être.

— C'est pourquoi vous êtes venu me parler philosophie et me mettre sur la voie de mourir comme Chione. En vérité, pardonnez-moi ; mais il semble que vous m'offriez des fleurs, non pour ma guirlande de fiancée, mais pour mon urne funéraire.

— Faut-il s'étonner que les deux souhaits s'unissent dans mon cœur ? Tandis que je priais pour que vous ayez dans le ciel le même maître que moi, j'espérais aussi que vous auriez sur la terre le même but et la même demeure.

— Et que vous diriez un mot pour votre maître, et deux pour vous.

— C'est en comprenant tout ce que vous pourriez être pour moi que j'ai été amené à penser que mon maître fait déjà beaucoup pour vous peut-être,

et qu'avec le temps vous pourriez faire beaucoup pour lui. Ne me pressez pas avec les arguments subtils propres à votre nation; ne me demandez pas d'analyser mes sentiments avec plus de précision qu'il ne m'est donné de le faire. Me permettez-vous de vous dire avec simplicité l'état de mon esprit; tel que je le connais, et m'écouteriez-vous patiemment?

Elle fit un geste d'assentiment; il continua: « Tout ce que je sais, et je l'ai reconnu chaque fois que je vous ai entendu parler, c'est qu'il y a entre vous et moi une si étrange analogie de pensée, qu'il m'a fallu en faire l'expérience pour la croire possible, et qu'elle me paraît surtout inexplicable, avec les différences d'opinion, d'habitudes, d'éducation qui nous séparent. J'éprouvé quelque peine à rendre ce que je veux dire; nous différons certainement sur les points les plus importants, et néanmoins il y a un accord incontestable dans la manière dont nous envisageons les choses, dans nos impressions, dans la tendance de notre esprit et les conclusions auxquelles il s'arrête. . . . Ce qui paraît grand à l'un de nous le paraît aussi à l'autre; les objets agissent semblablement sur nos sentiments. Quand je cause avec mon oncle ou avec votre frère, nous ne nous comprenons pas; la sphère où ils se meuvent est différente, et je reste isolé près d'eux. Mais, ô surprise! entre vous et moi un même langage existe, et chose merveilleuse! plus mon étonnement est grand, et plus je suis amené à l'attribuer à une seule cause, à penser qu'un seul maître a dû graver les mêmes lignes sur les âmes de chacun de nous. Faut-il donc s'étonner si je suppose que celui qui nous a faits semblables nous a faits l'un pour l'autre; et que les mêmes raisons qui pourraient vous décider à jeter les regards sur moi pourraient aussi vous décider à vous jeter aux pieds de mon maître? »

« Un instant les larmes semblèrent près de jaillir des yeux de Callista; mais elle surmonta son émotion; si tant est qu'elle en eût, et s'écria avec impétuosité: « Que pouvez-vous me dire de plus? »

« Votre maître! qui est-il? que sais-je de lui? quel malin avez-vous appris sa doctrine? Sans doute je suis indigne de le reconnaître; sans vous être tenu ici bien des fois, nous avez parlé librement de toutes choses, et vous m'avez laissé sur votre maître dans une ignorance aussi complète que si je ne vous avais jamais vu. Je sais qu'il est mort, je sais aussi qu'il vit au dire des chrétiens; dans quelque île fortunée, je suppose. Mais, quand je l'ai demandé, vous avez éludé mes questions; vous avez parlé de votre foi, de vos devoirs, des anciens de votre secte, des Juifs qui les ont précédés. Si, comme vous le prétendez, mes aspirations et mes desirs sont semblables aux vôtres, qu'avez-vous fait pour les satisfaire? Qu'avez-vous fait pour empêcher vous lequel vous offrez maintenant de me conduire? Et, si vous n'êtes dominée par son émotion, elle ajouta: « Vous avez éprouvé les mouvements de mon cœur pour moi-même, et non pour moi; vous vous êtes intéressés pour leur avoir souri comme vous en croyant l'auteur et l'objet. Vous faites profession de croire en un seul Dieu, et l'avez rejeté tous les autres, et vous prétendez que la main, l'ombre de ce Dieu est sur mon esprit et sur mon cœur. Qui est-il ce Dieu? Où habite-t-il? Quelle est sa nature? O Agellius, nous vous êtes mis à sa place, nous en serions comme s'il n'y en avait pour arriver à vos fins. »

D'une voix émue, troublée, Agellius répondit après un silence :

« O Callista, mes oreilles ne me trompent-elles point? souhaitez-vous vraiment d'apprendre à connaître le vrai Dieu? »

— Non, s'écria-t-elle avec violence, ne vous abusez pas; je ne forme pas ce désir, je ne pourrais être de votre religion. Quelle erreur fut la mienne! Je croyais que tous les chrétiens ressemblaient à Chione; il me paraissait impossible qu'il y en eût de sièdes! Chione parlait comme si la première pensée d'un chrétien était l'intérêt d'autrui, son plus ardent désir de lui communiquer le bonheur dont il jouissait lui-même! Et voici un homme qui, bien loin de se trouver heureux, attend de moi son bonheur. Il vient à moi, à moi, Callista, une herbe des champs, un roseau battu par la tempête, courbé sous les rayons dévorants d'un soleil de feu, et il me demande le repos de son cœur! Me donnera-t-il une félicité nouvelle? Comment, puisqu'il ne la possède pas lui-même! Je croyais un chrétien supérieur au temps et au lieu. Hélas! hélas! tout est vanité. Je suis bien jeune dans la vie pour sentir toute la force de ces paroles avec lesquelles les sages la quittent d'ordinaire : Vanité et déception. O Agellius, en apprenant que vous étiez chrétien, comme mon cœur a battu! J'ai pensé à celle qui n'était plus et d'abord je crus la retrouver en vous; comme si une sympathie magique vous eût unis, j'espérais recevoir par vous quelque chose de cette force étrange dont ma nature a besoin et que Chione me disait posséder. Votre air, vos paroles, vos manières, différaient entièrement de celles des autres. Et pourtant vous veniez, vous partiez et vous reveniez encore; sans un mot... Je l'attribuais, tantôt à la réserve, tantôt à la timidité, tantôt à la prudence d'une secte persécutée. Cruel désappointement! Bientôt je commençai à m'apercevoir que vous pensiez à moi comme tant d'autres peuvent y avoir pensé; que Callista était votre sœur, et non pas Dieu! Que vous aviez beaucoup à dire de vous-même, et rien de lui! Il fut un temps où j'aurais pu vous adorer, Agellius, vous! l'avez empêché en m'adorant lui-même.

« Quelle surprise! quel remords! quelle humiliation pour Agellius! Contraste douloureux. D'un côté les plaintes de la nature mal régénérée, de l'autre les reproches qui s'adressent à la nature régénérée, mais retombée. A la fin il prononça ces paroles :

« O Callista, quel que soit le tort involontaire que je vous ai causé, vous, du moins, vous m'avez rendu le bien pour le mal, vous vous êtes faite ma bienfaitrice. Je ne connais maintenant, et celui qui s'est servi de vous comme d'un instrument de miséricorde envers moi n'oubliera pas de vous en récompenser au centuple. Je n'ajouterais qu'un mot pour moi-même, c'est-à-dire, non pour moi, mais pour mon maître. Ne croyez pas un moment que ce que vous pensiez de la religion chrétienne soit mensonger! Elle nous révèle un Dieu qui satisfait toutes les affections du cœur, et qui pourtant le conserve pur. Je suis un maître; (et ici son visage se colora sous l'intensité de son émotion), je suis un maître dont l'amour est plus fort que l'amour créé. Que Dieu ait pitié de ma faiblesse! Mais jamais je ne songeai à vous aimer comme je l'aime. Vous êtes destinée à son amour. Je vous remets à lui, notre Seigneur, avec qui je n'aurais jamais lutté, et pour qui seul j'aurais dû parler... Bien qu'indigne de vous approcher, je vous suivrai à distance,

qui sait jusqu'où ? Peut-être jusqu'à la prison, peut-être jusqu'aux arènes où l'on confesse le Sauveur des hommes, où l'on ose souffrir et mourir pour lui... Maintenant adieu. Je vous confie à sa sainte garde et à celle des martyrs. »

Telles furent ses dernières paroles, il franchit la porte sans oser regarder derrière lui. . . . .

Arrivé sur la place, devant la statue de l'Empereur, une voix partie d'un groupe de mendiants et de vagabonds de la ville, couchés à l'ombre des boutiques, lui crie : « Attention, mon garçon, les Furies sont à tes trousses et le destin précède tes pas. Lève les yeux sur l'Empereur, il te regarde d'un œil courroucé, prends garde ! » Tiré de sa préoccupation par ces paroles, Agellius s'approche de la statue équestre de Sévère et voit l'édit impérial qui condamnait à la prison d'abord, puis à la torture et à la mort, quiconque refuserait de sacrifier aux dieux, et particulièrement les chrétiens. A cette lecture, une violente émotion s'empare de lui. En proie à une fièvre ardente, bien des jours s'écoulaient sans qu'il en ait connaissance. Au sortir de sa torpeur, il est tout surpris de trouver près de lui un inconnu qui lui rend les soins d'une garde attentive. Après l'avoir longtemps interrogé du regard, Agellius lui demande qui il est; alors l'étranger murmure à son oreille quelques mots qui le font tressaillir; sa faiblesse seule l'empêche de manifester hautement son profond étonnement.

Peu à peu la santé d'Agellius reparaît, et avec elle commencent de longues et intimes conversations entre lui et son hôte. Celui-ci ranime dans son âme la foi qui y sommeillait; il répand la lumière sur les points qu'une instruction incomplète avait laissés obscurs dans son esprit et lui révèle par degrés toute la splendeur du christianisme.

Cependant survient une calamité publique. La famine et la peste qui assiègent le peuple des villes et des campagnes ne tardent pas à l'exaspérer. La misère pousse aux résolutions extrêmes, le plus léger incident suffit pour en déterminer l'explosion, et bientôt l'émeute gronde dans Sicca.

Longtemps la populace indécise cherche des victimes. Elle pille quelques boutiques, rançonne quelques riches particuliers; mais ces insignifiants succès ne font qu'exciter son audace et son impatience; enfin une voix s'écrie : *Christianos, ad leones!* Et soudain la multitude, un moment muette, répond à cet appel comme un seul homme par un cri unanime. Le sort de la journée est décidé; on s'empare d'un âne, on le salue comme le Dieu des chrétiens, et, couvert d'oripeaux brillants, on le place triomphalement à la tête de la troupe.

Pourtant, malgré beaucoup de bonne volonté, de maigres succès couronnent les efforts de l'émeute. Deux ou trois malheureux écrasés sous les pieds pour avoir refusé d'adorer l'âne ont été jusque-là les seules victimes de la furie populaire. Le désappointement semble grandir la rage, quand les magistrats, comprenant le péril qui menace la ville, imaginent de le conjurer en attirant au dehors cette foule insensée. La même voix qui la première a crié : Les chrétiens aux lions! s'élève de nouveau, et cette fois elle prononce ces mots : « Agellius le chrétien! Agellius le sorcier! Agellius aux lions! à la

ferme d'Agellius ! Or Agellius, averti du danger et pressé par le prêtre, son hôte, s'était retiré à la ville.

Quant au prêtre, jugeant qu'il lui reste encore plusieurs heures devant lui, il se met en prières, adressant à Dieu de ferventes supplications pour son Église persécutée, pour ses enfants dispersés, pour Agellius qu'il vient de ramener au bercail, et même pour Callista, Callista qu'il ne connaît pas, mais dont une voix secrète lui prédit la conversion. Des heures s'écoulent pour lui dans la contemplation et la méditation des choses divines. Un bruit à la porte vient les interrompre et le fait relever soudain. Une femme entre; elle jette un regard dans la chaumière et dit : « Agellius n'est donc pas ici ? »

Cette femme, c'est Callista; mue par un sentiment qu'elle ne s'explique peut-être pas elle-même, elle vient avertir Agellius du danger qui le menace et de l'approche de la populace.

Le prêtre lui demande si elle est chrétienne pour s'intéresser ainsi à cette race persécutée. Dans la conversation qui a lieu entre eux éclate ce besoin de foi et d'amour qu'elle a déjà laissé paraître devant Agellius; le ministre du Seigneur s'efforce d'éclairer son esprit, de toucher son cœur et de l'amener à la source de la vraie foi et du véritable amour. Ce dialogue est admirable d'onction et de simplicité; il touche et pénètre l'âme, il l'émeut et l'attendrit. Pourtant, Callista, un moment ébranlée, se rejette de nouveau dans une hautesaine négation de cette vérité après laquelle elle soupire; ses paroles sont interrompues par le murmure sourd de la multitude qui approche; alors, changeant de ton, elle s'écrie : « Mon père, voici l'ennemi ! »

Le moment du départ est arrivé. Le prêtre, jetant un regard autour de lui, aperçoit les livres de la sainte écriture laissés par Agellius; il les prend, et, s'adressant à Callista : « Mon enfant, lui dit-il, je vais vous donner une grande preuve de confiance, que je n'accorderais guère à des personnes non chrétiennes. Lisez ce parchemin, il contient l'histoire terrestre de Notre-Seigneur et maître. Vous apprendrez là à connaître qui nous aimons. Gardez-le soigneusement; et, quand vous le pourrez, déposez-le en des mains chrétiennes. Quelque chose me dit que je n'ai pas tort de vous le prêter. » En parlant ainsi, il lui présente l'Évangile de saint Luc et met les deux autres volumes dans sa tunique.

« Et maintenant votre nom, mon père, si jamais j'ai besoin de vous, » dit Callista.

A cette demande, prenant un morceau de charbon, il écrit sur le mur :

« Cyprien, évêque de Carthage. »

Il était temps ! Des voix retentissent près de la chaumière. Callista, dans l'intention d'opérer une diversion en faveur de l'évêque, s'élance en avant. Lui-même, après avoir en toute hâte pris le pain des forts, sort d'un autre côté.

Mais à peine a-t-il fait quelques pas, qu'il se trouve au milieu de la populace; déjà les bras sont levés pour le frapper. Un jeune homme les arrête sous prétexte de forcer le sorcier à retirer les sorts qu'il leur a jetés. C'est Juba; il leur persuade de le mener à la ville pour lui infliger de cruelles tortures, et, le plaçant sur l'âne qu'ils ont conservé avec eux, il leur fait faire volte-



face. Puis, à un moment donné, déliant les mains de l'évêque et appliquant avec les cordes un violent coup à l'animal, il le lance à travers la campagne. La bête excitée galope furieuse; la nuit est presque close, et l'évêque échappe à ses persécuteurs.

Quant à eux, la mort les attendait sous les murs de Sicca. Les magistrats, en leur ménageant la sortie, avaient résolu de ne pas les laisser rentrer, et les soldats romains placés à la porte de la ville exterminèrent sans pitié cette multitude demi-ivre et sans armes.

Cependant Callista, trouvée dans le jardin d'Agellius par deux de ces forcenés, est prise pour une chrétienne et emmenée par eux à la ville, où ils la remettent aux magistrats devant qui elle doit comparaître le lendemain.

Interrogée, elle déclare sans hésiter qu'elle n'est pas chrétienne; mais, chose étrange! quand on la somme de sacrifier, elle refuse.

Les prières de son frère Aristo, qui l'a accompagnée devant les juges, lui obtiennent un délai d'un mois pour recouvrer la raison, car chacun la croit folle. Et, pendant ce temps, on doit soumettre le cas au proconsul à Carthage.

A quelques jours de là, deux hommes se présentent avant le lever du soleil à la maison de l'appariteur, où se trouve Callista, et demandent à la voir. Une bourgeoise bien garnie fait taire les questions et les scrupules du geôlier; ils sont admis près d'elle. En voyant le changement qui s'est opéré dans la jeune Grecque, l'évêque, car c'est lui, peut, à peine retenir des larmes de compassion et de joie. Avec le sentiment et l'orgueil de sa beauté, elle a perdu cette majesté fière qui la faisait tant admirer; maintenant simple, humble et modeste, elle semble prête à sourire à qui la foulera aux pieds. Un cri de joie lui échappe en reconnaissant Cyprien; elle s'agenouille, et lui remettant l'Évangile, elle lui dit : « Mon père, je veux être chrétienne, si je le puis... Il est venu pour sauver la brebis égarée... Donnez-moi celui qui a parlé si tendrement à la pécheresse! » L'évêque se trouble, son cœur se brise devant cette enfant prisonnière et que la torture va réclamer; il se compare à Abraham levant la main pour sacrifier son fils. Les prières, la ferme résolution de Callista, le décident enfin à lui conférer, non seulement le baptême, mais la confirmation et la communion. Le diacre qui l'accompagne instruit, autant que les circonstances le permettent, cette catéchumène d'un jour, que le martyr attend, et tous les sacrements de l'Église lui sont donnés à la fois. Ce fut sa première et sa dernière communion!

L'ordre d'être saisi avec elle était arrivé de Carthage. Le lendemain elle comparait devant ses juges, et, cette fois, elle se proclame chrétienne. On la condamne d'abord à passer vingt-quatre heures dans le *sigillum*, prison des criminels; ce temps expiré, sans que la résolution soit ébranlée, le juge la fait jeter dans le *Tullianum* (cave de cloaque infecte) au-dessous de la prison intérieure; puis il ordonna qu'elle soit étendue sur un banc, décapitée, et enfin livrée en pâture aux lions et aux animaux de proie. Mais l'épuisement d'une longue captivité, les privations et les tourments des derniers jours trompèrent la cruauté des bourreaux; la mort épargna à la

victime quelques tortures; résignée, elle expire sur la roue en appelant son Seigneur et en le bénissant.

Le soleil d'Afrique accomplit sa course journalière, mais il n'ose profaner de ses rayons les restes sacrés exposés à leur ardeur. La rosée de la nuit tombe, les brouillards du soir s'élèvent, ils respectent ce corps et le laissent intact. Les animaux du désert rugissent au loin et rôdent à l'entour; les vautours épient leur proie du haut des rochers; aucun n'ose approcher. Les étoiles, comme des lampes funèbres, scintillent au-dessus de la jeune martyre; la lune répand autour d'elle sa lumière argentée; les signes de la mort n'apparaissent nulle part!...

Le soir succède au jour, et le jour à la nuit. L'aube commence à poindre, elle éclaire peu à peu le paysage, et bientôt on distingue les formes de cinq hommes qui n'étaient pas là la nuit d'auparavant. Ils semblent venir de la montagne et doivent posséder un courage peu ordinaire pour avoir osé affronter la dent des bêtes sauvages pendant la nuit, et la rage de la populace pendant le jour. L'un d'eux s'avance seul, les autres restent en arrière, porteurs d'une sorte de bière ou litière. Lui, les yeux baissés, les mains tordues par la douleur, tressaille et recule en apercevant les traits de la jeune martyre. La dernière fois qu'il l'a vue, elle était dans tout l'éclat de sa beauté terrestre, dans toute la vigueur et l'élevation de son intelligence!... Mais il faut se hâter. Un signe appelle ses compagnons: deux d'entre eux soulèvent le corps, et, le plaçant dans la bière, ils s'éloignent promptement, tandis qu'Agellius, content, avec les deux autres, la populace qui voudrait les poursuivre. Après une lutte de courte durée, il s'engage à son tour dans les sentiers par lesquels les premiers ont disparu. Le corps heureusement rendu dans la caverne où sont réfugiés les chrétiens persécutés, on le dépose devant l'autel, et l'évêque Cyprion vient y célébrer la messe. L'hymne d'actions de grâce entonné par les assistants n'est pas encore achevé, que déjà un miracle s'opère.

Dix années plus tard, Péce est mort, la paix est rendue à l'Église; un évêque gouverne les chrétiens de Sicca, dont le nombre s'est considérablement accru depuis la mort de Callista. Une belle église s'élève dans la ville, le corps de la jeune martyre y repose.

Quant à Agellius, on croit qu'il devint plus tard évêque de Sicca, et qu'il souffrit le martyre lors de la persécution ordonnée par Dioclétien. Par ses soins, le corps de Callista avait été déposé sous le maître-autel où l'évêque célébrait chaque jour la messe; et où, après sa mort, on le plaça lui-même.

Tel est, fort en abrégé, le livre composé par le R. P. Newman. Pour lui rendre toute la justice qui lui est due, il faudrait que l'analyse pût reproduire en son entier les différentes beautés qu'il renferme et que nous ne pouvons qu'à peine indiquer ici.

Quoique le but de l'auteur soit bien plutôt de nous présenter le tableau des mœurs chrétiennes au premier siècle que de nous donner une étude des passions et des caractères, il n'en est pas moins tracé celui de Callista avec une vérité pleine de grâce et d'énergie. On sent que l'aristocrate et l'ennemi qu'elle éprouve sont bien ceux que devaient connaître des âmes s'élevant à cette époque de transition, dégoutées qu'elles étaient des folles et vaines

reurs du paganisme et aspirant vaguement aux pures voluptés du spiritualisme chrétien. Quant au caractère d'Agellius, nous ne partageons pas le sentiment de ceux qui le trouvent trop peu accusé. Callista est l'héroïne; c'est elle qui doit attirer, enchaîner l'intérêt du lecteur; qu'il montre plus de résolution, plus de fermeté, et il lui ôte tout son attrait. Conduite par lui, elle n'aurait plus à chercher sa vie, et nous serions privés du spectacle si beau d'une âme droite repoussant l'erreur qu'elle méprise, appelant, sans pouvoir encore la proclamer, la vérité qu'elle ignore, mais qu'elle pressent. Ne l'oublions pas, c'est la faiblesse relative d'Agellius qui fait la force et l'originalité de Callista.

Ce livre possède d'ailleurs un mérite qui, à nos yeux, dépasse tous les autres; c'est le charme vraiment chrétien répandu dans toutes ses pages, la simplicité, la pureté des sentiments qui y sont exprimés, et ce suave parfum de résignation et d'amour qui inspire au lecteur le désir de servir Dieu plus efficacement, et lui fait éprouver comme un avant-goût du repos dont jouissent les élus. Sans doute, ce n'est pas un roman dans le vrai sens du mot; mais c'est un ouvrage d'une lecture attachante et qui ne laisse après soi que des émotions salutaires.

AUDLEY.

## BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

---

LE ROMAN DE JEHAN DE PARIS. Paris, 1 vol. in-16. *Jannet*, 15, rue Richelieu.

POÉSIES INÉDITES DE RONSARD, 1 vol. in-8°. *Aubry*, 16, rue Dauphine.

ŒUVRES COMPLÈTES DE SAINT-AMAND, 2 vol. in-16, *Jannet*, 15, rue Richelieu.

« Or sus, ma damoiselle, dit le page à la fille du roi, je vous montrerai le plus chrestien et le plus noble que vous vistes oncques. Regardez là, en bas, celui qui porte un petit baston blanc en sa main, et un collier d'or au col, regardez comme il est beau personnage et gracieux, c'est Jehan de Paris. » C'est par lui que je veux commencer ces quelques pages de bibliographie. Aussi bien ce roman de Jehan de Paris est-il un des plus charmants ouvrages de notre vieille littérature, un de ceux, en même temps, qui n'ont jamais pris, dans l'histoire littéraire, la place qu'ils doivent occuper.

Au moment de son apparition, dans la première moitié du seizième siècle, il courait la même fortune que la plupart des œuvres qui naissent à cette époque des inspirations du moyen âge, une triste fortune à coup sûr; mais il eut, comme les plus belles choses, le pire destin. Sa brièveté le condamnait, même aux yeux des derniers disciples des trouvères, à passer inaperçu à

côté des grands romans de chevalerie. Puis c'était une œuvre chaste et honnête; les *pantagruelistes* de nature, et ces personnages très-illustres dans lesquels maistre François, bientôt triomphant, allait trouver un si favorable auditoire, les descendants de ces *sots* aimant tavernes, jeux, esbats, au xquels Gringore avait dédiées farces, tous ces bons *rustres*, suppôts de Roger Bon-Temps que Collerye appelait à sa suite, cette troupe n'était pas faite pour comprendre un tel roman. Il était naïf aussi, simple, composé dans le goût ancien, sans emphase, sans recherche; il n'avait pas le moindre bruit discordant à opposer aux harmonies de la Pleïade. Or, en ce temps, comme en tous les temps de belle et maniérée poésie, il n'y avait de place que pour la haute rhétorique et pour son contraire la fantaisie triviale, aux tons chauds, aux inventions ardentes et grossières. Enfin l'auteur, dès les premiers mots de sa préface, annonçait qu'il n'aimait point les *paroles dissolues*; il n'y avait donc pas à espérer de lui quelques-unes de ces gaietés traditionnelles sur les moines et les nonnains : les écrivains huguenots n'avaient ni attention ni louanges à lui donner. Dès lors les trois écoles de camaraderie littéraire lui manquant à la fois, je veux dire la Pleïade, les pantagruelistes et les huguenots, la *secte des politiques* de Michel de l'Hospital n'ayant aucun intérêt à le protéger, et la grosse bourgeoisie des métiers lui préférant les vieux romans remis au goût du jour, l'ouvrage était, au moment même de sa naissance, condamné à une vie obscure. Mais il flattait l'amour-propre national; son langage, ses idées, son art, le peuple les comprenait et les aimait; et, si Jehan de Paris ne parut jamais à la cour des Valois, du moins joua-t-il un grand rôle dans les veillées populaires. Il fut peut-être le plus admiré de ces types que la Bibliothèque bleue faisait connaître aux petits bourgeois et aux paysans.

À mes yeux c'est une œuvre vraiment française; elle a échappé au latinisme du quinzième siècle, elle ne touche par aucun point à ces littératures que devaient nous faire, au seizième siècle et au commencement du dix-septième, le grec, l'italien, l'espagnol; à ce titre, malgré sa brièveté et son obscurité, elle occupe une place importante dans l'histoire de notre littérature.

En dehors même de cette importance historique et du grand rôle qu'elle joua dans les imaginations populaires, elle me paraît encore un des produits les plus parfaits de la littérature des conteurs, elle peut être considérée comme le spécimen le plus complet de la Nouvelle chevaleresque. Si toute comparaison n'était pas périlleuse entre des ouvrages d'écoles si différentes, séparés par un si grand laps de temps, créés par des esprits divers, influencés par des mœurs, par un état de société tout contraires, je serais tenté de comparer cette nouvelle du quinzième siècle avec la plus jolie des nouvelles de ce temps-ci, avec *Colomba* de M. Mérimée. C'est le même fini, la même pureté de forme artistique, la même marche, claire, logique, naturelle. C'est des deux côtés le drame développé sans recherche, sans soubresauts, la mise en scène simple, attachante, sans l'emploi de cette science banale et routinière, qui arrange froidement, laborieusement des péripéties tortueuses, bruyantes et compliquées. C'est enfin la même méthode qui prend l'esprit sans le surprendre; qui, par le développement normal des caractères et de

l'action, mène doucement et sans malaise l'intelligence jusqu'à l'intérêt le plus profond. Ici la comparaison s'arrête, la nouvelle du quinzième siècle appartenant, comme je l'ai dit, à l'art naïf, populaire et bourgeois. Elle est écrite, d'ailleurs, par un esprit qui ne touche pas au génie, qui est porté par les traditions de son art plutôt que maître de cet art, et qui surtout paraît posséder plutôt le don naturel que la science du style.

On ne peut, sans injustice, analyser un tel ouvrage. Tout le charme est dans les détails, presque tout le mérite dans la sérénité de l'action. On sent la gentillesse de l'esprit, le style donne de la sympathie pour l'auteur; les scènes se succèdent, chacune entourée de sa véritable lumière, celle-là claire, douce et joyeuse, celle-ci brillante, l'autre naïve, la suivante spirituelle. Mais l'idée n'est jamais profonde, l'émotion ne s'y rencontre guère, les événements ne sont ni nombreux ni saisissants, la donnée philosophique est presque nulle. Ce livre n'a donc pas été fait ni pour le poète ni pour le penseur, l'auteur l'indique nettement : « Pource que notre pauvre fragilité est bientôt lassée à lire les choses salutaires, j'ai voulu mettre par écrit une histoire joyeuse. » Il a parfaitement réussi. Mais le sourire ne se raconte pas et les histoires joyeuses sont comme le sourire, elles échappent à l'analyse. Le Critique peut les prendre comme le Naturaliste prend la fleur pour la mettre dans son herbier, mais toute flétrie; je ne serai point si cruel et je vous dirai comme disait le page à la fille du roi : « Regardez celui qui porte un collier d'or au col, regardez comme il est beau personnage et gracieux, c'est Jehan de Paris. »

Je crains bien que cette œuvre n'échappe à l'érudition comme elle échappe à l'analyse, et j'avoue que je n'ai rien de précis à indiquer quant à son origine, sa date et son auteur; jusqu'à ce qu'un heureux hasard nous mette sous les yeux quelque manuscrit ou quelque renseignement contemporain, je crois que ces questions resteront sujettes à controverse. Dans un tel récit où la fantaisie et l'imagination jouent le principal rôle, où l'auteur a évidemment arrangé au gré de son caprice les données de l'histoire, les noms et les positions historiques qu'il indique, n'offrent au critique qu'un point de départ fort fragile. Les costumes qu'il dépeint ne sont pas assez particularisés pour qu'on y puisse trouver une date authentique. Le langage lui-même n'offre pas de preuve bien positive pour qui connaît la méthode des imprimeurs du seizième siècle, pour qui sait combien facilement, en ce temps de transition ils donnaient à chaque nouvelle édition d'un ancien ouvrage l'orthographe et le style de la date de l'impression. Ces divers renseignements sont pourtant les seuls que nous puissions consulter, tout en interrogeant cependant et avec soin les habitudes générales et traditionnelles de la littérature du moyen âge.

Je ne pense pas que la version actuellement connue du roman de Jehan de Paris soit l'œuvre originale. A partir de la fin du quatorzième siècle, la littérature romanesque n'invente plus guère, elle arrange, allonge ou abrège et met en prose les anciens poèmes. L'imagination joue un rôle inférieur à cette époque et les conteurs eux-mêmes se bornent à répéter les vieux fabliaux, à raconter les scandales contemporains. Notre roman, comme œuvre d'imagination et comme roman écrit tout d'abord en prose, serait donc une

exception à la fin du moyen âge. J'aime mieux prendre au sérieux l'assertion de l'auteur annonçant qu'il a voulu recueillir les choses anciennes, qu'il l'a fait en se tenant le plus près possible de la vérité, qu'il va mettre une histoire par écrit. Je sais que les poètes des siècles précédents aimaient à persuader à leurs auditeurs qu'ils avaient consulté de vieilles chroniques; mais la raison de cet usage, de ces prétentions à la science, n'existe plus au seizième siècle. Il semble, du reste, qu'on aperçoit çà et là, dans l'œuvre que nous étudions, l'influence de deux esprits différents : celui du dernier rédacteur et celui d'une tradition antérieure. Nous nous bornerons à indiquer comme preuves ces quelques plaisanteries gaillardes qui tranchent si complètement avec le ton général de l'œuvre, avec la méthode ordinaire, l'esprit personnel, et les intentions bien clairement annoncées de ce dernier rédacteur. Ce sont là, si je ne me trompe, des gaietés plus anciennes, des folâtries imposées par une copie précédente.

La tradition première de cette histoire serait, à mon sens, contemporaine de Froissard et de Charles V. Ce roi qui s'en va en Espagne punir des barons révoltés et qui prend la cause du roi d'Espagne parce que les rois de France sont naturellement les défenseurs de toute noblesse, de toute royauté, de toute justice, ce roi n'est plus un roi de l'époque féodale, mais ce n'est pas non plus le roi faible et humilié du quinzième siècle. Il n'a pas encore oublié les habitudes des héros Carlovingiens qui passent si souvent les Pyrénées en souvenir de Roncevaux et en haine des Sarrasins, mais il y va surtout en vainqueur. L'imagination qui a créé un tel roi connaissait les relations fréquentes de la France avec l'Espagne au quatorzième siècle, et elle était toute fière du rôle que don Guesclin venait de jouer dans Castille et dans Aragon. D'autre part ce vieux roi anglais, sot et ridicule, traité ironiquement, mais sans haine ni amertume, n'a pas pu naître dans la littérature française après le farouche Henri V et les insolences de la domination anglaise. Il est bien le *roi des ennemis*, sans doute, mais des ennemis non encore victorieux, et il représente bien l'opinion que l'esprit populaire pouvait se faire de ces ennemis sous Charles V.

Si de cette tradition, première origine du roman, nous passons à la version qui vient d'être publiée, là encore nous nous trouvons en présence de l'hypothèse, et la date de la composition nous offre un champ assez large. Les indications historiques donnent deux points extrêmes : d'une part nous trouvons 1527 et 1536 puisqu'il y est parlé des ducs d'Orléans et de Bourbon, et que c'est à ces dates que ces titres apparaissent pour la première fois. A l'autre extrémité de l'hypothèse il nous paraît sage de prendre soit 1498, soit 1527. L'auteur n'eût pas en effet osé ranger le duc de Bourbon parmi les fidèles serviteurs du roi de France après la trahison du connétable, et je doute même que ce respect plein de délicatesse et de vénération qu'il montre envers la royauté lui eût permis de mettre un duc d'Orléans parmi les très-humbles serviteurs du roi, lorsque c'était la famille de ces ducs qui occupait à son tour le trône de France sous Louis XII et François I<sup>er</sup>. Ce serait donc avant 1498 qu'il faudrait faire remonter la date de notre roman. Le style, lui, à part quelques mots plus anciens, indique bien la fin du quinzième siècle, et le dialecte parisien de cette époque. Il offre quelques tour-

nures plus particulièrement employées par les livres pieux du temps; dans l'introduction surtout il a presque l'apparence grave qui conviendrait à la phrase d'un prédicateur. On voit, en plusieurs endroits, avec quel soin l'auteur se met hors de cause quand il est amené à parler d'amour, et ceux qui ont lu les ouvrages non dogmatiques du clergé de ce siècle ont pu y remarquer une tendance à l'ironie fine et douce, une bonhomie calme, caustique et joyeuse tout ensemble, qualités qui se rencontrent à un haut degré dans Jehan de Paris. Il semble qu'on puisse tirer de tout cela des conclusions contraires à l'opinion générale qui place la date de ce roman sous François I<sup>er</sup> et il me paraît vraisemblable d'attribuer la dernière rédaction de cette œuvre à un prêtre, vieux, parisien, vivant en la seconde moitié du quinzième siècle<sup>1</sup>. Il est possible, d'ailleurs, que l'ouvrage, resté obscur à sa naissance, ne se soit répandu que plus tard. Lors des guerres de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint, lors des fréquentes tentatives matrimoniales de Henri VIII, on put trouver des allusions consolantes et joyeuses dans cette histoire qui montrait l'Espagne si humble, le roi d'Angleterre vieux, veuf et ridicule, et j'accorderais volontiers que c'est à cette époque qu'elle fut imprimée et vulgarisée.

La nouvelle édition se distingue par un texte clair, par une préface et des notes d'une audacieuse pauvreté. Ce roman se rattache pourtant à deux branches importantes de l'ancienne poésie. Il tient d'abord au cycle des romans d'aventures qui lutte, au treizième siècle, contre les chansons de Geste, contre les poésies de la Table Ronde, et qui les remplace définitivement, après s'être emparé de quelques-unes de leurs données, d'un grand nombre de leurs personnages. Il se rattache encore à cette branche des romans joyeux, à qui nous devons, entre autres, le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, et le roman de Baudouin de Sebours. Il tient du reste, par bien des points, à maintes œuvres antérieures dans lesquelles on eût pu retrouver l'origine des plus importantes de ses inspirations. Ce défilé, par exemple, cette entrée si curieuse des troupes de Jehan de Paris dans la ville espagnole, n'en retrouve-t-on pas le germe dans la Chronique du moine de Saint-Gall, dans le roman de Blancandin, dans la légende galloise du songe de Renaby?

Il y avait dans l'étude de telles questions la matière d'une préface sérieuse et de notes réelles.

Je n'ai pas de pareilles observations à faire au sujet des *Poésies inédites de Ronsard*; M. Blanchemain a donné une preuve de bon goût en se gardant de toute préface sur le grand poète. Sans doute, il eût aussi donné une preuve de prudence en retranchant un sonnet de sa façon qui accompagne l'édition, mais je ne veux pas m'arrêter sur cette fantaisie, elle est innocente; elle veut louer Ronsard et y réussit parfaitement. Je me garderai, moi aussi, de toucher à cette vie brillante. Le vieux poète a été rude-

<sup>1</sup> Depuis que cet article attend l'impression, on m'a signalé, dans l'*Athenæum*, quelques lignes annonçant la découverte d'un manuscrit de Jehan de Paris. Le possesseur dudit manuscrit, M. Gaulheur, de Genève, en fait remonter la date jusqu'au quinzième siècle. J'espère que de nouvelles découvertes viendront encore donner raison aux autres parties de mon hypothèse.

ment blessé par les louanges de ces derniers temps, et sa propre gloire s'est usée à donner de la gloire à ses contemporains. Le romantisme l'avait ressuscité et l'avait accepté pour ancêtre; les Précieuses, j'imagine, eussent trouvé que c'était là un cruel bienfait, un dangereux amour filial; il n'y avait pourtant pas déshonneur pour lui à se trouver en compagnie des maîtres de l'école. Mais, de la louange des maîtres, il tomba dans l'admiration des disciples; il ne fut plus, pour les néo-romantiques, un grand seigneur de la poésie française, il devint le patriarche de la poésie grecque. Son nom servit, dans ces dernières années, de consolation à cette vaillante école qui s'efforce de pousser la langue et le génie de la France dans les marais du Permesse, de l'Hippocrène ou du divin Olmius. Elle avait vu toute une révélation dans ces regrets du grand pindariseur :

Ah! que je suis marry que la muse Française  
Ne peut dire ces mots comme fait la Grégeoise  
Ocymore, Diapotme, Oligochronien.

Que les ombres de la Pléiade se consolent donc, ces mots ont été dits ou peu s'en faut, mais ils ont failli tuer Ronsard. Il est vrai que la *Muse Grégeoise* du dix-neuvième siècle n'y a pas survécu, et cela peut nous consoler.

Édouard du Monin, un *Grégeois* du seizième siècle, disait, en parlant du *grand Vendosmois* :

Et ses plus menus vers sont voix sacramentales.

Cela eût été vrai il y a vingt ans encore, et ces œuvres inédites de Ronsard eussent été alors saluées par des acclamations. Les poètes sont ingrats, peut-être sont-ils morts; les érudits restent, c'est à eux maintenant que Ronsard appartient. C'est à eux de lui dresser son vrai piédestal entre l'extrême mépris des siècles classiques et l'extravagant enthousiasme des années romantiques. Leur travail est facile, ils n'ont qu'à répandre ses œuvres. Il arrivera ainsi à sa véritable renommée; il partagera avec Corneille la gloire d'avoir possédé la plus poétique nature qui ait illustré la France depuis le moyen âge, et il disputera à Alain Chartier l'honneur d'être le chef de la plus détestable école qui ait existé dans ces derniers temps exclusivement. C'est du reste à ce double jugement que paraît s'être arrêtée l'opinion générale. Le temps viendra peut-être où il sera nécessaire d'appuyer avec fermeté et tout particulièrement sur la seconde partie de ce jugement. Peut-être alors faudra-t-il ne plus voir dans Ronsard que la Pléiade, et derrière la pléiade cette foule ridicule des grotesques de tous les siècles; maintenant la littérature est trop pauvre pour qu'il soit obligatoire de décourager même les imitateurs. Elle est trop triste surtout pour que nos regards ne se reposent pas avec un bonheur infini sur ce temps brillant, sur cette époque sonore, sur cette poésie heureuse devant qui s'inclinait un roi comme François I<sup>er</sup>, que cultivait une reine comme Marguerite de Navarre, que vantaient les plus graves comme de Thou, et les plus savants comme Scaliger. Que Ronsard vienne donc, et qu'il vienne tout entier! C'est, je crois, — car



j'oublie le sonnet préliminaire, — ce qu'a voulu M. Blanchemain quand il a mis un si grand soin, un si grand amour à rassembler les vers du poète qui avaient échappé jusqu'ici aux recherches.

J'aurais voulu que, partant de cette idée, il se gardât, comme d'une infidélité, d'admettre dans son recueil ces *Sonnets d'Etat*, qui, selon toute apparence, ne viennent pas du grand Vendômois. On ne saurait même les lui attribuer sans faire quelque injure à son caractère, sans porter atteinte à cette netteté, force et constance d'opinion qui sont belles en lui. Ces sonnets ne semblent pas d'ailleurs sortis tous de la même main. On croirait que les uns ont été faits par un huguenot, les autres, sinon par un futur ligueur, du moins par un de ces hommes que l'on rangera plus tard dans le parti des *Politiques*. Celles de ces pièces qui appartiennent à la première catégorie, Ronsard ne les eût pas faites, il était l'ennemi sincère des gens de la religion. Comme presque tous les poètes du temps, comme presque toute la bourgeoisie, et comme tout le peuple parisien, il ne voyait en eux que des séditeurs, des mauvais Français, des ambitieux poussant à la guerre civile une troupe de niais et d'enthousiastes. Les plus honnêtes, à ses yeux, étaient les grands seigneurs qui voulaient, sous le prétexte des intérêts du ciel, recommencer la lutte de la féodalité contre la royauté; c'étaient les étourdis comme Marot, qui, par fantaisie d'artiste, par le hasard des amourettes ou de la camaraderie, se jetaient dans la nouveauté; c'étaient peut-être aussi les bourgeois des classes lettrées qui, ne trouvant pas leur place faite encore dans la hiérarchie sociale, par vanité blessée, par habileté de conduite, et pour faire bruit, se lançaient dans l'opposition. Mais il ne croyait ni à la sincérité ni à la dignité de leur opinion, il ne savait parler d'eux qu'avec haine et mépris. Les huguenots n'ignoraient pas qu'ils avaient en lui un ennemi dangereux, et Colletet nous assure qu'ils essayèrent maintes fois de l'assassiner. Il portait d'autre part un trop grand respect à cette royauté dont il était le favori pour lui donner les insultantes leçons que contient la seconde catégorie de ces sonnets.

Ni les uns ni les autres, du reste, ne montrent les qualités essentielles de son style. Il y a toujours dans ses œuvres, même politiques et satiriques, dans son *Discours sur les misères du temps*, dans sa *Remontrance au peuple français*, dans sa *Responce à quelque ministre*, un caractère large, magistral, élevé, parfois grandiose, parfois long, lourd et cherché, mais toujours ample et arrondi. Ces sonnets d'États sont vifs, hardis, concis, pleins d'une verve fine, sèche et pénétrante; entre leur méthode et celle de Ronsard, il y a la même différence qu'entre la pointe et la masse; ils percent quand le poète écrase. De qui sont-ils? Je ne sais; mais, à coup sûr, ils ne sont ni assez hargneux ni assez accentués en phraséologie huguenote pour appartenir à d'Aubigné! Ils sont du reste de remarquables modèles de la littérature satirique du seizième siècle, et j'ajouterai bravement qu'à mon avis Ronsard, non-seulement ne les a pas faits, mais ne les eût pas su faire. J'avoue encore que j'attribuerais volontiers à tout autre la pièce « au roi » qui commence le volume. Enfin, pour terminer la critique, je pense qu'il eût mieux valu, pour l'honneur du poète, laisser dans son obscurité le *Discours d'une amante*. C'est un conte pesant, plat et ennuyeux. Il tend à persuader

aux admirateurs du *prince des poètes* que leur idole tombe au-dessous du médiocre dans la poésie simple, et qu'il n'est plus même un poète de troisième ordre, quand il n'est soutenu ni par le spectacle de la nature ni par le facile emploi d'une rhétorique pompeuse ou d'une phraséologie colorée. Il est apparent, en outre, que cette pièce est inférieure aux œuvres du même genre, non-seulement des Coquillart, des Gringore, des Collerye, mais aussi de la plupart des conteurs du moyen âge. Je n'ai plus maintenant que des éloges à donner au travail de l'éditeur et à la composition du livre. La *Vie de Ronsard*, par Colletet, qui sert de préface, est curieuse comme biographie; elle offre un sujet de rapprochement intéressant entre la philosophie littéraire du dix-septième siècle et celle de notre temps. Je ne puis m'arrêter à chacune des pièces du recueil, je dirai seulement que le *Voyage à Hercueil*, en sa forme actuelle, me semble le chef-d'œuvre du poète dans le genre *folâtre*, et que les œuvres en prose indiquent dans Ronsard un prosaïste habile, un penseur aussi profond que subtil. Il montre là les qualités tout opposées aux qualités de sa poésie, je veux dire la netteté, la concision, la simplicité, l'absence de recherche et d'élegance.

En résumé cependant ces *Œuvres inédites* ôtent plus qu'elles n'ajoutent à la gloire de Ronsard. Ce sont des parcelles d'or, sans doute de cet or qui servait hélas! à *redorer Pindare*, j'oublie cela, mais je sais que le vieux poète a taillé dans cet or une statue brillante, hardie et grandiose. Il en jeta les rognures au vent; que les savants les recherchent; que les poètes les ramassent; cela est bien; pourtant n'est-ce pas faire injure au grand artiste que de vulgariser des ébauches, quand la statue est si rare? Monsieur Blanchemain le sait, son poète le lui a dit :

L'homme n'a plus que faire  
D'estipes au matin, quand le jour est levé.

Que le jour de Ronsard se lève donc, et que ces *poésies inédites* viennent se fondre dans une édition des œuvres complètes.

De l'auteur de *Jehan de Paris* à Ronsard, et de celui-ci à Saint-Amant, les transitions ne manquent pas. Ils représentent bien les trois branches de la fantaisie, qui occupèrent la scène littéraire avant Bôlleau. A ce point de vue, il faut reconnaître que le voisinage de Jehan de Paris nuit à Ronsard. Cet art si simple, gracieux et naturel, ce développement si facile et si fin du génie national fait certainement ressortir tout ce qu'il y a de faux, de contourné et de péniblement cherché dans la brillante poésie du *pirandariséur*. Puis, quand on descend de lui à Saint-Amant, quand on recherche les liens mystérieux qui rattachent ce dernier au réalisme du moyen âge, et la filiation plus directe qui l'unit à la *Iliade*, on comprend vite à quelle école il doit la plus grande part de sa verve, de son originalité; à quelle autre école il a emprunté les plus insipides de ses défauts. Il est vrai qu'entre lui et ces ancêtres du seizième siècle il y a Balzac et ses précieuses, la classique et le bel esprit; cela est important pour l'histoire de son talent. Je n'ignore pas que ces précieuses sont actuellement en quelque estime; nous aurons occasion de revenir sur les côtés visibles et caractéristiques de cet engouement; il nous

suffit, pour maintenant, de constater que leur triste influence sur l'auteur de *Moïse sauvé* n'a pas encore été sérieusement mise en question. Quand aux influences classiques, elles ont dans Saint-Amand leur plus illustre victime.

Ce n'est pas sans doute un malheur infini pour la gloire de la France que Saint-Amand soit resté médiocre quand il eût pu être grand, mais la question s'élève et devient une des plus graves de notre histoire, quand on voit que ce que ces influences ont fait pour Saint-Amand, elles l'ont fait pour tous les poètes de second ordre. C'était là le point important qu'il fallait préciser lors de la grande querelle entre les classiques et les romantiques. Nul ne voulut dire que l'école classique était utile aux hommes de génie, en leur donnant la mesure et par là l'avenir, utile aux esprits inférieurs en leur facilitant l'imitation sans laquelle ils ne peuvent vivre, mais qu'elle supprimait les intelligences placées entre ces extrêmes. A cette école, nous devons Racine, qui n'eût été sans elle qu'un poète distingué; elle en fit un modèle. Nous lui devons aussi Campistron, qui, sans elle, eût été un professeur d'humanités. Elle lui livra un code de géométrie poétique, et il le mit en dialogue péniblement, mais selon la formule.

Tous ceux qui pouvaient se trouver entre Racine et Campistron, et plus près du premier que du second, elle les opprima. C'est toute l'histoire de Saint-Amand et de tant d'autres. C'est aussi l'histoire de toute règle despotique. Il faut une singulière puissance pour y obéir sans se courber jusqu'à terre. Les intelligences qui n'ont pas cette puissance du génie prenant la dictature à son compte et en faisant son propre bien, celles-là, qui sont simplement originales, ont besoin de liberté pour s'étendre dans le sens qui plaît à leur nature. Quand cette liberté leur manque, tantôt elles se soumettent aux minutieuses entraves de la rhétorique, elles sont alors pâles et monotones; tantôt elles y échappent par un effort sans mesure et elles, sont extravagantes.

En prenant ses modèles dans une littérature morte, c'est-à-dire désormais invariable, inflexible et non progressive, la Renaissance avait ouvert la voie à ce despotisme. Balzac et Malherbe, à des points de vue divers, s'en firent les champions. Tous ces élégants écrivains que raillait Théophile, tous ces beaux esprits qui travaillaient à affubler de nuances nouvelles l'Aurore aux doigts de rose, tous ceux-là obéissaient instinctivement à un besoin de centralisation littéraire qui n'était pas aussi nettement formulé qu'il le fut bientôt après par Boileau, mais qui étreignait déjà toute intelligence. Quand l'instinct de Saint-Amand voulut y échapper, il se trouva en présence de deux traditions *libérales*, celle du moyen âge et celle des premiers temps de la Renaissance. Le poète ne vit dans l'une que le libertinage, dans l'autre que la recherche; il ne pouvait guère en être autrement, et la plus grande part de son œuvre n'offre qu'un étrange mélange de grossière licence et de raffinement bizarre.

Je dois me borner à ces considérations générales; je puis d'ailleurs renvoyer le lecteur à la préface qui précède les œuvres complètes de Saint-Amand, éditées dernièrement par M. C. L. Livet. Cette préface est soigneusement étudiée, et cette édition promet à l'érudition un disciple distingué. Quand M. Livet aura adopté un principe de philosophie littéraire auquel il ratta-

chères ses connaissances étendues, quand il aura plus complètement dégagé les parties vives de son style, il prendra, j'en suis sûr, une bonne place dans ce que j'appellerai hardiment l'aristocratie de l'érudition, c'est-à-dire parmi les savants qui ont du style et des idées. Je reconnais, du reste, que l'érudition se ressent des malheurs du temps; l'aristocratie n'y est pas nombreuse, les idées n'y sont pas en honneur et le style y est fort mal mené. Cependant cette érudition est un des côtés importants de l'activité intellectuelle de ce moment-ci, — et je suis heureux de le dire à propos de M. Livet, — nous espérons trouver en elle un aide à la vérité, de curieux matériaux pour l'histoire, et peut-être une inspiration féconde pour la littérature qui va venir.

C. D. D'HÉRICAULT.

---

CAUSERIES DU SAMEDI, par M. A. DE PONTMARTIN. *Michel Lévy*, 1857, 1 vol.

Sous le titre de *Causeries du samedi*, M. de Pontmartin vient de réunir les articles qu'il a publiés l'année passée dans l'*Assemblée nationale* à quelques-unes des études que le *Correspondant* a été heureux d'offrir à ses lecteurs. Ce nouveau volume a donc pour nous un charme tout particulier, celui du souvenir, et nous impose en même temps une certaine réserve, modestie bien voisine de l'amour-propre.

Depuis cinq ans M. de Pontmartin a conquis dans les colonnes de l'*Assemblée nationale* l'une des premières places parmi les critiques modernes. Ce qui nous plaît surtout en lui, ce n'est pas l'élégance de son style, la finesse de son esprit, la pureté de son goût : bien d'autres comme lui seraient, à ce titre, en droit de prétendre à nos suffrages; mais ce qui le distingue entre tous, ce sont deux qualités, trop rares aujourd'hui, et qu'il possède à un éminent degré : la conviction et l'indépendance. Oui, personne plus que lui ne porte aux lettres un amour sincère et respectueux; il les aime parce qu'il les croit capables d'inspirer toutes les grandes choses et de consoler toutes les souffrances. Il sait que les hommes illustres, dont jadis il saluait les triomphes, dont aujourd'hui comme nous il honore la défaite, leur doivent les applaudissements qui les ont accueillis et les hommages qui les entourent encore. Il sait que de toutes les gloires, de toutes les ambitions, de toutes les chimères peut-être d'un temps qui n'est plus et qui fut celui de sa jeunesse, elles seules demeurent pour lui rappeler ce qu'il a cru, ce qu'il a aimé, ce qu'il a admiré, ce qu'il a perdu. Prêtre d'une religion qui fait sa force et sa joie, il reste debout, il demeure, il persiste alors même qu'il se croit abandonné dans un temple désert. Mais pourquoi cette pensée? Qui lui dit qu'il est seul en ce temple et qu'une foule attentive et recueillie n'entoure plus comme autrefois l'autel, comme autrefois ne vient plus pour écouter la parole des sages et pour entendre les chants des poètes? Si les poètes ne chantent plus et si les sages se taisent, ce n'est pas la faute de cette foule; elle ne demande pas mieux que d'applaudir et de se passionner encore; mais où sont les auteurs qui lui demandent des couronnes? Ceux qu'elle aimait autrefois ne lui donnent plus que des œuvres imparfaites ou des œuvres vieil-

lies. C'est par respect alors qu'elle se tait et non par indifférence. Mais qu'un historien lui présente un volume de la *Révolution d'Angleterre*; un philosophe, le portrait charmant des femmes d'autrefois; un publiciste, un livre achevé sur l'avenir de la constitution britannique; que l'Académie lui ouvre ses portes et la convie à quelqu'une de ces nobles fêtes de l'intelligence, et la voilà qui se réveille, s'émeut, se presse, ardente à dévorer ces lignes qu'elle admire, ardente à recueillir ces paroles qui réchauffent en elle le sentiment du beau, le désir du bien, l'amour de la liberté. Nous avons eu l'indifférence en matière religieuse; nous sommes bien obligés d'avoir l'indifférence en matière politique; mais, Dieu merci! nous n'avons pas encore l'indifférence en matière littéraire, et nous savons comprendre, encourager et remercier ceux qui comme M. de Pontmartin aiment les lettres et nous les font aimer.

La tristesse de cet aimable critique n'abat pas son courage; et c'est en quoi nous devons le louer principalement. Il ne subit aucune influence et n'appartient à aucune coterie, comme tant d'autres le font par calcul ou par entraînement. Car de nos jours la camaraderie a remplacé l'école; on ne veut plus entendre les leçons des maîtres, et dans la république des lettres on prend pour symbole le triangle égalitaire; mais on se groupe entre amis, on se resserre, on se soutient et l'on pense rencontrer dans cette affiliation la force que l'on ne trouve plus en soi-même, et de cet assemblage de médiocrités faire sortir une sorte de génie collectif. De là ces engouements inconcevables qui naissent et qui meurent du jour au lendemain, se détruisent, se remplacent et ne se comprennent pas: hier pour un peintre qui faisait des chevaux roses, des lions épileptiques, des hommes boiteux, bossus, difformes, grimaçants, hideux; aujourd'hui pour un romancier, dont la plume chargée de boue, salit tout ce qu'elle touche, afflige les gens de bien, encourage les méchants, entraîne les faibles et corrompt les forts; demain pour un chansonnier hors ligne, qui ne mérite pas cependant d'être proclamé l'honneur de la France et de faire les délices des jeunes personnes. Or M. de Pontmartin n'a jamais consenti à s'enrôler dans aucune de ces petites armées qui font et qui défont au gré de leur intérêt ces éphémères réputations. Comme ces preux d'autrefois dont Cervantes, en dépit de son génie railleur et satirique, n'a pu rabaisser le noble caractère, il s'en va tout seul, sur les grandes routes de la littérature, redressant les torts, réparant les injustices, châtiant les voleurs de renommée, protégeant les faibles et vengeant les vaincus, sans s'inquiéter du nombre de ses adversaires et de leurs perfidies.

Mais quelle n'est pas sa douleur, quand, au lieu de ces *fétiches littéraires* qu'il n'hésite pas à renverser, il se trouve en face de quelque grand nom, jadis acclamé, aujourd'hui presque oublié; quand il voit l'auteur de la *Mare au Diable* et des *Frères mosaïstes* écrire *Evenor et Leucippe*; le poète des *Feuilles d'automne* descendre à la *Bouche d'ombre*; ou bien le chantre d'Elvire compromettre son caractère et son talent dans une spéculation et, comme on l'a dit, faire concurrence aux inondés de la Loire? Ah! sans doute un tel spectacle est un enseignement terrible par où Dieu nous fait voir ce néant de l'orgueil humain! Les plus rares génies, par trop de confiance en eux-mêmes, peuvent donc perdre leur force, leur éclat, leur beauté, et s'éteindre ainsi misérablement ternis et oubliés!

M. de Pontmartin n'hésite pas à nous faire comprendre cette grande leçon en ne ménageant à ceux qui la subissent ni le blâme ni la raillerie. Il les poursuit sans pitié, leur faisant un crime d'une gloire qu'il n'ont pas su conserver pure, et demandant pour eux toutes les sévérités de l'opinion publique. Quant à nous, en présence de ces chutes, nous ne saurions nous défendre d'un sentiment de regret et de tristesse, et brûler, sans leur accorder quelques larmes, les idoles que nous avons adorées; leur gloire d'autrefois sollicite notre pardon, et nous voulons oublier ce qu'ils sont pour nous mieux rappeler ce qu'ils ont été. Dans les procès qu'il évoque, M. de Pontmartin joue moins le rôle du juge que celui du ministre public. Il a toute l'ardeur d'une conviction profonde, et, devant la faute, il ne songe qu'au châtement; il le requiert sans émotion, sans hésitation, sans songer aux faiblesses du cœur humain, aux éblouissements du génie, aux services rendus, à la renommée justement conquise; pour l'obtenir il insiste, il presse, il implore; et, s'il ne l'obtient pas, il pense qu'il a perdu son procès. Juge, au contraire, il aurait peut-être plus de modération et de mansuétude; il ne confondrait pas les coquins vulgaires avec les grands coupables qui ne méritent pas d'autre châtement que le spectacle de leur faute; il ferait enfin une plus large part aux circonstances atténuantes.

Cette ardeur pleine de courage, toujours honorable, toujours utile alors même qu'elle dépasse le but, cette conviction sincère, qui assure à ses jugements l'autorité qu'ils comportent, lui ont valu l'honneur d'avoir pour ennemis tous ceux qui ont subi les coups de sa férule ou qui doivent les redouter. Ceux-là, par rancune ou par crainte, commencent à vouloir renverser son tribunal; les uns, plus grossiers, ne lui ménagent pas les injures, sans songer que, s'adressant à un homme comme lui, les injures ne flétrissent que les insulteurs; les autres, beaucoup plus adroits, lui contestent le droit de cité dans la république des lettres, et, ne voulant pas comparaître devant lui, le déclarent incompetent. Ils le représentent comme un grand seigneur, s'amusant par passe-temps à noircir du papier sans noircir ses manchettes, et trouvant, dans l'élégance aristocratique de son style, un merveilleux argument pour établir leur opinion. Ils le rangent, en un mot, dans la classe des *amateurs*, capables, sans doute, de fonder des prix pour les gens de lettres, mais assurément fort incapables de les mériter pour eux-mêmes. Que M. de Pontmartin se console de ces mécomptes, et par les encouragements que lui adressent les maîtres de la littérature et aussi par les hommages de ceux qui, n'ayant pas le droit de lui décerner des éloges, comprennent du moins la sincérité de son zèle et se réjouissent du succès de ses efforts.

FERNAND DESPORTES.

---

Plusieurs de nos amis se sont affligés de la sévérité de notre critique à l'égard de M. Hippolyte Violeau, et nous signalent les éloges qu'ont reçus, même dans la presse la moins chrétienne, les *Paraboles et Légendes*, dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro. Nous ne répéterons

pas à cette occasion ce que nous avons dit plusieurs fois déjà, qu'en maintenant l'unité de croyances et de doctrines, le *Correspondant* laisse à ses rédacteurs la liberté de leurs opinions particulières. Il ne se peut donc agir ici pour nous de réformer l'opinion de M. F. Desportes sur le livre de M. H. Violeau ; seulement, puisque l'occasion s'en offre, nous nous faisons un plaisir de constater l'accueil sympathique qui a été fait, dans la presse et ailleurs, au dernier ouvrage de notre ancien collaborateur. Parmi les témoignages qui lui ont été prodigués, il en est un, d'un caractère tout privé, et par là d'autant plus précieux, qu'on lira avec intérêt, c'est celui de Béranger. Nous l'extrayons d'une lettre que le célèbre chansonnier écrivait à M. H. Violeau, qui lui avait envoyé ses *Paraboles et Légendes*.

P. DOUHAIRE.

« J'ai un moment pour vous remercier de tout le plaisir que m'a fait ce « recueil, lu avec une très-grande attention. Malgré les préoccupations qui « sont venues accabler votre cœur, vous n'avez rien perdu de votre talent : « je pense même qu'il s'est perfectionné. — Un point de vue plus net, mieux « déterminé, a pu contribuer à cela. L'évêque de Quimper y a peut-être con- « tribué aussi plus qu'il ne pense. Et je l'en félicite ainsi que vous, ce dont « Monseigneur ne se doutera pas. — Il y a dans ce nouveau volume des « narrations parfaitement faites, presque toujours fort claires, en vers sim- « ples, d'une poésie facile et naturelle qui vaut mieux que l'enflure de « beaucoup d'œuvres trop vantées. Je vous félicite donc de tout mon cœur « de cette nouvelle publication : le temps n'est guère à la poésie à Paris ; « s'il en est autrement en Bretagne, votre volume fera un chemin brillant. »

BÉRANGER.

---

On nous annonce la mise en vente des conférences prêchées à Saint-Sernin, de Toulouse, par le R. P. Lacordaire. Ce volume, comme tout ce qui sort de la plume de l'illustre Dominicain, n'a point besoin d'être recommandé; aussi nous dirons seulement que ces conférences font suite à l'enseignement catholique qui pendant dix-sept ans a captivé l'auditoire de Notre-Dame, et qu'elles en forment la seconde partie.

Quelques opuscules qui n'avaient pas encore été livrés au public complètent ce volume et les œuvres du grand orateur.

L'un des gérants, CHARLES DOUNIOL.

# TABLE

## DU TOME CINQUIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(QUARANTE ET UNIÈME DE LA COLLECTION)

### M AI.

Avertissement du ministre de l'intérieur. . . . .	5
Conférences de Toulouse (sixième et dernière conférence), par le P. LACORDAIRE. . . . .	6
De l'agriculture en France (première partie), par M. RAUDOT, ancien représentant. . . . .	25
Littérature allemande : HENRI HEINE, par M. AUDLEY. . . . .	58
L'Anesthésie, histoire de la douleur, par M. le docteur OZANAM. . . . .	89
Histoire du Directoire, de M. DE BARANTE, par M. NOURRISSON. . . . .	113
Des transactions en matière de foi, par M. l'abbé Henri PÉREYVE. . . . .	136
Travaux publics. — Les cours d'eau, par M. le comte JAUBERT, ancien ministre. . . . .	148
MÉLANGES. — Exposition des ouvrages de Paul Delaroché, par M. Ch. Lenormant, de l'Institut. . . . .	169
BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE :	
De l'art de parler en public, de M. l'abbé Bautain, par M. l'abbé Foisset. . . . .	174
Pensées diverses, de M. Nault, par M. Rosignaux. . . . .	181
De la connaissance de l'âme, du P. Gratry, par M. Lenormant. . . . .	182
Quelques observations sur l' <i>Histoire de France</i> de M. Henri Martin, de M. d'Arbois de Joubainville, par M. P. Douhaire. . . . .	183

### JUIN.

La loi de la charité en Belgique, par M. le vicomte DE MELUN. . . . .	187
La politique de Henri IV, par M. Charles MERCIER DE LACOMBE. . . . .	205
M. Hyde de Neuville, par M. H. DE VATIMESNIL, ancien ministre. . . . .	253
De l'agriculture en France (deuxième partie), par M. RAUDOT, ancien représentant. . . . .	267
Le roman bourgeois et le roman démocrate, par M. A. DE PONTMARTIN. . . . .	289
Cécile (première partie). . . . .	307
MÉLANGES. — La Kabylie et les Kabyles, par M. le baron Aucapitaine. . . . .	327
Le budget de 1858, par M. F. de Bourgoing. . . . .	335
Le catholicisme en Prusse. M. Reichensperger. . . . .	341
BIBLIOGRAPHIE ANGLAISE :	
The Rambler; — Brownson's review; — Fraser's Magazine, par M. Georges Seigneur. . . . .	343
Derrière les grilles des couvents. — Intérieurs flamands, par M. Audley. . . . .	347
BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE :	
Chroniques rimées de M. Laurent Pichat, par M. V. Fabre. . . . .	350
Merveilles du corps humain, de M. le docteur Descuret, par M. le docteur Gouraud. . . . .	353
Histoire de la Révolution française, de M. H. Barrau, par M. F. Desportes. . . . .	355
Exposition et défense du dogme catholique, de M. l'abbé Martin de Noirlieu, par M. l'abbé Deschamps. . . . .	358
La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations, de M. de Ribbe, par M. A. des Glajeux. . . . .	360
Étude sur les <i>Philosopheumena</i> , de M. l'abbé Cruice; — Histoire de	



l'Église de Rome sous les pontificats de saint Victor, de saint Zé- phyrin et de saint Caliste, par le même; — Du principe de l'auto- rité, de M. Wilberforce, par le R. P. de Valroger. . . . .	365
Réimpression d'anciens ouvrages sur la Russie, du prince Augustin Galitzin. . . . .	369
Revue de Bretagne et Vendée. . . . .	372
La paix et la trêve de Dieu, de M. Ernest Sémichon, par M. P. Douhaire.	375
CHRONIQUE POLITIQUE . Encore la Belgique. . . . .	375
<b>JUILLET.</b>	
M. le baron Cauchy, par M. J. B. Bior, de l'Institut. . . . .	379
Démonstration de la vérité catholique. Lettre au prince de Broglie, par le R. P. DECHAMPS. . . . .	391
La conquête de l'Algérie (seconde partie), par M. Amédée HENNEQUIN. . .	416
La liberté des mers et le congrès de Paris, par M. H. MOREAU. . . . .	437
Sir Robert Peel, d'après M. Guizot, par M. le vicomte DE MEAUX. . . . .	486
Cécile (seconde partie). . . . .	506
MÉLANGES. — Le Salon de 1857, par M. Victor Fournel. . . . .	532
Lettre de M. Lanjuinais. . . . .	541
Lettre de M. Reichensperger. . . . .	545
Monseigneur l'archevêque de Tuam, au Parlement d'Angleterre, par M. Audley. . . . .	544
<b>BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE :</b>	
Le Kansas, de M. Thom. H. Gladstone, par M. Audley. . . . .	555
Wolfgang Menzel's litteraturblatt, par M. Albert Gigot. . . . .	557
<b>BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE :</b>	
De Christianis monumentis IXΘYN exhibentibus epistola M. J. B. Rossi, par M. Edmond le Blant. . . . .	565
Légendes et Paraboles, de M. H. Violeau, par M. Fernand Desportes.	566
Vie des Saints de Franche-Comté, par M. P. Douhaire . . . . .	567
<b>AOUT.</b>	
Du caractère lyrique. — Pindare et Bossuet, par M. VILLEMAIN. . . . .	571
De l'origine des nations européennes, par M. le baron D'ECKSTEIN. . . . .	585
Littérature espagnole. — Fernan Caballero, par M. DE LATOUR. . . . .	605
Du mysticisme chrétien, par M. l'abbé MAGNE. . . . .	655
Coup d'œil sur l'histoire de la classe agricole en France, par M. J. SIMONNET.	646
OEdipe à Colone au petit séminaire d'Orléans, par M. Ch. LENORMANT. . . .	680
Cécile (troisième partie). . . . .	715
MÉLANGES. — Le Salon de 1857 (deuxième article), par M. Victor Fournel.	755
Madame de Créqui, par M. de Vatimesnil. . . . .	752
La Belgique et le roi Léopold en 1857, par M. Guizot. . . . .	762
Discours de Mgr l'évêque de la Rochelle et de Saintes à la distribution des prix du lycée de la Rochelle. . . . .	766
<b>BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE :</b>	
Le Roman catholique en Angleterre. Callista, du R. P. Newman. . . . .	768
<b>BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE :</b>	
Le roman de Jehan de Paris. — Poésies inédites de Ronsard. — OEuvres complètes de Saint-Amand, par M. d'Héricault. . . . .	780
Causeries du samedi, de M. A. de Pontmartin, par M. F. Desportes. . .	789
Lettre de Béranger à M. H. Violeau. . . . .	790
Table du quarante et unième volume. . . . .	795

# TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME QUARANTE ET UNIÈME

(CINQUIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE.)

ABOUT (Edmond), auteur des *Mariages de Paris*, 289.

AGRICULTURE. — *De l'Agriculture en France*, article de M. Raudot, ancien représentant, première partie, 25-57. — Seconde partie, 267-288. — Coup d'œil sur l'histoire de la classe agricole en France; *Histoire des paysans en France*, par Leymarie; *Histoire des paysans*, par Eugène Bonnemère; *Histoire des classes rurales en France et de leurs progrès dans l'égalité civile*, par Henri Doniol, article de M. Simonnet, 648-679.

ALGÉRIE. — *Histoire de la conquête d'Alger*, écrite sur des documents inédits et authentiques, suivie du Tableau de la conquête de l'Algérie, par M. Alfred Nette-ment; article de M. Amédée Hennequin, 416-436.

ANGLETERRE. — Bibliographie anglaise. — THE RAMBLER (*Catholicity and despotism*). December 1856; BROWNSON'S QUARTERLY REVIEW (*The mission of America*),

october 1856; *Fraser's Magazine* (*Imperialism*), may 1857, article de M. Georges Seigneur, 342. — *Sir Robert Peel d'après M. Guizot*, par M. le vicomte de Meaux, 486-505. — Voyez PEEL. — Parlement anglais. — *Comité d'enquête sur l'élection de M. Moore à Mayo*, Mgr l'archevêque de Tuam, 544. — *Le roman catholique en Angleterre*, 768.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'), ancien élève de l'école des Chartes. — Quelques observations sur les six premiers volumes de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin, 185.

AUCAPITAINE (Le baron Henri). — *La Kabylie et les Kabyles*, 327.

AUDLEY (Madame). — *Cécile*, roman traduit de l'anglais par madame Audley, 307-326. — Suite, 506-531.

AUDLEY (C.-F.). — *Henri Heine*, 58-88. — Parlement anglais; *Comité d'enquête sur l'élection de M. Moore à Mayo*, Mgr l'archevêque de Tuam, 544. Voyez *Bibliographie étrangère*.

- AVERTISSEMENT.** Avertissement donné au *Correspondant* à l'occasion d'un article de M. le comte de Montalembert, intitulé : *De l'appel comme d'abus*, 5.
- BARANTE** (M. DE), de l'Académie française. — *Histoire du Directoire de la République française*, article de M. Nourrisson, 113-155.
- BARRAU** (Théod. B.). — *Histoire de la Révolution française (1789-1799)*, 355.
- BAUTAIN** (M. l'abbé). — *Étude sur l'art de parler en public*, article de M. Foisset, 174-181.
- BELGIQUE.** — *La loi de la charité en Belgique*, par le vicomte de Melun, 187-204. — *Encore la Belgique*, 375. — *La Belgique et le roi Léopold en 1857*, par M. Guizot, 762.
- BERGER DE XIVREY.** — *Recueil des lettres missives de Henri IV*, 205.
- BIBLIOGRAPHIE.** — *Étude sur l'art de parler en public*, par M. l'abbé Bautain, 174. — *Pensées diverses*, œuvre posthume de M. Nault, ancien procureur général à Dijon, 181. — *De la connaissance de l'âme*, par A. Gratry, prêtre de l'Oratoire de l'Immaculée Conception, 182. — *Quelques observations sur les six premiers volumes de l'Histoire de France de M. Henri Martin*, par M. d'Arbois de Jubainville, ancien élève de l'école des Chartes. — *Un dernier mot à M. Henri Martin*, par M. Dufresne de Beaucourt, 183. — *Chroniques rimées de M. Laurent Pichat*, 350. — *Merveilles du corps humain*, de M. le docteur Descuret, 353. — *Histoire de la Révolution française*, de M. H. Barrau, 355. — *Exposition et défense du dogme catholique*, de M. l'abbé Martin de Noirliou, 358. — *La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations*, de M. de Riblle, 360. — *Étude sur les Philosophemena*, de M. l'abbé Cruice; *Histoire de l'Église de Rome sous les pontificats de saint Victor, de saint Zéphyrin et de saint Calliste*, du même; *Du principe de l'autorité*, de M. Wilberforce, par le R. P. de Valroger, 363. — Réimpression d'anciens ouvrages sur la Russie, du prince Augustin Galitzin, 369. — *Revue de Bretagne et de Vendée*, 372. — *La paix et la trêve de Dieu*, de M. Ernest Sémichon, par M. P. Douhaire, 373. — *De christia-*
- nis monumentis IXΘΥΝ exhibentibus.* epistola J.-B. de Rossi, par M. Edmond Le Blant, 563. — *Légendes et paraboles*, de M. H. Violeau, par Fernand Desportes, 566. — *Vie des Saints de Franche-Comté*, article de M. P. Douhaire, 567.
- BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE.** — *The Rambler; Brownson's review; Fraser's Magazine*, par M. Georges Seigneur. — *Derrière les grilles des couvents; Intérieurs flamands.* — *Callista* du P. Newman, — *Le Kansas*, de M. Thom. H. Gladstone, par M. Audley, 553. — *Wolfgang Menzels litteraturblatt*, par M. Albert Gigot, 557.
- BIOT.** M. le baron Cauchy, 380-388.
- BLANT** (Edmond LE). — *De christianis monumentis IXΘΥΝ exhibentibus*, epistola J.-B. de Rossi ad J.-B. Pitra, 565.
- BONAVENTURE** (Saint). — *Essai sur la philosophie de saint Bonaventure*, par M. Amédée de Margerie, 634-647.
- BONNEMÈRE** (Henry). — *Histoire des paysans*, 648.
- BOSSUET.** — *Pindare et Bossuet*, par M. Villemain, 571-582.
- BOURGOING** (F. de). — *Le Budget de 1858*, 335.
- BROGLIE** (le Prince Albert de). — Lettre au secrétaire du comité de la rédaction du *Correspondant* au sujet de la *Démonstration catholique de la révélation chrétienne*, 391-415.
- CABALLERO** (Fernan). — *Littérature espagnole.* Fernan Caballero, par Ant. de Latour, 605-634.
- CATHOLICISME.** — *Le catholicisme en Prusse.* M. Reichensperger, 341. — *THE RAMBLER (Catholicity and despotism)*, december 1856, 542. — *BROWNSON'S QUARTERLY REVIEW (The Mission of America)*, october 1856, 342. — *A glance behind the grilles of religious houses in France* (Coup d'œil derrière les grilles des maisons religieuses en France). — *Flemish interiors* (Intérieurs flamands), 347. — *De la démonstration catholique de révélation chrétienne*, lettre au prince Albert de Broglie du R. P. Dechamps, 391-415.
- CAUCHY.** — M. le baron Cauchy, lettre de M. Biot à M. de Falloux, 379. — *Discours prononcé par M. Combes aux obsèques*

- d'Augustin Cauchy*, 388. — *Discours de M. le maire de Sceaux*, 389.
- CHARITÉ. — *La loi de la charité en Belgique*, par le vicomte de Melun, 187-204.
- COMBES. — *Discours prononcé par M. Combes aux obsèques d'Augustin Cauchy*, 388.
- COMMERCE. — *Les cours d'eau*, par le comte Jaubert, ancien ministre des travaux publics, 148-168.
- CORRESPONDANT. — Avertissement donné au *Correspondant*, le 29 avril 1857, à l'occasion de l'article de M. de Montalembert intitulé : *De l'appel comme d'abus*, 5.
- CRÉQUI. — *Madame de Créqui*, par H. de Vatimesnil, 752-762.
- CRUCE (M. l'abbé). — *Études sur de nouveaux documents historiques empruntés aux Philosophemena et relatifs aux commencements du Christianisme et en particulier de l'Eglise de Rome*, 363. — *Histoire de l'Eglise de Rome sous les pontificats de saint Victor, de saint Zéphyrin et de saint Calliste*, *Ibid.*
- DECHAMPS (V.), de la congrégation du saint Rédempteur. Lettre au prince Albert de Broglie : *De la démonstration catholique de la révélation chrétienne*, 392-415.
- DELAROCHE (Paul). — *Exposition des ouvrages de Paul Delaroche*, par Ch. Lenormand, 169-173.
- DESCHAMPS (L'abbé A.-F.). — *Exposition et défense des dogmes principaux du Christianisme*, par M. l'abbé Martin de Noir-lieu, 358.
- DESCURET. — *Les merveilles du corps humain*, précis méthodique d'anatomie, de physiologie et d'hygiène dans leurs rapports avec la morale et la religion, par J.-B. Descuret, docteur en médecine et docteur ès lettres de l'académie de Paris, 353.
- DESPORTES (Fernand). — *Histoire de la Révolution française*, 1789-1799, par M. Théod. H. Barrau, 355. — *Paraboles et légendes*, par M. H. Violéau, 566. — *Causeries du samedi*, par M. A. de Pontmartin, 789.
- DONIOL (Henry). — *Histoire des classes rurales en France et de leurs progrès dans l'égalité civile*, 648.
- DOUBAIRE (P.). — *Quelques observations sur les six premiers volumes de l'histoire de France de M. Henri Martin*, par M. d'Arbois de Jubainville, 185. — Réimpression d'anciens ouvrages sur la Russie, 369. — *La paix et la trêve de Dieu*, par Ernest Semichon, 373. — Chronique politique; *Encore la Belgique*, 375. — *Vie des saints de la Franche-Comté*, par les professeurs du collège Saint-François-Xavier, à Besançon, 567. — *La Belgique et le roi Léopold en 1857*, par M. Guizot, 762.
- DUPRESNE DE BRAUCOURT. — *Un dernier mot à M. Henri Martin*, 183.
- ECKSTEIN (Le baron D'). — *De l'origine des nations européennes*, 585-604.
- FABRE (V.). — *Chroniques rimées*, par Laurent Pichat, 350.
- FALLOUX (M. DE). — *M. le baron Cauchy*, lettre de M. Biot à M. de Falloux, 379-388.
- FINANCES. — *Le budget de 1858*, par F. de Bourgoing, 335-341.
- FLAUBERT (Gustave), auteur de *Madame Bovary*, 299.
- FOI. — *Des transactions en matière de foi*, par M. l'abbé Henri Perreyve, 137-147.
- FOISSET. — *Étude sur l'art de parler en public*, par M. l'abbé Bautain, 174-181.
- FOURNEL (Victor). — *Le salon de 1857*, 735-752.
- FRANCE. — *Histoire du Directoire de la République française*, par M. de Barante, de l'Académie française, 113-135. — *La politique de Henri IV*, par Ch. Mercier de Lacombe, 205-252. — V. HENRI IV. — *M. Hyde de Neuville*, par H. de Vatimesnil, ancien ministre, 253-266. — *La Kabylie et les Kabyles*, par le baron Henri Aucapitaine, 327-335. — *Le budget de 1858*, par F. de Bourgoing, 335-341. — *Histoire de la Révolution française*, 1789-1799, par M. Théod. H. Barrau, 355. — *La Paix et la Trêve de Dieu*, histoire des premiers développements du tiers état par l'Église et les associations, par M. Ernest Sémichon, 373. — *La conquête de l'Algérie* : V. ALGÉRIE. — *La liberté des mers et le Congrès de Paris*, article de M. Henry Moreau, avocat, 437-485. — *Coup d'œil sur l'histoire de la classe agricole en France*, par Simonnet, 648 : V. AGRICULTURE. — *Madame de Créqui*, par M. de Vatimesnil, 752-762.
- GALITZIN (Le prince Augustin). — *Document relatif au patriarcat moscovite (1509)*.

- traduit du grec moderne par le prince A. Galitzin, et autres documents réédités, par le même, 369 : V. RUSSIE.
- GIGOT (Albert). — *Wolfgang Menzels litteraturblatt* (année 1854), 557-572.
- GLAJEUX (Anatole DES). — *La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations; avant et après 1789*, par Charles de Ribbe, 360.
- GOURAUD (D<sup>r</sup> H.). — *Les Merveilles du corps humain*, de Descuret, 353.
- GRATRY (A.), prêtre de l'oratoire de l'Immaculée Conception. — *De la connaissance de l'âme*, 182.
- GUIZOT. — *Sir Robert Peel; Étude d'Histoire contemporaine*, 486; *La Belgique et le roi Léopold en 1857*, 762.
- HEINE (Henri). — *Henri Heine*, article de M. C.-F. Audley, 58-88. — I. Notice biographique, 59. — II. Poésies, 73. — III. Écrits politiques, 81.
- HENNEQUIN (Amédée). — *La conquête de l'Algérie*, 416-436.
- HENRI IV. — *La politique de Henri IV*, par Ch. Mercier de Lacombe. — *Recueil de Lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut. — *Histoire du règne de Henri IV*, par M. A. Poirson, 205-252.
- HÉRICHAULT (C.-D. d'). — *Le roman de Jehan de Paris. — Poésies inédites de Ronsard. — Œuvres complètes de Saint-Amand*, 780.
- HYDE DE NEUVILLE. — *M. Hyde de Neuville*, par H. Vatimesnil, 253-266.
- ITALIE. — *Nouvelles d'Italie*, 348.
- JAUBERT (Comte), ancien ministre des travaux publics : *Les cours d'eau*, 148-168.
- JOURNAUX. — *Revue de Bretagne et Vendée*, 372.
- LACORDAIRE (R. P.). — Sixième et dernière conférence de Toulouse : *De l'influence de la vie surnaturelle sur la vie privée et sur la vie publique*, 6-24.
- LANDRIOT (Mgr), évêque de la Rochelle : *Discours à la distribution des prix du lycée de la Rochelle*, 766.
- LANQUINAIS (Victor). — *Lettre au directeur du Correspondant sur un passage d'un écrit de M. de Montalembert*, 541.
- LATOUR (Antoine de). — *Littérature espagnole : Fernan Caballero*, 605-634.
- LENORMANT (Ch.). — *Exposition des ouvrages de Paul Delaroche*, 169-173. — *De la connaissance de l'âme*, par A. Gratry, prêtre de l'oratoire de l'Immaculée Conception, 182. — *Œdipe à Colone au petit séminaire d'Orléans*, 680-712.
- LEYMARIE. — *Histoire des paysans en France*, 648.
- LITTÉRATURE. — *Henri Heine*, article C.-F. Audley, 58-88. — *Le roman bourgeois et le roman démocrate*; MM. Edmond About et Gustave Flaubert, article de M. Armand de Pontmartin, 289-306. — *Cécile*, nouvelle traduite de l'anglais, par madame Audley, 307-326. — *Cécile* (suite), 506-531; *Cécile* (3<sup>e</sup> partie), 213-734. — Du caractère lyrique. *Pindare et Bossuet*, article de M. Villemain, 571-582. — *Littérature espagnole. Fernan Caballero*, article de M. Antoine de Latour, 605-634. — *Œdipe à Colone au petit séminaire d'Orléans*, par Ch. Lenormant, 680-712. — *Le roman en Angleterre, Callista, a sketch of the third century* (Callista, esquisse du troisième siècle), 768. — *Le roman de Jehan de Paris, Poésies inédites de Ronsard; Œuvres complètes de Saint-Amand*, par C.-D. d'Héricault, 780-789. — *Causeries du samedi*, par M. A. de Pontmartin, 789.
- MAGNE (L'abbé). — *Du Mysticisme chrétien*, 635-646.
- MARGERIE (Amédée de). — *Essai sur la philosophie de saint Bonaventure*, 635-647.
- MARTIN DE NOIRLIEU (M. l'abbé). — *Exposition et défense des dogmes principaux du Christianisme*, 358.
- MARTIN (Henri). — *Quelques observations sur les six premiers volumes de l'Histoire de France de M. Henri Martin*, par M. d'Arbois de Jubainville, ancien élève de l'école des Chartres. — *Un dernier mot à M. Henri Martin*, par M. Dufresne de Beaucourt, article de M. P. Doubaire, 183.
- MEAUX (Vicomte de). — *Sir Robert Peel d'après M. Guizot*, 486-505.
- MÉDECINE. — *L'anesthésie*, histoire de la douleur, par le docteur Ozanam, ancien bibliothécaire de l'Académie de médecine, 89-112. — *Les merveilles du corps humain*, précis méthodique d'anatomie, de physiologie et d'hygiène dans leurs rapports avec la morale et la religion, par J.-B.-F. Descuret, docteur en médecine, 353.
- MELUN (Le vicomte de). — *La loi de la charité en Belgique*, 187-204.

- MENZEL.** — Wolfgang Menzel's littérature-  
blat (année 1856), article de M. Albert  
Gigot, 557-562.
- MERCIER DE LACOMBE (Charles).** — *La politi-  
que de Henri IV*, 205-252.
- MONTALEMBERT (Le comte de).** — Avertisse-  
ment donné au *Correspondant* le 29 avril  
1857 à l'occasion d'un article intitulé : *De  
l'appel comme d'abus*, 5. — Lettre de  
M. Victor Lanjuinais sur un passage  
d'un article de M. de Montalembert, 541.
- MOREAU (Henry).** — *La liberté des mers et  
le Congrès de Paris*, 431-485.
- NAULT.** — *Pensées diverses*, œuvre posthume  
de M. Nault, ancien procureur général à  
Dijon, 181.
- NETTEMENT (Alfred).** — *Histoire de la con-  
quête d'Alger*, écrite sur des documents  
inédits et authentiques, suivie du tableau  
de la conquête de l'Algérie, 416.
- NOURRISSON.** — *Histoire du Directoire de la  
République française*, par M. de Barante,  
de l'Académie française, 113-135.
- OZANAM (Docteur),** ancien bibliothécaire de  
l'Académie de médecine. — *L'anesthésie*,  
histoire de la douleur, 89-112.
- PEEL (Robert).** — *Sir Robert Peel d'après  
M. Guizot*, article de M. le vicomte de  
486-505.
- PEINTURE.** — *Exposition des ouvrages de  
Paul Delaroche*, par Charles Lenormant,  
169-173. — *Salon de 1857*, par Vict r  
Fournel, 532-541. — *Salon de 1857*,  
deuxième partie, par Victor Fournel, 755-  
752.
- PERREYVE (M. l'abbé Henri).** — *Des transac-  
tions en matière de foi.*, 136-147.
- PICHAU (Laurent).** — *Chroniques rimées*,  
350.
- PINDARE.** — *Pindare et Bossuet*, par M. Vil-  
lemain, 571-582.
- POIRSON (A.).** — *Histoire du règne de  
Henri IV*, 205.
- PONTMARTIN (Armand de).** — *Le roman bour-  
geois et le roman démocrate*, MM. Ed-  
mond About et Gustave Flaubert, 289-  
306. — *Causerie du samedi*, 789.
- PROVENCE.** — *La Provence au point de vue  
des bois, des torrents et des inondations*,  
avant et après 179, par Charles de Ribbe,  
360.
- PRUSSE.** — *Le catholicisme en Prusse*, 341.
- RAUDOT,** ancien représentant, ancien vice-  
président du congrès central d'agriculture.  
— *De l'agriculture en France*, 25-57.
- REICHENSBERGER (M.).** — *Le catholicisme en  
Prusse*, 341. (Lettre de M. Reichens-  
perger au directeur du *Correspondant*,  
543.)
- RELIGION.** — *Des transactions en matière  
de foi*, par M. l'abbé Henri Perreyve, 136-  
147. — *Le catholicisme en Prusse*, 341.  
— *De Christianis monumentis IXΘΥΝ  
exhibentibus epistola J.-B. de Rossi ad  
J.-B. Pitra*, par Edmond le Blant, 565. —  
*Du Mysticisme chrétien. Essai sur la  
philosophie de saint Bonaventure*, par  
M. Amédée de Margerie, 635-647. — Dis-  
cours de Monseigneur Landriot, évêque  
de la Rochelle, à la distribution des prix  
du lycée de la Rochelle : « La religion est  
l'amie du progrès, des sciences et des  
arts, 766.
- RIBBE (Charles de),** avocat à la Cour impé-  
riale d'Aix. — *La Provence au point de  
vue des bois, des torrents et des inonda-  
tions*, 360.
- ROMAN.** — *Le roman bourgeois et le roman  
démocrate*, MM. Edmond About et Gus-  
tave Flaubert, par M. Armand de Pontmar-  
tin, 289-306. — *Cécile*, roman traduit de  
l'anglais, par madame Andley, 307-326.  
— *Cécile (suite)*, 501-531. — *Cécile  
(suite)*, 713-734. — Le roman catholique  
en Angleterre (Callista, esquisse du troi-  
sième siècle), par Audley, 768-780. —  
*Le roman de Jehan de Paris*, 780.
- RONSARD.** — *Poésies inédites de Ronsard*,  
780.
- RUSSIE.** — I. *Document relatif au patriar-  
cat moscovite (1509)*, traduit du grec  
moderne par le prince Augustin Galitzin.  
— II. *Discours de l'origine des Russiens  
et de leur miraculeuse conversion*, par  
le cardinal Baronius, traduit en français  
par Marc Lescarbot. — III. *Relation des  
particularités de la rébellion de Stenko-  
Razin contre le grand-duc de Moscovie*.  
— IV. *La relation des trois ambassades  
du comte de Carlisle*, 369.
- SAINT-AMAND.** — *Oeuvres complètes de Saint-  
Amand*, 780.
- SEIGNEUR (Georges).** Voy. *Bibliographie an-  
glaise*, 343-347.
- SÉMICHON.** — *La Paix et la Trêve de Dieu*,  
histoire des premiers développements du

- tiers état par l'Église et les associations, par M. Ernest Sémichon, membre de la société de l'histoire de France, 373.
- SIMONNET, membre de la Société de l'histoire de France. — *Coup d'œil sur l'histoire de la classe agricole en France*, 648-679.
- VALROGER (H. DE). — *De quelques ouvrages récents de M. Cruice et de M. Wilberforce*, 365.
- VATIMESNIL (H. DE). — *M. Hyde de Neuville*, 253-266. — *Madame de Créqui*, 752-762.
- VIE. — *De l'influence de la vie surnaturelle sur la vie privée et publique* (conférence du R. P. Lacordaire), 6-24.
- VILLEMAIN. — *Du caractère lyrique. Pindare et Bossuet*, 571-582.
- VIOLEAU (H.). — *Paraboles et légendes*, 566. — Note sur cet ouvrage, 791. — Lettre de Béranger à M. Violeau au sujet de son livre, 792.
- VOYAGES. — *Kansas, or squatter life and border warfare in the fur west*. Le Kansas, ou le vie des défricheurs et la guerre de frontière à l'ouest, par Thom.-H. Gladstone, 553.
- WILBERFORCE. — *Du principe de l'autorité dans l'Église*, par M. Wilberforce, ex-archidiacre d'York, traduit de l'anglais par M. C.-F. Audley, 363.
- WOLFGANG-MENZEL. — *Wolfgang Menzel litteraturblatt* (année 1856), 557-562.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME QUARANTE ET UNIÈME.











